

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

JOURNAL

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

VOL. 2.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 8 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE.

DE L'ANNEE DE NOTRE SEIGNEUR

1842.

ET DANS LA SIXIEME ANNEE DU REGNE DE NOTRE SOUVERAINE.

LA REINE VICTORIA.

DEUXIEME SESSION DU PREMIER PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION, 1842.

IMPRIMES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Vol. 2.

KINGSTON:

IMPRIME PAR E. J. BARKER, M. D.

1843.



PROCLAMATIONS.

Province du } R. D. JACKSON.
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, le vingt-cinquième jour du présent mois d'Octobre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-huitième jour de Septembre dernier nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, au vingt-cinquième jour d'Octobre courant, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous rendre au lieu susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le quatrième jour de Décembre prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoins notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, K. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province, Lieutenant-Général Commandant nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Octobre, de l'année mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par ordre,

S. B. Harrison,
Secrétaire.

Province du } R. D. JACKSON.
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers,

Vol. 2.

Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre ville de *Kingston*, Samedi le quatrième jour de Décembre prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-neuvième jour d'Octobre, dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le quatrième jour de Décembre prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour divers causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit vous convoquant et enjoignant, pour ces présentes, à chacun de vous, de vous rencontrer Jeudi, le treizième jour de Janvier prochain, à notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

Proclamation prorogeant le Parlement au 13 Janvier.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoins notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, K. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province, Lieutenant-Général Commandant nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce treizième jour de Novembre, mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par ordre,

S. B. Harrison,
Secrétaire.

Province du } R. D. JACKSON.
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Jeudi, le treizième jour de Janvier prochain, et à chacun de vous.

SALUT :

PROCLAMATION.

Proclamation
provoquant le
Parlement au
22 Février.

ATTENDU que le treizième jour le Novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à jeudi le treizième jour de Janvier prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et les convenances de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant, par les présentes, et enjoignant à chacun de vous de vous rencontrer Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Douves Jackson*, K. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant Général Commandant nos Forces de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce septième jour de Janvier, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

T. D. Harrington,

Député C. C. en Chancellerie.

Province du } *CHARLES BAGOT.*
Canada. }

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommués et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain—

SALUT :

PROCLAMATION.

Proclamation
provoquant le
Parlement au
2 Avril.

ATTENDU que le septième jour de Janvier dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, auquel temps, en notre ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant par les présentes, et enjoignant à chacun de vous de nous rencontrer Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre

très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Admiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-septième jour de Février, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

T. D. Harrington,

Député C. C. en Chancellerie.

Province du } *CHARLES BAGOT.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-septième jour de Février dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant, par ces présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mercredi, le onzième jour de Mai prochain, à notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

Proclamation
provoquant le
Parlement au
11 Mai.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre Province:—Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le vingt-quatrième jour de Mars, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

Félix Fortier,

C. C. en Chancellerie.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans notre Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le onzième jour de Mai courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que le vingt-quatrième jour de Mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mercredi le onzième jour de Mai courant, auquel temps, vous étiez tenus et obligés de comparaître en notre Ville de *Kingston*. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, et chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le dix-huitième jour de Juin prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province :—Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le sixième jour de Mai, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

Félix Fortier,

C. C. en Chancellerie.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que le sixième jour de Mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous rendre au lieu susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et en cela faire ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

Proclamation prorogeant le Parlement au 27 Juillet.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hotel du Gouvernement, à *Montreal*, le neuvième jour de Juin, de l'année mil huit cent quarante deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par ordre,

Félix Fortier,

C. C. en Chancellerie.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet courant, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au vingt-septième jour de Juillet courant, néanmoins pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, le dit vingt-septième jour de juillet courant, en notre Ville de *Kingston*, n'êtes tenus ni obligés de comparaître, car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez, quant à nous, entièrement exonérés à ce sujet: Vous commandant et par la teneur de ces présentes, enjoignant à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet effet, d'être et de comparaître Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Ville de *Kingston* susdit, pour l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et con-

Proclamation convoquant le Parlement en la Ville de Kingston le 8 Septembre.

clure sur ces choses qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Château St. Louis, en notre Cité de *Québec*, en notre dite Province, ce dix-huitième jour de Juillet, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

Par ordre,

Félix Fortier,
C. C. en Chancellerie.

Province du }
Canada. } **CHARLES BAGOT.**

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne* et *d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée

Législative de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial est convoquée pour l'expédition des affaires, Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Ville de *Kingston*, auquel lieu vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que nous voulons que vous soyez, quant à nous, entièrement déchargés à ce sujet: Vous commandant, et par la teneur de ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, que vous avez à paraître et paraissiez personnellement, Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Township de *Kingston*, pour procéder à l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et conclure, sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial de notre dite Province.

Proclamation convoquant le parlement dans le Township de Kingston, le 8 Septembre.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, C. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard* et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce vingt-troisième jour d'Août, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DU

CANADA.

SESS. 1842.

Jeudi, 8 septembre 1842.

Anno 6^o Victoriae Reginae, 1842.

MESSAGE par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme-huissier de la verge noire ;

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la chambre du Conseil Législatif. Et étant de retour,

M. l'Orateur a informé la Chambre, qu'il avait émané ses *warrants* au greffier de la Couronne en chancellerie, pour faire de nouveaux *writs*, pour l'élection de membres pour servir dans le présent Parlement provincial, en remplacement des membres dont les sièges sont devenus vacants ; et que le greffier de cette Chambre avait reçu du dit greffier de la Couronne en chancellerie les certificats suivants des Retours des membres élus durant la vacance, sur les dits nouveaux *writs*.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 14 juin 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du trente-et-unième jour d'août dernier, émané par son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour la Quatrième Division du comté de *York*, (*Benjamin W. Smilli*) pour l'élection d'un membre pour la dite Quatrième Division du comté de *York*, au lieu et place de *Robert Baldwin*, écuyer, qui étant choisi membre pour la dite Quatrième Division du comté de *York*, et aussi pour le comté de *Hastings*, a fait choix du dit comté de *Hastings* pour le représenter ; *Louis Hypolite Lafontaine*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du vingt-et-unième jour de septembre mil huit cent quarante-et-un, (adressé à *Thomas Amiot*, écuyer, ci-devant Greffier de la Couronne en chancellerie), lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Vol. 2.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 14 juin, 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du quatrième jour de décembre, maintenant dernier, émané par Son Excellence sir *Richard Dounes Jackson*, Administrateur du Gouvernement, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Verchères*, (*Alexis Pinet*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Verchères*, à la place de *Henri Desrivieres*, écuyer, qui, depuis son élection pour le dit comté, a résigné son siège ; *James Leslie*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du vingt-huitième jour de décembre, maintenant dernier, (adressé à *Thomas Amiot*, écuyer, ci-devant Greffier de la Couronne en chancellerie), lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 14 juin 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du vingt-et-unième jour de janvier, maintenant dernier, émané par son Excellence le Gouverneur-en-chef, et adressé à l'officier rapporteur, pour le comté de *Nicolet*, (*Bazile Lupien*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Nicolet*, à la place d'*A. Norbert Morin*, écuyer, qui a résigné son siège ; *Louis Michel Viger*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du quinzième de février, maintenant dernier, (adressé à *Thomas Amiot*, écuyer, ci-devant Greffier de la Couronne en chancellerie,) lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Kingston, 22 avril, 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du vingt-neuvième jour de mars

B

Comté de *Verchères*.

Comté de *Nicolet*.

Comté de *deux-tagnes*.

Message du Gouverneur demandant la présence de la Chambre.

Writs émanés dans la vacance.

Quatrième Division, Comté de *York*.

dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté du *Lac des Deux-Montagnes*. (*Daniel de Hertel*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté du *Lac des Deux-Montagnes*, à la place de *Colin Robinson*, écuyer, décédé, dont le siège est devenu vacant; *C. John Forbes*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du dix-huitième jour d'avril présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 14 juin 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du neuvième jour de mai maintenant dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Bellechasse* (*Jéger Launier*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Bellechasse*, à la place de *Augustin Guillaume Rucl*, écuyer, qui a résigné son siège, par son acceptation de la charge de registrateur du district de *Rimouski*; *Abraham Turgeon*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du sixième jour de juin présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 10 juillet 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du dixième jour de juin dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Rouville*, (*Hirman W. Hitchcock*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Rouville* à la place de *Alphonse Melchior De Salaberry*, écuyer, dont le siège est devenu vacant par son acceptation d'une charge de profit sous la Couronne. *William Walker*, écuyer, avocat a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du septième jour de juillet présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 16 juillet 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du neuvième jour de juin dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Saint Maurice*, (*Charles E. Gagnon*, écuyer,

pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Saint Maurice*, à la place de *Joseph Edouard Turcotte*, écuyer, qui a résigné son siège, *Joseph Edouard Turcotte*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du huitième jour de juillet présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 14 juillet 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du seizième jour de juin dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté d'*Oxford*, (*John Scutched*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté d'*Oxford*, à la place de *Francis Hincks*, écuyer, qui a résigné son siège; l'honorable *Francis Hincks* a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du sixième jour de juillet présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 12 août 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du douzième jour d'avril dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Leinster*, (*Philip Mount*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté de *Leinster*, à la place de *Jean Moysse Raymond*, écuyer, dont le siège est devenu vacant, par son acceptation de la charge de registrateur du district de *Leinster*; *Jacob De Witt*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du huitième jour d'août présent, lequel est déposé dans les registres de mon Bureau, pour faire foi.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer, }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Kingston, 27 août 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du douzième jour de juillet dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur en chef, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté d'*Ottawa* (*James F. Taylor*, écuyer) pour l'élection d'un membre pour le dit comté d'*Ottawa*, à la place de l'honorable *Charles Dewey Day*, dont le siège est devenu vacant, par son acceptation de la charge de juge puisné dans la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le district de *Montréal*, *Demis Benjamin Papineau*, écuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le retour du dit *writ*, daté du dix-septième jour d'août présent,

Comté de Bellechasse.

Comté de Rouville.

Comté de St Maurice.

Comté d'Oxford.

Comté de Leinster.

Comté de l'Ottawa.

lequel est déposé dans les registres de mon Bureau pour faire foi.

Félic Fortier.

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer. }
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Pour les Notifications faites à M. l'Orateur, et les Résignations qui ont rapport aux Retours ci-dessus, voir Appendice (A.), à la fin de ce volume.

Louis Hypolite Lafontaine, Ecuyer, Membre pour la Quatrième Division du Comté de *York*; *James Leslie*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Verchères*; *Louis Michel Viger*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Nicolet*; *Charles John Forbes*, Ecuyer, Membre pour le Comté du *Lac des Deux-Montagnes*; et *Jacob DeWitt*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Leinster*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'emploi des Deniers provenant des Amendes, Pénalités et confiscations.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi le quinze du présent.

M. l'Orateur a alors fait rapport, que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de son Excellence le Gouverneur-général, dans la chambre du Conseil Législatif, il avait plu à son Excellence de faire un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Le triste événement qui a signalé la fin de la dernière Session, et qui doit être encore présent à votre mémoire, et exciter vos regrets, m'a imposé la responsabilité de m'irriter et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et a, en conséquence, été cause du retard survenu dans la convocation du Parlement.

Depuis votre dernière réunion, il s'est passé plusieurs événements intéressans pour la Province et l'Empire Britannique, qui se sont terminés, par la bonté de la Providence, d'une manière heureuse, pour la sécurité et l'avantage de l'un et de l'autre.

La naissance d'un Prince destiné, sous la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est une source de réjouissances pour tous les fidèles Sujets de Sa Majesté; et vous vous joindrez à moi, j'en suis sûr, pour féliciter la Reine et Son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Vous élèverez aussi unanimement la voix, j'en suis persuadé, pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin, et la méchanceté de gens pervers et désespérés; et vous le prierez avec moi de vouloir bien continuer de veiller sur ses jours, et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté.

Je me réjouis de pouvoir vous informer, qu'un Traité a été signé, de la part de Sa Majesté, entre la

Grande-Bretagne et les *Etats Unis*, et qu'il a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral; et que par ce Traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les *Etats Unis* ont été réglées. D'après cet heureux arrangement, dont j'espère pouvoir bientôt vous annoncer la ratification par Sa Majesté, j'augure pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, au rétablissement de la confiance, et à l'emploi de toute l'énergie de ses habitans, pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays.

Tels ont été les principaux motifs de Sa Majesté, dans la négociation de ce Traité; et j'ai ordre de la Reine de vous déclarer, que le vœu le plus cher à son cœur, est que tous ses sujets en *Canada* puissent, sous sa domination et la protection de la Couronne, jouir d'une paix sans interruption; sentir qu'ils ne forment qu'un seul peuple avec leurs co-sujets des Isles Britanniques, et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité, et leur bonheur fondé sur la possession et la jouissance sage et judicieuse d'une constitution libre et essentiellement Britannique.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'éprouve une vraie satisfaction à vous informer, que le Gouvernement de sa Majesté a pleinement rempli la promesse libérale que celui qui l'a précédé avait faite, de garantir l'emprunt que cette Province avait en vue d'effectuer; je mettrai devant vous sans retard, l'Acte du Parlement Impérial qui donne suite à ses intentions. Je suis entré en correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur le mode dont cet emprunt pourrait être employé avec plus d'avantage pour la Province, et j'aurai occasion de vous faire une communication importante à cet égard. En même tems j'ai pris tous les moyens en mon pouvoir, pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et avancer les travaux publics; et j'espère pouvoir, avant l'expiration de la présente Session, les augmenter considérablement. J'ai donné des ordres pour faire mettre devant vous les renseignements les plus amples sur les opérations de l'année dernière.

Il a été trouvé impossible d'effectuer en *Angleterre*, l'arrangement qui avait été proposé l'année dernière, pour assister les Emigrés industrieux. Cependant, pour accomplir la promesse faite à ce sujet, le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement un octroi de deniers, afin de secourir les Emigrés nécessiteux à leur arrivée dans ce pays. Néanmoins, ce sera une satisfaction pour vous d'apprendre, que, quoique le nombre d'Emigrés, arrivés directement de la Mère-Patrie, ou par la voie des *Etats Unis*, dans le cours de la présente saison, soit beaucoup plus considérable que celui de l'époque correspondante de l'année dernière, aucun parmi eux ne s'est trouvé dans un dénuement assez grand pour me mettre dans la nécessité de m'adresser à vous, afin de prendre des moyens de venir à leur secours; et j'ai tout lieu de penser qu'ils ont les plus grandes chances de voir finalement, au sein de la prospérité, leurs efforts couronnés de succès.

L'état du Revenu est très satisfaisant. La mesure patriotique que la Législature a adoptée, dans la dernière Session, en augmentant les Taxes sur les Importations, afin de rétablir le crédit de la Province, et de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, a été accompagnée d'un succès complet. Le Tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de *l'Amérique du Nord*, a été fait dans l'esprit le plus libéral en ce qui concerne cette Province, et en favorisera essentiellement les intérêts financiers et commerciaux. Les dispositions de l'Acte Impérial vont probablement nécessiter des

Discours.

Des membres
présent ser-
ment.

Bill pour régler
l'emploi des
amendes, etc.

Rapport du
Discours par
l'Orateur.

Discours.

Discours.

changemens correspondans dans l'échelle des droits provinciaux ; et je requerrai, à une époque peu éloignée, votre avis et votre assistance pour mettre les lois, qui ont rapport au Revenu, en harmonie avec elles-mêmes et avec les Actes passés par le Parlement Impérial.

Le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales, relativement aux droits sur les produits agricoles, dans leur rapport avec le Commerce du *Canada* ; et je suis porté à croire qu'il sera fait des arrangemens pour augmenter les débouchés des produits Canadiens, d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

J'ai donné ordre de mettre devant vous les Comptes de la recette et de la dépense de l'année expirée, avec les Estimations de la dépense de l'année courante.

Honorables Messieurs, et Messieurs.

J'ai porté beaucoup d'attention à l'opération des grandes mesures passées dans la dernière Session, et j'aurai l'occasion de vous proposer des modifications à certaines d'entre elles, afin de donner effet à leurs dispositions, en développant les principes sur lesquels elles sont fondées, et en les faisant harmoniser avec l'esprit des institutions sous lesquelles elles ont vu le jour.

La mesure importante de l'établissement des Conseils de District, dont les détails ne pouvaient être perfectionnés que par l'expérience, sera soumise à votre révision ; et j'espère que vous me donnerez cordialement votre assistance, pour considérer les amendemens qui seront proposés dans la vue de faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent à l'opération efficace et facile de ces institutions.

Je me suis efforcé de mettre à effet l'objet que la Législature avait en vue en passant un Acte pour l'encouragement de l'Éducation ; et je n'ai pas hésité à adopter les mesures que j'ai jugées indispensables pour remplir ses intentions, jusqu'à ce que ce sujet pût de nouveau être soumis à ses délibérations ; mais il deviendra nécessaire, pour que cette mesure puisse opérer d'une manière avantageuse, d'y introduire plusieurs changemens. En même temps, il est consolant de remarquer l'impulsion qui a été donnée à l'Éducation, tant dans des branches élémentaires, que dans les plus hautes branches de l'enseignement. Le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Une nouvelle organisation de la Milice, est aussi un objet sur lequel j'aurai à appeler votre attention, car ce moment semble présenter une occasion favorable pour alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le Peuple, et placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus ferme et plus satisfaisant.

Dans tout le cours de vos travaux pour l'avancement du bien-être de la Province, vous pourrez compter sur mon appui et sur ma co-opération cordiale, pour le perfectionnement de ces mesures et des autres mesures qui seront portées devant vous. Je désire vivement qu'un esprit de modération et d'harmonie puisse animer vos conseils, et diriger vos procédés. La Province est enfin heureusement sortie d'un état sérieux de crise et de danger, et la perspective d'une brillante aurore s'ouvre maintenant devant elle : la promesse d'une paix assurée sur une base honorable et avantageuse, — le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité, — la renaissance, du crédit financier et de la confiance commerciale, joints à la jouissance d'institutions libres et permanentes, sont des bienfaits dont le *Canada* a tout lieu d'être reconnaissant ; et je suis persuadé que vous mettrez également votre ambition et emploierez tous vos efforts à conserver et à perpétuer ces bienfaits.

Sur motion de M. *Henry Smith*, secondé par M. *Dunlop*.

Ordonné que le Greffier paie les frais de Port des Membres.

Ordonné, que le Greffier de cette Chambre soit chargé de porter au compte des contingens de cette Chambre, les frais de port sur toutes lettres dont le poids n'excèdera pas une once, et sur tous les papiers imprimés, adressés aux ou par les Membres de cette Chambre, durant la session actuelle, pourvu que lorsque les pétitions à cette Chambre y seront incluses, les frais de port sur icelles soient chargés sans restrictions quant au poids.

L'Honorable Procureur-général *Draper*, Membre du Conseil Exécutif, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que l'Honorable *Hamilton H. Killaly*, Membre de cette Chambre pour la ville de *London*, avait résigné son siège, avant, depuis son élection, accepté la charge de Président du Bureau des travaux publics de cette Province.

Ordonné, que M. l'Orateur expédie son *warrant* au Greffier de la Couronne en chancellerie, pour dresser un nouveau *writ* pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement provincial, pour la ville de *London*, à la place de l'Honorable *Hamilton H. Killaly*, qui depuis son élection, a accepté la charge de Président du Bureau des travaux publics de cette Province.

Writ pour Londres (ville).

Sur motion de l'Honorable Procureur-général *Draper*, secondé par l'honorable M. *Harrison*.

Ordonné, que le Discours de son Excellence le Gouverneur-général, prononcé ce jour aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit pris en considération lundi prochain.

Considération du Discours.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par l'honorable Procureur-général *Draper*.

Ordonné, que deux cent cinquante exemplaires du dit Discours soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Discours imprimé.

Résolu, qu'il soit immédiatement nommé un Comité permanent de cinq Membres, pour surveiller les impressions de cette Chambre, durant la présente Session, et que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Impression.

Ordonné, que M. *Morris*, l'Honorable M. *Neilson*, M. *Parent*, M. *Johnston* et M. *Merritt* composent le dit Comité.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table.

Par M. *Merritt*, la Pétition de *George Adams*, et autres, du District de *Niagara*, et la Pétition du Comité de la Société Coloniale, chargé de la régie de ces affaires dans l'*Amérique du Nord*.

Deux pétitions présentées.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport reçu du Bibliothécaire, touchant l'état actuel de la Bibliothèque de la Chambre, conformément à un ordre permanent du 19 Juin 1841 ;

Bibliothèque.

Et aussi, un Rapport sur le partage des Livres de la Bibliothèque qui dépendait de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, entre le Conseil Législatif et l'Assemblée du *Canada*.

[Pour les dits Rapports, voir Appendice (B.), à la fin de ce volume.]

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-général *Draper*, secondé par M. *Dunlop*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 septembre, 1842.

WILLIAM Walker, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Rouville*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à Loi, et souscrit devant les commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des états généraux et retour des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les districts de *Québec, Montréal* et *Trois Rivières*, pour l'année 1841, reçus des Protonotaires des dits Districts, en conformité de l'acte de la Législature de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, 6e George IV, Chap. 8.

Pour les dits Etats et Retours, voir Appendice (C.), à la fin du Volume.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par *M. Price*, la Pétition de *James McCarthy*, et autres.

Par *M. Lafontaine*, la Pétition de *William Rea*, et autres, des Townships de *Gwillimbury*, Est et Ouest.

M. Hale, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert Melville* et *John McBride*, Electeurs de la Ville de *Niagara*, se plaignant de l'Election et du Retour illégal d'*Edouard Clarke Campbell*, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite ville de *Niagara*, a fait rapport à la Chambre, que le dit Comité s'est assemblé ce jour à midi, conformément à la Loi, et qu'il a été obligé de s'ajourner, sans procéder à cette affaire, en conséquence de l'absence, sans permission de la Chambre, de Messieurs, *Quesnel, Chesley, Wood* et *Thorburn*, Membres du dit Comté.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par *M. Black*.

Résolu, Que la routine ordinaire des procédés journaliers de cette Chambre, dans la transaction des affaires soit comme suit: (après la lecture des minutes du jour précédent.)

PRESENTATION DES PÉTITIONS.

TROISIEME LECTURE DES BILLS.

LECTURE DES PÉTITIONS.

REFERENCE DES PÉTITIONS.

NOTICE A ETRE DONNEES.

PRESENTATION DE RAPPORTS (DE COMITES PARLIAMENTAIRES ET CHOISIS.)

ORDRES DU JOUR.

L'Honorable *M. Neilson*, a proposé, secondé par *M. Kimber*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute Dépêche ou Dépêches adressées par le Gouvernement Provincial au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le Département des Colonies, au sujet de l'Adresse réunie des deux Chambres de la Législature, du vingt d'Avril mil huit cent quarante-un relativement aux Droits sur les Bois; et aussi, toutes Réponses reçues au sujet de la dite Adresse.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

L'Honorable *M. Neilson*, a proposé, secondé par *M. Kimber*, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Dépêche ou Dépêches adressées par le Gouvernement Provincial au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le Département des Colonies, au sujet de l'humble Adresse de cette Chambre, pour demander à Sa Majesté le li-

bre pardon, indemnité et oubli des actes liés aux derniers troubles qui ont éclaté dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, et aussi, Copie de toutes Réponse ou Réponses, ou Correspondances au sujet de la dite Adresse, qui auraient été reçues d'aucun des Conseillers responsables de Sa Majesté en *Angleterre*.

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

M. Small a proposé, secondé par *M. Price*, Que le Rapport du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert Melville* et *John McBride*, Electeurs de la ville de *Niagara*, se plaignant de l'Election et du Retour illégal d'*Edouard Clarke Campbell*, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite ville de *Niagara*, soit maintenant lu.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'Affirmative.

Le dit Rapport a été lu en conséquence.

Résolu, Que tels Membres du dit Comité qui ne sont pas encore arrivés à *Kingston*, soient excusés de leur absence de la Chambre du dit Comité, ce-jour, en conformité du Statut dans ce cas fait et pourvu.

Résolu, Que tels Membres du dit Comité qui sont arrivés à *Kingston*, et qui n'ont pas paru dans la Chambre du dit Comité, ce-jour, en conformité du Statut, dans ce cas fait et pourvu, soient interpellés par M. l'Orateur de donner leurs excuses.

Les dits Membres ayant été interpellés par M. l'Orateur, Messieurs *Woods* et *Chesley* se sont séparément levés à leurs places, et ont expliqué les causes de leur absence.

Résolu, Que Messieurs *Woods* et *Chesley* ayant expliqué les causes de leur absence du dit Comité, soient excusés de n'avoir pas paru ce-jour dans la Chambre de Comité de cette Chambre, sur le dit Comité, en Conformité du Statut en ce cas fait et pourvu.

M. Roblin, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de divers Electeurs de la seconde Division du Comté de *York*, et de *Connell James Baldwin*, Ecuyer, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite seconde Division du Comté de *York*, a fait rapport à la Chambre, que l'Honorable *Francis Hincks*, Membre du dit Comité, et agissant pour les Pétitionnaires, a depuis telle nomination, résigné son siège comme Membre de l'Assemblée Législative; et, ayant été de nouveau rapporté pour représenter les mêmes Constituants; le Comité demande l'opinion de la Chambre; savoir: si le dit Honorable *Francis Hincks* est disqualifié de siéger ou agir ultérieurement comme Membre du dit Comité, ou s'il ne l'est pas.

Alors, sur Motion de *M. Small*, secondé par l'Honorable Procureur-général *Draper*.

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 12 Septembre, 1842.

ABRAHAM Turgeon, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Bellechasse*, et *D. B. Papineau*, Ecuyer, Membre pour le Comté d'*Ottawa*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Chemin de fer
de Champlain
et St. Laurent.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, un Etat des affaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, tel que requis par la 49^e section de l'acte, 2^e *Guillaume IV*, Chap. 28, de la ci-devant Province du *Bas-Canada*.

Pour le dit Etat, voir appendice (D.) à la fin de ce Volume.

11 pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table.

Par l'Honorable M. *Neilson*, la Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *St. Andrews* de *Québec*.

Par M. *Durant*, la Pétition de divers Habitans du *Township* de *Wilmut*.

Par M. *Small*, la Pétition de *Franklin White*, et autres, Habitans de *Markham*, et autres lieux.

Par M. *Boutillier*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Forbes*, la Pétition de *J. Lesfèvre de Bellefeuille*, et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*.

Par M. *Yule*, la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de *Chambly*.

Par l'Honorable M. *Jones*, la Pétition de *Charles Miller*, de *St. Armand*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *George S. Boulton*, de *Cobourg*; et la Pétition de *Malcolm McGregor*, et autres, de *Peterborough*.

Par M. *Roblin*, la Pétition de *Robert C. Wilkins*, et autres, du *Township* d'*Ameliasburg*, dans le District de *Prince Edward*.

Par M. *Moore*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Sherbrooke*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *George Adams*, et autres, du District de *Niagara*; demandant qu'une certaine disposition de l'Acte pour incorporer la Banque du District de *Niagara* soit abrogée.

Du Comité de la Société Coloniale, chargé de la régie de ses affaires dans l'*Amérique du Nord*; exposant l'importance d'un commerce libre avec la *Grande-Bretagne* des produits agricoles de l'*Amérique Britannique du Nord*, et demandant qu'il soit imposé un Droit sur ces produits, de manière à protéger les Agriculteurs de cette Province de la compétition des Etrangers.

De *James McCarthy*, et autres; demandant que l'Acte des Conseils de District soit amendé.

De *William Rea*, et autres, des *Townships* de *Gwillimbury, Est* et *Ouest*, demandant qu'une certaine partie du *Township* de *Gwillimbury Ouest* soit annexée à *Home District*.

M. *Hale*, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert Melville* et *John McBride*, Electeurs de la Ville de *Niagara*, se plaignant de l'élection et du retour illégal d'*Edouard Clarke Campbell*. Ecuier, Membre siégeant pour la dite ville de *Niagara*, a fait rapport à la Chambre, que le Comité s'est assemblé le dix du présent, à dix heures, A. M., suivant la Loi, et qu'il a été obligé de s'ajourner sans procéder à cette affaire, en conséquence de l'absence, sans permission de la Chambre, de Messieurs *Quesnel* et *Williams*.

Sur motion de l'Honorable M. *Jones*, secondé par M. *Hale*,

Résolu, Que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer un Droit sur les produits agricoles des Etats voisins, lorsqu'ils sont importés dans cette Province.

Sur motion de M. *Thorburn*, secondé par M. *Simpson*,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de neuf membres, auquel les Comptes Contingens et les dépenses de cette Chambre, durant la présente Session, seront référés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre.

Dépenses con-
tingentes.

Ordonné, Que M. *Thorburn*, M. *De Witt*, M. *Cartwright*, M. *Leslie*, M. *Merritt*, M. *Morris*, M. *Parent*, l'Hon. M. *Neilson* et M. *Aylwin* composent le dit Comité.

M. *Henry Smith* a proposé, secondé par M. *Merritt*, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres, pour prendre en considération la convenance de changer ou amender certaines Règles de cette Chambre ad optées dans sa dernière Session.

Règles de la
Chambre.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

Résolu, Que M. *Merritt* soit dispensé de servir sur le Comité permanent, nommé pour surveiller les Impressions de cette Chambre durant la présente Session, et que la Chambre procède maintenant à nommer un autre Membre.

Impression.

Ordonné, Que M. *DeWitt* soit ajouté au dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Baldwin*,

Elections con-
testées du Bas
Canada.

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre, de la dernière Session, du treize Septembre dernier, des Résolutions qui ont été passées par la Chambre au sujet du rejet par le Conseil Législatif du Bill pour prévenir toutes injustices, par rapport à certains outrages qu'on dit avoir eu lieu durant la dernière Election Générale, dans les Comtés de *Terrebonne*, *Montreal*, *Vaudreuil*, *Beauharnois*, *Chambly* et *Rouville*, soit maintenant lue, et que les Pétitions auxquelles le dit Bill rétere soient aussi lues.

La dite Entrée et les dites Pétitions ont été lues en conséquence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour procéder à l'enquête mentionnée dans les dites Résolutions, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Neilson*, M. *Quesnel*, M. *Roblin*, M. *Baldwin*, l'Honorable Procureur Général *Draper*, M. *Holmes* et Sir *Allan N. MacNab*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que M. *Baldwin* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill d'élection

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi le vingt-six du présent.

Ordonné, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de *Montréal*.

Bill des limites
de Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mâts, esparres, douves, douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives.

Bill pour le
mesurage du
bois, mâts, et

Banque du
District de
Niagara.

Association
Coloniale A.N.

Jas. McCarthy.

Habitants de
Gwillimbury
E. et O.

Election de
Niagara.

Droits sur les
produits agri-
coles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné. Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter aux Exécuteurs et Administrateurs les moyens de convertir en argent les terres qu'ils ont en leur possession pour le paiement des dettes des parties qu'ils représentent.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi le vingt-six du présent.

Ordonné. Que M. Aylwin ait la permission d'introduire un Bill pour mieux assurer l'indépendance et l'intégrité des Juges.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. Aylwin, secondé par M. Henry Smith.

Résolu. Que l'Honorable Francis Hucks, Membre du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de divers Electeurs de la Seconde Division du Comté de York, et de Connell James Baldwin, Ecuyer, se plaignant de l'élection et du retour illégal de George Duggan, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite Seconde Division du Comté de York, et agissant pour les Pétitionnaires, contre le retour du dit George Duggan, ayant résigné son siège dans cette Chambre, durant la vacance, a, quoique réélu pour les mêmes Constituants, cessé d'être un Membre du dit Comité, et se trouve légalement incompetent à servir sur le dit Comité, jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau.

L'ordre du jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, à l'ouverture de la présente Session, étant lu :

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de M. Aylwin, secondé par M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Septembre 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table.

Par l'Honorable M. Neilson, la Pétition de John Bonner et William Petry, de Québec.

Par M. Thompson, la Pétition de Richard Brown, et autres, du Comté de Haldimand.

Par M. Barthé, la Pétition d'E. Cox, et autres, du Township de Kingsley, et autres lieux.

Par M. Thorburn, la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, relative aux Actes de Conseils de District et d'Ecoles élémentaires ; la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, relative aux Cotisations ; la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, relative au commerce libre avec la Grande-Bretagne ; la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, relative au Chemin de Queenston ; la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, relative aux Tables de Roulette, et autres mauvais jeux ; la Pétition du

Conseil Municipal du District de Niagara, relative au Chef-lieu du District.

Par M. Simpson, la Pétition de Messieurs Macpherson, Crane et Compagnie, et autres.

L'ordre du jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, à l'ouverture de la présente Session, étant lu :

M. Forbes a proposé de résoudre, secondé par M. J. S. Macdonald, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux Discours qu'il a prononcé du Trône :

Pour féliciter Son Excellence sur son arrivée dans cette Province comme Représentant de notre Très-Gracieuse Souveraine.

Pour l'assurer que nous connaissons que le triste événement qui a signalé la fin de la dernière Session, et qui doit être encore présenté à notre mémoire et exciter nos regrets, a imposé à votre Excellence la responsabilité de mûrir et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et doit avoir, en conséquence, été cause du retard survenu dans la convocation du Parlement.

Que l'information que, depuis la dernière réunion du Parlement Provincial, il s'était passé plusieurs événements d'un grand intérêt public appelle également l'expression de nos remerciements à son Excellence, et nous nous joignons cordialement à elle pour reconnaître la bonté de la Providence, qui a amené leur solution d'une manière heureuse, pour la sécurité et l'avantage de cette Province et de l'Empire Britannique.

Que de concert avec tous les fidèles sujets de Sa Majesté, nous nous réjouissons sincèrement de la naissance d'un Prince destiné, sous la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, et nous saisissons avec plaisir l'occasion que nous offre la présente Session pour féliciter la Reine et Son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Que tous nous rendons unanimement grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin, et nous joignons nos prières ferventes aux vôtres pour qu'il veuille bien continuer de veiller sur ses jours, et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté.

Que nous remercions son Excellence de nous avoir informés qu'un traité a été signé, de la part de Sa Majesté, entre la Grande Bretagne et les Etats Unis, et qu'il a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral ; et que par ce traité, les questions importantes qui affectaient cette Province, et les Etats Unis, ont été réglées. D'après cet heureux arrangement, nous augurons pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la Paix, au rétablissement de la confiance, et à l'emploi de toute l'énergie collective et individuelle de ses habitants, pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du pays ; nous recevons avec reconnaissance l'expression de la sollicitude royale pour le bien être de la Province, et l'assurance que tels ont été les principaux motifs de Sa Majesté, dans la négociation de ce traité. Nous recevons aussi avec gratitude l'assurance que votre Excellence a reçu ordre de la Reine de déclarer au Parlement Provincial, que le vœu le plus cher à son cœur, est que tous ses Sujets en Canada, puissent, sous sa domination et la protection de la Couronne, jouir d'une paix sans interruption ; sentir qu'ils ne forment qu'un seul peuple avec leurs Co-Sujets des Iles Britanniques ; et voir s'accroître leurs richesses, leur prospérité, et leur bonheur fondé sur la possession et la jouissance sage

Bill pour faciliter la conversion des terres en argent.

Bill pour l'indépendance des Juges.

Comité de Pétition d'York.

Discours.

10 pétitions présentées.

Discours.

Réponse au Discours.

Réponse au
Discours.

et judicieuse d'une constitution libre et essentiellement Britannique.

Que nous apprenons avec la plus grande satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté a pleinement rempli la promesse libérale de garantir l'emprunt que cette Province avait en vue d'effectuer; et nous recevrons avec le plus grand plaisir de votre Excellence l'acte du Parlement Impérial qui donne suite à ses intentions. Nous considérerons avec le plus grand soin l'importante communication que votre Excellence a l'intention de nous soumettre relativement à sa correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur le mode dont cet emprunt pourrait être employé avec plus d'avantage pour la Province. Nous remercions votre Excellence de l'adoption de tous les moyens en son pouvoir, pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et avancer les travaux publics; et nous nous réjouissons d'apprendre qu'elle espère pouvoir, avant l'expiration de la présente Session, les augmenter considérablement.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir de votre Excellence que, quoiqu'il ait été trouvé impossible d'effectuer l'arrangement qui avait été proposé l'année dernière, pour assister les Emigrés industriels, cependant, pour accomplir la promesse faite à ce sujet, le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement un octroi de deniers, afin de secourir les Emigrés nécessiteux à leur arrivée dans ce pays; et ce sera une satisfaction pour nous d'apprendre, que, quoique le nombre d'Emigrés arrivés directement de la Mère-Patrie, ou par la voie des États-Unis, dans le cours de la présente saison, soit beaucoup plus considérable que celui de l'époque correspondante de l'année dernière, aucun parmi eux ne s'est trouvé dans un dénûment assez grand pour mettre votre Excellence dans la nécessité de s'adresser à cette Chambre pour prendre des moyens de venir à leur secours; et nous partageons avec elle l'espoir qu'ils ont les plus grandes chances de voir finalement, au sein de la prospérité, leur efforts couronnés de succès.

Qu'il est très agréable pour cette Chambre d'apprendre de votre Excellence que l'état du revenu est très satisfaisant, et que la mesure patriotique que la Législature a adoptée dans la dernière Session, en augmentant les taxes sur les importations, afin de rétablir le crédit de la Province, et de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, a été accompagnée d'un succès complet.

Que nous sommes d'opinion que le tarif du Parlement Impérial, établi pour les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, a été fait dans l'esprit le plus libéral en ce qui concerne cette Province, et en favorisant essentiellement les intérêts financiers et commerciaux, et nous allons procéder avec diligence à faire les changemens nécessaires pour mettre les lois qui ont rapport au revenu, en harmonie avec elle-mêmes, et avec les Actes passés par le Parlement Impérial.

Nous apprenons avec joie et reconnaissance que le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales relativement aux droits sur les produits agricoles, dans leur rapport avec le commerce du Canada; et je suis porté à croire qu'il sera fait des arrangemens pour augmenter les débouchés des produits Canadiens, d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

Que nous considérerons avec le plus grand soin les modifications qui pourront être proposées pour donner suite aux grandes mesures de la dernière Session, qui ont occupé l'attention de votre Excellence, afin de donner effet à leurs dispositions développant les principes sur lesquels elles sont fondées, et en les faisant harmoniser avec l'esprit des institutions sous lesquelles elles ont vu le jour.

Que nous prêterons cordialement notre assistance pour considérer la mesure importante de

l'établissement des Conseils de District, dont les détails ne pouvaient être perfectionnés que par l'expérience, afin d'y faire les amendemens propres à faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent à l'opération efficace et facile de ces institutions.

Que nous donnerons aussi notre attention très sérieuse à l'important sujet de l'éducation, afin d'assurer le succès et les avantages de l'acte passé pour cet objet; en même temps, il est consolant de remarquer l'impulsion qui a été donnée à l'éducation, tant dans les branches élémentaires, que dans les plus hautes branches de l'enseignement. Le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Que nous pensons pleinement avec votre Excellence, que ce moment semble présenter une occasion favorable de réorganiser la milice de la Province, et nous travaillerons avec plaisir à toute mesure ayant pour but d'alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et de placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus ferme et plus satisfaisant.

Que nous remercions humblement votre Excellence de l'assurance qu'elle nous a donnée que nous pouvions compter sur son appui et sur sa co-opération cordiale, dans le perfectionnement de ces mesures, et des autres mesures qui seront portées devant nous, ainsi que dans tous nos travaux. Nous voyons la Province enfin heureusement sortie d'un état sérieux de de crise et de danger, et la perspective d'une brillante aurore s'ouvrir maintenant devant elle; nous apprécions tout le prix de la promesse d'une paix assurée sur une base honorable et avantageuse, — le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité — la renaissance du crédit financier et de la confiance commerciale, joints à la jouissance d'institutions libres et permanentes. Ce sont là des bienfaits dont le Canada a tout lieu d'être reconnaissant; nous pouvons assurer votre Excellence que nous emploierons tous nos efforts à les défendre, et tout notre orgueil à les perpétuer.

M. Baldwin a proposé en amendement, secondé par M. Barthe, Que tous les mots après "Que" dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués: "il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du Discours très-gracieux qu'il a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, et pour transmettre à Son Excellence l'assurance de nos regrets, à la vue de la circonstance pénible qui a terminé le Gouvernement de son prédécesseur, en même temps le féliciter d'avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province. Nous assurons Son Excellence que, dans l'exercice des hautes et importantes fonctions auxquelles elle a été appelée, Son Excellence recevra en tout temps de cette Chambre, l'appui auquel elle a constitutionnellement le droit de s'attendre, comme Représentant de la Souveraineté, et que nous n'avons pas lieu de douter, qu'en exerçant la Prérogative Royale, et choisissant ce moment pour la convocation du Parlement, Son Excellence n'a agi que dans des vues avantageuses pour le service public.

Nous assurons Son Excellence que nous nous réjouissons sincèrement d'apprendre, que depuis notre dernière réunion, la Providence a dirigé heureusement, pour la sécurité et l'avantage de la Province et de l'Empire Britannique, plusieurs événemens d'un grand intérêt public.

Que la naissance d'un Prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est pour nous, et pour tous les fidèles sujets de Sa Majesté, une source de joie la plus vive; et c'est avec la plus grande satisfaction que nous nous joignons à vous pour féliciter cordiale-

Réponse au
Discours.

Amendement.

Amendement.

ment la Reine et son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la nation.

Que nous élevons unanimement la voix pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin et la méchanceté de gens pervers et insensés; et nous supplions vivement la Providence de vouloir bien continuer à veiller sur ses jours, et conserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Que nous avons reçu avec une vive satisfaction, l'information qu'un Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de l'Amérique, a été signé de la part de Sa Majesté, et a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral, et que par ce Traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les Etats Unis, ont été réglées; et que, si nous avions l'assurance que nos affaires domestiques seraient placées sur une base propre à assurer la confiance, et concilier les affections de la grande masse du peuple, dans les deux sections de la Province, nous aurions de cette assurance, les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, et à l'emploi sans partage de toute notre énergie, pour avancer et développer les ressources qu'une Providence bienveillante nous a accordées d'une main si libérale.

Que nous avons une juste confiance que l'accomplissement d'un aussi heureux résultat, a été un des principaux motifs de Sa Majesté, dans la négociation du Traité; et que nous recevons avec le plus profond respect, et l'affection la plus sincère, l'assurance que Son Excellence nous a communiquée par ordre de la Reine, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir, sous sa domination et la protection de la Couronne, tous ses fidèles sujets en Canada, jouir d'une paix inaltérable.—sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-sujets des Iles Britanniques.—et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité et leur bonheur; et nous assurons Son Excellence, que les fidèles Communes de Sa Majesté en Canada ne désirent d'autre garantie politique, pour la conservation de ces bienfaits, que la jouissance paisible, de la Constitution Britannique dans toute son intégrité, en tant que cette Constitution est applicable à notre position, comme l'une des Dépendances Coloniales de ce puissant Empire, auquel nous nous faisons gloire d'appartenir.

Que le caractère élevé que le Gouvernement Britannique s'est acquis par sa fidélité à remplir ses engagements pécuniaires, nous donne la pleine assurance qu'il accomplira fidèlement sa promesse de garantir un emprunt pour cette Province; et que l'Acte du Parlement Impérial qui donne effet à cette promesse, ainsi que l'information et la communication que Son Excellence a promis de mettre devant nous, recevront notre attention la plus respectueuse.

Qu'aussitôt que nous aurons reçu l'information relative aux Travaux Publics, que Son Excellence a donné ordre de mettre devant nous, cet important sujet ne manquera pas d'occuper toute notre attention; et nous apprendrons avec beaucoup de satisfaction que le Gouvernement a pris tous les moyens à sa disposition pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et hâter l'avancement d'objets si importants pour l'intérêt public.

Que nous regrettons d'apprendre que l'on ait trouvé impraticable d'effectuer en Angleterre, les arrangements qui avaient été projetés l'année dernière, pour assister les émigrés industriels, mais nous sommes heureux d'être informés que le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement Impérial un octroi de deniers, afin de secourir les émigrés nécessiteux à leur arrivée en ce pays; qu'il est en même tems satisfaisant pour cette Chambre d'apprendre que, quoique le nombre des émigrés arrivés dans cette Province dans le cours de la présente saison, ait été beaucoup plus considérable que

Amendement.

celui de la période correspondante de l'année dernière, ils ne se sont pas néanmoins trouvés, dans l'opinion de Son Excellence, dans le dénûment grave auquel nous pouvions nous attendre de les voir malheureusement placés, du moins en partie, d'après les moyens qui ont été pris pour stimuler l'émigration, avant de prendre des mesures pour leur donner de l'emploi en arrivant dans la Province; et nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence est d'opinion qu'il existe pour eux une perspective aussi flatteuse de succès et de prospérité.

Que nous serons heureux de trouver que l'état du Revenu Public est aussi satisfaisant, et que les mesures que le Parlement Impérial a adoptées dans la dernière Session, en augmentant les taxes sur les importations, afin de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, et autres exigences de la Province, ont été accompagnées d'un succès signalé.

Que nous donnerons notre attention la plus respectueuse au Tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, ainsi qu'aux Lois qui ont rapport au Revenu Provincial, sur lesquelles Son Excellence a appelé notre attention, afin de les faire harmoniser avec les Actes du Parlement Impérial, si cela est praticable.

Que cette Chambre se réjouit d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté des dispositions libérales, relativement aux droits sur les produits agricoles, dans leur rapport avec le commerce de la Province; et qu'il y a l'espoir, dans l'opinion de Son Excellence, que des arrangements pourront être adoptés, pour augmenter les débouchés des produits Canadiens d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

Que nous ne manquerons pas de considérer de la manière la plus attentive les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'année dernière, aussitôt qu'ils auront été mis devant nous.

Que nous regrettons que les grandes mesures passées dans la dernière Session du Parlement Provincial n'aient pas été de nature à commander l'approbation de Son Excellence, et qu'elles soient telles qu'il est devenu nécessaire, non seulement d'en amender les détails, mais encore, dans l'opinion de Son Excellence, de modifier ces mesures de manière à les baser sur des principes qui soient en harmonie avec l'esprit des institutions sous lesquelles elles ont été adoptées. Et que cette Chambre se trouve dans l'obligation d'exposer respectueusement à Son Excellence, que, tout en ne reconnaissant pas dans le chef du Gouvernement, le droit Constitutionnel de proposer des mesures spéciales à son adoption, la Chambre sera néanmoins en tout tems prête à considérer avec la plus grande attention, tous les sujets auxquels Son Excellence pourra juger de son devoir d'appeler son attention, dans la vue de projeter les mesures que l'intérêt de la Province pourra exiger; et que l'Acte pour établir des Conseils de District dans le Haut-Canada, ainsi que l'Ordonnance du ci-devant Conseil Spécial du Bas-Canada, établissant des Institutions de même nature dans cette partie de la Province, occupera de bonne heure son attention.

Que cette Chambre remercie Son Excellence du désir qu'elle a manifesté de se rendre aux vœux du Parlement, en mettant à effet l'Acte pour l'encouragement de l'Education, et qu'elle voit avec plaisir l'impulsion qui a été donnée à cette source importante de bonheur et de prospérité publique et privée, tant dans les branches les plus élevées, que dans les branches élémentaires de l'enseignement; et elle est convaincue que le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Que nous porterons notre attention sur l'organisation de la Milice; et nous nous réjouissons qu'il se

Amendement.

présente aujourd'hui une occasion favorable d'alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus solide et plus satisfaisant.

Que nous sommes profondément convaincus de la grande importance des matières sur lesquelles il a plu à Son Excellence d'appeler notre attention, et que nous recevons avec la plus grande satisfaction, l'assurance, si conforme aux sentimens qui doivent toujours animer le vrai Représentant d'un Souverain constitutionnel, que nous pouvons compter sur sa co-opération cordiale pour perfectionner ces mesures, et qu'elle prendra part à tous nos travaux pour l'avancement du bien-être de la Province.

Que nous assurons Son Excellence que nous désirons vivement, dans nos avis et dans nos procédés, être animés et guidés par cet esprit d'harmonie qui est le plus propre à produire des résultats à la fois utiles et permanens.

Que nous recevons avec joie les assurances d'une paix appuyée, comme l'a annoncé Son Excellence, sur une base honorable et avantageuse, et que nous sommes loin d'être insensibles aux avances qui ont été faites pour le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité; et que nous sommes reconnaissans sans envers le Tout-Puissant des bienfaits dont il lui plaît de nous faire jouir encore, et nous pouvons assurer Son Excellence que nous ferons tout ce qui est en nous pour les conserver.

Mais nous pensons qu'il est essentiel, pour donner à nos délibérations un résultat satisfaisant — faire marcher le Gouvernement de Son Excellence avec bonheur et succès, et conserver l'harmonie entre les différentes branches du Parlement Provincial, et pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la Province, que le Gouvernement de Sa Majesté désire vivement promouvoir, comme cette Chambre en est convaincue, que les principaux Conseillers de Son Excellence, formant l'Administration Provinciale, soient des hommes qui possèdent la confiance du peuple; et nous croyons en conséquence, que c'est un devoir que nous devons à notre Souverain, à notre Pays et à Son Excellence elle-même, de saisir cette première occasion de lui exposer respectueusement que nous n'avons pas cette confiance dans les Conseillers actuels de Son Excellence.

Comité général.

Sur motion de l'Honorable M. Neilson, secondé par M. Small.

Ordonné, Que la motion principale et l'amendement proposé à icelle, soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Armstrong a pris le Fauteuil du Comité: et après y avoir siégé quelque tems:

M. l'Orateur a repris le Fauteuil:

Et M. Armstrong a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Viger, secondé par l'Honorable Procureur-général Draper.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Septembre 1842.

5 pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table:—

Par l'Honorable M. Neilson, la Pétition de William Phillips, et autres, Propriétaires de terres du District de Nicolet.

Par M. Thorburn, la Pétition de Henry Smith, Gardien et Surintendant Principal du Pénitencier Provincial.

Par M. Walker, la Pétition de Nicholas Sparks, de Bytown.

Par M. Sherwood, la Pétition de P. I. Fraser, et autres, Francs-tenanciers du District d'Ottawa.

Par M. Price, la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Haut-Canada.

Conformément à l'Ordre de jour, les Pétitions suivantes ont été lues:

Des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de St. Andrews, de Québec, demandant une aide pour une Ecole. Eglise de St. André, Québec

De divers Habitans du Township de Wilmot; demandant à n'être pas séparés du District de Wellington. Habitans de Wilmot.

De Franklin White, et autres, Habitans de Markham, et autres lieux; demandant l'exploration d'une certaine ligne de chemin dans Scarborough et Markham. De Markham

Du Conseil Municipal du District de St. Hyacinthe; demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Ordonnance qui établit des Conseils Municipaux dans le Bas-Canada. Du Conseil Mun. de St. Hyacinthe.

De J. Lefebvre de Bellefeuille, et autres, de St. Eustache; demandant une aide pour rebâtir les Eglise et couvent détruits durant la dernière Rébellion. Habitans de St. Eustache

De divers Propriétaires et Habitans du Comté de Chambly; demandant que les privilèges de l'Acte d'Assurance mutuelle du Canada Est, soient étendus jusqu'à eux. De Chambly

De Charles Miller, de St. Armand; demandant une Indemnité pour des pertes qu'il a souffertes durant la dernière Rébellion. C. Miller.

De George S. Boulton, de Cobourg; demandant une prolongation de temps, pour le paiement d'un Emprunt fait sur les fonds Provinciaux. G. S. Boulton

De Malcolm McGregor, et autres, de Peterborough; demandant que le Président du Bureau des Travaux Publics soit autorisé de liquider certaines Dettes contractées par les Commissaires nommés pour surveiller les Améliorations à être faites sur les Eaux de l'intérieur du District de Newcastle. Habitans de Peterborough

De Robert C. Wilkins, et autres, du Township d'Ameliasburg, dans le District de Prince Edouard; demandant une Disposition Législative pour confirmer un Arpentage fait par M. Wilmot. d'Ameliasburg.

Du Conseil Municipal du District de Sherbrooke; demandant que l'Ordonnance qui établit des Conseils de District dans le Bas-Canada soit amendée. Conseil Mun. de Sherbrooke

De certains Conseillers Municipaux du Home District; demandant qu'aucune demande, tendant à soustraire une partie du Township de Guillimbury Ouest, du Nouveau District proposé de Simcoe, soit rejetée. Conseillers. Mun. de District de Home

Résolu, Que la Pétition de Franklin White, et autres Habitans de Markham, et autres lieux, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs Small, Williams, Price, et Dugan, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Pétition de Markham, férée.

Pétition de Niagara référée.

Résolu. Que la Pétition de *George Adams*, et autres, du District de *Niagara*, présentée à la Chambre le huit du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que *M. Merritt*, *M. Holmes*, *M. L. M. Viger*, *M. Thompson*, *A. M. Leslie*, composent le dit Comité.

Sur motion de l'Hon. Procureur Général *Draper*, secondé par *M. Simpson*.

Adresse de félicitations.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, lui offrant les félicitations cordiales de cette Chambre sur la naissance du Prince de *Galles*, et qu'il soit présenté une semblable Adresse à son Altesse Royale le Prince *Albert*, et qu'il soit nommé un Comité spécial de trois Membres, à l'effet de préparer les dites Adresses.

Ordonné. que l'Hon. Procureur Général *Draper*, *M. Lafontaine* et l'Hon. *M. Moffatt* composent le dit Comité.

Pétition de G. S. Boulton, référée.

Résolu. Que la Pétition de *George S. Boulton*, de *Cobourg*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que *M. Basirell*, *M. Williams*, *Sir Allan N. MacNab*, *M. Merritt* et *M. Aylwin* composent le dit Comité.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, pour lui déclarer les sentimens de reconnaissance qu'ont éprouvés les Fidèles Communes de Sa Majesté en cette Province, de ce qu'il a plu à la Divine Providence, de protéger leur bien-aimée Souveraine contre l'attentat perfide d'un insensé, et scélérat assassin, et expriment leur ardente prière que le même pouvoir du Tout-Puissant veuille bien veiller sur ses jours, et préserver long-temps une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté; et que le Comité au quel a été référée la dernière Résolution ci-dessus, prépare la dite Adresse.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le projet d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en réponse au discours de son Excellence à l'ouverture de la présente Session, et sur l'amendement proposé au dit projet, étant lu.

Réponse au Discours.

Ordonné. Que le dit Ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer un Droit sur les produits agricoles des Etats voisins, lorsqu'ils sont importés dans cette Province, étant lu.

Produits agricoles.

Ordonné. Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de *M. Duggan*, secondé par *M. Barthe*.

La Chambre s'est ajournée.

Bill des Commissaires des lignes de division.

Sur Motion de *M. Merritt*, secondé par *M. Thorburn*,

Résolu. Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de continuer et amender un Acte passé par la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, dans la première année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de Bureaux de Commissaires de Lignes de division dans les différents Districts de cette Province."

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour examiner et constater les moyens les plus propres de faire disparaître les obstructions qui se rencontrent dans la Navigation de l'Ottawa et du *Pleuve St. Laurent*, et en même temps d'étendre son enquête à tous autres moyens de transport dans la Province, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que *M. Crane*, *M. Papineau*, *M. Merritt*, *M. Johnston*, *M. Baldwin*, *M. D. McDonald*, *M. Simpson*, composent le dit Comité.

Sur Motion de *M. Hamilton*, secondé par *M. Aylwin*.

Résolu. Que Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer la convenance d'abroger certaines parties d'un Acte de la dernière session, qui impose des droits sur le sel, les Rets et autres instruments de pêche.

Sur Motion de *M. Henry Smith*, secondé par *M. Roblin*,

Résolu. Que le Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de divers Electeurs de la seconde Division du Comté de *York*, et de *Connell James Baldwin*, Ecuyer, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite seconde Division du Comté de *York*, ayant été réduit à moins de neuf Membres, pendant trois jours successifs, soit déchargé.

Sur Motion de *M. Baldwin*, secondé par *M. Kimber*,

Résolu. Que la Pétition de *Connell James Baldwin*, Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, Membre siégeant pour la seconde Division du Comté de *York*, soit prise en considération demain à trois heures, P. M., le comité choisi nommé pour entendre et décider sur la dite Pétition ayant été réduit à un nombre moindre que neuf, et ayant ainsi continué pendant trois jours de séances de la présente session.

L'HEURE fixée pour prendre en considération les Pétitions de *Connell J. Baldwin*, Ecuyer, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, Membre pour représenter la seconde division du Comté de *York* dans ce présent Parlement, étant arrivée.

Election contestée de York.

La Chambre a procédé à la Nomination d'un Comité choisi, pour entendre et décider les mérites des dites Pétitions.

M. l'Orateur a donné ordre au sergent d'armes d'aller avec la masse, dans les places voisines, et de requérir la présence des Membres pour les affaires de la Chambre.

Et il y a été en conséquence.

Et étant de retour, la Chambre a été appelée; et, plus de trente Membre étant présents.

M. l'Orateur a ordonné aux Pétitionnaires, ou à leur Conseil ou Agent, de comparaître à la Barre, *John Rop*, Ecuyer, est comparu à la Barre, comme Conseil pour les Pétitionnaires.

M. l'Orateur a requis le Membre siégeant, ou son Conseil ou Agent, de comparaître à la Barre.

Le Membre siégeant est alors comparu à la Barre pour lui même.

Navigation du St. Laurent et de l'Ottawa.

Bill touchant les droits imposés sur le sel et les instruments de pêche

Election de York.

Jeudi, 15 Septembre 1842.

Election con-
testée de York.

M. l'Orateur a alors ordonné au sergent d'Armes de fermer les portes.

Et les portes étant en conséquence fermées, l'ordre du jour pour prendre les dites Pétitions en considération a été lu, et l'attestation de l'Orateur ayant été ôtée de dessus la Boîte, dans la quelle, conformément au Statut, les noms de tous les Membres de la Chambre étaient scellés et déposés, la dite Attestation a été lu par le Greffier comme suit :

Je certifie que cette Boîte a été disposée en ma présence, le quinziesme jour de septembre 1842, en la manière voulue par un acte passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George IV, intitulé : " Acte pour abroger un acte passé " *Feu Sa Majesté, intitulé Acte pour régler la manière de juger les Elections contestées, ou les Retours des Membres qui doivent servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles Elections.*"

Austin Cuillier,

Orateur.

La Boîte a été alors ouverte, et l'attestation du Greffier en a été par lui ôtée et lu, comme suit :

Je certifie que, Jeudi, le quinziesme jour de Septembre, 1842, en présence de l'Orateur de cette Chambre, j'ai mis dans une Boîte, où cette attestation se trouve, les noms des tous les Membres qui composent la présente Assemblée Législative, écrits sur des morceaux de parchemin, et pliés ainsi que voulu par un acte passé dans la quatrième année du Règne de feu sa Majesté le Roi George IV, intitulé : " Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-cinquième année du Règne de feu sa Majesté, intitulé : " Acte pour régler la manière d'entendre et juger les Elections contestées, ou les Retours des Membres qui doivent servir dans la Chambre d'Assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles Elections."

W. B. Lindsay,

Greffier de l'Assemblée.

Les noms de tous les membres ont été retirés de la Boîte, et mis dans trois autres Boîtes.

L'on a alors procédé au tirage des noms, en la manière ordinaire, et les noms suivans ont été retirés, sans qu'il y ait été fait d'objection :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| 1. <i>Armstrong,</i> | 13. <i>Smith, Henry</i> |
| 2. <i>Morris,</i> | 14. <i>Moffatt,</i> |
| 3. <i>Merritt,</i> | 15. <i>Draper,</i> |
| 4. <i>Crane,</i> | 16. <i>Cartwright,</i> |
| 5. <i>Taschereau,</i> | 17. <i>Child,</i> |
| 6. <i>Noël,</i> | 18. <i>Parke,</i> |
| 7. <i>Dunlop,</i> | 19. <i>Parent,</i> |
| 8. <i>MacNab, Sir Allan N.</i> | 20. <i>Price,</i> |
| 9. <i>Steele,</i> | 21. <i>Hamilton,</i> |
| 10. <i>Roblin,</i> | 22. <i>Burnet,</i> |
| 11. <i>Cameron,</i> | 23. <i>Baldwin,</i> |
| 12. <i>Sherwood,</i> | |

Vingt-et-un noms ont été retirés et mis de côté, ou les Membres excusés comme suit :

Sept contre lesquels des Pétitions sont pendantes ;

Onze, qui servent sur des Comités d'Elections ;

Trois, exemptés par rapport à l'âge.

Vingt-sept noms de Membres ont aussi été retirés, lesquels Membres se trouvent absens.

M. *Boswell* a été choisi pour agir pour les Pétitionnaires.

M. *Aylwin* a été choisi pour agir pour le Membre siégeant.

Les parties ayant été séparément appelées, pour echanger leurs Listes de Témoins, il a été convenu que les Listes produites durant la dernière session suffisent.

A quatre heures moins un quart, P. M., les parties avec M. *Alfred Patrick*, Greffier du Comité choisi, se sont retirées, à l'effet de choisir le dit Comité.

A quatre heures, P. M., le Greffier du Comité choisi déposa entre les mains du Greffier de la Cham-

bre, une Liste contenant les noms de Neuf Membres choisis pour composer le Comité Choisi, Comme suit :

Noms des Membres restés sur la Liste, pour entendre et décider les mérites des Pétitions de *Cannell James Baldwin*, Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, comme Membre pour représenter la seconde Division du Comté de York, dans ce présent Parlement :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. <i>Cameron,</i> | 6. <i>Smith, Henry</i> |
| 2. <i>Merritt,</i> | 7. <i>Child,</i> |
| 3. <i>Crane,</i> | 8. <i>Parke,</i> |
| 4. <i>Taschereau,</i> | 9. <i>Baldwin,</i> |
| 5. <i>Roblin,</i> | |

Agissant pour les Pétitionnaires, M. *Boswell.*

Agissant pour le Membre siégeant, M. *Aylwin.*

Alfred Patrick,

Greffier du Comité.

Les dits neuf Membres, et les deux personnes agissant pour les parties, ont été alors séparément assermentés à la Table, par le Greffier, en la manière ordinaire.

Sur motion de M. *Boswell*, secondé par M. *Aylwin*, Ordonné, Que le Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de *Cannell James Baldwin*, Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *George Duggan*, Ecuyer, Membre pour représenter la deuxième Division du Comté de York, dans ce présent Parlement, s'assemble dans une chambre de Comité de cette Chambre demain à dix heures A. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table :

Par M. *Morris*, la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland.

Par M. *Delisle*, la Pétition de *R. N. McGinnis*, et autres, du Comté de *Huntingdon*.—la Pétition de *E. W. Douglas*, Président de la Société d'Agriculture du Comté de *Huntingdon*, et autres.—et la Pétition de *Traver Van Vliet*, et *John Odell* de *Loxelle*.

Par l'Honorable Procureur Général *Draper*, la Pétition de divers Francs-tenanciers, et Habitans du Township de *Lochiel*, et autres lieux.

Par M. *McLean*, la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des Districts de l'Est, et d'*Ottawa*.

Par M. *Thompson*, la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*.

Par M. *Williams*, la Pétition de *T. Ward*, et autres, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, dans le District de *Newcastle*, et la Pétition de *John Knoulson*, et autres, des Townships de *Cavan* et *Mauvers*.

Par M. *Sherwood*, la Pétition de *Paul Glasford*, et autres, Habitans de la Ville de *Brockville*.—et la Pétition de *Silvester Skimmer*, Habitans de la ville de *Brockville*.

Par l'Honorable M. *Hincks*, la Pétition de M. *M. Crawford*, et autres, de *Bayham*.—la Pétition du Conseil de District du District de *London*.—la Pétition de *Leonard Witcox*, de *Toronto*.—et la Pétition de *S. S. Hutchison*, et autres, de *Bayham*.

Par M. *Powell*, la Pétition de *James Wilson*, et autres, du Township de *Bayham*.—et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Talbot*.

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *John Garbutt*, et autres, Habitans du Comté de *Simcoe*.

Par M. *Kimber*, la Pétition du Révérend *T. Cooke*, *S. B. Hart*, et autres, Habitans du District des *Trois Rivières*.

Par M. *Baldwin*, la Pétition de *Jephtha Bradshaw*, et autres, Commissaires des Ecoles, du Township de *Maldoc*.

Par M. *Henry Smith*, la Pétition de *Robert Barclay*, et autres, maçons, de *Kingston*.

Election con-
testée de York.21 Pétitions
présentées.

Par M. Aylwin, la Pétition de *Melitable Shano*, veuve de feu *T. H. Woolrich* de *La Prairie de la Magdelaine*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *John Bonner* et *William Petry*, de *Québec*; demandant qu'il leur soit fait justice, au sujet de leur acquisition de certaines terres de la Couronne.

De *Richard Brown*, et autres, du Comté de *Haldimand*; demandant l'érection du Comté de *Haldimand* en un District séparé.

De *E. Cox*, et autres, du *Township* de *Kingssey*, et autres lieux; demandant que le lieu du Gouvernement Municipal et de la Cour de District soit transféré à un endroit plus convenable.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant qu'il soit fait des Amendemens aux Actes des Conseils Municipaux et des Ecoles de District.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant qu'il soit fait des Amendemens au présent système de Cotisation.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant qu'il soit imposé un Droit sur les produits Américains introduits dans la Province, et qu'on s'adresse au Parlement Impérial pour qu'il passe une Loi, admettant les produits de cette Province dans la *Grande-Bretagne*, libres de Droit.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant l'achèvement du grand chemin, depuis *Queenston* jusqu'à *Grimshy*.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant qu'il soit prélevé une taxe sur les Tables de Roulette, et sur tous les autres jeux qui tendent à la démoralisation.

Du Conseil Municipal du District de *Niagara*; demandant que le site du chef-lieu de District soit changé.

De Messieurs *Macpherson*, *Crane* et Compagnie, et autres; demandant que le Canal de *La Chine* soit élargi, et autres améliorations sur icelui.

Sur Motion de M. *Simpson*, secondé par M. *Crane*, Ordonné, Que la Pétition de Messieurs *MacPherson*, *Crane* et Compagnie, et autres, soit référée au Comité Spécial, nommé pour examiner et constater les moyens les plus propres de faire disparaître les obstructions qui se rencontrent dans la Navigation de l'*Ottawa* et du Fleuve *St. Laurent*, et en même temps d'étendre son enquête à tous autres moyens de transport dans la Province.

Résolu, Que la Pétition de *J. Lefebvre de Bellefeuille*, et autres, de la Paroisse de *St. Eustache*, présentée à la Chambre le douze du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Forbes*, M. *Papineau*, M. *Simpson*, M. *Johnston*, et M. *Leslie*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de *Chambly*, présentée à la Chambre le douze du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Fyle*, M. *E. M. Viger*, M. *Barthe*, l'Honorable M. *Viger*, et M. *Simpson*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *Robert C. Wilkins*, et autres, du *Township* d'*Ameliasburg*, dans le district de *Prince Edward*, présentée à la Cham-

bre le douze du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *Roblin*, *Cartwright*, et *McLean*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. *Johnston* a proposé, secondé par M. *D. Mc Donald*; Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondence du Bureau Colonial, ou du Département de l'Artillerie en *Canada* ou en *Angleterre*, ensemble avec les Réponses à icelle; et aussi, Copie de tout Rapport fait par les Commissaires concernant la tenure de Lots de terre, dans *Bytown*, achetés par feu Lord *Dalhousie*, de la part du Gouvernement.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

M. *Hale*, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert McLoille* et *John McBride*, Electeurs de la ville de *Niagara*, se plaignant de l'Élection et du retour illégal d'*Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, Membre Siégeant pour la dite ville de *Niagara*, a fait rapport à la Chambre, que le Comité s'est assemblé ce matin à dix heures, et qu'il a été obligé de s'ajourner, sans procéder à cette affaire, en conséquence de l'absence, sans permission de la Chambre, de M. *Quesnel*, Membre du dit Comité.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de neuf Membres, pour prendre en considération les affaires monétaires de la Province, et particulièrement pour s'enquérir de la détresse commerciale, qui maintenant prévaut si généralement, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Duggan*, l'Honorable M. *Mossatt*, M. *Leslie*, M. *Dunlop*, l'Honorable M. *Hicks*, M. *Johnston*, M. *J. M. Viger*, M. *De Witt* et M. *Papineau* composent le dit Comité.

L'ordre du jour pour la seconde Lecture du Bill pour régler l'emploi des Deniers provenant des Amendes, Pénalités et Confiscations, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour mieux assurer l'indépendance et l'intégrité des Juges, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Aylwin*, M. *Lafontaine*, Sir *A. N. MacNab*, M. *Baldwin* et l'Honorable M. *Viger* composent le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par l'Honorable *Hicks*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 16 Septembre 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par l'Honorable M. *Neilson*, la Pétition des Révérendes Dames Religieuses du Couvent des Ursulines de *Québec*, — et la Pétition, d'*Augustin Blackburn*, et autres, Habitans de la Paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, Comté de *Saguenay*.

Terres de Bytown.

Election contestée de Niagara.

Détresse commerciale et affaires monétaires.

Bill pour régler l'emploi des amendes, etc.

Bill de l'indépendance des Juges.

16 Pétitions présentées.

Par M. Cameron, la Pétition de *Thomas McGory*, et autres, intéressés dans le Commerce des Bois.

Par M. Moore, la Pétition de *C. M. Hyndman*, Gardien de la Cour de Justice à *Sherbrooke*.

Par M. *Thorburn*, la Pétition de *Walter Wilson*, et autres, Habitans de la Ville de *Niagara*.

Par l'Honorable M. *Harrison*, la Pétition du Conseil de District du District de *Midland*, relative aux pouvoirs et devoirs des Conseils de Districts, etc.—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Midland*, relative aux chemins entre le lac *Ontario*, et l'*Ottawa*.—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Midland*, relative aux chemins Macadamisés, —et la Pétition du Maire et du Conseil de Ville de *Kingston*.

Par M. *Hermannus Smith*, la Pétition de *Stephen Jones*, et autres, du *Township* de *Saltfleet*.

Par M. *L. M. Viger*, la Pétition de *K. C. Chandler*, et autres, Habitans du District Municipal de *Nicolet*.

Par M. *Parent*, la Pétition de Madame *M. G. P. Pairehand*, et autres Dames de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation.—la Pétition de Madame *M. G. P. Pairehand*, et autres Dames, de *Québec*, pour une aïe.—la Pétition de *C. P. Huot*, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*.—la Pétition de *C. P. Huot* et *J. M. Potvin*, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*.—District de *Québec*.—et la Pétition de l'Honorable *M. P. De Sales Laterrrière*, et autres, Habitans du Comté de *Saguenay*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Habitans de Nicolet.

De *William Phillips*, et autres, Propriétaires de terres, du District de *Nicolet*; demandant que le Chef-lieu du District soit placé dans une partie plus centrale du District.

Du Syndic du Pénitencier.

De *Henry Smith*, Gardien et Surintendant Principal du Pénitencier Provincial; demandant une rémunération équivalente aux services que lui rendaient les Prisonniers, comme serviteur, service dont il a été privé.

N. Sparks.

De *Nicholas Sparks* de *Bytown*; demandant que la Chambre lui fasse remettre certaines propriétés dont il a été injustement dépossédé par le Département de l'Artillerie.

Françesnaniers de l'Ottawa.

De *P. L. Fraser*, et autres, Françesnaniers du District d'*Ottawa*, demandant qu'il leur soit permis de racheter certaines terres, saisies par le Shérif pour arrérages de taxes.

Banque du Haut-Canada.

Des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du *Haut-Canada*; demandant qu'il leur soit permis d'augmenter leur Capital.

Charles Symmes.

La Pétition de *Charles Symmes*, Ecuyer, d'*Aylmer*, l'un des Candidats à la dernière Election du Comté d'*Ottawa*, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de *D. B. Papineau*, Ecuyer, ayant été lue.

M. *Cameron* a proposé, secondé par M. *Forbes*, que le temps pour recevoir la dite Pétition soit étendu jusqu'au premier d'Octobre prochain, en conséquence de l'opinion qui prévaut que la Loi du *Bas-Canada*, au sujet des Elections contestées était expirée.

La Question ayant été aussi mise sur la dite Motion, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit.

POUR.

Messieurs, *Armstrong, Aylwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Burnet, Cameron, Child, Crane, Daly, Derbshire, DeWitt, Dunlop, Duggan, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Harrison, Hincks, Hopkins, Kimber, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, M. Lean, Merritt, Morris, Neilson, Noël, Parent, Powell, Price, Quesnel, Roblin,*

Henry Smith, Hermannus Smith, Sherwood, Steele, Taché, Tashereau, Thompson, Thorburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Walker, Williams, et Woods (53.)

CONTRE.

Messieurs *Black, Cartwright, Delisle, Draper, Dunn, Dunscomb, Johnston, Jones, J. S. McDonnell, Moffatt, Moore, Parker, Simpson, Watts et Yule (15.)* Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, en conséquence.

Résolu, Que la Pétition de *Nicholas Sparks*, de *Bytown*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

N. Sparks.

Ordonné, Que M. *Walker*, M. *Johnston*, M. *Papineau*, M. *Derbshire* et M. *DeWitt* composent le Comité.

Sur Motion de M. *Harrison*, secondé par l'Hon. M. *Daly*.

Ordonné, Que M. l'Orateur Expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le Parlement Provincial, pour la quatrième Division du Comté de *York* à la place de *Ionis Hypolite Lafontaine*, Ecuyer, qui depuis son Election, a accepté la Charge de Procureur Général de Sa Majesté pour la partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*.

Writ de division de York.

Sur Motion de l'Hon. M. *Harrison*, secondé par l'Hon. M. *Dunn*.

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de *Hastings*, à la place de *Robert Baldwin*, Ecuyer, qui, depuis son Election, a accepté la Charge de Procureur Général de Sa Majesté pour la partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*.

Writ, Comté de Hastings.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Draper* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, à compter de Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *J. S. Macdonald*, ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'à Lundi le vingt-six du présent, pour affaires urgentes.

Sur Motion de M. *Black*, secondé par M. *Burnet*. Résolu, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du *Bas-Canada*, 47^e Geo. III, Chap. 9, intitulé "Acte pour empêcher la désertion des matelots et autres personnes dans le service de mer; pour punir les personnes qui encouragent tels matelots et autres à désertir, ou qui les logent ou cachent; et pour rappeler certains Actes y mentionnés."

Acte de la désertion des matelots.

Sur Motion de l'Hon. M. *Jones*, secondé par M. *McLean*.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 6^e Guil. IV, Chap 56, de la ci-devant Province, du *Bas-Canada*, intitulé, "Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Agriculture."

Amende; Acte d'agriculture.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *Boswell*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à trois heures, P. M.

Ajournement.

Ajournement.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Berthelot, Boswell, Boutillier, Burnet, Chesley, Cook, Dunlop, Dunn, Duggan, Durand, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Holmes, Hopkins, Johnston, Jones, Sir Allan N. MacNab, McCulloch, J. S. Macdonald, McLellan, Merritt, Moffatt, Price, Roblin, Hermannus Smith, Taché, Thompson, Thurburn, Watts, Williams, et Yule, (31.)*

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Blach, Cameron, Cartwright, Crane, Daly, Delisle, Derbshire, De Witt, Draper, Forbes, Harrison, Hincks, Kimber, Leslie, D. McDonald, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Park, Powell, Simpson, Small, Henry Smith, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Woods, (29.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

Sur motion de l'Hon. M. Jones, secondé par M. Child,

Résolu, Que Jeudi prochain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Ordonnance du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, qui établit des Bureaux d'Enregistrement.

Ordonné, Que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières, dans certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi le vingt-neuf du présent.

L'Hon. M. *Draper*, du Comité Spécial, nommé pour préparer une humble Adresse à Sa Majesté, lui offrant les félicitations cordiales de cette Chambre sur la Naissance du Prince de Galles, et une semblable Adresse à son Altesse Royale le Prince *Albert*, et aussi une autre humble Adresse à Sa Majesté pour lui déclarer les sentimens de reconnaissance qu'ont éprouvés les fidèles Communes de sa Majesté en cette Province, de ce qu'il a plu à la Divine Providence de protéger leur bien-aimée Souveraine contre l'attentat perfide d'un insensé, et scélérat assassin, a présenté à la Chambre les Adresses préparées par le dit Comité, lesquelles Adresses ont été séparément lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre : et elles sont comme suit.

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

Très gracieuse Souveraine.

Nous les fidèles et loyaux sujets de votre Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, lui offrons nos félicitations cordiales, sur la naissance du Prince de Galles, événement que nous regardons comme du plus heureux augure pour tout l'Empire britannique, et qui doit aussi, nous en sommes persuadés, contribuer au bonheur domestique de votre Majesté et de son Auguste Epoux.

A son Altesse Royale le Prince *Albert, François, Auguste, Charles, Emmanuel de Saxe-Cobourg, Gothia*, Maréchal des armées de sa Majesté, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à votre Altesse Royale.

Nous les fidèles et loyaux sujets de sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, offrons à votre Altesse Royale nos cordiales félicitations sur la naissance du Prince de Galles, événement que nous regardons comme du plus heureux augure pour tout l'Empire britannique, et qui doit aussi, nous en sommes persuadés, contribuer au bonheur domestique de votre Altesse Royale et de notre Gracieuse Souveraine.

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

Très gracieuse Souveraine.

Nous les fidèles et loyaux sujets de votre Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, nous nous réunissons pour remercier le Tout-Puissant de ce qu'il lui a plu d'éloigner de votre Majesté, notre bien aimée Souveraine, le danger auquel elle a été exposée par la tentative traitresse d'un assassin pervers et méchant, et nous supplions instamment la Divine Providence de continuer à protéger et conserver des jours qui sont si justement chers à toutes les classes des sujets de votre Majesté.

Ordonné, Que les dites Adresses soient grossoyées.

Ordonné, Que M. *Burnet* ait la permission d'introduire un Bill, pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde Lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le projet d'une Adresse proposée à son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse au Discours de son Excellence, à l'ouverture de la présente Session, et sur l'Amendement proposé au dit projet, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Armstrong* a pris le Fauteuil du Comité : et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question :

Le Rapport sera-t-il maintenant reçu ?

La Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, il sont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Cartwright, Cook, Daly, Delisle, De Witt, Draper, Danscomb, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Kimber, Leslie, McCulloch, McLellan, Merritt, Moffatt, Moore, Morris, Parent, Parke, Powell, Quésnel, Roblin, Simpson, Small, Hermannus Smith, Taché, Taschereau, Thompson, Thurburn, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Watts et Williams, (48.)*

CONTRE.

Messieurs *Dunlop et J. S. MacDonald, (2.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Le Rapport a été reçu, et la dite Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre : et elle est comme suit :

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du très-gracieux Discours qu'elle a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial : pour l'assurer que cette Chambre déplore la triste et pénible circonstance qui a terminé le Gouvernement de son prédécesseur, et la féliciter d'avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province. Cette Chambre assure Son Excellence que, dans l'exercice des hautes et importantes fonctions auxquelles elle a été appelée, Son Excellence recevra en tout tems de cette Chambre, un appui cordial et constitutionnel. Que cette Chambre est convaincue qu'en exerçant la Prérogative Royale, et choisissant ce

Adresses de félicitations à Sa Majesté.

Anciennes limites de Québec.

Comité général sur la réponse à l'Adresse.

Résolution en réponse au Discours.

Acte d'enregistrement.

Bill pour le secours des vendeurs de biens fonciers.

Adresses de félicitations à sa Majesté.

Résolution en
réponse au
Discours.

moment pour la convocation du Parlement, Son Excellence n'a agi que dans des vues avantageuses pour le service public.

Nous assurons Son Excellence que cette Chambre se réjouit sincèrement d'apprendre, que depuis sa dernière ré-union, la Providence a, heureusement, pour la sécurité et l'avantage de la Province et de l'Empire Britannique, mené à bonne fin plusieurs événemens d'un grand intérêt public.

Que la naissance d'un Prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est, pour cette Chambre, et pour tous les fidèles sujets de Sa Majesté, une source de joie la plus vive; et c'est avec la plus grande satisfaction qu'elle se joint à vous pour féliciter cordialement la Reine et son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la nation.

Que cette Chambre élève unanimement la voix pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin et la méchanceté de gens pervers et insensés; et elle supplie vivement la Providence de vouloir bien continuer à veiller sur ses jours, et conserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Que cette Chambre a reçu avec une vive satisfaction, l'information qu'un Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de l'Amérique, a été signé de la part de Sa Majesté, et a depuis été ratifié par la Sénat Fédéral, et que par ce Traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les Etats Unis, ont été réglées; et elle augure de cette assurance, les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, et à l'emploi sans partage de toute son énergie, pour avancer et développer les ressources qu'une Providence bienveillante nous a accordées d'une main si libérale.

Que cette Chambre est convaincue que l'accomplissement d'un aussi heureux résultat, a été un des principaux motifs de Sa Majesté dans la négociation du Traité; et qu'elle reçoit avec le plus profond respect, et l'affection la plus sincère, l'assurance que Son Excellence lui a communiquée par ordre de la Reine, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir, sous sa domination et la protection de la Couronne, tous ses fidèles sujets en Canada, jouir d'une paix inaltérable, sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-sujets des Isles Britanniques, et voir s'accroître leurs richesses, leur prospérité et leur bonheur; et elle assure Son Excellence, que les fidèles Communes de Sa Majesté en Canada ne désirent d'autre garantie, pour la conservation de ces bienfaits, que la jouissance de la Constitution Britannique dans toute son intégrité; en tant que cette Constitution est applicable à notre position comme l'une des Dépendances Coloniales de ce puissant Empire, auquel nous nous faisons gloire d'appartenir.

Que le caractère élevé que le Gouvernement Britannique s'est acquis par sa fidélité à remplir ses engagements pécuniaires, donne la pleine assurance qu'il accomplira fidèlement sa promesse de garantir un emprunt pour cette Province; et que l'Acte du Parlement Impérial qui donne effet à cette promesse, ainsi que l'information et la communication que Son Excellence a promis de mettre devant nous, recevront notre attention la plus respectueuse.

Qu'aussitôt que cette Chambre aura reçu l'information relative aux Travaux Publics, que Son Excellence a donné ordre de mettre devant elle, cet important sujet ne manquera pas d'occu-

per toute son attention; et elle apprendra avec beaucoup de satisfaction que le Gouvernement a pris tous les moyens à sa disposition pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et hâter l'avancement d'objets si importants pour l'intérêt public.

Que cette Chambre regrette d'apprendre que l'on ait trouvé impraticable d'effectuer, en Angleterre, les arrangemens qui avaient été projetés l'année dernière, pour assister les émigrés industriels, mais elle est heureuse d'être informée que le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement Impérial un octroi de deniers, afin de secourir les émigrés nécessiteux à leur arrivée en ce pays; qu'il est en même tems satisfaisant pour cette Chambre d'apprendre que, quoique le nombre des émigrés arrivés dans cette Province dans le cours de la présente saison, ait été beaucoup plus considérable que celui de la période correspondante de l'année dernière, aucun parmi eux ne s'est néanmoins trouvé dans un dénuement grave; et cette Chambre se réjouit d'apprendre qu'il existe pour eux une perspective aussi flatteuse de succès et de prospérité.

Que cette Chambre sera heureuse de trouver que l'état du Revenu Public est aussi satisfaisant, et que les mesures que le Parlement Impérial a adoptées dans la dernière Session, en augmentant les taxes sur les importations, afin de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, et autres exigences de la Province, ont été accompagnées d'un succès signalé.

Que cette Chambre donnera son attention la plus respectueuse au Tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, lequel, elle est convaincue, a été dicté par l'esprit le plus libéral envers cette Province; et qu'elle prendra aussi en considération les Lois qui ont rapport au Revenu Provincial, sur lesquelles Son Excellence a appelé son attention, afin de les faire harmoniser avec les Actes du Parlement Impérial, si cela est praticable.

Que c'est pour cette Chambre la plus grande satisfaction d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales, relativement aux droits sur les produits agricoles dans leur rapport avec le commerce de la Province; et elle se réjouit que Son Excellence a raison d'espérer que des arrangemens pourront être adoptés, pour augmenter les débouchés des produits Canadiens d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

Que cette Chambre ne manquera pas de considérer de la manière la plus attentive les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'année dernière, ainsi que les estimations de l'année courante aussitôt qu'ils auront été mis devant elle.

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que Son Excellence a porté beaucoup d'attention à l'opération des grandes mesures passées dans la dernière Session du Parlement Provincial; et elle donnera toute son attention aux changemens qui pourront être constitutionnellement soumis à sa considération; et Son Excellence peut être assurée qu'elle aidera avec empressement à considérer les modifications qu'il sera nécessaire de faire aux institutions municipales du pays.

Que cette Chambre remercie Son Excellence du désir qu'elle a manifesté de se rendre aux vœux du Parlement, en mettant à effet l'Acte pour l'encouragement de l'Education, et qu'elle voit avec plaisir l'impulsion qui a été donnée à cette source importante de bonheur et de prospérité publique et privée, tant dans les branches les plus élevées, que dans les branches élémentaires de l'enseignement; et elle est convaincue que le résul-

Résolution
réponse au
Discours.

Résolution en
réponse au
Discours.

tat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Que cette Chambre portera son attention sur la réorganisation de la Milice, et elle se réjouit qu'il se présente aujourd'hui une occasion favorable d'alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus solide et plus satisfaisant.

Que cette Chambre est profondément convaincue de la grande importance des matières sur lesquelles il a plu à Son Excellence d'appeler son attention, et elle reçoit avec la plus grande satisfaction, l'assurance, si conforme aux sentimens qui animent le Représentant de notre Souverain bien aimé, qu'elle peut compter sur sa coopération cordiale pour perfectionner ces mesures, et qu'elle prendra part à tous ses travaux pour l'avancement du bien-être de la Province.

Que cette Chambre assure Son Excellence qu'elle désire vivement, dans ses avis et dans ses procédés, être animée et guidée par cet esprit d'harmonie qui est le plus propre à produire des résultats à la fois utiles et permanens.

Que cette Chambre reçoit avec joie les assurances d'une paix appuyée sur une base honorable et avantageuse, et qu'elle attend les plus heureux résultats des avances qui ont été faites pour le règne de la tranquillité et de la sécurité.

La consolidation et la jouissance d'institution libres et permanentes, et le rétablissement du crédit financier et de la confiance commerciale, seront pour cette Chambre et tous les habitans du pays, des motifs durables de gratitude.

Résolu. Que la dite Résolution soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour préparer et faire rapport d'un Projet d'Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session, en conformité de la dite Résolution.

Ordonné. Que l'Honorable M. Viger, M. Forbes, l'Honorable M. Moffatt, l'Honorable M. Draper et M. Quessnel composent le dit Comité.

L'ordre du jour pour la seconde Lecture du Bill pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de Montréal, étant lu :

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

Alors, sur motion de M. Delisle, secondé par M. Dunlop.

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 17 Septembre, 1812.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. Black, la Pétition de James Maclaren, Geolier, de Québec; la Pétition de Frederick Mince, Huissier à Baguette de la Cour du Banc du Roi, de Québec; la Pétition de J. Bte. Landry, Crieur, de la Cour du Banc du Roi, de Québec; et la Pétition de Charles Turgeon, Marchand de Bois, de Québec.

Par M. Noël, la Pétition des Habitans du Comté de Lotbinière.

Par M. Cartwright, la Pétition du Révérend Thomas Phillips, d'Etobicoke, dans le Home District.

Par M. Forbes, la Pétition de C. P. Treadwell, Shérif de L'Orignal; et la Pétition d'Ignace Razezanne, Notaire, de la Paroisse de St. Benoit.

Par M. Henry Smith, la Pétition du vénérable G. O. Stuart, et autres, Habitans du Township de Kingston; et la Pétition d'Isaac Bond, et autres, Habitans du Township de Loughborough, et autres, lieux.

Vol. 2.

Par l'Hon. M. Draper, la Pétition de W. Kingsmill, Shérif, et autres, de la ville de Niagara; et la Pétition de John C. Ball, et autres, du Township de Niagara.

Par M. Delisle, la Pétition des Habitans de la Côte de La Vertu, Paroisse de St. Laurent, dans le District de Montréal, et des lieux avoisinans; et la Pétition de D. d'Eschambault, et autres, Habitans de La Prairie.

Par M. Hale, la Pétition de Samuel Brooks, et autres, Syndics de l'Académie de Sherbrooke.

Par le Capitaine Steele, la Pétition de W. H. Richardson, et autres, Habitans du Township de Tecumseth.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Des Président, Directeurs, et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland; demandant qu'il leur soit permis d'augmenter leur Capital.

Banque du District de Midland.

De R. B. McGinnis, et autres, du Comté d'Huntingdon, demandant à être indemnisés pour des pertes qu'ils ont souffertes durant la dernière rébellion.

R. B. McGinnis

De E. W. Douglas, Président de la Société d'Agriculture du Comté d'Huntingdon, et autres; demandant que les Sociétés d'Agriculture du Canada Est soient placées sur le même pied que celles du Canada Ouest.

Société d'agriculture, Huntingdon.

De Traver Van Vliet et John Odell, de Lacolle; demandant à être indemnisés, pour des pertes qu'ils ont souffertes durant la dernière rébellion.

T. Van Vliet et John Odell.

De Divers Francs-tenanciers et Habitans du Township de Lochiel, et autres lieux; demandant que certaines concessions dans le Township de Lochiel et Kenyon soient annexées au District d'Ottawa.

Habitans de Lochiel.

De George McDonell, et autres, Habitans des Districts de l'Est et d'Ottawa; se plaignant que la somme de £5000, votée par la Législature pour réparer le Chemin de Poste, depuis Cornwall, jusqu'à l'Ottawa, a été dépensée ailleurs, et demandant que justice soit faite sur ce sujet.

Des habitans des Districts de l'Est et de l'Ottawa.

Des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Gore; demandant qu'il soit fait certains amendemens à l'Acte d'Incorporation de la dite Banque.

Banque de Gore.

De T. Ward, et autres, de la ville de Port Hope, dans le Comté de Murham, dans le District de Newcastle; demandant que le chemin de madiers que l'on construit maintenant, depuis l'extrémité Ouest de Rice Lake, jusqu'au Lac Ontario, soit discontinué, par un Acte de la Législature, et que les Argens qui devaient être dépensés sur icelui soient employés sur le Chemin maintenant en usage.

T. Ward et autres.

De John Knowlson, et autres, des Townships de Cavan et Mauvers; demandant qu'il soit institué une Enquête sur les causes de l'Intempérance, et que des moyens efficaces soient adoptés pour assurer sa Suppression.

John Knowlson, et autres.

De Paul Glasford, et autres, Habitans de la Ville de Brockville; demandant la passation d'une Loi de Banqueroute.

Paul Glasford, et autres.

De Silvester Skinner, de la Ville de Brockville; demandant une Patente pour une Machine propre à battre et à vanner le grain, qu'il a inventée avec deux autres personnes.

Silvester Skinner.

De M. M. Crawford, et autres, de Bayham; demandant que le Commerce des Bois soit protégé, par l'imposition d'un Droit sur les Bois importés des Etats-Unis dans cette Province.

M. M. Crawford, et autres.

F

Limites de
Montréal.

16 Pétitions
présentées.

- Leonard Wilcox. De *Leonard Wilcox* de *Toronto*, demandant à être indemnisé pour des pertes qu'il a souffertes, en conséquence de la Saisie illégale de sa propriété, par un Officier de Douanes.
- L. L. Hutchison. De *L. L. Hutchison*, et autres de *Bayham*: demandant que le Township de *Bayham* soit annexé au District de *Brock*, et en forme partie.
- J. Wilson, et autres. De *James Wilson*, et autres, du Township de *Bayham*: demandant que le dit Township soit annexé au Comté de *Norfolk* dans le District de *Talbot*.
- Conseil du District de Talbot. Du Conseil Municipal du District de *Talbot*: demandant que les limites Ouest du Comté de *Norfolk* soient définies.
- Révérénd T. Cooke, et autres. Du Révérend *T. Cooke*, *S. B. Hart*, et autres, Habitans du District des *Trois-Rivières*: demandant que des Amendemens soient faits à l'Ordonnance des Districts Municipaux: que les Ordonnances de Judicature, des Voitures d'hiver et de la Police rurale soient abrogées; aussi, que les Biens des Jésuites soient employés aux fins de l'Education dans le *Bas-Canada*: que les Terres de la Couronne en arrière de la Ville des *Trois-Rivières* soient concédées: et enfin, protestant contre l'Acte d'Union.
- John Garbutt, et autres. De *John Garbutt*, et autres, Habitans du Comté de *Simcoe*: demandant que la partie du Township de *Guillimbury Ouest*, communément connue comme l'ancien arpentage, ne soit pas annexée au Township de *Guillimbury Est*.
- Jephth Bradshaw, et autres. De *Jephth Bradshaw*, et autres, Commissaires des Ecoles du Township de *Mulock*, demandant certains amendemens à l'Acte des Ecoles.
- R. Barclay, et autres. De *Robert Barclay*, et autres Maçons, de *Kingston* demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes, en conséquence du défaut d'exécution d'un contrat public, par suite de Causes qu'ils n'ont pu maîtriser.
- Mehitable Shaw. De *Mehitable Shaw*, veuve de feu *T. H. Woolrich*, de *Laprairie de la Magdeleine*, exposant que son mari est mort, en Janvier dernier, des suites d'une maladie, qui lui est venue pendant qu'il était employé comme Capitaine des Volontaires, durant la dernière Rébellion dans le *Bas-Canada*, et demandant un secours.
- Pétitions référées. Banque Commerciale. Résolu. Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Ordonné. Que *M. Morris*, *M. Merritt*, *M. L. J. Viger*, *M. Leslie*, *M. Holmes*, composent le dit Comité.
- Jas. Wilson, et autres. Résolu. Que la Pétition de *James Wilson*, et autres, du Township de *Bayham*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Ordonné. Que *M. Powell*, *M. Parke*, *M. Merritt*, *M. Durand* et *M. Yale* composent le dit Comité.
- G. McDonell, et autres. Résolu. Que la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des District de l'Est et de l'Ottawa, soit référée à un Comité Spécial de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport de tems à autres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Ordonné. Que *M. McLean*, *M. Chesley*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. Merritt*, *M. Williams*, *M. Cook*, et *M. Boswell* composent le dit Comité.
- Ordonné. Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Haut-Canada, présentée à la Chambre le quatorze du courant, soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*.
- Ordonné. Que la Pétition du Conseil Municipal du District de *Talbot*, soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *James Wilson*, et autres, du Township de *Bayham*.
- Ordonné. Que la Pétition de *L. L. Hutchison*, et autres, de *Bayham*, soit référée au dit Comité.
- Ordonné. Que la Pétition de *T. Ward*, et autres, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, dans le District de *Newcastle*, soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des Districts de l'Est de l'Ottawa.
- Résolu. Que la Pétition de Divers Francs-tenanciers et Habitans du Township de *Lochiel*, et autres lieux, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Ordonné. Que l'Hon. *M. Draper*, *M. D. McDonnell*, *M. McLean*, *M. Johnston* et *M. Foster*, composent le dit Comité.
- Résolu. Que telle partie de la Pétition du Révérend *T. Cooke*, *S. B. Hart*, et autres, Habitans du District des *Trois-Rivières*, demandant que les Biens des Jésuites soient employés aux fins de l'Education dans le *Bas-Canada*, et que les Terres de la Couronne en arrière de la Ville des *Trois-Rivières* soient concédées, soit référée à un Comité Spécial de sept Membres, pour en quérir sur ces sujets, et en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.
- Ordonné. Que *M. Kimber*, *M. Turcotte*, l'Hon. *M. Moffatt*, l'Hon. *M. Neilson*, *M. Berthelot*, l'Hon. *M. Hincks* et l'Hon. *M. Viger*, composent le dit Comité.
- L'Honorable *M. Viger*, du Comité Spécial nommé hier pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, a fait rapport que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre: et elle est comme suit:
- A Son Excellence le Très Honorable Sir *Charles Bagot*, G. C. B. l'un des Membres de Très Honorable Conseil Privé de sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef des Provinces du *Canada*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles.
- Qu'il plaise à votre Excellence:—
- Nous les fidèles et loyaux sujets de sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté de remercier votre Excellence du très-gracieux Discours qu'elle a prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial: de l'assurer que cette Chambre déplore la triste et pénible circon-

Banque du Haut-Canada.

Conseil Municipal de Talbot.

L. L. Hutchison et autres.

T. Ward, et autres.

Township de Lochiel.

Révérend T. Cooke et autres.

Adresse en réponse au Discours.

Adresse en
réponse au
Discours.

stance qui a terminé le Gouvernement de son Prédécesseur ; et de la féliciter d'avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province. Nous assurons votre Excellence que, dans l'exercice des hautes et importantes fonctions auxquelles elle a été appelée, votre Excellence recevra en tout tems de cette Chambre, un appui cordial et constitutionnel. Nous sommes convaincus qu'en exerçant la Prérrogative Royale, et choisissant ce moment pour la convocation du Parlement, votre Excellence n'a agi que dans des vues avantageuses pour le service public.

Nous assurons votre Excellence que nous nous réjouissons sincèrement d'apprendre, que depuis la dernière ré-union de la Législature, la Providence a, heureusement, pour la sécurité et l'avantage de la Province et de l'Empire Britannique, mené à bonne fin plusieurs évènements d'un grand intérêt public.

La naissance d'un Prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est, pour nous et pour tous les fidèles sujets de Sa Majesté, une source de joie la plus vive ; et c'est avec la plus grande satisfaction que nous nous joignons à vous, pour féliciter cordialement la Reine et son Auguste Epoux, sur un évènement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la nation.

Nous élevons unanimement la voix pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin et la méchanceté de gens pervers et insensés ; et nous supplions vivement la Providence de vouloir bien continuer à veiller sur ses jours, et conserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Nous recevons avec une vive satisfaction, l'information qu'un Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de l'Amérique, a été signé de la part de Sa Majesté, et a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral, et que par ce Traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les Etats Unis, ont été réglées ; et nous augurons de cette assurance, les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, et à l'emploi sans fatigue de toute notre énergie, pour avancer et développer les ressources qu'une Providence bienveillante nous a accordées d'une main si libérale.

Nous sommes convaincus que l'accomplissement d'un aussi heureux résultat, a été un des principaux motifs de Sa Majesté dans la négociation du Traité ; et nous recevons avec le plus profond respect, et l'affection la plus sincère, l'assurance que votre Excellence nous a communiquée par ordre de la Reine, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir, sous sa domination et la protection de la Couronne, tous ses fidèles sujets en Canada, jouir d'une paix inaltérable, sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-sujets des Iles Britanniques, et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité et leur bonheur ; et nous assurons votre Excellence, que les fidèles Communes de Sa Majesté en Canada ne désirent d'autre garantie, pour la conservation de ces bienfaits, que la jouissance de la Constitution Britannique dans toute son intégrité, en tant que cette Constitution est applicable à notre position comme l'une des Dépendances Coloniales de ce puissant Empire, auquel nous nous faisons gloire d'appartenir.

Le caractère élevé que le Gouvernement Britannique s'est acquis par sa fidélité à remplir ses engagements pécuniaires, donne la pleine assurance à cette Chambre qu'il accomplira fidèlement sa promesse de garantir un emprunt pour cette Province ; et que l'Acte du Parlement Impérial qui donne effet à cette promesse, ainsi que l'information et la communication que votre Excellence a promis de mettre devant nous, recevront notre attention la plus respectueuse.

Dès que nous aurons reçu la communication relative aux Travaux Publics, que votre Excellence a donné or-

Adresse en
réponse au
Discours.

dre de mettre devant nous, cet important sujet ne manquera pas d'occuper toute notre attention ; et nous apprendrons avec beaucoup de satisfaction que le Gouvernement a pris tous les moyens à sa disposition pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et hâter l'avancement d'objets si importants pour l'intérêt public.

Nous regrettons d'apprendre que l'on ait trouvé impraticable d'effectuer en Angleterre, les arrangements qui avaient été projetés l'année dernière, pour assister les émigrés industriels, mais nous sommes heureux d'être informés que le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement Impérial un octroi de deniers, afin de secourir les émigrés nécessiteux à leur arrivée en ce pays ; et il est en même tems satisfaisant pour nous d'apprendre que, quoique le nombre des émigrés arrivés dans cette Province dans le cours de la présente saison, ait été beaucoup plus considérable que celui de la période correspondante de l'année dernière, aucun parmi eux ne s'est néanmoins trouvé dans un dénuement grave ; et nous nous réjouissons d'apprendre qu'il existe pour eux une perspective aussi flatteuse de succès et de prospérité.

Nous sommes heureux de trouver que l'état du Revenu Public est aussi satisfaisant, et que les mesures que le Parlement Impérial a adoptées dans la dernière Session, en augmentant les taxes sur les importations, afin de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, et autres exigences de la Province, ont été accompagnées d'un succès signalé.

Nous donnerons notre attention la plus respectueuse au Tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, lequel, nous en sommes convaincus, a été dicté par l'esprit le plus libéral envers cette Province ; et nous prendrons aussi en considération les Lois qui ont rapport au Revenu Provincial, sur lesquelles votre Excellence a appelé notre attention, afin de les faire harmoniser avec les Actes du Parlement Impérial, si cela est praticable.

C'est pour nous la plus grande satisfaction d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales, relativement aux droits sur les produits agricoles dans leur rapport avec le commerce de la Province ; et nous nous réjouissons que votre Excellence a raison d'espérer que des arrangements pourront être adoptés, pour augmenter les débouchés des produits Canadiens d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

Nous ne manquerons pas de considérer de la manière la plus attentive les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'année dernière, ainsi que les estimations de l'année courante aussitôt qu'ils auront été mis devant nous.

Nous apprenons avec satisfaction que votre Excellence a porté beaucoup d'attention à l'opération des grandes mesures passées dans la dernière Session du Parlement Provincial ; et nous donnerons toute notre attention aux changemens qui pourront être constitutionnellement soumis à notre considération ; et votre Excellence peut être assurée que nous aiderons avec empressement à considérer les modifications qu'il sera nécessaire de faire aux institutions municipales du pays.

Nous remercions votre Excellence du désir qu'elle a manifesté de se rendre aux vœux du Parlement, en mettant à effet l'Acte pour l'encouragement de l'Education, et nous voyons avec plaisir l'impulsion qui a été donnée à cette source importante de bonheur et de prospérité publique et privée, tant dans les branches les plus élevées, que dans les branches élémentaires de l'enseignement ; et nous sommes convaincus que le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Nous porterons notre attention sur la réorganisation de la Milice ; nous nous réjouissons qu'il se présente aujourd'hui une occasion favorable d'alléger

Adressé en réponse au Discours.

les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus solide et plus satisfaisant.

Nous sommes profondément convaincus de la grande importance des matières sur lesquelles il a plu à votre Excellence d'appeler notre attention; et nous recevons avec la plus grande satisfaction, l'assurance si conforme aux sentimens qui doivent toujours animer le vrai Représentant d'un Souverain constitutionnel, que nous pouvons compter sur sa co-opération cordiale pour perfectionner ces mesures; et qu'elle prendra part à tous nos travaux pour l'avancement du bien-être de la Province.

Nous assurons votre Excellence que nous désirons vivement, dans nos avis et dans nos procédés, être aimés et guidés par cet esprit d'harmonie qui est le plus propre à produire des résultats à la fois utiles et permanens. Nous recevons avec joie les assurances d'une paix appuyée sur une base honorable et avantageuse, et nous attendons les plus heureux résultats des avances qui ont été faites pour le règne de la tranquillité et de la sécurité.

La consolidation et la jouissance d'institutions libres et permanentes, et le rétablissement du crédit financier et de la confiance commerciale, seront pour nous et tous les habitans du pays, des motifs durables de gratitude.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.
Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province; se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Sur Motion de M. Norris, secondé par l'Hon. M. Hincks,

Ordonné, Que les Officiers ayant la régie des Banques de cette Province, qui ont des Chartes soient tenus respectivement de mettre devant cette Chambre, un Etat des affaires des dites Banques, tel que requis par les Actes d'Incorporation.

Ordonné, Que M. Walker ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'au quinze d'Octobre prochain, pour affaires urgentes.

Ordonné, Que M. McLean ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pendant une semaine, à compter de Lundi prochain, pour affaires urgentes.

Alors, sur Motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Hamilton, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 19 Septembre, 1842.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre, les Comptes de la Corporation de la Maison de la Trinité, Québec, reçus conformément à la 23^e Section de l'Acte de la Victoria, chap. 15.

Pour les dits Comptes, voir Appendice (B.) à la fin de ce volume.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. Bartholot, la Pétition du Conseil Municipal du District de Kamouraska.
Par M. Boutillier, la Pétition du Révérend Joseph La Roche, Directeur du Collège de St. Hyacinthe.

Par M. Boswell, la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Compagnie du Hare de Cabourg.

Par M. Gilchrist, la Pétition du Conseil Municipal du District de Colborne.

Par M. Merritt, la Pétition du Comité formé à Toronto pour la protection de l'Agriculture.

Par M. Hermannus Smith, la Pétition de Stephen Blackstone, et autres Anciens et Diacres des Eglises Presbytériennes de Pelham, et autres lieux; et la Pétition du Révérend Elijah Blanchard, et autres, des Districts de Niagara, Gore et Wellington.

Par M. Moore, la Pétition de Bernard Young, du Township de Compton.

Par M. Parent, la Pétition de Pierre Iacobs, et Joseph Bolduc, de Québec.

Par M. Foster, la Pétition d'Herziah Robinson, et autres, des Comtés de Chambly, Rouville, St. Hyacinthe, et autres lieux.

Par M. Hale la Pétition du Révérend C. P. Reid, et autres, membres de l'Eglise Anglicane dans le Township de Compton.

Par l'Hon. M. Neilson, la Pétition de l'Hon. George Pemberton, et autres, marchands de Québec.

Par M. Kimber, la Pétition de certains censitaires dans les Fiefs et Seigneuries appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, dans la ville et le District des Trois-Rivières.

Par M. Cartwright, la Pétition de Simon Delong, et autres, Habitans du Township d'Ameliasburg.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues: Pétitions lues

Des Révérendes Dames Religieuses du Convent des Ursulines de Québec; se plaignant d'une décision du Conseil Exécutif de cette Province, du treize Décembre, 1841, et demandant un secours. Des Ursulines.

D'Augustin Blackburn, et autres, Habitans de la Paroisse de St. Etienne de la Malbaie, Comté de Saguenay; se plaignant de ce qu'ils n'ont pas reçu du Gouvernement les terres pour leurs services, comme miliciens, et demandant un secours. A. Blackburn, et autres.

De Thomas McGoen, et autres, intéressés dans le commerce des Bois; demandant une Loi pour régler les devoirs de personnes désintéressées et responsables pour mesurer et choisir le Bois. T. McGoen, et autres.

De C. M. Hyndman, Gardien de la Cour de Justice à Sherbrooke; demandant une augmentation de salaire. C. M. Hyndman.

De Walter Wilson, et autres, Habitans de la ville de Niagara; demandant un Acte pour l'incorporation de la dite ville. W. Wilton, et autres.

Du Conseil de District de Midland; demandant qu'il soit fait des amendemens aux Actes des Conseils Municipaux et des Ecoles. Conseil du District de Midland.

Du Conseil Municipal du District de Midland; demandant une aide pour ouvrir des Chemins dans les différens Districts entre le Lac Ontario et la Rivière Ottawa. Do.

Du Conseil Municipal du District de Midland; demandant que les Chemins Macadamisés du District soient placés sous la surveillance du Bureau des Travaux Publics. Do.

Du Maire et du Conseil de ville de Kingston; demandant un Acte pour agrandir la ville de Kingston, et l'incorporer, sous le titre de la "Cité de Kingston." Conseil de ville de Kingston.

De Stephen Jones, et autres, du Township de Saltford; demandant à être remboursés de certains argens qu'ils ont payés, comme commis-aires, sous un Acte de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada. S. Jones, et autres.

Etats des affaires des Banques.

Congé d'absence de M. Walker.

Et à M. Meehan.

14 pétitions présentées.

K. C. Chandler, et autres.	De <i>K. C. Chandler</i> , et autres, Habitans du District Municipal de <i>Nicolet</i> ; demandant que le chef-lieu soit transféré dans une place plus centrale.	De <i>John C. Bull</i> , et autres, du Township de <i>Niagara</i> ; demandant que la Pétition du Conseil Municipal du dit District, pour le changement du chef-lieu, soit rejetée.	<i>John C. Bull</i> , et autres.
M. G. P. Painchaud, et autres.	De Madame <i>M. G. P. Painchaud</i> , et autres Dames, de <i>Québec</i> , demandant un Acte d'Incorporation.	Des Habitans de la Côte de <i>La Vertu</i> , Paroisse de <i>St. Laurent</i> , dans le District de <i>Montréal</i> , et des lieux avoisinans; se plaignant des taux trop élevés sur le chemin de Barrière qui conduit depuis la Côte des Neiges jusqu'à <i>Montréal</i> , et demandant un secours.	Habitans de la Côte de la Vertu.
Ditto.	De Madame <i>M. G. P. Painchaud</i> , et autres Dames, de <i>Québec</i> ; demandant une aide pour l'Asyle des Orphelins sous leurs soins.	De <i>D. d'Eschambault</i> , et autres, Habitans de <i>La Prairie</i> ; demandant que la Corporation de la Commune de la Paroisse de <i>La Prairie</i> de la <i>Magdeleine</i> soit autorisée à transférer à la Fabrique de la dite Paroisse, certaines terres pour les fins de l'Education.	<i>D. d'Eschambault</i> , et autres.
C. P. Huot.	De <i>C. P. Huot</i> , de la Paroisse de la <i>Baie St. Paul</i> ; demandant qu'une somme que le Gouvernement doit à la Succession de feu <i>Louis Bélair</i> soit remboursée.	De <i>Samuel Brooks</i> , et autres, Syndics de l'Académie de <i>Sherbrooke</i> ; demandant l'aide ordinaire pour le soutien de la dite Académie durant la présente année.	<i>S. Brooks</i> , et autres.
Ditto et J. M. Potvin.	De <i>C. P. Huot</i> et <i>J. M. Potvin</i> , de la Paroisse de la <i>Baie St. Paul</i> , District de <i>Québec</i> ; demandant qu'il soit placé une certaine somme à leur disposition, pour les mettre en état de liquider certaines dettes qu'ils ont encourues, comme commissaires sous un Acte de la Législature de la ci-devant Province du <i>Bas-Canada</i> .	De <i>W. H. Richardson</i> , et autres, Habitans du Township de <i>Tecumseth</i> ; priant la Chambre de ne pas passer un Bill pour annexer une partie du Township de <i>Guillimbury Ouest</i> au <i>Home District</i> .	Habitans de <i>Tecumseth</i> .
M. P. DeSales Laterrière, et autres.	De l'Hon. <i>M. P. De Sales Laterrière</i> , et autres, Habitans du Comté de <i>Saguenay</i> ; demandant le redressement de certains Grieffs Publics.	<i>Résolu</i> , Que la Pétition de <i>Richard Brown</i> , et autres, du Comté de <i>Haldimand</i> , présentée à la Chambre le treize du courant, soit référée à un Comité choisi composé de Messieurs <i>Thompson, Cameron, Roblin, Steele</i> , et <i>D. M. Donald</i> , pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Pétition réf. G. Brown, et autres.
Geolier de Québec.	De <i>James Maclaren</i> , Geolier, de <i>Québec</i> ; demandant une augmentation de Salaire.	<i>Résolu</i> , Que la Pétition des Habitans de la Côte de <i>La Vertu</i> , Paroisse de <i>St. Laurent</i> , dans le District de <i>Montréal</i> , et des lieux avoisinans, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Habitans de la Côte de la Vertu.
F. Mince, Tipstaff do.	De <i>Frederick Mince</i> , Huissier à Baguette de la cour du Banc du Roi, de <i>Québec</i> ; demandant à être indemnisé de la perte de certains Honoraires, en conséquence de l'établissement des cours de District dans le <i>Canada Est</i> .	Ordonné, Que <i>M. Delisle, M. Quesnel, l'Hon. M. Viger, l'Hon. M. Neilson</i> , et <i>M. Holmes</i> , composent le dit Comité.	Comité de l'Association coloniale.
J. B. Landry, Huissier au diencier de la cour, do.	De <i>J. Bte. Landry</i> , erieur de la cour du Banc du Roi, de <i>Québec</i> ; demandant à être indemnisé de la perte de certains honoraires, en conséquence de l'établissement des cours de District dans le <i>Canada Est</i> .	De <i>Charles Turgeon</i> , marchand de Bois, de <i>Québec</i> , demandant certaines sommes d'argent qui lui sont dues par le Conseil Municipal du District de <i>Québec</i> .	Comité de l'Association coloniale.
C. Turgeon.	Des Habitans du Comté de <i>Lotbinière</i> ; demandant l'abrogation de toutes les ordonnances du Conseil Spécial, qui imposent des taxes, et plus particulièrement par rapport aux—Voitures d'hiver, aux Bureaux d'Enregistrement, aux Ordonnances au sujet des Districts; Townships et Paroisses, et demandant aussi que les Actes d'Ecoles, des Cours de District et des Division, et aussi l'Acte d'Union, soient amendés.	<i>Résolu</i> , Que la Pétition de <i>Thomas McGoey</i> , et autres, intéressés dans le commerce des Bois, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs <i>Cameron, Papineau, Derbishere, Ashwin</i> et <i>Burnet</i> , pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Dr. McGoey, et autres.
Rév. T. Phillips.	Du Révérend <i>Thomas Phillips</i> d' <i>Etobicoke</i> , dans le <i>Home District</i> ; demandant que son salaire comme Chapelain du Conseil Législatif de la ci-devant Province du <i>Haut Canada</i> , lui soit continué durant le reste de sa vie.	Ordonné, Que <i>M. Merritt, M. Williams, l'Hon. M. Hincks, l'Hon. M. Neilson, M. Burnet, l'Hon. M. Moffatt, M. Leslie, Sir Allan N. MacNab</i> , et <i>l'Hon. M. Viger</i> , composent le dit Comité.	Comité de l'Association coloniale.
C. P. Treadwell.	De <i>C. P. Treadwell</i> , Shérif, de <i>L'Orignal</i> , demandant un Acte pour fournir un secours au Shérif en certains cas.	<i>Résolu</i> , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant qu'il soit imposé un droit sur les produits Américains, introduits dans la Province, soit référée au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition du Comité de la Société Coloniale chargé de la régie de ses affaires dans l' <i>Amérique du Nord</i> .	Conseil du District de <i>Niagara</i> .
Vén. G. O. Stuart.	De Vénérable <i>G. O. Stuart</i> , et autres, Habitans du Township de <i>Kingston</i> ; demandant que les limites de la ville de <i>Kingston</i> ne soient pas étendues de manière à inclure le lot 24 dans le dit Township.	Ordonné, Que <i>M. Delisle, M. Quesnel, l'Hon. M. Viger, l'Hon. M. Neilson</i> , et <i>M. Holmes</i> , composent le dit Comité.	Comité de l'Association coloniale.
I. Bond et autres.	De <i>Isaac Bond</i> , et autres, Habitans du Township de <i>Loughborough</i> , et autres lieux; demandant à être formés en un Township séparé.	<i>Résolu</i> , Que la Pétition de <i>Thomas McGoey</i> , et autres, intéressés dans le commerce des Bois, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs <i>Cameron, Papineau, Derbishere, Ashwin</i> et <i>Burnet</i> , pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Dr. McGoey, et autres.
W. Kingsmill.	De <i>W. Kingsmill</i> , Shérif, et autres, de la ville de <i>Niagara</i> ; demandant que la Pétition du Conseil Municipal du dit District pour le changement du chef-lieu, soit rejetée.	Ordonné, Que <i>M. Merritt, M. Williams, l'Hon. M. Hincks, l'Hon. M. Neilson, M. Burnet, l'Hon. M. Moffatt, M. Leslie, Sir Allan N. MacNab</i> , et <i>l'Hon. M. Viger</i> , composent le dit Comité.	Comité de l'Association coloniale.

Le Gouverneur
recevra l'A.
dressé demain.

Les Honorables Messieurs *Harrison* et *Hincks*, Membres du Conseil Exécutif, ont fait rapport à la Chambre que s'étant rendus auprès du Gouverneur-Général, conformément à son Ordre de Samedi dernier, pour savoir quand il plairait à son Excellence de recevoir l'Adresse de cette Chambre, en réponse au Discours que son Excellence a prononcé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, il avait plu à son Excellence de fixer demain à midi, à la maison du Gouvernement.

Rapport sur la
Pétition des
Habitans de
Chambly.

M. *Yule*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de *Chambly*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit: Votre Comité après avoir d'abord considéré la demande de la dite Pétition, est d'opinion qu'elle doit être accordée; et il recommande, en conséquence, à votre Honorable Chambre, de passer un Acte pour amender les Actes autorisant l'établissement de Compagnies d'Assurance mutuelle, dans la Section Est de cette Province, de manière à permettre à la Compagnie d'Assurance mutuelle du Comté de *Montréal*, d'assurer dans le dit Comté de *Chambly*.

Sur Motion de Sir *Alban N. Mac Nab*, secondé par M. *Cartwright*,

Indépendance
de l'Assemblée.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de changer et amender un Acte du ci-devant Parlement du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance de la Chambre d'Assemblée de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *L. M. Viger*, a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *L. M. Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de Nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu, Que l'Acte du ci-devant Parlement du *Haut-Canada*, intitulé, "Acte pour mieux assurer l'indépendance des Communes, la Chambre d'Assemblée de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," soit amendé.

Ordonné, Que Sir *Alban N. Macnab*, ait la permission d'introduire un Bill pour rendre uniforme, dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge, et qui pourvoit à remplir les sièges devenus vacans dans la dite Assemblée.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Harrison*, secondé par M. *Delisle*,

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures et demie.
A. M.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Burnet*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la Lettre que Son Excellence a adressée le treize de ce mois à *L. H. Lafontaine*, Ecuyer, alors Membre de cette Chambre, concernant certains changemens pro-

jetés dans l'administration Provinciale; et aussi copie de toute la Correspondance qui a eu lieu à ce sujet.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Neilson* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Viger*, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable, de Listes de Membres de cette Chambre, pour composer des Comités permanens.

Comités per-
manens.

Premier, de PRIVILEGES ET ELECTIONS;

Second, de GRIERS;

Troisième, des COURS DE JUSTICE;

Quatrième, des COMPTES PUBLICS;

Cinquième, POUR L'EDUCATION ET LES ECOLES;

Sixième, de COMMERCE;

Septième, d'AGRICULTURE;

Huitième, des CHEMINS ET DES AMELIORATIONS PUBLIQUES;

Nouvième, SUR LES TERRES PUBLIQUES ET DROITS SEIGNEURIAUX;

Dixième, des LOIS EXPIRANTES ET BILLS GROSSOYES;

Onzième, des BILLS PRIVÉS;

Douzième, pour les HOPITAUX ET INSTITUTIONS DE CHARITE;

lesquels Comités auront pouvoir de faire rapport à la Chambre, de temps à autres, de leurs observations et opinions sur les sujets et choses qui leur seront renvoyés séparément par cette Chambre, par Bill ou autrement, sur les objets pour lesquels ils seront séparément constitués, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Viger* a proposé, secondé par M. *Parent*, Que la considération de la dite motion soit remise d'hui en quinze jours.

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a été emportée, dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Moffatt* ait la permission d'introduire un Bill pour établir une Cour dans cette Province pour juger les accusations portées contre les Fonctionnaires Publics (*Impeachments*).

Procès des
fonctionnaires
publics accu-
sés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Chesley*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire, mettre devant cette Chambre, un état détaillé des Licences qui ont été accordées et des Bois coupés sur les terres de la Couronne et des Comté de *Bonaventure*, depuis l'année 1835 jusqu'à l'année 1842, inclusivement, par *Rt. Ferguson*, *Arthur Ritchie* et Compagnie, *Peter* et *John Adams*, *Wm. Hamilton*, *Hugh* et *John Montgomery*, *Peter* et *Donald Stewart*, *Peter Sutherland*, *William Guthrie* et Compagnie, *Ralph Pritchard*, *James McCracken*, *John McDougal*, *William Carter*, *Wm. McPherson*, et tous autres employés au Commerce des Bois dans le Comté de *Bonaventure*; et aussi, un état des Deniers qui ont été perçus par l'Agent des Terres du District de *Gaspé*.

Adresse. Bois
coupés sur les
Terres de la
Couronne à Bo-
naventure.

Uniformité de
la loi qui rend
les sièges des
Membres vacans.

Correspondance de L. H.
Lafontaine.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Chesley*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état détaillé des Deniers qui ont été reçus, par l'Agent des Terres de la Couronne à *Gaspé*, pendant les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841 et 1842, pour la vente des Terres de la Couronne; et aussi un état des Licenses accordées pour couper du Bois, et des sommes remises pendant la même période, indiquant s'il est dû aucune balance par le dit Agent, au Bureau des Terres de la Couronne.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Moffatt*, secondé par M. *Burnet*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse de félicitations à Sa Majesté, à l'occasion de la naissance du Prince de *Galles*, ainsi qu'une autre Adresse à Sa Majesté, sur le danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin pervers et insensé; et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre*, pour les déposer au pied du Trône.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une Adresse de félicitations à Son Altesse Royale le Prince *Albert de Saxe Cobourg et Gathu*, à l'occasion de la Naissance du Prince de *Galles*, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre*, afin qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale.

Ordonné, Que les dites Adresses soient grossoyées.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur Général, par toute la Chambre

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec ses Adresses.

Sur Motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Chesley*.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Membre, pour prendre en considération s'il est expédient de changer et d'amender les Actes de Judicature relatifs au District de *Gaspé*.

Sur motion de M. *Durand*, secondé, par M. *Hurmmus Smith*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des Deniers qui ont été perçus, et prélevés pour former un fonds d'Honoraires, (*Fec. fund*), dans les divers Dis-

tricts de cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, en vertu de certains Actes de la dernière Session du Parlement Provincial, ainsi qu'un Etat du Montant des honoraires qui ont été payés ou qui devront être payés aux divers Juges et Greffiers de District des cours de Division ou de District.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Hon. M. *Moffatt*, secondé par M. *Yule*.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender la Loi qui a rapport à l'inspection de la Potasse et de Perlasse en cette Province, conformément aux Résolutions relatives à cet objet, adoptées par cette Chambre dans la dernière Session du Parlement Provincial, et d'accorder aux Maires des Cités et Villes, et aux Gardiens ou principaux officiers Municipaux, dans tous autes lieux, où des Inspecteurs de Potasse et de Perlasse peuvent être requis, l'autorité de nommer tels Inspecteurs.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Taschereau* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre: et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender la loi relative à l'inspection des Alkalis, en conformité des Résolutions adoptées à cet égard par cette Chambre, dans la dernière Session du Parlement Provincial; et de conférer aux Maires des cités et villes, et aux Syndics ou Principaux Officiers Municipaux dans les autres lieux, où des Inspecteurs d'Alkalis pourront être nécessaires, respectivement, le droit de nommer des Inspecteurs.

L'Hon. M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Child*, Que la dite Résolution soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *Neilson, Burnet, Leslie et Dunscomb*, pour en faire rapport par Bill en conformité d'icelle.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que M. *Thorburn*, ait la permission de de s'absenter de cette Chambre, pendant quinze jours, pour affaires urgentes.

Ordonné, Que M. *Thorburn*, Membre pour la division Sud du Comté de *Lincoln*, soit dispensé de servir sur le Comité choisi nommé pour entendre et décider sur l'Election contestée de la Ville de *Niagara*, pour le reste de ses séances.

Sur Motion de M. *Simpson*, secondé par M. *Thompson*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant la

Terres de la Couronne; licences pour couper du bois. Gaspé.

Adresses de félicitations.

Judicature de Gaspé.

Etat du fonds des honoraires, et honoraires payés aux Juges de District.

Alkalis.

Congé d'absence à M. Thorburn.

Election de Niagara.

Adresse pour demander l'estimation du Canal de jonction entre les lacs St. François et St. Louis.

Chambre, l'Estimation qui a été faite par M. Keefer dans un mémoire du Président du Bureau des Travaux Publics, des £255,000 dont il est parlé dans le message de feu Lord Sydenham, de la Session dernière, ensemble avec tous les plans, explorations, rapports ou estimations, relatifs aux moyens d'unir les Lacs St. François et St. Louis, par un Canal; et aussi, copie de telles parties de Dépêche ou Dépêches du Secrétaire Colonial qui ont rapport à ce sujet.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Détention des Débiteurs.

Ordonné. Que M. Thompson ait la permission d'introduire un Bill pour détenir les débiteurs et les transporter en prison, dans certains Cas dans le *Canada Occidental*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Départemens de la Chambre.

Résolu. Qu'il soit nommé un Comité Spécial de cinq Membres, pour s'enquérir de l'état actuel des Bureaux et Départemens de cette Chambre, dans la vue de constater si quelques et quelles vacances sont survenues, par résignation ou autrement, depuis la dernière Session, et de la nécessité de remplir telles vacances, s'il y en a, et que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de tems à autre, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que M. Taschereau, M. Aylwin, M. Leslie, M. Parent et M. Simpson composent le dit Comité.

Sur Motion de M. Simpson, secondé par l'Hon. M. Jones,

Pétition de N. Sparks.

Ordonné. Qu'un Membre soit ajouté au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de N. Sparks, de Bytown, en conséquence de l'absence (avec permission) de M. Walker, Membre du dit Comité.

Ordonné. Que M. Aylwin soit ajouté au dit Comité.

Sur Motion de M. Yule, secondé par M. Burnet.

Pétition des Habitans de Chambly.

Ordonné. Que le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de Chambly, soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

M. Chesley a proposé, secondé par M. Watts, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Aylwin, Black, Burnet, Cartwright, Chesley, Child, Crane, DeWitt, Dunlop, Forbes, Foster, Hamilton, Jones, Kimber, Sir Allan N. MacNab, D. McDaniel, Merritt, Moffatt, Morris, Neilson, Noël, Powell, Hermannus Smith, Steele, Thompson, Watts et Williams (27.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Barthe, Barthelot, Boswell, Boutillier, Delisle, Derbshire, Dunscomb, Durant,

Hincks, Holmes, Johnston, Leslie, Moore, Papineau, Parent, Parke, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Henry Smith, Tasché, Tuschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger et Yule (30.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. Dunscomb a proposé, secondé par M. Simpson, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exposant à Son Excellence, que cette Chambre saisit la première occasion d'exprimer à Son Excellence, comme représentant notre très-gracieuse Souveraine, l'entière et vive satisfaction avec laquelle la Chambre a appris les changemens que Son Excellence a faits dans l'organisation de son Conseil Exécutif; et cette Chambre est persuadée que, pour asseoir le Gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, il était absolument nécessaire d'inviter la grande masse de nos compatriotes d'origine Française à prendre une part au Gouvernement de leur Pays, et mettre ainsi à effet les vues sages et équitables des Autorités Impériales. La Chambre regarde cet événement comme propre à appaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé les progrès du *Canada* dans une carrière de prospérité proportionnée aux avantages que la Providence a mis à notre disposition, et elle offre ses plus vifs remerciemens à Son Excellence d'avoir, par sa sagesse et fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au peuple loyal et maintenant satisfait et content qu'elle est appelée à gouverner.

Adresse à son Excellence sur les changemens dans le Conseil Exécutif.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Cartwright, Que la dite motion soit référée à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Henry Smith a proposé, secondé par M. Chesley, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la motion de Sir Allan N. MacNab, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Burnet, Cartwright, Chesley, Dunlop, Forbes, Foster, Hale, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Moffatt, Moore, Henry Smith, Watts, Williams et Woods (15.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Aylwin, Barthe, Barthelot, Black, Boswell, Boutillier, Cameron, Child, Crane, Delisle, Derbshire, DeWitt, Dunscomb, Durant, Gilchrist, Hamilton, Hincks, Holmes, Kimber, Leslie, D. Macdonald, Merritt, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Hermannus Smith, Steele, Tasché, Tuschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger et L. M. Viger (41.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. Cartwright, Que tous tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués, "cette Chambre est persuadée que pour asseoir le Gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, il était nécessaire et convenable d'inviter la grande masse de nos compatriotes, qui sont d'origine Française, à prendre une part au Gouvernement de leur Pays, et réaliser par là les vues sages et équitables des Autorités Impériales."

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs *Black, Burnet, Cartwright, Chesley, Duntlop, Forbes, Foster, Hale, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Moffatt, Moore, Henry Smith, Watts, Woods et Yule.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Child, Crane, Delisle, Derbishire, DeWitt, Dunscomb, Durand, Gilchrist, Hamilton, Hucks, Holmes, Kimber, Leslie, D. Macdonald, Merritt, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Harmanus Smith, Steele, Tasché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger et Williams.*—(44.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Morris* a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. *Merritt*, Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués : "une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui déclarer que cette Chambre saisit la première occasion d'exprimer à Son Excellence, comme représentant notre très-gracieux Souverain, sa plus vive satisfaction, en apprenant que, pour assésir le Gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, Son Excellence a invité la grande masse de nos compatriotes d'origine Française, à prendre une part au Gouvernement du Pays, et mettre ainsi à effet les vues sages et équitables des Autorités Impériales ; et la Chambre regarde cet événement comme propre à apaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé les progrès du *Canada*, dans une carrière de prospérités proportionnées aux avantages que la Providence a mis à notre disposition ; et elle offre ses plus vifs remerciements à Son Excellence d'avoir, par sa sagesse et sa fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au peuple loyal, satisfait et content, que Son Excellence est appelée à gouverner."

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Aylwin, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Burnet, Cameron, Chesley, Child, Crane, Delisle, Derbishire, DeWitt, Duntlop, Dunscomb, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hucks, Holmes, Kimber, Leslie, D. Macdonald, Merritt, Moore, Morris, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Roblin, Simpson, Small, Henry Smith, Harmanus Smith, Steele, Tasché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Watts, Williams, Wood et Yule.*—(55.)

CONTRE.

Messieurs *Cartwright, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Moffatt, et Neilson.*—(5.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée sur icelle ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente ; et

Résolu, en conséquence.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Ex-

écutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la convenance d'abroger certaines parties d'un Acte de la dernière Session, qui impose des droits sur le Sel, les Retz et autres objets pour la pêche, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Parent*,

La Chambre s'est ajournée.

Bill du sel et des instrumens de pêche.

Mardi, 20 Septembre, 1842.

11 heures $\frac{1}{2}$, A. M.

LES Honorables messieurs *Harrison, et Dunn*, Membres du Conseil Exécutif, ont fait rapport à la Chambre, que s'étant rendus auprès du Gouverneur-Général, conformément à son ordre d'hier, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir les Adresses de félicitations à la Reine et au Prince *Albert*, sur la naissance du Prince de *Galles*, et à Sa Majesté, sur le danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin pervers et insensé ; et aussi l'Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre* ; et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer aujourd'hui après la réception de l'Adresse en réponse au Discours.

Adresses de félicitations.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un Rapport annuel pour 1841, relatif au Canal de *Welland*, en conformité de l'Acte Provincial de la ci-devant Législature du *Haut-Canada*, 7^e *Guill.* 4, Chap. 92.

Canal de Welland.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (F.), à la fin de ce Volume.

Aussi des Rapports annuels des Commissaires, pour la régie de certains Chemins de Barrières, savoir : *Home District, Kingston et Napanee*, et Chemins du District de *Johnston*, en conformité de l'Acte Provincial de la ci-devant Législature du *Haut-Canada*, 3^e *Vict.* Chap. 53.

Commissaires des chemins à barrières.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (G.), à la fin de ce Volume.

Aussi, un Rapport annuel pour 1841, relatif au Pénitencier Provincial, en conformité de l'Acte Provincial de la ci-devant Législature du *Haut-Canada*, 4^e *Guill.* 4, Chap. 37.

Pénitencier Provincial.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (H.), à la fin de ce Volume.

Aussi, un Rapport du Régistrare des Cautionnements et sûretés, en conformité de l'Acte Provincial, 4^e et 5^e *Vict.*, Chap. 91.

Régistrare.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (I.), à la fin de ce Volume.

Et un Compte des Commissaires pour 1841, pour le Pont sur la *Grande-Rivière à Paris*, en conformité de l'Acte Provincial de la ci-devant Législature du *Haut-Canada*, 4^e *Guill.* 4, Chap. 44.

Pont de Paris.

Pour le dit Compte, voir Appendice (J.), à la fin de ce Volume.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour,

Réponse au Discours.

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son Adresse en réponse au Discours que Son Excellence a prononcé aux deux Chambres de la Législature, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, à la quelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :

Messieurs,

Je vous remercie de votre Adresse et des félicitations que vous me présentez pour avoir pris les rênes du Gouvernement de cette Province. Je compte sur votre appui cordial dans tous les efforts que je pourrai faire pour assurer et promouvoir sa prospérité.

Adresses de félicitations.

M. l'Orateur a aussi fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec ses Adresses de félicitations à la Reine et au Prince *Albert*, sur la Naissance du Prince de *Galles*, et à Sa Majesté, sur le danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin pervers et insensé ; et aussi, l'Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir bien transmettre les dites Adresses au Gouvernement de Sa Majesté en *Anglo-terre* ; à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante :

Messieurs,

Je transmettrai avec beaucoup de plaisir au Secrétaire d'Etat, pour les présenter à la Reine et au Prince *Albert*, les Adresses loyales que vous avez passées pour féliciter Sa Majesté et son Altesse Royale sur la naissance du Prince de *Galles*, ainsi que l'Adresse à Sa Majesté, pour la féliciter d'avoir échappé, par un heureux effet de la Providence, à l'attentat perfide d'un assassin.

Alors, sur motion de M. *Dunlop*, secondé par M. *Woods*,

La Chambre s'est ajournée à Sept Heures, P. M., ce jour.

Mardi, 20 Septembre, 1842.

Sept heures, P. M.

11 Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *Williams Phillips*, et autres,

Par M. *Turcotte*, la Pétition de *P. J. Héroux*, et autres, du *Township* d'*Aston*, et autres lieux.

Par M. *Gilchrist*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Colborne*, relative aux travaux sur les Chemins,—et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Colborne*, relative à l'Acte des Ecoles.

Par l'Honorable M. *Hincks*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, relative à l'Agriculture,—la Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, relative aux terres des propriétaires absents,—et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, relative à l'Acte des Ecoles.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *Julia Bell*, de *Toronto*.

Par l'Hon. M. *Moffatt*, la Pétition de la Compagnie d'Assurance de *Montréal*, contre les accidens du feu.

Par M. *Black*, la Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurance de *Québec*, contre les accidens du feu, et la Pétition de *James Gibb*, *John Munn* et autres, de *Québec*.

M. *Henry Smith* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Hincks*. Que la Pétition d'*Isaac Bond*, et autres, Habitans du *Township* de *Loughborough*, et autres lieux, demandant à être formés en un *Township* séparé, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *Henry Smith*, *Cartwright*, *Roblin*, *Morris* et *Cameron*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions réf. rées.
Isaac Bond, et autres.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

Résolu. Que la dite Pétition de *Robert Barclay*, et autres, Maçons de *Kingston*, présentée à la Chambre le quinze du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Robert Barclay et autres.

Ordonné. Que M. *Henry Smith*, M. *Parke*, M. *Roblin*, M. *Cartwright*, et M. *Boswell* composent le dit Comité.

Sur Motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Hamilton*,

Ordonné. Que l'officier à qui il appartient mette devant cette Chambre, un Etat détaillé de tous les Deniers reçus pour la vente de Licences pour couper du Bois sur les Terres de la Couronne, depuis le 10 Février 1841 ; et aussi un Etat des deniers encore dus pour telles ventes de de Licences, depuis la même époque.

Coups de bois sur les terres de la Couronne.

Ordonné. Que l'Hon. M. *Jones* ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du *Bas-Canada*, pour la qualification des Juges de Paix.

Bill de qualification des Juges des paix.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur Motion de M. *Armstrong*, secondé par l'Hon. M. *Viger*.

Résolu. Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender deux certaines Ordonnances relatives aux Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant appelée *Bas-Canada*.

Chemins d'hiver.

L'Honorable, S. B. *Harrison* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, un Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée priant le Gouverneur Général, de faire mettre devant la Chambre, Copie de la lettre, que Son Excellence a adressée le treize de ce mois à *L. H. Lafontaine*, Ecuyer, alors Membre de cette Chambre, concernant certains changemens projetés dans l'Administration Provinciale, et aussi, Copie de toute la correspondance, qui a eu lieu à ce sujet.

S. B. *Harrison*,

Secrétaire.

Kingston, 20 Septembre, 1842.

REPOSE à une Adresse de la Chambre d'Assemblée priant le Gouverneur Général de faire mettre devant la Chambre copie de la lettre que Son Excellence a adressée le 13 de ce mois, à *L. H. LAFONTAINE*, Ecuyer, alors Membre de cette Chambre, relativement à certains changemens

projetés dans l'Administration Provinciale ; et aussi copie de toute la Correspondance qui a eu lieu à ce sujet.

S. B. Harrison,
Secrétaire.

Kingston, 20 Septembre, 1842.

(Copie.)

Monsieur,

Hôtel du Gouvernement.

Kingston, 13 Septembre, 1842.

AYANT pris en ma plus mûre et sérieuse considération les conversations qui ont un lieu entre nous, je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine Française en cette Province, à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement : c'est pour quoi je n'ai pas attendu le résultat de vos délibérations, et j'ai, au contraire, considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et la faire accompagner en même tems de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre avantageuse au pays.

J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du Procureur Général, M. Ogden, de la charge qu'il possède maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (*provision*) proportionnée à ses longs et fidèles services.

Cette retraite me met en état de vous offrir la charge de Procureur Général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil Exécutif.

La charge de Solliciteur Général du Bas-Canada, a été tenue vacante depuis longtems, dans l'espérance qu'il serait fait quelque arrangement qui pût contribuer au résultat que j'ai toujours eu en vue ; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la suggestion que vous pourrez me faire du nom d'un Monsieur d'origine Britannique, dont la coopération avec le gouvernement, nous aidera dans l'accomplissement de l'objet qui nous est commun.

J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'avoir, dans votre adhésion à mon gouvernement, l'adjonction d'un nombre suffisant d'appuis pour assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts.

Je trouve qu'on peut faire accorder avec vos vues un de mes plans pour l'avantage du Bas-Canada, savoir : la distribution d'une partie de la population trop dense de vos établissemens de la frontière, sur une plus grande étendue de territoire.

On m'a donné M. Girouard comme un Monsieur qui possède des facultés administratives d'un ordre élevé, et, en même tems, la confiance de ses compatriotes.

Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai eu en vue à cet égard ; et je me suis en conséquence déterminé, si je puis réussir à vous induire à accepter ma proposition, à lui offrir la situation maintenant occupée par M. Davidson, avec un siège dans le Conseil ; bien entendu que ce Monsieur sera rétribué d'une manière convenable à ses justes prétentions, et que M. Girouard obtiendra quelque part, (*some Constituency*) un siège dans l'Assemblée.

Je me suis en outre déterminé à offrir le poste confidentiel de Greffier du Conseil à quelque Monsieur de votre recommandation, et je suggérerais que la réputation dont jouit M. Morin, ou M. Parent, désignerait ces Messieurs comme se trouvant peut-être parmi les personnes les plus propres à obtenir votre recommandation.

Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement, étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les Représentans de la partie Française de la population, et ce désaccord étant, comme je l'espère, heureusement disparu, je serai disposé à profiter de ses services.

M. Draper m'a offert sa résignation. Je regretterai toujours la perte de l'assistance qu'il m'a invariablement donnée, et sentirai l'obligation impérieuse d'appuyer ses réclamations auprès du gouvernement, à la première occasion qui s'offrira de les reconnaître convenablement.

Cela laissera la charge de Procureur-Général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition, et je suis prêt à l'offrir à M. Baldwin.

L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'à quel point il pourrait être disposé à accéder à cet arrangement, ou de connaître s'il est prêt à remplir une des conditions de sa nomination, en obtenant un siège dans l'Assemblée. La disposition de son office doit être laissée comme la matière d'une considération future.

D'après la connaissance des sentimens qu'entretennent tous les Messieurs qui composent maintenant mes Conseillers constitutionnels, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne pût, sur la base de cette proposition, former un Conseil fort et uni.

Dans cette persuasion, je suis allé aussi loin que possible, pour rencontrer et même dépasser vos demandes, et si, après une telle ouverture, je trouve que mes efforts pour assurer la tranquillité politique du Pays ont échoué, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai épuisé tous les moyens que le désir le plus ardent d'accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer.

J'ai l'honneur d'être,

etc. etc. etc.

(Signé,) Charles Bagot.

L. H. Lafontaine, Ecuyer.

(Copie.)

Kingston,

16 Septembre, 1842.

Relativement à la lettre que Son Excellence le Gouverneur Général lui a adressée le treize du courant, et aux diverses audiences auxquelles il a été invité hier par Son Excellence, M. Lafontaine a l'honneur de déclarer qu'il accepte l'offre de Son Excellence d'entrer en Office, suivant l'arrangement qu'il conçoit avoir été agréé par Son Excellence, savoir, l'arrangement contenu dans la lettre de Son Excellence, et modifié comme suit :

Premièrement.—M. Lafontaine conçoit respectueusement qu'il est bien entendu que la charge de Procureur Général du Bas-Canada, et celle de Solliciteur Général du Haut Canada, deviendront vacantes immédiatement.

Secondement.—Que la proposition de donner une pension de retraite aux Fonctionnaires qui se retirent, M. Ogden, et M. Davidson, sera considérée comme une question ouverte.

(Copie.)

Mémoire du Gouverneur Général.

Le Gouverneur Général a reçu la communication de M. Lafontaine datée de ce jour, par laquelle il consent à entrer en Office, aux conditions offertes dans la lettre du Gouverneur Général du 13 de ce mois, et avec les modifications énoncées dans sa communication,

Le Gouverneur Général agréé ces modifications.

Et aussi, un Retour à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 19 du courant.

Réponse à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, priant le Gouverneur-Général d'ordonner à l'officier que cela concerne, de mettre devant la Chambre l'estimation de £255,000 faite par M. Keefer, à laquelle il est fait allusion dans le Message de feu Lord Sydenham, (dans un mémoire du Président du Bureau des Travaux Publics), avec tous les plans, explorations, rapports ou estimations, relatifs aux moyens de joindre les Lacs St. François et St. Louis, par un Canal ; et aussi copie

Correspondance entre son Excellence et M. Lafontaine.

Lac St. François et lac St. Louis.

de toutes les Dépêches du Secrétaire Colonial qui ont rapport à ce sujet.

S. B. Harrison,
Secrétaire.

Kingston.

20 Septembre 1842.

Estimation du coût probable de la construction d'un Canal entre le Lac St. François et le Lac St. Louis, pour le passage des bateaux à vapeur. La distance par le Fleuve St. Laurent est de 14 milles 1/2, et la différence de niveau, 82 pieds et demi. Ecluse, 45 pieds de large, 170 pieds de long, et neuf pieds d'eau sur le seuil. Largeur du Canal au fond, 80 pieds, profondeur dix pieds, avec talus de 2 à 1.

Si la route recommandée par M. Mills est adoptée, (voir son Rapport route No. 1.) alors, nous aurons une navigation par le Canal de 6 milles et 7-8es, et par le Fleuve, de 7 milles et 7-8es, comme suit, savoir :

Rapides du <i>Coteau</i> , 2 milles et 7-8es de Canal, moyenne de l'excavation en grande partie dans une terre argileuse, environ 12 pieds, à	£ 12,000	£ 34500	0	0
1 Ecluse, 7 pieds de chute, et 1 do., 10 pieds de chute.....	21000	0	0	0	0
1 Ecluse de protection.....	9000	0	0	0	0
			<u>£64500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Rapides des <i>Cèdres</i> , 1 mille et 3 de Canal, 18 pieds, moyenne de l'excavation dans un sol argileux et du gravier; l'autre moitié de cette distance, est dans le Fleuve, ou la digue aura 26 pieds d'élevation, à	£14000	£24500	0	0
1 Ecluse, 8 pieds de chute	£11000	} Complètes.	<u>£35000</u>	<u>0</u>	<u>2</u>
1 Do. 12 do	12500				
1 Do. 10 do	11500				
			<u>£59500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Aux <i>Cascades</i> , 2 milles 1/2 de Canal, excavation dans la terre et le roc, et digue dans le Fleuve, prix moyen, £25000 par mille.....	£56250	0	0		
1 Ecluse, 7 pieds de chute	£10000	} Complètes.	<u>£33000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
1 Do. 8 22 do	11000				
1 Do. 10 do	12000				
			<u>£89250</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

RESUME.

Rapides du <i>Coteau</i>	£64500	0	0
Les <i>Cèdres</i>	59500	0	0
Les <i>Cascades</i>	89250	0	0
	<u>£213250</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Surveillance et éventualités, 20 pour cent.....	42650	0	0
Total.....	<u>£255900</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

On peut épargner environ £50,000, en choisissant la rive sud du fleuve.

(Signé.) Samuel Kröfer, I. C.

Kingston, 19 Juin, 1841.

Sur Motion de M. Hamilton, secondé par M. Foster.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien obtenir, pour l'information de cette Chambre, un Etat des Licences accordées et des Bois coupés sur les Terres de la Couronne dans le Comté de *Ristigouche*, dans la Province du *Nouveau Brunswick*, durant les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, avec les noms des personnes auxquelles telles Licences ont été accordées, afin qu'il soit mis devant cette Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur Motion de M. Hamilton, secondé par M. Barthe.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien obtenir des Officiers qu'il appartient, pour l'information de cette Chambre, un Etat de la quantité des Bois qui ont été transportés à bord de Navires des Ports de *Dulhousie* et *Cambletown*, dans le *Ristigouche*, dans les années, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, et 1842.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. Moffatt a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab, que deux cent cinquante exemplaires en Anglais, et deux cent cinquante exemplaires en Français, de la Correspondance entre son Excellence le Gouverneur-Général et l'Honorable M. Lafontaine, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et.

Ordonné, en conséquence.

M. Simpson a proposé, secondé par l'Hon. M. Moffatt, que les documens mis devant la Chambre ce jour, par ordre de son Excellence le Gouverneur Général, relativement au Canal de *Beauharnois*, soient référés à un Comité Spécial de sept Membres, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement, secondé par M. Johnston que le mot "sept" dans la dite Motion, soit retranché, et le mot "neuf" substitué.

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Résolu, en conséquence.
Ordonné, Que M. Simpson, M. Merritt, M. Cameron, l'Hon. M. Moffatt, M. Parent, Sir Allan N. MacNab et M. Dunscomb, composent le dit Comité.

Sur Motion de M. Johnston, secondé par M. Cameron,

Ordonné, Que l'Officier à qui il appartient mette devant cette Chambre, une Copie des Dépenses d'études et plans relatifs à la construction d'un Pont sur l'*Ottawa*, depuis *Bytown* jusqu'à *Hull*.

Coupes de bois dans le Comté de *Ristigouche*

Bois exporté des Ports de *Dulhousie* et *Cambletown*.

Correspondance de M. Lafontaine.

Canal Beauharnois.

Port de l'Ottawa.

Pêcheries de Gaspé.

Ordonné, Que M. *Hamilton* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les pêches au saumon dans le District de *Gaspé*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur Motion de M. *Merritt*, secondé par le Capitaine *Steele*,

Commissaires des lignes de division.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de continuer et amender un Acte passé par la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, dans la première année du règne de sa Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de Bureaux de Commissaires des Lignes de division dans les différents Districts de cette Province," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que, Jeudi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Sur Motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Derbishire*,

Bill pour le mesurage des bois.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour la seconde Lecture du Bill pour régler l'inspection et le Mesurage du Bois de Construction, Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que ce jourd'hui cette Chambre se forme en le dit Comité.

Salaire, etc., de M. Murdoch.

M. *Watts* a proposé, secondé par M. *Johnston*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la dépêche relative à la nomination de M. *Murdoch*, au taux de son Salaire, et à la manière dont ce Salaire a été payé; et aussi, Copie de tous Mandats, (*warrants*), qui ont été émanés en sa faveur pendant son séjour en *Canada*.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

Banques.

M. *Morris*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et aussi la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport.

Que le capital de chacune des dites Banques est de £200,000, somme que les officiers de ces Institutions trouvent tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins qui sont la conséquence du grand développement que le commerce a pris depuis leur établissement. En conséquence, votre Comité recommande respectueusement de permettre à chacune des dites Banques de porter son capital à la somme de cinq cent mille livres, courant, aux termes et conditions qui sont spécifiés dans la Charte accordée, dans la dernière Session, à la Banque de *Montréal* ainsi qu'à d'autres Institutions de même nature.

M. *Morris* a proposé, secondé par M. *Price*, que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Johnston* a proposé en amendement, secondé par M. *Dunlop*, que le mot "demain," dans la dite Motion, soit retranché, et les mots "Vendredi prochain," substitués.

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence.

Ordres du jour

M. *Hamilton* a proposé, secondé par M. *Price*, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

M. *Cameron* a proposé en amendement, secondé par M. *Boswell*, Que tous les mots après "Que," dans la dite Motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "permission soit donnée de prendre en considération l'Item du Livre des Ordres du Jour, qui a rapport à la seconde lecture du Bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence.

M. *Hamilton* a proposé, secondé par M. *Price*, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler l'inspection et le Mesurage du Bois de construction, Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, a été lu une seconde fois.

Bill pour le mesurage des bois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de Messieurs *Cameron*, *Derbishire*, *Papineau*, *Leslie* et *Burnet*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Alors, sur Motion de M. *Johnston*, secondé par l'Hon. M. *Viger*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Septembre, 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

15 Pétitions présentées.

Par M. *Kimber*, la Pétition de *Gaspard Dauth*, de *St. Anne, Lapérouse*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *John Gilchrist*, de *Peterborough*; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Newcastle*.

Par M. *Holmes*, la Pétition de l'Ecole Médicale de *Montréal*, en rapport avec le Collège *McGill*; la Pétition de la Société auxiliaire de la Bible de *Montréal*; et la Pétition des Protestans Episcopaux résidans dans la Paroisse et Seigneurie de *La Prairie de la Magdeleine*.

Par M. *Papineau*, la Pétition de *T. W. Georgan*, de *Hull*, District de *Sydenham*.

Par M. *Aylwin*, la Pétition d'*Aeneas Bell*, de la Cité de *Toronto*, ci-devant Messager de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*; et la Pétition de *Charles Smith* et *Anthony Anderson*, de *Québec*.

Par M. *Burnet*, la Pétition de *J. Bell*, *Forsyth*, et autres, de *Québec*; la Pétition de *James E. Heath*, et autres, de la Cité de *Québec*, et des environs; et

la Pétition de Dame *Adélaïde Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, Arpenteur Général, de Québec.

Par M. *Price*, la Pétition de *William Vyane Bacon*, de Kingston.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition du Maire, des Echevins et citoyens de la Cité de Québec; et la Pétition de *Robert F. Gourlay*, de St. Catherine.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Rév. J. Larocque. Du Révérend *Joseph Larocque*, Directeur du Collège de *St. Hyacinthe* : demandant une aide pour le dit Collège.

Compagnie du Havre de Co. Des Président, Directeurs et Compagnie de la Compagnie du Havre de *Cobourg* : demandant que le délai pour le remboursement du prêt fait à la dite Compagnie soit prolongé.

Conseil de District de Colborne. Du Conseil Municipal du District de *Colborne*, demandant que le taux d'évaluation des lots de ville soit augmenté pour l'assiette des contributions.

S. Blackstone, et autres. De *Stephen Blackstone*, et autres, Anciens et Diacres des Eglises Presbytériennes de *Pelham*, et autres lieux ; demandant un Acte pour naturaliser Messieurs *Abijah Blanchard*, *Levi-Rose* et *M. John F. A. S. Fayette*.

Rév. A. Blanchard. Du Révérend *Abijah Blanchard*, et autres, des Districts de *Niagara-Gore et Wellington* : demandant à être naturalisés.

B. Young. De *Barnard Young* du *Township de Compton* : exposant qu'il est incapable de gagner sa vie et celle de sa famille par suite de blessures reçues dans l'exécution de ses devoirs comme officier de paix, et demandant une pension ou allocation annuelle.

Lacroix et Bolduc. Du *Pierre Lacroix et Joseph Bolduc*, de Québec : demandant une pension, en conséquence de leurs longs services comme Messagers du Conseil Législatif de de la ci-devant Province du *Bas-Canada*.

H. Robinson. De *Hosekiah Robinson*, et autres, des Comtés de *Chambly, Rouville, St. Hyacinthe*, et autres lieux ; demandant que le chemin à barrières de *Longueil* à *Chambly* soit continué jusqu'au village de *Granby* ; et aussi qu'un pont soit bâti sur les rapides du *Riche-lieu* à *Chambly*.

Rév. C. P. Reid. Du Révérend *C. P. Reid*, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane dans le *Township de Compton* : demandant un Acte pour régler le temporel de l'Eglise du Diocèse de Québec.

G. Pemberton, et autres. De l'Honorable *George Pemberton*, et autres, Marchands de Québec : demandant que la moitié des Droits sur les Bois, qu'ils ont entrepris de payer, leur soit remise, dans la pleine assurance où ils étaient qu'il n'y aurait aucun changement dans le système du Commerce des Bois.

Censitaires des Trois Rivières. De certains Censitaires dans les Fiefs et Seigneuries appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites, dans la Ville et le District des *Trois-Rivières* ; se plaignant de l'accumulation des arrérages de Cens et Rentes et Lods et Ventés, et demandant secours.

S. Delong, et autres. De *Simon Delong*, et autres, Habitans du *Township d'Ameliasburg* : demandant que la prière de la Pétition relative à l'établissement du terrain mesuré par *M. Wilmot* dans le dit *Township*, ne soit pas accordée.

Pétitions réf. rées : des Dames Ursulines. Résolu, Que la Pétition des Révérendes Dames Religieuses du Couvent des *Ursulines de Québec*, présentée à la Chambre le seizé du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport

avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Ordonné, Que l'Hon. M. *Neilson*, M. *Black*, M. *Aylwin*, M. *Berthelot* et M. *Taché* composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *John Bonner* et *William Petry*, de Québec, présentée à la Chambre le treize du Courant, soit référée au dit Comité. Bonner et Petry

Ordonné, Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Compagnie du Havre de *Cobourg*, soit référée au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *George S. Boulton* de *Cobourg*. Havre de Co. bourg.

Résolu, Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, présentée à la Chambre le quinze du Courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records. Banque de Gore.

Ordonné, Que M. *Thompson*, M. *Merritt*, M. *Leslie*, M. L. M. *Viger* et Sir *Allan N. MacNab*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de Madame *M. G. P. Painchaud*, et autres Dames de Québec, demandant un Acte d'incorporation, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Mde. Painchaud, et autres

Ordonné, Que M. *Parent*, M. *Berthelot*, M. *Moore*, M. *Black* et M. *Aylwin*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de certains Censitaires dans les Fiefs et Seigneuries appartenant au ci-devant Ordre des Jésuites dans la ville et le District des *Trois-Rivières* soit référée au Comité Spécial auquel a été référée telle partie de la Pétition du Révérend *S. Cooke*, *S. B. Hart*, et autres, Habitans du District des *Trois Rivières*, demandant que les biens de *Jésuites* soient employés aux fins de l'Education dans le *Bas-Canada*, et que les Terres de la Couronne en arrière de la ville des *Trois Rivières*, soient concédées. Censitaires des Trois Rivières.

Sur motion de M. *Black*, secondé par M. *Child*, Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes suivans, passés durant la dernière Session de la Législature Provinciale, savoir, l'acte intitulé :— "Acte pour améliorer l'administration de la Justice en matière Criminelle dans cette Province." Acte de la Justice criminelle.

l'acte intitulé "Acte pour consolider et amender les Lois de cette Province qui ont rapport au Larcin, et autres offenses y relatives," l'acte intitulé, "Acte pour consolider les Statuts de cette Province, relatifs aux dommages malicieux, causés à la propriété", et l'acte intitulé "Acte pour consolider et amender les Statuts de cette Province, relatifs aux offenses contre les personnes," en autant que ces Actes ont rapport au tems pendant lequel les délinquans pourront être emprisonnés dans le Pénitencier Provincial, dans certains cas, en vertu des dits Actes.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité

M. *Williams* a pris le fauteuil du Comité ; et après avoir siégé quelque tems, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Williams a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il est expédient de mettre les Cours devant lesquelles les Prisonniers ont été trouvés coupables, en certains cas, mieux en état de proportionner le châtimant au crime, et pour établir des dispositions à cet égard.

Ordonné. Que M. Black ait la permission d'introduire un Bill pour mieux proportionner le châtimant au crime dans certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Samedi prochain.

Résolu. Que deux Membres soient ajoutés au Comité Spécial, nommé pour procéder à l'Enquête sur certains outrages qu'on dit avoir eu lieu durant la dernière Election générale, dans les Comtés de *Terrebonne, Montréal, Vaudr. wil, Beauharnois, Chambly et Rouville.*

Ordonné. Que l'Honorable M. Viger et M. Aylwin soient ajoutés au dit Comité.

Ordonné. Que l'Honorable M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour fixer les lieux où se tiendront les Elections des différens Comtés dans le *Canada Est.*

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. Hamilton, secondé par M. Papeau,

Ordonné. Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération s'il est expédient de changer et amender les Actes de Judicature relatifs au District de *Gaspé*, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Ordonné. Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer la convenance d'abroger certaines parties d'un Acte de la dernière Session, qui impose des droits sur le sel, les Rets et autres objets pour la pêche, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que, ce jourd'hui, cette Chambre se formera en Comité.

Sur motion de M. Moore, secondé par M. Hale.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la Correspondance qui a eu lieu entre le Président de l'Association de *Sherbrooke* pour l'Emigration, relativement à l'ouverture d'un chemin, depuis la *Pointe Lévi*, jusqu'à cette place; aussi, copie de toute la Correspondance qui a eu lieu au sujet du chemin de *Gosford*, avec un Plan du dit chemin, et un Etat indiquant les progrès qui y ont été faits, et les sommes qui ont déjà été dépensées sur les différentes Sections du dit Chemin.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné. Que M. Delisle ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher les Procureurs pratiquans d'agir en qualité de Juges de Paix.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Samedi prochain.

Sur motion de M. Watts, secondé par M. Forbes.
Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des copies de toute la correspondance relative à l'affaire de *J. Brock*, de *Wendover*.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province,

Sur motion de l'Hon. M. Jones, secondé par M. Moore.
Ordonné. Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte de la 6^{ème} *Guill. IV.* Chap. 56 de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, intitulé, "Acte pour révoquer un certain acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Agriculture," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit remis en vigueur, et que Vendredi prochain la Chambre se formera en le dit Comité.

Sur motion, de M. Kimber, secondé par M. Delisle,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du dernier Rapport des Commissaires et du Secrétaire du ci-devant Bureau pour les réclamations des Militiens dans le *Bas-Canada*; et aussi des copies de toutes les instructions qui peuvent avoir été données au Commissaire des terres de la Couronne à ce sujet, postérieurement à l'époque où le Bureau a cessé ses opérations.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Kimber, secondé par l'Hon. M. Neilson,

Ordonné. Qu'il soit une Instruction au Comité Spécial, auquel a été référée telle partie de la Pétition du Révérend *T. Cooke*, et *S. B. Hart*, et autres Habitans du District des *Trois-Rivières*, demandant que les biens des Jésuites soient employés aux fins de l'éducation dans le *Bas-Canada*, et que les terres de la Couronne en arrière de la *Ville des Trois Rivières*, soient concédées, de consulter le Rapport de Lord *Durham*, sur la régie et la valeur des dits Biens, et aussi les divers Documents y relatifs qui se trouvent dans les Journaux et les Appendices de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, en conformité d'un ordre d'hier, un Etat des Arpentages pour la bâtisse d'un Pont sur l'*Ottawa*, depuis *Bytown* jusqu'à *Hull*, lequel est comme suit:

Bill pour empêcher les procureurs d'agir comme Juges de paix.

J. Brach, de Wendover.

Agriculture.

Réclamations des Militiens du Bas-Canada

Biens des Jésuites.

Pont de l'Ottawa à Bytown.

Bill pour proportionner le châtimant à l'offense.

Offenses aux Elections.

Bill pour fixer les lieux d'élection.

Judicature de Gaspé.

Droits sur le sel, etc.

Chemin de la Pointe Lévy.

Reçusse à une ordre de l'Assemblée Législative du 20 de Septembre 1842, pour que l'officier que cela concerne mette devant la Chambre un état des dépenses d'études relatives à la construction d'un Pont sur l'Ottawa, de Bytown à Hull.

S. B. Harrison,
Secrétaire.

Kingston,
21 Septembre 1842.

Bureau des travaux publics,)
21 Septembre, 1842.)

Monsieur.

En réponse au renvoi à ce Département, de l'ordre de l'Assemblée Législative, " que l'officier que cela concerne mette devant la Chambre un état des dépenses d'études relatives à la construction d'un Pont sur l'Ottawa, de Bytown à Hull." J'ai l'honneur de vous informer que la somme payée, à l'ingénieur pour faire l'étude en question, fournir les plans, etc., tous les frais de bateliers, journaliers et de voyage compris, se monte à trente sept livres dix shillings, courant.

Je suis, Monsieur,

Votre, etc.

Thomas A. Begley,
Secrétaire.

James Hopkirk, Ecr.,
Assist. Secrét. de la Province.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rétablir, pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de Montréal, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rendre uniforme, dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, qui acceptent une charge, et qui pourvoit à remplir les sièges devenus vacans dans la dite Assemblée, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Cameron a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Cameron a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

L'Honorable Francis Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics depuis le premier d'Octobre 1840, jusqu'au 31 Décembre 1841.

Pour les dits Comptes voir Appendice (K.), à la fin de ce Volume.

Ordonné, Que deux cents exemplaires des dits Comptes Publics soient imprimés dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable Francis Hincks a présenté, en conformité d'une Adresse de cette Chambre du dix-neuf du courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, un Retour du montant des honoraires reçus, de la dépense et de l'excédant de la dépense du Fonds consolidé, en conformité des Actes 4e et 5e Vict., Chap. 8 et 3, pour la période depuis le 18 Septembre 1841, jusqu'au 30 Juin 1842.

Pour le dit Retour, voir Appendice (L.), à la fin de ce Volume.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Comté de Chambly; étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Johnston a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du Bas-Canada, relatif à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle contre les accidens du feu, et pour étendre les pouvoirs des dites Compagnies.

Ordonné, Que M. Yule ait la permission d'introduire un Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Canada Est.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde Lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender deux certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant appelée Bas-Canada, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

L'Honorable M. Jones a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et l'Honorable M. Jones a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender et abroger en partie deux certaines Ordonnances passées par le Gouverneur et le Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, 3e et 4e Vict. Chap. 25, et 4e Vict. Chap. 33, relatives aux Chemins d'hiver.

Ordonné, Que M. Armstrong ait la permission d'introduire un Bill pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le Bas-Canada.

Il a en conséquence présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. Harrison, Membre du Conseil Exécutif, a fait rapport à la Chambre, que s'étant rendu auprès du Gouverneur-Général, conformément à son ordre du dix-neuf du courant, pour savoir quand il plairait à Son Excellence recevoir cette Chambre avec son Adresse, pour lui témoigner sa satisfaction, sans mélange, de ce que Son Excellence a invité une grande partie de ses co-sujets d'origine Française, à prendre part au Gouvernement du pays, il avait plu à Son Excellence de fixer demain à trois heures et demie, à la Maison du Gouvernement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la convenance d'abroger certaines parties d'un Acte de la dernière Session, qui impose des Droits sur le Sel, les Rets et autres objets pour la pêche, étant lu;

Bill des limites de Montréal.

Bill pour rendre vacans les sièges des Membres etc.

Comptes publics.

Fonds des Honoraires.

Assurance Mutuelle contre le feu.

Chemins d'hiver.

Le Gouverneur reçu la Chambre à 3 heures 1/2 de main.

Bill des Droits sur le Sel, etc.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Forbes* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Forbes* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi le trente du présent.

Alors, sur motion de M. *Delisle*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*.

La Chambre s'est ajournée.

Judi, 22 Septembre, 1842.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son Adresse de Lundi dernier, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante :

Messieurs,

Votre Adresse m'a causé un vif plaisir. Je me réjouis de voir que la Chambre d'Assemblée envisage avec une parfaite satisfaction la marche que j'ai suivie, en invitant à siéger dans mon Conseil, des personnes qui forment partie et possèdent la confiance de cette portion des Habitans de la Province, qui, quoique d'une origine différente, sont sujets de la même Reine, participent à la même constitution, et sont animés du même esprit de dévouement que nous pour notre très gracieuse Souveraine.

J'espère que cette mesure, présentée sous de si heureux auspices, aura l'effet de promouvoir le bien-être permanent de la Province, et le bonheur et la satisfaction de ses habitans. Aussi, je compte sur votre sagesse et votre prudence pour m'aider à atteindre ce grand but, vers lequel tendent tous mes efforts.

M. *Morris* a proposé, secondé par M. *Dunscumb*, Que mille exemplaires de l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, et de la Réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre ; savoir : cinq cents exemplaires dans la langue Anglaise, et cinq cents dans la langue Française.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement, secondé par M. *Cameron*, Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : "Mille exemplaires de la Résolution proposée par l'Honorable Membre pour Beauharnais, au sujet des changemens qui ont eu lieu dernièrement dans le Conseil Exécutif de cette Province, et des procédés sur la dite Résolution, ensemble avec l'Adresse de cette Chambre et la Réponse de son Excellence à la dite Adresse, aussi des voix pour et contre, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Black, Burnet, Cameron, Crane, Delisle, DeWitt, Duggan, Durand, Forbes, Foster, Halc, Hamilton, Hincks, Johnston, Jones, Sir Allan N. MacNab, Moffatt, Moore, Papi-*

neau, Parent, Powell, Roblin, Harmannus Smith, Steele, Taché, Thompson, Turcotte, Turgeon, Woods et Yule, (32.)

CONTRE.

Messieurs *Berthelot, Boswell, Child, Cook, Daly, Dunn, Dunscumb, Gilchrist, Holmes, Kimber, Leslie, D. MacDonald, Merritt, Neilson, Noël, Parke, Henry Smith, Taschoreau, D. B. Viger, L. M. Viger et Williams, (21.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, en conséquence.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

30^e pétitions présentées.

Par l'Hon. M. *Dunn*, la Pétition de la Compagnie d'Assurance Britannique Américaine contre les accidens du Feu et sur la Vie ; et la Pétition de *William Robertson*, et autres, Maîtres d'Ecole dans le Township d'*Esquesing*.

Par l'Honorable M. *Hincks*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Brook*.

Par M. *Woods*, la Pétition de *Duncan Warren*, et autres, du Township de *Howard* ; la Pétition de *D. D. Gesner*, et autres, du Township d'*Oxford* ; la Pétition de *Charles Grant*, et autres, du Township de *Tilbury Est* ; la Pétition de *Samuel Smith*, et autres, du District de l'*Ouest* ; et la Pétition de *Neil McQuane*, et autres, du Township de *Greenwich*.

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *Thomas Ferguson* du Township d'*Oro* ; la Pétition de *John Thompson*, et autres, du Township d'*Orrilla* ; et la Pétition de *Thomas Driffill*, et autres, de *Guillimbury Ouest*, et Townships adjacens.

Par M. *Williams*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Colborne* ; la Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de *Durham* ; et la Pétition de *John Lister*, et autres, dénommés Chrétiens selon la Bible.

Par M. *Harmannus Smith*, la Pétition de *Nathan Gage*, et autres, du Township de *Dumfries*, et autres lieux.

Par M. *Merritt*, la Pétition de *Simon Fraym*, et autres, de *Sophiasburg*.

Par M. *Moore*, la Pétition de *William Morris*, et autres, Habitans des Townships de l'*Est* et du *Canaida Est* ; la Pétition d'*Alexander Rea*, Juge de Paix, du District de *St. François* ; et la Pétition d'*Alanson Cummings*, et autres, du Township de *Compton*, dans le District de *St. François*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *Samuel Street*, du Township de *Stamford*, exécuteurs des biens de feu *Thomas Clarke* ; la Pétition de *Henry Ince*, d'*Amhersburg* ; et la Pétition du Révérend *Angus MacDonell*, et autres, de *Sandwich*.

Par l'Honorable M. *Jones*, la Pétition de *William Baker*, et autres, Syndics de l'Académie de *Durham*.

Par M. *Powell*, la Pétition d'*Alice Ann Keeler*, de *Brantford*.

Par M. *Halc*, la Pétition de *William Macrae*, Collecteur de Douanes au Port *St. John*.

Par l'Honorable M. *Neilson*, la Pétition de *J. J. Nesbitt*, et autres, Habitans des Faubourgs *St. Roch* et *St. Vallier* de *Québec*, et des paroisses circonvoisines.

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition de *William Ross*, et autres.

Par M. *Black*, la Pétition du Comité des Dames conduisant les affaires de l'Asyle des Orphelines Protestantes à *Québec* ; la Pétition des Dames formant le Comité de Régie de l'Asyle des Orphelins à *Québec* ; la Pétition de *H. Gowan*, et autres, de *Québec* ; et la Pétition de *H. W. Harris*, Capitaine du 24^e Régiment de Ligne.

Pétitions lues.	Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues.		
M. Phillips et autres.	De <i>William Phillips</i> , et autres; demandant une indemnité pour pertes par lui souffertes en conséquence de la destruction de certaine propriété par les troupes de Sa Majesté, dans la dernière Rébellion.		
P. J. Héroux, et autres.	De <i>P. J. Héroux</i> , et autres; demandant une aide pour faire un chemin, de celui de <i>St. Grégoire</i> à celui de <i>Grain, Canada Est</i> .		
Conseil Municipal de Colborne.	Du Conseil Municipal du District de <i>Colborne</i> ; demandant que la 48 ^e Section de l'Acte Municipal puisse être amendée de manière à autoriser la commutation du travail personnel requis par la loi.		
Dito.	Du Conseil Municipal du District de <i>Colborne</i> ; demandant que l'Acte des Ecoles passé dans la dernière Session du présent Parlement, soit amendé.		
Conseil Municipal de Brock.	Du Conseil Municipal du District de <i>Brock</i> ; demandant que l'Acte des Ecoles élémentaires de la dernière Session du présent Parlement, soit amendé.		
Dito.	Du Conseil Municipal du District de <i>Brock</i> ; demandant qu'un droit soit imposé sur les produits américains importés en cette Province, pour la protection des Agriculteurs.		
Dito.	Du Conseil Municipal du District de <i>Brock</i> ; demandant que le tems alloué par la loi aux non-résidents pour payer les taxes foncières, soit raccourci.		
Compagnie d'Assurance de Montréal.	De la Compagnie d'Assurance de <i>Montréal</i> contre les Accidens du feu; demandant une extension de leur Charte.		
Gibb, Munn, et autres.	De <i>James Gibb, John Munn</i> , et autres de <i>Québec</i> ; demandant un Acte pour les incorporer sous les nom et raison de "La Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de <i>Québec</i> ."		
Pétitions référées: Conseil Municipal de Niagara.	Résolu , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant qu'il soit fait des amendemens au présent système de cotisation, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.		
Dito.	Ordonné , Que <i>M. Merritt, M. Roblin, M. Dunlop</i> , le Capitaine <i>Steele</i> , et <i>M. Thompson</i> composent le dit Comité.		
Dito.	Ordonné , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant l'achèvement du grand chemin depuis <i>Quernston</i> jusqu'à <i>Grimshy</i> , soit référée au dit Comité.		
Dito.	Ordonné , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant que le Chef-lieu du District soit changé, soit référée au dit Comité.		
Dito.	Ordonné , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant qu'il soit prélevé une Taxe sur les Tables de Roulette, et sur tous les autres jeux qui tendent à la démoralisation, soit référée au dit Comité.		
Dito.	Ordonné , Que la Pétition du Conseil Municipal du District de <i>Niagara</i> , demandant qu'il soit fait des amendemens aux Actes des Conseils Municipaux et des Ecoles de District, soit référée au dit Comité.		
J. Knowlson, et autres.	Résolu , Que la Pétition de <i>John Knowlson</i> , et autres, des <i>Townships</i> de <i>Cavan</i> et <i>Manvers</i> , présentée à la Chambre le quinze du courant, soit		
	référée à un Comité choisi, composé de Messieurs <i>Williams, Cameron, Steele, DeWitt</i> , et <i>Roblin</i> , pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.		
	Résolu , Que la Pétition de <i>Walton Wilson</i> , et autres, Habitans de la Ville de <i>Niagara</i> , présentée à la Chambre le seize du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Walter Wilson et autres.	
	Ordonné , Que <i>M. Thompson, Sir Allan N. MacNab, M. Merritt, M. Dunlop</i> et <i>M. Durand</i> , composent le dit Comité.		
	Résolu , Que la Pétition de la Compagnie d'Assurance de <i>Montréal</i> contre les accidens du feu, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.	Compagnie d'Assurance de Montréal.	
	Ordonné , Que l'Hon. <i>M. Moffatt, M. Leslie, M. Dunscomb, M. Holmes</i> et <i>M. DeWitt</i> , composent le dit Comité.		
	L'Hon. <i>M. Moffatt</i> , du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, du dix-neuf du présent, relativement à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, lequel a été reçu, et lu pour la première fois et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.	Bill pour l'inspection des Alkalis.	
	L'Honorable <i>S. B. Harrison</i> , l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, trois certains retours, savoir: Population, 1841, <i>Haut-Canada</i> , en conformité de l'Acte Provincial (<i>H. C.</i>) 1 ^{re} <i>Vict. Chap. 21</i> .	Population de Haut-Canada.	
	(Pour le dit Retour, voir Appendice (M.) à la fin de ce Volume.)		
	Compte des Trésoriers (1840 et 1841.) <i>Haut-Canada</i> , qui ont été reçus jusqu'à ce jour en conformité du Statut Provincial, (<i>H. C.</i>) 50 ^e <i>Geo. 3, Chap. 7</i> .	Comptes des trésoriers.	
	Pour les dits comptes, voir Appendice, (N.) à la fin de ce Volume.		
	Retours de Cotisations (1841.) <i>Haut-Canada</i> , en conformité de l'Acte Provincial (<i>H. C.</i>) 59 ^e <i>Geo. 3, Chap. 7</i> .	Retours de cotisations.	
	Pour les dits Retours, voir Appendice (O.) à la fin de ce Volume.		
	L'Honorable <i>John H. Dunn</i> , l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Tableau des débentures du Gouvernement, qui ont été rachetées et de celles qui restent dues, émancées sous l'autorité d'Actes de la Législature de la ci-devant Province de <i>Haut-Canada</i> .	Débentures.	
	Pour le dit Tableau, voir Appendice (P.) à la fin de ce Volume.		
	<i>M. Roblin</i> , Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de <i>Connell James Baldwin</i> , Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Élection et du retour illégal de <i>George Duggan</i> , Ecuyer, comme Membre pour représenter la seconde division du Comté de <i>York</i> , dans le présent Parlement, a fait rapport à la Chambre, que	Election contestée de York.	

M. Crane, Membre du Comité, a été ce jour absent d'icelui, durant l'espace d'une heure; il compteur de l'instant de sa réunion; ce dont le Comité demande à faire rapport à la Chambre, en conformité des dispositions du Statut.

Sur motion de M. Black, secondé par M. Burnet. Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du Bas-Canada, 47^e Geo. III. Chap. 9, intitulé, "Acte pour empêcher la désertion des matelots, et autres personnes dans le service de Mer; pour punir les personnes qui encouragent tels matelots et autres à désertir, ou qui les logent ou cachent; et pour rappeler certains actes y mentionnés," perdu par l'ajournement de la Chambre mardi dernier, soit remis en vigueur, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Henry Smith a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. Henry Smith a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que deux cents exemplaires des Retours du montant des honoraires reçus, et de la dépense et excédant de dépense du fonds consolidé, en conformité d'Actes de la Législature de la dernière Session, et des salaires payés aux Juges des Cours de District et de Division, Greffiers de District et Greffiers de Division, mis devant la Chambre hier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. Merritt, secondé par M. Williams.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'une dépêche du Très-Honorable C. Poulett Thompson, Gouverneur-Général de cette Province, à Lord John Russell, et datée en l'Hôtel du Gouvernement, Montréal, 26 Mai 1840, transmettant une Adresse de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour demander l'admission libre des Grains du Canada dans la Grande-Bretagne, et l'autorisation d'originer des Mesures avant rapport généralement au commerce colonial; ensemble avec copie de toutes les dépêches ou autres communications adressées depuis cette époque au Secrétaire Colonial, au sujet des droits sur les produits agricoles et le commerce de cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du Bas-Canada, pour la qualification des Juges de Paix, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité, de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Hopkins a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Hopkins a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de l'Hon. M. Jones, secondé par Sir Allan N. MacNab,

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Hon. M. Jones, l'Hon. M. Neilson, M. Henry Smith, M. Williams et M. Kimber, composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de considérer et rapporter à cette Chambre la convenance d'étendre les dispositions du dit Bill à la partie de cette Province ci-devant appelée Haut-Canada.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour régler la pêche au Saumon dans le District de Gaspé, étant lu.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le Bas-Canada, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité choisi, composé de Messieurs Armstrong, Parent, Neilson, Kimber, Holmes, Barthe et Leslie, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Ordonnance du Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, qui établit des Bureaux d'Enregistrement, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité

M. Roblin, a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Roblin a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, qui établit des Bureaux d'Enregistrement.

Ordonné, Que l'Honorable M. Jones ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et Hypothèques sur les Biens immeubles.

Bill de la qualification des Juges de Paix.

Bill de la pêche au Saumon.

Chemins d'hiver.

Bureaux d'enregistrement.

Amendement de l'Acte pour empêcher la désertion des matelots.

Honoraires et salaires des Juges des Cours de Division.

Adresse pour demander copie des dépêches sur le commerce colonial.

Bill de la qualification des Juges de Paix.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Acte des Commissaires des lignes de division.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de continuer et amender un Acte passé par la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de Bureaux de Commissaires des Lignes de division dans les différents Districts de cette Province", étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Morris* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Acte de Judicature de Gaspé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de changer et amender les Actes de Judicature relatifs au District de *Gaspé* ; étant lu,

Sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Kimber*,

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Alors, sur motion de M. *Hamilton*, secondé par M. *Sherwood*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 23 Septembre, 1842.

4 Pétitions présentées.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. *Parke*, la Pétition de *Z. S. W. Richardson*, et autres, du *Township de Bayham*.

Par M. *Yule*, la Pétition du Révérend *P. M. Mignault*, Fondateur et Supérieur du Collège de *Chambly*.

Par M. *Simpson*, la Pétition de *G. Beaudet*, et autres, du Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Parent*, la Pétition de *F. X. Rochette*, et autres, Habitans de la Côte de *Labrador*.

Pétitions lues.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

G. Dauth.

De *Gaspard Dauth* de *Ste. Anne Lapérade* ; exposant qu'il a fait des pertes dans la construction du pont sur la rivière *Ste. Anne*, dans la dite paroisse, et demandant secours.

J. Gilchrist.

De *John Gilchrist*, de *Peterborough* ; demandant une indemnité pour les dommages qu'il a soufferts par suite de la construction de la chaussée aux Rapides de *Crook*, sur la rivière *Trent*.

Conseil Municipal de New Castle.

Du Conseil Municipal du District de *New Castle* ; demandant que l'acte de la dernière Session du Parlement actuel relatif aux Municipalités, soit changé.

Ecole de Médecine de Montréal.

De l'Ecole de Médecine de *Montréal*, en rapport avec le Collège *McGill* ; demandant une aide.

Société de la Bible.

De la Société Auxiliaire de la Bible de *Montréal* ; demandant à importer des exemplaires de l'Écriture Sainte francs de droit.

Paroisse de La Prairie de la Magdeleine.

Des Protestans Episcopaux résidans en la Paroisse et Seigneurie de *La Prairie de la Magdeleine* ; demandant une aide pour bâtir un Presbytère, et améliorer l'Eglise de la dite paroisse.

D' *Aeneas Bell*, de la Cité de *Toronto*, ci-devant, Messenger de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada* ; demandant que la pension à lui allouée dans la dernière Session du présent Parlement, soit augmentée. Enens Bell.

De *Charles Smith* et *Anthony Anderson* de *Québec* ; demandant une extension de l'acte autorisant la construction du Pont *Dorchester* sur la rivière *St. Charles*. Smith et Anderson.

De *J. Bell Forsyth*, et autres, de *Québec* ; demandant à être incorporés en Compagnie par actions pour bâtir un Pont sur la rivière *St. Charles*. J. B. Forsyth et autres.

De *James E. Heath*, et autres, de la Cité de *Québec*, et des environs ; demandant le privilège de bâtir un Pont de péage sur la rivière *St. Charles*. J. H. Heath et autres.

De *Dame Adélaïde Bouchette*, Veuve de feu *Joseph Bouchette*, Arpenteur-Général, de *Québec* ; demandant une pension en considération des services de son défunt mari. Mde Bouchette

De *William Wynne Bacon*, de *Kingston* ; demandant à être admis comme Procureur et solliciteur dans les cours du Banc de la Reine et de la Chancellerie, dans le *Canada Ouest*. W. O. Bacon

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Québec* ; demandant qu'un acte soit passé pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "la Compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de *Québec*." Cité de Québec

De *Robert F. Gourlay* de *St. Catharines* ; demandant le redressement de certains griefs privés. R. F. Gourlay.

Résolu, Que la Pétition de *John Gilchrist*, de *Peterborough*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Pétitions référées : J. Gilchrist.

Ordonné, Que M. *Boswell*, M. *Roblin*, M. *Williams*, M. *Durand* et M. *Foster*, composent le dit Comité. Ordonné, Que la Pétition de *J. Beaudet*, et autres, du Comté de *Vaudreuil*, présentée à la Chambre ce jourd'hui, soit référée au Comité Spécial, auquel ont été référés les Documents mis devant la Chambre, par ordre de son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au Canal de *Beauharnois*. G. Beaudet, et autres.

Résolu, Que la Pétition de *James Gibb*, *John Munn*, et autres, de *Québec*, présentée à la Chambre le vingt du courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Gibb, Munn, et autres.

Ordonné, Que M. *Black*, M. *Burnet*, l'Hon. M. *Neilson*, M. *Parent* et M. *Berthelot*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Québec*, soit référée au dit Comité. Cité de Québec

Résolu, Que la Pétition de *Robert F. Gourlay* de *St. Catharines*, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. R. F. Gourlay.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Neilson*, M. *Dunlop*, M. *Johnston*, l'Hon. M. *Harrison*, et Sir *Allan N. MacNab*, composent le dit Comité.

Résolu, Que la Pétition de *Gaspard Dauth*, de *Ste. Anne Lapérade*, soit référée à un Comité Spécial. C. Dauth.

de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Kimber, M. Turcotte, M. Taché, M. Noël et l'Hon. M. Neilson, composent le dit Comité.

L'Honorable Francis Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit.

Charles Bagot,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée un Etat probable du Revenu et de la Dépense de la Province pendant l'année expirée le 31 Décembre, 1842, avec une Estimation des sommes requises par le service de la même année; et il recommande ces estimations à la Chambre d'Assemblée, conformément aux dispositions de la 57^e clause de l'Acte d'Union.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 23 Sept. 1842.

Pour l'Estimation et l'Etat probable du Revenu et des dépenses, qui accompagnent le dit Message, voir Appendice (K.) à la fin de ce Volume.

M. Taschereau, du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir de l'état actuel des Bureaux et Départemens de cette Chambre, dans la vue de constater si quelques et quelles vacances sont survenues par résignation, ou autrement, depuis la dernière Session, et de la nécessité de remplir telles vacances, s'il y en a, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Que votre Comité a fait comparaître devant lui le Greffier de votre Honorable Chambre, et lui a demandé s'il était survenu quelque vacance dans son département depuis la dernière Session, et il a été informé qu'il en était survenu une par la résignation de l'Assistant Traducteur Français; le Greffier a aussi mis devant le Comité les diverses demandes qui lui ont été adressées depuis la dernière Session pour obtenir cette charge.

Après avoir examiné les qualifications des divers candidats, votre Comité prend la liberté de recommander à votre Honorable Chambre, M. F. X. Garneau, comme une personne très propre à remplir les devoirs de cette charge; et il recommande aussi à la Chambre de changer la manière de rémunérer cet officier, en lui payant un salaire annuel de £200, au lieu de l'allocation journalière qu'il reçoit actuellement.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Kimber, du Comité Spécial auquel a été référée telle partie de la Pétition du Révérend T. Cooke, S. B. Hart, et autres, Habitans du District des Trois-Rivières, demandant que les Biens des Jésuites soient employés aux fins de l'éducation dans le Bas-Canada, et que les Terres de la Couronne, en arrière de la ville des Trois-Rivières, soient concédées, et la Pétition de divers Censitaires des Biens des Jésuites, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre, le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Vol. 2.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Armstrong, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender et révoquer en partie certains Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

L'Honorable M. Jones, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du Bas-Canada, pour la qualification des Juges de Paix, avec une Instruction au dit Comité, de considérer et rapporter à cette Chambre la convenance d'étendre les dispositions du dit Bill à la partie de cette Province ci-devant appelée Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

L'Honorable M. Harrison, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général les Règles et Règlemens de la Cour du Banc de la Reine du Haut-Canada, en conformité du Statut de la 7^{ème} Guill. IV, Chap. 3.

Pour les dites Règles et Règlemens, voir Appendice (Q.) à la fin de ce Volume.

Sur motion de l'Hon. M. Harrison, secondé par l'Hon. M. Daly,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son Warrant, au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial pour le Comté de Portneuf, à la place de Thomas Cushing Aylwin, Ecuyer, qui, depuis son Election, a accepté la charge de Solliciteur Général de Sa Majesté, pour la partie de la Province ci-devant le Bas-Canada,

Résolu, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, présenté ce jour qui accompagne les Estimations pour l'année 1842, ensemble avec les Documens qui y ont rapport, soient référés à un Comité choisi, composé de Messieurs Hincks, Neilson, Moffatt, Sir Allan N. MacNab, L. M. Viger, Leslie, Merritt, Parent et Dunscomb, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que deux cents exemplaires du dit Message et des Documens qui l'accompagnent, soient imprimés dans les langues Anglaise, et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Price ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'au six d'octobre prochain pour affaires urgentes.

Sur motion de M. Black, secondé par M. Henry Smith.

Bill des Chemins d'hiver.

Bill de la qualification des Juges de Paix.

Règles de la Cour du Banc de la Reine.

Congé d'absence à M. Price.

Révenu et dépenses.

Officiers et Départemens de la Chambre.

Biens des Jésuites.

Bill pour proportionner le châtiment à l'offense.

Ordonné. Que l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux proportionner le châtiment au crime dans certains cas, Samedi le vingt-quatre du présent, soit déchargé, et que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Election contestée de York.

Sur motion de M. *Roblin*, secondé par M. *Boswell*.

Ordonné. Que le Comité choisi nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de *Cannell James Baldwin*, Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Election et Retour illégal de *George Doggan*, Ecuyer, comme Membre pour représenter la seconde Division du Comté de *York*, dans ce présent Parlement, ait la permission de s'ajourner à Mardi prochain.

Pétitions sur le Commerce des Bois.

Sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Derbishire*.

Ordonné. Que l'ordre de cette Chambre qui réfère la Pétition de *Thomas McGoev*, et autres, intéressés dans le Commerce de Bois, à un Comité choisi, soit déchargé, et que la dite Pétition soit référée au Comité choisi, auquel a été référé le dit Bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mâts, Eparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives.

Bureau d'enregistrement de Middlesex.

Sur motion de M. *Parke*, secondé par M. *Henry Smith*.

Résolu. Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du *Haut-Canada*, 35^e Geo. III, Chap. 5, en autant qu'il a rapport au lieu où sera tenu le Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex*.

Congé d'absence à M. H. Smith.

Ordonné. Que M. *Henry Smith* ait la permission de s'absenter de cette Chambre toute la semaine prochaine, pour affaires urgentes.

Publication des Lois Criminelles.

Sur motion de M. *Parent*, secondé par M. *Black*, **Résolu.** Que Mardi Prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient pour cette Chambre de souscrire pour un certain nombre d'Exemplaires d'un ouvrage maintenant en progrès de publication sur les Lois Criminelles du *Canada* par M. *Jacques Crémazie*, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Montant reçu par les trésoriers pour l'indemnité des Membres du Haut-Canada.

Sur motion de M. *Durand*, secondé par M. *Small*, **Résolu.** qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat de toutes les sommes qui ont été reçues des Trésoriers des différens Districts de cette partie de la Province ci devant le *Haut-Canada*, et prélevées spécialement comme une indemnité pour les Membres de la Législature, et qui ont été versées entre les mains du Receveur-Général de cette Province.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Acte de la désertion des Matelots.

M. *Henry Smith*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du *Bas-Canada*, 47^e Geo. III, Chap. 6, intitulé: "Acte pour empêcher la désertion des Matelots, et autres personnes dans le service de

mer; pour punir les personnes qui encouragent tels Matelots et autres à désertir, ou qui les logent ou cachent; et pour rappeler certains Actes y mentionnés", a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il est expédient que la somme qui devra être payée aux Matelots qui seront détenus en Prison, ou dans une Maison de Correction, par le Maître ou Commandant du Vaisseau d'où ils pourraient avoir déserté, soit de sept deniers et demi courant, par jour, au lieu d'un scheling et six deniers courant, tel que pourvu par la cinquième section de l'Acte 47^e Geo. III, Chap. 9.

Ordonné. Que M. *Black* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots, et autres engagés dans le Service de la Mer.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour établir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill des limites de Québec.

Ordonné. Que le dit Bill soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre, un Bill pour détenir les débiteurs et les transporter en Prison, dans certains cas, dans le *Canada Occidental*, a été lu une seconde fois.

Bill pour l'emprisonnement des débiteurs.

Ordonné. Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*, a été lu une seconde fois.

Bill de l'Assurance Mutuelle, Canada Est.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, a été lu une seconde fois.

Bill des Alkali.

Ordonné. Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Biens immeubles, a été lu une seconde fois.

Bill d'enregistrement.

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hale* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Hale* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Comité: Pétitions des Banquiers.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été réservée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et aussi la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Yule* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Yule* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'amender les Chartes de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et de la Banque du *Haut-Canada*, en prolongeant la durée de leurs Chartes et en augmentant leurs Capitaux.

Ordonné, Que M. *Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le Capital.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Boswell* ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le Capital.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Bill de la Banque Commerciale.

Bill de la Banque du H. C.

Agriculture.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte de la 6^e *Guill. IV.*, Chap. 56, de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, intitulé : " Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, " et pour remédier plus efficacement à divers abus " préjudiciables à l'Agriculture ; étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Parke* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Parke* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du *Bas-Canada*, 6^e *Guill. IV.*, Chap. 36, intitulé : " Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à " divers abus préjudiciables à l'Agriculture."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Jones* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux dans le *Canada Est.*

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première

Bill relatif aux obstructions des rivières.

fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Chesley*, Membre pour la ville de *Cornwall*, soit dispensé de servir sur le Comité choisi, nommé pour entendre et décider sur l'Election contestée de la ville de *Niagara*. Alors, sur Motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par M. *Hamilton*,

M. Chesley dispensé d'être d'un comité d'élection.

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 26 Septembre, 1842.

M. *Hale*, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert Melville* et *John McBride*, Electeurs de la ville de *Niagara*, se plaignant de l'Election et du Retour illégal ; d'*Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, Membre siégeant pour la dite ville de *Niagara*, a fait rapport à la Chambre que le Comité s'est assemblé vendredi dernier, à cinq heures P. M. et qu'il a été obligé de s'ajourner sans procéder à cette affaire, en conséquence de l'absence, sans permission de la Chambre, de M. *Chesley*, l'un des Membres du dit Comité.

Election de Niagara.

M. *Hale*, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites de la Pétition de *Robert Melville* et *John McBride*, Electeurs de la ville de *Niagara*, se plaignant de l'Election et du Retour illégal d'*Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, comme Membre pour représenter la dite ville de *Niagara*, dans ce présent Parlement, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Que d'après le scrutin des votes devant le Comité, il paraît que *Henry John Boulton*, Ecuyer, le candidat opposant à la dernière Election de la ville de *Niagara*, a la majorité des votes légaux inscrits sur le livre de Poll.

Rapport sur l'élection contestée de Niagara.

Résolu, Qu'*Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, n'a pas été dûment élu pour représenter la dite ville de *Niagara* dans le présent Parlement.

Résolu, Que l'opposition du dit *Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, ne paraît à ce Comité ni frivole ni vexatoire.

Résolu, Qu'il ne paraît pas à ce Comité qu'il y ait eu aucune mauvaise intention de la part de l'Officier Rapporteur à la dite élection.

Sur Motion de M. *Hale*, secondé par M. *Williams*.

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie compare immédiatement devant cette Chambre, avec le dernier retour pour la ville de *Niagara*, et l'amende, en bifant le nom d'*Edward Clarke Campbell*, Ecuyer, et en insérant le nom de *Henry John Boulton*, Ecuyer.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie est comparu conformément à l'Ordre, et a amendé le dit Retour, pour la ville de *Niagara*.

Henry John Boulton, Ecuyer, Membre pour la ville de *Niagara*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. Boulton prend son siège

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table :

Par M. *Christie*, la Pétition de *John Le Boullillier*, et autres, de *Gaspé* ; la Pétition de *Robert McKenzie*, et autres, du District de *Gaspé* ; la Pétition de la *E. C.*

21 Pétitions présentées.

Enright, et autres, du Comté de *Bonaventure* District de *Gaspé*, relativement à la Judicature du dit District; la Pétition d'*Edward Mann*, et autres, du District de *Gaspé*; la Pétition de *M. Murray*, et autres, des Comtés de *Bonaventure* et *Gaspé*; la Pétition de *Thomas Busted*, et autres, du Comté de *Bonaventure*; la Pétition de *Daniel Larra*, et autres, de *Percé*, District de *Gaspé*; et la Pétition *E. H.* d'*Enright*, et autres, du Comté de *Bonaventure*, relative aux Ordonnances Municipales, et autres, du Conseil Spécial.

Par l'Hon. *M. Viger*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Richelieu*.

Par le Capitaine *Steel*, la Pétition d'*Edward Ryall*, et autres, du Township d'*Oro*, relative à *Gwillimbury Ouest*; et la Pétition de *Richard Robinson*, et autres, du Township de *Gwillimbury Ouest*.

Par *M. Taschereau*, la Pétition de *J. T. Taschereau*, Collecteur de Douanes au Port de l'Intérieur de la *Beauce*.

Par l'Hon. *M. Moffatt*, la Pétition de *John P. Bower*, et autres, manufacturiers en cuir de *Montréal*, et de *Kingston*.

Par *M. Roblin*, la Pétition de *James Voller*, Messager de l'Assemblée Législative.

Par *M. Child*, la Pétition d'*Alexander Kilborn*, et autres, Syndics de l'Académie de *Stanstead*; la Pétition de *Charles Wheeler*, et autres, Habitans de *Barnston*, *Barford*, et des environs.

Par *M. Burnat*, la Pétition du Révérend *George Muchie*, de la part du Comité de Régie des Ecoles Nationales à *Québec*.

Par *M. Hale*, la Pétition de *William Ritchie*, Régistrateur de *Sherbrooke*.

Un Bill grossoyé pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de la Compagnie d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*, a été lu pour troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Yule* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:

De la Compagnie d'Assurance *Britannique Américaine* contre les accidens du feu et sur la vie; demandant qu'il lui soit permis d'effectuer des assurances sur les risques maritimes.

De *William Robertson*, et autres, Maîtres d'Ecoles dans le Township d'*Esquesing*; demandant que l'acte des Ecoles élémentaires de la dernière Session du présent Parlement, soit amendé.

Du Conseil Municipal du District de *Brock*; demandant que la limite Ouest du Township de *Burford* soit tirée en ligne droite depuis la douzième concession.

De *D. D. Gesner*, et autres, du Township d'*Oxford*; demandant que la ville de District soit *Chatham* au lieu de *Sandwich*.

De *Charles Grant*, et autres, du Township de *Tilbury Est*; faisant la même demande.

De *Samuel Smith*, et autres, du District de l'Ouest; faisant la même demande.

De *Neil McQuane*, et autres, du Township de *Greenwich*, District de l'Ouest, faisant la même demande.

De *Thomas Ferguson*, du Township d'*Oro*; représentant qu'il a été mis hors d'état de gagner sa vie, en tâchant d'étouffer la rébellion, et demandant secours.

De *John Thompson*, et autres, du Township d'*Orillia*; suppliant que la demande en séparation d'une partie du Township de *Gwillimbury Ouest*, du District de *Simcoe*, soit rejetée.

De *Thomas Drifill*, et autres, de *Gwillimbury Ouest* et Townships adjacens; demandant qu'une enquête soit instituée dans les causes et l'étendue de l'intempérance, dans la vue de la supprimer.

De *John Lister*, et autres, dénommés Chrétiens selon la Bible, demandant à être admis à tous les privilèges et immunités des Membres des autres sectes religieuses de cette Province.

De *Natham Gage*, et autres, du Township de *Dumfries*, et autres lieux; demandant que le dit Township avec d'autres, soit érigé en un District séparé, sous le nom de "District de Brant."

De *Simon Fraym*, et autres, de *Sophiasbury*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'arpentage primitif des Townships de *Sophiasbury* et *Ameliasburgh*, par *M. Atkins*.

De *William Morris*, et autres Habitans des Townships de l'Est et du *Canada Est*; demandant qu'un droit protecteur soit imposé sur tous les produits étrangers importés en cette Province.

De *Alexandre Rea*, Juge de Paix du District de *St. François*; demandant une rémunération pour les pertes et torts qu'il a soufferts en conséquence de l'accomplissement fidèle de ses devoirs comme Magistrat.

D'*Anson Cummings*, et autres, du Township de *Compton*, dans le District de *St. François*; demandant une indemnité pour les pertes souffertes par eux, en conséquence de leur résistance aux empiemens de l'Etat de *New Hampshire*, sur le territoire en litige.

De *Samuel Street*, du Township de *Stanford*, exécuteur des Biens de feu *Thomas Clarke*; demandant la permission de faire usage d'aucune commission émanée d'une Cour du Banc de la Reine en cette Province, pour le recouvrement des dits Biens.

Du Révérend *Angus McDonell*, et autres, de *Sandwich*; demandant le droit de disposer de certaines terres reçues de l'Exécutif en fidéicommiss au nom de l'Eglise Catholique Romaine.

De *William Baker*, et autres, Syndics de l'Académie de *Dunham*; demandant une aide pour la dite Institution.

D'*Alice Ann Keeler*, de *Brantford*; demandant qu'il lui soit permis de faire divorce avec son mari.

De *William Macrae*, Collecteur de Douane au Port de *St. John*; demandant une augmentation de salaire.

De *J. J. Nesbitt*, et autres, Habitans des *Fauxbourgs St. Roch* et *St. Vallier* de *Québec*, et des Paroisses circonvoisines; demandant que la prière de la Pétition pour bâtir un pont sur la rivière *St. Charles*, au marché *St. Paul*, ne soit pas accordée; et que le pont *Dorchester* soit affranchi du péage.

Des Dames formant le Comité de Régie de l'Asyle des Orphelins à *Québec*; demandant une aide.

De *H. Gowen*, et autres de *Québec*; demandant à être incorporés sous les non et raison de la "Compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de *Québec*."

De *H. W. Harris*, Capitaine du 24^e Régiment de Ligne; demandant qu'il lui soit permis de faire divorce avec sa femme.

J. Thompson, et autres.

T. Drifill, et autres.

J. Lister, et autres.

N. Gage, et autres.

S. Fraym, et autres.

Wm. Morris, et autres.

A. Rea.

A. Cummings, et autres.

S. Street.

Révérend Angus McDonell, et autres.

W. Baker, et autres.

Madame A. A. Keeler.

W. Macrae.

J. J. Nesbitt, et autres.

Dames de l'Asyle des Orphelins.

H. Gowen, et autres.

Capt. Harris.

Bill d'Assurance Mutuelle Canada Est.

Pétitions lues.

Assurance Britannique Américaine.

W. Robertson, et autres.

Conseil Municipal de Brock.

D. D. Gesner, et autres.

G. Grant, et autres.

S. Smith, et autres.

N. McQuane, et autres.

T. Ferguson.

De Z. S. W. Richardson, et autres.

De Z. S. W. Richardson, et autres, du Township de *Bayham* : demandant que le dit Township soit annexé à celui de *Brock*.

Rév. P. M. Mignault, et autres.

Du Révérend P. M. Mignault, Fondateur et Supérieur du Collège de *Chambly* ; demandant une aide pour le dit Collège.

P. X. Rochette, et autres.

De F. X. Rochette, et autres, Habitans de la Côte de *Labrador* : demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher la destruction des oiseaux de mer dans les îles adjacentes.

W. Ross, et autres.

De William Ross, et autres ; demandant la moitié de leur salaire qui a été retranchée durant la suspension de la Constitution du *Bas-Canada*.

Pétitions référées : W. Ross, et autres.

Résolu. Que la Pétition de William Ross, et autres, soit référée à Comité choisi, composé de Sir Allan N. MacNab, Messieurs Cameron, Black, Leslie et Dunlop, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Compagnie d'Assurance Britannique Américaine.

Résolu. Que la Pétition de la Compagnie d'Assurance Britannique Américaine contre les Accidens du feu et sur la vie, soit référée à un Comité Spécial de trois Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rév. Angus McDonnell, et autres.

Ordonné. Que l'Hon. M. Dunn, M. Boulton et M. Hale composent le dit Comité.

Résolu. Que la Pétition du Révérend Angus Mac Donnell, et autres, de *Sandwich*, soit référée à un Comité choisi, composé de M. Cameron, Sir Allan N. MacNab et M. Boulton, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rév. A. Blanchard, et autres.

Résolu. Que la Pétition du Révérend Abijah Blanchard, et autres, des Districts de *Niagara, Gore, et Wellington*, présentée à la Chambre le dix-neuf du Courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rév. C. P. Reid et autres.

Ordonné. Que M. Hermannus Smith, M. Dunlop, M. Woods, M. Leslie et M. Boulton, composent le dit Comité.

Résolu. Que la Pétition du Révérend C. P. Reid, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane dans le Township de *Compton*, présentée à la Chambre le dix-neuf du Courant, soit référée à un Comité Spécial de trois Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que M. Hale, M. Bluck et M. Yule, composent le dit Comité.

Mde. A. Bouchette.

Résolu. Que la Pétition de Dame Adélaïde Bouchette, veuve de feu Joseph Bouchette, Arpenteur Général, de *Québec*, présentée à la Chambre le vingt-et-un du Courant, soit référée à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que M. Burnet, M. Neilson, M. Leslie, M. Yule, et M. Taschereau, composent le dit Comité.

Mde. A. A. Keeler.

Résolu. Que la Pétition d'Alice Ann Keeler, de *Brantford*, soit référée à un Comité choisi, composé de M. Powell, Sir Allan N. MacNab et M. Merritt, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Roblin, Président du Comité choisi, nommé pour entendre et décider les mérites des Pétitions de

Connell James Baldwin, Ecuyer, et autres, se plaignant de l'Election et du Retour illégal de George Duggan, Ecuyer, comme Membre pour représenter la seconde Division du Comté de *York*, dans ce présent Parlement, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur l'Election contestée de York.

Résolu. Que par suite de la grande violence commise sur la personne de plusieurs Electeurs, et de l'intimidation mise en œuvre contre les partisans du Pétitionnaire, ce Comité est d'opinion que plusieurs Francs-tenanciers de l'arrondissement ont été empêchés de voter pour lui.

Résolu. Que ce Comité déclare, en conséquence, que l'Election de George Duggan, Ecuyer, pour le dit arrondissement, est nulle.

Résolu. Qu'il ne paraît pas à ce Comité que la violence et l'intimidation, dont il est parlé dans la première Résolution, aient été encouragées par le Membre siégeant ; mais, qu'au contraire il s'y est opposé.

Résolu. Que la défense du Membre siégeant à l'encontre de la Pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu. Que les Pétitions ne sont ni l'une ni l'autre frivoles ni vexatoires.

L'Hon. M. Moffatt, du Conseil Spécial auquel a été référée la Pétition de la Compagnie d'Assurance de *Montréal*, contre les accidens du feu, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition de la Compagnie d'Assurance de Montréal.

Qu'après un examen attentif de la dite Pétition, votre Comité est d'opinion qu'il doit être acquiescé à la prière qu'elle contient. Il a, en conséquence, préparé un projet de loi pour étendre les affaires de la dite Compagnie, et lui permettre d'effectuer des assurances sur la vie, d'accorder des annuités ou dotations pour les veuves et les enfans, et aussi d'effectuer des assurances sur les bâtimens qui naviguent sur les lacs et les rivières de cette Province, et leurs cargaisons, contre toutes pertes ou dommages qui pourraient leur arriver ; lequel projet, de loi il recommande respectueusement à votre Honorable Chambre.

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné. Que l'Hon. M. Moffatt, ait la permission d'introduire un Bill pour accorder d'autres pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Montréal* contre le feu, et pour changer le nom de la dite corporation.

Bill relatif à la Compagnie d'Assurance de Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Morris, du Comité Spécial, sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre, durant la présente Session, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1^{er} Rapport sur les dépenses contingentes.

Que votre Comité a examiné le compte ci-joint du Greffier de la Chambre, et les pièces justificatives qui s'y rapportent, renfermant le détail de l'emploi de la somme de onze mille soixante et trois livres, treize shillings, et trois deniers, avancée par Son Excellence le Gouverneur Général, en conformité d'une Adresse de cette Chambre du 16^o Septembre, 1841 ; et ces comptes étant parfaitement satisfaisans, votre Comité recommande que cette somme soit votée par votre Honorable Chambre.

Votre Comité est d'opinion que la somme de six mille louis sera requise pour les dépenses contingentes de la présente Session ; et il recommande en conséquence de présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la prier d'omettre son Warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour la dite somme, en assurant Son Excellence qu'elle en fera bon dans la prochaine Session de la Législature.

COMPTE des deniers reçus et payés par W. B. LINDSAY, Ecuver, Greffier de l'Assemblée Législative, pour les dépenses contingentes de la Première Session du Premier Parlement du Canada.

	£	s.	d.		1841.		£	s.	d.
Payé dépenses du Bureau du Greffier, pièces justificatives A.....	2718	13	4		1841.	Reçu de James H. Price, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé en faveur de R. J. Turner.....	20	0	0
“ Pour Papeterie, pièces justificatives B.....	380	9	11		“	“ H. Black, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé incorporant la Compagnie de l'Assurance du Canada contre les accidents de feu.....	20	0	0
“ Pour faire l'Index des Journaux du Haut et du Bas-Canada, pièces justificatives C.....	100	0	0		“	“ John Simpson, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé en faveur de l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord.....	20	0	0
“ Au Bibliothèqueiro et à son Député, pièces justificatives D.....	318	14	1		“	“ L'Honorable M. l'Orateur.....	300	0	0
“ Achat de Livres, pour la Bibliothèque, suivant l'estimation.....	300	0	0		13	“ J. Buchanan, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé en faveur de la Banque du Haut-Canada.....	20	0	0
“ Papiers-nouvelles, pièces justificatives F.....	36	8	10		“	“ Ditto, en dépôt sur un Bill privé, incorporant la Compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de Toronto.....	20	0	0
“ Portier et Messagers, pièces justificatives G.....	516	16	4		“	“ L'Honorable M. l'Orateur.....	400	0	0
“ Impressions, pièces justificatives H.....	2337	0	0		“	“ B. Holmes, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé en faveur de la Banque de Montréal.....	20	0	0
“ Reliure, pièces justificatives I.....	100	0	0		“	“ J. S. Cartwright, Ecuver, M. P. P., en dépôt sur un Bill privé en faveur de la Banque du District de Midland.....	20	0	0
“ Ouvrage de Charpenterie, pièces justificatives J.....	250	0	0		27	“ Sir Richard D. Jackson, Warrant No. 1, £9957 Sterling.....	11063	13	4
“ Comptes de la Poste, pièces justificatives K.....	1707	9	9						
“ Frêt de Poêles (de Toronto,) et Bois de Chauffage, pièces justificatives L.....	29	9	0						
“ Services du Haut et Bas-Canada, pièces justificatives M.....	1322	1	9½						
“ Divers effets fournis durant la Session, pièces justificatives N.....	610	0	3½						
“ Sur certaines Résolutions, pièces justificatives O.....	351	17	6						
“ Pour diverses dépenses non évaluées, pièces justificatives P.....	315	6	6½						
“ Pour dépôt sur bills privés remboursés, pièces justificatives Q.....	80	0	0						
“ Commission au Greffier, un pour cent sur £11,534 7s. 4d.....	115	6	10½						
Balance en caisse.....	253	19	1						
	£	11903	13 4						

• La facture des Livres de Londres, se monte à 4209 4s. 9d. sterling, indépendamment des frais; et il y a encore d'autres Livres à venir, sur des ordres donnés.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Réponse à la Pétition de G. Adams et autres.

M. *Merritt*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *George Adams*, et autres, du District de *Niagara*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Le Comité auquel a été référée la Pétition de *George Adams*, et autres, demandant que la clause de double sécurité soit retranchée de la Charte de la Banque du District de *Niagara*, l'a prise en considération ; et il lui a été représenté que la Banque du *Haut-Canada* et la Banque Commerciale ont obtenu des Chartes qui ne renferment pas cette restriction ; qu'elle a été imposée à la Banque de *Niagara* par la Trésorerie depuis que ces Banques ont eu leurs Chartes, par suite d'instructions à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur du *Haut-Canada*, en date du 20 Avril 1837, et dont voici un extrait : " Que la somme à laquelle la responsabilité personnelle des actionnaires respectifs sera limitée, ne sera pas moindre que le double du montant des actions possédées par chacun d'eux." Depuis cette époque une Charte a été accordée à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, par le Gouvernement Métropolitain, dans laquelle elle a été insérée.

Que c'est en conséquence de cette restriction que la clause de double sécurité a été introduite dans les Bills de la dernière Session, et pas pour d'autre raison.

Le Comité est d'opinion que les Chartes renferment déjà d'amples garanties pour le public, en exigeant que la moitié du Capital soit versée avant que la Banque entre en opération, et l'autre moitié dans les premiers dix-huit mois après. D'ailleurs il est injuste de limiter par des restrictions les habitants de cette Colonie dans leur droit d'accorder des Chartes aux Banques, tandis que le Gouvernement Métropolitain accorde des Chartes pour le même objet sans imposer ces restrictions, la Province se trouvant avoir ainsi trois différens systèmes de banque en opération à la fois. L'expérience de plusieurs années lui prouve que les billets de la Banque du *Haut-Canada* et de la Banque Commerciale, sans cette restriction, circulent aussi librement que ceux de la Banque de *Gore* à laquelle elle a été imposée. Elle entrave la libre introduction des Capitaux Britanniques, et l'entier développement des ressources de ce pays jeune et plein d'espérances.

Le comité recommande, en conséquence, que cette restriction soit levée, et la Résolution suivante soumise au Comité de toute la Chambre.

Résolu, Qu'il n'est pas expédient, dans l'opinion de ce Comité, que la clause qui rend les actionnaires responsables du double du montant des actions qu'ils ont prises, continue d'être insérée dans les diverses Chartes de Banque en cette Province."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence à M. Crane.

Ordonné, Que M. *Crane* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, jusqu'au sept du mois prochain pour affaires urgentes.

Réponse à la Pétition de Gibb, Munn, et autres.

M. *Black*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *James Gibb, John Munn*, et autres, de *Québec*, et aussi la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant examiné la Pétition de *James Gibb, John Munn*, et autres, ainsi que celle des Maire, Echevins et Citoyens de *Québec*, demandant qu'un Acte soit passé pour incorporer les dits Messieurs *Gibb, Munn* et autres, sous le nom de "Compagnie

de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de la Cité de *Québec*," est d'opinion que la prière des dites Pétitions doit être accordée.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné, Que M. *Black* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une compagnie sous les nom et raison de "Compagnie de *Québec* pour fournir l'Eclairage au Gaz."

Bill de l'éclairage au gaz de Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. *Thompson* du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *Richard Brown*, et autres, du Comité de *Haldimand*, avec pouvoir de faire Rapport, par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Réponse à la Pétition de R. Brown et autres.

"Qu'ayant examiné la prière de la dite Pétition, ainsi que le Rapport fait à votre Honorable Chambre par un Comité choisi sur le même sujet le 10 août 1841, et partageant parfaitement les opinions qui y sont exprimées, votre Comité a préparé le projet d'un Bill pour ériger le Comté de *Haldimand* en un District séparé, et dont il prend la liberté de faire rapport pour la considération de votre Honorable Chambre."

M. *Thompson*, a aussi présenté à la Chambre un Bill pour ériger le Comté de *Haldimand* en un District séparé, sous le nom de "District de *Manchester*," lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Bill du District d'Haldimand.

M. *Thompson*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Réponse de la Pétition de la Banque de Gore.

"Qu'il a pris la prière de la dite Pétition en considération.

Que, dans son Opinion, la Charte renferme d'amples garanties pour le public, indépendamment de la clause de double sécurité.

Que les Billets des autres Banques dont les Chartes ne contiennent pas cette clause, passent également bien.

Que la Charte que la Banque de l'Amérique du Nord a obtenue du Gouvernement Métropolitain, ne la contient pas ; et qu'il est injuste pour les Habitants de cette Colonie qu'ils soient assujétis à des restrictions dans l'exercice du droit d'accorder des Chartes aux Banques, lorsque le Gouvernement en *Angleterre*, en accorde lui-même, sans leur imposer la même condition, à des Banques qui doivent être mises en opération parmi nous.

En conséquence, il recommande à votre Honorable Chambre, que conformément à la dite Pétition, la clause de double sécurité soit révoquée.

Que la proportion des votes que donne la possession d'actions au de là de cinquante, soit augmentée, et le droit de suffrage étendu aux actionnaires, sujets de Sa Majesté, qui résident dans l'Empire Britannique et ses Colonies ; et enfin que sept des Directeurs, outre le Président, puissent être réélus.

Le Comité recommande de plus, qu'afin de mettre le Président plus en état de protéger les intérêts de la Banque, et pour la plus grande sécurité du public, une clause soit insérée dans l'Acte d'Incorporation, portant qu'aucun papier ou effet signé ou endossé du Président, ou d'aucun Membre de la Société ou Maison de Commerce dont il fait partie, ne pourra être escompté par la Banque.

Et que la Résolution suivante soit soumise à un Comité de toute la Chambre :

Résolu. Qu'il est expédient, dans l'opinion de ce Comité, que la Charte de la Banque de Gore soit amendée conformément au susdit Rapport.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

L'Honorable *S. B. Harrison* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :—

REPOUS: à une Adresse que la Chambre d'Assemblée a présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le 22 Septembre 1842, " pour lui demander Copie d'une Dépêche du Très-Honorable *C. Poulett Thomson*, Gouverneur-Général de cette Province, à Lord *John Russell*, datée en l'Hôtel du Gouvernement, *Montréal*, le 26 Mai 1840, et écrite à l'occasion de l'envoi d'une Adresse de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, demandant que les Céréales Canadiennes fussent admises dans la *Grande-Bretagne*, franchises de droits, et que la Législature de cette Province fut autorisée à passer des Lois sur le Commerce Colonial en général; avec aussi Copie de toutes les Dépêches ou autres Communications échangées avec le Secrétaire Colonial, relativement aux droits sur les produits Agricoles de cette Province depuis cette époque.

Rawson W. Rawson,

Kingston, 24 Septembre 1842.

EXTRAIT d'une Dépêche du Très-Honorable *C. P. Thomson*, le feu Gouverneur-Général du *Canada*, à Lord *John Russell*, datée en l'Hôtel du Gouvernement, *Montréal*, le 26 Mai 1840, relativement à l'envoi de l'Adresse de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, demandant que les Céréales Canadiennes fussent admises dans la *Grande-Bretagne*, franchises de droits, et que la Législature de cette Province fut autorisée à passer des Lois sur le Commerce Colonial en général.

Commerce Colonial.

" La Chambre d'Assemblée a transmis une autre Adresse pour demander l'admission des Céréales Canadiennes dans la *Grande-Bretagne*, franchises de droits. Elle demande en outre que la Législature locale soit autorisée à changer ci-après les Lois Commerciales de la Colonie, dans les cas où elles peuvent être affectées par les Lois Impériales, relativement au Commerce Colonial en général, avec la restriction, cependant, que ces changemens ne recevraient la sanction de la Couronne, qu'après avoir été mis devant les deux Chambres du Parlement, et qu'ils n'auraient été l'objet d'aucune représentation de leur part."

" Il est inutile pour moi de faire de remarque sur le premier de ces points. La question ne peut être considérée, pour obtenir un bon résultat, que dans son rapport avec les Lois des Céréales, et je ne pense pas certainement, qu'en tenant compte du prix moyen de ces produits dans la *Grande-Bretagne*, années communes, les Colonies aient le droit de se plaindre des Lois qui ont été faites à ce sujet et qui les concernent."

" Le second point est extrêmement important. Je suis décidément d'opinion que le règlement des principes d'après lesquels le Commerce doit être conduit, doit être laissé entièrement au Parlement Impérial. Le pouvoir de régler ce Commerce est un des principaux avantages qui résultent des possessions Coloniales, et s'il est exercé avec justice, il devient une des principales compensations, en retour des dépenses que la Mère-Patrie est obligée de faire pour la défense et la protection des Colonies. Mais admettant ce principe dans toute son étendue, je suis obligé de reconnaître aussi qu'il ré-

sulte de grands inconvéniens, et même des pertes pour la Colonie, de la nécessité où l'on est à présent d'effectuer les changemens à cet égard en Angleterre. Il y a une multitude de points mineurs qui affectent sérieusement le Commerce Colonial, et qui ne troubleraient en rien les principes, ou les objets généraux, que la Législation Impériale a voulu établir, sur lesquels des changemens seraient très-quiemment désirables. Il est d'abord très-difficile de faire comprendre ces points en Angleterre, et ensuite de prouver qu'ils sont assez importants pour exiger la passation d'une Loi: et encore, dans le cas où l'on réussirait en cela: je sa's moi-même, par l'expérience que j'ai acquise dans ce département, qu'il surgit inévitablement trop de difficultés et de délais dans la passation de ces mesures par le Parlement. Je suis en conséquence très-disposé à adopter la marche que l'Assemblée suggère aujourd'hui. Si la Législature locale reçoit la permission de proposer elle-même l'initiative de mesures de cette nature, je n'ai aucun doute, qu'elle introduise plusieurs améliorations très-avantageuses pour le Commerce de la Colonie, et qui ne feront aucun tort aux intérêts impériaux. Lorsque ces mesures seraient envoyées en Angleterre, pour recevoir l'assentiment de la Couronne et du Parlement, si elles empiétaient imprudemment sur des matières affectant les intérêts généraux du Commerce, elles seraient rejetées immédiatement, et resteraient sans effet. Si Votre Seigneurie envisage cette question de la même manière que moi, et incline à accorder à la Colonie cette extension de pouvoir, en lui imposant la restriction que j'ai mentionnée, le meilleur moyen, peut-être, de le faire, sera de passer un Acte Spécial pour cet objet, sans l'incorporer dans le Bill d'Union."

Commerce Colonial.

EXTRAIT d'une Dépêche du Très-Honorable Lord *John Russell*, au feu Gouverneur-Général du *Canada*, en date du 1er. Juillet, 1840, touchant l'envoi d'une Adresse de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, demandant l'admission des Céréales Canadiennes dans la *Grande-Bretagne*, franchises de droits :

" Quant à l'Adresse au sujet de l'admission des Céréales Canadiennes dans la *Grande-Bretagne*, et à la proposition d'investir la Législature Provinciale du pouvoir de régler, sous certaines restrictions, le Commerce de tout l'Empire en tant qu'il concerne le *Canada*, j'ai, conformément aux ordres de Sa Majesté, communiqué cette Adresse avec vos remarques aux Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, pour la considération de Leurs Seigneuries."

(Copie.)
No. 267.

Dorchester Street,
1er. Décembre 1840.

Mylord,
Je vous transmets ci-incluse Copie d'une Lettre que j'ai reçue, et qui contient une suggestion au sujet de l'admission dans ce Pays, francs de droits, du Blé, de la Farine et d'autres Produits Agricoles du *Canada*: et je vous prie de prendre ce sujet en votre considération.

J'ai, etc..
(Signé.) *J. Russell.*

Le Très-Honorable Lord *Sydenham.*

(Copie.)
No. 220.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 21 Janvier 1841.

Mylord,
En réponse à la Dépêche de Votre Seigneurie du 1er. Décembre, No. 267, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a aucun doute que, si l'on pouvait enga-

Commerce Co.
lonial.

ger le Parlement à admettre les Produits Agricoles du *Canada*, francs de droits, dans le Royaume-Uni pour sa consommation, un tel Acte produirait un grand effet dans ces Colonies.

La Province inférieure ne produit pas plus qu'il ne faut pour sa propre consommation, si toutefois elle en produit assez ; et depuis quelques années la culture du Blé a beaucoup diminué par suite des ravages de la mouche ; mais le *Haut-Canada*, dépend, comme vous le savez, entièrement de la vente de ses Produits Agricoles, et particulièrement du Blé, pour la production duquel son sol est extrêmement favorable.

Il règne actuellement une grande excitation dans la Province relativement à cette question. Les récoltes abondantes, tant ici que dans les Etats de l'Ouest, ont augmenté considérablement la quantité des Céréales à exporter ; mais les prix sont si bas que les cultivateurs et leurs employés ne pourront pas en retirer les avantages qu'ils en attendaient. La conséquence est que l'on demande à grands cris une protection pour l'Agriculture en forme de droits imposés sur les Produits des *Etats-Unis* importés en *Canada*. Il n'est pas nécessaire de faire observer que ce projet, quand bien même il ne serait sujet à aucune objection en principe, serait absolument inutile dans un pays exportateur, pour atteindre le but cherché, savoir, de hausser les prix ; et il aurait l'effet de diminuer, sinon d'annuler, une branche considérable du Commerce, la mouture du Blé des *Etats-Unis* pour la consommation, au lieu de celui du pays qui est exporté, ou même pour l'importation.

Le véritable moyen de favoriser le *Haut-Canada*, serait de permettre l'importation de ses produits francs de droits dans le Royaume-Uni, et le sentiment qui règne à cet égard donne à cette question, dans le moment actuel, la plus grande importance.

Envisagée de cette manière, j'espère qu'elle recevra la considération la plus favorable de la part du Gouvernement de Sa Majesté. J'ai, etc..

(Signé.) Sydenham.

Le Très-Honorable Lord J. Russell,
etc.. etc.. etc.(Copie.)
No. 320.Downing-Street,
3 Mars, 1841.

Mylord,

Relativement à la Dépêche de Votre Seigneurie, No. 115, du 26 Mai 1840, dans laquelle était incluse une Adresse de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, à la Reine, touchant les Lois Commerciales de la Province, et la révocation des Droits prélevés sur les Produits Agricoles importés du *Canada* dans le *Royaume-Uni*, ainsi qu'à ma réponse à cette Dépêche du 1er Juillet, No. 171, et à la proposition récente de Votre Seigneurie qui recommande de changer l'article des Instructions Royales qui fait défense à la Législature Provinciale de législater sur des sujets qui ont rapport au Commerce de l'Empire Britannique, je dois informer Votre Seigneurie, que les Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé ont pris en considération l'Adresse et les recommandations que renferme votre Dépêche ; et je communiquerai à Votre Seigneurie, par la première occasion, la décision du Gouvernement de Sa Majesté à leur égard.

Le Président du Bureau de Commerce va soumettre à la Chambre des Communes, Vendredi, le 12 du courant, plusieurs propositions qui se rattachent à ce sujet, et je regrette qu'elles ne soient pas assez mûries pour me permettre de vous les adresser par cette maille.

Le but du Gouvernement de la Reine est d'affranchir le Commerce du *Canada* de toutes restrictions inutiles, et d'avoir en même temps un juste égard pour l'industrie et les manufactures du *Royaume-Uni*.

J'ai, etc..
(Signé.) J. Russell.

Le Très-Honorable Lord Sydenham, etc. etc.

Vol. 2.

(Copie.)
No. 82.Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 25 Juin 1841.

Mylord,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe, pour être mise au pied du Trône, une Pétition de certains Marchands de *Montréal* à Sa Majesté, dans laquelle ils demandent que certains articles de provenance du *Canada*, qui y sont spécifiés, soient admis dans le Royaume-Uni francs de droits.

J'apprends que de semblables Pétitions des mêmes personnes, ont été transmises à des Membres de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes pour les présenter au Parlement.

J'ai, etc..
(Signé.) Sydenham.Le Très-Honorable Lord J. Russell,
etc., etc., etc.(Copie.)
No. 404.Downing-Street,
19 Juillet, 1841.

Mylord,

J'ai reçu la Dépêche de Votre Seigneurie, No. 82, du 25 Juin, renfermant une Pétition à la Reine de divers Marchands de *Montréal*, demandant la révocation des Droits actuellement imposés sur le Blé et autres produits Canadiens importés dans le Royaume-Uni, en compensation du tort que l'on appréhende, pour le Commerce Canadien, des changemens projetés dans les Droits sur les Produits étrangers importés dans l'*Amérique du Nord* et les *Indes-Occidentales*.

Vous aurez la bonté d'informer les Pétitionnaires que j'ai eu l'honneur de mettre leur Pétition devant la Reine, qui a bien voulu la recevoir avec bienveillance. Elle a été renvoyée, par ordre de Sa Majesté, à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé.

J'ai, etc..
(Signé.) J. Russell.Le Très-Honorable Lord Sydenham,
etc.. etc., etc.(Copie.)
No. 421.Downing-Street,
8 Août, 1841.

Mylord,

Relativement à ma Dépêche, No. 404, du 19 Juillet, par laquelle j'informais Votre Seigneurie que la Pétition des Marchands de *Montréal*, transmise dans votre Dépêche du 25 Juin, avait été renvoyée, par ordre de la Reine, aux Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, je dois vous informer, qu'après avoir pris votre Dépêche et la Pétition en considération, Leurs Seigneuries ont bien voulu répondre que l'on reviendrait sur la Pétition quand le projet de Loi relatif aux Droits sur les articles importés des Colonies de l'*Amérique du Nord*, serait présenté au Parlement.

Votre Seigneurie voudra bien porter cette réponse à la connaissance des Pétitionnaires.

J'ai, etc..
(Signé.) J. Russell.Le Très-Honorable Lord Sydenham,
etc., etc., etc.(Copie.)
No. 7.Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 27 Septembre 1841.

Mylord,

J'ai l'honneur de transmettre ci-jointes, à Votre Seigneurie, pour être mises au pied du Trône, des Adresses à Sa Majesté du Conseil Législatif et de la

Commerce Co.
lonial.

Commerce Co.
lonial.

Chambre d'Assemblée de cette Province, pour lui demander d'admettre les Produits Canadiens dans les Ports de la *Grande-Bretagne*, francs de Droits. J'ai à peine besoin de dire à Votre Seigneurie que cette question excite le plus vil intérêt parmi tous les habitans du *Canada*; c'est pourquoi j'espère qu'elle recevra la considération la plus attentive du Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.

(Signé.) *R. D. Jackson.*Le Très-Honorable Lord *Stanley*,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 10

Downing-Street.

22 Octobre, 1841.

Monsieur,

Je dois accuser la réception de la Dépêche de Sir *Richard Jackson*, du 27 Septembre, No. 7, dans laquelle il transmet les Adresses du Conseil Législatif et de l'Assemblée du *Canada*, à Sa Majesté, demandant l'admission des Produits Canadiens dans les Ports de la *Grande-Bretagne*, francs de Droits.

J'ai à vous charger en réponse d'informer le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée du *Canada*, que j'ai mis leurs Adresses devant la Reine, et que Sa Majesté, profondément pénétrée de l'importance du sujet auquel elles ont rapport, a bien voulu ordonner de les renvoyer à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé; et quand elle sera en possession du rapport et de l'avis de Leurs Seigneuries à cet égard, Sa Majesté vous fera transmettre une nouvelle communication pour l'information du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée.

J'ai, etc.,

(Signé.) *Stanley.*Le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, C. G. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 39.

*Hôtel du Gouvernement.**Kings-ton*, 21 Février, 1842

Mylord,

J'ai l'honneur de transmettre ci-jointes à Votre Seigneurie, les Pétitions de la Chambre de Commerce de Montréal à la Reine et aux deux Chambres du Parlement Impérial, dans lesquelles elle demande la révocation des Droits maintenant prélevés sur l'importation de certains articles de provisions de provenance Canadienne. Je transmets aussi, ci-jointe, pour l'information de Votre Seigneurie, une Copie du Mémorial qui m'était adressé à moi-même, et qui accompagnait ces Pétitions, et de la Réponse que j'y ai faite. Je dois prier Votre Seigneurie de mettre au pied du Trône l'Adresse à Sa Majesté, et de confier à des Membres de la Chambre des Lords et de celle des Communes, les Pétitions adressées à ces deux branches de la Législature.

J'ai, etc.,

(Signé.) *Charles Bagot.*Le Très-Honorable Lord *Stanley*,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 115.

*Downing-Street.*3^e Avril 1842.

Monsieur,

J'ai reçu votre Dépêche, No. 39, du 21 Février, renfermant les Pétitions que la Chambre de Commerce de *Montréal* a adressées à la Reine et aux deux Chambres du Parlement, pour leur demander l'abolition des Droits maintenant prélevés sur l'importation de certains Produits Canadiens dans le Royaume-Uni.

Commerce Co.
lonial.

Je dois vous charger d'informer les Pétitionnaires que j'ai eu l'honneur de mettre leur Pétition à la Reine devant Sa Majesté, et qu'il lui a plu de la recevoir très-gracieusement, et d'ordonner de la renvoyer à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé.

La Pétition à la Chambre des Lords sera confiée au Comte de *Ripon* qui la présentera; celle à la Chambre des Communes, sera présentée par moi.

J'ai, etc.,

(Signé.) *Stanley.*Le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, C. G. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 83.

*Downing-Street.*2^e Mars, 1842.

Le Gouvernement de Sa Majesté a porté avec sollicitude son attention, comme il était de son devoir de le faire, sur la question importante et compliquée de l'importation des Céréales en ce Pays, sans perdre de vue l'intérêt qu'a la Province du Canada dans cette question, et qui a été manifesté dans les pétitions des Corps Législatifs et autres, adressées à Sa Majesté et à la Législature de ce Pays; et quoique le Gouvernement de Sa Majesté n'ait pas cru devoir recommander au Parlement d'accéder généralement à la demande des divers memorialistes, de permettre l'importation des Céréales du Canada dans le Royaume-Uni, moyennant un Droit nominal, j'ose me flatter que les mesures qu'il a prises, et les motifs qui l'ont détourné de s'engager plus avant dans la même voie, convaincront les habitans du Canada, que la marche qu'il a suivie n'a pas été dictée par un sentiment hostile aux intérêts du Canada, et surtout à l'Agriculture Canadienne.

Les mesures qui ont été prises, sont, dans les objets qu'elles embrassent, décidément favorables à ces intérêts. Par la Loi, telle qu'elle existait auparavant, le blé et la farine du Canada étaient admis dans la Grande Bretagne à un taux équivalant à 5s. par 8 minots (*quarter*), jusqu'à ce que le prix sur les Marchés Anglais s'élevât à 67s.; arrivé à ce prix, le droit baissait à 6d. D'après le Bill qui est maintenant devant le Parlement, le droit de 5s. ne doit être payé que tant que le prix restera au-dessous de 55s., mais lorsqu'il sera à 58s. ce droit ne sera plus que d'un chelin. Mais outre cette diminution dans le montant du taux auquel le droit moins fort est payable, on se propose encore d'enlever la restriction qui a été imposée jusqu'à présent, sur l'importation de la farine Canadienne en Irlande, et d'ouvrir ainsi un nouveau marché au produit qui doit être considéré à juste titre comme venant d'une des manufactures du Canada.

Dans les mesures qu'il a adoptées, non sans donner la plus mûre attention aux divers intérêts concernés, le Gouvernement de Sa Majesté a toujours désiré, tout en facilitant l'admission des produits sur les Marchés Britanniques, troubler le moins possible les avantages relatifs dont jouissent les produits coloniaux et étrangers sur ces Marchés. Aussi en même temps qu'il a continué les facilités données aux îles de la Manche, et dont elles ont toujours joui jusqu'à ce jour, d'importer librement leurs produits dans la Grande-Bretagne, et de tirer leurs importations d'un Marché voisin et plus économique, le Gouvernement ne s'est pas cru autorisé à ôter les restrictions qui ont été récemment imposées sur les importations étrangères dans l'île de Man, tant que cette île posséderait les avantages d'un Commerce sans restriction avec la Grande-Bretagne.

Le même principe a guidé la marche, que le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir suivre par rapport au Canada. Il est impossible d'être plus pleinement convaincu, que ne le sont les Membres du Gouvernement de Sa Majesté, de l'importance

qu'il y a, tant dans l'intérêt de la Colonie que dans celui de la Mère-Patrie, de maintenir entre les deux Pays la liberté la plus large dans leurs relations commerciales. L'examen le plus rapide des faits et des chiffres, doit démontrer la valeur que l'on doit attacher, sous le point de vue commercial, et encore plus sous le point de vue moral et politique, à la continuation et au développement de ces relations croissantes; et le Gouvernement de Sa Majesté aurait en beaucoup moins de difficulté à aborder la question de l'admission sans restriction des Céréales du Canada sur les Marchés Britanniques, s'il était en son pouvoir de n'envisager cette question que comme une simple question de relations commerciales entre la Grande-Bretagne et sa Colonie la plus importante, et à part de toute autre considération de Commerce Etranger.

Mais il était impossible pour le Gouvernement de Sa Majesté, de l'envisager sous ce point de vue. Il était impossible qu'il ne consultât pas la position géographique du Canada relativement aux grandes Contrées de l'Ouest de l'Amérique, si fertiles en céréales. Il était impossible de ne pas voir, quelque avantageux qu'il fût d'encourager le transit par le Canada, des produits de ces Etats (indépendamment de l'avantage qui résulterait au Canada, de la mouture des Céréales dans le transit par la Province;) il était impossible de ne pas voir, que l'effet de l'exemption de ce droit, au point de rendre l'admission des Céréales en Angleterre libre ou presque libre, n'aurait pas été limité et restreint, comme il devrait l'être, aux produits d'une Colonie Britannique.

Il est vrai qu'en admettant les produits Canadiens, moyennant un droit nominal, le Parlement Impérial aurait pu imposer un droit correspondant sur l'importation du Blé Américain en Canada, et mettre ainsi un frein à l'introduction indue des produits étrangers, sous le nom de produits Canadiens. Mais de quelque manière que le Gouvernement de Sa Majesté eut envisagé cette question dans d'autres circonstances, et si l'autorité Coloniale avait imposé une taxe sur le Blé importé des Etats-Unis, et payable à la Trésorerie Canadienne, et par là protégé l'Agriculture en Angleterre contre la concurrence des producteurs étrangers, il n'aurait pas été disposé à faire intervenir l'autorité du Parlement pour imposer une taxe sur un article brut qui pourrait être nécessaire à la consommation intérieure du Canada; et en l'absence d'une telle taxe, le Gouvernement a senti qu'il était impossible de proposer au Parlement une plus forte réduction de droits, que celle qu'il a déjà soumise en faveur du Blé et de la Farine importés des Ports du Canada.

J'ai, etc.
(Signé) Stanley.

Au Très-Honorable Sir Chas. Bagot, G. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 80.

Hôtel du Gouvernement.
Kingston, 14 Avril, 1842.

Mylord,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche de Votre Seigneurie du 2 ultimo, No. 83, dans laquelle vous expliquez la marche que le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir adopter relativement aux Produits Canadiens, dans les mesures qu'il a soumises à la Législature Impériale, à l'effet de changer les Lois sur l'Importation des Céréales dans le Royaume-Uni; et je communiquerai, conformément à l'ordre de Votre Seigneurie, la substance de cette Dépêche à la Législature dans la prochaine Session.

J'ai, etc.
(Signé) Charles Bagot.

Le Très-Honorable Lord Stanley,
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 93.

Hôtel du Gouvernement.
Kingston, 28 Avril, 1842.

Mylord,

J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe à Votre Seigneurie, pour être mise au pied de Trône, une Pétition des Marchands, Meuniers, Agriculteurs et autres, du District de Home, dans l'ancienne Province du Haut-Canada, demandant que les Céréales Canadiennes soient admises dans le Royaume-Uni, franchises de droits, et qu'un droit soit imposé sur les Céréales Américaines importées en Canada. Cette Pétition est signée par un très grand nombre de personnes, et m'a été présentée dans ma dernière visite à Toronto. Quoique je craigne qu'elle n'arrive trop tard pour recevoir la considération du Gouvernement de Sa Majesté avant que les mesures, qui sont maintenant devant le Parlement Impérial, pour changer les Lois sur les Céréales, ne soient devenues Lois, je ne me suis pas cru autorisé de refuser la demande des Pétitionnaires de la transmettre à Votre Seigneurie.

J'ai, etc.
(Signé) Charles Bagot.

Le Très-Honorable Lord Stanley,
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 153.

Downing Street,
29 Mai, 1842.

Monsieur,

J'ai reçu votre Dépêche, No. 93, du 28 Avril, qui renferme une Pétition à la Reine, des Marchands, Meuniers, Agriculteurs, et autre Habitans du District de Home dans le Canada Occidental, demandant que les Céréales Canadiennes soient admises dans le Royaume-Uni, franchises de droits, et qu'un droit soit imposé sur les Céréales Américaines importées en Canada.

Je dois vous charger d'informer les Pétitionnaires que j'ai eu l'honneur de mettre leur Pétition devant la Reine, et qu'elle a été reçue gracieusement par Sa Majesté.

Cependant, le Bill pour amender les Actes qui régissaient le Commerce des Céréales, était devenu loi avant l'arrivée de leur Pétition.

J'ai, etc.,
(Signé) Stanley.

Le Très-Honorable Sir Charles Bagot,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 138.

Downing-Street,
30 Avril 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la Copie ci-jointe d'une Pétition que j'ai mise devant la Reine, de certains Habitans des Townships des droits sur les Produits Canadiens importés en ce Pays, et votre co-opération avec le Parlement Provincial pour imposer des droits sur les Produits Agricoles Américains importés en Canada; et j'ai reçu ordre de la Reine de vous charger de donner à cette prière votre sérieuse considération.

J'ai, etc.,
(Signé) Stanley.

Le Très-Honorable Sir Charles Bagot,
etc., etc., etc.

(Copie.)

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

Très-gracieuse Souveraine.

Nous, les fidèles sujets de Votre Majesté, habitans du Canada, prenons la liberté d'approcher de Votre Majesté, pour lui présenter notre humble et instante

Commerce Co.
lonial.

Pétition; et lui faire connaître que dans les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons, le premier objet de notre sollicitude est de voir continuer l'heureuse union qui existe entre cette Colonie et la Mère-Patrie.

Vos Pétitionnaires, Très-Gracieuse Souveraine, regrettent profondément d'être obligés de renouveler leurs supplications pour demander des mesures de soulagement; mais malgré la disposition souvent manifestée d'encourager leurs efforts, une foule de causes ont contribué à empêcher qu'ils ne réalisassent le juste prix de leurs travaux.

La grande distance qu'il y a de leur pays à l'Océan, et l'énormité des frais de transport augmentent tellement le prix des marchandises manufacturées de l'Angleterre, dont le Cultivateur peut avoir besoin, et diminuent si considérablement la valeur des produits de leur sol, que les moyens qu'ils auraient de contribuer à l'entretien des richesses et de l'industrie de l'Empire Britannique, sont très affaiblis.

Reconnaissant, comme nous devons l'être, de l'intérêt que Votre Majesté a eu la bonté de prendre à notre bien-être, en recommandant de nous accorder des secours qui, non seulement vont nous décharger d'une partie du fardeau qui pesait sur nous, mais qui vont encore nous permettre d'achever ces améliorations si étendues et si avantageuses pour le Commerce et le développement des ressources de la Province. Cependant, pénétrés de la grande responsabilité que ces secours entraînent pour les intérêts fonciers, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que la politique commerciale de l'Empire ne change tellement, qu'elle n'empêche de donner à nos principaux produits la préférence dont ils ont justement droit de jouir, sans les quels la Province ne pourra jamais prospérer, et sur lesquels sont uniquement fondés notre commerce et notre industrie.

Comme les neuf-dixièmes de la population du *Canada*, ne peuvent être employés avantageusement qu'à l'Agriculture, la source de leur prospérité doit découler de l'encouragement et de l'appui qu'on lui donnera, parceque le Commerce que nous possédons provient lui-même de leur industrie, et est basé sur leur succès. Les habitans de cette Province doivent donc prendre un profond intérêt à la discussion prochaine sur les Lois des Céréales en Angleterre, leur subsistance dépendant de la conservation d'un système protecteur qui empêchera les prix actuels de tomber dans une trop grande dépression.

La concurrence injuste que vos Pétitionnaires ont à soutenir avec les *Etats-Unis d'Amérique*, dont les produits agricoles sont admis dans cette Province francs de droits, tandis que nos propres produits sont grevés de forts impôts dans leurs Ports, a, depuis 1834, formé le sujet de nombreuses Pétitions à la Législature Provinciale; mais, quoique la Chambre d'Assemblée ait continuellement reconnu la nécessité d'un système protecteur, et ait passé des Bills à l'effet d'imposer sur les produits des *Etats-Unis*, un droit suffisant pour protéger l'Agriculture Britannique et l'Agriculture Canadienne, sans enlever aux armateurs Anglais le Commerce de transport, leurs efforts ont invariablement échoué, et le mal non-seulement continue d'exister, mais il a encore été aggravé récemment par l'imposition de nouveaux droits protecteurs par le dernier Tarif des *Etats-Unis*. Ce n'est pas à vos Pétitionnaires à discuter la politique de la liberté du Commerce, mais les partisans de ce système doivent admettre que ses avantages dérivent de la réciprocité.

Vos Pétitionnaires exposent humblement que, dans les circonstances particulières dans lesquelles se trouve placé le *Canada*, son Agriculture étant accablée par le système que le Gouvernement Impérial a adopté pour la protection de la Marine et des intérêts commerciaux et manufacturiers de la *Grande-Bretagne*, l'absence de protection pour l'agriculteur Canadien devient un grief insupportable.

En conséquence, nous supplions instamment Votre Majesté de prendre notre humble Pétition en sa plus

sérieuse considération, et de vouloir bien recommander à son Parlement Impérial d'abolir les droits maintenant prélevés dans les ports Britanniques sur le Grain, la Farine, la Farine d'Avoine, le Bœuf, le Lard, le Beurre et tels autres Produits de cette Province que Votre Majesté jugera convenables; et de plus, qu'il plaise gracieusement à Votre Majesté d'ordonner à son Représentant dans cette Province, de co-opérer avec le Parlement Provincial pour imposer les droits qui seront jugés convenables sur les Produits Agricoles importés des *Etats-Unis d'Amérique* en cette Province.

Puisse la Providence accorder, en sa sagesse, un règne long, heureux, prospère et glorieux à Votre Majesté, c'est la prière fervente de ses loyaux et dévoués sujets Canadiens.

Canada, 3 Février, 1842.

[Ci-suivent les signatures.]

(Copie.)

No. 149.

Downing Street.

17 Mai, 1842.

Monsieur,

Le Gouvernement de Sa Majesté ayant pris en considération la Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal, transmise dans votre Dépêche No. 36 du 21 Février, et demandant l'abolition de tous les droits imposés dans le Royaume-Uni sur le Bœuf, le Lard, le Fromage, le Beurre et le Saïndoux, ainsi que sur le Blé, le Grain et la Farine importés du *Canada*, j'ai à vous transmettre la communication suivante pour son information.

Quoique le changement dans les droits sur les Céréales et la Farine, par l'Acte qui vient de recevoir la Sanction Royale, ne satisfasse pas entièrement aux vœux des Pétitionnaires, le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'ils verront, néanmoins, que si les droits sur chaque espèce de grain sont diminués à un point tel que le droit d'importation sur les produits Coloniaux devienne nominal, et, que l'on empêche, au moyen d'une échelle mobile, qu'il n'y ait une transition subite du droit nominal au droit maximum, ce système offre au producteur et à l'importateur du grain Canadien des avantages considérables, tant par rapport aux prix, que relativement à la stabilité du Commerce, et qu'ils jouiront encore d'une grande protection relativement aux importations étrangères. Si la réduction de droits projetée sur les provisions, reçoit la sanction du Parlement, il n'y a aucun doute qu'une nouvelle et abondante source d'avantages sera ouverte à l'Agriculture, et une nouvelle branche d'échange profitable établie avec le Royaume-Uni. Je crois que si les Pétitionnaires veulent porter leur attention sur l'encouragement qui est ainsi donné à l'importation des produits agricoles du *Canada*, et à la réduction projetée dans les droits sur divers articles de provenance Coloniale, parmi lesquels, pour ce qui regarde le *Canada*, les droits sur les Fourrures devront mériter une attention particulière, ils se convaincront que le Gouvernement de Sa Majesté, dans les considérations multipliées qui doivent nécessairement accompagner les arrangements commerciaux et fiscaux de l'Empire Britannique, n'a négligé ni les vœux, ni les intérêts de l'Amérique Britannique du Nord; et qu'il a tâché, au contraire, de développer ses ressources, et de conserver intacte la connexion commerciale et intime qui existe depuis si longtemps, et pour leur avantage mutuel, entre ces Provinces importantes et la Mère-Patrie.

J'ai, etc.

(Signé,)

Stanley.

Au Très-Honorable

Sir Charles Bagot, C. G. B.

etc., etc., etc.

L'Honorable S. B. Harrison, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la Signature de Son Excellence.

Commerce Co.
lonial.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général transmet ci-joint, suivant l'intention qu'il a exprimée à l'ouverture de la Session, un Acte du Gouvernement Impérial des 5e et 6e Victoria, Chap. 118, pour garantir le paiement de l'intérêt d'un emprunt d'un million cinq cent mille livres, qui doit être négocié par la Province du *Canada*.

Hôtel du Gouvernement.

Kingston, 24 Septembre, 1842.

Anno Quinto et Sexto.

Victoria Regine.

CHAP. CXVIII.

Acte pour garantir le paiement de l'intérêt d'un emprunt d'un million cinq cent mille livres, qui doit être négocié par la Province du *Canada*.

12 Août, 1842.

Attendu qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de signifier au Conseil Législatif et à la Chambre Législative de la Province du *Canada*, par Message à eux envoyés par le Gouverneur-Général de la dite Province, agissant pour et au nom de la Reine, que son Gouvernement était prêt à proposer au Parlement de garantir l'emprunt, qui pourrait être nécessaire pour les travaux publics de la dite Province (sous certaines restrictions y mentionnées,) et pour rembourser telle partie de la dette de la dite Province, dont le paiement pourrait être alors échü, ou qui pourrait être dû à des créanciers qui déclareraient vouloir accepter des conditions raisonnables ; et attendu que pour mettre Sa Majesté à même de pouvoir exécuter les gracieuses intentions qu'elle a communiquées au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative du *Canada*, les Communes du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, réunies en Parlement, ont résolu que Sa Majesté soit autorisée à garantir, à un taux qui n'excédera pas quatre pour cent par année, l'intérêt d'un emprunt dont le montant ne dépassera pas un million cinq cent mille louis, pour le service du *Canada*, et qu'il sera pourvu au paiement des sommes de deniers, qui de temps à autre, pourront devenir payables par Sa Majesté, par suite de la dite garantie, à même les fonds du Revenu consolidé du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* ; qu'il soit en conséquence statué, par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes assemblés en ce présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, qu'il sera loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs de garantir le paiement des dividendes et intérêt, n'excédant pas le taux annuel de quatre louis pour cent, sur toute somme ou sommes de deniers qui n'excéderont pas en tout la somme d'un million cinq cent mille louis qui sera levée, pour toutes et chacune des fins susdites, par emprunt, débenture ou autrement ; et le remboursement avec l'intérêt, qui n'excédera pas le taux susdit, sera chargé sur les fonds du Revenu consolidé de la dite Province du *Canada*, en vertu d'un Acte passé ou à passer par sa Législature, et sanctionné par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs ; et afin de donner effet à cette garantie, il sera loisible au Lord Grand Trésorier, ou à trois ou plus des Commissaires royaux de la Trésorerie de la *Grande-Bretagne*, et d'*Irlande*, d'ordonner de payer, sur le produit croissant du fonds du Revenu consolidé du dit Royaume-Uni, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le déficit qui aurait lieu dans les paiemens réguliers de l'intérêt échü, et dû sur le dit emprunt par la dite Province du *Canada*.

Vol. 2.

II.—Pourvu toujours et qu'il soit statué, que toutes les sommes ainsi payées à même le fonds du Revenu consolidé du Royaume-Uni, avec l'intérêt sur icelles, à raison de cinq pour cent par année, à compter des diverses époques où ces sommes auront été payées, seront chargées sur le fonds du Revenu consolidé, et formeront le septième item dont le dit fonds du Revenu consolidé sera grevé, avec droit de préférence sur toutes les dépenses qui ont été ci-devant chargées, ou qui le seront ci-après, sur le fonds du dit Revenu consolidé, excepté les six items dont le dit fonds a été grevé par préférence, en vertu d'un Acte passé dans la quatrième année de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et " et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du " *Canada*."

III.—Et qu'il soit statué, que le Lord Grand Trésorier, ou trois ou plus des Commissaires royaux de la Trésorerie, certifieront, de temps à autre, à l'un des principaux Secrétaires-d'Etat de sa Majesté, quelle somme aura été ainsi payée de temps à autre à compte de l'intérêt du dit emprunt ; et ce certificat sera communiqué au Gouverneur-Général de la dite Province, et par lui, au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative ; et chaque tel certificat constituera une preuve concluante que la somme a été ainsi payée à même le fonds du Revenu consolidé du dit Royaume-Uni, et du temps auquel elle l'aura été, à compte de l'intérêt du dit emprunt.

IV.—Et qu'il soit statué, que le Lord Grand Trésorier ou les Commissaires royaux de la dite Trésorerie seront préparés, et mettront devant les deux Chambres du Parlement, dans les premiers quatorze jours après l'ouverture de chaque Session, un Etat de toutes les sommes qui auront été, de temps à autre, payées sur le fonds du Revenu consolidé du dit Royaume-Uni, en vertu de cet Acte, pour couvrir les déficits comme susdit ; et aussi un Etat de toutes les sommes remboursées par la dite Province du *Canada*, ou recouvrées d'elle, en déduction des dites avances, avec l'intérêt sur icelles.

Charles Bagot.

Le Gouverneur Général soumet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat, dans laquelle il transmet la décision de la Reine sur l'Adresse que la Chambre d'Assemblée a votée à Sa Majesté, au sujet du Siège du Gouvernement de la Province Unie.

Hôtel du Gouvernement.

Kingston, 24 Septembre, 1842.

(Copie.)

No. 15.

Downing Street,

2 Novembre, 1841.

Monsieur,

J'ai reçu la Dépêche de Sir *Richard Jackson*, du 28 de Septembre, No. 10, avec une Adresse à la Reine de la part de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, dans laquelle elle prie Sa Majesté de vouloir bien ordonner que le Parlement Provincial siège alternativement dans les Cités de *Québec* et de *Toronto*.

J'ai eu l'honneur de présenter cette Adresse à la Reine ; et Sa Majesté m'a donné l'ordre de vous en joindre d'informer la Chambre d'Assemblée que Sa Majesté désire toujours, autant que cela sera possible, consulter les vœux des ses Loyaux Sujets en *Canada*, formés avec délibération et exprimés constitutionnellement, par l'entremise de leurs Représentans dans la Chambre d'Assemblée ; mais que *Kingston* n'a été choisi pour être la Siège du Gouvernement qu'après de mûres réflexions, et qu'un changement qui entraînerait, entr'autres conséquences, un surcroît considérable de dépenses, ne devrait être sanctionné que

Les avances faites à même le Revenu du Royaume-Uni seront chargées sur le Revenu consolidé du *Canada*.

3 et 4 Vic. c. 25

Certificat du montant payé sera envoyé au *Canada*.

Le compte en sera mis devant le Parlement.

Siège du Gouvernement.

Sa Majesté peut garantir un emprunt de £1,500,000.

Qui sera chargé sur le fonds consolidé de la Province.

sur la nécessité la plus évidente, et le vœu général de la Province exprimé d'une manière non équivoque en faveur d'un tel changement.

Des objections graves et nombreuses s'opposent à la réalisation du projet qui aurait pour résultat de tenir les Sessions de la Législature quatre années alternativement dans des lieux différens et éloignés; et Sa Majesté ne peut douter que la Chambre d'Assemblée, en y réfléchissant de nouveau, ne soit portée à envisager cette question sous un autre point de vue que celui sous lequel elle a été considérée dans l'Adresse qui est maintenant soumise à Sa Majesté.

J'ai, etc.
(Signé) Stanley.

Au Très-Hon.
Sir Charles Bagot, G. C. B.
&c. &c. &c.

Sur motion de l'Honorable M. Harrison, secondé par l'Honorable M. Hincks,

Writ d'élection pour le Comté de York.

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour la Troisième Division du Comté de York, à la place de James Edward Small, Ecuyer, qui, depuis son Election, a accepté la charge de Solliciteur-Général de Sa Majesté, pour la partie de la Province ci-devant le Haut-Canada.

Sur motion de l'Honorable M. Harrison, secondé par l'Honorable M. Hincks,

Droits sur les importations.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, des voies et moyens, pour considérer la convenance de prélever un droit sur les Importations des Blés étrangers, dans les Ports de la Province, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Sur motion de l'Honorable M. Harrison, secondé par M. Hincks,

Administration de la Justice.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer la convenance d'abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, relatives à l'administration de la Justice, et que ce soit alors le troisième ordre du jour.

Sur motion de l'Honorable M. Harrison, secondé par l'Honorable M. Hincks,

Police rurale, Canada Est.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer la convenance d'abroger certaines Ordonnances relatives à l'établissement d'un système de Police rurale dans le Canada Est, et que ce soit alors le quatrième ordre du jour.

Sur motion de M. Morris, secondé par l'Honorable M. Neilson,

Conférence avec le Conseil L., pour l'impression de l'Appendice.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, relativement à l'impression des Documents soumis aux deux Branches de la Législature, et qui étaient imprimés jusqu'à ce jour dans les Appendices de leurs Journaux respectifs.

Ordonné, Que M. Morris, se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Céréales du Canada.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires de la Dépêche du Secrétaire d'Etat au sujet de l'admission libre des Céréales du Canada dans la Grande-Bretagne, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Cartwright. Que M. l'Orateur expédie son warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ, pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour la seconde Division du Comté de York à la place de George Duggan, Ecuyer, dont l'Election et le Retour ont été déclarés nuls.

Writ d'Election pour le Comté de York.

L'Honorable M. Neilson a proposé, secondé par M. Boulton. Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Armstrong, Barthe, Berthelot, Boutillier, Boulton, Cameron, Child, Christie, Cook, Delisle, DeWitt, Draper, Dunlop, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Kimber, Leslie, D. McDonald, J. S. Macdonald, Merritt, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parké, Powell, Quesnel, Roblin, Harmanus Smith, Steele, Taché, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger et Williams.—(41.)

CONTRE.

Messieurs Black, Burnet, Cartwright, Forbes, Hale, Jones, Sir Allan N. MacNab, McLean, Moffatt, Moore, Henry Smith, Sherwood, Taschereau, Thompson, Woods et Yule.—(16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec la Dépêche relative au siège du Gouvernement, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Siège du Gouvernement.

Ordonné, Qu'il soit permis à M. Cameron, de retirer la Pétition de Charles Symmes, Ecuyer, d'Aylmer l'un des Candidats à la dernière Election du Comté d'Ottawa; le Pétitionnaire ne désirant pas que cette Chambre procède ultérieurement sur icelle.

Pétition de Chs. Symmes.

Ordonné, Que M. Johnston ait la permission de s'absenter de cette Chambre durant une semaine, à compter de ce jour, pour affaires urgentes.

Congé d'absence à M. Johnston.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, pour examiner quels progrès l'on a faits dans la composition des Index Généraux des Journaux des Chambres d'Assemblées des ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, en conformité d'une Résolution de cette Chambre du huit Septembre mil huit cent quarante-et-un, avec pouvoir de faire Rapport de ses observations sur iceux à la Chambre, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que Messieurs Parent, Viger, Neilson, Dunlop et Sir Allan N. Macnab composent le dit Comité.

Index des Journaux.

Conformément à l'ordre, un Bill pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Bill de la liberté des Elections.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre aux Exécuteurs et Administrateurs de convertir des terres en argent pour le paiement des dettes, étant lu,

Ventes de terre pour liquider les dettes.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Bill d'Élection.

Conformément à l'ordre, un Bill pour fixer les lieux où se tiendront les Elections des différens Comités dans le *Canada Est*, a été lu une seconde fois.

Bill de la pêche au Saumon.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour régler les Pêches au Saumon dans le District de *Gaspé*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Bill pour proportionner le châtiment à l'offense.

Conformément à l'ordre, un Bill pour mieux proportionner le châtiment au crime dans certains cas, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill de la désertion des matelots.

Conformément à l'ordre, un Bill pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots, et autres engagés dans le service de Mer, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour rendre les sièges des Membres vacans.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre uniforme, dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent des charges, et qui pourvoit à remplir les sièges devenus vacans dans la dite Assemblée, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Cartwright* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Cartwright* a fait rapport que le Comité avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill des limites de Montréal.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rétablir, pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de *Montréal*, et le Bill pour rétablir pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative les anciennes bornes et limites de la Cité de *Québec*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Barthe* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Barthe* a fait rapport que le Comité avait passé le premier des dits Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

Bureaux et départemens de la Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial, nommé pour s'enquérir de l'état actuel des Bureaux et Départemens de cette Chambre, dans la vue de constater si quelques-uns de ces vacances sont survenues, par résignations ou autrement, depuis la dernière Session, et de la nécessité de remplir telles vacances, s'il y en a, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boulton* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée telle partie de la Pétition du Révérend *T. Cooke, S. B. Hart*, et autres, Habitans du District des *Trois-Rivières*, demandant que les Biens des *Jésuites* soient employés aux fins de l'Éducation dans le *Bas-Canada*, et que les Terres de la Couronne en arrière de la Ville des *Trois-Rivières*, soient concédées, et la Pétition de certains Censitaires des Biens des *Jésuites*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Sir *Allan N. MacNab*, a pris le Fauteuil ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et Sir *Allan N. MacNab* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien prendre en sa considération favorable les avantages qui résulteraient à la Province en général, et particulièrement à la Ville et aux environs des *Trois-Rivières*, de l'établissement des terres non occupées, qui se trouvent situées sur la Rivière *St. Maurice*, ou derrière la dite Ville, et en empêchant que la grande étendue de terres dans les environs de la Ville, ne soit concédée qu'aux conditions d'établissement prescrites par la Loi. Et priant de plus Son Excellence de vouloir bien prendre en sa considération les effets désastreux qu'entraîneraient, pour la population agricole établie sur les Biens des *Jésuites*, dans les environs de la Ville, les poursuites intentées pour les arrérages qu'on a laissé accumuler, et de vouloir bien ordonner que ces poursuites soient suspendues, jusqu'après la Clôture de la prochaine Session de la Législature.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'Hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Neilson*, a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et l'Honorable M. *Neilson* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du *Bas-Canada*, pour la qualification des Juges de Paix, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par M. *Taschereau*,

La Chambre s'est ajournée.

Biens des Jésuites.

Chemins d'hiver.

Qualification des Juges de Paix.

Mardi, 27 Septembre, 1842.

Etats de Ban-
ques.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des Etats généraux de la Banque du *Haut-Canada*, de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et de la Banque de *Québec*, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre du dix-sept du courant.

Pour les dits Etats, voir Appendice (R.) à la fin de ce Volume.

Message du Conseil Législatif, par *John Godefroy Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie :

M. l'Orateur.

Acte relatif à
Bacon.

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, et de Chancellerie, à permettre à *William Vynne Bacon*, de pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur, respectivement," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et aussi.

Conseil Législatif,

Mardi 27 Sept. 1842.

Appendice des
Journaux.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif consent à la Conférence demandée, relativement à l'Impression des Documents soumis aux deux Branches de la Législature, et qui étaient imprimés jusqu'à ce jour dans les Appendices de leurs Journaux respectifs; et que les Directeurs de la part de cette Chambre, seront les Honorables Messieurs, De *Blaquière* et *Hamilton*, qui rencontreront les Directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, demain à trois heures et demie dans la Chambre de Comité réuni du Conseil Législatif.

Attesté.

Charles De Léry,

Député Greffier Cons. Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Acte relatif à
Bacon.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, et de Chancellerie à permettre à *William Vynne Bacon*, de pratiquer en icelles, comme Procureur et Solliciteur respectueusement," a été lu pour la première fois.

12 Pétitions
présentées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. *S. S. Macdonald*, la Pétition de *J. B. Bardy*, et autres, Francs-tenanciers et Habitans du District de l'Ouest,—Et la Pétition du Conseil Municipal du District de l'Est.

Par M. *Foster*, la Pétition de *William Taylor*, et autres, Officiers dirigeant l'Académie de *Shefford*—et la Pétition de *Washington Froste*, et autres, Habitans de *Granby*, District Municipal de *Missisquoi*.

Par M. *Black*, la Pétition de l'Honorable *William Walker*, et autres, de *Québec*.—la Pétition de *Joseph Plante*, et autres, Pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*.—et la Pétition des Syndics des chemins de Barrières de *Québec*.

Par M. *Cameron*, la Pétition de *William Bell*, et autres, Propriétaires de terre sur la Rivière *Jay*.—la Pétition de *John Pattie*, et autres, Membres de la Société d'abstinence totale d'*Ottawa*.—et la Pétition de *Henry Mulholland*, et autres, de *Montréal*.

Par M. *McLennan*, la Pétition de *Hugh McKinnon*, et autres, du Township de *Finch*; et la Pétition du Révérend *Andrew Balfour*, du village de *Waterloo*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *George G. Boswell*, et autres, de la Ville de *Cobourg*; et la Pétition du Bureau de Police de *Cobourg*.

Par M. *Leslie*, la Pétition de *John Clarke*, et autres, Habitans de la Côte *St. Martin*, la *Longue Pointe*, et autres lieux.

Par M. *Dunscomb*, la Pétition de *George Pringle*, et autres, de *Hemmingford*, et autres lieux, relativement aux Cours de Division; et la Pétition de *George Pringle*, et autres propriétaires et occupants de terres dans *Hemmingford*, et autres lieux, relativement à l'Agriculture.

Par M. *Cooke*, la Pétition du Conseil Municipal du *Home District*, relativement aux Cotisations; et la Pétition du Conseil Municipal du *Home District*, relativement aux époques de leurs assemblées.

Par M. *Taschereau*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Dorchester*, relativement aux Licences d'Aberges; et la Pétition du Conseil Municipal du District de *Dorchester*, relativement à l'Ordonnance des Voitures d'hiver.

Par M. *Hopkins*, la Pétition du Conseil Municipal du District de *Cove*.

Par l'Hon. M. *Neilson*, la Pétition des Dames du Comité de l'Ecole des Petits Enfans de *Québec*.

Par M. *Simpson*, la Pétition de *Henry Hoyle*, et autres, Habitans des Seigneuries de *Lacolle* et *De Léry*.—la Pétition de Messieurs *Macpherson*, *Crane* et Compagnie, et autres, concernés dans le Commerce de transport relativement à la communication par eau,—et la Pétition de *Lewis Odell*, et autres, de la Seigneurie de *Lacolle*.

Un Bill grossoyé pour mieux proportionner le châtimement au crime dans certains cas, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour pro-
portionner le
châtiment à
l'offense.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Black* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots, et autres engagés dans le service de Mer, a été lu pour la troisième fois.

Bill de la dé-
sertion des
Matelots.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Black* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, qui acceptent une charge, et qui pourvoit à remplir les sièges devenus vacans dans la dite Assemblée, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à la
vacance des
sièges des
Membres.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit,

"Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge."

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites de la Cité de Montréal, a été lu pour la troisième fois.

Bill des limites
de Montréal.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit,

"Acte pour rétablir, pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative les anciennes bornes et limites des Cités de *Québec* et de *Montréal*."

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Cameron*, du Comité choisi, auquel a été référé le Bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction. Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autre objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Bill de l'ins-
pection des
Bois.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Rapport sur la Pétition de W. Wilson et autres.
 M. Thompson, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Walter Wilson*, et autres, Habitans de la ville de *Niagara*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

“ Qu'il a examiné la demande de la dite Pétition, et recommande que la dite ville soit incorporée, sous certaines conditions.”

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné. Que M. Thompson ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation de la ville de *Niagara*, et pour établir une Police dans la dite ville.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Rapport sur la Pétition de M. G. P. Painchaud et autres.
 M. Parent, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Madame *M. G. P. Painchaud*, et autres Dames, de *Québec*, demandant un Acte d'incorporation, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

“ Votre Comité a examiné la dite Pétition, et après mûre délibération, est convenu de faire rapport d'un Bill pour incorporer la Société charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*.”

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné. Que M. Parent ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation de l'association Bienveillante des Dames Catholiques Romaines de *Québec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu. Qu'il soit nommé quatre Directeurs, pour rencontrer les Directeurs nommés par le Conseil Législatif aux temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée, relativement à l'impression des Documentes soumis aux Deux Branches de la Législature, et qui étaient imprimés jusqu'à ce jour dans les Appendices de leurs Journaux respectifs.

Ordonné. Que M. Morris, l'Hon. M. Neilson, M. Parent et M. De Witt soient nommés Directeurs de la part de cette Chambre.

Sur Motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. De Witt,

Ordonné. Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour autoriser les Cours du “ Banc de la Reine et de Chancellerie à permettre à *William Vymé Bacon* de pratiquer en icelles, comme “ Procureur et Solliciteur respectivement,” soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Sur Motion de M. Christie, secondé par M. Kimber.

Résolu. Que Jeudi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature, “ pour disposer des Terres Publiques.”

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Dunlop.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé des Droits sur les Bois, avec l'indication des noms

des personnes qui ont payé ces Droits, et du nombre de pièces ou billots pour lesquels ces droits ont été payés au Bureau de la Commission des terres de la Couronne à *Bytown*, avec un Etat des dépenses du dit Bureau.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Dunlop, secondé par M. Thompson.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence le Gouverneur de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, la Correspondance relative à l'extradition de *Nelson Hackett*, à la demande des autorités d'*Arkansas*.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Neilson, secondé par M. Cartwright,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une Liste de tous les Membres qui ont été élus à la dernière Election générale, ou depuis, pour siéger dans cette Chambre, et qui ont été nommés à quelque charge, ou Commissaires ou autrement, par le Gouvernement Provincial, ou qui ont accepté quelque emploi ; avec la date de leur nomination ou acceptation, et le montant de leurs salaires, honoraires ou émolumens respectivement.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Hon. M. Neilson, secondé par M. Boulton,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une Liste des Membres et Officiers du Bureau des Travaux Publics et de toutes les personnes employées sous son autorité ; des situations qu'elles remplissent, et des émolumens qu'elles reçoivent, autres que pour services ou travaux par contrat ou livrés à la Compétition publique, les paiemens faits aux journaliers seulement exceptés.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Boulton, secondé par M. Cartwright,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Tableau de chaque Département du Gouvernement Exécutif, pour les années 1840, 1841 et 1842, indiquant les noms des chefs de chaque Département, et des autres employés subordonnés, soit qu'ils soient Clercs ou Assistans permanens ou surnuméraires, Messagers ou autres ; le montant du salaire de chaque Officier, les honoraires perçus par tout chef de Département ou Officier subordonné.

pour quels services, ou en vertu de quelle autorité tels salaires et honoraires ont été établis ; et aussi les Dépenses Contingentes de chaque Département, classées sous les divers Chapitres de Dépenses auxquels elles ont rapport.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

Etats des Officiers nommés par patentes.

Sur motion de M. Boulton, secondé par M. Taché. *Résolu.* Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des noms des divers Officiers qui, depuis la division de la ci-devant Province de Québec en celles du Haut et du Bas-Canada, ont été nommés en vertu de Patentes, à aucune charge Judiciaire et Exécutive dans la ci-devant Province du Bas-Canada, dont le salaire ou les émolumens se sont montés à £300, ou au-delà, donnant en même temps la date de chaque nomination, et désignant le salaire et autres émolumens accordés à tout Fonctionnaire ainsi nommé.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable S. B. Harrison a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :

Réclamations des Miliciens.

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 Septembre 1842, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, Copie du dernier Rapport des Commissaires et du Secrétaire du ci-devant Bureau pour les réclamations des Miliciens dans le Bas-Canada ; et aussi des Copies de toutes Instructions qui peuvent avoir été données au Commissaire des terres de la Couronne à ce sujet, postérieurement à l'époque où le Bureau a cessé ses opérations.

Par ordre,
D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Est.
Kingston, 24 Septembre, 1842.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 21 Septembre, 1842, demandant Copie du dernier Rapport des Commissaires et du Secrétaire du ci-devant Bureau des réclamations des Miliciens du Bas-Canada, et Copie de toutes les Instructions qui peuvent avoir été données au Commissaire des Terres de la Couronne à cet égard, subséquentement à l'époque où le Bureau a cessé ses opérations.

Réclamations des Miliciens.

Les Commissaires ne paraissent pas avoir signé de Rapport formel après le 31 Décembre. M. Langevin, Secrétaire, qui avait été chargé d'arranger toutes les réclamations admises par le Bureau, a fait un Rapport formel, le 22 Mai dont Copie est maintenant transmise. Lorsque le Bureau a été transporté de Québec, les boîtes avec les papiers des Miliciens, ont été envoyées au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, sans autre instruction qu'un ordre verbal de donner aux personnes qui y avaient droit, tout Scrip signé des Commissaires, qui n'aurait pas encore été demandé à Québec.

John Davidson,

Bureau des Terres de la Couronne,
Kingston, 24 Septembre 1842.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Baron Sydenham, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Rapport des procédés du Bureau pour les réclamations des Miliciens, nommé par Son Excellence, feu le Comte Durham, alors Gouverneur-Général, par Proclamation du 11 Septembre 1838. (Appendice A.), avec certaines remarques qui y ont rapport.

Les réclamations des Miliciens qui ont été admises par le Bureau, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la dite Proclamation, ou par des Instructions subséquentes, sont comprises dans les cinq Listes. (Appendices B. C. D. E. et F.) dont ci-suit un extrait.

Listes.	Recevront des lettres patentes.		Ont reçu des scrips.		Recevront des lettres patentes ou scrips.		No recevront que des scrips, qui sont actuellement faits.		Réclamations admises.		Y comprises les réclamations réglées par J. L. entre le 1 janvier et le 1 avril, 1841.	
	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	
Liste No 1, Miliciens à qui il a été assigné originairement des lots de terre	297	41135	177	30548	131	15200	33	4008	638	90891	21	4500
Liste No. 2, scrips sans assignation de lots de terre			799	115800			105	12900	904	128700	64	6600
Liste No. 3, semblables			586	68700			169	19700	755	88400	88	9400
Liste No. 4, do. do.			454	53200			54	9200	508	62400	168	21100
Liste No. 5, viz :												
Miliciens à qui il a été assigné originairement des lots de terre	10	3600	1	500	14	3900			53	12592	5	700
Do. à qui il n'a pas été assigné de terre			26	4392			2	200				
									2858			
Moins les cas mentionnés deux fois dans les listes ci-jointes (Appendice G.)									13			
Total	307	44735	2043	273140	145	19100	363	46008	2845	382983	346	42400

Rapport sur les
Offices et dé-
partemens de
la Chambre.

M. *Boulton*, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état actuel des Bureaux et Départemens de cette Chambre, dans la vue de constater si quelques et quelles vacances sont survenues, par résignation ou autrement, depuis la dernière Session, et de la nécessité de remplir telles vacances, s'il y en a, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la nomination de M. *F. X. Garneau*, comme Assistant Traducteur Français de cette Chambre, avec un Salaire annuel de deux cents livres courant.

Bill relatif aux
embarras des
rivières.

Conformément à l'ordre, un Bill pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux dans le *Canada Est*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Bill de l'éclair-
age au gaz de
Québec.

Conformément à l'ordre, un Bill pour incorporer une Compagnie sous les nom et raison de "Compagnie de Québec pour fournir l'Eau et l'Eclairage au Gaz," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Droits sur les
Importations.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens, pour considérer la convenance de prélever un Droit sur les Importations des Blés étrangers dans les Ports de la Province, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill relatif à
l'enregistre-
ment.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Biens immeubles étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dunlop* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Dunlop* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Ordonnance :
Administration
de la Justice.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la convenance d'abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relatives à l'Administration de la Justice, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le Fauteuil :

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient que l'Ordonnance 3^e et 4^e *Victoria*, Chap. 45, et l'Ordonnance 4^e *Victoria*, Chap. 19, relatives à l'établissement d'un

système de Judicature dans le *Bas-Canada*, et l'Ordonnance, 1^e *Victoria*, Chap. 15, pour régler l'Office du Shérif, et l'exercice des pouvoirs Judiciaires dont cet officier est investi par les deux premières de ces Ordonnances (aucune desquelles Ordonnances n'ayant encore été mise en vigueur), soient abrogées, avec telle partie de l'Acte de la dernière Session du Parlement Provincial, qui donne le pouvoir au Gouverneur de cette Province de mettre les dites Ordonnances en vigueur.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relatives à l'Administration de la Justice.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer la convenance d'abroger certaines Ordonnances relatives à l'établissement d'un système de Police rurale dans le *Canada Est*, étant lu :

Police rurale.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Parent* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Parent* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient que l'Ordonnance, 2^e *Victoria*, chap. 55, l'Ordonnance, 3^e et 4^e *Victoria*, chap. 17, et l'Ordonnance, 3^e et 4^e *Victoria*, chap. 47, passées par le Gouverneur et le Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, et qui pourvoient à l'établissement et au maintien d'une Police dans d'autres parties du *Bas-Canada*, que les Cités de Québec et de Montréal, soient abrogées, depuis et après le premier jour de Janvier, 1843.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Législature du *Haut-Canada*, 35 *Geo. III.*, Chap. 5; en autant qu'il a rapport au lieu où sera tenu le Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex*, étant lu :

Bureau d'en-
registrement
de *Middlesex*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Delisle* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Delisle* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Acte maintenant sous considération, de manière à ce que le Bureau d'Enregistrement du et pour le Comté de *Middlesex* soit ci-après tenu dans la Ville de *London*, dans le dit Comté, et non dans le Township de *Dunwich*, tel que fixé par le Lieutenant Gouverneur de la ci-devant Pro-

vince du *Haut-Canada*, en vertu des dispositions du dit Acte.

Ordonné, Que M. *Parke* ait la permission d'introduire un Bill pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement, pour le Comté de *Middlesex*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient pour cette Chambre de souscrire pour un certain nombre d'Exemplaires d'un Ouvrage maintenant en progrès de publication, sur les Lois Criminelles du *Canada*, par M. *Crémazie*, pour l'usage des Membres de cette Chambre, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boutillier* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le Comité avait passé une résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection de la Postasse et de la Perlasse, étant lu,

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

L'Honorable M. *Viger*, a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et l'Honorable M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial sur les comptes Contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'Ordre du jour pour la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quesnel* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Quesnel* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Alors, sur motion de M. *Delisle*, secondé par M. *Taschereau*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 28 Septembre, 1842.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, un Etat général des affaires de la "Banque de la Cité" à *Montréal*, reçu en conformité d'un ordre de la Chambre du dix sept du courant.

Vol. 2.

Pour le dit Etat général, voir Appendice (R.), à la fin de ce Volume.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table. 12 Pétitions présentées.

Par M. *Harnanuis Smith*, la Pétition d'*Adam Thompson*, et autres, de *Flamborough*, *Ouest*, et autres lieux.

Par M. *Moore*, la Pétition de *William Morris*, et autres des Townships de l'*Est*,—et la Pétition de *John Rankin*, et autres, Habitans des Townships d'*Ascot*, *Brompton*, et autres lieux.

Par M. *Hopkins*, la Pétition des Gardien et Conseil du District de *Gore*, relativement à l'Acte des Ecoles Élémentaires,—et la Pétition des Gardien et Conseil Municipal du District de *Gore*,—relativement à une Pétition pour le démembrement du District.

Par M. *Christie*, la Pétition de *William Adams*, et autres, Habitans de *Restigouche*.

Par l'Honorable M. *Harrison*, la Pétition du Bureau de Commerce de la Ville de *Kingston*.

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition du Major *John Richardson*.

Par M. *Burnet*, la Pétition du Très-Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, Habitans de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Jones*, la Pétition de *A. C. Chapman* et autres, Habitans du Comté de *Rouville*.

Par l'Honorable M. *Moffatt*, la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de *Montréal*.

Par M. *Simpson*, la Pétition du Révérend *John Leeds*, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane, au *Coteau du Lac*.

L'Honorable S. B. *Harrison* a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général :

Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée du 27 Septembre 1842, priant le Gouverneur-Général, de faire mettre devant elle la correspondance relative à l'extradition de *Nelson Hacket*, à la demande des autorités d'*Arkansas*.

[Pour le dit Retour, voir Appendice (S.), à la fin de ce Volume.]

Et aussi,

Un Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 27 Septembre 1842, demandant un Etat détaillé des Droits sur les Bois, les noms des personnes qui ont payé ces droits, et le nombre des pièces ou billets pour lesquels ces droits ont été payés au Bureau de la Commission des Terres de la Couronne à *Bytown*, avec un Etat en détail des dépenses du dit Bureau en 1841.

[Pour le dit Rapport, voir Appendice (T.), à la fin de ce Volume.]

Un Bill grossoyé pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Armstrong* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *John Le Boutillier*, et autres, de *Gaspé*, exposant l'énormité des droits sur le sel et les instrumens de pêche, le mauvais état de leurs chemins, la manière imparfaite avec laquelle la Justice est administrée, et demandant des mesures de soulagement.

Pétitions lues : Jean Le Boutillier.

Lois Criminelles du Canada, par Crémazie.

Bill de l'Inspection des Alkalis.

Comptes des dépenses contingentes.

Chemins d'hiver.

Banque de la Cité, de Montréal.

R. McKenzie, et autres. De *Robert McKenzie*, et autres, du District de *Gaspé*, demandant la révocation de la Loi Municipale dans le dit District, l'amendement des Lois relatives à l'administration de la Justice, et la nomination d'Inspecteurs de poids et mesures pour le dit District.

E. H. Enright, et autres. D'*E. H. Enright*, et autres, du Comté de *Bonaventure*, District de *Gaspé*, demandant l'établissement de certaines Cours Judiciaires dans le dit District.

Edward Man, et autres. D'*Edward Man*, et autres, du District de *Gaspé*, faisant la même demande.

M. Murray, et autres. De *M. Murray*, et autres, des Comtés de *Bonaventure* et *Gaspé*, faisant la même demande.

T. Busted, et autres. De *Thomas Busted*, et autres, du Comté de *Bonaventure*, faisant la même demande.

Daniel Lavra, et autres. De *Daniel Lavra*, et autres, de *Percé*, District de *Gaspé*, demandant la révocation de la Loi Municipale pour le dit District.

E. H. Enright, et autres. D'*E. H. Enright*, et autres, du Comté de *Bonaventure*, demandant la révocation de la Loi Municipale, et de toutes les Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial du *Bas-Canada*, qui imposent des charges pécuniaires sur le peuple.

Richard Drury, et autres. De *Richard Drury*, et autres, du Township d'*Oro*, demandant que la Loi de Milice du *Canada Ouest* soit remplacée ou amendée.

Ed. Ryall, et autres. D'*Edward Ryall*, et autres, du Township d'*Oro*, demandant que le Township de *Gwillimbury Ouest* ne soit pas divisé.

R. Robinson, et autres. De *Richard Robinson*, et autres, du Township de *Gwillimbury Ouest*, demandant l'imposition d'un droit protecteur sur les produits Américains importés en cette Province.

T. J. Tascheran. De *T. J. Tascheran*, Collecteur de Douanes au Port de l'intérieur de *La Beauce*, demandant une augmentation de salaire; et aussi que la Douane du dit Port intérieur soit transférée dans la paroisse de *Ste. Marie de la Nouvelle Beauce*.

J. P. Bower, et autres. De *John P. Bower*, et autres, manufacturiers en Cuir de *Montréal*, et *Kingston*, demandant qu'un droit soit imposé sur le Cuir importé des *Etats-Unis* en cette Province.

John Voller. De *John Voller*, Messager de l'Assemblée Législative, demandant une allocation semblable à celle qui a été accordée aux autres Messagers de l'Assemblée durant la dernière Session.

A. Kilborn, et autres. D'*Alexander Kilborn*, et autres, Syndics de l'Académie de *Stanstead*, demandant une aide.

C. Wheeler, et autres. De *Charles Wheeler*, et autres, Habitans de *Barnston* et *Barford*; demandant la remise en force de l'Acte des Commissaires des petites causes, ou la passation d'une loi pour le même objet.

E. S. White, et autres. D'*E. S. White*, et autres, Habitans de *Barnston*, *Barford*, et des environs; demandant une aide pour un chemin.

W. Ritchie. De *William Ritchie*, Registrateur de *Sherbrooke*; demandant une somme pour faire l'Index projeté des Régistres du District de *Sherbrooke*.

Pétitions référées: T. Ferguson. Résolu. Que la Pétition de *Thomas Ferguson*, du Township d'*Ohio*, présentée à la Chambre le vingt-deux du courant, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *Steele*, *Williams*, *Dunlop*, *Röblin* et *Morris*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la dili-

gence convenable avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records

M. Burnet du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Dame *Aldélaide Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, Arpenteur Général, de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

"Qu'en conséquence des services de M. *Bouchette*, et des circonstances dans lesquelles se trouve sa veuve, elle a un juste titre à une pension pour sa subsistance durant le reste de ses jours."

Ordonné Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. Hale, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Révérend C. P. Reid, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane dans le Township de *Compton*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

"Qu'après avoir examiné la dite Pétition, il recommande à votre Honorable Chambre, que la prière qu'elle contient soit accordée."

Ordonné, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné. Que M. *Hale* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires du Retour des Droits perçus sur les Bois coupés sur les Terres de la Couronne et du Clergé, mis devant la Chambre, ce jour, soient imprimés dans chacune des Langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Powell*.

Ordonné, Que l'ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour détenir les Débiteurs et les transporter en Prison, dans certains cas, dans le *Canada Occidental*, perdu par l'ajournement de la Chambre d'hier, soit remis en vigueur, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Kimber*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute Correspondance qui peut avoir eu lieu depuis le premier juin 1841, relativement à l'établissement de Districts Municipaux dans les Comtés de *Bonaventure* et de *Gaspé*, et de toutes les Communications et autres papiers d'une nature publique qui, depuis cette époque, ont été adressés à l'Exécutif à cet égard, de la part de l'un ou de l'autre des dits Districts Municipaux.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forme partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *De Witt*.

Rapport sur la Pétition de Madame Bouchette.

Rapport sur la Pétition du Révérend C. P. Reid, et autres.

Bill du temporel de l'Eglise Anglicane.

Droits sur les Bois.

Bill de l'emprisonnement des Débiteurs.

Districts municipaux de Gaspé.

Comptes des
dépenses
contingentes.

Ordonné, Que l'Item dans le Livre des Ordres du Jour relatif au premier Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingens et les dépenses de la Chambre durant la présente Session, soit maintenant lu.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hamilton* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Hamilton* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. *Boutillier*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient pour cette Chambre de souscrire pour un certain nombre d'Exemplaires d'un ouvrage maintenant en progrès de publication sur les Lois Criminelles du *Canada*, par M. *Jacques Crémazie*, pour l'usage des Membres de cette Chambre, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédient d'encourager la publication d'un ouvrage maintenant en progrès de publication intitulé, "les Lois Criminelles Anglaises traduites et compilées de *Blackstone*, *Chitty*, *Russell*, et autres Criminalistes Anglais, et telles que "suivies en *Canada*," par *Jacques Crémazie*, Avocat de *Québec*.

M. *Parent* a proposé, secondé par M. *Black*, que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boutillier*, *Child*, *Christie*, *Delisle*, *Derbshire*, *DeWitt*, *Draper*, *Dunn*, *Foster*, *Gilchrist*, *Hamilton*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *Kimber*, *Leslie*, *D. McDonald*, *J.S. Macdonald*, *Neilson*, *Ogden*, *Papineau*, *Parent*, *Parke*, *Quesnel*, *Simpson*, *Hermannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Turcotte*, *Turgeon*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger* et *Woods*—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Cook*, *Durand*, *Hale*, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Moffatt*, *Morris*, *Powell*, *Roblin*, *Sherwood*, *Thompson* et *Williams*—(12.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et
Résolu, En conséquence.

Bill des Alka-
lis.

L'Honorable M. *Viger*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, les quels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le Capital, a été lu une seconde fois.

Ordonné Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Vendredi prochain.

Message du Conseil Législatif par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie ;

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte pour amender les Lois contre l'Usure," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour amender les Lois contre l'Usure," a été lu pour la première fois.

Conformément à l'ordre, un Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son Capital, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour accorder d'autres pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Montréal*, contre le feu, et pour changer le nom de la dite corporation, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du *Bas-Canada*, pour la qualification des Juges de Paix, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De Witt* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux dans le *Canada Est*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Taschereau*, a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Sur Motion de l'Hon. M. *Draper*, secondé par M. *Black*.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger une Ordonnance du "*Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans la Province du *Canada*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Morris* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil,

Et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu, Qu'il est désirable d'abroger une certaine Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'ad-

Lois Usuraires.

Capital de la
Banque du
H. C.Bill d'Assuran-
ce contre le
feu de Mont-
réal.Bureau d'en-
registrement
de Middlesex.Bill de la qual-
ification des
Juges de Paix.Bill pour em-
pêcher d'ob-
struer les ri-
vières.Ordonnances
relatives aux
Banqueroutes
(B. C.)Banque Com-
merciale (D.
M.)

"ministration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet, en passant une Loi générale, applicable à la Province du Canada.

Ordonné, Que l'Honorable M. Draper, ait la permission d'introduire un Bill pour abroger une Ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers, et l'administration et la distribution de leurs effets et de leurs biens," et pour établir des dispositions pour le même objet dans le Province du *Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur Motion de l'Hon. M. Draper, secondé par M. Boulton.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, aux fins de considérer la convenance d'amender, consolider et réunir en un Acte les différentes Lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de District dans les différents Districts de la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Powell a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil,

Et M. Powell a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il est désirable d'amender, consolider et réunir en un Acte les différentes Lois maintenant en vigueur qui établissent et règlent la pratique des Cours de District dans les différents Districts de la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que l'Hon. M. Draper ait la permission d'introduire un Bill pour amender, consolider et réunir en un acte les différentes Lois maintenant en vigueur qui établissent ou règlent la pratique des Cours de District dans les différents Districts de la partie de cette Province ci-devant le *Haut-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde Lecture du Bill pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain, et que ce soit alors le second Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens, pour considérer la convenance de prélever un Droit sur les Importations des Blés étrangers dans les Ports de la Province, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain, et que ce soit alors le troisième Ordre du Jour.

Alors, sur Motion de M. Black, secondé par M. Delisle.

La Chambre s'est ajournée.

Jouli, 29 Septembre. 1842,

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. Roblin, la Pétition d'Owen McMahon, et autres, de la ville de *Pictou*.

Par l'Hon. M. Jones, la Pétition de R. Jones, et autres, du Comté de *Missisquoi*.

Par M. Morris, la Pétition de William Dixon, et autres, Messagers de l'Assemblée Législative.

Par M. Hopkins, le Pétition du Conseil Municipal du District de *Gore*, relative aux chemins macadamisés.

Un Bill grossoyé pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Parke porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour accorder d'autres pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Montréal* contre le feu, et pour changer le nom de la dite Corporation, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. Moffatt porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Moffatt, porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:

De J. B. [Baby, et autres, Francs-tenanciers, et Habitans du District de l'Ouest; demandant que les Bureaux publics et le chef-lieu ne soient pas transférés de la ville *Saultwich*.

Du Conseil Municipal du District de l'Est; priant que toutes les demandes de démembrement du dit District, soient rejetées.

De William Taylor, et autres, officiers dirigeant l'Académie de *Shefford*; demandant une aide.

De Washington Frost, et autres, Habitans de *Granby*, dans le District Municipal de *Missisquoi*; demandant que l'acte d'enregistrement soit amendé, et les cours de Commissaires rétablies.

De l'Honorable William Walker, et autres, de *Québec*; demandant la construction d'une nouvelle Douane dans le Basse ville de *Québec*, et que la Douane actuelle serve d'Hôpital de Marine.

De Joseph Plante, et autres, Pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*; demandant que la loi qui règle les devoirs des pilotes soit amendée.

Des Syndics des Chemins de Barrière de *Québec*; demandant l'autorisation d'emprunter une somme suffisante pour achever les dits chemins; et aussi cer-

Bill pour révoquer les Ordonnances de banqueroute.

Actes des Cours de District.

Bill d'Amendement de la loi des cours de District.

Bill de la Police du Canada Est.

Bill de la liberté des Elections.

Droits sur les importations.

4 Pétitions présentées.

Bureau d'enregistrement de Middlesex.

Assurance contre le feu, Montréal.

Alkalis.

Pétitions lues.

J. B. Baby, et autres.

Conseil Municipal du District de l'Est.

W. Taylor, et autres.

W. Frost, et autres.

W. Walker, et autres.

Joseph Plante, et autres.

Syndics des Chemins à barrières.

tains changemens dans l'ordonnance constituant la dite Commission.

W. Bell, et autres. De *William Bell*, et autres, propriétaires de terres sur la Rivière *Tay*; demandant que l'acte de la navigation du *Tay* soit amendé.

John Pattie, et autres. De *John Pattie*, et autres, membres de la société d'abstinence totale d'*Ottawa*; demandant qu'une investigation soit instituée sur les causes de l'intempérance, et qu'il soit pris des mesures qui en assureront la suppression.

H. Mulholland, et autres. De *Henry Mulholland*, et autres, de *Montréal*; faisant la même demande.

H. McKinnon, et autres. De *Hugh McKinnon*, et autres, du Township de *Finch*; demandant une indemnité pour des ouvrages qu'ils ont faits sur la foi du Gouvernement.

Rév. Andrew Balfour. Du Révérend *Andrew Balfour*, du Village de *Waterloo*; demandant une aide pour une Ecole de grammair dans le dit village.

G. G. Boswell, et autres. De *George G. Boswell*, et autres, de la Ville de *Cobourg*; demandant des changemens dans les limites de la dite ville.

Police de Cobourg. Du Bureau de Police de *Cobourg*; demandant des changemens dans l'Acte d'incorporation de la dite ville.

J. Clark, et autres. De *John Clarke*, et autres, Habitans de la Côte *St. Martin*, la *Longue Pointe*, et autres lieux; se plaignant des procédés des Syndics des chemins à barrières de *Montréal*, et demandant justice.

G. Pringle, et autres. De *George Pringle*, et autres, de *Hemmingford*, et autres lieux; demandant qu'une des Cours de Division du district de *Beauharnais* soit établie à *Russelltownflats*.

Do. De *George Pringle*, et autres, Propriétaires et Occupans de terres de *Hemmingford*, et autres lieux, demandant l'imposition de droits protecteurs sur les produits Américains importés en cette Province.

Conseil du District de Home. Du Conseil Municipal du *Home District*; demandant que les propriétés soient imposées à proportion de leur situation et de leur valeur.

Do. Du Conseil Municipal du *Home District*; demandant que les époques de ses réunions soient changées.

Conseil du District de Dorchester. Du Conseil Municipal du *District de Dorchester*; demandant l'autorisation d'accorder des licences aux aubergistes, et d'en affecter le revenu au *District*.

Do. Du Conseil Municipal du *District de Dorchester*; demandant que les Ordonnances des chemins d'hiver soient amendées.

Conseil du District de Gore. Du Conseil Municipal du *District de Gore*; demandant que l'Acte des Municipalités soit amendé.

McPherson et Cie. De Messieurs *Macpherson, Crane* et Compagnie, et autres, concernés dans le Commerce de transport; demandant que les communications par eau soient améliorées.

L. Odell, et autres. De *Lewis Odell*, et autres, de la Seigneurie de *Lacolle*; demandant l'abolition des Cours de Division, et l'établissement d'autres cours mieux adaptées pour les fins de la Justice.

H. Hoyle, et autres. De *Henry Hoyle*, et autres, Habitans des Seigneuries de *Lacolle* et *DeLery*; demandant qu'ils soient affranchis des exactions injustes de leurs Seigneurs.

Ordonné, Que deux cents exemplaires de la dite Pétition soient imprimés dans chacune des lan-

gues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie;
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte pour confirmer certaines Règles, Ordres et Règlemens établis par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté dans le *Canada Ouest*," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.
Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour confirmer certaines Règles, Ordres, et Règlemens établis par le Juge-en-Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté dans le *Canada Ouest*," a été lu pour la première fois.

Résolu. Que la Pétition du Révérend *Andrew Balfour*, du Village de *Waterloo*, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *McLean, Hale* et *Jones*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu. Que la Pétition de *Hugh McKinnon*, et autres, du Township de *Finch*, soit référée à un Comité choisi, composé de Messieurs *McLean, Forbes* et *Chesley*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du *District de l'Est*, soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Franc-tenanciers, et Habitans du Township de *Lochiel*, et autres lieux.

Sir *Allan N. MacNab*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

"Votre Comité a soigneusement examiné la Pétition qui lui a été renvoyée, et après mûre délibération, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée; et que la somme qui a été retranchée de leurs salaires, comme Officiers et Greffiers de l'ancienne Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, durant la suspension de la Constitution de la dite Province, devrait leur être payée par le Greffier de cette Chambre, sur les deniers qui viendront entre ses mains pour les dépenses contingentes de cette Chambre."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Boswell*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *George S. Boulton*, de *Cobourg*, et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Compagnie du Hayre de *Cobourg*, a présenté à la Chambre le Rapport de dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

"Que l'Acte du Parlement de la partie de la Province qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*, passé dans la 2^e année du Règne de son Sa Majesté le Roi *Guil. IV.*, autorisa de faire un prêt de £3000, à la dite Compagnie, et que l'époque à laquelle il devait être remboursé, est écoulée.

Que le remboursement du dit emprunt, et des six pour cent d'intérêt sur icelui, est amplement garanti par des hypothèques sur des propriétés, privées.

Qu'une partie considérable de l'intérêt a été payée, et votre Comité ne voit pas qu'il puisse y

Bill relatif aux réglemens de la Cour du Banc de la Reine.

Pétitions référées: A. Balfour.

H. McKinnon, et autres.

Conseil du District de l'Est.

Rapport sur la Pétition de W. Ross, et autres.

Rapport sur la Pétition de G. S. Boulton.

avoir de raison de refuser de prolonger le délai pour le paiement du dit emprunt, à la condition expresse que l'intérêt sera régulièrement payé, et que les actes de cautionnements conserveront leur plein vigueur.

"C'est pourquoi votre Comité recommande que le délai pour payer le dit emprunt soit prolongé."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Rapport du Comité choisi sur les Elections du Bas Canada.

M. *Quesnel*, du Comité Spécial nommé pour procéder à l'enquête sur certains outrages qu'on dit avoir eu lieu durant la dernière Election générale, dans les Comités de *Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnois, Chambly* et *Rouville*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

"Que votre Comité ayant pris en considération l'ordre de renvoi, les Pétitions y mentionnées, et l'annonce d'une prorogation prochaine, s'est borné à faire mettre devant lui les livres de Poll des Elections des dits Comités, et les autres témoignages écrits : il n'a pas cru devoir ordonner l'assignation de témoins, parceque cette démarche aurait entraîné de grandes dépenses sans produire de résultat avantageux cette Session.

"Votre Comité est d'opinion que l'investigation devrait être continuée à l'ouverture de la prochaine Session de la Législature, et terminée aussi promptement que la Justice, les droits et la liberté du sujet, et les privilèges de la Chambre le permettront."

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

M. *Morris*, du Comité permanent, nommé pour surveiller les Impressions de cette Chambre, durant la présente Session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier comme suit :

Rapport sur les Impressions de la Chambre.

"Dans la vue d'améliorer l'apparence des Journaux de la Chambre, et de les assimiler autant que possible à ceux de la Chambre des Communes, votre Comité recommande que les Journaux et les Appendices soient à l'avenir imprimés sur du papier de même grandeur et de même qualité que celui des Journaux de la Chambre des Communes de l'année 1838, et que le texte soit distribué en deux colonnes sur chaque page, comme dans ces derniers Journaux, imprimé en caractères semblables avec de courtes notes dans les marges.

Une conférence a eu lieu entre les délégués de votre Honorable Chambre et ceux du Conseil Législatif, au sujet de l'impression des Comptes publics, et d'autres documents ordinairement imprimés par les deux Chambres, et votre Comité étant d'opinion qu'une somme considérable serait économisée, si ces papiers n'étaient imprimés que par une branche de la Législature, il a été résolu que lorsque ces documents seraient imprimés par votre Honorable Chambre, il en serait tiré un nombre additionnel suffisant d'exemplaires pour l'Honorable Conseil Législatif.

Conformément à la manière de procéder du Comité d'impression de la dernière Session, votre Comité a reçu des soumissions pour exécuter les Impressions journalières de la Chambre durant la présente Session, et celle d'*Edward John Barker* étant beaucoup plus basse que celles de ses autres compétiteurs, votre Comité a ordonné au Greffier de la Chambre d'employer le dit Barker, lequel a été requis de fournir des cautions suffisantes pour garantir que l'ouvrage sera bien et dûment exécuté."

Résolu, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Thompson*, du Comité Spécial auquel ont été référées les diverses Pétitions du Conseil Municipal du District de *Niagara*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

"Qu'il a pris en considération la Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara*, demandant que le chef-lieu du District soit fixé ailleurs, et il recommande qu'il soit donné du délai aux Pétitionnaires pour indiquer l'endroit qu'ils veulent choisir pour être le chef-lieu du dit District."

Rapport sur la Pétition du Conseil du District de Niagara.

M. *Dunlop* a proposé, secondé par M. *Forbes*, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient et nécessaire que le Gouvernement fasse quelques dispositions pour le soutien du Clergé Catholique du *Canada Ouest*.

Soutien du Clergé Catholique.

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une Division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

Sur Motion de l'Hon. M. *Moffatt*, secondé par M. *Simpson*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une Copie de toute la Correspondance qui peut avoir eu lieu avec le Secrétaire Colonial, durant les années 1841 et 1842, au sujet de la nomination d'un Ingénieur, pour examiner, faire rapport sur ou surveiller la construction du Canal *St. Laurent*.

Adresse pour demander la Correspondance relative au Canal St. Laurent.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Alexander Fraser*, un de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial de cette Chambre, auquel est référée la Pétition de *George Macdonald*, et autres, au sujet du Chemin Militaire des Districts de l'*Est* et d'*Ottawa*, samedi prochain à dix heures du matin, pour être examiné au sujet de la dite référence.

Chemin militaire du District de l'Ottawa.

Ordonné, Que M. *J. S. Macdonald* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur Motion de M. *Merritt*, secondé par M. *L. M. Viger*,

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du *Gore*, de faire rapport s'il est expédient d'abroger la Clause de double cautionnement, contenue dans les différentes chartes de Banques en cette Province.

Banque de Gore.

Sur Motion de M. *Hale*, secondé par l'Hon. M. *Jones*.

Lois usuraires.

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour amender les Lois contre l'Usure," soit lu une seconde fois demain.

Sur Motion de M. *Merritt*, secondé par l'Hon. M. *Moffatt*,

Ordonné, Que le Retour à une Adresse de cette Chambre, du vingt-deux du présent, avec les différentes dépêches au sujet de l'importation du Blé et de la Fleur, soient référés au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition du Comité de la Société Coloniale, chargé de la Régie de ses affaires dans l'*Amérique du Nord*.

Blé et farine de blé.

Sur Motion de M. *Hale*, secondé par M. *Child*, *Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité de toute la Chambre des Voies et Moyens, pour considérer la convenance de prélever un Droit sur

Droits sur les Importations.

les importations des Blés étrangers dans les Ports de la Province, de considérer alors s'il est expédient d'imposer en même temps un Droit proportionnel sur tous les autres produits agricoles.

M. Simpson a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab,

Qu'il soit une autre Instruction du dit Comité, de s'enquérir s'il serait expédient de continuer la construction des Canaux sur le St. Laurent, dans le cas où les dits Droits seraient imposés.

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

Sur Motion de M. Hopkins, secondé par M. Hurmannus Smith,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé de toutes les pertes souffertes durant la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique, et qui n'ont pas encore été payées, l'Etat étant distinct et séparé pour chaque District.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Hamilton, du Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingens et dépenses de cette Chambre, durant la présente Session, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son Warrant en faveur de William Burns Lindsay, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de six mille livres courant, pour payer les dépenses courantes de cette Chambre, durant la présente Session; et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux dans le Canada Est, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. DeWitt, du Comité de toute la Chambre sur le dit Bill pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du Bas-Canada, pour la qualification des Juges de Paix, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour le secours des Vendeurs de propriétés foncières, en certains cas, a été lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit réservé à un Comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour l'incorporation de l'Association Bienveillante des Dames Catholiques Romaines de Québec, a été lu une seconde fois.

Société charitable.

Résolu. Que le dit Bill soit maintenant réservé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quesnel a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Quesnel a fait rapport que le Comité avait passé un Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné. que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Temporel de l'Eglise Anglicane.

Ordonné. Que le dit Bill soit réservé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens, pour considérer la convenance de prélever un Droit sur les Importations des Blés étrangers dans les Ports de la Province, avec une Instruction au dit Comité, étant lu:

Droits sur les importations.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Leslie a pris le Fauteuil du Comité et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Leslie a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger certains Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le Canada Est, étant lu;

Bill de la Police du Canada Est.

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la Liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Liberté des Elections.

Ordonné. Que le dit ordre du Jour soit remis à demain, et que ce soit alors le second ordre du jour.

M. Black a proposé, secondé par M. L., M. Viger. Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la Négative.

Banque de Gore.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été réservé la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Gore, avec une Instruction au dit Comité, étant lu;

M. Thompson a proposé, secondé par M. Morris. Que le dit Ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le troisième ordre du jour.

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la Négative.

Mesurage des Bois.

Dommages causés durant la dernière guerre.

Dépenses contingentes.

Obstructions dans les rivières, &c.

Qualification des Juges de paix.

Biens fonciers.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction. Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Delisle* a pris le Fauteuil du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

Monsieur l'Orateur.

Messieurs *Armstrong, Berthelot, Bontillier, Cameron, Christie, Cooke, Delisle, Derbshire, DeWitt, Draper, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Morris, Papineau, Parke et D. B. Viger.*

Et à onze heures et cinq minutes du soir M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Vendredi, 30 Septembre, 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. *Powell*, la Pétition de *John Heath*, junr. et autres, du Township de *Townsend*.

Par M. *Boswell*, la Pétition de *James Lyons*, et autres Habitans du Township de *Hamilton*.

Un Bill grossoyé pour remettre en vigueur un certain Acte de la Législature du *Bas-Canada*, pour la qualification des Juges de Paix, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit "Acte pour la qualification des Juges de Paix."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Jones* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux dans le *Canada Est*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill Passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Jones* porte le dit Bil au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour l'incorporation de l'Association Bienveillante des Dames Catholiques Romaines de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Parent* porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

D'Adam *Thompson*, et autres, de *Flamborough* *Ouest*, et autres lieux, se plaignant de partialité dans la situation des barrières de péage sur le chemin de *Dundas* à *Galt*, et demandant des mesures de redressement.

De *William Morris*, et autres, des *Townships* de l'*Est* demandant une aide pour certains chemins.

De *John Rankin*, et autres, Habitans des *Townships* d'*Ascot*, *Brompton*, et autres lieux, demandant une aide pour un chemin.

Des Gardiens et Conseil du District de *Gore*; demandant que l'Acte des Ecoles élémentaires soit amendé.

Des Gardiens et Conseil du District de *Gore*; demandant qu'il ne soit fait aucune division du dit District.

De *William Adam*, et autres, Habitans de *Ristigouche*; demandant une aide pour un chemin.

Du Bureau de Commerce de *Kingston*, demandant que la loi monétaire soit amendée.

Du Major *John Richardson*, demandant un encouragement pour la publication de son Histoire de la guerre de 1812.

Du Très-Révérènd Lord Evêque de *Montréal*, et autres, Habitans de *Québec*; demandant que l'Acte des Ecoles élémentaires soit amendé.

D'A. C. *Chapman*, et autres, Habitans de *Rouville*; demandant une aide pour achever une école dans le dit Comté, et la soutenir.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de *Montréal*; demandant que l'Acte d'incorporation de la dite Cité soit amendé.

Du Révèrend *John Leeds*, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane au *Côteau du Lac*; demandant qu'un Acte soit passé pour régler le temporel de l'Eglise dans le diocèse de *Québec*.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry Mulholland*, et autres, de *Montréal*, présentée à la Chambre le vingt-sept du courant, soit référée au Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *John Knowlson*, et autres, des *Townships* de *Cavan* et *Manvers*.

Ordonné, Que la Pétition de *John Pattie*, et autres, Membres de la Société d'Abstinence totale d'*Ottawa*, présentée à la Chambre le vingt-sept du courant, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures, A. M.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Hale*.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Présidens, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, avec une instruction au dit Comité, perdu par l'ajournement de la Chambre d'hier, soit remis en vigueur, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Harrison*.

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de Subsidés.

L'Honorable S. B. *Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :

Charles Bagot, Le Gouverneur-Général, conformément à l'intention qu'il a exprimée dans son Discours à l'ouverture de la Session, et pour se rendre au désir du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, transmet à la Chambre d'Assemblée la communication suivante, relativement aux Actes Chap. 28 et 33 de la Session, qui concernent les Travaux Publics et l'emprunt projeté.

Son Excellence est chargée par le Secrétaire d'Etat d'assurer les habitans du *Canada*, par la voie

2 Pétitions présentées.

Bill de la qualification des Juges de Paix.

Bill pour empêcher d'obstruer les rivières.

Bill de la Société des Dames charitables de Québec.

Pétitions lues.

A. Thompson, et autres.

Wm. Morris, et autres.

John Rankin, et autres.

Conseil du District de Gore.

Do.

W. Adams, et autres.

Chambre de Commerce de Kingston.

Major Richardson.

Evêque de Montréal.

A. Chipman, et autres.

Maire, etc., de Montréal.

Rév. John Leeds, et autres.

Pétitions référées: H. Mulholland et autres.

John Pattie, et autres.

Banque de Gore.

Subsidés.

Travaux publics et emprunt projeté.

Travaux pu-
bliers et em-
prunt projeté.

de leurs mandataires dans la Chambre d'Assemblée, que ces Actes ont pour objet de venir au secours des finances, et d'améliorer le crédit du *Canada*, ainsi que de développer, par des améliorations intérieures très étendues, les vastes ressources naturelles du pays : et que le Gouvernement de Sa Majesté n'attache guère moins d'intérêt à ces mesures que la Législature et le peuple de la Province eux-mêmes. Tous les motifs de bonne foi et de saine politique porteraient d'ailleurs les ministres de Sa Majesté, à remplir scrupuleusement, dans leur plus grande étendue, les promesses d'assistance de leurs prédécesseurs, communiquées à la Législature du *Canada* par Lord *Sydenham*, et à prêter leur aide pour parvenir au but auquel tendent les Actes en question.

Le Gouvernement de Sa Majesté a examiné très-mûrement, et avec la plus vive sollicitude, le projet financier que ces Actes ont pour but de réaliser, et le résultat de son examen l'a très-fortement convaincu que, pour faire jouir la Province de ces avantages de la manière la plus efficace et la plus économique, maintenir le crédit public, et promouvoir l'exécution de grandes améliorations intérieures, qui pourront finalement donner d'amples revenus, en retour des dépenses qu'elles auront nécessitées dans l'origine, et que le *Canada* seul et sans aide ne pourrait faire avec sécurité, il ne serait pas expédient d'interposer le crédit de la Mère-Patrie entre la Province et ses créanciers actuels. Il est d'opinion qu'il sera beaucoup plus avantageux pour le *Canada*, que le secours qu'il doit recevoir, soit employé exclusivement à la confection des Travaux Publics projetés.

Par l'arrangement proposé par Lord *Sydenham*, et en vertu des Actes dont il s'agit, l'exécution des Travaux Publics de toute nature, dépendrait principalement des capitaux à emprunter sur la seule responsabilité du Gouvernement Canadien. Si le coût des travaux locaux venait à excéder en bien des cas les estimations, ou si par suite de la priorité donnée à l'emprunt de £1,500,000, et de l'administration générale des Finances du *Canada*, le crédit de la Province tombait, de manière à la mettre hors d'état de pouvoir négocier la totalité du second emprunt de £1,678,582 à 5 pour cent, les fonds pourraient manquer pour compléter ces grands ouvrages, dont l'achèvement aurait principalement déterminé, dans le principe, la Grande-Bretagne à prêter son appui. D'après ce qui s'est passé dans le *Bas-Canada*, où une somme, nécessaire pour un ouvrage dont en représentaient les péages comme fournissant d'amples garanties, n'a pu être trouvée que sur la double responsabilité de ces péages et du crédit de la Province, à un intérêt de 6 à 8 pour cent, le Gouvernement de Sa Majesté est obligé d'avouer qu'il a des craintes sérieuses sur la possibilité d'exécuter les Travaux Publics mentionnés dans l'Acte passé à ce sujet, au moyen des capitaux empruntés sur la responsabilité de la Province seulement, aux conditions spécifiées dans cet Acte. Il est bien entendu sans doute qu'il n'est pas permis dans quelque cas que ce soit d'émettre des débetures provinciales au dessous du pair ; une telle mesure serait en effet une violation de l'esprit, sinon de la lettre, de l'Acte Provincial qui borne le taux d'intérêt à cinq pour cent.

Le Gouvernement de Sa Majesté espère qu'il lui est également inutile de prémunir contre toute évaluation vague, ou autorisation de dépenses excessives, dans l'attente d'un nouvel emprunt sur le crédit de la Mère-Patrie, au delà de ce qui a déjà été si généreusement donné : et quoiqu'il soit vrai sans doute que, dans l'exercice des pouvoirs discrétionnaires dont le Gouverneur a été revêtu, il puisse s'abstenir d'émettre des débetures au delà de ce que les moyens de la Province peuvent supporter, néanmoins, cette démarche de sa part, ou l'impossibilité d'emprunter de l'argent, au taux d'intérêt prescrit, pourrait faire laisser ces travaux importants inachevés, et frustrer ainsi les vues du Gouvernement Britannique.

Pour se garder contre la possibilité d'un tel résultat, et s'assurer les secours de la *Grande-Bretagne*, d'une manière directe en faveur et pour l'avantage de la Province, le Gouvernement de Sa Majesté propose que la dette actuelle du *Canada* demeure la première à la charge du revenu, et soit payée à mesure qu'elle deviendra due sur le produit du revenu courant, et que les £1,500,000 empruntés sur la garantie du Parlement Impérial, soient employés directement à l'exécution des Travaux Publics énumérés dans l'Acte dont on a déjà parlé.

D'après cet arrangement, la continuation de la priorité de la dette actuelle, et la perspective d'un remboursement prochain à l'expiration, ou même avant l'expiration des obligations existantes, fortifierait le crédit de la Province, et la Législature locale, ainsi débarrassée d'autres obligations, pourrait entrer en négociation avec les créanciers de la dette actuelle, soit pour continuer de payer le présent taux d'intérêt, soit pour amortir la dette par arrangement volontaire avant l'époque stipulée dans le marché existant, à des conditions beaucoup plus favorables que ne le pourrait faire le Gouvernement Britannique, s'il se rendait responsable du montant. Par cette marche, en outre, la Dette Publique du *Canada*, avec celle existante qui s'effaceraient graduellement à mesure que les fonds deviendraient disponibles pour cet objet, se trouverait limitée à la somme affectée pour achever les Travaux Publics, et dont £1,500,000 au moins seraient empruntés à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 pour cent.

Cet arrangement obligerait, il est vrai, la *Grande-Bretagne* à abandonner la garantie qui découle de la priorité de sa créance, et qui est appuyée sur le Revenu Provincial consolidé, c'est à dire, que le remboursement du nouvel emprunt de £1,500,000, ne passerait qu'après le paiement de la dette actuelle, au lieu de venir le premier par l'extinction de cette même dette, comme il avait été proposé d'abord. Mais le Gouvernement de Sa Majesté veut bien faire ce sacrifice, parcequ'il est convaincu que cet arrangement est plus propre à la prospérité des finances du *Canada*, que celui qui a été proposé en vertu des deux Actes ; et de plus, s'il met de côté des considérations d'un ordre plus élevé, la priorité de droits sur le Revenu Provincial devient pour lui une garantie inférieure à celle qui dérive de la prospérité de la Province.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas, en conséquence, l'intention de se mêler de la dette actuelle ; mais afin de promouvoir les importants objets indiqués par l'Acte numéroté 28, il offre la garantie du crédit de la *Grande-Bretagne*, pour une somme n'excédant pas £1,500,000, que la Province empruntera à un taux d'intérêt qui ne dépassera pas 4 pour cent, et pour le remboursement de laquelle le Parlement Impérial se rendra responsable, à condition qu'il sera pris des dispositions pour former un fonds d'amortissement, dont le taux d'intérêt ne sera pas de moins de 5 pour cent au principal, par année, et qu'il sera d'abord appuyé sur les péages des travaux qui vont être entrepris, avec les revenus ordinaires de la Province pour sûreté collatérale, et qu'il viendra immédiatement après les obligations dont le Revenu consolidé est grevé d'une manière permanente par la loi.

Hôtel du Gouvernement,

Kingslon, 29 Septembre, 1842.

Charles Bagot.

Son Excellence le Gouverneur-Général transmet à la Chambre d'Assemblée un Rapport qu'il a reçu du Docteur *Thomas Rolph*, ci-devant Agent de l'Émigration dans le Royaume Uni, de la part du Gouvernement du *Canada*, et il recommande à sa considération la convenance d'accorder à ce Monsieur une somme n'excédant pas £500 sterling, pour le rémunérer de ses services passés en sa dite qualité.

Agent d'émigration.

Hôtel du Gouvernement,

Kingslon, 29 Septembre, 1842.

(Copie.)

Kingston, 24 Septembre 1842.

Qu'il plaise à votre Excellence.

Rapport.

Je saisis la première occasion que m'offre la permission de Votre Excellence de revenir en *Canada*, pour faire rapport de mes procédés dans le Royaume-Uni depuis mon départ.

En arrivant à Londres, j'allai trouver sa Seigneurie le Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies ; et lui dis que j'avais eu l'honneur d'être nommé par Votre Excellence Agent de l'Emigration pour le Gouvernement du *Canada*, et je fus présenté comme tel à Sa Majesté, au premier Lever.

Voyant tout l'inconvénient de n'avoir pas un Bureau convenable dans la Métropole, je m'adressai au Comité de l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, pour lui demander la permission de recevoir à leur Bureau, dans *St. James Square*, les personnes et les communications qui me seraient adressées ; et ma demande étant agréée, je fis aussitôt part de cette circonstance, ainsi que de ma nomination, aux Commissaires de la Compagnie des Terres et de l'Emigration, qui placèrent mon nom sur la liste des Agens, dans les livres d'instructions et de renseignements qu'ils tiennent, pour la convenance des personnes qui désirent émigrer aux Colonies de l'Amérique du Nord, et obtenir les informations nécessaires pour s'établir en arrivant. Par cet arrangement, la nouvelle de ma nomination s'est répandue au loin, et de toutes les parties du Royaume ; j'ai reçu tous les jours, soit de vive voix ou par écrit, de nombreuses demandes de personnes avant des capitaux, qui désiraient s'établir dans les Colonies ; mais, qui, avant de le faire, voulaient obtenir tous les renseignements possibles sur l'état et la nature du Pays qu'elles allaient choisir ; le prix des terres, la meilleure route à suivre, la différence du prix des terres cultivées ou incultes dans les différentes parties de la Province ; les moyens de communication intérieure, l'éloignement des marchés des différentes localités, le progrès des établissemens, l'augmentation de la valeur des propriétés, les facilités données au culte et à l'éducation, l'état de la société ; en un mot, toutes les informations sur le Pays qu'elles pouvaient désirer ; d'abord pour les mettre en état de juger si la description qu'on leur donnait du Pays, devait les engager à le visiter, avec l'intention de s'y établir ; et ensuite, si elles s'y décidaient, pour hâter et faciliter leur établissement en arrivant. C'est à cette classe utile d'Emigrés qui possède des moyens et des ressources, et qui veut les utiliser ainsi que son industrie, dans une carrière qui ne se trouve pas encore fermée par une population trop dense, ou qui n'exige pas des capitaux trop considérables, que les services d'un Agent résidant en *Angleterre* est utile, et même indispensablement nécessaire ; et nombre de cultivateurs des arrondissemens ruraux du Royaume-Uni, maintenant établis dans les Districts de *Midland*, *Ottawa*, *Newcastle*, *Home*, *Gore*, *Brock*, *Talbot*, *London*, *Huron* et *Wellington*, m'ont témoigné la grande obligation qu'ils m'avaient des renseignements que je leur avais donnés avant leur départ de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*.

Pendant le cours de chacune de mes visites en *Angleterre*, en 1839, 1840, 1841 et 1842, j'ai eu occasion de rencontrer des écrits publiés par des personnes qui n'avaient qu'une connaissance superficielle et inexacte du Pays et qui quelquefois même étaient animées des plus mauvais motifs ; ces écrits n'en avaient pas moins une grande circulation, et tendaient puissamment à nuire à la Province, à en retarder l'établissement, et à empêcher les cultivateurs respectables du Royaume-Uni, d'entretenir une opinion favorable du Pays. En 1839 et 1840, j'ai eu l'honneur d'avoir avec Lord Cloncurry une longue correspondance, à ce sujet, qui a excité une vive attention, et obtenu une grande circulation, et qui a eu

l'effet, m'a-t-on assuré, de dissiper bien des préjugés contre le *Canada*, qui existaient dans l'esprit de beaucoup de personnes. Dans la même année, feu Sir *Robert Wilmot Horton*, ami dévoué du *Canada*, publia aussi ma correspondance avec lui au sujet de la Colonisation du *Canada* ; appuyé de son nom, et de sa bienveillance, cette correspondance eut une grande circulation ; elle entraîna la co-opération vive et sincère d'un nombre de personnes, et donna une grande impulsion à l'Emigration. En 1840, M. *Thornton Leigh Hunt* publia aussi un Pamphlet sur les deux *Canadas*, qu'il n'avait jamais vus, et dans lequel il faisait contraster, de la manière, la plus partielle et la moins favorable, le *Canada* et d'*Australie*. Je répliquai aussi à ce Pamphlet, et ma réponse fut hautement approuvée par les différens Journaux et Revues publiques. Peu après mon arrivée en *Angleterre*, cette année, j'ai trouvé que le Capitaine *Barclay*, qui avait fait une visite rapide à *Toronto* et *Hamilton* l'année dernière, avait, à son retour en *Ecosse*, écrit un livre dans lequel il conseillait à un Emigré de s'établir aux *Etats-Unis* de préférence au *Canada*, et représentait cette Province sous les couleurs les moins favorables. De nombreux extraits de cet ouvrage furent publiés dans les principaux Journaux de la *Grande Bretagne*, et produisirent une grande sensation. Un Monsieur qui avait eu une longue correspondance avec moi l'année précédente, et qui se proposait de faire un achat considérable de terres dans le District de *Huron*, abandonna ce projet à la seule lecture de l'ouvrage du Capitaine *Barclay*, tant elle lui fit concevoir une idée défavorable du pays. Cette circonstance me décida aussitôt à combattre les prétensions et les opinions de cet auteur, et je lui adressai une lettre, dont j'ai transmis copie à votre Excellence ; cette lettre a été lue avec une grande avidité, dans tout le Royaume-Uni, et a reçu, sans exception, l'approbation de tous les Journaux qui en ont parlé.

J'ai été vivement sollicité par le Rév. Dr. *McLeod*, de *St. Coloma*, *Glascow*, et le Rév. Dr. *Burns*, de *Paisley*, de visiter l'*Ecosse*, et m'aboucher avec les membres des diverses Sociétés d'Emigration répandues dans le pays, et établies expressément dans le but de s'entraider mutuellement, au moyen des caisses d'épargne, et des contributions des gens riches et affluents, afin de transporter les Emigrés au *Canada* d'une manière plus convenable que par le passé. Témoin moi-même des résultats désastreux de l'improvoyance et de l'absence de préparatifs des gens partant pour le *Canada*, tant des arrondissemens manufacturiers que des Montagnes d'*Ecosse*, j'accédai immédiatement à la demande de ces Messieurs. Un concours nombreux de personnes choisies parmi les différens Sociétés, est venu me rencontrer à *Edinbourg*, *Glascow*, *Paisley*, et a écouté mes Conseils avec la plus grande attention. Je leur ai lu divers extraits de l'habile rapport de M. *Buchanan* sur l'Emigration, de 1811, des rapports d'autres agens en *Canada*, et le rapport des Commissaires de l'Emigration, dans lesquels on se plaint du refus des Emigrés *Ecosseis* d'accepter les offres d'emploi qu'on leur fait en arrivant, et qui, par cette folie, perdent souvent l'occasion de trouver de l'emploi au commencement, et dans la meilleure partie de la saison, et sont obligés finalement d'en accepter à des conditions beaucoup moins avantageuses. La presse a répandu et disséminé au loin, les recommandations que j'ai données à ces personnes ; (voir Appendice A.)

Les propriétaires *Ecosseis* avec lesquels j'ai eu des relations, (et je dois particulièrement citer le Comte de *Dunmore*, Lord *MacDonald*, et *Neil Malcolm*, *Ecuyer*, de *Pottaloch*.) ont contribué de la manière la plus généreuse et la plus utile, pour fournir les moyens de transporter leurs tenanciers convenablement. Le sujet sur lequel votre Excellence a particulièrement appelé mon attention, savoir, la manière honteuse dont on entasse les Emigrés dans les vais-

Rapport.

Rapport.

seaux ; le manque d'air, d'eau et de nourriture qui est la cause de grandes souffrances, de maladies et de mort, occupait l'attention du Gouvernement de sa Majesté à mon arrivée en Angleterre ; et quoique je craigne qu'il n'y ait encore en cette année même des cas où l'on ait poussé bien loin l'imprévoyance et la cruauté, néanmoins, c'est pour nous une consolation de penser que l'Acte relatif aux Passagers, qui est maintenant devenu la loi du pays, portera un remède efficace à ce mal à l'avenir, et mettra un frein à cette émigration irréfléchie de gens pauvres et sans moyens, que tout le monde doit désapprouver et décourager.

J'ai annexé au présent la correspondance de *Wm. Valentine*, de *Belfast*, (marquée 1, 2 et 3) concernant les 1500 personnes pauvres et indigentes qui désirent émigrer cette année au *Canada*. Je me réjouis particulièrement d'avoir donné l'avis que j'ai offert ; car quoique personne ne voie, avec plus de plaisir l'arrivée sur nos bords des Emigrés Irlandais, ou ne soit plus porté que moi, à rendre témoignage à leur bonne conduite en général, à la régularité de leurs mœurs, et à leur industrie, je n'ai jamais encouragé que ceux qui émigrent d'Irlande en ligne directe ; et je crois de plus que cette classe n'a jamais suscité de troubles, ou causé de désordres, et que leur conduite a invariablement été digne d'éloge, tant pour l'établissement que pour la défense du pays. Comme partie de ma mission, j'ai visité les cités et les villes d'*Edimbourg*, *Glascow*, *Dublin*, *Belfast* et *Cork* ; et plusieurs paroisses dans les Comtés de *Devonshire*, *Wiltshire*, *Somersetshire*, *Hampshire*, *Sussex*, *Suffolk*, *Cambridgeshire*, *Essex*, *Bedfordshire*, *Hertfordshire*, *Surry*, *Berkshire*, *Middlesex* ; les villes d'*Aberdeen*, *Middlesex*, etc. ; partout j'ai convoqué des assemblées publiques, et me suis abouché avec ceux qui désiraient obtenir des renseignements sur le *Canada*. Dans tous ces endroits, j'ai été bien accueilli, et ai reçu l'appui et l'encouragement cordial de la noblesse, de la bourgeoisie, du clergé, et du peuple. Depuis le mois de mai 1839, je me suis entièrement dévoué à cette cause. J'ai, depuis cette époque, traversé l'Atlantique en six différentes occasions ; visité la plus grande partie du Royaume-Uni ; établi des Sociétés d'Emigration dans nombre de places ; maintenu pendant tout ce temps une correspondance très étendue ; et formé le Comité de l'Association Coloniale de l'Amérique du Nord, destinée spécialement à avancer et promouvoir les intérêts du *Canada*, remplissant moi-même les fonctions de Secrétaire Honoraire pendant les trois années dernières ; et à la demande expresse de la Société d'Agriculture, en Angleterre, j'ai servi de Secrétaire à cette importante Société, dans l'intérêt du *Canada*.

Mes efforts m'ont valu l'approbation et les remerciemens de Lord *Seaton*, de Lord *Sydenham*, et de Sir *George Arthur* ; ceux des Districts de *London*, *Gore*, *Brock*, *Home*, *Midland*, *Niagara*, *Newcastle*, et de l'Ouest ; des Cités de *Québec*, *Montréal* et *Toroto* ; et des Villes de *Hamilton*, *Kingston*, *Niagara*, *Brantford*, *Goderich* et *Sherbrooke*.

Dans ces circonstances, je prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien soumettre mes services et mes réclamations à la considération de la Législature, conformément à la teneur de la Lettre qui m'a été adressée par M. *Murdoch*, le 16 Février 1842, afin que, si la Législature trouvait que les services que j'ai rendus ont été assez utiles et importants pour être continués, elle veuille bien m'indemniser pour le passé, et m'assurer un traitement pour l'avenir.

J'ai, etc.
(Signé,) *Thomas Rolph*.

Son Excellence,
Sir *Charles Bagot*, G. C. B.
etc., etc., etc.

APPENDICE A.

(Emigration Gazette.)

Le Dr. *Rolph* et l'Emigration.—Dans les discours que le Dr. *Rolph* a prononcés à *Glascow* et *Paisley*, et que nous espérons publier en entier dans un prochain numéro, nous remarquons qu'il réprimande sévèrement les gens qui quittent leur Pays natal avec l'imprévoyance ordinaire, et qui sont également imprévoyans en arrivant au *Canada*. Il a donné lecture de la lettre de M. *Buchanan*, et déclaré qu'il avait lui-même eu connaissance que des personnes à qui l'on avait offert un emploi profitable en arrivant en *Canada*, s'étaient mises à parcourir le Pays aux dépens du Gouvernement, au lieu de profiter de cette offre, et qu'après avoir perdu le tems le plus précieux, le commencement de l'été ; au lieu de ménager leurs moyens et leurs ressources afin de pouvoir passer la saison rigoureuse de l'hiver, elles avaient été obligées de prendre des gages moins forts que ceux qu'on leur avait offerts d'abord ; et qu'elles rejetaient ensuite sur les officiers du Gouvernement le blâme qui n'était que l'effet de leur propre imprévoyance. Le Dr. *Rolph* a dit que le Gouvernement n'invitait pas les Emigrés à se transporter en *Canada*, et qu'il était absurde de croire qu'il assisterait ceux qui ne voulaient pas s'assister eux-mêmes ; qu'il était de leur devoir de travailler au premier endroit où l'on offrait de l'ouvrage ; qu'ils devaient même s'en faire un plaisir ; et que s'ils ne le faisaient pas, ils en subiraient les conséquences, et ne devaient en attribuer la faute qu'à eux-mêmes.

1.

Belfast, 20 du 6e mois, 1842.

Mon Cher Monsieur.

Après la longue correspondance que nous avons eue, vous et moi, au sujet du *Canada*, je désire me prévaloir de vos Conseils sur la convenance de transporter dans cette Province, 1500 personnes pauvres et indigentes, dans le cours de cette saison.

Le Révd. Dr. *Cook* a convoqué une Assemblée publique pour le 28, qui doit être présidée par le Marquis de *Donégal* ; et toute observation, ou suggestion que vous voudrez bien faire à ce sujet, sera accueillie avec attention, et influera probablement sur les délibérations de l'Assemblée.

Je suis, etc.,

(Signé) *W. Valentine*.

Au Dr. *Rolph*,
Association Coloniale, Londres.

2.

Copie.
Association Coloniale, *St. James' Square*,
Londres, 24 Juin, 1842.

Mon Cher Monsieur,

Selon votre désir, je vais vous donner les renseignements que les 1500 personnes qui se proposent d'émigrer au *Canada*, vous ont prié de me demander. En thèse générale, les classes ouvrières devraient partir aussi à bonne heure dans la saison que possible ; les passages sont d'ordinaire plus courts à cause des vents d'Est qui règnent le printemps ; le travail est plus en demande ; on est mieux en état de se pourvoir contre les rigueurs de l'hiver ; et l'on acquiert de bonne heure une connaissance parfaite des saisons, et des temps propices aux travaux de l'agriculture. Mais si jamais le temps du départ a été un objet d'indifférence ; aujourd'hui, c'est un point d'une très grande importance. Une foule de circonstances semblent faire désirer pendant cette saison, du moins, que les classes ouvrières qui se

Emigration.

Emigration.

trouvent dans le dénuement, retardent leur départ pour le *Canada* jusqu'au printemps prochain. Un nombre considérable de personnes auxquelles le commerce des Bois donnait de l'emploi sur les rives de l'Ottawa et du St. Laurent, et dans la Province voisine du Nouveau Brunswick, se trouvent aujourd'hui sans ouvrage, en conséquence de ce que les droits sur les Bois ont été changés; une foule de gens ont été obligés, cette année, de quitter les Etats-Unis, pour chercher de l'ouvrage en *Canada*. Or, quoique j'espère que l'expérience pratique que ces hommes ont acquise, soit dans les forêts du *Canada*, en travaillant au bois, soit comme journaliers employés aux Travaux Publics dans les Etats-Unis, les engagera à s'établir sur des terres, et à défricher le domaine public, néanmoins je crains beaucoup que nombre d'entr'eux ne cherchent à s'emparer de l'ouvrage, qui a toujours jusqu'à présent été absorbé par les Emigrés qui arrivent du Royaume-Uni.

En outre, comme il y a déjà eu, cette année, une forte Emigration de toutes les parties du Royaume-Uni, je ne crois pas qu'on doive la stimuler ou l'encourager, de crainte d'imposer un pesant fardeau à la Province; et que ceux qui espèrent trouver de l'ouvrage, ne soient découragés, et ne trouvent pas à s'y établir convenablement; ce qui nuirait beaucoup à l'Emigration par la suite.

Secondement, Je recommanderais fortement de donner une modique somme d'argent à tous les Emigrés qui débarquent à *Québec* ou à *Montréal*, attendu qu'ils sont exposés quelquefois à faire un assez long trajet, avant de trouver de l'emploi.

Troisièmement, Je conseille fortement aux Emigrés d'accepter le premier ouvrage qui leur est offert, car il est d'une importance vitale pour eux de commencer immédiatement à faire des épargnes. Il a existé jusqu'à présent beaucoup de préjugés mal fondés contre le *Canada Oriental*, et le flot de l'Emigration semble s'être généralement dirigé vers l'Ouest. Sans vouloir nier que le climat est plus sévère dans le *Bas* que dans le *Haut-Canada*, je suis loin de penser qu'il en soit plus désagréable pour cela. Il est incontestable que le climat du *Bas-Canada* est très salubre; les saisons y sont plus uniformes, l'usage et l'emploi des voitures n'y est pas interrompu en hiver, chose très utile et avantageuse au Colon; et d'un autre côté, la proximité des marchés, et les prix élevés qu'on y trouve pour tous les produits agricoles, balancent à peu près les avantages entre les deux sections de la Province, pour l'Emigré industriel. Aucune classe n'a mieux réussi dans toute l'*Amérique Britannique* que les Emigrés Irlandais qui sont établis dans le voisinage immédiat de *Québec*, et nulle part, on ne peut trouver une population plus belle et plus industrieuse que la population Anglo-Américaine dans les Townships de l'Est. Aucune partie du Continent Américain n'est mieux défrichée que les terres qui bordent le fleuve St. Laurent et la Rivière Richelieu: cela est exclusivement l'œuvre de la population Française; et je le demande, les Irlandais craindraient-ils d'entreprendre une tâche que les Français ont remplie avec succès? Les canaux, les chemins de fer, les routes publiques, les aqueducs, les chaussées, les ponts, les havres, les villages, les Cités et les villes de l'Amérique, sont en grande partie le résultat du travail et de l'industrie des Irlandais; et un moment de réflexion doit convaincre tout le monde, qu'ils sont tout aussi capables de subjuguer les forêts, et de défricher les terres incultes que les habitans Français; et je suis pleinement convaincu, connaissant mieux la culture et l'agriculture, qu'ils cultiveraient leurs terres avec plus de soin, de diligence et de succès. Il est donc essentiel, Monsieur, et même d'une importance vitale, qu'ils se mettent à travailler aux premiers ouvrages qui leur sont offerts en arrivant à *Québec*, et qu'ils ne rencontrent aucune difficulté qui puisse les détourner de demeurer ou s'établir dans le *Canada Oriental*. Le Gouvernement a offert de puissans secours aux

Emigrés indigens pour les transporter dans la partie Occidentale de la Province: mais les Emigrés n'ont pas le droit de demander ou exiger cette aide, quand ils peuvent trouver à employer leurs bras d'une manière profitable dans le *Canada Oriental*. Il est arrivé plusieurs fois à ma connaissance que, après avoir négligé de profiter des excellens avis et des occasions favorables qui leur étaient indiquées par cet agent zélé et infatigable des Emigrés, à *Québec*, A. C. Buchanan, Ecuyer; et après avoir cherché longtemps, et perdu la plus belle partie de la saison, des Emigrés ont été forcés d'accepter des gages moins forts que ceux qui leur avaient été offerts dans le principe, et qu'ils avaient refusés, regrettant amèrement la folie qu'ils avaient commise. Vous êtes si bien au fait, Monsieur, des choses qui sont essentielles pour le voyage, que ce serait une présomption de ma part, que de m'étendre sur ce sujet; mais je conseillerais aux classes ouvrières qui veulent émigrer, de quitter les rives du Royaume-Uni aussi à bonne heure que possible le printemps; de travailler aux premiers ouvrages qu'elles rencontreront; et de faire des épargnes sur l'excédant de leur gages pour se maintenir pendant l'hiver suivant. En prenant ces sages précautions, il y a tout lieu d'espérer, qu'un homme doué d'une bonne santé, industriel, laborieux, observateur rigide de la tempérance, frugal, probe et persévérant, finira par prospérer sur une terre.

Je me propose de visiter l'*Irlande* de nouveau, et c'est avec le plus grand plaisir que je communiquerai librement avec toutes les classes de personnes qui voudraient s'établir en *Canada*; car il est incontestable que la population Irlandaise, dans l'*Amérique Britannique du Nord*, s'est montrée jusqu'à ce jour au nombre des plus fidèles, dévoués, loyaux, et dignes sujets de la Reine dans cet hémisphère. Si je n'ai pas donné en détail tous les renseignements que vous voudriez obtenir, je vous prie de m'adresser toutes les questions sur ce sujet que vous pourrez désirer, et je me ferai un plaisir d'y répondre.

Je suis, etc.,

(Signé) *Thomas Rolph.**William Valentine*, Ecuyer,
Belfast.

3.

Copie.

Belfast, 28 du 6e mois, 1842.

Cher Monsieur,

J'ai dûment reçu votre admirable lettre du 24, laquelle a été lue aujourd'hui à une assemblée publique et très nombreuse de la ville, convoquée par le Révérend Dr. Cook, pour considérer quels sont les meilleurs moyens à adopter, afin de secourir les indigens, et elle a engagé l'Assemblée à suspendre l'émigration jusqu'à l'année prochaine.

La lettre va être publiée avec les procédés de l'Assemblée, et j'aurai beaucoup de plaisir à vous en donner quelques copies.

La saison de l'émigration est passée pour le présent, le dernier navire avec des émigrés faisant voile demain pour *Québec*; et je vous suggérerais respectueusement de retarder votre voyage en *Irlande*, qui a particulièrement rapport à l'émigration, au printemps prochain.

Je suis, etc.,

(Signé) *William Valentine.**Dr. Rolph.*Association Coloniale, *Londres.*

Ordonné, Que cent exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet de l'Emprunt que l'on se propose de négocier pour l'avantage de cette Province, sur la garantie d'un Acte du Parlement Impérial soient im-

Emigration

primés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Harrison*, secondé par l'Hon. M. *Hincks*,

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du dit Emprunt.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec le Rapport du Dr. *Rolph*, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que deux cents exemplaires des Règles et Réglémens de la Cour du Banc de la Reine du *Haut-Canada*, mis devant la Chambre le vingt-trois du Courant, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Leslie*, du Comité de toute la Chambre des Voies et Moyens, pour considérer la convenance de prélever un Droit sur les importations des Blés étrangers dans les Ports de la Province, avec une Instruction au dit Comité, a fait Rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient, pour encourager les intérêts agricoles, et faciliter la libre admission du blé du *Canada* dans les ports du Royaume-Uni, d'imposer un droit sur le blé étranger importé dans cette Province.

Résolu, Que le dit droit sera de 3 schelings sterling la mesure impériale de huit boisseaux (*quarter*.)

Résolu, Qu'en addition au droit à imposer sur le blé étranger, conformément à la résolution qui précède, il sera imposé un droit sur tous autres produits agricoles importés dans cette Province des *Etats-Unis d'Amérique*.

Ordonné, Que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions. Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. *Black* a proposé en amendement, secondé par l'Hon. M. *Neilson*, Que les mots suivans soient ajoutés à la dite Résolution, et en fasse partie :—
"Pourvu que tel Droit ne sera imposé que lorsque le Blé Canadien sera admis sans impôt dans les Ports du Royaume-Uni, ou moyennant un Droit nominal, et quand le Blé étranger importé en *Canada*, et exporté de là dans le Royaume-Uni, sera admis sur le même pied que s'il était le produit du *Canada*."

La Chambre s'est divisée sur la motion d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Black*, *Burnet*, *Boulton*, *Chesley*, *Christie*, *Dunlop*, *Dunscumb*, *Forbes*, *Hale*, *Hamilton*, *Kimber*, *Leslie*, *D. McDonald*, *McLean*, *Neilson*, *Noël*, *Simpson* et *Thompson*. (18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Barthe*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boutillier*, *Cameron*, *Child*, *Cook*, *Daly*, *Delisle*, *Derbishire*, *DeWitt*, *Dunn*, *Durand*, *Foster*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *J. S. Macdonald*, *Merritt*, *Moore*, *Morris*, *Papineau*, *Parent*, *Parke*, *Quessnel*, *Roblin*, *Hermannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Taschereau*, *Turcotte*, *Turgeon*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger*, *Watts* et *Williams*. (39.)

Ainsi elle a passé dans le négative.

La Question ayant été alors mise sur la dite première Résolution, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Barthe*, *Berthelot*, *Boswell*, *Boutillier*, *Boulton*, *Cameron*, *Child*, *Cook*, *Daly*, *Delisle*, *Derbishire*, *DeWitt*, *Dunn*, *Dunscumb*, *Durand*, *Foster*, *Gilchrist*, *Hale*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *Kimber*, *Sir Allan N. MacNab*, *D. McDonald*, *J. S. Macdonald*, *Merritt*, *Maffatt*, *Moore*, *Morris*, *Papineau*, *Parent*, *Parke*, *Quessnel*, *Roblin*, *Hermannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Taschereau*, *Thompson*, *Turcotte*, *Turgeon*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger*, *Watts*, *Williams*, *Woods* et *Yule*. (49.)

CONTRE.

Messieurs *Black*, *Burnet*, *Chesley*, *Christie*, *Dunlop*, *Forbes*, *Hamilton*, *Leslie*, *McLean*, *Neilson*, *Noël*, *Simpson* et *Sherwood*. (13.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une Division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La troisième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau,

M. *Hamilton* a proposé en amendement, secondé par M. *Simpson*. Que les mots suivans soient ajoutés à la dite Résolution, et en fassent partie :
"Pourvu toujours que tous les produits agricoles, importés dans le District inférieur de *Gaspé*, pour l'usage des pêches, soient exemptés de tout Droit."

La Chambre s'est divisée sur la motion d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Burthe*, *Black*, *Boutillier*, *Burnet*, *Boulton*, *DeWitt*, *Dunlop*, *Dunscumb*, *Hale*, *Hamilton*, *Kimber*, *D. McDonald*, *Maffatt*, *Neilson*, *Papineau*, *Simpson*, *Sherwood* et *L. M. Viger*. (18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boswell*, *Cameron*, *Chesley*, *Child*, *Christie*, *Cook*, *Delisle*, *Dunn*, *Durand*, *Forbes*, *Foster*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *Leslie*, *Sir Allan N. MacNab*, *J. S. Macdonald*, *McLean*, *Moore*, *Morris*, *Noël*, *Papineau*, *Parke*, *Quessnel*, *Roblin*, *Hermannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Taschereau*, *Thompson*, *Turcotte*, *Turgeon*, *D. B. Viger*, *Williams* et *Woods*. (39.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la dite troisième et dernière Résolution, la Chambre s'est divisée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

M. *Armstrong*, *Boswell*, *Boutillier*, *Boulton*, *Cameron*, *Chesley*, *Child*, *Cook*, *Derbishire*, *DeWitt*, *Dunn*, *Dunscumb*, *Durand*, *Foster*, *Gilchrist*, *Hale*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *Kimber*, *Sir Allan N. MacNab*, *J. S. Macdonald*, *Moore*, *Morris*, *Noël*, *Papineau*, *Parke*, *Quessnel*, *Roblin*, *Hermannus Smith*, *Sherwood*, *Steele*, *Taché*, *Taschereau*, *Thompson*, *Turcotte*, *Turgeon*, *Watts*, *Williams*, *Woods*, et *Yule*. (39.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe*, *Berthelot*, *Black*, *Burnet*, *Christie*, *Delisle*, *Dunlop*, *Forbes*, *Hamilton*, *Leslie*, *D. Macdonald*, *McLean*, *Maffatt*, *Neilson*, *Noël*, *Papineau*, *Parent*, *Quessnel*, *Simpson*, *D. B. Viger*, et *L. M. Viger*. (21.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour imposer un Droit sur les Blés étrangers importés dans cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Hon. *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de sa Majesté, a remis à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit :

Bill imposant un droit sur le Blé étranger.

Ingénieur.
Camil St. Laurent.

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à l'Adresse qu'elle lui a présentée ce matin, qu'aucune correspondance n'a été échangée avec le Secrétaire des Colonies dans les années 1841 et 1842, au sujet de la nomination d'un ingénieur pour inspecter et surveiller la construction du canal *St. Laurent* spécialement, et faire rapport de sa surveillance, mais qu'une correspondance a eu lieu sur la nomination d'un officier du génie, comme commissaire de la part du gouvernement de sa Majesté, pour surveiller l'exécution de tous les travaux publics faits par la Province, avec les fonds empruntés sur la garantie du Parlement Impérial.

Son Excellence a quelque scrupule si elle doit communiquer cette correspondance à la Chambre d'Assemblée, sans la permission du Secrétaire d'Etat; mais désireat fournir les informations les plus amples possibles à la Chambre, elle lui transmet ci-joints des extraits de la correspondance qui a eu lieu à cet égard, dans l'espoir que le Secrétaire d'Etat, lorsqu'il en connaîtra la raison, approuvera la marche qu'elle a adoptée.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 30 Septembre, 1842.

Extraits de la correspondance mentionnée dans le message qui précède:

Extrait d'une Dépêche de Lord Stanley à Sir Charles Bagot, en date du 2 avril 1842.

"Il ne peut y avoir guère de doute que des travaux aussi étendus, et de nature à produire de si importants résultats, doivent être surveillés dans leur exécution par les hommes les plus habiles de l'art. Le gouvernement de sa Majesté ne doute point du vif désir du Bureau des travaux publics du *Canada* de remplir avec fidélité les devoirs laborieux dont il sera chargé; mais je ne puis douter non plus du désir ardent qu'il doit éprouver de s'associer, dans sa situation, la première capacité professionnelle que la Mère-Patrie puisse fournir.

"Mon intention est, en conséquence, dans l'anticipation sur laquelle je ne puis douter un moment, que la Législature Coloniale acquiescera à tous les arrangements généraux suggérés par le gouvernement de sa Majesté, d'envoyer un officier du corps du génie, en qualité de commissaire de sa Majesté, (que la Législature pourra, j'espère, sans difficulté associer au Bureau des travaux publics) pour surveiller les travaux à faire, et son expérience pourra probablement mettre en état de conduire ces entreprises avec l'efficacité et l'économie que doivent également exiger l'intérêt de la colonie et celui de ce pays."

Extrait de la Dépêche de Son Excellence Sir Charles Bagot à Lord Stanley, en date du 28 avril 1842.

"Je crois qu'il est nécessaire pour moi de faire quelques remarques sur la nomination d'un officier du génie, comme commissaire du gouvernement de sa Majesté, pour surveiller l'exécution des travaux publics.

"Sans doute, que, comme le gouvernement de Sa Majesté doit avancer les fonds pour faire ces travaux, il est raisonnable qu'il prenne part à leur direction, s'il le désire. Je suis certain que M. *Killaly* n'a pas d'objection contre cette nomination; mais il serait très désirable que la personne qui sera nommée, soit un ingénieur civil au lieu d'être un ingénieur militaire. Les règles du service militaire rendent les officiers des ingénieurs royaux responsables à leurs supérieurs immédiats, et à nul autre; ils ne correspondent que par leur canal, et reçoivent leurs instructions par la même voie. Lorsqu'ils sont employés à des travaux civils, ce système entraîne inévitablement des délais et de la confusion, et souvent des collisions de pouvoirs. Chaque fois, je crois,

que des ingénieurs civils et militaires ont été employés aux mêmes ouvrages en cette Province, et ces exemples ne sont pas rares, il en est résulté les mêmes inconvénients. Cependant, si votre Seigneurie choisissait un ingénieur civil pour co-opérer avec le Bureau des Travaux Publics, en qualité de commissaire de sa Majesté, je n'appréhenderais aucune difficulté, et je suis certain que M. *Killaly* n'en ferait aucune. Mais je crains que la Législature ne voie d'un mauvais oeil la nomination d'un militaire, qui, en les règles de son état, comme elle l'a appris par expérience, ne pourrait lui donner toutes les informations qu'elle pourrait obtenir de suite d'un ingénieur civil."

Extrait d'une Dépêche de Lord Stanley à Son Excellence Sir Charles Bagot, datée le 2 juillet, 1842.

"Dans votre Dépêche du 28 avril, vous parlez de la nécessité de nommer un officier du génie, comme commissaire de la part du Gouvernement de Sa Majesté, pour surveiller l'exécution des travaux qui peuvent être entrepris, et indiquez les raisons qui vous font préférer un Ingénieur Civil à un Ingénieur Militaire.

"Je n'ai qu'à observer à cet égard, que si la Législature veut pourvoir au salaire d'un Ingénieur civil [ce qui serait, je l'avoue, très désirable,] le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas de préférence plutôt pour un Ingénieur Militaire que pour un Ingénieur Civil, et il n'a point d'autre désir que celui d'obtenir les services de la personne la plus compétente qui puisse être engagée pour cet objet."

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, copie de trois Actes qui ont été passés par le Parlement Impérial, dans sa dernière Session: l'un pour amender les lois sur l'importation des céréales dans le Royaume-Uni, l'autre pour amender les lois qui régissent le Commerce des possessions Britanniques d'outre-mer, et le troisième pour régler le transport des passagers dans les navires marchands.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 30 Septembre, 1842.

Les titres des dits actes sont comme suit:

"Acte pour amender les lois sur l'importation des céréales", 29 Avril, 1842. Voir Appendice (AA.)

"Actes pour amender les lois qui régissent le Commerce des possessions Britanniques d'outre-mer." 16 Juillet, 1842. (Voir Statut Provinciaux de la 6^e Vict.)

"Acte pour régler le transport des passagers dans les navires marchands." 12 Août, 1842. Voir Appendice (AA.)

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de la Chambre d'Assemblée Copie d'une Dépêche (No. 12, 1^r. Oct. 1841) qu'il a reçue du Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, communiquant la réponse qu'il a plu à Sa Majesté de donner à l'Adresse que la Législature Provinciale a passée pendant la dernière Session, relativement aux droits imposés sur les Bois dans le Royaume-Uni; avec un extrait de la substance d'une autre Dépêche (30 Juin, 1842) du Secrétaire d'Etat, expliquant les motifs d'après lesquels la nouvelle échelle des droits a été établie.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 30 Septembre, 1842.

(Copie.)

No. 12.

Downing-Street,

1^r. Oct. 1841.

Monsieur,

J'ai reçu la Dépêche de Lord *Sydenham* du 26 Août, No. 110, avec les Adresses à la Reine, à la

3 Actes du
Parlement
Britannique
relatifs au
Commerce
des C^o.
réelles, des
possessions
Britanniques,
et au transport
des passagers.

Droits sur les
Bois.

Dépêche en
réponse à l'Ad-
resse de la Cham-
bre relative aux
Droits sur le
Bois.

Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, qui ont été transmises par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, relativement au changement des droits sur les Bois.

J'ai eu l'honneur de présenter à la Reine l'Adresse à Sa Majesté, et Sa Majesté m'a donné ordre de vous en joindre d'informer le Conseil et l'Assemblée, que cette Adresse sera renvoyée à la considération des Lords formant le Comité du Conseil Privé pour le Département du Commerce.

Aussitôt que leurs Seigneuries m'auront communiqué le résultat de leurs délibérations sur ce sujet important, je ne manquerai pas de vous le communiquer, pour l'information de la Législature Provinciale.

La Pétition à la Chambre des Lords sera présentée par le Comte de Ripon, celle à la Chambre des Communes a déjà été présentée par M. Hope.

J'ai, etc.,

Stanley.

Extrait d'une Dépêche de Lord Stanley, au Gouverneur-Général, datée *Downing-Street*, 30 Juin, 1842, No. 186.

C'est la croyance du Gouvernement de Sa Majesté, et cette opinion se trouve corroborée tant par les débats qui ont eu lieu dans le Parlement, que par les discussions avec la Chambre de Commerce, que la nouvelle échelle des droits ne causera pas au Commerce et aux capitaux des Négociants et des Marchands de bois du Canada en général, le tort et les dommages qu'ils semblent appréhender. Comme le prix des Bois de la Colonie en ce Pays ne payait pas les frais de l'Importation, avant la publication du Tarif, et ne permettait pas l'exercice d'un Commerce sur une grande échelle, les Conseillers de Sa Majesté ont pensé que rien n'était plus désirable, dans l'intérêt des producteurs du Canada, que de créer de nouvelles demandes, par une amélioration générale du Commerce. C'est dans cette vue, que les producteurs, ont, comme tous les autres producteurs, été appelés à abandonner une partie de la protection dont ils jouissaient; mais ils ont sur eux cet avantage, qu'ils en sont indemnisés en partie, par la réduction des droits sur les bois à un taux nominal; et qu'ils sont exempts par ce moyen de beaucoup de dépenses, et de restrictions sur l'Importation, et sont admis, sur un pied d'égalité, avec les producteurs de cet article en ce Pays.

Quant au délai que l'on demande, par rapport à l'époque où ce changement des droits sera effectué, je dois remarquer que le gouvernement est constamment obsédé de sollicitations pressantes pour hâter cette mesure plutôt qu'il ne l'avait même projeté; et dans l'état actuel du Commerce, il est convaincu que tout autre délai aurait infailliblement pour résultat, de paralyser le Commerce, et limiter l'emploi des bras en ce Pays, sans aucun avantage pour le Canada, en maintenant des prix, qui, en toute probabilité, continueraient à subir une baisse.

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée qu'il a, en conformité de son Adresse, émané son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier en la dite Chambre, pour la somme de £6000 courant, afin de défrayer les dépenses courantes de la Chambre pour la présente Session, la Chambre s'obligeant d'en faire bon.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 30 Septembre, 1842.

Ordonné, Que deux cent cinquante exemplaires de la Dépêche au sujet des Droits sur les Bois, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre,

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragg*, Ecuyer, Maître en Chancellerie.

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour rétablir, pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites des Cités de Québec et de Montréal", sans amendement.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Canada Est." avec plusieurs amendemens, auxquels ils demande le concours de l'Assemblée.

Et aussi,

Conseil Législatif.

30 Septembre 1842.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Alexander Fraser*, d'aller devant le Comité choisi de l'Assemblée Législative, auquel est référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, au sujet du chemin Militaire des Districts de l'Est et d'Ottawa. Samedi prochain, à dix heures, A. M., pour donner son témoignage au sujet de la dite référence, s'il le juge à propos.

Attesté.

Charles De Léry,

Député Greffier Con. Lég.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur Motion de M. *Simpson*, secondé par l'Honorable M. *Moffatt*.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relatif à la nomination d'un Ingénieur Militaire, pour examiner, faire rapport ou surveiller la construction du Canal *St. Laurent*, spécialement, soit référé au Comité Spécial, auquel ont été référés les Documens mis devant cette Chambre le vingt du courant, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au Canal de *Beauharnois*.

Ordonné, Que cent exemplaires du dit Message, avec les extraits au sujet de la nomination d'un Ingénieur, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre, un Bill pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le Canada Est, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, relatives à l'Administration de la Justice, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour amender les lois contre l'Usure," a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de sept Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Boulton*, M. *Cartwright*, M. *Quessnel*, M. *Roblin*, l'Honorable M. *Hincks*, l'Honorable M. *Viger* et M. *Dunlop* composent le dit Comité.

Conformément à l'ordre, un Bill pour régler les Pêches au Saumon dans le District de *Gaspé*, a été lu une seconde fois.

Passé par le Conseil: Acte relatif aux limites de Québec et Montréal.

Et Acte relatif aux Assurances Mutuelles du Canada Est.

Permission donnée à l'Honorable A. Fraser de comparaitre devant un Comité de la Chambre.

Message relatif à la nomination d'un ingénieur militaire renvoyé à un Comité.

2de lecture du Bill relatif à la Police du Canada Est: ordre de le grossoyer.

2de Lecture du Bill pour abroger les Ordonnances sur l'Administration de la Justice: ordre de le grossoyer.

2de Lecture du Bill sur l'Usure: lequel est renvoyé à un Comité Spécial

2de Lecture du Bill pour régler les pêches au Saumon lequel est renvoyé à un Comité Spécial.

Dépêche relative aux droits sur les Bois.

Warrant pour les dépenses de la Chambre.

Droits sur les Bois.

Résolu. Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que M. Hamilton, M. Christie, M. Dunlop, l'Honorable M. Neilson et M. Taché composent le dit Comité.

2^e Lecture du Bill pour incorporer Niagara, etc.

Conformément à l'ordre, un Bill pour l'incorporation de la Ville de Niagara, et pour établir une Police dans la dite Ville, a été lu une seconde fois.

Renvoyé à un Comité général.

Ordonné. Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

2^e Lecture du Bill relatif à W. V. Bacon, lequel est renvoyé à un Comité général.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à permettre à William Vyne Bacon de pratiquer en "iceiles, comme Procureur et Solliciteur, respectivement," a été lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi Prochain.

La Chambre en Comité sur le Bill des Elections.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Simpson a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil :

et passe le Bill avec amendemens.

Et M. Simpson a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Sera reçu demain.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu demain.

La Chambre en Comité sur le Bill des Bois.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mats, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Derbyshire a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil :

Et M. Derbyshire a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Et passe le Bill avec amendemens.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu demain.

Sera reçu demain.

Ordonné. Que l'Hon. M. Harrison ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances, et pour étendre les dispositions de l'une des Ordonnances ainsi continuées.

Permission à M. Harrison d'introduire un Bill pour continuer certains Actes et Ordonnances y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Il présente le dit Bill; sa 1^{re} lecture.

Sur motion de M. Morris, secondé par M. Boswell, *Ordonné.* Que les Ordres du Jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Les restes des Ordres du jour remis à demain.

Alors, sur motion de M. Morris, secondé par l'Hon. M. Hincks.

La Chambre s'est ajournée.

La Chambre s'ajourne.

Samedi, 1^{er} Octobre, 1842.

Onze Heures, A. M.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table :

Pétitions présentées.

Par M. Delisle, la Pétition du Bureau du Commerce de Montréal.

Par le Capitaine Steele, la Pétition de John et James Wright, d'Orillia, Comté de Simcoe.—la Pétition de Joseph Thompson, et autres, du Township de Brock, Home District, relativement à l'Agriculture.—et la Pétition de Joseph Thompson, et autres, du Township de Brock, Home District, relativement à un Chemin.

Un Bill grossoyé pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le Canada Est, a été lu pour la troisième fois.

3^e lecture du Bill relatif à la Police du Canada Est.

Résolu. Que le Bill passe.

Lequel est passé.

Ordonné. Que l'Honorable M. Harrison porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du Bas-Canada, relatives à l'administration de la Justice, a été lu pour la troisième fois.

3^e lecture du Bill abrogeant certaines ordonnances relatives à l'administration de la Justice.

Résolu. Que le Bill passe.

Lequel est passé.

Ordonné. Que l'Honorable M. Harrison porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Pétitions lues :

D'Owen McMahon, et autres, de la Ville de Picton, demandant une aide pour améliorer le havre de la dite Ville.

Owen McMahon, et autres.

De R. Jones, et autres, du Comté de Missiquoi, demandant l'établissement d'un droit protecteur sur les produits Américains importés dans cette Province.

R. Jones, et autres.

De William Dixon, et autres, Messagers de l'Assemblée Législative, demandant un salaire annuel au lieu d'être payés à la journée.

W. Dixon, et autres.

Du Conseil Municipal du District de Gore : demandant que la loi relative aux chemins macadamisés soit amendée.

Conseil du District de Gore.

Sur motion de M. Fule, secondé par M. Dunscomb.

Ordonné. Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuel, le dans le Canada Est," soient maintenant pris en considération.

La Chambre prend en considération les amendemens du Conseil au Bill des Assurances Mutuelles du Canada Est.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, et sont comme suit :

Presse 1. ligne 21. Retranchez "Comté" et insérez "Comtés."

Même ligne après "Chambly," insérez "Leinter, Ottawa, Vaudreuil et Missiquoi." Dans le préambule, ligne 8, après "Pétition" insérez "et pour étendre les dispositions aux autres Comtés ci-après mentionnés."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que M. Fule, reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Sur Motion de M. Parent, secondé par M. Quesnel,

Ordonné. Que deux cents exemplaires des Journaux et de l'Appendice de cette Chambre soient imprimés dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres d'icelle, au lieu de cent exemplaires, que, durant la dernière Session, on avait ordonné d'imprimer.

M. Boulton, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de la Compagnie d'Assurance *Britannique Américaine* contre les accidens du feu et sur la vie, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité après avoir mûrement examiné la teneur de la Pétition qui lui a été renvoyée, a été unanimement d'opinion que la demande en devait être accordée.

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Ordonné. Que M. Boulton ait la permission d'introduire un Bill pour donner à la Compagnie d'Assurance *Britannique et Américaine*, sur la vie et contre les accidens du feu, le pouvoir d'effectuer des assurances contre les risques maritimes.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur Motion de l'Honorable M. Harrison, secondé par M. Parke,

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger certains Actes et Ordonnances de la Législature du *Bas-Canada*, et pour lever tous doutes quant à la révocation de certains autres Actes ou Ordonnances.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Durand a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil :

Et M. Durand a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu. Qu'il est expédient d'abroger certains Actes et Ordonnances de la Législature du *Bas-Canada*, pour lever tous doutes quant à la révocation de certains autres Actes ou Ordonnances.

Ordonné. Que l'Honorable M. Harrison ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certains Actes et Ordonnances de la Législature du *Bas-Canada*, et pour lever tous doutes quant à la révocation de certains autres Actes ou Ordonnances.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur Motion de M. Boulton, secondé par M. Christie,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat, indiquant les noms de toutes les personnes auxquelles il a été accordé des pensions pendant les années 1839, 1840, 1841 et 1842, la date et le montant de chaque pension, à quelle occasion elle a été accordée ; l'âge de la personne à l'époque où elle a reçu telle pension, et la période pour laquelle telle pension a été accordée.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

M. Simpson, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Derbshire*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'Inspection et le Mesurage du Bois de Construction, Mâts, Esparres, Douves, Donnelles, et autres objets de même nature, et pour d'autres fins y relatives, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. Simpson, que la Clause suivante soit ajoutée au dit Bill, et suive la trente-et-unième Clause d'icelui :

" Pourvu toujours et qu'il soit statué, que rien de ce qui est contenu dans cet Acte n'affectera le Port de *Montréal*, ou aucune partie d'icelui, ou le Bois arrivant dans le dit Port, ou destiné à être exporté par Mer du dit Port, nonobstant tout ce qui se trouverait dans les Clauses précédentes à ce contraire."

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Burnet, Child, DeWitt, Forbes, Hamilton, Jones, Kimber, J. S. Macdonald, Moffatt, Morris, Powell, Simpson, Sherwood, Thompson* et *Yule*. (16.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Boulton, Cameron, Christie, Dunlop, Durand, Foster, Hale, Harrison, Hincks, Hopkins, Leslie, D. McDonald, Moore, Noël, Papineau, Roblin, Hermannus Smith, Steele, Taschereau, D. B. Viger, et L. M. Viger*. (25.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Cameron* a proposé, secondé par *Christie*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Boutillier, Cameron, Child, Christie, DeWitt, Durand, Foster, Harrison, Hincks, Hopkins, Kimber, Leslie, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, Moore, Morris, Noël, Papineau, Powell, Hermannus Smith, Sherwood, Steele, Taschereau, Thompson, D. B. Viger, et L. M. Viger*. (30.)

CONTRE.

Messieurs *Black, Burnet, Boulton, Forbes, Jones, Neilson, Simpson* et *Yule*. (8.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et **Ordonné**, en conséquence.

L'Honorable *Francis Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu, par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est ainsi comme suit :

Bill de la liberté des Elections.

Bill des Bois.

Amendement.

Lequel est rejeté.

Le Bill est grossoyé.

Message relatif aux subsides.

Ordre d'imprimer 200 Exemplaires des Journaux et Appendices de la Chambre dans les deux langues.

Rapport du Comité Spécial sur la Pétition de l'Assurance Britannique Américaine

Lequel recommande d'accorder à sa prière.

1^{re} Lecture du Bill pour permettre à l'Assurance Britannique d'assurer les risques maritimes.

Actes et Ordonnances du Bas-Canada.

Résolution et Bill pour abroger les dits Actes et Ordonnances.

1^{re} Lecture du dit Bill.

Etat des pensions accordées de la Province.

Charles Bugot.

Le Gouverneur-Général prie la Chambre d'Assemblée, qu'afin de mettre Sa Majesté en état de payer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province, du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1843, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, elle avance la somme de vingt-cinq mille livres sterling, dont il sera rendu compte en détail à l'ouverture de la prochaine Session de la Législature.

Hôtel du Gouvernement,)
Kingston, 1^{er} Octobre 1842. }

L'Honorable M. *Hincks*, du Comité choisi auquel ont été référés le Message de son Excellence le Gouverneur-Général accompagnant les Estimations pour l'année 1842, et les Documents qui y ont rapport, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier comme suit :

Que votre Comité a pris en considération le Message de son Excellence le Gouverneur-Général, et les Estimations qui l'accompagnaient, des sommes requises pour le service de l'année expirant le 31 Décembre 1842, auxquelles il n'a pas été pourvu, et aussi la notification de la part du Gouvernement Exécutif que la Session va être de courte durée.

Votre Comité en est venu à la conclusion qu'il est impossible de compléter une entière investigation de toutes les affaires financières de la Province, et des items particuliers des dites Estimations, et a, en conséquence, arrêté les Résolutions suivantes, dans la vue de mettre le Gouvernement en état de payer les dépenses nécessaires et indispensables jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année prochaine : lesquelles Résolutions, votre Comité recommande à l'adoption de votre Honorable Chambre :

Résolu. Qu'afin de mettre Sa Majesté en état de payer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province, pour l'année 1842, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, la somme de vingt-cinq mille livres sterling lui soit avancée, dont il sera rendu compte en détail à l'ouverture de la prochaine Session de la Législature.

Résolu. Qu'il soit avancé à Sa Majesté, pour le dit service, du 1^{er} Janvier au 31 Mars, 1843, la somme de vingt-cinq mille livres sterling, dont il sera rendu compte comme susdit.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé au Comité de Subsidés Lundi prochain.

Ordonné. Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec le Rapport du Dr. *Rolph*, Agent pour l'Emigration, qui l'accompagne, soit référé au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'incorporation de la Ville de *Niagara*, et pour établir une Police dans la dite Ville, étant lu :

Sur Motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par M. *Boulton*,

Ordonné. Que le dit Ordre du Jour soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération, s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, "pour disposer des Terres publiques," étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boutillier* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil :

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

Résolu. Qu'il est expédient d'amender l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature, de et de *Victoria*, Chap. 100, pour disposer des Terres Publiques.

Ordonné. Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer un Acte y mentionné, relatif à la vente des Terres Publiques, et pour empêcher que les terres possédées dans le *Bas-Canada*, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues d'une manière subreptice, comme meubles, aux ventes des Sherifs.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques, sur les Biens immeubles, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dunlop* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil :

Et M. *Dunlop* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné. Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour détenir les Débiteurs et les transporter en Prison, dans certains cas, dans le *Canada Occidental*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Taché* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de Dame *Adélaïde Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, Arpenteur Général, de *Québec*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Watts* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Watts* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

Ordonné. Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, étant lu ;

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel ont été référées la Pétition de *George S. Boulton*, de *Cobourg*, et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Compagnie du Havre de *Cobourg*, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Williams* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Williams* a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue

Rapport sur les Estimations des dépenses publiques.

1^{re} lecture du Bill pour amender un Acte relatif à la vente des terres.

Bill relatif à l'enregistrement.

Grossoyé.

Bill de l'emprisonnement des débiteurs.

M^{de} Bouchette

Message relatif au Dr. *Rolph*.

Wm. Ross, et autres.

Acte pour disposer des terres publiques.

Décret accordé à la Compagnie de *Cobourg*.

de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre; et elle est comme suit :

Résolu. Qu'il est expédient d'autoriser, par un Acte de la Législature de cette Province, une prolongation du temps auquel la Compagnie du Havre de *Cobourg* est obligée de rembourser l'Emprunt qu'elle a fait de trois mille livres, et de prolonger cette époque pour un terme qui n'excédera pas cinq années.

Ordonné. Que M. *Boswell* ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger le temps accordé à la Compagnie du Havre de *Cobourg* pour payer son Emprunt.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité permanent, nommé pour surveiller les Impressions de cette Chambre durant la présente Session, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Turcotte* a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Turcotte* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité permanent dans le dit Rapport.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le secours des vendeurs de propriétés foncières dans certains cas, étant lu :

Ordonné. Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hopkins* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement. Et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné. Que le dit Bill, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer une Compagnie, sous les nom et raison de "Compagnie de *Québec*" pour fournir l'eau et l'Eclairage au Gaz," étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boulton* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné. Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le Capital, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Barthe* a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Barthe* a fait Rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le Capital, étant lu.

Ordonné. Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le second Ordre du Jour.

Sur Motion de l'Honorable M. *Draper*, secondé par M. *Taschereau*.

Ordonné. Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour confirmer certaines Règles, Ordres et Réglemens établis par le Juge en Chef et les Juges de la cour du Banc de la Reine de sa Majesté dans le *Canada-Ouest*," soit lu pour la seconde fois Lundi prochain.

Alors, sur Motion de M. *Morris*, secondé par M. *Taschereau*.

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain, à onze Heures, A. M.

Lundi, 3 Octobre, 1842.

Onze Heures, A. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat-Général des affaires des Branches Canadiennes de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du dix sept du mois dernier.

Pour le dit Etat, voir Appendice (R.), à la fin de ce volume.

M. l'Orateur a informé la Chambre, que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un certificat de l'Election d'un Membre pour la ville de *London*, en remplacement de l'Honorable *Hamilton H. Killaly*, qui, depuis son Election, a accepté la charge de Président du Bureau de Travaux Publics de cette Province.

Et le dit Certificat a été lu; et il est comme suit: Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Kingston, 1^r Octobre, 1842.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election, daté le douzième jour de Septembre dernier, émané par son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur, pour la ville de *London*, *James Givens*, écuyer, pour l'Election d'un Membre pour la dite ville de *London*, au lieu et place de l'Honorable *Hamilton H. Killaly*, dont le siège était devenu vacant, par son acceptation de la charge de Président du Bureau des Travaux Publics de la Province du *Canada*, l'Honorable *Hamilton H. Killaly* a été déclaré dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Retour du dit *Writ*, daté le vingt-huitième jour de Septembre dernier, lequel est déposé dans les Régistres de mon Bureau.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. *Lindsay*, Ecuyer,

Greffier de l'Assemblée Législative.

La Pétition suivante a été présentée et mise sur la Table.

Bill de la Banque du Haut Canada.

La Chambre s'ajourne.

Etat de la Banque Britannique.

Certificat de l'Election de *London*.

Pétition présentée.

Par l'Hon. M. *Draper*, la Pétition du Conseil de District du District d'*Ottawa*.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu, pour la troisième fois.

L'Hon. M. *Harrison* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Hincks*,

Que le Bill passe, et que le titre soit, "Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

L'Hon. M. *Draper* a proposé en amendement, secondé par Sir *Alvan N. MacNab*,

Que le Bill soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en y ajoutant les Clauses suivantes :

"Et attendu qu'il est expédient de pourvoir à l'enregistrement des noms des personnes ayant droit, en vertu de la loi, de voter à l'Élection des Membres pour représenter dans le Parlement Provincial, les diverses cités, villes et bourgs de cette Province, qui ont droit d'envoyer des Membres au Parlement, et aussi de celles qui ont le même droit dans les divers comtés et divisions, de la partie de cette Province formant ci-devant celle du *Haut-Canada*, et dans quelques uns des comtés de la partie de cette Province, formant ci-devant celle du *Bas-Canada*, qui ont aussi droit d'envoyer des Membres au Parlement; Qu'il soit en conséquence statué, que pour chaque quartier de chaque cité, ville ou bourg en cette Province ayant droit d'envoyer un Membre ou des Membres au Parlement Provincial, et pour chaque township dans cette partie de cette Province ci-devant formant la Province du *Haut-Canada*, deux Cotiseurs seront ci-après nommés ou élus de la même manière qu'un seul tel Cotiseur est maintenant nommé en vertu de la Loi pour tout tel quartier ou township."

"Et qu'il soit statué, qu'avant le premier jour de Mars, de toute et chaque année, les Cotiseurs pour chacun des dits quartiers et townships, et pour chaque township dans les comtés de *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missisquoi*, dans le *Bas-Canada*, feront respectivement une liste alphabétique en duplicata, de toutes les personnes résidentes en ce quartier, et qualifiées à voter aux Elections des Membres pour servir dans le Parlement Provincial de cette Province, en vertu de propriétés situées dans les dits quartiers et townships respectivement, désignant le lot, la concession, rue ou localité où se trouve située la propriété en vertu de laquelle le dit Electeur est ainsi qualifié; laquelle liste sera faite en même temps que les Cotisations, et sera intitulée, 'Liste Originale des personnes résidentes dans le quartier (ou township) de _____, dans la cité (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas) de _____, qualifiées à voter à l'Élection d'un Membre (ou Membres, suivant le cas) pour représenter la cité, (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas,) de _____, dans le Parlement Provincial, en vertu de propriétés situées dans le dit quartier (ou township, suivant le cas) de _____, dans la cité, (ville, bourg, comté, ou division, suivant le cas) susdite: — et les dits Cotiseurs de chacun des dits quartiers et townships respectivement, le ou avant le premier jour de Mars de chaque année, (ou si ce jour est un Dimanche, ou autre fête d'obligation, pendant lequel on ne transige ordinairement aucunes affaires, alors le jour ouvrable suivant) feront serment devant quelque Juge de paix (lequel est par le présent, autorisé à administrer le dit serment,) qu'au meilleur de leur connaissance ou croyance, la dite liste est fidèle et correcte, et qu'ils n'ont pas entré volontairement sur icelle le nom d'aucune personne non qualifiée à voter en la manière y mentionnée, ni omis en icelle le nom d'aucune personne qualifiée à voter, et qu'ils

ont fait la dite liste avec la diligence convenable; et le dit serment sera écrit au bas de la dite liste, et sera signé par les Cotiseurs, et attesté par le Juge de Paix devant lequel il sera prêté; et il sera affiché des copies de la dite liste par les dits Cotiseurs ou aucun d'eux, dans pas moins de trois des endroits les plus publiés dans le dit quartier ou township, le ou avant le jour susdit, de chaque année, lesquelles listes demeureront ainsi affichées pour l'inspection du public jusqu'au trente-unième jour du dit mois de Mars, inclusivement."

"Et qu'il soit statué, qu'un des duplicata de la dite liste originale demeurera dans le Bureau ou à la résidence de chacun des Cotiseurs par qui elles auront respectivement été faites, et seront pendant le mois de Mars ouvertes au public, tous les jours et aux heures convenables, excepté les Dimanches et autres fêtes d'obligation, pendant lesquels on ne transige ordinairement aucunes affaires; et pendant le mois de Mars, les Cotiseurs et ceux d'entre eux qui auront respectivement fait la dite liste originale, recevront les réclamations de toutes personnes, dont les noms auront été omis de la dite liste originale, et qui croiront avoir droit d'être inscrites sur icelle, ainsi que les objections de toutes personnes à l'insertion de tout nom ou noms dans la dite liste originale, et ils tiendront aussi une liste des réclamations et objections, laquelle sera ouverte à toutes personnes comme susdit, pendant le dit mois de Mars; et dans le cas où les dits Cotiseurs auraient raison de croire, soit sur l'information de la partie intéressée ou autrement, qu'ils ont inséré ou omis erronément, aucun nom en faisant la dite liste, il sera et pourra être loisible aux dits Cotiseurs, et ils sont par le présent requis d'amender la dite liste en insérant ou en retranchant le dit nom, de ou sur la dite liste originale, en tout temps, le ou avant le trente-unième jour du dit mois de Mars de chaque année; et ce jour là (ou si c'est un Dimanche ou autre fête d'obligation, pendant lequel on ne transige ordinairement aucunes affaires, alors le jour ouvrable suivant) soit qu'ils aient fait aucun tels changements ou non, les dits Cotiseurs feront respectivement une seconde liste alphabétique en duplicata, de toutes les personnes qualifiées comme susdit, laquelle seconde liste sera intitulée, 'liste amendée des personnes résidentes dans le quartier (ou township) de _____, dans la cité (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas) de _____, et qualifiées à voter à l'Élection d'un Membre (ou Membres, suivant le cas) pour représenter la dite cité (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas) de _____, dans le Parlement Provincial, en vertu de propriétés situées dans le dit quartier (ou township, suivant le cas) de _____, dans la cité (ville, bourg, comté ou division, suivant le cas) susdite: ' laquelle dite liste amendée sera attestée de la même manière, que la dite liste originale; et les dits Cotiseurs ou l'un d'eux afficheront des copies de la dite liste amendée dans les mêmes endroits où avaient été affichées les copies de la liste originale dans chaque quartier ou township le premier jour d'Avril de chaque année (ou si ce jour est un Dimanche ou autre fête d'obligation, pendant lequel il n'est ordinairement transigé aucunes affaires, alors le jour ouvrable suivant) et demeureront ainsi affichées pour la nouvelle inspection du public, jusqu'au trentième jour du dit mois d'Avril, inclusivement."

"Et qu'il soit statué, qu'un des duplicata de la dite liste amendée, demeurera au Bureau ou à la résidence de chacun des Cotiseurs, par qui elles auront été respectivement faites, et seront pendant le mois d'Avril, ouvertes au public aux heures raisonnables, et tous les jours excepté les Dimanches, ou autres fêtes d'obligation, pendant lesquels on ne transige ordinairement aucunes affaires; et pendant le mois d'Avril les Cotiseurs et chacun d'eux par qui la dite Liste amendée aura été faite, recevront les récla-

3^o lecture de Bill de la liberté des Elections

Amendement.

Amendement

Amendement.

Amendement.

“ mations de toutes personnes, lesquelles étant omises sur la dite Liste amendée, croiront qu'elles ont droit d'être inscrites sur icelle, et les objections de toutes personnes à l'insertion de tout nom ou noms dans la dite Liste amendée, et tiendront une Liste des dites réclamations et objections, aussi bien que des réclamations et objections qui avaient été faites à la Liste originale et non accordées par les dits Cotiseurs en faisant la dite Liste amendée, laquelle Liste de réclamations et objections sera ouverte à toutes personnes comme susdit, pendant tout le mois d'Avril, et des copies d'icelle attestées par la signature des dits Cotiseurs, le premier jour de Mai, (ou si ce jour est un Dimanche ou autre fête d'obligation pendant lequel il n'est ordinairement transigé aucunes affaires, alors le jour ouvrable suivant) seront affichées par les dits Cotiseurs ou l'un d'eux dans les mêmes endroits où auront été affichées des copies de la dite Liste amendée, auxquels elle a rapport.”

“ Et qu'il soit statué, que les réclamations et objections ci-devant mentionnées, seront dans tous les cas faites par écrit, et signées par aucun des Electeurs du Quartier ou Township auxquels elles ont rapport, et exposeront les raisons sur lesquelles est fondée la dite réclamation ou objection.”

“ Et qu'il soit statué, que le premier jour de Mai de chaque année, chaque Cotiseur transmettra la Liste amendée des voteurs, et la Liste des réclamations et objections susdites, tant celles qui ont été faites à la dite Liste originale et non admises, que celles faites à la dite Liste amendée comme susdit, signées par lui, à l'un des Officiers ci-après nommés, savoir : Dans le *Canada Ouest*, la dite Liste sera transmise au Greffier de la Cour de Division de l'endroit où se trouve situé le quartier ou township auquel elles ont rapport; et dans les cités de *Québec* et de *Montréal* et la ville des *Trois-Rivières*, au Protonotaire de la Cour du Banc du Roi, siégeant dans les dites cités respectivement; dans les parties du District de *Montréal*, hors de la cité de *Montréal*, au Greffier de la Cour des Requêtes du District, à l'endroit le plus près du lieu des séances de la dite Cour; dans la ville de *Sherbrooke*, au Greffier de la Cour Provinciale de la Cour de *St. François*; et dans les parties du District de *St. François*, à part de la dite ville, au Greffier du Circuit de la dite Cour Provinciale ou se trouve située la localité à laquelle la dite Liste a rapport.”

“ Et qu'il soit statué, que le Cotiseur qui aura reçu de pareilles réclamations ou objections, dans l'espace de quatre jours après que la dite Liste amendée lui aura été transmise, tel que pourvu par la sixième Clause de cet Acte, donnera avis par écrit au réclamant ou opposant, et aussi à la personne au droit de laquelle on objecte, que la réclamation ou objection, suivant le cas, a été transmise pour être déterminée, et du jour et du lieu désignés pour l'audition et détermination d'icelle; et le dit avis sera servi personnellement à la partie ou en le laissant à la résidence de la dite personne dans le quartier ou township auquel la dite Liste a rapport; ou si la dite personne n'a pas de lieu de résidence, dans le dit quartier ou township, alors en l'affichant dans les mêmes endroits où les copies de la Liste amendée avaient été affichées.”

“ Et qu'il soit statué, qu'en cas du décès ou incapacité d'aucun Cotiseur avant qu'il ait rempli les devoirs dont il est tenu par cet Acte, ces devoirs seront remplis et achevés par le Cotiseur survivant.”

“ Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du Juge de la Cour de Division, ou d'un des Juges de la Cour du Banc du Roi, siégeant au terme inférieur, ou du Commissaire des Cours de Requêtes, ou du Juge Provincial du dit District de *St. François*, respectivement, aux séances suivantes des dites Cours et Termes, respectivement, le ou après le premier

jour de Juin de chaque année, d'examiner et réviser les dites Listes amendées, et d'entendre et décider toutes telles réclamations et objections, comme susdit.”

“ Et qu'il soit statué, que les jours du dit examen, comme susdit, le Juge ou le Commissaire susdit, respectivement, examinera d'abord la liste amendée des voteurs, préparée par les Cotiseurs et la comparera avec la Liste des objections, et vis-à-vis chaque nom sur la dite Liste amendée auquel il n'aura pas été objecté, il écrira le mot “Admettez” et le paraphera.”

“ Et qu'il soit statué, que lorsque le Juge ou commissaire respectivement auront parcouru tous les noms auxquels il n'aura pas été fait d'objection, ils procéderont à l'audition sommaire des parties, ou de leurs agents, pour ou contre lesquelles des réclamations ou objections auront été faites comme susdit, et des témoignages rendus à l'appui, ou contre chaque réclamation ou objection, et inséreront, laisseront, bifferont, ou omettront de ou dans la dite Liste amendée, le nom de chaque partie selon qu'ils seront d'opinion que telle partie a ou n'a pas droit d'être Electeur du dit lieu; et la décision du dit Juge ou Commissaire respectivement sera définitive, sujette seulement à l'objection de l'Assemblée Législative, ou d'aucun des Comités qu'elle nommera pour juger une Election contestée et le droit d'aucun tel voteur ou voteurs.”

“ Et qu'il soit statué, que dès que le Juge ou le Commissaire aura rendu sa décision finale sur ces réclamations et objections, il sera du devoir du Greffier de la Cour, de faire une Liste Alphabétique en triplicata de ces voteurs, suivant la décision du dit Juge ou Commissaire, lesquelles Listes seront intitulées, “Registres de personnes résidentes dans le quartier (ou township) de dans la cité (ville, ou bourg, comté ou arrondissement selon le cas) de et qualifiées pour voter à l'Election d'un Membre (ou Membres selon le cas) pour représenter la cité (ville ou bourg, comté ou arrondissement selon le cas) de dans le Parlement Provincial, par les propriétés qu'elles possèdent dans le dit quartier (ou township selon le cas) de dans la cité (ville ou bourg, comté ou arrondissement selon le cas) susdite.” un des doubles de ce Registre restera déposé dans le Bureau du dit Greffier; un autre sera transmis par lui au Bureau du Shérif du District dans lequel sera situé la dite cité, ville, bourg, comté ou arrondissement qu'il concernera, et le troisième double au Secrétaire de quartier, ville ou township aussi qu'il concernera; et ces trois doubles resteront déposés dans les dits bureaux respectivement pour l'inspection publique, laquelle sera gratuite.”

“ Et qu'il soit statué, que dans toutes et chacune les cité, ville et bourg, comté et arrondissement auxquels s'étendront les dispositions du présent Acte, il n'y aura qu'un jour de poll au lieu de deux pour prendre les votes, dans les divers quartiers ou townships en telle cité, ville, bourg, comté et arrondissement respectivement, à l'Election d'un Membre ou Membres pour représenter dans le Parlement Provincial, telle cité, ville, bourg, comté ou arrondissement.”

“ Et qu'il soit statué, que si une Election a lieu avant le premier de Janvier de l'année de notre Seigneur mil-huit cent-quarante-trois; elle sera en tout conduite, pour ce qui regarde la partie du présent Acte relative à la Liste et à l'enregistrement des voteurs, comme si cet Acte n'était pas en vigueur.”

“ Et qu'il soit statué, que dans toutes les Elections pour aucune des cités, bourg, ville, comté ou arrondissement auxquels s'étendront les dispositions du présent Acte, qui auront lieu après le dit premier jour de Janvier de l'année de notre Seigneur mil-

Amendement.

“ huit-cent-quarante-trois, toute personne qualifiée dont le nom sera inscrit dans les Registres faits en vertu du présent Acte, dans les divers quartiers ou townships en telle cité, bourg, comté et arrondissement, avant le jour de la publication du Writ d'Élection, et nulle autre, aura droit de voter à telle Élection; et personne n'aura droit de s'enquérir en cette occasion d'autre fait, que de celui que la personne qui vient pour donner son suffrage, est réellement celle qui est mentionnée dans le dit Registre, et qu'elle n'a pas déjà voté à cette Élection. Pourvu toujours que l'examen de ces faits se borne dans cette occasion à faire prêter à la personne qui se présente pour voter, (si le Député-Officier-Rapporteur est requis de ce faire par ou au nom d'un Candidat ou d'un Électeur du dit quartier ou township,) serment (ou si ce voteur est une des personnes auxquelles la loi permet d'affirmer au lieu de jurer en matière civile, à faire affirmer solennellement) en la forme de la Cédule B. annexée au présent Acte: et il ne sera point permis à ce poll et à cette Élection de faire prêter à aucun voteur dont le nom sera inscrit, aucun autre serment ou affirmation que ce soit, sauf seulement le serment et affirmation de subornation, lequel, s'il est demandé de la part d'un Candidat ou d'un Électeur de tel quartier ou township, sera administré par le Député-Officier-Rapporteur, en la forme de la Cédule C. annexée au présent Acte.

“ Et qu'il soit statué qu'il sera du devoir de chaque Greffier d'une Cour à laquelle aura été fait un Registre des Électeurs en vertu du présent Acte, de délivrer sur la demande faite par l'Officier-Rapporteur personnellement au bureau de ce Greffier, tel nombre de Copies rectifiées des Listes de voteurs pour tous et chacun les quartiers et townships dans la juridiction de cette cour, que l'Officier-Rapporteur pourra demander.

“ Et qu'il soit statué, que si aucun Juge, Juge Provincial, Juge de District, Commissaire, Greffier d'une cour, de Division ou de toute autre cour, Secrétaire de ville ou cité, ou personne agissant comme tel, Officier-Rapporteur, Député-Officier-Rapporteur ou toute personne que ce soit, contreviennent ou désobéissent volontairement aux dispositions du présent Acte, ou à aucune d'iceilles relativement à toute matière ou chose qu'ils sont respectivement tenus de faire, ils pourront être pour cette offense poursuivis devant toute Cour compétente de Jurisdiction civile, par tout voteur enregistré, Candidat, Membre actuellement élu, ou autre personne lésée, pour la somme pénale de cent Louis, et la Cour ou le Jury devant lequel sera portée la poursuite, pourra accorder la somme entière de cent Louis, ou toute autre somme que la dite Cour ou Jury trouvera juste que le défendeur paie au demandeur: et le défendeur dans l'action, si le jugement est rendu contre lui, paiera la somme pénale accordée avec tous les dépens, au demandeur, sans préjudice cependant au droit de toute partie lésée par la malversation de tout Officier-Rapporteur, ou Député-Officier-Rapporteur, de pouvoir recouvrer les dommages, pour faux retour, que lui accorderaient la loi commune, ou les statuts maintenant en vigueur: Pourvu toujours que toute action, intentée en vertu des dispositions de cette Section, sera commencée dans les premiers quatre mois après que le fait que lui donnera naissance, aura eu lieu, et que Notice par écrit sera donnée au défendeur au moins un mois de Calendrier avant le commencement de l'action, cette Notice sera signée par le demandeur ou son Agent, et contiendra l'indication de la résidence de celui qui l'a signée et de celui qui intente l'action: Pouvra aussi, que tout tel défendeur qui aura payé la somme à laquelle il aura été condamné, pourra se servir de ce jugement pour faire débouté toute autre action portée contre lui pour le même fait; et telle action étant déboutée, le défendeur recouvrera ses frais.”

Amendement
“ Et qu'il soit statué, que le mot township, dans cet Acte, comprend tant aucun township qu'aucun circuit réputé township, ou réunion de townships ayant droit d'élire un Officier de township; et le mot quartier comprendra tant aucun quartier pas divisée en quartiers; et pour le bourg des Trois-Rivières et la ville de Sherbrooke respectivement, il sera élu des Cotiseurs pour les fins du présent Acte, de la même manière et en vertu des mêmes dispositions qu'aucun township dans le District Municipal dans lequel est situé le dit bourg ou ville, peut élire lui-même des Cotiseurs.

“ Et qu'il soit statué, que toute erreur dans le nom ou la désignation d'aucune personne, ou endroit dans un écrit qui sera fait dans la forme d'une des Cédules annexées au présent Acte, ou de toute Liste, Registre ou Notice faite et dressée en vertu du présent Acte, n'empêchera ni ne restreindra l'opération du présent Acte, pourvu que telle personne ou endroit soit désigné dans cet Écrit, Liste ou Registre de manière à indiquer, pour qu'elle puisse être généralement reconnue, la personne ou l'endroit dont il s'agit.

“ Et qu'il soit statué, que les mots 'Gouverneur de cette Province,' chaque fois qu'ils se trouvent dans le présent Acte, comprennent tant le Gouverneur que le Lieutenant-Gouverneur ou la personne administrant le Gouvernement de cette Province, pour le temps d'alors.

CEDULE A.—PREMIERE PARTIE.

Comté (division, cité, bourg ou ville.) de
Je, E. F. objecte à la demande de A. B. d'être admis (ou continué sur la Liste) comme voteur du comté, (division, cité, bourg ou ville.) de
pour les raisons suivantes (ici peuvent être expliquées brièvement les raisons; comme l'insuffisance de la valeur de la propriété ou du loyer; que la partie n'est point ou a cessé d'être propriétaire ou locataire; qu'elle n'est point personnellement qualifiée, étant mineure, officier, de Douane, etc.) et je demande à être entendu sur les dites objections devant le Juge de District (ou, selon le cas.)

(Signé,) E. F.
Date—

CEDULE A.—SECONDE PARTIE.

Objections à l'insertion du nom de
dans la Liste des voteurs déposée avec moi G. H. Cotiseur, ce jour de

(Signé,) G. H.

CEDULE B.

Je, A. B. jure (ou affirme solennellement) que je suis la personne désignée dans le Registre de
comme voteur de (ici insérez une description dans les mêmes termes que ceux du Registre.) et que je n'ai pas déjà voté à cette Élection, ni à ce Poll-ci, ni à aucun autre.

CEDULE C.

Je, A. B., jure solennellement (ou affirme solennellement) que je n'ai reçu par moi-même, ni par aucune autre personne, pour mon usage et avantage, aucune somme ou sommes d'argent, office, place ou emploi, don ou récompense, ni aucune promesse d'argent, office, place, emploi, don ou récompense, pour donner mon vote à cette Élection.

Amendment.

CECULE D.

Amendment.

No. 1.—Comtés ou Divisions.—Formule d'un Registre ou Liste de Votours. Comté (ou Division) etc.

No.	Date de l'enregistrement.	Noms.	Etat.	Propriétaire ou Locataire.	Désignation de la Propriété, Terres, Maisons, etc.	REMARQUES.

CECULE E.

No. 2.—Cités ou Bourgs.—Formule d'un Régistre ou Liste de Votours. Cité (Ville ou Bours) etc.

No.	Date.	Noms.	Etat.	Propriétaire ou Locataire.	Désignation de la propriété.	Ruc, Ruelle, ou autre lieu de résidence.	Quartier ou autre Division.

La question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs Boulton, Draper, Dunscomb, Forbes, Hale, Jones, Sir Allan N. MacNab, McLean, Moffatt, Simpson et Thompson. (11)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Berthelot, Boswell, Boutillier, Burnet, Cameron, Child, Christie, Cook, De Witt, Dunlop, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hamilton, Harrison, Hincks, Hopkins, Leslie, D. McDonald, Moore, Morris, Neilson, Papineau, Powell, Quénel, Roblin, Taché, Taschereau, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Williams. (34.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La question ayant été alors mise sur la Motion principale, savoir: "Que le Bill passe, et que Titre soit, 'Acte pour pourvoir à la Liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.'" il s'en est aussi suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs Armstrong, Berthelot, Boswell, Boutillier, Burnet, Boulton, Cameron, Child, Christie, Cook, De Witt, Dunlop, Dunn, Durand, Foster, Gilchrist, Hamilton, Harrison, Hincks, Hopkins, Leslie, D. McDonald, Moore, Morris, Neilson, Papineau, Parent, Powell, Quénel, Roblin, Hermannus Smith, Taché, Taschereau, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Williams et Woods. (39.)

CONTRE.

Messieurs Cartwright, Dunscomb, Forbes, Hale, Jones, Sir Allan N. MacNab, Moffatt, et Simpson. (8.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, en conséquence.

Lequel est rejeté.

Le Bill est passé.

Ordonné. Que l'Honorable M. Harrison porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Biens immeubles, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe, et que le Titre soit. "Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Biens immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle."

Ordonné. Que l'Hon. M. Jones porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De John Heath, jeune, et autres du Township de Townsend; exposant les inconvéniens qui résultent dans ce Township de l'opération de l'Acte qui établit des Commissaires de Lignes de Division, et demandant qu'on le laisse expirer.

De James Lyons, et autres, Habitans du Township de Hamilton, demandant que des mesures soient prises pour la destruction du Chardon Canadien en cette Province.

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant que des mesures soient adoptées pour que les bâtimens qui vont des ports de l'Ouest dans les ports de l'Est de cette Province, ne soient pas tenus de faire de déclaration à la douane du Coteau du Lac, excepté lors qu'ils y déchargent leur cargaison.

3^o lecture du Bill relatif à l'enregistrement.

Lequel est passé.

Pétitions lues: John Heath, et autres.

J. Lyons, et autres.

Chambre de commerce de Montréal.

John et James Wright.

De *John et James Wright*, d'*Orillia*, Comté de *Simcoe*; demandant que la loi de Milice du *Canada Ouest* soit amendée.

J. Thompson, et autres.

De *Joseph Thompson*, et autres, du *Township de Brock, Home District*; demandant l'établissement d'un droit Protecteur sur les Produits Américains importés dans cette Province.

Do.

De *Joseph Thompson*, et autres, du *Township de Brock, Home District*; demandant une aide pour un Chemin.

Pétitions référées: W. Dixon et autres.

Ordonné, Que la Pétition de *William Dixon*, et autres, Messagers de l'Assemblée Législative, présentée à la Chambre le vingt-neuf du mois dernier, soit référée au Comité Spécial sur les Comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session.

Nelson Hackett

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires du Retour à une Adresse de cette Chambre, relativement à l'extradition de *Nelson Hackett*, et des Documents qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des Langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Amendement de l'Acte relatif à la douane du Coteau du Lac.

Sur Motion de *M. Delisle*, secondé par *M. Christie*.
Résolu, Que, demain cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, *de Guill. IV. Chap. 21*, en autant qu'il a rapport à la partie du dit Acte qui oblige les bâtimens qui descendent du *Haut-Canada*, à faire un rapport au *Coteau du Lac*.

Ordonné, Que la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal* soit référée au dit Comité.

Message relatif au siège du Gouvernement

Sur Motion de *M. Christie*, secondé par *M. Armstrong*,

Résolu, Que, demain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du vingt-quatre du mois dernier, relativement au siège du Gouvernement.

Ordonné, Que la Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, qui accompagne le dit Message, soit référée au dit Comité.

M^{de} Bouchette

M. Watts, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *Dame Adélaïde Bouchette*, veuve de feu *Joseph Bouchette*, Arpenteur-Général, de *Québec*, a fait Rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

Sur Motion de *M. Burnet*, secondé par *M. Black*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, avec une Copie du Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de la veuve *Adélaïde Bouchette*, demandant un secours.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Bill de l'éclairage au gaz de Québec grossoyé.

M. Boulton, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer une Compagnie sous les nom et raison de "Compagnie de Québec pour fournir l'Eau et l'Eclairage au Gaz," a fait Rapport, con-

formément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour incorporer une Compagnie sous les nom et raison de "Compagnie de Québec pour fournir l'Eau et l'Eclairage au Gaz," a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que *M. Black* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour imposer un droit sur les Blés étrangers importés dans cette Province, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Boulton a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et *M. Boulton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances, et pour étendre les dispositions de l'une des Ordonnances ainsi continuées, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. DeWitt a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et *M. DeWitt* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour donner à la Compagnie d'Assurance *Britannique et Américaine* sur la vie et contre les accidens du feu, le pouvoir d'effectuer des Assurances contre les risques maritimes a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour expliquer un Acte y mentionné, relatif à la vente des terres publiques, et pour empêcher que les terres possédées dans le *Bas-Canada*, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues d'une manière subreptice, comme incubles aux ventes des Shérifs, soit lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour prolonger le temps accordé à la Compagnie du Havre de *Cobourg*, pour payer son Emprunt, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Sur Motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par *M. Cartwright*,

Ordonné, Que *M. l'Orateur* expédie son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour dresser un nouveau *Writ*, pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour la Seconde Division du Comté de *York*, à la place de *George Duggan*, Ecuyer,

Il est passé.

Bill imposant un droit sur les Céréales.

Bill pour continuer certaines Ordonnances du B. C.

Bill pour permettre à l'Assurance britannique d'assurer les risques maritimes.

Bill relatif à la vente des terres publiques.

Bill pour accorder du délai à la Compagnie de Cobourg.

Warrant émané pour l'Election de la 2^{de} Division de York.

dont l'Élection et le Retour ont été déclarés Nuls.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie :
M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

"Acte pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots, et autres engagés dans le service de mer."

"Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la Loi qui rend vacans les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

"Acte pour mieux proportionner le châtement au crime dans certains cas."

"Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées concernant les chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clarke*," auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clarke*," a été lu une seconde fois.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le Capital, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hamilton* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Hamilton* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la Signature de son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre d'Assemblée de prendre en considération la convenance d'accorder à *Charles Richard Ogden*, Ecuyer, ci-devant Procureur-Général du *Canada Est*, et à *John Davidson*, Ecuyer, ci-devant Commissaire des terres de la Couronne, une pension de retraite à compter du moment qu'ils laisseront de posséder leurs charges respectives.

Son Excellence considérant la longueur du tems que ces Messieurs ont été dans le service public, et les circonstances qui accompagnent leur retraite, croit devoir suggérer la convenance d'accorder à M. *Ogden* une somme n'excédant pas £625 par année, et à M. *Davidson*, une somme n'excédant pas £500

par année, leur vie durant, ou jusqu'à ce qu'ils viennent à posséder ci-après des charges du Gouvernement en cette Province d'une valeur équivalente ou plus considérable.

Hôtel du Gouvernement.

Kingston, 3 Octobre, 1842.

L'Honorable *D. Daly* a mis devant la Chambre, par ordre de son Excellence le Gouverneur-Général, un Retour à deux Adresses de la Chambre d'Assemblée, à son Excellence le Gouverneur-Général, datées respectivement du 19 *Septembre* 1842, priant son Excellence de mettre devant la Chambre, un Etat détaillé des deniers reçus par l'Agent des terres de la Couronne à *Gaspé*, pendant les années 1835-36-37-38-39-40-41 et 42, pour la vente des terres de la Couronne et les licences accordées pour couper le Bois, et des sommes remises pendant la même période, indiquant s'il est dû aucune balance par le dit Agent du Bureau des Terres de la Couronne ; et aussi, un Etat détaillé des Licences accordées et des Bois coupés sur les terres de la Couronne dans le Comté de *Bonaventure*, depuis l'année 1835 jusqu'à l'année 1842, inclusivement, par *Robert Ferguson*, *Arthur Ritchie* et Compagnie, *Peter* et *John Adams*, *William Hamilton*, *Hugh* et *John Montgomery*, *Peter* et *Donald Stewart*, *Peter Sutherland*, *William Cuthbert*, et Compagnie, *Ralph Pritchard*, *James McCracken*, *John McDougal*, *William Carter*, *William McPherson*, et tous autres employés au commerce des Bois, dans le Comté de *Bonaventure*, aussi des deniers perçus durant la même période par l'Agent des terres du District de *Gaspé*.

Pour le dit Retour, voir Appendice (T.), à la fin de ce Volume.

Aussi, Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, à son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 21 *Septembre* 1842, demandant des Copies de toute Correspondance relative à l'affaire de *J. Brock*, de *Wendover*.

REPOSE à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 21 *Septembre* 1842, demandant Copie de toute la Correspondance qui a eu lieu relativement à l'Affaire de *J. Brock*, de *Wendover*.

Par ordre,

D. Daly,

Bureau du Secrétaire (Est) }
Kingston, 1er Octobre 1842. }

Woodfield, Québec,

Février, 1842.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre qui m'a été adressée par M. *John Brock*, Cultivateur respectable, qui développe des circonstances d'une nature très grave. Les faits qu'elle contient sont exacts, à ma propre connaissance.

La terre dont il s'agit a été achetée par la famille *Brock*, il y a environ une vingtaine d'années, comme formant partie de la Seigneurie de *Courval*. Par son travail et son industrie, elle a converti ce lot de terre inculte en une ferme d'une valeur considérable, et elle s'y est établie dans la persuasion que son titre était valable, et qu'elle était censitaire de la Seigneurie de *Courval*. En 1835, elle apprit que la Couronne réclamait ce lot, comme partie du *Township* de *Wendover*, et l'avait mis en vente par annonce publique. Dans sa lettre, *Brock* expose les démarches qu'il a prises dans cette occasion. Depuis ce tems jusqu'à ce jour, il a constamment été vexé et harrassé par le Seigneur pour le paiement de redevances Seigneuriales, et il sera finalement ruiné, si la Couronne ne maintient la réclamation qu'elle a mise au jour, jusqu'à ce que les Cours de Justice aient décidé en définitive, à qui la terre appartient.

Le Conseil a passé sans Amendement.

Le Bill de la désertion des Matelots.

Relatif aux sièges des Membres.

Et avec Amendemens.

Le Bill pour proportionner le châtement à l'offense.

Des chemins d'hiver.

Le Bill relatif à la succession de T. Clarke.

Bill de la Banque Commerciale de *Midland*.

Message à la pension de M. M. *Ogden* et *Davidson*.

Message relatif aux ventes de terre et de bois de *Gaspé*.

Message relatif à *J. Brock* de *Wendover*.

Message relatif
à J. Brock de
Wendover.

Quoique *Brock* ait déjà payé £100, il est tout-à-fait disposé à traiter avec quiconque sera déclaré le propriétaire légitime du sol, à l'amélioration duquel il a consacré la plus grande partie de sa vie.

Il y a quelque tems, cette affaire a été renvoyée au Procureur-Général, avec instruction, à ce que j'ai compris, d'appuyer et défendre la réclamation de la Couronne; et il en devait communiquer le résultat à *Brock*. Il paraîtrait néanmoins, d'après la lettre ci-jointe, que cette affaire a été oubliée, et que la terre de la Couronne est maintenant saisie et mise en vente, comme partie de la Seigneurie de Courval.

Comme il y a dans les Archives des Bureaux du Secrétaire (Est.) et du Commissaire des Terres de la Couronne, des papiers qui expliquent amplement tous les détails de cette affaire, je termine, bien convaincu que Votre Excellence jugera que cette affaire mérite une attention immédiate, et qu'elle donnera ordre au Solliciteur-Général et au Commissaire des Terres de la Couronne de prendre les mesures nécessaires pour que *Brock* ne souffre pas de cette litigation entre la Couronne et le Seigneur de Courval.

J'ai l'honneur d'être, très

respectueusement,

De Votre Excellence,

Le très humble et obéissant

Serviteur

(Signé) *R. N. Watts.*

Wendover, 15 Février 1842.

Monsieur,

Je regrette beaucoup de vous annoncer, et je suis sûr que vous serez fâché d'apprendre, que tous vos efforts et votre bienveillance à mon égard l'année dernière, n'ont pu me sauver de la ruine; et comme je n'ai maintenant d'autre espoir de secours, que par votre intervention, j'espère que vous me pardonneriez si je vous adresse une seconde demande par rapport à cette malheureuse affaire. Je ne sais vraiment pas comment obtenir ce secours; vous connaissez tout le malheur de ma position, et comme il peut se faire que vous jugiez nécessaire de la porter à la connaissance de ceux qui ont le pouvoir d'y porter remède, j'espère que vous me permettrez de récapituler en aussi peu de mots que possible, les principaux points que vous avez soumis pour moi au Procureur-Général, l'année dernière, et d'après lesquels il se déterminera à interjeter appel à la Cour de Québec. Il y a maintenant près de vingt ans que mon père a acheté la terre en litige à la vente du Shérif, l'ayant payée cent Louis. Cette terre passait alors pour appartenir à la Seigneurie de Courval; je continuai mes améliorations, réussissant très bien, et n'eus de dispute avec le Seigneur qu'en l'année 1835, où ma terre fut mise en vente par les Commissaires des terres de la Couronne, comme formant partie du township de Wendover. Je présentai aussitôt une Pétition à Lord *Aylmer*, et je n'eus précisément que le tems de recevoir sa réponse, qui était une injonction de suspendre la vente, jusqu'à nouvel ordre. Dans l'attente de ce secours, je refusai de payer d'avantage les redevances au Seigneur, *M. Hart*; il intenta aussitôt une action, contre moi, qui fut déboutée à la forme, et il fut condamné aux frais. Dans l'intervalle, la première rébellion éclata, et fut bientôt suivie de la seconde, pendant lesquelles toutes procédures légales furent suspendues. Mon fils entra dans les rangs des Volontaires; et je fus obligé de veiller moi-même à la conservation de mes bestiaux que les Chefs rebelles avaient déjà désignés pour être saisis.

Après que l'ordre eut été rétabli en partie, *M. Hart* intenta une nouvelle action contre moi pour ses rentes. Je représentai aux Commissaires de la Couronne que j'étais hors d'état de lutter contre un homme comme *M. Hart*, et demandai leur avis. Ils me suggérèrent de me placer sous la protection de la Proclamation de Lord *Durham* relative aux *Squatters*; je me conformai à cette suggestion, et suis maintenant

marqué dans leurs livres comme un *Squatter* établi sur les terres de la Couronne. Cela n'eut pas néanmoins l'effet d'arrêter la poursuite; et situé comme je l'étais, poursuivi d'un côté par le Seigneur pour le paiement de ses rentes, et de l'autre, exposé à être expulsé par la Couronne, je ne pouvais faire autrement que d'interpeller de nouveau la Couronne, ou de venir à mon aide, ou de retirer sa réclamation, et de me laisser m'arranger avec *M. Hart*, du mieux que je pourrais. A cette demande de ma part, les Commissaires des terres de la Couronne firent réponse que ma demande avait été mise sous les yeux de Lord *Sydenham*, et que sa Seigneurie avait donné ordre de remettre les papiers entre les mains du Procureur-Général. Je pensai alors que j'aurais quelque repos; mais je me trompais. L'action continue, le jugement fut donné; et l'exécution devait suivre. Je pris alors la résolution d'aller vous trouver à *Montréal*; vous connaissez le résultat. Le Procureur-Général interjeta appel à Québec de la décision de la Cour des *Trois-Rivières*; et j'avais tout lieu d'espérer que l'affaire serait finalement décidée en ma faveur. Mais le Procureur-Général partit pour l'Europe, sans laisser d'instructions pour rendre la Couronne partie dans la Cause, ou bien ses instructions ne furent pas comprises; et il en est résulté que l'affaire a été décidée comme une Cause entre *M. Hart* et moi; et quoique le jugement ait été renversé par rapport à quelques légers points mineurs, néanmoins la décision a été donnée contre moi; l'exécution ordonnée et mise à effet; et ma terre pour laquelle j'ai dans le principe payé cent Louis, a été saisie, et sera vendue pour payer la dette et les frais. J'ai été obligé de vendre mes animaux pour les empêcher d'être saisis, et je m'attends à être expulsé de la maison que j'ai bâtie dernièrement sans savoir où aller.

Assurément, mon cher Monsieur, que ce n'est pas là l'espèce de soulagement que Lord *Aylmer* me destinait, et l'on ne peut supposer qu'il prévoyait un tel résultat, quand il a mis l'affaire entre les mains de *M. Ogden*. *M. Ogden* n'aurait jamais pu supposer que j'étais en état de lutter contre *M. Hart*, à moins que la Couronne ne fût elle-même partie dans la cause, telle est cependant l'issue malheureuse de cette affaire, car l'on remarquera que la Couronne n'a jamais comparu une seule fois; ainsi par son intervention, elle a commencé ma ruine, et ensuite elle l'a complétée, en ne comparissant pas du tout.

Quant à *M. Hart*, je ne puis pas le blâmer d'avoir essayé d'obtenir et de conserver par des moyens honnêtes ce qu'il regardait comme son droit; mais je ne puis l'acquiescer d'intentions honteuses et malhonnêtes en accumulant contre moi, des demandes frauduleuses et injustes. A cet égard, je remarquerai simplement que la somme pour laquelle le jugement a été rendu, se monte seulement à £36 10 4, et qu'il a trouvé moyen de la grossir jusqu'à la somme énorme de £342 19 0 par les demandes dont j'ai parlé plus haut.

Telle est l'esquisse rapide de cette affaire malheureuse pour moi. J'ai déjà dit que je ne puis m'imaginer par quel moyen me faire indemniser de mes pertes; mais je me flatte que vous aurez encore une fois la bonté de le tenter, de la manière que vous jugerez le plus convenable. J'ai pensé que *M. Day* pourrait peut-être en l'absence de *M. le Procureur-Général* et de la part de la Couronne, intenter une action contre *M. Hart*; et j'ai pensé aussi que *M. Day* pourrait donner ordre de mettre les instructions de Lord *Sydenham* à effet, puisqu'on paraît les avoir entièrement mises de côté. Vous déciderez laquelle de ces mesures est préférable, ou s'il ne serait pas mieux d'adresser un Mémoire ou Pétition à Son Excellence le Gouverneur-Général actuel, pour lui exposer les circonstances de l'affaire; ce qui démontrerait certainement qu'il y a eu de la négligence quelque part dans les Départemens Publics. Je terminerais ajoutant, qu'en cas que vous soyez dis-

Message relatif
à J. Brock de
Wendover.

Message relatif
à J. Brock de
Wendover.

posé à faire usage de cette lettre, que je suis prêt à répondre sur mon existence, qu'elle ne contient que la vérité, toute la vérité, et rien autre chose que la vérité.

Je suis, Monsieur, avec respect,
Votre obéissant et obligé serviteur,

(Copie.) *John Brock,*
No. 23, 3 Wendover.

Bureau des Terres de la Couronne, }
Kingston, 26 Février, 1842. }

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous adresser une Pétition de *John Brock*, qui est établi sur le Lot No. 23 dans la 3^e concession de Wendover; ce lot a été rapporté à ce Département comme appartenant à la Couronne, mais il paraît être réclamé par *M. Moses Hart* comme formant partie de la Seigneurie de *Courval*. Cette Pétition a été renvoyée au Procureur-Général par ordre de Lord *Sydenham*, le 20 Février 1841. Je dois maintenant vous prier de m'informer, aussitôt que vous le pourrez convenablement, s'il y a quelque moyen de soulager *M. Brock*, et de quelle manière le faire.

J'ai, etc..
(Signé) *John Davidson.*

A l'Honorable
Solliciteur-Général, }
etc., etc., etc. }

Kingston, 5 Mars 1842.

Monsieur,
J'ai l'honneur de faire rapport sur la lettre de *M. Brock*, accompagnée d'une autre de *R. N. Watts*, Ecuyer, que j'ai chargé *M. Dumoulin*, Conseil de la Reine aux *Trois-Rivières*, en consultation avec *M. Burn*, avocat de *M. Brock*, d'instituer certaines procédures pour la conservation des droits de la Couronne sur le lot No. 23, dans la 3^e concession du township de *Wendover*.

Quant aux intérêts individuels de *M. Brock*, je ne vois rien dans sa position ostensible qui puisse autoriser le Gouvernement à lui accorder une compensation ou toute autre protection; et je n'ai entre mes mains aucuns documens qui soient de nature à me justifier de faire rapport en sa faveur.

J'ai, etc..
(Signé,) *C. D. Day,*
Sol. Génl.

John Davidson, Ecuyer, }
etc., etc., etc. }

Extrait d'une lettre que *M. P. B. Dumoulin*, Ecuyer, C. R., a adressée à l'Honorable *C. D. Day*, Solliciteur-Général.

Trois-Rivières, 10 Mars 1842.

Monsieur,
J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, du 1^r. du courant, au sujet de la saisie de certaines terres dépendant de la Couronne, dans une poursuite de *Hart vs. Brock* alias *Brock*. J'ai vu *M. Burn*, avocat, à ce sujet, et après avoir examiné cette procédure, je me trouve en état de vous transmettre les informations suivantes.

Hart ayant poursuivi *Brock* hypothécairement pour droits Seigneuriaux prétendus dus sur différents lots de terre, allégués être dans les limites de la Seigneurie de *Courval*, le défendeur, par son avocat *M. Burn*, a plaidé que les dites propriétés n'étaient pas dans les limites de la Seigneurie de *Courval*, mais bien dans le Township de *Wendover*. *M. Burn* me dit que le défendeur s'était toujours attendu que la Couronne interviendrait dans la cause pour faire valoir ses droits; mais rien n'en a été fait, de manière que le défendeur a été condamné à délaisser les biens en justice, ce qu'il n'a pas fait. En conséquence, les dits biens ont été saisis ainsi que d'autres appartenant au dit défendeur, savoir: ceux saisis sous le No.

2 de la Gazette. Il paraît bien clair que ceux saisis sous le No. 1, et comme détenteur desquels il a été poursuivi hypothécairement pour redevances Seigneuriales envers la Seigneurie de *Courval*, font partie du Township de *Wendover*, savoir: le No. 2, 3^e Rang; que ces terres n'ont point été vendues par les Commissaires comme les autres adjacentes, vu que *Brock* en était en possession et les avaient améliorées considérablement. Différentes lettres à ce sujet de la part des Commissaires sont filées dans la procédure et établissent ces faits.

Je vais donc loger une opposition afin de distraire pour cette partie des terres saisies par *M. Hart*.

Et aussi, Copie d'un Rapport Préliminaire fait à son Excellence le Gouverneur-Général, par les Commissaires de l'Enquête sur la Tenure Seigneuriale.

Copie d'un Rapport préliminaire adressé à Son Excellence le Gouverneur-Général, par la Commission d'Enquête sur la Tenure Seigneuriale, présentée à la Chambre d'Assemblée par ordre de Son Excellence.

D. DALY,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Est, }
3^e Octobre, 1842. }

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Bagot, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, et de l'île du Prince Edouard; et Gouverneur-Général de toutes les Provinces de Sa Majesté sur le Continent de l'Amérique du Nord, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence, ayant eu l'honneur d'être nommé par Votre Excellence pour former la Commission d'Enquête sur la Tenure Féodale et Seigneuriale dans la ci-devant Province du Bas-Canada, conformément à l'Adresse de l'Honorable Chambre d'Assemblée du sept Septembre, mil-huit-cent-quarante-un; nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons procédé, le 7^e Juillet dernier, à continuer les travaux de la ci-devant Commission, et remplir, autant qu'il serait en notre pouvoir de le faire, la tâche importante qui nous avait été confiée.

Depuis cette époque, la Commission a constamment été en séance, et nous n'avons cessé d'employer les pouvoirs et les ressources qui étaient à notre disposition, afin d'obtenir les renseignements que l'Honorable Chambre d'Assemblée a jugé nécessaires pour établir une base de Législation, et accomplir les objets que l'on avait en vue par cette Enquête.

Nous appelons respectueusement l'attention de votre Excellence sur la foule des matières qui ont été soumises à notre Enquête, en vertu de notre Commission fondée sur l'Adresse de la Chambre.

Il nous est enjoint par notre Commission:—

1^o De faire les recherches nécessaires dans tous les Registres publics et les Actes notariés, depuis l'établissement du Pays; constater, pour différentes périodes distinctes, les conditions réelles auxquelles les terres ont été concédées par la Couronne en Seigneurie ou en Arrière-Fief, en Censive ou en Roture; et recueillir tous les renseignements nécessaires sur ces objets.

2^o De nous enquerir des Lois qui ont régi de temps à autres, et qui régissent maintenant les dites Tenures.

3^o De nous enquerir généralement, comment opère le système actuel, par des recherches convenables dans chaque section du Bas-Canada, en prenant indifféremment un certain nombre de Seigneuries, afin d'établir et constater à tant que possible les rentes, redevances, réserves et charges actuelles de quelque nature qu'elles soient; la quantité probable des terres Seigneuriales qui ne sont pas encore concédées dans la Province,—leur qualité et leur valeur,—la quantité

Message relatif
à J. Brock de
Wendover.

de terres concédées mais non améliorées.—la valeur des moulins Seigneuriaux en la Province.—la valeur moyenne annuelle des lods et ventes payés ou dûs sur iceux.—avec telle autre information qui pourrait tendre à jeter de la lumière sur le sujet.

4^o De consulter les Seigneurs et les Censitaires respectivement sur le mode le plus juste et le plus convenable d'effectuer par une loi la commutation de la Tenure Seigneuriale et Féodale, ayant toujours égard aux droits et aux intérêts de toutes les parties; et aussi le mode le plus convenable d'effectuer un arbitrage, dans les cas où cela serait nécessaire.

Pour faire voir jusqu'à quel point nous pouvons contribuer à avancer et à promouvoir les fins de la Commission, nous prendrons la liberté de suivre l'ordre de classification employé plus haut.

Quant au premier Chef, nous exposerons humblement que les pouvoirs qui nous ont été délégués par la Commission, nous ont mis à même d'obtenir des documens précieux dans les Regîtres publics déposés dans le Département du Secrétaire Provincial, ou sous la garde des Officiers Judiciaires: dans cette dernière catégorie se trouvent les minutes mêmes des Notaires décédés et absens: mais nous devons déclarer que nous n'avons pas le pouvoir d'obliger les personnes de comparaître devant nous, ni de forcer les Notaires qui exercent leur profession, à produire leurs Actes notariés, sans manquer à leur devoir d'une manière que rien ne saurait justifier, ainsi qu'à la confiance reposée en eux par les personnes qui les emploient.

Sous ce rapport donc, nous pouvons dire que nous sommes en possession des renseignemens nécessaires pour former une opinion sur les conditions auxquelles la Couronne a accordé des Octrois de Terres en Seigneurie: mais nous regrettons de dire, que les pouvoirs limités qui nous ont été accordés, ne nous permettent pas d'éclaircir à fond la question des taux et conditions des concessions en Censive: celle de la position relative du Seigneur et du Censitaire: et celle des concessions en Arrière-Fief.

Nous pensons qu'en arrivant à quelque décision qui approcherait même du véritable état des choses, cela n'offrirait nullement au public les moyens de réviser ou corriger les opinions ou le jugement que nous pourrions former, par suite de ce qui pourrait être considéré comme une enquête ou un examen défectueux.

Ayant été plus à même d'étudier et considérer la seconde question soumise à notre examen, nous avons l'honneur d'exposer, pour l'information de Votre Excellence, que, comme partie isolée des matières qui ont été soumises à notre examen, nous pourrions, si l'on nous accordait un temps raisonnable pour délibérer sur ce sujet, nous préparer à faire un rapport final sur la décision que nous pourrions former relativement à ce point essentiel de notre Enquête.

Quant au troisième Chef qui a aussi fait le sujet de nos délibérations, nous devons remarquer, qu'à moins d'être investis d'une autorité et d'un pouvoir compulsoire suffisant pour obtenir les moyens de découvrir la vérité et d'approfondir les détails avec exactitude et précision, nous ne pouvons vraiment entretenir l'espoir d'offrir à Votre Excellence les renseignemens statistiques précis que la Chambre semble avoir en vue d'obtenir.

Quoique les parties intéressées à cette question, aient témoigné la volonté de nous donner tous les renseignemens statistiques qu'on ne pouvait obtenir que par leur moyen ou par leur ministère; et quoique nous ayions employé tous nos efforts pour engager ces personnes, soit de vive voix ou par écrit, à nous mettre en possession des documens ou objets qui formaient le sujet de notre Enquête, nous regrettons de dire que les renseignemens que nous avons pu nous procurer à l'égard de cette partie importante de notre mission, sont d'une nature très imparfaite, et dans un état à ne pouvoir être transmis à Votre Excellence.

Il nous reste à faire observer respectueusement à Votre Excellence, relativement au quatrième Chef, qu'il a été présenté de vive voix et par écrit, tant par les Seigneurs que par les Censitaires, un grand nombre de plans pour effectuer par une loi la commutation de la Tenure Féodale et Seigneuriale: mais il y a dans ces plans une variété de modes tellement confus et difficiles à concilier ou à arranger, qu'indépendamment des autres travaux de notre Commission, nous n'avons pas eu assez de loisir pour déterminer lequel de ces modes est le plus convenable ou le plus conforme aux vues de l'Honorable Chambre d'Assemblée, afin d'établir un mode de commutation appuyé sur une base équitable, en égard aux droits et aux intérêts de toutes les parties intéressées.

Il est nécessaire aussi d'exposer à Votre Excellence, que la plupart de ces projets ou plans de commutation, quoique mûris avec beaucoup de soin et de délibération, ne peuvent être prisés et appréciés, qu'en autant qu'ils sont fondés sur des renseignemens et des détails statistiques exacts et précis: et nous devons déclarer que c'est là une tâche que nous tenterions en vain d'accomplir, tant que nous n'aurons pas le pouvoir d'obliger les personnes de nous répondre ou de comparaître devant la Commission.

Le tout néanmoins respectueusement soumis à Votre Excellence par Vos très-Humbles et
Obéissans Serviteurs,
(Signé) A. BUCHANAN,
T. A. TASCHEREAU,
JAS. SMITH.

Sur Motion de l'Hon. M. Viger, secondé par M. Dunlop.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

M. Morris a proposé secondé par l'Honorable M. Hincks, Que la Chambre s'ajourne à sept heures P. M.: se soir. Ajournement.

M. Hamilton a proposé en amendement, secondé par l'Honorable M. Neilson, Que tous les mots après "a" dans la dite Motion soient retranchés, et les suivans substitués: "demain à onze heures A. M."

La Question ayant été alors mise sur la motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée à demain, à onze heures, A. M.

Mardi, 4 Octobre, 1842.

Onze Heures, A. M.

LA Pétition suivante a été présentée et mise sur la Table. Pétition présentée.

Par M. Foster, la Pétition du Révérend Andrew Balfour, et autres, membres de l'Eglise Anglicane, dans le Diocèse de Québec.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise-Unie-d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour le troisième fois. Bill du Temporel de l'Eglise.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Hale porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours. Il est passé.

Un Bill grossoyé pour régler l'Inspection et le Mesurage des Bois de Construction, Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, et Bill des Bois.

pour d'autres fins y relatives, a été lu pour la troisième fois.

Il est passé.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour régler l'Inspection et le Mesurage du Bois de Construction, Mâts, Esparres, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y relatives."

Ordonné, Que M. Cameron porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour accorder du délai à la Compagnie de Colbourg.

Il est passé.

Un Bill grossoyé, pour prolonger le temps accordé à la Compagnie du Havre de Colbourg, pour payer son Emprunt, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Boswell porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la vente des terres publiques.

Il est passé.

Un Bill grossoyé pour expliquer un Acte y mentionné, relatif à la Vente des Terres publiques, et pour empêcher que les Terres possédées dans le Bas-Canada, par droit d'occupation et en conséquence d'amélioration, soient vendues d'une manière subreptice, comme meubles, aux ventes des Shérifs, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour expliquer un acte y mentionné, relatif à la vente des Terres publiques, et pour empêcher que les Terres possédées dans le Bas-Canada, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues d'une manière subreptice, comme meubles, aux ventes de Shérifs."

Ordonné, Que M. Christie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Rapport du Comité sur les dépenses de la Chambre.

M. Morris, du Comité Spécial sur les Comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et autres référencés, avec pouvoir de faire Rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le deuxième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a pris en considération les pétitions des Serviteurs de votre Honorable Chambre, et prend la liberté de recommander les allocations suivantes. Aux huit Messagers et à Robert Defries, la somme de cinq livres, courant, chacun, en sus de leur paie journalière, pour les rémunérer des dépenses qu'ils ont faites pour se rendre au siège du Gouvernement, le tout en considération de la brièveté de la Session.

A Hugh McLellan, portier, la somme de cinq livres sterling, payés de moins l'année dernière, et aussi celle de vingt-cinq livres sterling, montant de son allocation pour l'année courante, fondée sur la lettre de M. le Secrétaire Murdoch du 12 Juin 1841.

Et à John Voller la somme de dix livres courant à lui due pour ses services.

Votre Comité soumet ci-jointes des Résolutions en blanc pour les dites sommes.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre demain.

Sur Motion de M. Bluch, secondé par M. Sherwood,

Ordonné, Que les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour mieux proportionner le châtimement à l'offense dans certains cas," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Pres se. 2, après la 4^e Clause, insérez.

"Et attendu qu'il est nécessaire de déterminer le châtimement qui doit être infligé à certains criminels, et qui n'est pas spécifié dans l'Acte précité, intitulé: "Acte pour consolider et amender les Statuts de cette Province, relatifs aux offenses contre les personnes, qu'il soit statué que dans les cas où une personne sera accusée et convaincue d'assaut

"avec intention de commettre un rapt, ou d'assaut
"avec intention de commettre le crime abominable
"de sodomie, soit avec des hommes ou avec des animaux, la Cour pourra, dans ces cas, condamner le délinquant à l'emprisonnement aux travaux forcés dans le Pénitencier Provincial pour toute période de tems n'excédant pas trois ans, ou à l'emprisonnement dans toute autre prison ou lieu de détention pour aucun espace de tems n'excédant pas deux ans."

Dans le titre, ligne 2, après le mot "cas," insérez "et pour autres fins y mentionnées."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que M. Black reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

Ils sont adoptés

Sur Motion de M. Armstrong, secondé par M. L. M. Viger,

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le Bas-Canada," soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

Amendemens du Bill des Chemins d'hiver.

Les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

Presse 1. ligne 23.—Retranchez le mot "révoquées" et insérez suspendues jusqu'au treizième jour de Mai mil huit cent quarante cinq, pour ce qui concerne le district de Montréal, et toutes les parties du district des Trois-Rivières qui ne sont pas comprises dans les limites des districts municipaux de Portneuf et Lotbinière, et il sera loisible pendant la dite suspension d'atteler un cheval droit devant toute voiture d'hiver non chargée, ou toute voiture d'hiver chargée, pourvu que la dite voiture d'hiver chargée ait quarante pouces anglais de largeur en dedans des patins à la fonçure d'icelle, et que les menoirs soient attachés au corps de la dite voiture chargée dix pouces plus haut que le dessous de ses patins.

Préambule. Ligne 1.—Retranchez "révoquées et insérez "suspendues."

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. Parke a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps;

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. Parke a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Résolu, Que le Comité est d'opinion de ne pas concourir dans le dit premier amendement, et n'y a pas concouru.

Résolu, Que le Comité est d'opinion de concourir dans le dit second amendement, et y a concouru.

Ordonné, Que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division, et la dite Résolution a été emportée dans l'affirmative.

Ils sont adoptés

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concours ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité choisi, pour préparer des Raisons à offrir au Conseil Législatif dans une Conférence, pour lesquelles cette Chambre ne concourt pas à un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé: "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le Bas-Canada," et que le dit

Comité nommé pour préparer les Raisons à offrir au Conseil Législatif touchant le Bill des Chemins d'hiver.

Comité soit composé de Messieurs *Armstrong, Neilson, Quesnel, J. M. Viger, Kimber, Harrison* et *Hincks*.

Sur Motion de M. *Cameron*, secondé par M. *J. S. Macdonald*.

Bill relatif à M. *Clarke*.

Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clarke*," soit lu une seconde fois demain.

Chemina de Gosford.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *Moore*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour appeler respectueusement son attention sur la 1^{ère} Clause du Statut Provincial, de et de *Victoria*, Chap. 28, qui a affecté une somme de dix mille livres sterling, pour l'achèvement du Chemin de *Gosford*, qui passe par le lot de terre appartenant au Gouvernement; et le priant de vouloir bien s'enquérir si, dans les opérations ou travaux qui ont été faits sur le dit Chemin, l'on s'est conformé à l'intention de la Législature et aux termes formels du Statut; et le priant aussi, s'il est convaincu que les intentions de la Législature et du dit Acte n'ont pas été suivies, de vouloir bien suspendre toutes nouvelles opérations ou travaux sur le dit Chemin.

Sur Motion de M. *Black*, secondé par M. *Forbes*. *Ordonné*, Que la considération ultérieure de la dite Motion soit remise à Jeudi prochain.

200 Exemplaires de l'Acte Impérial dit des Possessions Britanniques seront imprimés.

Ordonné, Que deux cents Exemplaires de l'Acte Impérial de la 5^e et 6^{ème} *Victoria*, Chap. 49, intitulé : " Acte pour amender les Lois qui régissent le Commerce des Possessions Britanniques à l'Etranger," mis devant cette Chambre, et accompagnant le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du treize de Septembre dernier, soient imprimés, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur Motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Black*.

Pétition de J. *Richardson*.

Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur la Pétition du Major *John Richardson*.

Acte du cours monétaire.

M. *Roblin*, a proposé, secondé par M. *Gilchrist*, que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger telle partie d'un Acte passé dans la dernière Session du présent Parlement, intitulé : " Acte pour régler le Cours des Monnaies en cette Province," qui empêche l'argent Britannique d'être une offre légale au-delà de cinq Livres.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Pétition de W. *Morris*, et autres, référée.

Ordonné, Que la Pétition de *William Morris*, et autres, Habitans des Townships de l'Est et du Canada Est, présentée à la Chambre le vingt-deux du mois dernier soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Comité de la Société Coloniale.—chargé de la Régie des ses affaires dans l'Amérique du Nord; et autres références.

Sur Motion de M. *Christie*, secondé par M. *Kimber*.

Adresse au sujet de l'administration de la Justice à Gaspé.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, s'il a été institué une Enquête, relativement à l'administration de la Justice dans le District Inférieur de *Gaspé*, conformément à l'Adresse de cette Chambre, de la dernière Session, et priant de plus Son Excellence de vouloir bien, si cette Enquête a eu lieu, en faire mettre

le résultat devant cette Chambre, avec toute l'expédition convenable, ainsi que les Témoignages et les Documents qui ont été obtenus sur cette matière.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Hamilton* a proposé, secondé par le Capitaine *Steele*, que lorsque cette Chambre s'ajournera elle s'ajourne à demain à onze Heures, A. M.

Ajournerment

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Négative.

Sur Motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Harrison*.

Ordonné, Que l'Item dans le livre des Ordres du jour, pour que la Chambre se forme en Comité de subsides, soit maintenant lu.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de subsides, et sur le Rapport du Comité choisi, auquel ont été référés le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagnant les Estimations pour l'année 1842, et les Documents qui y ont rapport, et autres références, étant lu.

Estimations des dépenses publiques.

Sur Motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Christie*.

Résolu, Que cette Chambre renouvelle ses Résolutions, passées le huit de Septembre 1841, avant d'entrer en Comité de subsides.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité. Le Capitaine *Steele* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir; et aussi, qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain. *Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport annuel (pour 1842) des Commissaires de l'Asylé temporaire des Insensés à *Toronto*, requis en vertu d'une Adresse de la Chambre, datée du huit Février 1840.

Rapport annuel sur l'Asylé des Aliénés à Toronto.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (U), à la fin de ce Volume.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Secy. Maître en Chancellerie.

Le Conseil Législatif a passé sans amendement :

M. l'Orateur. Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

" Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex*."

Le Bill relatif au Bureau d'enregistrement de *Middlesex*.

" Acte pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux dans le *Canada Est*."

Pour empêcher d'obstruer les rivières.

" Acte pour la qualification des Juges de Paix."

" Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relatives à l'administration de la Justice."

Pour abroger certaines Ordonnances du Conseil Spécial

Et ensuite il s'est retiré.

Raisons pour le
Conseil Légis-
latif touchant
le Bill des che-
mins.

M. *Armstrong*, du Comité choisi nommé pour préparer des Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une Conférence, pour lesquelles cette Chambre n'a pas concouru à un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill, intitulé: "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," a fait rapport que le Comité avait préparé les dites Raisons, lesquelles Raisons ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

1^o.—Parceque l'Ordonnance 3^{Ve} chap. 25 statue que les voitures d'hiver dans le *Bas-Canada* auront deux pieds et demi de largeur entre l'intérieur des patins, et que les personnes qui se sont conformées à l'Ordonnance ont encouru de grandes dépenses pour avoir les voitures désignées par l'Ordonnance.

2^o.—Parceque le changement projeté de porter cette largeur à quarante pouces, va nécessiter de nouvelles et fortes dépenses pour les possesseurs de voitures, sans avantage équivalent pour eux ni pour le public.

3^o.—Parceque la différence entre voiture chargée et voiture non chargée augmente la difficulté et est odieuse, en ce que ceux qui auront des voitures chargées sont de la classe la plus pauvre du peuple, vivant du fruit de leur industrie, et ont le plus de besoin du secours que le projet de loi a pour objet de donner.

4^o.—Parceque les amendemens faits à l'Ordonnance ci-dessus mentionnée, par le projet de loi passé par cette Chambre, sont le résultat d'un compromis entre les Représentans du *Bas-Canada*, sur des matières à l'égard desquelles il y a beaucoup d'opposition de la part du peuple, et si les amendemens proposés venaient à les changer, il en résulterait beaucoup de mécontentement.

Résolu, Qu'il soit demandé une Conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de lui communiquer les Raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir à un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Armstrong* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite Conférence.

L'Honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Harrison*, Que l'Item dans le livre des Ordres du jour, relativement au Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de l'Emprunt que l'on se propose de négocier pour l'avantage de cette Province, sur la garantie d'un Acte du Parlement Impérial, soit maintenant lu.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivie une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de l'Emprunt que l'on se propose de négocier pour l'avantage de cette Province, sur la garantie d'un Acte du Parlement Impérial, étant lu.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Roblin* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Roblin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient, pour s'assurer du secours de la *Grande-Bretagne* de la manière, le plus directe pour l'avantage de cette Province, que l'Emprunt de £1,500,000 Sterling, négocié sous la garantie du Parlement Impérial, soit employé à l'exécution des travaux publics énumérés dans l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement de cette Province, intitulé: "Acte pour approprier certaines sommes de deniers aux améliorations publiques, et à d'autres fins y mentionnées," et à nul autre objet que ce "soit."

Résolu, Qu'afin de pourvoir au remboursement du dit Emprunt de £1,500,000, Sterling, il est expédient de créer un fonds d'amortissement, et de mettre à part annuellement pour cet objet, une partie du Revenu consolidé de cette Province, n'excédant pas cinq pour cent sur le montant du dit Emprunt, ainsi que pourra l'ordonner le Gouverneur de cette Province, par et de l'avis de son Conseil Exécutif; laquelle sera placée par le Receveur Général en la manière qu'il plaira aussi au Gouverneur; par et de l'avis du Conseil Exécutif, l'ordonner.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la négociation d'un Emprunt en *Angleterre*, de la somme d'un Million cinq cent mille Livres Sterling, pour la confection et achèvement de certains travaux publics en *Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. *Boulton*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour imposer un Droit sur les Blés étrangers importés dans cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier.

L'Hon. M. *Harrison* a proposé, secondé par M. *Parke*, Que la Question de concours soit maintenant mise sur le dit amendement.

M. *Black* a proposé en amendement, secondé par M. *Hale*, Que tous les mots après "Que", dans la dite Motion, soit retranchés, et les suivans substitués: "le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'ajourner après le mot "prochain, dans la neuvième ligne de la seconde page, les mots suivans: "Pourvu que le Blé et la Farine de Blé, importés du *Canada* dans le Royaume-Uni, soient alors admis dans le Royaume-Uni, sans impôts; et s'ils ne sont pas ainsi admis alors et depuis, et après le jour, et tant qu'ils continueront à être ainsi admis."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivie une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs *Berthelot*, *Black*, *Burnet*, *Boulton*, *Curtwright*, *Chesley*, *Christie*, *Delisle*, *Dunlop*, *Dienscomb*, *Foyes*, *Hale*, *Hamilton*, *Forslie*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLyan*, *Neilson*, *Simpson*, et *Yule*. (19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boswell*, *Boutillier*, *Cameron*, *Cook*, *Daly*, *Derbshire*, *Dewitt*, *Dunn*, *Duraud*, *Foster*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jones*, *J. S. Macdonald*, *Merritt*, *Naffatt*, *Moore*, *Morris*, *Papineau*, *Parke*, *Quessnel*, *Roblin*, *Hermannus Smith*, *Thompson*, *Turcotte*, *D. B. Viger*, *L. M. Viger* et *Williams*. (31.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Résolutions relatives à l'emprunt.

1^{re} lecture du Bill de l'emprunt.

Bill des droits sur les céréales. Amendemens.

Emprunt.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, et la Question de concours ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre et.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit amendement.

Un Bill grossoyé pour imposer un Droit sur les Blés étrangers importés dans cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. Harrison porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. De Witt, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances, et pour étendre les dispositions, de l'une des Ordonnances ainsi continuées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances, et pour étendre les dispositions de l'une des Ordonnances ainsi continuées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit "Acte pour continuer, pour un temps limité certains Actes et Ordonnances."

Ordonné, Que l'Hon. M. Harrison porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. Burthe, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le capital, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

M. Morris a proposé, secondé par M. Parke, que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

M. Boulton a proposé en amendement, secondé par M. Thompson, Que tous les mots après "Que," dans la dite Motion, soient retranchés et les suivans substitués; "les dits Bill et Rapport soient de nouveau référés à un Comité, avec instruction de prendre en considération la convenance d'effacer le mot "dix," dans le Proviso qui a été ajouté à la septième Clause qui désigne le nombre d'actions qui seront possédées par chaque Directeur, et d'insérer le mot "quarante" à la place." Et aussi de retrancher la 29^e Clause, ou d'insérer après le mot "demander" dans la dite Clause, et immédiatement avant le Proviso, les mots suivans :

"Et que le déficit à couvrir sera réparti sur les actionnaires à proportion du nombre d'actions possédées par chacun d'eux, de manière qu'aucun actionnaire ne soit tenu de payer plus qu'un autre relativement à chaque action, et qu'aucun actionnaire ne soit tenu de payer plus que sa proportion, quoique d'autres négligent de payer la leur." Et aussi de retrancher toute la 22^e Clause après le mot "statué," et insérer les suivans: "Qu'aucune personne ne transférera les actions qu'elle possédera durant le tems qu'elle aura été Directeur comme sus dit, que six mois de calendrier après être sortie de la direction de la dite Banque; et qu'un état des escomptes distinct sera fait et mis devant les Directeurs, à chaque Assemblée du Bureau, indiquant les divers escomptes demandés par chaque directeur, ou des effets sur lesquels paraîtra le nom d'un Directeur, soit comme faiseur, tireur, accep-

teur ou endosseur; et la demande de ces escomptes sera décidée par votation à découvert et non secrète; et deux votes seront suffisans pour la négativer; et tout Directeur pourra faire coucher son dissentiment sur les minutes du dit Bureau, et tous les Directeurs qui approuveront l'escompte d'effets de l'un d'eux ou revêtus de sa signature, seront, et ils sont par les présentes déclarés être conjointement et solidairement responsables envers la dite Banque, de toute perte qu'elle pourrait faire à raison de tel escompte, laquelle perte sera constatée après que toutes les parties à l'effet escompté aïront été discutées, et recouvrée des dits Directeurs ou aucun d'eux par action pour dette ou *assumpsit*, comme pour compte, et un certificat à cet effet signé du Caissier servira de preuve *prima facie*. Pourvu qu'à l'occasion de toute action intentée contre les dits Directeur ou Directeurs, il soit loisible pour le Défenseur de diminuer le montant, en constatant des paiemens dont le Caissier n'aura pas tenu compte; et pourvu toujours qu'aucun transfert des actions d'un Directeur, après qu'il aura cessé de l'être, ne sera fait avant que le Caissier ait certifié au Bureau que tous les effets payés ou escomptés pour tel Directeur, ou sa caution aient été entièrement soldés et acquittés." Et aussi que le Proviso suivant soit ajouté à la 26^e Clause. Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué qu'ave-

nant le cas où la dite Banque suspendrait ses paiemens en espèces, les Directeurs ou les Personnes ayant la régie de ses affaires, ne pourront dans les trois mois qui suivront sa suspension, et avant la reprise de ses paiemens, payer aucune des dettes de la dite Banque, excepté les billets qu'elle aura mis en circulation, ni avant non plus que tous tels billets présentés pour paiement durant cette période, n'aient été d'abord complètement payés et acquittés."

M. Boswell, secondé par l'Hon. M. Moffatt, a proposé la Question préalable savoir :

La Question sera-t-elle maintenant mise sur la Motion d'amendement?

La Chambre s'est divisée sur icelle, et elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

Et les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concours ayant été séparément mise sur ic eux, ils ont été adoptés par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits amendemens.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour en augmenter le capital, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill passe.

Ordonné, Que M. Morris porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger la durée de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le capital, étant lu :

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier Ordre du Jour.

Sur Motion de l'Hon. M. Viger, secondé par l'Hon. M. Neilson.

Ordonné, Que les Ordres du Jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur Motion de l'Honorable M. Viger, secondé par M. Dunlop.

La Chambre s'est ajournée.

Amendemens.

Bill est pas.

Bill pour continuer certaines Ordonnances y mentionnées.

Lequel est passé.

Bill de la Banque Commerciale de Midland.

Amendemens.

Le dit Bill est passé.

Bill de la Banque du Haut-Canada.

Ordres du Jour remis.

Ajournement.

Mercredi, 5 Octobre, 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table.

Par M. *Dunscumb*, la Pétition du Révérend *J. H. Allen*, et autres Membres de l'Eglise Anglicane, Diocèse de *Québec*.

Par M. *Boswell*, la Pétition d'*Ebeneser Perry*, et autres, de la Ville de *Cobourg*.

Par M. *Hamilton*, la Pétition de *John Hardeley*, et autres, du District de *Gaspé*.

Par M. *Christie*, la Pétition de Messieurs *Le Bouillier*, frères, et autres, de la partie-Est de *Bonaventure*.

Un Bill grossoyé, pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine sur la vie et contre les accidens du Feu, le pouvoir d'effectuer des Assurances contre les risques maritimes, a été lu pour la troisième fois.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Dunn*. Que la Clause grossoyée suivante, marquée (A.), soit ajoutée au dit Bill en forme de Cavalier, et en fasse partie : Pourvu toujours, "et qu'il soit statué, que l'état que la Compagnie est tenue de présenter annuellement au Parlement Provincial, d'après la vingt-cinquième section de l'Acte qui l'incorpore, sera fait en trois parties, et chacune desquelles sera mise devant chacune des branches de la Législature Provinciale, dans les premiers dix jours qui suivront l'ouverture de chaque Session, et cet état contiendra une liste des noms des Actionnaires de la dite Corporation, et un état de son actif et passif, avec la mention particulière du montant ou somme payée, et entre les mains et à la disposition de la Corporation, ainsi que les détails requis par la dite vingt-cinquième section du dit Acte d'Incorporation, et enfin en brassera toutes les affaires que la Corporation est autorisée à faire par le présent Acte, et sera attesté, tel que l'exige la dite section vingt-cinquième."

La dite Clause ayant été lue trois fois, et la Question de concours étant mise sur icelle, la Chambre y a acquiescé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Boulton* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :

Du Conseil de District du District d'*Ottawa*; demandant, que les concessions septentrionales des townships de *Lochiel* et *Kenyon* soient annexées au Comté de *Prescott*, dans le dit District.

L'Honorable M. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Robert F. Gourlay*, de *St. Catherine*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

"Votre Comité, vû l'état avancé de la Session, n'a pas jugé à propos de s'enquérir des raisons qui ont empêché de donner suite à l'Adresse que cette Chambre a présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le seize Septembre 1841, et au Rapport qui y est mentionné ; mais il est d'opinion qu'en conséquence des pertes et des malheurs essuyés par *Robert F. Gourlay*, Ecuyer, démontrés dans l'investigation qui a eu lieu l'année dernière à l'occasion de sa Pétition, il a droit à une indemnité raisonnable, sous forme de pension viagère, et il recommande humblement que ce sujet soit soumis à Son Excellence le Gouverneur-Général."

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

L'Honorable M. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Révérendes Dames Religieuses du Couvent des *Ursulines* de *Québec*, et aussi la Pétition de *John Bonner* et *William Petry* de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Le Conseil est d'opinion, relativement à la Pétition des *Dames Ursulines*, que la question qu'elle embrasse est d'une trop grande importance pour être décidée sans faire une investigation plus ample que ne le permet la durée de la présente Session, et il recommande que la considération en soit reprise dans la prochaine, dans l'espoir que le Gouvernement Exécutif ne prendra aucune démarche dans l'intervalle qui puisse nuire aux droits des Pétitionnaires.

Quant à la Pétition de Messieurs *Bonner* et *Petry*, il pense que les allégués qu'elle contient, sont d'une nature telle, qu'ils appellent l'examen le plus sérieux, et des preuves qui ne peuvent être produites dans la Session actuelle.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie :

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

"Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

"Acte pour incorporer une Compagnie sous le nom et raison de "Compagnie de *Québec* pour fournir l'Eau et l'Eclairage au Gaz."

"Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Biens immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelles."

"Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse."

"Acte pour prolonger le temps accordé à la Compagnie du Havre de *Cobourg*, pour payer son Emprunt."

"Acte pour l'incorporation de l'Association Bienveillante des Dames Catholiques Romaines de *Québec*."

Et aussi,

Conseil Législatif,
Mardi, 4 Oct. 1842.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif consent à la Conférence demandée, aux fins de lui communiquer les Raisons qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir à un certain amendement fait par cette Chambre au Bill, intitulé : "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée "le *Bas-Canada*," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront, les Honorables Messieurs *De Blaquière* et *Amable Dionne*, qui rencontreront le nombre, comme Directeurs de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, demain à quatre heures de l'après-midi, dans la chambre de Comité No. 1 du Conseil Législatif.

Attesté.

Charles De Léry,

Député Greffier Con. Lég.

Et ensuite il s'est retiré.

Rapport sur la Pétition des Ursulines.

Le Conseil a passé sans amendement :

Le Bill de la liberté des Elections.

pour incorporer la Compagnie de l'Eclairage au gaz de Québec.

Pour prolonger le temps pour enregistrer les hypothèques.

De l'inspection des Alkalis.

Pour prolonger le délai accordé à la Compagnie de *Cobourg*.

Pour incorporer la Société de bienfaisances des Dames Catholiques de Québec.

Le Conseil consent à la conférence au sujet du Bill sur les Chemins d'hiver.

Deux noms nommés pour cette conférence.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre Directeurs, pour rencontrer les Directeurs nommés par le Conseil Législatif, aux temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée sur un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill intitulé: "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-dessus nommée le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Armstrong*, M. *Quersnel*, l'Hon. M. *Neilson*, et M. *L. M. Fizer*, soient nommés Directeurs de la part de cette Chambre.

Rapport sur le Bill de la pêche au Saumon.

M. *Hamilton*, du Comité spécial auquel a été référée le Bill pour régler les Pêches au Saumon dans le District de *Gaspé*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité lequel a été lu de nouveau à la Table de Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant examiné les diverses clauses du Bill qui lui a été renvoyé par votre Honorable Chambre, trouve que la plupart sont semblables à l'Acte passé par la Législature du *Bas-Canada* en mil huit cent trent-six.

Une différence d'opinion existant entre les Membres du District de *Gaspé*, sur la nécessité de dispositions Législatives pour régler la pêche au saumon, votre Comité a adopté une série de Questions annexées au présent Rapport, et il recommande que des copies en soient transmises par le Greffier de la Chambre, aux personnes engagées dans cette pêche ou qui y ont des intérêts, pour l'information de votre Honorable Chambre.

Série de Questions à ce sujet

- 1.—Quel est votre Nom, votre Profession, et le lieu de votre Résidence?
- 2.—Avez-vous jamais été concerné dans la Pêche au Saumon?
- 3.—Savez-vous comment cette Pêche se fait dans le District de *Gaspé*?
- 4.—Pouvez-vous dire quelles sont les principales personnes qui sont concernées dans la Pêche au Saumon à *Ristigouche*, et dans la *Baie des Chaleurs*?
- 5.—La Pêche a-t-elle diminuée dans la *Baie des Chaleurs* et à *Ristigouche*?
- 6.—Pouvez-vous assigner la cause d'une telle diminution?
- 7.—Pouvez-vous dire quelle quantité de Saumons était anciennement exportée du District de *Gaspé*, et quelle est à présent la quantité que l'on exporte?
- 8.—Croyez-vous qu'en établissant des Réglemens convenables, cela contribuerait à augmenter la Pêche au Saumon dans le District de *Gaspé*?
- 9.—Voulez-vous déclarer quels Réglemens seraient nécessaires?
- 10.—Avez-vous vu un Bill qui a été introduit dans la Chambre durant la Session de l'année 1842, intitulé: "Acte pour régler la Pêche au Saumon dans le District de *Gaspé*."
- 11.—Voulez-vous exprimer votre opinion sur les diverses clauses du dit Bill, et exposer les raisons sur lesquelles vous appuyez cette opinion?
- 12.—Si les Clauses du dit Bill se trouvaient insuffisantes, voulez-vous dire quelles autres clauses vous regarderiez comme nécessaires pour la protection et la conservation de la Pêche au Saumon?
- 13.—Quelle est la grandeur des ruts dont on se sert pour tirer le Saumon dans les Rivières du District; et de quelle grandeur devraient-ils être, selon vous?
- 14.—Est-il d'usage de pêcher le Saumon dans la saison du frai?
- 15.—Où les Saumons qui fréquentent les Rivières du District, fraient-ils?
- 16.—Y a-t-il quelques Chaussées ou Ecluses qui empêchent le Saumon de monter?
- 17.—Y a-t-il des Moulins à Scie dans la Rivière, et êtes-vous d'opinion que la moulée de Scie ou les déjets coopèrent à diminuer la quantité du Poisson?

18.— Les Marchands et les Commerçants ont-ils coutume d'acheter des Sauvages, le Poisson pris durant la saison du frai, et quelle quantité est ainsi achetée chaque saison?

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération demain.

Ordonné, Que M. *Roblin* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Bureaux nommés dans le *Canada-Ouest*, à tirer les lignes de bornage dans les différents Districts, à terminer les opérations qui sont maintenant en voie de progrès.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires du Rapport Préliminaire, fait à son Excellence le Gouverneur-Général, par les Commissaires de l'Enquête sur la Tenure Seigneuriale, et mis devant cette Chambre le trois du Courant, soient imprimés dans chacune des Langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur Motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Dunlop*.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, soit déchargé et que le dit Rapport soit rélé au Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du Comité Spécial sur les Comptes contingens, et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et autres références.

M. *Tuscheran* a proposé, secondé par M. *Kimber*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à Onze Heures, A. M.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Le Capitaine *Steele*, du Comité des subsides de toute la Chambre, et sur le Rapport du Comité choisi, auquel ont été référés, le Message de son Excellence le Gouverneur-Général, accompagnant les Estimations pour l'année 1842, et les Documents qui y ont rapport, et autres références, a fait rapport conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Que ce Comité est d'opinion que, pour mettre sa Majesté en état de faire face aux dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province pour l'année 1842, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, une somme n'excedant pas soixante et quinze mille livres sterling lui soit accordée sur les fonds du Revenu consolidé de cette Province, non appropriés, et dont il sera rendu compte en détail à l'ouverture de la prochaine Session de la Législature.

Résolu, Que ce Comité est d'opinion que, pour mettre sa Majesté en état de faire face aux dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette Province, du 1 Janvier au 31 Mars 1843, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, une somme n'excedant pas vingt-cinq mille livres sterling soit accordée, à sa Majesté sur les fonds du Revenu consolidé de cette Province non appropriés, dont il sera rendu compte en détail.

Résolu, Que ce Comité est d'opinion qu'une somme n'excedant pas cinq cent livres sterling soit accordée à sa Majesté pour rémunérer le Dr. *Thomas Rolph* de ses services passés comme ci-

Bill relatif aux bornages dans le Canada-Ouest.

200 Exemplaires du Rapport sur la tenure seigneuriale sont imprimés.

Rapport sur la Pétition de W. Ross et autres.

Rapport sur le Message relatif aux Estimations.

Résolutions passées.

devant agent d'Emigration dans le Royaume-Uni, de la part du Gouvernement du Canada.

Ordonné, Que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première et la seconde des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concours ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La troisième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau et la Question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Burnet, Boulton, Cameron, Chesley, Christie, Delisle, Derbyshire, Dundup, Dunn, Dunscomb, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Jones, Kimber, Leslie, Sir Allan N. Mac Nab, D. McDonald, J. S. MacDonald, Moffatt, Morris, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Roblin, Hermannus Smith, Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, Williams et Yule.* (45.)

CONTRE.

Messieurs *Barthe, Child, Cook, DeWitt, Durand et Hopkins.* (6.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder certaines sommes à Sa Majesté, aux fins de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement, pour la période y mentionnée.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph*, pour ses services passés comme Agent de l'Emigration.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clarke*," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Cameron* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sous aucun amendement.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser la négociation d'un Emprunt en Angleterre pour la somme d'un Million cinq cent mille livres, Sterling, pour la confection et achèvement de certains Travaux Publics en Canada, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Child* a pris le Fautueil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fautueil;

Et M. *Child* a fait Rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel

amendement a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer certaines Règles, Ordres et Réglemens établis par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté dans le Canada Ouest," a été lu une seconde fois.

M. *Cartwright* a proposé, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, demain.

M. *Christie*, secondé par M. *Durand*, a proposé la Question préalable, savoir:

La Question sera-t-elle maintenant mise?

La Chambre s'est divisée sur icelle, et elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du Haut-Canada, et pour en augmenter le Capital, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Capitaine *Steele* a pris le Fautueil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fautueil;

Et le Capitaine *Steele* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité spécial sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et sur le Rapport du Comité choisi au quel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, et autres références étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Christie* a pris le Fautueil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fautueil;

Et M. *Christie* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur la Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du vingt-quatre du mois dernier, relativement au siège du Gouvernement et sur la Dépêche du Secrétaire d'Etat de sa Majesté pour le Département des Colonies, qui accompagne le dit Message, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hopkins* a pris le Fautueil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fautueil;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, que c'est la prérogative indubitable de la Couronne, d'accord en cela avec la disposition formelle du Statut du Parlement Impérial du Royaume-Uni, en vertu du quel cette Chambre est constituée et assemblée "de fixer le lieu ou les lieux, dans aucune partie de la Province du Canada, où se tiendront les Sessions du Conseil Législatif et de l'Assemblée.

Bill pour confirmer certaines Règles etc., des Juges de la Cour du Banc de la Reine.

Bill de la Banque du Haut-Canada.

2^d Rapport sur les Comptes des dépenses contingentes.

Message relatif au siège du Gouvernement.

Résolutions à ce sujet.

Bill de Subside.

Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Bill relatif à la succession de T. Clarke.

Il est passé.

Bill de l'emprunt.

Amendé.

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, que l'Édifice dans lequel se tiennent maintenant les séances de l'Assemblée Législative, et qui a été bâti, il y a plusieurs années, dans des vues et pour un objet différens, n'offre ni l'espace ni le logement suffisans pour permettre aux Membres de remplir leurs devoirs envers leurs commettans, avec tout le poids et la délibération nécessaires, et que la localité de *Kingston* n'est pas centrale pour la grande masse de la population, et est mal pourvue de logemens et autres objets convenables pour la résidence des Membres, surtout pendant l'hiver, qui est la saison où ils peuvent vaquer à leurs devoirs Législatifs avec le moins de sacrifices, dans l'intérêt général.

Ordonné, Que la Question de concours soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concours ayant été mise sur icelle, il s'en est suivi une division, et la dite Résolution a été emportée dans l'affirmative.

La Seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau :

M. *Boulton* a proposé en amendement, secondé par l'Hon. M. *Dunn*. Que tous les mots après "Résolu," dans la dite Résolution, soient retranchés, et les suivans substitués : "Que c'est l'opinion de cette Chambre, que *Toronto* est préférable à *Kingston*, comme le lieu où la Législature de cette Province devrait être convoquée."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une Division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Boulton, Dunn, Durand, Hincks, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, Merritt, Moffatt, Powell, Simpson, Harmanus Smith, et Thompson.* (12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Burnet, Cameron, Cartwright, Chesley, Child, Christie, Cook, Daly, Delisle, De Witt, Duncomb, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Harrison, Holmes, Johnston, Jones, Kimber, Leslie, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parke, Quesnel, Roblin, Henry Smith, Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Turcotte, Turgeon, L. M. Viger, Williams, et Woods.* (51.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Cameron* a alors proposé en amendement à la dite seconde Résolution, secondé par M. *Roblin*, Que tous les mots après "Résolu," dans icelle, soient retranchés, et les suivans substitués : "Que comme *Kingston* n'offre ni le logement, et autres objets nécessaires, ni les facilités convenables pour y établir le siège du Gouvernement, cette Chambre est respectueusement d'opinion, que le siège du Gouvernement devrait être transporté à *Québec*."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Cameron, Johnston, et Roblin.* (3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Burnet, Boulton, Cartwright, Chesley, Child, Christie, Cook, Daly, Delisle, Derbshire, DeWitt, Dunn, Duncomb, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Kimber, Leslie, Sir Allan N. MacNab, McCulloch, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Quesnel, Simpson, Henry Smith, Harmanus Smith, Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Williams, et Woods.* (62.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Cameron* a alors proposé en amendement à la dite seconde Résolution, secondé par M. *Roblin*, Que

tons les mots après "Résolu," dans icelle, soient retranchés, et les suivans substitués "Que c'est l'opinion de cette Chambre, que le siège du Gouvernement devrait être transporté à *Montréal*."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière Division précédente.

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. *Johnston* a alors proposé en amendement à la dite seconde Résolution, Que tous les mots après "Résolu," dans icelle soient retranchés et les suivans substitués "Que c'est l'opinion de cette Chambre, que *Bytown*, est préférable à *Québec* comme siège du Gouvernement."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Cameron, Derbshire, Forbes, Johnston, D. McDonald, et J. S. Macdonald.* (6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutillier, Burnet, Boulton, Cartwright, Chesley, Child, Christie, Cook, Daly, Delisle, De Witt, Dunn, Duncomb, Durand, Gilchrist, Hale, Harrison, Hincks, Holmes, Hopkins, Jones, Kimber, Leslie, Sir Allan N. MacNab, McCulloch, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parent, Parke, Powell, Quesnel, Roblin, Simpson, Henry Smith, Harmanus Smith, Sherwood, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Williams et Woods.* (57.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Cartwright*. Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a alors proposé en amendement à la dite seconde Résolution, secondé par M. *Cartwright*. Que tous les mots après "Résolu," dans icelle, soient retranchés, et les suivans substitués : "Que c'est l'opinion de cette Chambre, que l'Édifice dans lequel se tiennent maintenant les séances du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, n'offre pas assez de logement et de commodités pour permettre aux Membres des dits Conseil et Assemblée de remplir leurs devoirs envers leurs commettans et la Province en général, avec tout le poids et la délibération nécessaires, et en conséquence, cette Chambre recommande que des mesures soient adoptées, pendant la vacance, pour remédier à cet inconvénient."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Boswell, Cameron, Cartwright, Cook, Derbshire, Gilchrist, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan MacNab, Merritt, Moffatt, Morris, Parke, Powell, Roblin, Henry Smith, Harmanus Smith, Sherwood, Steele, et Woods.* (21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Boulton, Child, Christie, Daly, Delisle, DeWitt, Dunn, Duncomb, Durand, Forbes, Foster, Hale, Hincks, Holmes, Jones, Kimber, Leslie, McCulloch, D. McDonald, McLean, Moore, Neilson, Noël, Papineau, Quesnel, Simpson, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, et Williams.* (40.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la dite seconde Résolution, il s'en est suivi une division : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boutillier, Child, Christie, Daly, Delisle, DeWitt, Dunn, Dunscumb, Durand, Forbes, Foster, Hale, Hincks, Holmes, Jones, Kimber, Leslie, McCulloch, D. McDonald, McLenn, Moffatt, Moore, Neilson, Noel, Papineau, Parent, Quesnel, Simpson, Taché, Tuschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger et Williams.* (10.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, Cameron, Cartwright, Cook, Derbishire, Gilchrist, Harrison, Hopkins, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Merritt, Marris, Parke, Powell, Roblin, Henry Smith, Harmanus Smith, Sherwood, Steele et Woods.* (20.)

Ainsi elle a passé dans l'Affirmative, et

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné. Que les Résolutions ci-dessus soient communiquées à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

Monsieur l'Orateur.

Messieurs *Barthe, Berthelot, Boswell, Boulton, Delisle, DeWitt, Hale, Hincks, Hopkins, Neilson, Parent, Parke, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, Steele et D. B. Viger.*

Et à onze heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Jeudi, 6 Octobre, 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table :

Par le Capitaine *Steele*, la Pétition de *Jonathan Sissons*, et autres, du Township de *Vespra*, Comité de *Simcoe*.

Par M. *Roblin*, la Pétition de *William Portt*, et *George Portt*, de *Tyendenaga*, District de *Victoria*.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie :

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans sans amendement :

"Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*."

"Acte pour pourvoir à la régie des Biens temporels de l'Eglise Uni d'Angleterre et d'Irlande dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

"Acte pour accorder d'autres pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Montréal* contre le feu, et pour changer le nom de la dite Corporation."

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé pour autoriser la négociation d'un Emprunt en *Angleterre*, pour la somme d'un million cinq cent mille Livres sterling, pour la confection et achèvement de certains Travaux Publics en *Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que l'Hon. M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le Capital, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Vol. 2.

Ordonné. Que M. *Boswell* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :

Du Révérend *Andrew Balfour*, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane dans le Diocèse de *Québec*; demandant une loi pour régler le Temporel de la dite Eglise dans le Diocèse de *Québec*.

Sur Motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Leslie*.

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, à l'ouverture de la prochaine Session, un Etat du nombre des Etudiants ou Ecoliers qui reçoivent l'instruction dans tous les Etablissements d'Education en cette Province, auxquels il a été accordé des octrois à même la caisse Publique; des classes auxquelles ils appartiennent, de la résidence ordinaire des Etudiants et Ecoliers, des taux de l'enseignement et des branches d'Education que l'on enseigne dans chaque Institution respectivement.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme, afin de mettre sa Majesté en Etat de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph*, pour ses services passés comme agent de l'Emigration, a été lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité de Subsidés; et sur le Rapport du Comité choisi, auquel ont été référés le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, accompagnant les Estimations pour l'année 1842, et les Documents qui y ont rapport, et autres références, étant lu :

Ordonné. Que le dit ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, 6^e *Guill.* IV. chap. 24, en autant qu'il a rapport à la partie du dit Acte qui oblige les vaisseaux qui descendent du *Haut-Canada*, à faire un Rapport au *Côteau du Lac*, et sur la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Cook* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Cook* a fait Rapport, que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Jeudi prochain.

L'Honorable *Francis Hincks*, l'un de Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtus de la signature de Son Excellence :

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit :

Charles Bagot.

Le Gouverneur Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à son Adresse du 4 du cou-

Pétition lue.

A. Balfour, et autres.

Adresse au Gouverneur, pour demander un Etat des étudiants dans les maisons d'Education qui reçoivent des octrois publics.

Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

La Chambre en Comité de subsidés.

La Chambre en Comité sur l'Acte qui oblige les vaisseaux à arrêter à la Douane du Côteau du Lac.

Deux Messages de Son Excellence le Gouverneur Général.

Les dites Résolutions seront communiquées au Gouverneur.

Ajournement.

2 Pétitions présentées.

Le Conseil a passé sans amendement :

Le Bill relatif à la Police du Canada Est.

De la régie du temporel de l'Eglise Anglicane.

Pour donner d'autres pouvoirs à l'Assurance de Montréal.

3^e lecture du Bill de l'emprunt.

Il est passé.

Bill de la Banque du Haut-Canada.

Il est passé.

Administration de la Justice, Gaspé.

rant, qu'il attend de jour en jour le Rapport des Commissaires nommés, conformément à son Adresse de la dernière Session, pour s'enquérir de l'Administration de la Justice dans le District inférieur de Gaspé, et que ce Rapport avec les Témoignages et Documens qui l'accompagneront sera mis devant la Chambre avec toute l'expédition possible, aussitôt qu'il aura été reçu.

Hôtel du Gouvernement. }
Kingston, 5 Oct., 1842. }

Charles Bagot.

Terres des Jésuites.

Le Gouverneur Général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à son Adresse du 26 ultimo, que la question des avantages à retirer de l'ouverture des Terres incultes, situées derrière la ville des Trois-Rivières, ne manquera pas de recevoir sa considération attentive, avant l'expiration du Bail actuel de la réserve des Forges St. Maurice; et qu'en conformité à sa demande, il a donné ordre aux officiers en Loi de la Couronne, de suspendre, pendant quelque

tems, toutes les poursuites qui peuvent avoir été intentées pour les arrérages que l'on laisse accumuler depuis longtemps sur les Terres des Jésuites.

L'Honorable Francis Hincks a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général:

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du premier Octobre, 1842, priant Son Excellence qu'il lui plaise faire mettre, devant cette Chambre, un État des Noms de toutes les personnes auxquelles il a été accordé des pensions pendant les années, 1839, 1840, 1841, et 1842, la date et le montant de chaque pension, à quelle occasion elle a été accordée, l'âge de la personne à l'époque où elle a reçu telle pension, et la période pour laquelle telle pension a été accordée.

Par ordre,

F. Hincks,
Insp. Gén.

Bureau de l'Inspecteur Général, }
Kingston, 6 Octobre, 1842. }

Pensions.

Etat

ÉTAT des noms de toutes les personnes à qui il a été accordé des Pensions dans les années 1839, 1840, 1841 et 1842, avec la date et la cause d'octroi de ces Pensions.

Etat.

Année.	Noms des personnes.	Age des personnes lorsque la pension leur a été accordée, autant que la chose est connue.	Date de chaque pension.	Pour quelle raison telle pension a été accordée.	Montant Annuel, Sterling.	Pour combien de temps la Pension est accordée.
1839	J. P. Sherwood.....		Dépêche du Secrétaire d'Etat, 1839.	Juge retiré de la Cour du Banc de la Reine, Haut-Canada.	£ 600 0	Pour la vie.
"	Veuve et enfans de feu le Capt. Ussher.....		11 Mai, 1839, date de l'Acte.....	Par suite de l'assassinat du Capt. E. Ussher, par des brigands venus des Etats-Unis; par Acte Prov. 2. Vict. Chap. 66.....	90 0	Pendant la vie de la veuve, et pour les enfans, jusqu'à ce que le plus jeune atteigne 21 ans.
1840	Lewis Bright et son épouse.....		10 Février, 1840, date de l'Acte.....	Grand âge, longs et fidèles services, pour le mettre lui et son épouse âgée à l'abri du besoin.....	56 5	Leur vie durant, par Acte 3 Vict. Chap. 61.
"	Joseph Randal.....		Même date.....	Perte du bras gauche pendant qu'il servait comme volontaire etc.....	18 0	Sa vie durant, par Acte 3 Vict. Chap. 65.
"	Veuve et enfans du Capitaine W. Kerry.....		Même date.....	W. Kerry, ci-devant Capitaine de Milice de Kent, tué dans le service.....	18 0	Pendant la vie de la veuve, et pour les enfans, jusqu'à ce que le plus jeune atteigne 21 ans par Acte 3 Vict. Chap. 65.
"	Révd. R. R. Burrage.....	Environ 50	1 Octobre, 1840.....	Comme ci-devant Maître de Grammaire à Québec.....	100 0	Sa vie durant.
1841	Eduard McMahon.....		1 Mai, 1841.....	Pension de retraite comme ci-devant premier Clerc dans le Bureau du Secrétaire Ouest.....	210 0	Do.
"	James Nation.....	Environ 50	28 Septembre, 1841.....	Comme ci-devant premier Clerc dans le Bureau de l'Inspecteur-Général, Canada-Ouest.....	112 10	Do.
"	Jasper Brewer.....	Environ 52	19 Août, 1841.....	Comme ci-devant Assistant-Greffier du Conseil Exécutif, Canada Est.....	100 0	Do.
"	F. Vassal, De Monceil.....	Environ 75	13 Mars, 1841.....	Comme ci-devant Adjudant-Général des Milices, Canada Est.....	337 10	Do.
"	Wm. Cloughly.....		1 Mai, 1841.....	Comme ci-devant Gardien du Bureau du Secrétaire Civil, dans le Haut-Canada.....	25 0	Do.
"	Wm. Smith.....	74	Vote de l'Assemblée, 18 Septembre, 1841.....	Comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif, et Maître en Chancellerie, Bas-Canada.....	354 0	Pour un an. Vote annuel.
"	Ghas. C. De Léry.....	68	Do.	Comme ci-devant Assistant-Greffier de do.....	240 0	Do. Mort.
"	Jacques Voyer.....	73	Do.	Comme ci-devant Greffier des Comités, etc., de do.....	150 0	Do.
"	Wm. Ganger.....	70	Do.	Comme ci-devant Sergent d'Armes de do.....	60 0	Do.
"	Louis Norveau.....	47	Do.	Comme ci-devant Messager de do.....	18 0	Do.
"	L. B. Pinguet.....	66	Do.	Comme ci-devant Greffier des Comités de la Chambre d'Assemblée, Bas-Canada.....	60 0	Do.
"	Samuel Waller.....	38	Do.	Comme do. de do.....	90 0	Do.
"	Jasper Brewer.....	52	Do.	Comme ci-devant Libraire de do.....	120 0	Do.

Année.	Noms des personnes.	Age des personnes lors que la pension leur a été accordée, autant que la chose est connue.	Date de chaque pension.	Pour quelle raison telle pension a été accordée.	Montant Annuel Sterling.	Pour combien de temps la Pension est accordée.
1841	<i>Frs. Rodrigue</i>	53	Vote de l'Assemblée, 18 Septem- bre, 1841.....	Comme ci-devant Messenger de do.....	16 4 0	Pour un an.
"	<i>L. Gagné</i>	25	Do.	Do. do. do.	16 4 0	Do.
"	<i>David Jardine</i>		Do.	Comme ci-devant Ecrivain de la Chambre d'Assemblée, <i>Haut-Canada</i>	120 0 0	Do.
"	<i>Wm. Coates</i>		Do.	<i>Idem</i>	120 0 0	Do.
"	<i>E. Bell</i>		Do.	Messenger de do.....	16 4 0	Do.
"	<i>J. G. Chewitt</i>	Environ 56	29 Février, 1841.	Comme ci-devant Arpenteur et Dessinateur dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, <i>Haut- Canada</i>	135 0 0	Pour sa vie.
"	<i>R. H. Thornhill</i>	Environ 38	1 Avril,	" Comme ci-devant Clerc dans le Bureau des Terres de la Cou- ronne, <i>Haut-Canada</i>	112 10 0	Do.
"	<i>E. W. R. Antrobus</i>		1 Juillet,	" Comme ci-devant Grand Voyer du district de <i>Quebec</i> , place abolie par une Ordonnance du Conseil Spécial.....	350 0 0	Do.
"	<i>P. L. Panet</i>		" "	<i>Idem</i> pour le district de <i>Mont- réal</i>	200 0 0	Do.
1842	<i>George Pyke</i>		29 Juin, 1842.	Comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi, pour le district de <i>Montréal</i>	666 13 4	

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 5 Octobre, 1842.

Jos. Cary,
Député Insp. Génl.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur la Pétition du Major *John Richardson*, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boulton* a pris le Fauteuil du Comité; et après l'avoir occupé pendant quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Faulton* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairait de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Parke*,

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de continuer, pour un temps limité, l'Ordonnance du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, et intitulée: "Ordonnance pour faciliter la dépêche des affaires maintenant devant la Cour du Banc du Roi, pour le District de *Montréal*."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Parent* a pris le Fauteuil du Comité; et après l'avoir occupé pendant quelque temps;

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Parent* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été de nouveau lue à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il est expédient de continuer, jusqu'à la fin de la Session du Parlement Provincial qui suivra le trente-unième jour de Décembre de la présente année, une certaine Ordonnance du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, passé dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté, et intitulée, "Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires maintenant devant la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour

un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour accorder certaines sommes à Sa Majesté, aux fins de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement, pour la période y mentionnée, a été lu une seconde fois.

Bill de Sub-
sides.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Leslie* a pris le Fauteuil du Comité, et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Leslie* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de *Gore*, avec une instruction de faire rapport s'il est expédient d'abroger la Clause du double cautionnement, contenue dans les différentes Chartes de Banques en cette Province, étant lu;

La Chambre en
Comité sur le
Rapport au su-
jet de la péti-
tion de la Ban-
que de *Gore*

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Gilchrist* a pris le Fauteuil du Comité et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et M. *Gilchrist* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill grossoyé du Conseil Législatif, in-

Bill relatif à
W. V. Bacon.

Etat.

Etat.

Pétition du Ma-
jor John Ri-
chardson.

Banc du Roi,
District de
Montréal.

Bill pour conti-
nuer la dite
Ordonnance.

intitulé "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, et de Chancellerie, à permettre à *William Fyffe Bacon*, de pratiquer en icelle, comme Procureur et Solliciteur, respectivement," étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Sherwood* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Sherwood* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre, et ils sont comme suit :

Lignes 24 à 25. Retrancher " Cour du Banc de la Reine " et aussi pour la."

Ligne 26. Retrancher " respectivement."

Ligne 27. Retrancher " leur discrétion, respective," et insérez " la discrétion de la dite Cour."

Ligne 29. Retrancher " Cours, respectivement," et insérez " Cour."

Preamble.

Ligne 14. Après le mot " acquiescer " insérez " une partie de."

Titre.

Ligne 1. Retrancher " Cours du Banc de la Reine," et insérez " Cour de."

Ligne 4. Retrancher " respectivement."

Ordonné. Que les dits amendemens soient grossoyés.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *Robert F. Gourlay*, de *St. Catherine*, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Simpson* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Simpson* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu. Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial.

Sur Motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Hamilton*.

Ordonné. Qu'une Copie du dit Rapport soit communiquée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, auquel a été référée la Pétition des Révérendes Dames Religieuses du Couvent des Ursulines de Québec, et aussi la Pétition de *John Bonner* et *William Petry*, de Québec, étant lu :

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dunlop* a pris le Fauteuil du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et M. *Dunlop* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

Résolu. Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial.

Sur Motion de l'Hon. M. *Neilson*, secondé par M. *Hamilton* ;

Ordonné. Qu'une Copie du dit Rapport soit communiquée à Son Excellence le Gouverneur-Gé-

néral, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

L'ordre du jour pour prendre en considération le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Bill pour régler les pêches au Saumon dans le District de *Gaspé*, étant lu :

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Rapport en considération.

Et le dit Rapport a été lu de nouveau.

Sur Motion de M. *Hamilton*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*.

Résolu. Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et sur le Rapport du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, et autres références, étant lu :

Sur Motion de M. *Morris*, secondé par M. *Roblin* :

Ordonné. Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de prendre en considération, s'il est expédient d'accorder au Sergent d'Armes la somme de

pour l'année courante,

en sus du Salaire qui lui est accordé par la loi.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Forbes* a pris le Fauteuil du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur.

Messieurs *Berthelot*, *Boswell*, *Christie*, *DeWitt*, *Dunlop*, *Forbes*, *Hale*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnston*, *Morris*, *Parke*, *Powell*, *Roblin* et *Thompson*.

Et à neuf heures et vingt minutes du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de *Quorum*.

Vendredi, 7 Octobre, 1842.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la Table :

Par M. *Boswell*, la Pétition de *William Owston*, de *Hamilton*, Gardien du Phare du *Gull Island*.

Par l'Honorable M. *Hincks*, la Pétition de *Thomas Errington*, et autres, de la Ville de *Prescott*.

Par l'Honorable M. *Dunn*, la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*.

Par M. *McLean*, la Pétition de *John Montgomery*, et autres, du *Township* de *Rochborough*.

Un Bill grossoyé pour accorder certaines sommes à Sa Majesté, aux fins de payer certaines Dépenses indispensables du Gouvernement pour la période y mentionnée, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour accorder certaines sommes à Sa Majesté, aux fins de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement, et pour les périodes y mentionnées."

Ordonné. Que l'Honorable M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph*, pour ses services pas-

Rapport sur le Bill de la pêche au Saumon, adopté.

2d Rapport du Comité des Dépenses Contingentes.

Augmentation du salaire du Sergent d'Armes.

Ajournement.

4 pétitions présentées.

Bill de Subsidés.

Lequel est passé.

Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Rapport sur la Pétition de R. F. Gourlay.

Lequel sera communiqué au Gouverneur.

Rapport sur la pétition des Ursulines adoptée.

Il sera communiqué au Gouverneur.

sés comme agent de l'Emigration, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné. Que l'Honorable M. *Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à permettre à *William Wynne* "Bacon de pratiquer en icelles comme Procureur et "Soliciteur, respectivement," tel qu'amendé, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le dit Bill, tel qu'amendé, passe.

Ordonné. Que l'Hon. M. *Viger* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé, avec plusieurs amendemens, auxquels elle demande le concours de leurs Honneurs.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:

Du Révérend *J. H. Allen*, et autres, Membres de l'Eglise Anglicane du Diocèse de *Québec*; demandant la passation d'un acte pour régler le Temporel de l'Eglise d'Angleterre dans le dit Diocèse.

D'*Ebenezer Perry*, et autres, de la ville de *Cobourg*; demandant que des mesures soient prises pour porter remède à la dépression du Commerce et de l'Agriculture.

De *John Hardely*, et autres, du District de *Gaspé*; demandant que les articles nécessaires aux pêcheries soient admis dans le District franc de droit.

De Messieurs *Le Boutillier*, frères, et autres, de la partie Est de *Bonaventure*; faisant la même demande.

M. *Boswell*, du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *John Gilchrist*, de *Peterborough*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a examiné les dépositions de diverses personnes respectables, qui toutes s'accordent à dire que la digue ou chaussée construite sur la rivière *Trente*, dont il est parlé dans la Pétition, a eu l'effet d'élever les eaux de la rivière sur laquelle sont situés les moulins du Pétitionnaire, et d'arrêter et endommager ces mêmes moulins périodiquement, ainsi que de causer d'autres dommages au Pétitionnaire.

En conséquence votre Comité recommande respectueusement à votre Honorable Chambre d'autoriser le Bureau des Travaux Publics, dans le plus bref délai possible, à constater la somme de dommage souffert par le Pétitionnaire par suite de la construction de la dite chaussée par le Gouvernement, et à en faire rapport à l'autorité que cela concerne, afin qu'il soit pris des mesures de compensation pour le tort qui a été fait, et de précaution pour prévenir le retour et la continuation du même mal au Pétitionnaire, ainsi que pour régler les eaux du Lac *Rice* de manière que la maladie dont elles paraissent être la cause, puisse diminuer autant que possible.

Sur Motion de M. *Hale*, secondé par M. *Taché*.

Ordonné. Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre, du dix Septembre 1841, relative à l'Orateur de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, soit maintenant lue.

La dite Entrée a été lue en conséquence.

M. *Hale* a proposé, secondé par M. *Taché*, Que telle partie du Rapport du Comité Spécial, sur les comptes contingens et autres dépenses de la dernière

Session, qui a rapport à la rémunération du ci-devant Orateur de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, soit référée au Comité Spécial sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Ordonné. Que cent exemplaires de l'Adresse de cette Chambre, du vingt-six Septembre dernier, à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement aux Terres de la Couronne et aux Biens des Jésuites dans le District des *Trois-Rivières*, ensemble avec le Message de Son Excellence du six du présent, en réponse à la dite Adresse, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable *John H. Dunn*, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, datée du 29 Septembre 1842, demandant un Etat détaillé de toutes les pertes souffertes durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*, et restant à payer, indiquant chaque District séparément. Pour le dit Retour, voir Appendice (V.), à la fin de ce Volume.

Ordonné. Que cinq cents Exemplaires du dit Retour soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné. Que deux cent cinquante Exemplaires des Votes sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relatif à l'Adresse de cette Chambre de la dernière Session, au sujet de la convocation du Parlement à *Québec* et à *Toronto*, alternativement, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Boulton*, du Comité de toute la Chambre sur la Pétition du Major *John Richardson*, a fait rapport, conformément à l'ordre de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu. Qu'il est expédient d'encourager la publication d'un ouvrage, intitulé: "*The War of 1812*", écrit et publié par le Major *John Richardson*.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Hamilton*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui communiquer la dite Résolution.

L'Honorable M. *Viger* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Neilson*, Que la considération de la dite Motion soit remise à la prochaine séance.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

La Question ayant été mise sur la Motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle, et elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, en conséquence.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

Lequel est passé.

Bill relatif à W. V. Bacon.

Lequel est passé.

Pétitions lues:

Rév. J. H. Allen, et autres.

E. Perry, et autres.

J. Hardely, et autres.

Le Boutillier, frères, et autres.

Rapport sur la Pétition de J. Gilchrist.

Rémunération du ci-devant Orateur.

100 exemplaires de l'Adresse relatives aux Terres Incultes des Trois-Rivières seront imprimés.

Réponse à l'Adresse relative aux pertes de la dernière guerre.

Sera imprimé.

Message relatif au siège du Gouvernement sera imprimé.

Rapport sur la Pétition du Major Richardson.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie :

Conseil Législatif.
Vendredi, 7 Oct. 1842.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rendra à l'Assemblée Législative, et l'informe, que le Conseil Législatif n'insiste pas sur un certain amendement fait au Bill, intitulé: "Acte pour amender certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," auquel l'Assemblée ne court pas.

Attesté.

Charles De Léry.

Dép. Greff. Cons. Lég.

Et ensuite ils s'est retiré.

Sur Motion de *M. Hale*, secondé par l'Hon. *M. Jones*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour appeler respectueusement son attention sur la 1^{ère} Clause du Statut Provincial, 4^e et 5^e *Victoria*, Chap. 28, qui affecte une somme de dix mille livres sterling, pour l'amélioration et l'achèvement du chemin de *Gosford*, qui passe par le Lot de terre appartenant au Gouvernement et le priant de vouloir bien s'enquérir si dans les opérations ou travaux qui ont été faits sur le dit Chemin, l'on s'est conformé à l'intention de la Législature et aux termes formels du Statut, et le priant aussi, s'il est convaincu que l'intention de la Législature et du dit Acte n'ont pas été suivies, de vouloir bien suspendre toutes nouvelles opérations ou travaux sur le dit Chemin.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Conformément à l'Ordre du Jour, un Bill pour continuer, pour un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi, pour le District de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi, pour le District de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Hincks* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingents et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et sur le Rapport du Comité choisi, auquel a été référée la Pétition de *William Ross*, et autres, et autres référées, étant lu:

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Forbes a pris le fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Forbes* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur Motion de *M. Boswell* secondé par *M. McLeau*.

La Chambre s'est ajournée à demain à 3 heures, P.M.

Samedi, 8 Octobre, 1842.

La Pétition suivante a été présentée et mise sur la Table.

1 pétition présentée.

Par Sir *Allan N. MacNab*, la Pétition de *Hamilton Hunter*, et autres, Rapporteurs des débats de la Chambre.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Pétitions lues :

De *Jonathan Sissons*, et autres, du Township de *Vespra*, Comté de *Simcoe*; demandant que la Loi de Milice du *Canada Ouest*, soit amendée.

J. Sissons, et autres.

De *William Portt* et *George Portt*, de *Tyendinaga*, District de *Victoria*; demandant une indemnité pour les pertes que leur a fait éprouver la destruction de leurs propriétés par des incendiaires politiques.

W. et G. Portt.

Message du Conseil Législatif, par *John Godfrey Spragge*, Ecuyer, Maître en Chancellerie.

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendemens faits par l'Assemblée, au Bill intitulé, "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie, à permettre à *William Vane Bacon* de pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur, respectivement," sans amendement.

Bill relatif à *W. V. Bacon*.

Et aussi.

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Passé par le Conseil :

"Acte pour imposer un droit sur les Blés étrangers importés en cette Province."

Le Bill des Céréales.

"Acte pour affecter une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état rémunérer le *Dr. Thomas Rolph*, pour ses services passés comme Agent de l'Emigration."

Relatif au *Dr. Rolph*.

"Acte pour autoriser la négociation d'un Emprunt en *Angleterre*, pour la somme d'un million cinq cent mille livres sterling, pour la confection et achèvement de certains Travaux Publics en *Canada*."

De l'emprunt.

"Acte pour accorder certaines sommes à Sa Majesté, aux fins de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement, pour les périodes y mentionnées"

De Subsidies.

"Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour en augmenter le Capital."

De la Banque du Haut Canada.

"Acte pour prolonger la durée de la Charte de la Banque Commerciale du District de *Middle*, et pour en augmenter le Capital."

De la Banque Commerciale.

"Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américain, sur la vie et contre les accidens du feu, le pouvoir d'effectuer des Assurances, contre les risques maritimes."

De l'Assurance Britannique.

"Acte pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mâts, Esparres, Douves, Doubles, et autres objets de même nature, destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y relatives."

Des Bois.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Merritt, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Comité de la Société Coloniale, chargé de la régie de ses affaires dans l'*Amérique du Nord*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur la Pétition de la Société Coloniale.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (W.), à la fin de ce Volume.

Message du Conseil relatif au Bill des chemins d'hiver.

Chemin de Gosford.

Bill relatif aux affaires pendantes devant la Cour de Montréal.

Passé.

2^d Rapport du Comité des dépenses Contingentes.

Ajournement.

Ordonné. Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. McLean, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des Districts de l'Est et d'Ottawa, et aussi la Pétition de *T. Ward*, et autres, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, dans le District de *Newcastle*, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (X), à la fin de ce Volume.

M. McLean a aussi présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (X) à la fin de ce Volume.

Ordonné. Que les dits Rapports soient référés à un Comité de toute la Chambre ce jour.

Sur Motion de l'Honorable **M. Moffatt**, secondé par **Sir Allan N. Macnab**.

Ordonné. Que les Collecteurs aux différents Ports d'Emmagasinages en cette Province, soient tenus de faire Rapport à cette Chambre, dans les premiers dix jours de la prochaine Session, une copie certifiée des Réglemens qu'ils auraient établis pour l'Emmagasinage, la livraison et le transport des effets à bord, dans les différents Ports d'Emmagasinage, et que le Greffier de cette Chambre transmette incontinent copie de cet Ordre aux dits Collecteurs respectivement.

Message du Conseil Législatif, par **John Godfrey Spragge**, Ecuyer, Maître en Chancellerie.

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour continuer, pour un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi pour le District de *Mont-réal*", sans amendement.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: "Acte pour continuer, pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances," avec un Amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur Motion de l'Honorable **M. Harrison**, secondé par l'Honorable **M. Killaly**.

Ordonné. Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé: "Acte pour continuer, pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances", soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu, et est comme suit: Preamble, ligne 3, après "Ordonnances" retranchez les mots jusqu'à celui "Canada", dans la 4e ligne inclusivement.

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

Ordonné. Que l'Honorable **M. Harrison** reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur Motion de **M. Hale**, secondé par **M. Black**,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément aux dispositions de la 42e Section de l'Acte Impérial qui réunit les Provinces du Haut et du Bas-Canada, pour exposer que le Bill pas-

sé par cette Chambre, pendant cette Session, intitulé: "Acte pour pourvoir à la régie des Biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées", contient des dispositions qui affectent quelques-uns des objets désignés spécialement dans la dite section, et qui ont rapport aux dotations, bénéfices, droits, redevances et à la discipline de la dite Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, et pour demander respectueusement, qu'afin de donner effet à ce Bill, il soit transmis sans retard en *Angleterre*, pour être soumis au Parlement, avant de recevoir l'assentiment de Sa Majesté.

Ordonné. Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné. Que la Pétition de l'Honorable **George Pemberton**, et autres, Marchands de *Québec*, demandant que la moitié des droits sur les Bois qu'ils ont entrepris de payer, leur soit remise, dans la pleine assurance où ils étaient qu'il n'y avait aucun changement dans le système du Commerce des Bois, soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Simpson, du Comité Spécial, nommé pour examiner et constater les moyens les plus propres de faire disparaître les obstructions qui se rencontrent dans la Navigation de l'Ottawa, et du fleuve *Saint-Laurent*, et en même temps d'étendre son Enquête à tous autres moyens de transport dans la Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a fait venir plusieurs témoins devant lui, dont le témoignage est ci-joint, et après un examen attentif, il prend respectueusement la liberté de faire rapport:

Qu'il recommande respectueusement à la Chambre de présenter une Adresse à Son Excellence, pour la prier d'ordonner d'envoyer un Ingénieur dans la vue d'examiner les rapides des Cèdres; et s'il trouve qu'il existe des obstacles à la navigation, et que la construction de la digue ou chaussée qui a été suggérée, élève les eaux de deux pieds dans ces rapides, sans que la dépense soit plus que proportionnée à l'avantage obtenu, et épargne, en tout temps, aux bateaux la nécessité de décharger une partie de leur cargaison au *Côteau du Lac*, avant de descendre les rapides des Cèdres, de vouloir bien faire disparaître ces obstructions.

Témoignage de **Wm. Roebuck**, Ecuyer, (surintendant des pilotes et agent de sauvetage de la Compagnie d'Assurance maritime du *St. Laurent*.)

7 Octobre 1842.

Question 1.—Connaissez-vous les rapides des Cèdres, et les obstacles qui embarrassent la Navigation de ces rapides?—Je connais bien les rapides des Cèdres et tous les embarras qu'il y a, ces rapides consistent en un chenal très difficile, étroit et peu profond. L'endroit le plus difficile est celui qui est marqué dans le plan "Descentes 123." Le fond est proche: de sorte que, lorsque le bateau plonge ou prend son équilibre, s'il est trop chargé, il touche avec beaucoup de violence, le courant fuyant à raison de six à sept milles à l'heure, et le bateau dix ou onze. Il y a d'autres gros rochers qui embarrassent le chenal.

2.—Dites au Comité de quelle manière vous pensez que l'on pourrait faire disparaître ces obstacles, pour que les bateaux descendans pussent porter tout leur chargement, sans être obligés de s'alléger au

Rapport sur les Pétitions de **G. Macdonell**, et autres.

Règlemens relatifs à l'Emmagasinages, etc., dans les Ports.

Le Conseil a passé: Le Bill relatif aux affaires pendant les devant la Cour de *Mont-réal*.

Et pour continuer certaines Ordonnances.

Amendement au dit Bill par le Conseil.

Adopté par la Chambre.

Adresse relative au Temporel de l'Eglise Anglicane.

Pétition de **G. Pemberton**, et autres, sera imprimée.

Rapport sur les obstacles de la Navigation de l'Ottawa et du *St. Laurent*, et témoignages.

Côteau du Lac ?—Je recommanderais de construire une digue de la Pointe aux Cèdres à l'île aux Cochons; une immense quantité d'eau se trouverait arrêtée et rejetée dans le chenal; et l'on ne doit pas croire que cette eau, ne trouvant plus d'issue au nord de l'île aux Cochons, s'étendrait dans un grand espace; au contraire, elle rencontrerait un courant contraire du sud et dans leur contact, elle s'éleverait dans le chenal même où passent les bateaux. L'on ne doit pas croire non plus que l'eau qui descend par le plus petit chenal entre l'île et la terre ferme, est toute celle qui serait rejetée vers l'autre côté. Une grande masse d'eau se jette dans l'endroit où je propose de faire la digue, mais ne trouvant pas assez de pente, elle revient dans le principal chenal, mais à un point trop bas pour faciliter la descente. Les gros cailloux et les pierres détachées pourraient être enlevées avec de l'habileté et du courage, au moyen de deux bateaux ancrés au-dessus pour les lever à l'aide de machines et les transporter dans l'eau profonde.

3.—Combien coûteraient les améliorations que vous suggérez ?—Je ferais le plan de cette digue, la construirais, l'emplirais de pierre et de gravier d'une manière forte et substantielle; lui donnerais assez de base pour résister au courant et à la glace, l'éleverais à trois pieds au-dessus du niveau actuel de l'eau, ôterais tous les cailloux qu'il serait nécessaire d'ôter, et enfin ferais le tout de manière à épargner aux bâtimens la nécessité de décharger au Côteau du Lac, pour la somme de dix mille livres, et finirais le tout dans le cours de l'été prochain, pourvu que l'entreprise fût donnée assez tôt cet automne pour donner le temps de préparer le bois. En parlant ainsi, je ne le fais pas sans connaissance de cause, ayant été souvent employé à faire des digues et pertuis sur l'Ottawa, ainsi que dans les *Etats-Unis*, et tous dans des eaux très rapides et des endroits dangereux.

Wm. Casey, Ecuyer, Ingénieur civil, est interrogé :

Rép. à la Q. 1.—J'y ai porté un peu mon attention en Septembre dernier.

Rép. à la Q. 2.—Les gros cailloux devraient être levés et portés au delà du chenal, comme on fait ordinairement aux environs de *Montréal*. La digue ou chaussée projetée serait avantageuse de toutes manières; mais je ne puis rien dire sur l'accroissement de profondeur qu'elle donnerait.

Rép. à la Q. 3.—Le coût d'une digue de pierres détachées assez solide pour résister au courant, aux glaces, aux chocs des radéaux, etc., et de 1500 verges de longueur, avec une moyenne de trois pieds d'eau, serait d'environ £6000. Si la face était recouverte en bois, il serait de £8000 à £10,000 selon le genre de l'ouvrage.

Messieurs *Merritt* et *Simpson*, deux Membres de la Chambre, sont comparus devant le Comité, et ont confirmé les vues des témoins qui les avaient précédés.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général se rend avec plaisir à l'opinion exprimée, par la Chambre d'Assemblée, dans son Adresse en faveur de l'encouragement à donner à la publication d'un ouvrage intitulé: "La guerre de 1812, écrit et publié par le Major *John Richardson*. Et pour cette fin, le Gouverneur-Général recommande à la Chambre d'Assemblée d'approprier une somme n'excédant pas £250, courant, à

cet objet, conformément à l'Adresse, de telle manière que la Législature le jugera convenable.

Le Gouverneur-Général recommande aussi l'appropriation d'une somme de £250, courant, pour l'encouragement d'un ouvrage par *M. Jacques Crémazie*, étant une traduction et compilation des Lois criminelles Anglaises, introduites dans la Province du *Canada* par des Statuts de la Législature Provinciale.

Hôtel du Gouvernement, }
Kingston, 8 Oct., 1842. }

Sur Motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Hon. *M. Moffatt*.

Ordonné, Que le dit Message soit référé au Comité de Subsides, Lundi prochain.

M. Roblin a proposé, secondé par *M. Boswell*, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Bureaux nommés dans le *Canada Ouest*, pour tirer les lignes de bornage dans les différens Districts, à terminer les opérations qui sont maintenant en voie de progrès, perdu par l'ajournement de la Chambre, Jeudi dernier, soit remis en vigueur, et que le dit Bill soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et.

Ordonné, en conséquence.

John W. Dunscomb, Ecuyer, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que son intention était de résigner son siège, comme Membre de cette Chambre pour le Comté de *Beauharnais*, et qu'en vertu des dispositions de l'Acte de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, 1^{er} de *Guill. IV*, Chap. 42, il a maintenant résigné son siège en conséquence.

Bill relatif aux Bureaux des lignes de bornage dans le *Canada Ouest*.

Résignation de *M. Dunscomb*.

L'Ordre du Jour pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, sur le second Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingens et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et sur la Pétition de *William Ross*, et autres, et autres références, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier et le second Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des Districts de l'Est, et d'*Ottawa*, et aussi la Pétition de *T. Ward*, et autres, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, dans le District de *Newcastle*, étant lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dunlop a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et *M. Dunlop* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau, Samedi prochain?

La Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Berthelot*, *Boulton*, *Cameron*, *Child*, *Cook-Daly*, *Derbishire*, *Dewitt*, *Draper*, *Dunn*, *Duncomb*, *Durand*, *Foster*, *Gilchrist*, *Harrison*, *Hincks*, *Hopkins*, *Killaly*, *Kimber*, *Leslie*, *J. S. Macdonald*, *Noël*, *Parent*, *Parke*, *Powell*, *Hermannus Smith*, *Steele*, *Taché*, *Turcotte*, *D. B. Viger* et *L. M. Viger* (32.)

CONTRE.

Messieurs *Boswell*, *Boutillier*, *Chesley*, *Forbes*, *Hamilton*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Merritt*, *Moffatt*, *Neilson*, *Roblin*, *Simpson*, *Henry Smith*, *Sherwood* et *Williams* (15.)

Message relatif à l'Histoire de la Guerre de 1812, par le Major *John Richardson*.

2^d Rapport du Comité sur les pétitions de *G. Macdonell*, et autres.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Chesley*, Que 250 Exemplaires du premier Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, Habitans des Districts de l'Est et d'Ottawa, et aussi la Pétition de *T. Ward*, et autres, de la Ville de *Port Hope*, dans le Comté de *Durham*, dans le District de *Newcastle*, et des témoignages qui les accompagnent, soient imprimés dans les deux langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, en conséquence.

M. *Williams* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Neilson*, Que deux cents Exemplaires du second Rapport du dit Comité, et des témoignages qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des deux langues Anglaise et Française pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur Motion de l'Honorable M. *Viger*, secondé par M. *Hamilton*,

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 10 Octobre, 1842.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat Général des affaires de la Banque de *Gore*, reçu en conformité d'un Ordre de la Chambre du 17 du mois dernier.

Pour le dit Etat voir Appendice (R.), a la fin de ce Volume.

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre, des Etats reçus des Gardiens des Districts Municipaux de *Beauharnais* et *St. Jean*, en conformité à la 43^e Section de l'Ordonnance de *Victoria*, Chap. 4.

Pour les dits Etats, Voir Appendice (Y.), à la fin de ce Volume.

La Pétition suivante a été présentée, et mise sur la Table.

Par M. *Foster*, la Pétition d'*E. P. Gilman*, et autres, du Township de *Brome*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *William Owston*, de *Hamilton*, Gardien du Phare de *Gull Island*; demandant une augmentation de salaire.

Des Maire, Echevins et Citoyens de la Ville de *Toronto*; demandant que l'Acte incorporant "La Compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de *Toronto*," soit amendé.

De *John Montgomery*, et autres, du Township de *Roxborough*; se plaignant de ce qu'ils n'ont pas été payés de l'ouvrage qu'ils ont fait sur la foi de Commissaires nommés par la loi; et demandant justice.

De *Hamilton Hunter*, et autres, Rapporteurs des Débats de la Chambre; demandant une meilleure place pour prendre les débats.

Sur Motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Thompson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant

Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, au commencement de la Session prochaine, l'Etat relatif aux recettes et aux dépenses du Revenu Casuel et Territorial des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, que la Chambre a demandé par son Adresse du dix-sept Août 1841.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur Motion de M. *Merritt*, secondé par M. *Roblin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, au commencement de la prochaine Session, un Etat des Licences de Mariages, et de tous les honoraires qui ont été perçus depuis l'Union dans tous les Départemens ou Bureaux Publics, indiquant les personnes auxquelles ils ont été payés et à quelles fins ils ont été employés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Hon. Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, de la manière qu'il sera ci-après ordonné,

Un rapport contenant les Etats-tableaux suivans, savoir :

1^o. — Le montant total du revenu perçu et dépensé dans la Province, y compris les honoraires et émolumens de toute espèce, dans tous les départemens du service public, avec un état de leur dépense.

2^o. — Le montant total de la recette et de la dépense du département de l'octroi des terres, y compris les honoraires reçus, et toute autre espèce de revenu provenant de cette source, avec ensemble le montant dépensé pour salaires, y comprises commissions d'Agences et Dépenses Contingentes, à qui elles ont été payées et pour quel objet.

3^o. — Le montant total de la recette et de la dépense du Revenu des Bois et forêts ou casuels, avec l'indication du montant brut perçu sur les coupes du bois, amendes et toute autre espèce de revenu provenant de cette source. Aussi le montant des salaires, Dépenses Contingentes et toute autre dépense y relative.

4^o. — Le montant des droits perçus sur les importations, indiquant le montant brut reçu, avec les frais de perception, toutes les autres charges, chaque port désigné séparément, afin de montrer le montant net reçu.

5^o. — Le montant des droits intérieurs perçus, indiquant les diverses sources d'où ils proviennent, l'autorité en vertu de laquelle ils sont exigés, et les frais de perception.

6^o. — Le montant des dépenses des divers départemens du Gouvernement Provincial désignés sous leurs différens noms, comme: le Conseil Exécutif, les Départemens des Secrétaires, le Receveur-Général, l'Inspecteur-Général, etc., etc. Aussi les charges pour pensions, avec les noms des pensionnaires, le service rendu, le montant de la pension avec l'autorisation de son paiement.

7^o. — Etat du montant brut de la Recette et de la Dépense au compte de l'Emigration, indiquant que l'argent a été payé et pour quel objet.

8^o. — Etat indiquant le montant brut des deniers reçus par forme d'honoraires, etc. dans l'administration de la justice; le montant payé, à qui et pour quel

Adresse relative aux licences de Mariages et aux honoraires perçus dans les Bureaux publics.

Etat détaillé de toutes les recettes et dépenses publiques.

250 Exemplaires du Rapport, etc., sur les pétitions de G. Macdonell, et autres, seront imprimés.

Ajournement.

Etat de la Banque de Gore.

Etats des Municipalités de Beauharnais et St. Jean.

1 Pétition présentée.

Pétitions lues :

W. Owston.

De la Cité de Toronto.

J. Montgomery, et autres.

H. Hunter.

Adresse relative aux recettes et dépenses du Revenu casuel.

objet, y comprises les Dépenses Contingentes et toutes autres relatives au même objet.

9^o.—Un Etat des contributions de Districts des divers Greffiers de Paix de toute la Province et de leur emploi.

10^o.—Un état des divers fonds affectés à l'Education, indiquant les chiffres des terres vendues, et leur prix; qui en a la régie, et comment ils sont employés, le tout embrassant les divers Collèges et Ecoles communes.

11^o.—Le montant du fonds du Clergé, où il est placé, et le taux d'intérêt.

12^o.—Le montant du fonds des Sauvages, où il est placé, et le taux d'intérêt.

13^o.—Le montant total des péages perçus sur chaque ouvrage public, les frais de leur perception, et le montant net payé au Receveur-Général.

14^o.—Un état statistique du commerce du Canada, indiquant la valeur des exportations et des importations, de la Grande-Bretagne, et des pays étrangers.

15^o.—Le tonnage des navires Britanniques, Canadiens et étrangers, à l'entrée et à la sortie, d'après les registres des diverses Douanes Provinciales.

16^o.—Le montant total reçu par le Département Provincial des postes, les frais de perception; et le montant net remis en Angleterre; aussi toute autre information nécessaire, de manière à donner le chiffre total des ressources de la Province, par l'état de chacune, et leur mode d'emploi.

Le tout en cours provincial, et à venir jusqu'au trente-et-unième de Décembre de chaque année, et présenté à la Chambre, imprimé en pamphlet, dans les premiers dix jours après l'ouverture de chaque Session de la Législature Provinciale.

Ordonné, Que la considération de la dite Motion soit remise à demain.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :

Bureau du Principal Secrétaire.

10 Octobre, 1842.

Monsieur,

J'ai ordre du Gouverneur-Général de vous informer, que l'intention de Son Excellence est de proroger la Législature Provinciale, Mercredi prochain, le 12 du présent, à une heure, si l'état des affaires publiques le permet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et
Obeissant serviteur,

Rarson W. Rarson,
Principal Secrétaire.

L'Honorable Orateur
de la Chambre d'Assemblée.

Sur Motion de M. Dunscomb, secondé par M. Merrill.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat de toutes les saisies de Marchandises ou effets illégalement importés en cette Province, pendant le cours des trois années dernières, avec les noms des personnes, qui ont fait les dites saisies, et le temps, les lieux et les circonstances où les dites saisies ont été effectuées.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Simpson a proposé, secondé par M. Child, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour conférer les pouvoirs nécessaires aux Commissaires de l'Enquête sur la Tenure Seigneuriale.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cartwright, Chesley, Child, Cook, De Witt, Draper, Dunlop, Dunscomb, Durand, Forbes, Foster, Hamilton, Johnston, Jones, Sir Allan N. Mac Nab, McLean, Moffatt, Moore, Powell, Simpson, Harmanus Smith, Sherwood, Tarentotte et Williams. (26.)

CONTRE.

Messieurs Barthe, Berthelot, Black, Basirell, Cameron, Christie, Derbishire, Durand, Gilchrist, Harrison, Hicks, Hopkins, Kimber, Leslie, D. McDonald, Merritt, Neilson, Noel, Papineau, Parent, Pucke, Rohlin, Steele, Taché, Tascheran, Turgeon, D. B. Viger, et L. M. Viger. (28.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Sur Motion de M. Black, secondé par l'Hon. M. Neilson.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, dans les dix jours après l'ouverture de la prochaine session du Parlement Provincial, des comptes détaillés de tous les deniers qui ont été reçus et dépensés par les Syndics des chemins de Barrière de Québec, en vertu de l'Ordonnance qui pourvoit à l'amélioration des chemins qui conduisent à la cité de Québec et dans les environs, et à prélever un fonds pour cet objet; et aussi des Rapports détaillés de tous les faits et procédés des dits Syndics sous la dite autorité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur Motion de M. Black, secondé par l'Hon. M. Neilson.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, dans les dix jours après l'ouverture de la prochaine session du Parlement Provincial, des comptes détaillés de tous les deniers qui ont été reçus et dépensés par les Syndics des chemins de Barrière de Montréal en vertu de l'Ordonnance qui pourvoit à l'amélioration des chemins qui conduisent à la cité de Montréal, et dans les environs, et à prélever un fonds pour cet objet; et aussi des Rapports détaillés de tous les faits et procédés des dits Syndics sous la dite autorité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur Motion de M. Black, secondé par l'Hon. M. Neilson.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre soit chargé de requérir du Président, Vice-Président et des Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada contre les accidens du feu, dans les dix premiers jours après l'ouverture de la prochaine session du Parlement Provincial, une Liste des Noms de tous les Actionnaires qui possèdent des parts dans les Fonds de la dite Compagnie, et un Etat ou compte du Passif, et de l'Actif de la dite Compagnie, conformément aux dispositions du Statut qui constitue la dite Compagnie.

L'Honorable M. Draper a proposé, secondé par M. Boswell, Que le Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour confirmer certaines Règles,

Adresse au sujet des Chemins de Barrières de Québec.

Adresse au sujet de ceux de Montréal.

Actionnaires de l'Assurance du Canada.

3e Lecture du Bill relatif aux Règles, etc., de la Cour du Banc de la Reine H. C.

Notification relative à la Prorogation.

Adresse au sujet des marchandises saisies en contrebande.

Bill au sujet des Commissaires sur la Tenure Seigneuriale.

“Ordres, et Réglemens, établis par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de sa Majesté dans le *Canada Ouest*,” soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Dunlop* a proposé, secondé par M. *Johnston*. Que la considération de la dite Motion soit remise.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Black, Boswell, Boutilier, Cameron, Cartwright, Daly, Derbishire, Draper, Dunscomb, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Harrison, Hincks, Jones, Kimber, Leslie, McLean, Moffatt, Moore, Morris, Parent, Parke, Powell, Roblin, Simpson, Harmanus Smith, Sherwood, Steele, Taché, Tuschereau, Turcotte, Turgeon, D. B. Viger et L. M. Viger.* (39.)

CONTRE.

Messieurs *Chealey, Child, Christie, Cook, DeWitt, Dunlop, Hamilton, Hopkins, Johnston, D. McDonald, Noël, Papineau, Thompson et Williams.* (14.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Le dit Bill a en conséquence été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Draper* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté, sans aucun Amendement.

L'Honorable M. *Moffatt* a proposé, secondé par M. *Cartwright*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance ou communication échangée entre le Gouvernement Provincial, et le Gouvernement de Sa Majesté, relativement au Droit à prélever sur le Sucre Brut, en vertu de l'Acte Provincial de la dernière Session, de et 5^e *Victoria*, Chap. 14.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Black, Cartwright, Chealey, DeWitt, Dunlop, Dunscomb, Forbes, Hamilton, Jones, Leslie, Sir Allan N. MacNab, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morris, Simpson, Harmanus Smith, Sherwood et Thompson* (21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Barthe, Berthelot, Boswell, Boutilier, Cameron, Child, Christie, Cook, Daly, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Kimber, Neilson, Noël, Papineau, Parke, Powell, Roblin, Henry Smith, Taché, Turgeon, D. B. Viger et L. M. Viger* (26.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Sur Motion de l'Hon. M. *Draper*, secondé par M. *J. S. Macdonald*.

Résolu. Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre aux fins d'amender l'Acte de la dernière Session, intitulé : — “Acte pour abroger les lois maintenant en force, dans cette partie de la Province ci-devant appelée *Haut-Canada*, pour le recouvrement des Petites Dettes, et établir d'autres dispositions à cet égard,” quant au nombre des divisions, au Salaire des Greffiers, en leur donnant des honoraires au lieu d'un salaire fixe; à l'examen des comptes des Greffiers, du droit des Défendeurs de former des demandes incidentes; à la faculté des Demandeurs de prouver eux-mêmes les items des leurs comptes, et aussi pour changer le Tarif des

honoraires, et établir d'autres dispositions relativement aux actions portées contre les Huissiers et les Greffiers de telles Cours.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Armstrong* a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

Lequel est résolu.

Résolu. Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la dernière Session, intitulé : “Acte pour révoquer la loi maintenant en vigueur dans cette partie de la Province, ci-devant le *Haut-Canada*, pour le recouvrement des Petites Dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet égard,” quant au nombre des divisions, au paiement des Greffiers en substituant des honoraires à leurs salaires, à l'examen de leurs comptes, à l'extension du pouvoir des Défendeurs de porter leurs créances en compte, à l'autorisation des Demandeurs, sous certaines restrictions, de prouver par eux-mêmes les articles de leurs comptes, au changement du tarif des honoraires, et à l'établissement de dispositions législatives relatives aux poursuites contre les Huissiers et Greffiers des dites Cours.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Draper* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la quatrième et cinquième années du règne de Sa Majesté, intitulé, “Acte pour abroger les Lois maintenant en force dans cette partie de la Province ci-devant appelée *Haut-Canada*, pour le recouvrement des Petites dettes, et établir d'autres dispositions à cet égard.”

Bill pour amender le dit Acte.

Il a en conséquence présenté la dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Harrison* a proposé, secondé par l'Hon. M. *Hincks*. Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour lever les doutes qui pourraient exister, quant à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections: à certaines Elections qui ont eu lieu en vertu de Writs émanés pendant la présente Session.

Bill pour lever des doutes quant à l'application de l'Acte des Elections.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement, secondé par M. *Cartwright*, Que tous les mots après “Qu'il,” dans la dite motion, soient retranchés, et les suivans substitués : “soit enjoint au Greffier de cette Chambre d'enquérir et faire rapport à cette Chambre, par quelle autorité le dit Bill a été imprimé.”

Amendement.

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et Ordonné, en conséquence.

Le Bill a été alors reçu, et lu pour la première fois. Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a été en conséquence lu une seconde fois.

Ordonné. Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour lever les doutes qui pourraient exister, quant à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, à certaines Elections qui ont eu lieu en vertu de Writs émanés pendant la présente Session, a été lu pour la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Harrison* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Passation du dit Bill.

Il est passé.

Adresse au sujet des droits sur le sucre.

Négative.

Amendement de l'Acte relatif au recouvrement des petites dettes etc.

L'Honorable *S. B. Harrison*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur trois Messages de son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de son Excellence.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit :

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général, conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée, transmettra sans délai au Secrétaire d'Etat le Bill qui a été passé par la Législature, dans la présente Session, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie du temporel de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande dans le Diocèse de Québec en cette Province," afin qu'il soit mis devant le Parlement, selon le désir de l'Acte d'Union, avant que Sa Majesté y ait signifié son assentiment.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 10 Octobre, 1842. }

Charles Bagot.

Le Gouverneur-Général informe la Chambre d'Assemblée qu'en conséquence des pertes et des malheurs de *Robert F. Gourlay*, Ecuyer, tels que allégués dans sa pétition à la Chambre, et à qui elle a recommandé d'accorder une rémunération dans son Adresse du 6 du courant, il a ordonné que la somme de £50 lui soit donnée annuellement durant sa vie naturelle.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 10 Octobre, 1842. }

Charles Bagot.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat relative au projet que le Prédécesseur de ce Ministre a proposé au ci-devant Gouverneur-Général dans sa Dépêche du 3 Mai, 1841, pour encourager l'Emigration du Royaume-Uni en cette Province.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 10 Octobre, 1842. }

No. 62.

(Copie.)

Downing Street,
3 Février, 1842. }

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche de *Sir Richard Jackson*, du 27 Septembre, No. 5, avec le Rapport que *Lord John Russell*, avait demandé relativement à la somme qu'il serait convenable de proposer au Parlement pour le service de l'Emigration au *Canada*, pour l'année qui commencera le premier Avril prochain.

L'importance du sujet m'a engagé à rechercher avec soin les moyens de mettre à effet le projet que *Lord John Russell* avait en vue dans sa Dépêche à *Lord Spilkenham* du 3 Mai dernier; et le résultat de mes recherches a servi à me convaincre qu'il se rencontre des difficultés qui s'opposent, dans la pratique, à l'exécution du plan de *Lord John Russell*.

Je vais maintenant vous expliquer la nature de ces difficultés, et vous annoncer la décision du Gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet.

Le plan suggéré par *Lord John Russell* paraît consister dans le renouvellement de la disposition Législative qui impose une taxe de Capitation sur les Emigrés, dont les revenus devaient servir à établir un fonds destiné à subvenir aux besoins des Emigrés pauvres et indigents, à leur arrivée dans la Province. L'octroi qui devait être pris sur la caisse Britannique était destiné à exempter certains Emigrés de payer la taxe Provinciale, mais seulement dans les cas où l'Agent, autorisé en ce Pays, aurait attesté préalablement que les Emigrés étaient en état d'émigrer. On a trouvé, après réflexion, que les difficul-

tés qui se rattachent à ce système d'attestation, étaient presque insurmontables, si ce n'est en entraînant des dépenses considérables pour le public, et causant beaucoup de trouble aux Emigrés. Les personnes qui se transportent dans les Provinces de l'Amérique du Nord ne dépendent pas du Gouvernement, et il n'y a aucune raison de les obliger d'aller se rapporter d'avance à un Officier du Gouvernement. Ces personnes sont simplement des sujets Britanniques, qui se transportent d'une partie des Domaines de Sa Majesté à une autre, et dont il n'est pas possible de contrôler les arrangements par aucun règlement à établir dans l'endroit où elles s'embarquent. Comme les Emigrés embarquent à bord des vaisseaux, aussitôt qu'ils le peuvent, en arrivant au Port, il serait tout à fait impraticable, pour aucun officier, de faire des perquisitions suffisantes et convenables sur le caractère et les circonstances des gens, et d'attendre leurs réponses; et néanmoins, si le Gouvernement professait d'accorder des immunités et montrait de l'indulgence, les personnes qui auraient droit aux mêmes secours à d'autres égards, se croiraient lésées, si on les leur refusait, uniquement, parce que l'on n'aurait pas eu l'occasion d'examiner leurs prétensions. Et il n'est pas facile de remédier à cet inconvénient, en exigeant qu'elles se munissent de certificats donnés par des personnes de leur voisinage; car, outre la difficulté de signifier d'avance cette condition aux Emigrés pauvres et indigents, dans toute l'étendue du Royaume-Uni, il est bien connu que des certificats de cette espèce demandent à être examinés avec soin.

En outre, le plan d'établir des Agents dans chaque localité du Pays, pour s'enquérir du caractère des personnes qui se proposent d'émigrer, a été jugé tout à fait impraticable, à cause des dépenses qu'une telle mesure entraînerait; et jamais cette enquête ou examen ne pourrait être sévère et rigide, si l'avantage qui doit en résulter est si mince et léger.

J'ai ainsi exposé la difficulté pratique qui s'oppose en ce Pays à la réalisation du plan du ci-devant Ministre de Sa Majesté, en faveur de l'Emigration en *Canada*, parce qu'il est nécessaire que les motifs qui obligent le présent Ministre de Sa Majesté à abandonner ce plan, soient pleinement expliqués à la Législature Provinciale.

Au lieu du plan primitif, l'on propose maintenant, pourvu qu'on puisse obtenir l'assentiment du Parlement à ce projet, que la somme de £5000, que *Sir Richard Jackson* a représentée comme suffisante pour ce service durant l'année 1842, soit versée dans la Caisse Provinciale, pour être employée sous votre autorité, et moyennant telles restrictions et réglemens qui peuvent avoir été établis par la Législature. Vous aurez toujours présent à l'esprit que ce fonds doit être administré d'une manière stricte et rigide; — que les Emigrés ne doivent avoir aucune part à ce secours, à moins qu'ils ne tombent sous la désignation d'Emigrés pauvres et indigents; — et finalement, que l'on ne doit pas dépasser le montant voté par le Parlement.

J'ai, etc..

(Signé,)

Stanley.

Sur Motion de l'Honorable *M. Hincks*, secondé par l'Hon. *M. Harrison*.

Ordonné, Que l'Item dans le Livre des ordres du jour, pour que la Chambre se forme en Comité de subsides, et sur le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, relatif au Major *John Richardson*, et à *Jacques Crémazie*, Ecuyer, mis devant la Chambre, Samedi, le huit du présent, soit maintenant lu.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de subsides, et sur le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, relatif au Major *John Richardson*, et à *Jacques Crémazie*, Ecuyer, mis devant la Chambre, Samedi, le huit du présent, soit maintenant lu;

Dépêche.

Messages au sujet du Bill du temporel de l'Eglise Anglicane.

Et de R. F. Gourlay.

Et d'une Dépêche relative à l'Emigration.

Dépêche.

Major J. Richardson.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Leslie a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Leslie a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir; et aussi, qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

M. Forbes, du Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du Comité Spécial sur les comptes contingents et les dépenses de cette Chambre durant la présente Session, et sur le Rapport du Comité choisi, auquel a été référé la Pétition de William Ross, et autres, et autres références, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la table du Greffier et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

Résolu, Que le Greffier de cette Chambre soit chargé de payer à William Dixon, James Voller, John Henley, Michael McCarty, Augustin Laperrière, John Kay, Robert Bailly et Edmond McCrae, Messagers de cette Chambre, et Robert Defries, le Messager aux lettres, la somme de cinq livres courant chacun, par forme de compensation pour les dépenses encourues pour leur allée et venue au siège du Gouvernement.

Résolu, Qu'il soit accordé à James Voller, Messager, la somme de dix livres courant, à lui due pour services passés.

Résolu, Que la somme de soixante livres courant soit accordée à Hugh McLellan, Portier de cette Chambre, en plein de toutes demandes et réclamations quelconques pour la présente année.

Conformément à l'ordre, un Bill pour autoriser les Bureaux nommés dans le Canada Ouest, pour tirer les Lignes de bornages dans les différents Districts, à terminer les opérations qui sont maintenant en voie de progrès, a été lu une seconde fois.

Sur Motion de M. Roblin, secondé par M. Cook.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Johnston a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé la Pétition du Comité de la Société Coloniale, chargé de la régie de ses affaires dans l'Amérique du Nord, et autres références, étant lu;

L'Honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'Hon. M. Viger, Que le dit ordre du jour soit remis.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs Armstrong, Berthelot, Boswell, Boutillier, Cameron, Christie, Cook, Derbyshire, Durand, Forbes, Gilchrist, Harrison, Hincks, Hopkins, Killaly, Kimber, Leslie, Moore, Morris, Neilson, Noël, Papineau, Parke, Ponnell, Roblin, Henry Smith, Tuschereau, D. B. Viger, L. M. Viger et Woods (30.)

CONTRE.

Messieurs Cartwright, DeWitt, Dunlop, Foster, Johnston, Sir Allan N. MacNab, D. McDonald, J. S. Macdonald, McLean, Merritt, Muffatt, Simpson, Hermannus Smith, Sherwood, Thompson et Williams (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et,

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, Que deux cent cinquante Exemplaires du Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé la Pétition du Comité de la Société Coloniale, chargé de la régie de ses affaires dans l'Amérique du Nord, et autres références, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française pour l'usage des Membres de cette Chambre.

250 Exemplaires du Rapport imprimés.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour examiner et constater les moyens les plus propres à faire disparaître les obstructions qui se rencontrent dans la Navigation de l'Ottawa et du fleuve St. Laurent, et en même temps pour étendre son enquête à tous autres moyens de transport dans la Province, étant lu;

Obstacles de la Navigation de l'Ottawa et du St. Laurent.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. DeWitt a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. DeWitt a fait Rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Alors, sur Motion de l'Honorable M. Viger, secondé par l'Hon. M. Neilson, la Chambre s'est ajournée.

Ajournement.

Mardi, 11 Octobre, 1842.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre le discours qu'il se propose de faire, en présentant le Bill de Subsidies à Son Excellence le Gouverneur Général, demain, dans la Chambre du Conseil Législatif.

Discours de l'Orateur.

La Pétition suivante a été présentée et mise sur la Table.

1 Pétition présentée.

Par M. Foster, la Pétition de Suzanne Elkins, veuve de feu Moses Elkins.

M. Morris, du Comité Permanent nommé pour surveiller les Impressions de cette Chambre, durant la présente Session, avec pouvoir de faire Rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

2^e Rapport du Comité des Impressions.

Votre Comité ayant, conformément, aux annonces, reçu des soumissions pour imprimer les Journaux et les Appendices, en Anglais et en Français, prend la liberté d'informer votre Honorable Chambre, que les soumissions de Robert Stanton et E. J. Barker étaient les plus basses, la première pour la version Anglaise, la seconde pour la version Française.

Votre Comité a requis les soumissionnaires de fournir des cautions en garantie de l'exécution prompte et exacte de l'ouvrage, et il prie votre Honorable Chambre de donner son assentiment à ce qu'il a fait.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Price a pris le Fauteuil du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil;

Et M. Price a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution, la quelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le second Rapport du dit Comité permanent.

Ordonné. Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne demain à dix heures, A. M.

L'Honorable, S. B. Harrison a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, un Retour à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, relativement aux Municipalités de *Bonaventure* et *Gaspé*.

Reçus à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 28^e Septembre, 1842; demandant à Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre copie de la Correspondance qui peut avoir eu lieu, depuis le 1^{er} Juin, 1841, relativement à l'érection des Comtés de *Bonaventure* et de *Gaspé* en Districts Municipaux, et de toutes Communications ou papiers d'une nature publique, depuis la même époque, qui ont été adressés à l'Exécutif à ce sujet, par l'un ou l'autre des dits Districts Municipaux.

Par ordre,

D. Daly,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Est. }
Kingston, 11 Octobre, 1842. }

New Carlisle, 3^e Février, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception, par la maille de ce jour, de votre Lettre de 5^e du mois dernier, avec des instructions pour me guider dans l'accomplissement de mes devoirs comme Gardien (Warden) du District Municipal de *Bonaventure*; et aussi de votre lettre du 6^e de même mois, qui me transmet l'ordre de Son Excellence d'émettre mon Warrant pour les Elections Municipales de mon District, aussi prochainement que je le jugerai convenable, dans l'intérêt public; et vous remarquez que, si le jour n'est pas fixé dans le sixième paragraphe des instructions, c'est parce que Son Excellence était d'opinion qu'il valait mieux me laisser fixer l'époque, selon ma discrétion, que de la fixer ici à une aussi grande distance.

Je regrette qu'on m'ait imposé la responsabilité de fixer le jour où les Elections devront se tenir, ne sachant vraiment pas comment interpréter la seconde section de la 4^e Victoria, chap. 3; car il paraît, d'après cette section, que les Elections auraient dû avoir lieu le second Lundi de Janvier dernier, et le même jour chaque année subséquente; ce qui semble aussi être la teneur du septième paragraphe de vos instructions.

J'ai cru, en conséquence, qu'il étant plus prudent de retarder l'émission des Warrants, jusqu'à ce que je pusse connaître le plaisir de Son Excellence à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant, &c.

(Signé) J. R. Hamilton.

A l'Honorable

Don. Daly,

Secrétaire Provincial.

&c. &c. &c.

Cross Point, Ristigouche. }
18 Mars, 1842. }

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, les copies ci-jointes des Résolutions adoptées aux Assemblées publiques des Francs-tenanciers du Comté de *Bonaventure*, qui ont eu lieu le 13^e et le 15^e de ce mois, à *Carleton* et à *New-Richmond*.

En transmettant, à la demande de ces Assemblées nombreuses et respectables, comme je puis l'attester moi-même d'après mon observation personnelle, les Résolutions qui ont été agréées à l'unanimité dans cette occasion, je sens que je dois au Comté où je réside, et

à celui que j'ai l'honneur de représenter, de déclarer respectueusement à Votre Excellence, qu'outre les objections qui s'élèvent, sous le point de vue constitutionnel, contre l'Ordonnance des Municipalités dans le *Bas-Canada*, passée par le Conseil Spécial, à la veille du rétablissement de la Constitution, les circonstances et l'état de ce District en particulier ne lui permettront pas de profiter, d'ici à un siècle, du régime municipal, qu'on veut lui imposer; que les habitants ne sont pas encore assez avancés pour se prévaloir de ces institutions; qu'ils sont même hostiles à l'établissement d'un régime, qui entraînerait pour eux des frais ruineux. Et si l'on me permet d'exprimer ma propre opinion, je ne crois pas que les Municipalités que l'on veut établir, offrent aucun avantage qui puisse contrebalancer les inconvénients auxquels ils exposeraient la population du District, qui quoique industrielle et méritoire, n'est ni assez riche ou nombreuse pour profiter des avantages qui devraient découler de ces institutions.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

(Signé) Robert Christie.

A l'Honorable

D. Daly,

Secrétaire Est.

DISTRICT DE GASPE.

A une Assemblée publique des Habitans de *Carleton*, *Marie* et *Nouvelle* dans le Comté de *Gaspé*, tenue au Presbytère de *Carleton* le 31 Mars 1842, à fin de prendre en considération l'état du Comté.

Hippolyte Landry, Mayor, au Fauteuil;

Le Capitaine Pierre Thibodeau, Vice-Président;
Et M. Isidore Judo, Secrétaire.

Il a été résolu comme l'opinion de cette Assemblée:

1^o. Sur Motion de M. Louis Normand, secondé par M. Peter Day.—Que l'Ordonnance, du Gouverneur et du Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, créant, dans toute l'étendue de cette Province, des Districts Municipaux, n'était pas demandée par le peuple de la Province;—qu'elle tend à augmenter énormément le patronage et le pouvoir de la Couronne, à imposer au peuple des taxes nouvelles et insupportables, et à corrompre la représentation;—qu'elle a été, de la part du Gouverneur et du Conseil Spécial nommé par la Couronne et n'ayant point de caractère représentatif ni d'autorité dérivant du peuple, un abus du pouvoir législatif, qui ne leur était confié que pour des objets temporaires, subversifs des droits et libertés du peuple, et que les Habitans de ce Comté devraient s'y opposer et s'y opposeront autant qu'ils peuvent constitutionnellement le faire.

2^o. Sur Motion de M. Désiré Sauveur, secondé par M. Félix Dugas.—Que l'Erection en Municipalités de ce Comté, qui n'a encore qu'une faible population, et dans lequel l'industrie, luttant contre les désavantages attachés à un pays nouveau, et à un climat rigoureux, peut à peine fournir à la subsistance du peuple, est prématurée, inconvenable aux circonstances et à l'état du pays, et contraire aux intérêts et aux vœux de la masse entière des habitans.

District Municipal de *Gaspé*. }
Percé, le 21 Mars 1842. }

Je suis fâché de remarquer que la Proclamation, qui érige ce Comté en District Municipal, soit impopulaire; il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir faire comprendre aux habitans le bien pratique qui doit résulter de l'opération efficace de l'Ordonnance des Municipalités, qu'ils désirent faire révoquer. Le fait est, que tout Système qui tend à imposer des taxes, les alarme; et j'avoue, que sur une côte habitée par des Pécheurs, il serait dispen-

Correspondance.

Message relatif aux Municipalités de Bonaventure.

Correspondance.

Correspon-
dances.

dieux, et peut-être même impraticable, de prélever des taxes, quelque légères qu'elles soient, à cause de l'absence de numéraire, dont le besoin est peu senti ici dans les transactions ordinaires, tout le commerce et les affaires, se transigeant presque exclusivement dans le District, au moyen d'un système d'échanges continuelles. C'est pourquoi, il est peut-être heureux, dans cet état de choses, que les Elections ne puissent légalement avoir lieu avant le second Lundi de Janvier prochain, car il est probable que, d'ici à cette époque, il s'opérera un changement favorable dans l'opinion publique relativement aux avantages que l'introduction pratique du Système Municipal devra rapporter à cette partie étendue et éloignée de la Province, mais qui n'a été que trop négligée jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être,
avec beaucoup de respect,
Monsieur,
Votre très humble et
Obéissant Serviteur,
(Signé.) *John LeBoutillier*, Gardien.

Cross Point, Ristigouche, }
26 Mars 1842. }

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre à Son Excellence, le Gouverneur-Général, la Pétition ci-jointe des Habitans de la Baie de *Gaspé*, datée le 14 Juillet, avec Copie des Résolutions qui ont été adoptées à l'Assemblée qui a eu lieu le 26 Février, et qui m'ont été envoyées ici.

Quant à la partie de ces documents qui a rapport à l'Ordonnance des Municipalités et des Conseils de District, je ne puis que répéter ce que j'ai déclaré. Ces institutions ne conviennent nullement à l'état du District : elles sont impopulaires et répugnent universellement aux habitans. Il est de mon devoir d'exposer à Votre Excellence, les vues de mes commettans sur les mesures publiques qui affectent leur bien-être.—jusqu'ici, je n'ai parlé du régime municipal, que comme affectant mes commettans, exclusivement, sans faire remarquer l'impossibilité qu'il y a de le mettre en pratique dans le *Bas-Canada*, en général, et l'impolitique de l'imposer à la population, contre sa volonté. Je ne m'écarterai peut-être pas de mon devoir, comme Représentant du peuple, en soumettant respectueusement à Son Excellence que la révocation totale et immédiate de l'Ordonnance des Municipalités est un objet qui mérite l'attention la plus sérieuse de Son Excellence. Cette Ordonnance sera féconde en résultats pernicieux : et si l'on persiste à la mettre en opération, elle sera naître, et dans l'opinion du monde entier, justifiera la résistance ;—et jointe à d'autres causes de mécontentement qui existent déjà dans le *Bas-Canada*, cette loi tendra à rompre le lien qui unit ce Pays à la Grande Bretagne. L'Angleterre peut à la vérité se faire obéir, et tenir cette Colonie dans la dépendance : mais cette union ne subsistera que tant que l'Angleterre sera disposée à faire de grandes dépenses pour la maintenir. Une loi, de la nature de l'Ordonnance dont je viens de parler, qui a été passée par une pareille Législature, à une telle époque, et dans des circonstances semblables, est bien propre à exciter l'indignation de tout homme qui a le sentiment de ses droits constitutionnels, et il serait bien digne de la sagesse de Son Excellence, de la révoquer sans retard. Je n'ai pas la présomption de croire que mon opinion puisse avoir un grand poids auprès de Son Excellence, mais cette opinion est sincère, et j'ose me flatter qu'elle sera reçue dans le même esprit qu'elle a été donnée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et
Obéissant Serviteur,
(Signé.) *Robt. Christie*, M. P. P.
L'honorable *D. Daly*, Secrétaire Est.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

Correspon-
dances.

A une Assemblée des Habitans de *Gaspé*, convoquée par avis public, et tenue au Bassin de *Gaspé*. Lundi le 28 Février dernier, à l'effet de prendre en considération la convenance de présenter une Pétition à Son Excellence Sir *Charles Bagot*, C. C. B., Gouverneur de la Province, et aux deux Chambres du Parlement, contre tout changement dans l'échelle actuelle des droits, contre l'établissement de la loi des Municipalités, et pour d'autres objets affectant les intérêts les plus chers de toutes les classes de la société. L'assemblée était nombreuse et respectable, et se composait de toutes les classes des habitans sans distinction d'opinion politique ou d'origine nationale.

Charles Davis, Ecuyer, appelé au Fauteuil.

M. T. Spencer, nommé Secrétaire.

Proposé par le Capitaine *Wm. Baker*, secondé par *M. Richard Ascot*,

1. Résolu.—Que les habitans de ce District appartiennent en général à la classe ouvrière, composée en grande partie de pêcheurs qui n'ont d'autres moyens de subsistance pour eux et leurs familles, que l'exercice de leur industrie ; et qu'ils sont souvent exposés par la rigueur du climat, et par d'autres causes sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle, à manquer de ressources et même des choses les plus nécessaires à la vie, pendant la longue saison de l'hiver. Que dans de telles circonstances, et dans un District peu peuplé et habité par des pêcheurs, l'établissement d'une loi municipale est inconvenable, inopportune et nullement adaptée à leurs besoins, et que si elle est mise en opération, loin d'opérer avantageusement, elle tendra à décourager les habitans, et à les réduire à la misère.

Proposé par *M. Richard Annet*, secondé par *M. John Lefour*.

3.—Que nous sommes disposés à nous conformer à toute loi que la Législature pourrait passer pour surveiller l'ouverture et la réparation des chemins et des ponts ; et qu'une loi qui autoriserait les habitans à nommer leurs propres officiers pour présider à la confection et à la régie de leurs ponts et chemins, et régir les affaires locales qui se rattachent à leurs nombreux besoins, serait accueillie avec satisfaction par les habitans qui s'y conformeraient avec empressement, sans qu'il soit besoin de nommer des officiers salariés pour ces objets.

Proposé par *M. Benjamin Coffin*, secondé par *M. Luke Gale*.

4.—Que nous sommes convaincus que l'imposition de nouvelles taxes, et la mise en opération de la loi des Municipalités dans ce District, seraient le meilleur moyen que le Gouvernement pourrait prendre pour consommer la ruine des habitans. Que le nombre d'officiers qu'il faudrait nommer de toute nécessité pour mettre la loi des Municipalités à effet, et le montant des salaires à payer, à même l'industrie de la classe ouvrière, seraient un fardeau intolérable, sans aucun avantage pour les habitans. Que les sommes d'argent nécessaires pour accomplir cet objet, employées judicieusement sous la surveillance de personnes choisies annuellement par les habitans de chaque township ou village comme ci-devant, sans honoraires ou émolumens, suffiraient presque seules pour payer toutes les améliorations dont on pourrait avoir besoin.

Cross Point, Ristigouche.

9 Avril 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Son Excellence, la copie ci-jointe des Résolutions qui ont été agréées à une assemblée considérable des Franc-tenanciers résidant sur cette rivière, tenue le 31 du mois dernier. L'opinion publique, dans cet arrondissement, s'est maintenant pleinement mani-

Correspon-
danc.

festée, et mes lettres précédentes expriment tout ce que je pourrais avoir à dire à Son Excellence sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur.

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé) *Robt. Christie.*

A l'Honorable *D. Daly,* }
Secrétaire. Est. }

A une Assemblée nombreuse des Francs-tenanciers et habitans des townships de *Man. Ristigouche*, et *Matapedia*, tenue dans la maison de *M. Norman McLeod, Flat Lands*, Jeudi le 31 Mars 1842, à l'effet de prendre en considération l'état du District.

Peter Sutherland, Ecuver, au Fauteuil.

Thomas Busted, Ecuver, Vice-Président.

M. Norman McLeod, Secrétaire.

Le Président ayant expliqué le but de l'assemblée, les Résolutions suivantes ont été proposées, secondées, et adoptées à l'unanimité.

1.—*Résolu*, Comme l'opinion de cette assemblée, que l'Ordonnance des Municipalités que l'on veut introduire dans ce District n'est pas propre à promouvoir les intérêts de ses habitans, et ne devrait pas être mise en opération, sans l'assentiment de la majorité des Francs-tenanciers : que si la dite Ordonnance est mise en opération, elle entraînera pour les habitans des conséquences ruineuses ; et qu'étant tout à fait inconvenable, elle devrait être révoquée.

New Richmond, 9 Juin, 1842.

Monsieur :

Comme Président d'une Assemblée des Conseillers du District Municipal du District de *Bonaventure*, tenue à *New Carlisle*, je prends la liberté, conformément à la sixième Résolution, de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence, certaines Résolutions qui ont été agréées par les dits Conseillers.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) *William Cuthbert.*

A l'Honorable *D. Daly,*

Secrétaire Est,

Kingston.

Procédés du Conseil de District de *Bonaventure*, le 7^e Juin, 1842.

William Cuthbert, Ecuver, au Fauteuil.

Résolu, Comme l'opinion des Conseillers de District présents à l'Assemblée :

1. Que l'érection du Comté de *Bonaventure* en District Municipal, est contraire aux vœux et aux intérêts de ses habitans, dont la situation et les circonstances ne sont pas adaptées à de telles institutions.

2. Que l'Ordonnance des Municipalités, et l'Ordonnance pour l'Election des Officiers de Paroisse et de Township, passées par le ci-devant Gouverneur, et le Conseil Spécial, où le peuple de la Province n'était pas représenté, créent de nouvelles charges, et imposent des taxes inutiles et onéreuses pour le peuple, sans produire aucun avantage correspondant.

3. Que le pouvoir conféré par ces Ordonnances, savoir le droit d'imposer des taxes locales pour des objets d'amélioration locale, par une Législature qui elle-même n'en avait pas constitutionnellement le pouvoir, d'après la Constitution Britannique, est un nouveau grief ajouté à ceux que les habitans du *Bas-Canada* ont droit d'imputer à l'Acte d'Union, qui dispose malgré eux de tous leurs Revenus pour payer la dette publique du *Haut-Canada*.

4. Qu'en supposant que ces Ordonnances soient constitutionnelles, le Gouvernement Exécutif ne les a pas lui-même observées dans plusieurs occasions ; que les Elections des Conseillers de District, qui ont eu lieu n'ont pas été conformes aux dispositions de ces Ordonnances ; et que ces Elections, si elles ne sont pas illégales, sont du moins très suspectes.

5. Que considérant, avec nos commettans, l'Ordonnance des Municipalités, sous ce point de vue, il ne serait pas convenable de procéder aux affaires sous ses dispositions ; et que, à la demande de nos commettans, et en justice à nous-mêmes, nous ne nous sommes assemblés que pour enrégistrer l'opinion que nous entretenons de ces Ordonnances, et exprimer les vœux de nos commettans.

Ajourné *sine die*.

6. Que copie de ces Résolutions soient transmises à Son Excellence le Gouverneur-Général par *William Cuthbert*, Ecuver, et qu'il soit recommandé aux habitans de signer sans retard les Pétitions, en voie de progrès, qui doivent être présentées à la Législature pour demander le rappel des dites Ordonnances, et des autres Ordonnances passées par le ci-devant Gouverneur et le Conseil Spécial du *Bas-Canada*.

William Cuthbert,

Président.

District Municipal de *Gaspé,* }
Percé, 20 Juin, 1842. }

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport des travaux de la 1^{ere} Session du Conseil, et je remplirai peut-être mieux ma mission, en vous transmettant copie de son Journal, pour l'information de Son Excellence. Je vous prie de remarquer que le Conseil s'étant assemblé dans la saison des affaires, à une époque où la présence de ces messieurs étaient requise, ailleurs pour surveiller les pêches dans lesquelles ils sont plus ou moins intéressés, ils ont tous manifesté la plus vive impatience d'ajourner de bonne heure la Session qui vient d'avoir lieu ; et je crains beaucoup qu'il n'en soit de même pour la Session du mois de Septembre prochain.

J'ai l'honneur d'être,

avec un profond respect,

Votre très humble et obt. Serv.,

John LeBoutillier, Gardien.

D. G

A l'Honorable *D. Daly,* }
Secrétaire Est, }
Kingston. }

Chambre d'Assemblée,
Kingston, 26 Sept. 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les Pétitions ci-jointes, savoir :

Aussi une Pétition des Habitans de *Percé* et des environs, se plaignant de l'Ordonnance des Municipalités et d'autres griefs ; et finalement une Pétition des Francs-tenanciers et habitans de *Bonaventure* contre la dite Ordonnance ; et je vous prie de vouloir bien les soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

Robt. Christie,

M. P. P.

A l'Honorable *D. Daly,* }
Secrétaire Est. }

(Copie.)

A Son Excellence le Très Honorable Sir *Charles Bagot*, C. C. B., Gouverneur en Chef de l'Amérique Britannique du Nord.

L'humble Pétition de habitans soussignés de *Percé* et des lieux environnans, dans le Comté de *Gaspé*,

Expose humblement que les habitans de cette partie du Comté de *Gaspé*, sont de pauvres pêcheurs, chargés pour la plupart d'une nombreuse famille ; qu'il arrive souvent que la pêche n'est pas suffisante pour leur subsistance ; que la courte durée de l'été

Correspon-
danc.

Correspondance.

leur laisse à peine cinq mois pour se pourvoir le reste de l'année ;—que les patates et l'orge sont les principaux produits de l'agriculture et qu'il y a des années où ils ne viennent pas à maturité. Que leurs approvisionnements, tels que la farine, le lard, les patates, etc., sont importés d'Europe, des seurs Provinces et des *Etats-Unis*, et que vos Pétitionnaires sont obligés de les payer un prix exorbitant.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre leur Requête en considération, et révoquer la nouvelle Loi Municipale en ce qu'elle a rapport au District de *Gaspé*. Attendant qu'il est moralement impossible pour les habitans de ce District, qui se compose d'une population de pauvres pêcheurs, de supporter ce fardeau.

Les seurs Provinces permettent que les articles nécessaires à la pêche soient importés sans payer aucun droit : mais dans cette Province les pêches ont été frappées jusqu'ici d'un droit de 2½ pour cent, et l'on veut maintenant ajouter une nouvelle taxe de 24 pour cent et un chelin du Tonneau sur le Sel qui jusqu'à ce jour était admis sans rien payer.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier :

1^r. Mars, 1842.

Signé de *Mathew Ryan*, et de 386 autres personnes.

A Son Excellence le très-honorable Sir *Charles Bagot*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

La Pétition des Franc-tenanciers et Habitans sous-signés du Comté de *Bonaventure*, District de *Gaspé*.

Expose respectueusement :

Qu'au nombre des Droits et des Libertés dont vos Pétitionnaires ont hérité de leurs ancêtres, ou qui leur ont été garantis comme sujets de la Couronne Britannique, se trouve celui de n'être obligés de payer aucun Droit, taxe ou impôt quelconque, sans le consentement de leurs Représentants, librement élus, excepté les Droits imposés pour régler le commerce dont les Revenus doivent toujours être payés et employés, de l'avis et consentement de leurs Assemblées Représentatives.

Que parmi les Ordonnances qui ont été passées par le ci-devant Gouverneur-Général en Conseil Spécial, le dit Gouverneur a, en violation de ce Droit, et après que le dit Conseil eut cessé d'exister, ordonné et décrété que la ci-devant Province du Bas-Canada serait divisée en Districts, et qu'on y établirait des Conseils Municipaux, avec pouvoir de taxer les propriétés mobilières et immobilières des vos Pétitionnaires, en même temps que tous les pouvoirs administratifs des dits Conseils étaient conférés à des personnes nommées par l'Exécutif Provincial.

Vos Pétitionnaires exposent humblement que la plupart des Ordonnances du dit Gouverneur en Conseil Spécial, ont été passées à une époque où il était connu que l'on était sur le point de convoquer une Législature représentative en vertu d'un Acte du Parlement Impérial : et qu'en passant l'Ordonnance des Municipalités, le dit Gouverneur en Conseil Spécial a violé les Droits inhérents à des Sujets Britanniques, et inséparables de leurs droits de propriété, en assujettissant vos Pétitionnaires,

1.—A des taxes, impôts et droits imposés par des Corporations nommées par la Couronne :

2.—A une multiplicité de formalités et d'exigences qui affectent les titres des propriétés foncières et d'autres propriétés, déjà garantis par des lois généralement connues et respectées.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien consentir à la révocation de la dite loi des municipalités, et de toutes et chaque Ordonnance imposant aucune taxe sur le peuple, ou empiétant sur ses justes droits et libertés, et qu'aucune des dites dispositions ou ce qui a été fait en vertu d'icelles, ne soient à l'avenir invoqués comme précédents.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Signé de *E. H. Enwright, J. P.*, et de 412 autres personnes.

Ordonné. Que deux cent cinquante exemplaires du dit Retour soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

250 Exemplaires du dit Message et Correspondance imprimés.

Sur Motion de l'Honorable M. *Neilson*, secondé par M. *Christie*.

Ordonné. Que le Greffier de cette Chambre soit chargé de faire dresser et imprimer un Etat des procédés de la Chambre, durant cette Session, pour l'usage des Membres de cette Chambre, lequel indiquera le nombre des Pétitions qui ont été présentées et des Comités nommés, le titre de tous les Bills introduits dans la Chambre, de ceux qui ont été envoyés au Conseil Législatif, ou que le Conseil Législatif a envoyés à la Chambre, avec la distinction entre ceux qui ont été passés et rejetés par l'une ou l'autre Chambre, ou qui n'ont pas été sanctionnés, ou qui ont été réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, par Son Excellence le Gouverneur-Général, et ceux dont les amendemens d'une Chambre n'ont pas été agréés par l'autre.

Un Etat des Procédés de la Session sera imprimé.

L'Honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Harrison*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, mis devant la Chambre le 3 Octobre présent, qui recommande à la Chambre d'Assemblée de prendre en considération la convenance d'accorder à l'Honorable *Charles Richard Ogden*, ci-devant Procureur-Général pour le *Canada Est*, et à *John Davidson*, Ecuyer, ci-devant Commissaire des Terres de la Couronne, une pension de retraite à compter du moment qu'ils ont cessé d'occuper leurs charges respectives, soit référé au Comité de Subsidés, ce jour.

Pension de M. M. Ogden et Davidson.

L'Honorable M. *Neilson* a proposé, secondé par M. *Dunlop*, Que la considération de la dite Motion soit remise au second Lundi après l'ouverture de la prochaine Session.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, il s'en est suivi une division ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong, Berthelot, Bassnell, Boutillier, Chesley, Christie, Cook, Dewitt, Dunlop, Durand, Forbes, Jones, Kimber, D. McDonald, McLean, Merritt, Moffatt, Moore, Morris, Neilson, Papiereau, Parent, Powell, Price, Roblin, Harmanus Smith, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turgeon, D. B. Viger, L. M. Viger, Williams et Woods.* (35.)

CONTRE.

Messieurs *Bluck, Cameron, Derbishire, Draper, Dunn, Duncomb, Foster, Gilchrist, Harrison, Hincks, Johnston, Sir Allan N. MacNab, Parke, Simpson et Sherwood.* (15.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

M. *Leslie*, du Comité de Subside de toute la Chambre, et sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, relatif au Major *John Richardson* et à *Jacques Crémazie*, Ecuyer, mis devant la Chambre, Samedi le huit du courant, a fait Rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre ; et elles sont comme suit :

Résolu. Qu'une somme de deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, sur les fonds du Revenu consolidé de cette Province, non déjà appropriés, afin de la mettre en état de pouvoir donner une pareille somme pour l'encouragement d'un ouvrage littéraire, intitulé : "La guerre de 1812," écrit et publié par le Major *John Richardson*.

250 accordés à J. Richardson.

250 accordés
à J. Crémazie.

Résolu. Que la somme de deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, sur les fonds du Revenu consolidé de cette Province, non déjà appropriés, afin de la mettre en état de pouvoir donner une pareille somme pour l'encouragement d'un ouvrage sur "Le Droit Criminel," écrit et publié par M. Jacques Crémazie.

Alors sur Motion de M. Black, secondé par M. Sherwood,

Ajournement. La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 12 Octobre, 1842.

10 heures A. M.

1 Pétition lue: Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue:

E. P. Gilman. De E. P. Gilman, et autres, du Township de Brant; exposant que les actes d'enregistrement de cours de division sont onéreux pour le peuple et demandent remède.

Message du Conseil Législatif, par John Godfrey Spragg, Ecuyer, Maître en Chancellerie:

M. l'Orateur,

Le Conseil a
passé avec
amendements:
le Bill pour
lever les doutes
quant à l'appli-
cation de l'Acte
des Elections.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: Acte pour lever les doutes qui pourraient exister, quant à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, à certaines Elections qui ont eu lieu "en vertu de Writs émanés pendant la présente Session," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Rapport sur le
Canal Beau-
journalis.

L'Honorable M. Moffatt, du Comité Spécial, auquel ont été référés les Documents mis devant cette Chambre le vingt du courant, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au Canal de Beauharnois, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport voir Appendice (Z.), à la fin de ce Volume.

Imprimé à 250
Exemplaires.

Ordonné: Que deux cent cinquante Exemplaires du dit Rapport, et des Témoignages et Documents qui l'accompagnent, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Amendements
du Conseil au
Bill pour lever
des doutes
quant à l'appli-
cation de l'Acte
des Elections.

L'Honorable M. Neilson a proposé, secondé par M. Kimber, Que les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour lever les doutes qui pourraient exister, quant à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, à certaines Elections qui ont eu lieu en vertu de Writs émanés pendant la présente Session," soient maintenant pris en considération.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement, secondé par M. Dunlop, Que tous les mots après "que," dans la dite Motion, soient retranchés, et les suivants substitués: "cette Chambre se formera maintenant en Comité de toute la Chambre sur les amendements faits par le Conseil Législatif, au Bill intitulé: Acte pour lever les doutes qui pourraient exister, quant à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, à certaines Elections qui ont eu lieu en vertu de Writs émanés pendant la dernière Session."

La Question ayant été mise sur la dite Motion d'amendement, il s'en est suivi une division et la dite Motion a passé dans la négative.

Sir Allan N. MacNab a alors proposé en amendement à la Motion principale, secondé par M. Simpson, Que tous les mots après "Que," dans icelle, soient retranchés, et les suivans substitués: "De main cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur les dits amendements."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, il s'en est aussi suivi une division, et la dite Motion a passé dans la négative.

La Motion ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et les dits amendements ont été lus, et sont comme suit:

Presse 2, ligne 4, après "émané," insérez les Clauses suivantes cotées, A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, et Cédule A, première partie, Cédule A, seconde partie, Cédule B, Cédule C, Cédule D, et Cédule E.

Clause A.

"Et qu'il soit statué, que pour chaque quartier de chaque cité, ville ou bourg en cette Province, ayant droit d'envoyer un Membre ou des Membres au Parlement Provincial, et pour chaque township dans cette partie de cette Province, ci-devant formant la Province du Haut-Canada, deux Coteurs surs seront après nommés ou élus, de la même manière qu'un seul tel Coteur est maintenant nommé en vertu de la Loi pour tout tel quartier ou township."

Elections.

Clause B.

"Et qu'il soit statué, qu'avant le premier jour de Mars, de toute et chaque année, les Coteurs pour chacun des dits quartiers et townships, et pour chaque township dans les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missisquoi, dans le Bas-Canada, feront respectivement une liste alphabétique, en duplicata, de toutes les personnes résidentes en iceux, et qualifiées à voter aux Elections des Membres pour servir dans le Parlement Provincial de cette Province, en vertu de propriétés situées dans les dits quartiers et townships respectivement, désignant le lot, la concession, rue ou localité où se trouve située la propriété en vertu de laquelle le dit Electeur est ainsi qualifié; laquelle liste sera faite en même temps que les Cotisations, et sera intitulée, "Liste Originale des personnes résidentes dans le quartier (ou township) de _____, dans la cité (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas) de _____, qualifiées à voter à l'Electon d'un Membre (ou Membres, suivant le cas) pour représenter la cité, (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas), de _____, dans le Parlement Provincial, en vertu de propriétés situées dans le dit quartier (ou township, suivant le cas), de _____, dans la cité, (ville, bourg, comté, ou division, suivant le cas) susdite;—et les dits Coteurs de chacun des dits quartiers et townships, respectivement, le ou avant le premier jour de Mars de chaque année, (ou si ce jour est un Dimanche, ou autre fête d'obligation, pendant lequel on ne transige ordinairement aucune affaire, alors le jour ouvrable suivant,) feront serment devant quelque Juge de paix (lequel est par le présent autorisé à administrer le dit serment,) qu'au meilleur de leur connaissance ou croyance, la dite liste est fidèle et correcte, et qu'ils n'ont pas entré volontairement sur icelle le nom d'aucune personne non qualifiée à voter en la manière y mentionnée, ni omis en icelle le nom d'aucune personne qualifiée à voter, et qu'ils ont fait la dite liste avec la diligence convenable; et le dit serment sera écrit au bas de la dite liste, et sera signé par les Coteurs, et attesté par le Juge de Paix devant lequel il sera prêt; et il sera affiché des copies de la dite liste par les

Electons. dits Cotiseurs ou aucun d'eux, dans pas moins de trois des endroits les plus publics dans le dit quartier ou township, le ou avant le jour susdit de chaque année, lesquelles listes demeureront ainsi affichées pour l'inspection du public jusqu'au trente-unième jour du dit mois de Mars, inclusivement."

Clause C.

"Et qu'il soit statué, qu'un des duplicata de la dite liste originale demeurera dans le Bureau ou à la résidence de chacun des Cotiseurs par qui elles auront respectivement été faites, et seront pendant le mois de Mars ouvertes au public, tous les jours et aux heures convenables, excepté les Dimanches et autres fêtes d'obligation, pendant lesquels on ne transige ordinairement aucune affaire; et pendant le mois de Mars, les Cotiseurs et ceux d'entre eux qui auront respectivement fait la dite liste originale, recevront les réclamations de toutes personnes, dont les noms auront été omis de la dite liste originale, et qui croiront avoir droit d'être inscrites sur icelle, ainsi que les objections de toutes personnes à l'insertion de tout nom ou noms dans la dite liste originale, et ils tiendront aussi une liste des réclamations et objections, laquelle sera ouverte à toutes personnes comme susdit, pendant le dit mois de Mars; et dans le cas où les dits Cotiseurs auraient raison de croire, soit sur l'information de la partie intéressée ou autrement, qu'ils ont inséré ou omis erronément, aucun nom en faisant la dite liste, il sera et pourra être loisible aux dits Cotiseurs, et ils sont par le présent requis d'amender la dite liste en insérant ou en retranchant le dit nom de ou sur la dite liste originale, en tout temps, le ou avant le trente-unième jour du dit mois de Mars de chaque année; et ce jour-là (ou si c'est un Dimanche ou autre fête d'obligation, pendant lequel on ne transige ordinairement aucune affaire, alors le jour ouvrable suivant) soit qu'ils aient fait aucuns tel changements ou non, les dits Cotiseurs feront respectivement une seconde liste alphabétique, en duplicata, de toutes les personnes qualifiées comme susdit, laquelle seconde liste sera intitulée, 'liste amendée des personnes résidantes dans le quartier (ou township) de _____, dans la cité (ville ou bourg, comté ou division, suivant le cas) de _____, et qualifiées à voter à l'Élection d'un Membre (ou Membres, suivant le cas) de _____, dans le Parlement Provincial, en vertu de propriétés situées dans le dit quartier (ou township, suivant le cas) de _____, dans la cité (ville, bourg, comté ou division, suivant le cas) susdite; laquelle dite liste amendée sera attestée de la même manière que la dite liste originale; et les dits Cotiseurs ou l'un d'eux afficheront des copies de la dite liste amendée dans les mêmes endroits où avaient été affichées, les copies de la liste originale dans chaque quartier ou township, le premier jour d'Avril de chaque année (ou si ce jour est un Dimanche ou autre fête d'obligation, pendant lequel il n'est ordinairement transigé aucune affaire, alors le jour ouvrable suivant,) et demeureront ainsi affichées pour la nouvelle inspection du public, jusqu'au trentième jour du dit mois d'Avril, inclusivement."

Clause D.

"Et qu'il soit statué, qu'un des duplicata de la dite liste amendée, demeurera au Bureau ou à la résidence de chacun des Cotiseurs, par qui elles auront été respectivement faites, et seront, pendant le mois d'Avril, ouvertes au public aux heures raisonnables, et tous les jours excepté les Dimanches, ou autres fêtes d'obligation, pendant lesquels on ne transige ordinairement aucune affaire; et pendant le mois d'Avril, les Cotiseurs et chacun d'eux par qui la dite Liste amendée aura été faite, recevront les réclamations de toutes personnes, lesquelles étant omises sur la dite Liste amendée, croiront qu'elles ont droit d'être inscrites sur icelle, et les objections de toutes personnes à l'insertion de tout nom ou noms dans la

Electons. dite Liste amendée, et tiendront une Liste des dites réclamations et objections, aussi bien que des réclamations et objections qui avaient été faites à la Liste originale et non accordées par les dits Cotiseurs en faisant la dite Liste amendée, laquelle Liste de réclamations et objections sera ouverte à toutes personnes comme susdit, pendant tout le mois d'Avril, et des copies d'icelle attestées par la signature des dits Cotiseurs, le premier jour de Mai, (ou si ce jour est un Dimanche ou autre fête d'obligation pendant lequel il n'est ordinairement transigé aucune affaire, alors le jour ouvrable suivant,) seront affichées par les dits Cotiseurs ou l'un d'eux dans les mêmes endroits où auront été affichées des copies de la dite Liste amendée, auxquels elle a rapport."

Clause E.

"Et qu'il soit statué, que les réclamations et objections ci-devant mentionnées, seront dans tous les cas faites par écrit, et signées par aucun des Electeurs du Quartier ou Township auxquelles elles ont rapport, et exposeront les raisons sur lesquelles est fondée la dite réclamation ou objection."

Clause F.

"Et qu'il soit statué, que le premier jour de Mai de chaque année, chaque Cotiseur transmettra la Liste amendée des voteurs, et la Liste des réclamations et objections susdites, tant celles qui ont été faites à la dite Liste originale et non admises, que celles faites à la dite Liste amendée comme susdit, signées par lui, à l'un des Officiers ci-après nommés, savoir: dans le *Canada Ouest*, la dite Liste sera transmise au Greffier de la Cour de Division de l'endroit où se trouve situé le quartier ou township auquel elles ont rapport; et dans les Cités de *Québec* et de *Montréal* et la ville des *Trois-Rivières*, au Protonotaire de la Cour du Banc du Roi, siégeant dans les dites cités respectivement; dans les parties du District de *Montréal*, hors de la cité de *Montréal*, au Greffier de la Cour des Requêtes du District, à l'endroit le plus près du lieu des séances de la dite Cour; dans la ville de *Sherbrooke*, au Greffier de la Cour Provinciale de la Cour de *St. François*; et dans les parties du District de *St. François*, à part de la dite ville, au Greffier du Circuit de la dite Cour Provinciale où se trouve située la localité à laquelle la dite Liste a rapport."

Clause G.

"Et qu'il soit statué, que le Cotiseur qui aura reçu de pareilles réclamations ou objections, dans l'espace de quatre jours après que la dite Liste amendée lui aura été transmise, tel que pourvu par la sixième Clause de cet Acte, donnera avis par écrit au réclamant ou opposant, et aussi à la personne au droit de laquelle on objecte, que la réclamation ou objection, suivant le cas, a été transmise pour être déterminée, et du jour et du lieu désignés pour l'audition et détermination d'icelle; et le dit avis sera servi personnellement à la partie ou en le laissant à la résidence de la dite personne dans le quartier ou township auquel la dite Liste a rapport; ou si la dite personne n'a pas de lieu de résidence, dans le dit quartier ou township, alors en l'affichant dans les mêmes endroits où les copies de la Liste amendée avaient été affichées."

Clause H.

"Et qu'il soit statué, qu'au cas du décès ou incapacité d'aucun Cotiseur avant qu'il ait rempli les devoirs dont il est tenu par cet Acte, ces devoirs seront remplis et achevés par le Cotiseur survivant."

Clause I.

"Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du Juge de la Cour de Division, ou d'un des Juges de la Cour du Banc du Roi, siégeant au terme inférieur, ou du Commissaire des Cours de Requêtes, ou du Juge Provincial du dit District de *St. François*, respec-

Elections.

tivement, aux séances suivantes des dites Cours et Termes, respectivement, le ou après le premier jour de Juin de chaque année, d'examiner et reviser les dites Listes amendées, et d'entendre et décider toutes telles réclamations et objections, comme susdit."

Clause K.

"Et qu'il soit statué, que les jours du dit examen, comme susdit, le Juge ou le Commissaire susdit, respectivement, examinera d'abord la liste amendée des voteurs, préparée par les Cotis-eurs et la comparera avec la Liste des objections, et vis-à-vis chaque nom sur la dite Liste amendée, auquel il n'aura pas été objecté, il écrira le mot "Admettez" et le paraphera."

Clause L.

"Et qu'il soit statué, que lorsque le Juge ou commissaire respectivement aura parcouru tous les noms auxquels il n'aura pas été fait d'objection, ils procéderont à l'audition sommatoire des parties, ou de leurs agents, pour ou contre lesquelles des réclamations ou objections auront été faites comme susdit, et des témoignages rendus à l'appui ou contre chaque réclamation ou objection, et inséreront, laisseront, bifferont, ou omettront, de ou dans la dite Liste amendée, le nom de chaque partie, selon qu'ils seront d'opinion que telle partie a ou n'a pas droit d'être Electeur du dit lieu: et la décision du dit Juge ou Commissaire respectivement sera définitive, sujette seulement à l'objection de l'Assemblée Législative, ou d'aucun des Comités qu'elle nommera pour juger une Election contestée et le droit d'aucun tel voteur ou voteurs."

Clause M.

"Et qu'il soit statué, que dès que le Juge ou le Commissaire aura rendu sa décision finale sur ces réclamations et objections, il sera du devoir du Greffier de la Cour, de faire une Liste Alphabétique en triplicata de ces voteurs, suivant la décision du dit Juge ou Commissaire, lesquelles Listes seront intitulées, "Régistres de personnes résidantes dans le quartier (ou township) de _____, dans la cité (ville, ou bourg, comté ou arrondissement, selon le cas) de _____, et qualifiés pour voter à l'Election d'un Membre (ou Membres selon le cas) pour représenter la cité (ville ou bourg, comté ou arrondissement selon le cas) de _____, dans le Parlement Provincial, par les propriétaires qu'elles possèdent dans le dit quartier (ou township selon le cas) de _____, dans la cité (ville ou bourg, comté ou arrondissement selon le cas) susdite"; un des doubles de ce Régistre restera déposé dans le Bureau du dit Greffier: un autre sera transmis par lui au Bureau du Shérif du District dans lequel sera située la dite cité, ville, bourg, comté ou arrondissement qu'il concernera, et le troisième double au Secrétaire de quartier, ville ou township aussi qu'il concernera; et ces trois doubles resteront déposés dans les dits bureaux respectivement pour l'inspection publique, laquelle sera gratuite."

Clause N.

"Et qu'il soit statué, que dans toutes et chacune les cité, ville et bourg, comté et arrondissement auxquels s'étendront les dispositions du présent Acte, il n'y aura qu'un jour de poll au lieu de deux pour prendre les votes, dans les divers quartiers ou townships en telle cité, ville, bourg, comté et arrondissement respectivement, à l'Election d'un Membre ou Membres pour représenter, dans le Parlement Provincial, telle cité, ville, bourg, comté ou arrondissement."

Clause O.

"Et qu'il soit statué, que si une Election a lieu avant le premier de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-trois, elle sera en tout conduite, pour ce qui regarde la partie du présent

Acte relative à la Liste et à l'enregistrement des voteurs, comme si cet Acte n'était pas en vigueur."

Clause P.

"Et qu'il soit statué, que dans toutes les Elections pour aucune des cités, bourg, ville, comté ou arrondissement auxquels s'étendront les dispositions du présent Acte, qui auront lieu après le dit premier jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-trois, toute personne qualifiée dont le nom sera inscrit dans les Régistres faits en vertu du présent Acte, dans les divers quartiers ou townships en telle cité, bourg, comté et arrondissement, avant le jour de la publication du Writ d'Election, et nulle autre, aura droit de s'enquérir en cette occasion d'autre fait, que de celui que la personne qui vient pour donner son suffrage, est réellement celle qui est mentionnée dans le dit Régistre, et qu'elle n'a pas déjà voté à cette Election. Pourvu toujours que l'examen de ces faits se borne dans cette occasion à faire prêter à la personne qui se présente pour voter, (si le Député-Officier-Rapporteur est requis de ce faire par ou au nom d'un Candidat ou d'un Electeur du dit quartier ou township,) serment (ou si ce voteur est une des personnes auxquelles la loi permet d'affirmer au lieu de prêter en matière civile, à faire affirmer solennellement) en la forme de la Cédule B. annexée au présent Acte; et il ne sera point permis à ce poll et à cette Election de faire prêter à aucun voteur dont le nom sera inscrit, aucun autre serment, ou affirmation que ce soit, sauf seulement le serment et affirmation de subornation, lequel s'il est demandé de la part d'un Candidat ou d'un Electeur de tel quartier ou township, sera administré par le Député-Officier-Rapporteur, en la forme de la Cédule C. annexée au présent Acte."

Clause Q.

"Et qu'il soit statué qu'il sera du devoir de chaque Greffier d'une Cour à laquelle aura été fait un Régistre d's Electeurs en vertu du présent Acte, de délivrer, sur la demande faite par l'Officier-Rapporteur personnellement au bureau de ce Greffier, tel nombre de Copies rectifiées des Listes de voteurs pour tous et chacun les quartiers et townships dans la juridiction de cette Cour, que l'Officier-Rapporteur pourra demander."

Clause R.

"Et qu'il soit statué, que si aucun Juge, Juge Provincial, Juge de District, Commissaire, Greffier, d'une Cour de Division ou de toute autre Cour, Secrétaire de ville ou cité, ou personne agissant comme tel, Officier-Rapporteur, Député-Officier-Rapporteur ou toute personne que ce soit, contrevennent ou désobéissent volontairement aux dispositions du présent Acte, ou à aucune d'icelles, relativement à toute matière au chase qu'ils sont respectivement tenus de faire, ils pourront être pour cette offense poursuivis devant toute Cour compétente de Jurisdiction civile, par tout voteur enrégistré, Candidat, Membre actuellement élu, ou autre personne lésée, pour la somme pécuniaire de cent Louis, et la Cour ou le Jury devant lequel sera portée la poursuite, pourra, accorder la somme entière de cent Louis, ou toute autre somme que la dite Cour ou Jury trouvera juste que le défendeur paie au demandeur; et le défendeur dans l'action, si le jugement est rendu contre lui, paiera la somme pécuniaire accordée avec tous les dépens, au demandeur, sans préjudice cependant au droit de toute partie lésée par la maiversation de tout Officier-Rapporteur, ou Député-Officier-Rapporteur, de pouvoir recouvrer les dommages, pour faux retour, que lui accorderait la loi commune, ou les statuts maintenant en vigueur: Pourvu toujours que toute action, intentée en vertu des dispositions de cette Section, sera commencée dans les premiers quatre

Elections.

mois après que le fait qui lui donnera naissance, aura eu lieu, et que Notice par écrit sera donnée au défendeur au moins un mois de Calendrier avant le commencement de l'action, cette Notice sera signée par le demandeur ou son Agent, et contiendra l'indication de la résidence de celui qui l'a signée et de celui qui intente l'action: Pourvu aussi, que tout tel défendeur qui aura payé la somme à laquelle il aura été condamné, pourra se servir de ce jugement pour faire débouter toute autre action portée contre lui pour le même fait: et telle action étant déboutée, le défendeur recouvrera ses frais."

Clause S.

"Et qu'il soit statué, que le mot township, dans cet Acte, comprend tant aucun township qu'aucun circuit réputé township ou réunion de townships ayant droit d'élire un Officier de township: et le mot quartier comprendra tant aucun quartier d'une cité ou ville, que toute une ville qui ne sera pas divisée en quartier: et pour le bourg des *Trois-Rivières* et la ville de *Sherbrooke* respectivement, il sera élu des Cotiseurs pour les fins du présent Acte, de la même manière et en vertu des mêmes dispositions qu'aucun township dans le District Municipal dans lequel est situé le dit bourg ou ville, peut élire lui-même des Cotiseurs."

Clause T.

"Et qu'il soit statué, que toute erreur dans le nom ou la désignation d'aucune personne, ou d'endroit dans un écrit qui sera fait dans la forme d'une des Cédules annexées au présent Acte, ou de toute Liste, Régistre ou Notice faite et dressée en vertu du présent Acte, n'empêchera ni ne restreindra l'opération du présent Acte, pourvu que telle personne ou endroit soit désigné dans cet Ecrit, Liste ou Régistre de manière à indiquer, pour qu'elle puisse être généralement reconnue, la personne ou l'endroit dont il s'agit."

Clause U.

"Et qu'il soit statué, que les mots: 'Gouverneur de cette Province,' chaque fois qu'ils se trouvent dans le présent Acte, comprennent tant le Gouverneur que le Lieutenant-Gouverneur ou la personne administrant le Gouvernement de cette Province, pour le temps d'alors."

CECULE A.—Première partie.

Comté (division, cité, bourg ou ville.) de _____, Je E. F. objecte à la demande de A. B. d'être admis (ou continué sur la Liste) comme voteur du comté, (division, cité, bourg, ou ville.) de _____, pour les raisons suivantes (ici peuvent être expliquées brièvement les raisons: comme l'insuffisance de la valeur de la propriété ou du loyer; que la partie n'est point, ou a cessé d'être propriétaire ou locataire: qu'elle n'est point personnellement qualifiée, étant mineure, officier de Douane, etc..) et je demande à être entendu sur les dites objections devant le Juge de District (ou selon le cas.)

(Signé) E. F.

Date—

CECULE A.—Seconde partie.

Objections à l'insertion du nom de _____ dans la Liste des voteurs déposée avec moi G. H. Cotiseur, ce jour de _____,

(Signé) G. H.

CECULE B.

Je A. B. jure (ou affirme solennellement) que je suis la personne désignée dans le Régistre de _____, comme voteur de _____ (ici insérez une description dans les mêmes termes que ceux du Régistre,) et que je n'ai pas déjà voté à cette Election, ni à ce Poll-ci, ni à aucun autre.

Elections.

CECULE C.

Je A. B. jure solennellement (ou affirme solennellement) que je n'ai reçu par moi-même, ni par aucune autre personne, pour mon usage et avantage, aucune somme ou sommes d'argent, office, place ou emploi, don ou récompense, ni aucune promesse d'argent, office, place, emploi, don ou récompense, pour donner mon vote à cette Election.

CECULE D. No. 1.—Comtés ou Divisions.—Formule d'un Régistre ou Liste de Voteurs. Comté (ou Division) de _____.

No.	Date de l'Inscription.	Noms.	Etat.	Propriétaire ou Locataire.	Désignation de la Propriété, Terres, Maisons, etc.	Remarques.

CECULE E. No. 2.—Cités ou Bourgs.—Formule d'un Régistre ou Liste de Voteurs. Cité (Ville ou Bourg) de _____.

No.	Date.	Noms.	Etat.	Propriétaire ou Locataire.	Désignation de la propriété.	Rue, Ruelle, ou autre lieu de résidence.	Quartier ou autre Division.

Préambule, ligne 23,—après "Session" insérez, "Et attendu qu'il est expédient et indispensable de pourvoir à l'enregistrement des noms des personnes ayant droit, en vertu de la loi, de voter à l'Election des Membres pour représenter, dans le Parlement Provincial, les divers cités, villes et bourgs de cette Province, qui ont droit d'envoyer des Membres au Parlement, et aussi de celles qui ont le même droit dans les divers comtés et divisions de la partie de cette Province formant ci-devant celle du *Haut-Canada*, et dans quelques-uns des comtés de la partie de cette Province, formant ci-devant celle du *Bas-Canada*, qui ont aussi droit d'envoyer des Membres au Parlement."

Titre, ligne 4—Après "Session" insérez "et pour pourvoir à l'enregistrement des personnes qui ont droit de voter à certaines Elections de Membres de l'Assemblée Législative de cette Province."

L'Honorable M. Neilson a proposé, secondé par M. Price, Que les dits amendemens soient rejetés.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, Ecuyer, Gentilhomme, Huissier de la Verge-noire.

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général m'a ordonné d'informer cette Honorable Chambre, que son plaisir est que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès de lui dans le Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, dans la Chambre du Conseil Législatif; et alors, il a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivans :

Acte pour pourvoir à la liberté des Elections par toute cette Province, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour rendre uniforme dans toute la Province, la Loi qui déclare vacants les Sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent des emplois.

Acte pour la qualification des Juges de Paix.

Acte pour amender l'Acte y mentionné, relatif à la désertion des Matelots et autres dans le Service de Mer.

Acte pour mieux proportionner le Châtiment à l'Offense, en certains cas.

Acte pour régler l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Acte pour régler l'Inspection et le Mesurage du Bois de construction, des Mâts, Esparres, Daves, Madriers, et autres objets de cette nature, destinés au chargement des Navires et à l'exportation de la Province, et pour d'autres fins y relatives.

Acte pour autoriser la Négociation d'un emprunt en Angleterre d'une somme d'un million cinq cent mille livres sterling, pour la construction et l'achèvement de certains Travaux Publics en *Canada*.

Acte d'appropriation d'une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph*, pour ses services passés comme Agent d'émigration.

Acte pour continuer, pour un tems limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi du District de *Montréal*.

Acte pour continuer, pour un tems limité, certains Actes et Ordonnances.

Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées relatives aux Chemins d'Hiver, dans cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*.

Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et du Conseil de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relativement à l'administration de la Justice.

Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est.*

Acte pour prolonger le tems fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'Enregistrement des Hypothèques sur les Biens Immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle.

Acte pour rétablir les anciennes limites des Cités de *Québec* et *Montréal*, relativement à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative.

Acte pour empêcher d'obstruer les Rivières et les Ruisseaux du *Canada Est.*

Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relatifs à l'établissement des Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est.*

Acte pour confirmer certaines Règles, Ordres et Réglemens établis par le Juge-en-Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté dans le *Canada Ouest.*

Acte pour prolonger le tems accordé à la Compagnie du Havre de *Cobourg* pour payer son emprunt.

Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement pour le Comté de *Middlesex.*

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Montréal* contre le Feu, et pour changer le nom de la dite Corporation.

Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et raison de "la Compagnie de l'eau et de l'éclairage au Gaz de *Québec.*"

Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance des Dames de *Québec.*

Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine sur la Vie et contre le Feu, le pouvoir d'effectuer des Assurances contre les Accidents Maritimes.

Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son Capital.

Acte pour étendre la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son Capital.

Acte relatif à la Succession de feu *Thomas Clark.*

Acte pour autoriser la Cour de Chancellerie à permettre à *William Vinne Bacon* d'y pratiquer comme Procureur et Solliciteur.

Les Titres des Bills suivans ont été alors lus :

Acte pour imposer un droit sur le Blé Etranger importé en cette Province.

Acte pour pourvoir à l'administration du Temporel de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres objets y mentionnés.

A chacun desquels Bills, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire, qu'il réservait les dits Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Alors, l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée a dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, avons pris en notre sérieuse considération le Message de Votre Excellence qui accompagne les Estimations pour le service public de l'année courante.

La brièveté anticipée de la Session a rendu impossible de s'enquérir, d'une manière entière et parfaite, de toutes les affaires financières de la Province, et d'examiner avec assez de soin les divers articles qui composent les dites estimations; mais afin de pouvoir mettre Sa Majesté en état de faire face aux dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année courante, les fidèles Communes de Sa Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, a voté des Subsides, dans la ferme croyance qu'ils seront employés aux besoins de la Province, tel qu'il est mentionné dans les dites Estimations, avec toute l'attention qui est due à l'économie et à l'état des finances et des ressources du pays.

En conséquence nous prions qu'il plaise à Votre Excellence de donner au nom de Sa Majesté la Sanction Royale à ce Bill.

Harangue de l'Orateur.

Bill de Subsides.

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent afin de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil, durant les périodes de tems y mentionnées.

Auquel Bill, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de donner la Sanction Royale, dans les mots suivans :

Il est Sanctionné.

“Au nom de Sa Majesté, je remercie ses loyaux sujets, accepte leurs bienveillance, et sanctionne ce Bill.”

Et ensuite il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire aux deux Chambres le Discours suivant :

Discours de Prorogation.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Je pensais, quand je vous ai convoqués, que vous pourriez délibérer, dans la Session actuelle, sur les affaires publiques importantes qui semblaient réclamer de bonne heure votre attention, cependant je suis déterminé par des raisons de convenance publique, et en vue d'une prochaine reprise de nos travaux ensemble, à mettre fin à cette Session.

J'ai à vous remercier du zèle et de l'assiduité avec lesquels vous avez axaminé et perfectionné les diverses mesures auxquelles la courte période de la Session a été employée. Je me flatte que ces mesures seront pour le pays un gage des principes par lesquels je suis guidé, et des avantages qu'on peut attendre des efforts réunis et cordiaux des différentes branches de la Législature Provinciale.

Discours de Prorogation.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée ;
Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, de la libéralité avec laquelle vous avez voté les Subsides requis pour le service public, et de votre coopération empressée à donner suite aux vues du Gouvernement de Sa Majesté.

Honorables Messieurs, et Messieurs ;

En vous exemptant, pour le présent, de vaquer plus longtems à vos travaux législatifs, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir confiant, que, lorsque vous serez retournés dans vos foyers, vous exercerez votre juste influence à propager dans vos Districts respectifs cette unanimité et cette bienveillance mutuelle que je me suis efforcé d'établir, et à répandre ces espérances de paix et de prospérité permanentes auxquelles je me flatte que vous vous unirez avec moi à croire qu'il nous est maintenant permis de nous livrer, avec la faveur de la Providence.

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée ;

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Vendredi, le dix-huitième jour de Novembre prochain, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Vendredi, le dix-huitième jour de Novembre prochain, pour être alors et là tenu.

La Législature est prorogée au 18 Novembre suivant.

INDEX

DU

SECOND VOLUME DES JOURNAUX

DU

PARLEMENT UNI DU CANADA.

SECONDE SESSION.

1842.

ABSENTS,—Voir *Non-résidents*.

ACADEMIE DE STANSTEAD:—Pétition d'Alex. Kilborn, et autres, demandant une aide, 53.

ACADEMIE DE DUNHAM:—Pétition de W. Baker, et autres, demandant secours, 40.

— **DE ROUVILLE**:—Pétition de A. C. Chapman et autres, demandant une aide pour compléter la maison de la dite Académie, et pour son soutien, 64.

— **DE SHEFFORD**:—Pétition de William Taylor, et autres, demandant une aide, 60.

— **DE SHERBROOKE**:—Pétition de Saml. Brookes, et autres, demandant une aide, 21.

ACCUSATIONS DES FONCTIONNAIRES PUBLICS:—Bill pour établir une Cour pour les juger, présenté et lu, 22.

ACTES DU PARLEMENT IMPERIAL:—Emprunt de £1,500,000, 49. Importation des céréales dans le Royaume Uni, 70. Règlement du commerce des possessions britanniques, (Statuts de la 6^e Vict.) ; du transport des passagers dans les navires marchands, (App. A. A.)

ACTES ET ORDONNANCES:—Bill pour continuer certains Actes et Ordonnances, et pour étendre les dispositions d'une de ces dernières, présenté et lu, 80. Rapport du Bill, qui est passé, 88. Par le Conseil avec amendement ; lequel est

considéré et agréé, 99. Sanction royale, 114. 6 Vict. ch. 13.

— Pétition de E. H. Enright, et autres, demandant la révocation de toutes les Ordonnances qui imposent des charges pécuniaires au peuple, 58.

— Vide *Ecoles primaires, Actes des; Administration de la Justice; Bureaux d'Enregistrement; Chemins d'Hiver; Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Toronto; Cours de District; Cours Monétaire; Coleau du Lac; Banqueroute, Lois de; Municipalités; Navigation du Tay; Officiers de paroisse et de township; Justice Criminelle; Judicature; Petites Causes; Petites Dettes; Police Rurale; Terres publiques; Vacance des sièges des Membres; Voitures d'Hiver.*

ADMINISTRATION PROVINCIALE:—Vide *Comptes, (42.) Adresses, (34.)*

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer certaines Ordonnances du Bas-Canada, relatives à l', 50. Considération ; rapport d'une Résolution qui est agréée ; Bill présenté et lu, 56. Seconde lecture, 71. Passé, 72. Par le Conseil, 86.

— Pétition de T. Cooke, et autres, pour révoquer les Ordonnances de Judicature du Canada Est, 18.

— Gaspé, Vide *Adresses*.

ADRESSES:—

1. **A LA REINE**.—Pour la féliciter sur la naissance du Prince de Galles ; Comité nommé pour préparer l'Adresse, 11 ; elle est agréée, 15. Adresse à Son Excellence pour la transmettre en Angleterre afin qu'elle soit mise au pied du Trône ; elle sera présentée par toute la Chambre ; les Conseillers Exécutifs demanderont à Son Excellence quand elle voudra la recevoir, 23. Jour fixé, 25. Réponse de Son Excellence, 26.
2. **A la Reine**.—Pour déclarer la reconnaissance de la Chambre de ce qu'il a plu à la Divine Providence de la protéger contre l'attentat d'un Assassin, 11. Rapport de l'Adresse, laquelle est agréée, 15. Adresse à Son Excellence pour la transmettre au pied du Trône ; elle sera présentée par toute la Chambre ; les Conseillers Exécutifs demanderont à Son Excellence quand elle voudra la recevoir, 23. Jour fixé, 25. Réponse de Son Excellence, 26.
3. **Au Prince Albert**.—Pour le féliciter sur la naissance du Prince de Galles, 11. Rapport de l'Adresse ; elle sera grossoyée, 15. Adresse à Son Excellence pour la transmettre au pied du Trône ; elle sera présentée par toute la Chambre ; les Conseillers Exécutifs demanderont à Son Excellence quand elle voudra la recevoir, 23. Jour fixé, 25. Réponse de Son Excellence, 26.
4. **DE REMERCIEMENTS**:—*Au Gouverneur Général*.—Pour son Discours à l'ouverture de la Session, 15. Comité Spécial nommé pour préparer le projet d'une Adresse en réponse à ce discours, conformément à la résolution passée par la Chambre, 17. Rapport d'une Adresse qui est agréée, 18. Elle est grossoyée ; elle sera présentée par toute la Chambre ; les Conseillers Exécutifs s'informeront quand Son Excellence voudra la recevoir, 20. Jour fixé, 22. Réponse de Son Excellence, 26.

RELATIVES A DES MATIERES SPECIALES :—

5. *Arrérages dûs aux Biens des Jésuites.*—Pour considérer favorablement le projet de concéder les terres incultes sur la rivière St. Maurice, derrière la ville des Trois-Rivières ; et faire suspendre les poursuites intentées pour le recouvrement des dits arrérages jusqu'à la fin de la prochaine Session, 51. Réponse de Son Excellence, 94. Adresse et réponse imprimées, 97.
- 5a. *Bouchette, Mad. A.*—Communiquant le Rapport du Comité Spécial sur la pétition de, 80.
6. *Changements dans le Conseil Exécutif.*—Pour exprimer à Son Excellence la satisfaction de la Chambre sur les changements opérés dans le Conseil Exécutif, 24. Amendement ; Passé ; Adresse amendée passée ; elle sera grossoyée, 24. (Vide *Questions Négatives.*) Réponse du Gouverneur, 33. Adresse et réponse imprimées, *ibid.*
7. *Temporel de l'Eglise.*—Pour prier Son Excellence de faire mettre devant le Parlement Impérial le Bill relatif au Temporel de l'Eglise, 99. Réponse de Son Excellence, 101.
8. *Dépenses Contingentes.*—Warrant en faveur du Greffier de la Chambre pour £6000, 63. Réponse du Gouverneur, 71.
9. *Chemin de Gosford.*—Termes propres du Statut relativement à l'amélioration du dit Chemin, 98.
10. *Richardson, Major John.*—Transmettant une résolution en sa faveur, 97. Réponse de Son Excellence, 100.
11. *Nominations à des Emplois.*—Liste des Membres qui ont accepté des emplois depuis la dernière Election Générale, avec la date de leur nomination et leur salaire, 53.
12. *Administration de la Justice.*—Pour demander des Documens relatifs à l', 56. Réponse, 94.
13. *Sucre Brut.*—Pour demander la correspondance relative au droit sur le, 103. *Négative.*
14. *Bureau des Travaux Publics.*—Demandant la Liste des Membres, Officiers et Employés du, avec leur salaire, 53.
15. *Brack, J.*—Copie de toute la Correspondance qui a rapport à lui, 31. Vide *Comptes.*
16. *Terres de la Couronne.*—Etat des Deniers reçus par l'Agent à Gaspé, de 1835 à 1842, pour ventes de terres de la Couronne, &c., 23.
17. *Départemens du Gouvernement Exécutif.*—Tableau des différents Départemens pour 1840, 1841 et 1842, indiquant les noms de tous les Employés dans chacun, leurs salaires et émoluments, et les dépenses contingentes de chaque Département, 53.
18. *Droits sur les Exportations.*—Copie d'une Dépêche du Gouverneur, du 26 Mai 1840, transmettant une Adresse de la Législature du Haut-Canada, sur l'introduction, franchises de Droit, des Céréales Canadiennes dans la Grande-Bretagne, et sur le Commerce en général, et copie de toutes les Dépêches sur les produits agricoles et le commerce de cette Province, depuis cette époque, 35. Vide *Comptes*, (9.)
19. *Education.*—Demandant un Etat des Elèves des différentes Institutions Scolaires de la Province qui reçoivent des deniers publics, &c., pour la prochaine Session, 93. (*Prochaine Session.*)
20. *Fonds des Honoraires.*—Copie de tous les Etats de deniers reçus dans le Haut-Canada, pour ce fonds, &c., 22. Vide *Comptes.*
21. *Indemnité des Membres.*—Demandant un Etat des deniers payés au Receveur Général par les Trésoriers de District du Canada Ouest pour cet objet, 38. Vide *Comptes.*
22. *Bois.*—Dépêches envoyées au Secrétaire des Colonies touchant l'Adresse de la Législature du 20 Août, 1841, sur les Droits sur les Bois, et réponse à la dite Adresse, 5. Vide *Comptes*, (25.)
23. Etat des licences accordées pour couper du Bois à Bonaventure, de 1835 à 1842, inclusivement, 22. Vide *Comptes* (28.)
24. Liste des Licences accordées pour couper du Bois sur les terres de la Couronne dans le Comté de Ristigouche, Province du Nouveau Brunswick de 1835 à 1842, 23.
25. — Etat de la quantité de Bois embarquée des Ports Dalhousie et Campbelltown, dans la rivière Ristigouche, de 1835 à 1842, 28.
26. — Etat détaillé des ventes de coupes de bois, indiquant les prix et les noms des acheteurs, et le nombre de pièces, avec ensemble les dépenses du Bureau du Commissaire des terres de Bytown, pour 1841. Vide *Comptes*, (24.)
27. *Licences de Mariage et Honoraires.*—Etat des Licences de Mariage et des honoraires reçus dans les Bureaux Publics depuis l'Union &c., 101. (*Prochaine Session.*)
28. *Réclamations des Miliciens du Bas-Canada.*—Copie du dernier Rapport des Commissaires et Secrétaire du Bureau des Miliciens, et des Instructions données au Commissaire des Terres de la Couronne, 31. Vide *Comptes.*
29. *Districts Municipaux.*—Correspondance relative à l'érection des Comtés de Bonaventure et de Gaspé en Districts Municipaux, 58. Vide *Comptes.*
30. *Neilson Hackell.*—Correspondance relative à son extradition demandée par les autorités d'Arkansas, 53. Vide *Comptes.*
31. *Officiers nommés par Lettres Patentes.*—Liste des noms des, depuis la division de la Province en Haut et Bas-Canada, dont le salaire était de £300 ou plus, 54.
32. *Pensions.*—Liste des noms des personnes à qui il a été accordé des pensions dans les années, 1839, 1840, 1841 et 1842, avec leur âge, la date de l'octroi, &c., 73. Vide *Comptes.*
33. *Chemin de la Pointe Lévi.*—Copie de la correspondance relative à l'ouverture du dit chemin, aux progrès de l'ouvrage et à l'argent dépensé, 31.
34. *Administration Provinciale.*—Copie d'une lettre adressée par Son Excellence à L. H. Lafontaine, Ecr., touchant certains changements projetés dans l'administration provinciale, avec la correspondance qui y a rapport, 22. Vide *Comptes.*
35. *Canal de Beauharnois, St. François et de St. Louis.*—Estimation, plans, &c., avec copie des Dépêches du Secrétaire Colonial, relatifs au dit Canal, 23. Vide *Comptes.*
36. *Canal de St. Laurent.*—Correspondance avec le Bureau Colonial relativement à la nomination d'un Ingénieur-Surintendant, 62. Vide *Comptes*, (12.)
37. *Confiscations.*—Etats des Marchandises illégalement importées et confisquées depuis 3 ans, &c., 102.
38. *Etats Tabulaires.*—Adresse au Gouverneur pour faire mettre des Etats Tabulaires de la recette et de la dépense, &c., devant la Chambre, 10 jours après l'ouverture de chaque Session, 101.
39. *Commissions de Barrières.*—Comptes des deniers reçus et dépensés par les Commissaires de Québec, en vertu de l'Ordonnance, 102. (*Prochaine Session.*)
40. ————— Do. Do. de Montréal, 102. (*Prochaine Session.*)
41. *Pertes causées par la Guerre.*—Etat détaillé des pertes causées dans le Canada Ouest, par la dernière guerre avec les Etats-Unis, et non payées, 63. Vide *Comptes.*

AFFAIRES MONÉTAIRES :—Comité Spécial nommé pour considérer les affaires Monétaires de la Province, et spécialement pour s'enquérir de la détresse générale du Commerce actuellement, 13.

AGRICULTURE, ACTE D'—(Bas-Canada.) La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte du Bas-Canada, 6 *Guil.* 4, ch. 56, 14. Considération; Résolution agréée; Bill pour empêcher d'obstruer les Rivières, &c., dans le Canada Est, présenté et lu, 39. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité, 56. Considération, 59. Rapporté et passé, 63. Par le Conseil, 86. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 17.

ALKALIS :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender la loi relative à l'inspection des Alkalis, 23. Considération; Rapport d'une Résolution qui est agréée; Renvoi, 23. Bill lu 34. Seconde lecture; Renvoi, 38. Considéré, 57. Rapport du Bill, 59. Passé, 60. Par le Conseil, 89. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 6.

AMENDES, PENALITES ET FORFAITURES :—Bill pour régler l'appropriation des amendes, pénalités et forfaitures, présenté et lu; Seconde lecture ordonnée, 3.

AMELIASBURG :—Vide *Arpentage de Wilmot*.

APPENDICES :—Vide *Impression*.

ARPEMENTAGE :—Vide *Arpentage d'Atkins; Chemins et Ponts, Arpentage de Wilmot*.

ARPEMENTAGE D'ATKINS :—Pétition de Simon Frayne et autres, demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans l'Arpentage des Townships d'Ameliasburg et Sophiasburgh, 40.

ARPEMENTAGE DE WILMOT :—Pétition de Robt. C. Wilkins, et autres, demandant un Acte confirmatif de l'Arpentage fait par M. Wilmot, 10. Renvoi, 13.

— Pétition contre D. Simon Delong, et autres, 30.

ARRÉRAGES DE CONTRIBUTIONS :—Pétition de P. L. Fraser, et autres, demandant qu'il leur soit permis de libérer leurs terres saisies pour arrérages de contributions, 14.

ASILE DES ALIENES :—Vide *Comptes*, (31.)

— **DES ORPHELINS DE QUEBEC** :—Pétition du Comité de régie demandant une aide, 40.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :

— Se rend à l'Ordre de Son Excellence dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 114.

— Routine des affaires journalières, 5, 1.

— S'ajourne faute de Quorum, 64, 93, 96.

— S'ajourne à des jours futurs, 5.

— S'ajourne à des heures particulières de jours futurs, 14, 22, 64, 75, 84, 98, 106.

— S'ajourne à des heures particulières le même jour, 26.

— Procède à considérer les Pétitions sur des Elections contestées, 11.

— Noms pris dans des divisions *pour l'affirmative*, 14, 15, 25, 33, 50, 59, 69, 73, 79, 92, 93, 103, 105, 109.

— *pour la négative*, 24, 25, 59, 73, 79, 87, 92, 102.

— Se rend auprès de Son Excellence pour lui présenter des Adresses, 26, 33.

— Tableau de ses Procédés seront imprimés, 109.

— Vide *Dépenses Contingentes; Membres; Questions négatives* (8.)

— Messagers de l' :—Pétition de J. Vollar, demandant l'octroi d'une certaine somme, 58. Pétition de W. Dixon, et autres, demandant un salaire fixe au lieu d'être payés à la journée, 72. Renvoi de cette dernière pétition, 80. Vide *Dépenses Contingentes*.

ASSOCIATION COLONIALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD. Vide *Droits à l'Importation*.

ASSURANCES :—

— **ASSURANCE MUTUELLE, ACTE DE L'**, (Canada Est.) Pétition de divers propriétaires et habitants du Comté de Chambly, demandant que les privilèges du dit Acte leur soient étendus, 10. Renvoi, 13. Rapport, 22. Renvoi, 24. Considération; Résolution agréée, 32. Bill présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture, 38. Passé, 40. Par le Conseil avec amendements, 71. Amendements agréés, 72. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 18.

— **BRITANNIQUE AMERICAINE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE** :—Pétition de la Compagnie demandant la permission d'assurer les risques Maritimes, 39. Renvoyée à un Comité, 41. Rapport agréé; Bill à cet effet présenté et lu, 73. Seconde lecture, 80. Troisième Clause ajoutée; Bill passé, 89. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 25.

— **CONTRE LE FEU DE MONTREAL, COMPAGNIE D'**: Pétition de la, demandant une extension de sa charte, 34. Renvoi, *ibid.* Rapport, 41. Agréé, *ibid.* Bill pour accorder certains pouvoirs à la dite Compagnie, et pour changer le nom de la Corporation, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture, 59. Passé, 60. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 22.

BACON, WILLIAM, V :—Pétition de, demandant à être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, dans le Canada Ouest, 36.

— Bill pour admettre W. V. Bacon, à pratiquer comme Procureur, &c., apporté du Conseil et lu, 52. Seconde lecture, 53. Renvoyé à un Comité, 72. Amendé, 95. Passé, 97. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 29.

BANQUES :—Etat des affaires des Banques incorporées demandé, 20. Vide *Comptes*. Aussi, *Banque Commerciale; de Gore; de Niagara; du Haut-Canada*.

BANQUE DE NIAGARA :—Pétition de Geo. Adams, et autres, demandant qu'une certaine disposition de l'Acte d'incorporation de la dite Banque soit révoquée, 6. Renvoi, 11. Rapport; Renvoi, 43.

BANQUE DU HAUT-CANADA :—Pétition des Président, Directeurs et autres, demandant le droit d'augmenter son Capital, 14. Renvoi, 18. Rapport; Renvoi, 29. Considéré; Résolution agréée, 39. Bill pour prolonger la Charte et augmenter le Capital de la dite Banque, lu, *ibid.* Seconde lecture; Renvoi, 59. Considéré; Rapporté, 91. Passé, 93. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 27.

BANQUE COMMERCIALE :—Pétition des Président, Directeurs et Cie., de la, du District de Midland, demandant le droit d'augmenter son Capital, 17. Renvoi, 18. Renvoi du Rapport, 29. Considéré; Résolution agréée, 29. Bill présenté et lu, 39. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité, 59. Considéré, 75, 81. Rapport; amendement proposé et *négative*, 88. Bill passé, *ibid.* Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 26. Vide *Comptes*.

BANQUE DE GORE :—Pétition des Président, Directeurs, et Cie., demandant des changements dans son Acte d'incorporation, 17. Renvoi, 30. Rapport, 43. Renvoi du Rapport, 44. Ordre au Comité de faire rapport s'il est expédient de révoquer la clause de double sécurité dans les Chartes de Banque de cette Province, 62. Vide *Questions négatives*, (9). Rapport considéré, 95. Vide *Comptes*, (4).

BANQUE DU DISTRICT DE MIDLAND :—Vide *Banque Commerciale*.

BANQUE DE MONTREAL :—Vide *Comptes*, (4.)

— **DE LA CITE, DE MONTREAL** :—Vide *Comptes*, (4)

*Renvoi signifie dans cet Index, renvoi à un Comité.

BANQUE DE QUÉBEC :—Vide, *Comptes*, (4.)

BANQUEROUTE, LOIS DE :—Pétition de Paul Glasford, et autres, demandant la passation d'une loi de Banqueroute, 17.

— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer l'Ordonnance du Bas-Canada, concernant les Banqueroutes, et pour faire d'autres dispositions. Rapport de Résolutions qui sont agréées; Bill présenté et lu, 59.

BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES :—Vide *Comptes et Papiers*.

BARCLAY, ROBERT, et autres :—Pétition de, demandant une indemnité pour pertes souffertes dans un marché avec le Gouvernement, 18.

BARRIERE DE PE'AGE :—Pétition d'A. Thompson, et autres, se plaignant de partialité dans le choix de situation des dites Barrières sur le Chemin de Dundas à Galt, 64.

BAYHAM, TOWNSHIP DE :—Pétition de L. L. Hutchinson, et autres, demandant que le dit Township soit annexé au District de Brock, 18. Pétition de Z. S. Richardson, même chose, 41.

— Pétition de J. Wilson, et autres, demandant que le dit Township soit annexé au Comté de Norfolk, District de Talbot, 18. Renvoi, *ibid.*

— Pétition du Conseil Municipal du District de Talbot, et de L. L. Hutchinson, et autres, aussi renvoyée au Comité, 18.

BEAUCHARNOIS, CANAL DE :—Vide *Canal de St. François et de St. Louis*.

BELAIR, SUCCESSION DE LOUIS :—Pétition de C. P. Huot, demandant qu'une certaine somme due à la dite succession soit remboursée, 21.

BELLECHASSE :—Vide *Elections*, (Writs); *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

BLACKBURNE A, et autres :—Pétition de, demandant secours, 20.

BLE' ETRANGER :—Vide *Droits à l'Importation*.

BIBLIOTHEQUE :—Vide *Comptes et Papiers*, (20.)

BIENS DES JÉSUITES :—Pétition de T. Cooke, et autres, demandant l'application de ces biens à l'éducation dans le Canada Est, 18. Renvoi *ibid.* Pétitions des Censitaires de l'Ordre des Jésuites renvoyée à un Comité. Ordre de considérer le rapport de Lord Durham, sur les dits biens, et les Journaux et Appendices de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et de faire rapport de tems à autre, 31. Rapport, 37. Renvoi, *ibid.* Considéré; Rapport agréé, 51. Vide *Adresses*, (5.)

— Pétition des Censitaires du ci-devant Ordre des Jésuites, relative aux arrérages de cens et rentes et lods et ventes, dans la Ville et dans le District des Trois-Rivières, 30.

BIENS FONCIERS. (Canada Ouest):—Bill pour le secours de certains vendeurs de biens fonciers dans le Canada Ouest, présenté et lu, 15. Seconde lecture; Renvoi, 63. Considération remise, 75.

BILLS :

DU CONSEIL LEGISLATIF :—Vide *Bacon, W. V.*; *Clarke, succession de*; *Cour du Banc de la Reine*; *Lois Usuraires*. Amendements aux, 96

— Publics et privés :—Vide *Amendes, Forfaitures et Pénalités*; *Elections*; *Montréal, limites de la Cité de*; *Commerce des Bois*; *Terres*; *Juges, Indépendance des*; *Lignes de Division, Commissaires des*; *Biens Fonciers*; *Québec, limites de la Cité de*; *Vacance des sièges des Membres*; *Accusations des Fonctionnaires Publics*; *Alkalis*; *Détention des Débiteurs*; *Qualification des Juges de Paix*; *Justice Criminelle, Acte sur la*; *Procureurs pratiquants*; *Assurance Mutuelle, Actes d.*; *Chemins*. Vol. 2—Sess. 1842.

BILLS—Continuée.

d'Hiver; *Bureaux d'Enregistrement*; *Actes et Ordonnances*; *Administration de la Justice*; *Agriculture, Acte d.*; (Bas-Canada,) *Bacon, W. V.*; *Banqueroute, Lois de*; *Assurance Britannique Américaine contre le Feu et sur la Vie*; *Temporel de l'Eglise établie*; *Havre de Cobourg*; *Banque Commerciale*; *Cour du Banc du Roi de Montréal*; *Emprunt*; *Manchester, District de*; *Assurance de Montréal contre le Feu, Compagnie d.*; *Niagara, Ville de*; *Terres Publiques, Acte des*; *Asile des Orphelins de Québec*; *Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec*; *Cour du Banc de la Reine*; *Bureau d'Enregistrement de Middlesex*; *Rolph, Dr. Thos.*; *Police Rurale*; *Petites Dettes*; *Subsides*; *Banque du Haut-Canada Lois Usuraires.*

— Passé après division, 79.
— Cavaliers.—Vide *Clauses*.
— Renvoyés à des Comités choisis, 13, 22, 35, 71.
— Leur rapport, 37, 51.
— Amendements, 72, 74, 85, 96.
— Amendements du Conseil, 72, 85, 96, 99, 110.
— Non agréés, 85.
— Agréés, 72, 85, 99.

BOIS :—Voir *Commerce des Bois*.

BONNER, JOHN, & W. PETRY :—Pétition de, demandant justice à l'occasion de leur achat de terres de la Couronne, 13. Renvoi; Vide *Ursulines, Couvent des*.

BONDS :—Vide *Obligations et sécurités*.

BRACK, J.—Vide *Comptes*, (8.) *Adresses*, (15.)

BRANT, DISTRICT DE :—Pétition de N. Gage, et autres, du Township de Dumfries, demandant l'érection d'un nouveau District sous le nom de "District de Brant." 40.

BROCK, DISTRICT DE :—Vide *Bayham, Township de*.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS :—Pétition du Conseil de Midland, demandant que les Chemins macadamisés du District soient placés sous la surveillance de ce Bureau, 20.

— Vide *Adresses*.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance du Bas-Canada, qui établit des Bureaux d'enregistrement, 15. Considération. Résolution agréée, 35. Bill pour amender l'Ordonnance lu, 35. Seconde lecture; Renvoi; Considéré, 38, 56, 74. Rapport du Bill, *ibid.* Passé, 79. Par le Conseil, 79. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 15.

— Pétition des Habitants de Lotbinière, demandant la révocation de la dite Ordonnance, 21.

— Pétition de Wm. Frost, et autres, demandant des amendements, 60.

BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MIDDLESEX :—La Chambre résout de se former en Comité sur l'amendement de l'Acte du Haut-Canada, de la 35e *Geo. 3*, ch. 5, pour ce qui regarde le dit Bureau, 38. Considération; Résolution agréée, 56. Bill pour changer le dit Bureau de place lu, 57. Seconde lecture, 59. Passé, 60. Par le Conseil, 86. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 21.

BURDFORD, TOWNSHIP DE :—Pétition du Conseil Municipal de Brock, demandant que la ligne ouest du dit Township soit redressée depuis la 12e Concession, 40.

BYTOWN :—Vide *Questions négatives*.

CANAL DE LACHINE :—Pétition de Messrs. McPherson & Crane, demandant l'agrandissement de ce Canal, 12. Renvoi *ibid.*

CANAL ST. LAURENT :—Vide *Adresses*, (36.)

CANAL DE ST. FRANÇOIS ET ST. LOUIS :—Comité spécial nommé pour examiner les documents relatifs au dit Canal, et faire rapport de tems à autre, 28. Pétition de G. Beaudet et autres, renvoyée à ce Comité, 36. Message du Gouverneur touchant la nomination d'un Ingénieur pour surveiller les Travaux Publics, renvoyé au même Comité, 71. Rapport (App. Z); imprimé, 110.
— Vide *Comptes*, (35.) *Adresses*, (51).

CANAL DE WELLAND :—Vide *Comptes*, (59.)

CAUTIONNEMENTS :—Vide *Comptes et Papiers*, (17).

CENS ET RENTES ET LODS ET VENTES :—Vide *Biens des Jésuites*.

CEREALES CANADIENNES :—Vide *Comptes*.

CHANGEMENTS DANS LE CONSEIL EXECUTIF :—Vide *Adresses*.

CHAPELAIN :—Pétition du Révd. T. Phillips, demandant que son salaire comme Chapelain du Conseil Législatif du ci-devant H. C. soit continué sa vie durant, 21.

CHARGES PECUNIAIRES :—Vide *Ordonnances*.

CHEMINS :

CHEMINS D'HIVER :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les Ordonnances du Bas-Canada, relatives aux, 26. Considération; Résolution agréée, 32. Bill pour amender et révoquer en partie deux certaines Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver, lu, *ibid.* Seconde lecture; renvoyé à un Comité choisi, 35. Rapport du Bill; Renvoi, 37. Considéré, 51, 57. Rapport; passé, 57. Par le Conseil avec amendements, 51. Renvoi des amendements à un Comité; Considérés; Résolutions agréées; Comité choisi nommé pour établir les raisons de dissentiment à un amendement du Conseil, 55. Rapport du Comité, conférence avec le Conseil demandée, 57. Le Conseil y consent; délégués de la part de l'Assemblée, 59, 100. Amendement retiré par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 Vict. ch. 11.

CHEMIN DE QUEENSTON ET GRIMSBY :—Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, demandant qu'il soit achevé, 13. Renvoi, 31.

CHEMIN DE LA POINTE LEVY :—Vide *Adresses*, (33.)

CHEMINS ET PONTS :—Pétition de Franklin White et autres, demandant le tracé d'un Chemin à Scarborough et Markham, 10. Renvoi, *ibid.*

— Pétition du Conseil Municipal du District de Midland, demandant une aide pour ouvrir des chemins dans divers Districts entre le Lac Ontario et la Rivière Ottawa, 20.

— Pétition d'Hezekiah Robinson, et autres, demandant que le Chemin à Barrières de Longueil à Chambly, soit continué jusqu'à Granby, et qu'un pont soit bâti sur le Richelieu, 30.

— Pétitions en aide de Chemins :—De P. J. Leroux, et autres, 34. De E. S. White, et autres, 58. De Wm. Morris, et autres, Township de l'Est. De J. Rankin, et autres, d'Ascott et Brompton. De Wm. Adams, et autres, de Ristigouche, 64. De J. Thompson, et autres, 80.

— Pétition de Gaspard Dauth, de Ste. Anne Lapérade, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a faites dans la construction du Pont de la rivière Ste. Anne, 36. Renvoi, *ibid.*

— Vide *Comptes*, (36, 37, 47, 57); *Adresses*, (9, 33, 39.) *Pont Dorchester*; *Chemin de Gosford*; *Chemin Pavé en Madriers*; *Chemin Postal*; *Chemin de Queenston et Grimsby*; *Pont de Péage*; *Péages*; *Commissions de Chemins à Barrières*.

CHEMINS A BARRIERES DE MONTREAL :—Vide *Commissions des Chemins à Barrières*.

CHEMINS DE FER :—Vide *Comptes et Papiers*, (47).

— DE CHAMPLAIN, ET ST. LAURENT :—Vide *Comptes et Papiers*.

Vol. 2.—Sess. 1842.

CHEMIN POSTAL :—Pétition de Geo. Macdonell, et autres, se plaignant que la somme de £1,500 accordée pour le chemin de Cornwall à l'Ottawa a été mal employée, et demandant justice, 17. Renvoi, 18. Pétition de T. Ward, et autres, aussi renvoyée, *ibid.* Premier et second Rapports, (App. X.) Renvoyés au Comité, 99. Considérés, 100. Imprimés, 101.

CHEMIN PAVÉ EN MADRIERS :—Pétition de T. Ward, et autres, demandant que le chemin pavé en madriers du Lac Rice au Lac Ontario, soit abandonné, 17. Vide *Chemin Postal*.
— Vide *Chemin Postal*.

CHRETIENS SELON LA BIBLE :—Pétition de John Lister, et autres, demandant tous les privilèges dont jouissent les autres sectes chrétiennes, 40.

CLARKE, SUCCESSION DE :—Pétition de S. Street, demandant la permission de faire usage de la même Commission du Banc de la Reine pour recouvrer les créances de la dite succession, 40.

— Bill pour venir au secours de la succession de feu Thos. Clarke, apporté du Conseil et lu, 81. Seconde lecture ordonnée, 86. Seconde lecture; Passé, 91. Sanction royale, 114. 6 Vict. ch. 28.

CLAUSES ajoutées à des Bills par forme de Cavalier :—Vide *Assurance Britannique Américaine contre le Feu et sur la Vie*.

CLERGE' CATHOLIQUE ROMAIN :—Pétition du Révd. Angus McDonell, et autres, demandant à être autorisés à vendre certaines terres dont il est fidei-commissaire pour son église, 40. Renvoyée à un Comité, *ibid.*

— Vide *Questions négatives*.

COBourg, Havre de :—Vide *Havre de Cobourg*.

— VILLE DE :—Pétition de G. Boswell, et autres, demandant à en changer les limites, 61.

— Pétition du Conseil de Police demandant des changements à l'Acte d'Incorporation de la dite Ville, 61.

COLLECTEURS :—Vide *Comptes*.

COLLEGE DE CHAMBLY :—Pétition du Révd. P. M. Mignault, fondateur et supérieur, demandant des secours, 41.

— Vide *Questions négatives*.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE :—Pétition du Révd. J. Larocque, Directeur, demandant une aide, 30.

COMITÉS :—

DE TOUTE LA CHAMBRE :—Voir les titres suivants :—*Actes et Ordonnances*; *Agriculture, Acte d'*; *Alkalis*; *Assurance de Montréal contre le Feu*; *Bacon W. V.*; *Banqueroute, Lois de*; *Banque Commerciale*; *Banque de Gore*; *Banque de Niagara*; *Banque du Haut-Canada*; *Biens fonciers*; *Biens des Jésuites*; *Bois*; *Bureau d'Enregistrement de Middlesex*; *Bureau d'Enregistrement*; *Chemins d'Hiver*; *Chemin Postal*; *Coteau du Lac*; *Cours de District, Acte des*; *Cour du Banc du Roi*; *Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec*; *Dépenses contingentes*; *Désertion des Matelots*; *Droits à l'Importation*; *Election*; *Emprisonnement des Débiteurs*; *Emprunt*; *Griefs*; *Havre de Cobourg*; *Impression*; *Justice Criminelle, Acte sur la*; *Lignes de Division, Commissaires des*; *Lignes de Division, Acte des Commissaires des*; *Lois Criminelles*; *Montréal, Limites de la Cité de*; *Navigation*; *Niagara, ville de*; *Officiers et Départements de la Chambre*; *Pensions*; *Police Rurale*; *Petites Dettes*; *Qualification des Juges de Paix*; *Québec, limites de la Cité de*; *Siège du Gouvernement*; *Société des Orphelins de Québec*; *Subsides*; *Temporel de l'Eglise*; *Terres Publiques*; *Ursulines, convent des*; *Membres*; *vacances des sièges de Membres*.

Ajournés faute de quorum, 64, 96.

sans faire de rapport, 36, 75, 93.

Instruction aux, 63, 96.

Déchargés, 36, 90.

COMITÉS :—Continués.

COMITÉS CHOISIS ET SPECIAUX :—Feront rapport de tous à autre, 4, 6, 24, 28, 30.

Instructions, 31, 35.
Déchargés, 38.

DE TOUTE LA CHAMBRE :— Un Membre du Comité désapprouve le rapport, 42.

PERMANENS :—Nomination d'un Comité choisi pour préparer des listes de Comités permanents proposée ; Question romise, 22.

COMMERCE DES BOIS :—Vide *Adresses ; Comptes ; Droits à l'Importation.*

Bill pour régler l'inspection et le mesurage des Bois, Mats. &c., présenté et lu, 6. Seconde lecture ; Renvoi, 29. Pétition de T. McGoey, aussi renvoyée, 38. Bill rapporté ; Renvoi, 52. Considéré, pas de quorum, 63. Considéré de nouveau, 72. Rapport, *ibid.* Amendement proposé et négatif ; Bill passé, 85. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 7.

Pétition de T. McGoey, et autres, en faveur du Bill, 20 ; Renvoi, 21. Comité déchargé, 38.

Pétition de l'Honble. G. Pemberton, et autres, demandant la remise de la moitié des droits, 30. Imprimé, 99.

COMMERCE DES COLONIES :—Vide *Droits à l'Exportation.*

COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS :—Vide *Comptes.*

COMMISSAIRES :—Vide *Comptes ; Jones S. et autres ; Huot, C. P. ; et J. M. Potvin ; Eaux intérieures ; New Castle, District de.*

COMMISSION DES CHEMINS A BARRIERES :—Pétition des Commissaires des Chemins à Barrières de Québec, demandant la permission de faire un emprunt pour finir les dits Chemins ; et que l'Ordonnance qui établit la Commission soit amendée, 60. De J. Clark, et autres, demandant protection contre les Actes des Commissaires des Chemins à Barrières de Montréal, 61. Du Conseil Municipal du District de Gore, demandant que l'Acte des chemins macadamisés soit amendé, 72.

COMMUNICATION PAR EAU :—Vide *Navigation.*

COMPAGNIE DE L'EAU ET DE L'ECLAIRAGE AU GAZ DE QUEBEC :—Pétitions demandant un Acte d'incorporation, de la Compagnie, 34. Des Maire et Corporation, Québec, 36. De H. Gowen, et autres, 40. Renvoi des deux premières Pétitions, 36. Rapport agréé ; Bill pour incorporer la dite Compagnie, lu, 43. Seconde lecture ; Renvoi, 56. Considéré, 75. Rapport du Bill ; Passé, 80. Par le Conseil, 89. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 23.

DE TORONTO :— Pétition des Maire et Corporation, demandant que l'Acte d'incorporation soit amendé, 101.

COMPTES :—Comité choisi auquel sont renvoyés les Messages et Documents relatifs à l'estimation de 1842, 37. Rapport, 74. Vide *Subsides.*

Vide *Comptes*, (45.)

CONFERENCES :—Vide *Impression ; Chemins d'Hiver.*

CONSEIL EXECUTIF :—Vide *Adresses.*

CONSEILS DE DISTRICT, ACTE DES :—Pétition de J. McCarthy, et autres, demandant qu'il soit amendé, 6.

COMPTES ET PAPIERS :—

1. NOMINATIONS A DES EMPLOIS :— Liste des Membres qui ont accepté des emplois depuis la dernière Election Générale, &c.....
2. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE A GASPE.....
3. ROLES DES CONTRIBUTIONS ;— Du Canada Ouest pour 1841,..... (App. O.)
4. BILANS DES BANQUES ;— Du Haut-Canada ; du District de Midland ; de Montréal ; de Québec ; de la Cité, Montréal ; de Gore ; Succursales de la Banque Britannique ; Banque Commerciale..... (App. R.)
5. BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES ;— Etats généraux des District de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour 1841..... (App. C.)

Demandés.	Présentés.
Adresse.	
Adresse.	
par Acte.	34
par Acte.	{ 52, 57, 75, 101
20	
par Acte.	5

CONSEIL LEGISLATIF :—Vide *Bill du ; Message du ; Message au ; Impression ; Chemins d'Hiver.*

CONSEILS DE DISTRICT :—Vide *Municipalités.*

CONTRIBUTIONS :—Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, demandant des changements dans le système actuel des contributions, 13. Renvoi, 34.

Pétition du Conseil Municipal de Colborne, demandant d'élever le taux d'évaluation des lots de ville, pour la taxe, 30.

Vide *Comptes.*

CORNWALL, CHEMIN POSTAL DE :—Vide *Chemin Postal.*

COTEAU DU LAC :—Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal, demandant que les Bâtimens ne soient pas obligés de faire de déclaration à la Douane du Côteau du Lac, excepté quand ils y déchargent, 79. Renvoyée à un Comité *infra.*

La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 6e. *Guil.* 4, ch. 24, du Bas-Canada, touchant les bateaux venant du Haut-Canada, et arrêtant à la Douane du Côteau du Lac : Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal renvoyée au dit Comité, 80. Considérée, 93.

COURS DE DISTRICT ET DE DIVISION, ACTE DES :—Pétition des Habitants de Lotbinière, demandant l'amendement du dit Acte, 21.

Pétition de Geo. Pringle, et autres, demandant que la Cour de Division de Beauharnois soit fixée à Russelltown Flats, 61.

Pétition d'Odell, demandant l'abolition des Cours de Division, *ibid.*

Vide *Adresses ; Comptes ; Petites Causes ; Petites Dettes.*

COURS MONETAIRE :—Pétition de la Chambre de Commerce de Kingston, demandant amendements à l'Acte du, 64.

Vide *Questions Négatives.*

COUR DU BANC DU ROI, (Montréal) :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer si l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la dite Cour, doit être continuée ; Considération ; Résolution agréée ; Bill présenté et lu, 95. Seconde lecture ; passé, 98. Par le Conseil, 99. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 10.

COUR DU BANC DU ROI, (Québec) :—Pétition de J. B. Landry, Huissier Audiencier et F. Mincee, Tipstaff de la dite Cour demandant une indemnité pour la perte d'honoraires causée par l'établissement des Cours de District, 21.

COUR DU BANC DE LA REINE :—Vide *Comptes.*

COUR DE DISTRICT, (Canada Ouest) :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender et de consolider les lois relatives aux Cours de District dans le Canada Ouest ; Considération, 60. Résolution agréée *ibid.* Bill présenté et lu *ibid.* Seconde lecture ordonnée, *ibid.*

COUR DE JUSTICE :—Pétitions de E. H. Enright ; Edward Man ; M. Murry ; Thomas Busted, et autres, demandant l'établissement des dites Cours dans le District de Gaspé, 58.

CREMAZIE, JACQUES :—Vide *Lois Criminelles.*

CUIR :—Vide *Droits à l'Importation.*

COMPTES ET PAPIERS.—Continués.

	Demandés.	Présentés.
6. BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS;— Liste des Membres et des Officiers; des personnes employées; et du montant du salaire de chacun.....	Adresse.	
7. CAUTIONNEMENTS;— Rapport du Régistrare..... (App. I.)	par Acte.	25
8. BRACK, J.;— Correspondance relative à.....	Adresse.	81
9. CEREALES CANADIENNES;— Dépêches relatives à l'importation des Céréales Canadiennes dans la Grande Bretagne franches de droit, &c, imprimées 44; vide Droits à l'importation.....	Adrs. dernière Sess.	44
10. ——— Acte Impérial amendant les lois sur l'importation des Céréales dans le Royaume-Uni..	Message.	49
11. COLLECTEURS;— Copie des réglemens par eux adoptés pour l'emmagasinage, livraison, et envoi des marchandises en entrepôt.....	99.	
12. COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS;— Correspondance au sujet de la nomination d'un Officier du génie comme Commissaire; imprimée.....	Adresse.	70
13. DEPENSES DE LA CHAMBRE;— 1re Session, 1er Parlement.....		41
14. TERRES DE LA COURONNE;— Etat des deniers reçus par l'Agent à Gaspé sur les ventes faites de 1835 à 1842.....	Adresse.	
15. EMIGRATION;— Rapport du Dr. Rolph, Agent; imprimé 66.....	Message.	65
15a ——— Acte Impérial relatif aux passagers.....	Message.	70
16 ——— Dépêche (No. 62, 3 Février, 1842) relative à l'Emigration.....	Message.	104
17. FONDS DES HONORAIRES; Copie de tous les états des deniers reçus dans le Canada Ouest en vertu de certains Actes de la dernière Session; imprimé 35..... (App. L.)	Adresse.	32
18. DEBENTURES DU GOUVERNEMENT;— Canada Ouest..... (App. P.)	ordre de Son Excellence.	34
19. INDEMNITE DES MEMBRES;— Etat des deniers reçus des Trésoriers de District du Canada Ouest, depuis le 1er Janvier, 1841.....	Adresse.	55
20. BIBLIOTHEQUE;— Rapport du Bibliothécaire sur l'état actuel de la Bibliothèque..... (App. B.)	19 Juin, 1841.	4
21. ——— Rapport sur le partage des livres appartenant à la Législature du Haut-Canada..... (App. B.)	16 Sept. '41.	4
22. EMPRUNT;— Acte impérial pour garantir le remboursement d'un emprunt de £1,500,000.....	Message.	46
23. BOIS;— Etat détaillé de tous les deniers reçus pour coupes de bois sur les terres de la Couronne, du 10 Février 1841, et des deniers dûs.....	26.	
24. ——— Etat détaillé des ventes de coupes de bois, avec le nom des acheteurs, &c., exécutés à Bytown; aussi un état des dépenses du Bureau du Commissaire de cette ville, le tout pour 1841; imprimés, 58..... (App. T.)	Adresse.	56
25. ——— Dépêche (No. 12, 1er Octobre 1841) relative aux ventes de coupes de bois, imprimée 70	Ad. réunie dernière S.	70
26. ——— Dépêche (No. 186, 30 Juin, 1842) en explication d'un nouvel arrangement sur le même sujet; imprimée, 70.....	Message.	70
27. ——— Etat détaillé des deniers reçus par l'Agent des terres de Gaspé, de 1835 à 1842 inclusivement, sur les ventes de terre et de bois, &c..... (App. T.)	Adresse.	81
28. ——— Etat détaillé des licences accordées et du bois coupé dans le Comté de Bonaventure, de 1835 à 1842 inclusivement, par R. Ferguson et autres..... (App. T.)	Adresse.	81
29. ——— Etat semblable pour le Comté de Ristigouche; même période.....	Adresse.	28
30. ——— Etat de la quantité de bois embarquée des ports de Dalhousie et Campbelltown; même période.....	Adresse.	28
31. ASILE DES ALIENES;— Canada Ouest, rapport annuel des Commissaires, pour 1842..... (App. U.)	Adresse du 8 Fév. 1840.	86
32. RECLAMATIONS DES MILIENS;— Rapport à ce sujet.....	Adresse.	54
33. MUNICIPALITES;— Correspondance relative à l'érection des Comtés de Bonaventure et Gaspé en Districts municipaux; imprimée 106.....	Adresse.	106
34. ——— Rapports des Syndics de Beauharnois et St. Jean..... (App. Y.)	par Acte.	101
35. NELSON HACKETT;— Correspondance relative à son extradition demandée par les autorités d'Arkansas; imprimée 80..... (App. S.)	Adresse.	57
36. PONT DE L'OTTAWA;— Etat du montant des dépenses d'études et plans du dit pont.....	26.	31
37. PONT DE PARIS;— Comptes des Commissaires pour 1841..... (App. J.)	par Acte.	25
38. OFFICIERS NOMMES PAR LETTRES PATENTES;— Etat des noms des Officiers nommés depuis la division de la Province de Québec, dont le salaire a été de £300 ou plus, &c.....	Adresse.	

COMPTES ET PAPIERS.—Continués.

	Demandés.	Présentés
39. PENSIONS ;— Etat des noms de toutes les personnes à qui il a été accordé des pensions, de 1839 à 1842, avec la date d'octroi de pension, &c.....	Adresse.	94
40. CHEMIN DE LA POINTE LEVY ;—Correspondance relative au.....	Adresse.	
41. POPULATION DU CANADA OUEST ;— pour 1841..... (App. M.)	par Acte.	34
42. ADMINISTRATION PROVINCIALE ;— Correspondance entre Son Excellence et M. Lafontaine, sur les changements projetés dans le Conseil, imprimé 27.....	Adresse.	26
43. ————Tableau des différents départements du Gouvernement pour 1840, 1841 et 1842, indiquant les noms des employés, leurs salaires, &c.....	Adresse.	
44. PENITENCIER PROVINCIAL ;— Rapport annuel pour 1841..... (App. H.)	par Acte.	25
45. COMPTES PUBLICS ;— du 1er Octobre 1840, au 31 Décembre 1841, imprimés 32..... (App. K.)	ordre de Son Excellence	32
46. ———— Estimation du Revenu et de la Dépense, pour l'année expirant le 31 Décembre 1842 ; imprimée..... (App. K.)		
47. CHEMIN DE FER ;— Etat des affaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent..... (App. D.)	par Acte.	6
48. COMMERCE ;— Acte impérial dit des possessions britanniques (Vide statuts de la 6e Vict.).....	Message.	70
49. ELECTIONS DE MEMBRES ;— Notifications d'élection et résignation de certains Membres.... (App. A.)		3
50. REGLEMENT DU BANC DE LA REINE ;— Canada Ouest ; imprimé 66..... (App. Q.)	par Acte.	36
51. CANAL ST. FRANÇOIS ET ST. LOUIS ;— Estimation de M. Keefer.....	Adresse.	27
52. SIEGE DU GOUVERNEMENT ;— Dépêche relative au ; Vide Siège du Gouvernement. Adresse de la dernière Session 49.....		49
53. TENURE SEIGNEURIALE ;— Rapport des Commissaires ; imprimé 83.....		
54. CONFISCATIONS ;— Etat des marchandises illégalement importées, et confisquées depuis 3 ans, &c.....	Adresse.	
55. COMPTES DES TRESORIERs ;— Canada Ouest pour 1840, 1841..... (App. N.)	par Acte.	34
56. MAISON DE LA TRINITE ;— (Québec) Comptes de la Corporation..... (App. E.)	par Acte.	20
57. COMMISSIONS DES CHEMINS A BARRIERES ;— Rapports annuels des Commissaires de certains chemins à barrières, District de Home, Kingston et Napanee, et District de Johnston..... (App. G.)	par Acte.	25
58. PERTES PAR SUITE DE LA GUERRE, non encore payées dans le Canada Ouest..... (App. V.)	Adresse.	97
59. CANAL DE WELAND ;— Rapport annuel pour 1841..... (App. F.)	par Acte.	25

DAVIDSON, JOHN:—Vide Gouverneur Général, (Messages.)

DEBENTURES :—Vide Comptes.

DENI DE JUSTICE :—Vide Elections, (Canada Est.)

DEPARTEMENTS DE LA CHAMBRE :—Vide Officiers et Départements de la Chambre.

— DU GOUVERNEMENT EXECUTIF :—Vide Adresses.

DEPECHEs :—Vide Comptes.

DEPENSES CONTINGENTES :—Le port des lettres ne pesant pas plus d'un once, des papiers imprimés adressés aux Membres ou par eux, avec les pétitions incluses, sera chargé au compte des dépenses contingentes, 4.

— Comité spécial nommé pour les dépenses et comptes contingents de la Chambre dans la présente Session ; il fera rapport de tems à autres, 6. Premier rapport, (Recettes et Paiements du greffier,) 41. Renvoi, 43. Considéré, 57. Agréé, 63. Vide Adresses. Pétition de W. Dixon, et autres, renvoyée au Comité 80. Second rapport ; Renvoyé à un Comité, 85. Aussi rapport du Comité Spécial sur la pétition de W. Ross, et autres, renvoyé à un Comité, 90. Ordre au Comité de considérer s'il doit être accordé au Sergent d'Armes une somme pour l'année courante, en addition de ce qu'il reçoit par la loi ; Considération, 96, 98. Rapport de trois résolutions, (rémunération aux Messagers et allocation au portier,) qui sont agréées, 105.

DESERTION DES MATELOTS, ACTE DE LA :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la 47 Geo. 3, ch. 9, du Bas-Canada, 14. Considéré, 35. Résolution agréée, 38. Bill lu, *ibid.* Seconde lecture, 51. Passé, 52. Par le Conseil, 81. Sanction royale, 114. 6 Vict. ch. 4.

VOL. 2—Sess. 1842.

DETRESSE COMMERCIALE :—Vide Affaires Monétaires.

DIOCÈSE DE QUÉBEC :—Vide Temporel de l'Eglise.

DISTRICT DE L'OUEST :—Pétition de D. D. Gesner, et autres ; De Chs. Grant, et autres ; De S. Smith, et autres ; De N. McQuane, et autres, demandant que la Ville de District soit fixée ailleurs, 40.

— Pétition contre, de J. B. Baby.

DISTRICT DE L'EST :—Pétition du Conseil Municipal de ce District contre le démembrement du District, 60. Renvoi, 61.

DISCOURS :—Voir Gouverneur Général ; Orateur.

DIVORCE :—Vide Keeler ; Allice, Ann ; Harris, H. W.

DOUANES :—Pétition de J. G. Taschereau, demandant une augmentation de salaire comme Collecteur à la Beauce, et que le Bureau soit changé de lieu, 58.

— Pétition de Wm. McCrae, demandant une augmentation de salaire comme Collecteur du port de St. Jean, 40.

— De Québec, Maison de :—Pétition de l'Hon. W. Walker, et autres, demandant qu'une nouvelle Maison de Douane soit bâtie, et que celle actuelle serve d'Hopital de Marine, 60.

DROITS DE DOUANE, ACTE DES :—(4 & 5 Vict. ch. 14.) La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer certaines parties du dit Acte imposant des droits sur le sel, les instruments de pêche &c. 11. Considération, 32.

— Pétition de J. LeBoutillier, contre les dits droits, 57.

DROITS A L'IMPORTATION :—Pétition de l'Association Coloniale, demandant l'imposition de droits sur les produits agricoles importés, 6. Une semblable du Conseil Municipal du District de Niagara 13. Renvoi 221. De semblables du Conseil de District de Brock, 34; de W. Morris, et autres. Renvoi, 86. De R. Robinson, et autres, 58. De G. Princh, et autres, 61. De R. Jones, et autres, Missisquoi, 72. De J. Thompson, et autres, 80. De E. Perry, et autres, 97. Dépêches relatives aux blé et farine, renvoyées aussi à un Comité, 62. Rapport, (App. W.) Renvoi, 98. Considération remise après division; Rapport imprimé, 105.

— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'imposer un droit sur les produits agricoles des Etats voisins, importés en cette Province, 6.

— La Chambre résout de se former en Comité des voies en moyens, pour considérer s'il est expédient d'imposer un droit sur l'importation du Blé étranger dans les ports de cette Province, 50. Considération, 56. Le Comité reçoit ordre de considérer aussi l'expédience d'imposer un droit proportionné sur toutes sortes de produits agricoles, 63. (Vide *Questions négativées*.) Considération, *ibid.* Rapport de Résolutions, 69. Agréées après division, *ibid.* (Vide *Questions négativées*, 10.) Bill pour imposer des droits sur le Blé importé, présenté et lu *ibid.* Seconde lecture; Renvoi; Considéré, 80. Amendement proposé et *négativé*; Bill passé, 87. Par le Conseil, 95. Réservé à la Sanction de Sa Majesté, 114.

— Pétition de M. Crawford et autres, demandant qu'un droit soit imposé sur le bois des Etats-Unis, 17.

— Pétition de J. P. Bowes, et autres, demandant qu'un droit soit imposé sur le Cuir des Etats-Unis, 58.

— Vide *Droits de Douanes*; *Pêcheries*; *Ecritures Saintes*.

DROITS A L'EXPORTATION :—Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant qu'une Adresse soit présentée au Parlement Impérial pour le prier de passer une loi, à l'effet d'admettre francs de droits dans la Grande-Bretagne, les produits de cette Province, 13.

— Vide *Comptes*, (9, 10.) *Adresses*, (18.) *Bois*.

DROITS SUR LES BOIS :—Vide *Adresses*, (Bois)

DROITS PROTECTEURS :—Vide *Droits à l'Importation*.

DUNSCOMB, J. W.—Résigne comme Membre; Acte du Bas-Canada, 1 *Guil.* 4. ch. 42.

Eaux INTERIEURES, DISTRICT DE NEWCASTLE: Pétition de M. McGregor, et autres, demandant que certaines dettes, contractées par les Commissaires, soient liquidées, 10.

ECOLE DE MEDECINE :—Pétition de l', (en rapport avec le Collège de McGill, Montréal,) demandant une aide, 36.

ECOLES PRIMAIRES :—Pétition des Ministres, Anciens et Syndics de l'Eglise de St. André de Québec, demandant des secours pour une Ecole, 10. Pétition du Rév. A. Balfour, pour le même objet, 61. Renvoyée à un Comité, *ibid.*

— **DE DISTRICT, ACTE DES** :—Pétition du Conseil Municipal de Niagara, demandant que cet Acte soit amendé, 13. Renvoi, 34.

ECOLES PRIMAIRES, ACTE DES :—Pétitions demandant qu'il soit amendé; de Jephtha Bradshaw, et autres, 18. Des Habitants de Lothinière, 21. Des Conseils Municipaux de Colborne et Brock, 34. De Gore, 64. De Midland, 20. De Wm. Robertson, et autres, 40. De l'Evêque de Montréal, 64.

ECRITURE SAINTES :—Pétition de la Société auxiliaire de la Bible de Montréal, en demandant l'importation franche de droits, 36.

EDUCATION ET ECOLES :—Vide *Biens des Jésuites*; *Ecoles*; *Laprairie de la Magdeleine*; *Ecoles de District, Acte des*; *Académie de Sherbrooke*.

EGLISES :—Vide *Temporel de l'Eglise*; *Clergé Catholique Romain*; *Eglise et Couvent de St. Eustache*.

EGLISE ET COUVENT DE ST. EUSTACHE :—Pétition de J. Lefebvre de Bellefeuille, et autres, demandant de l'aide pour rebâtir l'Eglise et le Couvent de St. Eustache, détruits pendant la dernière rébellion, 10. Renvoi, 13.

ELECTIONS :—

— **CONTESTE'ES, VILLE DE NIAGARA** :—Le Comité s'ajourne en conséquence de l'absence de Membres, 5. Rapport lu; les Membres s'excusent de leur absence, 5. Rapport, absence de Membres, 6, 13. Un Membre est dispensé de servir, 23.

— **2E DIVISION DE YORK** :—Le Comité fait rapport qu'un Membre a rendu son siège vacant dans l'Assemblée Législative, 5. Résolu que le dit Membre, quoique réélu, est légalement incompetent pour siéger dans le Comité s'il n'est nommé de nouveau, 7. Comité dissous, 11. Jour fixé pour prendre en considération la Pétition de C. J. Baldwin, et autres, 11. Considérée, *ibid.* Comité nommé; tems et lieu de réunion, 12. Rapport; un Membre absent, 34. Le Comité a la permission de s'ajourner, 38. Rapport final, 39. Motion pour demander l'émanation d'un nouveau Writ remise, 50. Vide *Elections* (Writs).

— **COMTE' DE L'OTTAWA** :—Pétition de Charles Symmes, Ecuyer, Candidat opposant se plaignant de cette Election, 14. Tems pour recevoir la pétition prolongé, *ibid.* Pétition retirée.

— **DU CANADA EST** :—Lu les Résolutions de la dernière session touchant le Bill pour prévenir les denis de justice au sujet des offenses commises, pendant les dernières Elections Générales, à Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnais, Chambly et Rouville; Renvoi, 6. Deux Membres ajoutés au Comité, 31. Rapport, 62. Agréé, *ibid.*

— Bill pour pourvoir à la liberté des Elections dans toute la Province, présenté et lu, 6. Seconde lecture; Renvoi, 51. Considéré, 72. Rapport, *ibid.* Troisième lecture; Motion pour le renvoyer à un Comité afin d'y ajouter certaines clauses, 76. *Négativée*, 79. Bill passé après division, *ibid.* Par le Conseil, 89. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 1.

— Bill pour fixer les lieux d'élections dans les divers Comtés du Canada Est, présenté et lu, 31. Seconde lecture, 51.

— Bill pour dissiper les doutes quant à l'application de l'Acte pour pourvoir à la liberté des Elections nyant lieu en vertu de Writs émanés dans la présente session; Amendement *négativé*; Bill présenté et lu; Seconde lecture; passé, 103. Par le Conseil avec amendements, 110. Considération; Amendement pour renvoyer les dits amendements à un Comité général à présent *négativé*; Un autre amendement, demain, *négativé* *ibid.* Motion pour rejeter les amendements, 113.

WRITS ÉMANÉS PENDANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE.	POUR QUELLE CAUSE.
4e. Division du Comté de York,.....	Robt. Baldwin, Ecuyer.....	Opte pour Hastings, 1.
Verchères,	Henri Desrivères, Ecuyer.....	Résigné, 1.
Nicolet,	A. Norbert Morin, Ecuyer.....	Résigné, 1.
Lac des Deux-Montagnes,.....	Colin Robertson, Ecuyer.....	Décédé, 1.
Bellechasse,.....	A. Guillaume Ruel, Ecuyer.....	Régistrateur de Rimouski, 2.
Rouville,.....	A. Melchior DeSalaberry, Ecuyer.....	Office de profit, 2.
St. Maurice,.....	J. Edouard Turcotte, Ecuyer.....	Résigné, 2.
Oxford,.....	Francis Hincks, Ecuyer.....	Résigné, 2.
Leinster,.....	J. M. Raymond, Ecuyer.....	Régistrateur de Leinster.
Ottawa,.....	L'Hon. C. Dewey Day.....	Juge Puisné du Banc du Roi, 2.

— Vide Appendice (A.)

WRITS, ORDRE D'ÉMANATION DONNÉ PENDANT LA SESSION.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE.	POUR QUELLE CAUSE.
Ville de Londres.....	L'Hon. H. H. Killaly.....	Prést. du Bureau des Travaux Publics, 4.
4e. Division, Comté de York.....	Louis H. Lafontaine, Ecuyer.....	Procureur Général, (Est.) 14.
Hastings.....	Robt. Baldwin, Ecuyer.....	Procureur Général, (Ouest.) 14.
Portneuf.....	Thos. C. Aylwin, Ecuyer.....	Solliciteur Général, (Est.) 37.
3e. Division, Comté de York.....	James E. Small, Ecuyer.....	Solliciteur Général, (Ouest.) 50.
2c. Division, Comté de York.....	George Duggan, Ecuyer.....	Election nulle, 80.

EMIGRATION :—Vide *Comptes* (15, 15a.) *Rolph, Dr. Thos.*

EMMAGASINAGE :—Vide *Comptes*, (11.)

EMPRISONNEMENT DES DÉBITEURS :—Bill pour pourvoir à l'emprisonnement des Débiteurs en certains cas, présenté et lu, 24. Seconde lecture; Renvoi, 33. Considération, 74. Pas de rapport, *ibid.*

EMPRUNT :—La Chambre résout de se former en Comité sur le Message de Son Excellence au sujet de l'emprunt à faire en vertu de l'Acte Impérial, 69. Considération; Deux Résolutions agréées, 87. Bill pour autoriser la négociation d'un emprunt de £1,500,000 pour certains Travaux Publics en Canada, présenté et lu *ibid.* Seconde lecture; Renvoi; Considération; Rapport, 91. Passé, 93. Par le Conseil, 93. Sanction royale, 114. 6 *Vict. ch. 8.*

— Vide *Comptes*; *Histoire de Cobourg*; *Gouverneur-Général*, (*Messages*, 2.)

ENREGISTREMENT DES BIENS FONCIERS :—Vide *Bureaux d'Enregistrement.*

ESTIMATION DU REVENU ET DE LA DÉPENSE :—Vide *Comptes*, (46.)

EXECUTEURS ET ADMINISTRATEURS :—Bill pour convertir plus facilement les terres en argent pour la liquidation des dettes, présenté et lu, 7.

EXPORTATIONS :—Vide *Droits à l'Exportation.*

FELICITATIONS :—Vide *Adresses.*

FERGUSON, THOMAS :—Pétition de, demandant des secours, ayant été mis hors d'état de gagner sa vie en travaillant à la suppression de la dernière Rébellion, 40. Renvoyée à un Comité, 58.

FLEUVE ST. LAURENT :—Vide *Navigation.*

FONDS DES HONORAIRES :—Vide *Adresses* (20); *Comptes* (17.)

FRAIS DE PORT :—Vide *Port de lettres.*

GORE, DISTRICT DE :—Pétition du Conseil Municipal de, contre le démembrement du dit district, 64.

GOSFORD, CHEMIN DE :—Vide *Adresses* (9.)

GOUVERNEUR GENERAL :—

— Rapport de son discours à l'ouverture de la Session, par l'Orateur, 3. Jour fixé pour le prendre en considération; Ordre de l'imprimer, 4. Considération remise, 7. Considéré; Résolution proposée, *ibid.* Amendement, 8. Motion et amendement renvoyés à un Comité; Considérés 10, 15. Rapport reçu après division 15, Vide *Adresses* (4).

— Sa réponse à l'Adresse de remerciements, 26.

— Il sanctionne certains Bills, 114.

— Il annonce son intention de proroger la Législature 102.

— Il proroge la Législature, 15.

— Vide *Adresses.*

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :— Demandant la présence de l'Assemblée dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 113.

1. Avec une estimation du revenu et de la dépense de l'année finissant le 31 Décembre, 1842, et du montant probable requis pour le service de la même année, 37. Vide *Comptes*, (46).

2. Avec l'Acte impérial relatif à l'emprunt de £1,500,000, 49. Imprimé, 69. Vide *Comptes*, (22.)

3. Avec des dépêches au sujet du siège du Gouvernement, 47. Imprimé, 97. Vide *Comptes*, (52); *Siège du Gouvernement.*

4. Au sujet des travaux publics et de l'emprunt projeté, 64. Imprimé, 69. Vide *Emprunt.*

5. Avec un rapport du Dr. T. Rolph, ci-devant agent d'Emigration, 65. Vide *Comptes* (15.) *Subsides.*

6. Avec la correspondance sur la nomination d'un ingénieur pour surveiller l'exécution des travaux publics, 70. Vide *Comptes*, (12).

7. Transmettant trois Actes du Parlement Impérial: Importation des Céréales; Commerce; Passagers dans les bâtiments marchands, 70. Vide *Comptes* (10, 16, 48.)

8. Transmettant une dépêche en réponse à une Adresse de la Législature, dernière Session, au sujet des droits imposés sur les bois dans le Royaume Uni; aussi une dépêche expliquant les motifs pour lesquels le nouvel arrangement a été adopté, 70. Vide *Comptes*, (25, 26.)

9. Son Excellence émanera son Warrant pour £6,000 en faveur du Greffier de la Chambre, pour payer les dépenses contingentes, 71.

10. Octroi de £25,000 pour payer les dépenses du Gouvernement du 1 Janvier au 31 Mars, 1843, 74. Vide *Comptes Publics.*

11. Recommandant l'octroi d'une pension à C. R. Ogden, ci-devant Procureur Général, et à J. Davidson, Commissaire des Terres, 81. Considération proposée; Remise à la prochaine Session, 109.

12. En réponse à une Adresse sur l'administration de la Justice, District inférieur de Gaspé, 93. Vide *Adresses*, (12).
13. En réponse à une Adresse au sujet des terres de la Couronne derrière les Trois-Rivières, et de la suspension des poursuites pour arrérages de rente (Biens des Jésuites), 94. Vide *Adresses*, (5).
14. Recommandant d'accorder £250, au Major J. Richardson, pour encourager la publication de l'histoire de la "Guerre de 1812," aussi la même somme pour l'ouvrage de M. Jacques Crémazie sur les lois criminelles, 100. Vide *Subsides*.
15. Il transmettra le Bill relatif au temporel de l'Eglise pour être remis au Parlement Impérial, 104. Vide *Adresses*, (7).
16. Recommandant d'accorder une pension viagère à R. F. Gourlay, Ecuyer, 104.
17. Avec une dépêche au sujet de l'Emigration, 104. Vide *Comptes*, (16).
- GOVERNEMENT EXECUTIF** :— Vide *Départements du Gouvernement Exécutif* ; *Administration Provinciale*.
- GOVERNEMENT MUNICIPAL** :— Pétition de E. Cox, et autres, demandant que le Gouvernement Municipal et la Cour de District de Kingscy, soient transférés dans un lieu plus convenable, 13.
- GOURLAY, ROBERT, F** :— Vide *Griefs*.
- GREFFIER DE LA CHAMBRE** :— Fera dresser et imprimer un tableau général des affaires faites par la Chambre durant la présente Session, 109.
— Vide *Adresses* ; *Assurance contre le Feu du Canada, Compagnie d'*.
- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE** :— Certificats d'Election de Membres : 4e division de York ; Comté de Verchères ; Comté de Nicolet ; Comté du Lac des Deux-Montagnes ; Comté de Bellechasse ; Comté de Rouville ; Comté de St. Maurice ; Comté d'Oxford ; Comté de Leinster ; Comté d'Ottawa, 2. Ville de Londres, 75.
— Comparait pour amender le rapport d'Election de la ville de Niagara, 39.
- GRIEFS** :— Pétition de l'Hon. M. P. DeSales Laterrière et autres, pour le redressement de certains griefs, 21.
— Pétition de R. F. Gourlay, demandant le redressement de certains Griefs, 36. Renvoi, *ibid.* Rapport ; Renvoi, 39. Considéré, résolution agréée ; Copie du rapport d'un Comité spécial communiqué à Son Excellence, 96. Vide *Gouverneur Général*, (*Messages*, 16.)
- GULL, ILE DE** :— Pétition de Wm. Owston, gardien du phare de cette Ile, demandant une augmentation de salaire, 101.
- GWILLIMBURY, OUEST** :— Pétition de William Rea, et autres, demandant que certaines parties du township de Gwillimbury Ouest soient annexées au District de Home, 6. Pétition contraire des Conseillers Municipaux du District de Home, 10. De John Garbutt, et autres, contre, 18. De W. B. Richardson et autres, 21. De J. Thompson et autres, 40. De E. Riyall, et autres, 58.
- HALDIMAND, COMTE DE** :— Pétition de Richard Brown et autres, demandant l'érection du dit Comté en District sous le nom de Manchester, 13. Renvoi, 19. Bill présenté et lu, 43. Seconde lecture ordonnée, *ibid.*
- HACKETT, NELSON** :— Vide *Comptes* (35) ; *Adresses* (30.)
- HASTINGS** :— Vide *Elections* (*Writs*).
- HARRIS, H. W.** :— (Capt. 24e Reg. d'Inf.) Pétition de, demandant divorce avec sa femme, 40.
- HAVRE DE COBourg** :— Pétition de Geo. S. Boulton, demandant du délai pour payer l'emprunt du Havre, 10. Renvoi, *ibid.* Aussi renvoi de la Pétition de la Compagnie du dit Havre pour do. 30. Renvoi, 10, 30. Rapport ; Renvoi, 61. Considéré ; Résolutions agréées, 74. Bill présenté et lu, 75. Seconde lecture, 80. Passé, 85. Par le Conseil, 89. Sanction royale, 114. 6 Vict. chap. 20.
- HAVRE DE PICTOU** :— Pétition d'Owen McMahon, et autres, demandant qu'il soit amélioré, 72.
- HINDMAN, C. M.** :— Pétition de, demandant une augmentation de salaire comme Concierge de la Cour de Justice, Sherbrooke, 20.
- HUOT, C. P. ET J. M. POTVIN** :— Pétition relative à la liquidation de certaines dettes contractées par des Commissaires, 26.
- IMPORTATION** :— Vide *Droits à l'importation*.
- IMPRESSION** :— Matière dont l'impression est ordonnée, 4, 28, 32, 35, 50, 58, 61, 69, 71, 73, 80, 86, 90, 97, 99, 101, 105, 109, 110.
— **COMITE PERMANENT D'** :— Nommé pour surveiller l'impression pendant la présente Session, et faire rapport de tems à autres, 4. Un Membre excusé, un autre ajouté, 6. Premier rapport ; Renvoi, 62. Considéré ; Rapport agréé, 75. Second rapport ; Renvoi ; Considéré ; Résolution agréée, 105.
— Conférence demandée avec le Conseil au sujet de l'impression des documents transmis aux deux Chambres, et imprimés jusqu'à présent dans les appendices de leurs Journaux respectifs, agréée de la part du Conseil, 50. Quatre délégués nommés pour reconstruire ceux du Conseil, 52.
- INDEMNITE' DES MEMBRES** :— Vide *Comptes*, (19) ; *Adresses*, (21.)
- INDEPENDANCE DE L'ASSEMBLEE** :— Vide *Vacance des sièges des Membres*.
- INDEPENDANCE DES JUGES** :— Bill pour mieux assurer l'indépendance des Juges, présenté et lu, 7. Seconde lecture ; Renvoi, 13.
- INDEX** :— Vide *Journaux*.
- INGENIEUR, CANAL ST. LAURENT** :— Vide *Canal St. Laurent*.
- INSPECTION DU BOIS, &c** :— Vide *Bois*.
- INSPECTEURS DES POIDS ET MESURES** :— Pétition de R. McKenzie, et autres, demandant la nomination d', Gaspé, 58.
- INSTITUTIONS CHARITABLES** :— Vide *Asile des Orphelins de Québec* ; *Asile des Orphelins de Québec*.
- INSTRUCTIONS** :— Vide *Dépenses Contingentes* ; *Banque de Gore* ; *Biens des Jésuites* ; *Qualification des Juges de Paix*.
- INTEMPERANCE** :— Pétitions, demandant une enquête sur les causes de l'intempérance afin de la supprimer ; de J. Knowlton, et autres, 17. Renvoi, 34. De Thomas Driffl, et autres, 40 ; de J. Pattie, et autres, et de H. Mulhollan, et autres, 61. Renvoi, 64.
- JEUX DE HAZARD** :— Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant l'imposition d'une taxe sur les maisons où l'on joue à la Roulette et à d'autres jeux de hazard, 13. Renvoi, 34.
- JONES, STEPHEN ET AUTRES** :— Pétition de, demandant à être remboursés de certains deniers qu'ils ont dépensés comme Commissaires, 20.
- JOURNAUX** :— Comité choisi pour examiner quel progrès a été fait dans la confection des Index des Journaux des Chambres d'Assemblée du Haut et du Bas-Canada, 50.
— Deux cents exemplaires des Journaux et Appendice de cette Chambre seront imprimés dans la langue française.
— Vide *Orateur de l'ancienne Assemblée du Haut-Canada*.
- JUDICATURE** :— Pétition de J. Cook, et autres, demandant la révocation de l'Ordonnance de Judicature, (Canada Est), 17.
— **ORDONNANCE DE** :— Vide *Administration de la Justice*.

JUDICATURE DE GASPE', ACTES DE :— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les dits Actes, 23. Ordre déchargé, 36.

JUGES :— Vide *Indépendance des Juges*.

JUGES DE PAIX :— Vide *Procureurs pratiquants ; Qualification des Juges Paix*.

JUSTICE CRIMINELLE, ACTES SUR LA :— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender certains Actes de la dernière Session ; Considération ; Rapport d'une Résolution qui est agréée, 29. Bill pour mieux proportionner le châtement à l'offense, présenté et lu, 30. Seconde lecture, 51. Passé, 52. Par le Conseil avec amendements, 81. Amendements ;— agréés, 85. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* chap. 5.

KEELER, ALICE ANN, de Brantford :—Pétition de, demandant à faire divorce avec son mari, 40. Renvoi, 41.

KINGSTON, VILLE DE :—Pétition du Conseil Municipal de la, pour en demander l'agrandissement et l'incorporation sous le nom de la "Cité de Kingston," 20.

_____ Pétition du Vén. G. O. Stewart, et autres, contre l'enclave du lot 24, dans l'agrandissement de la dite Ville, 20.

LAC DES DEUX-MONTAGNES :—Vide *Elections, (Writs) ; Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

LAFONTAINE, L. H. Ecr. :—Vide *Adresses, (34) ; Comptes, (42.)*

LAPRAIRIE DE LA MAGDELEINE :—Pétition de D. D'Eschambault, et autres, demandant que certaines terres leur soient accordées pour l'éducation, 21.

_____ Pétition des résidents de la, demandant une aide pour rebâtir le presbytère, et améliorer l'église, 36.

LEINSTER :—Vide *Elections (Writs) ; Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

LIBERTE DES ELECTIONS :—Vide *Elections*.

LICENCES DES AUBERGISTES :—Pétition du Conseil Municipal de Dorchester, demandant le droit d'accorder des licences, et d'en approprier le revenu au District, 61.

LIGNES DE DIVISION, ACTE DES COMMISSAIRES DES :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de continuer et amender le dit Acte, 11. Considération ; Pas de Rapport, 36.

_____ Pétition de J. Heath, et autres, demandant qu'on la laisse expirer, 79.

_____ COMMISSAIRES DES :—Bill pour les autoriser à clore leurs procédés, présenté et lu, 90. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité ; Considéré ; Pas de Rapport, 105.

LIMITES DE MONTREAL :—Vide *Montréal, Limites de la Cité de*.

LIMITES DE QUEBEC :—Vide *Québec, Limites de la Cité de*.

LOCKIEL ET RENYON :—Pétition de divers Francs-tenanciers, demandant l'annexion de certaines concessions du dit Township au District de l'Ottawa, 17. Renvoi, 18. Du Conseil Municipal d'Ottawa, 89.

LOIS USURAIRES :—Bill pour amender les Lois Usuraires, apporté du Conseil et lu, 59. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 71.

LOIS CRIMINELLES :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer si elle doit souscrire à l'ouvrage sur ces lois, par Mr. Jacques Crémazie, 38. Considération, 57. Résolution, 59. Vide *Gouverneur Général, (Messages) Subsidés (Résolutions)*.

LOIS EXPIRANTES :—Vide *Actes et Ordonnances*.

VOL. 2.—Scss. 1842.

LOIS DE MILICE :—Vide *Milice, Lois de*.

LONDRES :—Vide *Elections, (Writs) ; Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

LOUGHBOROUGH, TOWNSHIP DE :—Pétition des Habitants de, demandant à former un Township à part, 21.

MACHINE A BATTRE :—Vide *Patentes*.

MAISON DE LA TRINITE', (Québec) :—Vide *Comptes et Papiers, 56*.

MANCHESTER, DISTRICT DE :—Vide *Haldimand, Comté de*.

MARIAGES :—Vide *Comptes, (5,) Adresses, (25)*.

MARCHE' AVEC L'AUTORITE' :—Pétition de Robert Barclay, et autres, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont souffertes par suite de ce marché, 18. Renvoi, 26.

McKINNON, HUGH, et autres :—Pétitions de, demandant une compensation pour ouvrage fait sur la foi du Gouvernement ; Renvoi, 61.

MEMBRES :—

_____ Prêtent serment et prennent leur siège, 3, 5, 5, 39.

_____ Obtiennent congé d'absence, 14, 20, 23, 38, 43, 50.

_____ Ajoutés à des Comités, 31.

_____ Résignent leur siège, 4, 100. Vide *Elections, (Writs)*.

_____ Absents des Comités d'Election, 5, 6, 13, 34.

_____ Excusés de servir aux Comités d'Election, 23, 39.

_____ Vide *Comptes (19) ; Adresses, (11, 21.) Elections, (Writs)*.

_____ VACANCE DES SIEGES DES MEMBRES, Acte relatif à la, (Haut-Canada) :—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender le dit Acte ; Considéré ; Rapport d'une Résolution qui est agréée, 22. Bill pour rendre la loi qui rend les sièges des Membres vacants uniforme dans toute la Province, présenté et lu, 21. Seconde lecture ; Renvoi ; Considéré, 32. Rapport, 51. Passé, 52. Par le Conseil, 81. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* ch. 2.

MESSAGES :—Vide *Gouverneur Général*.

MESSAGES DU CONSEIL LEGISLATIF :—

_____ Bills proposés par lui, 52, 59, 61, 81.

_____ Bills passés par lui sans amendements, 71, 81, 89, 93, 98, 99.

_____ Bills passés par lui avec amendements, 71, 81, 99, 110.

_____ Conférences, 52, 89.

_____ Consentant à ce que ses Membres comparaissent devant un Comité de l'Assemblée pour rendre témoignage, 71.

_____ Il n'insiste pas sur les amendements qu'il a faits aux Bills de l'Assemblée, 98.

_____ Il donne son assentiment aux amendements faits par l'Assemblée aux Bills du Conseil, 98.

MESSAGES AU CONSEIL LEGISLATIF :—

_____ Demandant la présence de Membres du Conseil devant un Comité de l'Assemblée, 62.

MESSAGERS :—Vide *Assemblée Législative*.

MIDDLESEX :—Vide *Bureau d'Enregistrement, Middlesex*.

MILICE, LOIS DE :—Pétitions demandant l'amendement de la dite Loi (Canada Ouest) ; De Richard Drury et autres, 58 ; De John et J. Wright, 80 ; De Jonathan Lissons, et autres, 98.

MONTGOMERY, JOHN, ET AUTRES :—Pétition de, se plaignant de certains Commissaires, 101.

MONTREAL :—Vide *Ecole de Médecine ; Ecritures Saintes*.

_____ CITE' DE :—Pétition des Maire, Echevins et Citoyens de la, demandant certains amendements à l'Acte d'incorporation de la dite Cité, 64.

MONTREAL, LIMITES DE LA CITE' DE :—Bill pour rétablir les anciennes limites de la Cité de Montréal pour des fins électorales, présenté et lu, 6. Renvoi, 32. Rapport, 51. Passé, 52. Par le Conseil, 71. Sanction royale, 114. 6 Vict. ch. 16.

MUNICIPALITÉS :

MUNICIPALITE'S, ORDONNANCES DES, (Canada Est.)—Pétition du Conseil Municipal du District de St. Hyacinthe, demandant l'amendement de l'Acte des dites Municipalités, 10. Du Conseil Municipal de Sherbrooke, pour le même objet, *ibid.* Du Révd. T. Cooke, et autres, 18. De Robert McKenzie, et autres, 58.

ACTE DES, (Canada Ouest.)—Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, demandant l'amendement du dit Acte, 18. Renvoi. De Jam. MacCarty, et autres, do. 6. Du Conseil Municipal de Midland, 20. Du Conseil Municipal du District de Colborne, 34. Du Conseil Municipal, du District de Home; Du Conseil Municipal de Gore, 61.

(District de Québec)—Pétition de Charles Turgeon, demandant le paiement de certaines sommes dues par le dit Conseil, 21.

(District de Nicolet)—Pétitions demandant que le Conseil siège dans un lieu plus central. De E. Cox, et autres, 18. De W. Phillips, et autres, 14. De R. C. Chandler, et autres, 21.

Vide *Comptes*, (33); *Adresses*, (29); *Kingston*; *Niagara, ville de*.

MURDOCH, WM.—Vide *Questions négativées*, (5.)

NATURALISATION :—Pétition d'Abijah Blanchard, et autres, demandant à être naturalisés, 30. Renvoi, 41. Pétition de S. Blackstone, et autres en faveur, 30.

NAVIGATION INTERIEURE, DISTRICT DE NEWCASTLE :—Pétition de Malcolm McGregor, et autres, demandant la liquidation de certaines Dettes contractées par les Commissaires, 10.

NAVIGATION :—Comité spécial nommé pour examiner et constater quels sont les moyens praticables d'ôter les obstructions qu'offre la navigation de l'Ottawa et du St. Laurent, avec pouvoir d'étendre leurs recherches à toutes les autres voies de transport en cette Province, 11. Rapport, 99. Renvoi, 100. Considération, 105.

Pétition de Messrs. McPherson, Crane et Cie. demandant que les communications fluviales soient améliorées, 61.

Vide *Agriculture, Acte d'*, (Bas-Canada,) *Havre de Pictou, Tay, Acte de Navigation du*.

NEWCASTLE, DISTRICT DE :—Vide *Navigation Intérieure, District de Newcastle*.

NIAGARA, VILLE DE :—Vide *Elections* (contestées.)

Pétition de W. Wilson, et autres, demandant qu'elle soient incorporée, 20. Renvoi, 34. Rapport, agréé, 53. Bill pour incorporer la Ville de Niagara et y établir une Police, présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Renvoi, 72. Dernier ordre déchargé, 74.

DISTRICT DE :—Pétition du Conseil Municipal, demandant que le chef lieu du District soit fixé ailleurs, 18. Renvoi, 34. Rapport, 62.

Pétitions contre :—De W. Kingsmill, et autres; De J. C. Ball, et autres, 21.

NICOLET, DISTRICT DE :—Vide *Municipalités*, (District de Nicolet.)

COMTE DE :—Vide *Elections*, (Writs,) *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

NON-RESIDENTS :—Pétition du Conseil Municipal de Brock, demandant que le délai alloué aux non-résidents pour payer leurs taxes foncières, soit diminué, 34.

Vol. 2.—Sess. 1842.

NORFOLK COMTE' DE :—Pétition du Conseil Municipal du District de Talbot, demandant que les limites de l'Ouest du dit Comté soient définies, 18. Renvoi, 18. Vide *Baynam, Township de*.

OBLIGATIONS ET SECURITES :—Vide *Comptes*.

OBSTRUCTIONS DE RIVIERES :—Vide *Navigation*; *Agriculture, Acte d'*, (Bas-Canada.)

OFFICES ET DEPARTÉMENTS DE LA CHAMBRE :—Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état actuel des Offices et Départements de la Chambre, relativement aux vacances survenues depuis la dernière Session, et à la nécessité de les remplir, fera rapport de tems à autre, 24. Rapport, 37. Renvoi, *ibid.* Considération, 51. Résolution agréée, 56.

OFFICIERS COMMISSIONNE'S :—Vide *Adresses*, (31.)

OFFICIERS DE PAROISSE ET TOWNSHIP :—Pétition des Habitants de Lotbinière, demandant la révocation de l'Ordonnance des, 21.

OGDEN, CHS. R.—Vide *Gouverneur Général*; (*Messages*, 11.)

OISEAUX DE MER :—Pétition de F. S. Rochette, demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher leur destruction, 41.

ORATEUR :

Rapport du Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 3.

Informe la Chambre qu'il a émané des Warrants pour de nouveaux Writs pendant la vacance, 1.

Emanera des Warrants pour de nouveaux Writs, 4, 14, 80.

Communique des rapports du Bibliothécaire, 4.

Met devant la Chambre des états de baptêmes, &c., de certains Districts du Bas-Canada, 5.

Un état des affaires du Chemin de Champlain et St. Laurent, 6.

Fait rapport des réponses de Son Excellence aux Adresses 26, 33.

Met devant la Chambre des Bilans des Banques, 52, 57, 75, 101.

Informe la Chambre que les certificats du Greffier de la Couronne en Chancellerie ont été reçus conformément aux Writs, 75.

Des états des Syndics de Districts Municipaux, 101.

Annonce l'intention de Son Excellence de proroger la Législature Provinciale, 102.

Communique la harangue qu'il propose de faire en présentant le Bill de subsides à Son Excellence le Gouverneur Général, 105. Harangue, 115.

DE L'ANCIENNE ASSEMBLÉE DU HAUT-CANADA :—Journaux de la dernière Session relatifs à l', lus; motion pour renvoyer ce sujet au Comité spécial sur les dépenses contingentes, *négativée*, 97.

ORDONNANCES :—Vide *Actes et Ordonnances*.

OTTAWA, COMTE' DE L' :—Vide *Elections contestées*, (Writs); *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

OTTAWA, PONT DE L' :—Vide *Comptes*, (36.)

OTTAWA, RIVIERE :—Vide *Navigation*.

OTTAWA, DISTRICT DE L' :—Vide *Lockiel et Kenyon*.

OXFORD :—Vide *Elections*, (Writs,) *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

PARDON :—Vide *Questions négativées*, (1.)

PARLEMENT :—S'assemble, 1.

Annonce de prorogation, 102.

Prorogation, 115.

PASSAGERS :—Vide *Comptes*, (37.)

PATENTES :—Pétition de Sylvestre Skinner, demandant une patente pour une machine à battre et vanner, 17.

PEAGES :— Pétition des Habitants de la Côte de la Vertu, demandant du soulagement contre les forts péages qu'on leur fait payer de la Côte des Neiges à Montréal, 21.

PÊCHERIE DE GASPÉ :— Pétitions de J. Hardeley, et autres, et de Messrs. Le Boutillier, demandant l'abolition des droits sur les articles nécessaires dans les pêcheries de Gaspé, 97.

— Vide *Droits de Douane, Actes des.*

— Bill pour régler la pêche au saumon dans le District de Gaspé, présenté et lu, 29. Seconde lecture; Renvoi, 71. Rapport d'une série de questions; considération fixée, 90; Rapport agréé, 96.

PEINES ET OFFENCES :— Vide *Justice Criminelle, Acte sur la.*

PENITENCIER PROVINCIAL :— Pétition de Henry Smith, Syndic, demandant une somme pour payer des domestiques, au lieu de se servir de condamnés, 14.

— Vide *Comptes, (44.)*

PENSIONS :— Pétition de P. Lacroix et J. Bolduc, comme Messagers du Conseil Législatif, 30.

— Pétition d'Aeneas Bell, demandant que sa pension soit augmentée, 36.

— Pétition de Mad. Adélaïde Bouchette, demandant une pension en considération des services de son mari, 36. Renvoi, 41. Rapport; Renvoi, 58. Considération, 74. Rapport, 80. Agréé, *ibid.* Vide *Adresses, (5a.)*

— Vide *Comptes (39); Adresses (32.)*

PERTES :— Pétitions demandant des indemnités pour pertes essayées pendant la dernière rébellion :— De R. B. McGinnis, do 17. De T. Vanvliet et J. O'dell, do, *ibid.* De Charles Miller, 10. De W. Phillips, et autres, 31. D'Alexandre Rea pour pertes essayées en remplissant ses fonctions de Magistrat; d'A. Cummings, et autres pour pertes par suite des empiétements de l'Etat de New Hampshire, territoire en litige, 40. De W. et G. Porth, pour pertes à eux causées par des incendiaires politiques, 98.

Pertes pendant la Guerre :— Vide *Comptes (58); Adresses, 41.*

PÉTITIONS :—

— Retirée, 50

PÉTITIONS PRESENTÉES.

A.

Asyle des Orphelins de Québec.
Assurance contre le feu de Montréal, Compagnie d'.
Adams, George, et autres : vide *Banque de Niagara.*
Adams, William, et autres : vide *Chemins et Ponts.*
Allen, Révérend G. H. : vide *Temporel de l'Eglise.*
Assurance Britannique Américaine, contre le Feu et sur la Vie.

B.

Banque Commerciale de Midland.
Baby, J. B. : vide *District de l'Ouest.*
Bacon, W. V. : vide *Bacon W. S.*
Baker, William, et autres : vide *Académie de Dunham.*
Ball, J. C. et autres, vide *District de Niagara.*
Balfour, Rév. A. : vide *Ecoles Primaires.*
Balfour, Rév. A. et autres : vide *Temporel de l'Eglise.*
Barclay, Robert, et autres : vide *Marché avec l'autorité publique.*
Bell, Aeneas : vide *Pensions.*
Bell, William, et autres : vide *Tay, Acte de Navigation du.*
Blackburn, Augustin.
Blackstone, Stephen : vide *Naturalisation.*
Blanchard, Abijah, et autres : vide *do.*
Bureau de Police, Cobourg : vide *Cobourg, Ville de.*
Bonner John, et W. Petry.
Boswell, George, et autres : vide *Cobourg, Ville de.*
Bouchette, Mde. A. : vide *Pensions.*
Boulton, George S. : vide *Havre de Cobourg.*
Boutillier, J. et autres : vide *Droits de Douane.*
Bowen, J. P. et autres : vide *Droits à l'Importation.*
Bradshaw, Jephth : vide *Ecoles primaires, Acte des.*
Brooks, S. et autres : vide *Académie de Sherbrooke.*
Brown, Richard, et autres : vide *District de Manchester.*
Busteed, Thomas, et autres : vide *Cours Judiciaires.*
Banque de Gore.

PÉTITIONS—Continuées.

C.

Chambre de Commerce, Kingston : vide *Cours Monétaire.*
Censitaires, (Jésuites :) vide *Biens des Jésuites.*
Chambly, Habitants de : vide *Assurance Mutuelle, Actes, (Canada Est.)*
Chandler, K. C. et autres : vide *District Municipal, (Nicolet.)*
Chapman, A. C. et autres : vide *Académie de Rouville.*
Cooke, T. et autres : vide *Administration de la Justice; Terres de la Couronne; Biens des Jésuites; Municipalités, Ordonnances des; Police Rurale; Union, Acte d; Voitures d'Hiver.*
Côte de la Vertu, Habitants de la : vide *Droits à l'Importation.*
Cox, E. et autres : vide *Gouvernement Municipal.*
Crawford, M. M. : vide *Pertes.*
Cummings et autres : vide *Péages.*
Chambre de Commerce, Montréal : vide *Côteau du Lac.*
Commissaires des Chemins à Barrières de Québec : vide *Commission à Barrières.*
Dauth, G. : vide *Chemins et Ponts.*
Delons, Simon, et autres : vide *Arpentage de Wilnot.*
DeSales, Laterrière, Hon. M. P. : vide *Griefs.*
D'Eschambault, D. et autres : vide *Laprairie de la Magdelaine.*
Dixon, William, et autres : vide *Assemblée Législative, Messagers de l'.*
Douglass, E. W. : vide *Sociétés Agricoles, (Canada Est.)*
Drifill Thomas, et autres : vide *Intempérance.*
Drury, Richard, et autres : vide *Milice, Lois de.*

E.

Enright, E. H. et autres : vide *Cours Judiciaires; Actes et Ordonnances.*
Ecole de Médecine, Montréal.
Evêque de Montréal.

F.

Ferguson, Thomas.
Forsyth, J. Bell, et autres : vide *Pont de Péage.*
Frayne, Simon, et autres : vide *Arpentage de Alkins.*
Frazer, P. L. : vide *Arrérages de Taxes.*
Frost, W. et autres : vide *Petites Causes; Bureaux d'Enregistrement.*

G.

Gage, Nathan, et autres : vide *District de Brant.*
Garbutt, John : vide *Guilliambury Ouest.*
Gesner, D. D. et autres : vide *District de l'Ouest.*
Gibb, Ja's. et autres : vide *Compagnie de l'Eau et l'Eclairage au Gaz de Québec.*
Gilchrist, John : vide *Rapides de Crooks.*
Gläsford, Paul : vide *Banqueroute, Lois de.*
Gourlay, Robt. F. : vide *Griefs.*
Grant, Charles, et autres : vide *District de l'Ouest.*

H.

Havre de Cobourg.
Hardeley, J. et autres : vide *Pêcheries.*
Harris, H. W.
Heath, John, et autres : vide *Lignes de Division, Acte des Commissaires des.*
Heat, J. E. et autres, vide *Pont de Péage.*
Heroux, P. J. : vide *Chemins et Ponts.*
Hoyle, H. et autres : vide *Seigneurie de Lacolle et de Léry.*
Hunter, H. et autres : vide *Sténographes.*
Huot, C. P. : vide *Belair-Louis.*
Huot C. P. et J. M. Potvin.
Hutchinson, L. D. et autres : vide *Bayham, Township de Hyndman; C. M.*

J.

Jones, R. et autres : vide *Droits à l'Importation.*
Jones Stephen, et autres.

K.

Keeler, Alice Ann.
Kilborn, Alexander, et autres : vide *Académie de Stanstead.*
Kingsmill, W. : vide *Niagara, District de.*
Knowlson, John, et autres : vide *Intempérance.*

PETITIONS :—Continuées.

L.

- Laeroix, P. et J. Bolduc : vide *Pensions*.
 Landry, J. B. : vide *Cour du Banc du Roi, Québec*.
Laprairie de la Magdelaine, Résidents de
 Laroque, Révd. Joseph : vide *Collège de St. Hyacinthe*.
 Larva, D. et autres : vide *Municipalités, Ordonnance des*, (Canada Est.)
 LeBoutillier, Messrs. : vide *Pêcheries*.
 Leed, Révd. John et autres : vide *Temporel de l'Eglise*.
 Lefebvre de Bellefeuille, J. et autres : vide *Eglise et Couvent de St. Eustache*.
 Lister, John et autres : *Chrétiens selon la Bible*.

M.

- McCarthy, James, et autres : vide *Municipalités, Acte des*.
 McCrea, William : vide *Douanes*.
 McDonnell, George, et autres : vide *Chemin Postal*.
 McDonnell, Très Révd. A. et autres : *Eglise Catholique Romaine*.
 McGinnis, R. B. :— vide *Pertes*.
 McGoey, T. et autres : vide *Commerce des Bois*.
 McGregor, Malcolm, et autres : vide *Eaux intérieures, District de Newcastle*.
 McKenzie, Robert, et autres : vide *Inspecteur des Poids et Mesures; Municipalités, Ordonnance des*, (Can. E.)
 McKinnon, Hugh, et autres.
 Maclaren, J. vide *Prison de Québec*.
 McMahon, Owen, et autres : vide *Havre de Pictou*.
 McPherson, Crane, et Cie : vide *Canal de Lachine*.
 McPherson, Crane, et Cie : vide *Navigation*.
 McQuinn, Neil, et autres : vide *District de l'Ouest*.
 Man, Edward, et autres : vide *Cours Judiciaires*.
 Maire et Corporation, Kingston : vide *Kingston*.
 Do. Montréal : vide *Montréal, Cité de*.
 Do. Québec : vide *Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Québec*.
 Do. Toronto : vide *Compagnie de l'Eau et de l'Eclairage au Gaz de Toronto*.

- Mignault, Révd. P. M. : vide *Collège de Chambly*.
 Miller, Charles : vide *Pertes*.
 Mimeo, F. : vide *Cour du Banc du Roi, Québec*.
 Ministres, Sec. Eglise St. André, Québec : vide *Ecoles primaires*.
 Montgomery, John, et autres.
 Morris, William, et autres : vide *Droits à l'Importation*.
 Morris, William, et autres : vide *Chemins et Ponts*.
 Mulholland, H. et autres : vide *Intempérance*.
 Conseil Municipal, District de Brock : vide *Burford, Township de*.
 Do. *Ecoles primaires, Acte des; Droits à l'Importation*.
 Do. (District de Colborne) : vide *Contributions; Ecoles primaires, Acte des; Municipalités, Acte des*, (Canada Ouest.)
 Do. (District de Dorchester) : vide *Licences des Aubergistes; Chemins d'Hiver*.
 Do. (District de l'Est) : vide *District de l'Est*.
 Do. (District de Gore) : vide *Ecoles primaires, Acte des; Gore, District de; Municipalités, Acte des; Commissions des Chemins à Barrières*.
 Do. (District de Home) : vide *Municipalités, Acte des; Taxe sur la propriété; Gwilliambury Ouest*.
 Do. (District de Midland) : vide *Bureau des Travaux Publics; Ecoles primaires, Actes des; Municipalités, Acte des; (Canada Ouest.) Chemins et Ponts*.
 Do. (District de Niagara) : vide *Contributions; Ecoles de District, Acte des; Droits à l'Exportation; Droits à l'Importation; Jeux de Hazard; Municipalités, Acte des; (Canada Ouest.) Niagara, District de; Queenston et Grimsby, Chemin de*.
 Do. (District de l'Ottawa) : vide *Lockiel et Kenyon*.
 Do. (District de St. Hyacinthe) : vide *Municipalités, (Canada Est.)*.
 Do. (District de Sherbrooke) : vide *do*.
 Do. (District de Talbot) : vide *Norfolk, Comté de*.
 Murray, M. et autres : vide *Cours Judiciaires*.

PETITIONS :—Continuées.

N.

- Nesbitt, J. J. et autres : vide *Pont de Péage*.

O.

- O'dell, Lewis : vide *Cours de District et de Division*.
 Owston, W. : vide *Gull, Isle de*.

P.

- Painchaud, Mde. M. G. P. et autres : vide *Asyle des Orphelines de Québec*.
 Pattie, J. et autres : vide *Intempérance*.
 Pemberton, Hon. C. P. : vide *Commerce*.
 Perry, Ebenezer, et autres : vide *Droits à l'Importation*.
 Phillips, Révd. T. : vide *Chapelain*.
 Phillips, William, et autres : vide *Pertes*.
 Phillips, Wm. et autres : vide *District Municipal, (Nicolet.)*
 Plante, Joseph, et autres : vide *Pilotes*.
 Portt, W., & G. Portt : vide *Pertes*.
 Pringle, Geo. et autres : vide *Cours de District et de Division; Droits à l'Importation*.

Q.

R.

- Rankin, J. et autres : vide *Chemins et Ponts*.
 Rea, Alexander : vide *Pertes*.
 Rea, William, et autres : vide *Gwilliambury Ouest*.
 Reid, Révd. C. P. : vide *Temporel de l'Eglise*.
 Richardson, Major John.
 Richardson, W. H. et autres : vide *Gwilliambury Ouest*.
 Richardson, Z. O. W. : vide *Bayham, Township de*.
 Ritchie, W.
 Robertson, William : vide *Ecoles primaires, Acte des*.
 Robinson, Hezekiah : vide *Chemins et Ponts*.
 Robinson, R. et autres : vide *Droits à l'Importation*.
 Rochette, F. X. : vide *Oiseaux de Mer*.
 Ross, William, et autres.
 Ryall, Edward : vide *Gwilliambury Ouest*.

S.

- Shaw, Mehitable.
 Sissons, Jonathan : vide *Milice, Lois de*.
 Société Biblique Auxiliaires de Montréal : vide *Ecritures Saintes*.
 Coloniale de l'Amérique du Nord : vide *Droits à l'Importation*.
 Skinner, S. vide *Patentes*.
 Smith, Charles, et A. Anderson : vide *Pont Dorchester*.
 Smith, Henry : vide *Pénitencier Provincial*.
 Smith, Samuel, et autres : vide *District de l'Ouest*.
 Sparks, Nicholas.
 Stewart, Vén. G. O. : vide *Kingston*.
 Street, Samuel : vide *Clark, Succession de*.
 Symmes, Charles : vide *Elections, (Ottawa Comté de l.)*

T.

- Taschereau, T. J. : vide *Douanes*.
 Taylor, William, et autres : vide *Académie de Shefford*.
 Thompson, A. et autres : vide *Barrières à péage*.
 Thompson, J. et autres : vide *Droits à l'Importation; Chemins et Ponts*.
 Thompson, John, et autres : vide *Gwilliambury Ouest*.
 Treadwell, C. P. : vide *Sherifs*.
 Turgeon, Charles : vide *Conseil Municipal, (District de Québec)*

U.

V.

- Van Vliet, et J. O'Dell : vide *Pertes*.
 Vollar, J. : vide *Assemblée Législative, Messagers de l.*

W.

- Walker, Hon. W. et autres : vide *Douanes*.
 Ward, Thomas : vide *Chemin pavé en Madriers*.

PETITIONS—Continuées.

Wheeler, Ch. et autres : vide *Petites Causes*.
 White, E. S. : vide *Chemins et Ponts*.
 White, Franklin, et autres : vide *Chemins et Ponts*.
Wilcox, Leonard.
 Wilkins, R. C. et autres : vide *Arpentage de Wilmot*.
Wilmot, Township de.
 Wilson, James, et autres : vide *Bayham, Township de*.
 Wilson, W. et autres : vide *Niagara, Ville de*.
 Wright, J. et J. : Vide *Milice, Lois de*.

Y.

Young, Barnard.

PETITES CAUSES :— Pétition demandant le renouvellement de l'Acte des "Petites Causes"; de Charles Wheeler et autres, 58. De Washington Froste, 60.

PETITES DETTES :— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la dernière Session pour le recouvrement des Petites Dettes dans le Canada Ouest; Considération; Résolution agréée; Bill pour amender le dit Acte lu, 103. Seconde lecture ordonnée *ibid*.

PILOTES :— Pétition de Joseph Plante, et autres, demandant des changements dans la loi qui règle les devoirs des pilotes, 60.

POIDS ET MESURES :— Vide *Inspecteur des Poids et Mesures*.

POLICE RURALE :— Pétition de T. Cooke, et autres, demandant la révocation de l'Ordonnance du Bas-Canada, relative à la Police Rurale, 18.

— La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer certaines Ordonnances du Bas-Canada relatives à la, 50. Considération; Résolution agréée; Bill présenté et lu, 56. Seconde lecture, 71. Passé, 72. Par le Conseil, 93. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* chap. 14.

PONT DORCHESTER :— Pétition de C. Smith et A. Anderson, demandant une prolongation de privilèges 36.

PONT DE PARIS :— Vide *Comptes* (37.)

PONTS :— Vide *Chemins et Ponts*.

PONT DE STE. ANNE :— Vide *Chemins et Ponts*.

— DE PEAGE :— Pétition de J. B. Forsyth, et autres, demandant une loi, pour leur permettre de bâtir le dit pont sur la rivière St. Charles, 36.

— Pétition contre : De J. J. Nesbitt, et autres, 40.

POPULATION :— Vide *Comptes*, (41.)

PORT DE LETTRES :— Vide *Dépenses Contingentes*.

PORTNEUF :— Vide *Elections*, (Writs.)

POTASSE ET PERLASSE :— Vide *Alkalis*.

PRISON DE QUEBEC :— Pétition de James Maclaren, Géolier, demandant une augmentation de salaire, 21.

PROCLAMATIONS :— Vide *Le commencement de ce volume*.

PROROGATION :— Vide *Parlement*.

PROCES DES FONCTIONNAIRES PUBLICS ACCUSÉS :— Vide *Accusations des fonctionnaires publics*.

PROCEUREURS PRATIQUANTS :— Bill pour les empêcher d'être Juges de Paix, présenté et lu, 31. Seconde lecture ordonnée *ibid*.

PRODUITS AGRICOLES :— Vide *Droits à l'Importation; Comptes*.

QUALIFICATION DES JUGES DE PAIX :— Bill pour renouveler un Acte du Bas-Canada à ce sujet, lu, 26. Seconde lecture; Renvoi; Considéré, 35. Renvoi, avec instructions de s'enquérir et faire rapport de l'expédience d'étendre le Bill au Canada Ouest, *ibid*. Rapport du Bill qui est amendé; Renvoi, 37; Considéré, 59. Rapport, 63. Passé, 64. Par le Conseil, 86. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* chap. 3. Vol. 2.—Sess. 1842.

QUEENSTON ET GRIMSBY, CHEMIN DE :— Voir *Chemins*.

QUEBEC, LIMITES DE LA CITE DE :— Bill pour rétablir les anciennes Limites de cette Cité pour des fins électorales, présenté et lu, 15. Seconde lecture; Renvoi, 38. Rapport, 51. Passé, 52. Par le conseil, 71. Sanction royale, 114. 6 *Vict.* chap. 18.

QUESTIONS NEGATIVES :—

1. Sur une adresse relative à l'adresse de la dernière Session touchant le pardon général pour les offenses politiques, 5.
2. Sur la nomination d'un comité pour amender les règlements de la Chambre, 6.
3. Sur certains papiers relatifs à la tenure des lots de terre à Bytown achetés par Lord Dalhousie, pour le Gouvernement, 13.
4. Pour renvoyer à un comité général la motion relative à l'adresse à Son Excellence, sur les changements survenus dans le Conseil Exécutif, 24. Amendement à l'adresse, 25.
5. Adresse à Son Excellence pour demander la dépêche relative à la nomination de M. Murdock, à son salaire, &c., 29.
6. Comité général pour considérer s'il est expédient de prendre des dispositions pour soutenir le clergé catholique romain dans le Canada Ouest, 62.
7. Instructions pour le Comité des voies et moyens de s'enquérir de la convenance de continuer à construire les canaux du St. Laurent, si certains droits sont imposés, 63.
8. Pour ajourner la Chambre, 24, 29, 63, 86, 92.
9. Pour remettre la considération du rapport d'un Comité spécial sur la Pétition du Président et des Directeurs de la Banque de Gore, 63.
10. Amendements aux Résolutions du Comité de toute la Chambre, touchant l'introduction du Blé Etranger en cette Province, 69.
11. Pour renvoyer à un Comité le Bill qui pourvoit à la liberté des élections, afin d'y ajouter certaines clauses, 76.
12. Amendement au Bill de l'Inspection des Bois, &c., 73.
13. Considération en Comité général de l'Acte des monnaies de la dernière Session, 86.
14. Amendement au Bill pour imposer un droit sur le Blé Etranger importé en cette Province, 87.
15. Amendement au Bill pour prolonger la charte et augmenter le Capital de la Banque Commerciale, 88.
16. Question préalable, 88, 91.
17. Amendements à la seconde Résolution du Comité de toute la Chambre sur le siège du Gouvernement, 92.
18. Pour renvoyer à un Comité spécial une entrée dans les Journaux de la dernière Session, relativement à l'Orateur de l'ancienne Assemblée du Haut-Canada, 97.
19. Pour remettre la considération d'une Adresse à Son Excellence en faveur du Major J. Richardson, 97.
20. Bill pour conférer certains pouvoirs nécessaires aux Commissaires d'Enquête sur la tenure seigneuriale, 102.
21. Pour renvoyer à un Comité général les amendements du Conseil, au Bill pour dissiper les doutes relativement au Bill de la liberté des Elections, 110.

— PREALABLES :— 88, 91.

QUORUM :— Vide *Assemblée Législative*.

RAISONS :— Vide *Chemins d'Hiver*.

RAPIDES DE CROOK :— Pétition de J. Gilchrist, demandant une indemnité pour les dommages causés par une chaussée aux dits rapides; Renvoi, 36. Rapport, 97.

RAPPORTS D'ELECTION DE MEMBRES :— Voir *Comptes et Papiers* (49.)

— Notifications et résignations relatives aux rapports d'élection de certains Membres (App. A.) 3,

REBELLION :— Vide *Pertes; Eglise et Couvent de St. Eustache*.

RECLAMATIONS DES MILIENS :— Vide *Comptes* (32). *Adresses* (28.)

REGLEMENT OU LOIS DU COMMERCE :— Vide *Comptes* (48.)

REGLES DU BANC DE LA REINE :— Vide *Cour du Banc de la Reine*.

REGLES DE LA CHAMBRE :— Question pour nommer un Comité à l'effet de considérer s'il convient de changer certaines règles de cette Chambre, *négligée*, 6.

RESOLUTIONS DES SUBSIDES :— Vide *Subsides*.

REVENU CASUEL ET TERRITORIAL :— Vide *Adresses*.

RICE, LAC :— Vide *Chemin pavé en madriers*.

RICHARDSON, MAJOR JOHN :— Pétition du, demandant une aide pour publier l'Histoire de la Guerre de 1812, 64. Renvoi, 86. Considération, 95. Résolution agréée, 97. Vide *Adresses* (10); *Gouverneur Général* (Messages, 14); *Subsides* (Résolutions).

RITCHIE, WILLIAM :— Pétition de, demandant une compensation pour avoir fait un Index des Registres du District de Sherbrooke, 58.

ROLPH, DR. THOMAS :— Bill pour le rémunérer de ses services passés comme Agent d'Emigration, présenté et lu, 91. Seconde lecture, 93. Passé, 96. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 Vict. chap. 30. Vide *Gouverneur Général* (Messages, 5); *Subsides* (Résolutions).

ROSS, WILLIAM, ET AUTRES :— Pétition de, demandant la moitié de salaire qu'on leur a retranchée durant la suspension de la Constitution du Bas-Canada, 41. Renvoi *ibid.* Rapport; Renvoi, 61. Ordre déchargé, 90. Vide *Dépenses Contingentes*.

ROULETTE :— Voir *Jeux de hazard*.

ROUVILLE, COMTE DE :— Vide *Election* (Writs) *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

SAINT HYACINTHE, CONSEIL MUNICIPAL DE :— Vide *Municipalités* (Canada Est.)

SAINT EUSTACHE, EGLISE ET COUVENT DE :— Pétition de J. Lefebvre de Bellefeuille, et autres, demandant des secours pour bâtir l'Eglise et le Couvent détruits dans la dernière Rébellion, 10. Renvoi, 13.

SAINT-MAURICE :— Vide *Elections* (Writs); *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.

SAISIES :— Vide *Adresses* (37).

SAUMON :— Vide *Pêcheries*.

SEIGNEURIES DE LACOLLE ET DE LERY :— Pétition de Henry Hoyle et autres, demandant qu'on les protège contre les exactions injustes de leurs Seigneurs; imprimée, 61.

SEL :— Vide *Droits de Douane, Acte des*.

SHAW MEHITABLE :— Pétition de, demandant du secours, 18.

SHERIFFS :— Pétition de C. P. Treadwell, demandant qu'un Acte soit passé pour venir au secours des Shérifs en certains cas, 21.

SHERBROOKE :— Vide *Hyndman, C. M.*

SIEGE DU GOUVERNEMENT :— La Chambre résout de se former en Comité sur le Message de Son Excellence relatif au; Renvoi de la dépêche du Secrétaire d'Etat à ce sujet, 80; Considération; Rapport de deux résolutions; Première résolution (prérogative de la Couronne de fixer le lieu pour la tenue des Sessions de la Législature) passé, 92. Divers amendements à la seconde résolution (que Kingston n'est pas l'endroit convenable) négativés après division *ibid.* Seconde résolution adoptée après division, *ibid.* Résolutions seront communiquées au Gouverneur Général (Messages, 3.)

SOCIETES D'AGRICULTURE :— (Canada Est) Pétition de E. W. Douglas et autres, demandant que les dites sociétés soient mises sur le même pied que celle du Canada Ouest, 17.

SOCIETES DES ORPHELINES DE QUEBEC :— Pétition de Mad. M. G. P. Painchaud, et autres, demandant des secours, 21.

Pétition de Mad. M. G. P. Painchaud, et autres, demandant une Acte d'Incorporation, 21. Renvoi, 30. Rapport agréé, 58. Bill pour incorporer la Société Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec, lu, *ibid.* Seconde lecture; Renvoi; Considéré; Rapport, 63. Passé, 64. Par le Conseil, 89. Sanction royale, 114. 6 Vict. chap. 24.

SPARKS, NICHOLAS :— Pétition de, demandant la restitution de certain propriété dont il a été injustement dépossédé par le département de l'Artillerie 14. Renvoi, 14. Membre nommé en remplacement d'un autre qui a obtenu un congé d'absence, 24.

STENOGRAPHES :— Pétition de H. Hunter et autres, demandant une meilleure place pour prendre les débats de la Chambre, 101.

SUBSIDES :—

La Chambre résout de se former en Comité à ce sujet, 64. Renvois de sujets :— Rapport du Comité choisi sur les estimations de 1842; Message de Son Excellence avec le Rapport du Dr Rolph, Agent d'Emigration, 74. Résolutions du 8 Septembre, 1841, renouvelées; matières considérées, 86. Rapport de trois résolutions, (dépenses du Gouvernement Civil, et allocation au Dr. T. Rolph) les deux premières agréées; la troisième après division, 91. Vide *infra*. *Rolph, Dr. T.* Message en faveur du Major Richardson, et à M. Cramézie, 100. La Chambre en Comité, 104. Rapport de deux résolutions qui sont agréées, 109. Vide *Lois Criminelles*; *Richardson, Major J.*

Bill pour accorder certaines sommes à Sa Majesté afin de défrayer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil, durant la période y mentionnée, lu, 91. Seconde lecture; Renvoi; Considération; Rapport, 95. Passé, 96. Par le Conseil, 98. Sanction royale, 114. 6 Vict. chap. 9.

RESOLUTIONS DE SUBSIDES.

Rapportées.	Agréées.	Pour quel objet.	Sommes accordées.
91	91	Dépenses du Gouvernement, non autrement pourvues, pour 1842.....	£ 75,000
<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	Do. du 1er Janvier au 31 Mars 1843, do.....	25,000
<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	Dr. Thomas Rolph, services comme Agent d'Emigration.....	500
104	104	Major J. Richardson, encouragement pour un ouvrage littéraire, intitulé "la Guerre de 1812"...	250
<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	Jacques Crémazie, Ecuyer, do. ouvrage sur le droit Criminel.....	250

SUCCESSION DE FEU T. CLARKE:—Vide *Clarke, Succession de.*
 SUCRE BRUT:—Vide *Addresses.*

TALBOT, DISTRICT DE:—Vide *Bayham Township de.*

TAXE FONCIERE:—*Non-Résidents.*

TAXE SUR LA PROPRIETE:—Pétition du Conseil Municipal du District de Home, demandant que la propriété soit imposée selon sa situation et sa valeur, 61.

TAXES:—Vide *Non-résidents ; Taxe sur la propriété.*

TAX, ACTE DE NAVIGATION DU:—Pétition de W. Bell, et autres, demandant que cet acte soit amendé, 61.

TEMPOREL DE L'EGLISE:—Pétition du Rév. C. P. Reid et autres, demandant un Acte pour régler le, dans le diocèse de Québec, 30. Renvoyée à un Comité, 41. Rapport agréé 58; Bill présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture; Renvoyé à un Comité; Considéré; Rapport, 75; Passé, 84. Par le Conseil, 93. Vide *Addresses.* Réservé à la Sanction royale, 114.

PETITIONS EN FAVEUR DU:—Du Rév. G. H. Allen, et autres, 97. Du Rév. A. Balfour, et autres, 93. Du Rév. J. Leeds, et autres, 64.

TENURE SEIGNEURIALE:—Vide *Comptes (53); Questions négatives (20).*

TERRES DE LA COURONNE:—Pétition de T. Cooke, et autres, demandant la concession de ces terres derrière les Trois-Rivières, 18. Vide *Addresses.*

TERRES:—Bill pour faciliter, la conversion des terres en argent 7. Seconde lecture déchargée, 50. Vide *Terres de la Couronne; Terres publiques, Acte des.*

EN FIDEICOMMIS:—vide *Clergé Catholique Romain.*

TERRES PUBLIQUES, ACTES DES:—La Chambre résout de se former en Comité pour considérer, s'il est expédient d'amender le dit Acte de la dernière Session, (4 & 5 Vict. chap. 100) 53. Considération; Résolution agréée, 74. Bill présenté et lu, *ibid.* Seconde lecture, 80. Passé, 85.

TERRITOIRE EN LITIGE:—Vide *Pertes.*

TRANSPORT:—Vide *Navigation.*

TRESORIERS, COMPTES DES:—Vide *Comptes, (55.)*

UNION, ACTE D':—Pétition de T. Cooke, et autres, protestant contre l'Union, 18. Des habitants de Lotbinière, demandant que le dit Acte soit amendé, 21.

USULINES, COUVENT DES:—Pétition des Rév. Dames Religieuses, demandant justice, 23. Renvoi, 30. Pétition de J. Bonner et W. Petry, aussi renvoyée au Comité, *ibid.* Rapport, 89. Renvoi, *ibid.* Considéré; Résolution agréée; Copie du Rapport du Comité Spécial communiquée à Son Excellence, 96.

USURE:—Vide *Loi usuraire.*

VERCHERES:—Vide *Elections (Writs); Greffier de la Couronne en Chancellerie.*

VOIES ET MOYENS:—Vide *Droits à l'Importation.*

VOITURES D'HIVER:—Pétition de T. Cooke et autres, demandant la révocation de l'Ordonnance du Bas-Canada, relative aux voitures d'hiver, 18; des habitants de Lotbinière, 20.

VOLLAR, JAMES:—Pétition de, demandant une certaine indemnité comme Messager de l'Assemblée, 58.

WELLINGTON, DISTRICT DE:—Pétition de divers habitants du Township de Wilmot, contre leur démembrement du District de Wellington, 10.

WILCOX, LEONARD:—Pétition demandant une indemnité pour une confiscation illégale de Tabac, 18.

WILMOT:—Vide *Arpentage de Wilmot.*

WILMOT, TOWNSHIP DE:—Vide *Wellington, District de.*

X

YORK, COMTE' DE, (2nd Division):—Vide *Election (Writs.)*

(4e Division):—Vide *Greffiers de la Couronne en Chancellerie; Elections, (Writs.)*

YOUNG, BARNARD:—Pétition de, demandant une rémunération en conséquence des blessures qu'il a reçues en servant comme Officier de Paix, 30.

Z

APPENDICE

DU

SECOND VOLUME.

APPENDICE

DU

SECOND VOLUME.

SESS. 1842.

INTITULES DES APPENDICES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Asiles des Aliénés, Toronto..... (U.)	Fonds d'Honoraires des Cours de District et de Division..... (L.)
Baptêmes, Mariages et Sépultures..... (C.)	Juges et Greffiers des Cours de District et de Division..... (L.)
Bibliothèque..... (B.)	Licences pour couper du Bois..... (T.)
Bilans ou Etats des Banques..... (R.)	Maison de la Trinité, Québec..... (E.)
Blé et Farine..... (W.)	Nelson Hacket..... (S.)
Bonds et Sécurités..... (I.)	Notifications de vacances dans la Représentation. (A.)
Canal de Welland..... (F.)	Pénitencier..... (H.)
Canal de Beauharnois..... (Z.)	Pertes dans la dernière Guerre..... (V.)
Chemin de Fer de Champlain et St. Laurent... (D.)	Pétition de Lord Mount Cashell, et autres..... (W.)
Chemin Militaire..... (X.)	Pont de Paris..... (J.)
Chemin de Cornwall à L'Original..... (X.)	Règles et Réglemens de la Cour du Banc de la Reine, Canada Ouest..... (Q.)
Chemin pavé en Madriers..... (X.)	Résignations de Membres..... (A.)
Commissions de Barrières..... (G.)	Rôles des Contributions..... (K.)
Comptes Publics..... (K.)	Tableaux de Population..... (M.)
Comptes des Trésoriers de District..... (O.)	Terres de la Couronne..... (T.)
Comptes de Bois, Bytown..... (T.)	
Débitures..... (P.)	
Districts Municipaux de Beauharnois et St. Jean. (Y.)	
Estimations du Revenu et de la Dépense..... (K.)	

LISTE DES APPENDICES,

INDIQUANT la date de la présentation à la Chambre d'Assemblée des Documents y mentionnés.

1842. A	Septembre	LISTE des NOTIFICATIONS données à l'Orateur de l'Assemblée Législative, des VACANCES qui ont eu lieu dans la REPRESENTATION, et de la RESIGNATION des MEMBRES, pendant la vacance du Parlement, savoir : du 18 Septembre, 1841, au 8 Septembre, 1842.
B		BIBLIOTHECAIRE ;—Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque. Rapport sur le partage qui a été fait entre le Conseil Législatif et l'Assemblée du Canada, des livres appartenant à la Bibliothèque de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada.

1842.	
C	9 BAPTEMES, MARIAGES et SEPULTURES, Canada Est :—Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, du District de Québec, 1841. <hr/> Etat semblable pour le District de Montréal. <hr/> Etat Supplémentaire, dito, pour les années 1839 et 1840. <hr/> Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, du District des Trois-Rivières, 1841.
	12 CHEMIN DE FER de CHAMPLAIN et ST. LAURENT :—Etat du Coût du Chemin de Fer de Champlain et St. Laurent et dépendances, ainsi qu' des Dépenses et Recettes, du Tonnage des Marchandises et du chiffre des Passagers, qui ont été transportés par la Compagnie pendant la saison ou l'année 1841.
	19 MAISON DE LA TRINITE :—Comptes de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, du 18 Septembre au 31 Décembre, 1841.
	20 CANAL DE WELLAND :—Rapport annuel des Directeurs pour 1841, avec une Liste des Documents qui l'accompagnent.
G	20 COMMISSIONS DE CHEMINS A BARRIERES :—Rapports annuels des Commissaires de Chemins à Barrières des Districts de Home, de Kingston et Napanee, et du District de Johnstown, pour l'année, finissant le 31 Octobre, 1841.
	20 PENITENCIER :—Rapport annuel des Inspecteurs pour l'année expirant le 1 Octobre, 1841, avec les Rapports des Chapelain, Médecin et Préfet de l'Institution.
I	20 CAUTIONNEMENTS :—Etat des Cautionnements qui ont été enregistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, depuis le 19 Mars, 1842, époque où la Sanction Royale donnée à l'Acte de la 4e et 5e Vic : chap. 91, a été promulguée par Proclamation.
J	20 PONT DE PARIS :—Compte du Commissaire du Pont bâti sur la Grande Rivière à Paris, 1841.
K	22 COMPTES PUBLICS :—Comptes et Etats relatifs au Revenu et à la Dépense Publique des ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, du 1 Octobre, 1840, au 9 Février, 1841, inclusivement, avec un Document. <hr/> Comptes et Etats relatifs au Revenu et à la Dépense Publique du Canada, &c. <hr/> Etat des Warrants adressés à Jeffery Hale, Ecuyer, Receveur-Général de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, à compter de la Dépense du Gouvernement Civil, depuis le 1 Octobre, 1840, jusqu'au 9 Février, 1841, conformément à l'Ordonnance de la 4e Vic. Chap. 9, et autres Actes.
	23 ESTIMATION du montant probable de la DEPENSE PUBLIQUE et du REVENU NET de la Province du Canada, pour l'année 1842. <hr/> Estimation de la Dépense pour l'année, 1842. <hr/> Etat des Warrants émanés sur le Receveur-Général de la Province du Canada pour payer certaines Dépenses indispensables du Gouvernement Civil pour les années 1840 et 1841, pour lesquelles une appropriation est requise.
	21 FONDS D'EMOLUMENTS des COURS DE DISTRICT et de DIVISION :—Etat indiquant le montant des Emoluments reçus, la Dépense, et l'excédant de Dépense payé sur le Fonds Consolidé, conformément aux Actes des 4e et 5e Vic. Chap. 8 et 3, pour la période du 18 Septembre, 1841, au 30 Juin, 1842.
	JUGES, &c. des COURS DE DISTRICT et de DIVISION :—Etat indiquant le chiffre des Salaires payés aux Juges et Greffiers des Cours de District et de Division, en vertu des Actes Provinciaux des 4e et 5e Vic. Chap. 3 et 8, fixé par les Ordres en Conseil du 10 et 12 Décembre, 1841.
M	22 TABLEAUX de POPULATION, Canada Ouest, pour l'année 1841.
N	22 ROLES de CONTRIBUTIONS, Canada Ouest, pour 1841.
O	22 COMPTES des TRESORIERs de DISTRICT, Canada Ouest.
P	22 DEBENTURES :—Liste des Débentures du Gouvernement rachetées et restant dues, émanées sous l'autorité d'Actes de la Législature de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada. <hr/> Tableau de la Dette Publique de la partie inférieure du Canada, telle qu'autorisée par des Actes ou Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada.

		1842.	
Q	Septembre	22	REGLES et REGLEMENTS de la COUR du BANC de la REINE, du Haut-Canada.
R		27	BILANS DES BANQUES :—De la Banque du Haut-Canada, le 20 Septembre, 1842.
		27	De la Banque Commerciale du District de Midland, Samedi, le 24 Septembre, 1842.
		27	De la Banque de Montréal, le 23 Septembre, 1842.
		27	De la Banque de Québec, le 31 Août, 1842.
		28	De la Banque de la Cité, le 24 Septembre, 1842.
	Octobre	3	De la Banque Britannique, le 24 Septembre, 1842.
		10	De la Banque de Gore, le 30 Septembre, 1840.
S	Septembre	28	NELSON HACKET :—Copie de la Correspondance relative à l'extradition de Nelson Hacket, demandée par les Autorités d'Arkansas.
T		28	PRIX de ventes des COUPES des BOIS à BYTOWN :—Lettre d'Instructions à M. James Stevenson, datée le 30 Mars, 1842, relativement à la vente des Coupes de Bois, sur les Terres de la Couronne.
			Recette de la Coupe des Bois, par James Stevenson, Ecuyer, Collecteur, Bytown, 1841.
			Sur les Ventes des Coupes de Bois du Clergé en 1841, par le même, pour 1841.
			Sur les Ventes des Coupes de Bois, au-dessous de Bytown, par do. pour 1841.
			Sur les Ventes des Coupes de Bois, par G. L. Marler, C. F. Fournier, W. Morrison, pour 1841.
			Sur les Ventes des Coupes de Bois par W. McDonald, 1841.
			Do. do. payées par MM. W. Price & Cie., 1841.
			Etat des Déboursés faits par James Stevenson, Percepteur, Bytown, portés au Compte des Deniers perçus sur les Ventes de Coupes de Bois, à Bytown, 1841.
			Etat résumé du Bois passé à Bytown jusqu'au 9 Août, 1842, et coupé en vertu de Licences accordées par le Bureau dans le cours de l'hiver de 1841 à 1842.
		Octobre	8
U		4	ASILE des ALIENÉS, TORONTO :—Rapport des Commissaires de l'Asile temporaire des Aliénés, Toronto, 21 Septembre, 1842.
V		7	PERTES SOUFFERTES PENDANT LA GUERRE :—Etat des Pertes faites dans la Guerre avec les Etats-Unis, restant dûs 3e et 4e paiements.
W		8	BLE' et FARINE :—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition du Tres-Honorable Comte Mount Cashell, et autres, Membres du Comité de l'Association Coloniale à Londres, pour l'Amérique du Nord,—la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara et la Réponse à l'Adresse de la Chambre du 22 Septembre dernier,—ainsi que les diverses Dépêches relatives à l'importation du Blé et de la Farine de Blé.
X		8	CHEMIN de CORNWALL à L'ORIGINAL :—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition de George Macdonell, et autres, habitants des Districts de l'Est et de l'Ottawa, par laquelle ils se plaignent que la somme de £1500, votée par la Législature pour réparer le Chemin Postal de Cornwall à l'Ottawa, n'a pas été employée à l'objet pour lequel elle était affectée.
		8	CHEMIN PAVE' en MADRIERS de la TETE du LAC RICE au LAC ONTARIO :—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de T. Ward, et autres, de la Ville de Port Hope, District de Newcastle, relative au dit Chemin.
Y		10	DISTRICTS MUNICIPAUX de BEAUHARNOIS et ST. JEAN :—Certificat destiné à tenir lieu de Relevé annuel des Comptes du District de Beauharnois, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1841.
			Résumé des Recettes et Dépenses du District de St. Jean, pour l'année finissant le 5 Septembre, 1842.
Z		12	CANAL BEAUHARNAIS :—Rapport du Comité Spécial auquel ont été renvoyés, la Copie de l'Estimation du coût probable d'un Canal pour les Bateaux à-Vapeur entre le Lac St. Louis et le Lac St. François, faite par Mr. Samuel Keefer, Ingénieur Civil, le 19 Juin, 1841, et mise devant l'Assemblée Législative, le 20 Septembre, 1842, et autres documents.

A A	1842.	ACTES IMPERIAUX :—Acte pour amender les Lois sur l'Importation des Céréales, 29 Avril, 1842. — Actes pour amender les Lois qui régissent le Commerce des possessions Britanniques d'outre-mer, 16 Juillet, 1842. (Voir Statuts Provinciaux de la 6e Victoria.) — Acte pour régler le Transport des Passagers dans les Navires Marchands, 12 Août, 1842.
-----	-------	--

APPENDICE.

LISTE des Notifications données à l'Orateur de l'Assemblée Législative, des vacances qui ont eu lieu dans la représentation, et de la résignation des membres, pendant la vacance du Parlement, savoir; du 18 septembre, 1841, au 8 septembre, 1842.

- No. 1.—Résignation de Henri Des Rivières, écuyer, datée le 6 novembre, 1841.
 No. 2.—Résignation de Augustin Norbert Morin, écuyer, datée le 7 janvier, 1842.
 No. 3.—Notification du décès de Collins Robertson, écuyer, datée le 17 mars, 1842.
 No. 4.—Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par Augustin Guillaume Ruel, écuyer, datée le 22 avril, 1842.
 No. 5.—Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par Melchior Alphonse De Salaberry, écuyer, datée le 3 juin, 1842.
 No. 6.—Résignation de Joseph Edouard Turcotte, écuyer, datée le 28 mai, 1842.
 No. 7.—Résignation de Francis Hincks, écuyer, datée le 3 juin, 1842.
 No. 8.—Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par Jean Moïse Raymond, écuyer, datée le 6 juillet, 1842.
 No. 9.—Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par l'honorable Charles Dewey Day, écuyer, datée le 6 juillet, 1842.

No. 1.

Résignation de Henri Des Rivières, écuyer, membre représentant le comté de Verchères, le 6 novembre, 1841.

En présence des notaires publics pour cette partie du Canada, ci-devant appelée la province du Bas-Canada, résidant dans le district de Montréal, soussignés, Henri Des Rivières, écuyer, propriétaire, demeurant en la cité de Montréal, membre élu dans le comté de Verchères pour le présent parlement provincial, se trouvant dans des circonstances à profiter de la faculté accordée par le statut provincial de la 1ère année. Guillaume IV., chapitre XLII, intitulé: "Acte pour permettre aux membres de la Chambre d'assemblée de résigner leurs sièges dans certains cas, et pour autres objets," a déclaré qu'il était résolu d'abdiquer ses fonctions, et en effet il a, par ces présentes, résigné son siège comme membre du parlement; en sorte que son siège se trouve vacant au moyen des présentes et d'après les dispositions du dit statut; pour faire parvenir cette déclaration à M. l'orateur de la chambre d'assemblée de cette province, ainsi que requis par le statut sus-énoncé, tout pouvoir est donné au porteur; dont acte: fait et passé à Montréal, en l'étude du soussigné, l'an mil huit cent quarante-un, le six de novembre, avant midi. Et, après lecture à lui faite, le comparant a signé, avec les notaires, ces présentes à lui remises en brevet.

(Signé) HENRI DES RIVIERES,
 J. J. GIROUARD, N. P.,
 THOS. BEDOUIN, Not. Pub.

No. 2.

Résignation de Augustin Norbert Morin, écuyer, membre représentant le comté de Nicolet, le 7 janvier, 1842.

Par devant les notaires publics pour cette partie de la province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, résidant à Québec, soussignés; fut présent Augustin Norbert Morin, écuyer, avocat de la cité de Québec, membre représentant le comté de Nicolet dans le parlement de la province unie du Canada, lequel nous a dit et déclaré que se proposant d'accepter la situation de Juge de District, et désirant que les électeurs du dit comté de Nicolet ne manquent point, par sa fate, d'être représentés à l'ouverture de la prochaine session, il se prévalait des dispositions du statut établi en pareil cas, et a en conséquence résigné et résigne par ces présentes son siège dans le parlement provincial, comme membre représentant le dit comté de Nicolet; de laquelle déclaration le dit comparant a requis acte aux dits notaires qui lui ont octroyé le présent pour lui servir et valoir ce que de droit. Car ainsi fait et passé à Québec, en l'étude de Mre. Alexandre Benjamin Sirois, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent quarante-deux, le septième jour du mois de janvier avant midi. Et a signé, lecture faite.

(Signé) A. N. MORIN,
 A. B. SIROIS, Not.
 JOS. C. CREMAZIE, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signé) A. B. SIROIS, Not.

Appendice
(A.)
8 Septembre.

No. 3.

Notification du décès de Collins Robertson, écuyer, membre représentant le comté du Lac des Deux Montagnes, le 17 mars 1842.

Les membres soussignés de l'assemblée législative de cette province, certifient par le présent et informent l'honorable orateur qu'il est survenu une vacance dans la représentation, par le décès de Collins Robertson, écuyer, membre représentant le comté du Lac des Deux Montagnes, qui a eu lieu en la cité de Montréal, le, ou vers le troisième jour de février dernier.

En foi de quoi, les soussignés ont apposé leurs seings et sceaux, en la dite cité de Montréal, le dix-septième jour de mars, mil huit cent quarante-deux.

G. MOFFATT, (L. S.)
BENJN. HOLMES, (L. S.)

No. 4.

Notification de l'acceptation d'une place de profit de la couronne, par Augustin Ruel, écuyer, membre représentant le comté de Bellechasse, le 22 avril 1842.

Québec, 22 avril, 1842.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre un papier qui nous a été adressé par un nombre d'électeurs du comté de Bellechasse, et nous croyons devoir vous donner l'information prescrite par l'acte de la 5e. Geo. 4, chap. 33, section 31, qu'Augustin Guillaume Ruel, écuyer, ci-devant membre du dit comté, a accepté une place de profit de la Couronne, savoir; la charge de régistrateur du district de Rimouski, et que son siège est devenu vacant tel que voulu par l'Acte de la 4e., Guill. 4, chap. 32.

Nous avons l'honneur d'être,
monsieur, vos très humbles
et obéissants serviteurs,

J. NEILSON,
Membre pour le comté de Québec.

T. C. AYLWIN,
Membre pour le comté de Portneuf.

A l'honorable A. Cuvillier, écuyer,
Orateur de la chambre législative.

(Incluse du No. 4.)

Nous soussignés électeurs du comté de Bellechasse, ayant pris en considération: Qu'un avis, en date du 1er janvier 1842, a été officiellement donné dans la Gazette de Québec, publiée par autorité, le 6 janvier 1842, qu'il avait plu à Son Excellence feu lord Sydenham, gouverneur-général des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, de nommer et appointer Augustin Guillaume Ruel, écuyer, ci-devant représentant du dit comté de Bellechasse dans l'assemblée législative du Canada, régistrateur pour le district de Rimouski; et que le dit A. G. Ruel, en sa dite qualité de régistrateur, a donné avis public daté du 23 février dernier, par la voie des Journaux, annonçant qu'il était entré dans l'exercice de la dite charge et qu'il avait établi son bureau, à cet effet, dans la dite paroisse de Rimouski; et que par là le dit A. G. Ruel a accepté un office de pro-

fit de la couronne, après avoir été choisi et rapporté comme représentant du dit comté de Bellechasse dans l'Assemblée Législative de cette province, aux termes de l'Acte de la 4e, Guillaume IV; chapitre 32, section première, son élection est nulle, et son siège est devenu vacant, et qu'il devrait sortir immédiatement un writ pour une nouvelle élection, comme si le dit A. G. Ruel, écuyer, était naturellement décédé.

Que les dits soussignés tant pour eux que pour les électeurs du dit comté en général, considérant qu'il est urgent de faire cesser au plutôt la vacance ainsi occasionnée dans la représentation de leur comté, afin d'avoir quelqu'un pour prendre leur intérêt durant la prochaine session de l'assemblée législative, prient respectueusement l'honorable John Neilson, écuyer, et Thomas Cushing Aylwin, écuyer, deux des membres de la dite assemblée législative, de vouloir bien donner immédiatement information, sous leur seing et sceau, à l'honorable Augustin Cuvillier, écuyer, orateur de l'assemblée législative de cette province, de la vacance qui est ainsi survenue dans la représentation du dit comté de Bellechasse, en la manière pourvue par l'acte de la 5e, George IV., chapitre 33, section 31, afin que le dit honorable orateur puisse en donner avis par un warrant ou ordre, sous son seing et sceau adressé au greffier de la couronne en chancellerie, pour qu'il puisse être expédié un nouveau writ pour l'élection d'un membre de l'assemblée pour remplir la dite vacance.

Comté de Bellechasse, }
le 15 avril 1842. }

Signé P. LABREQUE, St. Charles.
LOUIS BOILLARD,
CAPT. BEAUMONT,
A. TURGEON, St. Gervais.
ED. ROULEAU,
DR. THS. ROY, St. Vallier.
LOUIS CHABOT, St. Charles.
T. G. LAUNIERE,
LOUIS MORIN,
J. N. MORIN, St. François.
PIERRE MARTINEAU, St. François.
THS. FRASER,
J. O. PRUDENT LAVERGNE, St. François.
PIERRE MORIN, St. François.
DAVID BLOIN, Berthier.
ANGE ROY,
MAGLOIRE GARON,
P. BOISSONNAULT, St. Michel.
ED. T. BELLEAU,
PENTT. FORGER,
THOS. FRASER,
JP. M. GIRARD.
FERREOL ROY.
LT. COL. CHARLES TURGEON,
PETER McINTYRE,
PRUDENT GIROD,
ABRAHAM EMOND.

No. 5.

Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par Melchior Alphonse De Salaberry, écuyer, membre représentant le comté de Rouville, le 3 juin 1842.

Province du Canada, }
district de Montréal. }

A l'honorable orateur de l'assemblée législative de la province du Canada.

Nous les soussignés, Alexandre Maurice Delisle et John William Dunscomb, membres de la dite assemblée législative, vous informons et notifions, que le siège de Melchior Alphonse De Salaberry, écuyer,

Appendice
(A.)
8 Septembre.

Appendice
(A.)Appendice
(A.)

8 Septembre.

8 Septembre.

ci-devant membre de l'assemblée législative, pour le comté de Rouville, est devenu et est vacant, attendu qu'il a accepté de la couronne une place de profit, savoir; la charge de régistrateur du district de Richelieu, en la dite province.

En foi de quoi, nous avons respectivement à icelle apposé notre seing et sceau à Montréal, ce troisième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux.

A. M. DELISLE, (L. S.)
J. W. DUNSCOMB, (L. S.)

No. 6.

Résignation de Joseph Edouard Turcotte, écuyer, membre représentant le comté de St. Maurice, le 28 mai 1842.

En présence des notaires publics pour cette partie du Canada qui constituait ci-devant la province du Bas-Canada, résidant dans le district de Montréal, soussignés :—

Joseph Edouard Turcotte, écuyer, avocat, de la ville des Trois Rivières, secrétaire de la commission pour s'enquérir sur les droits seigneuriaux, membre élu dans le comté de St. Maurice pour le présent parlement provincial, ayant accepté un office de profit sous le gouvernement exécutif de cette province, a, par ces présentes, déclaré qu'il abdiquait et il abdique en effet ses fonctions comme membre du parlement, en sorte que son siège se trouve vacant au moyen de ces présentes. Pour faire parvenir cette déclaration à M. l'orateur de la chambre d'assemblée de cette province, ainsi que requis par le statut provincial de la 1ère année Guil. 4, chap. XLII, intitulé: "acte pour permettre aux membres de la "chambre d'assemblée de résigner leurs sièges dans "certains cas, et pour d'autres objets" tout pouvoir est donné au porteur. Dont acte: fait et passé à Montréal, en l'étude de Mte. Papineau l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-huit mai, après midi. Et après lecture à lui faite, le comparant a signé, avec les notaires, ces présentes à lui remises en brevet.

J. E. TURCOTTE.
D. E. PAPINEAU, N. P.
J. F. GIROUARD, N. P.

No. 7.

Résignation de Francis Hincks, écuyer, membre représentant le comté de Oxford, le 3 juin 1842.

A l'honorable orateur de l'assemblée législative, de la province du Canada.

Conformément à un acte du parlement de la province du Canada, passé dans les 4e, et 5e années du règne de Sa Majesté, je déclare par le présent mon intention de résigner mon siège dans l'assemblée législative comme membre du parlement pour le comté de Oxford, et je résigne par le présent mon siège pour le dit comté.

Donné sous mon seing et sceau en la cité de Toronto, le troisième jour de juillet mil huit cent quarante-deux.

F. HINCKS, (L. S.)

Témoins } HENRY MOYLE,
 } JOHN RAINS.

No. 8.

Notification de l'acceptation d'une place de profit de la couronne, par Jean Moïse Raymond, écuyer, membre représentant le comté de Leinster, le 6 juillet 1842.

Province du Canada, }
District de Montréal. }

A l'honorable orateur de l'assemblée législative de la province du Canada.

Nous soussignés, Joseph Guillaume Barthe, et Alexandre Maurice Delisle membres de l'assemblée législative, vous informons et signifions par le présent, que le siège de Jean Moïse Raymond, écuyer, ci-devant membre de l'assemblée législative pour le comté de Leinster, est devenu et est maintenant vacant, vu qu'il a accepté une place de profit de la couronne, savoir; la charge de régistrateur du district de Leinster, dans la dite province.

En foi de quoi, nous avons apposé au présent, notre seing et sceau à Montréal, ce sixième jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-deux.

J. G. BARTHE, (L. S.)
A. M. DELISLE, (L. S.)

No. 9.

Notification de l'acceptation d'une place de profit de la Couronne, par Charles Dewey Day, écuyer, membre représentant le comté de l'Ottawa, le 6 juillet 1842.

A l'honorable orateur de l'assemblée législative de la province du Canada.

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Nous soussignés, Joseph Guillaume Barthe, et Alexandre Maurice Delisle, membre de la dite assemblée législative, vous informons et signifions, par le présent que le siège de l'honorable Charles Dewey Day, ci-devant membre de la dite assemblée législative pour le comté de l'Ottawa est devenu, et est maintenant vacant, vu qu'il a accepté une place de profit de la couronne, savoir; la charge de juge-puis-né de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de Montréal, dans la dite province.

En foi de quoi, nous avons au présent apposé notre seing et sceau, à Montréal, ce sixième jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-deux.

J. G. BARTHE, (L. S.)
A. M. DELISLE, (L. S.)

RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE SUR L'ETAT ACTUEL DE LA BIBLIOTHEQUE.

Bibliothèque de l'Assemblée Législative.
Kingston, 8 Septembre, 1842.

Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque de l'Assemblée législative de la province du Canada.

No. 1.—Le nombre total des livres qui se trouvaient dans la bibliothèque le 18 août 1837, quand le ci-devant bibliothécaire, Mr. Jasper Brewer a fait son dernier rapport, se montait à . . . 6385 vols. Depuis cette époque jusqu'à l'union législative des provinces du Haut et du Bas-Canada, on y a ajouté 337

Formant en tout 6722

No. 2.—Lorsque le ci-devant bibliothécaire a reçu ordre de l'exécutif de transporter la bibliothèque à Kingston, il a cru devoir laisser à Québec environ deux cent soixante volumes de livres d'école, qui sont des exemplaires des livres que le Revd. Mr. Holmes, du Séminaire de Québec, avait importés pour l'usage des écoles normales, et des autres écoles dans le Bas-Canada, et qui doivent par conséquent être déduits du nombre total.

No. 3.—En transportant les livres de la bibliothèque, de Montréal à Kingston, plusieurs ouvrages ont été endommagés par l'eau et l'humidité. Après en avoir obtenu l'autorisation de l'orateur, le bibliothécaire pria Mr. A. H. Armour, d'estimer le dommage qui avait été causé, et de donner son avis sur les meilleurs moyens de le réparer.

Comme plusieurs des livres endommagés étaient des ouvrages dont l'édition était épuisée, ou qu'on ne pouvait se procurer sans beaucoup de dépense et de délai, M. Armour recommanda de faire sécher et relier ceux des livres qui en avaient besoin, et mettre le tout dans le meilleur état possible; ce que l'on fit, et les frais furent payés par les marchands de transport, messieurs Hooker et Henderson, conformément à la sentence de l'arbitre nommé à cet effet.

No. 4.—Après la session du parlement de l'année dernière, le bibliothécaire et son assistant ont examiné avec soin tous les volumes de la bibliothèque, et vérifié leurs titres, et ce premier déclare avec satisfaction que malgré le risque et la confusion, qui ont dû accompagner le transport d'une collection aussi considérable de volumes à une aussi grande distance, il les a trouvés dans un très bon état, et s'accordant parfaitement avec le catalogue placé entre ses mains. Cette circonstance fait beaucoup d'honneur à son prédécesseur, M. Brewer, ancien officier de mérite de cette honorable chambre; elle prouve qu'il a fidèlement rempli les devoirs de sa charge, et mérite d'être signalée d'une manière spéciale dans ce rapport.

No. 5.—La bibliothèque de la législature de la ci-devant province du Haut-Canada, ayant été transportée à Kingston, elle a, conformément à la résolution des deux chambres, été partagée entre le conseil législatif et l'Assemblée; et ce partage donne à la collection une augmentation de volumes. Les messieurs qui ont été autorisés à faire ce partage, ont dressé un rapport à ce sujet, et le bibliothécaire, pour plus ample information, prend respectueusement la liberté d'y renvoyer. Le bibliothécaire doit aussi remarquer que le comité nommé par une résolution des deux chambres, pour effectuer ce partage

entre elles, a passé une résolution recommandant de transporter à Québec cette classe d'ouvrages qui a rapport à l'histoire de l'Amérique; un mémoire a été dressé par ces honorables messieurs, et ces ouvrages ont été renvoyé à Québec, à l'adresse de W. B. Lindsay, écuyer, greffier de cette honorable chambre.

No. 6.—Comme la bibliothèque ne possédait pas un nombre suffisant des livres traitant des lois et usages parlementaires, on a dressé des listes des ouvrages les plus essentiels en ce genre, et l'ordre a été donné par l'honorable orateur de les faire venir d'Angleterre. Depuis cette époque, on a reçu ici trois boîtes des livres qui avaient été demandés et que l'on a ajoutés à la collection. Pour la liste, voir appendice A.

No. 7.—Les changements et additions qui ont été faits récemment à la bibliothèque, ayant rendu assez inutile le catalogue de 1835, dont il ne reste d'ailleurs que peu d'exemplaires, il en a été préparé un nouveau. Ce catalogue qui a été compilé avec soin, est fait sur le plan de celui de la bibliothèque de la chambre des communes en Angleterre, et comme il embrasse une description des ouvrages, selon leur classification et les différents sujets dont ils traitent, et un index alphabétique avec les noms des auteurs, on ose se flatter qu'il pourra être consulté avec utilité et satisfaction.

No. 8.—Le nombre des volumes qui composent maintenant la bibliothèque, en y comprenant les livres qui ont été pris dans celle de la législature du Haut-Canada, ainsi que ceux qui ont été achetés depuis le dernier rapport, s'élève à 6634 volumes, tous bien conservés et en bon ordre.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

WILLIAM WILDER,
BIBLIOTHECAIRE, A. L.

Appendice (A.)

Liste des livres qui ont été ajoutés à la Bibliothèque depuis la dernière Session.

	Vols.
Alison, French Revolution	2
Almanach Royal	1
Annual Register	2
Edinburgh Review	4
Gentleman's Magazine	4
Imperial Calendar	2
Journals House Commons	3
" Lords	3
Law Magazine	4
Journaux de la Chambre des Députés	40
Adolphus & Ellis' Reports	8
Mechanics' Magazine	10
Mirror of Parliament	4
Philosophical Transactions	5
Quarterly Review	4
Repertory of Patent Inventions	10
Bentham's Defence of Usury	1
Chalmer's Bridgewater Treatise	1
Collyer, Law of Partnerships	1
Howell, State Trials	1
La Maison des Champs	1

Appendice (B.)	Cœuvres de St. Simon	1
	Southey, Colloquies	1
	Life of Nelson	1
8 Septembre.	Alison on Population	2
	Atkyns, Parliamentary Tracts	1
	Blackwood, Magazine	10
	Brandy on Cities and Boroughs	1
	Clark, Bibliotheca Legum	1
	Coke, 2nd, 3rd and 4th Institutes	4
	Crompton on Courts	1
	De Lolme on Constitution	1
	Dictionary, Law of Elections	1
	Douglas, Election Reports	4
	Elliott, Qualification of Electors	1
	Ferral, Law of Parliament	1
	Fraser, Election Reports	2
	Hales, Common Law	1
	Hammond, Practice of Parliament	1
	Kames, Statute Law	1
	Pictorial History of England	5
	Shakspeare	6
	Lords' Protests	2
	Lowndes, British Librarian, parts 1 to 11. (parts	11
	Luder, Election Reports	3
	Lumley on Private Bills	1
	Madox, History of the Exchequer	2
	Manual of Parliament	1
	Montague and Neale, Law of Elections	1
	Parliamentary Pocket Book	1
	Parry, Parliaments	1
	Perry and Knapp, Reports	1
	Raithby, Index to the Statutes	3
	Reeves, English Law	4
	Rogers, Law of Elections	1
	Scobell, Remembrances	1
	Sheppard, Law of Elections	1
	Showers, Cases in Parliament	1
	Standing Orders, Lords and Commons	1
	Stockdale and Hansard, case of	1
	Story, Commentaries	2
	Symond, on drawing Acts	1
	Tooke, Diversions of Purley	1
	Whewell's History of the Inductive Sciences	3
	Wordsworth, Digest of Election Reports	1
	Wright, Debates on Canada	1
	Wynne, Jurisdiction of House of Commons	1
	Parliamentary Papers on Canada, two copies	40
	Guizot, Cours d'Histoire Moderne	5
	Renouard, Histoire du Droit Municipal	2
	L'Irlande, par Beaumont	2
	Thierry, Conquête d'Angleterre	4
	Lamartine, Voyages en Orient	4
	Smith, Register of contested Elections	1
	Stratton, Affinities of the Gaelic Language	1
	Davidson, Canada Spelling Book	1
	Total.	252

Que pour remplir la tâche qui leur avait été assignée, ils ont d'abord choisi les ouvrages dont il ne se trouvait pas d'exemplaires dans l'une et l'autre bibliothèque de la ci-devant province du Bas-Canada, et qui formaient en tout 1221 volumes, qu'ils ont partagés de la manière suivante, eu égard à la valeur et au nombre de volumes.

- L'honorable conseil législatif, . . . 631
- L'honorable assemblée législative, . . . 590

On en trouvera des listes dans les appendices ci-annexés, marqués A et B.

Qu'ils ont trouvé dans la bibliothèque qu'ils étaient chargés de partager, plusieurs ouvrages qui se trouvaient déjà dans les bibliothèques de vos honorables chambres, au nombre de 770 volumes; et ils ont cru les partager équitablement, eu égard à leur valeur et aux instructions qui leur avaient été données, en donnant 414 volumes à l'honorable conseil législatif, et 356 volumes à l'honorable assemblée législative. On trouvera des listes de ces volumes, dans les appendices ci-annexés, marqués C et D.

Parmi les ouvrages qui ont été accordés à l'honorable conseil législatif, se trouve une série complète des publications de la commission de record de la Grande Bretagne, dont il reste un exemplaire dans la bibliothèque de l'honorable assemblée législative.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Kingston, 8 Septembre 1842.

- JAMES FITZGIBBON,
Greffier du Conseil Législatif.
- WM. P. PATRICK,
Dép. Greffier Ass. Lég.
- W. AUG. ADAMSON,
Bibliothécaire, C. L.
- WM. WINDER,
Bibliothécaire, A. L.
- ALPHEUS TODD,
Dép. Bibliothécaire, A. L.
- ROBERT ARMOUR, JUNR.,
Greffier en loi, C. L.
- G. W. WICKSTEED,
Greffier en loi, A. L.

Appendice (A.)

Liste des livres donnés au conseil législatif.

Rapport sur le partage qui a été fait entre le conseil législatif et l'assemblée du Canada, des livres appartenant à la bibliothèque de la législature de la ci-devant province du Haut Canada.

Les soussignés, nommés le 16 septembre dernier, par une résolution des deux branches de la législature provinciale, pour former un comité, afin de partager les volumes et la bibliothèque du parlement de la ci-devant province du Haut Canada, eu égard aux intérêts des deux chambres, et dans la vue de ne laisser, autant que possible, qu'un seul exemplaire de chaque ouvrage dans l'une et l'autre bibliothèque, et de donner au moins une série des Journaux de la chambre des lords et des communes à l'une et à l'autre chambre, ont l'honneur de faire rapport:

Adams, Alexander, Roman Antiquities	1
" Robert, Religious World Displayed	2
Alleyne, Legal Degrees of Marriage	1
Anderson, History of Commerce	4
" Franco	1
Annand, on Government of India	1
Arnot, Criminal Trials of Scotland	1
Ashley, on Attachment in London	1
Atkinson, Chancery Practice	1
" Sugden's Acts and Real Property Acts	1
Ayccn Akbery	2
Beame, Glanville	1
Beccaria, on Crimes and Punishments	1
Bennet, on the Master's Office	1
Berrey, Real Property Acts	1
Bever, Roman Law	1
Blair, Chronological History	1
" Lectures	2
" Sermons	5
Boone, Book of Churches and Sects	1
Brenton, Naval History	2

Appendice (B.)		Vols.	Appendice (B.)	
8 Septembre.	*Bell, Dictionary Law of Scotland	1	Justinian, Institutes	1
	Burton, Cromwellian Diary	4	Kames, Lord, Sketches of Man	3
	Brougham, Lives of British Statesmen	2	Kelly, P., Cambist	1
	Brown, Church History	2	Le Breton, Thoughts on Prisons	1
	Browne, Chancery Practice	2	Lemprière, Classical Dictionary	1
	" on the Characteristics	1	Lewis and Clarke, Travels	1
	" Sir Thomas, Works	1	Leyden, Africa	2
	Brydges, Sir E., Autobiography	2	Lingard, History of England	14
	Burke, Edmund, Speeches	4	Locke, Works	9
	Belgium, Convention on affairs of	1	London, Encyclopedia of Agriculture	1
	*Burge, Colonial Law	4	Lynch, Legal Institutions of Ireland	1
	British America, by Professor Murray	3	Leland, History of Ireland	3
	Campbell, Lives of the Admirals	8	Laws of the Church of Scotland	2
	Chalmers, English Poets	21	*Martin, R. M., British Colonies	5
	Chambers, on Estates and Tenures	1	Mayor, Voyages and Travels	10
	Charlevoix, Voyages	2	McIntock, Revolution of 1688	1
	Chitty, Collection of Statutes	2	" Law of Nations	1
	" Practice of the Law	3	McKenzie, Voyage to the Pacific Ocean	1
	Clarendon and Rochester, Correspondence	2	McPherson, Annals of Commerce	4
	Clarke, Dr. E. D., Travels	4	Memoirs of the House of Medici	2
	" Colonial Law	1	Mills, British India	6
	" and Finely's Report in cases in House of Lords	2	*Milner, Church History	4
	Clarkson, Life of Penn	2	" Continuation by Scott	3
	Commentary on Real Property Acts	1	Montesquieu, Works	4
	Cook, Captain, Voyages	7	Mahon, Lord, History of England	3
	" Dr. G. Church of Scotland	3	Norton, on the City of London	1
	" Reformation in Scotland	3	Palgrave, English Commonwealth	2
	Cooper on Public Records	2	Phillips, on Inland Navigation	1
	Court Calendar, 1837	1	Plutarch, Lives, by Wrangham	6
	Coxe, House of Austria	3	Potter, Antiquities of Greece	1
	Crantz, History of Greenland	2	Poynter, on Ecclesiastical Courts	1
	Criticisms on the Bar	1	Price, on the Picturesque	3
	Cromwell, Memoirs of Oliver Cromwell	1	*Puffendorf, Law of Nations	1
	Cruise on Dignities	1	Robertson, History of Scotland	4
	Chalmers, Biographical Dictionary	32	Rocheffaucault, Travels	4
	Dalrymple, Annals of Scotland	3	Rollin, Ancient History	8
	Debrett, Baronetage	1	Records of Great Britain	78
	Defoe, History of the Union of Scotland	1	Roscoe, Life of Leo X	6
	De la Croix, on Constitutions	2	" Lorenzo de Medici	3
	De Pradt, on the Colonies	1	Russel, Modern Europe	6
	Dugald Stewart, Works	3	Selden, Works	1
	Dugdale, Ancient Usage of Arms	2	Shakespeare's Plays	21
	Du Halde, China	1	Sheridan, Dictionary, English	2
	Du Higg, King's Inns, Ireland	1	Somers, Lord, Tracts	13
	Dunlop, on Scotch Poor Law	1	*Southey, Book of the Church	2
	Elements of Criticism	3	State Papers of Henry the VIII	5
	Encyclopédie Française	36	Steuart Sir J., Works	6
	Fox, Life by Trotter	1	*Southey, Vindiciæ Ecclesiæ Anglicanæ	1
	Froissart, Chronicles	2	Woolrych Series of Lord Chancellors of England	1
	†Gentleman's Magazine	12	Watt, Bibliotheca Britannica	4
	Gall, Sir W., Tour through the Morea	1	Watson, Life of Philip III	2
	Gibbon, Rome	12		
	Gifford, Life of Pitt	6		
	Gillies' History of the World	2		
	Graham, " United States	4		
	Greenough, Geology	1		
	Gregory, Essays	2		
	Goodhugh, Library Manual	1		
	Hallam, Middle Ages	3		
	Halliday, House of Guelf	1		
	Hannay, on the Usury Laws	1		
	Haslewood, on Chancery Reform	1		
	Heywood, on Borough Elections	1		
	History of the Reformation	1		
	Hughson, Privileges of London	1		
	Hume, History of England, with continuations	16		
	Hansard, Debates in continuation of Cobbett's	41		
	" ditto New Series, to 1828	19		
	James Military Occurrences in Canada	2		
	" Naval " in " "	1		
	Jeremy, on Chancery Jurisdiction	1		
	Johnson, Dr. Works	12		

Appendice (B.)

Liste des livres gardés par l'assemblée législative.

* Les livres précédés d'une étoile ont été rendus à l'Assemblée en échange d'un double de la Revue d'Edinbourg et de la Quarterly Review, complet jusqu'en 1835, et formant partie de la Bibliothèque de l'Assemblée du Bas Canada.

† Cet ouvrage a ensuite été rendu à l'Assemblée en échange d'un double de Justinian's Digest.

Vols.		Vols.
1	Acts relating to Canada	1
1	Aldridge, Courts of Law	1
2	Alison, Criminal Law of Scotland	2
7	" French Revolution	7
81	Anacharsis, Travels	7
8	Annual Register, from 1758 to 1837	81
1	Bacon, Abridgement of the Law	8
1	Barrington, on Ancient Statutes	1
1	Bateman, Turnpike Acts	1
1	Beaumont, Law of Insurance	1
1	" Law of Protestant Dissenters	1
1	" History of all Religions	1
1	Ben on the Law of Scotland	1
1	Betham, Feudal and Parliamentary Dignities	1
6	Bissett, Reign of George III	6
4	Blackstone, Commentaries	4
1	Bosanquet, New Rules of Pleading	1

Appendice (B.)	Vols.		Vols.	Appendice (B.)
Bramwell, on Bills.	1	Humphrey, on General Registry	1	Appendice (B.)
Bridgeman Legal Bibliography	1	Hutchinson, Massachusetts Bay	3	(B.)
Bayle, Historical Dictionary	5	Hutton, Philosophical Dictionary	2	8 Septembre.
Burke, Edmund, Roman Law	1	Hakewell, Modus Tenendum Parliamentum	1	
" John, History of the Commoners	4	Jameson, System of Mineralogy	3	
" " Peerage and Baronetage	1	Jennings on Tobacco	1	
Buriamanui, Principles of Law	2	Johnson, Dr. Dictionary	2	
Burns, Ecclesiastical Law	4	Johnson, Spanish Institutes	1	
" Justice	6	Joplin, Political Economy and Banking	1	
Bibliographer's Manual	3	" on the Currency Question	1	
Chitty, Commercial Law	4	Kelham, Britton, Pleas of the Crown	1	
" Law of Nations	1	Kelly, J. B., Law of Usury	1	
" " by de Vattel	1	Kennedy, on Juries	1	
" Medical Jurisprudence	1	Key to both Houses of Parliament	1	
Cockburn and Rowe, Election Cases	1	King, Life of Locke	2	
Cooper, Proceedings in Parliament	1	Knapp, Privy Council Cases	2	
Corbet and Daniel, Election Cases	1	Keele, Provincial Justice	1	
Cottu, on Criminal Jurisprudence	1	La Montan, North America	2	
Crevier, Roman Emperors	10	Laing, History of Scotland	3	
Chambaud, French Dictionary	4	Laudman, Gazetteer	1	
Close, Sermons	1	Law List	1	
Dalrymple on Feudal Property	1	Law Magazine	22	
" Memoirs	3	Lex Scripta of the Isle of Man	1	
Delphino, Spanish Dictionary	1	Lister, on Election Law	1	
Designi di Palladio	5	Lowndes, Index to Statutes	1	
Dictionnaire d'Histoire Naturelle	4	Ludlow, Memoirs	1	
Disney, Election Law	1	Lyell, Geology	4	
Dodd, Doubtful Questions in Elections	1	Malcolm, Central India	2	
Doddridge, Power of Parliaments	1	" India	2	
Douglas, Summary of North America	2	Male, Law of Elections	1	
Dow, Hindostan	3	Marten Von, Law of Nations	1	
Drake, Essays	5	Mayor, Universal History	10	
Dupin, Commercial Power of Great Britain	2	McAdam, on Roads	1	
Dwaris on Statutes	1	McCulloch, Geology of Rocks	1	
Dyer, University of Cambridge	2	" British Empire	2	
Edwards, West Indies	3	McDiarmid, Lives of British Statesmen	2	
Egremont, Law of Highways	1	McKenna, Civil Code, Napoléon	1	
Elegant Extracts	3	Middleton, Life of Cicero	3	
Ellis on Private Bills	1	Montague, on Capital Punishments	3	
Elsyng, Manner of holding Parliaments	1	Neal, History of the Puritans	5	
Evans, Political Institutions	1	Neihbuhl, Rome	2	
Election Returns	3	Nicolas, Tables and Calendars	1	
East India Charters	1	Oldfield, on Parliaments	1	
Evelyn, Memoirs	5	Ord, on Usury	1	
Fell, Life of Fox	2	Orme, Law of Elections	1	
Fergusson, Moral and Political Science	2	Peckwell, on Elections	2	
Fineley, Law of Elections	1	Peel, Acts	1	
Fortescue, De Laudibus, by Amos	1	Philips, State Trials	2	
Fox, Speeches	2	Pepys, Memoirs and Diary	5	
Fuller, Worthies of England	2	Pinkerton, Geography	2	
Faber, Difficulties of Infidelity	1	" Atlas	1	
Finance Account, United Kingdom	1	Playfair, Chronology	1	
Fosbrooke, British Monasticon	1	Palgrave, English Commonwealth	2	
Gale, Law Amendment Act, 3 & 4 Wm. IV. c. 42	1	Pownall, on the Colonies	1	
Gillies, Greece	4	Pratt, Court of Requests	1	
Gisborne, Survey of the Christian Religion	1	Price, Election Guide	1	
Godson, Law of Patents and Copy Rights	1	Provis, Menai and Conway Bridges	1	
Graham, History United States	4	Prison Returns	1	
Grotius, Law of Nations	3	Quin, on Banking	1	
Gunning, Law of Tolls	1	Rapin, History of England	3	
Hale, Sir M. Life	1	Report of Canada Committee	1	
Halhed, Gentoo Laws	1	" on Emigration	1	
Halifax, on the Civil Law	1	" on Navigation and Trade	1	
Hearne, Journey to the Northern Ocean	1	Revolutions in Portugal by Vertot	1	
Head, Sir Francis, Narrative	1	" in Spain by ditto	5	
Heineccius, Universal Law	2	Richardson, Zoology of North America	3	
Heber, Bishop, India	3	Rogers, on Elections	1	
Henry, History of Great Britain	12	Rules for Friendly Societies	1	
Herbert, Antiquities, of the Inns of Court	1	Rutherford, on Natural Law	2	
Hertslett, Commercial Treaties	3	Report on Chancery Commission	2	
Heywood on County Elections	1	" Common Law	5	
Hooke, Roman History	11	" Education	6	
Horsley, Biblical Criticism	4	" Lunatic Asylums	1	
Hough, on Courts Martial	1	Report to the Legislature of Lower Canada	5	
Howard, on Prisons	2	" House of Assembly of U. C. on Navigation	1	
" Laws of the Colonies	1	Sewell, New Statutes and Rules	1	
Humboldt, Personal Narrative	7	Sherford, Law of Mortmain	1	
Hume, Laws of Customs	1	Sherwood, on Private Bills	1	
Humphrey, on Law of Real Property	1	Sheridan, English Dictionary	2	

Appendice (B.)		Vols.	Appendice (B.)	
Southey, Colloquies	2	Brougham's Colonial Policy	2	8 Septembre.
" Life of Wesley	2	Burke's Works	12	
" Peninsular War	6	Debrett's Peerage	1	
Stackhouse, Bible	3	Edits et Ordonnances	10	
Statutes and Rules of Court, from 1830. to 1834	1	Hale's Jurisdiction, House of Lords	1	
" at Large, from Magna Charta to 2nd	1	Hallam's Constitutional History	3	
" Victoria	33	Hargrave's State Trials	6	
Stephen, Criminal Law	1	Hatsell's Precedents	4	
Stewart, Sketches of the Highlanders	2	Malte-Brun's Geography	10	
Stuart, on the Laws of Scotland	1	Millar, on English Government	4	
Swift, Works	19	Moshem's Ecclesiastical History	6	
Sandford, Law of Entails in Scotland	1	Paley's Works	9	
Savage, British Librarian	1	Robertson's History of America	4	
Tancred, Quo Warranto	1	" History of Charles V	4	
Taylor, Book of Rights	1	Reports on Mad House	3	
" Civil Law	1	Rushworth's Historical Collections	8	
Theobald, Law Amendment Act	1	Stoke's on the Colonies	1	
Tomline, Law Dictionary	2	Howell's State Trials	34	
Todd, Parliamentary Law	1	Grey's Debates	10	
Vertot, Roman Republic	2	Hansard's Debates, in continuation of Cobbett	41	
Voltaire, Age of Louis XIV	2	" " New Series to 1828	19	
Vincent, History of Commerce	2	Mirror of Parliament	50	
Walker, Key to Classial Pronunciation	1	Old Parliamentary History	24	
Ward, Law of Nations	1	Cobbett's Parliamentary History	36	
Watkins, Conveyancing	1	Parliamentary Register	91	
Watson, Life of Philip III	2			
Welwood, Memoirs	1	Total	414	
Whitelock, Memorial	1			
Wilcocks, on Municipal Corporations	1			
Wilson, History of Egypt	3			
Winterbotham, History of America	4			
Wisset, on Hemp	1			
Wood, on Real Roads	1			
Woodruffe, Insolvent Acts	1			
Woolrych, Life of Coke	1			
" " Jeffries	1			
Woolrych, on Capital Punishments	1			
Wordsworth, Law of Elections	1			
Wynne, Eunomus	2			

590

Appendice (C.)

Liste des livres dont il y a trois exemplaires, donnés au conseil législatif.

Lord Bacon's Works	Vols.
Beawe's Sex Mercatoria, 2 vols. in	10
Bridgewater Treatises	11

Almon's Debates	Vols.
Chandler's Debates	11
Edinburgh Review	22
Journals of the House of Commons	72
" of the House of Lords	101
Quarterly Review	71
Statutes of Upper Canada	64
Turner's Anglo Saxons	5
" History of England.	3
" Henry the Eighth	5
Total	2
	356

APPENDICE (C.) ETAT GENERAL DES BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES, DU DISTRICT DE QUEBEC, 1841. APPENDICE (C.)

9 Septembre. 9 Septembre.

Comtés.	Paroisses, seigneuries et townships.	Baptêmes.			Sépultures.		Augmentation de la population d'après l'état des baptêmes et sépultures.	Total par comtés de l'augmentation de la population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.			
Portneuf.	Les Grondines	24	24	6	16	17	15		
	Dechambault	41	43	8	10	13	52		
	Cap Santé	58	63	34	20	23	78		
	Ecureuils	4	12	4	4	2	10		
	Pointe aux Trembles	43	38	19	14	15	52		
	St. Augustin	38	36	14	17	23	34		
	St. Catherine.	58	59	29	16	13	88		
							329		
Québec.	Ste. Foy	22	32	11	18	10	26		
	Ancienne Lorette	42	37	26	36	29	14		
	St. Ambroise	51	53	24	31	36	37		
	Charlesbourg	44	36	22	27	21	32		
	Beauport	43	53	24	32	22	42		
	N. D. de Québec	529	511	195	309	286	445		
	St. Roch	363	261	147	249	189	186		
	Hôtel Dieu	16	20	Déficit, 36.	
	Hôpital Général	4	3	Do. 7.	
	Eglise anglicane	69	68	47	70	49	12		
	Eglise presbytérienne	44	37	29	41	26	14		
	Wesleyens	34	16	14	10	9	31		
	Garnison	21	25	17	27	10	9		
Eglise presbytérienne de St. Jean	19	20	25	18	10	11			
St. Paul, ou chapelle des marins	20	19	9	27	8	4			
Chapelle de St. Pierre	6	8	5	30	13	Déficit, 29.		
Congregationistes	3	2	7	0	1	4			
							867		
Montmorency.	Ange Gardien	10	16	6	5	2	19		
	Château Richer	26	15	10	11	16	14		
	St. Anne	14	11	8	12	7	6		
	St. Féréol	12	16	6	1	4	23		
	St. Joachim	30	14	14	10	11	23		
							85		
Saguenay.	Petite Rivière, St. François Xavier	14	10	3	8	3	13		
	Baie St. Paul	62	71	40	53	51	29		
	St. Agnès	31	30	13	15	6	40		
	St. Urbain	16	23	7	11	12	16		
	Eboulements	51	59	20	13	17	80		
	Ile aux Coudres	13	12	8	10	3	12		
Malbaie	112	108	51	35	38	147			
							337		
Orléans.	St. Pierre	20	17	12	7	7	23		
	St. Famille	18	17	8	4	5	26		
	St. François	4	4	4	5	4	Déficit, 1.	
	St. Jean	18	19	17	8	10	19		
	St. Laurent	18	15	5	5	8	20		
							88		
Townships.	Stoneham, etc.	15	10	6	2	3	20		
	Lac Beauport	5	5	2	6	1	3		
	Catholiques, } <i>Grosse Isle</i>	5	4	0	11	12	Déficit, 14.	
	Protestants, }	20	5	6	3	1	21		
	Frampton et Standon	15	11	2	2	2	22		
	Leeds	9	15	14	2	6	16		
	Congrégation presbytérienne	Pas de rapport.	
	St. Giles, missions	19	9	2	1	0	27		
	Township d'Irlande (Anglais)	16	14	5	1	2	27		
Propagation de l'Evangile	Pas de rapport.		
Township d'Irlande (Méthodistes)	15	24	9	2	1	36	172		
Porté ci-contre	2164	2007	994	1300	1080	1878	Déficit, 87.	

Appendice
(C.)
9 Septembre.

Appendice
(C.)
9 Septembre.

Comtés.	Paroisses, seigneuries et townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmentation de la population, d'après l'état des baptêmes et sépultures.	Total par comtés de l'augmentation de la population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Lotbinière.	Rapporté	2164	2007	994	1300	1080	1878	Déficit, 87
	St. Jean Leschaillons	34	24	9	16	14	28		
	Lotbinière	82	53	30	51	38	46		
	St. Croix	52	49	20	21	10	70		
	St. Antoine	85	73	19	25	27	103		
	St. Gilles	6	4	1	0	0	10		
	St. Sylvestre	108	97	40	18	11	176	433	
Dorchester.	St. Nicolas	57	69	21	19	14	93		
	Pointe Levy	104	103	47	51	42	114		
	Aubigny	4	6	3	1	1	8		
	St. Henry	60	50	32	23	23	64		
	St. Anselme	53	58	30	31	16	64		
	St. Jean Chrisostôme	55	53	28	19	11	78		
	St. Isidore	38	47	13	20	9	56	477	
Beauce.	St. Marie	171	158	58	67	41	221		
	St. Joseph	65	79	20	13	17	114		
	St. François	76	66	27	20	14	108		
	St. Claire	56	66	21	30	14	78		
	St. George	45	53	11	7	7	84		
	Frampton	28	24	6	6	7	39		
	St. Marguerite de Joliet	52	59	9	31	12	68	712	
Bellevue.	Beaumont	24	25	11	14	7	28		
	St. Charles	43	28	24	24	19	28		
	St. Gervais	122	121	50	60	48	135		
	St. Michel	41	34	29	17	14	44		
	St. Vallier	51	41	20	23	18	51		
	Berthier	13	21	6	9	8	17		
	St. François. R. S.	35	36	15	14	8	49	352	
L'Islet.	St. Pierre. R. S.	30	40	17	12	14	44		
	St. Thomas	73	76	27	32	26	91		
	Cap St. Ignace	64	54	27	30	26	62		
	Ile aux Grues	10	11	3	7	3	11		
	L'Islet	58	74	36	37	41	54		
	St. Jean, Port Joly	86	85	35	44	52	75		
	St. Roch	46	61	34	49	36	22	359	
Kamouraska.	St. Anne	64	54	28	37	29	52		
	St. Denis	14	8	7	10	9	3		
	Rivière Ouelle	89	79	34	43	38	87		
	Kamouraska	81	60	21	48	34	59		
	St. Paschal	64	72	31	31	34	71		
	St. André	74	81	18	55	38	62	334	
Rimousky.	Kakona	77	79	12	34	33	89		
	St. Patrice. R. L.	74	58	24	52	26	54		
	Trois Pistoles	79	64	33	22	11	110		
	Ile Verte	57	46	10	29	19	55		
	Rimousky	122	123	50	32	32	181		
	St. Simon et St. Fabien	55	38	19	17	17	59	548	
	Total	4941	4667	2060	2554	2048	5093	Déficit, 87

Appendice (C.) ETAT GENERAL DES BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES DU DISTRICT DE MONTREAL, 1841. Appendice (C.)

9 Septembre.

9 Septe mbre.

Comtés.	Paroisses.	Baptêmes.			Sépultures.		Par paroisse.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmentation.	Diminution.			
Montréal.	Eglise paroissiale de Montréal	890	812	350	627	665	410				Pas de rapport. Do. Do.
	Eglise Anglicane	103	95	49	93	86	19				
	Eglise Presbytérienne, rue Ste Hélène										
	Eglise Presbytérienne, rue St. Gabriel										
	Eglise Presbytérienne, rue St. Pierre	37	26	61	21	14	28				
	Methodist New Connexion Church	4	4	6	3	4	1				
	Chapelle de Méthodistes										
	Eglise Presbytérienne										
	Eglise Presbytérienne Américaine	8	11	4	14	5	0				
	Congregation Free Church	17	18	13	6	11	18				
	Garnison	25	20	10	44	17	0	16			
	St. Mary's Cross	3	5	4	2	0	6				
	Chapelle Ste. Marie, Courant Ste Marie	4	10	2	0	0	14				
	Eglise Presbytérienne française, Montréal	0	3	0	0	0	3				
	Eglise Baptiste	2	2	0	1	3	0				
	Synagogue	0	2	0	1	1	0				
	Hopital Général	1	1	0	78	81	0	157			
	Congregation Church	14	7	5	5	2	14				
	Congrégation Wesleyenne	35	49	29	20	18	46				
	Ste. Anne du Bout de l'Île	21	31	4	10	7	35				
	Pointe Claire	32	28	14	11	16	33				
Ste. Geneviève	80	69	27	23	29	97					
Sault au Recollet	33	32	16	29	37	0	1				
St. Laurent	74	51	27	40	26	59					
Pointe aux Trembles	25	23	9	14	17	17					
Longue Pointe	26	19	5	14	8	23					
Lachine (Protestants)	5	4	2	4	2	3					
Lachine (Catholiques)	31	40	10	18	16	37					
Lachine (Ecoissais Presbytériens)											
Congrégation Episcopale, Chapelle de la Trinité	21	24	11	18	14	13					
	1491	1386	667	1096	1079	876	174	702			
Ottawa.	Perite Nation	33	35	6	4	4	60				Do. Do. Do. Do.
	Notre Dame, du Petit Grenville	11	21	3	4	6	22				
	Hull										
	Gore										
	Mission de l'Eglise Anglicane										
	St. Gregoire de Naziance, Township de Buckingham										
Grenville et Chatham de l'Eglise d'Ecosse	41	41	25	2	1	79					
	85	97	35	10	11	161		161			
Vaudreuil.	Vaudreuil	74	68	25	34	41	67				
	Vaudreuil (Protestants)	2	2	0	0	0	4				
	Île Perrot	21	18	6	15	9	15				
	Rigaud	140	122	22	68	60	134				
	Soulanges	47	54	14	22	24	55				
	St. Polycarpe	98	86	24	38	27	119				
Côteau du Lac	90	74	17	37	31	96					
Congrégation Episcopale	5	8	3	6	5	2					
	477	432	111	220	197	492		492			

Appendice (C.)		Baptêmes.		Sépultures.		Par Paroisse.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.	Appendice (C.)	
9 Septembre.	Comtés.	Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.				Diminu- tion.	9 Septembre.
Lac des deux Montagnes.	Ste. Scholastique	123	102	38	41	32	152			Pas de rapport		
	St. André	7	9	5	4	1	11					
	St. Eustache	86	75	45	60	47	54					
	St. Eustache, (Protestants)					
	St. Benoit	79	70	40	43	45	61					
	Lac des deux Montagnes	30	29	9	25	15	19					
	Lachute					
	Argenteuil					
	St. Hermas	54	68	18	25	23	74					
	Associate Synod Secession Church St. Eustache	1	5	2	0	0	6					
	St. André d'Argenteuil	43	27	11	7	7	56					
		423	385	68	205	170	433	...	443			
Terrebonne.	St. Coloman	18	17	3	9	10	16			Do.		
	St. Jérôme	111	112	31	44	51	128					
	Terrebonne	51	40	20	47	31	13					
	Ste. Rose	54	62	12	38	32	46					
	St. Vincent de Paul	75	64	9	33	33	73					
	St. Martin	97	90	30	48	45	94					
	Ste. Anne des Plaines	20	45	19	17	19	29					
	Ste. Thérèse de Blainville	102	90	28	45	64	83					
	St. Augustin	52	58	21	42	16	52					
	Ste. Thérèse (Protestants)					
	St. Joseph Rivière des Prairies Mission Catholique des Town- ships de l'Est	22 37	30 41	8 5	14 0	13 0	25 78					
		639	649	186	337	314	637	...	637			
Leinster.	St. Jacques	184	158	40	68	46	228			Do.		
	L'Assomption	98	78	25	39	41	96					
	St. Sulpice	19	17	7	9	9	18					
	Repentigny	26	41	9	14	21	32					
	St. Grégoire de Rawdon					
	Rawdon					
	Lachenaie	31	35	7	13	15	38					
	St. Henri de Mascouche	55	42	16	34	33	30					
	St. Roch	69	81	9	31	65	54					
	St. Lin	78	66	18	19	16	109					
	St. Ours du St. Esprit	69	70	17	27	22	90					
Kilkenny						
		629	588	148	254	268	695	...	695			
Berthier.	Berthier	125	139	45	56	62	146			Do.		
	St. Antoine de Lavaltrie	24	35	10	16	11	32					
	St. Paul de Lavaltrie	88	95	18	41	43	99					
	Ste. Elizabeth	141	121	32	49	42	171					
	St. Thomas	23	22	5	14	11	20					
	St. Marcel, Lac Maskinongé					
	St. Cuthbert					
	Lanoraie	34	22	11	27	19	10					
	Lac Maskinongé, Kildare					
	St. Barthélemy du Sable	39	43	20	15	20	47					
	Ile du Pads	17	18	9	3	17	15					
St. Mélanie	37	46	14	18	13	52						
St. Ambroise de Kildare	52	46	10	22	17	59						
St. Gabriel de Rawdon	21	27	6	7	4	37						
		601	614	180	268	259	688	688			
Richelieu.	St. Ours	71	83	33	43	33	78			Do.		
	St. Denis	67	75	20	32	29	81					
	St. Charles	46	38	11	33	16	35					
	Sorel	150	179	60	88	69	172					
	William Henry or Sorel. (Pro- testants)	16	17	9	15	13	5					
		350	392	133	211	160	371	371			

Appendice (C.) 9 Septembre.	Comtés.	Paroisses.	Baptêmes.			Sépultures.		Par paroisse.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.	Appendice (C.) 9 Septembre.
			Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmentation.	Diminution.				
St. Hyacinthe.		St. Aimé	84	01	24	58	50	61					
		St. Hyacinthe	138	134	43	88	66	112					
		St. Jude	20	32	11	0	13	36					
		St. Damasc	75	68	17	44	37	62					
		St. Césaire	123	116	41	51	48	140					
		St. Hugues	45	56	28	21	24	56					
		St. Pie	125	102	37	75	50	102					
		St. Paul, Montagne de Yamaska	12	15	7	5	7	15					
		St. Simon	34	32	9	24	10	32					
		St. Rosalie	31	23	14	19	18	17					
St. Dominique	13	27	6	4	10	26							
St. Barnabé détaché de St. Jude	24	29	3	18	17	18							
			724	725	240	416	356	667	...	677			
Rouville.		St. Marie de Monnoir	102	164	42	87	78	191					
		Caldwell et Christie Manor	29	28	1	16	11	30					
		St. Jean Baptiste	60	67	13	26	30	71					
		St. Mathias	38	35	25	29	31	13					
		St. Athanase	116	121	32	46	36	155					
		Présentation	30	43	12	20	22	40					
St. Hilaire de Rouville	10	14	10	27	13	...	16						
			484	472	135	251	221	500	16	484			
Verchères.		Verchères	76	61	30	24	33	80					
		St. Antoine	41	46	16	28	22	37					
		Varennés	110	90	32	58	52	90					
		Contreécœur	46	32	11	22	19	37					
		Belœil	63	54	17	34	20	63					
St. Marc	37	39	12	25	20	31							
			373	322	118	191	166	338	338			
Chambly.		Chambly, (catholiques)	122	107	35	74	59	96					
		Chambly, (protestants)	19	18	6	21	11	5					
		Longueuil	81	68	31	34	29	86					
		Boucherville	65	74	43	56	44	39					
		St. Luc	33	34	11	18	18	31					
		St. Jean, (catholiques)	94	84	26	43	25	110					
		St. Jean, (protestants)	14	18	5	6	7	19					
			428	403	157	252	193	386	386			
Huntingdon.		St. Constant	Pas de rapport.	
		Laprairie, (catholiques)	111	93	38	48	40	116					
		Laprairie, (protestants)	61	71	26	24	29	79					
		Laprairie, congrégation épiscopale	18	17	6	10	5	20					
		Laprairie, écossais presbytériens	3	4	2	1	1	5					
		Sault St. Louis	33	36	20	33	24	12					
		Déserte de Ste. Philomène, paroisse de Chateauguay	46	44	14	25	26	39					
		Chateauguay	37	55	20	30	19	43					
		St. Philippe	58	66	21	22	31	71					
		St. Edouard	111	120	40	47	40	144					
		Blairfindie	60	57	30	39	33	45					
		St. Cyprien	126	126	40	47	42	163					
		St. Valentin	76	81	28	22	26	109					
		St. Rémi	72	62	15	25	32	77					
		Odell Town, méthodistes wesleyens	24	22	5	7	6	33					
		Mission catholique, townships	96	104	16	16	21	163					
		St. George	107	83	30	28	24	138					
Protestants français, Grande ligne	3	5	1	4							
St. Jacques le Mineur	40	30	19	13	7	50							
Lacole, nouvelle connexion, ministre résidant à Henrysburgh	7	6	1	12							
New Connexion Church, circuit de Henrysburgh	2	3	5							
			109	108	370	437	438	132	1328			

Appendice (C.)
9 Septembre.

Appendice (C.)
9 Septembre.

Comtés.	Paroisses.	Baptêmes.			Sépultures.		Par Paroisse.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmen-tation.	Diminution.			
Beauharnois.	St. Clément	91	107	26	27	33	138			Pas de rapport	
	North George Town										
	St. Timothé	58	74	23	46	39	47				
	St. Régis	30	28	8	14	18	26				
	St. Anicet	28	20	17	11	4	33				
	St. Isidore	51	45	18	22	20	54			Do.	
	Ste. Martine	119	115	18	57	37	140				
	Hinchinbrooke										
	Beauharnois	8	11	3	4	3	12				
	Eglise épiscopale protestante, Chateauguay et Ormstown	20	10	7	2	1	27				
	Ormstown	17	20	2		2	35				
	Georgetown	18	14	2		1	31				
	Hemmingford	10	14	3	1	14	19				
	Mission de Beechridge	16	8	4	3		21				
	Dundee										
Russell Town circuit, méthodistes.	20	20	3		2	47					
Russell Town, congrégation épiscopale	25	21	2	2	2	42					
		511	516	138	189	166	672		672		
Missisquoi.	St. Armand, Est	13	8	6	12	9				Do.	
	St. Armand, Ouest	10	8	8	14	4					
	Méthodistes wesleyens	25	44	23	3	2	64				
	St. Armand, méthodistes										
	St. Armand										
	Dunham, Nord	3	4	7	3	4				Do.	
	Dunham, Sud	3	2	1	2	4		1			
	Stanbridge										
	Huntingdon, église presbytérienne	13	6	1	2	4	13				
	Dunham, méthodistes wesleyens.	22	20	3	1	1	40				
Huntingdon, Congrégation Episcopale	16	18	2	2	1	31					
		105	110	51	39	29	148		1	147	
Stanstead.	Stanstead									Do.	
	Hatley										
	Shefford										
	Henrysburgh									Do.	
	Potton Circuit	2	3	8	1	2	2				
	Stanstead Circuit	6	4	7	5	2	3				
	Méthodistes wesleyens									Do.	
	Eglise baptiste										
	Bolton Circuit										
Eglise méthodiste protestante	9	7	10	4	4	8					
		17	14	25	10	8	13		13		
Shefford.	Shefford	15	26	12	8	10	23			Do.	
	Stukly										
	Broome										
	Shefford Circuit, méthodistes wesleyens	23	21	17	4	5	35				
		38	47	29	12	15	58		58		
District de Montréal.	Mission protestante, de l'Eglise épiscopale protestante	39	41	3	2	1	77			77	
		39	41	3	2	1	77		77		

RECAPITULATION, 1842.

Appendice
(C.)Appendice
(C.)

9 Septembre.

9 Septembre.

COMTES.	Baptêmes.			Sépultures.		Augmentation.	Diminution.	Diminution totale.
	Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.			
Montréal	1491	1386	667	1096	1079	876	174	702
Ottawa	85	97	35	10	11	161	161
Vaudreuil	477	432	111	220	197	492		492
Lac des deux Montagnes	423	385	168	205	170	433		433
Terrebonne	639	649	186	337	314	637		637
Leinster	629	588	148	254	268	695		695
Berthier	601	614	180	268	259	688		688
Richelieu	350	392	133	211	160	371		371
St. Hyacinthe	724	725	240	416	356	677		677
Rouville	484	472	135	251	221	500	16	484
Verchères	373	322	118	191	166	338		338
Chambly	428	403	157	252	193	386		386
Huntingdon	1091	1082	370	437	408	1328		1328
Beauharnois	511	516	138	189	166	672	672
Missisquoi	105	110	51	39	29	148	1	147
Stanstead	17	14	25	10	8	13	13
Shefford	38	47	29	12	15	58	58
District de Montréal, missions épiscopales protestantes	39	41	3	2	1	77	77
	6505	6275	2894	4400	4021	8550	191	8359

ETAT SUPPLEMENTAIRE POUR LES ANNEES 1839 ET 1840.

Comtés.	Paroisses.	Batêmes.			Sépultures.		Augmentation.	Diminution.	Augmentation totale.	Diminution totale.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.				
Lac des deux Montagnes.	Mission épiscopale protestante de l'établissement de Gore									
	Pour 1839	18	10	3	28	28	
	Pour 1840	10	3	2	13	13	
Beauharnois	Dundee pour 1840	12	17	3	29	29	
District de Montréal.	Missions protestantes—Église protestante épiscopale, 1840	28	23	6	2	49	

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL.

COMTES ET DISTRICT.	Etendue en milles carrés.	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.
Comté de Montréal (neuf paroisses)	2877	667	2175
Comté de l'Ottawa (cinq paroisses)	182	35	21
Comté de Vaudreuil (sept paroisses)	909	111	417
Comté de Terrebonne (onze paroisses)	1288	186	651
Comté de Leinster (douze paroisses)	1217	148	522
Comté de Berthier (douze paroisses)	1215	180	527
Comté de Richelieu (cinq paroisses)	742	133	371
Comté de St. Hyacinthe (douze paroisses)	1449	240	772
Comté de Rouville (sept paroisses)	956	135	472
Comté de Verchères (six paroisses)	695	118	357
Comté de Chambly (cinq paroisses)	831	157	445
Comté de Huntingdon (treize paroisses)	2173	370	845
Comté de Beauharnois (treize paroisses)	1027	138	355
Comté de Stanstead (quatre paroisses)	31	25	18
Comté de Missisquoi (six paroisses)	215	51	68
Comté de Shefford (deux paroisses)	85	29	27
Comté des deux Montagnes (huit paroisses)	808	168	375
District de Montréal. Missions protestantes épiscopales	80	3	3
		16780	2894	8421

ETAT GENERAL DES BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES, DU DISTRICT DES TROIS RIVIERES, 1841.

Appendice
(C.)

9 Septembre.

Appendice
(C.)

9 Septembre.

Comtés.	Paroisses, seignouries, townships ou cités.	Baptêmes.			Sépultures.		Augmentation de la population constatée d'après l'état des baptêmes et sépultures.	Total par comté de l'augmentation de la population.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.		
St. Maurice	Trois Rivières, (catholiques)	99	91	45	73	80	37	356
	Trois Rivières, (protestants épiscopaux)	10	14	3	8	1	15	
	Trois Rivières (méthodistes)	1	1	0	0	0	2	
	Pointe du Lac	35	29	12	23	21	20	
	Sainte Anne d'Yamachiche	68	73	31	37	41	63	
	Saint Barnabé	33	28	4	16	18	27	
	Saint Antoine de la rivière du Loup	117	97	17	68	61	84	
	Congrégation protestante de la rivière du Loup	0	3	2	2	0	1	
	Saint Léon	59	53	21	52	46	14	
	Saint Joseph de Maskinongé	88	91	33	46	40	93	
Champlain	Cap de la Magdeleine	20	32	7	21	11	20	223
	Champlain	32	21	8	14	14	25	
	Saint François Xavier de Batiscan	17	19	13	10	11	15	
	Ste. Geneviève de Batiscan	45	45	18	15	17	58	
	St. Stanislas de Batiscan	47	46	13	13	13	67	
	Ste. Anne Lapérade	57	67	28	41	45	38	
Nicolet	St. Pierre les Becquets	58	50	19	36	15	57	599
	St. Edouard de Gentilly	56	56	15	26	32	54	
	Townships de Blandford, Maddington, &c.	62	86	20	14	13	121	
	Bécancour	74	68	23	22	21	99	
	St. Grégoire	96	65	34	25	20	116	
	St. Jean Baptiste de Nicolet	127	112	35	51	40	148	
Yamaska	Congrégation protestante de Nicolet	2	2	3	0	0	4	329
	St. Antoine de la Baie du Fèbvre	97	81	30	45	22	111	
	St. François	85	75	30	42	50	67	
	Eglise de la congrégation presbytérienne de St. François	2	3	0	3	3	82	
	St. Michel d'Yamaska	90	87	20	46	40	9	
	St. Guillaume	13	10	8	8	6	60	
Drummond	St. David	51	55	11	22	24	78	102
	Mission catolique de Drummondville	57	65	32	28	16	24	
	Congrégation protestante, Drummondville	15	11	8	2	0		
		1613	1530	543	809	731	1609	1609

Trois-Rivières, 17 de Février, 1842.

W. C. H. COFFIN,
P. K. B.Appendice
(D.)

12 Septembre.

ETAT du coût du chemin de fer de Champlain et St. Laurent et dépendances, ainsi que des dépenses et recettes, du tonnage des marchandises et du chiffre des passagers, qui ont été transportés par la compagnie pendant la saison ou l'année 1841; tel que requis par la 49e section de l'acte de la 2e Guil., 4, chap. 58.

Appendice
(D.)

12 Septembre.

Coût total du chemin de fer et dépendances, jusqu'à ce jour - - - - - £52,547.

Période.	Nombre de passagers.	Fret, nombre de tonneaux.	Recettes totales.	Dépenses totales.
Pour l'année 1841. - - - - -	26,327.	12,614.	£14000.	£11,958.

W. D. LINDSAY,
Commissaire.Bureau du chemin de fer, }
Montréal, 8 septembre, 1842. }

PETER MCGILL, J. P.

Appendice (E.) COMPTES de la maison de la Trinité de Québec mis devant la chambre, conformément à la 20e section de l'acte des 4 et 5e Vic. chap. 15. Appendice (E.)

19 Septembre.

19 Septembre.

Dt. La maison de la Trinité en compte avec E. B. Lindsay, trésorier. Avoir.

1841	Pour 6 mois d'intérêt payés à S. Scott sur £900, jusqu'au 30 sept. dernier, 8 pour cent . . . £	20 0 0	1841.	Balance du compte du trésorier, daté le 18 septembre, 1841,	386 15 10
	Montant des bordereaux :		Oct 25.	Somme empruntée à G. Taylor	638 0 0
	No. 1. Pour un yatch neuf	£941 11 0	" 26.	Moitié des amendes reçues depuis le 18 septembre dernier	5 0 0
	2, phare flottant	153 5 1	Nov. 22.	Montant reçu de l'officier naval pour droits de pilotage, jusqu'au 10 octobre dernier	1000 0 0
	3, dépenses contingentes	118 17 2		Balance des revenus du Cul-de-Sac, le 10 octobre dernier, reçue des mains de l'inspecteur du Cul-de-Sac, suivant compte	64 7 10
	4, phare sur la pointe S. O. de l'île d'Anticosti	11 1 4	Dec. 22.	Balance des droits de pilotage jusqu'au 10 octobre dernier, reçue de l'officier naval	461 19 0
	5, bureau du maître du Havre	136 19 6		Somme empruntée à la veuve Guéroul	500 0 0
	6, yatch union	101 11 3		Somme empruntée à Richard Burke	200 0 0
	7, phare de l'île Verte	5 4 3			
	8, bouées	5 0 0			
	9, tour à l'extrémité est de l'île d'Anticosti	7 13 8			
	10, phare de la pointe des Monts	19 0 0			
		1500 3 3			
	Somme remise à M. Markland, pour de l'huile, y comprise la prime du change	630 11 1			
	Avance au maître du yatch, à compte de son salaire	10 0 0			
	Commission du trésorier sur les deniers par lui reçus, depuis le 18 septembre jusqu'au 31 décembre, à raison de £250 par année.	17 4 7			
	Balance entre les mains du trésorier	1024 3 9			
		£ 3256 2 8			£ 3256 2 8

Attesté devant moi
ce 11 février, 1842,
(Signé) J. STEWART, Maître.

Québec, 31 décembre 1841.
(Signé) E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Certifié,
E. B. LINDSAY,
Trés. M. T. Q.

Bordereau No. 1.

Déboursés pour la construction d'un yatch, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841.			
Septembre	27	Payé à B. Bertrand pour sculpter une couronne et une chaîne	1 0 0
Octobre	1	Payé à G. Taylor, à compte de son contrat pour bâtir le yatch neuf	300 0 0
"	4	Payé à E. Hartigan pour tailler du verre	1 1 0
"	25	Payé à G. Taylor, la balance à lui due, d'après son marché	638 0 0
Décembre	11	Payé à Drysdale pour un fanal	1 10 0
			£ 941 11 0

Québec, 31 décembre, 1841.

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,

T. M. T. Q.

Appendice
(E.)

Bordereau No. 2.

Appendice
(E.)

Déboursés pour le phare flottant le Brillant, du 18 septembre au 31 Décembre, 1841.

19 Septembre.	1841.		19 Septembre.
Septembre 21	Payé à W. Neilson pour annonces	1 12 6	
Octobre 19	" à la douane de S. M. le droit pour l'appareil du phare	15 4 11	
Novembre 27	" au capitaine Richardson, son dernier paiement pour avoir navigué le Brillant durant la dernière saison.	100 0 0	
Décembre 20	" à E. L. Montizambert, son mémoire de frais dans l'affaire <i>vs.</i> Miramichi	30 0 6	
" 27	" au Dr. Rowley, pour médicaments	3 0 8	
" 28	" à J. Richardson, pour divers	2 6 6	
" 31	" à A. Parott, pour avoir estimé de vieilles lanternes	1 0 0	
			£ 153 5 1

Québec, 31 Décembre, 1841.

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY.

T. M. T. Q.

Bordereau No. 3.

Dépenses contingentes de la maison de la Trinité de Québec, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841.		
Septembre 21	Payé à W. Neilson, pour annonces	6 2 8
Octobre 1	" à la douane de sa Majesté, droit sur la poudre à polir	0 8 11
Novembre 29	" à John Lambly, pour loyer d'un hangar jusqu'au 1er du courant	15 0 0
Décembre 2	" à B. S. Lafleur, balance de son allocation pour services rendus dans le bureau du havre, et surveiller la place de débarquement pendant la dernière saison	7 5 0
" "	" à Frs. Rodrigue, pour 3 mois de salaire comme messenger, jusqu'au 3 du courant	7 10 0
" 4	" Do. son compte pour divers	2 8 9
" 6	" Louis Blais, pour nettoyer les poêles, tuyaux, etc.	0 16 6
" 15	" à T. Cary et cie, pour papeterie et annonces	*48 15 5
" 24	" à T. Patry, pour posage de vitres	0 9 11
" 31	Alloué au régistiaire pour l'index du journal de la maison de la Trinité, et pour écritures pendant l'année 1841.	30 0 0
		£ 118 17 2

* Sur cette somme £520 appartiennent au fonds des pilotes infirmes de Québec, et seront crédités dans le prochain compte.

Québec, 31 Décembre, 1841.

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY.

T. M. T. Q.

Bordereau No. 4.

Déboursés pour le phare de la pointe S. O. de l'île d'Anticosti, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841.		
Septembre 24	Payé à Jos. Bedard, pour du foin	3 6 0
Octobre 22	" à P. E. Taschereau, pour de l'avoine	2 6 0
Novembre 25	" à J. Jolicœur, pour des ustensiles de fer blanc	1 7 0
Décembre 11	" à T. Drysdale, pour réparer les cylindres du fanal	2 14 0
" 27	" au Dr. Rowley, pour médicaments	1 8 4
		£ 11 1 4

Québec, 31 Décembre, 1841.

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY.

T. M. T. Q.

Appendice
(E.)

Bordereau No. 5.

Appendice
(E.)

Déboursés pour le bureau du maître du havre, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

19 Septembre.

19 Septembre.

1841.			
Septembre	30	Payé à W. Cotman, pour une chaloupe	28 0 0
Octobre	2	Payé aux chaloupiers du maître du havre, jusqu'au 30 septembre dernier	36 0 0
Novembre	3	Do. do. do. jusqu'au 31 octobre dernier	36 0 0
Décembre	3	Do. do. do. jusqu'au 30 novembre dernier	36 0 0
"	9	Payé à J. Brown, pour une ligne de sonde	0 8 0
"	"	Do. do. pour divers	0 11 6
			£ 136 19 6

Québec, 31 décembre, 1841.

E. E. (Signé) E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Bordereau No. 6.

Déboursés pour le yacht Union, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841.			
Octobre	6	Payé à M. Lachance, marin, pour gages	1 5 0
"	7	" à B. Vieu, pour la pension de l'équipage	7 14 8
"	9	" à G. Guay, pour la pension du contre-maître	1 15 0
"	23	" à P. Grenier, à compte de ses gages	£2 10 0
"	"	" à A. Legacy, dito	2 10 0
"	"	" à Rioux, dito	1 5 0
			6 5 0
Novembre	5	" à Louis Grenier, dito	2 10 0
"	24	" à J. B. Patoine, dito	1 10 0
"	26	" à John Smith, dito	3 0 0
Décembre	1	" à T. Bouchard, dito	£2 10 0
"	"	" à S. Pelletier, dito	2 10 0
"	"	" à P. Bouchard, dito	2 10 0
			7 10 0
"	2	" à A. Legacy, pour balance de gages	£3 18 4
"	"	" à T. Bouchard, dito	3 16 8
"	"	" à P. Grenier, dito	3 18 4
"	"	" à L. Grenier, dito	3 18 4
"	"	" à P. Bouchard, dito	3 18 4
"	"	" à S. Pelletier, dito	3 18 4
"	"	" à John Bowden, dito	3 10 0
			26 18 4
"	"	" à C. A. Holt et Cie, pour provisions	14 12 1
"	4	" à M. Lachance, pour balance de gages	4 3 0
"	6	" à E. Rousseau, dito	1 10 0
"	"	" à D. Tuzo, dito	5 0 0
"	20	" à A. Glass, son compte pour biscuit	7 17 6
"	22	" à W. H. Roy, pour 1 quart de pois	0 15 0
"	"	" à C. Poston, pour du charbon	1 1 8
"	23	" à Louis Brulot, contre-maître, ses gages	8 4 0
			£ 101 11 3

Québec, 31 décembre, 1841.

E. E. (Signé) E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Bordereau No. 7.

Déboursés pour le phare de l'île Verte, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841.			
Décembre	6	Payé le compte de L. Blais, pour tuyaux de poêle	0 10 11
"	22	Payé le compte de C. Poston, pour du charbon	4 14 4
			£ 5 4 3

Québec, 31 décembre 1841.

E. E. (Signé) E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Appendice
(E.)

Bordereau No. 8.

Appendice
(E.)

Déboursés pour les bouées, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

19 Septembre.

19 Septembre.

1841. Novembre 13	Payé à C. Pinet, pour le fer de la goëlette Apolline, pour aller mettre une bouée sur la pointe de St. Roch	£ 5 0 0
----------------------	---	---------

Québec, 31 décembre, 1841.
E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Bordereau No. 9.

Déboursés pour la tour sur la pointe Heath, ile d'Anticosti, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841. Décembre 21	Payé à Jos. Tinkler, à compte de l'allocation de M. Donelly, gardien.	6 13 8
" 24	Payé à B. Bradley, ci-devant gardien, à compte de ses gages.	1 0 0
		£ 7 13 8

Québec, 31 décembre, 1841.
E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Bordereau No. 10.

Déboursés pour le phare de la pointe des Monts, du 18 septembre au 31 décembre, 1841.

1841. Novembre 26	Payé à W. Cotman, pour une chaloupe.	£ 19 0 0
----------------------	--	----------

Québec, 31 décembre, 1841.
E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

Doit.

Le Cul-de-Sac.

Avoir.

1841. Septembre 24	Cotisations	5 0 0	1841. Déc. 7	En argent pour redevances	84 17 10
Décembre 6	J. Bowden, pour nettoyer le Cul de Sac, depuis le 11 août jusqu'au 11 octobre dernier, 6 mois	12 0 0			
" 27	Compte de Frs. Hacker, pour un plan de ditto	3 10 0			
" 31	Maison de la Trinité, balance	64 7 10			
		£ 84 17 10			84 17 10

Québec, 31 décembre, 1841.

E. E.

(Signé)

E. B. LINDSAY,
T. M. T. Q.

CANAL DE WELLAND.

Appendice
(F.)

20 Septembre.

Appendice
(F.)

20 Septembre.

RAPPORT ANNUEL, pour 1841, présenté à l'Assemblée législative, conformément à l'acte de la ci-devant province du Haut-Canada, 7 Guillaume 4, chap 92.

Le président et les directeurs de la compagnie du canal de Welland ont l'honneur de transmettre à Son Excellence l'Administrateur, un état des recettes et de la dépense pour l'année expirée le 1er décembre 1841, tel que voulu par la 7e Guil. 4, chap. 92, et de faire rapport :

Qu'en conséquence de l'appropriation de £450,000, faite dans la première session du parlement uni du Canada, des marchés ont été conclus afin d'agrandir les dimensions du canal, depuis la jonction jusqu'à la Grande Rivière, et lui donner 24 pieds de largeur par en bas, 56 à la surface de l'eau, et 8 pieds de profondeur ; ces travaux sont faits conformément aux dévis fournis par le Bureau des travaux publics.

La dépense de l'année dernière pour les réparations et les nouveaux travaux, s'élève à la somme de £14,791 6 8½, dont on trouvera les détails dans le rapport du surintendant de la compagnie. Si les jetées sont construites à l'embouchure de la Grande Rivière, comme le surintendant le recommande, et que l'on ouvre une communication, au moyen d'écluses, entre la rivière et le canal, on doit s'attendre à un grand accroissement d'affaires ; car les bâtiments pourront passer de la partie supérieure du lac Erie, par le canal de Welland, de bonne heure dans le mois d'avril, et dans un temps où la navigation de la partie inférieure du lac est ordinairement obstruée par les glaces. (Voir appendice A.)

La construction d'un chemin de halage, de Dunnville au pont de Cayuga, limites de la compagnie, a fréquemment occupé l'attention des directeurs ; ce chemin ne fera qu'augmenter l'utilité du canal ; par ce moyen, la navigation se trouvant continuée de la Grande Rivière jusqu'à l'entrée du canal, on ouvrirait une communication de plus de soixante milles, et un débouché facile aux produits des pays de l'ouest.

Le succès complet obtenu sur le canal de l'Ohio, comme on peut le voir en consultant un extrait du rapport du Bureau des travaux publics de cet état pour 1840. (voir appendice B) est la meilleure preuve de ce que l'on peut attendre de notre propre entreprise. On peut aussi consulter le rapport des commissaires du canal Erie, pour la même année, lequel renferme des renseignements très utiles sur la grandeur et les dimensions des écluses de ce canal. (Voir appendice C.)

Les améliorations qui sont maintenant en voie d'exécution sur le canal de Welland, en assurant un ample approvisionnement d'eau, serviront à remédier au mal qui a, de temps à autre, occasionné des pertes et des inconvénients graves.

Il y a tout lieu d'espérer, d'après le rapport du Bureau des travaux publics, que le canal du St. Laurent, à Cornwall, sera bientôt achevé. Ce canal permettra aux vaisseaux de passer par celui de

Welland et d'arriver au Côteau du Lac, à quarante milles de Montréal ; du Côteau du Lac on trouve déjà, en passant par le canal de Lachine, une navigation d'eau paisible presque jusqu'à la tête du lac St. Louis. Il ne faudra plus alors qu'un canal de 7 milles de longueur, pour unir les eaux navigables entre ces deux points, savoir : le lac St. François et le lac St. Louis. Cela fait, la construction d'un nouveau canal, ou l'élargissement du canal de Lachine, avec un chemin de halage sur le St. Laurent, et deux écluses au-dessous de Prescott, suffiront pour compléter la navigation pour les bâtiments ou bateaux-à-vapeur depuis les grands lacs de l'ouest jusqu'à l'océan. On trouvera dans les appendices D et E, un état comparatif des dimensions des canaux du Canada et de ceux de l'état voisin de New-York, et aussi un état comparatif des prix de transport.

Avant l'introduction des canaux dans l'Amérique du Nord, les produits de toutes les contrées qui bordent les lacs, se rendaient à Montréal par la voie du St. Laurent. Les avantages qui résultaient pour le Canada de cette voie de communication, n'ont jamais été bien appréciés qu'après que le commerce de transport eût pris un autre cours par la rivière Hudson, depuis la construction du canal Erie. Par l'ouverture du canal Welland on a recouvré en partie ce commerce, autant du moins qu'on pouvait raisonnablement l'espérer, en considérant que ce canal ne forme encore qu'un chaînon dans la ligne de navigation jusqu'à l'océan ; ce résultat offre la preuve la plus puissante de la possibilité de reconquérir les avantages que nous possédions autrefois, aussitôt que la navigation du St. Laurent sera complétée, et qu'une communication directe sera ouverte avec la mer.

Les seuls renseignements statistiques que nous possédions, relativement à la quantité et à la description des articles de commerce qui ont passé par le fleuve St. Laurent et le canal du Rideau en descendant du lac Ontario, ont été puisés dans les états ci-annexés du canal de Lachine, et dans les autres informations que nous avons pu recueillir sur le commerce en général. (Voir appendice F.)

Ces renseignements nous ont mis pleinement en possession des détails suivants :

Que le commerce de l'ouest a fait de grands et de rapides progrès, cela est démontré de la manière la plus frappante par le fait que d'ici à quatre années, le canal Erie avec ses dimensions actuelles, ne pourra plus suffire aux besoins du commerce des lacs supérieurs. (Voir appendice C.)

La communication par eau qu'offre le canal Erie, a jusqu'à présent assuré à cette route la plus grande partie du commerce de transport.

Le gouvernement de l'état de New-York a fait des dépenses immenses pour agrandir le canal Erie afin de retenir et d'augmenter cette source de revenu.

Appendice
(F.)
20 Septembre.

Cette activité devrait nous engager à faire les mêmes efforts pour profiter autant que possible des avantages naturels qu'une foule de circonstances favorables semble avoir mis à notre disposition. La position et le peu d'étendue de nos communications artificielles par eau, comparativement parlant, nous assureront, si l'on y fait attention, une partie considérable du commerce de transit, tant par la voie du St. Laurent que par celle du canal de Welland.

Nous félicitons les actionnaires et le pays en général sur ce que le canal de Welland soit devenu la propriété du public, à des conditions qui devront finalement satisfaire tout le monde. (Voir appendice G.) Les conditions de l'acte qui exigent que les deux tiers des actionnaires signifient qu'ils ont accepté les propositions qui leur ont été offertes, avant que le canal soit entièrement placé sous le contrôle de gouvernement, ont toutes été remplies, et les améliorations maintenant en voie d'exécution se font sous la direction du Bureau des travaux publics.

Le tout néanmoins est respectueusement soumis par

WILLIAM HAMILTON MERRITT,
Président de la compagnie du canal de Welland.

GEORGE PRESCOTT,
Secrétaire.

Documents transmis avec le rapport :

- No.
1. Compte de travail et matériaux.
 2. Compte de dépenses contingentes.
 3. Compte d'intérêt.
 4. Salaires.
 5. Terres et louage d'eau.
 6. Arbitrages.
 7. (bis.) Percepteurs de péages et éclusiers.
 8. Bilan pour 1841.
 9. Frais d'administration.
 10. Frais de réparations.
 11. Inventaire.
 12. Etat comparatif des péages.
 13. Rapport du surintendant.
 14. Produits et marchandises transportés d'un port américain à un autre port américain, en remontant.
 15. Dito dito dito, en descendant.
 16. Dito dito d'un port britannique à un autre port britannique, en remontant.
 17. Dito dito dito, en descendant.
 18. Dito dito d'un port américain à un port britannique, en remontant.
 19. Dito dito d'un port britannique à un port américain, en remontant.
 20. Dito dito d'un port américain à un port britannique, en descendant.
 21. Sommaire des Nos. 14 jusqu'à 20 inclusivement.
 22. Comptes etc., pour nouveaux ouvrages.
 23. Salaires des ingénieurs dito.
 24. Dépenses des ingénieurs dito.
 25. Bilan de 1841 dito.

Appendice (A.)

Navigation du canal et du lac Erie.

La navigation du lac Erie a été ouverte à Buffalo, le 27 avril, 1840.

Pendant les 13 années qui ont précédé cette époque, le canal et le lac ont été respectivement ouverts à la navigation, à Buffalo, aux époques suivantes savoir :

	CANAL.		LAC.	
1827	mars 21	-	avril 21	
1828	" 27	-	" 1	
1829	mai 2	-	mai 10	
1830	avril 20	-	avril 6	
1831	" 16	-	mai 8	
1832	" 25	-	avril 27	
1833	" 19	-	" 23	
1834	" 17	-	" 6	
1835	" 15	-	mai 8	
1836	" 25	-	avril 27	
1837	" 20	-	mai 16	
1838	" 12	-	mars 31	
1839	" 2	-	avril 11	

Appendice
(F.)
20 Septembre.

Il paraît, d'après ce tableau, que le lac a été ouvert à la navigation une année dans le mois de mars; quatre années le ou avant le 11 avril; quatre années du 21 au 27 avril, et quatre années du 8 au 16 mai.

(Extrait du rapport des commissaires du canal Erie, janvier, 1841.)

Appendice (B.)

Extrait du quatrième rapport annuel du Bureau des travaux publics dans l'état de l'Ohio.

C'est avec une vive satisfaction que le Bureau se trouve en état de pouvoir déclarer que les prévisions qu'il avait consignées dans son dernier rapport annuel, relativement au revenu du canal pour l'année 1840, se sont réalisées au delà de son espérance; et que les recettes des péages, amendes, et baux de grève, déduction faite des frais de surveillance, réparations et perception, sont plus que suffisantes pour payer les frais de construction.

Le succès de cette période a été l'objet d'une vive sollicitude et d'espoir pour les défenseurs du système d'améliorations intérieures adopté par l'état, et a été envisagé avec des doutes approchant même de l'incrédulité par ceux qui n'en attendaient pas ce résultat. Si, maintenant qu'on ne rencontre encore que quelques points cultivés çà et là; que les ressources de l'état ne sont que partiellement développées, et que la prospérité commerciale du pays est dans un état si critique, les revenus nets couvrent l'intérêt de la dépense encourue pour ces travaux, quels avantages n'a-t-on pas raison d'en attendre par la suite.

Le revenu net du canal pour l'année 1840, a été de \$330,117 79, ou une fraction au delà de sept pour cent sur les frais du canal.

Appendice (C.)

Capacité du canal.

Il paraît, d'après ce rapport, que 5883 bateaux, du port moyen de 26 3-10 tonneaux, faisant en tout 115,113 tonneaux de marchandises, ont monté en 1840; et que 9625 bateaux du port moyen de 42 3-10 tonneaux, en tout 407,847 tonneaux, ont descendu par ce canal; qu'il a passé 117 bateaux par jour, pendant 229 jours de navigation, ou un toutes les 12 minutes; en octobre, 134 par jour, ou un toutes les 10 minutes et 8-10; en mai, 155 par jour; en juin il a passé, dans 24 heures, 246 bateaux dans une seule écluse, ce qui fait un toutes les six minutes; mais on ne doit pas s'attendre que des écluses dont le niveau est situé moins favorablement que celle dont on vient de parler sous le rapport de l'approvisionnement d'eau, soient en état de maintenir un progrès aussi rapide. Il est douteux que plus de 200 bateaux puissent passer en 24 heures; ce qui fait un bateau toutes les 7 minutes. Le nombre total des bateaux a été de 26,987; les plus grands étaient de 66½, 60, 55 et 50 tonneaux. Le port moyen des bateaux est ordinairement évalué à 45 tonneaux.

Appendice (F.)
20 Septembre. Une augmentation de 225,000 tonneaux exigerait 5000 barges: ce qui, avec le nombre moyen de celles qui ont passé dans le mois de mai, (155) dépasserait de beaucoup la quantité que le canal peut recevoir. Les commissaires sont d'opinion, qu'avec un accroissement de 7½ pour cent, annuellement, le chiffre de 225,000 tonneaux sera atteint en quatre années.

Cette opinion est appuyée sur les considérations suivantes :

1.—Augmentation de demandes pour les articles pesants, comme le bois de construction, le charbon, le sel et le plâtre.

2.—Les exportations des états voisins aux lacs de l'ouest. Les seules exportations du canal de Wabash sont évaluées par M. Williams, ingénieur en chef de l'Indiana, à 100,000 tonneaux. Le tonnage passant par le canal de Miami, depuis Cincinnati jusqu'à la Rivière Ohio, canal que l'on continue avec activité vers le lac Erie, était en 1838, de 54000 tonneaux, et s'accroît avec la prospérité du pays que traverse le canal.

3.—La preuve que ces travaux, une fois finis, contribueront à augmenter le commerce du canal Erie, se trouve dans les résultats obtenus sur le canal de l'Ohio, par lequel on a transporté jusqu'à Cleveland sur le lac Erie, en 1839, 93,100 tonneaux, et en 1840, 140,166 tonneaux de produits: ce qui donne, en une seule année, un accroissement de 47,066 tonneaux.

4.—A Rochester, l'accroissement a été, dans une année, de 56,362 tonneaux, près du quart de toute la quantité, savoir: 225,000 tonneaux.

Ces recherches ont été faites par les commissaires, afin de constater le maximum de la capacité du canal Erie, et de faire voir, par la perspective d'un accroissement de commerce, que le temps n'est pas bien éloigné où il faudra de toute nécessité agrandir le canal, ou perdre inévitablement cet accroissement de commerce.

Appendice (D.)

Etat comparatif des dimensions des canaux de l'Erie, de Welland, et du St. Laurent.

Les dimensions actuelles du canal Erie sont de 40 pieds de largeur à la surface, de 28 pieds au fond, et de 4 pieds de profondeur d'eau.

Les écluses ont 15 pieds de largeur, 90 pieds de longueur, et peuvent laisser passer un bateau du port de 45 tonneaux.

Le canal agrandi aura 70 pieds de largeur à la surface, 42 pieds au fond, et 7 pieds d'eau de profondeur.

Les écluses auront 18 pieds de largeur, 110 pieds de longueur, et pourront laisser passer un bateau de 150 à 200 tonneaux.

Les dimensions actuelles du canal de Welland sont de 56 pieds de largeur à la surface, de 28 pieds au fond, et de 8 pieds d'eau de profondeur.

Les écluses ont 20 pieds 4 pouces de largeur, 110 pieds de longueur, 8 pieds d'eau de profondeur, et peuvent laisser passer des vaisseaux de 150 tonneaux.

Le canal agrandi aura 76 pieds à sa surface, 40 pieds au fond, et 9 pieds d'eau de profondeur.

Les écluses auront 26 pieds de largeur, 120 pieds de longueur, 8 pieds six pouces d'eau au-dessus du radier, et pourront laisser passer des bateaux de 300 tonneaux.

Appendice (F.)
20 Septembre. Les dimensions du canal St. Laurent sont de 136 pieds à la surface, de 100 pieds au fond, et de 9 pieds d'eau de profondeur.

Les écluses auront 55 pieds de largeur, 200 pieds de longueur, 9 pieds d'eau de profondeur, et pourront laisser passer des vaisseaux du port de 1000 tonneaux.

L'intention est de réduire la largeur des écluses que l'on construira par la suite sur ce canal, à 45 pieds.

Appendice (E.)

Les commissaires du canal Erie exposent que le transport d'un tonneau de marchandises, par le canal de la Delaware et de Rariton, qui n'a que 5 pieds de plus de largeur que le canal Erie, est de 4 millièmes de moins par mille. Les frais du halage d'une barge chargée de 200 tonneaux, par ce canal, distance de 43 milles, sont de 14 piastres, ou 1¼ millième le tonneau par mille. Pour remorquer la même barge par la vapeur sur les eaux navigables, depuis le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Jersey jusqu'à New York, distance de 40 milles, le taux est de 25 piastres, ou trois millièmes du tonneau, par mille. Les commissaires déclarent aussi qu'aussitôt que le canal Erie aura été agrandi, les prix actuels de transport seront réduits de 5 millièmes du tonneau, par mille, ce qui baissera les prix aux taux de 4 millièmes du tonneau de 2,000lbs, qui sont ceux maintenant payés sur le Rariton.

Le prix du transport par la vapeur de la Nouvelle Orléans à Cincinnati, 1680 milles, est de 5 à 6 piastres le tonneau, ce qui fait, par tonneau, de 3 à 3½ millièmes, par mille, et de 30 à 50 cents par quart de fleur, en descendant.

De l'Angleterre à Québec, 3,000 milles, de 10s. à 20s. le tonneau, ou 1¼ millième le tonneau par mille.

En prenant le lac Erie, comme le point où tout le commerce de l'ouest devra aboutir et se concentrer, il est indubitable que toute la concurrence, pour s'emparer du commerce jusqu'à l'océan, aura lieu entre le canal Erie, quand il aura été agrandi, et ceux de Welland et du St. Laurent, lorsqu'ils seront achevés.

Etat comparatif des péages et du transit par le canal Erie, et par les canaux de Welland et du St. Laurent, jusqu'à l'océan :

Les commissaires du canal Erie, dans leur rapport du 11 avril 1840, donnent les taux suivants comme étant ceux des prix de transport jusqu'aux ports de mer.

Du lac Erie à Albany, 366 milles; péages de canaux, à 4½ millièmes par mille pour chaque 2000lbs; ou 1 cent par mille pour chaque 2240lbs.	\$ 3 66
Transport, 4 millièmes	1 46
D'Albany à New-York (150 miles)	0 60
	<hr/>
	\$ 5 72
Du lac Erie à Québec, 60 milles de canal:—péage, disons le double de celui payé sur le canal Erie	\$1 8
580 milles de transit à 4 millièmes	2 32
	<hr/>
	\$3 40

Différence en faveur des canaux Welland et St. Laurent: \$2 32 par tonneau.

Appendice
(F.)
20 Septembre.

BOIS.	
Du lac Erie à Albany, 366 milles ; péages sur 1000 pieds cubes, à 15 cents	\$54 90
Transit, 5 cents par 4 millièmes	19 76
150 milles de navigation par le rivièrè d'Albany à New-York	8 10
	\$82 76
Du lac Erie à Québec, 60 milles ; péages, disons le double du taux payé sur le canal Erie, 30 cents	\$18 00
580 milles de transit, à 4 millièmes	31 92
	\$49 92
Gain par cette route sur chaque 1000 pieds cubes de bois de construction	\$32 84
Etat comparatif des prix à partir des ports de mer.	
Transport des marchandises, de New- York au lac Erie, 366 milles, péages, 9 mil- lièmes par chaque 2000lbs, ou 2 cents le ton- neau par mille, par chaque 2240lbs.	\$ 7 32
Transit, 4 millièmes	2 06
	\$ 9 38
De Québec au lac Erie, 60 milles ; péages, disons le double des taux du canal Erie, 4 cents	\$ 2 40
580 milles de navigation par les lacs et les rivières, 4 millièmes	2 32
	\$ 4 72
Différence en faveur de cette route, \$4 66 par tonneau.	
En considérant les prix exorbitants que les habitants de cette partie du Canada ont été obligés	

de payer jusqu'à présent, faute d'une bonne commu-
nication dans toute cette étendue, on trouvera peut-
être que cette réduction des prix de transport est
beaucoup trop considérable. Néanmoins ces calculs
sont basés sur les propres données des commissaires
du canal de Lachine, comme on l'a dit plus haut,
après un examen soigné des prix relatifs de transport
par les autres canaux, et sur l'opinion d'hommes pra-
tiques et de science. Si ces réductions se réalisent,
les prix que l'on payait ci-devant entre Québec et un
port sur le lac Erie, seront réduits aux taux suivants :

Pour chaque quart de farine, de 5s. à 1s. 9d.
Pour chaque 1000 pieds cubes de bois de con-
struction, de £27 10s. à £12 9s. 9d.
Pour chaque tonneau de marchandises, de £3
7s. 6d. à £1 4s.

Note. Le prix de 5s. payé pour chaque quart de
farine, du lac Erie à Québec, se compose des items
suivants :

Du lac Erie au lac Ontario	1 0
Du lac Ontario à Kingston	1 0
De Kingston à Montréal	1 6
Charrois, transbordement, etc.	0 9
De Montréal à Québec	0 9
	5s. 9d.

Si les commissaires se sont trompés dans leur
rapport, l'erreur se rapportera également aux deux
routes. Les avantages naturels que nous possédons,
par le peu de longueur et les dimensions de nos ca-
naux, joints à notre grande étendue de navigation
d'eau tranquille, comparés aux leurs, devront toujours
nous conserver la supériorité, quelques soient d'ailleurs
les taux de péages, ou les prix de transport.

Appendice (F.)

En 1816, le gouverneur Morris, de l'état de New-York, publia un rapport dans lequel il prédit que
dans vingt ans, 250,000 tonneaux de produits et de marchandises seraient transportés jusqu'à la mer, par les
canaux de New-York. En 1836, il en a été transporté 693,347 tonneaux. Le rapport des commissaires
du canal, pour 1840, donne un état de la description, de la quantité et de la valeur des produits et mar-
chandises qui ont été acquittés et sont passés par les canaux de New-York, en 1839, formant le total qui suit :

Produits des forêts	tonneaux 667,581	valeur \$7,762,533
Produits agricoles	" 266,052	" 17,056,911
" des manufactures	" 111,968	" 5,989,576
Marchandises	" 132,286	" 39,493,764
Divers	" 257,826	" 3,096,960
	Total 1,435,713	\$73,399,764

Ont passé par le canal de Welland, Haut-Canada, pendant l'année 1841 :—

Produits des forêts	tonneaux 66,923½
" agricoles	" 77,659½
Marchandises, y compris les articles de manufacture	4,540
Divers	" 23,841

Total, tonneaux 172,964½

Transporté par le canal de Lachine :—

Produits des forêts	tonneaux 46,614
" agricoles	" 89,989
Marchandises	" 20,351
Divers	" 13,640

Total, tonneaux 172,564

Nous n'avons pas d'états des produits qui sont descendus par le fleuve St. Laurent, pour éviter les
péages. Il paraît, d'après l'état ci-dessus, que le tonnage des marchandises qui ont passé par le canal de
Welland ne forme qu'une très petite proportion comparée à celui de l'Erie.

Appendice
(F.)
20 Septembre.

Appendice (F.) ETAT des produits et marchandises transportés par le canal de Welland durant les saisons de 1840 et 1841. Appendice (F.)

20 Septembre.

20 Septembre

ARTICLES.	1840 Quantité non pesée.	Quantité, 1841. Tonnage compté.	Tonneaux.	Total, 1841.
<i>Produits des forêts.</i>				
Planches, etc.	Pieds	2,004,721	3,580,911	5,968
Bardeaux	Milliers	457,500	414,500	51 $\frac{3}{4}$
Bois carré	Pieds cubés	899,507	1,155,086	25,989 $\frac{1}{2}$
Douves	No.	1,070,021	2,776,161	30,537 $\frac{3}{4}$
Billots	"	5,942	11,300	4,248
Alkalis	Quarts	503	268	67
Quarts vides	No.	18,362	6,156	61 $\frac{1}{2}$
66,923 $\frac{3}{4}$				
<i>Agriculture.</i>				
Lard et bœuf	Quarts	15,624 $\frac{1}{2}$	30,416	4,562 $\frac{1}{2}$
Beurre et saindoux	"	3,687 $\frac{1}{2}$	1,141 $\frac{1}{2}$	137 $\frac{1}{2}$
Farine	"	209,016 $\frac{1}{2}$	213,483 $\frac{1}{2}$	22,949 $\frac{1}{2}$
Blé	Minots	1,833,765	1,579,966	47,309
Grain	"	33,195	70,474	1,938
Avoine	"	544	3,619	72 $\frac{1}{2}$
Orge	"	64	1,304	31 $\frac{1}{4}$
Poids et fèves	"	135 $\frac{1}{2}$	28	$\frac{3}{4}$
Pommes de terre	"	105	486	12
Fruits et noix	Quarts	196	329	19
Biscuit à l'eau	"	4	12 $\frac{1}{2}$	1
Tabac	Tonneaux	277	369	367
Graines	Quarts	180	1,127 $\frac{1}{2}$	169
77,659 $\frac{3}{4}$				
<i>Marchandises.</i>				
Poisson	Quarts	213	132	13
Whiskey	"	1,515 $\frac{1}{2}$	1,950 $\frac{1}{2}$	292 $\frac{1}{2}$
Cidre	"	14	16	2 $\frac{1}{2}$
Bière	"	58	65	9
Fonte	Tonneaux	160	91	91
Meubles	"	2 $\frac{1}{2}$	6	6
Fer	"	94	75	75
Divers	"	3,119	4,051	4,051
4,540				
<i>Divers.</i>				
Sel	Quarts	158,579	156,138	21,937 $\frac{1}{2}$
Plâtre	Tonneaux	801	482	482
Charbon	"	938	1,422	1,422
Briques	Milliers	19,525	4,800	4 $\frac{3}{4}$
Meules de moulin	Tonneaux	216	237	237
Pierre	Toises	152	426	2,556
23,841				
Grand total, tonneaux				172,964 $\frac{1}{2}$

Il paraît, d'après l'état de 1840, qu'une somme égale à 654,870 quarts, ou 65,487 tonneaux de produits non compris les articles divers, a passé sur le canal.

ETAT des transports par le canal de Lachine, 1839, 1840 et 1841.

Appendice
(F.)
20 Septembre

Appendice
(F.)
20 Septembre

ARTICLES.	EN DESCENDANT.			EN MONTANT.		
	1839.	1840.	1841.	1839.	1840.	1841.
Bateaux et chalands No.	1443	2006	2268	1443	2136	2377
Bois de construction Tonneaux	4661½	5152	7556	96	41	52
Bois de chauffage Cordes	18500	16201	18457	0	0	0
Alkalis Quarts	16200	13535	13291	0	0	0
Douves Milliers	406	70	9	0	0	0
Farine Quarts	192535	461445	550613	618	676	2340
Do. Demi-quarts	792	654	748	0	0	0
Lard et bœuf Quarts	16142	22372	54436	3700	3782	5657
Beurre do.	978	1998	1613	0	0	0
Grain Minots	79919	633732	682626	2538	10901	9644
Marchandises Tonneaux	824	1452	1710	15285	15583	18641
Passagers, adultes No.	100	94	162	2376	8674	8771
Do. enfants do.	6	28	23	7	854	4039
Cochons, moutons et veaux do.	243	20	415	5	49	21
Chevaux et bêtes à cornes do.	0	0	1220	1	3	0
Bardeaux Milliers	1051	1146	0	2	11	0
Pierre et briques Toises	0	0	276	8	5	2
Sel (Liverpool) Tonneaux	10	0	0	1378	2400	2025
Chaux et sable do.	75	50	50	0	4	0

Tonnage en 1841, suivant compte :

Marchandises	20351
Produits	150243
Tonneaux	170594

Note. De grandes quantités de douves, bois de construction, etc., descendent le St. Laurent jusqu'à Montréal, en radeaux, sans entrer dans le canal.

Tonnage à Québec.

Arrivés dans ce port en 1841 :	
1251 navires, égaux à	423662 Tonneaux.
136 goëlettes	6077
	429739 Tonneaux.

Nous n'avons point de rapports de Montréal pour montrer le tonnage total des navires arrivés de la mer.

Le nombre suivant de bâtiments a passé par le canal de Welland en 1841, y compris 54 bâtiments qui ont pris des chargements de bois au port Dalhousie pendant qu'ils étaient à l'ancre :

241 goëlettes, 22276 tonneaux, 1971 voyages, 199442, tonnage total.

Voyages et tonnage des barges du canal de Lachine.

EN MONTANT.			EN DESCENDANT.		
1839.	1840.	1841.	1839.	1840.	1841.
1443	2006	2268	1443	2136	2377

Le tonnage des barges donne pour moyenne, de 50 à 100 tonneaux, portant 1200 quarts de farine.	
Voyages en 1841, en descendant	2268
en montant	2377
Total des voyages	4645

ce qui, au terme moyen de 75 tonneaux pour chacun, porte la totalité du tonnage à 348,375.

Total, sur le bois à Bytown, venant de l'Ottawa :—

1836	£13595 7 11
1837	15174 17 1
1838	13712 12 9
1839	14842 7 6
1840	18582 12 10
1841	19000 0 0 (supposé.)

Appendice (F.) Nous voyons que, pendant la saison de 1839, un certain nombre de bateaux sur le lac Erie, du port moyen de 45 tonneaux chaque, égal en tout à 1,214,115 tonneaux, a fait 26,987 voyages, en montant et en descendant, du lac Erie aux ports de mer. Appendice (F.)

20 Septembre.

Le document qui suit indique le commerce des Etats-Unis avec le Canada:—

20 Septembre.

(Extrait du Cincinnati Chronicle.)

Commerce des Etats-Unis avec le Canada.

Nous avons devant nous une copie du rapport de la trésorerie, qui donne un état du commerce et de la navigation des Etats-Unis. Ces documents statistiques sont extrêmement précieux, et servent à indiquer le développement du commerce et de l'industrie, et l'importance relative des affaires dans toutes les branches. En consultant ces documents, un fait nous a frappé, et nous pensons qu'il causera autant d'étonnement à nos lecteurs qu'à nous-mêmes, savoir: que la navigation ou le tonnage entre les Etats-Unis et les possessions britanniques en Amérique, forme le tiers de tout le tonnage des Etats-Unis.

Totalité du tonnage entrant dans les ports des Etats-Unis	- - - - -	2,289,309
Venant de l'Amérique britannique	- - - - -	761,096
Venant du Canada	- - - - -	535,464

L'immense valeur des marchandises fines comparée à leur poids, explique comment les importations d'Angleterre sont si fortes comparativement au tonnage qu'elles emploient. On verra, par l'état qui suit, que le commerce avec les possessions britanniques en Amérique, est très précieux sous le point de vue mercantile.

Valeur des importations	- - - - -	\$2,007,776
Valeur des exportations	- - - - -	6,093,250

Ici la balance est en notre faveur, comme trois est à un environ. Il suffit d'indiquer l'immense étendue de navigation avec le Canada, et la grande quantité de grains et de provisions qui est exportée en cette province, pour expliquer l'accroissement des affaires sur le canal de Welland, et les nouvelles demandes qu'on fait tous les jours pour la farine de l'Ohio, à Cleveland et dans les autres ports situés sur les lacs.

Le lecteur sera peut-être curieux de connaître les articles que contient cet état:—

Farine	- - - - -	Quarts	- - - - -	432,536	Valeur	\$2,124,421
Grain	- - - - -	minots	- - - - -	130,767	- - -	72,453
Grain	- - - - -	quarts	- - - - -	41,373	- - -	132,055
Ris	- - - - -	ditto	- - - - -	44,743	- - -	138,614
Autres grains	- - - - -	ditto	- - - - -	- - -	- - -	12,977
Biscuit	- - - - -	ditto	- - - - -	29,667	}	105,592
Dito	- - - - -	caques	- - - - -	4,750		
Bois, etc.	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - -	- - -	32,374
Provisions navales	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - -	- - -	29,956
Bœuf	- - - - -	quarts	- - - - -	3,777	- - -	102,630
Côtés de cuir	- - - - -	- - - - -	- - - - -	74,742	}	259,863
Bestiaux	- - - - -	- - - - -	- - - - -	3,430		
Lard	- - - - -	quarts	- - - - -	28,863	}	586,924
Jambon	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - -		
Beurre	- - - - -	livres	- - - - -	303,251	}	45,240
Fromage	- - - - -	ditto	- - - - -	145,786		
Blé	- - - - -	minots	- - - - -	1,066,604	- - -	904,168

Ce sont les principaux articles d'exportation qui passent par les ports situés sur les lacs. Les exportations arrivent principalement par la voie du Nouveau-Brunswick. Des faits cités plus haut, on peut tirer avec certitude deux conséquences: la première, que le commerce intérieur l'emporte de beaucoup sur le commerce étranger (si le Canada qui ne contient guère plus d'un million d'habitants, emploie le quart du tonnage des Etats-Unis, combien, à plus forte raison, doit être plus élevé le tonnage des rivières, des canaux et des chemins de fer de ce pays?) La seconde, qu'il est très important, pour l'état de l'Ohio, de faire remarquer les grands avantages que cet état possède pour le commerce intérieur. Nous possédons la moitié de tout le commerce du Canada. Que l'on jette les yeux sur la carte de l'état de l'Ohio, on verra que nous avons au nord, une étendue de près de 300 milles de côtes sur les lacs, et au sud, une étendue de 400 milles sur des rivières. Notre position par rapport au commerce des lacs est meilleure que celle de tout autre état, excepté celui de New-York, et est peut être égale à la sienne. Sous ce rapport, nous avons donc le plus grand espoir de voir se réaliser les avantages qui découlent de nos améliorations intérieures.

Quelque considérable que soit notre commerce avec l'Angleterre, le tonnage qu'il emploie est moins fort que celui du commerce des lacs avec le Canada. Les frets en descendant aux ports britanniques ont une grande disproportion avec les frets en remontant. Cela prouve aussi quelles seront l'étendue et la valeur de ce commerce, aussitôt que la Grande-Bretagne aura réduit les frets sans restriction par le port de Québec, et assuré par là, à la population qui habite dans cet immense pays, un approvisionnement d'objets des manufactures britanniques.

Appendice (F.)	L'état qui suit indique les droits prélevés par la Grande-Bretagne sur les produits du Canada :	Appendice (F.)
20 Septembre	Etat donné conformément à la demande de l'honorable Chambre des communes, du 24 septembre, 1841, des droits payés pendant l'année expirée le 5 janvier 1841, sur le blé, la farine et les bois importés du Canada, dans le Royaume-Uni.	20 Septembre
	Blé	£ 946
	Farine	11879
	Bois, savoir : 8 pouces quarrés ou plus, sapin	£183597
	do. do. do. chêne	16964
	do. do. do. autres bois	12468
	Madriers, bouts de madriers, tringles et bouts de tringles	45101
	Douves	8727
	Mâts et esparres	3241
	Lattes, rames, anspects, etc.	2402
		272500
		£285325

(Signé) **WILLIAM IRVING.**
Inspecteur général des importations et exportations.

Ce document est important, en outre, en ce qu'il indique combien est léger le montant que la Mère-patrie retire des droits imposés sur les produits du Canada : droits, dont l'abolition épargnerait de grandes dépenses au producteur à cause de l'incertitude que crée cette restriction. Une semblable mesure aurait aussi bientôt l'effet de faire mettre de côté les droits qui sont payés au port de Québec sur les manufactures britanniques, et d'accroître aussi nos importations à un degré dont on peut se faire une idée, en consultant l'état des exportations qui précède.

Appendice (G.)

Circulaire adressée aux actionnaires du canal de Welland.

Chambre d'assemblée,
Toronto, H. C., 6 mai, 1839.

MONSIEUR,

La chambre d'assemblée a aujourd'hui passé, à une très grande majorité, un acte pour autoriser le gouvernement à acheter les parts appartenant aux actionnaires particuliers de la compagnie du canal de Welland ; et il y a tout lieu de croire que cet acte rencontrera l'assentiment des autres branches de la législature. Voici les conditions : premièrement, le receveur général est autorisé à émettre, en la manière ordinaire, des débentures payables dans vingt ans, pour le montant des actions qui appartiennent à chaque individu, à 2 pour cent d'intérêt, les deux premières années ; à 3 pour cent, la troisième année ; à 4 pour cent, la quatrième année ; à 5 pour cent, la cinquième année ; et à 6 pour cent d'intérêt, pour toutes les années suivantes.

Cet acte déclare de plus, qu'aussitôt que les péages donneront un revenu annuel de £30,000, chaque actionnaire aura droit de recevoir les arrérages d'intérêt qui lui sont dûs, à compter du jour où il aura payé ses versements. Mon but, en faisant cette communication, est d'empêcher les actionnaires de vendre leurs actions au-dessous de leur valeur : et en même temps, je dois exprimer toute la satisfaction que je ressens de pouvoir annoncer aux actionnaires primitifs que les capitaux qu'ils ont placés dans un ouvrage qui n'a pas été surpassé dans tout le continent américain sous le rapport de la grandeur et de l'utilité, et que le public doit, à son esprit d'entreprise, leur seront finalement remboursés avec les intérêts.

J'ai l'honneur d'être,
votre très obéissant serviteur,
(Signé)

W. H. MERRITT,
Président de la compagnie du canal de Welland.

Aux actionnaires primitifs de la }
compagnie du canal de Welland. }

Ce bill, qui avait été passé le 9 mai 1839, a reçu la sanction royale, ainsi que l'a annoncé par message. Son Excellence le Gouverneur-général ; et le même jour de l'envoi de ce message une circulaire semblable a été adressée aux actionnaires du canal de Welland, signée de W. H. Merritt, président de la compagnie du canal de Welland, et datée à Kingston, le 7 juillet 1841.

Vient ensuite la copie de l'acte de la 4^e et 5^e Victoria, chap. 28, intitulé : "acte pour autoriser la province à acheter les actions du canal de Welland appartenant à des particuliers."

Appendice (F.)

No. 1.

Appendice (F.)

Compte de travail et matériaux, 1841.

20 Septembre.

20 Septembre.

18	Henry Higgins	£ 155 1 2	Rapporté de l'autre part	£ 7417 15 11½
23	W. B. Robinson	23 19 8½	222 Peter Jones	5 7 0
32	David Thomson	47 2 11	225 Jacob Turner	183 13 2½
34	George Keefer	20 7 6½	231 Jonathan Woodhall	17 3 10
37	William Hanin	168 11 8½	236 William Chace	101 7 6
39	James Boothe	226 15 0½	242 John Clark	9 0 0
43	John Graybirt	29 17 1	244 John Bonner	36 3 3
51	Caspar Bradley	185 7 0½	245 M. L. Goodenough	4 3 4
52	John Kilborn	4 11 7½	246 J. Mittleberger & Cie	63 10 10
56	John Tinline	1 4 9	255 S. L. St. John	3 18 7
57	Richard Collier	1277 8 8	259 James Boyle	4 5 0
68	Thomas Robertson	1 11 6½	261 Richard Fluellan	227 12 0½
69	John Toyno	634 6 5½	264 Andrew Boyle	85 9 6
72	John Betty	2109 8 8	265 Coplin Stinson	1 7 7
77	Jacob Keefer	37 8 8	266 Peter Burger	80 1 2
79	John Boyle, Sen	113 17 6	276 G. Jordan	4 17 6
82	Stephn Boyle	171 1 3	285 Jacob Switzer	7 0 0
86	W. C. Chace	3 17 7	286 Gilbert Meed	97 16 2½
103	John Martindale	7 16 0	289 H. B. Ostrom	859 6 0½
104	Thomas O'Brien	40 7 3	290 Robert Laurie	4 12 9
108	William Wright	2 14 0	291 Joseph Robinson	1 13 9
109	Thomas Reed, forgeron	10 19 8	296 Thomas Merritt	648 5 3
113	Jonathan Collier	91 1 9	297 Bettpand Stewart	402 8 4
119	John Boyle, Jun	62 10 0	298 William Brogan	22 10 0
133	Ridout Frères et Cie	196 2 5	301 James White	3 11 11½
140	Thomas Towers	42 2 3½	302 Excavation au Port Colborne	805 10 6
141	Patrick McCoy	58 3 11	303 Thomas Hardison	2 10 0
149	J. Flanders	20 15 0	304 Luke McClinchey	21 2 6
152	Sampson Smiley	273 16 6	305 John Spratt	11 0 6
155	Daniel Graham	6 13 4	306 George Stewart	20 9 0
157	Joseph Hudson	159 16 7	307 W. R. Scott	4 11 6
167	D. B. Grenville	1 10 0	319 Robert Abby	49 15 2
172	Daniel Williams	22 10 0	324 William Martin	4 17 6
179	Ch. Wilson	143 13 8½	325 William Beatty	32 17 6½
184	Alexander Christy	24 4 6	326 Henry Brownlee	3 16 0
190	James McKee et Cie	118 19 10½	31 Henry Mittleberger	90 6 1
196	Alexander Bradley	2 13 9	84 John O'Connors	72 3 9
197	Abraham Messmore	0 17 6	250 Cornelius Perry	31 15 6
200	Hezekiah Davis	6 10 6		
204	James Black	5 10 0		
206	Andrew Thomson	902 11 6		
212	Lewis Schicklan	4 17 0		
	Porté en l'autre part.	£ 7417 15 11½	Montant porté au crédit du compte pour de la pierre vendue.	£ 11443 16 1½ 23 17 6
				£ 11419 18 7½

No. 2.

Dépenses contingentes, 1841.

14	H. Leavenworth	£ 28 18 3	Impressions.
23	W. B. Robinson	0 4 9½	
70	Frais de Poste	38 17 19	
95	Dépenses incidentes	46 2 10	
102	John Lyons	6 11 6	Pour enregistrer des actes.
103	John Martindale	9 11 3	Intérêt sur l'arbitrage.
131	Duncan McFarlane	11 7 4	Collecteur au port Colborne.
143	Henry Rowsell	25 6 7	Livres et papeterie.
150	Thomas McIntyre	1 12 6	Ouvrages de menuiserie.
155	Daniel Graham	10 8 7	Chandelles, livres, papiers, etc.
159	Elizabeth Walker	12 0 0	Pour nettoyer le bureau.
170	Law Expenses	5 0 0	
174	Thomas Dalton	3 0 10	Souscription au Patriote, etc.
193	Morning Courier, Montréal	2 0 0	do.
202	Hon. John S. Macaulay	13 9 9	Dépenses à Kingston.
204	James Black	100 9 3½	Collecteur au Port Colborne.
205	J. A. Harris	4 0 0	Souscription à un journal de Cleveland, 2 années.
231	Jonathan Woodhall	2 2 3½	Dépenses pour le phare au port Dalhousie.
242	John Clark	11 12 6	Collecteur au port Dalhousie.
263	B. Y. McKyes	4 0 0	Projets d'actes.
278	James Lyons	3 0 0	Assistant-ingénieur.
279	George Coventry	0 16 8½	Do.
280	Thomas Keefer	21 0 7	Do.
	Porté en l'autre part	£ 361 12 9½	

Appendice (F.)	Rapporté de l'autre part	£	361 12 93		Appendice (F.)
294	Silas Burnham	-	75 19 0	Huile.	
295	Dépenses des Directeurs	-	252 1 4		
307	W. R. Scott	-	0 15 0	Assistant-ingénieur.	
315	Lorenzo Raymond	-	1 0 0	Consultation d'homme de loi.	
317	John Dolson	-	3 10 0	Pour enrégistrement d'actes dans le township de Dacon.	
318	James Cummings	-	8 3 6	Collecteur à Chippewa.	
320	Latham et Ramsay	-	4 10 0	Huile.	
321	Alexander Davidson	-	1 15 7	Papeterie.	
327	Thomas Burns	-	6 0 0	Projets d'actes.	
328	Thomas Sewell	-	5 19 1	Annonces.	
	Porté comme dépenses contingentes	-	2 10 0	Alloué par le bureau au collecteur du port Colborne.	
15	Ogden Creighton	-	23 5 3	Dépenses à Kingston.	
		£	747 1 73		
			1 0 0	Porté au crédit de ce compte.	
		£	746 1 73		

No. 3.

Compte des Intérêts, 1841.

1840.	1841.			
Décembre	Intérêt remis au Receveur-général de sa Majesté sur £2000. depuis le 16 juin, 1840 pour six mois		60	0 0
Janvier	Intérêt du billet du président, £700, depuis le 8 janvier 1841, à 90 jours		10	2 6
	Do. billets du canal de Welland payés ce mois		0	0 5
Février	Do. billets du président, £1500, depuis le 8 février, à 90 jours		22	18 2
	Do. billets du canal de Welland, payés ce mois		0	0 6
Mars	Do. billets du président, £1500, depuis le 8 mars, à 90 jours		22	2 9
	Do. do. 500, do. do.		7	11 3
Avril	Do. do. 700, depuis le 8 avril, do.		10	7 2
	Do. do. 1000, depuis le 5 avril, do.		14	19 2
	Do. au caissier de la banque succursale du Haut Canada, à Niagara		0	12 3
	Do. billet du Président, £600, depuis le 13 avril, à 90 jours		8	19 6
	Do. billets du canal de Welland, payés ce mois		0	0 6
	Do. billet du président, £1500, depuis le 12 mai, à 90 jours		22	18 9
Mai	Do. do. 1200, depuis le 6 mai, do.		17	19 0
	Do. billets du canal de Welland, payés ce mois		0	9 0
	Do. do. do. do.		0	0 6
Juin	Do. do. do. do.		0	0 6
Juillet	Do. billet du président, £600, depuis le 12 juillet, à 90 jours		9	3 5
	Do. payé à la banque du Haut Canada, suivant lettre		0	5 6
Août	Do. billet du président, £800, depuis le 10 août, à 30 jours		4	6 10
	Do. do. 600, depuis le 5 août, à 90 jours		9	3 6
		£	222	7 2
	Intérêt recus		1	7 3
		£	221	0 5

No. 4.

Salaires, 1841.

23	W. B. Robinson, du 1 ^r Janvier au 31 Décembre, 1841	£	450	0 0
76	George Prescott, do. do.		365	0 0
		£	815	0 0

Appendice
(F.)

No. 5.

Loyers de terres et d'eau, 1841.

Appendice
(F.)

29 Septembre.

29 Septembre.

Reçu de Andrew Thompson, loyer pour 1840	£ 37 10 0
Dito du capitaine Sandom, pour le loyer d'un magasin au port Colborne	25 0 0
Dito de J. H. Irish, pour la machine à carder à lui vendu	34 5 0
Dito de George Emerson, loyer d'un terrain, pour 1840	6 5 0
Dito de John Toyne, pour un acre de terre, partie du lot No. 126, 2e concession de Crowland	12 10 0
Dito de David Thompson, en plein pour loyer	32 12 8
Dito de George Keefer, en plein pour loyer, 1840	21 4 2
Dito de John Graybirt, compte de loyer	11 4 3
Dito de Jacob Keefer, en plein pour compte de loyer, 1840	23 19 2½
Dito de B. F. Reynolds, compte de loyer	6 0 0
Dito de Alexander Christy, dito	23 4 6
Dito de James McKee et Cie., dito	156 5 0
Dito de la compagnie de Ste. Catherine, pour loyer jusqu'au 30 juin	125 0 0
Dito de Hezekiah Davis, compte de loyer	6 10 6
Dito de Cowan et Park, dito	36 10 0
Dito de S. Street, compte pour partie des lots Nos. 29 et 30, dans la 3e concession de Wainflat	60 0 0
Dito de William Beatty, en à compte	20 5 3½
Dito de M. Seabell, pour le loyer des moulins de Port Colborne, pour 1841	50 0 0
Dito du capitaine Sandom, pour le loyer d'un magasin	25 0 0
Dito de Cowan et Park, pour une machine à eux vendue	17 10 0
Dito de John Graybirt, compte de loyer	23 17 8½
	£ 754 13 3½

No. 6.

1841.

Alloué par arbitrage.

A J. Augustine, pour partie du lot No. 27, dans Humberstown	30 0 0
A George Rykert, pour dommages causés à la ferme de madame P. Rykert	15 0 0
A Smith Griffith,	10 0 0
A l'honorable James Crooks, pour un arbitrage, suivant livre des minutes, fol. 179	203 4 8½
Dépenses de l'arbitre	10 0 0
A D. P. Brown, pour dommages causés à sa ferme	5 5 0
pour arbitrage en 1836	12 10 0
A Smith Griffith, en plein pour arbitrage, présence et dépenses	12 10 0
A John Wilson, dito ditto	24 8 9
A David Thorbon, dito ditto	15 12 6
A John Kerr, par ordre du Bureau, livre de minutes, fol. 185	0 17 6
Pour une voiture pour transporter les arbitres à 10 mile Creek	0 15 0
A Jacob J. Ball, par ordre du Bureau, livre de minutes, fol. 185	1 17 0
A Thomas Kerr, dito ditto 189	10 0 0
A David Bessy, dito ditto 188	9 0 0
A Seth Keith, dito ditto "	10 0 0
A Joseph Vanderlup, dito ditto "	13 7 6
A Theo. Brundage, dito ditto "	5 0 0
A Adam Gould, dito ditto 189	2 10 0
A Wiltse Detrick, dito ditto 188	4 11 8
A Peter Griffin, dito ditto "	78 5 4
A Peter Young, dito ditto "	5 12 6
A William Bessy, dito ditto "	6 10 0
A William Read, dito ditto "	7 12 6
A Adam Stall, dito ditto "	19 16 3
A Eleazer Hodgkinson, dito ditto "	13 10 0
A Peter McIntosh, dito ditto "	2 0 0
A Hannah Secord, dito ditto "	3 5 0
A Matthew Hutson, dito ditto 185	12 10 0
A George Havern, dito ditto 188	1 6 3
A Aaron Read, dito ditto "	3 10 0
A Abraham Secord, dito ditto "	17 6 3
A Gideon Mann, dito ditto "	8 8 4
A D. P. Brown, dito ditto 185	14 16 3
A Matthew Hutson, dito ditto "	5 0 0
A John Vanderburgh, dito ditto "	1 0 0
A James Cummings, dito ditto 179	204 0 0
A Francis Hall, dito ditto 197	1 10 0
	£ 802 3 3½

Appendice
(F.)

No. 7.

Appendice
(F.)

20 Septembre.

Dorr. Compte de péages pour 1841, indiquant les recettes nettes pour cette même année. Avoué.

20 Septembre.

Salaires des collecteurs et gages des eclusiers :—		Montant perçu :	
Décembre, 1840	£ 48 11 1½	Décembre, 1840	£ 19 18 9
Janvier, 1841	41 5 0	Avril, 1841	166 13 0
Février	33 0 0	Mai	3802 9 1½
Mars	33 15 0	Juin	4143 2 9
Avril	37 5 0	Juillet	2871 16 4
Mai	109 16 3	Août	2722 4 9
Juin	193 12 10	Septembre	2726 16 9½
Juillet	188 16 1½	Octobre	2146 15 8½
Août	187 7 4	Novembre	1611 2 0½
Septembre	181 7 6		
Octobre	192 19 4		
Novembre	181 18 9		
Remises des péages de divers vaisseaux, et principalement sur le bois de la compagnie et le charbon du Gouver- nement .	175 9 0½		
Balance	18515 16 5½		
	£ 20210 19 9		£ 20210 19 9

No. 7. (bis.)

Collecteurs et Eclusiers, 1841.

Collecteurs.		
132 Duncan McFarland		£ 61 6 1½
243 John Clark		130 0 0
271 Andrew Thompson		91 5 0
312 James Black		150 0 0
318 James Cummings		34 3 1½
Eclusiers.		
37 William Hanin		56 0 0
29 James Boothie		98 18 9
51 Caspar Bradley		98 18 9
56 John Tinline		45 0 0
66 Gideon Grisdale		55 10 0
142 Joseph Taylor		49 18 9
157 Joseph Hudson		62 8 9
221 Alexander Walker		47 15 0
231 Jonathan Woodhull		90 0 0
236 William Chace		55 10 0
259 James Boyle		46 16 3
261 Richard Fluellan		98 18 9
285 Jacob Switzer		46 16 3
308 Thomas Connors		52 10 0
309 Arthur Bradley		46 16 3
310 Stephen Boyle		13 6 10½
311 Edmund Bradley		46 16 3
322 Thomas Wilson		33 9 4½
289 H. B. Ostrom		7 10 0
		£ 1519 14 3

Bilan des affaires de la compagnie du canal de Welland, d'après les livres. 1841.

20 Septembre.

DORT.

AVOIR.

20 Septembre.

Argent en caisse le 8 décembre, 1841.	£	478 11 0	Pierre, bois etc., vendus au crédit des comptes d'ou-		
Comptes d'ouvrage et matériaux	No. 1.	11443 16 1	vrages	£	23 17 6
Dépenses contingentes	No. 2.	747 1 7	Argent reçu pour bordereaux de contrats, au crédit		
Billets du canal de Welland payés :			des dépenses contingentes		1 0 0
\$10	£2	10 0	Intérêt reçu		1 7 3
5		2 10 0	Loyers de terre et d'eau	No. 5.	754 13 3
1 A.		1 15 0	Péages, 1841	No. 7.	20210 19 9
1 B.		1 15 0			
		8 10 0			
Succursale de la banque du Haut-Canada à Niagara,					
dépôt au crédit de la compagnie		2183 8 7			
Intérêt	No. 3.	222 7 8			
Salaires	No. 4.	815 0 0			
Sentences arbitrales	No. 6.	802 3 3			
Percepteurs et éclusiers	No. 7. (bis.)	1519 14 3			
Argent avancé à John Sheldon, à compte de brou-		1975 9 6			
ettes		12 10 0			
Dito à Jonathan Collins, à compte de son marché					
pour le pont		22 10 0			
Dito à James Little, sur du bois		50 0 0			
Dito à John Toyne, à compte de son marché		88 10 0			
Montant des péages reçus, principalement sur le					
bois de la compagnie et le charbon du gouverne-		175 9 0			
ment					
Balancé, argent payé en décembre 1840, sur les					
comptes de novembre		446 16 8			
	£	20991 17 9		£	20991 17 9

No. 9.

Frais d'administration du canal de Welland ; salaires des surintendant, secrétaire, teneur de livres, percepteurs de péages ; allocation aux directeurs et leurs dépenses ; gages des éclusiers et dépenses contingentes.

	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	Total en 7 ans.
Surintendant	£ 400 0 0	400 0 0	400 0 0	400 0 0	400 0 0	450 0 0	450 0 0	2900 0 0
Secrétaire	200 0 0	200 0 0	200 0 0	266 13 4	300 0 0	300 0 0	365 0 0	1831 13 4
Teneur de livres	150 0 0	150 0 0	150 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	450 0 0
Percepteurs de péages	335 5 0	335 5 0	335 5 0	394 10 8	453 9 7	470 3 3	466 14 3	2790 12 9
Dépenses des directeurs	135 14 4	122 5 1	1219 9 11	192 10 5	132 1 11	72 0 0	252 1 4	1126 3 0
Eclusiers	1200 0 0	1200 0 0	1200 0 0	904 12 11	855 19 9	1105 14 1	1053 0 0	7519 7 8
Dépenses contingentes	477 18 4	912 10 2	978 13 0	782 17 5	575 12 7	411 0 0	495 0 3	4633 11 1
	£ 2898 17 8	3320 0 3	3483 7 11	2941 4 9	2717 3 10	2808 18 3	3081 15 10	21251 8 9

No. 10.

Frais de réparations et salaires des ingénieurs, de 1836 à 1841.

	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	Total en 6 ans.
Réparations	£ 13110 19 0	27492 17 9	9114 13 4	7560 10 7	11343 1 11	11443 16 1	80365 18 9
Salaires des ingénieurs.	234 18 3	508 0 6	462 10 0	725 0 0	250 0 0	0 0 0	2180 8 9
	£ 13645 17 3	28000 18 3	9577 3 4	8285 10 7	11593 1 11	11443 16 1	82546 7 6

* Voir Nouvel ouvrage.

20 Septembre.

ETAT des articles passés par le canal de Welland dans le saison de 1841, comparé à celui de 1840, et indiquant l'augmentation et la diminution.

20 Septembre.

ARTICLES.		1841.	1840.	Augmentation.	Diminution.
Planches	Pieds	3580911	2004721	1576190	
Bois en grume	Do. cubes	29666	8405	21261	
Bois carré	do.	1155086	899507	255579	
Douves de pipes	No.	1373436	862704	510732	
Douves des îles	do.	1402725	807417	595308	
Bardeaux	do.	444500	457500		43000
Billots	do.	11300	5942	5358	
Quarts vides	do.	6156	18362		12206
Briques	do.	4800	19525		14725
Petits paquets	do.	103	99	4	
Passagers	do.	358	494		136
Charrues	do.	69	32	37	
Waggons	do.	15	9	6	
Lisses	do.	8000	1000	7000	
Pompes	do.	20	69		49
Rames de chaloupe	do.		10		10
Cochons	do.		69		69
Farine	Quarts	213483	209016	4467	
Lard et bœuf	do.	30416	15624	14792	
Sel	do.	156138	156597		459
Saindoux	do.	174	288		114
Whiskey	do.	1950	1515	435	
Alkalis	do.	268	503		235
Cidre	do.	16	14	2	
Bière	do.	65	58	10	
Pommes	do.	83	136		53
Biscuit à l'eau	do.	12	4	8	
Poisson	do.	132	213		81
Graines	do.	1127	180	947	
Fruits et noix	do.	246	196	50	
Sucre	do.		44		44
Poix	do.		12		12
Gruau	do.	75	29	46	
Plâtre	do.		1926		1926
Oignons	do.	12	44		32
Résine	do.	27	27		
Beurre et saindoux	Petits quarts	967	3399		2432
Blé	Minots	1579966	1833765		253799
Grain	do.	70474	33195	37279	
Orge	do.	1304	61	1240	
Ris	do.	407	3066		3599
Pommes de terre	do.	486	105	381	
Pois et fèves	do.	28	135		107
Avoine	do.	3619	544	3075	
Marchandises	Tonneaux	4031 16 2	3119 9 0	912 7 2	
Meules à aiguiser	do.	237 5 0	216 0 0	21 5 0	
Meubles et bagages	do.	6 3 0	2 15 0	3 8 0	
Charbon	do.	1422 9 0	938 2 0	484 7 0	
Fonte	do.	91 4 0	160 17 0		69 13 0
Fer	do.	78 8 0	94 1 0		15 13 0
Plâtre	do.	369 1 0	801 7 0		432 6 0
Lard séché et jambons	do.	57 17 0	7 10 0	50 7 0	
Son	do.	52 4 0	65 12 0		13 8 0
Peaux	do.	8 16 0	17 5 0		8 9 0
Tabac	do.	369 19 0	277 0 0	92 19 0	
Marbre	do.	18 5 0		18 5 0	
Pierre	Poisés	126	612		486
Bois de chauffage	Cordes	31	42		11
Courbes	do.	1267	174	1093	
Bois de cercles	do.		57		57
Poteaux de cèdres	do.	61	3	58	
Douves et fonds de quarts	No.	277277	26	277251	
Paquets de douves	do.	92	334		242
Cercles	Cordes	68900	166300		97400
Embarcations	No.	7	3	4	
Goûlottes	do.	2056	1971	85	
Barges et chalandes	do.	1063	762	301	
Radeaux	do.	133	111	22	
Tonnage	Tonneaux	277144	215984	61160	
Péages perçus		£ 20210 19 9	19175 11 10	1035 7 11	

Etat comparatif des péages perçus sur le canal Welland, de 1835 à 1841.

1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.
£5807 5 11½	5754 12 3½	5516 4 4	6740 13 10	11,757 2 8½	19,175 11 10	20,210 19 9

No. 13.

Rapport du Surintendant.

Au président et aux directeurs de la compagnie du canal de Welland.

Bureau du canal de Welland,
Ste. Catherine, 20 décembre, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de la compagnie, que la navigation du canal a commencé le 4 mai dernier, et a continué sans aucune interruption qui vaille la peine d'être mentionnée, jusqu'au 6 du présent mois. A cette époque, les eaux en ont été retirées pour permettre aux entrepreneurs de l'agrandissement du canal alimentaire, de commencer leurs travaux.

Les péages perçus sur le canal dans le cours de la saison qui vient de s'écouler, se montent à £20,-210 19 9 courant, ou £1000 de plus que l'année dernière. La principale cause de ce peu d'accroissement, doit s'attribuer, je crois, à la petite quantité de blé expédiée des pays de l'ouest par cette route, comparativement à celle de l'année dernière, quoique l'insuffisance de l'eau pour le canal et les moulins durant trois mois de la saison environ, et l'époque tardive à laquelle le canal lui même a été ouvert, aient aussi beaucoup contribué, sans doute, à produire ce résultat.

Les dépenses pour les réparations et entretenir le canal en bon état, depuis le 1^r. décembre 1840, jusqu'au 1^r. du courant, paraissent, d'après les comptes qui vous sont soumis, s'élever à £11,443 16 1; mais là dessus, £2,522 6 0 ont été payés pour agrandir la section du canal qui se trouve dans le roc près du port Colborne, et pour creuser trois passes entre ce port et la jonction. La balance de £8,921 10 1, a été dépensée, principalement l'hiver dernier, pour réparer 8 écluses, refaire le chemin de halage sur l'aqueduc, bâtir un nouveau pont-tournant sur ce même aqueduc, en préparer deux autres qui sont maintenant en cours de pose, mettre une grande quantité de pierre à macadamisage sur la chaussée, à Dunville, extraire et livrer toute la pierre nécessaire pour la réparation des écluses cet hiver, et enfin pour tenir en activité tout l'été deux cure-moles à manège dans le port Dalhousie et celui de Colborne. Les écluses et le canal ont eu besoin de bien moins de réparations dans le cours de la dernière saison de la navigation, que dans celle d'aucune année précédente; de sorte que les charpentiers ont été employés une partie du temps à faire de nouvelles portes qui sont maintenant finies, à préparer le bois des écluses à réparer cet hiver, et à faire le canal couvert que l'on pose actuellement à Luburgh.

L'item le plus coûteux dans la liste des réparations pour cet hiver, c'est la reconstruction totale de l'écluse no. 31, qui, dans le mauvais état dans lequel elle était, n'a duré jusqu'à la clôture de la navigation qu'avec beaucoup de difficulté. En outre de cette écluse, il y en a huit autres qui ont besoin de réparations très considérables. L'ouvrage est commencé partout à ces écluses et marche rapidement.

J'ai déjà porté si souvent à la connaissance de la compagnie les dépenses considérables et la perte d'argent qu'occasionne la continuation des écluses de bois, qu'il faut réparer constamment, qu'il m'est inutile cette année de faire plus que de réitérer mon assertion de l'année dernière, que tant qu'elles ne seront pas remplacées par des écluses de pierre, le montant annuel des frais de réparations augmentera plutôt qu'il ne diminuera.

Conformément aux ordres de la compagnie, j'ai commencé l'exécution de ce qui reste de la section rocheuse près du port Colborne; l'ouvrage avance d'une manière satisfaisante, sous la direction d'un homme actif et capable; et j'espère qu'il sera fini dans le mois de mars prochain.

Le canal couvert qu'on a ordonné de faire à Luburgh, pour en remplacer un qui n'était plus bon depuis longtemps, sera achevé, je crois, en janvier prochain.

Le 3 de ce mois, j'ai reçu ordre de la compagnie de me procurer un cure-mole, et de le mettre en opération dans le port Dalhousie dans le plus court délai possible. M'étant déjà assuré que le cure-mole à vapeur provincial (maintenant à port Hope) était en très mauvais état, et qu'on ne pourrait l'avoir avant le printemps prochain, je me suis empressé d'en chercher un autre, et le 18 de ce mois, je suis entré en marché avec David Noble, de l'Ohio, pour en construire un pareil à ceux qui sont en usage aujourd'hui dans les Etats-Unis, et qui fonctionnent très bien, suivant les rapports que m'en font ces hommes compétents sur cette matière. Il sera prêt à servir le 1^r. mars prochain, et je crois qu'il sera d'une grande utilité.

La Législature du Canada Uni. a montré l'importance qu'elle attache à ce canal, en accordant dans sa première session, la somme libérale de £450,000, pour le construire d'une manière permanente; et comme il va devenir bientôt la propriété de la province, et être placé sous la direction du Bureau des travaux publics, je ne puis m'empêcher de croire que les mesures les plus actives et les plus énergiques ne soient adoptées pour le mettre dans l'état le plus parfait, comme l'exige le commerce du pays pour lequel il est de la première importance; et dans cette vue, je suggère respectueusement la nécessité d'en venir immédiatement à une détermination, relativement aux dimensions des nouvelles écluses, et aux endroits où elles doivent être placées, afin qu'on puisse les donner à faire vers le premier d'avril prochain. Si cela n'est pas fait, il est évident qu'une bonne partie de la saison prochaine sera perdue.

L'agrandissement du canal alimentaire, pour le rendre propre à la navigation des goëlettes, étant donné à faire, l'utilité de bâtir une écluse pour le relier à l'embouchure de la Grande Rivière, de manière à ouvrir ce havre de bonne heure à la navigation, devient évidente. Cette écluse avec une saignée de Broad Creek à la Grande Rivière; si cette route est préférée à celle de Dunville, de même que les pilles pour former le havre, pourraient être achevées sans difficulté, en les donnant à faire cet hiver, pour l'ouverture de la navigation de 1843.

Je ne doute pas que toutes les réparations qu'il sera nécessaire de faire au canal cet hiver, ne soient finies dans le bon tems, et que je ne sois prêt à ouvrir le canal le printemps prochain aussi à bonne heure qu'il le faudra.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

W. B. ROBINSON,

Surintendant du canal de Welland

Etat des principaux articles montants allant d'un port Américain à un autre, en 1841.

Appendice (F.) 20 Septembre.	mois.	TONNEAUX.		QUARTS.			Passagers.	MARCHANDISES.			Appendice (F.) 20 Septembre.
		Charbon.	Fonte.	Sel.	Farine.	Whiskey.		Tonneaux.	Quintaux.	¼ de Qx.	
	Avril	1548	2	32	2	1	
	Mai	0 5	9414	36	377	0	
	Juin	13 18	17 17	10463	2	30	259	16	1	
	Juillet	26364	2	318	2	2	
	Août	40 14	31732	12	623	9	3	
	Septembre	19 15	30806	20	16	712	14	2	
	Octobre	5 0	22827	6	370	4	1	
	Novembre	5922	2	75	15	3	
	Total	79 7	18 2	139076	2	22	142	2739	3	1	

Etats des principaux articles descendant d'un port Américain à un autre, en 1841.

Mois.	Douves.		Minots.		Beurre et saindoux.		Tonneaux.			Quarts.				Marchandises.					
	Pipes.	J. O.	Ble.	Grain.	Petits quarts.	Quarts.	Charbon.	Far.	Tabac.	Bœuf et lard.	Graines.	Alkalis.	Farine.	Whiskey.	Passagers.	Tonneaux.	Quintaux.	¼ de Qx.	
Avril.....	2187
Mai.....	36774	81537	67	3	242	1717	1	4	2
Juin.....	3438	121568	299419	130164	9	2	0 3	344	7	16	4080	141	3	6	12	3
Juillet.....	202777	215678	117395	16475½	49	4	185	167	21	2692	140	19	9	19	0
Août.....	280373	334691	126991	4980	30	16	7 16	20	469½	29	563½	90	6	2	1	3
Septembre.....	42448	184697	432	11	11 0	84	660	5	1	17	2
Octobre.....	12293	51650	154168	4700	378	315	9	60	107	10	231	2	10	14	1
Novembre.....	2000	7000	25500	146003	134	5 0	188	1107	11	1307	112	1	18	2
Total.....	5438	666459	1058236	946142	26499½	678	28	39 5	0 3	20	2743	953½	87	1250½	485	33	31	8	1

MOIS.		Pieds de Planches.	Pieds cubes de bois carré	Bardeaux, mille	Billets	Minots	Charbon.	Fonte	Fer	Sel	Beuf et lard	Bière et cidre	Farine	Whisky	Passagers	Tonneaux	Quintaux	Quintaux	
1840.	Décembre	50
1841.	Mai	65422	32	800	536	49	18	0
	Juin	1000	8000	1 0	15 14	724	114	15	3
	Juillet	6	5 0	20 0	906	147	16	0
	Août	1300	124	2 16	2189	171	0	3
	Septembre	4000	41	2800	1153	169	9	2
	Octobre	42930	1000	2029	20	5 0	19 0	1614	124	10	1
	Novembre	2750	2250	70	3 19	692	219	2	1
Total		116102	4550	8000	279	5629	20	13 16	60 13	7930	225	68	32	31	43	996	12	3	3

No. 17.

Etat des principaux articles descendants allant d'un port britannique à un autre, en 1841.

Mois.	Douves.		Minots.		Tonneaux.				Quarts.				Marchan- dises.									
	Pipes.	I. O.	Bic.	Grain.	Plâtre.	Fonte.	Fer.	Tabac.	Sel.	Beuf et lard.	Bière et cidre.	Graines.	Alkalis.	Farine	Whisky.	Passagers.	Tonneaux.	Quintaux.				
Avril.	2500	1793	41	3200	101	8			
Mai.	131990	20610	53727	3327	33	11 17	7 102	0	20 11	3	25	32304	282	36	3 19	1			
Juin.	657280	64146	51992	5	194	1852	10	26065	220	6	1 18	2			
Juillet.	478550	495104886	22352	1034	46	6	50	11	82	13601	209	5	5 17	3			
Août.	221068	310198011	12566	72	10	2	16	11034	173	1	3 16	0			
Sept.	258562	417205979	51794	34	66	15	1	0	5	10029	156	3	4 16	0			
Oct.	463912	46947397	47344	45	70	15	1	4 55	185	7	4018795	0 18	0			
Nov.	458039	1500	16366	316	112	15	3 10	1	4	904	5	3	15874	253	1 11	4			
Total	2671910	1150536	8372645029	121043	260934	1429	6267	369	137	117	7 349	19	965148	10	7	181	120693	13494	52	32	17	2

Appendice
(F.)
20 Septembre.

No. 18.

Appendice
(F.)
20 Septembre.

Etat des principaux articles montants allant des ports britanniques à des ports américains, en 1841.

MOIS.	Pieds de planches.	Bardeaux, mille.	Billots.	Douves.		Tonneaux.		Quarts.		Merchandises.		
				I. O.	Charbon	Fonte.	Sel.	Passagers.	Tonneaux.	Quintaux.	1/4 Qx.	
Mai	87898							251				
Juin	171000	1666		78	30			341	78			
Juillet	242000	40000	695	33000		5				1	2	1
Août	267609											
Septembre	68945			106000					5	17	4	3
Octobre	40050	28000	250									
Novembre		65000	38									
Total	706502	304000	2649	139078	30	5		592	83	18	7	0

No. 19.

Etat des principaux articles montants allant des ports Américains à des ports britanniques, en 1841.

MOIS.	GRAIN.	TONNEAUX.			QUARTS.			MARCHANDISES.			
		Minots	Charbon.	Fonte.	Fer.	Sel.	Bœuf et lard.	Farine.	Tonneaux.	Quintaux.	1/4 de Qx.
Avril		5									
Juin								20			3
Juillet					2192			34	7		2
Août	1850		1 0	0 5	2942	38	291	9	4		0
Septembre		25	0 5		936	55	51	34	11		9
Octobre					2187			70	16		2
Total	1850	30	1 5	0 5	8257	93	342	168	19		3

No. 20.

Etat des principaux articles descendants allant des ports américains à des ports britanniques, en 1841.

MOIS.	Pieds de planches.	DOUVES.		MINOTS.		BEURRE et SAINDOEX.		TONNEUX.		QUARTS.					MARCHANDISES.					
		Pipes.	I. O.	Blé.	Grain.	Petits quarts.	Quarts.	Charbon.	Fonte.	Sel.	Bœuf et lard.	Bière et cidre.	Graines.	Farine.	Whisky.	PASSAGERS.	Tonneaux.	Quintaux.	1/4 de Quintaux.	
Mai	2000			179544	113	48	43				7760 1/2		2	26540			4	6	0	
Juin	65959	20145	6494	116369	2072	99	26	75	10	4	22	5132	3150 1/2	17490	10	5	21	2	3	
Juillet	13000	24703	77874	17704	4301	89	10 1/2	327	7		10	2897		15	14626		5	10	3	
Août				6197	13652			583	0			393			7651			1	16	2
Septembre				31425	10774			72	0			1686			5529			1	12	0
Octobre				10583	9784			166	0	6	24	906			5973			2	0	0
Novembre		17100		5139						6	131	3433			3155			5	0	0
Total	80959	61948	84368	367261	40696	227	79 1/2	1223	17	16	187	22207 1/2	3167 1/2	80964	18	5	41	8	0	

Appendice
(F.)

No. 22.

Appendice
(F.)

Compte de travail et de matériaux (nouveaux ouvrages.) 1841.

20 Septembre.

20 Septembre.

94	E. Lesslie & Sons	£	0	2	6
97	H. Leavenworth		6	8	9
143	Henry Rowsell		4	10	6
278	James Lyons		2	8	1½
296	Thomas Merritt		1125	0	0
300	Archy Craig		47	18	6
303	Thomas Kurdison		57	12	11
316	James Little		1368	0	0
292	Salaire de l'Ingénieur		103	15	0
		£	2715	16	3½

No. 23.

Salaire des Ingénieurs. (nouveaux ouvrages.) 1841½

202	Hon. J. S. Macaulay	£	262	11	0
278	James Lyons		144	15	0
279	George Coventry		106	0	0
280	Thomas Keefer		106	0	0
		£	619	6	0

No. 24.

Dépenses des Ingénieurs. (nouveaux ouvrages.) 1841.

86	W. C. Chace	£	2	5	0
150	Thomas McIntyre		3	4	1
279	George Coventry		3	18	3
280	Thomas Keefer		8	5	11½
299	E. W. Stephenson		4	15	0
		£	22	8	3½

No. 25.

Bilan de la Compagnie du canal de Welland, (nouveaux ouvrages.) 1841.

Dt.

Ar.

Compte de travail et de matériaux, No. 22.	£	2715	16	3½	Balance du Warrant émis le 19 juin, 1840	£	1382	1	1
“ Salaire des Ingénieurs, “ 23.	..	619	6	0	Balance payée sur le revenu de la Compagnie et portée au bilan des premiers ouvrages		1975	9	6
“ Dépenses des Ingénieurs, “ 24.	..	22	8	3½					
	£	3357	10	7		£	3357	10	7

Appendice (G.) RAPPORTS ANNUELS des commissaires de chemins à barrières des districts de Home, de Kingston et Napanee, et du district de Johnstown, mis devant la Chambre par l'honorable Mr. Harrison, conformément à l'acte provincial (Haut-Canada) de la 3 Vict. c. 53. Appendice (G.)

20 Septembre.

20 Septembre.

District de Home.

État général des recettes et des dépenses du chemin du nord, ou de Yonge-street, district de Home, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841.

RECETTES.	MONTANT.	DEPENSES.	MONTANT.
Balance entre les mains des commissaires portée ci contre	£ 596 17 5	Travail manuel	£ 377 14 9
Produit net des péages	2315 4 7	Charrois, etc.	108 15 0
Composition au lieu du travail personnel	241 5 10	Matériaux pour réparer les chemins.	187 0 11
Montant reçu du Receveur-général sur les débetures vendues	1900 0 0	Comptes des ouvriers	42 6 3
		Salaires des ingénieurs et surveillants.	130 15 0
		Salaires des commis	57 1 8
		Dépenses incidentes	96 16 4
		Intérêt de la dette payé	1692 19 7
		Arrérages sur l'ouvrage fait par contrat	435 15 9
		Amélioration achevée d'environ 15 milles de chemin	1414 7 4
		Balance entre les mains des commissaires	509 15 3
	£ 5053 7 10		£ 5053 7 10
Dettes dues par le commission :		Arrérages de revenu :	
Montant de l'argent emprunté et dépensé, savoir :		Péages, balance du bail de J. Marsh, le 1 ^r . Mai, 1838	300 0 0
Du Receveur-général, £40322 4 5		Billets de George Stegman	13 0 0
De la banque, emprunt . 3959 0 0	44272 4 5	Travail personnel, rien de perçu encore	0 0 0
Intérêt non payé :			
Au Receveur-général . £3664 11 3			
A la banque du Haut-Canada 79 0 0	3743 11 3		

Toronto, 13 novembre, 1841.

J. YOUNG.
Secrét. des Com.

Estimé des dépenses du chemin à barrières de Yonge Street, entre le 1^r. de Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841.

Travail manuel	£ 337 14 9
Charrois, etc.	081 15 0
Matériaux livrés sur le chemin	187 0 11
Comptes des ouvriers	42 6 3
Salaires des ingénieurs et surveillants	130 15 0
Salaires des commis	50 0 0
Intérêt de la dette, une année	2656 6 7
Dépenses incidentes	33 12 0
	£ 3546 10 6

Longueur du chemin de la cité au débarcadère de Holland, 36 milles.
Milles achevés, 15.

Matériaux, pierre concassée, prix £3 5s. à £3 15s. de la toise.
Taux de Péage, par waggon tiré par deux chevaux, 1 1-5d. le mille.

Produit net des péages en 1839	£1638 14 5
Ditto 1840	2167 14 9
Ditto 1841	2315 4 7
Réparations du chemin en 1839	202 1 1
Ditto 1840	441 4 8
Ditto 1841	846 11 11

Appendice Etat général des recettes et de la dépense du chemin de l'ouest ou Dundas street, district de Home, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841.

20 Septembre.

20 Septembre.

RECETTES.	MONTANT.	DEPENSES.	MONTANT.
Balance entre les mains des commissaires portée ci-contre	£ 229 4 11	Balance due au Collecteur sur le chemin au bord du lac	£ 12 8 5
Produit des péages	1610 19 8	Travail manuel	145 5 5
Composition au lieu du travail personnel	34 15 0	Charrois	20 16 9
		Matériaux pour réparer la surface du chemin	70 16 3
		Comptes des ouvriers	91 11 11
		Salaires des commis	57 1 8
		Dommmages causés en se procurant des matériaux	5 0 0
		Frais de justice	5 0 0
		Intérêt de la dette payé	757 14 6
		Dette payée	300 0 0
		Dépenses incidentes	175 10 9
		Balance entre les mains des commissaires	233 13 11
	£ 1874 19 7		£ 1874 19 7
Compte de l'argent emprunté et dépensé :		Arrérages du travail personnel, pas de perception faite encore.	
Du Receveur-général, £23922 4 4			
De la banque du Haut Canada, 1500 0 0	25422 4 4		
Intérêt non payé :			
Au Receveur-général, £1848 3 9			
A la banque du Haut Canada 42 10 0	1890 13 9		

Toronto, 13 Novembre, 1841.

J. YOUNG,
Secrét. Com.

Estimé des dépenses du chemin à barrières de Dundas street, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841.

Travail manuel	£ 145 5 5
Charrois	20 16 9
Matériaux livrés sur le chemin	70 16 3
Dommmages causés en se procurant des matériaux	5 0 0
Comptes des ouvriers	91 11 11
Salaires	50 0 0
Frais de justice	5 0 0
Intérêt dû sur la dette, une année	1525 6 5
Dépenses incidentes	118 11 6
	£ 2032 8 3

Longueur du chemin jusqu'aux limites du district, 21 milles.

Longueur achevée 15 milles.

Longueur du chemin du lac 3½ milles.

Longueur achevée 1¼ milles.

Matériaux, pierre concassée à £2 15s. ou £3 10s. la toise, et gravier.

Taux de péage pour 1 voiture à 2 chevaux sur le chemin de Dundas street, 1 1-5d. par mille.

Ditto ditto du Lake Road, 2¼d. ditto.

Produit net des péages en 1840 £1725 5 1

Ditto en 1841 1610 19 8

Réparation du chemin en 1840 605 10 0

Ditto en 1841 328 10 4

Appendice
(G.)

20 Septembre.

Etat général des recettes et de la dépense du chemin de l'est, ou de Kingston, district de Home,
entre le 1r. novembre 1840, et le 31 octobre 1841.Appendice
(G.)

20 Septembre.

RECETTES.	MONTANT.	DEPENSES.	MONTANT.
Balance entre les mains des commis- saires rapportée ci-contre . . . £	398 0 8	Travail manuel £	182 5 11
Revenu net des péages	1441 19 0	Charrois, etc.	36 0 2
Composition au lieu du travail personnel Du receveur-général, pour débentures vendues	37 0 0 252 5 6	Matériaux pour les chemins	103 9 6
		Comptes des ouvriers	10 3 2
		Salaires des surveillants	37 10 0
		Do. des commis	57 1 8
		Intérêt sur la dette payé	832 9 11
		Arrérages sur l'ouvrage fait par contrat Domages causés pour obtenir des matériaux	262 9 1 5 0 0
		Dépenses incidentes	83 14 5
		Balance entre les mains des commis- saires	519 1 4
	£ 2129 5 2		£ 2129 5 2
Dettes dues par la commission :		Arrérages de revenu.	
Montant emprunté et dépensé	22674 9 11	Arrérages de travail personnel	
Montant d'intérêt dû non payé	1739 8 6		

Toronto: 13 novembre, 1841.

J. YOUNG,
Secrét. Com.Estimé des dépenses du chemin à barrières de l'est, ou de Kingston, entre le 1r. novembre
1840, et le 31 octobre 1841.

Travail manuel	182 5 11
Charrois, etc.	36 0 2
Matériaux livrés sur le chemin	103 9 6
Domages causés pour obtenir des matériaux	5 0 0
Compte des ouvriers	10 3 2
Salaires des surveillants	37 10 0
Salaires des secrétaires	50 0 0
Intérêt de la dette, une année	1360 9 4
Dépenses	26 15 2
	£ 1811 13 3

Longueur du chemin jusqu'aux limites du District, 38 milles.

Distance complétée, 16 milles.

Pierre concassée pour 7 milles.

Chemin pavé en madriers 9 milles.

Pierre concassée £3 10s à £4 de la toise.

Pavage en madriers, £550 par mille.

Péages par mille pour un waggon tiré par deux chevaux, environ 1½d.

Péages nets en 1840	1196 16 10
Do en 1841	1441 19 0
Réparations en 1840	303 2 8
Do en 1841	369 8 9

Appendice
(G.)

20 Septembre.

CHEMIN DE KINGSTON ET NAPANEE.

RAPPORT des commissaires des chemins à barrières du district de Midland, relatif aux affaires du chemin de Kingston et Napanee, du 1^r. novembre, 1840, au 31 octobre, 1842.

Depuis que le dernier rapport sur ce chemin a été transmis au gouvernement, il n'a été fait aucune opération importante pour l'achever, l'appropriation de la balance de l'octroi, voté pour cet objet par le parlement provincial du Haut-Canada, dans les sessions de 1839-40, n'ayant pas été décrétée.

La somme de £30,000 fut accordée, en 1836-37, par le même parlement, pour la confection d'un chemin macadamisé, entre la ville de Kingston et le village de Napanee, et peu de tems après on se mit à l'ouvrage. On acheva de dépenser cette somme dans l'automne de 1838; il y avait alors 14 milles $\frac{1}{2}$ du chemin de finis. Dans la session de 1839 une nouvelle appropriation fut faite pour mettre les syndics à même d'achever le chemin, et un octroi additionnel de £10,000 fut voté.

L'état de trouble dans lequel se trouvait alors le pays, et la dépréciation des sécurités canadiennes qui en fut la suite, firent qu'on ne pût réaliser aucune partie de la somme, et il devint inévitable de suspendre les travaux sur le chemin.

Dans le printemps de 1840, le gouvernement accorda £5000, ce qui mit les commissaires en état de continuer l'ouvrage; et à la fin de la saison ils avaient complété 5 milles $\frac{1}{4}$, en sus de ce qui était déjà fait. Ils bornèrent leurs dépenses à cette dernière somme, sur la quelle il leur resta une balance de £187 5 4 $\frac{1}{2}$, que le trésorier a encore entre ses mains. Ils liquidèrent aussi des dettes des premiers commissaires, au montant de £298 17 0 $\frac{1}{2}$; et si à cela, l'on ajoute £190 18 10 d'outils dont une grande partie reste encore, on verra que le coût absolu de la confection des 5 milles $\frac{1}{4}$ de chemin ne s'élève pas à un chiffre bien exorbitant.

Nous avons jugé à propos de soumettre un historique succinct des transactions qui ont déjà eu lieu, touchant ce chemin, au premier parlement du Canada-Uni, afin qu'il puisse se former une idée de l'entreprise, parceque nous avons supposé qu'il ne pouvait pas la connaître d'avance.

Il reste encore 4 milles $\frac{1}{2}$ de chemin à macadamiser, lesquels commencent à 17 milles $\frac{1}{2}$ de Kingston, et finissent à 2 milles $\frac{1}{4}$ du village de Napanee. Cet intervalle inachevé fait un tort immense à toute la ligne du chemin. Dans le printemps et l'automne il est presque impraticable pour les voitures pesamment chargées; et il s'en suit que beaucoup de gens ne passent point par la partie macadamisée à cause de la portion qui reste à faire. Le revenu en souffre considérablement en conséquence.

Le mécontentement qui règne aussi parmi les résidants sur cette partie du chemin, et qui provient de ce qu'ils ont à payer la commutation du travail personnel en commun avec ceux qui demeurent sur les sections macadamisées, ne donne pas peu d'embarras aux commissaires, et il y a beaucoup à craindre que, si les travaux ne sont pas repris le printemps prochain, le revenu qui dérive des habitants de la partie du chemin en question, ne soit pas perçu sans avoir recours, contre chacun d'eux, aux mesures légales que l'ancien acte autorise les commissaires à adopter.

Appendice
(G.)
20 Septembre.

Les commissaires ont de bonne heure ce printemps demandé au feu Gouverneur-Général le restant de l'octroi de £10,000, mentionné plus haut, et ont reçu une réponse favorable. Cette réponse les informait que Son Excellence donnerait sa première attention au moyen d'affecter la somme nécessaire pour cet objet. Des demandes indirectes dans le même but ont été faites dans le cours de l'été, sans résultat.

Il y a maintenant cinq barrières d'établies sur le chemin entre Kingston et Napanee; l'une d'elles, à sept milles environ du village de Napanee, a été érigée en janvier dernier, et comme elle se trouve tout près de la section non macadamisée, elle n'a pas produit autant qu'on s'y attendait. La barrière de Napanee, située à l'autre extrémité de la même section, ne donne aussi qu'un faible revenu; les autres, cependant, augmentent tous les ans. La barrière de Kingston, ou No. 1, a été affermée l'année dernière pour £602 10 0; le bail a été vendu cette année £970. La barrière No. 2, encore dans la possession des commissaires, a donné l'année dernière £203 9 4, sans déduire les gages du gardien. Elle a rendu cette année £264 0 3 $\frac{1}{2}$. La barrière No. 3, affermée l'année dernière pour £80, l'est cette année pour £125. Les barrières non productives désignées plus haut, sont celles nos. 4 et 5; la première, depuis qu'elle est établie, a produit £31 14 3, et la dernière a été donnée à bail cette année pour £27 10 0. Les frais de réparations du chemin ont été assez élevés cette année, ainsi qu'il paraît par l'estimé général. Les principales sommes ont été dépensées cependant sur la partie située entre Kingston et Waterloo, distance de 3 milles. L'immense accroissement dans la construction des maisons à Kingston, cette année, a été en grande partie la cause de cette dépense. Dans le voisinage de Waterloo, le plus près de Kingston, se trouve le meilleur sable des environs; cette sablière et deux briqueteries sur ce chemin fournissent la très grande partie de ces deux espèces de matériaux employés à Kingston. En conséquence des waggons nombreux et pesamment chargés passent constamment dans cette route; quelques uns pèsent 45 quintaux, et leurs roues n'ont pas plus de 2 $\frac{1}{2}$ pouces d'épaisseur. Les trous et les ornières creusés par ces voitures surchargées, particulièrement dans les pluies, nécessitent continuellement l'emploi d'hommes, de voitures et de matériaux.

Afin de neutraliser autant que possible les inconvénients dont on vient de parler, les commissaires ont établi, l'année dernière, un tarif de péages de nature à engager à mettre des roues plus larges aux waggons passant sur ce chemin. Ce tarif est une échelle mobile de péages diminuant avec l'augmentation de l'épaisseur de la roue. Ce projet, les commissaires regrettent de le dire, n'a pas été accompagné des améliorations salutaires qu'ils en attendaient.

Ils ont fait aussi ériger une pesée à la barrière de Kingston, qui a servi à augmenter considérablement le revenu; cependant l'on craint que cette augmentation ne soit pas proportionnée au mal causé par la pesanteur des charges et l'étroitesse des roues.

La longueur du chemin qui est à présent terminé, est de 19 milles $\frac{1}{2}$. Le péage n'est pas tout à fait de 2 $\frac{1}{2}$ d., par mille, de chemin macadamisé par attelage double, et un peu moins de 2d. par attelage simple. Les matériaux employés pour réparer le chemin se composent principalement de pierre calcaire concassée menue; ils coûtent 27s. 6d. de la toise de 216 pieds cubés, placés sur le côté du chemin, y compris tous les dommages.

Kingston, 1^r. novembre 1841.

Appendice (G.) Etat général du revenu et de la dépense du chemin macadamisé de Kingston et Napanee, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841, par la commission des chemins à barrières du District de Midland. Appendice (G.)

20 Septembre.		20 Septembre.	
Balance entre les mains des commissaires portée ci contre - - - - £	1220 7 5½	Payé pour travail manuel - - - - £	343 2 1½
Péages - - - - -	1269 3 11½	Do. pour charrois, matériaux, etc. -	458 15 1
Composition au lieu du travail personnel - - - - -	154 13 10½	Do. pour pierre concassée - - - -	205 2 6½
		Do. compensation pour domunages causés pour avoir des matériaux, et en ôtant des clôtures, etc. - - -	89 5 0
		Do. compte des travailleurs - - - -	99 15 0
		Do. salaire de l'ingénieur - - - -	34 10 0
		Do. salaire du secrétaire - - - -	160 0 0
		Do. frais de justice - - - -	6 10 4
		Do. dépenses incidentes - - - -	27 18 0
		Do. intérêt de la dette - - - -	920 0 0
		Do. faire la barrière et la maison No. 4 - - - - -	63 11 2½
		Do. dettes dues par les premiers syndics - - - - -	66 12 6
		Do. balance de compte pour bâtir un nouveau pont sur la rivière Napanee	21 1 11
		Do. perte sur les mauvais sous pris aux différentes barrières - - - -	20 17 3
		Do. balance entre les mains des commissaires - - - - -	427 2 4½
	£ 2644 5 3½		£ 2644 5 3½
		Arrérages de péage - - - - -	45 5 0
		Arrérages dus sur la composition au lieu du travail personnel, 1841 - - -	81 9 4½
Montant emprunté - - - - -	36100 0 0	Arrérages do. do. 1840	33 3 3
Intérêt dû - - - - -	3800 11 5		
		Total des arrérages - - - - £	159 18 0½

Estimation des frais d'entretien du chemin à barrières de Kingston et Napanee, district de Midland, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841.

Travail manuel - - - - -	£ 152 15 10½
Charrois, etc. - - - - -	94 10 7
Matériaux livrés sur le chemin, sans le péage du bac - - - - -	205 5 6½
Salaire du secrétaire - - - - -	8 6 8
Frais de justice - - - - -	6 10 4
Compte des ouvriers - - - - -	13 14 1
Perte sur les mauvais sous pris aux différentes barrières - - - - -	20 16 3
Dépenses incidentes - - - - -	4 0 0
	£ 505 19 4½

JOHN MOWAT, *Président.*

CHARLES CUMMING, *Secrét.*

Appendice
(G.)
20 Septembre.

CHEMINS DU DISTRICT DE JOHNSTOWN.

Appendice
(G.)
20 Septembre.

Etat général du revenu et de la dépense du chemin macadamisé de Victoria, entre le 1^r. Novembre, 1840, et le 31 Octobre, 1841, par la commission des chemins à barrières du District de Midland.

REVENU.	MONTANT.	DEPENSE.	MONTANT.
Balance entere les mains des commis- saires portée ci contre - - - -	66 1 7	Travail manuel	£ 12 18 9
Péages - - - - -	192 0 7	Charrois, matériaux, etc.	2 0 0
Composition au lieu du travail person- nel - - - - -	13 10 0	Salaires des commis	12 0 0
Recettes casuelles - - - - -	21 2 11	Intérêt de la dette	176 4 11
		Dettes payées	10 5 8
		Dépenses incidentes	1 10 0
		Balance en caisse	77 15 9
	£ 292 15 1		£ 292 15 1
		Arrérages de revenu :	
Dettes.		Arrérages de péages pour l'année courante	1 6 1
Argent emprunté et dépensé - - - -	6755 11 1½	Arrérages dus sur la composition au lieu du travail personnel	20 12 6
Intérêt dû - - - - -	870 17 8		
	£ 7626 8 9½		£ 21 18 7

PAUL GLASFORD.

Président.

Estimation des frais d'entretien du chemin à barrières de Victoria, district de Johnstown, entre le 1^r. novembre, 1840, et le 31 octobre, 1841.

Travail manuel	12 18 9
Charrois, etc	2 0 0
Salaires	12 0 0
Intérêt de la dette	405 6 8
Dépenses incidentes	1 10 0
	£ 433 15 5

PAUL GLASFORD.

Président.

PENITENCIER PROVINCIAL.

Appendice
(H.)

20 Septembre.

Appendice
(H.)

20 Septembre.

RAPPORT ANNUEL pour 1841, mis devant l'Assemblée Législative, le 20 septembre 1842, conformément à l'acte provincial (Haut-Canada), de la 4e Guil. 4, ch. 39.

- No. 1.—Rapport du Bureau des inspecteurs, daté, janvier 1842.
 No. 2.—Rapport du chapelain, daté, le 21 octobre 1841.
 No. 3.—Rapport du chirurgien, daté, novembre 1841.
 No. 4.—Rapport du préfet, daté, le 15 octobre 1841.

No. 1.

RAPPORT DU BUREAU DES INSPECTEURS, DATE, JANVIER 1842.

A son Excellence le Très Honorable SIR CHARLES BAGOT, l'un des membres du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique britannique du nord, etc. etc. etc.

Le Bureau des inspecteurs du Pénitencier Provincial à l'honneur de présenter son rapport annuel :

Un changement important s'est opéré dans l'établissement cette année : le pénitencier a été ouvert aux condamnés du Bas-Canada ; et comme on peut s'attendre à voir leur nombre augmenter d'ici à quelques années, le Bureau s'est occupé de préparer les logements nécessaires pour cet objet.

La Législature ayant, dans la dernière session, changé la nature des devoirs du député préfet et des pouvoirs qui lui étaient conférés, et substitué à cette désignation, celle d'assistant préfet, a laissé cette nomination aux inspecteurs. Sentant combien il est important pour l'institution, que la discipline soit maintenue avec rigueur par les officiers subordonnés de l'établissement, le Bureau n'a pas perdu de temps à remplir cette charge, et il est heureux de pouvoir dire que le résultat a pleinement justifié le choix qu'il a fait. L'état peu sûr de la clôture en bois, fait qu'il est nécessaire que la garde et les concierges redoublent de vigilance et d'activité, et le Bureau est bien convaincu qu'on ne pourra atteindre ce but que par la surveillance active de l'assistant préfet : il a tout lieu d'espérer, qu'aussitôt que le mur extérieur sera achevé, et que l'enceinte de la cour sera ainsi étroitement fermée, les évasions seront moins fréquentes qu'elles ne l'ont été pendant la dernière saison.

On verra, par le rapport du préfet, qu'une partie considérable du mur a été élevé à la hauteur qu'il doit avoir dans le cours de la dernière saison ; et les inspecteurs se proposent d'employer tous les prisonniers, dont ils peuvent se passer pour l'achèvement de l'aile-est, à continuer cet ouvrage.

L'état inachevé de la prison, exigeant l'emploi de la plus grande partie des prisonniers aux travaux nécessaires pour la partie la plus indispensable du plan originaire, ne permet d'en employer qu'un très petit nombre à des métiers qui rapporteraient un revenu à l'institution. Avant donc que le corps de l'édifice et les dépendances soient tout-à-fait achevés, il est à craindre que la dépense annuelle, requise pour le main-

tien des prisonniers, les salaires des officiers, et l'achat des matériaux nécessaires pour les ouvrages maintenant en voie de progrès, ne doivent continuer d'être à la charge de la province.

La Législature ayant, à la dernière session, accordé une somme suffisante pour payer les matériaux nécessaires pour achever l'aile-est, et aussi pour construire des habitations pour les gardiens, les inspecteurs se flattent qu'ils ne seront pas dans la nécessité, d'ici à quelque temps, de demander plus d'argent qu'il n'en faut absolument pour couvrir les dépenses courantes de l'établissement : ils ne doivent pas néanmoins laisser passer cette occasion, sans exprimer l'espoir qu'on ne les laissera plus dans la position où ils se sont trouvés placés l'année dernière. Comme les fonds votés par la Législature du Haut-Canada avaient tous été dépensés avant la fin de l'année 1840, et que la session du parlement uni s'était terminée dans le mois de septembre, il s'est écoulé une période de neuf mois, pendant laquelle les inspecteurs ont été obligés, sur leur responsabilité individuelle, d'emprunter une somme d'argent considérable pour payer les arrérages dus aux officiers, et pour pourvoir à la subsistance des prisonniers, et de retarder la liquidation de certaines dettes : ce qui a dû, sans doute, affecter essentiellement le crédit de l'établissement ; ils osent se flatter, en conséquence, qu'aussitôt qu'on aura déterminé l'époque à laquelle le parlement provincial devra être convoqué à l'avenir, les subsides nécessaires seront accordés au Pénitencier pour la période finissant à la clôture de la session. Ainsi, les inspecteurs différeront de présenter l'estimation annuelle jusqu'à la convocation de la Législature.

Pour plus ample information concernant les divers départements de l'institution, le Bureau prend la liberté de renvoyer votre Excellence aux rapports ci-joints du chapelain, du chirurgien et du préfet ; et ils saisissent cette occasion de rendre témoignage au zèle et à l'activité avec lesquels ces officiers ont respectueusement rempli les devoirs de leurs charges.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

THOS. KIRKPATRICK,

Président du Bureau des inspecteurs du
Pénitencier Provincial du Canada,

Janvier, 1842.

Appendice
(H.)

No. 2.

Rapport du chapelain, daté le 21 octobre 1841.

20 Septembre. Messieurs,

Depuis que j'ai repris l'exercice de mes fonctions à mon retour d'Europe, je n'ai point perdu de vue l'objet primitif, pour lequel l'institution, qui a été confiée à ma charge spirituelle, a été spécialement établie, savoir: la réforme morale du condamné; et à l'appui de ce grand principe, tous mes efforts ont été basés sur la parole infaillible de la vérité, bien convaincu que nulle réforme morale ne peut être durable ou satisfaisante, si le mal, qui a ébranlé la sécurité de la société et détruit le bonheur du criminel, n'est attaqué dans sa racine. C'est dans cette pensée que je me suis constamment étudié à inculquer dans l'esprit du prisonnier, qu'il devait regarder sa détention, non comme un châtiment pour le tort ou le dommage qu'il avait causé à la société, et pour lequel il était puni avec justice, mais comme un moyen qui lui était offert par la Providence, pour lui inspirer des réflexions propres à extirper ses mauvaises habitudes, et à lui rendre ce bonheur et cette liberté qu'il avait perdus pour un temps, par sa propre folie. C'est ma conviction, que la terreur n'a jamais opéré de réforme morale; la crainte du châtiment peut bien prévenir la répétition du crime, et produire un respect apparent pour les usages établis de la société; mais le principe du système Pénitencier va plus loin que cela: ce système ne consulte pas seulement les intérêts de la société en servant à l'exécution de ses lois, il tend encore à améliorer et à perfectionner les mœurs du condamné, son principe "c'est l'amour opérant par la crainte." J'ai donc employé mon tems et mes veilles à mettre ce grand principe en pratique; et je erois avoir tout lieu de me flatter que les prisonniers regardent maintenant leur emprisonnement dans l'enceinte du Pénitencier, plutôt comme châtiment de Dieu, destiné, par son infliction temporaire justement méritée, à opérer leur bonheur futur, que comme une vengeance des hommes pour des offenses qui attentaient à leur sécurité et à leur bien-être. Tous n'envisagent pas cette punition temporaire d'un œil serain, plusieurs même la trouvent bien dure; mais je me flatte néanmoins qu'elle produira chez un grand nombre, des semences de paix et de vertu.

En effet, j'ai reçu de plusieurs sources l'assurance consolante que plusieurs des prisonniers, qui sont sortis du Pénitencier pendant les trois dernières années, mènent une bien meilleure conduite; et j'ai moi-même été témoin des résultats heureux opérés, par le système pénitencier, chez le petit nombre de ceux qui sont tombés sous mon observation personnelle.

Quoique les découragements soient nombreux, néanmoins les exemples de réforme dont nous entendons le récit consolant, doivent nous engager à persister, nous rappelant toujours, que ce n'est ni la discipline d'une prison, ni les efforts de ses officiers, qui ont produit le résultat désiré; mais que "c'est Dieu lui-même qui opère ces grâces."

Quelque soit le succès de nos efforts; soit que nos peines et nos travaux soient inutiles en apparence, ou partiellement récompensés, la seule philanthropie exige que nous employions tous les moyens légitimes pour retirer l'enfant perdu de l'abîme, et le rétablir au sein de la société dont il a été rejeté par ses propres désordres. Et puisque la justice veut que tout empiriquement contre la paix et la sûreté de la société, soit puni d'une manière proportionnée à l'offense commise contre elle, la charité exige de son côté que l'on adopte un système qui soit à la fois de nature à satisfaire la justice, et à donner au criminel l'occasion de réfléchir mûrement sur la folie de sa conduite; et qui puisse aussi lui inspirer des réflexions sérieu-

ses, de la diligence et de l'activité, afin de lui faire jeter les fondements de son bonheur futur. Or voilà l'avantage dont le prisonnier jouit dans le Pénitencier Provincial; tout en goûtant les fruits amers de la désobéissance aux lois de son pays, il a, à sa portée, les moyens de remonter aux causes qui ont contribué à le faire tomber dans le crime; et s'il désire réellement briser les chaînes du vice dont il a été l'esclave, il a toute l'occasion de le faire avec avantage.

Telle étant la *tendance* de cette institution, l'on pourrait supposer peut-être qu'un seul emprisonnement devrait suffire pour prévenir les *rechutes*; mais tel n'est pas le cas malheureusement. Il y a eu des *rechutes* depuis le dernier rapport; mais il est à remarquer que les prisonniers, qui ont été condamnés une seconde fois au Pénitencier, avaient pour la plupart subi de courtes sentences. Je suis persuadé qu'il résulte beaucoup d'*abus* de la circonstance dont je viens de parler; il n'en peut-être autrement; car les vices qui, par une longue habitude, sont devenus une seconde nature, ne peuvent pas être déracinés dans le court espace d'une année; du moins, on ne peut raisonnablement l'espérer. Il faut du *tems* pour la réflexion; le *moude*, ses *plaisirs*, ses *occupations*, doivent être bannis de l'esprit; l'*âme* doit être épurée, et le *cœur* subjugué; tant que cela n'est pas fait, on ne doit pas s'attendre à un retour sincère dans le sentier de la vertu.

Il y a diverses causes auxquelles on peut attribuer la commission du crime; mais l'intempérance peut être regardée à bon droit comme la cause prédominante. Plusieurs ont été entraînés dans des moments de colère excessive, à des actes de violence; d'autres ont commis des crimes contre la nature; la vengeance en a eu sa part, la *paresse* encore plus, mais l'*irrognerie* paraît être la cause de presque tous les crimes.

Parmi les 150 prisonniers, 51 se disent appartenir à l'église anglicane; 28 à l'église de Rome; 23 n'appartiennent à aucune église; 21 sont méthodistes; 13 presbytériens; 6 de l'église d'Écosse; 5 baptistes; 1 chrétien; 1 quakre, et 1 luthérien.

L'école a été continuée comme ci-devant, et plusieurs ont profité des avantages qu'elle leur offrait. La loi n'autorise de donner qu'une seule bible à chaque prisonnier; néanmoins, j'ai entrepris de distribuer, à ceux qui désiraient en avoir, des Traités sur la parole de Dieu que les sociétés à Londres m'avaient donnés. Si ces livres n'ont servi seulement qu'à détourner les pensées des condamnés des scènes où ils ont figuré comme principaux acteurs, c'est encore un grand point de gagné; mais ils tendent à rapporter des fruits bien autrement utiles et précieux, ils sont donnés dans l'espérance qu'ils aideront à remplir le but que l'institution a en vue.

Je m'efforce, par des exercices religieux le dimanche, par de bons conseils, des reproches mêlés de douceur, et par de fréquentes exhortations, de remplir le but de ma mission, quoique je sente bien que tous mes efforts sont encore loin d'atteindre le but auquel j'aspire.

Quelque peu de succès que nous ayons obtenu, nous avons toujours la satisfaction de savoir que le prisonnier a eu l'occasion de s'amender, et de devenir encore une fois un membre utile de la société dont il a troublé la *paix*, en transgressant les lois qu'elle a établies pour son bien-être.

Mais que les prisonniers profitent de nos conseils, et abandonnent les sentiers du vice, ou qu'ils refusent de le faire, notre devoir à nous est de persévérer, dans l'espérance que nos travaux pourront produire encore des fruits abondants.

W. M. HERCHIMER.

21 octobre, 1841.

Appendice
(H.)

20 Septembre.

Appendice (H.)

No. 3.

Rapport du chirurgien, daté, novembre 1841.

En transmettant le tableau des maladies qui ont été traitées pendant le cours de l'année dernière, je n'ai rien d'extraordinaire à présenter au Bureau des inspecteurs.

On verra, dans le rapport de l'hôpital, que deux des prisonniers sont morts de *phthisie pulmonaire* pendant cette période.

On verra aussi qu'on a traité six cas de fièvre dans l'hôpital, et qu'il a été fait rapport de vingt-deux autres qui n'y ont pas été admis. Les premiers, quoique graves en général n'ont jamais manifesté des symptômes dangereux, et ont facilement cédé au traitement; tandis que les derniers, provenant d'un dérangement gastrique dû à l'exposition et aux changements de température, étaient d'une nature si peu grave qu'à peine mériteraient-ils le nom de *fièvre*, si l'on pouvait convenablement les classer autrement.

Somme toute, on peut dire avec sûreté qu'il a régné peu de maladies épidémiques ou pestilentielles, cette année dans l'établissement; et si l'on considère que les prisonniers travaillent au grand air, et sont journellement exposés aux changements de température, on trouvera qu'il y a eu aussi peu de maladies qu'on pouvait l'espérer dans les circonstances.

Le besoin d'un hôpital commode et suffisant, a déjà été exposé aux inspecteurs; et il y a tout lieu d'espérer maintenant, qu'avant peu on aura, pour cet usage, un appartement plus commode et plus convenable que celui qui sert aujourd'hui, temporairement d'hôpital. Tel qu'est situé l'hôpital actuel, il est impossible d'exercer la vigilance nécessaire sur les patients; et il n'est pas prudent, par conséquent, de les y recevoir en plus grand nombre. C'est pour cela qu'on est dans la nécessité de soigner plusieurs des patients dans leurs cellules, au lieu de les transporter dans l'hôpital, où l'on n'admet que les cas les plus graves.

JAMES SAMPSON,
Chirurgien du Pénitencier Provincial.

Kingston, novembre 1841.

Rapport annuel des maladies qui ont été traitées hors de l'hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 septembre, 1841.

Abcès	7
Clous	25
Brûlure	1
Catharre	14
Coliques	11
Constipation	3
Contusions	13
Surdité	1
Diarrhée	41
Dislocation de l'épaule	1
Dysmonorrhée	1
Dysurie	3
Mal d'oreille	3
Eruptions (diverses)	11
Erysipèle	1
Flatuosités	1
Fièvre (légère)	22
Gonorrhée	1
Hæmoptisis	4
Hémorrhoides	4

Mal de tête	23
Hernie	3
Inflammation cutanée	1
Jaunisse	1
Indigestion	13
Inflammation des yeux	1
Mal d'yeux	8
Blessure à la main	1
" au genou	2
" aux reins	3
Galle	1
Folie	1
Nausée	13
Douleurs (vagues intérieures)	12
Palpitation	1
Pustules	1
<i>Punished Back</i>	3
Rhumatisme	33
Elouillanté	1
Sciaticque	1
Mal de gorge (ordinaire)	7
Mal de jambe	4
Entorses	7
Mal de dent (extraction)	27
Tumeur	2
Ulcère	2
Vertige	9
Vers	2
Blessure (incision)	1
352	

Appendice (H.)

20 Septembre.

Rapport annuel des maladies qui ont été traitées dans l'hôpital du Pénitencier Provincial, jusqu'au 30 septembre, 1841.

	Restant lors du dernier rapport.	Admis.	Renvoyés.	Morts.	Restant.
Fièvre	0	6	6	0	0
Erysipèle	0	2	2	0	0
Rhumatisme	0	1	1	0	0
Phthisie	0	2	0	2	0
Hæmoptisis	1	0	1	0	0
	1	11	10	2	0

No. 4.

Rapport du préfet, daté le 15 octobre, 1841.

Au Bureau des inspecteurs du Pénitencier Provincial du Canada.

Messieurs.

Depuis le dernier rapport annuel que j'ai eu l'honneur de vous présenter, le nombre des prisonniers qui ont été admis dans le Pénitencier, a été de cinquante-neuf, savoir: 53 hommes et 6 femmes; ce qui indique une diminution de crimes, comparativement aux rapports de l'année dernière, de 37½ pour cent.

Appendice (H.)
20 Septembre.

Le nombre total des détenus, à la date de mon dernier rapport annuel, était de 153
Admis dans le Pénitencier, du 1r. octobre, 1840. 59
au 30 septembre, 1841.

Victoria 2
Prince-Edward 2
Wellington 1
Bathurst 1

Appendice (H.)
20 Septembre.

212

Renvoyés après l'expiration de leur sentence 49
" Graciés 10
" Décedés 2
" Evalés 1
62

" Restant 150

20 ont été condamnés à l'emprisonnement pour 1 an.
1 " " " pour 1½ an.
50 " " " " pour 2 ans.
35 " " " " pour 3 ans.
5 " " " " pour 4 ans.
21 " " " " pour 5 ans.
1 " " " " pour 5½ ans.
1 " " " " pour 6 ans.
5 " " " " pour 7 ans.
3 " " " " pour 14 ans.
5 " au bannissement pour la vie.

Dans le nombre de ceux qui subissent actuellement leurs sentences.

45 sont nes dans les Etats-Unis de l'Amérique.
37 " en Irlande.
26 " en Angleterre.
21 " dans le Canada ouest.
10 " dans le Canada est.
6 " en Ecosse.
1 " à Jersey.
1 " à Malte.
1 " à Guernesey.
2 " en Mer.

Sur ce nombre, 12 ont été condamnés au Pénitencier pour la seconde fois, et 4 pour la troisième fois.

Dans un rapport antérieur, j'ai appelé l'attention du Bureau sur la nécessité d'infliger une punition plus sévère aux criminels qui sont condamnés au Pénitencier une seconde ou troisième fois.

Voici la classification des prisonniers, sous le rapport de l'âge et des crimes dont ils se sont rendus coupables :

Agés de 10 à 15 ans 4
" de 15 à 20 " 31
" de 21 à 30 " 74
" de 31 à 40 " 23
" de 41 à 50 " 11
" de 51 à 60 " 7

Il serait bien à désirer qu'il fut pris des mesures, avant le procès, pour faire connaître à la cour si l'accusé a déjà été condamné une fois, ou pour qu'en arrivant au Pénitencier, il subisse un emprisonnement plus long, si le juge, par qui il a été condamné, ignorait cette circonstance. Quoique le Pénitencier ait à peine été en opération un peu plus de six années, le chiffre total des condamnés qui sont à leur seconde, troisième et quatrième recidives est de trente-six : ce qui forme à peu près le quart du nombre des prisonniers qui ont été confinés dans l'établissement.

Larcin 90
Vol de cheval 16
Do. et larcin 1
Do. et bris de prison 1
Délit (misdemeanor) 7
Vol avec effraction 5
Conspiration 4
Recèlement d'effets volés 3
Viol 4
Crime de faux 2
Do. d'incendie 2
Assaut avec intention de viol 1
Assaut avec intention de meurtre 1
Tentative de faire passer un billet contrefait 1
Vol de grand chemin 1
Vol d'argent 1
Vol de manteau 1
Pour avoir tiré une arme à feu avec une intention malicieuse 1
Haute trahison 1
Meurtre 1
Pour avoir engagé des soldats à désertter 1
Homicide sans préméditation 1

L'on observera, dans ce rapport, que parmi les prisonniers qui sont maintenant détenus dans le Pénitencier, il y en a cinq qui ont été condamnés au bannissement pour la vie, et mis aux travaux forcés jusqu'à ce que l'on ait pu trouver un vaisseau pour les transporter dans une des colonies pénales. Comme ces prisonniers sont ici depuis environ douze mois, et qu'il ne paraît pas probable qu'ils soient bientôt déportés conformément à leur sentence, je crois devoir exposer cette circonstance au Bureau des inspecteurs.

Les prisonniers ont été employés, pendant le cours de l'année dernière, à tirer la pierre des carrières et à la travailler pour achever l'aile-est, et construire le mur extérieur. Outre ces travaux, nombre d'entr'eux ont été employés à agrandir la corderie, qui devra bien vite rapporter d'excellents profits.

Le mur, qui n'a été commencé que le printemps dernier, s'élève maintenant à une hauteur moyenne de vingt-cinq pieds, avec les fondations, sur un pourtour de 637 pieds, formant en tout près de 1000 toises de maçonnerie.

Ci-suit un état des districts d'où les prisonniers ont été envoyés, du nombre des prisonniers qui ont été condamnés dans chaque district, et de la période pour laquelle chacun d'eux a été condamné :

Home 42
Midland 27
Niagara 17
Gore 16
London 12
Western 11
Newcastle 7
Johnstown 6
Ottawa 4
Talbot 2

Les prisonniers seront principalement employés l'année prochaine, à achever le mur extérieur, à préparer les matériaux pour bâtir les habitations des gardiens, et à finir l'intérieur de l'aile-ouest. Ce dernier ouvrage sera fait pendant l'hiver, car le toit en étant maintenant achevé, les prisonniers peuvent facilement y travailler durant cette saison rigoureuse. Comme la loi a ouvert le Pénitencier aux condamnés du Canada est, il est absolument nécessaire d'achever cette aile avec le moins de délai possible; car, quoiqu'il y ait maintenant un nombre suffisant de cellules dans l'aile-sud pour recevoir un nombre additionnel de prisonniers, néanmoins, avant que celle de l'aile-est soient prêtes à être occupées, il est tout probable que le nombre des prisonniers se sera considérablement accru.

Appendice
(H.)
20 Septembre.

Pour faciliter ces travaux, il est devenu nécessaire d'ouvrir une nouvelle carrière, que l'on a prise à loyer, et qui avoisine immédiatement la cour du Pénitencier. On évite par là les grandes dépenses, qu'auraient causées l'emploi de nouveaux gardiens et les charrois, si l'on avait ouvert une carrière dans la partie non enclose de la propriété publique, qui a été achetée par les derniers commissaires pour bâtir le Pénitencier; dépense qu'il aurait fallu encourir, les carrières de la cour de la prison, étant épuisées.

Il a été fait, l'année dernière, plusieurs tentatives d'évasion de la part des prisonniers, dont une a réussi. C'est à quoi l'on doit s'attendre, si l'on considère que le principal obstacle à ces évasions, à part la vigilance des gardiens, est la clôture en madriers qui n'a que douze pieds de hauteur, et qui, par sa vétusté, est dans un très mauvais état.

Cette difficulté, néanmoins, disparaîtra aussitôt que le mur en pierre qui doit entourer la cour de la prison, et dont la construction a été très avancée pendant cette saison, aura été achevé.

Comme une grande partie des cordes et cordages fabriqués par les prisonniers, n'avait pas encore été vendue lors de mon dernier rapport, l'on n'a pas jugé à propos alors de faire de nouvelles dépenses pour acheter du chauvre; et j'ai, en conséquence, d'après l'ordre du Bureau, passé un marché pour donner l'usage de la corderie, et louer les services d'une quinzaine de prisonniers pour y travailler.

Afin de rendre cette partie de l'établissement aussi utile et profitable que possible, on a jugé nécessaire de lui donner le double de sa grandeur première: ce qui, joint à l'achat et à la confection des machines nécessaires, a occasionné une dépense considérable: cette branche des opérations de l'institution n'a pas été aussi profitable que l'année dernière. Cela néanmoins ne se renouvellera pas d'ici à plusieurs années, car une légère dépense annuelle suffira pour entretenir en bon ordre la corderie et ses dépendances: desorte qu'il y a tout lieu d'espérer que cette partie des travaux de la prison, deviendra par la suite une source de revenu très importante pour le soutien du Pénitencier.

La valeur du travail des prisonniers exclusivement employés à l'achèvement de la prison, a excédé cette année, de près de mille louis, celle de la période correspondante de l'année dernière, tandis que la partie de leur salaire destinée au soutien de l'établissement, a donné plus de huit cent louis de moins que l'année précédente. Ce déficit retombe en grande partie, comme on le verra, sur les cordiers et les maçons, le prix des cordages ayant subi une dépréciation de 25 pour cent, comparativement aux prix de

l'année dernière. Quant aux maçons, comme ils ont été employés exclusivement à préparer les matériaux, et à construire le mur de séparation, cela explique facilement pourquoi, le chapitre de leur gain est si modique. Il faut néanmoins remarquer que, quoique le nombre actuel des prisonniers soit moins considérable qu'il ne l'était lors de mon dernier rapport, la valeur totale de leur travail a excédé celle de l'année précédente.

Le marché annuel pour la fourniture des rations aux prisonniers, a été passé cette année sur le pied de cinq deniers par tête, par jour; ce qui fait une diminution de quinze pour cent sur les prix de l'année précédente.

Je prends la liberté de soumettre mes comptes annuels, conformément au statut, jusqu'au 1^r. de ce mois, lesquels sont compris sous les chefs suivants.

- A. Etat des prisonniers incarcérés dans le Pénitencier pendant l'année expirée le 1^r. octobre 1841.
- B. Etat des prisonniers qui ont été élargis du Pénitencier pendant l'année expirée le 1^r. octobre 1841.
- C. Etat des prisonniers détenus dans le Pénitencier Provincial, le 1^r. octobre 1841.
- D. Etat indiquant la valeur du travail des prisonniers, du 1^r. octobre 1840, au 30 septembre 1841.
- E. Inventaire des biens et effets appartenant à la province, trouvés dans le Pénitencier Provincial le 1^r. octobre 1841.
- F. Etat indiquant les travaux auxquels les prisonniers étaient employés dans le Pénitencier, le 1^r. octobre 1841.
- G. Compte général des déboursés faits pour le Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1^r. octobre 1841.
- H. Compte général des recettes et dépenses, de l'année expirée le 1^r. octobre 1841.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

H. SMITH,
Préfet.

Pénitencier Provincial, }
15 octobre 1841. }

Appendice
(H.)
20 Septembre.

Appendice
(II.)

20 Septembre.

A.

ÉTAT des prisonniers incarcérés dans le Pénitencier Provincial pendant l'année expirée le
1r. octobre. 1841.Appendice
(H.)

20 Septembre.

No.	Noms.	DISTRICTS.	CRIMES.	Date de la Sentence.	Durée de la Sentence.
160	William Farnsworth	de l'Ouest			
161	Jacob Briggs	do			
162	John Taylor	do	Larcin	Avril 16	Deux ans.
163	Lewis Putman	do	Délit	do do	Cinq ans.
164	Michael McAvoy	do	Larcin	Sept. 12	Deux ans.
165	David Meyers	do	do	do do	Deux ans.
166	Alexander Falkner	do	do	do do	Trois ans.
167	Dennis Salmon	Midland	do	Oct're 3	Un an.
168	Jesse Tillotson	London	Meurtre		
169	Josiah Green	Niagara	Larcin	Sept. 10	Deux ans.
170	David Baxter	do	do	do do	Deux ans.
171	Martin Woodmaney	do	do	do do	Deux ans.
172	Elizabeth Robinson	do	do	do do	Un an.
173	Ann Warren	do	do	do do	Un an.
174	George Collis	Midland	do	Oct. 15	Un an.
175	James Munser	do	do	do do	Un an.
176	Andrew Graham	Johnstown	Faux	do 21	Deux ans.
177	Martin Davy	Home	Pour avoir engagé des soldats à désertier	do 29	Un an.
178	Philemon Spooner	do	Vol de cheval	do do	Trois ans.
179	Margaret Ryan	do	Larcin	do do	Deux ans.
180	John Young	do	Vol avec effraction	Nov. 20	Quatorze ans.
181	William Walsh	do	do	do do	Quatorze ans.
182	James Brown	de l'Ouest	Viol		
				1841	
183	John Daly	Newcastle	Larcin	Janv. 14	6 mois.
184	John Murray	do	do	do do	6 mois.
185	Isaac Pollard	Midland	do	do 28	Deux ans.
186	John Hudson	do	do	do do	Deux ans.
187	Larry Boyle	do	do	do do	Un an.
188	John H. Stone	do	do	do do	Un an.
189	Bridget Donnelly	do	do	do do	Deux ans.
190	Mary A. Young, alias Gibson	do	do	do do	Deux ans.
191	Elizabeth Mitchell	Home	do	Mars. 4	Un an.
192	William Mollay	do	do	do do	Un an.
193	George Dermody	do	do	do do	Un an.
				1840	
194	James O'Rourke	do	do	Déc. 2	Un an.
				1841	
195	George Sanderson	Niagara	Vol de cheval	Avril 29	Quatre ans.
196	William V. Hill	do	Larcin	do do	Trois ans.
197	Ed. Wade, alias Hopkins	Gore	do	do 8	Quatre ans.
198	Luke Green	do	Vol de cheval	do do	Trois ans.
199	James Patterson	do	do	do do	Trois ans.
200	John Walker	do	Larcin	do do	Un an.
201	Seth Robinson	London	do	Mai 15	Trois ans.
202	John Kelly	Bathurst	Homicide sans préméditation	do 21	Un an.
203	Daniel Cole	Midland	Félonie	do 25	Cinq ans.
204	James Ray	do	do	do do	Trois ans.
205	Richard Yeo	Home	Délit	Jun. 12	Un an.
206	John Carver	do	Larcin	do do	Un an.
207	William Wilson	do	do	do do	Un an.
208	Ezra Cronk	Talbot	do	Juillet 14	Deux ans.
209	James N. Cunningham	Newcastle	do	do do	Un an.
210	Julius C. W. Burnett	Home	do	Sept. 3	Deux ans.
211	Henry Ricks	do	do	do do	Deux ans.
212	James Hand	do	do	do do	Un an.
213	Robert Mills	Prince Edward	Félonie	do 15	Trois ans.
214	John Hopkins	do	do	do do	Trois ans.
215	James C. Monroe	de l'Ouest	Larcin		
216	Thomas Brown	do	do		
217	Thomas Campbell	Midland	do	do 28	Un an.
218	Samuel Brown	do	do	do do	Deux ans.

Pénitencier Provincial,

1r. octobre. 1841.

H. SMITH.

Préfet.

Appendice (H.)
20 Septembre.

Appendice (H.)
20 Septembre.

B.
Etat des Prisonniers élargis du Pénitencier Provincial pendant l'année expirée le 1r. Octobre, 1841.

No.	Noms.	Age.	Taille.	Teint.	Yeux.	Cheveux.	Districts.	CRIMES.	Date de la sentence.	Nombre d'années.	Sentence non expirée.	Quand renvoyés.	REMARQUES.
40	Jos. Duchesny	49	5 3 1/2	Clair	Bruns clairs	Bruns clairs	De l'ouest	Reçevement d'effets volés et vol de cheval	1835. Août 8	6	1841. Août 8	Expiration de la sentence.
51	Alb. Faksilo	33	5 10	Basané	do.	Bruns foncés	Midland	G. larcin	Sept. 29	6	Sept. 29	do.
82	Joseph Lickers	22	5 6 1/2	Clair	Gris tendres	Bruns clairs	Gore	Vol de cheval.	1836. Août 12	5	Août 12	do.
86	Reubin Babcock	41	5 9	Pale	Gris	Bruns	De l'ouest	G. larcin	" 21	5	" 21	do.
98	Th. Phelps	49	5 9	Pale	do.	Gris	London	Larcin	Sept. 5	5	Sept. 5	do.
189	Alex. Cotton	23	5 3 1/2	Noir	Bruns foncés	Noirs	De l'ouest	Larcin	Sept. 23	4	Sept. 23	do.
184	Peter Beauchamp	21	5 6 1/2	Pale	Bruns foncés	Bruns	Midland	Vol de cheval	Oct. 14	3	Oct. 14	do.
198	Aug. Anger	41	5 8	Clair	Bruns tendres	do.	Niagara	Vol d'un baruf	Nov. 4	5	Nov. 7	Pardonné.
204	John Bading	23	5 7 1/2	Vermel	Gris	Bruns clairs	Gore	Vol de cheval	Nov. 11	3 1/2	Nov. 11	Expiration de la sentence.
236	Joseph Walker	21	5 8	Pale	do.	do.	Talbot	Larcin	May 26	3	" 26	do.
248	Jacob Walker	59	5 11	Clair	Bruns clairs	Bruns	do.	Délit	" "	2	" "	do.
283	Mary Curley	50	5 11	Clair	Bruns clairs	Bruns foncés	Midland	Larcin	Oct. 9	2	Oct. 9	do.
298	John Minnis	36	5 8 1/2	Pale	do.	Bruns foncés	Gore	do.	" 17	2	" 17	do.
303	William Riley	36	5 6	Noir	Bruns clairs	Bruns	Midland	Vol de billets de banque en blanc.	1839. Janv. 23	2	Janv. 23	do.
314	William Jordan	14	4 8 1/2	Pale	Bruns clairs	Bruns clairs	Jokinstown	do.	Fev. 22	2	Fev. 22	do.
314	Erasmus Warner	14	4 8 1/2	Vermel	Bruns tendres	Bruns clairs	Foot Henry	Haute Trahison	1838. Août 29	14	11 10 5	Oct. 21	Pardonné.
328	Jay Golden	21	5 3	Noir	Bruns foncés	Noirs	Midland	Assaut avec intention de viol	1839. Mai 2	2	Oct. 21	Expiration de la sentence.
329	William Burres	31	5 8 1/2	Noir	do.	Bruns	do.	Larcin	" "	3	Juillet 8	do.
333	Rhoda Morrison	16	5 2	Clair	Gris	Bruns	do.	do.	" "	2	Mai 2	do.
333	William Burres	16	5 2	Clair	do.	Bruns	do.	do.	" "	2	Juillet 9	Pardonné.
333	Nathaniel Peig	27	5 8 1/2	Rougeaud	Bruns tendres	do.	Talbot	Faux	Avril 27	3	0 9 18	Juillet 9	Pardonné.
348	George Fowles	23	5 9 1/2	Basané	Bruns clairs	Noirs	Gore	Meurtre	Jun 8	7	4 10 21	Juin 7	Expiration de la sentence.
358	Jeffy. Wyatt	25	6 0 1/2	Clair	do.	Bruns clairs	Home	Larcin	" "	2	Juin 7	Expiration de la sentence.
340	Norval Lutell	20	5 8	Blond	do.	do.	do.	do.	" "	2	" "	do.
371	John Malloy	40	5 5 1/2	Pale	Gris	Bruns gris	Midland	Péonie	Juillet 11	2	Juillet 11	do.
353	William Henderson	40	5 7 1/2	Noir	Noirs	Noirs	Home	Larcin	" "	2	" "	do.
361	William Green	14	4 7 1/2	Noir	Bruns foncés	do.	Niagara	do.	Sept. 12	14	Sept. 12	do.
463	Margaret McDonald	27	4 7 1/2	Clair	Bruns clairs	do.	do.	do.	" "	1 1/2	" "	do.
368	F. H. O'Connor	11	4 8 1/2	Rougeaud	do.	Bruns	Midland	do.	Octobre 1	1	Oct. 1	do.
369	James Drummond	19	5 3	Clair	Gris	Bruns clairs	do.	do.	" "	1	" "	do.
376	John Lewis	18	5 2	Noir	Bruns foncés	Noirs	do.	do.	" "	1	" "	do.
381	G. B. Pringle	27	5 10 1/2	Blond	Gris	Bruns clairs	Gore	do.	" "	1	" "	do.
383	Ge-orge Hutchinson	45	5 7	Pale	do.	Bruns clairs	Home	do.	Nov. 2	1	Nov. 2	do.
386	John Mullen	28	5 7	Blond	Bruns	Bruns foncés	do.	do.	" "	3	1 10 18	Déc. 14	Pardonné.

Appendice
(H.)
20 Septembre.

Appendice
(H.)
20 Septembre.

Etat des prisonniers élargis du Pénitencier Provincial pendant l'année expirée le 1^r octobre, 1841.

B.

(CONTINUÉ.)

No.	Noms.	Age.		Teint.	Yeux.	Cheveux.	Districts.	Crimes.	Date de la Sentence.	Nombre d'années.	Sentence non-expirée.		Quand renvoyés.	REMARKS.
		Pieds.	Pouces.								années.	mois.		
387	Patrick O'Brien	59	6	Clair	Bleus-tendres,	Gris	Horne	Larcin	1830 Nov. 2	1			1840 Nov. 2	Expiration de la Sentence.
393	Moses Muskrat	30	5	Basané	Bleus-foncés,	Noirs	Newcastle	do	1840 Janv. 30	1 1/2			1841 Juillet 16	do
397	Jane Wright	36	5	Rougeaud,	Gris,	Brun-foncés,	Midland	Vol d' un manteau		1			1841 Janv. 30	do
404	George Watson	27	5	do	Bleus,	Brun-foncés,	London	Délit	Avril 8	2	0	1	Mars 8	Pardonné.
408	Thomas Jacobs	20	5	Pale	Brun-clairs,	Brun-foncés,	Newcastle	Larcin	Avril 15	1			Avril 15	Expiration de la Sentence.
413	C. F. Hayek	51	5	Pale	Gris,	do	Prince Edward	Délit	Mai 23	2			Mai 14	do
417	Rose Osborne	30	5	Rougeaud,	do.	Noirs	Horne	Larcin	" 30	1			Avril 23	Décédé.
432	Charles Cayannah	21	5	Rousselé,	do.	Rouges,	do	do	" "	1			Avril 23	Expiration de la Sentence.
435	Elizabeth Smith	29	5	Rougeaud,	Brun-foncés,	Noirs	Niagara	do	Jun 11	1			Jun 11	do
437	William Haggerty	27	5	Pale,	Gris-clairs,	Gris,	Horne	Faux	Jun 30	3	8	26	Jun 30	Pardonné.
442	Henry Mooney	75	5	Clair,	Bleus-tendres,	do	do	Conspiration	Jun 30	1			Jun 30	Expiration de la Sentence.
441	Michael Lynch	62	5	Pale,	Gris,	do	do	do	" "	1			Jun 11	do
446	Michael McConnell	52	5	Rougeaud,	do.	Brun-foncés,	Midland	Larcin	Jun 30	1			Jun 30	Expiration de la Sentence.
447	William Phillips	41	4	Pale,	Brun-foncés,	Brun-foncés,	Newcastle	do	Jullet 16	1			Jullet 16	do
449	D. Gorman, alias Gordon	35	5	Pale,	do.	Brun-foncés,	do	do	Jullet 15	1			Jullet 15	do
450	William Hill	51	5	Noir,	Bleus-tendres,	Brun-foncés,	Core	do	17	1			17	do
451	Hercules Jacobs	36	5	Pale,	Gris-clairs,	Brun-foncés,	Johnstown	Vol de hardes	13	1			13	do
457	Sarah O'Connor	24	5	Noir,	Gris,	Noir,	Horne	Larcin	13	1			13	do
458	Mary Glennon	14	4	Rougeaud,	Gris-clairs,	Brun-foncés,	do	do	Sept. "	1			Sept. "	do
458	Mary Glennon	16	5	Rousselé,	Gris-clairs,	do	do	do	" "	1			" "	do
472	Elizabeth Robinson	58	5	Clair,	Gris-clairs,	Gris,	Niagara	do	10	1			10	do
473	Ann Warren	49	5	Rougeaud,	Gris,	Brun-foncés,	do	do	" "	1			" "	do
483	John Daly	26	5	Basané,	Brun-foncés,	Brun-foncés,	Newcastle	do	" "	1			" "	do
484	John Murray	18	5	Rougeaud,	Brun-foncés,	Brun-foncés,	do	do	14	3	3	3	Jullet 14	do
379	William Markle	20	5	Basané,	Brun-foncés,	Noirs,	Core	Vol de cheval	5	5			2	Pardonné.
356	Amos Moses	12	4	Rousselé,	Brun-clairs,	Brun-clairs,	Horne	Larcin	3	2			3	Expiration de la Sentence.
440	Patrick Henderson	30	5	Clair,	Bleus-tendres,	do	do	Conspiration	30	2	9	10	20	Pardonné.
366	Lewis Myers	64	5	Clair,	Bleus-tendres,	Brun-foncés,	do	Larcin	1	3	1	10	14	do
433	Oscar Stevens	22	5	Pale,	Bleus-tendres,	Brun-foncés,	Horne	Vol de cheval	30	1	10	19	10	Echappé de Prison.

H. SMITH, Prefet.

Pénitencier Provincial,
1^r octobre, 1841.

Etat des Prisonniers détenus dans le Pénitencier Provincial, le 1er octobre, 1841.

20 Septembre

20 Septembre

No.	Noms.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	NOMBRE D'ANNÉES.
65	Bazile Amyott.	Home	Vol avec effraction	1835 Nov. 7	7 années.
66	Michael Murphy	do	do	do do	7 do
112	Andrew Peterson	Gore	Viol	1836 Oct. 12	5 do
179	George Wallace	De l'ouest	Vol de cheval	Sept. 23	5 do
181	John Walker	London	do et Larcin	Oct. 6	6 do
194	Richard Abbott	Niagara	Vol de cheval	1837 Nov'e 4	5 do
196	Benjamin Abbott	do	do	do do	5 do
197	Andrew McGitty	do	do	do do	4 do
199	Joseph Leggat	do	do	do do	5 do
204	Laughlin McLean	Gore	do et bris de maison	do 11	5 & 6 mois
235	Alfred Berry	Talbot	Larcin	1838 Juin 26	4 années.
239	Jacob Dutcher	Niagara	do	do 9	5 do
279	John Boyd	Ottawa	do	Sept'e 21	5 do
286	William Maxwell	Johnstown	Faux	Oct'e 13	5 do
289	George Doty	Gore	Vol de cheval	do 17	3 do
297	Alva Hill	Niagara	Larcin	Nov'e 1	3 do
298	Jacob Price	do	do	do 3	3 do
300	Patrick Doran	Gore	Vol avec effraction	do 18	14 do
325	John Parker	Midland	Vol de cheval	1839 Mai 2	5 do
326	Charles Wallis	do	Larcin	do do	3 do
327	William Agar	do	do	do do	3 do
331	Benjamin Dayton	London	Vol de cheval	Avril 24	5 do
332	Stephen Tuttle	do	do	do do	5 do
336	F. O'Connor	Niagara	Larcin	Mai 17	5 do
344	Arch. Stewart	Gore	do	Juin 8	5 do
345	Samuel Hamilton	do	do	do do	5 do
347	Simon Hamilton	do	do	do do	5 do
349	Eunice Whitney	do	Vol de cheval	do do	3 do
350	Charles Green	do	Félonie	do do	5 do
355	George Carmichael	do	Intention de meurtre	Août 8	5 do
357	S. P. Hart	Newcastle	Conspiration.	Sept'e 14	7 do
358	W. P. Wilkins	do	do	do do	5 do
359	Henry Wilson	do	do	do do	5 do
360	William Baker	do	do	do do	5 do
364	Philip Doty	Midland	Larcin	Oct'e 1	3 do
365	Michael Howry	do	do	do do	3 do
371	Aaron Valey	do	Offert des billets faux	do do	2 do
372	David Wade	London	Larcin	do 4	3 do
373	James Stewart	do	do	do do	3 do
374	James Lucas	do	do	do do	3 do
375	N. F. Dayton	Johnstown	do	do 8	2 do
376	John Woodfolk	Niagara	do	do 15	3 do
377	Sol. Washington	do	do	do do	2 do
378	Ephraim Hart	Gore	Vol de cheval	do 5	5 do
380	James Force	do	Larcin	do do	2 do
382	William Read	Home	do	Nov'e 2	2 do
384	John Davis	do	do	do do	3 do
385	John Whittington	do	do	do do	3 do
388	Robert Hyke	do	do	do do	2 do
389	John Hamlin	do	Vol	do do	7 do
391	William Bown	do	Larcin	Déc'e 2	2 do
392	John Wheeler	do	do	do do	2 do
395	Bapt. Parker	Midland	Vol d'argent	1840 Jan'v 30	2 do
396	C. O'Farrell	do	Vol d'un manteau	do do	2 do
398	George Hardman	Home	délit	Avril 14	2 do
399	William Edwards	do	Larcin	do do	2 do
400	William Connell	do	délit	do do	2 do
401	Hiram Flint	London	do	do 8	2 do
402	John Carr	do	do	do do	2 do
403	Jos. Normandy	do	Larcin	do do	2 do
405	John Bodkin	do	do	do do	2 do
406	John Searle	Newcastle	Intention de commettre un viol	do 28	3 do
407	James Henderson	do	Larcin	do do	3 do
409	Mary Bellaire	Ottawa	Vol de cheval	Mai 6	2 do
410	David Bellaire	do	Recèlement d'effets volés	do do	2 do
411	Edouard La Baye	do	do	do do	2 do
412	Henry Harris	Victoria	Larcin	do 7	5 do
414	John Watts	Midland	Recèlement d'effets volés	do 22	2 do
415	William White	do	Larcin	do do	2 do
416	Ann Gilbrath	do	do	do do	3 do
418	John Dove	do	do	do 23	3 do
419	John Duxie	Home	do	do do	3 do
420	John Rawlinson	do	do	do do	3 do
421	George Cann	do	do	do do	2 do
422	Anthony Denham	do	do	do do	3 do
423	Em. Davidson	do	do	do do	3 do
424	Alexander McLeish	do	do	do do	3 do
425	John Brewster	do	do	do do	3 do
426	Robert Graydon	do	do	do do	3 do

Etat des prisonniers détenus dans le pénitencier provincial, le 1er Octobre, 1841.

No.	Noms.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	NOMBRE DE ANNEES.
428	William Davis	Johnstown	Larcin	1840 Mai 22	2 années.
429	John Simpson	do	do	do do	2 do
430	Neil Sturdelant	do	do	do do	2 do
431	Thomas Johnston	Home	Firé une arme à feu intent'n malicieuse	do 30	3 do
438	Mathew Furrell	Niagara	Larcin	Juin 11	2 do
439	Henry Johnston	do	do	do do	3 do
443	Ezra Horner	Home	do	do 30	8 mois.
444	W. O'Farrell	Midland	do	Juillet 15	2 années.
445	John O'Farrell	do	do	do do	2 do
448	Eustache Coté	do	d'Incendi	do 20	7 do
451	Livingston Palmer	Home	Haute Trahison		Emprisonné durant bon plaisir.
452	Oliver Johnston	do	Larcin	Sept. 1	2 années.
453	James Lindsey	Wellington	do	do 8	4 do
455	Ann Morrison	Home	do	do 1	2 do
456	Elizabeth Breen	do	do	do do	2 do
459	Elizabeth Mott	Victoria	do	do 18	2 do
460	William Farnsworth	de l'Ouest			Emprisonné durant bon plaisir.
461	Jacob Briggs	do	Viol		do
462	John Taylor	do	Larcin	Avril 16	2 années.
463	Lewis Putman	do	Délit	do do	5 do
464	Michael McAvoy	do	Larcin	do do	2 do
465	David Meyers	do	do	Sept. 12	2 do
466	Alexander Falkner	do	do	do do	3 do
467	Dennis Salmon	Midland	do	do do	1 do
468	Jesse Tillotson	London	Meurtre	Oct're 3	Emprisonné durant bon plaisir.
469	Joseph Green	Niagara	Larcin	Sept. 10	2 années.
470	David Baxter	do	do	do do	2 do
471	Martin Woodmancy	do	do	do do	1 do
474	George Collis	Midland	do	Oct. 15	1 do
475	James Manser	do	do	do do	2 do
476	Andrew Graham	Johnstown	Fausse	do 24	1 do
477	Martin Davy	Home	Pour avoir engagé des soldats à désertir	do 29	3 do
478	Phillip Spooner	do	Vol de cheval	do do	2 do
479	Mary Ryan	do	Larcin	do do	14 do
480	John Young	do	Vol avec effraction	Nov. 29	14 do
481	William Walsh	do	do	do do	Emprisonné durant bon plaisir.
482	James Brown	de l'Ouest	Viol		do
485	Isaac Pollard	Midland	Larcin	1841 Janv. 28	2 années.
486	John Hudson	do	do	do do	2 do
487	Larry Boyle	do	do	do do	1 do
488	John H. Stone	do	do	do do	1 do
489	Bridget Donnelly	do	do	do do	2 do
490	Margaret Young	do	do	do do	2 do
491	Elizabeth Mitchell	Home	do	Mars. 4	1 do
492	William Mollay	do	do	do do	1 do
493	George Dermody	do	do	do do	1 do
494	James O'Rourke	do	do	1840 Déc. 2	1 do
495	George Sanderson	Niagara	Vol de cheval	1841 Avril 29	4 do
496	William Van Hill	do	Larcin	do do	3 do
497	Edward Wade	Gore	do	do 8	4 do
498	Luke Green	do	Vol de cheval	do do	3 do
499	James Patterson	do	do	do do	3 do
500	John Walker	do	Larcin	do do	1 do
501	Seth Robinson	London	do	do do	3 do
502	John Kelly	Bathurst	Homicide sans préméditation	Mai 15	3 do
503	Daniel Cole	Midland	Félonie	do 21	1 do
504	James Ray	do	do	do 25	5 do
505	Richard Yeo	do	do	do do	2 do
506	John Career	Home	Délit	Juin 12	1 do
507	William Wilson	do	Larcin	do do	1 do
508	Ezra Cronk	do	do	do do	1 do
509	James Cunningham	Talbot	do	Juillet 4	2 do
510	J. C. Burnett	Newcastle	do	do do	1 do
511	Henry Ricks	Home	do	Sept. 3	2 do
512	James Hand	do	do	do do	2 do
513	Robert Mills	do	do	do do	1 do
514	John Hopkins	Prince Edward	Félonie	do 15	3 do
515	James C. Monroe	do	do	do do	3 do
516	Thomas Brown	de l'Ouest	Larcin		
517	Thomas Campbell	do	do		
518	Samuel Brown	Midland	do	do 28	1 do
		do	do	do do	2 do

D.

Etat indiquant la valeur du travail des prisonniers, du 1^{er} octobre 1840, au 1^{er} octobre 1841.

Appendice
(H.)Appendice
(H.)

20 Septembre,

20 Septembre,

EMPLOYES COMME:—	Travaux faits pour l'Edifice et le soutien des prisonniers.			Salaire des prisonniers pour travail à gages.				
	Jours.	Taux.		Montant.	Jours.	Taux.		Montant.
		s.	d.			£	s.	
Forgerons	2421	6	8 ¹¹¹¹	811 15 4	317	4	2 ¹²⁶	66 11 4
Tailleurs de pierre et maçons	6317	2	2 ³⁰⁶⁴	1062 19 6	829	2	10 ⁴²⁶	120 1 0
Charpentiers	4022	1	4 ²²⁷²	277 12 0	771	2	6 ⁶⁵³	99 1 11
Tailleurs	1464	1	8 ²⁰⁴	122 17 1	121	2	4 ²⁰	14 4 0
Cordonniers	1167	2	5 ²⁴³	142 0 6	515	2	1 ¹⁰³	54 6 6
Cordiers	3866	1	0 ²¹⁰³	202 8 9
Carriers	1922	2	6	240 5 0	0	0	0 0 0	
Journaliers	19430	2	6	2428 15 0	0	0	0 0 0	
Lingères	4418	1	0	220 18 0	0	0	0 0 0	
Cuisinière	365	2	6	45 12 6	0	0	0 0 0	
Nourrice	365	2	6	45 12 6	0	0	0 0 0	
Barbier	312	2	6	39 0 0	0	0	0 0 0	
				£5437 7 5				£556 13 16

H. SMITH.

Préfet.

Pénitencier Provincial. 1^{er} Octobre, 1841.

E.

INVENTAIRE des biens et effets appartenant à la Province, et trouvés dans le Pénitencier Provincial, le 1^{er} Octobre, 1841.

	Achetés.	Faits au Pénitencier.
Montant total	£ 2,592 6 8	3,969 9 6

[Pour les détails de l'inventaire voir l'Anglais.]

F.

Etat indiquant de quelle manière les prisonniers ont été employés au Pénitencier Provincial, le 1^{er} octobre, 1841.

Maçons	22	Peintres	2
Plâtrier	1	Lingères	9
Charpentiers	14	Journaliers	55
Forgerons	7	Cuisinier	1
Cordonniers	4	Barbier	1
Carriers	5	Nourrice	1
Cordiers	16	Malades	7
Tonnellier	1		
Tailleurs	4	En tout	150

Appendice
(H.)

G.

Appendice
(H.)

État général des déboursés du Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1er octobre, 1841.

20 Septembre

20 Septembre

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.
1840				
Octobre	1	F. O'Connor .	Frais de voyage	£ 0 15 0
do	2	James Lewis	do	0 15 0
do	3	George Drummond	do	0 15 0
do	4	Thomas Pringle	do	0 15 0
do	5	Thomas Dalton	Annouces	0 17 6
do	6	Mary Curley	Frais de voyage	0 10 0
do	7	Francis Vosburgh	Lait	0 9 11
do	8	C. H. Grant	Annouces	0 9 0
do	9	Peter Beauchamp	Frais de voyage	0 15 0
do	10	Ann Hunter	Bois de noyer	0 19 0
do	11	James Scott	Gages	1 19 0
do	12	John Minnis	Frais de voyage	0 15 0
do	13	W. McGourley	Charriage de bois	5 2 6
do	14	Erastus Warner	Frais de voyage	1 0 0
do	15	William Rice	Pour creusser une fosse	0 5 0
do	16	Thomas Guess	Avoine	2 8 1
Nov.	17	Michl. Asselstine	Drap	52 8 7
do	18	Thirkell et Masson	Fonte	29 15 8
do	19	George Hutcheson	Frais de voyage	0 12 6
do	20	Patrick O'Brien	do	0 12 6
do	21	John Baker	Foin	5 8 9
do	22	William Stewart	Bois de corde	84 0 0
do	23	Aug. Anger	Frais de voyage	0 15 0
do	24	John Strigent	Fer à travailler	2 10 0
do	25	A. Macpherson	Cuir	15 10 0
do	26	do	Bois	118 8 7
do	27	F. Vosburgh	Lait	0 2 3
do	28	John Shaw	Farine	4 17 6
do	29	James McGourley	Charriage de bois	4 18 0
Déc.	30	Jos. Consolus	Chaussons	0 13 6
do	31	Adam Main	Bois de noyer	4 6 4
do	32	John Mullin	Frais de voyage	0 15 0
do	33	Guess et Cie	Foin	3 4 4
do	34	C. Willard	Quincailleries	77 17 7
do	35	W. Northgrave	Pour réparer une horloge	0 15 0
do	36			
1841				
Janvier	6	Eliza Hales.	Pain	0 16 7
do	7	G. M. Goodeve	Chanvre	2 17 3
do	9	The Custom House	Droit	25 10 2
do	11	Thomas H. Bentley	Annouces	7 2 6
do	30	Hemp Account	Par la Banque commerciale	534 14 1
do	23	William Riley	Frais de voyage	0 10 0
do	28	David Leahy	Récompense	1 15 0
do	30	Jane Wright	Frais de voyage	0 10 0
Février	2	John Dawson	Briques	7 10 0
do	22	John Warner	Charbon de bois	9 12 4
do	46	Robert McGill	Savon, etc.	11 9 9
do	47	William Jordan	Frais de voyage	0 12 6
do	48	W. et J. Wilson	Hardes	94 6 6
do	49	Arthur Foster	Huile, etc.	24 18 0
do	50	William Stewart	Bois de corde	102 0 0
do	51	N. S. Coons	Chaussons	17 2 0
do	52	John Shaw	Fourrage	147 0 11
do	53	John H. Greer	Poudre, etc.	51 15 0
Mars	1	John Breden	Rations	334 13 2
do	55	Thomas Overend	Bois de construction	38 10 0
do	4	William Ford	Cuir	53 14 11
do	57	Ellen Ross	Chandeliers	0 10 6
do	58	J. D. Bryce et Cie	Vêtements	13 16 2
do	59	George Watson	Frais de voyage	1 0 0
do	10	George Baker	Médecines	11 5 5
do	12	Mary Ann McDonald	Frais de voyage	0 15 0
do	62	William Green	do	0 15 0
do	18	Thomas Macnider	Papeterie	3 11 0
do	64	Deykes et Cie	Couvertures	18 2 6
Porté en l'autre part . £				1942 17 4

Appendice
(H.)

G.

(CONTINUED)

Appendice
(H.)

20 Septembre.

20 Septembre.

Date.	No.	A QUI PAYE.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.
1841			Montant rapporté	£ 1942 17 4
Mars 25	65	John Watkins et cie	Vieux paillassons	6 2 5
do do	66	do	Quincailleries	112 1 3
do 31	67	James Fraser	Huile	17 4 3
Avril 7	68	Elizae Hales	Pain	0 19 0
do do	69	W. et J. Wilson	Vêtements	97 19 2
do 8	70	W. Cunningham	Pour réparer une horloge	1 5 0
do do	71	Allan McPherson	Bois de construction, etc.	160 0 0
do 10	72	John Gosling	Soin du four à chaux	1 14 0
do do	73	William Stewart	Bois de chauffage	48 0 0
do do	74	James Reid	Charbon de bois	12 12 0
do 14	75	A. Foster	Epiceries	9 7 3
do 16	76	John Gardhan	Cotonnades	11 2 4
do 23	77	George Mitchell	Gages	41 14 0
do 26	78	John Newton	Pour faire une clôture	11 10 0
do do	79	Thomas Jacobs	Frais de voyage	0 12 6
do 30	80	William Angus	Gages	53 19 2
Mai 1	81	John Shaw	Four	15 16 3
do do	82	Rhoda Morrison	Frais de voyage	0 16 0
do do	83	Jay Golden	do	0 10 0
do 11	84	John Balding	do	0 15 0
do 14	85	Thomas Cuddy	Pour creuser une fosse	0 6 0
do do	86	C. P. Huyek	Frais de voyage	0 16 5
do do	86 1/2	J. Breden	Fourrage	60 0 0
do 19	87	W. Harris et cie	Annonces	0 8 9
do do	88	Eliza Hales	Pain	0 10 0
do 21	89	James McGourlay	Charriage de bois	3 10 0
do do	90	S. McGowan	Epiceries	1 9 8
do 24	91	William Ford	Cuir	18 0 3
do do	92	George Graham	Sable	11 5 0
do 26	93	Joseph Walker	Frais de voyage	1 0 0
do do	94	Jacob Walker	do	1 0 0
do 27	95	C. et J. McDonald et cie	Bois de construction	141 13 2
do do	96	do	Graines	5 7 1
do 30	97	Charles Cavannah	Frais de voyage	3 3 2
do do	98	Elizabeth Smith	do	0 15 0
Juin 2	98 1/2	George Mason	Gages	61 13 4
do 7	99	Jefferson Wyant	Frais de voyage	0 15 0
do do	100	Newell Ladd	do	0 15 0
do 11	101	William Haggerty	do	0 15 0
do do	102	James Reid	Charbon de bois	9 0 0
do 17	103	John Gosling	Soin du four à chaux	1 10 0
do 30	104	Henry Mooney	Frais de voyage	0 12 6
do do	105	Michael Lynch	do	0 12 6
Juillet 2	106	H. Henderton	do	0 12 6
do 3	107	William Markle	do	0 15 0
do 5	108	Eliza Hales	Hôpital	1 1 8
do 8	109	Robert Anglin	Bardeaux	9 0 0
do do	110	Ellen Ross	Couverts de fer blanc	1 5 6
do 9	111	Nathan Pegg	Frais de voyage	0 15 0
do 10	112	John Maloney	do	0 10 0
do do	113	James Reid	Charbon de bois	4 10 0
do 14	114	George Powlis	Frais de voyage	0 15 0
do do	115	John Murray	do	0 12 6
do do	116	John Daly	do	0 12 6
do 15	117	William Phillips	do	0 12 6
do do	118	C. H. Linter	Pour creuser une fosse	0 5 0
do 16	119	Michael McConnell	Frais de voyage	0 10 0
do do	120	Moses Muskrat	do	0 12 6
do do	121	William Stewart	Bois de corde	50 14 0
do 17	122	Daniel Gordon	Frais de voyage	0 15 0
do 21	123	John Hoover	Echafaudages	18 1 2
do do	124	George Graham	Sable	11 5 0
do 24	125	Alexander Gordon	Bois de construction, etc.	7 8 5
do 29	126	M. Vononder	Foin	2 17 6
Août 2	127	John Newman	Gages	50 0 0
do do	128	J. P. Bower	Poil de vache	3 11 3
do do	129	E. Vale	Laine filée	0 6 11
			Porté en l' autre part	£ 2978 16 8

Appendice
(H.)

G.

(CONTINUE.)

Appendice
(H.)

20 Septembre

20 Septembre

DATE.	No.	A QUI PAYE.	POUR QUEL OBJET.	Montant.
1841.			Montant rapporté.	£ 2978 16 8
Août 3	130	James McGourlay	Charrage de bois	3 5 0
do do	131	James Reid	Charbon de bois	11 3 0
do do	132	Adam Main	Mudriers de noyer	1 5 0
do do	133	John Gosling	Soin du four à chaux	1 14 0
do do	134	Joseph Duchesnay	Frais de voyage	1 0 0
do do	135	John Swift	Compte pour l'étable	4 15 9
do do	136	Thomas Allport	Charbon de bois	1 3 7
do do	137	George McIntyre	Foin	1 2 3
do do	138	Joseph Lickers	Frais de voyage	0 15 0
do do	139	William Hill	do	0 12 6
do do	140	John Swift	Foin	4 17 11
do do	141	George McIntyre	do	3 0 0
do do	142	Reuben Babcock	Frais de voyage	1 0 0
do do	143	John Swift	Foin, etc.	1 8 9
Sept. 1	144	Mary Glennon	Frais de voyage	0 12 6
do do	145	Hercules Jacobs	do	0 12 6
do do	146	Sarah O'Conner	do	0 12 6
do do	147	E. H. Hardy	Couvertres	9 9 8
do do	148	James Swift	Patates	2 8 9
do do	149	Amos Moses	Frais de voyage	1 0 0
do do	150	John Ross	do	0 15 0
do do	151	T. H. Bentley	Annonces	6 8 4
do do	152	S. Phelps	Frais de voyage	1 0 0
do do	153	William Kearns	Récompense	1 0 0
do do	154	J. S. Spence	do	3 0 0
do do	155	John Oughton	do	0 10 0
do do	156	F. W. Smith	do	0 13 0
do do	157	John Burchell	Patates	7 9 0
do do	158	Armstrong et Cie	Chandelles	9 17 6
do do	159	Mrs. Bickerton	Lait	0 14 3
do do	160	Ann Warren	Frais de voyage	0 12 6
do do	161	Elizabeth Robinson	do	0 12 6
do do	162	George Ashley	Foin	3 7 8
do do	163	Patrick Henderson	Frais de voyage	0 12 6
do do	164	Miliken et autres	Creusage	5 17 1
do do	165	C. Divine et autres	do	1 3 8
do do	166	James Reid	Charbon de bois	11 10 0
do do	167	Thomas Overend	Bois de construction	35 0 0
do do	168	Alexander Cotton	Frais de voyage	1 0 0
do do	169	William Jenman	Charpente en bois	4 0 0
do do	170	John Jenkins	Bois de construction	19 9 6
do do	171	Donald Berth	Patates	0 19 10
do do	172	Lewis Vakensillo	Frais de voyage	0 15 0
do do	173	D. Christie	Rations	769 11 0
do do	174	Contingent Account	Frais de Poste, &c	4 3 6
do do	175	Henry Smith	Salaire	300 0 0
do do	176	F. Bickerton	do	112 10 0
do do	177	James Sampson	do	100 0 0
do do	178	W. M. Herchemer	do	150 0 0
do do	179	Mrs. Parsons	do	48 0 0
do do	180	Mrs. Vale	do	18 11 6
do do	181	W. Coverdale	do	175 0 0
do do	182	C. Julian	do	85 4 2
do do	183	James McCarthy	Gages	81 0 10
do do	184	Martin Keely	do	86 5 0
do do	185	John Richardson	do	92 10 0
do do	186	John Hooper	do	92 10 0
do do	187	William Smith	do	92 10 0
do do	188	Thomas Costen	do	92 10 0
do do	189	A. Ballantine	do	38 19 10
do do	190	Terence McGarvey	do	30 16 8
do do	191	William King	do	92 10 0
do do	192	Edward Crawford	do	60 0 0
do do	193	Richard Nursey	do	60 0 0
do do	194	John Swift	do	60 0 0
do do	195	Richard Tyner	do	60 0 0
			Porté en l'autre part.	£ 5849 6 2

Appendice (H.)		G. (CONTINUÉ.)			Appendice (H.)	
20 Septembre.		Date.	No.	A QUI PAYE.	Pour quel objet.	MONTANT.
1841.					Montant rapporté	£ 5849 6 2
Sept.	30	196	John Watt	Gages		56 16 0
do	do	197	John Smith	do		54 15 0
do	do	198	William Jenman	do		54 15 0
do	do	199	Robert Angus	do		54 15 0
do	do	200	James Stewart	do		54 15 0
do	do	201	William Johnston	do		50 8 0
do	do	202	Theophilus Vale	do		9 3 0
do	do	203	Thomas Smith	do		
						£ 6239 8 2

H. SMITH.
Préfet.

Pénitencier Provincial, 1r. Octobre, 1841.

Henry Smith, Préfet, et Francis Bickerton, commis du Pénitencier Provincial du Canada, font respectivement serment que ce "Compte Général des déboursés du Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1er. octobre 1841," est, au meilleur de leur connaissance et croyance, exact et fidèle dans toutes ses parties.

H. SMITH.
F. BICKERTON.

Attesté devant moi à Kingston, ce 29 Octobre, 1841.

WM. WILSON, J. P.

H.

Compte Général des recettes et déboursés pour l'année expirée le 15 Octobre, 1841.

1840.			1841.	
Octobre 1	Balance en caisse, suivant le dernier rapport -	£ 31 9 11	Octobre 1	Montant payé pour matériaux, salaires, gages, &c., suivant l'état marqué G -
28	Octroi du gouvernement -	1300 0 0		£ 6239 8 2
1841.	Prêt fait par la banque commerciale (moins l'escompte) -	2907 15 9	15	Balance d'argent en caisse -
Juillet	Octroi du gouvernement -	2500 0 0		2266 10 6
Octobre	Argent provenant de la boutique des tailleurs -	£ 10 15 9		
	do. do. des cordonniers -	318 11 1		
	do. do. des charpentiers -	84 9 1		
	do. do. des Forgeons -	103 10 0		
	do. do. des maçons -	418 18 11		
	do. do. de la corderie -	728 8 4		
	do. do. four à chaux -	57 0 2		
	do. do. travail des prisonniers -	1 16 5		
		1723 9 9		
	do. des prisonniers en entrant dans la Pénitencier -	2 14 4		
	do. fournisseur des rations -	40 8 11		
		£ 8505 18 8		£ 8505 18 8

H. SMITH, Préfet.

Pénitencier Provincial, 15 octobre, 1841.

Henry Smith, Préfet, et Francis Bickerton, commis du Pénitencier Provincial, font respectivement serment que "le compte ci-joint des recettes et des déboursés du Pénitencier Provincial, pour l'année expirée le 15 octobre 1841," est au meilleur de leur connaissance et croyance, exact et fidèle dans toutes ses parties.

H. SMITH.
F. BICKERTON.

Attesté devant moi à Kingston, ce 13 novembre, 1841.

JAMES SAMPSON, J. P.

Appendice
(I.)
20 Septembre

RAPPORT des Cautionnements enregistrés, transmis à l'Assemblée Législative, le 20 septembre, conformément à l'acte Provincial de la 1e et 5e Vic. chap. 91.

Etat détaillé et alphabétique de tous les cautionnements qui ont été enregistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, depuis le 19 Mars 1842, époque où le sanction royale donnée à l'acte de la 4e et 5e Vic. chap. 91, a été prononcée par proclamation.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'Enregistrement.
128	- Amiot, Thomas, Ecuier -	- Greffier de la Cour de District, du District inférieur de St. Thomas - Nault, Jean Zéphirin, Ecuier Amiot, Augustin, Ecuier	£ 750	14e Janvier, 1842	13e Juillet, 1842.
145	- Andrews, Frederick, Ecuier -	- Greffier de la Cour de District, du District inférieur de Chaudière. Bellean, Narcisse P., Ecuier - Panet, Charles, Ecuier	750	Janvier, 1842	15e Juillet, 1842.
154	- Armstrong, James R., Ecuier -	- Comme l'une des cautions du Receveur Général	5000 Sig.	25e Janvier, 1841	18e Juillet, 1842.
161	- Austin, Thomas, Ecuier -	- Régistrateur du District de St. Jean Grant, Chas. Wm., l'Honble - Castle, Charles H., Ecuier -	2000	10e Janvier, 1842	19e Juillet, 1842.
21	- Boys, Henry, Ecuier -	- Régistrateur et Trésorier de King's College, York Leves, Francis, Ecuier - Heyden, Lawrence, Ecuier -	1000 1000 1000	7e Nov. 1839	9e Mai, 1842.
34	- Begley, Thomas A., Ecuier -	- Secrétaire, Trésorier, et Receveur des péages du Canal de Lachine, Holmes, Benjamin, Ecuier - Tobin, John M., Ecuier -	500 250 250	14e Mai, 1842	1r Juin, 1842.
52	- Baldwin, Henry, Ecuier -	- Collecteur de Douane, Port de Belleville Murney, Edmund, Ecuier - McAnnany, Francis, Ecuier -	1000 500 500	23e Août, 1839	14e Juin, 1842.
68	- Bellairs, James Peel, Ecuier -	- Collecteur de Douane, Port Burwell McPherson, David, Ecuier - McKenzie, Walter, Ecuier -	1000 500 500	20e Mai, 1810	14e Juin, 1842.
76	- Bostwick, John, Ecuier -	- Collecteur de Douane, Port Stanley Crysler, James Clement, Ecuier - Ernatinger, Edward, Ecuier -	1000 500 500	12e Avril, 1831	14e Juin, 1842.
77	- Burwell, Mahlon, Ecuier -	- Collecteur de Douane, Port Talbot Patterson, Leslie - Patterson Joseph	1000 500 500	5e Nov. 1839	15e Juin, 1842.
104	- Bowen, Edward Henry, Ecuier -	- Régistrateur du District de Dorchester Bowen, Edward, l'Honble - Glackeney, Edward, Ecuier -	2000	5e Fév. 1842	18e Juin, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre

Appendice
(I.)
20 Septembre.Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro de cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
119	Brehaut, Wm. Henry, écuyer	Greffier du district inférieur, de Montréal	Daisie, Alex. Maurice, écuyer Judah, Thomas, écuyer	£ 750	18e Juin 1842	29e Juin 1842.
120	Buchanan, Drummond, écuyer	Réglisateur du district de Terrebonne	McAllister, John, écuyer Kington, Alpheus, écuyer McCulloch, Michael, écuyer	2000	11e Jan. 1842	1 Juillet 1842.
131	Bowen, Geo. Fred., écuyer	Greffier de la cour du district inférieur de Sherbrooke	Hale, Edward, écuyer Brooks, Samuel, écuyer	750	8e Jan. 1842	13e Juillet 1842
133	Botham, James, écuyer	Greffier de la cour de district du district de Missisquoi	Wood, David, écuyer Wood, Alonzo, écuyer	750	10e Jan. 1842	16e Juillet 1842
149	Bullock, Chauncey, écuyer	Inspecteur de district du district de St. François	Ives, Avery, écuyer Ives, Isaac, écuyer	200	4e Jan. 1842	18e Juillet 1842
155	Benjamin, Goodman, écuyer	Comme l'une des cautions du Receveur-Général	5000 Stg.	25e Fév. 1841	18e Juillet 1842.
156	Boulton, Henry J., écuyer	do do do	10000 Stg.	25e Fév. 1841	19e Juillet 1842.
173	Boston, John, et Barron, Hughes Edmond, écr.	Shérifs conjoints du district de Montréal	Berthelet, Olivier, écuyer Phillips, Thomas, écuyer	6000	4e Oct. 1839	27e Juillet 1842
174	Boston, John, écuyer	Shérif du district de Montréal	Donagan, John, écuyer Perrault, Augustin, écuyer	6000	10e Mars 1841	28e Juillet 1842
175	Boston, John, écuyer, et Coffin, Wm. Foster, écuyer	Shérif du district de Montréal	Perrault, Augustin, écuyer Grant, Charles Wm., l'Honble	6000	9e Mars 1842	28e Juillet 1842
180	Beaudry, Louis, gent.	Greffier de la cour division No. 2, district inférieur St. Hyacinthe	Paré, Hubert, Marchand Beaudry, Pierre Jacques, Gent.	150	17e Mars 1842	9e Août, 1842.
11	Conger, Wilson Seymour	Shérif du district de Colborne	Gilchrist, John Weller, William Eyer, Thomas Scott, Thomas	1000 250 250 250	22e Déc. 1841	4e Mai 1842.
16	Carroll, James	Shérif du district de Brock	Carroll, Henry Carroll, Peter	1000 500 500	10e Fév. 1840	6e Mai 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro de cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
47	Conger, Wilson Scymour	Shérif du district de Colborne	Weller, William Gilchrist, John	1000 500 500	22 Déc., 1841	
48	Carroll, James	Shérif du district de Brock	Carrol, Henry Carrol, Peter	500 500	10 Fév., 1840	14 Juin, 1842.
50	Caldwell, Francis	Collecteur de douane, Amherstburgh	Caldwell, James Caldwell, John	500 500	6 Avril, 1831	14 Juin, 1842.
55	Chisholm, John	Collecteur de douane, baie de Burlington	Chisholm, George Kerr, William J.	500 500	6 Mai, 1839	14 Juin, 1842.
56	Cosgrave, William	Collecteur de douane, Port de Chatham	Crow, Robert Hock, Simon	500 500	29 Mars 1836	14 Juin, 1842.
72	Clark, John	Collecteur de douane, Port Dalhousie	Adams, Elias S. Mettleberger, Henry	500 500	23 Fév. 1835	14 Juin, 1842.
90	Clench, Joseph B. écuyer	Inspecteur de licences, district de London	Lawrison, Lawrence, écuyer Askin, John B., écuyer	250 250	30 Déc. 1838	16 Juin, 1842.
100	Chisholm, John, écuyer	Collecteur de péages, canal de la baie de Burlington	Applegarth, William, écuyer Kerr, William J., écuyer	1000 500 500	21 Mars 1828	17 Juin, 1842.
101	Chisholm, Robert Kerr, écuyer	Collecteur de péages, etc., havre de Oakville	Boylan, Nicholas, marin Randall, Jacob, charpentier de nav.	300 150 150	18 Août, 1840	17 Juin, 1842.
109	Couillard, Antoine Gaspard	Régistrateur du district de St. Thomas	Grant, Charles William, l'honble Wilson, Charles, écuyer	2000 1000	11 Janvier 1842	23 Juin, 1842.
116	Cameron, John, écuyer	Collecteur de douane, rivière aux Raisins	McMartin, Alexander, écuyer Cline, Robert, écuyer	500 500	18 Juin, 1842	24 Juin, 1842.
130	Coffin, Wm. Craigie II., écuyer	Greffier de la Cour de district, du district inférieur des Trois Rivières	Burn, Thomas, écuyer Bureau, Jacques, écuyer	750 1000	7 Janvier, 1842	13 Juillet, 1842.
152	Coffin, William Foster, écuyer	Commissaire de Police du Bas Canada	Davidson, John, écuyer Cringan, Thomas, écuyer	500 Stg. 500 Stg. 500 Stg.	7 Avril, 1841	18 Juillet, 1842.
189	Chalou, Philippe, écuyer	Greffier de la Cour de District, du district inférieur de Kamouraska	Dionne, Annable, écuyer Taché, Jean Baptiste, écuyer	750	1 Juillet, 1842	29 Août, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'Enregistrement.
103	Chistolm, Robert Kerr, écuyer	Collecteur de douane, du port de Oakville	Biggar, John I., Marchand Urquhart, John, droguiste	1000 500	25 Août 1842	1 Sept. 1842.
1	Davidson, John, écuyer	Commissaire des terres de la couronne	Stewart, John, Honorable Racey, John, Ecuyer	500 3000 stg. 1500 stg. 1500 stg.	Principal, 1841. 15 Dec. Cautions, 1840. 23 Dec.	19 Avril 1842.
82	Dow, William, écuyer	Collecteur de douane, port de Windsor	Dow, William, senior Elliott, Christopher	1000 500 500	28 Juillet 1840	15 Juillet 1842.
103	Delisle, John, écuyer	Greffier, cour de district, disret inférieur de Terrebonne	Delisle, Alexander Maurice, Ecuyer Delisle, Benjamin, Ecuyer	750	10 Fév. 1842	18 Juin 1842.
134	De Lorimier, Louis Gustave	Greffier, cour de district, district inférieur de Leinster	Dumas, Norbert, Ecuyer Rambreau, Alfred, Ecuyer	750	11 Jan. 1842	14 Juillet 1842.
137	Doucet, Pierre Antoine, écuyer	Greffier, cour de district, district inférieur de Dorchester	Doucet, Pierre, Ecuyer Borne, Michel, Ecuyer	750	9 Jan. 1842	14 Juillet 1842.
138	De St. Georges, Laurent Auzez	Greffier, cour de district, district inférieur de Portneuf	French, François Xavier, Ecuyer Cayer, Alexander, Ecuyer	750	15 Jan. 1842	14 Juillet 1842.
142	Doucet, Pierre Antoine, écuyer	Greffier, cour de district, district inférieur de Kamouraska.	Borne, Michel, Ecuyer Doucet, Pierre, Ecuyer	750	13 Jan. 1842	15 Juillet 1842.
143	Doucet, Theodore, écuyer	Greffier, cour de district, district inférieur de St. Hyacinthe	Hatt, Samuel, Honorable Mignault Pierre M., Pabbé	750	Jan.	15 Juillet 1842.
162	Duff, Donald, écuyer	Député collecteur de péages, canal de Lachine	Keith, James, Ecuyer Brodie, Hugh, Ecuyer	500 250 250	28 Juillet 1842	20 Juillet 1842.
171	De Hertel, Daniel, écuyer	Registreur, district des deux Montagnes	Castle, Charles H. Ecuyer Bigelow, Levy, Ecuyer	2000	19 Jan.	27 Juillet 1842.
176	De Salaberry, M. Alphonse, écuyer	Registreur, district de Richilieu	Glen, John, Ecuyer Hatt, Augustus, Ecuyer	2000	11 Jan.	30 Juillet 1842.
192	Dowling, Edward, écuyer	Registreur, district de Montréal	Campbell, Thomas Edmund, Ecuyer Dunscomb, John William, Ecuyer Tobin, John Michel, Ecuyer	5000	7 Jan.	1842. 31 Août 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement, et enregistrement.	Date de l'enregistrement.
79	Elliot, John Furzer, Ecuyer	Collecteur de douane, Port de Sandwich	Tafourd, Froome, Ecuyer Porter, James, Ecuyer	1000 500	26 Janv. 1811	15 Juin, 1842.
168	Ermatinger, Chas. Oakes, Ecuyer	Commissaire de Police du Bas Canada	Ermatinger, William, Ecuyer Judah Henry, Ecuyer	500	12 Juillet, 1812	23 Juillet, 1842.
20	Foot, George Wade, Ecuyer	Shérif du district de l'Ouest	McGregor, Duncan Williams, Thomas	500 250 250	13 Oct. 1810	9 Mai, 1842.
35	Foot, George Wade, Ecuyer	Shérif du district de l'Ouest	McGregor, Duncan Williams, Thomas	1000 500 500	28 Août, 1840	4 Juin, 1842.
54	Fraser, Richard Duncan, Ecuyer	Collecteur de douane, Port de Brockville	Scott, William J. Mencilly, William	1000 500 500	30 Déc. 1839	14 Juin, 1842.
81	Fraser, Donald	Collecteur de douane, Port de Turkey Point	Cross, Thomas Ryserse, George J., Ecuyer	1000 500 500	18 Jul. 1838	15 Juin, 1842.
106	Fortier, Richard Achille, Ecuyer	Registreur du district de Chaudière	Fortier, Narcisse Charles, prêtre Fortier, Felix, Ecuyer Prendergast, Edward, marchand	2000	18 Janvier, 1842	21 Juin, 1842.
115	Fitton, Robert Wily, Ecuyer	Registreur du district de Bonaventure	Carter William, marchand Sherar, James, cultivateur Caldwell, Matthew, Ecuyer Sheppard, Martin, Ecuyer	2000	10 Juin, 1842.	21 Juin, 1842.
132	Fiset, Louis, Ecuyer	Greffier, cour du district, district inférieur de Québec	Caron, René Edouard, l'honorable DeGuise, Charles, Ecuyer	1500	5 Janvier, 1842	13 Juillet, 1842.
178	Fitton, Robert Wily, Ecuyer	Coronaire comté de Bonaventure, district de Gaspé	Munro, Thomas, cultivateur Day, William, cultivateur	50	11 Sept. 1841.	3 Août, 1842.
15	Grange, George John, Ecuyer	Shérif district de Wellington	Saunders, Thomas, Ecuyer Palmer, Arthur, le Révérend	1000 500 500	29 Avril, 1841	5 Mai 1842.
24	Guillet, Valère, Ecuyer	Coronaire du district de Trois Rivières	P. Desfossés J. Desfossés, pour Joseph Dionne	100	15 Déc., 1836.	21 Mai, 1842.
36	Grange, George John, Ecuyer	Shérif du district de Wellington	Saunders, Thomas, Ecuyer Palmer, Arthur, le Révérend	1000 500 500	29 Avril, 1841	4 Juin, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'Enregistrement.
61	Galt, John, Ecuyer	Collecteur de Douane, Port Goderich	Dunlop, William, Ecuyer Prior, Charles, Ecuyer	1000 500 500	12e Sept., 1831	14e Juin, 1842.
164	Guillet, Valère, Ecuyer	Coronaire du district des Trois-Rivières	Pierre Desfossés, Ecuyer P. B. Dumoulin, Ecuyer	100	23e Janvier, 1839	14e Juin, 1842.
146	Godard, John, Ecuyer	Greffier, Cour de district, district inférieur de Richelieu	Leclerc, Pierre Edouard Wragg, Thomas Busby, Ecuyer	750	18e Janvier, 1842	15e Juillet, 1842.
18	Hamilton, James, Ecuyer	Shérif du district de London	Givens, James Hall, Cyrenus, Douglas, John Kerr, Archibald	1000 250 250 250 250	19e Juillet, 1841	6e Mai, 1842
19	Hyndman, Henry, Ecuyer	Shérif du district de Huron	Galt, John Gibbons, Robert Horton, Henry Rattenbury, Isaac	1000 250 250 250	4e Janv., 1842	9e Mai, 1842.
23	Holmes, James, Ecuyer	Registreur, district de St. Hyacinthe	Holmes, Benjamin Ecuyer Dunscumb, John William, Ecuyer Tobin, John Michael, Ecuyer	2000	4e Janv., 1842	1r Juin, 1842.
42	Hamilton, James, Ecuyer	Shérif du district de London	Givens, James Hall, Cyrenus Douglas, John Kerr, Archibald	1000 250 250 250	19 Juillet, 1841	6e Juin, 1842.
44	Hyndman, Henry, Ecuyer	Shérif du district de Huron	Dunlop, William, Ecuyer Lizars, Daniel, Ecuyer	1000 500 500	19 Nov. 1841	14e Juin, 1842.
95	Hubbs, Adam, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Prince Edward	Smith, David, Ecuyer Hubbs, Benjamin, Ecuyer	500 250 250	20 Mai, 1834	17e Juin, 1842.
97	Hodgert, William, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Wellington	Thompson, William, Ecuyer Hewat, William, Ecuyer	500 250 250	1 Août, 1810	17e Juin, 1842.
78	Hall, William Gaspé, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de l'ouest	Watson, John G., Ecuyer Baby, Charles, Ecuyer	500 250 250	25 Mars, 1836	17e Juin, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
110	Huot, Hector Simon, Ecuver	Registreur du district de Berthier	Caron, René Edouard, l'honorable Langevin Jean, procureur de C.	2000	7e Jan. 1842	23e Juin 1842
112	Hall, William A., Ecuver	Registreur du district de Gaspé	Hale, Edward, Ecuver. Hale, Jeffrey, Ecuver	2000	15e Mars 1842	23e Juin 1842
126	Hubert, Petrus, Ecuver	Greffier de la cour de division No. 2, district des Trois-rivières	Richer Modeste, yeoman Lajoie, Jean Baptiste, yeoman	150	10e Jan. 1842	9 Juillet 1842
12	Jarvis, William Botsford	Shérif du district de Home	Jarvis, Frederick Star Jarvis, George Stephen	1000 500 500	3e Juillet 1811	4e Mai 1812
45	Jarvis, William Botsford	Shérif du district de Home	Jarvis, Frederick Star Jarvis, George Stephen	500 500	3e Juillet 1811	14e Juin 1812
58	Jarvis, George Stephen	Collecteur de Douane, Port de Cornwall	Van Koughnet, Philip, l'honorable Jarvis, William Botsford	1000 500 500	30 Juillet 1836	14e Juin 1812
67	Jones, Alpheus, Ecuver	Collecteur de Douane, Port de Prescott	Hooker, Alfred Merwin, Justus, Sherwood	1000 500 500	10e Sept. 1810	14e Juin 1842
91	Jones, Henry William, Ecuver	Inspecteur de licences, district de Newcastle	Sowdon, William Owston, William, Junior	250 250	2e Mars 1840	16e Juin 1812
124	Jones, Joseph, Ecuver	Coronaire associé, district de Montréal	Woolsey, John, William, Ecuver. Duchesnay, Antoine Juchereau	350	9e Mai 1838	6 Juillet 1842
136	Jones, Edward Thomas, Ecuver	Greffier, cour de district, district des deux Montagnes	Forbes, Charles J. Ecuver Wainwright, John, Ecuver	750	28e Jan. 1842	14 Juillet 1842
158	Jameson, Robert S. l'honorable Kingsmill, William, écuver	Comme l'une des cautions du Receveur-Général Shérif du district de Niagara	Williams, John Tucker Boulton, George Strange	5000 Sig 1000 500 500	11e Mars 1811	19 Juillet 1842
13	Kirkpatrick, Thomas, écuver	Collecteur de douane, Port de Kingston	Sampson, James Gildersleeve, Henry	1000 500 500	9 Juillet 1810	4e Mai 1812
28	Kingsmill, William, écuver	Shérif du District de Niagara	Williams, John Tucker Boulton, George Strange	1000 500 500	9e Mai 1812	21e Mai 1812
40				1000 500 500	9 Juillet 1810	6e Juin, 1812

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'Enregistrement.
57	Kittson, William Henry	Collecteur de Douane, Port Cobourg	Henry, Robert	1000	22e Janv., 1842	14e Juin, 1842.
59	Kerby, James, Ecuyer	Collecteur de douane, Fort Eric	Meredith, Henry Howard	500		
80	Kelly, William Moore	Collecteur de douane, Port de Toronto	Street, Samuel	1000	7e Sept., 1839	14e Juin, 1842.
157	Keefer, George, Ecuyer	Comme l'une des cautions du Receveur-Général	Kerby, Andrew T.	500		
83	Leslie, Anthony, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Bathurst	Manalan, Anthony	1000	6 Avril, 1842	15e Juin, 1842.
144	Lafontaine, Aimé, Ecuyer	Greffier, cour du district, district inférieur de Sydenham	Sampson, James	500		
150	Lemoine, Benjamin, Ecuyer	Inspecteur de district, district de Québec	Marshall, William	500	26e Fév., 1841	19e Juillet, 1842.
163	Lindsay, Errol Boyd, Ecuyer	Trésorier de la corporation de la maison de la Trinité, Québec	Morris, William	250		
2	McMartin, Alexander, Ecuyer	Shérif du district de l'Est	Drummond, Lewis T., Ecuyer	750	2e Janvier, 1842	15e Juillet, 1842.
7	McMahon, Owen, Ecuyer	Shérif du district de Prince Edward	Cartier, George Etienne, Ecuyer	500		
8	MacDonell, Allan, Ecuyer	Shérif du district de Midland	Woolsey, John William, Ecuyer	3000	21e Sept., 1832	18e Juillet, 1842.
9	Moodie, John W. D., Ecuyer	Shérif du district de Victoria	Lemoine, Benjamin Henry, Ecuyer	1000		
14	MacDonell, Allan, Ecuyer	Shérif du district de Gore	Perrault, Olivier J. E., Ecuyer	1000	10e Oct., 1838	30e Avril, 1842.
29	Macklem, Oliver Tiffany, Ecuyer	Collecteur de douane, Port de Chippewa	Gowan, Hammond, Ecuyer	500		
			McLean, Alexander	500	10e Oct., 1838	30e Avril, 1842.
			Cameron, John	500		
			McPaul, Archibald	1000	6 Juillet, 1841	4e Mai, 1842.
			Vandusm, Henry	500		
			MacNab, Allan N., Ecuyer	1000	8 Mars, 1838	4e Mai, 1842.
			Chisholm, William, Ecuyer	500		
			Hawley, Sheldon, Ecuyer	1000	12 Nov. 1839	4e Mai, 1842.
			Meyers, Adam Henry, Ecuyer	500		
			Law, John, Ecuyer	1000	16 Mars, 1841	5e Mai, 1842.
			Tiffany, George Sylvester, Ecuyer	250		
			Ritchie, Edmund, Ecuyer	250	25e Avril, 1842	25e Mai, 1842.
			Kerr, William Johnson, Ecuyer	250		
			Street, Samuel, Ecuyer	1000	25e Avril, 1842	25e Mai, 1842.
			Cummings, James, Ecuyer	500		

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
30	Macdonell, James, Ecuyer	Inspecteur de Licences, district de Home	Billings, Francis Thomas, Ecuyer Boulton, William Henry, Ecuyer	500 250 250	17e Mai 1842	25e Mai 1842.
32	Moodie, John W. Dunbar	Shérif district de Victoria	Reynolds, John, marchand Gilbert, Caleb, yeoman Roblin, David, yeoman Turner, Gideon, yeoman	1000 250 250 250	13e Mai 1842	26e Mai 1842.
37	Moodie, John W. Dunbar	Shérif, district de Victoria	Trail, Thomas, Ecuyer Strickland, Samuel, Ecuyer	1000 500 500	8e Nov. 1839	4e Juin 1842.
38	McMahon, Owen, Ecuyer	Shérif, district de Prince Edward	McPaul, Archibald, Ecuyer Vandusin, Henry, Ecuyer	1000 500 500	6e Juillet 1841	6e Juin 1842.
40	McMartin, Alexander, Ecuyer	Shérif, district de l'Est	Vankoughnet, Phillip, Ecuyer Fraser, Alexander, Ecuyer	1000 500 500	10e Oct. 1838	14e Juin 1842.
51	Mackenzie, Colin, Ecuyer	Collecteur de douane, port de Bath	McKay, William Johnson, Ecuyer Hain, George, Ecuyer	1000 500 500	21e Fév. 1839	14e Juin 1842.
63	McQueen Alexander, Ecuyer	Collecteur de douane, port de Maitland	Fraser Richard Duncan, Ecuyer McQueen, William, Ecuyer	1000 500 500	25e Oct. 1833	14e Juin 1842.
64	McDonell, Alexander, Ecuyer	Collecteur de douane, ville de Maria	Donald McDonald, Ecuyer Cattanach, Angus, Ecuyer	1000 500 500	28e Avril 1839	14e Juin 1842.
65	McCormick, Thomas, Ecuyer	Collecteur de douane, port de Niagara	Lockhart, James, Ecuyer Boulton, James, Ecuyer	1000 500 500	18e Sept. 1839	14e Juin 1842.
78	McMicken, Gilbert, Ecuyer	Collecteur de douane, port de Queenston	Hamilton, John, l'Honble Thorburn, David, Ecuyer	1000 500 500	2c Sept. 1840	15e Juin 1842.
85	Milburn, Thomas, Gent.	Inspecteur de licences, district de Colborne	Milburn, Robert, aubergiste Milburn, John, yeoman	250 250 500	15e Jan. 1842	15e Juin 1842.
92	Miller, William Duff, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Niagara	Lockhart, James, Ecuyer Campbell, Edward Clarke, Ecuyer	250 250 500	2c Nov. 1839	16e Juin 1842.
93	Macdonald, Donald, (F.)	Inspecteur de licences, district de l'Ottawa	Low, Charles Adamson Neil, Stewart, Ecuyer	500 250	6e Jan. 1842	16e Juin 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice (I.)
20 Septembre.

Appendice (I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
96	Marshall, Anthony, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Victoria.	McKenzie, Donald, Ecuyer O'Benson, Charles, Ecuyer	500 250 250	18 Nov. 1839.	17 Juin 1842.
99	Macdonell, Allan, Ecuyer	Shérif du district de Midland	Chisholm, John, Ecuyer Cameron, Duncan, Ecuyer	1000 500 500	8 Mars 1842.	17 Juin 1842.
114	Montizambert, Charles Nathaniel	Registraire du district des Trois Rivières.	Kerr, James Hastings, Ecuyer Walker, William, Ecuyer	2000	10 Jan. 1842.	23 Juin 1842.
117	Malloch, Edward Ecuyer	Shérif du District de Dalhousie	Pierce, John, yeoman Cassady, Peter, yeoman	1000 250	17 Mai 1842.	29 Juin 1842.
118	Malloch, Edward Ecuyer	Shérif du district de Dalhousie	McKay, William, yeoman Scott, John, yeoman	250 250	3 Juin 1842.	29 Juin 1842.
123	Mondelét, Jean Marie, Ecuyer	Coronaire du district de Montréal	Malloch, George, Ecuyer Richards, B. William, Ecuyer	1000 500 500	11 Jan. 1831.	5 Juillet 1842.
125	McDonell, Archibald, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Dalhousie	Mondelét, Dominique, Ecuyer Mondelét, Charles, Ecuyer	350	22 Juin 1842.	8 Juillet 1842.
135	McGillis, John, Ecuyer	Greffier, cour de district, district inférieur de St. Jean	Wood, Leonard, yeoman Kennedy, John, yeoman	500 250 250	26 Jan. 1842.	14 Juillet 1842.
148	Monk, Samuel Wentworth, Morrogh, Robert L., Ecuyers }	Greffier, cour de district, district inférieur de Montréal	Bleakly, William, Ecuyer Andrews, Henry Ogden, Ecuyer	750	4 Jan. 1842.	16 Juillet 1842.
165	Macdonell, Allan, Ecuyer	Shérif du district de Gore.	Masson, Joseph, l'honorable McKenzie, Roderick, Ecuyer	1500	9 Juillet 1842.	20 Juillet 1842.
181	Macrae, William, Ecuyer	Collecteur de Douane, Port de St. Jean	Macdonell, James, Ecuyer Digby, Alfred, Ecuyer	1000 500 500	6 Juin 1836.	10 Août 1842.
188	Macgauran, Edward, Ecuyer	Registraire, etc., maison de la Trinité, Montréal	Bell, Matthew, l'honorable Lemesurier, Henry, Ecuyer	2000	25th Juin, 1842.	29 Août 1842.
127	Nye, David T. Rodes, commerçant	Greffier de la cour de Division No. 3, district inférieur de Missisquoi	Leclerc, Pierre Edouard, Ecuyer De Salaberry, Melchior A., Ecuyer Manson, William, cultivateur Hogel, Abram V. V., cultivateur	750 150	26 Jan. 1842.	13 Juillet 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
23	Ogden, Isaac Gouverneur, Ecuver	Shérif du district des Trois Rivières	Jones, John, Ecuver Walker, William, Ecuver	2000	26 Déc. 1838.	16 Mai, 1842.
6	Powell, John Ambrose Hume	Shérif du district de Bathurst	Graham, Henry, Ecuver Adams, Joshua, Ecuver	500 250 250	11 Oct. 1839.	4 Mai, 1842.
49	Powell, John Ambrose Hume	Shérif du district de Bathurst	Graham, Henry, Ecuver Adams, Joshua, Ecuver	1000 500 500	1 Déc. 1839.	14 Juin, 1842.
108	Paul, Henry, Ecuver	Registreur du district de Portneuf	Parke, George Holmes, marchand Geward, Francis Harris, marchand.	2000	1 Jan. 1842.	23 Juin, 1842.
122	Panet, Bernard Antoine	Coronaire associé du district de Québec	Panet, Jean Antoine, Ecuver Woolsey, John William Panet, Charles	350	16 Oct., 1839.	5 Juillet, 1842.
129	Platt, John, Ecuver	Greffier cour de district, district inférieur de Beauharnois	Platt, George, Ecuver Wragg, Thomas Busby, Ecuver	750	11 Jan. 1842.	13 Juillet, 1842.
160	Phelps, Oliver, Ecuver	Comme l'une des cautions du Receveur-Général	Platt, George, Ecuver Fisher, Duncan, Ecuver	5000 stg.	Mars, 1839.	19 Juillet, 1842.
169	Platt, John, Ecuver	Greffier cour de district No. 2, district inférieur de Beauharnois	Platt, George, Ecuver Fisher, Duncan, Ecuver	150	20 Jan. 1842.	23 Juillet, 1842.
170	Platt, John, Ecuver	Greffier cour de district No. 3, district inférieur de Beauharnois	Platt, George, Ecuver Fisher, Duncan, Ecuver	150	20 Jan. 1842.	23 Juillet, 1842.
177	Parmelee, Rotus	Greffier cour de district No. 2, district inférieur de Missisquoi	Robinson, Hezekiel, Ecuver Foster, Stephen Sewell, Ecuver	150	2 Février, 1842.	1 Août, 1842.
10	Ruttan, Henry, Ecuver	Shérif du district de Newcastle	Burnham, Zacheus, Honorable Boulton, George S. Ecuver	1000 500 500	13 Juillet 1811.	4 Mai, 1842.
17	Rapelje, Henry V. Allen	Shérif du district de Talbot	Langs, Jacob, Ecuver Rapelje, Peter W. Ecuver	1000 500 500	12 Avril, 1842.	6 Mai, 1842.
27	Russell, Paschal P.	Député Collecteur de Douane, Port de Philipsburgh, District de Talbot	Moore, Philip Henry, Honorable Taylor, James, Ecuver	250	16 Mai, 1842.	21 Mai, 1842.
41	Ruttan, Henry, Ecuver	Shérif du District de Newcastle	Burnham, Zacheus, Honorable Boulton, George Strange, Ecuver	1000 500 500	13 Avril, 1811.	6 Juin, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
184	Ritchie, William, notaire public	Registreur du district de Sherbrooke	Brooks, Samuel, Ecuyer Ball, Lestonard, Ecuyer Willard, William R., Tanneur Elliott, Ezekiel, propriétaire	2000	17 Jan. 1842.	26 Août, 1842.
186	Robins, William, Ecuyer	Registreur du district de Nicolet	McDonald, Angus, Ecuyer Menzies, James, Ecuyer	1000	12 Mars, 1842.	26 Août, 1842.
5	Sherwood, Adiel, Ecuyer	Shérif du district de Johnstown	Crawford, George, Ecuyer Dunham, Ephraim, Ecuyer	1000 500 500 1000	11 Mai, 1842.	2 Mai, 1842.
22	Smith, Henry, Ecuyer	Préfet du Pénitencier de Kingston	Wilkins, Robert C., Ecuyer Yarker, George W., Ecuyer	500 500 250	1 Août 1831.	9 Mai, 1842.
25	Simpson, William, Ecuyer	Inspecteur de licences, district de Midland	Kirkpatrick, Thomas, Ecuyer Cartwright, John S., Ecuyer	1000 250	16 Mai. 1841.	21 Mai. 1842.
43	Sampson, James, Ecuyer	Collecteur de douane, Penetanguishine	Crawford, John, Ecuyer Dunham, Ephraim, Ecuyer	500 1000	11 Mai. 1842.	6 Juin, 1842.
60	Sherwood, Adiel, Ecuyer	Collecteur de Douane, Port Colborne	Mitchell, George Cathcart, Robert	500 500	9 Déc. 1839.	14 Juin, 1842.
69	Sheehan, Walter Butler, Ecuyer	Shérif, district de Québec	Evans, Edward Davis, Ezekiel	1000 500	22 Mai, 1834.	14 Juin, 1842.
102	Sewell, William Smith, Ecuyer,	Inspecteur de district, district de Montréal	Simpson, Alexander, Ecuyer Clearhuc, James, Ecuyer	1000	3 Jan. 1839.	17 Juin, 1842.
151	Stuart, Donald Sinclair, Ecuyer	Shérif du district de Johnstown	Mactonale, Colin, Ecuyer Lecl. Thomas, Ecuyer	500	28 Jan. 1842.	16 Juillet, 1842.
159	Street, Samuel, Ecuyer	Comme l'une des cautions du Receveur-Général	Simpson, John, Ecuyer Whipple, Asahel, Ecuyer	500 500	13 Mars, 1842.	19 Juillet, 1842.
167	Simpson, Wm. Benjamin, Ecuyer	Collecteur de douane, Port du Coteau du Lac	Cox, Herbert Palmer, Ecuyer	10000 stg. 500 500 500	30 Mars, 1841.	23 Juillet, 1842.
187	Sheppard, Martin, Ecuyer	Shérif, district de Gaspé	Dubord, Hypolite, marchand Sheppard, Peter, encanteur	1000	22 Août, 1842.	22 Août, 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
100	Short, Charles, Ecuycr	Collecteur de douane, port de Newcastle	Watkins, John, Ecuycr Smith, David John	1000 500 500	30 Août, 1842	31 Août 1842.
101	Short, Charles, Ecuycr	Collecteur de douane, port de Trent	Watkins, John, Ecuycr Smith, David John	1000 500	30 Août 1842	31 Août 1842.
8	Treadwell, Charles Platt	Shérif, district de l'Ottawa	Johnson, Thomas Hall, Ecuycr Moody, William, Entrepreneur	500 250 250	25 Mars 1839	2 Mai 1842.
4	Treadwell, Charles Platt	Shérif, district de l'Ottawa	Johnson, Thomas Hall, Ecuycr Moody, William, Entrepreneur	500 250 250	30 Sept. 1839	2 Mai 1842.
39	Treadwell, Charles Platt	Shérif, district de l'Ottawa	Low, Charles Adamson, Ecuycr Johnson, Thomas Hall, Ecuycr	1000 500 500	30 Sept. 1839	6 Juin 1842.
70	Taylor, James William, Ecuycr	Collecteur de douane, port Credit	Thompson, William, Ecuycr Harris, James Beveridge, Ecuycr	1000 500 500	6 Juillet 1839	14 Juin 1842.
107	Tremblay, Edouard, Ecuycr	Registreur, district de Saguenay	Tremblay, Louis Dufour, Benjamin Turcotte, Louis Dufour, Timothée	2000	20 Jan. 1842	21 Juin 1842.
111	Taché, Jean Baptiste, Ecuycr	Registreur, district de Kamarouska	Tascherau, Jean Thomas, procureur de Dionne, Amable, l'honorable	2000	3 Fév. 1842	23 Juin 1842.
166	Tascherau, Thomas Jacques, Ecuycr	Collecteur de douane, port de La Beauce	Gagné, Alexis, Ecuycr Tascherau, Pierre Elzéar Tascherau, Joseph André	500	1 Déc. 1836	20 Juillet 1842.
179	Tilly, William, Ecuycr	Coronaire, comté de Gaspé, district de Gaspé	Hamilton, John Robinson, Ecuycr Chisholm, Andrew, Cultivateur	50	15 Juillet 1842	8 Août 1842.
182	Tierney, Bartholomew, Ecuycr	Contrôleur de douane, Carillon	Simpson, John, Ecuycr Robertson, Colin, Ecuycr	500	20 Août 1842	25 Août 1842.
75	Vidal, Richard Emerie, Ecuycr	Collecteur de douane, port Sarnia	Cameron, Malcom, Ecuycr Young, Archibald, Jun., Ecuycr	1000 500 500	29 Août 1840	14 Juin 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.	Date de l'enregistrement.
84	Vansittart, John George, Ecuier	Inspecteur de licences, district de Brock	Vansittart, Henry, Ecuier Light, George Whally, Ecuier	500 250	12 Fév. 1840	15 Juin 1842.
86	Van Koughnet, Phillip, Ecuier	Inspecteur de licences, district de l'Est	Jarvis, George Stephen, Ecuier Olive, Robert, Ecuier	250 500 250	11 Sept. 1840	16 Juin 1842.
139	Vanfelson, Antoine A., Ecuier	Greffier, cour de district, district inférieur de Saguenay	Langlois, Peter, Ecuier Belleau, Narcisse F. Ecuier	750	21 Jan. 1842	11 Juillet 1842.
26	Walsh, Francis Leigh, Ecuier	Registreur, comté de Norfolk	Walsh, Aquila Mitchell McCall, Simpson	1000	14 Mai 1842	21 Mai 1842.
31	Walsh, Francis Leigh, Ecuier	Registreur, comté de Norfolk	Welch, Thomas Beemer, John	1000	11 Avril 50	25 Mai 1842.
60	Webster, Ephraim	Collecteur de Douane, Port de Gananoque	McDonald, John Chambers, Timothee	1000 500	22 Mai 1842	14 Juin 1842.
74	Whitehead, Marcus F.	Collecteur de douane, Port Hope	Ward, Thomas Low, George Humphrey	1000 500	23 Juillet 1840	14 Juin 1842.
87	Wilson John, Ecuier	Inspecteur de licences, district de Gore	Aikman, Michael, Ecuier Wilson, Hugh Bowlesby, Ecuier	500 250	3 Sept. 1839	16 Juin 1842.
88	Widdler, Charles, Ecuier	Inspecteur de licences, district de Huron	Jones, Thomas Mercer, Ecuier Widdler, Frederick, Ecuier	250 250	5 Nov. 1841	16 Juin 1842.
89	Weatherhead, John, Ecuier	Inspecteur de licences, district de Johnstown	Jones, Henry, Ecuier Jones, Alpheus, Ecuier	500 250	8 Sept. 1840	16 Juin 1842.
183	Wood, Guy Carleton, Ecuier	Collecteur de douane, Port de Cornwall	Macdonald, John Sanfield, Ecuier McDougall, Alexander, Ecuier	1000 500	22 Août 1842	26 Août 1842.
185	Whitcher, Charles, Ecuier	Shérif du district de St. François	Aylwin, Thomas Cushing, Ecuier Fulton, William Locker, Ecuier	1000	23 Juin, 1842	26 Août 1842.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

Appendice
(I.)
20 Septembre.

N. B. Tandis que l'on préparait l'état qui précède, les actes de cautionnement suivants ont été déposés pour être enregistrés.

Numéro du cautionnement.	Noms des Fonctionnaires.	Charge ou emploi.	Noms des cautions.	Pénalité.	Date du cautionnement.
	Bostwick, John	Collecteur de douane, Port Stanley Goodhue, George Jarvis	£ 400	8 Sept., 1842
	Coll, James	Collecteur de douane, Port Antrim Lawrason, Lawrence	200	
	Hoyle, Robert, Ecuier	Collecteur de douane, Stanstead Warran, Duncan	200	30 Août, 1842
	Hamilton, Robert Hart	Officier naval et commis, bureau naval, Port de Québec Palmer, John	1000	
	Panet, Louis	Agent des Seigneuries, district de Québec Ross, Robert Pope	500	6 Juin, 1836
	Tonnancour, Charles De	Coronaire, district de St. François Bigelow, Levi	500	10 Avril, 1830
		 Campbell, Archibald	750	20 Fév., 1828
		 Campbell, John S.	50	16 Juillet, 1831
		 Panet, Philippe		
		 Panet, Charles		
		 Cottrel, Francis		
		 Moore, Tyler Harvey		

Bureau du Registrateur Provincial,
Kingston, 7e Septembre, 1842.

R. A. TUCKER,
Registrateur.

Appendice
(J.)
20 Septembre.

Appendice
(J.)
20 Septembre.

Compte de Commissaire. (1841) pour le Pont de la Grande Rivière, Paris, mis devant l'Assemblée Législative conformément à l'acte Provincial Haut-Canada) de la 4e Guil. IV. chap. 11.

PONT DE PARIS.

COMPTE DU TRESORIER.

1841.		1841.	1841.			
1	Payé frais de pension	0 1 9	1841.	Balance de compte vérifié le 29 Avril, 1841, et transmis au Gouvernement par M. Smith	27 4 3	3
16	do.	0 1 10	5 à Sept.	Reçu de Darby Quigley en divers paiements le montant du premier quartier d'affermage du pont à péage, du le 5 Juin	25 0 0	0
16	do. le compte de Defield pour pavage du côté est	21 0 0	3.	Do. de W. C. Curtis. Ecuver, deux piastres: montant d'une amende à lui imposée, suivant la loi, pour avoir passé sur le pont plus vite que le pas	0 10 0	0
7	do. frais de pension	0 3 1	2	Do. de Darby Quigley, à compte du 2e quartier de sa ferme du pont à péage	10 0 0	0
26	do. M. J. Smith, balance à lui due sur son compte, 22e Juin, 1840	0 1 3	Octobre	Do. de R. Kirkwood, la balance de son marché pour les péages dus en Mars, 1841	37 10 0	0
	do. R. Kirkwood, pour dommage par lui souffert par suite du mauvais état du pont, accordé sur son marché	9 19 0	2	Intérêt sur do. jusqu'en Octobre, 1841	1 1 10	0
	do. R. Kirkwood, pour frais de réparations du pont	5 0 0	26	Do. de Isaac Arnold, balance de son marché pour le péage dû le 1r. Août, 1840	36 0 0	0
	do. Isaac Arnold, do.	1 7 6		Intérêt sur do. jusqu'en Novembre, 1841	2 14 0	0
	do. M. John Smith, son compte	4 12 6		Do. de D. Quigley, à compte du 2e quartier du pont à péage, du le 5 Septembre	10 0 0	0
	do. Levi Broughton, pour avoir réparé la pile de pierre	0 15 0	9	do. par Smith	2 5 0	0
	do. John Penton, son compte	3 0 0				
	do. John Penton, son compte	0 14 0				
	do. Secrétaire, son compte	2 10 0				
	do. Trésorier, son compte	4 0 0				
	Balance	100 16 10				
					£	152 5 1

Chemijn de Paris, 31 Octobre, 1841.

HENRY MOYLE.

A.

L I S T E

DES COMPTES ET ETATS qui ont rapport à la Recette et à la Dépense Publiques des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, depuis le 1er Octobre, 1840, jusqu'au 9 Février, 1841, inclusivement.

- No. 1.—Compte des Recettes Ordinaires formant le Revenu Public de la ci-devant Province du Bas-Canada, entre le 11 Octobre, 1840, et le 9 Février, 1841.
- 2.—Compte des Paiements faits au Receveur Général de la ci-devant Province du Bas-Canada, à compte du Revenu Casuel et Territorial, depuis le 11 Octobre, 1840, jusqu'au 9 Février, 1841.
- 3.—Etat détaillé des Paiements et Dédutions faites sur le Revenu de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour frais de Perception, Rabais, Remises de Droits, &c., entre le 11 Octobre, 1840, et le 9 Février, 1841.
- 4.—Etat des Warrants émanés sur le Receveur Général pendant l'année 1841, pour la Dépense Civile et pour les services de l'année précédente, dans cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, et payés à même la Balance non employée de l'appropriation faite en vertu de l'Ordonnance de la 3e Victoria, chap. 22.
- 5.—Etat des Paiements qui ont été faits par l'Honorable John H. Dunn, Receveur Général de la Province du Canada, à compte des Dépenses Ordinaires de cette partie de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour les services depuis le 1er Octobre, 1841, jusqu'au 9 Février, 1841, inclusivement, auxquels il est pourvu par l'Ordonnance 4e Vic. chap. 9, et autres dispositions Législatives.
- 6.—Sommaire des Paiements qui ont été faits en vertu de l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement de la Province du Canada, 4e et 5e Vic. chap. 50, à même l'octroi de £7234 12s. 3d. Courant, pour payer certaines Dépenses du Gouvernement Civil et de l'administation de la Justice, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 9 Février, 1841, inclusivement, et pour lesquelles il n'a pas été pourvu par la Loi.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21 Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(A.) No. 2.

Appendice
(K.)
22 Septembre.Appendice
(K.)
22 Septembre.

COMPTE des Paiements faits au Receveur Général de la ci-devant Province du Bas-Canada, à compte du Revenu Casuel et Territorial, depuis le 11 Octobre, 1840, jusqu'au 9 Février, 1841.

<i>Rentes des Lots de Grève à Québec.</i>		£	s.	d.
De James Hunt, pour quatre années de rente jusqu'au 24 Juin, 1841, à £10 8s. par année.....	£41 12 0			
De William Phillips, une année de rente jusqu'au 24 Juin, 1840.....	1 0 0			
		42	12	0
<i>Quints.</i>				
De diverses personnes.....		878	10	10
<i>Lods et Ventes.</i>				
De diverses personnes.....		714	4	7½
Restitution faite au Collecteur de Douane à St. Jean, par une personne inconnue.....		8	5	0
Total Courant.....		1688	12	5½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21. Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(A.) No. 3.

ETAT détaillé des paiements et déductions faites sur le Revenu de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour frais de Perception, Rabais, Remises de Droits, &c. entre le 11 Octobre, 1840, et le 9 Février, 1841.

Paiements et déductions sur le Revenu pendant le cours de la perception.		Courant.
	£ s. d.	£ s. d.
Sur les droits prélevés en vertu de la 35e Geo. 3, Rabais.....	134 11 2	
“ en vertu de la 53e Geo. 3, remise de droits à Montréal.....	11 0 10	
“ en vertu des Actes de la 45e et de la 51e Geo. 3 par l'Officier Naval, Commission pour Perception, savoir, à Québec.....	24 0 6	
“ “ à Montréal.....	16 6 1	
		145 12 0
		40 6 7
Payements faits par le Receveur Général.		Sterling.
<i>A même les Droits prélevés en vertu de la 3e et 4e Guil. 4, chap. 59.</i>		
Salaire du Collecteur à St. Jean, du 1er Octobre, 1840, au 9 Février, 1841, à raison de £360 par année.....	130 3 10	
Salaire à do. pour le loyer d'une Maison de Douane de do. à do. à raison de £36 par année.....	18 0 4	
Salaire du Jaugeur, à do. de do., à do. à raison de £90 par année.....	32 10 11	
Do. de deux commis Douaniers à do. de do., à do. à raison de £63 chacun.	45 11 2	
Do. d'un Commis Douanier à Lacole, de do. à do., à raison de £13 10s. do.	4 17 8	
Do. du Député Collecteur à Philipsburg de do. à do. à raison de £90 do....	32 10 11	
Porté en l'autre part.....	£ 258 14 10	185 18 7

Appendice
(K.)

22 Septembre.

Etat détaillé des paiements et déductions faites sur le Revenu, &c.—Continué.

Appendice
(K.)

22 Septembre.

Paiements et déductions sur le revenu pendant le cours de la perception.	Sterling.	Courant.
	£ s. d.	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>	258 14 10	185 18 7
Alloué au Député Collecteur à Philipsburg pour loyer d'une Maison de Douane du 1er Octobre, 1840, au 9 Février, 1841, à raison de £22 10s. par année	8 3 0	
Salaire d'un Commis Douanier à Philipsburg de do. à do. à raison de £36, do..	13 0 4	
Do. du Collecteur et Inspecteur des Marchandises au Côteau du Lac, de do. à do. à raison de £360, do.....	130 3 10	
Do. du Contrôleur de do. à do. à raison de £150, do.....	65 1 11	
Alloué au Collecteur pour le loyer d'une Maison de Douane, à raison de £32 Ss. do.....	11 14 3	
Salaire du Commis Douanier de do. à do. à raison de £27, do.....	9 15 4	
Do. d'un do du 1er Octobre, 1840, au 15 Janvier, 1841, à raison de £27, do.....	7 18 3	
Alloué au Collecteur et aux Commis Douaniers, pour une chaloupe et les engagés, du 9 Février, 1841, à raison de £54, do.....	19 10 8	
Salaires des deux Visiteurs Douaniers à Québec, à do., à raison de £45, do. chaque	32 11 0	
Commission du Collecteur de Stanstead, sur les deniers par lui perçus jusqu'au 5 Janvier, 1841.....	22 10 0	
Alloué à do. pour loyer d'une Maison de Douane, à raison de £22 10s. do..	8 3 0	
Salaire d'un Commis Douanier à Stanstead, à raison de £13 10s. do.....	4 17 8	
	Sterling.....£	
	Ajoutez 1-9e.....	
	592 4 1	
	65 16 0	
	Courant.....£	
	658 0 1	
Montant de la Commission pour droits de Quaiage, perçus à Montréal, en 1840.....	Sterling, £119 10 7	
	Ajoutez 1-9e 13 5 7	
	132 16 2	
		790 16 8
Total Courant..... £	976 14 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(A.) No. 4.

Etat des Warrants émanés sur le Receveur Général pendant l'année, 1841, pour la Dépense Civile et les services des années précédentes, dans cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, et payés à même la balance non-employée de l'appropriation faite en vertu de l'Ordonnance de la 3e Victoria, chap. 22.

NOMS.	SERVICES.	Montant Sterling.
		£ s. d.
Thomas A. Stayner, Député Maître Général des Postes, Québec.....	Balance de son Compte pour frais de Poste contre le Département du Secrétaire Civil, jusqu'au 5 Octobre, 1841.....	946 2 6
John Boston, Shérif, Montréal.....	Balance de son Compte de dépenses Contingentes pour les six mois expirés le 10 Octobre, 1841.....	1118 6 2
Bebee et Wilkie, Protonotaires, Gaspé.....	Montant de leurs Comptes de dépenses Contingentes pour l'année expirée le 10 Octobre, 1841.....	51 15 0
Bebee et Wilkie, Greffiers de la Paix, Gaspé.....	Montant de do. do. pour l'année expirée le do.....	35 10 10
Randolph J. Routh, Commissaire Général.....	Pour Papeterie fournie au Département du Secrétaire Civil en l'année 1840.....	139 7 5
	Total Sterling.....	2291 1 11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1841.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(A.) No. 5.

Appendice
(K.)Appendice
(K.)

22e Septembre.

22e Septembre.

ETAT des paiements qui ont été faits par l'Honorable John H. Dunn, Receveur Général de la Province du Canada, à compte des dépenses ordinaires de cette partie de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour les services depuis le 1er Octobre, 1840, jusqu'au 9e Février, 1841, inclusivement, auxquels il est pourvu par l'Ordonnance 4e Vic. Chap. 9, et autres dispositions Législatives.

SERVICES.	Montant Sterling.
	£ s. d.
Salaire du Gouverneur Général,.....	1627 7 11
<i>Administration de la Justice.</i>	
Salaire du Juge en Chef du Bas-Canada.....	539 7 8
“ de six Juges Puinés, à £325 12s. 7d. chacun.....	1941 15 6
“ d'un Juge Résident aux Trois-Rivières.....	323 12 7
“ de deux Juges Provinciaux, à £179 15s. 10d. chacun.....	359 11 8
“ du Procureur Général.....	108 9 10
“ du Solliciteur Général.....	72 6 7
Alloué aux Juges pour les Tournées.....	150 0 0
Comptes Contingents des Officiers en Loi de la Couronne.....	1867 6 0
Salaire du Juge de la Cour de Vice-Amirauté.....	72 6 7
“ du Régistrateur de dito dito.....	54 4 11
“ du Maréchal de dito dito.....	27 2 5
“ du Shérif de Québec.....	36 3 3
“ alloué à dito pour payer un Bourreau Public.....	9 15 4
Contingences du Shérif.....	641 5 8
Salaire du Shérif de Montréal.....	36 3 3
Alloué à dito pour payer un Bourreau Public.....	9 15 4
Contingences du Shérif.....	1550 0 0
Salaire du Shérif des Trois-Rivières.....	27 2 6
Alloué à dito pour payer un Bourreau Public.....	9 15 4
Contingences du Shérif.....	80 0 0
Salaire du Shérif, à Sherbrooke.....	18 1 8
Contingences de dito à do.....	21 13 4
Salaire du Shérif de Gaspé.....	23 6 4
Alloué à dito.....	3 12 4
Contingences de dito.....	100 0 0
Salaire du Coronaire de Québec.....	36 3 3
Contingences de dito.....	106 13 4
Salaire du Coronaire de Montréal.....	36 3 3
Contingences de dito.....	116 13 4
Salaire du Coronaire des Trois-Rivières.....	18 1 8
Contingences de dito.....	8 0 0
Salaire du Coronaire de St. François.....	16 5 6
Contingences de dito.....	2 13 4
Salaire du Coronaire de Gaspé.....	18 1 8
“ du Greffier de la Couronne à Québec.....	36 3 3
Contingences de dito.....	33 18 4
Salaire du Greffier de la Couronne à Montréal.....	14 9 4
Contingences de dito.....	60 0 0
Salaire du Greffier de la Couronne aux Trois Rivières.....	7 4 8
Contingences de dito.....	5 6 8
Salaire du Greffier de la Cour d'Appel.....	43 8 0
Alloué à dito pour papeterie.....	2 3 5
Salaire de l'Huissier de la Cour d'Appel.....	9 15 3
“ de l'Interprète des Cours de Justice à Québec.....	14 9 4
“ de dito dito à Montréal.....	14 9 4
“ de dito dito aux Trois-Rivières.....	9 0 10
“ du Grand Connétable de Québec.....	13 0 4
Honoraires et émolumens de dito.....	74 6 0
Salaire du Grand Connétable de Montréal.....	13 0 4
Honoraires et émolumens de dito.....	122 2 0
Salaire du Grand Connétable des Trois-Rivières.....	9 15 3
Honoraires de dito dito.....	50 0 0
Salaire de l'Huissier Crieur et de l'Huissier Audiencier des Cours de Justice à Québec.....	13 14 10
“ de l'Huissier Crieur des Cours de Justice à Montréal.....	7 4 8
“ de l'Huissier Audiencier de dito dito.....	6 10 2
“ de l'Huissier et de l'Huissier Audiencier des Cours de Justice aux Trois-Rivières... ..	9 0 10
“ du Gardien du Palais de Justice à Québec.....	19 10 7
“ de dito à Montréal.....	26 0 9
Porté en l'autre part,.....	£ 10685 15 6

ETAT des Paiemens qui ont été faits par l'Honorable John H. Dunn, &c.—Continué.

SERVICES.		Montant Sterling.
		£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>		£ 10685 15 6
<i>Administration de la Justice.—Continuée.</i>		
Salaire du Gardien du Palais de Justice aux Trois-Rivières.....		13 0 4
“ du dito dito à New Carlisle.....		13 0 4
“ du dito dito à Percé.....		13 0 4
“ du dito dito à Sherbrooke.....		6 10 2
“ du Gardien de la Prison de Québec.....		45 4 1
Alloué à dito dito à dito, pour deux Guichetiers.....		39 15 7
Salaire du dito dito à Montréal.....		45 4 1
Alloué à dito dito à dito, pour deux Guichetiers.....		26 0 9
Salaire du dito dito aux Trois-Rivières.....		19 17 10
Alloué à dito dito à dito pour deux Guichetiers.....		26 0 9
Salaire du dito dito à Sherbrooke.....		9 0 10
“ du Médecin de la Prison de Québec.....		72 6 7
“ du dito dito à Montréal.....		72 6 7
“ du dito dito aux Trois-Rivières.....		18 1 8
Contingences du Protonotaire à Québec.....		20 16 8
Dito dito à Montréal.....		106 13 4
Dito dito aux Trois-Rivières.....		20 0 0
Dito dito à Sherbrooke.....		20 0 0
Dito dito à Gaspé.....		40 0 0
Salaire et allocation du Greffier de la Cour Provinciale de Gaspé.....		21 14 0
Contingences du Greffier de la Paix à Québec.....		260 0 0
Dito dito dito à Montréal.....		131 13 4
Dito dito dito aux Trois Rivières.....		40 0 0
Dito dito dito à Sherbrooke.....		16 13 4
Dito dito dito à Gaspé.....		3 6 8
<i>Secrétaire Civil.</i>		
Salaire du Principal Secrétaire.....		180 16 5
“ de l'Assistant Secrétaire Civil.....		108 9 10
“ de deux Assistants dans le Bureau.....		144 13 2
“ du Messenger.....		16 5 6
“ de l'Extra do.....		14 17 0
Dépenses contingentes pour Impressions, Papeterie et Ecritures, etc.....		117 13 7
<i>Secrétaire Provincial.</i>		
Alloué pour le loyer d'un Bureau pour l'Enregistrement des Octrois des Terres de la Couronne.....		19 10 7
“ pour un Messenger.....		16 5 6
Dépenses contingentes pour Papeterie, frais de Poste, etc.....		433 0 0
<i>Inspecteur Général.</i>		
Salaire de l'Inspecteur Général.....		180 16 5
“ du 1er Clerc au Bureau de l'Inspecteur Général.....		54 4 11
“ du 2d dito au dito dit.....		36 3 3
Alloué à l'Inspecteur Général pour un Messenger et Contingences.....		23 10 2
<i>Conseil Exécutif.</i>		
Salaires de neuf Conseillers Exécutifs.....		325 9 4
Salaire du Régistrateur et Greffier.....		180 16 5
Alloué à dito pour les Impressions, etc.....		18 1 7
Salaire du Clerc Assistant.....		66 0 0
“ du Messenger.....		18 1 7
“ du Portier.....		18 1 7
<i>Bureau des Travaux Publics.</i>		
Salaire du Président.....		287 13 5
“ de l'Ingénieur Assistant.....		118 16 0
Contingences du Bureau.....		260 3 11
<i>Agent des Emigrés.</i>		
Salaire de l'Agent principal à Québec.....		144 13 1
Contingences de dito.....		92 6 8
<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 14722 12 8

(A.) No 5.

ETAT des Paiemens qui ont été faits par l'Honorable John H. Dunn, &c.—Continué.

Appendice
(K.)Appendice
(K.)

22e Septembre.

22e Septembre.

SERVICES.	Montant Sterling.
	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>	£14722 12 8
<i>Pensions.</i>	
Madame Veuve Baby.....	54 4 11
Madame Veuve Elmsley.....	72 6 7
Madame Lemaistre.....	18 1 8
Mlle. DeLouvière.....	7 16 3
Madame Rottot.....	13 0 4
Mlle. Finlay.....	7 4 8
Mlle. Desbarats.....	6 10 2
Les deux Dlls. Montizambert, à raison de £3 12 4 chacune.....	7 4 8
Les trois Dlls. Launière, à raison de £3 12 4 chacune.....	10 17 0
Thomas Amyot.....	144 13 1
Mlle. Amélia DeSalaberry.....	18 1 8
Madame Jane Livingston.....	18 1 8
Andrew W. Cochran.....	72 6 7
G. H. Ryland, pension de retraite comme ci-devant Secrétaire du Bureau des biens des Jesuites.	16 5 6
Le Révd. R. R. Burrage, do. comme Maître de l'Ecole Grammaticale de Québec.....	36 3 3
Salaire du Gardien des Appartements du Secrétaire Civil à Montréal.....	21 3 1
“ du dit dit dit à Québec.....	21 3 1
Balance du Salaire de l'Assistant Secrétaire Civil et du Commissaire de Police.....	44 13 1
Alloué au ci-devant Receveur Général du Bas-Canada, pour Contingences.....	36 3 3
Balance des Salaires des Commissaires des Cours de Requête dans les Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et pour frais de voyages.....	510 10 10
<i>Bureau de l'Arpenteur Général.</i>	
Salaire de l'Arpenteur Général.....	162 14 9
“ du 2d Clerc.....	54 4 11
Alloué pour un Serviteur de Bureau.....	14 9 4
“ dit pour papeterie.....	7 4 8
<i>Adjudant Général des Milices.</i>	
Salaire de l'Adjudant Général.....	162 14 9
“ du Député Adjudant Général.....	97 13 0
“ du 1er Clerc, à raison de 7s 6d courant par jour.....	44 11 0
“ du 2d Clerc, à raison de 5s do. do.	29 14 0
“ de deux Aides-de-Camps Provinciaux.....	130 3 10
<i>Divers.</i>	
Salaires des Commissaires des Terres de la Couronne.....	432 19 4
Salaires et dépenses contingentes de l'Agent des Emigrés à Montréal.....	202 16 7
Salaire du Greffier des Papiers Terriers du Domaine de la Reine.....	32 10 11
Commission de l'Inspecteur Général du Domaine de la Reine, à 7¼ par cent sur les recettes..	100 0 0
Allocation pour traduire les Documents Publics en Français.....	18 1 8
Salaire du Grand Voyer du District de Québec.....	54 4 11
“ du do. do. de Montréal.....	54 4 11
“ du do. do. des Trois-Rivières.....	32 10 11
“ du do. do. de Gaspé.....	18 1 8
“ de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières.....	9 0 10
“ de trois Gardiens des Dépôts de Provisions dans le Golfe St. Laurent, pour secourir les Naufragés.....	54 4 11
Pour les dépenses indispensables et imprévues du Service Public.....	666 13 4
Salaire du Maître de l'Ecole Grammaticale de Montréal, et allocation pour le loyer d'une Maison	91 17 2
“ du Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education.....	36 3 3
Alloué à do. pour un Clerc et contingences.....	3 0 4
“ do. pour un Messenger.....	9 0 10
Réparations et garde des Edifices Publics.....	90 15 5
Loyer des Bâtimens de l'Union à Québec, depuis le 1er Octobre 1840, jusqu'au 30 Avril 1841.	291 13 4
Alloué au Gardien de ces Bâtimens.....	23 6 8
Dépenses Contingentes pour la garde de do.....	16 10 9
A compte d'une somme pour faire bon de certaines dépenses contingentes indispensables encourues dans l'année expirée le 10 Oct. 1840, en sus de l'estimation pour la même année...	495 8 7
A compte des Salaires des Magistrats Stipendiaires et de Police, et paie et contingences de la Police.....	366 2 10
Alloué à Pierre Brochu pour résider sur le chemin de Kempt.....	8 3 0
<i>Porté en l'autre part</i>	£19680 6 5

Appendice
(K.)

(A.) No. 5.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

ETAT des Paiemens qui ont été faits par l'Honorable John H. Dunn, &c.—Continué.

22e Septembre.

SERVICES.	Montant Sterling.
	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>	£ 19680 6 5
<i>Divers.—Continués.</i>	
Pension de Augustus Wolff, depuis le 1er Octobre, 1839, jusqu'au 16e Mai, 1840, conformément à l'Ordonnance de la 3e Vic. Chap. 22, à raison de £18 10s.....	8 8 9
Pour payer l'intérêt des emprunts du Hâvre de Montréal, en vertu de divers Actes.....	651 2 9
Pour mettre le Capitaine A. Wood, de la Cavalerie de Shefford stationnée sur les Frontières, en état de rencontrer les dépenses qu'il a faites dans le temps que R. S. Orm était prisonnier sous sa garde.....	3 18 9
Pour les services d'un Médecin, et les dépenses faites pour les Emigrés à Montréal, depuis le 15 jusqu'au 30 Novembre, 1840.....	6 10 2
Contingences du Bureau du Secrétaire Provincial, pour les six mois expirés le 10 Octobre, 1840.....	417 9 7
Dépenses encourues par le Collecteur de Stanstead pour faire des remises d'argent au Receveur Général, jusqu'au 11 Janvier, 1840.....	5 14 5
Alloué à l'Assistant Maître du Hâvre à Québec, pour la perception des droits de radoub pour l'année expirée le 10 Octobre, 1840.....	3 13 4
Dépenses casuelles encourues pour la perception du Revenu à Québec, pendant l'année expirée le 10 Octobre, 1840.....	704 8 8
Do. do. do. do. à Montréal, pendant do. do.	908 10 10
<i>Bureau des Commissaires pour les Réclamations des Terres des Miliciens.</i>	
Salaire du Secrétaire, pour trois mois, jusqu'au 31 Décembre, 1840, à raison de 20s. courant, par jour.....	82 16 0
<i>Pensions de Retraite des Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs.</i>	
Du ci-devant Conseil Législatif.....	303 3 7
De la ci-devant Chambre d'Assemblée.....	337 8 4
<i>Conseil Spécial.</i>	
Salaire du Président.....	130 8 2
" du Greffier.....	162 14 9
" de l'Assistant Greffier.....	130 3 10
" du 2d do.	81 7 4
" du 3e do.	65 1 11
Total Sterling.....	£ 23683 7 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(A.) No. 6.

BORDEREAU des Paiemens qui ont été faits en vertu de l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement de la Province du Canada, 4e et 5e Vic. Chap. 50, à même l'octroi de £7,234 19s. 3d. courant " pour payer certaines dépenses du Gouvernement Civil et de " l'Administration de la Justice, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, depuis le 1er Janvier jusqu'au 9 Février mil huit cent quarante et un, " inclusivement, et pour lesquelles il n'a pas été pourvu par la Loi."

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Bureau du Lieutenant Gouverneur.</i>		
Walter McKenzie.....	Salaire comme Clerc, du 1er Janvier, au 9 Février, 1841, à raison de £157 10s. par année.....	17 5 2	
Thomas D. Harington..	Pour Contingences,.....	197 5 2	214 10 4
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	214 10 4

(A.) No. 6.

BORDEREAU des Paiements qui ont été faits en vertu de l'Acte, &c.—Continué.

Appendice
(K.)
22e Septembre.Appendice
(K.)
22e Septembre.

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	214 10 4
	<i>Bureau du Secrétaire et du Régistrateur.</i>		
	1ER. DEPARTEMENT.		
Edward McMahon.....	Salaire comme Premier Clerc, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £315 par année.....	34 10 5	
James Macdonell.....	Do. comme Second do. do. à raison de do.	17 5 2	
William Kent.....	Do. comme do. do. do. à raison de do.	17 5 2	
	2ND DEPARTEMENT.		69 0 9
Arthur Gifford.....	Salaire comme Premier Clerc, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £270 par année.....	29 11 9
	3E DEPARTEMENT.		
Thomas D. Harington..	Salaire comme Premier Clerc, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £270 par année.....	29 11 9	
Edward Kent.....	Do. comme Second do. do. à raison de £157 10s. do.	17 5 2	
Moore Higgins.....	Do. comme do. do. do. à raison de £157 10s. do.	17 5 2	
Richard A. Tucker.....	Pour les Contingences du Bureau du Secrétaire et du Régistrateur, à raison de do.	64 2 1
	<i>Conseil Exécutif.</i>		49 6 3
William H. Lee.....	Salaire comme Greffier, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £270 par année.....	29 11 9	
William R. Bartlett....	Do. comme 2nd Clerc, à raison de £153 do.	16 15 4	
Thomas G. Hurd.....	Do. comme 1er do. à raison de £180 do.	19 14 6	
Samuel B. Smith.....	Do. comme 3e do. à raison de £153 do.	16 15 4	
William H. Lee.....	Pour les Contingences du Département jusqu'à do...	82 16 11
	<i>Bureau du Receveur Général.</i>		19 14 6
Bernard Turquand.....	Salaire comme 1er Clerc, du 1er Janvier au 9 Fé- vrier, 1841, à raison de £270 per année.....	29 11 9	
John T. Maddock.....	Do. comme 2nd do. à raison de £180 do.	19 14 6	
George Hamilton.....	Do. comme 3e do. à raison de £153 do.	16 15 4	
John Henry Dunn.....	A compte des Contingences du Département jusqu'à do.	66 1 7
	<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>		19 14 6
James Nation.....	Salaire comme 1er Clerc, du 1er Janvier au 9 Fé- vrier, 1841, à raison de £270 par année.....	29 11 9	
Philip Durnford.....	Do. comme 2nd do. à raison de £180 do.	19 14 6	
H. MacGregor.....	Do. comme 3me do. à raison de £153 do.	16 15 4	
John Macaulay.....	Pour les Contingences du Département jusqu'à do...	66 1 7
	<i>Bureau de l'Arpenteur Général.</i>		24 13 1
James G. Chewett.....	Salaire comme Premier Arpenteur, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £270 par année.....	29 11 9	
William Spragge.....	Do. comme 1er Clerc, à raison de £270 do.	29 11 9	
Thomas Hector.....	Do. comme 2nd do. à raison de £180 do.	19 14 6	
H. J. Jones.....	Do. comme 3me do. à raison de £153 do.	16 15 4	
J. M. Caldwell.....	Do. comme 4me do. à raison de £153 do.	16 15 4	
Edward Hurd.....	Do. comme 5me do. à raison de £153 do.	16 15 4	
	<i>Bureau de l'Adjudant Général.</i>		129 4 0
W. M. Steers.....	Salaire comme Clerc, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £153 par année.....	16 15 4
	<i>Porté en l'autre part.....</i> £	851 12 8

Appendice
(K.)
22e Septembre.

(A.) No. 6.

Appendice
(K.)
22e Septembre.

BORDEREAU des Paiements qui ont été faits en vertu de l'Acte, &c.—Continué.

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>		851 12 8
W. H. Draper.....	Salaire additionel comme Procureur Général, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £730 par année.....	85 9 7
Robert Baldwin.....	Do. comme Solliciteur Général de do. à do. à raison de £240 par année.....	37 5 2
J. S. Cartwright.....	Montant de son compte pour services comme Conseil de la Reine pendant la Tournée du Printemps 1841, dans les Districts de Johnstown, de l'Est, et de Bathurst.....	34 4 0	
J. S. Cartwright.....	Do. pour devoirs professionnels et déboursés dans la cause de Samuel B. Hatt, et autres.....	20 18 6	
R. E. Burns.....	Pour ses services comme Conseil de la Reine, à la Tournée du Printemps, 1841, dans les Districts de Talbot, de Brock, de London et de l'Ouest.....	23 15 7	
Thomas Phipps.....	Salaire comme Huissier de la Cour de la Reine à Toronto, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £18 par année.....	1 19 6	78 18 1
James Bridgland.....	Do. comme Gardien de do. à raison de £18 par année.....	1 19 6	
Robert Stanton.....	A compte pour les Impressions du Gouvernement jusqu'à do.....	3 19 0
James Nation.....	A compte des contingences des Bureaux Publics jusqu'à do.....	78 19 6
C. C. Small.....	Contingences comme Clerc de la Couronne et des Plaidoyers Communs jusqu'à do.....	78 18 1
Austin Cuvillier.....	Pour liquider les dépenses contingentes dues par la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, et pour payer les Contingences de la Chambre d'Assemblée, durant la présente Session.....	5 18 4
James Hopkirk.....	Pour le mettre en état de payer l'Assurance des Edifices Publics à Toronto.....	33 15 0	4500 0 0
Thomas A. Begley.....	Pour le mettre en état de payer la prime de deux Polices d'Assurance effectuées sur la maison du Gouvernement à do.....	39 15 9	
Ditto.....	Pour le chauffage, réparations, et garde des Edifices Publics à do.....	106 9 3	
Thomas H. Johnston, } Trésorier.....	Part des sommes d'argent allouée au District de l'Ottawa pour les Ecoles Élémentaires pendant l'année 1841	90 0 0	180 0 0
A. McLean, do	Do. do. au District de l'Est, pour do.....	450 0 0	
A. N. Buell, do	Do. do. au District de Johnstown, pour do.....	17 5 2	
			557 5 2
	Total Sterling.....		£ 6453 5 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

L I S T E

Des Comptes et Etats des Recettes et Dépenses Publiques de la Province du Canada, pour l'année, 1841.

- No. 1.—Compte Général des Recettes du Fonds des Revenus consolidés de la Province du Canada, pour l'année 1841.
- 2.—Etat des paiements faits au Receveur Général, sur le Revenu Territorial, pendant l'année, 1841.
- 3.—Compte du Revenu des Travaux Publics, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1841.
- 4.—Etat des Amendes et Confiscations payées au Receveur Général de la Province du Canada, pendant l'année expirée le 31 Décembre, 1841.
- 5.—Etat des Droits payés sur l'émission des Billets de Banque, entre le 18 Septembre et le 31 Décembre, 1841.
- 6.—Etat détaillé des paiements faits à même le Revenu qui constitue le Fonds consolidé de la Province du Canada, et des déductions pour frais de régie, perception, rabais, remise de droits, &c., entre le 10 Février et 31 Décembre, 1841.
- 7.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général, pour la Dépense du Gouvernement Civil de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1841, conformément à l'Ordonnance de la 4e Victoria, chap. 9, et autres dispositions Législatives.
- 8.—Bordereau des paiements faits en vertu de l'Acte de la 4e & 5e Victoria, chap. 50, à même l'octroi de £8436 13s. 4d. courant, "pour payer certaines dépenses du Gouvernement Civil et du Service Public de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada auxquelles il n'a pas été pourvu par la Loi, du 1er Octobre au 31 Décembre, 1841."
- 9.—Bordereau des paiements faits en vertu de l'Acte de la 4e & 5e Victoria, chap. 50, à même l'octroi de £26,082 7s. 8d. courant "pour payer certaines dépenses du Gouvernement Civil, et du Service Public de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, et auxquelles il n'a pas été pourvu par la Loi."
- 10.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, et par lui payés en vertu des dispositions Provinciales de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1841.
- 11.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada pour divers services rendus, conformément aux Actes de la dernière Session du Parlement Provincial, pour l'année 1841.
- 12.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, à compte de la dépense pour les services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, (Liste A.), du 10 Février au 31 Décembre, 1841.
- 13.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, à compte de la dépense pour les services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile (Liste B.), du 10 Février au 31 Décembre, 1841.
- 14.—Etat des deniers perçus en vertu des Actes Provinciaux 45e Geo. 3, chap. 12., 51e Geo. 3, chap. 2., et 4e & 5e Victoria, chap. 15,—et des dépenses encourues pour améliorer la Navigation du Fleuve St. Laurent, sous la surveillance du Bureau de la Trinité de Québec, du 11 Octobre 1840 au 5 Janvier, 1842.
- 15.—Etat des deniers perçus en vertu des Actes Provinciaux 45e Geo. 3, chap. 12., 51e Geo. 3, chap. 2., 2e Geo. 4, chap. 7., et 4e & 5e Victoria, chap. 15,—et des dépenses encourues pour maintenir et améliorer la Navigation du Fleuve St. Laurent depuis le Bassin de Portneuf dans le District de Québec jusqu'à la ligne de division entre les ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, sous la surveillance du Bureau de la Trinité de Montréal, du 11 Octobre 1840 au 5 Janvier, 1842.
- 16.—Etat des droits de Tonnage perçus à Québec et Montréal, pendant la saison de la navigation de l'année 1841, en vertu de l'Acte Provincial, 6e Guil. 4, chap. 35., continué par l'Ordonnance 3e Victoria, chap. 15., et des deniers payés à même ces droits pour pourvoir au traitement médical des matelots malades.
- 17.—Etat des fonds des Biens appartenant au ci-devant ordre des Jésuites pour l'année 1841.
- 18.—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, pour le paiement de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil pour les années 1840 et 1841, et pour lesquelles une appropriation est requise.
- 19.—Etat des affaires de la Province du Canada, le 31 Décembre, 1841.
- 20.—Etat du compte du fonds des Revenus consolidés jusqu'au 31 Décembre, 1841.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)

(B.) No. 1.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

COMPTÉ GÉNÉRAL des Recettes formant le Fonds des Revenus Consolidés de la Province du
Canada, pour l'année 1841.

22e Septembre.

CHAPITRES DES RECETTES.	Montant Total des Perceptions.	Déductions faites pour la Per- ception des Recettes.		Autres frais de Per- ception payés par le Receveur Général, en vertu d'un War- rant.	Montant Net Courant.
		Commission, Salaires, et autres frais de Percep- tion.	Rabais ou Remises de Droits.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
<i>PORTS.</i>					
DOUANES, QUÉBEC.....	57740 19 0½	3814 13 6	340 3 6	84 9 7½	53501 12 5
" MONTREAL.....	110481 9 11	1691 1 9	39 17 2	108750 11 0
" ST. JOHNS.....	24092 7 10½	10 0 0	809 2 8½	23273 5 2
" PHILIPSBURG.....	857 16 7	146 11 4½	711 5 2½
" COTEAU DU LAC.....	700 2 11	644 18 10½	55 4 0½
" STANSTEAD.....	749 14 7½	135 10 4½	614 4 3
" BEAUCE.....	38 10 5	38 10 5
" AMHERSTBURG.....	417 14 4½	100 0 0	317 14 4½
" BATH.....	382 12 9½	100 0 0	282 12 9½
" BELLEVILLE.....	702 3 9	100 0 0	602 3 9
" BROCKVILLE.....	888 13 63-4	100 0 0	788 13 63-4
" BOND HEAD ET PORT DAR- LINGTON.....	201 2 3½	100 0 0	101 2 3½
" BURLINGTON.....	2078 6 4½	223 18 33-4	2754 8 0½
" CHATHAM.....	295 11 3	100 0 0	195 11 3
" CHIPPAWA.....	1119 0 10½	130 19 0½	988 10
" COBOURG.....	1005 0 5½	125 5 0½	879 15 5
" CORNWALL.....	105 18 9	52 19 4½	52 19 4½
" FORT ERIE.....	652 8 4½	100 0 0	552 8 4½
" GANANOQUE.....	95 6 7½	47 13 33-4	47 13 33-4
" GODERICH.....	53 1 4	26 10 8	26 10 8
" HALLOWELL.....	432 15 11	100 0 0	332 15 11
" KINGSTON.....	8179 18 8	300 0 0	8179 18 8
" MARIA TOWN.....	61 17 2½	30 18 7	30 18 7½
" NEWCASTLE ET TRENT PORT, NIAGARA.....	168 1 6½	84 0 9½	84 0 9½
" OAKVILLE.....	1216 8 11	137 6 5½	1109 2 53-4
" OAKVILLE.....	265 3 0½	100 0 0	165 3 0½
" PENETANGUISHENE.....	211 11 11	100 0 0	111 11 11
" PRESCOTT.....	336 0 9	100 0 0	236 0 9
" PORT BURWELL.....	103 17 0½	51 16 8½	52 0 4
" PORT COLVILLE ET DUNN- VILLE.....	225 15 2	100 0 0	125 15 2
" PORT CREDIT.....	245 1 1	100 0 0	145 1 1
" PORT DALHOUSIE.....	725 5 53-4	100 0 0	625 5 53-4
" PORT DOVER.....	460 2 9	100 0 0	360 2 9
" PORT HOPE.....	595 14 4½	100 0 0	495 14 4½
" PORT SARNA.....	132 3 6	66 1 9	66 1 9
" PORT STANLEY.....	829 6 8½	100 0 0	729 6 8½
" PORT TALBOT.....	40 10 0	20 5 0	20 5 0
" QUEENSTON.....	286 13 73-4	100 0 0	186 13 73-4
" RIVIERE AUX RAISINS.....	56 10 93-4	28 5 43-4	28 5 5
" SANDWICH.....	106 11 1	53 5 63-4	53 5 6½
" TORONTO.....	6720 9 10	317 2 4	6403 7 6
" TURKEY POINT.....	165 13 5½	82 16 8½	82 16 83-4
" WINDSOR.....	380 13 83-4	100 0 0	280 13 83-4
Douanes, Total.....	£ 225834 7 10½	9185 0 23-4	390 0 8	1820 12 11½	214438 14 0½
DROITS D'ACCISE.....	24904 3 7	2333 19 5	22570 4 2
DROITS SUR LES LICENCES D'ENCAN ET LES VENTES PAR ENCAN.....	1947 12 5½	97 7 8	1850 4 9½
DROITS DE TONNAGE ET POUR LE SOU- TIEN DES PHARES.....	543 0 11½	543 0 11½
DROITS TERRITORIAUX.....	32329 2 4	11713 6 8	2059 1 8	18556 14 0
PAIEMENTS DE LA COMPAGNIE DES TERRES TRAVAUX PUBLICS.....	22222 4 5½	22222 4 5½
AMENDES ET CONFISCATIONS.....	18236 14 33-4	5475 7 113-4	12761 6 4
REVENUS ET PROFITS DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON.....	2762 0 7	6 5 91-4	177 15 6½	2577 19 3½
HONORAIRES, AMENDES ET EXEMPTIONS DE MILICE.....	1657 1 8	15 7 1	248 15 1	1392 19 6
TAXE SUR LES BANQUES.....	508 11 7	508 11 7
TAXE SUR LES BANQUES.....	568 1 8	568 1 8
Totaux.....	£ 331513 1 53-4	28926 14 93-4	390 0 8	4306 5 3	297990 0 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)

(B.) No. 5.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

ETAT des Amendes et Confiscations payées au Receveur Général de la Province du Canada,
pendant l'année expirée le 31 Décembre, 1841.

22e Septembre.

	£	s.	d.
Du Greffier de la Paix du District de Québec.....	265	18	11
Du do. do. de Montréal.....	883	9	7
Du do. do. des Trois-Rivières.....	15	5	0
Du Shérif du District de Québec.....	16	2	3
Des Magistrats dans le Canada Est.....	£52	8	0
Amende dans une affaire Criminelle.....	1	1	0
Amendes du Shérif du District de Brock.....	22	5	0
	75	14	0
Part de la Couronne dans les Saisies effectuées à St. Jean.....	£215	1	6
Do. do. à Stanstead.....	31	4	0
	246	5	6
Part des Saisies de la Couronne dans différents Ports du Canada Est.....	1248	7	10
Vente d'une Balle d'Effets non-réclamés.....	10	17	6
	£2762	0	7
<i>Déductions.</i>			
Frais de Saisies.....	£ 6	5	9
Part appartenant au Lieutenant Gouverneur et payée à Son Excellence Sir Geo. Arthur.....	177	15	6½
	184	1	3½
Montant Net Courant.....	£2577	19	3½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 5.

ETAT des Droits payés sur l'émission des Billets de Banque, entre le 18 Septembre et le 31
Décembre, 1841 en vertu de l'Acte Provincial du Canada de la 4e et 5e Vict. chap. 29.

	£	s.	d.
Montant payé au Receveur Général par la Banque Commerciale, jusqu'au 31 October, 1841.....	238	1	0
Dito ditto par la Banque des Fermiers, jusqu'à ditto.....	13	1	5
Dito ditto par la Banque du Peuple, jusqu'à ditto.....	126	9	11
Dito ditto par la Banque du Haut Canada, jusqu'à ditto.....	190	9	4
Total Courant.....	£ 568	1	8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 6.

ETAT détaillé des Paiemens faits à même le Revenu qui constitue le Fonds Consolidé de la
Province du Canada et des déductions pour Frais de Régie, Perception, Rabais, Remise
de Droits, &c. entre le 10 Février et le 31 Décembre, 1841.

Paiemens et Déductions sur les Recettes lors de la Perception.	Courant.	Total Courant.	
	£ s. d.	£ s. d.	
Au Port de Québec, Salaires et Incidents.....	3814	13	6
Rabais.....	340	3	6
	4154	17	0
Porté en l'autre part.....	£ 4154	17	0

(B.) No. 6.

Etat Détaillé des Paiemens, &c.—Continué.

Appendice
(K.)

32e Septembre.

Paiemens et Dédutions sur les Recettes lors de la perception.	Courrant.	Total Courrant.
	£ s. d.	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>		
Port de Montréal, Salaires et Incidents.....	1691 1 9	4154 17 0
Rabais.....	39 17 2	
Port de St. Jean, payé de trop par le Collecteur, sur les recettes l'année, 1840.....	1730 18 11
Aux différens Ports du Canada Ouest, pour Commission, &c.....	10 0 0
Commission des divers Inspecteurs de Licenses dans le Canada Ouest, sur le montant des Droits d'Accise par eux perçus.....	3679 5 0
Commission des différens Collecteurs dans le Canada Ouest, pour Droits par eux perçus sur les Licenses d'Encan et sur les Ventes par Encan.....	2333 19 5
		97 7 8
<i>Frais de Régie, Salaires, &c. portés contre le Revenu Territorial.</i>		
Deniers payés par le Commissaire des Terres de la Couronne au Commissaire Général pour les rentes annuelles accordées aux Sauvages.....	2491 13 10	
Droits fonciers absorbés pendant le semestre échu le 31 Décembre, 1841.....	4880 12 10	
Scripts de Milice do. do.....	809 2 6	
Remises aux Officiers.....	333 6 8	
Déboursés Contingents.....	369 5 9	
Commission de l'Agent du Canada Ouest.....	460 19 0	
Commission de l'Agent du Canada Est.....	50 0 5	
Dépenses Générales dans les Bureaux des Terres de la Couronne et de l'Arpenteur Général.....	2318 5 8	11713 6 8
<i>Sur les Revenus des Travaux Publics.</i>		
Salaires du Trésorier, des Percepteurs des Péages du Canal de Lachine, et Dépenses Incidantes.....	4931 19 11	
Salaires du Gardien du Pont de la Chaudière, Commission et Réparations.....	236 13 2	
Commission sur les Perception des Péages du Canal de Burlington.....	70 13 2	
Do. do. du Havre de Kettle Creek.....	55 5 1	
Do. do. du Havre de Toronto.....	105 16 7	
Do. do. du Havre de Oakville.....	75 0 0	
		5475 7 11
Certaines Dépenses occasionnées par la vente d'effets saisis.....	6 5 9
Frais payés à même les Rentes et Profits de la Seigneurie de Lauzon pour se procurer des extraits d'Actes Notariés.....	15 7 1
Dédutions totales en percevant les recettes, courant.....	£29216 15 5	
<i>Paiemens faits par le Receveur Général.</i>		
	Sterling.	
	£ s. d.	
<i>Québec.</i>		
Salaires de deux Douaniers Visiteurs à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £45 Sterling chacun, par année.....	76 0 8	84 9 7
<i>St. Jean.</i>		
Salaires du Collecteur de St. Jean, jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de £360.....	319 16 2	
Allocation pour un Clerc pour 9 mois, jusqu'à do., à raison de £150.....	135 0 0	
Do. pour le loyer d'une Maison de Douane, du 10 Février jusqu'à do. à raison de £36.....	31 19 8	
Salaires du Jaugeur à do., à raison de £63 chacun.....	79 19 1	
Salaires de deux Douaniers surveillant les débarquements à do. jusqu'à do. à raison de £63 chacun.....	111 18 10	
Salaires d'un Douanier surveillant les débarquements à Lacole, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £13 10s. par année.....	11 19 10	
Dépenses du Collecteur pour remises d'argent, et autres contingences.....	37 10 10	
	£ 728 4 5	809 2 8
<i>Philipsburg.</i>		
Salaires du Député Collecteur à Philipsburg, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £90.....	79 19 1	
Alloué à do. pour le loyer d'une maison de Douane à do., à raison de £22 10s.....	19 19 6	
Salaires d'un Douanier, à raison de £36.....	31 19 8	
	£ 131 18 3	146 11 4
<i>Côteau du Lac.</i>		
Salaires du Collecteur et de l'Inspecteur des Marchandises au Côteau du Lac, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £360.....	319 16 2	
Alloué à do. pour le loyer d'une Maison de Douane à do., à raison de £32 8s.....	28 15 9	
	£ 348 11 11	1040 3 8
<i>Porté en l'autre part</i>	£	29216 15 5

Appendice
(K.)

22e Septembre.

(B.) No. 6.

ETAT Détaillé des Paiemens, &c.—*Continué.*Appendice
(K.)

22e Septembre.

Paiemens faits par le Receveur Général.	Sterling.	Courant.	Total Sterling.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>	348 11 11	1040 3 8½	29216 15 5½
Salaires d'un Contrôleur, du 10 Février au 31 Décembre; à raison de £180.....	159 18 1		
Salaires d'un Douanier do., à raison de £27.....	23 19 8		
Alloué au Collecteur et aux Douaniers surveillants les débarquements pour l'achat d'une chaloupe, et les gages de chaloupiers. £54.....	47 19 4		
<i>Stanstead.</i>	£ 580 9 0	644 18 10½	
Commission du Collecteur de Stanstead sur la perception des recettes, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1842.....	90 0 0		
Salaires d'un Douanier à do., jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de £13 10s.....	11 19 10		
Alloué au Collecteur de do. pour le loyer d'une Maison de Douane à do., à raison de £22 10s.....	19 19 6		
	£ 121 19 4	135 10 4½	
<i>Frais de Régie, Salaires, &c. payés sur le Revenu Territorial.</i>			
Trois Mois de Salaire du Greffier des Papiers Terriers du Domaine de la Reine, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	22 10 0		
Commission de do. sur les Quints, Lods et Ventes, &c. jusqu'à do.....	18 3 11		
Salaires du Commissaire des Terres de la Couronne, du 10 Février, au 30 Juin, 1841, à raison de £800 par année.....	283 10 4		
Salaires du Député Commissaire de do., à do., à raison de £600.....	233 10 4		
1er Clerc, Trois Mois de Salaire, jusqu'à do., à raison de £200.....	50 0 0		
2d Clerc, Trois Mois de Salaire jusqu'à do., à raison de £150.....	38 5 0		
Salaires de la personne agissant comme Arpenteur Général de la ci-devant Province du Haut-Canada, jusqu'au 9 Juin, 1841, à raison de £600.....	263 0 3		
Salaires de l'Arpenteur Général du Canada, du 10 au 30 Juin, 1841, à raison de £600.....	34 10 4		
Salaires du Dessinateur employé dans le Bureau, du 10 Février à do., à raison de £270.....	105 8 3		
Trois Mois de Salaire du 2d do., jusqu'à do., à raison de £270.....	67 10 0		
Trois Mois de Salaire du 3ème do. à do., à raison de £270.....	67 10 0		
Salaires du Premier Clerc, do. à do., à raison de £270.....	105 8 3		
Do. du Second do. de do. à do., à raison de £180.....	70 5 6		
Do. du Troisième do. de do. à do., à raison de £153.....	59 14 8		
Do. du Quatrième do. de do. à do., à raison de £153.....	59 14 8		
Do. du Cinquième do. de do. à do., à raison de £153.....	59 2 0		
Pour l'exploration de la Ligne Frontière.....	315 0 0		
	1853 3 6	2059 1 8	
Part de Sir George Arthur dans les Saisies, comme Lieutenant Gouverneur de la ci-devant Province du Haut-Canada, jusqu'au 9 Février, 1841.....	160 0 0	177 15 6½	
Commission sur les Deniers payés au Receveur Général comme Rentes et Profits de la Seigneurie de Lauzon.....	223 17 7	248 15 1	4306 5 3
Totalité des déductions sur le Revenu, Argent Courant,.....			£ 33523 0 8½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 7.

Appendice
(K.)

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, pour l'année 1841, conformément à l'Ordonnance de la 4e Vic. Chap. 9, et autres dispositions Législatives.

22e Septembre.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling. £ s. d.	Total Sterling. £ s. d.
4 Vic. c. 9.	William F. Coffin.	Salaire comme Assistant Secrétaire Civil et Commissaire de Police, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £400 par année.			255 6 11
	Jeffrey Hale.	Alloué pour Contingences comme ci-devant Receveur Général du Bas-Canada, du 10 au 27 Février, 1841, à raison de £100.			4 18 8
		<i>Conseil Spécial.</i>			
	W. B. Lindsay.	Salaire comme Greffier, du 10 Février au 13 Juin, 1841, à raison de £450.		153 9 10	
	G. B. Faribault.	Do. comme Assistant Greffier, de do. à do., à raison de £360.		122 15 10	
	C. DeLéry, Junior.	Do. comme 2e do., de do. à do., à raison de £225.		76 14 11	
	G. W. Wicksteed.	Do. comme 3e do., de do. à do., à raison de £180.		61 7 11	
	W. B. Lindsay.	A compte des Contingences.	270 0 0		
	Dito	Pour avoir surveillé, pendant neuf mois, l'impression et la distribution des Lois, jusqu'au 30 Juin, 1841, à raison de £90 par année.	67 10 0		
	Dito	Pour le mettre en état de payer ses propres dépenses et celles de ses Assistants à Montréal pendant la dernière Session du Conseil Spécial, du 1er Novembre, 1840, au 20 Février, 1841.	113 8 0		
	Fisher and Kemble.	Montant de leur Compte pour l'impression de 5000 exemplaires de l'Acte de l'Union	93 18 2		
	Dito	A compte de leur demande pour l'impression et la publication dans la Gazette de Québec par Autorité, des projets d'Ordonnances passés dans la dernière Session	27 17 10		
	J. Starke & Cie.	Montant de leur Compte pour l'impression de 100 exemplaires du projet de l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement	27 14 0	600 8 0	
		<i>Administration de la Justice.</i>			1014 16 6
	William Power.	Salaire comme Commissaire de la Cour des Requêtes pour le District de Québec, et allocation pour frais de voyage, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £600, par année.		383 0 2	
	A. Buchanan.	Do. comme do. de Montréal, de do. au 10 Avril, 1841, à raison de £600.	99 8 11		
	Hypolite Guy.	Do. comme do. do. do., du 17 Avril au 30 Septembre, 1841, à raison de £600.	273 5 9	372 14 8	
	P. B. Dumoulin.	Do. comme do. do. Trois-Rivières, du 10 Février à do., à raison de £350 par année.		223 8 10	
	William Power.	Pour frais d'ameublement des appartemens destinés à la Cour des Requêtes à Québec	84 17 3		
	Hypolite Guy.	Do. do. à Montréal	24 9 9	109 7 0	
		<i>Bureau de l'Arpenteur Général.</i>			1088 10 8
	Représentants de Joseph Bouchette	Salaire comme Arpenteur Général, du 10 Février au 8 Avril, 1841, à raison de £450 par année.		71 10 2	
	Harry Ball.	Do. comme 2nd Clerc, de do. au 31 Mars, 1841, à raison de £150 par année.		20 15 1	
	Représentants de Joseph Bouchette	Alloué pour un serviteur dans le Bureau de l'Arpenteur Général, de do. au 8 Avril, 1841, à £40 par année.		6 7 1	
	Dito	Do. comme do. pour Papeterie do. do. à raison de £20 par année.		3 3 6	
	Joseph Bouchette.	Pour le mettre en état de payer partie de l'assistance que lui-même et d'autres ont rendu dans le Bureau, hors les heures d'Office, du 1er Novembre, 1840, au 31 Mars, 1841.	31 2 2		
		<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 31 2 2	101 15 10	2368 12 9

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c. — *Continué.*

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>	31 2 2	101 15 10	2363 12 9
4 Vic. c. 2.	Benjamin Holmes.	Pour le rembourser de pareille somme par lui avancée au ci-devant Arpenteur Général pour ses émolumens extra pendant son séjour à Montréal, et pour d'autres dépenses de son Bureau, jusqu'au 7 Avril, 1841.....	107 18 2		
		<i>Bureau de l'Adjudant Général des Milices.</i>		139 0 4	
	F. Vassal de Monviel.....	Salaire comme Adjudant Général des Milices, du 10 Février au 12 Mars, 1841, à raison de £450 par année.....	38 4 5		240 16 2
	B. C. A. Gogy.....	Do. comme do., du 13 Mars au 30 Septembre, à raison de do.	248 8 6		
	Lieut. Col. Plomer Young.....	Do. comme Député Adjudant Général, du 10 Février au 11 Juillet, 1841, à raison de £270 par année.....		286 12 11	
	Charles Duchesnay.....	Do. comme 1er Clerc, de do. au 30 Septembre, 1841, à raison de 7s. 6d. courant par jour.....		112 16 0	
	Charles Petitelair.....	Do. comme 2e do., de do. à do., à raison de 5s. courant par jour.....		78 12 9	
	F. G. Meriot.....	Do. comme Aide-de-Camp Provincial, de do. à do., à raison de £180 par année.....		52 8 6	
	E. W. R. Antrobus.....	Do. comme do. do. do.....		114 18 1	
	Fergus Campbell.....	Do. comme Messager.....	18 5 0	114 18 1	
	Arnour & Ramsay.....	Montant de leur compte pour papeterie, &c. jusqu'au 10 Octobre, 1841.....	25 15 6		
		<i>Divers Items.</i>		44 0 6	
	James Allison.....	Pour les dépenses nécessitées par l'Emigration pendant l'année 1841.....		397 3 5	804 6 10
	Hon. F. W. Primrose.....	Salaire comme Greffier des Papiers Terriers du Domaine de la Reine, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £90 par année.....		57 9 1	
	Dito.....	Balance de sa Commission, comme Inspecteur Général du Domaine, sur le montant des profits de <i>Quints, Lods et Ventes</i> , &c. qui ont été payés jusqu'au 10 Octobre, 1841.....		99 12 3	
	A. J. Duchesnay.....	Alloué pour traduire les Documents Publiques en Français, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £50 par année.....		31 18 4	
	John King.....	Pour l'aider à payer le Bois de Chauffage, &c. acheté pour les Bureaux du Gouvernement à Montréal, pendant l'hiver de 1840-1.....		49 10 0	
	David Luck.....	Pour l'aider à payer le bois de chauffage, les menues réparations, et autres dépenses incidentes, pour la vieille Maison du Gouvernement à Montréal, pendant l'année 1841.....	190 13 6		
	H. M. Blacklock.....	Do. do. les réparations faites aux Edifices Publics à Québec, et autres frais de surveillance.....	213 8 1		
	Alexander Miller.....	Montant de son compte pour réparer et tenir en bon état les chemins devant les Edifices du Gouvernement à Québec, pendant l'hiver de 1840-1.....	54 0 0		
	E. W. R. Antrobus.....	Pour le mettre en état de payer les gages du Jardinier, et autres dépenses pour les Jardins du Gouvernement à Québec, pendant le semestre expiré le 1er Septembre, 1841.....	41 0 5		
	John King.....	Pour les dépenses contingentes, en prenant soin de la Maison du Parlement à Québec, pendant l'année 1841.....	15 12 9		
	Thomas A. Begley.....	Réparations, soin et garde des Edifices Publics à Kingston et Toronto, pendant l'année 1841.....	151 18 7	666 13 4	
		<i>Porté en l'autre part</i>		£ 1302 6 5	3408 15 9

(B.) No. 7.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice
(K.)Appendice
(K.)

20 Septembre.

20 Septembre.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling. £ s. d.	Total Sterling. £ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>		1302 6 5	3408 15 9
4 Vic. c. 9.	E. W. R. Antrobus	Salaires comme ci-devant Grand Voyer du District de Québec, du 10 Février, au 31 Juin, 1841, à raison de £150 par année		58 5 1	
	P. L. Panet	Do. do. District de Montréal, à raison de do.		58 5 1	
	Hugues Heney	Do. do. District des Trois-Rivières, de do. au 31 Août, 1841, à raison de £90 do.		47 15 6	
	Farquhar McRae	Do. comme Inspecteur des Chemins à Gaspé, de do. au 30 Septembre, 1841, à raison de £50 par année		31 18 4	
	Alexander Thompson	Do. comme Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, de do. à do., à raison de £25 do.		15 19 2	
	Antoine Hamel	Do. comme Gardien du Dépôt de Provisions sur la Rivière Jupiter, pour le secours des naufragés, du 1er Octobre, 1840, au 31 Décembre, 1841, à raison de £45 par année	56 5 0		
	L. O. Gamache	Do. comme do. à la Baie Occidentale de l'Île d'Anticosti, de do. au 31 Mars, 1841, à raison de do.	22 10 0		
		<i>Moins</i> , le montant payé selon l'état donné jusqu'au 9 Février, 1841	78 15 0		
	Diverses Personnes	Montant des dépenses des Conseillers Exécutifs et des Officiers Publics, en se transportant et séjournant au siège temporaire du Gouvernement à Montréal pendant l'année 1840-1	54 4 11	24 10 1	
	E. B. Lindsay, Régistrateur de la Maison de la Trinité de Québec	Dépenses encourues pour envoyer des Pilots à la recherche de la Frégate à Vapeur de Sa Majesté la <i>Styx</i> , en Novembre dernier		1139 16 6	
	Robert F. Gourlay	Services spéciaux rendus au Gouvernement Provincial		82 4 9	
	Alexander Skakel	Salaires comme Maître de l'École Grammaticale à Montréal, et allocation pour le loyer d'une maison, du 10 Février, au 30 Septembre, 1841, à raison de £254 par année		45 0 0	
	Rév. R. R. Burrage	Do. comme Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Éducation, du 1er Octobre, 1840, au 30 Septembre, 1841, à raison de £90 do.	90 0 0	162 2 10	
		<i>Moins</i> , le montant compris dans l'état livré jusqu'au 9 Février, 1841	36 3 3		
	Dito.	Alloué à do. pour un Clerc et Contingences, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £36 par année		53 16 9	
	Dito.	Alloué à do. pour un Messager, de do. à do., à raison de £25 par année		22 19 8	
		Salaires et allocations des Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs.		15 19 2	
		<i>Conseil Législatif.</i>			3060 19 4
	William Smith	Moitié de son salaire comme Greffier, du 1er Octobre, 1840, au 17 Septembre, 1841, à raison de £225 par année		217 9 0	
	C. E. De Léry	Do. do. comme Assistant Greffier, à raison de £180 do.		173 19 2	
	Jacques Voyer	Do. do. comme Assistant Greffier Écrivain, à raison de £112 10s. do.		108 14 5	
	A. W. Cochran	Do. do. comme Greffier en Loi, du 1er Octobre, 1840, au 30 Septembre, 1841, à raison de £90 par année		90 0 0	
	William Smith	Do. do. comme Maître en Chancellerie, de do. au 17 Septembre, 1841, à raison de £40 10s. do.		39 2 9	
	William Ginger	Do. do. comme Sergent d'Armes, à raison de £45 do.		43 9 9	
	Charles W. Smith	Do. do. comme Écrivain et Grossoyeur sur parchemin, de do. au 13 Juin, 1841, à raison de £78 15s. do.		55 6 9	
		<i>Porté en l'autre part</i>	£	728 1 10	6469 15 1

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling. £ s. d.	Total Sterling. £ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>		728 1 10	6469 15 1
4 Vic. c. 9.	Louis Noreau....	Moitié de son Salaire comme Gardien du Bureau et Messenger, du 1er Oct. 1840, au 17 Sept., 1841, à raison de £18 par année.		17 7 3	
	J. Bolduc.....	Do. do. comme Messenger et Serviteur, de do. au 30 Sept., 1841, à raison de £18 do.		16 4 0	
	Pierre Lacroix....	Do. do. comme do. do. à raison de do.		16 4 0	
	Antoine Lachance..	Do. do. comme do., du 1er Octobre, 1840 au 13 Juin, 1841, à raison de £16 4s. do.		11 7 8	
		<i>Moins, le montant compris dans l'Etat livré jusqu'au 9 Février, 1841.</i>		789 4 9 303 3 7	486 1 2
		<i>Chambre d'Assemblée.</i>			
	Henri Voyer.....	Moitié de son Salaire comme Traducteur Français, du 1er Octobre, 1840, au 13 Juin, 1841, à raison de £90 par année.		63 5 0	
	Olivier Vallerand..	Do. do. comme Sergent d'Armes, de do. au 15 Août, 1841, à raison de £45 do.		39 8 5	
	Thomas Amiot....	Do. do. comme Greffier de la Couronne en Chancellerie, de do. au 12 Février, 1841, à raison de £50 do.		18 9 10	
	Samuel Waller....	Do. do. comme Greffier des Comités, de do. au 17 Sept., 1841, à raison de £90 do.		86 16 5	
	William Ross.....	Do. do. comme 2nd do. do., de do. au 13 Juin, 1841, à raison de £90 do.		63 5 0	
	L. B. Pinguet.....	Do. do. comme Greffier de Comité, de do. au 17 Sept., 1841, à raison de £45 do.		43 9 9	
	Pierre E. Gagnon..	Do. do. comme do., de do. au 13 Juin, 1841, à raison de £45 do.		31 12 6	
	George M. Muir....	Do. do. comme do., de do. à do., à raison de do.		31 12 6	
	François Rodrigue.	Do. do. comme Messenger et Serviteur, de do. au 17 Sept., 1841, à raison de £16 4s. do.		15 12 7 15 12 7	
	Louis Gagné.....	Do. do. comme do. do., à raison de do.		15 12 7	
	A. Leroux dit Cardinal.....	Salaire comme Gardien en charge des appartements de do., au 13 Juin, 1841, à raison de £81 do.		56 18 5	
	John King.....	Do. comme do., du 14 Juin, au 30 Sept. 1841, à raison de £81 do.		24 1 7	
	Jasper Brewer....	Do. comme Bibliothécaire en charge, du 1er Octobre, 1840 au 17 Sept. 1841 à raison de £180 do.		173 19 2	
	W. B. Lindsay....	Une année de dépenses contingentes, pour l'assurance de la bâtisse du Parlement, bois de chauffage, &c. jusqu'au 10 Oct. 1841.		135 0 0	
		<i>Moins, le montant compris dans l'Etat livré jusqu'au 9 Février, 1841.</i>		799 3 9 337 8 4	461 15 5
	Joseph Parent, Médecin Inspecteur, Québec.....	A compte des dépenses de l'Etablissement de la Quarantaine à Québec et à la Grosse Isle, pendant l'année, 1841.			1455 8 10
	C. R. Ogden.....	Balance des services par lui rendus au Gouvernement, comme Procureur Général, pendant les années 1838, 1839 & 1840.			1895 4 11
	James Maclaren, Géolier de Québec	Augmentation de son allocation pour deux Guichetiers, depuis le 27 Juin, jusqu'au 30 Sept. 1840, à raison de £38 par année.		9 19 4	
	C. R. Ogden.....	Balance de son compte comme Procureur Général pour services rendus au Gouvernement, pendant les six mois expirés le 10 Avril 1840.		401 0 1	
	Dito	Balance de son compte pour do. du 11 Avril, 1840, au 30 Avril, 1841.		2633 9 11	
	Bebec & Wilkie..	Montant de leur compte comme Greffiers des Cours d'Oyer et Terminer tenues à Gaspé en Février, 1840.		57 12 11	
		<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 3102 2 3	10768 5 5

ETAT de Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>		
Vic. c. 9.	Martin Sheppard.	Balance de ses dépenses contingentes comme Shérif du District de Gaspé, pour l'année expirée le 10 Octobre, 1840.	3102 2 3	10768 5 5
		<i>Moins, le montant compris dans l'Etat livré jusqu'au 9 Février, 1841.</i>	7 18 5	
			3110 0 8	
			495 8 7	2614 12 1
		<i>Police de la Cité de Québec.</i>		
	William F. Coffin, Commissaire de Police.	A compte de la paie et des dépenses contingentes de la Police de la Cité de Québec, du 1er Novembre, 1840, au 30 Septembre, 1841.	2227 4 4	
	Thomas A. Young, Magistrat de Po- lice à Québec	Pour Papeterie et Impressions, &c. jus- qu'au 10 Octobre, 1841.	18 8 1	
		<i>Police de la Cité de Montréal.</i>		
	William F. Coffin	A compte de la paie et des dépenses con- tingentes de la Police de la Cité de Mon- tréal, du 1er Novembre 1840, au 30 Juin, 1841.	2429 10 2	
		<i>Police Rurale.</i>		
	William F. Coffin.	Trois Mois de Salaire, comme Commissaire de Police jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de £100 par année.	25 0 0	
	Benjamin Seaton.	Salaire comme Greffier du Commissaire de Police, du 1er Octobre, 1840, au 31 Dé- cembre, 1841, à raison de £125 do.	156 5 0	
	Thomas A. Young.	Do. comme Magistrat de Police à Québec, de do. à do., à raison de £360 do.	450 0 0	
	B. C. A. Gogy.	Do. comme do. à Montréal, du 1er Oct. 1840, au 12 Mars, 1841, à raison de do.	160 0 6	
	Henry Driscoll.	Do. comme do. à do., du 21 Avril, au 31 Décembre, 1841, à raison de do.	250 0 5	
	Thomas Colman	Do. comme Magistrat de Police et Paie- maître, du 1er Octobre au 31 Décem- bre, 1841, à raison de £270.	337 10 0	
	W. K. McCord.	Do. comme Magistrat de Police à St. Scholastique, de do. au 21 Avril, 1841, à raison de do.	150 10 8	
	R. B. Johnston.	Do. comme do. à do., du 23 June au 31 Décembre, 1841, à raison de do.	140 18 4	
	Charles Wetherall.	Do. comme do. à Laprairie, du 1er Oct. 1841, à do., à raison de do.	337 10 0	
	David Kinnear.	Do. comme do. à Napierville et Shefford, de do. à do., à raison de do.	337 10 0	
	Elzéar Duchesnay	Do. comme do. à Ste. Marie de Monnoir, de do. à do., à raison de do.	337 10 0	
	Edward H. Bowen	Do. comme do. à Deschambault, de do. à do., à raison de do.	337 10 0	
	W. C. Hanson.	Do. comme do. à Nicolet, de do. à do., à raison de do.	337 10 0	
	Pierre E. Leclerc.	Do. comme do. à St. Hyacinthe, de do. à do., à raison de do.	337 10 0	
	Edward A. Clarke	Do. comme do. à Berthier, du 8 Décem- bre, 1840, à do. à raison de do.	287 15 1	
	Samuel J. Burton.	Do. comme do. à St. Jean, du 1er Octo- bre, 1840, au 31 Décembre, 1841, à raison de 10s. par jour.	228 10 0	
	W. U. Chaffers.	Do. comme Magistrat Stipendiaire à St. Césaire, de do. à do., à raison de £90 par année.	112 10 0	
	Alexis Pinet.	Do. comme do. à Varennes, de do. à do., à raison de do.	112 10 0	
	F. E. Globensky.	Do. comme do. à St. Eustache, de do. à do., à raison de do.	112 10 0	
	Timoléon Quesnel.	Do. comme do. à Lacadie, de do. do. do.	112 10 0	
	William F. Coffin.	Pour la Paie et les Dépenses Contingentes de la Police Rurale dans les Districts de Montréal et des Trois-Rivières, du 1er Nov., 1840, au 31 Décembre, 1841.	9565 9 9	4661 10 0
		<i>Porté en l'autre part.</i>	9336 12 7	13382 17 6

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>	9565 9 9	9336 12 7	13382 17 6
4 Vic. c. 9.	Samuel J. Burton..	Dépenses Contingentes de do. à St. Jean.....	8 13 3	9574 3 0	
		<i>Moins, montant inclus dans l'Etat du 9e Février, 1841</i>		18910 15 7 4764 13 5	14146 2 2
	G. W. Wicksteed..	Pour compléter et publier l'Index des Statuts et des Ordonnances du Bas-Canada.....			200 0 0
		<i>Institutions Charitables.</i>			
	Louis Massue....	Pour les dépenses nécessaires pour le secours des Insensés et le soutien des enfants trouvés, des malades et indigents dans le District de Québec, pour l'année expirée le 10 Octobre, 1841.....		1720 0 0	
	Jules Quesnel et autres.....	Do. do. District de Montréal, pour do.....		1150 0 0	
	Valère Guillet et autres.....	Do. do. do. des Trois-Rivières, pour do.....		680 0 0	
	Samuel Gerrard..	A la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, pour défrayer ses dépenses courantes de l'année.....		900 0 0	
	Me. M. M. D. Freer	Octroi pour l'Asile des Orphelins à Québec.....		90 0 0	
	Me. Eliza Reid et Me. Jane Ross....	Octroi pour l'Asile des Orphelins Protestants à Montréal.....		90 0 0	
	Me. L. Chauveau.	Octroi pour l'Asile des Orphelins Catholiques à Québec.....		90 0 0	
	Me. Eliza H. Cary.	Octroi pour l'Asile des Orphelins à do.....		90 0 0	
	Charlotte Wurtele..	Octroi pour la Société Bienveillante des Dames de Montréal, pour le secours des Veuves et des Orphelins.....		90 0 0	
	William Robertson	Pour payer les frais de l'établissement de l'Asile des Insensés dans la Cité de Montréal.....		540 0 0	5440 0 0
		<i>Avancement de l'Education.</i>			
	Henry Jessopp....	Pour le soutien de l'Ecole Nationale de Québec.....		100 0 0	
	Joseph Petitclaire..	Do. de la Société d'Education à do.....		252 0 0	
	Rev. Thos. Cooke..	Do. de la do. aux Trois Rivières.....		90 0 0	
	Benjamin Tremain.	Do. de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec.....		180 0 0	
	William Lunn.....	Do. de do. de Montréal.....		180 0 0	
	William Bain.....	Do. de l'Ecole de St. André de Québec.....		90 0 0	
	Peter Dunn.....	Do. de l'Ecole des Récollets à Montréal.....		54 0 0	
	Jacques Viger.....	Do. de l'Ecole de St. Jacques à Montréal.....		180 0 0	
	John E. Mills.....	Do. de l'Ecole Américaine et Presbytérienne libre de Montréal.....		90 0 0	
	John McConville..	Pour payer son salaire comme Instituteur de l'Académie de Berthier.....		90 0 0	
	Rév. A. Mailloux..	Pour le soutien du Collège de Ste. Anne de la Pocatière.....		180 0 0	
	Rév. M. Mignault..	Do. do. Collège de Chambly.....		180 0 0	
	Rév. F. Larocque..	Do. do. Collège de St. Hyacinthe.....		180 0 0	
	Rév. F. Labelle....	Do. do. Collège de l'Assomption.....		90 0 0	
	John Jones.....	Do. Académie de Charlestown.....		90 0 0	
	W. Pierce & autres.	Do. Séminaire de Stanstead.....		90 0 0	
	S. S. Foster.....	Do. Académie de Shefford.....		90 0 0	
	Selby Burns.....	Montant de son salaire comme Maître de l'Ecole, sous la régie de l'Institution Royale aux Trois Rivières.....		40 10 0	
	D. Thompson et autres.....	Pour le soutien de l'Académie de Sherbrooke.....		100 0 0	
	Révd. A. Balfour..	Do. Ecole de Waterloo dans le Township de Shefford.....		90 0 0	
		<i>Porté en l'autre part</i>		£ 2436 10 0	33168 19 8

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

22 Septembre.

22e Septembre.

Actes ou Ordonnances	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling. £ s. d.	Total Sterling. £ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>		2436 10 0	33168 19 8
4 Vic. c. 9.	Rev. M. Willoughby	Comme une aide à la Société d'École de l'Amérique Britannique du Nord		45 0 0	
	Robert Symes	Comme une aide à la Société Littéraire et Historique de Québec, pour payer ses dépenses de l'année courante		45 0 0	
	Henry Weston	Do. au Comité de Régio des Artisans de Québec		45 0 0	
	Benjamin Holmes	Do. Institut des Artisans de Montréal.		45 0 0	
	J. Stephenson, M.D.	Pour les Dépenses des Lectures de Médecines données au Collège McGill.		450 0 0	
	Benjamin Holmes.	Traite sur Halifax pour payer pareille somme au Trésorier de la Nouvelle Ecosse, afin de faire face aux dépenses des Phares placés sur les Iles de St. Paul et Scattarie, jusqu'au 1er Juillet, 1840		816 19 5	3066 10 0
	Thos. A. Begley	Pour la construction d'un pont à la sortie du Lac Memphramagog.		234 0 0	
	W. Creelman, Proc.	A Paul Lepper et L. T. Macpherson, Syndics des Biens en faillite de Tod et Blaiklock, pour les réparations faites par ces derniers au Palais de Justice à Québec.		398 14. 0	
	Edward Hale et Samuel Brooks	Pour niveler et enclorre le terrain qui entoure la nouvelle Maison de Justice à Sherbrooke, et pour bâtir une voute de sûreté.		378 0 0	
	Thomas A. Begley	Pour l'Ecluse et la Digue aux Rapides de Ste. Anne.	681 8 9		
	Benjamin Holmes.	Pour payer le Capitaine Stehelin pour la surveillance des travaux à do., du 25 Octobre, 1840, au 15 Décembre, 1841, à raison de 10s. Sterling par jour	208 10 0	889 18 9	
	Pierre Brochu	Pour résider sur le chemin de Kempt, du 10 Février au 30 Septembre, 1841, à raison de £22 10s par année		14 7 0	
	T. W. C. Murdoch Chief Secretary	Pour le mettre en état de payer certaines dépenses encourues par le Gouvernement Exécutif, pour le service public.		1000 0 0	
	Etienne Guy	A la société d'Agriculture du District de Montréal, pour la distribuer aux Sociétés des Comtés du District qui établiront de telles Sociétés, la somme de.		200 0 0	3931 19 2
		<i>Payements auxquels la Loi pourvoit d'une manière permanente.</i>			
36 G. 3. c. 9.	Francis Austin	Cotisation des Edifices Publics et terrains dans la Cité de Québec, pour 1841	248 19 3		
55 G. 3. c. 10.	Arthur Ross	Do. do. de Montréal, pour do.	299 16 8	548 15 11	
	B. C. A. Gagy	Pour payer les pensions des Miliciens blessés		364 10 0	
5 G. 4. c. 33.	Alexis Pinet	Honoraires et Déboursés comme Officier Rapporteur pour le Comté de Verchères, dans les mois de Mars, 1841, et Janvier, 1842.	17 5 1		
	Paul Bigué	Do. do. de Portneuf, en Mars, 1841	17 18 8		
	L. T. Lespérance	Do. do. de St. Hyacinthe, do.	17 1 1		
	Charles Whitcher	Do. do. de Sherbrooke, do.	28 7 11		
	James Oliva	Do. do. de L'Islet, do.	16 17 6		
	Louis Guillet	Do. do. de Champlain, do.	13 5 9		
	F. W. R. Ployart	Do. do. de Drummond, do.	55 15 6		
	John F. Taylor	Do. do. de Ottawa, do.	26 10 1		
	John B. Varin	Do. do. de Huntingdon, do.	29 15 4		
	L. M. Lefevre	Do. do. de Vaudreuil, do.	17 13 0		
	J. F. X. Perrault	Do. do. de Québec, do.	27 4 6		
	John Felton	Do. do. de la Ville de Sherbrooke, do.	9 3 7		
	D. DeHertel	Do. do. des Deux Montagnes, do.	29 16 3		
	H. H. Hitchcock	Do. do. de Rouville, do.	30 11 1		
	L. Launière	Do. do. de Bellechasse, do.	19 17 4		
		<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 357 2 8	9 13 511	40167 8 10

ETATS des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.			Total Sterling.					
			£	s.	d.	£	s.	d.			
		<i>Rapporté de l'autre part</i>	357	2	8	913	5	11	40167	8	10
5 G. 4. c. 33	J. B. Duberger.....	Honoraires et Déboursés comme Officier Rapporteur, pour le Comté de Saguenay, en Mars, 1841.....	38	9	6						
	Bazile Lupien.....	Do. do. de Nicolet, do.	16	10	4						
	Augustin Delisle.....	Do. do. de Chambly, do.	19	2	6						
	Olivier Drolet.....	Do. do. de Berthier, do.	38	9	7						
	E. M. Leprohon.....	Do. do. de Montréal, do.	24	9	7						
	Robert Harrower.....	Do. do. de Richelieu, do.	26	6	6						
	Pierre Gauvreau.....	Do. do. de Rimouski, do.	19	18	8						
	W. H. Lemoine.....	Do. do. de Montmorency, do.	40	7	4						
	William Bowron.....	Do. do. de Beauharnois, do.	47	18	1						
	Antoine Bazin.....	Do. do. de Yamaska, do.	18	19	4						
	E. L. DeCarufel.....	Do. do. de St. Maurice, do.	32	9	7						
	James Botham.....	Do. do. de Shefford, do.	37	16	0						
	J. Chamberlin.....	Do. do. de Stanstead, do.	43	8	6						
	J. B. Bonneville.....	Do. do. de Dorchester, do.	45	4	6						
	Archibald Campbell.....	Do. do. de la Cité de Québec, do.	26	2	0						
	Samuel Maynard.....	Do. do. de Missisquoi, do.	39	6	7						
	J. B. Moraud.....	Do. do. de Lotbinière, do.	11	4	7						
	John Dyde.....	Do. do. de Cité de Montréal, do.	19	12	8						
	John McKenzie.....	Do. do. de Terrebonne, do.	35	15	6						
	J. B. Martin.....	Do. do. de Kamouraska, do.	26	0	6						
	H. B. Johnson.....	Do. do. de Gaspé, do.	35	2	0						
	Philip Mount.....	Do. do. de Leinster, do.	33	14	7						
	J. G. Labelle.....	Do. do. de Bonaventure, do.	66	0	9						
	Daniel Burray.....	Do. do. de Mégantic, do.	23	2	7						
						1122	14	5			
6 G. 4. c. 8.	Perrault & Burroughs	Alloué pour dresser des Extraits de Bap- têmes, Mariages et Sépultures dans le District de Québec, pour l'année, 1840.	25	8	6						
	Monk & Morrogh.....	Do. do. de Montréal pour do.	47	5	0						
	W. C. H. Collin.....	Do. do. des Trois-Rivières pour do.	11	9	6						
	Bebec & Wilkie.....	Do. do. de Gaspé, pour les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839 et 1840.....	31	10	0						
						115	13	0			
9. G. 4. c. 63.	Veuve Caron.....	Pension du 1er Octobre, 1840 au 9 Fé- vrier, 1841, à raison de £75 par année				26	19	4			
10 & 11 G. 4. c. 28.	J. G. McKenzie.	Pour les mettre en état de payer 18 mois d'intérêt sur les emprunts effectués pour le Havre de Montréal, en vertu de ces									
1 W. 4. c. 11.	des Commissaires	Actes, du 5 Juillet, 1840 au 5 Jan. 1842	6568	16	0						
2 W. 4. c. 36.		Moins, le montant compris dans l'Etat livré									
1 Vic. c. 23.		jusqu'au 9 Février, 1841.....	2495	18	2						
3 Vic. c. 28.						4072	17	10			
4 Vic. c. 12.											
1 W. 4. c. 6.	Rév. Jos. Signay.....	Loyer du terrain de l'Evêché à Québec, du 1er Octobre, 1840 au 31 Décembre, 1841, à £1000 par année.....				1250	0	0			
1 W. 4. c. 18.	Lucy Rolette.....	Pension de do. au 9 Février, 1841, à rai- son de £75 par année.....				26	19	4			
2 W. 4. c. 33.	Edouard Larue.....	Pour la distribution des Ordonnances du Conseil Spécial, en 1840 et 1841.....				310	10	0			
3 Vic. c. 15.											
1 W. 4. c. 6.	Diverses personnes	Primes pour la destruction de 42 Loups, à raison de £2 10s. courant, chaque.....				94	10	0			
3 Vic. c. 15.											
4 W. 4. c. 7.	John Poyart.....	Montant à lui dû comme Président de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond pour l'année, 1841.....	72	0	0						
3 Vic. c. 17.											
	E. W. Douglas.....	Do. do. de Huntingdon (ci-devant Acadie) do.	72	0	0						
	L. G. Brown.....	Do. do. de Beauharnois, do.	72	0	0						
	Nelson Davis.....	Do. do. des Deux Montagnes, do.	72	0	0						
	O. Flagg.....	Do. do. de Rouville, do.	72	0	0						
						360	0	0			
6 W. 4. c. 12.	Jacques Viger.....	Montant à lui payé comme Trésorier du Comité de l'Ecole Normale de Montréal, pour les différens services autorisés, par l'Acte.....				274	10	0			
2 Vic. c. 6.	James Reid.....	Pension comme ci-devant Juge en Chef de Montréal, du 1er Octobre, 1840, au 9 Fév., 1841 à £733 6s. 8d. par année				263	13	11			
2 Vic. c. 38.	Edward Hale et Samuel Brooks.....	Balance comme Commissaires nommés pour la construction d'une Maison de Justice à Sherbrooke avec des Bureaux convenables.....				270	0	0			
		<i>Porté en l'autre part</i>				£ 9101	13	9	40167	8	10

(B.) No. 7.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>		9101 13 9
2 Vic. c. 52.	Valère Guillet....	A compte des dépenses de la Maison de Correction aux Trois Rivières, pour les années 1841 et 1842.....		40167 8 10
3 Vic. c. 16.				
2 Vic. c. 61.	T. Doucet, Secré. des	Pour le mettre en état de payer l'intérêt des emprunts effectués en vertu de ces Actes, jusqu'au 1er Novembre, 1841.....		117 0 0
3 Vic. c. 20.	Commissaires du Canal de Chambly			
3 Vic. c. 22	William F. Collin..	Pour le rembourser de pareille somme par lui avancée pour les dépenses de la Police du Fleuve à Québec.....	12 4 8	
	B. C. A. Gogy....	Montant de ses dépenses contingentes pour papeterie, impressions et frais de poste comme Magistrat de Police à Montréal.	42 2 1	
	William F. Collin..	A compte de la paie et contingences de la Police Rurale.....	7 1 0	
				61 7 9
	T. W. C. Murdoch.	Pour le mettre en état de payer certaines dépenses encourues par le Gouvernement Exécutif pour le service public.....		234 0 0
	A. C. Taschereau.	Pour continuer l'amélioration du chemin de Poste de Kennebec, conduisant à l'Etat du Maine.....		270 0 0
	Crawford & Wilkin-son	A compte de leur marché pour construire une Ecluse et une Digue à Ste. Anne.....	969 8 9	
	Thomas A. Begley	A compte pour construire do. do.....	2018 11 3	
				2988 0 0
3 Vic. c. 31.	Benjamin Holmes,	Pour le mettre en état de payer l'intérêt des emprunts effectués en vertu de ces Actes jusqu'au 5 Juillet, 1841.....		1002 8 8
4 Vic. c. 7.	Président des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal.....			
4 Vic. c. 25.	Sir Randolph I. Routh, Commissaire Général.....	Pour le rembourser de pareille somme par lui avancée sur la Caisse Militaire pour l'achat de meubles pour la Maison du Gouvernement dans le Bas-Canada.....		849 0 0
4 Vic. c. 26.	D. Mondelet.....	Salaire comme Commissaire du Terme de la Cour Inférieure du Banc du Roi du District de Montréal, du 15 Févr. au 31 Déc. 1841, à raison de £900 par année.....		785 19 2
4 & 5 Vic. c. 20.....				
4 Vic. c. 29.	Thomas A. Stayner et W. H. Griffin..	A compte pour l'amélioration des Communications Intérieures entre cette Province et le Nouveau Brunswick.....		2250 0 0
4 Vic. c. 17.	John Porter, Secrétaire de la Commission des Chemins à Barrières de Québec	Pour le mettre en état de payer l'intérêt des emprunts effectués en vertu de cet Acte, jusqu'au 1er Janvier, 1842.....		360 17 8
4 Vic. c. 30.	Thomas Cary & Cie.	Montant de leur Compte pour avoir préparé les livres pour les Bureaux des Régistrateurs.....		372 8 5
4 Vic. c. 4.	E. W. R. Antrobus	Six mois de pension de retraite comme ci-devant Grand Voyer du District de Québec, du 1er Juillet au 31 Décembre, 1841, à raison de £350 Stg. par année.....	175 0 0	
	P. L. Panet.....	Do. do. de Montréal, à raison de £200.....	100 0 0	
	Hugues Heney....	En paiement de sa réclamation comme ci-devant Grand Voyer du District des Trois-Rivières.....	600 0 0	
				875 0 0
				20257 15 5
		Total Sterling.....		£60425 4 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)

(B.) No. 8.

Appendice
(K.)

22e Septembre

22e Septembre

BODEREAU des Paiements faits en vertu de l'Acte de la dernière Session du Parlement de la Province du Canada, 4e et 5e Victoria, chap. 50, à même l'octroi de £8436 13s. 4d. courant, " pour payer certaines dépenses du Gouvernement Civil et du Service Public " de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, auxquelles il n'a pas été pourvu " par la Loi, du 1er Octobre au 31 Décembre, 1841, inclusivement."

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.			Total Sterling.			
		£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Bureau de l'Adjudant Général des Milices.</i>								
B. C. A. Gagy.....	Trois Mois de Salaire comme Adjudant Général des Milices, jusqu'au 31 Déc. 1841, à raison de £150 par année.....	112	10	0				
Charles Duchesnay.....	Do. comme 1er. Clerc dans le Bureau, à raison de 7s. 6d. courant, par jour.....	31	1	0				
Charles Petitclair.....	Do. comme 2d Clerc, jusqu'à do. à 5s. do....	20	14	0				
B. C. A. Gagy.....	Pour le mettre en état de payer le Salaire d'un Messager, jusqu'à do., à 1s. Stg. par jour....	4	12	0				
F. G. Heriot.....	Salaire comme Aide-de-Camp Provincial, jusqu'au 1er Oct., au 22 Nov., 1841, à raison de £180 par année.....	26	2	9				
E. W. R. Antrobus.....	Trois Mois de Salaire comme do, jusqu'au 31 Déc., 1841, à raison de £180 do.....	45	0	0				
					239	19	9	
J. & T. Milner.....	Réparations, &c. pour les Edifices Publiques à Kingston.....	19	10	9				
Ditto.....	Do. Hôtel du Gouvernement à do.....	37	18	8				
Thomas A. Begley.....	Réparations, garde et soin des Edifices Publiques à Toronto et Kingston.....	145	19	5				
					197	8	10	
Farquhar McRae.....	Trois Mois de Salaire comme Inspecteur des Chemins à Gaspé jusqu'au 31 Déc., 1841, à raison de £50 par année.....			12 10 0	
Alexander Thompson.....	Do. comme Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, jusqu'à do., à do. £25 do.....			6 5 0	
<i>Dépenses imprimées du Service Public.</i>								
G. W. Wicksteed.....	Services par lui rendus pendant la dernière Session du Parlement, et pour rémunérer son Assistant John Monk.....	227	5	0				
Fisher & Kemble.....	Publications dans la Gazette de Québec par Autorité, pendant le semestre expiré le 10 Octobre, 1841.....	123	2	11				
Robert Hoyle, Collecteur, } Stanstead.....	Enquête relative à une saisie d'effets.....	35	6	6				
Thomas Amiot, Greffier de } la Couronne en Chancellerie } Charles R. Ogden, Procureur } Général.....	Balance d'honoraires sur les Writs d'Electons, et frais de transmission.....	17	7	5				
	Pour avoir institué des procédures contre la Compagnie des Terres Britannique et Américaine.	45	0	0				
					448	1	10	
A. J. Duchesnay.....	Trois mois de Salaire comme Traducteur Français des Documents publics, jusqu'au 31 Déc., 1841, à raison de £50 par année.....			12 10 0	
Alexander Skakel.....	Trois Mois de Salaire comme Maître de l'Ecole Grammatical de Montréal, jusqu'au 31 Déc., 1841, et alloué pour le loyer d'une maison...			63 10 0	
Rév. R. R. Burrage.....	Trois mois de salaire comme Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....			22 10 0	
Dito.....	Do. alloué pour un Clerc et contingences jusqu'à do.....			9 0 0	
Dito.....	Do. do. pour un Messager jusqu'à do.....			6 5 0	
Jasper Brewer.....	Assurance et frais du transport de la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée de Québec à Kingston.....			119 10 7	
Thomas A. Stayner, Député } Maître Général des Postes }	Pour avoir transmis des Writs d'Electon par Exprès.....			62 1 8	
<i>Institutions Charitables.</i>								
Louis Massue, Trésorier } et un des Commissaires.. }	Pour le soutien des Insensés, des enfants trouvés, des malades et des indigents dans le District de Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1841....	480	0	0				
					480	0	0	
<i>Porté en l'autre part.....</i>		£	430	0	0	1199	12	8

BORDEREAU des Paiements faits en vertu de l'Acte de la dernière Session, &c.—Continué.

22e Septembre.

22e Septembre.

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d.	£ s. d.
Jules Quesnel.....	Pour le soutien des Insensés, des orphans trouvés, des malades et des indigents, dans le District de Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1841...	480 0 0	1199 12 8
J. P. Bureau, C. Carter & } P. B. Dumoulin..... }	Pour do., District des Trois-Rivières, jusqu'à do.....	287 10 0 170 0 0	
Me. M. M. D. Freer.....	Pour l'Asile des Orphelins à Québec, jusqu'à do.....	22 10 0	
Me. Eliza Reid..... } Me. Jane Ross..... }	Pour l'Asile des Orphelins Protestants à Montréal, jusqu'à do.....	22 10 0	
Me. Richardson.....	Pour la Société des Dames Bienveillantes à do. jusqu'à do.....	22 10 0	
Me. Eliza Cary.....	Pour l'Asile des Orphelins à Québec, jusqu'à do.	22 10 0	
Jules Quesnel.....	Pour l'Asile des Orphelins Catholiques Romains à Montréal, jusqu'à do.....	22 10 0	
William Lunn.....	Pour l'Asile des Insensés à do.....	270 0 0	1270 0 0
	<i>Education.</i>		
Henry Jessopp.....	Pour l'Ecole Nationale de Québec jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	25 0 0	
Rév. J. Bethune.....	Pour do. de Montréal, jusqu'à do.....	25 0 0	
Rév. J. Cooke.....	Pour la Société d'Education aux Trois-Rivières	22 10 0	
William Lunn.....	Pour l'Ecole Canadienne et Britannique de Montréal jusqu'à do.....	45 0 0	
William Bain.....	Pour l'Ecole de St. André, à Québec.....	22 10 0	
Rév. P. Phelan.....	Pour l'Ecole des Récollets à Montréal.....	13 10 0	
Jacques Vigér.....	Pour l'Ecole de St. Jacques à Montréal.....	45 0 0	
Rév. A. Mailloux.....	Pour le Collège de Ste. Anne de la Pocatière..	45 0 0	
Rév. M. Mignault.....	Pour le Collège de Chambly.....	45 0 0	
Rév. F. Laroque.....	Pour le Collège de St. Hyacinthe.....	45 0 0	
Rév. F. Labelle.....	Pour le Collège de l'Assomption.....	22 10 0	
John Jones.....	Pour l'Académie de Charlestown.....	22 10 0	
Wilder Pierce et autres.....	Pour le Séminaire de Stanstead.....	22 10 0	
Rév. A. Balfour.....	Pour le Séminaire de Shelburne.....	22 10 0	
Daniel Thompson et autres...	Pour le Séminaire de Sherbrooke.....	25 0 0	
Rév. M. Willoughby.....	Pour la Société de l'Ecole de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke.....	11 5 0	459 15 0
Fisher & Kemble.....	Pour l'impression des Ordonnances du Conseil Spécial.....	1800 0 0	
John King.....	Trois mois de salaire comme Gardien des Edifices du Parlement à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	22 10 0	
	<i>Transport des Emigrés en 1841.</i>		
Dr. C. G. O'Doherty.....	Salaire et déboursés comme Médecin des Emigrés à Montréal, depuis le 1er Août jusqu'au 30 Novembre, 1841.....	69 19 6	
James Allison, Agent des } Emigrés à Montréal... }	Pour les dépenses occasionnées par l'Emigration, pendant l'année 1841.....	1277 15 9	
A. B. Hawke, Agent des } Emigrés à Kingston... }	Do. do. do.	2062 4 9	
A. C. Buchanan, Agent des } Emigrés à Québec..... }	Do. do. do.	90 0 0	3500 0 0
	Total Sterling.....	£	5251 17 8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)

(B.) No. 9.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

22e Septembre.

BORDEREAU des Paiements faits en vertu de l'Acte de la dernière Session du Parlement de la Province du Canada, 4e et 5e Victoria, chap. 50, à même l'Octroi de £26,082 7s. 8d. courant, "pour payer certaines dépenses du Gouvernement Civil et du Service Public de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, auxquelles il n'est pas pourvu " par la Loi, depuis le 10 Février jusqu'au 31 Décembre, 1841, inclusivement."

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling
		£ s. d.	£ s. d.
<i>Ecoles Elémentaires</i>			
A. N. Buell.....	Balance de la part des deniers alloués au District de Johnstown pour l'année 1841.....	432 14 10	
John Hain.....	Montant de do. pour le District de Victoria...	180 0 0	
David Smith.....	Do. do. do. Prince Edward	180 0 0	
Zacchens Burnham.....	Do. do. do. Newcastle....	450 0 0	
Henry Beasley.....	Do. do. do. Gore.....	411 6 0	
F. J. Billings.....	Do. do. do. Home.....	675 0 0	
D. McDougal.....	Do. do. do. Niagara.....	450 0 0	
John Harris.....	Do. do. do. London.....	270 0 0	
Hugh C. Barwick.....	Do. do. do. Brock.....	135 0 0	
J. B. Baby.....	Do. do. do. Western.....	315 0 0	
T. M. Radenurst.....	Do. do. do. Bathurst.....	450 0 0	
William Hewatt.....	Do. do. do. Wellington...	128 14 0	
			4077 14 10
Henry Boys, Trésorier de } King's College..... }	Appropriation en faveur du Collège du Haut-Canada, du 10 Février du 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.....		890 8 4
J. Spragge.....	Salaire et allocation pour Loyer de Maison, Bois de Chauffage, et Chandelles, comme Maître de l'Ecole Centrale de Toronto, de do. à do., à raison de £230 par année.....	204 6 5	
Thomas C. Wilson.....	Do. comme Instituteur, à raison de £90 do....	79 19 0	
Me. Rebecca Sylvester....	Do. comme Assistant do. à raison de £45 do..	39 19 6	
			324 4 11
C. C. Small.....	Montant de ses dépenses contingentes comme Greffier de la Couronne et des Plaids Communs, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....		48 1 8
Rév. M. H. Williamson....	Salaire comme Maître de l'Ecole de Peterboro' du 10 Février à do., à raison de £67 10s. par année.....		60 2 1
Thomas Kirkpatrick, Prési- } dent du Bureau des In- } specteurs..... }	Montant de l'octroi en faveur du Pénitencier Provincial.....		10143 18 0
Robert Stanton.....	A compte de l'impression des Statuts révisés du Haut Canada.....		450 0 0
John Davidson, Commissaire } des Terres de la Couronne }	Pour achever le chemin depuis Garafraxa jusqu'à Owen's Sound.....		2250 0 0
James Nation, Trésorier....	Octroi en faveur de l'Hôpital Général de Toronto		450 0 0
W. Atkinson, do.....	Do. en faveur de la Maison d'Industrie à Toronto		315 0 0
John Counter.....	Do. pour le secours des malades et indigents à Kingston.....		315 0 0
Thomas A. Begley, Secré- } taire du Bureau des } Travaux Publics..... }	Bois de chauffage, réparations et garde des Edifices Publics à Toronto.....		11 3 2
Thomas Amiot.....	Honoraires, &c. comme Greffier de la Couronne en Chancellerie sur les Writs d'Election....		720 0 0
Total Sterling.....		£	£20055 13 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 10.

Appendice
(K.)

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada et par lui payés en vertu de dispositions de la Législature Provinciale de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, pour l'année, 1841.

Actes ou Ordonnances.	A qui payé.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
<i>Conseil Exécutif.</i>				
1 Glme. 4. c. 14.	R. B. Sullivan.	Salaire comme Membre du Conseil Exécutif, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £100 par année.	10 19 2	
	R. A. Tucker.	Do. do. do.	10 19 2	
	William Allan.	Do. do. do.	10 19 2	
	A. Baldwin.	Do. do. do.	10 19 2	
	W. H. Draper.	Do. do. do.	10 19 2	
	W. H. Lee.	Do. agissant comme Greffier, à raison de £50 par année.	5 9 7	
1 Glme. 4. c. 15.	J. H. Dunn.	Do. comme Receveur Général, à raison de £700 do.		60 5 5
59 G. 3. c. 15.	John Macaulay.	Do. comme Inspecteur Général, à raison de £365 do.		76 14 2
<i>Adjudant Général des Milices.</i>				
2 Vic. c. 69.	Richard Bullock.	Une année de Salaire comme Adjudant Général, du 1er Jan. au 31 Déc. 1841.	540 0 0	
4 G. 4. c. 27.	Walter O'Hara.	Do. comme Assistant Adjudant Général, do. do.	180 0 0	
4 G. 4. c. 26.	Richard Bullock.	Do. comme allocation au lieu de contingences.	76 10 0	
3 Vic. c. 71.	Do.	Montant de son compte pour dépenses contingentes jusqu'au 31 Déc., 1840.	270 0 0	
<i>Administration de la Justice.</i>				
1 Glme. 4. c. 14.	J. B. Robinson.	Salaire comme Juge en Chef, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £1500 par année.	164 7 8	
7 Glme. 4. c. 109.	R. S. Jameson.	Do. comme Vice Chancelier, à raison de £1125 do.	123 6 9	
1 Glme. 4. c. 14.	J. B. Macaulay.	Do. comme Juge, à raison de £900 do.	98 12 7	
7 Glme. 4. c. 1	Arch'd. McLean.	Do. do. do. £900 do.	98 12 7	
	Jonas Jones.	Do. do. do. £900 do.	98 12 7	
	C. A. Hagerman.	Balancé de son Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1840, à raison de £900 do.	158 12 1	
		Salaire du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de do.	98 12 7	
1 Glme. 4. c. 41.	W. H. Draper.	Do. comme Procureur Général, de do. à do., à raison de £300 par année.	32 17 6	
	Robert Baldwin.	Do. comme Soliciteur Général, de do. à do., à raison de £200 do.	21 18 4	
7 Glme. 4. c. 1.	W. J. Fitzgerald.	Services comme Greffier de la Cour d'Assises des Districts de l'Ouest, de London, Talbot et Brock, à la Tournee du Printemps, 1840.	30 19 8	
<i>Conseil Législatif.</i>				
41 G. 3. c. 12.	John Joseph.	Salaire comme Greffier, du 1er Jan. au 9 Fév. 1841, à raison de £180 par année.	19 14 6	
48 G. 3. c. 16.	F. S. Jarvis.	Do. comme Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, de do. à do., à £45 do.	4 18 7	
41 G. 3. c. 12.	Rév. T. Phillips.	Do. comme Chapelain, de do. à do., à do.	4 18 7	
<i>Chambre d'Assemblée.</i>				
41 G. 3. c. 12.	James Fitzgibbon.	Salaire comme Greffier, du 1er Jan. au 9 Fév., à raison de £180 par année.	19 14 6	
48 G. 3. c. 16.	Representans de David A. McNab.	Do. comme Sergent d'Armes, du 1er Jan. au 28 Fév., 1840, à £45 do.	7 5 6	
41 G. 3. c. 12.	Hugh McLellan.	Do. comme Portier, du 1er Janvier au 9 Février 1841, à raison de £18 do.	1 19 5	
	Thomas Brooke.	Do. comme do. do. do.	1 19 5	
<i>Phares.</i>				
7 Glme. 4. c. 96.	John Macaulay.	Pour le soutien des Phares.		2273 13 10
<i>Ecoles de District.</i>				
4 G. 4. c. 27.	William Kay.	Une année de Salaire comme Maître de l'Ecole du District de Bathurst, jusqu'au 31 Décembre, 1841.	90 0 0	
47 G. 3. c. 6.	C. B. Turner.	Salaire comme do. du District de l'Est, du 8 Mars à do., à £90 par année.	73 7 1	
48 G. 3. c. 16.				
<i>Porté en l'autre part.</i>			£ 163 7 1	4504 6 3

Etat des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	A qui payé.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>	£ s. d.	£ s. d.
59 G. 3. c. 4.	John Rac.	Une année comme do. du District de Gore, jusqu'à do.	163 7 1	4501 6 3
47 G. 3. c. 6.	Marcus C. Crombie	Do. comme do. du District de Home, jusqu'à do.	90 0 0	
48 G. 3. c. 16.		Rév. H. Caswell.	Six mois de salaire comme do. du District de Johnstown jusqu'au 30 Juin, 1841, à raison de £90 par année.	45 0 0
	Rév. F. H. Wright.	Salaire comme do. du District de London, du 1er Janvier au 23 Septembre, 1841, à raison de do.	65 19 2	
	Rév. R. B. Rogers.	Do. comme do. du District de Midland, de do. au 30 Avril, 1841, à raison de do.	29 16 8	
	S. Lightburn.	Do. comme do. de do., du 12 Mai au 31 Décembre, 1841, à raison de do.	60 0 0	
	Robert Hudspeth.	Une année de Salaire comme do. du District de Newcastle, de do. à do.	90 0 0	
	John Whitelaw, M. D.	Do. comme do. do. Niagara, de do. à do.	90 0 0	
4 G. 4. c. 28.	Colin Gregor.	Do. comme do. do. Ottawa, de do. à do.	90 0 0	
1 Glme. 4. c. 7.	Représentants de John Deacon.	Salaire comme do. do. Prince Edward, du 1er Janvier au 25 Avril, 1841, à raison de do.	28 7 1	
		William Cockell.	Do. comme do. do., du 31 Mai au 31 Décembre, 1841, à raison de do.	53 0 3
7 Glme. 4. c. 33.	Rév. Geo. Salmon.	Une année de Salaire, comme do. do. Talbot, de do. à do.	90 0 0	
7 Glme. 4. c. 31.	Alexr. Burdon.	Do. comme do. do. Victoria, de do. à do.	90 0 0	
47 G. 3. c. 6.	Me. Isabella Johnson.	Veuve et Légatrice universelle de feu le Rév. William Johnson comme do. do. Ouest, du 1er Juillet au 5 Septembre, 1840, à raison de £90.	16 10 4	
48 G. 3. c. 16.		Albert Salter.	Une année de Salaire comme do., de do. au 31 Décembre, 1841.	90 0 0
7 Glme. 4. c. 116.	Arthur Vernon.	Salaire comme do. de do. Wellington, du 8 Mars au 31 Décembre, 1841 à raison de £90 par année.	106 10 4	
		<i>Ecoles Elémentaires.</i>		1255 7 8
7 G. 4. c. 28.	T. M. Radenhurst.	Deniers affectés pour le District de Bathurst, pour l'année, 1841.	225 0 0	
7 Glme. 4. c. 30.	Hugh C. Barwick.	Do. pour le District de Brock, do.	225 0 0	
50 G. 3. c. 7, et	Archibald McLean.	Do. pour le do. Est, do.	225 0 0	
4 G. 4. c. 8.		H. Beasley.	Do. pour le do. Gore, do.	225 0 0
	F. T. Billings.	Do. pour le do. Home, do.	225 0 0	
4 G. 4. c. 8, et	A. N. Buell.	Do. pour le do. Johnstown, pour 1840.	675 0 0	
3 Vic. c. 68.		A. Sherwood.	Do. pour le do. do. pour 1841.	225 0 0
4 G. 4. c. 8.	John Harris.	Do. pour le do. London, do.	900 0 0	
4 G. 4. c. 8, et	David J. Smith.	Do. pour le do. Midland, do.	225 0 0	
3 Vic. c. 68.		Z. Burnham.	Do. pour le do. Newcastle, pour 1840 et 41.	540 0 0
4 G. 4. c. 8.	D. McDougall.	Do. pour le do. Niagara, pour 1841.	900 0 0	
	Thomas H. Johnston.	Do. pour le do. Ottawa, pour 1840 et 41.	225 0 0	
1 Glme. 4. c. 7.	David Smith.	Do. pour le do. Prince Edward, pour 1841.	450 0 0	
7 Glme. 4. c. 33.	Henry Webster.	Do. pour le do. Talbot, do.	225 0 0	
7 Glme. 4. c. 31.	Philip Ham.	Do. pour le do. Victoria, do.	225 0 0	
4 G. 4. c. 8.	J. B. Baby.	Do. pour le do. Ouest, do.	225 0 0	
7 Glme. 4. c. 116.	W. Hewatt.	Do. pour le do. Wellington, do.	225 0 0	
4 G. 4. c. 8.	Robert Stanton.	Pour l'Impression de divers Livres d'Ecole pendant les années, 1839 et 1840.	255 9 9	
		<i>Sociétés d'Agriculture.</i>		5745 0 9
7 Glme. 4. c. 23.	R. H. Campbell.	Alloué au District de Brock pour l'année 1841.	46 1 0	
4 & 5 Vic. c. 23	George M. Baker.	Do. do. de Bathurst, do.	180 0 0	
	Martin McMartin.	Do. do. de l'Est, do.	180 0 0	
	W. Blackie.	Do. do. de Gore, do.	131 8 0	
	W. Atkinson.	Do. do. de Home, do.	180 0 0	
	J. Wiltse.	Do. do. de Johnstown, do.	180 0 0	
	Samuel Peters.	Do. do. de London, do.	73 7 0	
	Thomas Glassup.	Do. do. de Midland, do.	180 0 0	
	David Smart.	Do. do. de Newcastle, do.	140 8 0	
	Thomas H. Johnston.	Do. do. de l'Ottawa, do.	180 0 0	
	John Gibson.	Do. de Niagara, do.	90 0 0	
		<i>Porté en l'autre part.</i>		1561 19 0
				11505 3 8

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c. — *Continué.*

Actes ou Ordonnances.	A qui payé.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
7 Glme. 4. c. 23 et 4 & Vic. c. 23..	William Hewatt...	<i>Rapporté de l'autre part.</i> Alloué au District de Wellington pour l'année 1841.	1561 19 0	11505 3 8
		<i>Cours Martiales de Milice.</i>	45 18 0	1607 17 0
2 Vic. c. 9.....	Capt. M. V. Dolse.	Dépenses d'une Cour Martiale de Milice, 1er Bataillon de la Milice de Kent, dans le Mois d'Avril, 1840.		7 12 11
		<i>Pensions des Miliciens.</i>		
Divers	J. H. Dunn, Receveur Général...	Pour le mettre en état de payer les Pensions des Miliciens pour l'année expirée le 31 Décembre, 1841.		3364 2 2
		<i>Pensions Spéciales.</i>		
2 G. 4. c. 20.....	Elizabeth Law...	Pension du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £18.	1 19 5	
2 G. 4. c. 24.....	Peter Miller.....	Do. do. do.	1 19 5	
4 G. 4. c. 28.....	James Carroll.....	Do. do. do.	1 19 5	
6 Glme. 4. c. 20..	John McMillan.....	Do. do. do.	1 19 5	
1 Vic. c. 7.....	Mc. F. A. Moodie.....	Do. do. à raison de £90.	9 17 2	
1 Vic. c. 45.....	Nathaniel Coffin.....	Do. do. à raison de £270.	29 11 9	
1 Vic. c. 46.....	S. McCormick.....	Do. do. à raison de £90.	9 17 2	
1 Vic. c. 48.....	Maria Church.....	Do. do. à raison de £45.	4 18 7	
	Mc. H. McNab.....	Do. do. do.	4 18 7	
2 Vic. c. 66.....	Mc. S. Ussher.....	Do. do. à raison de £90.	9 17 2	
3 Vic. c. 64.....	Lewis Bright.....	Do. do. à raison de £56 5s.	6 3 3	
3 Vic. c. 65.....	Jos. Randall.....	Do. do. à raison de £18.	1 19 5	
3 Vic. c. 66.....	Mc. S. Kerry.....	Do. do. do.	1 19 5	
56 G. 3. c. 12.....	Mc. Charlotte Weir.	Do. do. do.	1 19 5	88 19 7
		<i>Intérêt de la Dette Publique.</i>		
Divers.....	John H. Dunn, Receveur Général...	Pour le mettre en état de payer l'Intérêt des Débentures dues dans le Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1841.		10745 13 0
59 G. 3. c. 7....	Thomas Parke, Arpenteur Général..	Honoraires sur 251 Etats ou Tableaux fournis aux Trésoriers de District pendant l'année expirée le 30 Juin, 1841.		29 16 3
2 G. 4. c. 16....				
		<i>Travaux Publics.</i>		
7 Glme. 4. c. 66..	George S. Boulton, Commissaire.....	Pour la Navigation de la Rivière Trent	1148 10 3	
7 Glme. 4. c. 76 }	William Gamble, Commissaire.....	Pour la Commission des Chemins à Barrières du District de Home.	587 1 0	1735 11 3
3 Vic. c. 53.... }				
Total Sterling			£	29064 15 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 11.

ETATS des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, pour divers services rendus conformément aux Actes de la dernière Session du Parlement Provincial, pour l'année expirée le 31 Décembre 1841.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
1 & 5 Vic. chap. 28	Thomas A. Begley, Secrétaire du Bureaux des Travaux Publics.....	Pour Améliorations Publiques		1203 8 2
chap. 34.	Rév. E. Ryerson.....	Aide aux Syndics du Collège Victoria.....		450 0 0
chap. 41.	David Thorburn.....	Pour le mettre en état de payer certaines sommes dues pour les frais de régie du Curmole à vapeur Provincial de la ci-devant Province du Haut-Canada		402 9 9
Porté en l'autre part.....			£	2055 17 11

ETATS des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling			Total Sterling.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>				2055	17	11
		<i>Salaires des Officiers du Conseil Législatif.</i>						
1 & 5 Vic. chap. 45.	R. S. Jameson	Pour l'indemniser des dépenses par lui encourues comme Orateur pendant l'année courante	450	0	0			
	James Fitzgibbon	Salaire comme Greffier, du 10 Juin au 31 Décembre, 1841, à raison de £450 par année.	251	16	3			
	C. DeLéry, Junior	Do. comme Assistant Greffier, du 14 Juin jusqu'à do., à raison de £315 do.	172	16	4			
	John F. Taylor	Do. comme do. do. do.	172	16	4			
	Robert Armour	Do. comme Greffier des Comités, Greffier en Loi et Traducteur Anglais, do do. à do., à raison de £225 do.	123	8	10			
	John G. Spragge	Do. comme Maître en Chancellerie, de do à do., à raison de £90 do.	49	7	6			
	F. S. Jarvis	Do. comme Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, du 10 Juin à do., à raison de do.	50	7	3			
	Olivier Vallerand	Do. comme Sergent d'Armes, du 16 Août à do., à raison de do.	33	16	10			
	Rev. A. Adamson	Do. comme Chapelain et Bibliothécaire, du 15 Juin à do., à raison de £180	98	5	2			
	Thomas Brooke	Do. comme Portier, du 14 Juin à do., à raison de £54	29	12	6			
	Michael Keating	Do. comme Premier Messenger, de do. à do., à raison de £90	49	7	6			
	John Bright	Allocation comme Messenger, pendant la Session, et huit jours après	40	10	0			
	Antoine Lachance	Do. do. do.	40	10	0			
	John Fenwick	Do. do. do.	40	10	0	1603	4	6
		<i>Salaires des Officiers de l'Assemblée Législative.</i>						
	Austin Cuvillier	Salaire comme Orateur, du 14 Juin au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.	493	15	4			
	William B. Lindsay	Do. comme Greffier, de do. à do., à raison de £450 do.	246	17	8			
	G. B. Faribault	Do. comme Assistant Greffier, de do. à do., à raison de £360 do.	197	10	1			
	G. W. Wicksteed	Do. comme Traducteur Anglais et Greffier en Loi, de do. à do., à raison de £315 do.	172	16	4			
	Henri Voyer	Do. comme Traducteur Français, de do. à do., à raison de £225 do.	123	8	10			
	Thomas Amiot	Do. comme Greffier de la Couronne en Chancellerie, jusqu'à do.	135	0	0			
	George Chisholm	Do. comme Sergent d'Armes, du 10 Juin au 31 Décembre, 1841, à raison de £90 par année.	50	7	3	1419	15	6
		<i>Pension des Officiers des ci-devant Législatures du Haut et du Bas-Canada.</i>						
		<i>Conseil Législatif, Bas-Canada.</i>						
	William Smith	Pensions comme ci-devant Greffier et Maître en Chancellerie, du 18 Septembre au 31 Décembre, 1841, à raison de £354 par année	101	2	1			
	C. E. DeLéry	Do. comme ci-devant Assistant Greffier, de do. à do., à raison de £240 do.	68	10	11			
	Jacques Voyer	Do. comme Greffier des Comités, de do. à do., à raison de £150 do.	42	16	10			
	William Ginger	Do. comme Sergent d'Armes, de do. à do., à raison de £60 do.	17	2	8			
	Louis Noreau	Do. comme Messenger et Gardien de Bureau, de do. à do., à raison de £18 do.	5	2	0	234	15	3
		<i>Chambres d'Assemblées du Haut et du Bas-Canada.</i>						
	Louis B. Pinguet	Pension comme ci-devant Greffier des Comités, Bas-Canada, du 18 Septembre au 31 Décembre, 1841, à raison de £60 do.	17	2	8			
	David Jardine	Do. comme do. Haut-Canada, de do. à do., à raison de £120 do.	34	10	4			
	William Coates	Do. comme do. do. do., à raison de do.	34	10	4			
	Samuel Waller	Do. comme do. Bas-Canada, de do. à do., à raison de £90 do.	25	13	7			
	Jasper Brewer	Do. comme Bibliothécaire, do. de do. à do., à raison de £120 do.	34	5	5			
	Zéneus Bell	Do. comme Messenger, Haut-Canada, de do. à do., à raison de £16 4s. do.	4	13	2			
	François Rodrigue	Do. comme do., Bas-Canada, de do. à do., do.	4	12	5			
	Louis Gagné	Do. comme do. do. do. do.	4	12	5	160	0	4
		<i>Porté en l'autre part.</i>				£	5473	13 6

(B.) No. 11.

ETAT de Warrants adressés au Receveur Général, &c.—*Continué.*

Actes.	Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>	£ s. d.	£ s. d. 5473 13 6
		<i>Indemnité des Membres.</i>		
4 & 5 Victoriae Chap. 44 & 45	John H. Dunn, Receveur Général.....	Pour le rembourser de pareille somme par lui avancée pour payer l'indemnité des Membres de l'Assemblée Législative, afin de les mettre en état de payer leurs dépenses et leurs frais de voyage, en assistant à la dernière Session de la Législature Provinciale	5539 13 7
Chap. 71	Christopher Leggo.....	Montant qui lui a été accordé	221 8 0
		Total Sterling.....	£11234 15 1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(B.) No. 12.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, à compte de la Dépense pour les Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile (Liste A.), du 10 Février au 31 Décembre, 1841.

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.
Son Excellence, feu Lord Sydenham.....	Salaire comme Gouverneur Général, du 10 Février au 19 Septembre, 1841, à raison de £7000 par année.....	4257 10 7	
Son Excellence Sir Richard D. Jackson....	Do. comme Administrateur, du 21 Septembre au 31 Décembre, 1841, à raison de £3500 par année.....	949 6 4	
Son Excellence Sir C. Bagot, G. C. B.....	Do. comme Gouverneur Général, du 7 Octobre à do., à raison de do.....	824 13 1	6031 10 0
	<i>Canada Ouest.</i>		
J. B. Robinson.....	Salaire comme Juge en Chef, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1500 par année.....		1335 12 4
James B. Macaulay.....	Do. comme Juge, de do. à do., à raison de £900 do.....		801 7 5
Archibald McLean.....	Do. comme do., de do. à do.....		801 7 5
Jonas Jones.....	Do. comme do., de do. à do.....		801 7 5
C. A. Hagerman.....	Do. comme do. do. do. do.....		801 7 5
R. S. Jameson.....	Do. comme Vice Chancelier, de do. à do., à raison de £1125 do.....		1001 13 3
	<i>Canada Est.</i>		
Sir James Stuart, Chev.....	Salaire comme Juge en Chef, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1500 par année.....		1335 12 4
Edward Bowen.....	Do. comme Juge du District de Québec, de do. à do., à raison de £900 do.....		801 7 5
Philippe Panet.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		801 7 5
Elzéar Bédard.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		801 7 5
George Pyke.....	Do. comme Juge du District de Montréal de do. à do., à raison de do.....		801 7 5
Jean R. Rolland.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		801 7 5
Samuel Gale.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		801 7 5
J. R. Vallières de St. Réal.....	Do. comme Juge Provincial résidant au Trois-Rivières, de do. à do., à do.....		801 7 5
John Fletcher.....	Do. comme Juge Provincial du District de St. François, de do. à do., à raison de £500 par année.....		445 4 2
John G. Thompson.....	Do do. do. Gaspé, de do. à do., do.....		445 4 2
	<i>Porté en l'autre part</i>		£19409 17 10

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

22e Septembre.

22e Septembre.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	19409 17 10
	<i>Pensions des Juges.</i>				
James Reid.....	Pension comme ci-devant Juge en Chef de Montréal, du 10 Février au 31 Déc. 1841, à raison de £733 6s. 8d. par année.....	652 19 5		
Levius P. Sherwood.....	Do. comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi du Haut-Canada, de do. à do., à raison de £300 par année.....	534 5 0	1187 4 5	
	<i>Salaires des Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i>				
Charles R. Ogden.....	Salairé comme Procureur Général (Est), du 10 Février au 30 Avril, 1841, à raison de £300 par année.....	66 10 2		
Do.....	Do. comme do., du 1er Mai au 30 Septembre, 1841, à raison de £1500 do.....	625 0 0		
William H. Draper.....	Comme Procureur Général (Ouest), du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1080 par année.....	961 12 11		
Charles D. Day.....	Salairé comme Solliciteur Général (Est), du 10 Février au 30 Avril, 1841, à raison de £200 par année.....	44 6 9			
Do.....	Do. du 1er Mai au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 do.....	666 13 4	711 0 1		
Robert Baldwin.....	Do. comme Solliciteur Général (Ouest), du 10 Février au 14 Juin, 1841, à raison de £510 do.....	184 18 8	2549 1 10	
Charles R. Ogden, Procureur Général (Est).....	Cinq mois de dépenses contingentes pour son Bureau jusqu'au 30 Septembre, 1841, à raison de £300 par année.....	125 0 0		
Charles D. Day, Solliciteur Général (Est).....	Trois mois de do. jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de do.....	75 0 0		
William H. Draper, Procureur Général (Ouest).....	Six mois do. jusqu'au do., à raison de do.....	100 0 0	300 0 0	
	<i>Tournées, Canada Est.</i>				
Sir James Stuart, Chev.....	Alloué pour ses tournées £50.....	50 0 0			
Edward Bowen.....	Do. do.....	50 0 0			
Philippe Panet.....	Do. do.....	37 10 0			
Eltzéar Bédard.....	Do. do.....	12 10 0			
J. R. Rolland.....	Do. do. et pour sa présence à la Cour d'Appel.....	100 0 0			
Samuel Gale.....	Do. do. et do.....	112 10 0			
J. R. Vallières de St Réal.....	Do. do. et do.....	100 0 0			
D. Mondelet.....	Do. do.....	25 0 0			
		487 10 0			
	Moins, le montant compris dans l'état livré jusqu'au 9 Février, 1841.....	150 0 0	337 10 0		
	<i>Tournées, Canada Ouest.</i>				
J. B. Robinson.....	Alloué pour les Tournées du Printemps et de l'Automne.....	135 0 0			
J. B. Macaulay.....	Do. do.....	157 10 0			
Archibald McLean.....	Do. do.....	157 10 0			
Jonas Jones.....	Do. do.....	157 10 0			
C. A. Hagerman.....	Do. pour les Tournées d'Automne.....	67 10 0	675 0 0		
	<i>Frais des Poursuites Criminelles, &c., Canada Est.</i>			1012 10 0	
Charles R. Ogden, Proc. Général (Est).....	Balance de son Compte pour services professionnels pour le Gouvernement, entre le 11 Oct. 1840 et le 30 Avril, 1841.....	1567 9 8			
Charles D. Day, Solliciteur Général (Est).....	Montant de son Compte pour do., entre do. et le 10 Avril, 1841.....	140 19 4			
Alexr. Buchanan, Conseil de la Reine.....	Montant de son Compte pour do., entre le 1er Juin et 10 Octobre, 1841.....	289 16 0			
Andrew W. Cochran, Conseil de la Reine.....	Montant de son compte pour do., entre do. et do.....	317 19 5			
Pierre Vézina, Conseil de la Reine.....	Montant de son compte pour do., entre do. et do.....	56 10 8			
Honble. F. W. Primrose, agissant comme Conseil de la Reine.....	Montant de son compte comme Conseil dans la Cour d'Appel, jusqu'au mois de Juillet, 1841.....	42 0 0			
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	2414 14 1	5048 16 3	19409 17 10

(B.) No. 12.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—*Continué.*Appendice
(K.)
22e Septembre.Appendice
(K.)
22e Septembre.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	2414 14 1	5048 16 3	19409 17 10
James Hallowell.....	Montant de son compte pour vacations à Sherbrooke dans l'affaire du Procureur Général vs. la Compagnie des Terres Britannique Américaine.....	7 19 6			
		2422 13 7			
	<i>Moins, le montant compris dans l'état jusqu'au 9 Février, 1841.....</i>	1867 6 0	555 7 7		
	<i>Frais des Poursuites Criminelles, &c., Canada Ouest.</i>				
John S. Cartwright, Conseil de la Reine.....	Montant de son compte pour services professionnels aux Assises de l'automne, 1841, dans les Districts de Johnstown, de l'Est, de Midland et de l'Ottawa.....	165 3 0			
Henry Sherwood, Conseil de la Reine.....	Montant de son compte à la Cour d'Oyer et Terminer du District de Gore, dans l'automne 1841.....	89 2 0			
Geo. M. Boswell, Conseil de la Reine.....	Montant de son salaire pour services professionnels aux Tournées d'automne en 1841, dans les Districts de Wellington, Victoria et de Niagara.....	92 5 0			
John Prince, Conseil de la Reine.....	Montant de son do. pour services professionnels à la Tournée d'automne en 1841, dans les Districts de l'Ouest, London, et de Brock.....	196 13 0			
R. E. Burns, agissant comme Conseil de la Reine.	Balance de son compte pour services professionnels aux Tournées des Districts de Talbot, Brock, London et de l'Ouest.....	132 16 5			
C. E. Small.....	Do. do. comme Greffier de la Couronne et des Plaids, en l'année 1841.....	56 18 9			
	<i>Cour des Requetes, Canada Est.</i>		732 18 2		
William Power.....	Salaire et allocation pour frais de voyage comme Commissaire de la Cour des Requetes pour le District de Québec, du 1er Octobre au 31 Décembre, 1841, à raison de £600 par année.....			1288 5 9	
Hypolite Guy.....	Do. do. du District de Montréal, de do. à do., à raison de do.....		150 0 0		
P. B. Dumoulin.....	Do. do. du District des Trois-Rivières, de do. à do., à raison de £350 par année.....		150 0 0		
Hypolite Guy.....	Pour le mettre en état de payer les déboursés des divers Greffiers de cette Cour, en établissant des Cours dans leurs Districts respectifs, durant 1841.....	16 18 3	87 10 0		
P. B. Dumoulin.....	Do. do. do.....	30 0 9			
	<i>Cour de Vice Amiraluté, Canada Est.</i>		46 19 0		
Henry Black.....	Salaire comme Juge, du 10 Fév. au 31 Déc., 1841, à raison de £200 par année.....		177 13 5	434 9 0	
William Power.....	Do. comme Régistrateur, à raison de £150 par année.....		133 5 1		
J. B. Parkyn.....	Do. comme Maréchal, à raison de £75 do.....		66 12 7		
	<i>Salaires et Dépenses Contingentes des Shérifs des divers Districts, dans le Canada Est.</i>			377 11 1	
William S. Sewell, Shérif de Québec.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £100 par année.....	88 16 9			
	Alloué pour payer un Bourreau Public, à raison de £57 par année.....	23 19 8			
	Montant de ses dépenses contingentes jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	2046 3 10			
John Boston, Shérif de Montréal.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £100.....	88 16 9		2159 0 3	
	Alloué pour payer un Bourreau Public, à raison de £27 par année.....	23 19 8			
	Montant de ses dépenses contingentes jusqu'à do.....	3695 13 5			
Isaac G. Ogden, Shérif, Trois Rivières.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £75.....	66 12 6		3808 9 10	
	Alloué pour un Bourreau Public, à raison de £27 par année.....	23 19 8			
	Montant de ses dépenses contingentes jusqu'à do.....	723 15 4			
Charles Whitcher, Shérif, St. Francois.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £50.....	44 8 4	814 7 6		
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	44 8 4	6781 17 7	7149 2 1	19409 17 10

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part...</i>	44 8 4	6781 17 7	7149 2 1	19409 17 10
Charles Whitcher, Shérif, St. François.....	Montant de ses dépenses contingentes jusqu'à do.....	113 6 8			
Martin Sheppard, Shérif, Gaspé.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £70..... Alloué pour frais de voyage, à do. £10..... Montant de ses dépenses contingentes jusqu'à do.....	62 3 8 8 17 8 150 6 11	157 15 0 221 8 3		
	<i>Coronaires, Canada Est.</i>			7161 0 10	
Bernard A. Panet, Coronaire, Québec.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £100..... Montant de ses honoraires et déboursés jusqu'à do.....	88 16 9 475 18 7	561 15 4		
Joseph Jones, Coronaire, Montréal.....	Salaire, du 10 Février jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de £100..... Montant de ses honoraires et déboursés jusqu'à do.....	88 16 9 276 6 8	365 3 5		
Valère Guillet, Coronaire, Trois-Rivières.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £50..... Montant de ses honoraires et déboursés jusqu'à do.....	44 8 4 123 17 10	168 0 2		
G. A. G. DePonancour, Coronaire, St. François.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £45..... Montant de ses honoraires et déboursés jusqu'à do.....	39 19 6 11 9 4	51 8 10		
Robert Sherar, Coronaire, Gaspé.....	Salaire, du 10 Février au 30 Juin 1841, à raison de £50.....	49 8 4			
R. W. Fitton, Coronaire, Comté de Bonaventure.....	Salaire, du 10 Juillet au 31 Décembre, 1841, à raison de £25..... Honoraires et Déboursés, du 13 Juillet au 10 Octobre, 1841.....	11 18 8 3 12 4			
William Tilly, Coronaire, Comté de Gaspé.....	Salaire, du 10 Juillet au 31 Décembre, 1841, à raison de £25.....	11 18 8	46 18 0		
	<i>Greffiers de la Couronne, Canada Est.</i>			1196 11 9	
Thomas Willan, Greffier de la Couronne, Québec.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £100 par année..... Montant de ses honoraires et allocations jusqu'à do.....	88 16 9 102 5 7	191 2 4		
A. M. Delisle, Greffier de la Couronne, Montréal.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, à raison de £40..... Montant de ses honoraires et allocations jusqu'à do.....	35 10 8 241 7 9	276 18 5		
W. C. H. Coffin, Greffier de la Couronne, Trois-Rivières.....	Salaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £20 par année..... Montant de ses honoraires et allocations jusqu'à do.....	17 15 4 14 12 2	32 7 6		
	<i>Cour d'Appel, Canada Est.</i>			500 8 3	
Edward Desbarats.....	Salaire comme Greffier, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £120..... Alloué pour papeterie à l'usage de la Cour, jusqu'à do., à raison de £6.....		106 12 0 3 16 7		
Frederick Memee.....	Salaire comme Huissier de la Cour, jusqu'à do., à raison de £27.....		23 19 9		
	<i>Interprètes, Canada Est.</i>			134 8 4	
Siméon Lelièvre.....	Salaire comme Interprète des Cours de Justice à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £40 par année.....		35 10 8		
Richard Dillon.....	Do. do. à Montréal, à raison de do.....		35 10 8		
John C. Ferron.....	Do. do. aux Trois-Rivières à do. £25 do.....		22 4 2		
	<i>Grand Connétables, Canada Est.</i>			93 5 6	
William Downes.....	Salaire comme Grand Connétable à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £36 par année.....	31 19 8			
	<i>Porté en l'autre part.....</i>	31 19 8		16234 16 0	19409 17 10

(B.) No. 12.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	31 19 8	16234 16 9	19109 17 10
William Downes.....	Montant de son compte pour la signification de Subpœnas à Québec, jusqu'à 31 Décembre, 1841.....	162 7 2			
Benjamin Delisle.....	Salaire comme Grand Connétable à Montréal, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £36.....	31 19 8	194 6 10		
	Montant de son compte pour la signification de Subpœnas, &c. à Montréal, jusqu'à do.....	227 9 4			
Charles R. Ogden, Procureur Général.....	Pour la signification de Subpœnas.....	6 13 4			
C. E. Schiller.....	Pour la signification de Subpœnas comme Surintendant des Témoin.....	121 8 8			
Philip Burns.....	Salaire comme Grand Connétable aux Trois-Rivières, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £27.....	23 19 9			
	Montant de son compte pour la signification de Subpœnas, &c. jusqu'à do.....	217 14 6	387 11 0		
				823 12 1	
	<i>Huissiers Crieurs et Tipstuffs, Canada Est.</i>				
Frederick Memeo.....	Salaire comme Huissier Crieur des Cours de Justice à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £20 par année.....	17 15 4			
	Salaire comme Tipstaff, à raison de £18.....	15 19 10			
George J. Stanley.....	Salaire comme Huissier Crieur des Cours de Justice à Montréal, à raison de £20.....	17 15 4	33 15 2		
Peter Dovins.....	Do. comme Tipstaff de do., à raison de £18.....	15 19 10			
Pierre Portugais.....	Salaire comme Huissier Crieur et Tipstaff aux Trois-Rivières jusqu'à do., à raison de £25.....	33 15 2		
			22 4 2		
				89 14 6	
	<i>Gardiens des Cours de Justice, Canada Est.</i>				
Joseph Tardif.....	Salaire comme Gardien du Palais de Justice à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £54 par année.....	47 19 5		
H. O'Donohue.....	Salaire comme do. à Montréal do. do. £72 do.....	63 19 3		
Pierre Portugais.....	Salaire comme do. aux Trois-Rivières do. do. £36 do.....	31 19 8		
John McClellan.....	Salaire comme Gardien de la Salle des Séances et de la Prison de New-Carlisle do. do. £36 do.....	31 19 8		
William Annett.....	Salaire comme Gardien do. à Percé, do. do. do.....	31 19 8		
C. M. Hyndman.....	Salaire comme Gardien de la Salle des Séances à Sherbrooke do. do. £18 do.....	15 19 10		
				223 17 6	
	<i>Gardiens des Prisons, Canada Est.</i>				
James Maclaren.....	Salaire comme Gardien de la prison à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £125 par année.....	111 0 11			
	Allocation pour deux Guichetiers, à raison de £110.....	97 14 5			
Thomas McGuin.....	Salaire comme do. à Montréal, de do. à do., à £125.....	110 17 5	208 15 4		
	Allocation pour deux Guichetiers, à raison de £72.....	63 17 3			
Richard Ginnis.....	Salaire comme do. aux Trois-Rivières, de do. à do., à £55.....	48 17 2	171 14 8		
	Allocation pour deux Guichetiers, à raison de £72.....	63 19 3			
Patrick Read.....	Salaire comme do. à Sherbrooke, de do. à do., à do. £25.....	112 16 5		
			22 4 2		
				518 10 7	
	<i>Médecins des Prisons, Canada Est.</i>				
Thomas Fargues.....	Salaire comme Médecin de la Prison de Québec, du 10 Fév. au 31 Déc., 1841, à raison de £200 par année.....	177 13 5		
Daniel Arnoldi.....	Salaire comme do. de Montréal, de do. à do., do.....	177 13 5		
Christopher Carter.....	Salaire comme do. des Trois-Rivières, de do. à do., à £50.....	44 8 4	399 15 2	
	<i>Protonotaires, Canada Est.</i>				
Ferrault & Burroughs.....	Montant de leur compte contingent comme Protonotaires à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	246 3 0		
Monk & Morrogh.....	Do. do. comme do. à Montréal, de do. à do.....	429 10 0		
W. C. H. Coffin.....	Do. do. comme do. aux Trois-Rivières, de do. à do.....	50 2 8		
William Bell.....	Do. do. comme do. à Sherbrooke, de do. à do.....	54 7 3		
Eebee & Wilkie.....	Do. do. comme do. à Gaspé, de do. à do.....	11 15 0			
	Salaire comme Greffier de la Cour Provinciale et Greffier de la Paix, à raison de £60.....	53 6 0			
			65 1 0		
				845 3 11	
	<i>Greffiers de la Paix, Canada Est.</i>				
Ferrault & Scott, Greffiers de la Paix, Québec.....	Montant de leur honoraires et allocations, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	689 19 7		
Delisle & Brehaut, Greffiers de la Paix Montréal.....	Do. do., de do. à do.....	819 5 4		
N. S. Turcotte, Greffier de la Paix.....	Do. do., de do. au 10 Avril, 1841.....	47 9 9			
H. B. Hughes, Greffier de la Paix.....	Do. do., de do. jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	68 5 6			
Eebee & Wilkie, Greffiers de la Paix, Gaspé.....	Do. do., du 10 Février à do.....	115 15 3		
			9 17 8		
	<i>Porté en l'autre part</i>	1664 17 10	19135 10 6	19409 17 10

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—*Continué.*

22e Septembre

22e Septembre

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	1664 17 10	19135 10 6	19409 17 10
William Bell, Greffier de la Paix, Sherbrooke	Montant de ses honoraires et allocations, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	24 8 9	1689 6 7	
	<i>Greffiers des Assises, Canada Ouest.</i>				
W. Fitzgibbon	Montant de son compte pour la Tournée d'Automne dans les Districts de Wellington, Talbot et de Gore, en 1841.....	20 2 9		
John Stuart.....	Montant de son compte pour la Tournée du printemps, 1841, dans les Districts de Johnstown, de l'Est, de l'Ottawa et de Bathurst.....	12 13 11			
	Montant de son do. pour la Tournée d'Automne dans les Districts de l'Ouest, de London, et de Brock.....	33 0 5	46 0 4		
W. A. Campbell.....	Montant de son compte pour la Tournée du printemps, dans les Districts de Niagara, de Gore et de Home... Montant de son compte pour la Tournée d'Automne, dans les Districts de Midland, de Johnstown et de Home	72 18 0 50 3 4	123 1 4		
John S. McLean	Montant de son compte pour la Tournée du Printemps, 1841, dans les Districts de Newcastle, de Victoria, de Prince Edward et de Midland.....	26 14 10		
A. G. McLean.....	Montant de son compte pour la Tournée d'Automne, dans les Districts de Prince Edward, de Bathurst, de l'Ottawa et de l'Est.....	17 4 3		
William A. Geddes.....	Montant de son compte pour la Tournée du Printemps, dans les Districts de Talbot, de Brock, de London et de l'Ouest.....	24 0 5		
John Joseph.....	Montant de son compte pour la Tournée d'Automne dans les Districts de Newcastle, de Niagara et de Victoria.....	28 7 8		
William B. Jarvis, Shérif, District de Home.....	Montant de son compte pour vacations à la Cour du Banc de la Reine à Toronto durant les termes de Pâques, de la Trinité, de la St. Hilaire et de la St. Michel	25 4 0	310 15 7	
	<i>Divers Itens et Chapitres de Dépenses.</i>				
N. Fullam.....	Pour l'indemniser de ses dépenses comme Commissaire dans l'affaire de l'émeute à Toronto.....	100 0 0			
William F. Coffin	Montant de ses dépenses comme do.....	56 2 1	156 2 1		
John Ployart.....	Pour payer les frais d'une poursuite intentée contre lui, comme Magistrat de Nicolet.....	38 11 4		
William B. Jarvis, Shérif, District de Home.....	Montant de son compte pour sa présence à l'Élection du 1er Riding du Comté de York, et au Comté de Simcoe	20 6 6		
Thomas Phipps.....	Montant de son compte comme Huissier, Crieur de la Cour d'Oyer et Terminer, tenue à Toronto, en Mai, 1841.....	6 9 2		
Thomas Phipps.....	Salaire comme Huissier Crieur de la Cour du Banc de la Reine, du 10 Fév. au 31 Déc., 1841, à 218 par année.....	16 0 6		
James Bridgland.....	Salaire comme Gardien de do. à do. à raison de do.....	16 0 6		
Arthur Ross.....	Salaire comme Messager de la Cour de Chancellerie, du 19 Juillet à do., à raison de 250.....	22 12 8		
T. D. Hattington.....	Pour le mettre en état de payer six Mois de loyer d'un Bureau pour le Régistrateur de do. jusqu'au Mois de Novembre, 1841.....	18 0 0	294 2 9	21429 15 5
	Total Sterling.....				£40839 13 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,

Inspecteur Général.

ÉTAT de Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada à compte de la Dépense pour les Services Publics auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, (Liste B.) du 10 Février au 31 Décembre, 1841.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Bureau du Secrétaire en Chef.</i>	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
T. W. C. Murdoch	Salaire comme Secrétaire en Chef, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.....	890 8 2		
	<i>Porté en l'autre part</i>	£ 890 8 2		

(B.) No. 13.

Etat des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice
(K.)
22e Septembre.Appendice
(K.)
22e Septembre.

Noms.	SERVICES.		Montant Sterling.	Total Sterling.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	890 8 2		
Sir R. I. Routh, Commissaire Général.....	Pour rembourser à la Caisse Militaire la différence du salaire qui a été avancée à T. W. C. Murdoch, Ecr., Principal Secrétaire, à même cette Caisse, du 20 Septembre au 31 Décembre, 1841, à raison de £1500, Argent Sterling d'armée, et £1000, Argent Sterling Provincial.....	174 19 2		
		1065 7 4		
Henry Cotton.....	Balance de son salaire comme 1er Clerc du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £250 par année.....	171 11 6		
W. R. Bartlett.....	Salaire comme 2e Clerc, de do. à do., à raison de £200 do.....	177 5 2		
John McClaskey.....	Do. comme Messenger, de do. à do., à £50 do.....	32 19 1		
Philip St. Hill.....	Balance de son Salaire comme Gardien de Bureau, de do. à do., à £75 do.....	29 5 0		
C. N. Montizambert.....	Salaire comme Assistant Secrétaire Civil, de do. à do., à £300 do.....	266 10 2		
R. N. Watts.....	Do. comme Assistant au Bureau de do., de do. au 28 Mai, 1841 à £200 do.....	59 9 0		
Philip St. Hill.....	Do. comme Messenger, de do. au 31 Mars, 1841, à £45 do.....	6 4 6		
Olivier Vincent.....	Do. comme extra do., de do. à do., à £41 1s. 3d. do.....	5 12 6	1814 4 3	
Captain H. Bagot.....	Comme Secrétaire Privé du Gouverneur Général, du 20 Octobre, 1840, au 31 Mars, 1841, à raison de £324 do.....		64 16 0	
	<i>Bureau du Secrétaire Provincial, Canada Est.</i>			
Dominick Daly.....	Salaire comme Secrétaire Provincial, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.....	886 6 0		
Christopher Dunkin.....	Do. comme Assistant Secrétaire, du 19 Juillet à do., à raison de £400 do.....	181 1 11		
Henry Paul.....	Do. comme 2nd Clerc, du 10 Février au 7 Décembre, 1841, à raison de £200 do.....	164 18 7		
Thomas Ross.....	Do. comme 3e Clerc, du 1er Avril au 31 Décembre, 1841, à raison de £157 10s. do.....	118 2 6		
William Lane.....	Do. comme Clerc grossoyeur, de do. à do., à £200 do.....	150 0 0		
William Boutillier.....	Do. comme Clerc chargé du soin des Régîtres à Québec, de do. à do., à do.....	150 0 0		
John Gow.....	Do. comme Gardien du Bureau, de do. à do., à £75 par année.....	56 5 0		
John Twanney.....	Do. comme Messenger, de do. à do. à £50 do.....	37 10 0		
Dominick Daly, Secrétaire Provincial.....	Alloué comme pour le loyer d'un Bureau pour l'enregistrement des octrois des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, du 10 Février au 31 Mars, 1841, à raison de £54 do.....	7 9 5		
Do.....	Alloué pour un Messenger, do., de do. à do., à £45 do.....	6 4 6		
William F. Coffin.....	Salaire comme Assistant Secrétaire Civil, du 1er Octobre au 31 Décembre, 1841, à £300 do.....	75 0 0	1832 17 11	
	<i>Bureau du Secrétaire Provincial, Canada Ouest.</i>			
Samuel B. Harrison.....	Salaire comme Secrétaire Provincial, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.....	886 6 0		
James Hopkirk.....	Do. comme Assistant Secrétaire, do. à £400, ..	354 10 4		
Grant Powell.....	Do. comme 1er Clerc, do. do. à £200.....	177 5 2		
Edward Hurd.....	Do. comme 2nd Clerc, do. do. à £157 10s.....	139 11 10		
T. D. Harington.....	Do. comme 1er Clerc Grossoyeur, do. à £270..	239 5 9		
Edward Kent.....	Do. comme 2nd do., do. do., à £157 10s.....	139 11 10		
	<i>Porté en l'autre part.</i>	1936 10 11	3711 18 2	

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—*Continué.*

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.			Total Sterling.
		£	s.	d.	
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	1936	10	11	£ s. d.
Henry E. Steele.....	Do. comme <i>extra</i> Clerc. du 11 Août au 31 Décembre, 1841, à raison de £100.....	38	19	5	
Edward McMahon.....	Do. comme Principal Clerc au Bureau du ci-devant Secrétaire Provincial du Haut-Canada, du 10 Fév. au 30 Avril, 1841, à £315.	70	9	7	
Walter McKenzie.....	Do. comme Clerc au ci-devant Bureau de do., de do. au 3 Mai, 1841, à raison de £157 10s.	47	9	5	
James McDonell.....	Do. comme do. au Bureau du ci-devant Secrétaire, do., de do. au 31 Mai, 1841, à do. do.	48	7	4	
Arthur Gifford.....	Do. comme le plus ancien Clerc au Bureau du Secrétaire Provincial, de do. au 17 Mai, 1841, à raison de £270.....	71	15	0	
James Webb.....	Do. comme Messenger. de do au 31 Décembre, 1841, à raison de £50.....	44	6	3	
					2257 17 11
	<i>Bureau du Régistrateur.</i>				
Richard A. Tucker.....	Salaire comme Régistrateur, du 10 Février au 31 Déc., 1841, à raison de £500 par année.	443	3	0	
William Kent.....	Do. comme Clerc, do. do., à £175 do.....	155	2	0	
George H. Lane.....	Do. comme do., du 1er Avril à do., £175 do.....	131	5	0	
John Cooper.....	Do. comme Messenger, du 15 Juillet à do., à raison de £50 par année.....	23	3	8	
					752 13 8
	<i>Dépenses Contingentes.</i>				
C. N. Montizambert.....	Balance des Dépenses Contingentes du Département du Secrétaire en Chef du Bas-Canada, du 10 Février au mois de Juin, 1841....	600	3	10	
Thomas D. Harington.....	Pour les Dépenses contingentes du Département du Secrétaire, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	3488	13	7	
Dominick Daly.....	Pour ses Dépenses Contingentes comme Secrétaire Provincial (Canada Est) jusqu'à do.....	271	3	7	
Richard A. Tucker.....	Pour ses do. comme Régistrateur, jusqu'à do....	129	2	9	
James Hopkirk.....	Pour les Dépenses Contingentes du Bureau du Secrétaire Provincial, (Canada Ouest).....	29	16	3	
					4519 0 0
	<i>Bureau du Receveur Général.</i>				
John H. Dunn.....	Salaire comme Receveur Général, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1200 par année.....	1063	11	2	
Benjamin Turquand.....	Do. comme 1er Clerc, de do. à do., à £270 do.....	240	8	3	
John F. Maddock.....	Salaire comme 2d do., du 10 Février au 8 Mai, 1841, à raison de £150 do.....	43	7	11	
Philip Durnford.....	Do. comme do. de do. au 12 Octobre, 1841 à raison de do.....	120	9	0	
Thomas A. Cary.....	Do. comme do., du 16 Octobre au 31 Décembre, 1841, à raison de do.....	37	19	5	
					158 8 5
George Hamilton.....	Do. comme 3e do., du 10 Février à do., à raison de £157 10s.....	139	11	10	
					1645 7 7
	<i>Bureau de l'Inspecteur Général, Canada Est.</i>				
Joseph Cary.....	Salaire comme Inspecteur Général, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £500 par année.....	444	3	7	
David A. Ross.....	Do. comme 1er Clerc, de do. à do., à £150 do.....	133	5	1	
Matthew Jack.....	Do. comme 2d do., de do. à do., à £100 do.....	88	16	9	
Joseph Cary.....	Alloué pour un Messenger, papeterie, &c., de do. à do., à £65 do.....	57	14	10	
	<i>Bureau de l'Inspecteur Général, Canada Ouest.</i>				
John Macaulay.....	Balance de son salaire comme Inspecteur Général, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £556 par année.....	503	1	8	
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	1227	1 11	12886 17 4

(B.) No. 13.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général. &c.—*Continué.*Appendice
(K.)

22 Septembre.

Appendice
(K.)

22 Septembre.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>			
James Nation.....	Salaire comme 1er Clerc, du 10 Fév. au 19 Sept., 1841, à raison de £270 par année.....	165 6 6	1227 1 11	£ s. d. 12886 17 4
Philip Durnford.....	Do. comme do., du 13 Octobre au 31 Décembre, 1841, à raison de do.....	59 3 6		
Hugh Macgregor.....	Do. comme 3e Clerc, du 10 Février à do., à raison de £153 par année.....		224 10 0 136 4 8	
	<i>Conseil Exécutif.</i>			1587 16 7
R. B. Sullivan.....	Salaire comme Président des Comités, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £1000 par année.....		886 6 0	
Do.	Do. comme Membre du dit Conseil, de do. à do., à raison de £100 do.....		88 16 8	
John H. Dunn.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		87 17 6	
S. B. Harrison.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		87 17 6	
W. H. Draper.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		87 17 6	
Charles D. Day.....	Do. do., de do. à do., à raison de do.....		87 17 6	
Charles R. Ogden.....	Do. do. do. au 30th Septembre, 1841, à do.....		62 17 6	
Robert Baldwin.....	Do. comme un Membre, de do. au 13 Juin, 1841, do.....		33 8 5	
H. H. Killaly.....	Do. do., du 17 Mars au 31 Décembre, 1841, do. do.....		79 2 2	
Dominick Daly.....	Do. do., du 10 Février à do., do.....		88 16 8	
George H. Ryland.....	Do. comme Régistrateur et Greffier, et Allocation pour papeterie, de do. au 30 Sept., 1841, à raison de £550 do.....	351 2 0		
Do.	Do. comme do, du 1er Octobre au 31 Décembre, 1841, à raison de £500 do.....	125 0 0		
William H. Lee.....	Do. comme 1er Clerc, du 10 Février à do., à raison de £270 do.....		476 2 0 240 8 3	
Do.	Allocation pour avoir rempli les fonctions de Greffier, de do. au 24 Août, à raison de £100 do.....		35 12 3	
Jasper Brewer.....	Salaire comme Clerc, du 10 Février au 31 Mars, 1841, à raison de 10s. par jour.....	25 0 0		
Do.	Do. comme do., du 1er Avril au 18 Août, 1841, à raison de £200 do.....	76 16 11		
Thomas G. Hurd.....	Do. comme 3e Clerc, du 10 Février à do., à raison de £180 do.....	94 8 9		
Do.	Do. comme 2d Clerc, du 19 Août au 31 Décembre, 1841, à raison de £200 do.....	73 11 2		
Samuel B. Smith.....	Do. comme 4e do. du 10 Février au 18 Août, 1841, à raison de £157 10s. do.....	81 19 8		
Do.	Do. comme 3e do., du 19 Août au 31 Décembre, 1841, à raison de £180 do.....	66 4 1		
John King.....	Do. comme Messenger, du 10 Février au 31 Mars, 1841, à raison de £50 do.....		148 3 9 6 18 5	
M. Naughton.....	Do. comme do., de do. au 31 Décembre, 1841, do. do.....		44 8 5	
Richard Jones.....	Do. comme Portier, du 20 Juin à do., do.....		26 10 1	
	<i>Bureau des Travaux Publics.</i>			2838 17 5
H. H. Killaly.....	Salaire comme Président, du 10 Février au 31 Dec., 1841, à raison de £800 par année.....		712 6 7	
Samuel Keefer.....	Do. comme Ingénieur Assistant, de do. à do., à raison de £500 do.....		444 3 6	
Thomas A. Begley.....	Do. comme Secrétaire et Teneur de Livre, de do. à do., à raison de £400 do.....		355 6 10	
James Gillilan.....	Do. comme Messenger, du 1er Octobre à do., à raison de £50 do.....		12 10 0	
	<i>Porté en l'autre part.</i>			1524 6 11
				£18837 18 3

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

22 Septembre

22 Septembre

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.	Total Sterling.
			£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>			18837 18 3
	<i>Agent des Emigrés.</i>			
A. C. Buchanan.....	Salaire comme Principal Agent des Emigrés à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £400 par année.....			355 6 11
	<i>Pensions.</i>			
Me. Baby.....	Pension du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £400 par année.....		133 5 1	
Me. Mary Elmsley.....	Do. do. £200.....		177 13 5	
Me. M. Lemaistre.....	Do. do. £50.....		44 8 4	
Me. A. DeLouvière.....	Do. do. £21 12s.....		19 3 9	
Me. Rottot.....	Do. do. £36.....		31 19 8	
Mlle Finlay.....	Do. do. £20.....		17 15 4	
Mlle Desbarats.....	Do. do. £18.....		15 19 10	
Mlle M. A. Montizambert.....	Do. do. £10.....		8 17 8	
Mlle L. Montizambert.....	Do. do. £10.....		8 17 8	
Mlle G. Launière.....	Do. do. £10.....		8 17 8	
Mlle M. Launière.....	Do. do. £10.....		8 17 8	
Mlle E. Launière.....	Do. do. £10.....		8 17 8	
Thomas Amyot.....	Do. do. £100.....		355 6 11	
Mlle A. DeSalaberry.....	Do. do. £50.....		44 8 4	
Me. Jane Livingston.....	Do. do. £50.....		44 8 4	
Andrew W. Cochran.....	Do. do. £200.....		177 13 5	
George H. Ryland.....	Pension de retraite comme ci-devant Secrétaire du Bureau des Biens des Jésuites, do. £45.....		39 19 6	
Révérénd R. R. Burrage.....	Comme le ci-devant Maître de l'Ecole Grammaticale de Québec do. £100.....		88 16 9	
Jasper Brewer.....	Comme ci-devant Greffier du Conseil Exécutif, du 19 Août du 31 Décembre, 1841, à raison, £100.....		36 15 7	
F. Vassal de Monviel.....	Do. comme ci-devant Adjudant Général des Milices, du 13 Mars à do., à £337 10s.....		270 9 2	
Me. Caron.....	Pension du 10 Février à do., £75.....		66 15 8	
Lucy Rolette.....	Do. do. £75.....		66 15 8	
Nathaniel Collin.....	Do. comme ci-devant Adjudant des Milices du Haut-Canada, do. à raison de £270.....		240 8 3	
Me. H. McNab.....	Do. do. £45.....		40 1 5	
Me. F. A. Moodie.....	Do. do. £90.....		80 2 10	
Me. Elizabeth Lawe.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
James Carroll.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Me. Sarah Ussher.....	Do. do. £90.....		80 2 10	
Samuel McCormick.....	Do. do. £90.....		80 2 10	
John McMillan.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Peter Miller.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Lewis Bright.....	Do. do. £56 5s.....		50 1 9	
Marcus Church.....	Do. do. £45.....		40 1 5	
Joseph Randall.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Me. S. Kerry.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Me. C. McLeod.....	Do. do. £18.....		16 0 7	
Edward McMahon.....	Pension de retraite comme ci-devant Principal Clerc dans le Bureau du Secrétaire Provincial, Canada Ouest, du 1er Mai au 31 Décembre, 1841, à raison de £210.....		140 0 0	
Thomas Talbot.....	Pension du 10 Février à do., do. £400.....		356 3 4	
W. M. Chewett.....	Do. do. do. £360.....		320 11 0	
Samuel Ridout.....	Do. de retraite comme ci-devant Agent du Département pour l'octroi des Terres, do. £200.....		178 1 8	
Mlle Sophia Shaw.....	Do. à la famille de feu le Major Général Shaw, de do. à do., £100.....		89 0 10	
Thomas Merritt.....	Commutation pour honoraires comme Officier dans le Département pour l'octroi des Terres, do. £47.....		41 17 0	
Lt. Daniel McDougall.....	Pension de do. à do., £75 12s.....		67 6 4	
William Cloughy.....	Pension de retraite comme Gardien du Bureau du Secrétaire Civil, du 1er Mai à do., £25.....		16 13 6	
Oncida Joseph.....	Do. du 10 Février à do., £15.....		13 7 2	
James Nation.....	Do. 19 Septembre à do., £112 10s.....		31 14 11	
Jean Langevin.....	Indemnité à raison de la discontinuation de sa charge comme Assistant Secrétaire Civil de la ci-devant Province du Bas-Canada, do.....		400 0 0	
	<i>Porté en l'autre part</i>		£ 4054 4 3	19193 5 2

(B.) No. 13.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—Continué.

Appendice
(K.)

22 Septembre.

Appendice
(K.)

22 Septembre.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling. £ s. d.	Total Sterling. £ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>			
Olivier Vincent.....	Indemnité en résignant son emploi comme Messager dans le Bureau du Secrétaire, do.		4054 4 3	19193 5 2
John F. Maddock.....	Do. pour avoir perdu son emploi comme Clerc dans le Bureau du Receveur Général.....		82 2 6	
			180 0 0	
	<i>Dépenses Contingentes des Bureaux Publics.</i>			4316 6 9
John H. Dunn, Receveur Général.....	Montant des dépenses contingentes de son Dé- partement, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	225 18 4		
John Macaulay, Inspecteur Général (Ouest.).....	Do. do., de do à do.....	239 14 5		
Robert Maxwell.....	Ecritures dans le Bureau de l'Inspecteur Géné- ral, (Canada Est) du 12 Juin au 19 Juillet, 1841.....	18 9 0		
George H. Ryland.....	A compte des dépenses contingentes du Con- seil Exécutif.....	58 0 0		
William H. Lee.....	Balance de do. jusqu'au 31 Décembre, 1841..	383 14 4		
Thomas A. Begley.....	A compte des dépenses contingentes du Bu- reau des Travaux Publics.....	54 16 1		
A. C. Buchanan.....	Balance de ses do. comme Agent des Emigrés à Québec, du 10 Février au 31 Décembre, 1841.....	249 19 7		
James Nation.....	Pour les dépenses contingentes des Bureaux Publics.....	165 13 0		
	<i>Dépenses pour la garde des Edifices Publics.</i>		1396 4 9	
Andrew Hawkins.....	Salaire comme Gardien de l'aile est des Edifices Publics à Toronto, du 16 Mai au 31 Dé- cembre, 1841, à raison de £67 10s. par année.....	42 5 2		
Margaret Powell.....	Do. comme do. de l'aile ouest, de do. au 30 September, 1841.....	32 10 3		
George Osborne.....	Do. comme do. de l'Hôtel du Gouvernement à do., du 19 Mars au 17 Août, 1841, à raison de £63 par année.....	27 19 3		
John Joseph.....	Pour le mettre en état de payer des hommes de Guet, du 10 Juin au 4 Septembre, 1841.....	122 15 0		
John King.....	Balance de son Salaire comme Gardien des Edifices du Parlement à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	17 11 9		
George Cross.....	Salaire comme Gardien des Bureaux Civils à do., du 10 Février au 31 Déc. 1841.....	51 19 5		
David Luck.....	Do. comme do. à Montréal, de do. à do., à raison de do.....	51 19 5		
			347 0 3	
				1743 5 0
	Total Sterling.....			£25252 16 11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice (K.)
22 Septembre

(B.) No. 14.

ÉTAT des deniers perçus en vertu des Actes Provinciaux, 45e George 3. chap. 12; 51e Geo. 3. chap. 2; et 4e et 5e Victoria, chap. 15, et des dépenses encourues pour améliorer la Navigation du Fleuve St. Laurent, sous la surveillance du Bureau de la Trinité de Québec, du 1^{er} Octobre, 1810, au 5 Janvier, 1842.

	Sterling.		Courant.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance dépensée en sus des Fonds, et rapportée de 1840.....	225	15	2	
E. B. Lindsay, Régistrateur, pour les dépenses contingentes du Bureau.....	270	0	0	
John Stewart, Salaire comme Maître, du 1 ^{er} Octobre, 1840, au 30 Septembre, 1841, à raison de £225 par année.....	225	0	0	
E. B. Lindsay, do. comme Régistrateur et Trésorier, do. do.....	135	0	0	
John Lambly, do. comme Maître du Havre, do. do.....	160	0	0	
W. K. Rayside, do. comme Assistant do. do.....	100	0	0	
Robert Young, do. comme Surintendant des Pilotes, do. do.....	150	0	0	
R. N. Lindsay, do. comme Gardien du Phare de l'Île Verte, do. do.....	90	0	0	
Dito Alloué pour un Assistant do. do.....	22	10	0	
James Wallace, Salaire comme do. de la Pointe des Monts, do. do.....	90	0	0	
Dito Alloué pour un Assistant do., do. do.....	22	10	0	
F. G. Hammond, Salaire comme do. de la Pointe Sud-Ouest d'Anticosti, do. do.....	90	0	0	
Dito Alloué pour un Assistant, do. do.....	31	10	0	
Dito do. pour payer un Serviteur, do. do.....	22	10	0	
L. B. Lafleur, Salaire comme Huissier de la Trinité, do. do.....	22	10	0	
E. B. Lindsay, pour les dépenses contingentes du Bureau.....	1125	0	0	
Ajoutez 1-9e.....	2256	10	0	
Courant.....	2782	5	2	
Balance disponible.....	309	2	9½	
Total Courant.....	3091	7	11½	
	2215	16	9½	
	5307	4	9	
				5307 4 9

Droits prélevés en vertu de la 45e Geo. 3., et 4e & 5e Victoria, Chap. 15.
Montant perçu par l'Officier du Port, du 11 Octobre, 1840, au 5e Janvier, 1842.....
Moins, sa Commission de 2½ pour cent.....

Droits de Port au Cul-de-Sac.

Montant payé au Receveur Général par W. K. Ray-side.....

Balance disponible rapportée, Courant.....£2215 16 9½
BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.
F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice (K.)
22 Septembre

(B.) No. 15.

ETAT des deniers perçus en vertu des Actes Provinciaux, 45e Geo. 3, chap. 12; 51 Geo. 3, chap. 2; 2e Geo. 4, chap. 7; et 4e et 5e Vic. chap. 15,—et des dépenses encourues pour maintenir et améliorer la Navigation du Fleuve St. Laurent, depuis le Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la ligne de division entre les ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada, sous la surveillance du Bureau de la Trinité de Montréal, du 11 Octobre, 1840 au 5 Janvier, 1842.

	Sterling.		Courant.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance dépensée en sus des fonds, pour l'année 1840.....	208	13 4		
Robert Armour, quinze mois de salaire comme Maître, du 1er Oct 1840 au 31 Déc., 1841, à raison de £112 10s. par année.....	140	12 6		
Hypolite Guy do., comme Régistrateur et Trésorier, jusqu'à do., à raison de £112 10s. do.....	140	12 6	1770	17 11
Edward Armstrong do., comme Maître du Havre, jusqu'à do., à raison de £135 do.....	168	15 0	44	5 5
M John N. Ogilvy, do., comme Huissier de la Trinité jusqu'à do., à raison de £67 10s do.....	84	7 6		
Hypolite Guy, pour les dépenses contingentes du Bureau.....	900	0 0		1726 12 6
			300	13 7
			7	10 4
Ajoutez ce			402	2 2
			10	1 1
Balance disponible portée au compte suivant.....			392	1 1
			59	5 2
Total Courant.....	£ 2471	2 0		£ 744 9 6
				£ 2471 2 0

Balance disponible rapportée ci-contre, courant £ 645 10 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)
22e Septembre.

(B.) No. 16.

ETAT des Droits de Tonnage perçus à Québec et Montréal pendant la saison de la navigation de l'année 1841, en vertu de l'Acte Provincial de la 6e Guill. 4c. chap. 35, continué par l'Ordonnance de la 3e Vic. chap. 15,—et des deniers payés à même ces droits pour pourvoir au traitement Médical des Matelots malades.

QUÉBEC.

RECETTES.		DEPENSES.		Courant.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance rapportée de l'année 1840.....	1772 14 11	Payé à Joseph. Morrin, Trésorier, et l'un des Commissaires de l'Hôpital de Marine à Québec.....	£450 0 0	500 0 0
Montant des Droits de Tonnage reçus à Québec pendant la saison de 1841	88 12 7	A do. do.	£2047 2 5	2274 11 7
Moins, les frais de perception, à 5 pour cent.....		Balance portée au compte suivant.....		616 2 0
Total, Courant.....	£ 3390 13 7	Total, Courant.....		3390 13 7

MONTRÉAL.

RECETTES.		DEPENSES.		Courant.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance rapportée de l'année 1840.....	137 8 5	Payé à Samuel Gerrard, Président de l'Hôpital Général de Montréal.....	£71 19 8	79 19 7
Montant des Droits de Tonnage perçus à Montréal durant la saison de l'année 1841.....		A do. do.	£123 13 7	137 8 5
Total Courant.....	£ 217 8 0	Total Courant.....	£	217 8 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)
22e Septembre.

ETATS du Fonds des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, pour l'année 1841.

	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Balance dans la Caisse du Receveur Général, telle que portée sur l'Etat de l'année dernière.....			16574 4 2
Montant reçu par le Commissaire des Biens des Jésuites dans l'année, Courant.....		5145 1 2	
Sur cette somme le Commissaire a déduit :			
Pour son Salaire.....	200 0 0		
Pour un Clerc.....	100 0 0		
Pour les dépenses contingentes de son Bureau.....	71 1 2		
		371 1 2	
Montant payé au Receveur Général, Courant.....		£ 5074 0 0	4566 12 0
Ou Sterling.....			
Balance disponible entre les mains du Receveur Général, Sterling.....			£ 21140 16 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, pour le paiement de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil, pour les années 1840 et 1841, pour lesquelles une appropriation est requise.

Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Montant Sterling.
S. B. Harrison.....	Salaire comme Secrétaire Privé du Lieutenant Gouverneur de la ci-devant Province du Haut-Canada, du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £187 4s. par année.....		20 10 3
Do.....	Réparations et dépenses contingentes de l'Hôtel du Gouvernement à Toronto, jusqu'au 31 Décembre, 1840.....		33 19 4
R. A. Tucker.....	Dépenses contingentes comme Régistrateur de la ci-devant Province du Haut-Canada, du 17 Octobre au 31 Décembre, 1840.....		1 10 1
William H. Lee.....	Salaire comme remplissant les fonctions de Greffier du Conseil Exécutif de do., du 1er Janvier au 9 Février, 1841, à raison de £50 par année.....		5 9 7
Richard Bullock.....	Balance des dépenses contingentes de son Bureau, comme Adjudant Général de Milices, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1840.....		3 0 7
William M. Steers.....	Salaire comme Clerc dans le Bureau de do., du 10 Février au 31 Décembre, 1841, à raison de £153.....		136 4 8
Sir A. N. Macnab.....	Montant de son compte, comme Conseil de la Reine, aux Assises des Districts de l'Ouest, de London et de Niagara, dans l'année, 1839.....	25 4 0	
J. S. Cartwright.....	Montant de son compte comme do. aux Assises d'Automne, en l'année 1840, dans le District de Johnstown.....	21 3 0	
			46 7 0
Robert Stanton.....	Balance de son compte pour les Impressions du Gouvernement, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....		652 18 1
C. C. Small.....	Dépenses contingentes pour l'Aile Est des Edifices Publics à Toronto, du 16 Mai au 31 Décembre, 1841.....		105 19 9
R. S. Jameson.....	Pour les dépenses de l'Asile Temporaire des Insensés à Toronto.....		450 0 0
Fisher and Kemble.....	Balance de leur compte pour l'Impression des Ordonnances du ci-devant Conseil Spécial.....		583 9 5
A. C. Buchanan.....	Pour les dépenses de l'Emigration à Québec, pour l'année 1841.....	253 6 2	
	Porté en l'autre part.....	253 6 2	2039 8 9

ETAT des Warrants adressés au Receveur Général, &c.—*Continué.*

Noms.	SERVICES.	Montant Sterling.	
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	253 6 2	2039 8 9
A. B. Hawke.....	Balance de son compte contingent pour les dépenses de l'Emigration à Kingston.....	1702 15 8	
James Allison.....	Do. de son do. pour do. à Montréal.....	180 4 2	2136 6 0
James Fitzgibbon.....	Pour les dépenses contingentes du Conseil Législatif.....	2414 2 10	
Do.	Pour le mettre en état de payer diverses personnes qui ont été employées à copier les Actes de la dernière Session du Parlement Provincial, afin de les transmettre au Secrétaire d'Etat.....	143 8 9	2557 11 7
W. B. Lindsay.....	A compte des Dépenses contingentes de la Chambre d'Assemblée.....	---	9957 6 0
Joseph Bouchette.....	Pour l'aider à payer l'assistance donnée hors d'heures d'Office par lui-même et autres dans le Bureau de l'Arpenteur Général, depuis 1er Octobre, 1840, jusqu'au 31 Mars, 1841.....	---	256 18 9
	Total Sterling.....	---	£16947 11 1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

(C.)

Appendice
(K.)

22 Septembre.

ETAT des Warrants adressés à Jeffery Hale, Ecuyer, Receveur Général de cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, à compte de la dépense du Gouvernement Civil, depuis le 1er Octobre, 1840, jusqu'au 9 Février, 1841, conformément à l'Ordonnance de la 4e Vic. Chap. 9 et autres Actes.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	Sterling.			Montant Sterling.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Bureau du Secrétaire Civil.</i>						
4 Vic. c. 9.	C. N. Montizambert, et autres	A compte des dépenses contingentes du Département du Secrétaire Civil	780	6	5			
	Wm. F. Coffin	Trois mois de Salaire comme Assistant Secrétaire Civil et Commissaire de Police, jusqu'au 31 Déc., 1840.	100	0	0			880 6 5
	Dominick Daly, Secrétaire Provincial.	A compte des dépenses contingentes de son Département.						36 0 0
	W. B. Lindsay, Greffier du Conseil Spécial.	Do. de do. du Conseil Spécial.						900 0 0
		<i>Administration de la Justice.</i>						
	Elzéar Bedard	Tournée	25	0	0			
	J. R. Rolland	Lo.	25	0	0	50	0	0
	Wm. Power, Commissaire de la Cour des Requetes à Québec.	A compte de son salaire et pour frais de voyage pendant l'année 1841.	50	0	0			
	Dito	Pour l'aider à payer les déboursés encourus par les divers Greffiers de cette Cour, en établissant les Cours de leurs Districts respectifs.	127	17	5			
	Alexander Buchanan, do. Montréal.	Do. do. do.	102	1	11			
	P. B. Dumoulin, do. Trois-Rivières.	Do. do. do.	60	13	8	290	13	0
	A. W. Cochran, Conseil de la Reine.	Montant de son compte pour services professionnels à la Cour d'Oyer et Terminer (Jurisdiction de l'Amirauté) tenue à Québec, en Nov., 1840	13	13	0			
	Alexander Buchanan, do.	Do. pour quatre vacations pour obtenir des Writ d' <i>Habeas Corpus</i> , en Juillet, 1840.	4	4	0	17	17	0
	Wm. S. Sewell, Shérif de Québec.	Montant de son compte de déboursés pour faire transporter dix condamnés en Angleterre.	125	7	8			
	Boston & Barron, do. Montréal.	A compte des dépenses contingentes de leur Bureau, pour l'année 1841.	450	0	0			
	I. G. Ogden, do. à Trois-Rivières.	A compte des dépenses contingentes de son Bureau pour l'année 1841.	270	0	0			
	Charles Whitcher, do. St. François.	Do. de do. pour do.	45	0	0			
	Thomas W. Willan	Montant de son compte comme Greffier de la Cour pour juger les offenses commises en mer, tenue à Québec le 12 Novembre, 1840.	16	1	8			
	Perrault & Burroughs	A compte de leurs dépenses contingentes comme Protonotaires à Québec pour l'année 1841	112	10	0			
	Delisle & Brehaut, Greffiers de la Paix, Montréal.	Pour les aider à faire face aux dépenses que les Magistrats de la Cité de Montréal ont dû nécessairement encourir dans l'accomplissement de certains devoirs requis par la Loi.	135	0	0			
	Chs. E. Schiller	Montant de son compte pour vacations comme Surintendant des Témoin de la Couronne pendant la Session de la Cour d'Oyer and Terminer tenue à Montréal depuis le 5 de Nov. jusqu'au 5 Déc., 1840, étant 30 jours à 20s. par jour.	27	18	0			
		<i>Porté en l'autre part.</i>	£	1590	7 4	1816	6 5	

(C.)

ETAT des Warrants adressés à Jeffery Hale, Ecuyer, &c.—Continué.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Sterling. £ s. d.	Montant Sterling.
4 Vic. c. 9.	Wm. Downes, Grand Connétable, Québec.	<i>Rapport de l'autre part</i> Alloué sur son compte pour vacations de sa part et de trois Connétables Ordinaires à la dite Cour à Québec le 13 et le 14 Décembre, 1840.....	---	1590 7 4	1816 6 5
	Joseph Bouchette, Arpenteur Général.....	Pour le mettre à même d'avancer pareille somme à l'Arpenteur employé à faire l'Arpentage du Township de Gore.....	---	5 14 0	1596 1 4
	Ditto.....	Pour ses dépenses (et celles de son Clerc) dans son voyage à Montréal, et ses vacations là durant le mois de Janvier, 1841, par ordre du Gouverneur Général.....	---	31 10 0	
	David Luck, Gardien des Bureaux du Gouvernement à Montréal	Pour le mettre en état de payer le bois de chauffage, &c. pour les Bureaux du Gouvernement à Montréal, pendant les hivers de 1840 et 1841.....	---	79 9 8	110 19 8
	E. W. R. Antrobus.....	<i>Réparations aux Edifices Publics, &c.</i> Do. pour payer les Gages du Jardinier et les dépenses contingentes des Jardins du Gouvernement à Québec, depuis le 1er Novembre au 8 Décembre, 1841.....	---	55 16 8	
	Samuel Keefer.....	Do. pour payer les dépenses d'un appareil à chauffage pour la Salle d'Equitation derrière la Maison du Gouvernement à Montréal.....	---	51 19 9	
	Thomas A. Begley.....	Réparations aux édifices du Gouvernement do.....	---	14 8 10	
	H. M. Blaiklock.....	Pour le mettre en état de payer les réparations faites aux Edifices Publics à Québec et autres frais de surveillance.....	---	120 6 0	242 11 3
	C. R. Ogden, Procureur Général.....	Etant la balance qui lui a été allouée pour services professionnels rendus au Gouvernement, entre le 11 Avril, 1838 et le 10 Octobre, 1839.....	---	---	6104 15 1
	W. F. Coffin, Commissaire de Police.....	<i>Police.</i> A compte de la paie et des dépenses contingentes de la Police de la Cité de Québec, pour les mois de Novembre et de Décembre, 1840, et de Janvier, 1841.....	---	722 6 9	
	Ditto.....	Do. de do. de la Police de la Cité de Montréal pour do. do. et do.....	---	1002 14 7	
	Benjamin Seaton.....	Trois mois de Salaire comme Clerc de la Commission, jusqu'au 31 Décembre, 1840.....	31 5 0		
	Thomas A. Young.....	Do. comme Magistrat de Police à Québec, jusqu'à do.....	90 0 0		
	B. C. A. Gogy.....	Do, comme do. à Montréal.....	90 0 0		
	Thomas Colman.....	Do. comme Magistrat de Police et Paie-maitre de la Police.....	67 10 0		
	W. K. McCord.....	Do. comme Magistrat de Police à Ste. Scholastique.....	67 10 0		
	Charles Wetherall.....	Do. comme do. à Laprairie.....	67 10 0		
	E. A. Clarke.....	Do. comme do. à Berthier, du 8 au 31 Déc., 1840, à raison de £270 Stg.....	17 15 1		
	David Kinnear.....	Do. comme do. à Shefford, jusqu'au 31 Décembre, 1841.....	67 10 0		
	Elzéar Duchesnay.....	Do. do. à Ste Marie de Monnoir.....	67 10 0		
	E. H. Bowen.....	Do. comme do. à Deschambault.....	67 10 0		
		<i>Porté en l'autre part</i>	634 0 1	1725 1 4	9978 13 9

Appendice
(K.)

22e Septembre.

Etat des Warrants adressés à Jeffery Hale, Ecuyer, &c.—*Continué.*

22e Septembre.

22e Septembre.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	Sterling. £ s. d.	Montant. Sterling. £ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>	634 0 1	1725 1 4	9978 13 9
4 Vic. c. 9.	W. C. Hanson.....	Trois mois de Salaire comme Magistrat de Police à Nicolet.....	67 10 0		
	S. J. Burton.....	Do. comme Magistrat Stipendiaire à St. Jean, à 10s. Sig. par jour.....	46 0 0		
	W. U. Chaffers.....	Do. à St. Césaire.....	22 10 0		
	Alexis Pinet.....	Do. à Varennes.....	22 10 0		
	F. E. Globensky.....	Do. à St. Eustache.....	22 10 0		
	Timoleon Quesnel.....	Do. à Lacadie.....	22 10 0		
				837 10 1	
	Wm. F. Coffin, Commissaire de la Police.....	A compte de la paie et des dépenses contingentes de la Police Rurale des Districts de Montréal et des Trois-Rivières pour les mois de Nov. et Déc., 1840, et de Janvier, 1841..		1835 19 2	4398 10 7
	Jules Quesnel.....	Pour aider les Dames charitables de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal pour 1841..			90 0 0
	Rév. John Bethune.....	Do. pour le soutien de l'Ecole Nationale de Montréal pour do.....			100 0 0
		<i>Travaux Publics.</i>			
	Maurice Ryan.....	Montant de son contrat pour certaines réparations faites à la Prison des Trois-Rivières.....	435 16 6		
	Samuel Keefer, Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.....	Pour rembourser le Bureau de l'Argent qu'il a avancé pour do.....	59 3 6	495 0 0	
	Joseph Townsend.....	Montant de son contrat pour avoir fait des lieux d'aisance dans la Prison de Montréal.....	80 15 6		
	Thomas A. Begley, Clerc au Bureau des Travaux Publics.....	Pour le mettre en état de payer certaines réparations et changemens faits à do.....	54 4 6	135 0 0	
	Samuel Keefer, Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.....	Do. pour payer les dépenses de certaines augmentations et réparations à la Maison du Gouvernement de Montréal.....		375 15 0	1005 15 0
		<i>Payments auxquels il est pourvu par la Loi d'une manière permanente.</i>			
10 & 11 G.4. c. 1. 1 Gl.4. c.28. 2 Gl.4.c.36. 1 Vic. c.23. 3 Vic. c.28. 1 Gl.4. c.6. 3 Vic. c.15. 6 Gl.4.c.1.& 3 Vic. c.6. 6 Gl.4.c.12.	J. G. Mackenzie.....	Président et l'un des Commissaires du Havre de Montréal, pour payer l'intérêt des emprunts effectués en vertu de ces Actes, jusqu'au 5 Janvier, 1841.....			1844 15 5
	Diverses Personnes.....	Prime accordée pour la destruction de sept Loups, à raison de £2 10s. courant pour chaque.....			15 15 0
	Wm. S. Sewell.....	Pour le mettre à même de payer le passage de dix déportés.....			135 0 0
	Jacques Viger.....	Trésorier de l'Ecole Normale de Montréal, à compte du Salaire du Professeur de la dite Ecole.....			112 10 0
2 Vic. c.52. & 3 Vic. c.16. 2 Vic. c.32.	René Kimber.....	A compte des opérations de la Commission de la Maison de Correction, aux Trois-Rivières.....			63 0 0
	Me. Isabella Amer.....	Indemnité comme veuve de feu Daniel Amer, Sergent au 1er Régiment de la Milice de Stormont, qui fut tué en service actif dans le Bas-Canada, en Novembre, 1838.....			90 0 0
3 Vic. c.28.	J. G. Mackenzie, Président.....	Pour mettre les Commissaires du Havre de Montréal, en état de payer l'intérêt des sommes d'argent qui ont été empruntées pour compléter le Cûre Môle à Vapeur, jusqu'au 5 Janvier, 1841.....			25 12 6
		<i>Porté en l'autre part.</i>			£17859 12 3

(C.)

ETAT des Warrants adressés à Jeffery Hale, Ecuyer, &c.—Fin.

Appendice
(K.)

22e Septembre.

Actes ou Ordonnances.	Noms.	SERVICES.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>			17859 12 3
3 Vic. c. 31.	Benjamin Holmes, Président.....	Pour mettre les dits Syndics en état de payer le montant de l'intérêt due par eux sur les emprunts négociés en vertu de cet Acte.....			590 0 6
3 Vic. c. 22.	Wm. F. Collin, Commissaire de la Police.....	Pour le mettre en état de faire construire des Sleighs Modèles, et de les faire transporter en diverses parties du pays.....		145 15 4	
	Do.	A compte des contingences de la Police Rurale pour le Trimestre finissant le 31 Décembre, 1814....		268 12 10	
	T. W. C. Murdoch.....	Pour services spéciaux.....			414 8 2
	Samuel Gerrard.....	Président de l'Hôpital Général de Montréal, étant le montant accordé à cette Institution.....			362 0 0
	Rev. Lucius Doolittle.....	Aide pour l'Ecole Classique sous ses soins à Lenoxville, pour 1839 et 1840.....			900 0 0
		<i>Travaux Publics.</i>			
	Samuel Keefser, Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.....	Pour rembourser le Bureau de l'argent qu'il a avancé pour la construction d'un Pont sur la Rivière Delisle.....		10 18 3	
	Do.	A compte de l'Ecluse et de la chaussée aux Rapides Ste. Anne.....		405 0 0	
					415 18 3
3 Vic. c. 22.	C. D. Da Solliciteur Général.....	Montant de son compte pour services Professionnels rendus au Gouvernement pendant l'année expirée le 10 Octobre, 1840.....		143 11 0	
	Monk & Morrogh, Protonotaire à Montréal.....	Balance des déboursés de leur Bureau, pour le semestre expiré le do.....		187 0 8	
	C. A. G. DeTonnancour, Coronaire, St. François.....	Montant de son compte pour honoraires et de déboursés pour do.....		21 10 10	
	Andrew Porteous, Maître de Poste à Montréal.....	Do. pour frais de Poste encourus par le Procureur Général dans les neuf mois expirés le 5 Janvier, 1841.....		110 8 9	
	I. G. Ogden, Shérif à Trois-Rivières.....	Balance de son do., pour contingences jusqu'au 10 Octobre, 1840.....		32 17 4	
					495 8 7
6 Gl.4. c. 24.	Thomas J. Taschereau, Collecteur à la Beauce.....	Commission sur les deniers par lui perçus jusqu'à do.....		20 16 10	
	Do.	Pour payer une année de loyer d'une maison de Douane et toutes les autres dépenses contingentes, du 1er Octobre, 1839, au 30 Septembre, 1840.....		22 10 0	
	W. Macrac, Collecteur à St. Jean.....	Déboursés pour remises d'argent du 5 Novembre, 1840, au 3 Février, 1841, et autres dépenses contingentes de son Bureau.....		64 4 4	
					107 11 2
4 Vic. c. 9.	Spencer Westmacott, des Ingénieurs Royaux.....	Pour services rendus au Gouvernement Provincial.....			54 0 0
		Total Sterling.....			£21288 18 11

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 21e Septembre, 1842.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(K.)

ESTIMATION de la dépense de la Province du Canada, pour l'année, 1842.

Appendice
(K.)

23 Septembre

23 Septembre

SERVICES.	Sterling.	TOTAL STERLING.
	£ s. d.	£ s. d.
<i>Bureau de l'Adjudant Général de Milice.</i>		
<i>Canada Est.</i>		
Salaire de l'Adjudant Général.	450 0 0	
" du premier commis dans le Bureau à raison de 7s. 6d. courant par jour.	136 17 6	
" du second do. do. 5s. do do.	82 2 6	
" de deux Aides-de-camp Provinciaux	360 0 0	
" Dépenses contingentes pour frais de Poste, Impressions, Papeteries, Messenger, etc.	250 0 0	1279 0 0
<i>Canada Ouest.</i>		
Salaire du Commis	153 0 0	
Dépenses contingentes, y compris les arrérages de 1841.	470 0 0	623 0 0
<i>Divers.</i>		
Alloué pour traduire les Documents Publics en Français.	50 0 0	
Réparations ordinaires, améliorations et gardes des Edifices Publics.	2000 0 0	
Salaire de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivieres.	25 0 0	
Alloué pour 3 Gardiens de Dépôts de Provisions sur le Fleuve St. Laurent, pour le secours des naufragés.	150 0 0	
Dépenses indispensables et imprévues dans les diverses branches du Service Public.	2000 0 0	
Salaire du Gardien des Edifices du Parlement à Québec.	90 0 0	
Dépenses contingentes, pour Assurance, Bois de chauffage, etc.	150 0 0	
" frais de Poste des Bureaux du Greffier de la Couronne en Chancellerie, en 1841 et 1842.	250 0 0	
Alloué à Pierre Brochu pour résider sur le Chemin du Kempt depuis le 1er Octobre, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1842.	28 2 6	
Dépenses de l'Etablissement de Quarantaine, à Québec et à la Grosse Isle.	1500 0 0	
Dépenses encourues pour l'Impression des Actes de la dernière Session.	3630 5 9	
" do. do. des Actes Réservés.	670 5 3	
" pour faire publier ces Actes dans la Gazette du Canada.	332 13 8	
" do. dans la Gazette de Québec, dans les deux langues.	335 12 2	
" pour la distribution des Lois de la Session, etc.	192 1 2	
Pour l'Impression des formules ordonnées par l'Acte du Recensement.	448 15 6	
Et pour la distribution des dites formules.	254 3 7	
Pour l'Impression d'une version Française de l'Index des Lois de la ci-devant Province du Bas-Canada.	68 12 6	
Pour l'Impression de cent copies du Bill de Judicature, et pour subscription aux Journaux Publics.	21 15 5	
Edouard Turcotte pour compléter la Traduction Française des Lois de la dernière Session.	350 0 0	
Pour l'Impression des Lois et autres documents, en 1842.	3000 0 0	
Pour la distribution des Lois.	250 0 0	
Salaire du Député Collecteur de Philipsburgh dépendant du Port de St. Jean.	90 0 0	
Alloué à do. pour le loyer d'une maison de Douane.	22 10 0	
Salaire d'un visiteur de Douane au même Port.	36 0 0	
Pour un Assistant ou commis du Collecteur à St. Jean.	180 0 0	
		16145 17 6
<i>Institutions Charitables.</i>		
Aux Commissaires nommés pour le secours des Insensés et des enfants trouvés, des personnes malades et indigentes dans le District de Québec, pour faire face à ces dépenses pendant l'année expirée le 31 Décembre, 1842.	1750 0 0	
Aux mêmes dans le District de Montréal.	1150 0 0	
Porté en l'autre part.	£ 2900 0 0	18047 17 6

Appendice
(K.)
23 Septembre.

Appendice
(K.)
23 Septembre.

SERVICES.	STERLING.	TOTAL STERLING
	£ s. d.	£ s. d.
Montants de l'autre part,	£ 2900 0 0	18047 17 6
Aux mêmes dans le District de Trois-Rivières,	680 0 0	
A la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, pour l'aider à payer ses dépenses courantes,	900 0 0	
Aux Directrices de l'Asile des Orphelins à Québec,	90 0 0	
" Dames de la Société de bienfaisance de Montréal, pour le secours des Veuves et des Orphelins,	90 0 0	
A l'Asile des Orphelins Catholiques Romains,	90 0 0	
A l'Asile Protestant de Montréal,	90 0 0	
Aux Directeurs de l'Asile des Orphelins à Québec,	90 0 0	
" Dames Charitables de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains à Montréal,	90 0 0	
Pour le soutien de l'Asile temporaire des Lunatiques à Montréal, (dont £450 ont été payés,)	1100 0 0	
Pour le soutien de l'Hôpital Général de Toronto,	500 0 0	
" do la Maison d'Industrie à Toronto,	350 0 0	
" le secours des malades nécessiteux à Kingston,	350 0 0	
" l'Asile des Lunatiques à Toronto:—		
Pour arrérages jusqu'au 31 Décembre, 1841,	£1625 12 3	
Pour les dépenses de 1842,	1512 0 0	
	£3137 12 3	
Arrérages dûs au Surintendant,	£192 1 7	
Pour services en 1842,	180 0 0	
	372 1 7	
	3509 13 10	10829 13 10
<i>Pour l'avancement de l'Education.</i>		
Salaire du Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education,	100 0 0	
Alloué à do pour un commis, un Messager, et pour les dépenses contingentes,	61 0 0	
Salaire du Maître de l'Ecole de Grammaire à Montréal, et allocation pour loyer,	254 0 0	
Pour le soutien de l'Ecole Nationale de Québec,	100 0 0	
Do. do. do Montréal,	100 0 0	
Pour la Société d'Education à Québec,	252 0 0	
Do. aux Trois Rivières,	90 0 0	
Pour l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec,	180 0 0	
Do. do. Montréal,	180 0 0	
Pour l'Ecole de St. André à Québec,	90 0 0	
Pour l'Ecole des Récollets à Montréal,	54 0 0	
Pour l'Ecole de St. Jacques à Montréal,	180 0 0	
Pour l'Ecole Américaine et Presbytérienne libre de Montréal,	90 0 0	
Pour l'Instituteur de l'Académie de Berthier,	90 0 0	
Pour le Collège de Ste. Anne de la Pocatière,	180 0 0	
Pour le Collège de Chambly,	180 0 0	
Do. de St. Hyacinthe,	180 0 0	
Do. de l'Assomption,	90 0 0	
Pour l'Académie de Charlestown,	90 0 0	
Pour le Séminaire de Stanstead,	90 0 0	
Pour l'Académie de Shefford,	90 0 0	
Pour l'Académie de Sherbrooke,	100 0 0	
Pour l'Ecole du Réverend Andrew Balfour à Waterloo, Shefford,	90 0 0	
Pour le Salaire du Maître d'Ecole de l'Institution Royale aux Trois-Rivières,	40 10 0	
Pour la Société d'Ecole de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke,	45 0 0	
Pour le Collège du Haut-Canada,	1000 0 0	
Porté en l'autre part,	£ 3996 10 0	28877 11 4

Appendice
(K.)
23 Septembre.

Appendice
(K.)
23 Septembre.

SERVICES.	STERLING.	Total Sterling.
Montants de l'autre part, - - £	£ s. d. 3996 10 0	£ s. d. 28877 11 4
Pour l'Ecole Centrale pendant la présente année et les arrérages des dépenses contingentes, - - - - -	500 0 0	
Pour le Collège de la Reine, - - - - -	450 0 0	
Pour le Collège Victoria, - - - - -	450 0 0	
		5396 10 0
<i>Diverses Institutions Publiques.</i>		
Pour aider la Société Littéraire et Historique de Québec à payer les dépenses des années précédentes, - - - - -	45 0 0	
Pour la Société Nationale Historique de Montréal, do. do. - - - - -	45 0 0	
Pour l'Institut des Artisans de Québec, - - - - -	45 0 0	
Do. do. Montréal, - - - - -	45 0 0	
Pour le Collège McGill, - - - - -	900 0 0	
Pour les Sociétés d'Agriculture dans le Bas-Canada, principalement dans les districts de Québec et de Montréal, - - - - -	900 0 0	
		1980 0 0
OFFICIERS DE LA LÉGISLATURE.		
<i>Conseil Législatif.</i>		
Salaires du Greffier, du 10 Juin au 31 Décembre, 1842, à raison de £450 Stg. par année, - - - - -	252 14 9	
.. de deux Assistants Greffiers, du 14 Juin à do. à raison de £315, do. do. - - - - -	346 18 10	
.. du Greffier des Comités, Greffier en Loi et Traducteur Anglais de do. à raison de £225 do. - - - - -	123 18 1	
.. du Maître en Chancellerie de do. à do. à raison de £90 - - - - -	49 11 3	
.. du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, du 10 Juin, à do. à raison de do. - - - - -	50 10 11	
.. du Sergent d'Armes, du 16 Août à do. à raison de do. - - - - -	34 0 6	
.. du Chapelain agissant aussi comme Bibliothécaire, du 15 Juin, à do. à raison de £180 Stg. - - - - -	98 12 7	
.. du Portier, du 14 Juin à do. à raison de £54 Stg. - - - - -	29 14 9	
.. du principal Messager, de do. à do. à raison de £90, - - - - -	49 11 3	
.. de trois Messagers pour la Session, à raison de £45 Stg. chacun, - - - - -	135 0 0	
Dépenses contingentes, - - - - -	4500 0 0	
		5670 12 11
<i>Assemblée Législative.</i>		
Salaires de l'Orateur, du 14 Juin au 31 Décembre, 1842, à raison de £900 Stg. par année, - - - - -	495 12 4	
.. du Greffier, de do. à do. à raison de £450, - - - - -	247 16 2	
.. de l'Assistant do. de do. à do. à raison de £360, - - - - -	198 5 0	
.. du Traducteur Anglais et Greffier en Loi de do. à do. à raison de £315, - - - - -	173 9 5	
.. du Traducteur Français, de do. à do. à raison de £225, - - - - -	123 18 1	
.. du Sergent d'Armes, du 10 Juin à do. à raison de £90, - - - - -	50 10 11	
.. du Greffier de la Couronne en Chancellerie, une année, - - - - -	135 0 0	
Arrérages de salaire de James Fitzgibbon comme ci-devant Greffier de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, du 10 Février au 9 Juin, 1811, à raison de £180 Stg. par année, - - - - -	60 0 0	
Dépenses contingentes, - - - - -	6500 0 0	
Indemnité des Membres pour la Session, - - - - -	3500 0 0	
		11484 11 11
<i>Pensions des Officiers et Serviteurs des ci-devant Législatures des deux parties de la Province du Canada.</i>		
Wm. Smith comme Greffier du ci-devant Conseil Législatif du Bas-Canada et Maître en Chancellerie, du 18 Septembre au 31 Décembre, 1842, à raison de £364 Stg. par année, - - - - -	101 16 9	
Porté en l'autre part, - - - - -	£ 101 16 9	53409 6 2

Appendice (K.) 23 Septembre.	SERVICES.	STERLING.	Total Sterling	Appendice (K.) 23 Septembre
	Montants de l'autre part, - - - £	101 16 9	53409 6 2	
	Jacques Voyer, comme Greffier des Comités do. de do. à do. à raison de £150 Stg. - - - - -	43 3 0		
	Wm. Ginger, comme ci-devant Sergent d'Armes, de do. do. à raison de £60 Stg. - - - - -	17 5 2		
	Louis Noreau comme ci-devant Messenger, do. de do. à do. à raison de £18 Stg. - - - - -	5 3 7		
	L. B. Pinguet, do. comme Greffier des Comités de la Chambre d'Assemblée de do. à do. à raison de £60 Stg. - - - - -	17 5 2		
	Samuel Waller, do. comme do. de do. à raison de £90 - - - - -	25 17 9		
	David Jardine, do. comme do. de do. dans le Haut-Canada, de do. à do. à raison de £120 Stg. - - - - -	34 10 4		
	Wm. Coates, idem. - - - - -	34 10 4		
	Jasper Brewer, comme Bibliothécaire de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, de do. à do. à raison de £120, - - - - -	34 10 4		
	Frs. Rodrigue, comme Messenger do. de do. à do. à raison de £18 sterling par année, - - - - -	4 13 4		
	Louis Gagné, do. - - - - -	4 13 4		
	Énas Bell, do. dans le Haut-Canada, - - - - -	4 13 4		
			328 2 5	
	Dépenses de la Police des Magistrats Stipendiaires et de la Police Rurale, dans les divers districts du Canada Est, du 1er Janvier, au 3 Décembre, 1841, (et dont il a été payé £6678 3s. 10d. stg. - - - - -	11970 0 0	
	Dépenses pour le soutien du Pénitencier Provincial pendant l'année, - - - - -	5073 1 4		
	" pour l'enregistrement de certains Documents Publics en vertu de l'Ordonnance de chap. 30, - - - - -	100 0 0		
	Pour impressions nécessitées dans les Départements du Surintendant de l'Éducation pour les parties Est et Ouest de la Province, - - - - -	79 17 3		
	Dépenses de la Commission d'Enquête relativement au mode de percevoir le revenu dans la partie Ouest de Province, - - - - -	650 0 0		
	Dépense de la Commission des Iles de la Magdeleine, - - - - -	450 0 0		
	" do d'Enquête sur la Tenure Seigneuriale dans le Bas-Canada, - - - - -	1500 0 0		
	" do pour reviser les Lois du Bas-Canada, - - - - -	750 0 0		
	Pour rembourser le Receveur-Général de pareille somme par lui avancée aux Commissaires nommés en vertu de la Résolution de l'Assemblée du Haut-Canada, du 10 Avril, 1835, aux fins de se procurer des renseignements, plans et estimations d'un Asyle pour les Lunatiques, - - - - -	135 0 0		
	Pour aider les Syndics de l'École du Village de Huntingdon, dans le Comté de Beauharnois, à bâtir une Académie dans le dit Village, £250 Courant, - - - - -	225 0 0		
	Pour payer les Dépenses nécessaires pour maintenir une Police, par suite des troubles qui existent et que l'on appréhende encore sur le Canal de Welland, - - - - -	500 0 0		
	Pour bâtir partie de la muraille en brique, qui s'est écroulée, qui entourrait la Prison de Sherbrooke, - - - - -	360 0 0		
	Pour payer à l'Honorable J. H. Dunn, Receveur-Général, la commission sur le montant de certains emprunts qu'il a effectués pour le Public, et que l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, de la 3e Vic. chap. 61, semble l'autoriser à percevoir, - - - - -	150 0 0		
	Pour rembourser les dépenses encourues par les Commissaires des Terres de la Couronne sur le chemin de Lambton et de Kenébec, - - - - -	1139 10 5		
	Idem pour l'établissement de Owen Sound, - - - - -	532 7 2		
	Aide pour le soutien de l'École Supérieure du Village de Durham dans le Comté de Missisquoi, - - - - -	90 0 0		
	Salaires additionnels du Collecteur de Douane au Port de St. Jean, - - - - -	180 0 0		
			11914 16 2	
	Total Sterling, - - - - -	- £	77622 4 9	

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Kingston, 23e Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice (K.) ETAT DES WARRANTS émanés sur le Receveur-Général de la Province du Canada pour payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil pour les années 1840 et 1841, pour lesquelles une appropriation est requise. Appendice (K.)

23 Septembre.

23 Septembre.

NOMS.	SERVICES.	TOTAL STERLING.
S B. Harrison	Salaire comme Secrétaire Provincial du Lieutenant-Gouverneur de la ci-devant Province du Haut-Canada, depuis le 1er Janvier jusqu'au 9 Février, 1841, à raison de £187 4 0 par année.	£ 20 10 3
Ditto.	Réparations et dépenses, contingentes de l'Hotel du Gouvernement à Toronto, jusqu'au 31 Décembre 1840,	33 19 4
R A Tucker	Dépenses Contingentes en sa qualité de Registrateur de la ci-devant Province du Haut Canada, depuis le 17 Octobre jusqu'au 31 Décembre 1840, 1 10 1
Wm. H. Lee	Salaire comme faisant les fonctions de Greffier du Conseil Exécutif de la ci-devant Province du Haut-Canada, depuis le 1er Janvier jusqu'au 9 Février, 1841, à raison de £50 Stg. par année, 5 9 7
W. M. Steers	Salaire comme commis dans le Bureau de l'Adjudant Général des Milices (pour la partie Ouest de la Province) depuis le 10 Février jusqu'au 31 Décembre, 1841, à raison de £153 Stg. 136 4 8
Rich. Bullock, A. G. M.	Balance des contingences de son Bureau pour l'année expirée le 31 Décembre 1840 3 0 7
Sir A. N. McNab. Conseil de la Reine.	Montant de son compte aux Assises pour les Districts de Western, London et Niagara dans l'année 1839.	25 4 0
Jno. S. Cartwright. Conseil de la Reine.	Montant de son compte aux Assises d'Automne pour l'année 1840 dans le District de Johnstown,	21 3 0
Robt. Stanton, Imprimeur	Balance de son compte pour Impressions faites pour le Gouvernement, jusqu'au 31 Décembre, 1841. 652 18 1
C. C. Small, Greffier de la Couronne et des Plaids Communs. Ouest.	Dépenses encourues pour l'aile de l'Est des Bureaux Publics à Toronto, depuis le 16 Mai jusqu'au 31 Décembre, 1841. 105 19 9
R. S. Jameson.	A compte des dépenses de l'Asyle Temporaire des Insensés à Toronto. 450 0 0
Fisher & Kemble	Balance de leur compte pour l'Impression des Ordonnances du ci-devant Conseil Spécial. 583 9 5
Jas. Fitzgibbon, Greffier	A compte des contingences du Conseil Législatif.	2414 2 10
Ditto	Pour l'aider à payer diverses personnes employées à copier les Actes de la dernière Session du Parlement Provincial, afin de les transmettre au Secrétaire d'Etat.	143 8 9
W. B. Lindsay, Greffier	A compte des contingences de la Chambre d'Assemblée. 2557 11 7
Jos. Bouchette, Arpenteur Général.	Pour l'aider à payer l'assistance donnée, hors les heures d'Office par lui-même et autres, dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, depuis le 1er d'Octobre 1840 jusqu'au 31 Mars, 1841 9957 6 0
	 256 18 9
	Total Sterling. 14811 5 1

Appendice (L.)

21 Septembre.

Reponse à une adresse de la Chambre d'Assemblée à son Excellence le Gouverneur-général, lui demandant qu'il lui plût de faire mettre devant la Chambre, une copie de tous les états des deniers reçus dans les divers districts de la Province, ci-devant le Haut-Canada, prélevés pour former un fonds d'émoluments, en vertu de certains actes de la dernière Session du présent Parlement; avec aussi le montant des émoluments payés ou à payer aux divers juges et greffiers des cours de division et de district de la dite Province.

Appendice (L.)

21 Septembre.

Kingston, 20 septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur-général.

CANADA OUEST.

FUNDS D'ÉMOLUMENTS DES COURS DE DISTRICT ET DE DIVISION.

ÉTAT indiquant le montant des émoluments reçus, la dépense, et l'excédant de dépense payé sur le fonds consolidé, conformément aux actes des 4e et 5e Victoria, chap. 8 et 3, pour la période du 18 septembre, 1841, au 30 juin, 1842.

Districts.	Montant des émoluments payés au trésorier.			Dépense: salaires; commission des trésoriers, etc.			Excédant de dépense payé sur le fonds consolidé.			REMARQUES.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Bathurst	152	13	11	362	13	7	209	19	8	Pas d'état.
Brock	71	1	3	331	5	6	260	4	3	
Colborne	42	6	0	195	0	4	152	14	4	
Dalhousie	265	8	9	414	10	10	149	2	1	
De l'Est	156	3	0	615	16	8	459	13	8	
Gore										
Home										Emoluments reçus, £594 15 10; comptes pas encore vérifiés.
Huron	38	11	4	173	13	2	135	1	10	
Johnstown	175	17	9	457	16	6	281	18	9	Balance de £8 3 4, payée au Receveur-général pour la période expirée le 31 Décembre, 1841.
London	214	13	4½	435	6	3½	220	12	11	
Midland, (du 1r. Janvier)	273	10	6½	367	8	7	93	18	0½	Comptes pas vérifiés encore.
Newcastle	272	6	9	394	9	0	122	2	3	
Niagara	144	11	4	486	18	10	342	7	6	
Ottawa	40	6	1	185	7	3	145	1	2	
Prince Edward	149	0	0	303	6	10	154	6	10	
Talbot	36	17	5	232	2	10	195	5	5	
Victoria	146	16	3	318	16	0	171	19	9	
Wellington	84	9	2	333	2	6	248	13	4	
De l'Ouest	87	15	10	344	19	4	257	3	6	
Total,	£ 2352	8	9	5952	14	0½	3600	5	3½	

F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Bureau de l'Inspecteur-général,
Kingston, 20 septembre, 1842.

CANADA OUEST.

ÉTAT indiquant le chiffre des salaires payés aux juges et aux greffiers des cours de district et de division, en vertu des actes provinciaux des 4e et 5e Victoria, chap. 3 et 8, fixé par les ordres en Conseil du 10 et 21 Décembre, 1841.

Districts.	Salaire du Juge.			Salaire du greffier du conseil de district.			Salaire des greffiers de division.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	Classe.	Population.	Salaire.
Bathurst	250	0	0	90	0	0	1	Plus de 17,000	100 0 0
Brock	250	0	0	90	0	0			
Colborne	150	0	0	70	0	0	2	De 13,500 à 17,000	85 0 0
Dalhousie	150	0	0	70	0	0			
De l'Est	325	0	0	125	0	0	3	De 10,000 à 13,500	72 10 0
Gore	400	0	0	175	0	0			
Home	400	0	0	175	0	0	4	De 6,500 à 10,000	60 0 0
Huron	150	0	0	70	0	0			
Johnstown	325	0	0	125	0	0	5	De 5,000 à 6,500	45 0 0
London	325	0	0	125	0	0			
Midland	325	0	0	125	0	0	6	De 4,000 à 5,000	37 10 0
Newcastle	325	0	0	125	0	0			
Niagara	325	0	0	125	0	0	7	De 3,000 à 4,000	30 0 0
Ottawa	150	0	0	70	0	0			
Prince Edward	250	0	0	90	0	0	8	De 2,000 à 3,000	25 0 0
†Simcoe	250	0	0	90	0	0			
Talbot	150	0	0	70	0	0	9	Moins de 2,000	20 0 0
Victoria	250	0	0	90	0	0			
Wellington	250	0	0	90	0	0			
De l'Ouest	250	0	0	90	0	0			

* Non fixé par le Conseil, mais mis au chiffre le plus bas.

† District non érigé.

N. B. Les salaires des juges du 18 Septembre au 30 Novembre, 1841, n'ont été payés qu'à raison de moitié de ce chiffre.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Kingston, 20 Septembre, 1842.

F. HINCKS,
Inspecteur-Général.

Appendice
(M.)
22 Septembre.

Appendice
(M.)
22 Septembre.

No. 4.—TABLEAU GENERAL de la Population du DISTRICT DE BATHURST, pour 1811.

Comtés.	Townships.	Total dans chaque comté.						Dénominations de Chrétiens.																					
		Chefs de familles.	Males au-dessus de 16 ans.	Femelles au-dessus de 16 ans.	Males au-dessus de 16 ans.	Femelles au-dessus de 16 ans.	Total dans chaque Town-ship.	Episcopaliens.	Presbytériens.	Catholiques.	Methodistes.	Unitariens.	Quakers.	Baptistes.	Mormons.	Universalistes.	Point de religion.	Independants.	Disciples.										
Lanark	Drummond	529	816	779	764	736	3099	1194	1008	530	200	104	12	1	3										
	Beckwith	325	459	525	417	496	1807	739	852	102	124	69	10	1	...										
	Bathurst	391	519	581	506	608	2212	673	692	629	152	11	23	...	25										
	Sherbrooke Sud	41	9	101	6	53	169	102	...	25	38										
	Sherbrooke Nord	62	78	78	69	61	289	14	220	6										
	Dalhousie	236	306	327	287	316	1276	72	1025	69	40	30										
	Lanark	405	469	504	457	525	2015	398	1053	263	169	28	52	...	47										
	Ramsay	445	584	615	559	576	2331	465	1263	344	210	40										
	Darling	48	67	62	52	53	231	22	171	31	7	3										
	Pakenham	148	211	215	174	214	817	172	236	219	190	16	...	8										
	McNab	160	214	175	166	174	292	42	561	87	15	5										
	Horton	38	123	166	78	85	729	91	192	74	27										
	Ross	24	47	46	32	40	165	44	73	17	20										
	Westmeath	76	49	56	25	77	247	16	108	90	58										
	Pembrook	34	65	42	37	39	183	63	72	31	17										
	Carlton	Goulburn	384	506	612	498	590	2206	922	435	565	336	7									
		Nepean	940	1446	1477	1392	1414	5722	1436	851	2883	525	19	...	6									
Huntley		272	321	435	263	442	1459	643	304	375	242	4										
March		114	152	205	127	142	624	456	12	136	20										
FitzRoy		205	393	38	239	295	1422	629	330	235	25										
Torbolton		53	82	70	71	58	287	116	125	43										
		Total		27635		3293		2358		6811		2357		19		32		329		53		18		109		1		3	

W. R. F. BERFORD,
Greffier de la Paix, District de Bathurst.

Appendice
(M.)
22 Septembre.

Appendice
(M.)
22 Septembre.

No. 5.—TABLEAU GÉNÉRAL de la Population du DISTRICT DE PRINCE EDWARD, pour 1841.

Townships.	Males adultes de 16 ans.	Males adultes de 16.	Femelles adultes de 16.	Femelles adultes de 16.	Strangers.	Aliènes.	Total dans chaque Township.	Eglise anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Catholiques romains.	Presbytériens dissidents.	Luthériens.	Baptistes.	Methodistes wesleyens.	Methodistes épiscopaux.	Wesleyens Canadiens.	Wesleyens britanniques.	Quakers.	Fort et Trinité catholiques.	Disciples.	Chrétiens.	Mormons.	Congrégationalistes.	Independants.	Universalistes.
Ameliasburgh	640	619	582	559	1	3	2291	422	109	113	127	10	32	1087	287	71	7	35	11	37					
Marysburgh	740	617	622	581	1	1	2623	701	151	295	13	47	47	607	630	143		12							
Sopliasburgh	680	678	650	621			2636	230	15	220	245		27	700	695	82		228	7					15	22
Hillier	573	546	560	515			2194	497	136	128	37		1	513	36	137	9	237		8				31	
Athol	383	331	366	324		3	1407	71		102	2	2		106	11	4		20		32	11			2	3
Hallowell (sans Picton)	601	614	537	573	1	1	2328	225	63	225	14		13	321	127	100		318		13	6	5		2	1
Ville de Picton	251	281	241	303	2	1	1079	297	68	231	25		1	199	17	95		28	4					2	
Totaux	3874	3689	3631	3167	5	9	14601	2581	542	1314	471	12	114	3533	1869	571	10	88	4	15	51	5	37	19	23

Bureau de la Paix.
Picton 19 Juillet, 1841.

DAVID L. FAIRFIELD,
Greffier de la Paix,
District du Prince Edward.

Appendice
(M.)

No. 9.—TABLEAU GENERAL de la Population du DISTRICT DE HOME, pour 1841.

Appendice
(M.)

22 Septembre.

22 Septembre.

COMTES.	TOWNSHIPS.	Population de chaque township.				Total dans chaque township.	Total dans chaque comté.	REMARQUES.
		Mâles au-dessus de 16 ans.	Femelles au-dessus de 16.	Mâles au-dessus de 16.	Femelles au-dessus de 16			
York.....	*York, - - - - -	1198	1138	1244	1152	4732	Il n'a pas été reçu de tableau des townships marqués (*), cette année; leur population est tirée du recensement de l'année dernière, de sorte qu'il est probable que celle du comté de York excède le chiffre inscrit ici, d'environ 1000, et celle du comté de Simcoe, de 3 ou 400.	
	Scarboro' - - - - -	686	673	682	579	2620		
	Pickering - - - - -	1073	947	937	792	3752		
	Whitby, - - - - -	1350	1349	1282	1170	5151		
	Etobicoke, - - - - -	534	483	545	465	2027		
	Toronto, - - - - -	1242	1088	1208	1062	4601		
	Gore de Toronto, - - - - -	290	292	311	252	1145		
	Chinguacousey, - - - - -	1015	1003	902	801	3721		
	*Caledon, - - - - -	358	298	441	414	1511		
	Albion, - - - - -	558	491	475	491	2015		
	King, - - - - -	701	635	640	550	2526		
	*Vaughan, - - - - -	1075	997	963	886	3921		
	Markham, - - - - -	1455	1431	1353	1186	5425		
	Whitechurch, - - - - -	813	622	793	719	2947		
	Uxbridge, - - - - -	191	170	240	147	748		
	Reach, - - - - -	265	235	236	198	934		
	Brock, - - - - -	427	388	346	286	1447		
	Georgina, - - - - -	125	144	130	105	504		
	North Gwillimsbury, - - - - -	140	142	133	124	539		
East Gwillimsbury, - - - - -	423	430	435	410	1698			
Scott, - - - - -	Compris dans tableau pour Uxbridge.		
Thorah, - - - - -	170	140	192	140	642			
Mara et Rama - - - - -	64	47	62	40	219	52825		
Simcoc.....	West Gwillimsbury, - - - - -	739	600	597	566	2502	Pas de rapport pour l'année dernière ni cette année.	
	Tecumseh, - - - - -	723	647	511	454	2335		
	St. Vincent et Collingwood, - - - - -	102	89	97	73	361		
	Adjala, - - - - -	225	259	213	168	865		
	Mono, - - - - -	309	203	207	313	1032		
	*Mulmer, - - - - -	49	57	38	35	179		
	Ossa, - - - - -	131	105	117	101	454		
	*Innisfil, - - - - -	191	156	220	184	751		
	*Sunnidale, - - - - -	44	47	37	30	158		
	Vespra, - - - - -	117	112	148	109	486		
	Oro, - - - - -	298	279	329	248	1154		
Orillia, - - - - -	Pas de rapport pour l'année dernière ni cette année.		
*Medonte et Flos, - - - - -	169	176	198	164	707			
*Tiny, - - - - -	56	50	51	43	200	Pas de rapport.		
*Tay, - - - - -			
*Nattawasaga, - - - - -	98	100	111	83	392	11576		
Total, - - - - -	64401		

Bureau du greffier de la Paix.
Toronto, 30 Décembre, 1841.A. GRANT,
Dép. greff. paix,
District de Home.

Appendice (M.) 22 Septembre.

No. 10.—TABLEAU de la Population de la Cité de Toronto et de ses Limites et des dénominations religieuses, tiré des états des assesseurs, pour 1841.

QUARTIERS.	Males audessus de 16.	Femelles audessus de 16.	Total milles.	Total femelles.	Église anglicane.	Kirk d'Écosse.	Presbytériens indépendants.	United secession church.	Methodistes wesleyens.	Methodistes épiscopaux.	Methodistes primitifs.	Catholiques.	Baptistes.	Congregationalistes.	Église apostolique.	Quakers.	Juifs.	Unitariens, Méthodistes, africains, etc.	Pas de religion.	Total général.	
	St. David Libertés	1102	963	1303	955	2065	2258	1885	435	154	84	371	242	71	798	140	126	16	10	41	41
	163	193	181	186	356	367	344	46	6	7	22	54	27	188	...	26	3	
	1265	1156	1484	1141	2421	2625	2179	481	160	91	393	206	98	986	140	152	19	10	41	41	
St. André Libertés	691	605	816	584	1296	1400	1437	224	152	32	134	148	23	260	96	69	62	1	28	30	
	17	16	14	16	33	30	42	4	10	7	
	708	621	830	600	1329	1430	1479	228	152	32	...	148	23	270	96	69	62	1	28	37	
St. Patrick Libertés	428	411	530	405	839	935	821	175	124	91	106	69	16	164	80	63	43	22	
	192	200	220	237	392	457	460	57	12	5	42	49	15	124	46	25	2	12	
	620	611	750	642	1231	1392	1281	232	136	96	148	118	31	288	126	88	45	34	
St. Laurent Libertés	535	339	488	281	874	769	778	274	25	4	55	73	13	341	31	31	2	4	2	7	
	193	171	170	158	364	328	336	42	...	7	19	13	...	221	8	15	18	13	
	728	510	658	439	1238	1097	1114	316	25	11	74	86	13	562	42	46	20	4	2	19	
St. George, Libertés	319	237	282	249	556	631	554	193	10	1	40	27	31	246	24	44	13	6	
	92	74	65	68	166	133	147	53	27	6	5	49	2	5	2	
	411	311	447	317	722	764	701	246	10	1	67	33	36	295	26	49	15	6	
	3732	3209	4160	3193	6941	7308	6754	1503	483	231	816	691	201	2401	430	404	161	5	3	137	14249

Exclusivement des militaires.

Je Charles Daly, greffier de la paix de la cité de Toronto, certifie que le tableau ci-dessus est un état exact de la population et des sectes de la cité de Toronto et de ses limites, tiré des états de l'assesseur.

CHARLES DALY,
Greffier de la paix, Toronto.

Appendice (M.) 22 Septembre.

No. 15.—TABLEAU de la population du District de Talbot, indiquant les différentes dénominations religieuses, pour 1841.

Towns.	Nombre dans chaque famille.			Dénominations de chrétiens.																				
	Mâles.		Femelles.	Eglise anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Eglise de Rome.	Méthodistes.			Baptistes.			Presbytériens.	Independants.	Mennonites.	Tunkers.	Pas de religion.	Congregationalistes.	Chrétiens.	Non-conformistes.	Luthériens.	Universalistes.		
	Mâles adultes de 16.	Mâles adultes de 16.	Femelles adultes de 16.				Connexion britannique.	Episcopaux.	Wesleyens canadiens.	Close communion.	Open communion.	Libre volonté.												
Woodhouse	440	439	386	420	335	109	18	332	15	272	94	58	56	20	31	10	30	336						
Charlotteville	502	543	483	441	236	66	18	168	83	352	694	11	117	112	13	53	10	23	12	21	11	
Middleton	142	139	146	128	63	9	1	46	21	68	72	54
Walsingham	289	25	270	235	9	4	2	439	480	13
Townsend	683	626	642	566	54	0	18	173	21	147	741	185	114	7	11	8
Windham	707	400	404	357	83	9	11	17	16	137	17	29	2	25	1	2
Houghton	79	73	65	60	20	2	3	15	4	17	91	1	4	8	2	2	3	1
Total	2542	2471	2369	2217	800	131	131	1171	161	993	2209	273	17	17	21	15	21	54	389	10	23	12	21	11

WM. M. WILSON,
Greffier de la Paix.

Bureau de le Paix,
Simcoe, District de Talbot.

Appendice (M.)
22 Septembre.

Appendice (M.)
22 Septembre.

No. 16.—Tableau de la Population de la Population du District de Loxburg, par 1841

Townships.	Males.		Females.		Dénominations religieuses.													Total dans chaque Township.										
	Andeuses de 16 ans.		Andeuses de 16 ans.		Église anglicane.	Église d'Écosse.	Église de Rome.	Methodistes.		Baptistes.			Congrégationalistes.	Presbytériens.	Independants.	Méthodistes.	Unitaires.		Quakers.	Libres penseurs.	Universitaires.	Mormons.	Luthériens.	Chrétiens.	Sans religion.			
	Andeuses de 16 ans.	Andeuses de 16 ans.	Andeuses de 16 ans.	Andeuses de 16 ans.	Église anglicane.	Église d'Écosse.	Église de Rome.	Contreuxion britannique.	Episcopaux.	Wesleyens.	Episcopaux canadiens.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.		Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	Episcopaux.	
Atholville	312	271	226	300	1	103	26	41	6	11	2	1	1	1	3	2										5	1103	
Byham	182	151	169	179	1	159	4	159	15	17	116	31	655	2	129	2196											2	2196
Budding	121	135	91	101		311	92	60	5	19	16	12	7	45	5	923											15	923
Carleton	282	251	206	233		363	132	4	121	161	9	60	39	3	45	437											12	437
Carleton	93	97	70	172		153	122	26	9	13	13	45	88		68	702											1	702
Dunwich	171	185	176	170		160	71	29	25	8	11	12	16		16	395											8	395
Delaware	121	100	91	117		91	121	125		8	172	59	31		16	629											37	629
Down	162	168	139	157		66	66	46	9	10	10	10	9		13	1097											181	1097
Forchester, N. & S.	291	275	239	289		291	535	45	12	4	13	19	185		13	209											3	209
Ellice	55	51	43	46		27	1	35	11						3	43											37	43
Fullerton	10	10	10	10		6	6	6							29	1											4	1
Goderich, (ville.)	124	75	106	80		23	63	46	9	10	10	10	10		8	359											1	359
Goderich, (township.)	215	232	181	215		45	161	82	57	10	10	10	10		1	816											5	816
Hubbert	12	9	8	7		6	6	6								36												36
Hullet	12	11	10	10		6	6	6								45												45
Logan	2	2	2	2		4	4	4								8												8
Lobo	259	281	216	318		101	16	16	12	73	35	463	18		463	1169											39	1169
Most	373	325	225	320		173	661	35	217	19	35	137	8		324	1146											2	1146
McGillip	516	606	495	576		293	40	296	119	20	20	162	9		167	2187											7	2187
McGillip	43	51	31	33		4	9	35							3	170												3
McGillip	68	39	37	41		93	49	35							8	185												1
Southwell	495	169	155	519		71	27	16	17	18	42	9	25		13	2698											1	2698
Southwell	36	32	22	35		1	1	1							9	110												1
Stanley	21	20	17	19		59	47	6	6	5	29	1	1		4	224												4
Stanley	63	63	50	48		56	56	56							6	369												6
Stephens	21	20	17	19		19	11	29	5	13	3	3	3		4	91												4
Stephens	42	45	30	33		101	11	11							150	152												150
Usborne	130	131	122	135		101	11	11							30	529												30
Williams	685	755	626	614		481	506	56	375	299	64	210	15		246	2630											75	2630
Westminster	998	991	893	877		319	374	78	283	50	37	63	113		37	3762											7	3762
Yarmouth	1001	1131	963	1135		5	1783	206	169	493	249	182	11	113	156	4179											23	4179
London, (township.)	641	441	511	455		1121	101	153	289	68	10	5	12	23	42	2978											20	2978
London, (ville.)	160	133	114	102		18	279	50	6			5	5		8	569											8	569
Hope, Nord-est	3682	3415	2968	3132	6	19	332	3744	1111	265	1733	1003	285	1315	567	32547											11	32547
Total						1813	151	106	25	361	33	75	197	36	9	269												11

JOHN B. ASKIN,
G. P.

Bureau de la paix
LONDON, 1 Juin, 1841.

ROLES DES CONTRIBUTIONS.

RÔLES DES CONTRIBUTIONS de la ci-devant Province du HAUT-CANADA, pour l'année 1841, mis devant l'Assemblée législative, le 22 septembre, 1842, conformément à l'acte provincial de la 59 Geo. 3, chap. 7.

-
- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. District de l'Est. | 10. Cité de Toronto. |
| 2. District de l'Ottawa. | 11. District de Niagara. |
| 3. District de Johnstown. | 12. District de Gore. |
| 4. District de Bathurst. | 13. District de Wellington. |
| 5. District du Prince Edward. | 14. District de Brock. |
| 6. District de Midland. | 15. District de Talbot. |
| 7. District de Victoria. | 16. District de Londres. |
| 8. District de Newcastle. | 17. District de l'Ouest. |
| 9. District de Home. | |
-

Appendice (N.)
22 Septembre.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 2.—TABLEAU des propriétés imposables dans le DISTRICT DE L'OTAWA, pour l'année 1841.

Comm.	Acre de terre.		Maisons.										Moulins.				Moutons.	Waggons.	Distilleries (évaluation nominale, £100.)	Nombre des contribuables.	Évaluation des Propriétés cotisées.		Montant des contributions à un denier par £.		Montant des contributions pour l'Asyle Provin.		Total des contributions à percevoir.													
	Cultivés.	Incultes.	De pieces, un étage.	Feux additionnels.	De pieces, deux étages.	Feux additionnels.	En charpente, un étage.	Feux additionnels.	Charpente 2 étages.	Feux additionnels.	De briques ou pierre, un étage.	Feux additionnels.	De briques ou pierre, deux étages.	Feux additionnels.	Une paire de moulins.	Paires additionnelles.					Anciens.	Magnans.	Boutiques de marchands.	Étans du rouge.	Chevaux de 3 ans et au-dessus.	Bœufs de 1 ans et au-dessus.		Vaches à lait.	Bestiaux de 2 à 4 ans.	Voitures fermées, à 4 roues.	Cabriolets, gigs, etc. 2 roues.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.
Prescott.	Hawkesbury-Est	37694	20798	72	2	2	6	7	2	2	3	3	3	2	2	2	5	1	5	2	261	69	539	126	6	293	16169	18	0	0	67	6	9	8	9	11	75	15	104	
	Hawkesbury-Ouest	6281	16906	55	3	3	45	7	2	10	7	11	7	2	2	6	6	3	9	2	375	102	692	161	6	1	251	22595	4	0	0	93	15	4	11	14	113	105	10	4
	Longueil	41151	123114	25	3	1	73	11	5	9	10	5	2	5	1	1	1	1	5	5	225	59	315	88	4	17	188	16135	16	0	0	67	4	8	8	8	6	75	13	21
	Calédonia	14084	7561	29	0	0	5	0	3	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116	71	201	40	2	1	89	6295	19	0	0	26	4	7	3	5	91	29	10	54
	Alfred	598	5098	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	22	72	11	0	0	38	2381	12	0	0	9	18	10	1	1	11	11	3	91
Plantagenêt	1799	11900	39	0	0	9	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	130	48	262	61	0	0	137	8263	0	0	0	31	8	7	4	4	6	31	33	14	104
		179014	745044	232	5	5	138	30	9	9	21	5	12	19	7	10	15	6	23	2	1077	322	2012	499	4	1	999	71745	9	0	0	298	18	11	37	9	7	336	8	61
Russell.	Clarence	468	3805	12	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	41	74	57	0	0	27	2189	0	0	0	9	2	43	1	2	10	10	5	23	
	Cambridge	996	9811	12	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	53	47	136	49	0	0	77	4770	0	0	0	19	17	61	2	9	101	22	7	5	
	Cumberland	3571	21233	20	1	1	6	0	2	0	0	7	14	1	1	6	1	1	5	1	310	93	367	71	3	1	221	14862	12	0	0	61	18	91	7	15	81	69	14	53
	Gloucester	3029	18185	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	151	131	336	72	0	178	10297	0	0	0	42	18	01	5	7	61	43	5	71	
	Osgoode	271	3431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	14	10	39	4	0	0	20	1553	4	0	0	6	9	51	0	16	21	7	5	71	
		8265	59765	66	1	2	8	0	2	2	1	1	7	14	2	6	5	8	1	452	322	952	253	0	0	1	30672	0	0	0	140	6	21	17	12	21	157	18	41	
		261664	1312694	298	6	2	146	20	11	11	25	6	19	33	9	16	20	6	31	3	1529	614	2964	743	4	2	1525	105117	9	0	0	439	5	11	55	1	91	491	6	11

* L'assesseur a regardé cette année le township de Cambridge comme étant inhabité.

DONALD McDONALD, F.
Député greffier de la paix,
District de l'OTAWA.

Bureau de la paix,
L'Original, 4 octobre, 1841.

Appendice (N.)
22 Septembre.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 5.—TABLEAU des propriétés imposables dans le DISTRICT DE PRINCE EDWARD, pour 1841.

TOWNSHIPS.	Terres.		Maisons.										Moulins.			Emplacements dans Picton.	Montant des contributions pour l'indemnité des membres.																			
	Nombre d'acres incultes.	Nombre d'acres cultivés.	Bois carré ou dressé sur 2 faces, un étage.	Feux additionnels.	En charpente, un étage.	Feux additionnels.	Le brique ou pierre, un étage.	Feux additionnels.	Charpente, brique ou pierre, 2 étages.	Feux additionnels.	Mus par l'eau, 1 pare de moulanges.	Moulanges additionnelles.	A. scie.	Boutiques de marchands.	Magazins.		Etableaux de louage.	Chevaux de 3 ans et audessus.	Boeufs de 4 ans et audessus.	Vaches à lait.	Bestiaux de 2 à 4 ans.	Voitures fermées à 4 roues.	Plaçons ou autres voitures à 4 roues.	Cabriolets, greys, etc., 2 roues.	Wagons.	Evaluation.	Montant des contributions pour les besoins du district, à 1d un denier par £.	£ s. d.	Montant des contributions pour l'assise de aliènes à 1-8 d'un denier par £.	£ s. d.						
Hallowell	21075	18470	141	10	268	30	12	9	77½	85	4	5	7	18	3	4	878	95	1363	316	2	9	8	62	61810	0	0	225	6	11½	32	3	10½	21	9	5
Marysburgh	28461	11003	...	16	127	3	2	...	10	4	4	2	8	3	1	3	638	209	1171	426	4	13	35903	0	0	130	18	3½	18	14	0½	12	8	8½
Sophiasburgh	25952	17350	...	8	192	18	6	4	36	20	4	5	7	6	2	5	844	177	1331	450	...	5	7	47	49168	0	0	179	5	2	25	12	2	17	1	84
Ameliasburgh	26976	14701½	...	29	123	2	8	1	9	6	3	1	3	7	1	...	666	202	1138	363	...	1	1	17	38523	0	0	140	9	0½	20	1	2½	13	7	6
Hillier	15067	15962	...	1	194	6	2	44	44	10	5	633	66	938	232	...	2	2	18	36748	0	0	133	19	7½	19	2	9½	12	16	3½
Athol	13527	8946½	...	13	79	6	4	C	2	2	2	366	109	628	256	...	0	0	13	21452	0	0	73	4	2½	11	3	5½	7	8	8
Total	131658	86193½	141	77	983	65	30	14	136½	121	21½	194	37	39	7	12	4025	858	6569	2073	2	23	17	170	243604	0	0	888	3	3½	126	17	6½	84	12	34

Total des contributions, £1099 13 14.

DAVID L. FAIRFIELD,
Greffier de la paix.
District du Prince Edward.

Greffier de la Paix,
10 octobre, 1841.

No. 7.—TOTAL des contributions du DISTRICT DE VICTORIA, avec le tableau des propriétés imposables dans le même District, pour 1841, fait en vertu de la 59e Geo. 3. chap. 7.

Appendice
(N.)Appendice
(N.)

22 Septembre.

22 Septembre.

TERRES.		
Incultes, total, acres, -	-	148137
Cultivées, total, acres, -	-	53311
Lots de ville, Belleville, à £25 chaque, -	-	324
MAISONS.		
De bois carré ou dressé sur deux faces, un étage, £20, -	-	12
En charpente, moins de deux étages, £35, -	-	664
Feux additionnels, £5, -	-	606
De brique ou pierre, un étage, pas plus de deux feux, £40, -	-	20
En charpente, brique ou pierre, deux étages, pas plus de deux feux, £60, -	-	114
MOULINS.		
Mus par l'eau, une paire de moulanges, -	-	16
Moulanges additionnelles, -	-	11
A scie, -	-	28
Boutiques de marchands, -	-	26
Magasins, -	-	4
Etalons de louage, -	-	11
Chevaux de trois ans et audessus, £8, -	-	2435
Bœufs de quatre ans et audessus, £4, -	-	1457
Vaches à lait, £3, -	-	4461
Bestiaux de deux à quatre ans, £1, -	-	1542
VOITURES.		
Phætons, ou autres voitures, quatre roues, -	-	12
Cabriolets, gigs, etc. deux roues, -	-	8
Waggons, -	-	19
		Montant.
Evaluation, -	-	187605 0 0
Montant des contributions à un denier par £, pour les besoins du District, -	-	781 13 9
Indemnité des membres, -	-	195 8 4
Denier additionnel pour la dette du District, -	-	781 13 9
Grand total des contributions, -	-	1758 15 10

Belleville, Bureau de la paix,
3 août, 1841.

JOHN BREAKENRIDGE,
Député greffier de la paix,
District de Victoria.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 8.—TABLEAU de toutes les propriétés imposables

Appendice (N.)
22 Septembre.

Nombre de personnes cotisées.	TOWNSHIPS.	Distilleries.	Acres de terre.		Maisons.										Moulin à farine.						
			Lots de ville dans Cobourg et Port Hope.		Bois carré ou dressé, moins de 2 étages.	En charpente, moins de deux étages.	Feux additionnels.	Bois carré ou dressé, deux étages.	Feux additionnels.	De brique ou pierre, un étage.	Feux additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Feux additionnels.	Murs par l'eau, une paire de moulages.		Moulages additionnels.	A scie.	Boutiques de marchands.	Magasins.	Étalons.	
			Inculte.	Cultivée.																	
779	Hamilton.	5	3124	27440	17620	12	376	51	19	5	76	164	6	8	11	19	2	6			
468	Haldimand.	1	24284	16504	14	163	14	1	13	6	4	4	8	1	1	2	4			
521	Cramahe.	1	32477	13098	14	176	30	1	30	27	3	2	8	2	2	1	4			
525	Murray.	1	36317	10726	23	136	11	1	30	6	1	1	11	4	1	1	1			
137	Percy.	1	10908	2523	6	35	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
168	Seymour.	1	23055	4501	6	9	5	1	1	2	2	1	1	3	2	1	1			
107	Asphodel.	1	13035	2881	3	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
368	Otanabee.	1	31873	8866	22	65	12	3	17	19	1	1	1	3	1	1	1			
197	Dummer.	1	17106	3084	2	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
181	Douro.	1	18758	867	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
32	Belmont.	1	2156	4214	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
241	Smith.	1	23628	70974	29	14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
65	Ennismore.	1	6975	783	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
369	Monaghan.	3	14653	6987	10	124	35	1	3	6	27	38	2	2	16	1	1			
12	Harvey.	1	1672	263	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
580	Hope.	7	131	25404	15017	14	222	3	1	1	42	28	5	4	12	1	1	1			
449	Clarke.	1	24983	12785	1	81	9	1	1	3	12	3	1	8	9	2	2			
564	Darlington.	1	30230	11257	9	89	1	1	15	1	2	2	9	4	5	5	3			
470	Cavan.	1	36445	22244	3	46	1	1	1	7	2	4	1	5	5	3	3			
135	Manvers.	1	15226	080	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
80	Cartwright.	1	11037	4641	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
230	Mariposa.	1	24953	3100	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
271	Ops.	1	26766	4584	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
312	Emily.	1	27278	133	5	8	1	1	1	5	8	1	1	1	1	1	1			
79	Verulam.	1	9968	793	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
43	Fenejon et Bexley.	1	13953	2600	4	6	1	1	1	5	12	1	1	2	2	1	1			
147	Eldon.	1	17166	164	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
7550	Total.	20	1431	547198	169017	165	11	1562	181	8	5	35	13	265	328	45	30	90	95	5	30

Appendice (N.)
22 Septembre.

dans le DISTRICT DE NEWCASTLE, pour 1841.

Appendice (N.)
22 Septembre.

Chevaux.	Bœufs.	Vaches à lait.	Bestiaux de 2 à 4 ans.	Voitures fermées.	Voitures.	Grigs.	Waggon.	Evaluation des propriétés imposables.			Contributions du District de Newcastle, à un denier par £.			Contributions du District de Colborne à un denier par £.			Contributions pour l'asile des aliénés à 1 denier			Total pour chaque Township.		
								£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
736	300	1410	467	1	23	10	23	72466	4	0	303	6	12	37	14	23	341	0	4	2	2	2
558	293	1080	434	1	16	7	7	40491	4	0	168	14	3	20	16	10	189	11	2	4	2	2
524	359	1059	355	1	2	8	8	41457	19	0	172	14	9	21	7	11	194	2	8	4	2	2
519	311	1058	271	1	1	3	3	35346	19	0	147	5	7	19	3	1	166	8	8	4	2	2
126	127	282	132	1	1	3	3	9960	4	0	41	10	0	5	3	7	46	13	8	4	2	2
90	203	336	164	1	1	1	1	13723	8	0	57	3	6	7	2	7	64	6	4	2	2	2
51	141	237	152	1	1	1	1	9111	16	0	37	19	3	4	14	7	80	13	2	2	2	2
172	412	657	448	1	1	2	2	25906	0	0	107	18	10	13	10	3	229	7	11	2	2	2
42	257	310	150	1	1	1	1	9499	6	0	39	11	7	4	18	5	84	1	9	4	2	2
66	233	369	94	1	1	1	1	10125	8	0	42	3	9	5	5	1	89	12	8	4	2	2
3	24	37	1	1	1	1	1	876	4	0	3	13	0	0	9	2	7	15	2	2	2	2
188	309	589	249	1	1	1	1	18383	4	0	76	11	10	9	11	2	162	14	11	2	2	2
17	66	93	52	1	1	1	1	5367	0	0	22	7	3	2	15	9	47	10	4	2	2	2
298	237	592	257	1	1	3	3	26046	16	0	109	5	6	13	8	2	188	14	9	4	2	2
5	14	21	21	1	1	1	1	1080	12	0	4	10	0	0	11	1	9	11	2	2	2	2
711	388	1193	375	10	3	9	9	50290	5	0	211	5	10	27	0	8	238	6	6	4	2	2
392	513	952	411	1	1	4	4	33567	19	0	140	2	3	17	0	3	157	2	6	4	2	2
464	445	1196	361	1	1	6	6	35221	3	0	146	19	11	18	5	8	165	5	8	4	2	2
502	310	946	262	1	1	1	1	33024	6	0	137	11	11	15	2	10	154	14	9	4	2	2
32	159	186	72	1	1	1	1	6761	12	0	28	3	3	3	10	2	31	13	6	4	2	2
9	101	100	34	1	1	1	1	3668	4	0	15	5	7	1	19	1	17	4	9	4	2	2
125	230	440	164	1	1	1	1	13272	12	0	55	6	1	7	0	8	117	13	0	4	2	2
87	264	408	88	1	1	1	1	13010	12	0	54	4	0	6	14	3	115	2	4	2	2	2
140	250	439	180	1	1	1	1	14673	0	0	61	7	9	8	12	10	131	8	4	2	2	2
10	63	104	54	1	1	1	1	3818	2	0	15	18	1	1	19	7	33	15	10	4	2	2
21	37	46	18	1	1	1	1	5184	0	0	21	11	11	2	13	8	45	17	7	4	2	2
54	174	299	78	1	1	1	1	7993	4	0	33	6	1	4	2	10	70	15	1	4	2	2
5873	6216	14848	5543	1	37	21	68	540257	2	0	2255	18	9	282	15	6	3181	5	4	2	2	2

T. WARD,
Greffier de la Paix.

No. 9.—TABLEAU des propriétés imposables dans le district

COMTES.	TOWNSHIPS.	Terres.		Maisons.							Moulins.					
		Incultes.	Cultivées, arables ou en prés.	De bois carré ou dressé sur deux faces, un étage.	Feux additionnels.	De bois carré ou dressé sur deux faces, deux étages.	Feux additionnels.	De charpente, moins de deux étages.	Feux additionnels.	De charpente, brique ou pierre, un étage.	Feux additionnels.	De brique ou pierre, deux étages.	Feux additionnels.	Mus par feu, une paire de moulanges.	Moulanges additionnelles.	A. scie.
YORK.	York	36968	21723	112	4	22	7	252	9	90	57	99	157	1	2	40
	Searborough	21345	12331	46	1	1	1	85	1	1	1	13	16	4	6	11
	Pickering	37410	18950	16	1	1	1	120	10	1	1	13	16	4	6	13
	Whitby	32469	24918	1	1	1	1	341	41	1	1	33	39	7	1	16
	Ethioboko	13774	11499	27	3	1	1	109	9	6	1	25	12	4	9	10
	Toronto (township)	31400	25180	52	1	1	1	309	13	16	1	52	52	5	1	20
	Gore of Toronto	10755	6884	1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1
	Chinguacousy	45730	26534	10	4	1	1	84	12	1	1	6	6	1	1	6
	Caledon	30665	7405	11	1	1	1	12	1	1	1	3	12	1	1	4
	Allion	29933	25715	3	1	1	1	5	1	1	1	1	1	1	1	1
	King	35012	9872	9	1	1	1	54	1	1	1	9	5	1	1	10
	Vaughan	39488	17275	7	1	1	1	130	4	1	1	30	25	1	1	18
	Markham	38609	26715	73	1	1	1	294	3	1	1	70	21	1	1	21
	Whitechurch	27026	12915	39	1	1	1	1	176	1	1	54	17	4	6	13
	Uxbridge	8617	2691	9	1	1	1	35	1	1	1	3	1	1	1	4
	Reach	13510	2935	10	1	1	1	7	1	1	1	2	1	1	1	1
	Brook	27588	6744	10	1	1	1	7	1	1	1	3	3	1	1	4
	Georgina	8941	2206	6	1	1	1	10	1	1	1	3	11	1	1	2
	Gwillimbury, nord	9060	2838	1	1	1	1	6	1	1	1	3	1	1	1	2
Gwillimbury, est	19776	8892	3	1	1	1	125	1	1	1	2	1	1	1	6	
Scott	2674	296	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	
Thorah	14823	1964	19	1	1	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1	
Mara	5578	568	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Rama	940	60	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total		242158	253970	542	8	89	12	1999	125	344	93	442	384	70	67	193
SIMCOE.	West Gwillimbury	26835	12302	2	1	1	1	62	11	8	1	21	9	1	1	3
	Tecumseth	29613	9035	2	1	1	1	11	1	1	1	1	1	1	1	3
	Adjala	12421	1544	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Mono	19193	2590	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Mulmer	3964	530	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Fessa	8038	1528	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Innisfil	13538	3192	2	1	1	1	7	4	1	1	1	1	1	1	1
	Sunnidale	4216	302	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Vespra	2251	1060	4	3	1	1	16	3	1	1	9	5	1	1	1
	Oro	31239	3544	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	Orrillia	5114	614	5	1	1	1	4	3	1	1	2	4	1	1	2
	Medonte	16659	1521	14	6	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	2
	Flos	4579	421	1	2	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
	Tiny	4853	516	7	5	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1
	Tay	2273	243	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Nottawasaga	11261	728	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Collingwood	413	22	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
St. Vincent	14126	583	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total		216586	402761	44	16	2	1	110	24	15	2	40	23	9	3	16
Total général		758745	2942461	586	24	91	12	2109	149	359	95	482	407	79	70	209

Bureau de la paix.
Toronto, 18 décembre 1841

de HOME, pour 1841.

Magasins.	Boutiques Marchands.	Établissements de fabrication.	Chevaux de 3 ans et au-dessus.	Bovins de 4 ans et au-dessus.	Vaches à lait.	Bœufs de 2 à 4 ans.	Cabriolets ou autres voitures à 2 roues.	Wagons.	Voitures formées à 4 roues.	Phaétons ou autres voitures à 4 roues.	Distilleries.	Tanneries.	Évaluation des propriétés imposables.	Comté de York, contribution 1 denier par £.	Comté de Simcoe, à deux deniers par £.	Indemnité des membres.	Contributions pour l'usage des aliénés, à £ de denier par £.	Total à percevoir.				
13	139	40	9909	6056	21375	7098	22	174	634	27	28	741244	18	10	3736	8	1 1/2			
7	1	439	316	917	393	2	3	1	31635	9	6	965	9	0	11	3	3		
1	2	336	319	796	324	24740	14	0	198	0	4	8	5	94		
.....	57	103	208	59	5612	17	0	48	15	2	2	1	3 1/2		
.....	84	204	377	138	9966	9	0	83	14	1	3	10	6		
.....	10	40	64	29	1774	16	0	14	16	5	0	12	94		
.....	33	120	146	70	4480	17	0	37	10	4	1	11	3		
.....	88	161	261	133	9156	13	0	76	12	4	3	4	2		
.....	4	23	57	42	1506	14	0	13	7	4	0	11	9		
.....	37	63	125	57	6466	7	0	54	3	2	2	6	0		
.....	54	260	364	199	13196	0	0	110	5	3 1/2	4	12	7		
.....	16	52	69	48	3624	4	0	30	4	6	1	5	2 1/2		
.....	18	95	167	91	7951	5	0	58	2	0	2	17	11		
.....	11	23	39	26	1996	6	0	16	12	2	0	13	10 1/2		
.....	15	28	48	4	2926	0	0	24	8	1	1	0	5		
.....	17	17	44	19	1180	4	4	9	16	10	0	2	5		
.....	11	83	138	71	2944	6	0	32	19	1	1	7	5		
.....	2	1	2	1	177	12	0	0	19	8	0	0	10		
.....	4	71	80	68	4297	1	0	35	17	0	1	10	0		
3	25	4	1234	2010	3901	1773	2	3	3	132863	17	6	1228	0	11 1/2
16	164	44	11143	8066	25276	8871	22	174	636	30	31	874108	16	4	4964	9	1

A. GRANT,
Dép. Greffier de la paix,
District de Home.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 10.—TABLEAU des propriétés imposables dans la cité de Toronto, et Libertés, dressé sur les rôles des assesseurs, pour 1841.

QUARTIERS.	Valeur annuelle des Tenements.		Quantité additionnelle de terre.		Tenements séparés.				Tenements réunis.						Total des contributions.											
	£	s. d.	Tr acre	2e acre	3e acre	Moins de ½ acre.	Moins d'un acre.	Moins de 2 acres.	Montant total d'acres.	1r acre.	2e acre.	3e acre.	Acres restant.	Voitures fermées n. 4.	Voitures ouvertes n. 4.	Cités et wagons.	Stiechs n. 2 chevaux.	Stiechs n. un cheval.	Ratons.	Chevaux de 3 ans.	Bestiaux au-dessus de 2 ans.	Chiens.	Chiennes.	£	s. d.	
St. David, Libertés,	18115	5 0	75	6	5	49	1	10	22	2	27	2	2	6	25	31	4	37	149	148	101	101	7	20509	5 0	
St. André, Libertés,	20015	15 0	106	17	13	22	8	10	468	29	29	22	392	6	1	1	1	1	175	159	129	129	1	4862	0 0	
St. Patrick, Libertés,	8791	0 0	17	3	3	37	12	2	11	4	3	3	1	2	10	25	7	22	75	99	57	57	2	12697	0 0	
St. Laurent, Libertés,	2603	10 0	438	15	13	23	6	3	1051	25	22	22	985	1	10	8	7	10	62	127	25	25	4	7153	0 0	
St. George, Libertés,	8139	0 0	465	20	18	42	11	3	1110	32	29	29	1020	2	17	21	9	26	111	194	59	59	5	14155	0 0	
Total,	61132	5 0	904	61	50	212	46	30	1850	87	80	70	1614	13	76	129	37	131	1	562	654	371	371	26	81610	15 0

La contribution pour 1841, est de 1s. 1d. par £, sur les propriétés imposables dans la cité, et un quart de ce montant dans les Libertés.

Montant estimé à percevoir, - £3775 4 9

Commutation du travail personnel par les habitans n'êtres non autrement cotisés, - 111 0 0

Taxe sur les chiens, imposée par un acte du conseil de ville, - 106 5 0

Taxation totale, - £3992 9 9

Je, Charles Daly, greffier de la paix de la cité de Toronto, certifie que le tableau ci-dessus est un état exact des propriétés imposables de la Cité et Libertés de Toronto, fait sur les rôles des assesseurs, pour 1841.

CHARLES DALY, greffier de la paix, Toronto.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 11.—Form. des CONTRIBUTIONS du DISTRICT DE NIAGARA, pour 1841.

Towns.	Terres.		Maisons.										Moulins.			Véhicules.				Wagons.		Montant des propriétés encaissées.		Montant des contributions à l'd. par l.		Montant additionnel pour l'indemnité des membres.		Aide des niéens.		Pour payer les dettes du District.		District.									
	Incultes.	Arables.	Le bois carré, ou dressé sur deux faces, un étage.	Feux additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Feux additionnels.	Le bois carré, deux étages.	Feux additionnels.	En charpente, briques ou pierre, un étage, avec plus de deux feux.	Feux additionnels.	En charpente, briques ou pierre, deux étages, avec plus de deux feux.	Feux additionnels.	Mus par l'eau, une paire de moulins.	Moutins additionnels.	A voir.	Boutiques de marchands.	Alégers.	Étables de jonnage.	Chevaux de 3 ans et au-dessus.	Bœufs de 4 ans et au-dessus.	Volontaires armés à 4 roues.	Volontaires ou autres voitures armées à 2 roues.	Chariots, gigs, ou autres voitures à 2 roues.	Wagons.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
Bertie	201824	99124	136	5	81	17	4	2	9	25	29	3	2	4	1	1	552	482	890	318	14	33860	15	0	139	18	2	17	7	89	31	15	5	205	2	112	905	2	112		
Coistor	6313	1687	5	2	9	90	6	1	1	1	1	1	1	1	1	161	50	276	112	1	1	7996	16	0	33	6	3	4	3	3	8	6	6	49	2	6	49	2	6		
Clinton	13189	35	16	3	192	90	6	1	2	21	11	1	1	1	1	355	203	937	318	1	1	31776	14	0	144	180	14	18	2	3	3	36	4	6	213	14	61	213	14	61	
Crowland	10183	6279	20	9	76	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	314	82	419	183	8	8	17484	4	6	72	7	7	9	2	14	4	6	107	19	1	107	19	1			
Gainsborough	19254	35	9	9	85	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	356	132	660	268	1	1	22390	4	0	93	5	9	11	13	23	6	59	137	12	12	137	12	12			
Grantham	11830	104014	31	3	410	60	2	1	2	4	3	1	1	1	1	493	188	933	326	1	1	48248	5	0	201	0	2	25	2	43	50	5	296	10	33	296	10	33			
Grimsby	13751	8899	13	1	44	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	358	111	524	205	1	1	29238	2	0	86	4	8	15	12	5	31	1	0	181	7	5					
Humberstone	14573	35	65	2	62	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	318	107	616	211	1	1	20691	7	6	85	18	6	10	15	6	21	11	0	127	3	2	127	3	2		
Louth	501	9739	18	4	77	64	1	1	1	1	1	1	1	1	1	201	4	191	18	1	1	20644	4	0	85	18	6	10	15	6	21	11	0	127	3	2	127	3	2		
Ville de Niagara	501	498	380	4	223	64	1	1	1	1	1	1	1	1	1	318	107	616	211	1	1	20691	7	6	85	18	6	10	15	6	21	11	0	127	3	2	127	3	2		
Niagara	11072	35	15	5	150	56	1	1	1	1	1	1	1	1	1	550	195	716	271	1	1	42233	9	0	175	19	5	21	19	11	41	19	10	259	11	1	259	11	1		
Pelham	16465	712	18	1	116	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	478	206	753	363	1	1	35204	11	0	118	7	1	14	15	11	29	10	11	174	11	6	174	11	6		
Stamford	10501	35	18	1	318	54	1	1	1	1	1	1	1	1	1	580	65	813	178	1	1	28405	4	0	166	4	0	20	15	6	41	11	0	245	3	1	245	3	1		
Theold	12172	920	9	7	230	43	1	1	1	1	1	1	1	1	1	510	119	792	388	1	1	36510	2	0	152	2	7	19	0	33	3	0	73	93	15	73	93	15	73		
Wainfleet	15272	4	86	3	29	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	255	186	515	240	1	1	16070	10	0	66	19	13	8	7	43	16	14	81	93	15	81	93	15	81		
Willoughby	8874	48674	36	3	334	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	264	83	389	97	1	1	14954	18	4	62	6	23	7	15	92	15	11	7	91	18	24	91	18	24		
Total	191976	35	438	19	21354	345	31	5	114	32	424	31	2656	91	10	12	6712	2459	10358	3600	3	45	16293	17	4	1867	2	89	467	11	9	2758	10	04	2758	10	04				
Haldimand	12508	3708	17	2	74	27	1	1	1	1	1	1	1	1	1	190	162	370	121	1	1	18340	9	6	76	8	48	9	11	04	19	2	04	120	7	04					
Camboro	13344	2933	15	1	26	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	158	59	279	91	1	1	10853	13	0	45	4	6	5	13	04	11	6	14	71	4	61					
Cayuga	14997	2274	11	1	13	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	123	136	978	102	1	1	9641	14	0	20	38	94	5	0	5	10	0	10	0	63	5	54				
Dunn	5610	13144	6	6	14	11	2	1	1	1	1	1	1	1	1	38	60	124	56	1	1	5925	10	0	40	38	94	2	12	41	5	4	82	33	19	71					
Moulton	5904	11534	6	6	40	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	61	60	148	79	1	1	8410	11	4	35	3	4	7	0	8	8	15	10	55	7	9					
Rainham	10634	45974	22	1	31	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	165	109	337	158	1	1	12072	15	0	13	19	43	1	14	84	2	15	7	1	14	84	2	15			
Sherbrooke	1794	1532	15	3	31	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	54	34	87	39	1	1	3357	0	0	13	19	43	1	14	84	2	15	7	1	14	84	2	15			
Walpole	14975	48134	6	3	31	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	168	128	367	148	1	1	14022	5	0	58	8	6	7	6	02	14	12	1	1	14	12	1				
Total	70196	29827	92	4	239	72	5	2	12	7	45	65	7	3	30	13	3	957	759	1990	777	2	3	15	10	340	12	5	68	2	0	42	11	31	85	2	64	536	8	24	
Grand total	265172	35	436	530	23	23744	417	36	7	126	39	479	41	29	56	104	10	15	7669	3218	3	47	19307	15	2	2207	15	13	254	12	5	276	7	0	552	14	31	3291	9	14	

Bureau de la paix, Niagara, 22 juillet, 1841.

CHARLES RICHARDSON, Greffier de la Paix, District de Niagara.

Appendice (N.)
22 Septembre.

Appendice (N.)
22 Septembre.

No. 12.—Tableau des propriétés imposables du District de Cour. pour 1841.

NOMS DE VILLES ET TOWNSHIPS.	Terres.		Maisons.										Moulins.					Animaux.					Voitures.				Montant des propriétés imposables. £ s. d.			
	Nombre d'acres non cultivés.	Nombre d'acres cultivés.	Lois de ville.	De bois carré ou dressé, moins de deux étages.	Feux additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Feux additionnels.	De bois carré ou dressé, deux étages.	Feux additionnels.	De briques ou pierre, deux étages et audessus.	Feux additionnels.	De charpente, briques ou pierre, deux étages.	Feux additionnels.	Plus à l'eau, une paire de moutages.	Moutages additionnelles.	A voir.	Boutiques de marchands.	Magasins.	Étalon.	Chevaux, de 3 ans et audessus.	Bovins de 4 ans et audessus.	Vaches à lait.	Jeunes bestiaux, de deux à quatre ans.	Voitures fermées, quatre roues.	Voitures ouvertes, quatre roues.	Cabriolets, gigs, etc., quatre roues.		Wagons.		
Hamilton (ville de)	380141	201919	550	353	3	2112	2995	21	8	110	62	618	151	40	31	115	120	15	21	7508	5338	15363	6027	2	96	181	236	623063	3	0
Trafalgar	36918	22150	550	17	0	307	31	0	18	16	230	130	0	0	0	28	3	0	206	1	1	212	3	0	12	0	48669	0	0	
Esquising	39013	15193	550	14	0	91	6	0	3	0	34	13	5	0	0	18	2	0	788	667	1836	810	0	12	0	61207	19	0		
Nelson	24953	14957	550	19	0	165	39	1	11	0	38	25	2	2	0	16	5	0	419	487	1221	777	0	6	0	39704	14	0		
Nasagawoya	19504	5614	550	3	0	7	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	550	416	1257	484	0	0	0	43783	12	0		
Flamboro' Est	13649	7003	550	12	1	62	7	0	3	0	8	8	2	2	0	10	0	1	372	171	527	205	0	1	0	19806	11	0		
Flamboro' Ouest	15789	6813	550	11	0	205	11	0	11	0	65	52	5	11	0	8	4	1	408	532	693	292	0	0	0	20166	8	0		
Pusimch	36059	6151	550	2	0	7	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	121	693	1028	377	0	0	0	133216	4	0		
Beverley	37191	11625	550	37	0	73	1	0	2	0	4	0	0	0	0	10	0	0	408	114	1028	377	0	0	0	96021	12	0		
Dumfries	50293	40579	550	51	1	251	20	15	12	2	63	53	8	5	0	13	0	5	1225	1039	2270	986	0	0	0	22979	16	0		
Barton	8630	7697	550	28	0	121	15	1	10	7	28	51	1	1	0	4	1	0	370	37	588	198	0	0	0	29760	13	0		
Saltfleet	14508	9441	550	12	0	113	18	0	8	0	15	16	1	0	0	4	0	0	529	397	855	319	0	0	0	15111	16	0		
Glanford	11244	6114	550	16	0	37	8	0	2	0	3	0	0	0	0	1	0	0	259	105	451	187	0	0	0	10662	0	0		
Binbrook	10686	4261	550	1	0	19	9	0	3	0	35	22	2	2	0	5	0	0	138	150	328	120	0	0	0	40240	4	0		
Ancaster	20547	16164	550	42	1	220	40	3	13	0	4	35	2	2	0	6	0	0	776	117	1223	345	0	0	0	84393	8	0		
Brantford	41157	27194	550	98	0	422	63	2	7	0	3	100	7	6	0	7	0	1	960	651	1672	523	0	0	0	84393	8	0		
Total	380141	201919	550	353	3	2112	2995	21	8	110	62	618	151	40	31	115	120	15	21	7508	5338	15363	6027	2	96	181	236	623063	3	0

ARTHUR GIFFORD,
Greffier de la Paix.

No. 16.—TOTAL DES CONTRIBUTIONS DU DISTRICT DE LONDRES, pour 1841, tiré des états

Townships.	Terre inculte.	Terre cultivée.	Maisons de pièces, un étage.	Feux additionnels.	Maisons de pièces, deux étages.	Feux additionnels.	Maisons en charpente, un étage.	Feux additionnels.	Maisons en charpente, deux étages.	Feux additionnels.	Maisons de briques ou pierre, un étage.	Feux additionnels.	Maisons de briques en pierre, deux étages.	Feux additionnels.	Moulins à farine.	Moulins additionnels.	Moulins à eau.	Magasins.
Yarmouth	40760	16394	52	3	5	30	17	12	1	3	1	3	1	5	1	1	1	
Londres, township	64306	16950	52	3	5	30	17	12	1	3	1	3	1	5	1	1	1	
Londres, ville	6773	62	4	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Southwold	31579	12521	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Southwold, supplémentaire	2481	1667	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Westminster	38563	11994	10	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Westminster, supplémentaire	115	65	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Matahid	33985	9664	13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bayham	30593	6993	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Lobo	25284	3233	16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adelaide	30877	3338	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Carradoc	19950	30659	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Mosa	19217	3151	13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Ektrid	22563	2531	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Dunwich	7467	24613	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Dunwich, supplémentaire	18275	270	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Goderich, township	27155	3046	14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Goderich, ville	31	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Aldborough	12372	3143	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Dorchester, sud	12627	2159	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Dorchester, nord	4853	637	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Delaware	4642	12853	39	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Easthope, nord	15237	1885	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Easthope, sud	6584	1747	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Williams	15141	1555	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Colborne	18453	1101	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Tuckersmith	3955	1414	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Downie	9279	1308	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Biddulph	10650	627	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Ellice	3185	914	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Stanley	60053	6793	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
McGillivray	8841	959	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
McKillop	4097	403	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Osborne	2805	395	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Hullet	2351	210	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Fullerton	1286	314	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Hibbert	1048	52	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Stephen	2273	327	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total	561582	117963	135	6	17	4	1344	185	228	176	10	3	10	16	38	15	20	

Bureau de la paix,
Londres, 1 novembre, 1841.

reçus des assesseurs de divers townships, et déposés au Bureau de la paix.

Boutiques de marchands.	Etalons.	Chevaux de trois ans.	Bœufs de 4 ans.	Vaches à lait.	Bœufs, 2 à 4 ans.	Voitures fermées.	Charrues.	Wagons.	Distilleries.	Valeur des propriétés.	Contribution d'un denier par £.	A de denier ajouté pour la prison active.	A de denier ajouté pour l'usage des aliénés.	Total à percevoir.
11	19	633	649	1451	461	550	1	1	1	57073	12 7	236	10 7	311 12 7
13	19	160	740	1622	550	1	1	1	1	50490	10 0	210	11 7	307 11 7
13	19	435	471	1950	437	1	1	1	1	19772	10 0	72	7 7	129 7 7
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	35042	12 4	146	2 0	243 13 4
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	30260	17 0	146	7 6	213 4 6
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	161	0 0	0	0	161
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	31306	6 2	129	12 0	188 12 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	28221	10 0	120	12 0	178 12 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	14798	6 0	61	14 0	90 14 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	14316	4 0	59	13 0	86 13 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	11721	0 0	48	16 0	71 16 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	12362	13 0	51	9 0	77 9 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	11454	12 0	44	17 0	66 17 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	9647	3 0	40	9 0	54 9 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	4190	0 0	17	9 0	28 9 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	11754	0 0	42	18 0	55 18 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	6950	4 0	22	19 0	32 19 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	2546	10 0	35	1 0	41 1 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	2222	8 0	31	10 0	38 10 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	3375	12 0	14	1 0	18 1 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	6714	3 0	27	19 0	34 19 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	6261	7 0	22	13 0	28 13 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	4741	9 0	19	15 0	24 15 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	6819	4 0	22	8 0	28 8 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	6100	12 0	23	10 0	31 10 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	5528	0 0	23	0 0	23 0 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	4992	16 0	20	8 0	28 8 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	3942	0 0	16	9 0	21 9 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	2938	2 0	12	4 0	16 4 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	2795	14 0	11	12 0	13 12 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	2633	4 0	10	19 0	12 19 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	1828	8 0	7	12 0	8 12 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	1490	0 0	6	4 0	6 4 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	868	4 0	3	12 0	4 12 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	730	4 0	3	0 0	3 0 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	358	12 0	1	9 0	1 9 0
12	12	442	442	1114	341	1	1	1	1	1119	12 0	4	13 0	5 13 0
71	16	1399	1327	12384	5621	3	2	28	13	440176	10 6	1824	15 8	2557 2 3

JOHN B. ASKIN,
Greffier de la paix.

COMPTES DES TRESORIERIS DE DISTRICT.

No. 1.	—Comptes du District de l'Est, d'octobre, 1839, à octobre, 1840.
No. 2.	“ “ Johnstown, pour 1840.
No. 3.	“ “ Prince Edward, de juillet, 1839, à avril, 1841.
No. 4.	“ “ Victoria, de septembre, 1840, à décembre, 1841.
No. 5.	“ “ Newcastle, pour 1840.
No. 6.	“ “ Home, de septembre, 1840, à juillet, 1841.
No. 7.	“ “ Niagara, de juillet, 1840, à juillet, 1841.
No. 8.	“ “ Wellington, pour 1841.
No. 9.	“ “ Brock, pour 1841.
No. 10.	“ “ Talbot, d'avril, 1839, à décembre, 1841.
No. 11.	“ “ Londres, d'avril, 1839, à décembre, 1841.

No. 1.—DISTRICT DE L'EST.

LE DISTRICT DE L'EST en compte courant avec Alexander McLean, trésorier.

		DEPENSE.			£ s. d.			£ s. d.		
1839.	9. Argent dû au trésorier, rapporté, -									
Octobre	Argent payé à John McDonell, son ordre en sessions, -				25	14	83			
	“ G. Poasset tué un loup, -				35	16	10			
	“ A. Grant, ordre en sessions, -				1	10	0			
	“ N. Eastman, do. do. -				2	10	0			
	“ P. P. Empey, do. do. -				1	17	6			
	“ James Fikes, tué un loup, -				1	10	0			
	“ Angus McDonell, do. -				1	10	0			
	“ A. Coburn, ordre en sessions, -				1	10	0			
	“ D. McMillan, do. do. -				0	15	0			
	“ D. Millan, do. do. -				0	15	0			
Novembre 19.	“ A. Coburn, honoraires comme asseyeur de Finch, pour 1839, -				3	9	10			
	“ J. S. Keith, ordre en sessions, -				1	0	0			
	“ Dr. Finlayson, trois ordres, -				18	0	0			
	“ J. S. Keith, do. do. -				0	7	6			
	Argent payé à John Kelley, ordre en sessions, -							71	6	84
	“ Thomas Murray, do. do. -				2	5	0			
	“ J. Bender, do. do. -				1	5	0			
	“ Alexander McQuillan, do. do. -				1	5	0			
	“ Cyrus Johnson, do. do. -				0	12	5			
	“ William Wood, do. do. -				2	0	0			
	“ Roderick McKenzie, do. do. -				2	5	0			
	“ P. P. Empey, do. do. -				1	10	0			
	“ J. S. Keith, do. do. -				4	10	0			
	“ C. Bouck, tué un loup, -				0	15	0			
	“ M. McMartin, do. -				1	10	0			
	“ Hugh Shaw, honoraires comme asseyeur de Mountain, pour 1839, -				1	10	0			
	“ R. Donovan, ordre en sessions, -				6	0	4			
	“ J. A. Merkley, honoraire comme asseyeur de Williamsburgh, pour 1839, -				1	0	0			
	“ William Fairburn, tué un loup, -				11	3	11			
	“ Dennis Barton, do. -				1	10	0			
	“ George Pops, do. -				1	10	0			
	“ Frederick Boassett, do. -				1	10	0			
	“ Timis Shaver, do. -				1	10	0			
	Porté autre part, -							45	1	84
								142	3	14

Appendice (O.)		1839.		Rapporté.		£	s.	d.	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre.		Novembre 19.						142	3	11	22 Septembre.
		Argent payé à	Jacob Merkley, honoraires comme asseyeur de Osnabruck, pour 1839.			12	19	2				
		"	J. Cook, warrant comme M. P. pour Dundas, 1840.			65	0	0				
		"	D. McDonell, ordre en sessions.			1	0	0				
		"	William Walker, do. do.			1	0	0				
		"	J. Pringle, do. do.			56	14	0				
		"	J. Pringle, do. do.			40	3	4½				
									176	16	6½	
		Argent payé à	David McCulloch, honoraires comme asseyeur de Winchester, pour 1838.			2	1	6½				
		"	John Bockus, ordre en sessions.			3	11	6				
		"	C. McInnis, do. do.			10	0	0				
		"	P. Shaver, warrant comme M. P. pour Dundas, 1840.			65	0	0				
		"	J. Keeler, ordre en sessions.			1	14	4				
		"	A. Elson, do. do.			1	5	0				
		"	A. Elson, deux do. do.			2	0	0				
		"	John Atkins, ordre en sessions.			1	0	0				
		"	do. do. do.			0	10	0				
		"	Alexander Grant, do. do.			1	0	0				
		"	do. do. do.			1	0	0				
		"	Jacob Farlinger, deux do. do.			1	10	0				
		"	C. McInnis, do. do.			10	0	0				
		"	J. McDonell, geolier, do. do.			47	1	0				
									147	13	4½	
		Argent payé à	W. Murchison, ordre en sessions.			1	0	0				
		"	do. deux do. do.			2	0	0				
		"	A. Campbell, do. do.			1	17	6				
		"	D. McDonell, do. do.			1	10	0				
		"	William McDonell, collecteur de Charlottenburgh, ordre en sessions.			6	0	1				
									12	7	7	
		"	James Cryster, ordre en sessions.			4	0	0				
		"	A. Campbell, do. do.			3	11	3				
		"	Adam Coburn, collecteur de Finch, honoraires pour 1839.			1	0	0				
		"	John Atkin, ordre.			1	0	0				
		"	H. W. Bowen, do.			1	0	0				
									13	11	3	
									391	7	10½	
	1840.											
	Janvier	29.	Argent payé à	P. P. Empey, ordre en session.		3	15	0				
			"	W. H. Bowen, do. do.		4	4	0				
			"	do. do. do.		0	10	0				
			"	C. Ford, do. do.		6	7	6				
			"	Walter Bell, do. do.		4	0	0				
			"	Secrétaire de la ville de Kenyon, honoraires pour 1839.		4	0	0				
			"	John Hunter, ordre en session.		2	4	8				
			"	do. do. do.		0	17	5				
			"	Archibald McLean, coronaire, do.		7	3	6				
			"	G. C. Wood, montant de la traite de D. A. McDonell comme M. P. pour Stormont, pour 1839.		65	0	0				
	Avril	3.	"	J. Cook, sa traite comme M. P. pour Dundas, 1839.		65	0	0				
			"	A. McLean, M. P. pour Stormont, warrant pour 1840.		65	0	0				
			"	G. C. Wood, à compte d'un ordre en sessions en faveur des commissaires de la ligne de division do. frais de port, du 2 décembre, 1839.		20	0	0				
						1	16	0				
									249	18	1	
			Argent payé à	A. Chisholm, à compte de son warrant comme M. P. pour Glengary, pour 1840.		10	0	0				
			"	John A. Merkley, ses honoraires comme secrétaire de ville de Winchester pour 1838 et 1839.		8	0	0				
			"	John Bockus, ses honoraires comme secrétaire de ville de Osnabruck, pour 1839.		4	0	0				
			"	George Ross, ses honoraires, comme secrétaire de ville de Cornwall, pour 1839.		4	0	0				
			"	John Vancamp, ses honoraires comme secrétaire de ville de Mountain, pour 1839.		4	0	0				
			"	David McCulloch, honoraires comme asseyeur de Winchester, pour 1838.		2	12	1½				
			"	do. comme do. de do. pour 1839.		3	2	10½				
									35	15	0	
									777	0	11½	
				Porté autre part.		£					

		Rapporté.		£	s.	d.	£	s.	d.	
Appendice (O.) 28 Septembre.	1840. Avril	3.	Argent payé au trésorier pour 3 comptes de terre, à venir à 1838 juillet, 1839	15	0	0	Appendice (O.) 28 Septembre.			
				15	0	0				
				15	0	0				
				50	17	7½				
Balance entre les mains du trésorier ce jour,							95	17	7½	
							872	18	7	
							400	3	2½	
							£	1273	1	9½
RECETTES.										
1839. Novembre	27.		Argent reçu de C. Chisholm, collecteur de Lochiel, contributions de 1838.	15	0	0				
1840. Janvier	13.		" C. Chisholm, collecteur de Lochiel, contributions.	112	0	0				
	20.		" Angus McDugall, collecteur de Kenyon, contributions de 1839,	53	5	0	180	5	0	
1839. Novembre	27.		Argent reçu de H. Spencer, collecteur de Cornwall,	79	0	0				
1840. Janvier	4.		" H. Spencer, collecteur de Cornwall, contributions de 1839,	80	14	8¼				
			" William Munro, collecteur de Roxborough, contributions de 1839,	26	10	0				
Mars	3.		" T. H. Maxwell, collecteur de Osnabruck, contributions de 1839,	112	9	2				
1839. Novembre	19.		" A. Coburn, collecteur de Finch, contributions de 1839,	45	14	10½				
1840. Janvier	30.		" Wm. Bedstead, collecteur de Williamsburgh, 1839,	51	5	0	395	13	8¾	
			Argent reçu de Wm. Bedstead, collecteur de Williamsburgh, contributions, 1839,	104	11	3				
			" John Fetterley, collecteur de Winchester contributions, de 1837,	31	0	0				
Mars	27.		" J. S. Service, collecteur de Matilda, contributions, de 1839,	84	9	4				
			" James Carson, collecteur de Mountain, contributions, de 1839,	62	5	4				
Avril	3.		" William McDonell, collecteur de Charlottenburgh, contributions, de 1839,	261	19	10½				
	27.		" Angus McDugall, collecteur de Kenyon, contributions, de 1839,	32	15	0				
			" Thomas H. Maxwell, collecteur de Osnabruck, contributions, de 1839,	29	13	0½				
	4.		" Wm. Bedstead collecteur de Williamsburgh, contributions, de 1839,	50	5	9				
	27.		Reçu sur les terres incultes dans le district depuis les sessions d'octobre, 1839,				656	19	6¾	
							40	3	6	
							£	1273	1	9½

Approuvé en sessions publiques, 29 avril, 1840.
(Signé)

DAVID JONES,
Président.

LE DISTRICT DE L'EST, en compte courant avec Alexander McLean, trésorier.

		DEPENSES.		£	s.	d.	£	s.	d.
1840. Mai	2.		Argent payé à John Grant, deux ordres sur le coronaire,	17	1	3			
			" Dr. McIntyre, neuf ordres en sessions comme coronaire,	32	19	8			
			" James Pringle, do.	23	8	8			
			" P. P. Empey, do.	4	15	0			
			" J. J. Sutherland, do.	4	0	0			
	12.		" G. C. Wood, compte de frais de port,	1	13	9			
	28.		" do. do. do.	2	3	10½	86	2	2½
Porté autre part.							86	2	2½

Appendice (O.)		1840.		Rapporté.	£	s.	d.	£	s.	d.	Appendice (O.)
29 Septembre	Mat	28.		Argent payé à G. C. Wood, à compte d'un ordre en sessions, daté 9 octobre, 1839.	25	0	0	86	2	2½	Appendice (O.)
				" James Pringle, ordre en sessions.	32	11	6				29 Septembre
	Jun	17.		" Archibald McLean, coronaire, do.	3	5	9				
		21.		" G. C. Wood, par ordre.	62	10	0				
		23.		" A. McMartin, shérif, par ordre.	30	0	0				
				" John McDonell, geolier, ordre en sessions.	31	9	6				
				" John Conway, do.	0	15	0				
				" Trois ordres à William Walker.	2	15	0				
				" A. McKinnon, secrétaire de ville de Lochiel, honoraires, de 1837 et 1838.	6	10	0				
								191	16	9	
	Avril	30.		Argent payé à A. McKinnon, asseyeur de Lochiel, honoraires en plein pour 1837.	10	1	5½				
				" C. Chisholm, collecteur do. honoraires de 1837.	13	9	5½				
				" C. Chisholm, collecteur, do. do. 1836.	13	12	9½				
				" James Fikes, tué un loup.	1	10	0				
				" John Beattie, ordre en sessions.	3	9	3				
				" D. McDonell, do. do.	0	10	0				
				" do. do. do.	15	0	0				
				" Richard Donovan, do. do.	1	0	0				
				" P. VanKoughnet, do. do.	5	16	11½				64 9 11
				Argent payé à do. do. do.	1	6	5½				
				" do. do. do.	0	15	7½				
				" Alex. McKinnon, do. do.	4	0	0				
				" Colonel Chisholm, à compte de son indemnité comme M. P., 1840.	6	3	0				
				" Alexander McKinnon, asseyeur de Lochiel.							
				" A. Chisholm, indemnité comme M. P. pour 1840, en plein.	9	2	2				
				" Peter Christy, asseyeur de Roxborough, honoraires, pour 1839.	50	0	0				
				" honoraires pour 1836.	3	7	6				
	Juillet	11.		" D. McRae, collecteur de Lancaster, honoraires pour 1835.	14	12	1½				
				" Donald McRae, honoraires comme asseyeur de 1836.	10	17	5½				
				" do. honoraires comme collecteur de do., 1836.	14	17	7½				
					12	13	5½				115 1 11½
				Argent payé à D. McRae, do. do. pour do., 1837.	10	15	5½				
				" do. do. asseyeur de do., 1837.							23 8 11½
								483	19	9	
				Argent payé à D. McRae, ses honoraires comme collecteur de Lancaster, pour 1838.	15	0	7½				
				" do. do. asseyeur do. pour 1838.	10	18	8½				
				" do. do. collecteur de do. pour 1839.	14	12	10½				
				" do. do. asseyeur de do. pour 1839.	10	14	0				
				" William McDonell, do. collecteur de Charlott- enburgh, pour 1838.	19	14	7½				
				" do. do. de do. pour 1837.	21	19	9½				
				" do. do. asseyeur de do. pour 1838.	14	0	5½				
				" do. do. de do. pour 1837.	16	0	5½				
				" William Murchison, ordre en sessions.	2	5	0				125 6 6½
				Argent payé à Finlay McDonell, tué un loup.	1	10	0				
				" William Murchison, ordre en sessions.	8	0	0				
				" Archibald et Donald McDonell, tué deux loups.	3	0	0				
				" William McDonell, ordre en sessions pour des absents.	6	18	1½				
				" John Carter, ordre.	43	11	6				
				" do. do.	10	4	2				
				" Richard Donovan do.	1	15	0				74 18 9½
				Argent payé à C. McInnis, ordre.	10	0	0				
				" William Nolan, do.	1	0	0				
				" William Munro, ses honoraires, comme col- lecteur de Roxborough, pour 1839.	3	18	9				
				" James Sproul, do. secrétaire de ville de Rox- borough, pour 1839.	4	0	0				
				" Andrew Kennedy, tué un loup.	1	10	0				
				" Michael Hartle, do.	1	10	0				
					21	18	9				684 5 0½
				Porté autre part.							

Appendice (O.)		Appendice (O.)	
1840.		1840.	
22 Septembre.	22 Septembre.	22 Septembre.	22 Septembre.
14.	Rapporté.	£ 21 18 9	£ 684 5 0½
	Argent payé à P. P. Empey, ordre.	5 0 0	
	James Fikes, tué un loup.	1 10 0	
	Donald McDonald, ordre.	1 5 0	
	H. Spencer, do.	25 19 1½	
	do. do.	18 10 5	
	Donald McDonald, do.	0 10 0	
	do. do.	0 5 0	
	Commission du trésorier.	24 12 3½	
			99 10 7
	Balance entre les mains du trésorier ce jour.		783 15 7½
			233 1 7½
			£1016 17 3
RECETTES.			
1840.	Montant rapporté.		400 3 2½
Avril 29.	Argent reçu de Donald McRae, collecteur de Lancaster, contributions.	148 0 5½	
	do. contributions, pour 1839.	32 3 6½	
	C. Chisholm, collecteur de Lochiel, contributions, pour 1838.	29 3 0	
30.	William McDonnell, collecteur de Charlottenburgh, contributions, pour 1838, en plein.	71 15 3½	
	do. do. pour 1839.	76 3 1½	272 2 3½
	H. Spencer, collecteur de Cornwall, contributions.	143 15 2½	
			219 18 3½
Juin 11.	Argent reçu de William Munro, collecteur de Roxborough, contributions, pour 1839.	15 2 6	
	do. do. pour do. do.	8 18 0	
	T. H. Maxwell, collecteur de Osnabruck, contributions, pour 1839.	52 14 10	
	William Bedstead, collecteur de Williamsburgh, contributions, pour 1839.	8 10 0	
	John Fetterly, collecteur de Winchester, contributions, pour 1839.	10 5 5½	
	J. S. Service, collecteur de Matilda, pour 1839.	11 15 0	
			107 6 6½
			999 10 4½
	Contributions reçues pour des terres incultes, depuis la dernière cour.		17 6 10½
			£1016 17 3

Approuvé en cour tenante ce 15 Juillet. 1840.

(Signé)

DAVID JONES.

Président.

LE DISTRICT DE L'EST en compte courant avec Alexander McLean, trésorier.

1840.		DEPENSES.		£ s. D.	£ s. D.
1480.	2.	Payé l'assurance de la prison, une année de ce jour.		12 15 0	
1480.		J. Carter, ordre en Sessions.		8 10 5	
		P. P. Empey, do. do.		8 10 0	
		Dr. Finlayson, quatre ordres.		12 13 9	
		Colin McInnis, do. do.		10 0 0	
		John Merkle, do. do.		1 10 0	
		John Waldroff, de Osnabruck, honoraires pour 1833.		11 12 3½	
		William Hay, ordre.		2 5 0	
					67 16 5½
		Argent Payé à P. E. Adams, trois ordres.		12 18 3½	
		Banque du Haut Canada.		10 19 1	
		John McDonnell, ordre.		1 13 8½	
		do. do.		2 10 0	
		William Dusler, do.		0 7 6	
		F. P. Empey, do.		0 15 0	
		R. Donovan, do.		1 5 0	
		Porté autre part.		30 8 7	67 16 5½

Appendice (O.)		1840.		Appendice (O.)	
Août		22 Septembre.		22 Septembre.	
	Rapporté	£	s. d.	£	s. d.
2.	Argent Payé à James Mirc, ordre	30	8 7	67	16 5 $\frac{1}{2}$
	John McKenzie, do.	1	5 0		
	Alexander McDonell, do.	1	5 0		
	J. Boekus, secrétaire d'Osnabruck, hono- raires, 1840	0	5 0		
24	H. Spencer. Collecteur de Cornwall, commis- sion sur ce qu'il a perçu	4	0 0		
	A. Campbell, ordre	22	0 7 $\frac{1}{2}$		
	H. Spencer, do.	36	0 7 $\frac{1}{2}$		
	do.	1	5 0		
	do.	9	4 1 $\frac{1}{2}$		
	Argent payé à Adam Mattice, tué un loup.			105	14 0
	H. Spencer, ordre.	1	10 0		
	do. do.	1	10 0		
	A. Campbell, do.	1	10 0		
	do. do.	1	17 6		
	D. McIntyre, deux ordres comme coronaire,	6	18 3		
	Donald McDonell, ordre de Sessions.	1	5 0		
Septembre 16.	Collecteur de Mountain, honoraires pour 1839.	7	5 0		
	J. S. Service, honoraires comme asseyeur. Matilda, 1839.	10	11 8 $\frac{1}{2}$		
	J. S. Service, do. do. pour 1838,	10	5 11		
	J. Flagg, honoraires comme secrétaire de Matil- da, 1838,	4	0 0		
	Argent payé à J. F. Shaver, do. do. Matilda, pour 1839,			47	13 4 $\frac{1}{2}$
	J. S. Service, en sessions,	4	9 0		
	S. Taft, tué un loup.	1	10 0		
	Charles Lozert, do.	1	10 0		
	Shay Taft, do.	1	10 0		
	A. Ellison, ordre,	0	10 0		
	J. Service, do.	0	10 0		
	William Kyle, do.	10	10 0		
	William Bedstead, do. collecteur de Williams- burgh, pour 1839,	13	3 5		
	Argent payé sur l'ordre en sessions en faveur des divers town- ships, pour les chemins, savoir :			37	12 5
	Lancaster,	22	16 0 $\frac{1}{2}$		
	Moins 4 p. cent pour le trésorier.	0	18 2 $\frac{1}{2}$		
	Lochiel.	19	10 7 $\frac{1}{2}$	21	17 9 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent,	0	15 7 $\frac{1}{2}$		
	Charlottenburgh,	14	16 7	18	15 0
	Moins 4 p. cent,	0	11 10 $\frac{1}{2}$		
	Kenyon.	49	12 7 $\frac{1}{2}$	14	4 8 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent,	1	19 8 $\frac{1}{2}$		
	Cornwall,	23	9 10 $\frac{1}{2}$	47	12 11 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent.	1	7 11 $\frac{1}{2}$		
	Roxborough	49	8 2 $\frac{1}{2}$	21	11 10 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent	1	19 6 $\frac{1}{2}$		
	Osnabruck	21	11 10 $\frac{1}{2}$	47	8 6
	Moins 4 p. cent	0	17 3 $\frac{1}{2}$		
	Finch	7	19 3 $\frac{1}{2}$	20	13 7
	Moins 4 p. cent.	0	6 4 $\frac{1}{2}$		
	Williamsburgh	42	10 0 $\frac{1}{2}$	7	12 11 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent.	1	14 0		
	Winchester	19	14 6 $\frac{1}{2}$	41	16 0 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent.	0	15 9 $\frac{1}{2}$		
	Matilda	28	11 11 $\frac{1}{2}$	18	18 9 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent.	1	2 10 $\frac{1}{2}$		
	Mountain	23	10 0 $\frac{1}{2}$	27	9 1 $\frac{1}{2}$
	Moins 4 p. cent	0	18 9 $\frac{1}{2}$		
	4 p. cent pour le trésorier sur £244 6 3 $\frac{1}{2}$.			22	11 3 $\frac{1}{2}$
				569	8 10 $\frac{1}{2}$
				9	15 5 $\frac{1}{2}$
				579	4 3 $\frac{1}{2}$

Appendice (O.)	1840.	RECETTES.	£ s. d.	£ s. d.	Appendice (O.)
22 Septembre.	Juillet 15	Montant entre les mains du trésorier, rapporté.		233 1 7½	22 Septembre.
		Argent reçu de C. Chisholm, collecteur de Lochiel, pour 1838.	4 0 0		
	21	“ Wm. McDonell, collecteur de Charlottenburgh.	10 15 0		
Août	25	“ do. do. do.	46 6 4½		
		“ H. Spencer, collecteur de Cornwall, pour 1838.	51 4 1	115 5 5½	
		“ William Bedstead, collecteur de Williamsburgh en plein pour 1839.	48 16 9		
Septembre	16	“ J. S. Service, collecteur de Matilda, pour 1839.	33 6 7½		
		“ J. Carson, collecteur de Mountain, contributions pour 1839.	30 15 0		
		Contributions sur les terres reçues depuis la dernière cour		112 18 4½	
		Balance due au trésorier ce jour.		16 2 6	
Octobre	20			101 16 4½	
		Erreur dans l'addition le 30 avril		579 4 3¾	
				9 0 0	
				£ 570 4 3¾	

Approuvé pour tenante, ce 20 octobre, 1840.

(Signé)

DAVID JONES,

Président.

Je jure que l'état qui précède est, au meilleur de ma connoissance et croyance, un compte fidèle et exact du district de l'Est, pour la période y mentionnée.

ALEX. McLEAN,

Trésorier, D. E.

Attesté devant moi ce }
13 février, 1841. }

JOHN McLENNAN, J. P.

No. 2. — DISTRICT DE JOHNSTOWN.

ADEL SHERWOOD, trésorier, en compte avec le District de JOHNSTOWN, du 1 janvier au 31 décembre, 1840, inclusivement.

1840.	DEPENSES.	£ s. d.
Janvier	1. Payé au Constable Asahel Gerald, 4 ordres en sessions.	6 12 6
	“ Constable Thomas Baynham, 2 ordres en Sessions	3 7 0
	4. “ Capt. Robert Harvey, ordre en Sessions.	0 15 0
	6. “ Robert McCarger, Asseyeur, Gower nord, 1839.	1 5 0
	“ Collecteur Peter Ryan, certificat, un loup tué.	1 10 0
	“ Peter Ryan, Asseyeur, Crosby nord, 1839.	1 6 0
	9. “ Jedediah Wing, secrétaire, Yonge, 1839.	4 0 0
	“ Mathie & Easton, certificats, 2 loups tués.	3 0 0
	“ William Singleton, ordre en Sessions.	3 5 0
	“ William Riddel, do.	1 10 0
	13. “ Arthur F. Wall, secrétaire Elmsley, 1839.	4 0 0
	“ Collecteur Ambroise Clouthier, certificats, 3 loups tués.	4 10 0
	“ Stephen Page, Asseyeur, Oxford, 1839.	5 1 0
	14. “ John Crea, Asseyeur, devanture de Leeds et Lansdown, 1839.	5 2 0
	“ Thomas Leech, Asseyeur, Montague, 1839.	3 18 5½
	15. “ Robert Graham, secrétaire, Gower nord, 1839.	4 0 0
	23. “ Constable Edward Hunt, ordre en Sessions.	1 5 6
	28. “ Tyrus Herd, Asseyeur, Oxford, 1837.	2 1 1
	“ Collecteur Daniel Deighan, certificat, un loup tué.	1 10 0
	“ Daniel Coats, secrétaire, Wolford, 1839.	4 0 0
	31. “ Simeon Graham, secrétaire, Kitley, 1839.	4 0 0
Février	3. “ Abel Wright, certificat, un loup tué.	1 10 0
	5. “ Justus S. Merwin, ordre en Sessions.	50 0 0
	10. “ John Ferguson, Asseyeur, Wolford, 1839.	4 0 11½
	Porté autre part.	121 9 6

Appendice (O.)		1840.		Rapporté.....		£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre		Février				121	9	6	29 Septembre
		10.	Payé à Charles Vanduson, secrét. Montague, 1838.....			4	0	0	
		"	" Coronaire Solomon Henderson, ordre en sessions.....			3	0	0	
		"	" George S. Burritt, secrét. Marlborough, 1839.....			4	0	0	
		"	" Omar Rose, certificat, un loup tué.....			1	10	0	
		"	" Abner Landon, secrét. devanture de Leeds et Landsdown, 1839.....			4	0	0	
		"	" Charley Vanduson, secrét. Montague, 1839.....			4	0	0	
		"	" Reuben Brown, ordre en sessions.....			1	13	9	
		12.	" Charles Stone, commissaire, Montague, 1838.....			0	15	0	
		13	" Trois commissaires et secrét. Crosby Nord, 1839.....			6	5	0	
		"	" Benjamin Challey, ordre des Magistrats.....			1	5	0	
		15.	" James Morris, représentant du comté de Leeds.....			62	0	0	
		17.	" Collecteur Elijah Adams, certificat, un loup tué.....			1	10	0	
		"	" Constable Elijah Barns, ordre en sessions.....			0	15	0	
		"	" O. R. Gowan, représentant du comté de Leeds.....			62	0	0	
		"	" Commission du trésorier sur £427 14 4.....			17	2	2	
		19.	" James Edgar, inspecteur des chemins, ordre en sessions.....			1	2	6	
		24.	" Martin Dewey do.....			1	17	6	
		"	" Christopher Leggo, Geolier, do.....			67	3	1½	
		"	" Constable Thomas Dack, deux ordres en sessions.....			4	0	4	
		"	" Constable Edward Hunt, trois do.....			2	10	8	
		"	" John Mason, do.....			10	0	0	
		"	" Constable Amos S. Sterns, do.....			1	0	0	
		"	" John Kelley, do.....			1	10	0	
		"	" Messrs. Morris, Campbell & Edmondson, do.....			59	0	0	
		"	" David Woods, collecteur, Kitley, 1839, surplus.....			1	14	3½	
		"	" Shérif, assisté à la cour, &c. ordre en sessions.....			10	0	0	
		"	" William Buell, impression, deux ordres en sessions.....			13	12	3	
		"	" Constable James Kincaid, do.....			1	1	0	
		"	" Messrs. Hubbell, Freeland et Edmondson, do.....			50	0	0	
		25.	" Elanhan Hubbell, ordre en sessions.....			7	10	0	
		"	" Propriétaires du Statesman, do.....			4	2	4	
		26.	" Thomas Caulfield, do.....			2	15	0	
		"	" Owen O. Hard, do.....			0	4	2	
		27.	" Illic Sliter, commissaire de Leeds et Landsdown, 1838.....			0	15	0	
		"	" Henry Farre, ordre en sessions.....			1	16	6	
		28.	" Thomas Rawson, do.....			2	10	0	
		"	" Constable Benj. Read, do.....			1	9	8	
		"	" Benjamin Schoefield, do.....			6	11	3	
		"	" David Locks, do.....			1	8	0	
		"	" Constable Benj. Read, do.....			0	15	0	
		"	" Constable Cornel Smith, do.....			2	0	0	
		Mars	2.	" Coronaire James Maitland, do.....		1	16	6	
			3.	" James Jessup, Greffier de la paix, do.....		46	9	0	
			4.	" William Bower, secrét. Gower Sud, 1839.....		4	0	0	
		"	" Milo McCarger, représentant du comté de Grenville.....			63	0	0	
		"	" Constable William D. Wolf, ordre en sessions.....			1	0	0	
			10.	" William McPherson, do.....		1	10	0	
			12.	" Thomas Barber, secrét. Burgess, 1839.....		4	0	0	
		"	" Thomas Wilson, asseyeur, Burgess, 1839.....			1	16	2	
		"	" John Wilson, asseyeur, Burgess, 1831.....			0	17	4½	
		14.	" Jacob Smith, asseyeur, Elizabethtown, 1837, 1838, 1839.....			39	11	9	
		"	" William Horton, secrét. et 3 commissaires, Elizabethtown, 1837.....			6	5	0	
		"	" William Horton, secrét. Elizabethtown, 1838.....			4	0	0	
		26.	" W. M. Frier, asseyeur, Bastard, 1836.....			7	0	0	
		27.	" Truman Adams, un loup tué, certificat.....			1	10	0	
		"	" Divers mémoires de frais dans les poursuites de collecteurs.....			35	6	4	
		Avril	9.	" Richard Preston, asseyeur, Crosby Sud, 1839.....		2	15	2	
			15.	" Henry Burritt, représentant du comté de Grenville.....		62	10	0	
			21.	" David Bresce, asseyeur, Bastard, 1839.....		6	9	1	
		"	" David Bresce, collecteur 3 loups tués, certificats.....			4	10	0	
		"	" Constable John Rogers, ordre en sessions.....			0	19	8	
		Mai	11.	Commission du trésorier sur £278 7 5.....		11	2	8	
		"	" Erreur dans le précédent régleme de compte contre le trésorier.....			3	1	0	
			13.	Commission sur £215 15 11 (pour les services ordinaires du district).....		8	12	7½	
		"	" do £134 15 2½ (chemins du 14 Mai, 1838, au 19 Mai 1840)..			5	7	9	
			14.	" do £633 19 2½, proportion pour les chemins reçue du Shérif.		25	7	2	
		"	" do £1017 12 6½ reçue du Shérif pour les services ordinaires du district.....			40	14	1	
			16.	Payé à George Breakenridge, secrét. Bastard, 1839.....		4	0	0	
			23.	" David Cowan, ordre en sessions.....		1	10	0	
		"	" John Purvis, inspecteur des chemins, ordre en sessions.....			1	17	6	
		"	" James Schofield, do. do.....			2	8	9	
		"	" John Purvis, do. do.....			1	10	0	
				Porté autre part.....		£	904	2	7

		Rapporté.....	£	s.	d.		
Appendice (O.)	1840.		904	2	7	Appendice (O.)	
22 Septembre	23.	Payé au Constable John H. Smith, ordre en sessions.....	5	18	10		
	"	" Joel D. Parmenter, do.....	2	10	0		
	"	" S. Burrett, jr., inspecteur des chemins,.....	3	0	0		
	"	" Constable Cornelius Smith, do.....	1	5	0	22 Septembre	
	"	" Commissaires d'arpentage de la ligne de division, entre Wolford et Oxford, ordre de sessions.....	49	4	3		
	"	" Coronaire Milo McCargar ordre en sessions.....	1	9	0		
	"	" Constable Abraham Bell, do.....	3	0	0		
	"	" Constable John McFaddan, do.....	0	11	0		
	"	" John Blakely, do.....	1	5	0		
	"	" Constable James A. Washburn, do.....	1	5	0		
	"	" Constable William Bilton, do.....	0	10	1½		
	"	" Coronaire Benjamin Tett, do.....	3	17	3		
	"	" Coronaire W. P. Loucks, do.....	3	18	9		
	"	" Coronaire Benjamin Tett, do.....	1	5	3		
	"	" Constable William Bilton, do.....	0	13	10		
	"	" Constable Edward Hunt, deux ordres en sessions.....	3	10	0		
	"	" Constable James Bilton, do.....	0	16	6		
	"	" Christopher Leggo, geolier, do.....	72	2	2		
	"	" James Jessup, greffier de la paix, ordre en sessions.....	71	17	0		
	30.	" William Harris et cie, impression, do.....	2	18	6		
	"	" Hugh Cronogue, do.....	4	10	0		
	"	" Milo McCargar, certificats, deux loups tués.....	3	0	0		
	"	" Shérif, district de Johnstown, ordre en sessions.....	6	10	0		
Juin	2	" Constable Thomas Baynham, do.....	0	11	0		
	"	" Matthie et Easton, certificat, un loup tué.....	1	10	0		
	"	" Constable James Kincaid, ordre en sessions.....	2	8	9		
	"	" Coronaire J. L. Schofield, do.....	2	7	9		
	"	" Joseph Wilstie, inspecteur des chemins, do.....	1	2	6		
	"	" Constable James Kincaid, do.....	4	8	4		
	"	" Constable Thomas Baynham, do.....	0	10	0		
	"	" Constable Amos S. Stearns, do.....	1	11	3		
	"	" Docteur Colin McDonald, do.....	1	0	0		
	"	" Constable Asahel Gerald, do.....	0	9	0		
	"	" William Buell, impression, do.....	2	18	6		
	"	" Docteur E. Hubbell, do.....	6	5	0		
	5.	" Coronaire W. J. Scott, deux ordres en sessions.....	4	5	0		
	15.	" Constable James Murphy, do.....	1	11	8		
	"	" Coronaire J. L. Schofield, do.....	2	16	6		
	27.	" Coronaire J. L. Schofield, do.....	4	17	0		
	"	" Matthie et Easton, certificat, un loup tué.....	1	10	0		
	"	" Constable John McCallough, ordre en sessions.....	1	2	6		
	29.	" Shérif, district de Johnstown, do.....	50	0	6		
	30.	" John Kilborn, pour un pont, do.....	32	10	0		
	"	" John Pierce, secrét. do.....	12	10	0		
	3	" William H. Falconer, do.....	0	12	6		
	10.	" Commission du trésorier sur £35 4s. 8½d.....	1	8	2		
	"	" Asyle des aliénés.....	180	0	0		
	13.	" John Kilborn, ordre en sessions.....	17	10	0		
	14	" Christopher Leggo, geolier, do.....	56	11	3		
	22.	" James Jessup, greffier de la paix, ordre en sessions.....	76	0	0		
	"	" Shérif, district de Johnstown, trois ordres en sessions.....	34	13	9		
	6	" Constable Thomas Baynham, ordre en sessions.....	0	8	0		
	"	" Coronaire William Merrick, do.....	2	5	0		
	"	" John Mason, do.....	20	0	0		
	"	" Constable George Phillips, do.....	2	14	4		
	"	" Constable Frederick Weedmark, do.....	0	19	6		
	"	" Coronaire William Merrick, do.....	12	5	0		
	"	" Volney Waldo, do.....	0	10	0		
	"	" Constable W. H. Falconer, do.....	2	16	4		
	"	" James Schofield, inspecteur des chemins, do.....	4	2	6		
	"	" Constable Omar Rose, do.....	4	3	4		
	"	" Docteur Elanthon Hubbell, do.....	7	5	0		
	"	" Coronaire W. J. Scott, do.....	1	3	9		
Septembre	1.	" Eli Chamberlin, inspecteur de chemins, do.....	5	8	9		
	3.	" Erastus G. Denaut, député shérif, do.....	6	16	0		
	5.	" Samuel Cromwell, do.....	3	10	0		
	19.	" James B. Powell, do.....	0	10	0		
	21.	" Constable James Kincaid, do.....	3	9	4		
	"	" Constable Amos S. Stern, do.....	1	0	0		
	"	" Constable William Stratton, do.....	2	2	11		
	"	" Coronaire W. A. Schofield, do.....	1	6	9		
	"	" Constable Eli M. Halliday, do.....	0	12	10		
	23.	" Abraham Horton, secrét. Elizabethtown, 1840.....	4	0	0		
	28.	" John Cox, ordre en sessions.....	5	10	0		
Porté autre part.....			1784	9	6½		

1840.		Rapporté.....		£	s.	d.	
Appendice (O.)	Septembre	2.	Payé à Messrs. McPherson, Wright et Landon, ordre en sessions.....	15	0	0	Appendice (O.)
	"	"	Edward Horton do.....	13	0	0	
	Octobre	2.	Constable John McCallough, do.....	0	16	0	
22-Septembre.	"	14.	David Fairbairn, do.....	12	10	0	22-Septembre.
	"	"	Matthie et Easton, certificats, trois loups tués.....	4	10	0	
	"	"	Constable John Latimer, ordre en sessions.....	1	10	0	
	"	"	Coronaire John Maitland, do.....	2	11	9	
	"	24.	William Blackburn, secrét. Oxford, 1837.....	4	0	0	
	"	27.	Matthie et Easton, certificats, deux loups tués.....	3	0	0	
	"	"	Thomas McCargar, ordre en sessions.....	25	0	0	
	"	30.	Edward Horton, do.....	6	10	0	
Novembre	10		Commission du trésorier sur £217 5s. 0d.....	8	13	9½	
	13.		Payé à Peter Schofield, président des sessions trimestrielles, ordre en sessions.....	5	0	0	
	"	"	Constable Eli M. Halliday, ordre en sessions.....	0	18	6	
	"	"	Christopher Leggo, géolier do.....	61	8	6	
	"	"	J. G. Booth, do.....	5	13	4	
	"	"	Constable Martin Larkin, do.....	0	16	0	
	"	"	Coronaire W. P. Lauks, do.....	3	3	3	
	"	"	Constable John Murray, do.....	0	13	0	
	"	"	Shérif transféré au prisonnier au pénitencier, ordre en sessions.....	5	2	0	
	"	"	Shérif, assisté à la cour, etc. assises d'octobre do.....	10	0	0	
	"	"	Shérif, do, assises de novembre, do.....	10	0	0	
	14.	"	Joseph Goff, président des sessions trimestrielles, do.....	5	0	0	
	"	"	Constable Edward Hunt, deux ordres en sessions.....	4	1	8	
	"	"	Stephen Burritt, junior, inspecteur des chemins, ordre en sessions.....	2	5	0	
	"	"	James Schofield, do.....	2	5	0	
	"	"	Calxwell Joynt, do.....	2	2	4	
	"	"	Coronaire W. J. L. Schofield, do.....	5	18	6	
	"	"	Coronaires W. J. Scott, et J. L. Schofield, do.....	2	4	9	
	"	"	Constable A. Gerals, do.....	0	16	0	
	"	"	Constable George McNish, do.....	0	10	8	
	"	"	Constable Charles Bouvaird, do.....	2	0	0	
	"	"	Constable Amos S. Sturns, ordre en sessions.....	6	19	6	
	"	"	Constable James Kincaid, trois ordres en sessions.....	5	8	0	
	"	"	Constable John Robinson, deux ordres en sessions.....	1	19	4	
	"	"	Jacob Smith, asseyeur, Elizabethtown, 1840.....	13	16	3	
	"	"	Paul Glassford, président des sessions trimestrielles, ordre en sessions.....	15	0	0	
	"	"	Constable John McCullough, ordre en sessions.....	1	15	0	
	16.	"	James Jessup, Greffier de la paix, do.....	45	2	10	
	"	"	James Jessup, do, do.....	22	10	0	
	"	"	Alexander McMullin, do.....	1	2	6	
	19.	"	Edward Horton, do.....	6	10	0	
	"	"	Docteur Elnathan Hubbell, do.....	6	5	0	
	"	"	William Ellis, do.....	1	5	0	
	20.	"	Michael Wright, asseyeur, Augusta, 1840.....	10	0	6½	
Décembre	5.	"	David Fairbairn, inspecteur des chemins, ordre en sessions.....	21	15	1	
	"	"	Constable W. D. Wolf, do.....	1	10	8	
	"	"	John Mason, do.....	5	0	0	
	"	"	Coronaire William Merrick, do.....	2	17	3	
	"	"	Constable W. D. Wolf, do.....	0	18	0	
	"	"	Constable John McCallough, do.....	0	9	0	
	"	"	Docteur T. F. McQueen, do.....	1	1	6	
	8.	"	Coronaire John Weatherhead, do.....	1	19	6	
	11.	"	Daniel Phillips, collecteur, un loup tué, certificat.....	1	10	0	
	14.	"	Moses Read, do, trois do, do.....	4	10	0	
	"	"	Christopher Guinness, asseyeur, Kitley, 1840.....	6	4	2	
	15.	"	Christopher Guinness, surchargé dans le rôle des contributions.....	0	7	3	
	"	"	Constable John Livingston, deux ordres en sessions.....	1	8	2	
	"	"	James Riddel, collecteur, deux loups tués.....	3	0	0	
	"	"	Abel Wright, asseyeur, Elmsley, 1840.....	5	15	2	
	18.	"	Coronaire W. A. Schofield, ordre en sessions.....	1	14	3	
	21.	"	James Bilton, collecteur, trois loups tués, certificats.....	4	10	0	
	"	"	James Bilton, asseyeur, Crosby Nord, 1840.....	1	14	3	
	"	"	David Snider, asseyeur, Edwardsburgh, 1840.....	6	8	9	
	22.	"	W. P. Loucks, président des sessions trimestrielles, ordre en sessions.....	5	0	0	
	24.	"	Port de la lettre du secrétaire, de Toronto.....	0	3	8	
	"	"	William Pettipiece, collecteur, trois loups tués.....	4	10	0	
	26.	"	William Pierce, asseyeur, Marlborough, 1840.....	2	1	9	
	"	"	William Dilworth, asseyeur, Gower Nord, 1840.....	1	12	4	
	"	"	O. R. Gowan, ordre en sessions.....	53	10	7½	
	29.	"	Robert Chatham, collecteur un loup tué, certificat.....	1	10	0	
	"	"	Daniel Phillips, collecteur, deux loups tués, certificats.....	3	0	0	
	30.	"	Robert Chatham, collecteur, un loup tué, certificat.....	1	10	0	
	31.		Commission du trésorier sur £1207 15s. 11d.....	48	6	2½	

Appendice (O.)	RECETTES.		£ s. d.	Appendice (O.)
1839. 22 Septembre	Décembre 31.	Balance restant entre les mains du trésorier ce 31 Décembre, 1839.	843 3 10	22 Septembre.
1840.	Janvier 6.	Reçu de Matthew Latimer, Collecteur Gower nord, 1839.	23 13 4½	
	" 9.	" Peter Ryan, do. Crosby nord, 1839.	22 4 9½	
	" 9.	" David Breese, do. Bastard, 1839.	35 0 0	
	13.	" Ambrose Clothier, do. Oxford, 1839.	113 1 2½	
	16.	" James Condie, do. Burgess, 1839.	24 5 0	
	" "	" John Redmond, do. Elizabethtown, 1838.	18 6 10	
	" "	" John Redmond, do. do. 1837.	67 12 7	
	31.	" Richard Preston, do. Crosby sud, 1839.	10 0 0	
Février	1.	" Moses Read, do. Augusta, 1839.	15 15 0	
	10.	" John Ferguson, do. Wolford, 1839.	29 14 11½	
	14.	" Moses Read, do. Augusta, 1839.	2 5 2	
	" "	" Robert Chetham, do. Front Leeds & Lansdown, 1839.	4 18 5	
	17.	" Elijah Adams, do. Yonge, 1839.	19 5 0	
	" "	" John Redmond, do. Elizabethtown,	43 15 0	
	18.	" Elijah Adams, do. Yonge, 1839.	12 10 0	
	21.	" David Woods, do. Kitley, 1839.	9 0 0	
	24.	" Elijah Adams, do. Yonge, 1839.	13 7 5	
Mars	12.	" James Condie, do. Burgess, 1839.	5 16 2	
	14.	" John Redmond, do. Elizabethtown, 1839.	39 11 9	
	" "	" John Redmond, do. do. 1839.	10 5 0	
	" "	" John Redmond, do. do. 1839.	31 15 0	
	27.	" Samuel Horton, do. do. in 1836, par George Sherwood, Ecuyer,	30 0 0	
	28.	" John Redmond, do. do. 1839.	38 5 6	
Avril	4.	" John Redmond, do. do. 1839.	33 10 6½	
	9.	" Richard Preston, do. Crosby sud, 1839.	8 8 9½	
	21.	" David Breese, do. Bastard, 1839.	33 7 3	
Mai	9.	" John Redmond, do. Elizabethtown, 1839.	12 10 0	
	13.	Proportion de contributions imposée sur les terres des absents, pour le district,	215 15 11	
	14.	do. do. do. do. reçue du Shérif,	1017 12 6½	
	26.	Reçu de David Breese, Collecteur Bastard, 1839.	19 10 0	
	" "	" David Breese, do. do. 1839.	3 5 2½	
Août	10.	" John Redmond, do. Elizabethtown, 1839.	12 9 6	
Septembre	23.	" Richard Dyer, do. do. 1840.	39 10 0	
Octobre	16.	" Moses Read, do. Augusta, 1840.	73 0 0	
	24.	" Richard Dyer, do. Elizabethtown, 1840.	56 0 0	
Novembre	7.	" Richard Dyer, do. do. 1840.	48 15 0	
	12.	" Daniel Phillips, do. Yonge, 1840.	32 10 0	
	28.	" Richard Dyer, do. Elizabethtown, 1840.	115 15 0	
Décembre	7.	" Thomas Leech, do. Montagne, 1840.	53 17 11	
	8.	" Edward Welister, do. devanture de Leeds et Lansdown, 1840.	50 0 0	
	9.	" Thomas Barber, do. Burgess, 1840.	20 0 0	
	11.	" Daniel Phillips, do. Yonge, 1840.	102 0 0	
	14.	" Moses Read, do. Augusta, 1840.	95 18 2½	
	" "	" Richard Dyer, do. Elizabethtown, 1840.	61 10 0	
	" "	" William Braman, do. Kitley, 1840.	110 7 8	
	15.	" James Riddel, do. Elmsley, 1840.	98 18 0	
	" "	" Thomas Smith, do. Edwardsburgh, 1840.	121 4 10½	
	" "	" Edward Elliott, do. Bastard, 1840.	98 15 0	
	21.	" James Bilton, do. Crosby nord, 1840.	27 10 9	
	24.	" Patrick McGill, do. Gower nord, 1840.	26 4 4	
	" "	" Wm. Pettipiece, do. Marlborough, 1840.	33 14 2	
	29.	" Robert Cheetham, do. Devanture de Leeds et Lansdown, 1840.	75 0 0	
	" "	" Daniel Phillips, do. Yonge, 1840.	50 0 0	
	30.	" Robert Cheetham, do. Derrière Leeds et Lansdown, 1840.	6 10 0	
	31.	" Richard Dyer, do. Elizabethtown, 1840.	28 0 0	
		Reçu jusqu'au 31 Décembre, 1840.	4242 19 8	
		Payé jusqu'au 31 Décembre, 1840.	2340 1 1	
			1902 18 7	
		Surchargé, erreur dans les pièces justif. Nos. 20 et 21, Mai 23, 1840.	0 3 6	
		Balance restant entre les mains du trésorier, 31 Décembre, 1840.	£ 1903 2 1	

ADIEL SHERWOOD.

Trésorier. D. J.

Appendice (O.) Erar des sommes reçues et payées sur les contributions pour les chemins du District de JOHNSTOWN, du 19 mai, 1840, au 18 mai, 1841. Appendice (O.)

22 Septembre.

22 Septembre.

Townships.	En caisse le 18 Mai, 1840.	Reçu depuis le 18 Mai, 1840.	Total.	Payé depuis le 18 Mai, 1840.	Restant à payer le 18 Mai, 1841.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Edwardsburgh	43 5 8	3 13 9	46 19 5	43 15 8	3 13 9
Angusta	23 11 10	0 15 7	24 7 5	23 11 10	0 15 7
Elizabethtown	20 19 10	1 14 4	22 14 3	22 14 3
Yonge	12 18 4	0 12 6	13 10 10	9 14 8	3 16 2
Yonge, autrefois Escott	30 10 5	30 10 5	16 15 11	13 14 6
Lansdown	33 2 3	11 8 10	44 11 1	33 0 3	11 10 10
Leeds	49 13 3	0 16 9	50 10 1	49 12 3	0 16 9
Oxford	67 7 6	6 5 0	73 12 6	67 7 6	6 5 0
Wolford	57 19 3	6 9 11	64 9 2	57 19 3	6 9 11
Kitley	30 18 10	8 11 8	39 10 6	30 18 10	8 11 8
Bastard	25 12 4	5 5 9	30 18 1	25 12 4	5 5 9
Crosby, sud	42 5 11	5 16 4	48 2 3	42 5 11	5 16 4
Marlborough	24 10 8	9 9 4	34 0 0	24 10 8	9 9 4
Montague	74 17 9	12 17 6	87 15 3	74 17 9	12 17 6
Elmsley	55 9 5	13 2 7	68 12 9	68 12 9
Burgess	65 2 6	2 8 7	67 14 1	65 2 6	2 8 7
Crosby, nord	97 7 8	2 1 2	99 8 10	97 7 8	2 1 2
Gowver, sud	18 9 0	18 9 0	18 9 0
Gowver, nord	39 3 5	19 10 9	58 14 2	39 3 5	19 10 9
Nepean	1 2 0	1 2 0	1 2 0
Johnstown	0 4 4	0 4 4	0 4 4
	£ 814 12 0	111 0 6	925 13 3	719 16 10	205 16 5

ADIEL SHERWOOD, écuyer, est comparu personnellement devant moi, et a fait serment, comme trésorier du district de Johnstown, que l'état ci dessus, est exact au meilleur de sa connoissance et croyance.

ADIEL SHERWOOD,
Trésorier, D. J.

Brockville, 25 juin, 1841.

PAUL GLASSFORD, J. P.

No. 3. — DISTRICT DU PRINCE EDWARD.

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

1839.	DEPENSES.	£ s. d.
Juillet	1. Payé à Owen McMahon, shérif, assignations, aux sessions d'avril et de juillet, aux assises de mai, et assisté 3 jours aux assises. ordre en sessions	1 20 12 6
"	B. Simpson, commissaire de Hallowell	2 0 15 0
"	Docteur Moore, coronaire, enquête sur le corps de Charles Gardner	3 1 10 0
"	T. McGuire, géolier, quartier de salaire	4 17 12 6
"	J. Howell, secrét. de township, Sophiasburgh, 1838	5 4 0 0
"	Jacob Vandusen, crieur, une année de salaire	6 10 0 0
"	T. Harrison, certificat, un loup tué	7 1 10 0
"	D. B. Stevenson, fournitures à la prison	8 2 10 9
"	Joseph Badgley, constable, 5 jours à 5s	9 1 5 0
"	E. McFall do. 5 do. à do.	10 1 5 0
"	J. McGuire, do. 5 do. à do.	11 1 5 0
"	G. Monck, do. 3 do. à do.	12 0 15 0
"	S. Golden, do. 3 do. à do.	13 0 15 0
"	Y. Cunningham, honoraires	14 2 1 4
"	W. Cahil, do.	15 1 17 0
"	G. Garrison, do.	16 1 1 0
"	James Weeks, do.	17 4 18 10
"	C. Bockus, M. P. P. pour la dernière session	18 56 10 0
"	A. McFaul, C. Bockus, D. B. Stevenson, et B. Hubbs, comité nommé pour faire bâtir un mur autour de la prison, par ordre en sessions	19 205 10 0
	Porté autre part	£ 335 13 11

1839.		Rapporté		£	s.	d.
Appendice (O.) 22 Septembre.	Juillet	4.	Payé à Jacob Platt, maître des chemins, balance de l'année dernière ...	20	6	16 11
			" David Burdett, inspecteur des chemins	21	1	2 6
		23.	" Thomas Davis, ordre en sessions	22	7	2 6
		28.	" Compto de frais de port		0	12 0
		30.	Ma commission sur £84 5s. à 4 pour cent.		3	7 6
		" Balance en caisse ce jourd'hui		262	6 7	
				£	611	1 9
RECETTES.						
1839.				£	532	11 9
Juillet	1.	Balance en caisse suivant compte rendu			78	10 0
Septembre	30.	Reçu de G. Striker, collecteur, en plein pour arrérages des taxes de 1837				
				£	611	1 9

Picton, 30 septembre, 1840.

D. SMITH,
Trésorier.

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

1839.		DEPENSES.		£	s.	d.
Octobre	3.	Payé à Joseph Badgley, Constable 6 jours à 5s.		1	1	10 0
		"	E. McFall, do. 6 do.	2	1	10 0
		"	Y. Cunningham, do. 4 do.	3	1	0 0
		"	S. Jones, do. 4 do.	4	1	0 0
		"	George Monck, services comme tel	5	1	10 0
		"	S. Wilson, tué un loup	6	1	10 0
		"	J. McGuire, Constable, 6 jours	7	1	10 0
		"	Garrit Garrison, do. 2 do.	8	0	10 0
		"	Andrew Dulmage, assigné deux jurés	9	1	10 0
		"	J. Collier, pour 3 cercueils, et avoir sommé le jury du coronaire.	10	2	10 0
		"	F. Mitchell, pain fourni aux prisonniers	11	1	15 10½
		"	William Cahill, services comme constable	12	5	2 4
		"	N. Spragg, do. do.	13	0	13 6
		"	Docteur Moore, 3 enquêtes et 2 jurys	14	5	15 0
		"	T. McGuire, comme géôlier et pour autres services	15	20	17 3
		"	J. M. Cronk, services comme constable	16	1	5 0
		"	S. Washburn, provisions pour les prisonniers	17	5	1 6
		"	O. McMahon, alloué pour assignations de jurys et présence à la cour	18	15	0 0
		"	D. B. Stevenson, dépenses de la prison et des prisonniers	19	9	17 10½
		"	D. Burdette, inspecteur des grands chemins	20	0	15 0
		"	John Rose, cercueils pour des noyés	21	0	16 0
		"	David McTaggart, alloué par jury, terrain pour un chemin	22	8	0 0
	26.	"	Joseph Gerard, pompe pour la cour de justice	23	6	0 0
Décembre	24.	"	T. N. Converse pour clôture de planches autour de la prison ..	24	21	13 5
1840.						
Janvier	6.	Commission du trésorier sur £922 2s. 5½d. à 4 pour cent.			36	17 8
		"	Balance en caisse ce jourd'hui		1030	18 7½
				£	1184	9 0½
RECETTES.						
1839.				£	262	6 7
Septembre	30.	Balance en caisse, suivant compte rendu				
Décembre	21.	Township de Hallowell, C. Williams, collecteur:—				
		Montant du rôle des contributions, pour 1839.....		£356	1	3
		Liste des absents		£ 4	3	8
		Commission du collecteur		17	11	10
					21	15 6
					334	5 9
	24.	Township de Ameliasburgh, S. Peterson, collecteur:—				
		Montant du rôle des contributions, pour 1839.....		£170	10	10
		Liste des absents		£ 1	18	5½
		Un mauvais billet		1	0	0
		Commission du collecteur		11	14	7½
					14	13 1
					155	17 9
Porté autre part				£	752	10 1

Appendice (O.)		Appendice (O.)	
1840.	22 Septembre.	22 Septembre.	22 Septembre.
Rapporté.....			
Township de Marysburgh, Jacob Dulmadge, collecteur:		£ s. d.	
	Montant du rôle des contributions pour 1839	£150	9 4
	Montant payé.....	117	10 0
	Dû moins commission et mauvaises dettes	£32	19 4
<hr/>			
Township de Sophiasburgh, J. Carpenter, collecteur:		£ s. d.	
	Montant du rôle des contributions pour 1839	£225	0 7
	Montant payé.....	162	3 11½
	Dû moins commission et mauvaises dettes	£62	16 7½
<hr/>			
Township de Hillier, G. Arthur, collecteur:		£ s. d.	
	Montant du rôle des contributions pour 1839	£170	18 8½
	Montant payé.....	152	5 0
	Dû moins commission et mauvaises dettes	£18	13 8
		£	1184 9 0½

Picton, 6th Janvier, 1840.

D. SMITH,
Trésorier.

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

		DEPENSES.		£ s. d.	
1840.	Janvier 6.	Payé au Docteur Moore, coronaire, deux enquêtes.....	1	3	0 0
		“ James Wycott, pour ouvrage fait à la prison, et garde d'un aliéné	2	4	2 7
		“ D. L. Thorp, fournitures à la prison.....	3	5	11 10
		“ F. Mitchell, pain fourni aux prisonniers.....	4	2	17 3
		“ D. B. Stevenson, fournitures à la prison.....	5	22	2 2
		“ T. McGuire, alloué au Geôlier, et fourniture à la prison, et cour			
		de justice.....	6	23	0 0
		“ D. L. Fairfield, honoraires, &c. au greffier de la paix.....	7	46	11 3½
		“ O. McMahon, assignation du jury pour les sessions de Janvier	8	6	5 0
		“ R. Young, coronaire quatre enquêtes.....	9	6	0 0
		“ Richard Bullock, assignation pour les sessions d'avril et juillet, 1837.....	10	12	10 0
		“ Peter Post, services comme constable.....	11	2	18 1
		“ J. McGuire, do. do.....	12	2	13 0
		“ William Cahill, do. do.....	13	2	2 6
		“ G. Garrison, do. do.....	14	0	10 0
		“ E. McFaul, do. do.....	15	0	5 0
		“ Y. Cunningham, do. do.....	16	0	5 0
		“ J. Badgley, do. do.....	17	0	5 0
		“ G. Menck, do. do.....	18	1	1 7
		“ J. Rolston, ouvrage fait à la cour de justice.....	19	1	5 3
	22.	“ Caleb Platt, secrétaire, Hillier.....	20	4	0 0
		“ S. H. Barton, do. Sophiasburgh.....	21	4	0 0
		“ W. Dempsey, do. Aneliasburgh.....	22	4	0 0
		“ B. Hubbs, do. Hallowell.....	23	4	0 0
Mars	18.	“ Thomas McMahon, un loup tué.....	24	1	10 0
Avril	6.	“ J. Armstrong, sa traite sur moi pour l'indemnité du représentant, pour 1840.....	25	50	0 0
		Commission sur £76 5s. 4d. à 4 pour cent.....		3	1 0
		Balance en caisse ce jour d'hui.....		893	7 5½
			£	1107	4 0
<hr/>					
		RECETTES.		£ s. d.	
1840.	Janvier 6.	Balance en caisse suivant compte rendu.....		1030	18 7½
	7.	Township de Hillier, G. Arthur, collecteur; en plein pour les contributions de 1839.....		5	1 8
Mars	18.	Township de Marysburgh, reçu de J. Dulmadge, collecteur, en plein.....		19	6 2
		Township de Sophiasburgh: reçu de Joseph Carpenter, en plein.....		44	8 7½
		Porté autre part.....	£	1099	15 1

Appendice (O.)		1840.		Rapporté.		£ s. d.		Appendice (O.)	
Mars		20.	Montant des taxes sur les terres incultes.			1099 15 1		23 Septembre.	
			Township de Marysburgh : Taxes de District £1 16s. 8d., Taxe des chemins £1 2s. 11d.			2 19 7			
			Township de Hallowell : do. 15s., do. 9s. 4d.			1 4 4			
			Township de Hillier : do. 16s. 8d. do. 10s. 5d.			1 7 1			
			Township de Ameliasburgh : do. £1 3s. 4d., do. 14s. 7d.			1 17 11			
						£ 1107 4 0			

Picton, 6 Avril, 1840.

D. SMITH,
Trésorier.

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, Trésorier

		DEPENSES.		£ s. d.	
Avril	10.	Payé au Receveur-général, l'asyle des aliénés.	1	105	12 0
		" Henry Rightman, services comme constable.	2	0	15 10
		" William Cahill, do. do.	3	1	11 0
		" Garret Garrison, do. do.	4	1	0 4
		" George Monck, do. do.	5	1	16 2
		" James Weeks, do. do.	6	2	1 6
		" Joseph Badgely, do. do.	7	1	18 2
		" Elijah McFall, do. do.	8	2	8 0
		" Peter Post, do. do.	9	1	7 8
		" Caleb Platt, services comme inspecteur des chemins.	10	0	15 0
		" David Burdett, do. do.	11	0	18 9
		" John Cameron, services comme constable.	12	5	16 11
		" Caleb Platt, excédant de taxes	13	0	10 0
		" Charles Sailor, services comme inspecteur de chemins.	14	1	6 3
		" C. Bockus, représentant au Parlement.	15	56	10 0
		" Dr. Austin, médecin de la prison.	16	5	0 0
		" O. McMahon assignation du jury des dernières sessions trimestrielles.	17	6	5 0
		" William Dempsey, asseyeur, township de Ameliasburgh, 1840	18	8	8 9
		" J. McGuire, secrét. de township Marysburgh. £4 0 0			
		do. Asseyeur do. 8 7 6			
		do. Services comme inspecteur de chemins. 1 10 0	19	13	17 6
		" D. L. Thorp, fournitures à la prison.	20	2	5 3
		" Edward Carrol, lits pour les prisonniers.	21	3	0 0
		" D. B. Stevenson, fournitures à la prison.	22	24	5 6
		" T. McGuire, alloué au géolier. &c.	23	26	12 9
		" F. Mitchell, pain pour la prison.	24	2	16 8
		Taxes des chemins sur les terres incultes :			
		" William Dempsey, secrét. du township Ameliasburgh	25	0	14 7
		" Caleb Platt, do Hillier	26	0	8 5
		" B. Hubbs, do. Hallowell.	27	0	9 4
		" T. McGuire, do. Marysburgh.	28	1	2 11
Mai	19.	" T. McGuire, pour conduire C. Huyck au Pénitencier.	29	3	0 0
Juillet	6.	" Balance en caisse ce jour d'hui.		610	13 2½
				£	893 7 5½
		RECETTES.			
1840.	Avril	6.	Balance en caisse suivant compte rendu.	£	893 7 5½

Picton, 6 Juillet, 1840.

D. SMITH,
Trésorier.

David Smith, écuyer, déclare sous serment que le compte qui précède est un état juste et fidèle de la recette et du paiement de tous les deniers qui sont venus entre ses mains, comme trésorier du district du Prince Edward, pour l'année expirée le premier de Juillet courant.

DAVID SMITH,
Trésorier, district du Prince Edward.Attesté devant moi, à Picton,
ce 10 Juillet, 1840.

D. B. STEVENSON, J. P.

Appendice
(O.)

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

Appendice
(O.)

22 Septembre.		1840.		22 Septembre.	
		DEFENSES.		£ s. d.	
Juillet	8.	Payé à W. H. Niles, services comme constable	1	1	0 0
		" William Cahill, do. do.	2	4	5 10
		" James Weeks, do. do.	3	2	0 0
		" Joseph Badgley, do. do.	4	4	12 4
		" Daniel Hicks, do. do.	5	1	0 0
		" Henry Rightman, do. do.	6	0	8 0
		" George Monck, do. do.	7	2	0 0
		" Edward Wright, do. do.	8	1	0 0
		" John McGuire, do. do.	9	0	12 6
		" Jacob Van'luson, crieur, une année de salaire	10	10	0 0
		" Thomas Wellbanks, services comme constable	11	0	15 0
		" Caleb Platt, inspecteur des chemins	12	0	15 0
		" Charles Sailor, do. do.	13	0	18 9
		" E. McFaul, services comme constable	14	1	15 0
		" N. B. Conger, garde de Thorp, aliéné	15	4	18 6
		" Dr. Thomas Moore, coronaire, quatre enquêtes	16	6	0 0
		" John Keogh, do. une do.	17	1	10 0
		" T. McGuire, alloué comme géolier, etc.	18	20	17 6
		" D. B. Stevenson, fournitures à la prison	19	14	14 2
		" O. McMahon, assignation de jurés jusqu'à ce jour	20	17	10 0
		" R. Hanlan, pour ouvrage fait aux cellules	21	0	13 3
		" Elias Clark, présence comme témoin	22	0	15 0
		" F. Mitchell, pain fourni au prisonniers	23	2	6 6
		" D. L. Thorp, fournitures à la prison	24	2	5 0
		" D. L. Fairfield, greffier de la paix	25	21	13 5
		" John Cronk, services comme constable	26	0	12 4
		" F. M. Jones, asseyeur, township de Hillier, 1840	27	8	0 7
		" H. Rightman, services comme constable	28	1	15 0
Septembre	28.	" C. Bockus et D. B. Stevenson, ordre à compte de la clôture devant la cour de justice	29	50	0 0
Octobre	6.	Balance en caisse, suivant compte rendu		425	19 6
				£	
					610 13 2½
RECETTES.					
1840.				£	
Juillet	6.	Balance de compte rendu ce jourd'hui		610	13 2½

Picton, 6 Octobre, 1840.

DAVID SMITH,
Trésorier

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

1840.		DEFENSES.		£ s. d.	
Octobre	9.	Payé à Thomas Moore, services comme coronaire	1	1	10 0
		" M. B. Conger, garde d'un aliéné	2	1	18 0
		" T. McGuire, alloué comme géolier, et pour autres services	3	22	14 0
		" D. L. Fairfield, greffier de la paix	4	26	10 0
		" James Redner, services comme constable	5	3	0 0
		" Daniel Hicks, do. do.	6	1	10 0
		" E. McFaul, do. do.	7	2	8 0
		" Peter Hare, do. do.	8	1	10 0
		" George Monck, do. do.	9	1	5 0
		" J. M. Cadman, do. do.	10	1	16 3
		" J. M. Cronk, do. do.	11	0	5 0
		" Joseph Badgely, do. do.	12	1	10 0
		" Lewis Hudgens, do. do.	13	0	15 0
		" William Cahill, do. do.	14	3	18 6
		" James Porter, do. do.	15	0	10 0
		" Owen McMahon, shérif	16	15	17 6
					86 17 3

Appendice (O.)		Appendice (O.)	
1840.		1840.	
22 Septembre.	9.	Rapporté.....	£ 86 17 3
		" Elias Clark, alloué comme témoin.....	17 0 15 0
		" Charles Sailor, services, comme inspecteur des chemins.....	18 0 18 9
		" S. H. Barton, asseyeur de township de Sophiasburgh, pour 1840.....	19 9 10 0
		" J. H. Yonge do. do. Hallowell, pour 1840.....	20 12 5 7
		" R. Scott, peinture de la cour de justice.....	21 7 4 0
		" K. Hanlin, Menuiserie à la prison.....	22 3 0 6
		" Philip Maskill, ouvrage fait aux cellules.....	23 2 10 0
		" James Wycott, couvrir le toit de la cour de justice.....	24 8 9 3
		" Andrews et Root, nouvelles cheminées, do.....	25 30 9 9
		" Gill et Lee do. do.....	26 17 19 4½
		" F. Mitchell, pain fourni aux prisonniers.....	27 2 6 8
		" D. B. Stevenson, bois et autres articles fournis à la prison.....	28 40 12 11
		" Henry Rightman, services comme constable.....	29 1 10 0
		" C. Pettingill, do. do.....	30 3 9 10
Novembre	21.	" O. Cooper, par ordre de D. B. Stevenson.....	31 37 10 0
	27.	" B. Brewster, et cie, traite pour du fer.....	32 48 8 7
Décembre	10.	" O. Cooper, par ordre de D. B. Stevenson.....	33 37 10 0
	13.	" C. Bockus, par ordre de D. B. Stevenson.....	34 50 0 0
	17.	" J. Armstrong, par ordre de D. B. Stevenson.....	35 88 14 3
	18.	" B. Brewster et cie, traite pour du fer.....	36 27 12 4
	30.	" D. B. Stevenson, sa traite en faveur de McLeod et Logan pour de la pierre.....	37 125 15 6
1841.		" Compte de frais de port pour douze mois.....	0 10 0½
Janvier	5.	" William Dempsey, secrétaire de township de Ameliasburgh pour 1840.....	38 4 0 0
		Commission sur £1003 ss. 1d. à 1 pour cent.....	40 2 8
		Balance en caisse ce jourd'hui.....	741 5 4
			£ 1429 7 7
RECETTES.			
1840.		G. Balance de compte rendu ce jour.....	£ 425 19 6
Décembre	15.	Township de Sophiasburgh, S. H. Barton, collecteur:—	
		Montant du rôle des contributions pour 1840.....£228 17 10½	
		Moins pour les absents.....£ 1 4 5½	
		Commission du collecteur..... 14 16 0	
		16 0 5½	
			212 17 5
	30.	Henry Dingman, violation du dimanche et jurement.....	1 18 4
1841.		1. Township de Hillier, George Arthur, collecteur:—	
Janvier		Montant du rôle des contributions, pour 1840.....£171 18 8½	
		Moins pour les absents.....£ 1 14 0	
		Commission du collecteur..... 11 18 3½	
		13 12 3½	
			158 6 5
		2. Township de Hallowell, D. Leavens, collecteur:—	
		Montant du rôle des contributions, pour 1840.....£392 3 10	
		Moins pour les absents.....£ 7 3 9	
		Commission du collecteur..... 19 5 0	
		26 8 9	
			365 15 1
		4. Township de Marysburgh, J. Dulmage, collecteur:—	
		Montant du rôle des contributions, pour 1840.....£159 17 4	
		Montant payé..... 100 0 0	
			100 0 0
		5. Township de Ameliasburgh, R. C. Cotter, collecteur:—	
		Montant du rôle des contributions, pour 1840.....£179 15 9	
		Liste des absents.....£ 2 16 4	
		Commission du collecteur..... 12 8 7	
		15 4 11	
			164 10 10
			£ 1429 7 7

Le DISTRICT DU PRINCE EDWARD en compte courant avec DAVID SMITH, trésorier.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

22 Septembre.

22 Septembre.

		DEPENSES.		£	s.	D.
1841.	Janvier	6.	Payé à O. McMahon, services comme shérif	1	7	15 0
			" T. McGuire, alloué comme géolier	2	17	8 0
			" S. Peterson, inspecteur des grands chemins	3	2	5 0
			" D. L. Thorp, fournitures à la prison	4	2	19 3
			" R. Scott, ouvrage fait à la cour de justice	5	3	16 0
			" Peter Minakin, bois fourni à la prison	6	3	15 0
			" Francis Mitchell, pain pour les prisonniers	7	0	17 6
			" Dr. Thomas Moore, coronaire	8	1	10 0
			" Reuben Young, coronaire	9	1	10 0
			" James Cavan, bois fourni à la prison	10	2	2 8
			" Charles Bull, surchargé dans les contributions, par erreur ...	11	0	2 1
			" Samuel Weeks, do. do.	12	0	19 0
			" A. McGuire, alloué à J. McGuire, décédé, comme secrétaire de Marysburgh	13	4	0 0
			" D. L. Fairfield, griffier de la paix	14	11	1 4
			" James Weeks, services comme constable	15	4	13 4
			" H. Rightman, do. do.	16	2	0 0
			" G. Monck, do. do.	17	1	5 0
			" Daniel Hicks, do. do.	18	1	18 2
			" William Cahill, do. do.	19	1	15 0
			" E. McFaul, do. do.	20	0	15 0
			" Peter Hare, do. do.	21	1	5 0
			" Joseph Badgley do. do.	22	2	1 0
			" W. H. Niles, do. do.	23	0	15 0
			" D. B. Stevenson, fournitures pour la prison	24	12	12 3
			" D. Walt, pont à Consecon	25	40	0 0
			" P. Clapp, un chemin dans la 3e concession, Hillier	26	12	10 0
			" C. Vanhorn, garde de P. Vanskinn, aliéné, une semaine	27	0	15 0
			" S. H. Barton, secrétaire du township de Sophiasburgh, pour 1841	28	4	0 0
	Février	9.	" A. Spencer, tué un loup, ordre	29	1	10 0
		13.	" C. Platt, secrétaire du township de Hillier, pour 1840	30	4	0 0
		20.	" B. Hubbs, do. do. de Hallowell, pour 1840	31	4	0 0
		24.	" E. Bedal, tué un loup, ordre	32	1	10 0
		8.	" Shérif McMahon, frais d'élection	33	25	15 0
		18.	" William McLoeklin, constable spécial, élection, 5 jours, à 5s ..	34	1	5 0
		20.	" J. Cahoun, do. do. 4 do. à 5s ..	35	1	0 0
		22.	" Commission du trésorier sur £47 3s. 10d. à 4 pour cent.		1	17 4
		3.	5. Payé au receveur général, à compte de l'asyle des aliénés de la province	36	107	16 11
			" Balance en caisse ce jour d'hui		493	8 11
				£	788	9 2
RECETTES.						
1841.	Janvier	5.	Balance de compte rendu ce jour		741	5 4
			" D. Watt, amende qu'il a fait payer à une personne pour violation du dimanche		0	5 0
	Mars	29.	Township de Marysburgh, reçu de Jacob Dulmage, collecteur, en plein.		44	9 9
			Taxes sur les terres incultes, pour 1840		0	16 3
			Township d'Athol, taxe du district, 40s.; taxe des chemins, 6s. 3d.		0	18 5
			Township de Marysburgh, do. 11s. 6d.; do. 6s. 11d.		0	14 5
			Township de Ameliasburgh, do. 9s. 3d.; do. 5s. 2d.			
				£	788	9 2

David Smith déclare sous serment que le compte ci-dessus est un état juste et fidèle de la recette et de la dépense des deniers qui sont venus entre ses mains, pour le district du Prince Edward, dans l'année expirée le 5 avril, 1841.

Attesté devant moi, à Picton, }
ce 16 avril, 1841. }

D. B. STEVENSON, J. P.

DAVID SMITH,
Trésorier.

District du Prince Edward.

Appendice
(O.)

No. 4.—DISTRICT DE VICTORIA.

Appendice
(O.)

LE DISTRICT DE VICTORIA, en compte courant avec PHILIP HAM, trésorier.

22 Septembre.

22 Septembre.

1840.		DEPENSES.	£	s.	d.
Septembre	10.	Payé sur billet renouvelé, Banque Commerciale.....	10	15	14
Octobre	7.	" Intérêt sur débenture No. 4.....	30	0	0
	14.	" Honoraires du collecteur, Sydney, pour 1839 (partie).....	10	10	4½
		" Frais dans la poursuite contre Joseph Caniff.....	4	15	7
	20.	" Intérêt sur débenture No. 7.....	3	0	0
		" Certificats, trois loups tués.....	4	10	0
	21.	" do. do. do.....	1	10	0
		" Ordres en sessions, No. 1.....	70	19	1
	30.	" Certificat, un loup tué.....	1	10	0
		" do. deux do. Thurlow.....	15	0	0
	31.	" Intérêt sur débenture, No. 8.....	4	19	7½
		" Collecteur de Sydney, 1839, balance.....	4	16	4
Novembre	5.	" Zénas Dapoc, ordre de McAnnany et Kitcheson.....	0	10	0
	11.	" Ocomb, do. do.....	0	12	1
	16.	" Peter O'Reilly, do. do.....	19	14	4½
	28.	" William Hales, do. do.....	20	15	10
Décembre	3.	" Débenture, No. 12.....	159	10	6
		" Quatre mois d'intérêt sur do.....	3	3	6
		" Certificats, trois loups tués, Hungerford.....	4	10	0
	7.	" Collecteur de Tyendenaga.....	8	14	7
		" Asseyeur de do.....	7	8	9
		" Watson, ordre du comité pour du bois.....	5	4	0
	15.	" Secrétaire, Madoc, 1839.....	4	0	0
		" Asseyeur de Macoc, 1839.....	2	8	1
		" Certificats, quatre loups tués, Thurlow.....	6	0	0
		" Certificat, un do. Sidney.....	1	10	0
		" J. S. Huffman, collecteur de Sidney.....	15	16	11
		" Thomas D. Farlay, asseyeur, Sidney.....	11	11	7
	16.	" Certificats, quatre loups tués, Rawdon.....	6	0	0
		" Rosebuch, collecteur, Rawdon.....	4	1	4
		" Rosebuch, asseyeur, do.....	3	0	7
	21.	" Campion, asseyeur, Madoc, 1839.....	2	9	0
	22.	" George Smith, secrét. do.....	4	0	0
	26.	" H. W. Tague, do. Thurlow.....	4	0	0
		" Certificat, un loup tué.....	1	0	0
		" Woodcock, collecteur, à Hungerford.....	2	15	6
		" Woodcock, asseyeur, do.....	1	18	9
1841.					
Janvier	2.	" S. Johns, secrétaire, Marmora.....	4	0	0
		" Certificats, deux loups tués.....	3	0	0
		" Archibald Ross, asseyeur, Thurlow.....	11	14	4
	5.	" John Burniger, collecteur, do.....	14	14	6
	8.	" Watson, ordre du comité, pour du bois.....	3	8	9
	11.	" H. N. Gaffin, asseyeur, Madoc.....	1	16	1
		" H. N. Gaffin, collecteur, do.....	2	17	4
		" P. Luke, asseyeur, Huntingdon.....	3	0	0
		" P. Luke, collecteur, do.....	3	15	2
		" P. Luke, secrétaire, do.....	4	0	0
		" Divers ordres en sessions, No. 2.....	126	17	0
		" Porté au fonds pour liquider la dette du district.....	700	0	0
		" do do. provenant de contributions additionnelles.....	501	6	8
	12.	" G. Benjamin, pour un relevé des terres incultes, y compris ses frais pour aller à Kingston, six jours.....	7	0	0
		" Baptiste Clément, ordre de Kitchison et McAnnany, omis le 24 septembre, 1840.....	6	0	0
	14.	" H. P. Watkins, secrétaire, Rawdon.....	4	0	0
	19.	" Dramp, Kitchison et O'Reilly, ordre pour du bois.....	0	5	6
		" David Orser, certificat, un loup tué.....	1	10	0
		" John Johnston, secrétaire, Hungerford.....	4	0	0
	21.	" M. Neilson, do. Tyendenaga.....	4	0	0
	25.	" Gideon Turner, do. Sidney.....	4	0	0
	26.	" Smith Bartlett, chambre de sûreté.....	15	0	0
Février	8.	" Carscallan, ordre du comité, pour du bois.....	6	5	0
	9.	" Zenas Dabe, ordre du comité.....	1	0	11
	11.	" William Watson, ordre du comité, pour du bois.....	15	12	6
	12.	" F. McAnnany, ordre du comité.....	0	9	6
Avril	12.	" Henry Smith, ordre du comité, pour du bois.....	2	18	7½
		" Ordres en session, No. 3.....	173	15	9½
		Commission du trésorier sur £888 2s. 0d.....	35	10	4
		Balance en caisse.....	172	10	3½
			£	2297	9 9½

Appendice (O.)	1840.	RECETTES.	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre	3.	Reçu de John Turnbull	32	1	0	22 Septem
	3.	Joseph Cannill, contributions pour 1839	2	10	6	
22 Septembre	3.	John Burniger, do. Thurlow, (partie)	50	0	0	22 Septem
	10.	John S. Hurliman, do. Sidney, (partie)	116	15	0	
	14.	Contributions, Sidney, 1839	31	11	2	
	20.	H. N. Gallin, contributions, Madoc, (partie)	12	5	0	
	24.	John S. Hurliman, do. Sidney	232	10	0	
	30.	Sur débentures, 23, 24 et 25	700	0	0	
	30.	J. Burniger, contributions, Thurlow	222	10	0	
	31.	P. Luke, do. Hundingdon	37	10	0	
Novembre	5.	J. S. Hurliman, do. Sidney	44	12	6	
	14.	J. Burniger, do. Thurlow	109	0	0	
Décembre	3.	S. Woodcock, do. Hungerford	35	0	0	
	5.	P. Luke, do. Hundingdon	37	10	0	
	7.	M. Sweeny, do. Tyendenaga	216	3	8	
	8.	H. N. Gallin, do. Madoc	2	10	0	
	13.	do. do.	41	15	0	
	15.	J. Burniger, do. Thurlow	113	15	0	
	"	J. S. Hurliman, do. Sidney	36	19	2½	
	11.	Rosebush, do. Rawdon	97	9	2	
	26.	Woodcock do. Hungerford	20	9	2	
	31.	Arrérages de contributions, Tyendenaga, 1839	0	7	7½	
1841.						
Janvier	2.	B. Johns, collecteur, Marmora	25	0	0	
	5.	J. Burniger, do. Thurlow	38	6	1	
	11.	H. N. Gallin, do. Madoc	6	13	3½	
	"	P. Luke, do. Hundingdon	20	16	5	
Février	9.	En argent de B. Johns, collecteur, Marmora	7	10	0	
		Erreur dans le compte de B. Clément	6	0	0	
			2297	0	9½	

PHILIP HAM,
Trésorier, District de Victoria.

Attesté devant moi à Belleville, }
ce 10 Juin, 1841. }

WM. KETCHESON, J. P.

Fonds pour liquider la dette du District de Victoria, 1841.

1841.	RECETTES.	£	s.	d.	1841.	DEPENSES.	£	s.	d.	
Janvier	2.	Produits des débentures, 23, 24, 25	700	0	0	Jan. 26.	Donné à John Turnbull, pour payer le billet du comité de construction à la Banque commerc. ..	500	0	0
		Produits des contributions additionnelles, 1840	501	6	8	Février 4.	Payé à William Hutton, 6 mois d'intérêt sur débenture No. 4	30	0	0
					Avril 10.	Payé à William Ketheson, une année d'intérêt sur débenture No. 5	12	0	0	
			£	1201	6	8	£	542	0	0

PHILIP HAM,
Trésorier, District de Victoria.

Attesté devant moi à Belleville, }
ce 10 Mai, 1841. }

WM. KETCHESON, J. P.

Bureau de la Paix, }
Belleville, 29 Avril, 1841. }

Le comité a aussi examiné minutieusement les comptes du trésorier avec le district, et les a trouvés satisfaisants de toutes manières, en tant qu'il peut voir, montrant une balance en caisse pour les dépenses incidentes du district, de £172 10s. 3½d., et une autre pour liquider la dette du district, de £659 6s. 8d.

(Signé)

THOS. D. APPLEBY, Président.

Je certifie que ce qui précède est un extrait fidèle du rapport du comité des comptes, adopté en session publique le 14 avril, 1841.

EDMUND MURNEY,
Greffier de la Paix, D. V.

Le DISTRICT DE VICTORIA en compte avec PHILIP HAM, trésorier.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

29 Septembre

22 Septembre

1841.		DEPENSES.	£ s. d.
Avril	15.	Payé, à E Murney, greffier de la paix.....	25 0 0
	26.	" H. Corley, ordre en sessions, pour une pompe à incendie.....	12 10 0
Juin	24.	" William Hales, ordre du comité.....	1 18 4
	25.	" Collecteur de Marmora, commission sur £7 10s.....	0 12 0
		" Ordres des sessions d'avril.....	108 14 3
Juillet	27.	Balance en caisse.....	23 15 8½
			<hr/>
			172 10 3½
1841.		RECETTES.	
Avril	10.	Balance caisse d'après le dernier compte.....	£ 172 10 3½
1841.		DEPENSES.	
Juillet	27.	Payé au Collecteur, Marmora, 1840.....	1 17 9
		" Asseyeur, do. 1840.....	1 3 7
Octobre	19.	" Ordres des sessions de Juillet.....	100 4 3
		Balance en caisse.....	15 0 1
			<hr/>
			118 5 8
1841.		RECETTES.	
Juillet	27.	Balance en caisse.....	23 15 8
Octobre	9.	Du collecteur Thurlow.....	94 10 0
			<hr/>
			118 5 8
1841.		DEPENSES.	
Novembre	13	Payé, un loup tué.....	1 10 0
	20.	" un do.....	1 10 0
	22.	" deux do.....	3 0 0
	24.	" cinq do.....	7 10 0
	26.	" trois do.....	4 10 0
	30.	" Au secrétaire, Huntingdon.....	4 0 0
Décembre	4.	" Pour port de lettres.....	0 2 3
		" Au procureur général pour conseil donné sur les terres incultes.....	3 10 0
	13.	" quatre loups tués.....	6 0 0
		" Asseyeur, Marmora, 1841.....	1 12 2
		" Collecteur, do.....	1 16 11
		" Secrétaire, do.....	4 0 0
	19.	" Trois loups tués.....	4 10 0
	20.	" Un loup tué.....	1 10 0
		" Collecteur, Madoc.....	3 1 7
		" Asseyeur, do.....	2 13 10
		" Secrétaire, do.....	4 0 0
	21.	" Collecteur, Tyendenaga.....	9 11 5
		" Asseyeur, do.....	7 18 5
	22.	" Secrétaire, Hungerford.....	4 0 0
	24.	" Trois loups tués.....	4 10 0
	27.	" Asseyeur, Thurlow.....	11 6 6
		" Collecteur, Sidney.....	15 8 8
	20.	" Collecteur, Huntingdon.....	4 4 4
	30.	" Asseyeur, Sidney.....	11 11 10
		" Un loup tué.....	1 10 9
		" Collecteur, Thurlow.....	15 9 0
		" Peter O'Reilly, sur warrants.....	1 5 0
		" Trois loups tués.....	4 10 0
		Porté au fonds pour liquider la dette du district.....	708 9 2
		Payé au gardien du Pénitencier pour de la pierre.....	19 7 3
		Ordres en sessions, 1841, (octobre).....	181 5 3
		do. do. pour décembre.....	59 14 4
		Pour un état des terres incultes.....	5 0 0
		Commission du Trésorier sur £669.....	26 15 2
		Balance en caisse.....	413 3 2½
			<hr/>
			1564 6 4½

1841.		RECETTES.		£	s.	d.	Appendice (O.)
Appendice (O.)	Octobre	19	Balance en caisse	15	0	1	22 Septembre.
		23	En argent, collecteur, Thurlow	60	0	0	
		27	" do. Huntingdon	30	0	0	
Novembre		18	" do. Hungerford	19	10	0	
		22	" do. Rawdon	73	10	0	
		"	" do. Thurlow	165	0	0	
Décembre		28	" do. Huntingdon	62	11	0	
		4	" do. Thurlow	88	5	0	
		"	" do. Sidney	339	0	0	
		13	" do. Marmora	41	0	2	
		19	" do. Thurlow	14	0	0	
		"	" do. Hungerford	38	10	0	
		20	" do. Madoc	70	6	4	
		21	" do. Tyendenaga	232	16	3	
		24	" do. Rawdon	27	5	0	
		"	" do. Rawdon	5	15	0	
		"	" do. Sidney	84	4	7	
		28	" do. Thurlow	98	16	0	
		29	" do. Huntingdon	7	18	2	
		30	" do. Thurlow	26	14	11	
		"	" do. Terres incultes	64	3	9½	
				£	1564	6 4½	

Je certifie que l'état ci-dessus est exact et vrai.
Belleville, 31 décembre, 1841.

Attesté devant moi à Belleville, }
ce 13 décembre, 1841.

H. BALDWIN, J. P.

PHILIP HAM,
Trésorier, district de Victoria.

Fonds pour liquider la dette du District.

1841.	RECETTES.	£	s.	d.	1841.	DEPENSES.	£	s.	d.
Avril 10..	Balance en caisse	659	6	8	Mai	1. W. Hutton, intérêt sur débentures. 23, 24, 25 et 8.	24	19	9
						12. Capt. McIntosh, do. sur do. 1, 2 et 3	138	0	0
					Juin	11. W. Ketcheson, do. sur do. 6	6	0	0
						Balance en caisse	490	6	11
		£	659	6 8			659	6	8
Juillet 27..	Balance en caisse	390	6	11	Avril	11. W. Hutton, intérêt sur débenture 4	30	0	0
						Do. do. do. 13	6	0	0
						26. E. Horsey, do. do. 19 et 20,	24	0	0
						Do. do. do. 18 et 22,	9	19	9
						Do. débenture 18 ..	150	1	6
						Do. do. 22 ..	16	10	0
						Balance en caisse	253	15	8
							£	490	6 11
		490	6	11					
Oct. 19..	Balance en caisse	253	15	8	Octobre	21. W. Ketcheson, intérêt sur débenture 7	3	0	0
	Contributions addit. pour 1841	708	9	2		28. W. Hutton, do. sur do. 8,	24	19	9
						23, 24 et 25	100	0	0
						Do. débenture 13	2	4	7
						Do. intérêt sur do.	108	4	11
						J. Mowat, débenture 14,	723	15	8
					Déc.	avec intérêt			
						31. Balance en caisse			
		£	962	4 10			£	962	4 10

Je certifie que l'état ci-dessus est exact et vrai.

PHILIP HAM,
District de Victoria.

Attesté devant moi à Belleville, }
ce 31 Décembre 1841.

H. BALDWIN, J. P.

Les comptes du trésorier ont été présentés ce jourd'hui aux sessions, examinés, vérifiés, trouvés exacts, agréés et leur publication ordonnée.
Belleville, 31 Décembre, 1841.

E. MURNEY,
Greffier de la Paix.

No. 5. — DISTRICT DE NEWCASTLE.

LE DISTRICT DE NEWCASTLE, en compte avec Z. BURNHAM, trésorier.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

22 Septembre.

22 Septembre.

1840.		No. des pièces j.	DEPENSES.	£	s.	d.
Janvier	3	1	A Asseyeur, d'Otanabéc, 1839	6	1	3
		2	" Secrétaire do. 1839	4	0	0
		3	" Collecteur do. 1839	8	8	10
		4	" do. do. certificat; un loup tué	1	10	0
		5	" Asseyeur de Clarke, 1839	8	3	8
		6	" Collecteur de Clarke, certificats, 3 loups tués	4	10	0
		7	" Asseyeur de Cavan, 1839	8	2	2
		8	" Collecteur de Cavan, certificats, 2 loups tués	3	0	0
		9	" Secrétaire de Dummer, 1839	4	0	0
		10	" Asseyeur do. 1839	2	8	8
		11	" Collecteur do. 1839	3	9	3
		12	" do. do. certificats, 3 loups tués	4	10	0
	10	13	" Asseyeur de Douro, 1839	2	15	4
		14	" Secrétaire de Manvers, 1839	4	0	0
		15	" Collecteur, Ennismore, 1838	0	18	0
		16	" Collecteur de Smith, certificats, 6 loups tués	9	0	0
	14	17	" Asseyeur de Cramahe, 1839	8	2	0
		18	" Secrétaire do. 1839	4	0	0
		19	" do. de Haldinand, 1839	4	0	0
		20	" Collecteur, de Cramahe, 1839	13	19	2
		21	" Certificat un loup tué	1	10	0
		22	" Collecteur de Emily, 2 loups tués	3	0	0
		23	" Secrétaire de Asphodel, 1839	4	0	0
		24	" Asseyeur do. 1838	2	2	0
		25	" Campbell et Hales, entrepreneurs du mur de la prison	75	0	0
	15	26	" Secrétaire de Percy, 1839	4	0	0
	17	27	" Collecteur de Mariposa, déduction 1839	4	8	7
		28	" Certificats, 2 loups tués	3	0	0
		29	" Asseyeur de Mariposa, 1839	3	3	11½
		30	" Secrétaire do. 1839	4	0	0
		31	" Asseyeur de Darlington, 1839	6	6	4
		32	" Collecteur do. 1839	8	15	6
		33	" Certificats, quatre loups tués	6	0	0
		34	" Collecteur, Darlington, en déduction, 1839	1	16	11
		35	" Cottrell Lane, services comme constable	7	12	0
		36	" Asseyeur, Monaghan, 1839	6	3	11
		37	" Surtaxé, James Clarke, de Monaghan, 1839	0	4	6
		38	" John Crozier, services comme constable	1	0	0
		39	" Secrétaire, Monaghan, 1839	4	0	0
		40	" do. de Smith, 1839	4	0	0
		41	" Fitzpatrick, crieur de la cour	2	0	0
		42	" T. Chamberlain, présence à l'enquête du coronaire	1	3	4
		43	" Jonathan Russ, inspecteur des chemins	3	0	0
		44	" A. McDonald, constable	0	11	3
		45	" William Nicholls do.	2	15	6
		46	" Thomas Fawcett, do.	4	5	0
		47	" William Nicholls, do.	2	11	9
		48	" C. Knowlson, secrétaire de Emily, 1839	4	0	0
		49	" Collecteur en déduction, Otanabec, 1839	3	6	4
		50	" Collecteur et asseyeur, de Eldon, 1837	4	7	6½
		51	" Secrétaire, d'Eldon, 1839	4	0	0
		52	" Commissaire d'Eldon, 1836	0	15	0
		53	" Thomas Ward, greffier de la paix	211	10	6
		54	" E. Duffy, district projeté de Colborne	200	0	0
		55	" George Burnie, geolier	48	13	7½
		56	" Collecteur de Hamilton, certificat, un loup tué	1	10	0
		57	" Gilbert Morrison, constable	4	8	10
		58	" Secrétaire de Hamilton, 1839	4	0	0
		59	" do. do. 1840	4	0	0
		60	" Asseyeur de Manvers, 1838	1	3	1
		61	" Collecteur do. 1838	1	11	1
		62	" Asseyeur do. 1839	1	7	8
	29	63	" Dr. Goldstone, soins et médicaments	6	5	0
		64	" Jos. Huston, inspecteur	5	7	6
		65	" J. Huston, Jr., Secrétaire de Cavan, 1839 et 1840	8	0	0
		66	" J. Huston, Jr., inspecteur	8	5	0
		67	" James Tremble, constable	1	6	9
		68	" T. Loveland, réparation de pompe	0	6	0
Porté autre part.....				£	795	12 9½

Appendice (O.)	1840.	No. des pièces		£	s.	d.	Appendice (O.)
			Rapporté	795	12	9½	
	Janvier	29.	69 A R. Stevens, voiturier	1	5	0	
	22 Septembre	11.	70 " James Burnett, ouvrage à la cour de justice	6	11	1	22 Septembre
	Février	13.	71 " Certificat, un loup tué	1	10	0	
			72 " Collecteur d'Emily, 1839	3	8	0	
			73 " Hugh Collum, constable	2	10	0	
			74 " John J. Taylor, garde d'une aliénée	6	0	0	
			75 " William Furay, impression	2	5	0	
			76 " G. Hamilton, ouvrage à la prison	0	13	3	
			77 " Asseyeur de Haldimand, 1837	8	11	8	
			78 " George Burnie, deux aliénés en prison	15	0	0	
			79 " Gilbert Morrison, constable	1	0	0	
			80 " A. Pisk, constable	0	10	0	
			81 " W. Patterson, déduction des contributions, 1839	1	4	7	
			82 " Francis Maybee, do. do. Mariposa	1	1	11½	
		20.	83 " Collecteur de Cavan, 1837	10	10	3	
			84 " do. do. 1838	10	10	6	
		21.	85 " Déduction des contributions, Monaghan	1	15	5	
			86 " Certificat, un loup tué	1	10	0	
			87 " do. do.	1	10	0	
			88 " Déduction des contributions, Dummer, 1838	2	8	1½	
		24.	89 " Dennis Riorden, constable	2	10	0	
			90 " John Lynn, constable	2	11	0	
			91 " Secrétaire de Fenelon, 1838 et 1839	8	0	0	
		25.	92 " Certificats, 8 loups tués	12	0	0	
			93 " Dr. J. Gilchrist, présence à l'enquête du coronaire	3	10	10	
			94 " Jonathan Russ, inspecteur des chemins	2	5	0	
			95 " Secrétaire de Cartwright	4	0	0	
			96 " Collecteur de Douro, 1839	3	18	7	
			97 " E. Dear, maçonnerie à la prison	0	5	0	
			98 " Asseyeur d'Eldon, 1838	1	15	9	
			99 " Collecteur do. do.	2	8	0	
			100 " J. Stickel, menuiserie	0	17	6	
Mars		16.	101 " John Hutchison, coronaire	2	16	0	
		17.	102 " Asseyeur de Smith, 1839	4	7	10	
		19.	103 " Secrétaire d'Ops, 1839	4	0	0	
			104 " Asseyeur d'Ops, 1839	3	8	7	
			105 " Collecteur d'Ops, 1839	2	10	0	
			106 " Certificats, 5 loups tués	7	10	0	
		27.	107 " Collecteur de Mariposa, 1839	3	19	9	
			108 " Déduction des contributions, collecteur de Mariposa, 1839	4	8	7	
			109 " do. do. do. Ennismore, 1838	1	5	2	
Avril		4.	110 " do. do. do. Eldon, 1837	1	6	11	
			111 " do. do. do. Eldon, 1839	1	17	7½	
			112 " Francis Burnett, réparer la cour de justice endommagée par le feu	28	15	3	
			113 " Asseyeur de Douro, 1840	0	15	0	
		14.	114 " Jonathan Russ, constable	1	5	0	
			115 " Collecteur de Cavan, 1839	12	12	6	
			116 " Thomas Denehy, inspecteur	4	2	6	
			117 " Deux commissaires, Mariposa, 1839	1	10	0	
			118 " Asseyeur de Hope, 1837	10	15	8	
			" do. do. 1838	11	11	6	
			" do. do. 1839	9	14	3	
			119 " Collecteur de Hope, 1839	16	2	6	
			120 " Certificat, un loup tué	1	10	0	
		24.	121 " Francis Burke, garde d'une aliénée	3	0	0	
			122 " Glover Bennett, constable	26	1	10	
			123 " F. Burnett, travail à la prison	19	6	3	
			124 " F. Loveland	0	10	0	
			125 " James Tremble, constable	2	19	9	
			126 " J. Blackwood, travail à la prison	16	5	8	
			127 " John Bradbeer, constable	1	6	3	
			128 " George Burney, geôlier	38	17	10	
			129 " George Burney, garde de trois aliénés	22	10	0	
			130 " George Burney, pain pour des prisonniers	12	16	9	
			131 " Collecteur de Douro, en déduction	0	9	9	
			132 " Thomas V. Tupper, coronaire	4	3	3	
			133 " Thomas V. Tupper, do.	1	14	6	
			134 " James McGran, constable	4	10	3	
			135 " Collecteur de Murray, en déduction	5	12	0	
			136 " C. H. Morgan, fournitures à la prison	3	4	3½	
		28.	137 " Hugh Collum, constable	3	13	8	
			138 " William Pinch, constable	2	0	6	
			139 " James Blakely, et quatre autres témoins aux assises, ordre du juge	5	0	0	
			Porté autre part	£	1235	17 4	

Appendice (O.)		1840.		Appendice (O.)				
		No. des pièces, J.	Rapporté	£	s.	d.		
Appendice (O.)	22 Septembre.	1.	140 A John Darcus, impression	1235	17	4	Appendice (O.)	22 Septembre.
		141 " Charles Hughes, coronaire	1	15	6			
		142 " John Huston, inspecteur	1	10	0			
		2.	143 " John Scott, coronaire	4	15	3		
		144 " Peter Coleman, constable	1	18	4			
		145 " Peter Coleman, constable	2	17	0			
		4.	146 " H. Fitzpatrick, crieur	2	0	0		
		6.	147 " Dr. M. Spadden, présence à l'enquête du coronaire	1	3	4		
		7.	148 " Dr. Mede. do. do.	1	3	9		
		8.	149 " Andrew English, constable	5	0	6		
		150 " Collecteur d'Emily, certificat, un loup tué	1	10	0			
		9.	151 " Mathew Roseviii, bois pour la prison	7	6	10		
		11.	152 " Dennis Riordin, constable	3	15	8		
		12.	153 " Collecteur de Hamilton, en déduction, 1839	9	16	1½		
		154 " do. Hope, do. 1839	9	8	9			
		155 " George Sharp, constable	3	6	0			
		21.	156 " H. Rutlan, shérif	98	5	3		
		157 " Walter McFarlane, compensation pour un chemin	12	9	9			
		158 " W. McDonald, constable	1	2	6			
		23.	159 " J. J. Taylor, soutien d'un aliéné	5	0	0		
		25.	160 " Certificats, 6 loups tués	9	0	0		
		26.	161 " David Tate, constable	1	1	3		
27.	162 " B. M. Allen, constable	11	1	4				
163 " Collecteur de Darlington, en déduction, 1839	5	6	8					
164 " P. Ivory, inspecteur	0	10	0					
165 " Secrétaire de Clarke, 1839	4	0	0					
166 " J. Arkland, deux ordres de déduction	9	4	2½					
167 " J. Arkland, constable	2	17	9					
168 " B. Ewing, inspecteur	3	0	0					
169 " Hales & Campbell, mur à la prison	100	0	0					
4.	170 " Christopher Knowlson, coronaire	4	2	6				
8.	171 " E. Perry & Co., papeterie pour la cour	3	13	6				
172 " E. Perry & Co., chandelles, etc.	0	14	6					
173 " Henry Lithgow, constable	1	0	0					
174 " B. Ewing inspecteur	3	0	0					
16.	175 " Collecteur d'Asphodel, certificats, 3 loups tués	4	10	0				
176 " Mrs. Hardman, terre prise pour le chemin	4	17	0					
21.	177 " Collecteur de Cavan	2	2	5				
178 " John Johnston, constable	2	18	5					
179 " John Darcus, impression	0	12	0					
25.	180 " Hales & Campbell, cour de la prison	100	0	0				
181 " Thomas Burke, ci-devant geolier	2	10	5					
3.	182 " Asseyeur, Eldon, pour 1839	2	2	3				
10.	183 " Collecteur, Eldon, 1839	2	19	3				
14.	184 " John Stratton, déduction	1	0	0				
16.	185 " Certificat, un loup tué	1	10	0				
27.	186 " Glover Bennett, grand constable	21	2	6				
187 " R. D. Chatterton, impression	14	0	0					
188 " Jonathan Russ, inspecteur	3	0	0					
189 " Thomas Ward, greffier de la paix	187	3	0					
190 " Collecteur d'Asphodel, en déduction	3	3	10½					
191 " do. do. 1838	2	12	3					
192 " Asseyeur do. 1839	2	17	3					
193 " George Burney, Geolier, deux ordres	43	9	1½					
28.	194 " John Bradbeer, constable	1	11	1				
195 " James McGran, constable	6	14	7					
196 " B. Ewing, inspecteur	0	15	0					
197 " Francis Henderson, coronaire	2	13	3					
198 " Hales & Campbell, mur de la cour de la prison	100	0	0					
199 " Francis Burke, soutien d'un aliéné	4	0	0					
11.	200 " H. Fitzpatrick, Crieur	3	15	0				
201 " Timothy Davidson deux ordres	2	3	9					
202 " Dr. George Goldstone, soigner des personnes en prison	12	10	0					
12.	203 " J. J. Taylor et Eben. Bebee, soutien d'un aliéné	5	0	0				
204 " Honorable J. Kirby, intérêt de l'emprunt du district	60	0	0					
205 " District projeté de Colborne	150	0	0					
15.	206 " G. Hamilton, forgeron, pour ouvrage fait à la prison	1	15	0				
207 " John Linn, constable	2	8	9					
18.	208 " James Tremble, constable	2	5	0				
22.	209 " Andrew Anderson, interprète	1	0	0				
1.	210 " Hales & Campbell, mur de la cour de la prison	150	0	0				
10.	211 " W. Lawson, coronaire	2	3	0				
212 " Thomas Johnston, constable	1	0	0					
213 " John Quinn, constable	0	16	8					
Porté autre part				£	2423	4	5½	

Appendice (O.) 1840.		No. des pièces.	Rapporté	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre.	Septembre 13.	214	A. C. Chamberlain, Médecin.	2423	4	5½	22 Septemb
	18.	215	" Hales & Campbell, mur de la prison.	300	0	0	
	29.	216	" Asseyeur Verulam et Harvey, 1838, 1839.	2	12	7	
		217	" Collecteur, do. do. 1839.	1	17	3	
		218	" Secrétaire, do. de. 1839, 1840.	8	0	0	
		219	" Henry Reade, Coronaire.	2	2	0	
Octobre	2.	220	" Dummer, Secrétaire, 1840.	4	0	0	
	6.	221	" Cavan Collecteur, en déduction.	3	9	8	
	13.	222	" David Galbraith, inspecteur.	1	3	4	
	14.	223	" Matthew Jones, Constable.	1	0	0	
		224	" William B. Nichol, médecin.	2	6	8	
		225	" Collecteur Monaghan, en déduction.	3	9	8	
		226	" Cottrel Lane, constable, trois ordres.	18	11	6	
	15.	227	" Samuel May, constable.	6	14	10	
	17.	228	" Secrétaire Ennismore, 1829.	4	0	0	
			229	" John R. Renson, coronaire.	1	16	9
		230	" Glöver Bennett, grand constable.	5	15	0	
23.	231	" C. H. Morgan, assurance et de la cour prison.	12	17	6		
24.	232	" H. Fitzpatrick, erieur.	3	15	0		
27.	233	" J. Huston, médecin.	6	15	0		
30.	234	" Z. Burnham, provisions.	2	11	3		
		235	" R. Brown, bois pour la prison.	31	5	0	
		236	" Haldimand asseyeur, 1840.	8	11	4	
Decembre	6.	237	" W. Smith, médecin.	2	6	8	
	12.	238	" Collecteur d'Otonabee, certificats, cinq loups tués.	7	10	0	
	14.	239	" E. R. Irish, constable.	1	2	0	
		240	" Peter Thurn, constable.	4	18	2	
		241	" Collecteur d'Asphodel, certificats, trois loups tués.	4	10	0	
	16.	242	" James Taylor, compensation pour un chemin.	70	0	0	
	17.	243	" Asseyeur de 1840.	7	16	6½	
		244	" Collecteur de Clarke, certificats deux loups tués.	3	0	0	
	19.	245	" J. R. Benson, coronaire.	1	12	6	
	21.	246	" Secrétaire du township de Seymour, 1840.	4	0	0	
		247	" Collecteur du Seymour, certificats, quatre loups tués.	6	0	0	
		248	" John Rainie, inspecteur.	1	17	6	
		249	" Asseyeur, Seymour, 1840.	3	10	4½	
		250	" Collecteur, Seymour, 1840.	4	2	3	
		251	" Secrétaire, ville de Hope, 1840.	5	0	0	
		252	" Collecteur de Murray, 1840.	23	0	1	
		253	" Secrétaire de Murray, 1840.	4	0	0	
	254	" Asseyeur de Murray, 1840.	8	19	3		
	255	" Collecteur de Murray, certificats, trois loups tués.	4	10	0		
	256	" do. do. certificat, un loup tué.	1	10	0		
	257	" Collecteur Seymour, déduction.	0	16	2		
	258	" John Hutcheson, coronaire.	5	2	0		
	259	" Francis Burke, garde d'un aliéné.	5	0	0		
	260	" Collecteur d'Haldimand, certificat, un loup tué.	1	10	0		
	261	" Secrétaire de Cramme, 1840.	4	0	0		
	262	" Asseyeur, Cramme, 1840.	8	8	3		
29.	263	" do. Monaghan, 1840.	6	4	6		
	264	" Secrétaire de Monaghan, 1840.	4	0	0		
	265	" Collecteur Monaghan, en déduction.	23	0	7½		
30.	266	" Francis Burnett, réparation à la prison.	15	0	0		
	267	" George Burney, soutien d'un aliéné.	6	0	0		
	268	" George Burney, pain pour les prisonniers.	7	6	2		
	269	" George Burney, services comme geolier.	42	17	5		
	270	" Willis McKyes, garde d'une aliénée.	3	0	0		
	271	" E. C. Hull, constable.	2	6	11		
	272	" Edward Hales, ouvrage à la prison.	15	0	0		
31.	273	" John Crawford, pour des témoins.	13	14	0		
	374	" Collecteur de Smith, 1839.	6	15	9		
	275	" Quatre pour cent, sur £674 12s. 3d. reçus sur des fermes rachetées (aux ventes du shérif en avril et juillet 1839) et payées aux acquéreurs.	26	19	8		
	276	" J. J. Taylor, garde d'une aliénée.	5	0	0		
	277	" Certificat, un loup tué.	1	10	0		
	278	" Collecteur de Hope, en déduction.	18	8	1½		
	279	" George Hamilton, ouvrage de forgeron.	0	11	6		
		" Quatre pour cent, sur £2518 2s. 7½d.	100	15	0		
		Balance portée autre part.	251	5	5½		
				£	3599	9 10	

Appendice (O.)		1840.	RECETTES.	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre	Janvier	3.	Balance en caisse rapportée.	1081	7	2½	22 Septembre.
		8.	Reçu du Collecteur, Otonabee, contributions de 1839.	55	4	5	
		10.	“ Thomas Johnson, collecteur, Cavan, 1839.	106	16	9½	
		13.	“ Collecteur, Dummer, 1839.	66	17	3½	
			“ Collecteur, Douro, 1839.	60	7	6	
			“ Collecteur, Ennismore, 1839.	4	8	0	
			“ Collecteur, Smith, 1839.	33	3	0½	
		14.	“ Collecteur, Hope, 1839.	36	15	0	
			“ Collecteur, Cramahe, 1839.	73	11	1	
			“ Collecteur, Emily, 1839.	19	15	0	
			“ Collecteur, Asphodel, 1838, et 1839.	79	9	4½	
			“ Collecteur, Eldon, 1839.	16	10	0	
			“ Collecteur, Eldon, 1837.	15	13	9½	
		17.	“ Collecteur, Otonabee, contributions, 1839.	4	10	9	
			“ Collecteur, Mariposa, 1839.	78	15	0½	
			“ Collecteur, Darlington, 1838.	1	1	1½	
			“ Collecteur, Darlington, 1839.	105	3	5½	
			“ Collecteur, Ops, 1839.	33	17	9	
			“ Collecteur, Monaghan, 1839.	43	8	5	
		18.	“ Collecteur, Israel Ferguson, contributions pour Eldon, 1839.	8	15	0	
		23.	“ Collecteur, Hamilton, 1839.	125	1	4	
			“ Collecteur, Manvers, 1838.	3	12	7½	
			“ Collecteur, Manvers, 1839.	15	8	6	
Février		13.	“ Collecteur, Emily, 1839.	32	3	7	
		20.	“ Collecteur, Cavan, 1837.	20	13	9	
			“ Collecteur, Cavan, 1838.	20	17	11	
		21.	“ Collecteur, Smith, contributions, 1840.	53	0	0	
			En déduction des contributions, Dummer.	2	8	1	
		24.	“ Collecteur, Fénélon, pour 1838, et 1839.	26	7	6	
Mars		5.	“ Collecteur, Douro, contributions, 1839.	18	2	6	
		14.	“ Collecteur, Eldon, do. 1838.	12	3	9	
		17.	“ Collecteur, Emily, do. 1839.	10	0	0	
		19.	“ Collecteur, Ops, do. 1838.	15	19	0½	
			“ Collecteur, Ops, do. 1839.	53	6	8½	
			“ Collecteur, Mariposa, do. 1839.	4	3	10½	
Avril		1.	En déduction des contributions, Ennismore, 1838.	1	5	0	
		4.	“ Collecteur, Eldon, contributions, 1828.	6	18	0½	
			“ Collecteur, Eldon, do. 1839.	9	9	6½	
			De la compagnie d'assurance de l'Alliance, pour dommages à la cour de justice par le feu.	28	5	3	
		14.	“ Du collecteur, Cavan, contributions, 1838.	27	2	6	
			“ Collecteur, Hope, do. 1839.	79	13	11	
		24.	“ Collecteur, Ops, do. 1839.	7	8	10	
		25.	“ En déduction, contributions de Murray, 1839.	5	12	0	
		28.	“ Collecteur, Smith, contributions, 1839.	20	0	0	
			“ do. do. do. 1839.	10	2	0	
Mai		12.	“ Collecteur, Hope, en plein, 1839.	15	2	1	
Jun		15.	“ Shérif, contributions de Asphodel, 1830.	14	15	0	
Septembre		29.	“ do. do. do. 1839.	30	10	11	
Novembre		24.	“ Collecteur, Haldimand, contributions, 1840.	80	0	0	
Décembre		2.	“ Collecteur, Otonabee, do. 1840.	38	3	5	
		14.	“ Du Shérif, partie des contributions, Asphodel, 1839.	14	10	0	
			“ Collecteur, Clarke, contributions, 1840.	13	16	1	
		17.	“ Collecteur, Seymour, do. 1840.	43	15	3½	
		21.	“ Collecteur, Cavan, do. 1839.	1	3	0	
			“ Collecteur, Murray, do. 1840.	146	3	10½	
			“ Collecteur, Cramahe, do. 1840.	34	12	8	
			“ Collecteur, Seymour, ordre de déduction.	0	16	2	
		23.	“ Collecteur, Haldimand, contributions, 1840.	80	15	1	
		29.	“ Collecteur, Managhan, contributions pour 1839, y comprise la déduction	36	5	10	
			“ Collecteur, Managhan, contributions, 1840.	95	6	3½	
		30.	“ Collecteur, Hamilton, do. 1840.	133	17	2½	
		31.	“ Collecteur, Smith, do. 1839.	18	18	0	
			Porté autre part.	3339	8	2	

		Montant de l'autre part		£	s.	d.		
Appendice (O.)	1840.			705	10	2	Appendice (O.)	
	Décembre	12.	Payé à A. Hamilton, pour blanchir la prison à la chaux	17	6	8		
		14.	" l'Asseyeur de Innisfil, ses honoraires pour 1839	4	12	2		
22 Septembre			" l'Asseyeur de Whitechurch, do. do.	10	6	1		22 Septembre
			" H. Rowsell, papéterie fournie au bureau du greffier de la paix	4	11	8		
			" T. Embleton, député-arpenteur, services	4	13	9		
			" Rogers et Thompson, impressions des comptes du district	13	6	7		
			" Henry Wilson, constable, services	2	5	0		
		16.	" R. Watson, peinture de clôtures à la cour de justice	5	11	11		
			" John Kidd, geolier, garde des aliénés, trois mois jusqu'au 30 septembre	57	6	4		
			" John Kidd, geolier, ses déboursés et pain et soupe fournis aux prisonniers, trois mois jusqu'au 30 septembre	47	9	8		
		21.	" l'Asseyeur de Vaughan, ses honoraires pour 1840	11	0	8		
Novembre		18.	" Greffier de la paix, compte vérifié de ses déboursés jusqu'au 14 novembre, 1840	46	6	10		
			" Diverses personnes, (constables), présence en cour	40	10	0		
	1841.							
	Janvier	6.	" John Kidd, geolier, trois mois de salaires, jusqu'au 31 décembre, 1840	62	10	0		
		9.	" Madame Egan, logement et garde de Madame Wadsworth, aliénée, six mois, jusqu'au 31 décembre, 1840	6	0	0		
		7.	" Laurie et cie., effets fournis pour la prison	13	1	6		
		5.	" James Hunter, constable, services	2	5	0		
		6.	" L. Bright, crieur aux sessions trimestrielles, trois mois du salaire, jusqu'au 31 décembre, 1840	10	0	0		
			" Secrétaire de ville, Toronto, services, 1840	4	0	0		
		5.	" Secrétaire de York, Toronto, 1840	4	0	0		
		6.	" Secrétaire de Gore, Toronto, 1840	4	0	0		
			" Docteur Patterson, pour une enquête	6	0	0		
		11.	" Secrétaire de Pickering, services, 1840	4	0	0		
			" do. Chinguacousy, do. 1840	4	0	0		
		15.	" E. W. Thompson, M. P. P., indemnité	50	0	0		
			" Secrétaire de Vaughan, services, 1840	4	0	0		
		14.	" do. de Georgiana, do. 1840	4	0	0		
		15.	" Madame Egan, garde de Madam Wadsworth, aliénée six mois, jusqu'au 30 juin, 1840	6	0	0		
		14.	" l'Asseyeur de Georgiana, ses honoraires pour 1840	2	12	11		
		13.	" Celui d'Albion, do. 1839	5	11	9		
		15.	" Secrétaire de Mono, services, 1840	4	0	0		
		16.	" Celui d'Uxbridge, do. 1840	4	0	0		
		23.	" do. Medonte, do. 1840	4	0	0		
		18.	" John McIntosh, M. P. P., indemnité	50	0	0		
			" James Severs, concierge de la cour, trois mois de salaire jusqu'au 31 décembre 1840	6	5	0		
			" l'Asseyeur de Medonte, ses honoraires pour 1839	4	0	3		
		20.	" Secrétaire de Innisfil, services, 1840	4	0	0		
		11.	" l'Asseyeur de Chinguacousy, ses honoraires, pour 1839	10	10	6		
		15.	" Celui de Gwillimsbury ouest, do. do.	10	16	3		
		16.	" John Taylor, bois de chauffage fourni à la cour et à la prison	70	13	1		
		20.	" Wm. Higgins, grand-constable, trois mois de salaire, jusqu'au 31 décembre, 1840	12	10	0		
		22.	" Secrétaire de Adjala, services, 1840	4	0	0		
		23.	" J. W. Gamble, M. P. P., indemnité	50	0	0		
			" W. B. Robinson, M. P. P., do.	55	0	0		
Décembre		22.	" l'Asseyeur de York, ses honoraires, pour 1839	12	6	5		
			" Secrétaire de Whitechurch, services, 1840	4	0	0		
			" W. Bartram, creusage d'un puits à la nouvelle prison	13	6	10		
Janvier		29.	" C. Rankin, services comme député-arpenteur	11	0	0		
		30.	" John Ritchey, pour consolider le mur sud de la cour de justice	13	10	0		
			" Secrétaire de Gwillimsbury ouest, services, 1840	4	0	0		
		29.	" W. Paxton, constable, services	5	2	6		
			" Thomas Fisher, coronaire, services	10	3	6		
			" Calvin Davis, constable, services	4	10	0		
Février		3.	" l'Asseyeur de Brock, ses honoraires, pour 1840	5	12	8		
			" Secrétaire de Brock, services, 1840	4	0	0		
		4.	" Thomas Drury, coronaire, services	1	15	0		
		3.	" John Craig, peinture à la cour	0	13	4		
			" James Wickans, M. P. P., indemnité et frais de voyage	53	0	0		
		6.	" John Kidd, geolier, garde d'aliénés	57	9	7		
			" do. pain et soupe fournis aux prisonniers, jusqu'au 31 décembre, 1840	44	8	4		
			" do. pour déboursés	2	4	3		
		3.	" Secrétaire de Thorah, services, 1840	4	0	0		
			" l'Asseyeur de Thorah, ses honoraires	2	6	8		
			" Des témoins indigents, La Reine vs. McLeish	3	2	6		
		5.	" Secrétaire de Tecumseth, services, 1840	4	0	0		
			" Hiram Piper, inspecteur des estampilles du district	1	10	0		
			Porté autre part	1706	12	5		

		Rapporté		£	s.	d.		
Appendice (O.)		Rapporté		1706	12	5	Appendice (O.)	
8491.				50	0	0		
Appendice (O.)	Février	6.	Payé à James E. Small, M. P. P. indemnité	4	0	0		
		8.	Secrétaire de Whitby, services, 1840	3	0	0		
22 Septembre.		10.	Docteur T. Foote, pour une enquête	0	11	3	22 Septembre	
		3.	Wm. Passmore, pour une échelle pour la cour	13	16	8		
		10.	Thomas Foster, eau fournie à la prison	1	0	0		
		9.	Docteur Thistle, pour une enquête	3	0	0		
		11.	Docteur Clarke, pour do.	4	0	0		
			Secrétaire d'Essa, services, 1840	2	8	4		
			L'asseyeur d'Essa, ses honoraires, 1840	1	2	6		
		12.	W. Wakefield, effets fournis pour la prison	10	0	0		
			S. Richardson, commissaire des lignes de division, services	11	3	6		
		15.	L'asseyeur de Pickering, ses honoraires, 1840	0	10	0		
		17.	François Thomas, ouvrages faits au bureau du greffier de la paix	2	10	0		
			L'asseyeur de Adjala, ses honoraires, 1839	5	0	0		
		19.	John Gamble, services comme commissaire de lignes de division	2	18	4		
			L'asseyeur de Beach, ses honoraires, 1840	1	7	6		
			Robert Carney, constable, pour services	4	0	0		
		23.	Secrétaire de Gwillimsbury nord, services, 1840	4	0	0		
		19.	Secrétaire de Reach, services, 1840	4	0	0		
			Secrétaire de Mulmur, services, 1840	0	14	9		
			L'asseyeur de Mulmur, services, 1839	2	12	0		
		23.	L'asseyeur de Gwillimsbury nord, ses services, 1839	0	14	6		
		30.	Wm. Clarke, pour maçonnerie à la cour de justice	3	0	0		
Mars		1.	L. Hayden, déboursés pour témoins, la Reine vs. Arkland	4	15	7		
		4.	L'asseyeur de Mono, ses honoraires, 1839	4	14	11		
		5.	Richard Murphy, constable, services	2	8	0		
Février		12.	Mr. McFarland, effets fournis pour la prison	4	0	0		
			Secrétaire de Vespra, services, 1840	4	0	0		
		25.	Secrétaire de Gwillimsbury est, services, 1840	8	5	0		
Mars		27.	Mr. Charles Scadding, officier rapporteur pour dépenses à l'élection du 1 ^{er} arrondissement de York	14	15	0		
			Mr. John Hector, do. pour do. au 2 ^e arrondissement de York	24	10	0		
			Samuel Richardson, do. pour do. au comté de Simcoe	2	10	0		
		29.	P. H. Barche, constable, services	4	0	0		
			Secrétaire de Tiny, services, 1840	7	14	3		
		27.	L'asseyeur de Gwillimsbury est, comme tel, 1840	9	0	0		
		25.	Diverses personnes (constables) pour les services de six à l'élection du comté de Simcoe	21	10	0		
		18.	Benjamin Thorne, officier rapporteur, pour dépenses à l'élection du 1 ^{er} arrondissement de York	62	10	0		
		29.	John Kidd, geolier, 3 mois de salaire, jusqu'au 31 Mars, 1841	6	5	0		
Avril		1.	James Sévers, conciergé de la cour, 3 mois de salaire jusqu'au do.	4	2	0		
		5.	A. Smalley, coronaire et député inspecteur des chemins, services	37	10	0		
			Divers constables, services en cour, jusqu'à Janvier 1841	24	10	0		
			L. Hayden, officier rapporteur, pour dépenses à l'élection du 3 ^e arrondissement de York	47	19	1		
		6.	John Taylor, bois de chauffage pour la cour et la prison	12	10	0		
			William Higgins, grand constable, 3 mois de salaire jusqu'au 31 mars, 1841	8	1	5		
		29.	L'asseyeur de Etobicoke, ses honoraires, 1839	3	3	1		
		20.	Andrew Ward, constable, services	6	12	0		
			John McGill, do. do.	9	0	0		
			Divers constables, pour services à l'élection du 1 ^{er} arrondissement de York	4	0	0		
Maï		7.	Secrétaire de Albion, services, 1840	0	15	0		
			Henry Kennedy, témoin appelé devant les commissaires de lignes de division	4	0	0		
		24.	Secrétaire de Caledon, services, 1840	4	0	0		
		26.	Secrétaire de Mara, services, 1840	0	17	3		
			L'asseyeur de Mara, ses honoraires, 1840	4	4	4		
			W. B. Jarvis, shérif, chaises pour la cour de justice	4	0	0		
Jun		3.	Secrétaire de Scarboro', services, 1840	8	9	8		
			L'asseyeur de do. ses honoraires, 1840	1	0	0		
			Anne Campbell, témoin indigent, la Reine vs. Annie	6	5	0		
		11.	Divors témoins indigents, la Reine vs. White	13	15	4		
		30.	L'asseyeur de Markham, ses honoraires, 1839	4	0	0		
			Secrétaire de do. services, 1840	34	0	0		
			W. B. Jarvis, shérif, services	40	6	3		
			do. déboursés pour conduire des prisonniers au pénitencier	181	18	0		
			do. do. pour le district	20	14	0		
			do. commission de 3 pour 100 sur les terres incultes, et huit années d'arrégages de contributions	62	10	0		
			John Kidd, geolier, 3 mois de salaire, jusqu'au 30 juin	3	0	11		
			do. pour déboursés	16	8	10		
			do. pour garde d'aliénés	41	18	5		
			do. pain et soupe fournis aux prisonniers, 3 mois, jusqu'au 31 mars					
Porté autre part				£	2638	1	6	

		1840.		Rapporté		£	s.	d.	Appendice (O.)	
Appendice (O.)	Juin	30	Payé à G. Walton, coronaire, services			2638	1	6	Appendice (O.)	22 Septembre
			" Thomas Fisher, do. do.			41	15	9		
			" l'Editeur du <i>Mirror</i> , pour impressions			19	0	6		
			" James Bell, impressions pour le district			4	0	1		
			" Charles Rankin, député-arpenteur, services			5	5	0		
			" l'Asseyeur de Adjala, ses honoraires, 1839			3	0	0		
			" W. J. Coates, pour impressions			3	17	8		
			" James Coleman, coronaire, services			1	18	5		
			" do. do. do.			2	15	4		
			" John Craig, pour bâtons de constables			1	2	8		
			" Francis Hincks, pour impressions			3	15	0		
			" l'Asseyeur du township de Whitby, ses honoraires, 1839			2	12	0		
			" H. Scobie, pour impressions			11	14	9		
			" S. Héron, pour do.			7	14	8		
			" Madame Dalton, do.			0	8	1		
		6.	" Robt Stevenson, bois de chauffage pour la cour et la prison			2	11	4		
			" Madame Dalton, pour impressions			126	14	0		
		10.	" L. Bright, six mois de salaire jusqu'au 30 juin			7	12	8		
			" John Ballinger, constable, services			10	0	0		
			" Francis Mewburn, services à une enquête			0	7	6		
			" G. Duggan, coronaire, services			3	0	0		
			" Secrétaire de Sunnidale, services, 1840			6	0	3		
			" Charles Donlevy, pour impressions			4	0	0		
			" H. Van Volkenburgh, constable, services			2	12	0		
			" A. Hamilton, verrerie fournie à la cour et à la prison			1	10	0		
		12.	" James Severs, concierge de la cour, 3 mois de salaire, jusqu'au 30 juin			7	4	11		
			" W. T. Patterson constable, services			6	5	0		
			" Rogers et Thompson, pour impressions			6	0	0		
			" Mr. Smalley, coronaire, services			2	12	0		
			" Henry Wilson, constable, do.			3	6	0		
			" James Severs, rafraichissements donnés aux jurés			1	0	0		
			" Docteur John Barnhart, pour une enquête			0	12	6		
		30.	" L'asseyeur de Scott, et d'Uxbridge, ses honoraires, 1840			3	0	0		
Juin			" John P. Wheeler, constable, services			3	6	4		
Juillet		14.	" H. Rowsell, pour impressions			2	17	6		
			" W. Higgins, grand-constable, trois mois de salaire jusqu'au 30 juin			3	1	1		
			" La Banque du Haut-Canada, une année d'intérêt sur l'emprunt du district, £2000			12	10	0		
			" Pour assurance sur la cour et la prison, une année			120	0	0		
			" John Carey, pour impressions			22	0	0		
			" Secrétaire de Oro, services, 1840			0	18	0		
			" L'asseyeur d'Oro, ses honoraires, 1840			4	0	0		
		31.	" Docteur Burns, pour une enquête			6	10	9		
			" Docteur Widmer, soins et médicaments donnés aux prisonniers			3	0	0		
			" Bowes et Earl, pain fourni à la prison, pour les trois mois expirés le 30 juin			38	6	0		
			" John Kidd, geolier, soupes données aux prisonniers			19	12	7		
			" John Kidd, do. pour déboursés			17	9	1		
			" John Kidd, do. pour do.			3	15	8		
			" Charles Clark, maçonnerie à la prison			7	16	6		
			" Geo. Denholm, couvertures fournies pour la prison nouvelle			11	4	5		
			" W. McFarland, do. do. pour do.			30	1	0		
			" A. Dallas, saux etc. pour do.			18	18	0		
			" J. Ritchey, ouvrages de charpentier pour la prison, etc.			7	4	0		
			" do. réparations à la cour			44	2	4		
			" D. Fraser, services à la prison nouvelle			130	1	3		
			" George Ford, ouvrages en fer à do.			15	0	0		
			" Divers constables, services en cour			11	17	0		
			" Pour moi, quatre états des terres incultes, et huit années d'arrérages de contributions et taxes des chemins			37	0	0		
			" Howard, Architecte, services			20	0	0		
			" Docteur Adams, pour une enquête			5	5	0		
			" Pour huit loups tués, 30s. chaque			0	15	0		
			" L'asseyeur de Vaughan, ses honoraires, 1839			120	0	0		
			" L'asseyeur d'Oro			11	10	2		
			" Hincks, impressions pour le district			6	5	0		
			" Van Volkenburgh, constable, services			4	11	9		
			" Ridout, Brothers, brosses fournies à la prison			2	10	0		
			" Walkins et Harris, effets pour la prison			2	12	6		
			" McLeod et Logan, fait un mur à la prison			16	12	3		
			" J. G. Howard, architecte, services à la prison nouvelle			109	0	0		
			" W. Rigg et cie., pour 5000 pieds de planches			103	8	0		
			" A. Hamilton, vitrage et peinture à la prison			8	2	6		
			" Paul Bishop, ouvrages de ferronnerie à la prison nouvelle			44	0	0		
			" H. Piper, pour y monter des poêles			93	6	0		
			" do. do. do.			32	0	8		
			Porté autre part			4087	11	6		

Appendice (O.) 1830.		Appendice (O.) 22 Septembre.	
Rapporté		£	s. d.
		4087	11 6
22 Septembre	31. Payé, la commission du trésorier sur £4235 12s. 1d. 4 pour 100:.....	169	8 3
	Balance entre les mains du trésorier.....	22	15 5
		£	4279 15 4
Revenus.			
1840.			
Août	27. Balance en caisse.....	41	3 3
	19. Reçu à compte des contributions d'un denier par £. pour 1835 et 1836	250	0 0
Novembre	17. Do. do. Cité de Toronto, à compte des contributions d'un denier par £ pour 1835 et 1836	250	0 0
Decembre	22. Reçu du collecteur de York :		
	Montant du rôle de 1839	£336	15 6
	Non-résidants, erreurs, &c.	28	13 5
		308	2 1
	Déduez les 5 pour 100 du collecteur.	£15	8 1
	Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés)	35	8 2
		50	16 3
		250	5 10
Fevrier	8. Reçu du collecteur à Pickering :		
	Montant du rôle de 1840	£238	17 9
	Non-résidants, erreurs, etc.	3	10 5
		225	7 4
	Déduez les 6½ pour 100 du collecteur	£15	5 11
	Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés)	22	17 4
		38	3 3
		197	4 1
	23. Reçu du collecteur de Etobicoke, la balance du rôle de 1839	34	17 7
	Do. do. de Gwillimsbury :		
	Montant du rôle de 1839	£33	2 2
	Non-résidants, etc.	0	5 11
		32	17 3
	Déduez les 8 pour 100 du collecteur	£2	12 7
	Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	3	7 0
		5	19 7
		26	17 8
	26. Reçu de collecteur de Whitechurch :		
	Montant du rôle de 1839	£223	13 0
	Non-résidants, etc.	6	12 2
		217	0 10
	Déduez les 6½ pour 100 du collecteur	£11	2 1
	Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	23	8 9
		37	10 10
		179	10 0
Mars	2. Reçu du collecteur de Chinguacousy :		
	Montant du rôle de 1839	£224	9 1
	Non-résidants, etc.	2	15 10
		221	13 3
	Déduez les 6½ par 100 du collecteur	£13	5 11
	Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	24	12 2
		37	18 1
		183	15 2
	10. Reçu du collecteur d'Albion :		
	Montant du rôle, 1839	£ 98	17 8
	Non-résidants, déduisez pour les erreurs	£ 12	17 2
	Déduez le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	10	2 4
	Déduez les 7½ pour 100 du collecteur.....	6	9 0
		29	8 6
		69	9 2
Porté autre part		£	1493 2 9

Appendice
(O.)
22 Septembre

Appendice
(O.)
22 Septembre.

		Rapporté.....		£	s.	d.
1840.	10. Reçu du Collecteur de Gore, à Toronto :			1403	2	0
Mars	Montant du rôle de 1839.....	£02	12	10		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £4 4 8					
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	8	11	4		
	do. les 7½ p.100 du collecteur.....	4	8	0		
			15	4	0	
					47	8 10
	12. Reçu du Collecteur de Whitby:					
	Montant du rôle de 1839.....	£283	3	4		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £6 18 3					
	do. pour cent du collecteur.....	13	16	3		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	29	6	10		
			£50	1	4	
					233	2 0
	Reçu du collecteur de Markham :					
	Montant du rôle de 1839.....	£368	16	1		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £24 11 6					
	do. les 5 pour cent. du collecteur.....	17	4	2		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	38	10	8		
			80	6	4	
					288	9 0
	18. Reçu du collecteur de Gwillmsbury est :					
	Montant du rôle de 1840.....	£156	14	6		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £10 2 11					
	do. les 7 pour cent du collecteur.....	10	5	2		
	do. le huitième d'un denier par £. (asyle des aliénés).....	15	0	3		
			35	8	4	
					121	6 2
	21. Reçu du Collecteur de Brock :					
	Montant du rôle de 1840.....	£87	8	11		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £10 14 4					
	do. les pour cent du collecteur.....	6	10	0		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés.).....	8	8	5		
			15	12	9	
					71	16 2
	19. Reçu du Collecteur de Georgina :					
	Montant du rôle de 1840.....	£38	7	7		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs...£0 11 5					
	do. pour cent du collecteur.....	3	0	5		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	3	12	10		
			8	4	8	
					31	2 11
Février	6. Reçu du collecteur de Vaughan :					
	Montant du rôle de 1840.....	£278	13	9		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £2 15 11					
	do. les 5 pour cent du collecteur.....	13	15	10		
	do. le huitième d'un denier par £. (asyle des aliénés).....	26	16	1		
			43	7	10	
					235	5 11
	10. Reçu du collecteur de Reach :					
	Montant du rôle de 1840.....	£	42	19	1	
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £1 5 3					
	do. les 8 pour cent du collecteur.....	3	6	8		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	4	3	10		
			8	5	9	
					34	3 4
Mars	30. Reçu du collecteur de Scarborough :					
	Montant du rôle de 1841.....	£164	9	6		
	Déduisez pour les non-résidants et les erreurs £2 16 9					
	do. les 7 pour cent du collecteur.....	11	6	3		
	do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés).....	15	16	8		
			29	19	8	
					134	9 10
	Porté autre part.....				2690	7 8

Appendice
(O.)

1840.

22 Septembre.

Avril

6. Reçu du collecteur de Scott et de Uxbridge :

Montant du rôle de 1840.....	£50	8	11
Déduez pour les non-résidants et erreurs.....	£3	0	7
Do. les 8 pour cent du collecteur.....		3	15
Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		4	12
		11	8

£ 2690 7 8

Appendice
(O.)

22 Septembre.

39 0 0

Reçu du collecteur de Flos et Medonte :

Montant du rôle de 1839.....	£39	14	6
Déduez pour les non-résidants et erreurs....	£12	7	1
Do. les 5 pour cent du collecteur.....		4	11
Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		4	0
		20	19

Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		24	7
--	--	----	---

24 7 6

Fevrier

19. Reçu du collecteur de Mulmur :

Montant du rôle de 1839.....	£15	9	4
Déduez pour les non-résidants et erreurs.....	£1	11	9
Do. les 8 pour cent du collecteur.....		1	2
Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		0	17
		3	11

Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		5	18
--	--	---	----

5 18 10

Mars

4. Reçu du collecteur de Mono :

Montant du rôle de 1839.....	£80	8	2
Déduez pour les non-résidants et erreurs.....	£6	16	10
Do. les 7½ pr. cent du collecteur.....		5	10
Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		4	12
		16	19

Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		31	14
--	--	----	----

31 14 3

Avril

21. Reçu du collecteur de Adjala :

Montant du rôle de 1839.....	£57	9	8
Déduez pour les non-résidants et erreurs.....	£1	18	6
Do. les 8 pr. cent du collecteur.....		4	8
Do. le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		3	6
		9	13

Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		23	18
--	--	----	----

23 18 1

Reçu du collecteur de Essa :

Montant du rôle de 1840.....	£35	17	6
Déduez pour non-résidants et erreurs.....	£1	6	1
Do. les 8 pr. cent du collecteur.....		2	15
Do. le huitième d'un denier par £(asyle des aliénés).....		2	0
		5	1

Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		14	18
--	--	----	----

14 18 0

23. Reçu du collecteur de Oro :—

Montant du rôle de 1840.....	£95	11	7
Déduez le huitième d'un denier par £, (asyle des aliénés).....		6	17
		88	14
Déduez la moitié, pour le comté de Simcoe.....		44	7

14 7 3

Porté autre part.....

2874 11 7

		Rapporté		£	s.	d.	Appendice	
				2874	11	7	(O.)	
Appendice (O.)	1840.	26	Reçu du collecteur de Thorah :					22 Septembre.
	Avril		Montant du rôle de 1840	£33	10	6		
			Déduez pour les non-résidants et les erreurs	£0	3	4		
			Do. les huit pr. 100 du collecteur.....	2	13	4		
			Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	3	5	4		
					6	2	0	
							27	8
			Reçu du Collecteur de Mara et de Rama :				6	
			Montant du rôle de 1840	£13	11	6		
			Déduez pour les non-résidants et les erreurs	£0	4	10		
			Do. les huit pr. 100 du collecteur	1	1	4		
			Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	1	7	3		
					2	13	5	
							10	18
			30. Reçu du collecteur d'Orilia, nord et sud :				1	
			Montant du rôle de 1839	£28	18	3		
			Déduez pour les non-résidants et erreurs.....	£0	9	7		
			Do. les 15 pr. 100 du collecteur et de l'asyleur	4	6	9		
			Do. le huitième d'un denier par £ (asyle des aliénés)	1	12	9		
			Port de Lettres	0	2	11		
					6	12	0	
					22	6	3	
			Déduez la moitié pour le comté de Simcoe	11	3	1		
							11	3
			11 3 1					
	Novembre	30	Reçu de la cité de Toronto, pour tenir lieu d'un denier par £, de contributions, ci-devant payé au district de Home à compte pour 1840.....	200	0	0		
	1840.		Do. contributions provenant des terres incultes dans le district de Home, jusqu'au 30 Juin 1841	787	7	8		
	Juin	30.	Do. du collecteur d'Oro, à compte des contributions 1839. £67 19 0					
			Déduez la moitié, comté de Simcoe . 33 19 9.....	33	19	9		
			Reçu du collecteur de Vaughan, à compte des contributions de 1839,.....	190	11	8		
			Do. du collecteur de Pickering, à compte de 1839.....	132	0	0		
			Do. du collecteur de Tiney, montant du rôle de 1840	£23	10	0		
			Déduez la moitié comté de Simcoe,	11	15	0		
							11	15
							0	
				£	4279	15	4	

Toronto, 31 Juillet, 1841.

F. T. BILLINGS,
Trésorier, D. H.Assermenté par-devant moi, }
à Toronto, ce 14 Août, 1841. }

GEO. GURNETT, G. P.

Vérfié ce 14 Août, 1841.

J. W. GAMBLE,
Président.

No. 7.— DISTRICT DE NIAGARA.

LE DISTRICT DE NIAGARA, en compte avec le Trésorier, Dr.

Appendice (O.)

Appendice (O.)

22 Septembre

22 Septembre

1840.	A qui payé, et pour quel service.	No. et date du mandat.	Montant.
			£ s. d.
1	Daniel Mitchell, pour en cercueil	31 Juin 1840	0 10 0
11	Charles Richardson, papeterie	30 Mars "	1 10 0
	Charles Richardson, greffier de la paix	65 " "	0 8 4½
22	James Lavel, guichetier	31 Déc. 1839	7 10 0
3	Charles Richardson, livres	29 Juin 1840	1 17 6
	Charles Richardson, papeterie	60 " "	1 5 0
	Wilson Gibbs, viande pour la prison	29 Mars "	8 12 3
9	Charles Richardson, greffier de la paix	1 Sept. "	62 10 0
25	E. Wheeler, déboursés	21 Juin. "	18 4 10½
26	Wilson Gibbs, un poêle pour do	35 Sept. "	15 7 3
	E. Wheeler, un do, pour do	27 " "	2 0 0
	D. McDougal, accorde pour le bureau, etc	59 " "	5 0 0
	James Lavel, guichetier	24 Mars "	15 0 0
2	John Swinton, services à la prison	28 " "	2 16 0
8	James Lavel, guichetier	31 Juin "	15 6 0
	James Lavel, guichetier	37 Sept. "	15 0 0
12	D. Boyd, garde d'un aliéné	14 Mars "	3 5 0
15	Thomas Angelman do	91 Janvier 1837	4 17 6
	Thomas Angelman do	66 Avril "	4 17 6
16	George Simpson, constable	22 Mars 1840	2 2 0
	David Teller, do	56 " "	0 10 0
	David Teller, do	17 Juin "	0 10 0
	David Teller, do	14 " "	1 10 0
19	Sylvanus Cleveland, do	46 " "	1 5 0
	Jacob Keefer, G. Rykert, et S. Wood, commissaires des lignes de division	30 Mars "	33 17 6½
20	William Jeffs, constable	16 " "	1 12 0
	C. Freeman, garde d'un aliéné	17 Sept. "	3 15 0
	James Munro, ouvrage de forgeron, pour la prison	21 Déc. 1839	1 14 2
21	Henry Mills, garde d'un aliéné	7 Mars 1840	7 11 3
23	Isaac Smith, pour une clôture à la prison	53 Sept. "	27 10 0
25	John Simpson, pour impressions	20 Juin "	16 19 9
	St. Proctor, constable	51 Mars "	1 0 0
	Do, do	43 " "	0 11 6
	Do, do	20 " "	0 5 0
	Do, do	51 Sept. "	1 8 9
	Francis Proctor, do	76 Déc. 1839	0 5 0
	Do, do	20 " "	0 15 0
	Do, do	72 " "	0 13 9
	Do, do	17 " "	2 0 0
	Do, do	55 Mars 1840	1 10 0
	Do, do	15 Juin "	0 15 0
	Do, do	67 Sept. "	1 0 0
	J. B. Wragg, matériaux pour prison	54 " "	15 9 7
	P. Finn, crieur aux sessions et aux assises	37 " 1839	1 2 6
	Do, do, do	15 " "	0 15 0
	Do, do, do	80 Déc " "	0 7 6
	Do, do, do	17 " "	3 0 0
	Do, do, do	18 " "	1 2 6
	Do, do, do	19 Mars 1840	2 5 0
	Do, do, do	47 Juin "	1 10 0
30	H. D. Platt, effets divers pour la prison	26 Mars "	1 2 6
	R. Bannan, constable	73 Déc. 1839	2 0 0
2	Thomas Humphries, do	30 Sept. 1840	2 1 6
	F. Rose, do	17 Mars "	2 5 8
	Peter Street, do	58 Juin "	1 10 0
	John Steel, do	15 " "	2 15 0
	Dr. Matthews, pour une enquête	16 " "	1 0 0
3	Charles Richardson, papeterie	58 " "	5 0 0
	J. Burns, constable	61 " "	1 4 6
	Alexander Ross	31 " "	6 10 9
	John Steel, do	14 " "	5 2 6
4	M. Otley, pour l'audition des comptes du ci-devant trésorier	59 Juillet "	8 0 0
9	William M. Ball, frais d'une poursuite	2 Sept. "	1 5 0
10	William Hill, constable	18 Juin "	1 0 0
	Docteur Mewburn, coronaire	31 Mars "	1 17 6
	Do, do	34 " "	2 3 6
	Do, do	22 Juin "	1 17 6
12	William Sturby, pour le soutien d'un aliéné	13 Sept. "	2 10 0
	Porté autre part		£ 369 19 8

Appendice (O.)	1840.	A qui payé, et pour quel service.	No. et date du mandat. 1	Montant.	Appendice (O.)
				£ s. d.	
		Rapporté		369 19 8	
22 Septembre	Novembre 12	William Sturby, constable	25 Juin 1840	0 12 6	22 Septembre.
		William Sturby, do.	30 " "	3 0 0	
		William Sturby, do.	55 " "	1 0 0	
		Bernard Roddy, grand constable	40 Mars "	7 18 3	
		Bernard Roddy, do.	13 Sept 1839	4 1 3	
		Bernard Roddy, do.	36 " "	1 2 6	
		George Croft, constable	37 Mars 1840	1 0 6	
		Bnos Perrin, do.	39 Juin 1839	2 15 0	
	20	J. Butler, bois pour la prison		25 0 0	
		P. Finn, crieur de la cour	28 Juin 1840	6 0 0	
		P. Finn, crieur de la cour	66 Sept "	5 0 0	
	21	J. H. Shaw, ouvrage de forgeron	13 " "	3 13 0	
		Blain & Gash, Magometrie à la prison	21 " "	3 14 0	
		G. Foley, constable	24 Déc 1839	0 5 0	
	22	G. Foley, do.	27 " "	0 15 0	
		G. Foley, do.	36 " "	0 5 0	
		E. Wheeler, comme geolier	23 Mars 1840	88 16 1	
	8	E. Wheeler, pour transférer des prisonniers à Kingston	65 Oct "	18 0 0	
		Isaac Lavell, service à la prison	52 Sept "	18 0 0	
		C. Richardson, greffier de la paix	1 Déc "	62 10 0	
		William Kingsmill, sommation des jurés	16 Sept "	11 0 0	
		William Kingsmill, services en cour comme shérif	60 " "	1 10 0	
		W. Wicker, services comme chirurgien	60 Déc 1839	1 2 0	
		John Byrns, constable	60 " "	2 0 6	
		P. B. Nelles, coronaire	30 Mars 1840	2 4 0	
		P. B. Nelles, coronaire	26 Juin "	4 3 6	
		John Smith, constable	38 Mars "	1 10 0	
	10	Bernard Roddy, grand constable	19 Déc 1839	3 0 0	
		Alexander Ross, constable	52 Mars 1840	1 5 0	
		Alexander Ross, do.	18 Juin "	3 0 0	
		Alexander Ross, do.	54 " "	1 5 0	
		John Simpson, pour impressions	31 Sept "	10 10 6	
		William Wynn, constable	28 " "	5 7 6	
	11	E. Wheeler, geolier	14 " "	75 19 0	
		Alexander Ross, constable	52 Juin "	2 16 4	
	18	E. Wheeler, nettoyé la prison	17 Sept "	4 15 0	
		Ed. Deew, inspecteur des chemins	29 " "	8 17 6	
		James Lavell, guichetier	9 Déc "	15 0 0	
		E. Wheeler, dépenses pour la prison	23 " "	17 7 6	
		John Clarke, Député Shérif	14 " "	6 10 0	
		John Clarke, do.	27 " "	4 8 0	
		John Clarke, présence aux sessions par ordre de la cour	59 " "	2 0 0	
		C. Richardson, greffier de la paix	21 " "	15 0 0	
		Alexander Ross, Constable	29 " "	3 5 0	
		Alexander Ross, do.	63 " "	1 0 0	
		John May, do.	54 " "	1 2 0	
		Thomas Slade, do.	56 Juin "	0 15 0	
		Thomas Slade, do.	42 " "	3 0 0	
		Thomas Slade, do.	63 Sept "	0 15 0	
		William Sturby, do.	64 " "	1 0 0	
		William Sturby, do.	50 " "	0 17 6	
		P. Finn, crieur en cour	58 Déc "	5 0 0	
		Bernard Roddy, Constable	17 Juin 1839	2 11 3	
		Bernard Roddy, do.	51 Déc "	5 8 1 1/2	
		Bernard Roddy, do.	25 " "	1 2 6	
		Bernard Roddy, do.	77 " "	0 7 6	
		Bernard Roddy, do.	42 Mars 1840	0 16 0	
		Bernard Roddy, do.	25 Déc "	4 17 6	
		Bernard Roddy, do.	26 " "	4 0 9	
		Bernard Roddy, do.	39 Sept "	5 11 9	
		Amos Perrin, do.	11 Sept 1840	0 35 0	
		William Sturby, Constable	24 Déc 1840	3 5 0	
		William Sturby, do.	64 " "	1 0 0	
		C. Richardson, greffier de la paix	70 " "	1 18 1 1/2	
	12	John Simpson, pour impressions	17 " "	4 0 0	
		George Foley, constable	51 Mars "	1 5 0	
		George Foley, do.	17 Juin "	3 0 0	
		George Foley, do.	12 " "	0 5 0	
		George Foley, do.	19 " "	1 0 0	
		George Foley, do.	49 Sept "	0 10 0	
		George Foley, do.	70 " "	1 0 0	
		George Foley, do.	13 Déc "	3 0 0	
		Porté autre part.		886 13 0 1/2	

Appendice (O.)	1840.	A qui payé, et pour quel service.	No. et date du mandat.		Montant.			Appendice (O.)
					£	s.	p.	
		Rapporté			886	13	0 $\frac{1}{2}$	22 Septembre
22 Septembre	Décembre 12	George Foley, constable	30	Déc. 1840	0	2	6	
		George Foley, do.	62	" "	1	0	0	
		J. W. Perkins, coronaire	46	" "	2	19	0	
		C. Richardson, déboursés	69	" "	3	15	0	
		Thomas Slade, constable	65	" "	1	0	0	
		C. Richardson, greffier de la paix	71	" "	14	4	4 $\frac{1}{2}$	
		J. J. Ralston, effets fournis à la prison	11	" "	7	9	9	
		William Caulier, constable	19	Mars	2	5	0	
		William D. Miller, coronaire	21	" "	1	17	6	
		William D. Miller, do.	36	Juin	1	19	0	
		William D. Miller, do.	31	Sept.	3	14	6	
		William D. Miller, do.	41	Déc.	5	15	0	
		A. Heron, junior, matériaux pour la prison	55	Sept.	102	3	2	
		George Longhurst, viande pour do.	39	Déc.	4	1	1 $\frac{1}{2}$	
		George Swinton, pour un cercueil	16	" "	0	10	0	
		H. F. Shaw, ouvrage de forge pour la prison	48	" "	2	2	6	
		H. O. Hamilton, terres vendues pour payer les contributions à Rainham	63	Mars	19	12	6	
		Thomas Dority, pain pour la prison	15	Sept.	30	17	0	
		Thomas Dority, do. do.	28	Déc.	18	3	0	
	14	Hiram Leavenworth, pour impressions	32	Sept.	10	0	0	
		Hiram Leavenworth, do.	40	" "	1	14	3	
		William Kingsmill, sheriff	15	Déc.	34	3	10	
		William Kingsmill, do.	10	" "	8	2	6	
		William Kingsmill, présence aux sessions par ordre de la cour	60	" "	2	10	0	
	15	John Wanstall, effets fournis à la prison	18	" "	5	17	6	
		D. Macdonald, loyer de bureau	5	" "	5	0	0	
		Docteur Pels, médecin de la prison	27	Juin	10	0	0	
		Docteur R. B. do.	10	Déc.	10	0	0	
		Ed. Pearce, inspecteur des chemins	56	" "	7	15	0	
	16	Daniel McDwald, constable	84	Déc. 1839	1	10	0	
		Arm & Perrin, constable	34	Sept.	1	17	0	
		Bernard Roddy, grand-constable	63	Juin	1	2	6	
	17	Saml F Proctor, constable	62	Déc. 1840	2	15	0	
		Franc Proctor, do.	12	" "	2	15	0	
	18	Bernard Roddy, grand-constable	50	Mars	1	2	6	
		Bernard Roddy, do.	53	Juin	1	10	0	
		Bernard Roddy, do.	51	" "	13	7	0	
		Bernard Roddy, do.	68	Sept.	1	15	0	
		Bernard Roddy, do.	41	" "	0	5	0	
		Franc Proctor, constable	66	Déc.	1	0	0	
		Howard G. Bell, ordre du juge		" "	0	10	0	
		Zephania Huron, constable	33	Mars	5	10	0	
	19	James G. Smith, contributions remises, 1839	71	Sept.	2	5	0 $\frac{1}{2}$	
	21	Robert Warble, constable	10	Juin	2	10	0	
		George W. Thomas, do.	37	" "	1	5	0	
		William Row, do.	53	Déc.	3	18	9	
		William Row, do.	37	" "	0	17	0	
		S. Wood, coronaire	26	Sept.	1	16	0	
		John S. Walker, constable spécial	32	Juin	1	10	0	
	22	George W. Messmore, constable	31	Sept. 1839	1	17	6	
		Charles Fell, inspecteur des chemins	27	Sept. 1840	3	5	0	
		Emmanuel Hoover, constable	14	Déc. 1839	1	0	0	
		Jacob Koeler, G. Ryker et S. Wood, commissaires des lignes de division	20	Déc. 1840	25	9	1	
	23	Bernard Roddy, grand-constable	61	" "	1	10	0	
	24	Zeneth Fell, coronaire	68	Déc. 1839	2	12	0	
		Zeneth Fell, do.	22	Sept. 1840	1	19	6	
		Zeneth Fell, do.	30	Sept. 1838	1	16	6	
	28	Luther Boardman, constable	45	Mars 1840	1	0	0	
		Luther Boardman, do.	46	" "	4	18	6	
		Luther Boardman, do.	55	Déc.	5	17	11	
		John Clark, présence aux sessions	61	Sept.	2	0	0	
		Hugh Anderson, constable	19	" "	2	1	3	
	30	Sylvanus Cleveland, do.	38	" "	0	7	6	
		Sylvanus Cleveland, do.	19	Déc.	3	1	0	
	1841.							
	Janvier	5. Edward Honor, do.	31	Déc. 1839	0	14	0	
		Mary Jupiter pour le soutien d'un aliéné	3	Déc. 1840	6	10	0	
	6	Haggar Skinner, do. do.	5	Juin	4	17	6	
		Haggar Skinner, do. do.	18	Sept.	4	17	6	
		Truman Raymond, do. do.	2	Juin	5	7	5	
	7	James Tisdale, contributions remises (J. Parker et J. Kullons)	67	Déc.	0	16	3 $\frac{1}{2}$	
	8	Mary Jupiter, pour le soutien d'un aliéné	5	Sept.	3	5	0	
		Porté autre part			£	1337	11	2 $\frac{1}{2}$

1841.		A qui payé, et pour quel service.	No. et date du mandat.	Montant.			Appendice (O.)
		Rapporté		£	s.	d.	
2 Septembre.				1337	11	23	22 Septembre.
Janvier	9.	P. Jones, frais d'enterrement de Henry	20 Sept. 1840	4	17	6	
		John May, Constable	41 Juin "	2	0	0	
		Charles Henderson, do.	70 Déc. 1839.	3	3	9	
	14.	James Butler, bois de chauffage pour la prison		25	0	0	
		P. Grant, services durant la rébellion	85 "	7	10	0	
		James Butler, pour le soutien d'un aliéné	13 Mars, 1840	5	0	0	
		James Butler, do. do.	1 Juin "	4	10	0	
		George Cain, Constable	42 Juin, 1839	0	15	0	
	20.	T. Angelman, pour le soutien d'un aliéné	9 Mars, 1840	4	0	0	
	21.	T. Angelman, do. do.	8 Juin, "	4	0	0	
		John Hawn, pour faire une fausse	37 "	0	5	0	
		John Hawn, do. do.	33 Sept. "	0	5	0	
		John Singer, pour le soutien d'un aliéné	19 Mars, "	9	15	0	
		Edward Lee, coronaire	48 Sept. "	6	16	0	
	23.	John Wilson, constable	17 Juin, 1839	1	2	0	
		Robert Aberdeen, pour une enquête	12 Mars, "	1	1	0	
	24.	Henry Wills, pour le soutien d'un aliéné	7 Juin, 1840	5	0	0	
		Henry Wills, do. do.	69 Sept. "	2	10	0	
		Henry Wills, do. do.	10 "	9	15	0	
		Thomas Hennigan, constable	19 Juin, 1839	0	12	0	
		Thomas Hennigan, do.	65 Déc. "	1	12	6	
		Thomas Hennigan, do.	18 Mars, 1840	1	10	0	
		Thomas Hennigan, do.	49 Juin, "	1	0	0	
		Thomas Hennigan, do.	21 Sept. "	2	10	0	
		M. Bankman, pour le soutien d'un aliéné	15 Mars, "	6	10	0	
		M. Bankman, do. do.	16 Sept. "	6	10	0	
	29.	C. Richardson, balance payée au greffier de la paix	73 Déc. "	0	2	6	
		Richard Forest, pour le soutien d'un aliéné	15 Mars, 1839	5	5	0	
		Richard Forest pour le soutien d'un aliéné	68 Déc. 1840	3	5	0	
	30.	Isabella Evans, do. do.	10 Juin, "	3	5	0	
Février	1.	George McKinley, pour faire une fausse	31 Déc. "	0	5	0	
	3.	T. Raymond, pour le soutien d'un aliéné	14 Sept. "	0	5	0	
	4.	T. Raymond, do. do.	2 Déc. "	5	7	6	
	5.	John Hawn, constable	22 "	1	6	6	
		John Hawn, pour faire une fausse	15 "	0	5	0	
	6.	John Smith, junior, constable	5 Déc. 1839	1	5	0	
	10.	John Burns do.	38 Sept. "	0	10	0	
	13.	T. Raymond, pour le soutien d'un aliéné	3 "	5	7	6	
		David Boyd, do. do.	11 Juin, 1840	3	5	0	
	17.	John Smith, do. do.	7 Sept. "	1	12	6	
22.	John Prouse, constable	32 Juin, 1839	1	10	0		
Mars	26.	Amos Leech, do.	43 Déc. 1840	2	1	3	
	1.	Isabella Evans, pour le soutien d'un aliéné	5 Sept. 1839	4	15	0	
		James Lockhart, effets fournis à la prison	42 Déc. 1840	1	5	0	
	2.	T. Raymond, pour le soutien d'un aliéné	17 Mars, "	3	5	0	
		James Butler, bois de chauffage pour la prison		18	15	0	
	4.	Orange Schryer, constable	51 Déc. "	2	1	3	
	5.	John Steel, do.	62 Sept. "	0	15	0	
	9.	T. Angelman, pour le soutien d'un aliéné	9 "	4	0	0	
		C. Richardson, greffier de la paix	2 Mars 1841	35	0	0	
	10.	C. Richardson, greffier de la paix	3 "	21	0	0	
		James Butler, pour le soutien d'un aliéné	4 Sept. 1840	5	0	0	
		George Croft, constable	56 Mars, 1841	0	18	9	
		James Lavell, guichetier	6 "	15	0	0	
		E. Wheeler, geolier	4 "	75	4	0	
		Dr. Rolls, chirurgien de la prison	7 Juin, 1840	10	0	0	
		Richard Forest, pour le soutien d'un aliéné	6 Déc. "	3	5	0	
	11.	R. M. Clément, effets pour la prison	38 Mars, 1841	1	10	6	
	15.	P. Finn, crieur en cour	5 "	5	0	0	
		D. Macdugal, loyer de bureau	1 "	5	0	0	
	17.	C. Richardson, greffier de la paix	8 Déc. 1840	37	10	0	
18.	Dr. Mewburn, coronaire	32 "	2	0	0		
24.	Dr. Mewburn, coronaire	36 Mars 1841	1	19	0		
	H. Leavenworth, pour des impressions	19 "	3	17	6		
	Nancy Campbell, pour le soutien d'un aliéné	9 Déc. 1840	3	0	0		
	Henry Wills, do. do.	5 Mars, 1841	9	15	0		
25.	E. Wheeler, déboursés pour le prison	26 "	3	7	6		
	E. Wheeler, do. do.	29 "	7	10	14		
	E. Wheeler, geolier	38 "	30	0	0		
	W. Kingsmill, shérif	16 "	12	5	1		
	W. Kingsmill, présence aux sessions trimestrielles	40 "	2	10	0		
	John Clark, do. do. do.	41 "	1	10	0		
Porté autre part				£	1822	8	21

Appendice (O.)	1841.	A qui payé, et pour quel service.	No. et date du mandat.	Montant.	Appendice (O.)
				£ s. d.	
		Rapporté		1822 8 2½	22 Septembre
Mars	25.	M. A. Buckner, pour le soutien d'un aliéné.....	3 Mars. 1840	4 10 0	
		Bernard Rodly, grand constable	10 Mars. 1841	7 8 0	
		Bernard Rodly, présence aux sessions trimestrielles	13 " "	1 10 0	
		Alexander Ross, constable	45 " "	1 0 0	
		Alexander Ross, do.	35 " "	0 12 6	
		John Simpson, pour des impressions	20 " "	14 15 5	
		George Longhurst, viande pour la prison	11 " "	4 14 9½	
		William Sturby, constable	42 " "	1 0 0	
	29.	Thomas Sewell, pour impressions	21 " "	15 2 11	
	30.	J. Wagstaff & Son, ouvrage à la prison	12 " "	1 5 0½	
		Thomas Dority, pain fourni à do.	31 " "	16 7 6½	
	31.	Richard Forest, pour le soutien d'un aliéné	4 Mars 1840	3 5 0	
		Mary Jupiter, do. do.	5 " "	3 5 0	
		Richard Forest, do. do.	12 Sept. "	3 5 0	
		R. M. Clement, effets divers pour la prison	22 Mars "	3 13 8½	
		R. M. Clement, do. do. do.	23 Juin "	0 8 11½	
		R. M. Clement, vêtements pour les prisonniers	23 Sept. "	3 3 8	
		Dr. Rolls, chirurgien de la prison	36 " "	10 0 0	
Avril	3.	Joseph Wyncé, coronaire	35 Juin "	2 0 0	
		Joseph Wyncé, coronaire	35 Déc. "	2 9 6	
	15.	Richard Forest, compte approuvé par les grands Jures ..	4 Déc. 1838	3 10 10	
	16.	Phœbe Goodle, pour le soutien d'un aliéné	11 Sept. 1840	8 15 0	
		Catherine Frank, do. do.	3 Juin 1839	3 5 0	
		Catherine Frank, do. do.	14 Sept. 1840	3 5 0	
		James Tisdale, do. do.	12 Mars "	6 10 0	
		James Tisdale, do. do.	6 Déc. "	4 17 6	
	21.	John J. Harris, constable	39 Mars 1841	2 1 3	
		John Jones, comme témoin	3 Sept. 1840	0 5 0	
		William Soper, constable	23 Mars 1841	1 5 0	
		Andrew Lyons, constable spécial	32 " "	2 8 11	
		William Soper, constable spécial	24 " "	1 5 0	
		Thomas Heron, ordre de la cour	" "	1 0 0	
	23.	John Harding, constable	67 Déc. 1839	4 2 6	
		C. Richardson, pour préparer les rôles des contributions pour le soutien de l'asyle des aliénés	49 Avril 1841	10 0 0	
		C. Richardson, do. de contributions additionnelles	50 " "	7 10 0	
		C. Richardson, do. pour l'asyle des aliénés	48 " "	10 0 0	
		C. Richardson, do. pour balance de contributions addit. ...	51 " "	2 10 0	
	27.	George Anthony, etc. ordre de la cour	" "	5 10 0	
	30.	John Soper, constable spécial	22 Mars 1841	1 5 0	
Mai	3.	Dr. Ferris, chirurgien	17 Déc. 1840	2 2 0	
	4.	Jonathan Watt, constable	50 Déc. 1839	1 15 0	
	10.	A. Christie, blancs pour le recensement	47 Mars 1841	2 14 6	
		H. Vanalstine, pour le soutien d'un aliéné	18 Mars 1839	2 12 6	
		Phœbe Goodle, do. do.	4 Déc. 1840	8 2 6	
1840.	Septembre	9. John Vancamp, asseyeur Grimsby, pour 1837	" "	2 8 11	
		23. James Robertson, do. Grantham, 1840	" "	10 5 3½	
Octobre	1.	James Gordon, do. Stamford, 1837	" "	9 2 5	
Décembre	8.	Robert Weir, do. Comté de Haldimand, 1840	" "	3 15 0½	
	11.	Henry Disher, do. Pelham, 1840	" "	6 11 4½	
	19.	John Hawn, do. Bertie, 1840	" "	8 12 10	
	23.	Tilman Fry, do. Rainham, 1840	" "	3 8 0	
		Philip Wismer, do. Louth, 1840	" "	5 10 0	
	25.	Jacob Kennedy, do. Gainsborough, 1840	" "	6 0 0	
	29.	Jacob Brockfield, do. Crowland, 1840	" "	4 9 8½	
	30.	Jeremiah G. Winslow, do. Canborough, 1840	" "	3 0 8	
1841.	Janvier	2. John M. Camp, do. Grimsby, 1840	" "	7 6 3½	
		5. Andrew Vandeburgh, do. Thorold, 1840	" "	8 17 9	
		6. James Tisdale, do. Caister, 1840	" "	2 4 8	
		7. Robert Griffith, do. Cayuga, 1840	" "	3 0 6	
	23.	Jacob Wismer, do. Wainfleet, 1840	" "	4 5 5	
		Martin Dell, do. Willoughby, 1840	" "	3 17 9	
	25.	David Lynch, do. Stamford, 1840	" "	8 13 6	
		Arthur Shaw, do. Niagara, 1840	" "	8 13 11½	
		Arthur Shaw, do. Ville de Niagara, 1840	" "	8 9 2	
Février	5.	J. McDon'd Lockhart, do. Sherbrooke Forest, 1840	" "	0 17 1	
Mars	10.	Abraham Schooley, do. Humberstone, 1840	" "	5 4 3½	
Mai	12.	John Stewart, do. Monlton, 1840	" "	2 2 6	
	19.	James W. Perkins, do. Walpole, 1840	" "	3 10 4½	
		Porté autre part	" "	£ 2149 15 0	

Appendice (O.)		1840.		A qui payé, et pour quel service.		Montant.			Appendice (O.)	
				Rapporté		£	s.	d.		
22 Septembre.	Décembre	8	Henry Smith secrétaire,	Grimsby,	1840	2149	15	0	22	Septembre.
		9	Joseph Young, do.	Haldimand,	1836	4	0	0		
			Joseph Young, do.	Haldimand,	1838, 1839, 1840	2	10	0		
		11	John Scofield, do.	Pelham,	1840	12	0	0		
		12	Eura Smith, do.	Canborough,	1840	4	0	0		
		15	Henry Smith, do.	Clinton,	1840	4	0	0		
			Henry Smith, do.	Clinton,	1838, 1839	4	0	0		
		19	John Hawn, do.	Bertie,	1840	8	0	0		
		23	Jacob Valbon, do.	Rainham,	1840	4	0	0		
			A. S. St. John, do.	Moulton,	1840	4	0	0		
	1841.									
	Janvier	6	Andrew Vandeburgh, do.	Thorold,	1840	4	0	0		
			James H. Cummings, do.	Willoughby,	1840	4	0	0		
		7	James Tisdale, do.	Caister,	1840	4	0	0		
			Robert H. Bruce, do.	Cayuga,	1840	4	0	0		
		15	Peter Benedict, do.	Crowland,	1840	4	0	0		
		21	Ben. Lawrence, do.	Niagara,	1840	4	0	0		
		22	Charles Rolls, do.	Grantham,	1840	4	0	0		
		23	Solomon Secord, do.	Louth,	1840	4	0	0		
			Edward Lee, do.	Wainfleet,	1840	4	0	0		
		25	David Lynch, do.	Stamford,	1840	4	0	0		
			Heter Samon, do.	Gainsborough,	1840	4	0	0		
	Février	1	Henry F. Shuan, do.	Dunn,	1840	4	0	0		
			John Thompson, do.	Humberstone,	1840	4	0	0		
		5	A. McDonald Lockart, do.	Sherbrooke Forest,	1840	4	0	0		
			Samuel Strahan, Humberstone, 4 loups tués			6	0	0		
			Samuel Stoner, do. 1 do.			1	10	0		
			Peter Sherk, do. 1 do.			1	10	0		
			Jacob Stoner, do. 1 do.			1	10	0		
			John Peters, Haldimand, 1 do.			1	10	0		
			Joseph Brooks, Canborough, 1 do.			1	10	0		
			Joseph Brooks, do. 1 do.			1	10	0		
			Seth K. Smith, do. 1 do.			1	10	0		
			Samuel Birdsall, do. 1 do.			1	10	0		
			William Shaw, Caister, 1 do.			1	10	0		
			William Shaw, do. 2 do.			3	0	0		
			Solomon Stone, Moulton, 1 do.			1	10	0		
			John Bugner, Walpole, 6 do.			9	0	0		
			Benjamin Mallock, do. 1 do.			1	10	0		
	1840									
	Août	22	Intérêt sur l'obligation de Benjamin Corwine, pour une année. £100, jusqu'au 17 Mai			6	0	0		
	Décembre	10	Gilbert McMicking, M. P. P. 1840			55	0	0		
			Richard Woodruff, M. P. P.			55	0	0		
	1841									
	Mars	18	John L. Alma, dépenses, etc., comme officier rapporteur de la ville de Niagara			24	10	0		
		26	B. Y. McCyes, do. comme do. Riding nord			24	10	0		
		31	Gilbert McMicken, do. do. do. Riding sud			24	10	0		
	Avril	28	John Albright, commissaire de township pour Clinton, 1837			0	15	0		
			John Albright, do. do. do. do. 1838			0	5	0		
			William Buck, collecteur Bertie, honoraires sur £217 5 0 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ par cent			14	2	7 $\frac{1}{2}$		
			Robert Griffith, do. Cayuga, do. 65 8 0 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			4	17	10		
			J. J. Patterson, do. Clinton, do. 217 2 8 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ par cent			14	2	1 $\frac{1}{2}$		
			Janes Tisdale, do. Caister, do. 47 12 9 à 7 par cent			3	16	2		
			Ostias Buckner, do. Crowland, do. 105 14 2 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			7	13	2		
			Farran Smith, do. Canborough do. 67 18 5 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			5	5	7		
			C. C. Crawford, do. Dunn, do. 30 17 11 $\frac{1}{2}$ à 8 par cent			2	9	3		
			D. Palmer, do. Grimsby, do. 182 8 0 à 7 par cent			12	15	2		
			Alex. Garner, do. Gainsborough, 143 7 8 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			10	7	10		
			Alex. Wilson, do. Grantham, do. 299 5 9 à 5 par cent			14	19	3		
			P. B. Nelles, do. Haldimand, do. 86 8 1 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			6	10	1 $\frac{1}{2}$		
			A. Schooley, do. Humberstone, do. 122 15 11 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			8	17	10 $\frac{1}{2}$		
			D. Burtch, do. Louth, do. 129 14 3 à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			9	7	10		
			John Bowman, do. Moulton, do. 47 10 3 $\frac{1}{2}$ à 8 par cent			3	16	9 $\frac{1}{2}$		
			William Wynn, do. Niagara, do. 122 6 3 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ par cent			14	8	11		
			William Wynn, do. Niagara town, do. 129 14 3 à 6 $\frac{1}{2}$ par cent			15	13	9		
			Joseph Wilson, do. Pelham, do. 171 10 6 $\frac{1}{2}$ à 7 par cent			11	19	6		
			Joseph Gee, do. Rainham, do. 74 18 7 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			5	12	0		
			Jacob Garner, do. Stamford do. 251 10 2 $\frac{1}{2}$ à 5 par cent			12	11	6		
			John M. Lockart, do. Sherbrooke Forrest, do. 18 8 3 $\frac{1}{2}$ à 8 par cent			1	11	0		
			Sylvanus Cleveland, do. Thorold, do. 225 16 0 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ par cent			14	13	7		
			John Lemon, do. Willoughby, do. 88 16 2 à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			6	13	2		
			E. Lec, do. Wainfleet, do. 90 7 7 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$ par cent			7	9	0 $\frac{1}{2}$		
			Porté autre part			£	2690	15	8 $\frac{1}{2}$	

Appendice (O.)	1841.	A qui payé. et pour quel service.				Montant.			Appendice (O.)
					£	s.	d.		
22 Septembre	Avril Mars	Rapporté				2690	15	8½	22 Septembre
		28	E. L. Gibb, collecteur, Walpole, honoraires sur £85 15 7 à 7½ pour cent..			6	8	7½	
		2	Gersham Wright, dividende et intérêt sur debenture No.4			16	18	6	
			do. do. sur do. 22			2	14	3	
		3	Charles L. Hall. do. do. sur do. 7			4	6	10	
			Charles L. Hall. do. do. sur do. 17			1	11	11	
			Alex. Christie, do. do. sur do. 18			3	3	6	
			Lewis Clement, do. do. sur do. 26			1	12	6	
			Thomas Butler, do. do. sur do. 8			4	4	6	
			Thomas Butler, do. do. sur do. 20			1	14	1	
		4	Thomas Robertson, do. do. sur do. 11			2	18	2	
		5	Ben. Chadwick, do. do. sur do. 27			1	18	5	
			Alex. Scobie, do. do. sur do. 25			2	16	10	
		10	Thomas Angleman, do. do. sur do. 23			4	8	4	
			Charles Fell, do. do. sur do. 3			2	3	5	
		17	Henry Wills, do. do. sur do. 19			4	0	7	
			Ben. Corwine, do. do. sur do. 12			43	8	3	
			Matthew Seburne, do. do. sur do. 16			6	0	11	
		18	Charles L. Hall, do. do. sur do. 28			2	0	0	
		19	James Kerr, do. do. sur do. 1			6	16	11	
			G. Hunt, pour R. Clement, do. do. sur do. 9			16	8	4	
		31	Ralph Clement, do. do. sur do. 2			2	14	3	
	Avril	2	James Thompson, do. do. sur do. 24			2	1	10	
		21	C. W. Henderson, do. do. sur do. 21			1	17	2	
		28	John Osborne, do. do. sur do. 30			1	18	3	
	Mai	7	James Tisdale, do. do. sur do. 13			6	12	0½	
		19	Henry Charles, do. do. sur do. 10			0	12	4	
			James Boulton, do. do. sur do. 31			3	5	0	
			Balance à transmettre au Receveur-général pour l'asyle des aliénés pour l'année 1840.....			232	10	5½	
			Do. do. do. do. pour 1839, sur une recommandation de la cour			232	10	5½	
			Commission du trésorier sur £3430 13 1 à 4 pour cent			137	4	6	
					£	3447	16	11½	

LE DISTRICT DE NIAGARA, en compte avec le Trésorier.—Avoir.

1840.	Frais encourus par le ci-devant Shérif Cameron, pour envoyer des prisonniers à Kingston		£	s.	d.
Moût	Montant des contributions de Bertie, £221 19 9½ moins		£4	14	0
Décembre	do.	Cayuga, 68 2 5½	do.	2	14 5½
	do.	Clinton, 220 2 5½	do.	2	19 9½
	do.	Caistor, 49 3 8	do.	1	10 11
	do.	Crowland, 106 5 2	do.	0	10 11½
	do.	Canborough, 68 5 1½	do.	0	6 8½
	do.	Dunn, 35 18 8½	do.	5	0 9
	do.	Grimsby, 189 3 2	do.	6	15 2
	do.	Gainsborough, 144 4 6	do.	0	16 9
	do.	Grantham, 301 9 6	do.	2	3 9
	do.	Haldimand, 91 14 8	do.	5	6 7
	do.	Humberstone, 123 11 5	do.	0	15 5
	do.	Louth, 130 10 3½	do.	0	16 0½
	do.	Moulton, 47 18 5	do.	0	8 1½
	do.	Niagara ville, 248 7 0	do.	7	0 0
	do.	Niagara, 223 8 1	do.	1	2 9
	do.	Pelham,			
	do.	Rainham, 76 8 10	do.	1	10 3
do.	Stamford, 254 11 6	do.	3	1 4	
do.	Sherbrooke forest,				
do.	Thorold, 228 5 5½	do.	2	8 8	
do.	Willoughby, 92 1 9½	do.	3	5 7½	
do.	Wainfleet, 101 5 2½	do.	1	17 7	
do.	Walpole, 86 4 6½	do.	0	8 11½	
	Porté autre part		£	3254	13 4½

Appendice (O.)	1840.	Rapporté	£ s. d.	Appendice (O.)	
22 Septembre		Recu des townships suivants, pour impôts sur les terres incultes, viz.:	3251 13 4	22 Septembre	
		tax des chemins, £0 14 0	1 16 3		
		Bertie £1 2 3	do. 1 13 4		4 11 8
		Cayuga 2 17 9	do. 11 6 3		29 6 9
		Caistor 18 0 6	do. 0 18 5		2 7 10
		Crowland 1 9 5	do. 1 3 4		3 1 6
		Canborough 1 17 7	do. 0 14 7		1 17 9
		Dunn 1 3 2	do. 0 10 3		2 2 10
		Grimsby 1 12 7	do. 6 8 2		17 2 1 1/2
		Gainsborough... 10 13 11	do. 0 3 10		0 19 5
		Humberstone... 0 15 7	do. 0 2 3		0 14 3
		Louth 0 12 0	do. 0 14 1		5 14 11
		Niagara 5 0 10	do. 1 15 8		4 12 7
		La ville de Niagara.....	do. 1 2 11		2 19 7
		Pelham 2 16 11	do. 0 15 5		2 14 1
		Rainham..... 1 16 8	do. 0 3 10		1 3 0
		Stamford..... 1 18 8	do. 0 17 10		3 6 1
		Thorold 0 19 2	do. 3 16 4		9 18 4
		Willoughby 2 8 3	do. 25 1 5		65 3 4
		Wainfleet 6 2 0	do. 1 11 3		4 1 3
		Walpole 40 1 11			17 3 11
		Etablissement dans Nelles 2 10 0			
	Dû au trésorier		£ 3447 16 11 3/4		

D. MACDOUGAL.

Trésorier du D. N.

Assermenté devant moi, à Niagara, }
ce 8 Juin, 1841.

T. BUTLER,

Président des Sessions trimestrielles.

Examiné et passé en Comité, composé du Lieutenant-colonel Philip Delatre, Robert Melville, et John McGlashan, le 9 juin 1841, approuvé en cour et publication ordonnée, conformément à la loi. Magistrats-siégeants: Thomas Butler, Robert Melville, John McGlashan, le Lieutenant colonel Philip Delatre, l'honorable James Kerby, Lewis Clement, et D. Macdougall.

T. BUTLER,

Président.

No. 8.— DISTRICT DE WELLINGTON.

WILLIAM HEWAT, *Ecuier, Trésorier, en compte avec le DISTRICT DE WELLINGTON, pour l'année expirée le 28 juillet, 1840.*

		RECETTES.	£ s. d.
1840:			
Octobre	28.	Recu de Robert Corbett, collecteur du Township de Guelph, pour contributions de 1840.....	286 11 2
1841.			
Juillet	4.	Henry Beasley, trésorier pour le district de Gore	125 0 0
	21.	do. do. do.	200 0 0
Février	24.	do. do. do.	100 0 0
Avril	18.	do. do. do.	35 0 0
Mars	18.	Robert Corbett, balance des contributions de Guelph	11 18 1
			£ 758 9 3
		DEPENSES.	
1840.			
Octobre	28.	Payé pour un petit livre de compte	1 0 2 0
		à Joseph Johnson, un loup tué	2 1 10 0
		T. R. Brock, effets fournis à la prison	3 7 18 10
Décembre	22.	John Jones, constable	4 1 5 1
		do. do. services aux Assises en septembre	5 3 0 0
		Cuthbert Jones, pour mener J. Lindsay au pénitencier	6 17 2 6
		S. Calver, bois pour la prison	7 0 17 6
		J. Jones, services comme constable	9 1 2 6
1841.			
Janvier	14.	Six mois d'intérêt sur deux débetures, pour £1150, à J. Battersby, et £5 payés de moins en juin	10 39 10 0
Porté autre part			£ 63 8 5

Appendice (O.)		1841		Rapporté		£ s. d.		Appendice (O.)	
22	Septembre.	Janvier	14	Payé 6 mois d'intérêt sur deux débetures de £27 5s. à M. M. Willet } et Hough. }	11	}	2	0	2
					12				
				à A. Baker, ordre du président, pour ouvrage à la prison ...	13		1	3	1
				à S. Calver, bois de chauffage pour do.	14		0	10	0
				à J. Mills, services comme constable	15		6	10	0
				à G. Lynch, pour une paire de menottes	16		1	0	0
				à Alling & Wilson, papeterie	17		0	14	2½
				à H. Catchpole, pour nettoyer la prison	18		0	8	1½
				à do. do. pour nettoyer la cour	19		0	14	0
				à John Jones, constable	20		3	0	0
				à do. frais de voyage à Hamilton	21		1	3	0
				au greffier de la paix, services	22		36	8	2
		16		à John Jones, grand constable, six mois de salaire	23		10	0	0
				à Madam Lamprey, six mois d'intérêt sur deux débetures de £100 chaque	24		6	0	0
				Ordre du président, à F. Paddie, pour nettoyer la cour	25		0	7	6
				à R. Brock, effets fournis à la prison	26		2	2	5
				à John Mitchell, 225 jours d'intérêt sur 8 débetures de £50	27		15	8	8
				à J. Wilson, 6 mois d'intérêt sur un do. £50	28		1	10	0
		18		Sur l'ordre du président, à M. le Shérif Grange, services, etc.	29		42	12	3
		23		John Mitchell, intérêt sur 8 débetures de £50 chaque, jus- qu'au 25 décembre	30		8	3	1
		Février	1	Sur l'ordre du président, à H. W. Peterson, avertissements..	31		5	15	0
					Do. à do. pour do.	32		0	7
				Do. à John Smith, services comme constable	33		5	0	8
				J. Dyson, 6 mois d'intérêt sur 4 débetures de £25 chaque ..	34		3	0	0
		3		Robert Alling, trésorier du comité de construction de la prison	35		381	9	9
				Ordre du président, à Robert Dunbar, 6 mois de salaire com- me geolier et pain fourni	36		44	18	0
				Madame Strange, 466 jours d'intérêt sur une débeture de £107 11s. 8d.	37		8	5	6
				Sur l'ordre du président, à M. le shérif Grange, services, etc.	38		19	10	0
		26		Do. à Robert Alling, papeterie	39		0	11	9
				Do. trésorier du comité de la prison.	40		25	0	0
		Mars	11	Wm. Lowry, secrétaire, Guelph, 1840	41		4	0	0
					Robert Corbett, 7½ pr. 100 sur £164 4s. comme collecteur des contributions, 1840	42		11	18
			31	Sur l'ordre du président, à R. F. Budd, 6 mois de loyer de la cour de justice	43		30	0	0
		Avril	26	Do. M. M. Orton & Clarke, papeterie	44		2	18	11
				Do. greffier de la paix, services	45		34	18	4
				Robert Alling, président du comité de construction de la prison	46		25	0	0
				Ordre du président, à A. Baker, pour meubles et achever la cour	47		30	0	0
		Juillet	28	Pour port de lettres, jusqu'à cette date		0	4	6
					Balance en caisse		19	9
						£	758	9	3

Guelph, 28 juillet, 1841.

WILLIAM HEWAT,
Trésorier.Assermenté devant moi, en cour, }
ce 28 juillet, 1841. }(Signé) ALEXANDER DINGWALL FORDYCE,
Président des sessions trimestrielles,
Et approuvé par le comité d'audition.Vraie copie:
THOMAS SAUNDERS,
Greffier de la paix.

LE DISTRICT DE WELLINGTON, en compte avec son trésorier, depuis le 27 juillet au 31 décembre, 1841, inclusivement.

Appendice (O.)

Appendice (O.)

22 Septembre.

22 Septembre.

1841.
Juillet

RECETTES.

£ s. d.

27.	Balance entre les mains du trésorier à cette date	19	9	2
	Reçu des collecteurs suivants, à compte des contributions pour 1841:—			
	Du collecteur du township de Guelph	£142		
	Do. do. Eramosa	52		
	Do. do. Woolwich	70		
	Do. do. Waterloo	305		
	Do. do. Nichol	55		
	Do. do. Erin	60		
	Do. do. Wilmot	95		
			779	9 0
	Reçu le tiers des contributions ordinaires, accordé par le district de Gore, pour les années 1839 et 1840, lequel a été prêté pour bâtir la prison, les magistrats n'ayant pas alors le pouvoir d'en agir autrement	£460	0	0
	A déduire la somme portée au compte rendu le 27 juillet dernier	343	2	1
			116	17 11
	Les intérêts qui suivent payés par les magistrats sur les débetures, suivant leur dernier compte, et maintenant portés à celui des contributions spéciales, savoir:—			
	6 mois d'intérêt à J. Battersby	£39	10	0
	Do. do. à R. Hough	1	0	1
	Do. do. à W. Willett	1	0	1
	Do. do. à Madame Lamprey	6	0	0
	235 jours do. à J. Mitchell	15	8	8
	6 mois do. à J. Wilson	1	10	0
	Do. do. à J. Mitchell	8	3	1
	Do. do. à J. Dyson	3	0	0
	466 jours do. à Madame Strange	8	5	6
			83	17 5

999 4 6

DEPENSES.

1841.
Juillet

27. Commission de 4 p. 100 sur £460 reçus du district de Gore, étant le tiers des contributions perçues, dans les townships de ce district, pour les années 1839 et 1840

27.	Commission de 4 p. 100 sur £460 reçus du district de Gore, étant le tiers des contributions perçues, dans les townships de ce district, pour les années 1839 et 1840	18	8	0
27.	Payé sur l'ordre du président, à A. Baker, pour meubler la cour	21	18	4
do.	do. J. Jones, pour constables aux sessions	7	10	0
do.	do. do. services	2	6	4
do.	do. do. 6 mois de salaire, comme grand-constable	11	17	3
do.	do. William Hewat, frais de voyage à Hamilton, pour affaires du district	1	5	0
2.	do. do. Robert Dunbar, 6 mois de salaire comme geolier et crieur de la cour	43	15	0
do.	do. do. Seville et Walsh, bois de chauffage	10	18	9
do.	do. do. pour une estampille à l'usage de l'inspecteur des poids et mesures	0	8	6
do.	do. do. un voyage de Hamilton à Toronto, (porter des poids, etc.)	0	15	0
do.	do. do. J. Barber, bois de chauffage	6	18	9
do.	do. do. H. Strange, arpenteur, services	3	0	0
do.	do. do. Docteur W. Clarke, pour payer les chirurgiens appelés à l'enquête de E. Hinds et T. Lees	4	0	0
do.	do. do. H. Orton, coronaire, enquête. E. Hinds	1	9	3
do.	do. do. do. do. T. Lees	1	12	3
do.	do. do. J. Ruthoven, livres et papeterie	36	16	3
18.	do. W. D. Powell, pour passer divers contrats	3	13	0
18.	do. A. J. Ferguson, pour un do.	0	7	6
do.	do. do. services professionnels	2	10	0
do.	do. do. pour un hustings, écrivains et constables à l'élection	14	5	0
20.	do. J. R. Brock, effets fournis à la prison	2	9	5
do.	do. do. pour do.	1	2	6
22.	do. ordre du président, au Docteur Clarke, une année de services à la prison	25	0	0
23.	do. do. shérif Grange, services	14	12	6
do.	do. do. do. do.	19	6	2
do.	do. do. greffier de la paix do.	35	18	7
2.	do. do. H. Hamacher, constable, do	1	0	8
18.	do. do. J. R. Brock, effets fournis à la prison	8	14	7
do.	do. do. H. Orton, coronaire, enquête, McCulloch	1	7	3

Porté autre part £ 302 11 10

1841.		Rapporté.....	£	s.	d.	
Appendice (O.)	Novembre 18.	Payé sur l'ordre du Président, au Shérif Grange, services	302	11	10	Appendice (O.)
	"	" à J. Kennedy, un loup tué	22	5	0	
22. Septembre.	19.	" ordre du président, au greffier de la paix, pour services et ses frais de voyage à Kingston, affaires du district	1	10	0	22. Septembre
	"	" do. à do., services	26	15	6	
	"	" do. services de constables aux assises	55	17	2	
	25.	" do. à J. Wright, pain fourni à la prison	5	10	0	
	"	" do. J. Peters, Secrétaire d'Eramosa	2	11	6	
	27.	" do. R. E. Budd, trois mois de loyer de la cour	4	0	0	
Décembre	1.	Payé à W. Wickens, un loup tué	15	0	0	
	9.	" R. Barber, ouvrage à la prison	1	10	0	
	15.	" W. Armstrong, table pour l'usage de la cour	1	6	3	
	18.	" J. Moore, pour une armoire de sûreté au bureau du shérif	1	8	0	
	"	" H. H. Oliver, secrétaire de Guelph	10	0	0	
	"	" H. H. Oliver, secrétaire de Guelph	4	0	0	
	21.	" R. Mitchell, services comme arpenteur	2	5	0	
	"	" G. Robinson, services comme constable	3	13	1	
	"	" H. Hoffman de Waterloo, comme constable	4	19	4	
	"	" do. do. do.	1	10	8	
	"	" J. Winger, de Wilmot, do.	0	19	2	
	"	" do. do. do.	2	12	6	
	"	" Docteur Scott, appelé à l'enquête faite à Wilmot	2	0	0	
	"	" do. do. sur le corps de R. Puddicombe	2	3	9	
	"	" Thomas Sparrow, services comme asseyeur, Waterloo	13	5	6	
	"	" David Wilmer, un loup tué	1	10	0	
	"	" B. Sneider, un do.	1	10	0	
	"	" H. Sneider, quatre do.	6	0	0	
	"	" J. McQueen, secrétaire de Nichol	4	0	0	
	"	" J. Sky, sauvage, un loup tué	1	10	0	
	"	" sur l'ordre du président, à C. Jones, constable, services	1	0	0	
	"	" do. à do. bois de charpente pour la prison	0	13	9	
	"	" do. à do. ses services à un incendie	0	10	0	
	"	" do. pour signifier des sommations	2	7	3	
	"	" do. services d'un constable	0	10	3	
	"	" do. à John Jones, do. employé à sauver des meubles à un incendie à la cour....	3	2	6	
	"	" do. à do. services comme constable	0	16	7	
	"	" do. à do. do. do.	1	8	6	
	"	" W. Nichols, meubles pour la prison	3	10	0	
23.	"	" H. Eby, pour annonces du district	3	5	0	
	"	" G. Smiley, tuyaux de poêles pour la cour	8	10	7	
	"	" do. do. pour la prison	17	1	10	
	"	" R. E. Budd, 6 mois de loyer de la cour	30	0	0	
	"	" J. Wright, pain fourni à la prison	9	14	8	
	"	" R. Alling, pour services comme trésorier du comité de construction	20	0	0	
	"	" Docteur Alling, appelé à l'enquête sur le corps d'A. McCulloch	11	0	0	
	"	" A. Baker, pour meubler la cour	10	0	0	
	"	" H. Eby, pour annonces, etc.	0	12	6	
	"	" J. Barber, pour nettoyer et avoir soin de la cour	8	5	0	
	"	" H. Eby, pour annonces et affiches	1	5	0	
	"	" J. Mills, services comme constable	1	0	9	
	"	" do. do. do.	0	15	0	
	"	" do. do. do.	0	11	4	
	"	" do. présence aux sessions	1	0	0	
	"	" R. Battley, pour conduire W. Hinds à l'asyle des aliénés	11	4	4	
	"	" Watkins & Harris, poids et balances pour l'inspecteur du district ..	37	10	0	
	"	" Ordre du président, à H. Tolton, services comme constable	1	15	0	
	"	" do. A. Baker, meubles pour les bureaux du greffier de la paix et du trésorier	19	2	11	
	"	" A. Baker, pour le temps qu'il a été employé par le comité de la prison ..	7	17	11	
	"	" do. travail à la prison	0	6	5	
	"	" J. Johnson, services comme constable, Eramosa	1	0	0	
	"	" do. pour do.	0	15	0	
	"	" G. W. Allen, chaises pour la cour	1	5	0	
	"	" Greffier de la paix, pour services	30	18	6	
27.	"	" H. H. Oliver, services comme constable	2	10	0	
	"	" C. Jones, pour do.	0	15	0	
28.	"	" Shérif Grange, services	5	17	6	
	"	" John McKee, secrétaire, Carafraza	4	0	0	
	"	" A. Smith, un loup tué	1	10	0	
	"	" J. Bonner, un do.	1	10	0	
	"	" J. Athie, un do.	1	10	0	
	"	" J. Shultes, un do.	1	10	0	
	"	" James Hodgert, services comme secrétaire du comité de construction de la prison	30	0	0	
30.	"	" Orton & Clarke, papéterie	1	10	4	
	"	" Robert White, asseyeur à Guelph	8	17	10	
		Porté autre part	801	14	1	

1842.		Rapporté.....		£	s.	d.
Appendice (O.)	Janvier	4	Payé à W. Armstrong, tables, etc.....	801	14	1
			Enos Jacob, un loup tué.....	1	0	0
22 Septembre.	15		Docteur Miller, enquête sur le corps de M. Ernest.....	2	0	0
			J. Green, services comme constable.....	1	15	0
1	15		J. Davidson, secrétaire, Woolwich.....	4	0	0
			A. Smith, asseyeur, Eramosa.....	4	5	6
22	15		J. Jones, services comme constable.....	1	0	0
			W. Furnace do. do.....	2	4	1½
24	22		R. Mitchell, asseyeur, Nichol.....	4	3	10½
			T. R. Brock, effets pour le prison.....	1	7	0½
26	24		J. Hart, bois pour do.....	0	5	0
			Donald McMillan, asseyeur, Erin.....	4	16	5
27	24		J. Graham, secrétaire, Erin.....	4	0	0
			N. Smith, un loup tué, Erin.....	1	10	0
27	27		A. McKinnan, un do. do.....	1	10	0
			B. Burkholder, services comme constable.....	1	12	8
27	27		A. Latshaw do. do.....	1	2	8
			E. Hosteller, trois loups tués.....	4	10	0
27	27		E. Sallows, ouvrage de forgeron à la prison.....	0	18	3
			S. Bowman, secrétaire, Waterloo.....	4	0	0
Février	2		Joel Good, services comme arpenteur dans le township de Waterloo.....	18	0	0
			T. Vipond, un loup tué, Queensbush.....	1	10	0
10	2		Trois années d'assurance sur la prison £2000.....	6	12	6
			William Hall, un loup tué.....	1	10	0
			Commission de 4 pour 100 sur £779, montant des contributions reçues jusqu'à cette date.....	31	3	2
			Montant porté au crédit du district.....	91	14	3½
				£	999	4 6

Guelph, 10 février, 1842.

WILLIAM HEWAT,
Trésorier du district de Wellington.

Attesté devant nous, en cour,
ce 12 février, 1842.

(Signé)

ROBERT ALLING, J. P.
EDWARD MURTON, J. P.
GEFFERY LYNCH, J. P.
EDWARD F. HENNING, J. P.
WILLIAM ELLIS, J. P.

Vraie copie,

THOMAS SAUNDERS,

Greffier de la paix.

Le compte ci-dessus porte la date du 10 février, mais les ordres payés portent celle du 21 décembre dernier, quoiqu'ils ne l'aient été qu'à la date portée vis-à-vis de chaque item.

T. S.

No. 9.—DISTRICT DE BROCK.

LE DISTRICT DE BROCK, en compte avec H. C. BARWICK, trésorier.

1840.		DEPENSES.		£	s.	d.
Décembre	23		Payé à J. Cummings, geolier, à compte de son salaire.....	7	10	0
			l'Arpenteur-général, pour 11 cartes géographiques.....	6	18	0
1841.	Janvier	12	William Guy, secrétaire, Oxford Est.....	2	4	0
		18	T. L. Sharpe, do. Blandford.....	3	4	0
		23	Port de lettres pour le quartier expiré le 5 janvier.....	4	0	14
		26	15 loups tués.....	5	22	10
			T. Leycock, secrétaire, Blenheim.....	4	0	0
		28	A. Wood, do. Zorra.....	6	4	0
			Absents à Oakland.....	7	0	3
			S. D. Malcolm, asseyeur, Oakland.....	9	3	3
			do. collecteur do.....	10	3	7
			Charles Chapin, secrétaire, Oakland.....	11	4	0
			Seth Weston, do. Norwich.....	12	4	0
			Absents à Oxford, ouest et nord.....	13	4	2
			W. Scott, asseyeur, do.....	14	6	6
				Porté autre part.....	£	77

1841.				£	s.	d.		
Appendice (O.)	Janvier	28.	Rapporté	77	6	1	Appendice (O.)	22 Septembre.
	Février	29.	Payé à W. Scott, collecteur, Oxford nord et ouest	15	7	12		
22 Septembre.		1.	" J. G. Losse, asseyeur, Norwich	16	8	4		
		3.	" H. Finkle, collecteur, Oxford est	17	4	0		
		5.	" John Innes, asseyeur, do.	18	3	14		
		15.	" J. Vinning, secrétaire, Nissouri	19	4	0		
			" Robert Stroud, asseyeur, Dereham	20	2	12		
			" do, collecteur, do.	21	3	0		
			" Secrétaire de Dereham	22	4	0		
		18.	" Absents à Dereham	23	0	18		
			" S. T. Stratford, coronaire, services	1	2	10		
			" James Carroll, shérif, services	3	21	14		
			" Short & Barwick, meubles pour la prison	4	7	10		
			" Thomas Cheer, constable, services	5	21	12		
			" Do, do.		1	10		
			" Hendry & Bain, meubles pour la cour et la prison	11	15	10		
			" W. Lapenotière, greffier de la paix, services	12	9	15		
			" J. S. Stratford	14	2	10		
			" H. Bishop, ouvrage de charpentier fait à la cour, à la prison et dans les bureaux du district, 15, 16, 17, 18		42	0		
			" James Carroll, shérif, services	19	13	6		
			" James Dagg, meubles	20	6	1		
			" H. Finkle & Cie, meubles	21	6	15		
			" J. Seariff, ouvrage en fer	22	4	9		
			" J. Cummings, geolier, à compte	23	4	15		
			" W. Clarke, services comme constable	24	1	6		
			" N. Ross, do, do.	25	4	10		
			" M. Innes, do, do.	26	0	19		
			" M. Innes et Nathaniel V. Corréy, do, do.	27	3	16		
			" J. Grinton, do, do. [28 et	29	3	17		
			" M. Innes, do, do.	30	1	7		
			" Thos. Grinton, do, do.	31	3	1		
			" A. Carroll, do, do.	32	1	17		
			" Thomas Ball et D. McLeod, témoins aux sessions trimestrielles	33	1	0		
			" James Carroll, shérif, à compte	34	30	4		
			" John Cummings, geolier, à compte	35	11	7		
			" Do, do, do.	36	5	3		
			" James Scariff, ouvrage en fer pour la prison	37	3	9		
			" Thomas Cheer, services comme constable	38	1	0		
			" Do, do, do. [39 et	40	1	1		
			" Menzies & Walker, pour des impressions	41	8	19		
			" S. J. Stratford, coronaire	42	12	0		
			" Robert Stanton, papeterie	43	28	8		
			" Greig & Green, loyer du bureau de la paix	44	3	6		
			" John Cummings, geolier	45	9	16		
			" Do, do.	46	12	1		8½
			" Wm. Lapenotière, greffier de la paix	47	102	18		6
			" H. Finkle, meubles pour la prison	49	26	15		11
			" James Carroll, shérif	48	23	16		3
			" L. Sharp, peinture faite à la cour et à la prison	50	2	11		8
			" J. Henderson, services comme constable	51	5	5		10
			" Alexander McKay, do.	52	1	15		0
			" Thomas Cheer, do.	53	13	15		0
			" Do, do.	54	0	10		0
			" Do, do.	55	1	5		0
			" Wm. Grey, tuyaux pour la prison	56	0	12		6
			" Wm. Clarke, services comme constable	57	0	5		0
			" Thomas Cheer, do.	58	1	0		0
			" Do, do.	59	0	6		10
			" Wm. Clarke, do.	60	1	0		0
			" John Cummings, geolier	61	5	13		1½
			" White & Lewis, meubles pour le bureau de la paix	62	1	0		6
			" James Henderson, services comme constable	63	1	2		6
			" Wm. Clarke, do, do.	64	1	13		0
			" Thomas Grinton, do, do.	65	3	5		7
			" James Scariff, ouvrage en fer ordonné par le shérif	67	3	4		6
			" W. B. deLong, remis sur sa contribution	68	0	6		0
			" J. Cummings, balance de son compte	69	32	10		0
			" T. Cheer, services comme grand-constable	70	10	0		0
			" John Turquand, services professionnels	71	10	0		0
			" George Forbes, crier aux sessions trimestrielles	72	10	0		0
		20.	" M. Overhalt, asseyeur, Blandford	24	1	18		2
		27.	" Jos. Johnston, asseyeur, Nissouri	25	3	8		2
		4.	" W. Searles, services comme constable	2	2	8		0
Mars			" W. Hughson, do, do.	6	0	10		0
			" Calvin Fox, do, do.	7	0	10		0
			" J. & B. Hodgkinson, pour des imprimés	13	6	12		0
			Porté autre part		703	13		4

1841		Rapporté.....		£	s.	d.	Appendice		
Appendice (O.)	Mars	5	Payé à J. S. Losee, collecteur Norwich	26	9	11	8	Appendice (O.)	
22 Septembre.	16	"	Absentee List, Norwich	27	3	4	2		
		"	J. Leycock, Asseyeur Blenheim	28	5	9	2		
		"	G. Edgar, boîte pour les plans pour le bureau du trésorier ..	29	0	12	6		
		"	W. M. Whitehead, secrétaire, Burford	30	4	0	0		
		"	A déduire pour les absents	31	2	15	9		
Avril	13	"	J. Moore, Asseyeur do.	32	7	5	9		
		"	do. Collecteur do.	33	8	10	2		
		"	Port de lettres pour le quartier expiré le 5 avril	34	0	12	10		
		"	Quatre loups tués		6	0	0		
		"	Quatre pour cent sur la dépense, £749 15s. 4d.		29	9	9		
				£	£	779	5		1
RECETTES.									
			Reçu de Oakland, contributions		45	2	11½		
			" Oxford, nord et ouest, do.		105	8	2		
			" Oxford, est, do.		57	9	4		
			" Nissouri, do. do. £52 16 6						
			Dû par le collecteur		3	16	7		
					48	19	11		
			" Blandford, contributions		27	6	0		
			" Burford, do.		121	11	11		
			" Blenheim, do. £84 7 4						
			Dû par le collecteur		4	3	5½		
					80	3	10½		
			" Norwich, contributions		186	17	4		
			" Zorra, do. £111 9 6						
			Dû par le collecteur		11	4	0		
					100	5	6		
			" Dereham, contributions		37	16	7		
			Contributions sur les terres incultes		8	2	9		
			Montant dû jusqu'à cette date		10	0	9		
					£	£	779	5	1

H. C. BARWICK,
Trésorier, district de Brock.

Vérifié et attesté en la cour des Sessions trimestrielles générales, le 27 avril 1840.

(Signé) P. B. DEBLAQUIERE.

Vraie copie,

W. LAPENOTIERE,
Greffier du district de Brock.

LE DISTRICT DE BROCK, en compte avec H. C. BARWICK, trésorier.

1841		DEPENSES.		£	s.	d.	
Avril	Montant dû au trésorier			10	0	9	
	Payé les honoraires de l'asseyeur de Zorra, 1840						
	do. au collecteur do. 1840						
	Deduisz pour les absents			1	19	1 7½	
	Honoraires du collecteur, Nissouri, 1840	2		3	19	1	
	do. do. Blenheim, 1840	3		5	19	3	
	Liste des non-résidants	4		5	3	8	
	Ordre de l'honorable J. B. Macaulay, pour payer des témoins dans le cause de La Reine vs. James Hobson, pour viol.	5		2	6	8	
	Collecteur, Blandford, 1840	6		2	3	7	
Juillet	Pour port de lettres	7		1	6	2	
	H. C. Barwick, déboursés à Londres pour le service public.			2	10	0	
	Short & Barwick, serrures pour la prison	A 1		1	10	0	
	Menzie & Walker, pour imprimer des traites A 2 et 3, et B 11			11	14	4	
Août	James Ingersoll, services comme officier rapporteur	A 9		24	10	0	
	Porté autre part			£	90	5	1½

1811.		Rapporté		£	s.	d.	Appendice	
Appendice	1811.	Payé à	John Turquand, services comme coronaire	B 24	90	5	11	Appendice (O.)
(O.)	Août	"	Wm. Lapenotière, à compte de son salaire	8	25	0	0	
22	Septembre	"	Neil Ross, services comme constable. B 23	B 23	1	15	0	22
		"	J. Cummings, effets fournis à la prison	B 1	9	8	6	
		"	do. do. do.	B 2	9	6	9	
		"	T. Cheer, comme constable	A 4	1	0	6	
		"	do. do.	A 5	0	5	0	
		"	do. do.	A 6	1	7	0	
		"	J. Carroll, services comme shérif	A 7	20	14	11	
		"	T. Cheer, pour payer les constables spéciaux de l'élection	A 8	15	0	0	
		"	T. Cheer, services comme constable	B 4	1	0	0	
		"	Papeterie pour le trésorier en 1840, omis dans le compte de l'année		5	0	0	
Octobre		"	O. Bartley, services comme inspecteur des chemins	B 8	2	5	0	
		"	T. Cheer, do. comme constable, B 16, £2 18s. 0d. B 17, £0 12s. 0d.		3	10	0	
		"	do. do. do. B 18, £6 15s. 0d.; B 19, £4 6s. 3d.		11	1	9	
		"	do. do. do. B 20, £1 3s. 0d.; B 21, £1 5s. 9d.		2	8	6	
		"	John Jackson et autres, commissaires des lignes de division	B 6	2	7	6	
22		"	do. do. do. do.	B 7	2	2	6	
		"	O. Bartley, services comme inspecteur des chemins	B 9	1	17	6	
		"	T. Cheer, do. comme constable, C 11, £0 15s. 0d.; C 12, £2 0s. 0d.		2	5	0	
		"	do. do. C 13, £0 5s. 0d.; C 14, £4 18s. 0d.		7	10	0	
		"	do. do. C 15, £1 5s. 0d.; C 16, £1 0s. 0d.		2	5	0	
		"	do. do.	C 20	0	5	0	
		"	Robert McLerry, frais payés par lui dans la poursuite de G. Heckson, pour assaut et batterie	C 27	4	11	3	
Novembre	4	"	Intérêt sur le billet promissoire de M. Hunter pour le district		2	13	3	
30		"	James Carroll, écuyer, shérif	C 3	24	12	11	
		"	W. Lapenotière, écuyer, livres et papeterie, réglemens de la prison, et déboursés pour le district	C 6	10	16	0	
		"	O. Bartley, services comme inspecteur des chemins	C 7	6	15	0	
		"	Peter Carroll et autres, services comme commissaire pour tirer la ligne entre les districts de Brock et Gore	C 9	83	0	8	
Décembre	4	"	Willard Scotte, asseyeur, Oxford nord et ouest, 6 par cent sur £113 9s. 4d.	9	6	16	2	
		"	Collecteur, Oxford nord et ouest, 7½ pour cent sur £127 14s. 9d.		9	5	2	
		"	Erreur dans le compte des contributions		2	14	2	
		"	Liste des non-résidants, Oxford nord et ouest		4	9	6	
14		"	W. Lapenotière, écuyer, à compte de son salaire comme greffier de la paix	10	57	0	0	
		"	B. Swayse, collecteur, Nissouri, 7½ pour cent sur £66 17s. 4d.	11	5	0	2	
		"	Joseph Johnson, asseyeur, Nissouri, sa commission	12	2	17	2	
		"	B. Swayse, ordre des sessions trimestrielles, 29 avril, 1841, et intérêt sur celui	13	1	6	9	
18		"	Tho's Grinton, collecteur, Blenheim, 7½ pour cent sur £98 9s. 4d.	14	7	2	9	
		"	do. Liste des non-résidants, Blenheim	15	2	17	1	
20		"	L. H. Perry, asseyeur, Oxford est, 6½ pour cent sur £58 19s. 8d.	16	3	16	9	
		"	J. Trip, collecteur, Oxford est, 7½ pour cent sur £66 1s. 4d.	17	4	12	11	
		"	Wm. Smiley, services comme arpenteur	B 10	8	13	3	
		"	James Carroll, do. comme shérif	B 14	23	17	0	
		"	G. W. Whitehead, agent pour le district de Brock, pour fixer les limites avec la district de Brock	C 8	10	0	0	
		"	G. Edgar, meubles pour le bureau du greffier de la cour du district	C 9	6	0	0	
		"	William Lapenotière, copies des rôles des contributions pour le trésorier	18	20	0	0	
27		"	Robert Stanton, papeterie pour le district	B 5	2	8	3	
30		"	R. R. Hunter, écuyer, billet promissoire en compte pour le district		150	7	6	
		"	J. H. Laycock, asseyeur, Blenheim, 6½ pour cent sur £87 7s. 4d.	19	5	13	7	
		"	J. H. Laycock, secrétaire, Blenheim					
		"	James Henderson, services comme constable	B 3	1	1	0	
		"	Le district de London, montant dû		4	12	5	
31		"	J. Chapin, secrétaire, Oakland	20	4	0	0	
		"	S. D. Malcolm, liste des non-résidants, Oakland	21	1	1	1	
		"	S. D. Malcolm, asseyeur, Oakland, 7 pour cent sur £48 19s. 2d.	22	3	8	6	
		"	S. D. Malcolm, collecteur, Oakland, 7½ pour cent sur £55 2s. 9d.	23	4	2	8	
		"	E. Nellis, asseyeur, Blandford, 7 pour cent sur £40 2s. 7d.	24	2	16	2	
		"	E. Nellis, collecteur, do. 7½ pour cent sur £45 4s. 8d.	25	3	8	0	
		"	E. Nellis, à déduire pour absents, Blandford	26	1	2	7	
		"	W. Lapenotière, écuyer, balance de son salaire comme greffier de la paix	27	118	0	0	
		"	Thomas Cheer, salaire comme grand-constable	28	12	10	0	
1842.		"	John Cummings, pour la servante attachée aux prisonnières	C 23	1	3	6	
Janvier	7	"	do. provisions pour la prison	C 1	6	16	4	
		"	do. bois, etc.	C 2	10	10	8	
			Porté autre part	£	870	9	2	

1842.		Rapporté		£	s.	d.
Appendice (O.)	Janvier	7.	Payé à John Cummings, nourriture pour les prisonniers	B 13	870	9 2
			Do. Do. comme geolier	29	11	3 10½
22 Septembre.			Docteur John Turquand, services professionnels donnés à la prison	30	10	0 0
		11.	David Canfield, secrétaire, Oxford nord et est, 1840 et 1841	31	8	0 0
			James Mayor, secrétaire, Oxford est	32	4	0 0
			Jonathan Trip, absent, Oxford est	23	0	19 11
			A. W. Wood, secrétaire, Zorra	34	4	0 0
	18.		Robert Stroud, collecteur, Dereham, 7½ pr. 100 sur £46 12 1	} 35	} 3	} 9 8
			Do. asseyeur, Dereham, 7 pr. 100 sur £41 6 2			
			Do. absent, Dereham			
	19.		David Viving, secrétaire, Nissouri	37	4	0 0
	21.		Pour port de lettres jusqu'au 5 janvier 1842	38	1	14 9
			A. Ross, asseyeur, Zorra, 6 pr. 100 sur £120	39	7	4 0
			L. T. Sharp, secrétaire, Blandford	40	4	0 0
			G. Forbes, crieur aux sessions trimestrielles	41	10	0 0
			Pour 24 lousp tués		36	0 0
	24.		R. Rawlinge, une armoire pour le bureau du trésorier	42	3	0 0
			Papeterie pour le bureau du trésorier, 1841		5	0 0
			Commission du trésorier, 4 pr. 100 sur £1153 Ss. 2½d.		46	2 9
				£	1084	5 6
1841.		RECETTES.				
			Reçu du collecteur, Nissouri, 1840		3	16 7
Août	11.		Do. Blenheim, 1840		4	3 5½
			Do. Zorra, 1840		11	4 0
Décembre	1.		Billet promissoire de R. R. Hunter		147	5 8
			Contributions, Oxford est		66	8 4½
			do. Oxford, est et ouest		127	14 9½
			do. Blandford		45	4 8½
			do. Dereham		46	12 1
			do. Blenheim		98	9 11½
			do. Oakland		55	2 9½
			do. Zorra	£136	13	6
			Reste encore à payer par le collecteur	26	18	6
			do. Burford	144	19	10
			Reste encore à payer par le collecteur	67	19	10
			do. Nissouri		77	0 0
			do. Norwich	£176	14	4½
			Reste encore à payer par le collecteur	41	15	1
	31.		Taxe sur les terres incultes		134	19 3½
			Balance due au trésorier		22	0 1½
				£	1084	5 6

24 janvier, 1842.

H. C. BARWICK,
Trésorier du district de Brock.

Approuvé et attesté devant la cour des Sessions trimestrielles, ce 26e jour de janvier, 1842.

(Signé) JOHN ARNOLD,
Président.

Vraie copie,

W. LAPENOTIERE,
Greffier du district de Brock.

NO. 10.—DISTRICT DE TALBOT.

Etat résumé des dépenses du District de Talbot, du 10 Avril, 1830, au 11 Avril, 1840.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

22 Septembre.

22 Septembre.

Mois	Année	N°	Parti	Objet	£	s.	d.
Avril	1830	11.	Payé	Commission du trésorier sur les comptes vérifiés, 10 avril, 1830	20	5	0
			"	J. & B. Hodgkison, impression de 200 copies du rôle de contributions	2	10	0
			"	J. J. Huntly, inspection du chemin depuis la cour à Simcoe, jusqu'aux limites de la ville, entre Woodhouse et Charlotteville	0	10	0
			"	Michael Troyer, fait un rôle de contributions pour Walsingham, 1838	0	10	0
			"	J. Hambridge, meubles pour la cour	1	2	0½
			"	Do. fourniture aux prisonniers, et partie de son salaire comme geolier	39	3	4½
			"	Thomas Wood, serrure pour la cour	0	5	0
			"	James Fisher, presse pour le bureau de la paix	4	10	0
			"	John Williams, meubles pour do	1	18	9
			"	H. V. A. Rapelje, bois de chauffage pour la cour	1	0	0
			"	Alexander Clarke, 3 copies d'un plan de la cour et de la prison	0	10	0
			"	Reuben Green, pour assister les charretiers à transporter le ménage du 32e régiment	0	19	0
			"	Daniel Matthews, bois pour la prison	7	17	6
			"	Henry Rowsell, livres de droit pour les sessions trimestrielles	2	7	6
			"	W. Werrett, latrines pour la prison	2	10	0
			"	Hugh Ross & Cie., papeterie pour le bureau de la paix	4	1	11½
			"	David Duncombe, indemnité comme membre du parlement	11	10	0
		12.	"	John Hambridge, nourriture aux prisonniers	3	0	0
			"	Thomas Bonser, garde de John Savill, aliéné, 19 jours	4	15	0
			"	Wm. Power, pour nettoyer la cour	0	7	6
Juillet	1830	12.	"	Daniel Phillips, ouvrage de tonnelier pour la prison	0	11	3
			"	David Duncombe, indemnité comme membre du parlement, 1839	50	0	0
			"	Do. ses frais de voyage comme do.	4	10	0
			"	J. B. Askin, papiers officiels pour les sessions trimestrielles	0	17	3
			"	T. Parke, impression des comptes du district, pour 1838	2	10	0
			"	Docteur Muckelean, post-mortem, (enquête sur un enfant empoisonné)	1	16	0
			"	Wm. Salmon, indemnité et frais de voyage comme membre du parlement	54	10	0
			"	Daniel Mathews, bois pour la prison	4	17	6
			"	H. Rowsell, livres pour les sessions trimestrielles	4	2	0
			"	Robert Benjamin, remis sur sa contribution pour 1839	0	2	6
			"	Docteur Crouse, présence à une enquête sur le corps de feu H. Williams	0	16	3
			"	R. Young, chaînes fournies pour lier John Savill, maniaque	0	9	4½
Octobre	1830	13.	"	Wm. Werrett, réparations des fenêtres de la cour	0	16	0
			"	Daniel Phillips, ouvrage de forgeron pour la cour	0	11	3
			"	Samuel Brown, pour poser des vitres à la cour	0	2	7
			"	M. Finlay & McGill, effets pour la cour	0	12	1
Janvier	1840.	12.	Payé	aux collecteurs des townships suivants, leurs listes de non-résidents, (ordres des sessions :)			
				Oliver Mabce, Charlotteville, 1838, £3 7 7; 1839, £3 3 0½	6	10	7½
				Jacob Powell, Windham, 1838	5	10	0
				J. P. Gilbert, Middleton, 1839, £1 4 9½; Robert Waddle, Woodhouse, £4 8 5½	5	13	2½
			Payé	aux asseyeurs des townships suivants, pour 1839 :			
				John Troyer, Walsingham, £3 8 6½; T. O. Tildine Windham, £5	8	8	6½
				John P. Gilbert, Middleton, £1 12 3; William Hewett, Charlotteville, £7 3 7	8	15	10
				Robert Waddle, Woodhouse	7	2	9
			Payé	les honoraires aux collecteurs suivants :			
				Robert Waddle, woodhouse, 1839, £14 8 10; Oliver Mabce, Charlotteville, 1839, £14 12 3	29	1	1
				John T. Gilbert, Middleton, 1838	1	18	0
			Payé	aux secrétaires de township, pour les townships suivants, pour 1839, savoir :			
				Geo. Walker, Houghton, £4; John Troyer, Walsingham, £4	8	0	0
				John Bell, Charlotteville, £4; John M. Park, Woodhouse, £4	8	0	0
				James Stuart, Middleton, £4; Gabriel Colver, Windham, £4	8	0	0
				James L. Green, Townsend, £4; George Walker, Houghton, 1838, £4	8	0	0
			Payé	à J. J. Huntley, pour une enquête	2	19	0
			"	Douze lousp tués, certificats, £1 10 chaque	18	0	0
			"	W. B. Lloyd, pour sommer des jurés et assister à l'enquête sur le corps de H. Williams	0	10	6
			"	Docteur Makelcan, services professionnels à des prisonniers	0	10	0
			"	W. H. Wilson, services comme greffier de la paix	19	4	5
				Porté autre part	363	2	7½

Appendice (O.)		1840.		Appendice (O.)	
22 Septembre		Janvier 12		22 Septembre	
Rapporté				£	s. d.
Payé à H. V. A. Rapelje, partie de ses honoraires comme Shérif du district de Talbot.....				363	2 7½
" Barton Becker, dépenses pour avoir mené Nathan Pegg au Pénitencier à Kingston				20	0 0
" do. Force Walker, à do. do. 1839				10	8 9
" W. M. Wilson, écuyer, services comme greffier de la paix				21	18 6
" John Hambridge, geolier, 3 mois de salaire expirés le 3 juillet, 1839.				10	0 0
" do. do. do. do. 3 octobre, 1839.				10	0 0
" Wm. B. Lloyd, services comme crieur aux Sessions trimestrielles..				4	7 2
" Docteur Crouse, services professionnels à la prison.....				4	7 0
" W. M. Wilson, écuyer, services comme greffier de la paix				36	19 9
" John Hambridge, geolier, 3 mois de salaire, jusqu'au 3 janvier 1840.				10	0 0
" H. V. A. Rapelje, écuyer, services comme Shérif				20	0 0
" W. H. Wilson, écuyer, greffier de la paix, honoraires dans les causes suivantes;					
La Reine vs. Perkiss, £2; La Reine vs. F. Gennie, 12s., La Reine vs. Mary Hall, 20s.; La Reine vs. A. Steinhoff, £2 8 6, La Reine vs. Clark Hendrick, £1 4 6				7	5 6
Payé à Andrew Smith, services comme constable, 12s. 3¼d.; Peter Johnson, do. £2 3 4				2	15 7½
" B. Sullivan, comme do. 4s. 2d.; Talman Rose, do., 22s. 1d.; Barton Becker, do. 10s.....				1	16 3
" Oliver Mabce, do. 15s.; Aaron Colver, jr. do. 6s. 5d.; John Widner, do. 6s 10d.				1	8 3
" Hiram Fero, services comme constable				0	9 0
" Intérêt de la dette du district				47	7 10½
" Sur le principal de l'emprunt du district				150	0 0
" N. Wilson, écuyer, à compte de son contrat pour bâtir la cour et la prison				120	0 0
" Alexander Clark, pour faire un dôme à la cour				100	0 0
" Mes dépenses pour aller à Londres, retirer de l'argent				2	10 0
" Duncan Campbell, écuyer, port de Lettres pour affaires du district.				0	1 9
" Balance en caisse, 11 avril, 1840				393	10 0½
				£	1368 16 2

ÉTAT DES RECETTES pour le DISTRICT DE TALBOT, du 10 avril, 1839, au 11 avril, 1840, inclusivement.

		£	s.	d.
1839.	Balance en caisse, 10 avril, 1839	215	6	6
	Reçu du trésorier, district de Londres, après répartition	120	8	4
	" F. L. Walsh, écuyer, balance d'achat du lot A. où était l'ancienne cour	1	15	3
	" A. B. Rapelje, balance due sur le lot C. où était l'ancienne cour ...	7	8	4
	" T. Bonsor, acquisition du lot D. à do. do.	8	4	6
	" Isaac Gilbert, portion du prix du lot F. à do.....	3	10	0
	" Divers collecteurs pour contributions, 1838	50	7	8½
1840.	" A compte des contributions pour 1839	943	16	6½
Avril 11	" Taxes sur les terres incultes reçues jusqu'à ce jour	17	19	0
		£	1368	16 2

Henry Webster, du village de Simcoe, écuyer, fait serment et déclare que le compte ci-dessus est un état des deniers qui ont été reçus et payés par lui, comme trésorier pour le district de Talbot, entre les deux périodes de temps y mentionnées.

HENRY WEBSTER,

Trésorier, district de Talbot.

Attesté devant moi, à Simcoe, }
ce 10e jour de février, 1841. }

WILLIAM FINLAY, J. P.

Vérifié et approuvé Sessions tenantes, ce 10 avril, 1840.

(Signé)

JAMES COVERNTON,

Président des sessions trimestrielles.

LE DISTRICT DE TALBOT en compte avec HENRY WEBSTER, Trésorier, du 14 Avril, 1840, au 13 Avril, 1841, inclusivement.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

Appendice (O.)		Appendice (O.)	
22 Septembre.	Avril		22 Septembre.
	14.	Payé aux Collecteurs de Houghton, perte par les non-résidants, dans les années 1838 et 1839	£ 7 13 10½
	"	L'asseyeur de Houghton, honoraires pour 1839	1 3 9
	"	Collecteur de Houghton, honoraires pour 1839	4 14 4
	"	Wm. Walker, collecteur à Townsend, honoraires pour 1839	14 5 2
	"	L'asseyeur de Townsend, honoraires pour 1839	7 19 9
	"	John Shearer, remis sur ses contributions pour 1839	0 15 7½
	"	Wm. Wolvin, services comme constable	6 19 6
	"	John Hambridge, géolier, salaire jusqu'au 10 avril, 1840	11 13 1½
	"	do. do. nourriture aux prisonniers	20 2 9½
	"	Balance sur débenture No. 6, et intérêt jusqu'à cette date	29 5 0
	16.	John Oxford, collecteur, Windham, 1839, déduction pour les non-résidants	4 8 7½
	17.	Alexander Clark, blancs à l'usage des grands jurés	1 5 0
	"	Oliver Mabee, fer pour les barreaux des fenêtres de la salle des débiteurs	4 1 8
	"	Talmón Rose, services comme constable	0 11 9
	"	Pour frais d'une poursuite. La Reine vs. T. Becker	1 0 0
	"	W. M. Wilson, écuyer, services comme greffier de la paix, jusqu'à cette date	4 13 9
	"	Titus Williams, écuyer, collecteur, Walsingham, 1839, déduction pour les non-résidants, sur les contributions de cette année	1 18 9
	"	H. V. A. Rapelje, écuyer, services comme shérif pour le district de Talbot	42 0 0
	19.	W. B. Lloyd, comme erieur aux sessions trimestrielles	1 0 0
	"	Frédéric Cole, services comme constable spécial	0 5 4
	"	W. Walker, collecteur, Townsend, non-résidants, 1830	4 10 3½
Juin	17.	do. les honoraires comme asseyeur à township, 1838	8 14 0
	"	do. comme collecteur à do. en 1838	11 0 1
Avril	30.	Daniel Matthews, écuyer, sur le principal de la débenture No. 11	12 10 0
Juin	7.	Asa Smith, services comme constable spécial	0 10 5
Juillet	2.	Sur le principal de la débenture No. 5, pour l'emprunt du district	100 0 0
	"	l'intérêt sur la débenture No. 1. (12 mois.)	9 0 4½
	15.	l'intérêt sur la débenture No. 4, jusqu'à cette date	1 10 0
	"	Samuel Decow, pour des barreaux aux fenêtres de la prison	4 16 10½
	"	au Docteur Mackelean, divers services comme député greffier de paix	8 9 3
	"	B. W. Sullivan, services comme constable	1 15 8
	16.	M. M. Parke & Hackstaff, impression des comptes du district	3 10 0
	"	W. M. Wilson, écuyer, services comme greffier de la paix	30 7 11
	"	J. P. Carey, écuyer, ordre en sessions	1 5 0
	"	N. M. Reid, coronaire, pour enquêtes	5 13 6
	"	Amos King, 3 mois de salaire comme géolier, expirés le 24 Juillet, 1840	10 0 0
Avril	28.	Do. provisions pour les prisonniers	0 19 8½
	"	Finley & McGill, pour les barreaux des fenêtres de la prison	4 15 6
	"	Frais de poursuite, la reine vs Force Walker	0 14 6
	"	do. do. La reine vs Clarke Hendrick	1 0 0
	"	do. do. La reine vs Buck	0 3 6
Octobre	13.	W. Hewit, honoraires comme asseyeur à Charlotteville, 1840	7 10 0
	15.	Honoraires du collecteur de Walsingham, 1839	7 12 0½
	"	J. Bell, constable, pour sommer des jurés à des enquêtes	0 15 0
	"	Amos King, 3 mois de salaire comme géolier, expirés le 4 octobre 1840	10 0 0
	23.	Do. effets divers pour la prison	0 17 6
	"	Do. provisions pour les prisonniers	9 16 2½
	"	D. Matthews, écuyer, intérêt sur débenture No. 10, jusqu'au 30 Août 1840	15 0 0
	"	do. sur No. 11, do. do.	2 17 6
	"	John G. Kitchen, bois de chauffage pour la prison	2 15 0
Novembre	12.	B. Sullivan, honoraires comme constable	0 18 0
	14.	H. V. A. Rapelje, écuyer, services comme shérif	46 16 9
	16.	L'Asseyeur de Windham, honoraires, 1840	5 10 6
Décembre	21.	George Dredge, services comme constable	2 13 4
	23.	Intérêt sur débenture No. 11, jusqu'à cette date, et balance sur le principal	38 3 9
	"	Do. sur do. No. 5, jusqu'au 2 septembre 1840	5 3 4
1841.			
Janvier	1.	Do. sur do. No. 7, jusqu'au 7 novembre 1840	3 0 0
	2.	Secrétaire du township de Middleton, 1840	4 0 0
	"	D. Duncombe, indemnité comme membre du parlement, 1840	54 10 0
	6.	Intérêt sur débenture No. 12, jusqu'au 1er Janvier 1841, et £100 sur le principal	111 15 2
	"	Honoraires du collecteur de Windham, pour 1840	10 17 3
	11.	M. Rowsell, papeterie à l'usage du district	5 18 7
	13.	J. L. Green, honoraires comme Secrétaire du township de Townsend, 1840	4 0 0
	"	John Bell, do. Charlotteville, 1840	4 0 0
	"	A. Countryman, do. Wakingham, 1840	4 0 0
	"	Do. Honoraires comme Asseyeur à do. 1840	3 18 6
		Porté autre part	£ 742 13 4½

		Rapporté		£	s.	d.		
Appendice (O.)	1840			742	13	4½	Appendice (O.)	
22 Septembre.	Janvier	13	Payé à J. T. Gilbert, asseyeur à Middleton, honoraires pour 1840	1	15	0		
			" Peter B. Johnson, services comme crieur aux sessions trimestrielles	1	10	0		
			" Moses Austin, services comme inspecteur des chemins	6	2	6		
			" J. T. Gilbert, liste des absents à Middleton, 1840	0	8	9	22	Septembre.
			" Isaac Mills, constable, pour arrêter Roach	4	14	12½		
			" Abner Owen, junior, pour arrêter des prisonniers à Furnace	1	11	2		
		14	" Wm. Salmon, indemnité et frais de voyage comme M. P. P. pour la 5e ses. du 13e parlement	54	10	0		
			" H. Ross & Cie., divers effets pour le bureau de la paix	4	0	5		
			" H. V. A. Rapelje, services comme shérif du district de Talbot	14	18	0		
			" W. M. Wilson, balance à lui due jusqu'aux sessions d'octobre	9	11	11		
			" Frais de poursuite, la reine ex. J. Harris	0	10	0		
			" Do. do. la reine ex. Joseph Roach	1	0	0		
			" W. M. Wilson, honoraires comme greffier de la paix	21	18	9½		
			" Au bureau de l'Observer, pour des imprimés et des annonces	8	4	6		
			" Isaac Mills comme constable	2	0	8		
			" Asa Cook, pour papeterie	1	15	2		
			" George Drudge, constable, pour arrêter des prisonniers à Walsingham	2	0	0		
			" Amos King, geolier, trois mois de salaire expirés le 18 janvier 1840	10	0	0		
			" Do. pour diverses choses fournies pour les prisonniers	3	14	11½		
		16	" H. McPinnis, asseyeur à Houghton	1	3	9		
			" Do. pour faire un second rapport, 1838	0	10	0		
			" James Walker, collecteur à Woodhouse, déduction sur les contribu-					
			tions pour les non-résidants, 1840	1	7	6½		
		20	" David Marr, secrétaire à Woodhouse, honoraire pour 1840	4	0	0		
			" George Walker, honoraires comme secrétaire à Houghton, pour 1840	4	0	0		
			" J. G. Kitchen, bois pour la prison	2	2	6		
		23	" Gabriel Colver, honoraires comme secrétaire à Windham, pour 1841	4	0	0		
		26	" Wm. Wilson, balance sur la débenture No. 12	96	0	0		
Février		2	" Dr. Mackelcan, pour une année de soins professionnels donnés aux					
			prisonniers	2	10	0		
			" John Hambridge, loyer d'une cave attenante à la cour	5	0	0		
		6	" J. Frazer, surchargé dans ses contributions, 1840	0	4	4½		
		18	" G. W. Powell, collecteur, non-résidants pour Windham, 1840	3	12	6½		
		22	" Au receveur général pour l'asyle des aliénés	64	12	6		
Mars		10	" Oliver Mabee, collecteur à Charlotteville, non-résidants pour 1840 . .	3	8	3½		
			" J. B. Clarke, honoraires comme constable	0	10	4		
		25	" Au receveur général, à compte pour l'asyle des aliénés	4	6	2½		
			" A l'arpenteur général, plans de townships, y compris celui du district					
			de Talbot	4	6	6		
		31	" D. Matthews, bois de chauffage pour la prison	1	15	0		
Mai		5	" Au receveur général, pour l'asyle des aliénés	56	3	1½		
			" Au collecteur à Charlotteville, honoraires pour 1840	15	2	0		
			" Do. à Walsingham, do. 1840	7	19	5		
			" Do. à Houghton, do. 1840	2	13	1		
			" Do. à Middleton, do. 1840	3	18	0		
			" Honoraires du collecteur à Woodhouse pour 1840	14	12	2		
			" D. Campbell, port de lettres pour affaires publiques durant l'année . .	0	4	10		
			" Commission du trésorier sur les comptes vérifiés, 11 avril	29	13	10		
			" Do. do. sur £833 7s. 6d. montant de la recette de l'année	33	6	8		
			" A diverses personnes, certificats pour 36 loups tués	54	0	0		
			" Au collecteur à Windham, honoraires pour 1839	10	8	9		
			" Do. à Middleton, do. 1839	3	9	1½		
			" Do. à Townsend, do. 1840	15	7	0		
			" A l'Asseyeur de Woodhouse, pour 1840	7	4	0		
			Balance en caisse à cette date	172	16	4		
Avril		12	Payé à l'asseyeur, de Houghton, pour l'année 1840	1	6	3		
			" Non-résidants, Houghton, 1840	0	15	8½		
				£	1526	9 11		

Appendice
(O.)

MONTANT PERÇU pour le DISTRICT DE TALBOT, depuis le 14 avril, 1840, au 13 avril, 1841.

Appendice
(O.)

1840.		1841.		£	s.	d.
22 Septembre	Avril	11	Balance en caisse	393	10	0½
			Reçu à compte sur les contributions de 1838	36	8	8
			do. do. 1839	121	6	0½
			do. do. 1840	920	9	0
			Le prix du terrain de l'ancienne cour	7	6	6
			Du Docteur Mackelcan, pour du bois appartenant au district	0	9	9
			Contributions sur les terres incultes	46	19	11
				£	1526	9 11

HENRY WEBSTER,

Trésorier du district de Talbot.

Examiné et approuvé.

WILLIAM FINLEY,

Président du comité des comptes.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle du compte des dépenses du district de Talbot, pour le temps mentionné en icelui, ainsi qu'il appert par l'original déposé en mon bureau.

W. M. WILSON,

Greffier de la paix.

Henry Webster, de la ville de Simcoe, écuyer, fait serment et déclare que le compte ci-dessus est un état de tous le deniers reçus et payés par lui, comme trésorier du district de Talbot, pour le temps mentionné en icelui.

HENRY WEBSTER,

Trésorier du district de Talbot.

Attesté devant moi, à Simcoe }
le 5e jour de juin, 1842. }

EDWARD P. RYERSE, J. P.

RESUME DES DEPENSES faites pour le DISTRICT DE TALBOT, du 14 avril 1841, au 31 décembre, 1841.

1841.		1842.		£	s.	d.
Avril	14	Payé à	Wm. Walker, honoraires comme asseyeur à Townsend, pour 1840	8	11	7½
		"	Au collecteur à Windham, honoraires pour 1839	8	14	1½
		"	D. Matthews, partie du principal de la débenture No. 10	25	0	0
		"	Moses Austin, services comme inspecteur des chemins	1	17	6
		"	Adam Matthews, services comme constable spécial à l'élection, 1841	1	5	0
		"	George Force, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	James Kellan, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	Reuben Green, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	R. Bemer, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	Isaac Mills, do. do. 5 jours à 5s.	1	5	0
		"	George Dredge, do. do. 5 jours à 10s.	2	10	0
		"	John Axford, do. do. 5 jours à 5s.	1	5	0
		"	G. W. Powell, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	Robert Colver, do. do. 5 jours à 5s.	1	5	0
		"	James Walker, do. do. 5 jours à 5s.	1	5	0
		"	W. S. Oakes, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	Oliver Blake, do. do. 3 jours à 5s.	0	15	0
		"	Au Docteur Crouse, pour frais d'élection en 1841	10	5	0
		"	Horatio Misner, services comme constable	0	8	0
		"	Wm. Elsworth, do. do.	8	3	4
		"	Peter B. Johnson, crieur aux Sessions trimestrielles	0	10	0
		"	A. McLenan, honoraires comme coronaire pour une enquête sur le corps de S. Burger	2	1	9
		"	Isaac Mills, services comme constable	0	7	8
	15	"	Amos King, geolier, trois mois de salaire expirant le 19 avril, 1841	12	10	0
		"	do. pour diverses choses fournies aux prisonniers	3	7	2
		"	do. pour réparations à la prison et y nettoyer les dits	0	13	0
		"	W. B. Sullivan, services comme constable	0	7	3
		"	Au secrétaire de Townsend, étant la partie des contributions prélevées sur les terres incultes pour l'usage des chemins	3	1	10½
		"	Au secrétaire de Windham, do. do. do.	8	19	1½
		"	Au secrétaire de Walsingham, do. do. do.	9	0	0
		"	Au secrétaire de Houghton, do. do. do.	5	0	0
Porté autre part				£	129	11 1

Appendice (O.)		1841.		Rapporté.....	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre.	Avril	15.	Payé au	Secrétaire du township de Middleton, étant la partie des contributions prélevées sur les terres incultes, pour l'usage des chemins..	0	10	5	22 Septembre.
				" Secrétaire à Woodhouse, do. do. do.	1	16	0	
				" W. M. Wilson, services comme greffier de la paix.....	27	17	7½	
				" Do. ses honoraires dans la cour de la Reine vs. Muma	0	19	6	
				" A l'imprimerie, pour annonces dans le Norfolk Observer.....	2	2	10	
				" John T. Williams, bois de chauffage pour la prison.....	4	11	3	
				" W. Hewett, asseyeur à Charlotteville, 1841.....	7	17	6	
Junin		30.		" L'intérêt sur débenture No. 1, jusqu'au 7 juin 1841.....	9	0	4½	
Juillet		10.		" Lewis Burwell, arpentage fait par ordre des commissaires des lignes de division.....	1	0	0	
				" David Price, honoraires, constable.....	1	16	1	
				" Moses Brands, honoraires, constable.....	0	10	0	
				" Joseph Frost, services comme constable.....	2	5	0	
				" Wm. Westover, pour conduire des prisonniers à la prison.....	0	15	0	
				" H. A. Rapelje, honoraires comme shérif.....	39	12	11	
				" George Dredge, services comme constable.....	1	1	0	
				" Peter Price, pour conduire des prisonniers à la prison.....	0	10	0	
				" George Hutchison, pour arrêter des prisonniers.....	5	15	5	
				" P. B. Johnson, services comme crieur aux sessions trimestrielles, en avril 1841.....	0	15	0	
				" A. W. B. Hutchison, services comme constable spécial.....	0	10	0	
				" G. M. Hutchison, do. do.	0	10	0	
				" M. W. Hutchison, pour arrêter et mener des prisonniers en prison.....	1	8	6	
				" A. Owen, pour sommer des jurés et assister à une enquête.....	0	10	0	
				" Isaac Mills, honoraires comme constable.....	0	8	8	
				" A. King, geolier, trois mois de salaire et pour effets fournis à la prison.....	13	4	0	
				" R. King, provisions fournies aux prisonniers.....	1	5	1	
				" W. M. Wilson, services comme Greffier de la paix.....	29	0	0	
				" A l'imprimerie, publication des comptes du district.....	8	6	4	
				" Pour assurer la cour et la prison pour une année.....	26	10	0	
				" Hunt & Burr, pour couvrir en fer-blanc le dôme de la cour.....	7	11	10	
				" D. Mathews, intérêt sur la débenture No. 10, jusqu'au 30 Août 1841	14	8	9	
				" M. Rulhven, pour imprimer un tableau des honoraires.....	3	0	0	
				" M. Killmaster, pour logement et nourriture donnés à deux prisonniers.....	0	5	0	
				" W. Lloyd, services comme constable et pour nettoyer la cour....	0	15	0	
				" B. Sullivan, services comme constable.....	1	10	8	
				" P. B. Johnson, honoraires comme crieur dans la cour des sessions trimestrielles, en octobre 1841.....	1	5	0	
				" Aaron Sleight, pour assister à une enquête du coronaire comme constable.....	0	15	0	
				" Geo. Dredge, pour mener des prisonniers au pénitencier et devoirs comme grand constable.....	13	13	8	
				" Isaac Mills, services comme constable.....	0	10	0	
				" Thomas Wood, do. do.	0	16	3	
				" David Price, do. do.	0	5	0	
				" Amos King, trois mois de salaire et pour effets fournis pour la cour	13	2	4	
				" Do. provisions pour les prisonniers.....	5	7	6	
				" Wm. Redker, honoraires comme constable.....	0	7	6	
				" Wm. Wolver, do. do.	1	3	3	
				" Jerome Teeple, do. do.	2	9	8	
				" George Dredge, frais pour conduire E. Smith au pénitencier.....	10	0	0	
				" W. M. Wilson, services comme greffier de la paix.....	39	10	0	
				" A l'imprimerie, pour annonces dans le Norfolk Observer.....	1	19	0	
Novembre		2.		" Henry V. A. Rapelje, honoraires comme shérif.....	42	3	9	
				" Edward Gilman, pour sceau.....	2	0	0	
				" Joseph Frost, services comme constable.....	1	4	9	
				" W. M. Wilson, frais de poursuite dans la cause de la Reine vs. Wolven, et autres, pour larcin.....	1	13	6	
				" W. M. Wilson, do. do. la Reine vs. Cronk, et autres, larcin.....	0	14	6	
				" Do. do. do. la Reine vs. Mary Williams, larcin.....	1	13	6	
				" Do. do. do. la Reine vs. E. Smith, larcin.....	1	5	0	
		13.		" Do. do. do. la Reine vs. Cronk & Smith, larcin.....	2	5	6	
				" Do. do. do. la Reine vs. Cyrus Gibbs, parjure.....	1	0	0	
				" Hugh Ross & Cie., papeterie pour la cour des sessions trimestrielles	3	7	3	
				" N. M. Reid, services comme coronaire.....	4	1	9	
		22.		" Porte par les non-résidents, Townsend, 1840.....	6	2	0	
				" Harry Sterling, surchargé dans ses contributions, 1840.....	0	7	9½	
				" Asa Cook, pour papeterie.....	0	18	9	
				" James Fisher, secrétaire pour la cour.....	3	15	0	
				" Non-résidents, Walsingham, 1840, etc.....	1	7	1½	
				" Honoraires du collecteur de Walsingham, rôles de collecteur 1840.	0	7	6	
				" Jordan Jones, et autres, lisses pour un nouveau chemin.....	6	5	0	
				" Collecteur de Charlotteville, ses honoraires pour 1841.....	15	19	4	
				Porté autre part.....	£	536	2 6	

Appendice (O.)		Appendice (O.)	
22 Septembre		22 Septembre	
1841.	Rapporté	£	s. d.
Novembre 22.	Payé à L'asseyeur de Middleton, ses honoraires, 1841	536	2 6
	Collecteur, Middleton, 1841	2	2 6
	Secrétaire, Middleton, 1841	4	5 6
	L'asseyeur, Woodhouse, ses honoraires, 1841	4	0 0
	Collecteur, Woodhouse, ses honoraires, 1841	7	8 10
	Collecteur, Windham, ses honoraires, 1841	15	2 4
	L'asseyeur, Windham, ses honoraires, 1841	12	1 3
	Diverses personnes, certificats, pour 28 loups tués	5	19 6
	D. Campbell, port de lettres pour affaires publiques	42	0 0
	W. Wilson, deux années d'intérêt, sur les débentures Nos. 13, 14, 15, 16, 17	0	10 3
	Do. pour le principal de la débenture No. 13, en plein	117	12 0
	Commission du trésorier à 4 pour cent sur £741 ds. 6d.	196	0 0
Décembre 30.	Balance en caisse à cette date	29	15 2
		204	1 7
		£	1175 12 5

ETAT des sommes pour le DISTRICT DE TALBOT, du 14 Avril, 1831, au 30 Décembre, 1841.

1841.		£ s. d.	
Avril 13.	Balance en caisse jusqu'à cette date	172	16 4
	Reçu, partie des contributions de Windham, pour 1838	33	14 1½
	Balance due par le township de Middleton, 1840	18	14 6
	Do. do. de Townsend, 1840	191	17 6
	Do. do. de Walsingham, 1840	1	17 6½
	Reçu du collecteur de Charlotteville, 1841	245	12 7½
	Do. do. Windham, 1841	130	16 3
	Do. do. Walsingham, 1841	31	5 0
	Do. do. Middleton, 1841	56	19 0½
	Do. do. Houghton, 1841	12	10 0
	Do. do. Woodhouse, 1841	220	10 11½
	Do. Provenant des contributions sur les terres incultes, jusqu'à cette date	52	1 0
Décembre 31.	Do. à compte du terrain de l'ancienne cour	6	17 6
		£	1175 12 5½

Simcoe, 30 Décembre, 1841.

HENRY WEBSTER,
Trésorier, D. T.

Henry Webster, Trésorier pour le district de Talbot, est personnellement comparu devant moi, et a déclaré que le compte ci-dessus est juste et fidèle, au meilleur de son jugement et de sa connaissance.

Attesté devant moi, à Simcoe, }
District de Talbot, ce 13 Août, 1842. }

EDWD. GIDMAN, J. P.,
District de Talbot.

No. 11.—DISTRICT DE LONDON.

LE DISTRICT DE LONDON en compte avec le Trésorier, depuis le 1er Avril, 1839, jusqu'à Avril, 1840.

1839.		DEPENSES.		£ s. d.	
Avril 13.	1	Payé à John B. Askin, papeterie pour une année, jusqu'au 1er avril, 1839	25	0 0	
	2	Do. pour copie d'une relevé de tous les lots de terre dont un état a été envoyé au bureau du greffier de la paix pour les asseyeur des townships, pour 1837 et 1839, à £17 par an. ..	34	0 0	
	3	James Hamilton, services comme shérif du district, pour une année, depuis les sessions d'avril, 1838, au sessions d'avril, 1839	142	16 5	
	4	H. Park, une année de services comme geolier du district	100	0 0	
	5	Peter Schram, services comme grand-constable du district	20	0 0	
	6	Gideon Bostwick, salaire comme crieur aux différentes cour de district	12	10 0	
		Porté autre part	335	6 4	

Appendice (O.)		1839.		Appendice (O.)	
Avril		13.		22 Septembre.	
			Rapporté.....	£	s. d.
7	Payé à Samuel H. Park, pour bois, chandelles et divers fournis pour les prisonniers, et pour l'usage des cours, pour l'année expirée.	7		335	6 5
7	" John Barclay, soins donnés à Jaret McBean et pour nourriture et habillements, etc., pour une année conformément au rapport de grand jury, 11e Geo. IV	7		56	11 5½
8	" Henry Groves, services comme constable jusqu'aux sessions d'avril, 1839	8		25	0 0
9	" Thomas Grinson, do. do. do.	9		10	3 9
10	" Francis Elliot, do. do. do.	10		5	16 4
11	" Thomas Cheer, do. do. do.	11		2	0 0
12	" Thomas Cheer, do. do. do.	12		3	12 8
13	" Wimlin Haywork, do. do. do.	13		3	3 4
14	" Robert Ellice, do. do. jusqu'aux sessions d'avril, 1839	14		0	12 0
15	" Peter Schram, do. do. jusqu'aux sessions d'avril 1839	15		27	16 10
16	" Yale & Warters, ustensiles de fer-blanc pour le service des prisonniers, jusqu'aux sessions d'avril 1839	16		2	10 0
17	" Edward Rogers, services comme constable, jusqu'aux do.	17		1	11 8½
18	" Richard D. Drake, do. do. do.	18		2	13 0
19	" Richard Thomas, do. do. do.	19		0	15 0
21	" Samuel Stratford, do. do., dans le comté de Oxford	21		0	10 0
22	" Geo. J. Goodhue, port de lettres pour le service public, adressées au greffier de la paix, jusqu'aux sessions d'avril 1839	22		6	10 0
23	" George Moore, soins comme médecin des prisonniers, jusqu'à do.	23		4	16 3½
24	" David Smith, services comme inspecteur des chemins dans le comté de Huron	24		25	0 0
25	" L. Lawrason & Cie., pour effets fournis aux prisonniers, jusqu'aux sessions d'avril 1839	25		1	10 0
26	" Leonard Perrin, pain fourni aux prisonniers jusqu'à do.	26		1	13 9
27	" Charles C. Coombs, do. do. do.	27		8	2 10
28	" James Uptigrove, services comme constable, jusqu'à do. do.	28		9	19 0
29	" W. Ashbury, ouvrage de forgeron fait à la prison.	29		1	9 9
30	" Smith, Malheson & Cie., effets pour des prisonniers jusqu'aux sessions d'avril 1839	30		1	5 0
31	" Dennis O'Brien, effets divers fournis aux prisonniers, jusqu'à do. do.	31		11	5 9
32	" Wm. K. Cornish, surchargé dans ses contributions pour 1838.	32		1	17 7½
33	" John Reily, frais encourrus pour garde de prisonniers	33		0	8 1½
34	" John Biggart, services comme constable dans le comté de Huron, jusqu'aux sessions d'avril 1839.	34		3	19 2½
35	" A. Mckenzie, services comme médecin dans une enquête du coronaire sur le corps de Henry Wright.	35		3	9 8
36	" George Pringle, pour bâtir une cuisine attenant à la prison	36		1	19 0
37	" Edw. Matthews, ouvrages de charpentier fait à do.	37		46	15 11½
38	" Geo. Moore, services comme coronaire, pour enquêtes etc., payer des constables, sommer des jurés.	38		18	15 6½
39	" Henry Lester, à déduire pour les non-résidants dans le township de Burford, pour 1838.	39		33	15 0
41	" Cyrus Sumner, comme constable, jusqu'aux sessions d'avril 1839	41		4	13 4
42	" John Livingston, pour do. jusqu'à do.	42		11	19 10
43	" Douglas Warren & Cie., provisions pour les prisonniers jusqu'à do.	43		4	8 11
44	" Nelson B. Schram, comme constable, jusqu'à do.	44		1	2 6
45	" James Walker, comme do. jusqu'à do.	45		2	18 0
46	" Peter Schram, services de six constables pour assister aux différentes cours du district, jusqu'à do.	46		5	1 6
47	" Valentine Moulds, comme constable, jusqu'à do.	47		62	15 0
48	" Philo Bennett comme do. jusqu'à do.	48		1	5 0
49	" T. & B. Hodgkinson, impression pour le district, jusqu'à do.	49		1	10 0
50	" David Smith, surchargé dans ses contributions, township de Londres, pour 1838.	50		1	15 10
51	" Frais d'une poursuite, la Reine vs. Henry Hagle, larcin.	51		0	4 5½
52	" Do. do. vs. Wm. Evans, do.	52		0	16 0
53	" Do. do. vs. Miles Curry, do.	53		0	14 0
54	" Do. do. vs. Geo. Washington do.	54		1	13 0
55	" Do. do. vs. Isaac Doty, do.	55		2	4 6
				0	17 0
	Porté autre part.			763	4 10½

Appendice (O.)		1839.		Rapporté		£ s. d.		Appendice (O.)	
22 Septembre.	Avril	13	56	Payé, frais d'une poursuite, La Reine vs. Peter McManus	763	4	10½	22 Septembre.	
			57	" Do. do. vs. Michael Fitzpatrick	1	13	0		
			58	" Do. do. vs. Wm. Mills	1	11	6		
			59	" Do. do. vs. Duncan McIntyre	1	12	0		
	Juillet			" Smith, Mathieson & Moore, montant d'une traite payable à D. Rowen, pour services comme coronaire, endossée par Smith, Mathieson & Moore, mais laquelle a été perdue par eux	27	6	3		
			60	" John B. Askin, services comme greffier de la paix pour une année depuis les sessions d'avril 1838, jusqu'à celles d'avril 1839	259	6	5		
			61	" James Hamilton, services comme Shérif, pour conduire des prisonniers au Pénitencier à Kingston, et autres services	45	18	5		
			62	" Samuel H. Park, provisions fournies aux prisonniers, jusqu'aux sessions de juillet 1839	17	0	10		
			63	" Nelson Perkins, services comme constable	2	15	0		
			64	" William Ashberry, ouvrage de forgeron fait à la prison	2	0	0		
			65	" Charles C. Combs, pain fourni aux prisonniers	11	2	4		
			66	" J. Jenning, divers effets fournis aux prisonniers	2	3	1½		
			67	" H. Crawford, pour réparer un pont à Forbe's Creek	5	0	0		
			68	" Thomas Cheer, services comme constable	3	6	6		
			69	" Joseph B. Clench, frais de voyage, allée et venue de Toronto, dans le but d'acheter un terrain pour y ériger une nouvelle prison	13	15	0		
			70	" Samuel W. Souls, présence aux sessions trimestrielles comme témoin	1	12	6		
			71	" J. C. W. Daly, services comme constable, etc.	11	19	0		
			72	" Duncan McKellar, do. comme constable	0	7	6		
			73	" Bila B. Brigham, do. comme inspecteur des chemins dans le comté de Middlesex	7	17	6		
			74	" James Walker, do. comme constable	2	16	6		
			75	" Adolphus Clap, pour recouvrer un cheval volé et payer les frais de nourriture	5	14	0		
			76	" Josiah Woodhull, pour do. do. do.	5	6	0		
			77	" Valentine Moulds, services comme constable	0	10	0		
			78	" Philo Bennett, do. comme do.	4	14	8		
			79	" David Smith, do. comme inspecteur des chemins	1	17	6		
			80	" James Bailie, peinture et vitrage fait à la cour	1	13	9		
			81	" Joyce & Matthews, registres cotés et rayés pour l'usage du district	15	0	0		
			82	" Frais de poursuite, La reine vs. Resina Bailey, larcin	1	11	6		
			83	" Do. do. vs. Jane Stone	1	10	6		
Octobre			84	" E. W. Garrison, services comme constable	0	14	0		
			85	" W. Lisle, do. do. jusqu'aux sessions d'octobre	7	18	3		
			86	" G. J. Goodhue, port de lettres pour le service public, depuis les sessions d'avril jusqu'au 5 octobre	9	14	6		
			87	" Sineon Morrell, collecté en sus dans la ville de London	1	11	3½		
			88	" Samuel Rustall, services à deux enquêtes de post mortem	5	0	0		
			89	" James Henderson, do. comme constable	3	9	0		
			90	" Bemis Pixley, do. comme do.	1	14	0		
			91	" Smith, Mathieson & Moore, pour divers effets fournis aux prisonniers	3	19	10		
			92	" L. Lawrason, ses déboursés pour mener Thomas Cornwell, aveugle, dans le district de Niagara	1	5	0		
			93	" Robert Ellis, services comme constable, jusqu'aux sessions d'octobre	13	6	0		
			94	" Gideon G. Bostwick, 6 mois de salaire, comme crieur dans les cours de district	12	10	0		
			95	" Thomas Neal, services comme constable	10	2	5		
			96	" Silas E. Curtis, do. comme do.	5	0	6		
			97	" Joseph Wilson, do. comme do. jusqu'aux sessions de juillet	1	0	0		
			98	" J. W. Bernam, six jours de présence aux assises comme témoin	1	10	0		
			99	" Thomas & B. Hodgkinson, impressions	56	15	0		
			100	" Wm. Clark, services comme constable	3	15	0		
			101	" Robert Stanton, pour livres et des annonces dans la Gazette du Haut-Canada	7	16	0		
			102	" Wm. Ashbury, ouvrage de forgeron à la prison	11	8	10½		
			103	" J. Wood, ouvrage de maçon à do.	0	10	0		
			104	" Charles Combs, pain fourni à la prison, jusqu'aux sessions d'octobre	13	8	3		
			105	" Samuel H. Park, viande et autres provisions fournies aux prisonniers, do.	20	8	6		
			106	" R. Sigurt, 12 chaises pour la cour	3	3	9		
1840	Janvier		1	" Hugh Anderson, pour un chemin sur le lot No. 18, au sud de celui de Long-Woods, à Carradoc, estimé par un jury	17	0	0		
				Porté autre part	£	1427	19	4	

Appendice (O.)		1840.		Appendice (O.)		
Janvier		Rapporté.....		22 Septembre.		
£	s.	d.	Appendice (O.)	£	s.	d.
1427	19	4	2	50	0	0
			3			
	1	15	7			
	1	1	8			
	10	19	9			
	0	19	10			
	0	13	11			
	36	0	12			
	8	19	13			
	27	2	14			
	33	7	16			
	1	18	17			
	6	0	18			
	21	17	19			
	6	12	20			
	1	6	21			
	4	0	22			
	6	3	23			
	6	10	24			
	23	2	25			
	6	5	26			
	3	1	27			
	20	4	28			
	3	1	29			
	2	3	30			
	15	8	31			
	5	12	32			
	9	10	33			
	7	1	34			
	13	16	35			
	12	3	36			
	1	4	37			
	1	8	38			
	2	5	39			
	12	10				
	25	0				
	2	5				
	67	10				
	3	0				
	4	10				
	4	10				
	4	10				
	4	10				
	4	10				
	4	10				
	10	0				
	£	1917				

Porté autre part £ 1917 10 5½

Appendice
(O.) Janvier
22 Septembre.

		Rapporté.....	£	s.	d.	Appendice (O.)
Payé		pour loups tués dans le comté de Middlesex, 95, à 30s. chaque.....	1917	10	5½	22 Septembre.
"		Pour do. do. do. Oxford, 31, à 30s. chaque.....	46	10	0	
"		Pour do. do. do. Huron, 20, à 30s. chaque.....	30	0	0	
"		Honoraires du commissaire du township de Colborne, pour les années 1836 et 1837. H. Price.....	0	15	0	
"		Honoraires do. Bradford 1837. W. Fowler.....	0	15	0	
"		Do. do. Ekfrid, J. Algo.....	0	15	0	
"		Secrétaire de la ville et du township de Londres.....	4	0	0	
"		Secrétaire du township de Yarmouth.....	4	0	0	
"	Do.	do. Southwold.....	4	0	0	
"	Do.	do. Malahide.....	4	0	0	
"	Do.	do. Bayham.....	4	0	0	
"	Do.	do. Westminster.....	4	0	0	
"	Do.	do. Dunwich.....	4	0	0	
"	Do.	do. Adelaide.....	4	0	0	
"	Do.	do. Lobo.....	4	0	0	
"	Do.	do. Ekfrid.....	4	0	0	
"	Do.	do. Mosa.....	4	0	0	
"	Do.	do. Aldborough.....	4	0	0	
"	Do.	do. Carradoc.....	4	0	0	
"	Do.	do. Delaware.....	4	0	0	
"	Do.	do. Dorchester, nord et ouest.....	4	0	0	
"	Do.	do. Norwich.....	4	0	0	
"	Do.	do. Burford.....	4	0	0	
"	Do.	do. Zorra.....	4	0	0	
"	Do.	do. Oxford, nord et ouest.....	4	0	0	
"	Do.	do. Oxford, est.....	4	0	0	
"	Do.	do. Blenheim.....	4	0	0	
"	Do.	do. Nissouri.....	4	0	0	
"	Do.	do. Oakland.....	4	0	0	
"	Do.	do. Blandford.....	4	0	0	
"	Do.	do. Dereham.....	4	0	0	
"	Do.	do. Goderich.....	4	0	0	
"	Do.	do. Tucker Smith, Hullet, McKillop & Hibbert.....	4	0	0	
"	Do.	do. Williams.....	4	0	0	
"	Do.	do. Colborne.....	4	0	0	
"	Do.	do. Easthope nord.....	4	0	0	
"	Do.	do. Easthope sud.....	4	0	0	
"	Do.	do. Downie.....	4	0	0	
"	Do.	do. Stanley et Hay.....	4	0	0	
"	Do.	do. Ellice.....	4	0	0	
"	Do.	do. Biddulph et Osborne.....	4	0	0	
"	Do.	do. McGillivray et Stephen.....	3	4	9	
"		Asseur de ville de Londres.....	10	1	8	
"		Asseur du township de London.....	10	9	3½	
"	Do.	do. Yarmouth.....	8	4	4	
"	Do.	do. Southwold.....	7	13	0	
"	Do.	do. Malahide.....	6	15	7	
"	Do.	do. Bayham.....	7	16	3	
"	Do.	do. Westminster.....	3	15	2	
"	Do.	do. Dunwich.....	3	8	4½	
"	Do.	do. Adelaide.....	3	5	8	
"	Do.	do. Lobo.....	2	18	5½	
"	Do.	do. Ekfrid.....	2	16	11½	
"	Do.	do. Mosa.....	2	4	10½	
"	Do.	do. Aldborough.....	2	12	1½	
"	Do.	do. Carradoc.....	1	12	0½	
"	Do.	do. Delaware.....	2	10	7	
"	Do.	do. Norwich.....	7	16	4½	
"	Do.	do. Burford.....	6	17	5½	
"	Do.	do. Zorra.....	6	8	8½	
"	Do.	do. Oxford, nord et ouest.....	5	17	7	
"	Do.	do. Oxford, est.....	3	7	2	
"	Do.	do. Blenheim.....	4	16	0½	
"	Do.	do. Nissouri.....	3	6	0	
"	Do.	do. Oakland.....	2	14	11½	
"	Do.	do. Blandford.....	2	13	9½	
"	Do.	do. Dereham.....	2	4	2	
"	Do.	do. Godrich.....	4	11	4½	
"	Do.	do. Tucker Smith.....	1	11	4	
"	Do.	do. Williams.....	1	10	8	
"	Do.	do. Colborne.....	1	8	11½	
"	Do.	do. Easthope, nord.....	1	7	7	
"	Do.	do. Easthope, sud.....	0	19	6½	
"	Do.	do. Downie.....	1	4	5½	
Porté autre part.....			£	2421	15	2½

Appendice (O.) Janvier 1840
22 Septembre.

Appendice (O.) 22 Septembre.

		Rapporté.	£	s.	d.
Payé à l'assesseur du township de Stanley		Stanley	2421	14	2½
	Do. do.	Biddulph	0	15	2
	Do. do.	Ellice	0	15	9½
	Do. do.	McGillvray	0	13	11
	Do. do.	Hullet	0	11	3
	Do. do.	McKillop	0	8	4
	Do. do.	Usborne	0	9	10½
	Do. do.	May	0	6	10
	Do. do.	Stephen	0	4	4
	Do. do.	Hibert	0	4	8
	T. Culver, secrétaire, Windham, pour 1833		0	2	1½
	William Chalk, liste des non-résidants, Tucker Smith, 1835		2	10	0
	W. F. Bullin, do. Delaware, sur le rôle supplémentaire pour 1837		0	16	1¾
	John Phelan, do. Oxford, est. 1837		0	4	10
	David Hood Ritchie, do. Stanley		10	0	11
	Thomas Shoebottom, do. London, ville et township, 1838		0	18	2½
	W. E. Bullin, do. Delaware		21	12	10
	Le collecteur, do. Lobo		0	7	1
	Alexander Ross, do. Zorra, 1839		0	8	9¾
	Alexander Ross, excédant de contributions, Zorra, 1839		3	1	11½
	Alexander Ross, erreur dans le rôle, Zorra, 1839		1	8	3½
	Zeremiah Moore, excédant de contributions de Bayham, 1839		4	9	10½
	Zeremiah Moore, liste des non-résidants Bayham, 1839		2	15	7
	Collecteur, do. McGillivray		7	16	1½
	Archibald Dixon, do. Hibert		0	5	0
	Calvin Burtch, do. Westminster		0	4	11
	Calvin Burtch, excédant de contributions, Westminster		1	1	6
	David Wisecell, liste des non-résidants Malahide		0	5	9
	David Bell, do. Easthope, nord		5	6	10
	William Scott, do. Oxford, ouest		1	1	6½
	William Stewart, do. Williams		0	7	6¾
	John Scott, do. Downie		0	18	3½
	Archibald Dixon, do. McKillop		1	7	0½
	Archibald Dixon, do. Hullet		2	0	8½
	Archibald Dixon, do. Tucker Smith		1	7	7
	John Switzer, do. Ellice		2	14	2
	Hugh Anderson, do. Carredoc		0	10	9
	J. J. Losee, do. Norwich		0	10	8½
	John Moore, do. Burford		3	9	2
	Mordecai Westbroke, do. Oakland		2	5	6
	Warren Snow, excédant de contributions Bienheim		4	1	11
	Warren Snow, do. do.		0	15	10
	Warren Snow, liste des absents		4	14	4
	Daniel Mum, do. Yarmouth		0	18	7
	George Gibb, do. Mosa		2	3	8
	Walter Lawson, do. Colborne		2	13	2½
	Henry Bishop, do. Blandford		1	7	4½
	George Elliot, do. Southwold		2	16	0
	Thomas Shoebottom, do. London, ville et township		6	9	1
	George Dodd, do. Adelaide		5	16	11½
	John Elliot, do. Ekfrid		7	0	9½
	Benjamin Clark, do. Oxford, est		5	7	10½
	Robert Thompson, do. Dunwich		1	8	10½
	William Hodgens, do. Usborne		0	15	1
	William Hodgens, do. Usborne, 1837		0	8	6
	Alexander Ross, do. Zorra, 1837		0	8	9
	John Hurford, do. Nissouri, 1838		0	9	0
	William Hodgens, do. Usborn, 1838		2	17	0
	Membre du parlement provincial, pour leur présence durant la session de 1837-8:		0	18	1
	Dunlop, Comté de Huron	£57 10 0			
	Parke, Comté de Middlesex	57 10 0			
	Moore, Comté de Middlesex	57 10 0			
	Hunter, Comté de Oxford	57 10 0			
	Thomas Dalton, son compte pour des imprimés sur un ordre en session		230	0	0
	George Moore, pour réparer le pont de Westminster, sur un ordre en sessions de Colborne, 13 avril 1839		3	4	0
	Mickle Fisher, honoraires comme commissaire, Colborne, 1836		6	5	0
	Thomas Talbot, pour réparer le pont à Port Talbot		0	15	0
	Benjamin Coyne, pour applanir la côte à Hines, sur un ordre en sessions		10	0	0
			7	10	0
	Porté autre part.		2814	14	6¾

1840.
Août 20
Août 2
Novembre 2

Appendice (O.)		1839.		Appendice (O.)	
		Mois	Jour	£	s. d.
				2814	14 6½
				25	0 0
				50	0 0
				59	9 11
				40	10 1
				10	0 0
				50	0 0
				25	0 0
				12	10 0
				10	0 0
				25	0 0
				25	0 0
				400	15 9
				10	0 0
				2	10 0
				1	5 0
				1	5 0
				1	10 0
				0	10 0
				15	1 9
				15	1 0
				13	3 11
				11	5 9½
				13	15 4½
				6	1 0
				5	9 5
				5	16 0
				4	7 2
				4	4 0½
				2	15 8½
				12	9 10
				11	0 5
				8	13 7
				5	6 6
				6	13 10½
				3	19 9½
				3	8 6
				2	7 7½
				2	9 8½
				2	4 3
				1	10 2½
				2	0 6½
				1	3 2
				1	6 4
				0	18 9½
				0	7 6
				0	7 9½
				0	11 8
				0	13 2½
				0	3 4
				10	0 1½
				4	10 0
				3	1 2
				17	8 10
				3	16 10½
				7	5 0
				2	8 5
				£	3803 7 7

Porté autre part £ 3803 7 7

1839.		1839.		£ s. d.		Appendice	
Appendice	Septembre 28	Payé	Rapporté	3803	7	7	(O.)
(O.)				5	0	6½	
22 Septembre.							22 Septembre.
			Honoraires du collecteur, township de Lobo, 1838				
			Aux témoins nécessaires suivants, dans la cause de la Reine vs. Rothwell et Mitchell, pour crime d'incendie, sur un ordre du juge McLean, en date du 19 avril 1839 :				
			George Rideau	£1	15	0	
			Andrew Cook	1	15	0	
			Barnard Hood	1	15	0	
			William Papst	1	15	0	
			Martin McLenan	1	15	0	
			Wm. Odell, liste des non-résidants pour le township de Westminster, 1837	8	15	0	
			J. B. Askin, pour deux listes supplémentaires de contributions des townships du district de Londres, pour l'année 1839, à 30s. chaque	1	11	6½	
				3	0	0	
				3821	14	7½	
			RECETTES				
	Montant des contributions pour	Do.	Delaware, 1838	31	7	1	
	"	Do.	Lobo	67	5	1	
Reçu	"	Do.	Dorchester	3	6	8	
"	"	Do.	London	146	17	1	
"	"	Do.	Nissouri	37	5	2	
"	"	Do.	Zorra	21	6	8	
"	"	Do.	Burford	47	11	2½	
"	"	Do.	Godrich	14	0	0	
"	"	Do.	Westminster 1839	138	7	3	
"	"	Do.	Aldboroug	34	1	3	
"	"	Do.	Bayham	120	1	1	
"	"	Do.	Malahide	135	9	5	
"	"	Do.	Yarmouth	212	6	11	
"	"	Do.	Southwold	166	5	8	
"	"	Do.	Lobo	53	13	5	
"	"	Do.	Carradoc	39	11	4	
"	"	Do.	Ekfrid	44	7	5	
"	"	Do.	Delaware	24	6	6	
"	"	Do.	Tucker Smith, Hullet, Hibbert et M'Killop	49	6	4	
"	"	Do.	Williams	29	4	5	
"	"	Do.	Easthope, nord	26	5	5	
"	"	Do.	Easthope, sud	18	12	9	
"	"	Do.	Downie	23	6	1	
"	"	Do.	Ellice	13	5	10	
"	"	Do.	Biddulph et Usborne	21	11	7	
"	"	Do.	McGillivray et Stephens	15	4	0	
"	"	Do.	Norwich	162	18	4	
"	"	Do.	Burford	143	4	1	
"	"	Do.	Oxford, nord et ouest	113	1	2	
"	"	Do.	Oxford, est	64	11	7	
"	"	Do.	Blenheim	92	7	2	
"	"	Do.	Nissouri	58	18	2	
"	"	Do.	Oakland	49	1	1	
"	"	Do.	Blandford	48	0	8	
"	"	Do.	Dereham	38	7	7	
"	"	Do.	London	250	0	0	
"	"	Do.	Adelaide	55	17	8	
"	"	Do.	Mosa	34	17	1	
"	"	Do.	Godrich	10	0	0	
"	"	Do.	Colborne	15	0	0	
"	"	Do.	Stanley et Hay	6	0	0	
"	"	Do.	Zorra	134	1	2	
"	"	Do.	des terres incultes jusqu'en juillet, 1830	165	18	3	
"	"	Do.	do. do.	44	2	0	
				£	3023	12	6½

1er Avril, 1840.

JOHN HARRIS,
Trésorier D. L.

Appendice (O.) Dr: LE DISTRICT DE LONDON en compte avec le Trésorier, du 1er Avril, 1839, au 1er Avril, 1840. Ar. Appendice (O.)

1840.		£	s.	d.	1839	1840.		£	s.	d.
22 Septembre	Avril ...	3821	14	7½	Avril 1	Balance en caisse	1326	16	0½	22 Septembre
					1840	Reçu des collecteurs des divers townships, et contributions sur les terres incultes.	3033	12	6½	
		152	17	4½	Avril 1	Reçu à compte des contributions du district de London, pour la cour et la prison . .	303	17	2	
		9	15	0		Reçu à compte des contributions du District de Brock, pour la cour et la prison . .	412	9	4	
		6	0	0						
		1076	8	0½						
		£5066	15	0½			£	5066	15	0½

London, 1er Avril, 1840.

JOHN HARRIS,
Trésorier, D. L.

Le compte courant ci-dessus, ainsi que le résumé des recettes et des dépenses mentionné comme examiné, ont été examinés et comparés avec les pièces justificatives et approuvés, lesquels montrent une balance de mille soixante-et-seize livres huit schelings entre les mains du trésorier.

Attesté dans la cour des Sessions trimestrielles, London, 15 avril, 1840.

JOSEPH B. CLENCH,
Président, S. T.

Le compte courant ci-dessus, ainsi que les autres comptes annexés sont des copies exactes faites sur les originaux présentés et attestés le 15 avril, 1840.

JOHN HARRIS,
Trésorier, D. L.

Attesté devant moi, à London, }
ce 3 jour de Mai, 1841. }

J. LAWRASON, J. P.

Balance entre les mains du trésorier, rapportée £1076 8 0½
Déduez le montant des contributions, pour la bâtisse de la prison à London. 303 17 2

Balance portée au compte du 1er avril, 1841 £772 10 10½

JOHN HARRIS,
Trésorier, D. L.

LE DISTRICT DE LONDON en compte avec le Trésorier, du 1er avril, 1840, au 1er avril, 1841.

1840.		DEPENSES.			£	s.	d.
Avril	4	Payé à John Langan, témoin nécessaire, sur un ordre du Juge des assises	1	0	0		
	18 81	" Zound, constable	4	0	4		
	19 7	" G. G. Bostwick, crieur, six mois de salaire	12	10	0½		
	20 26	" Alexander Orr, comme constable					
	5	" S. H. Parke, une année de salaire comme geolier, jusqu'à avril, 1840	1	9	6		
	6	" S. H. Parke, provisions fournies aux prisonniers	65	10	8		
	21	" G. J. Goodhue, port de lettres au bureau du trésorier	2	13	0½		
	108	" W. J. Guy, ouvrage de charpentier fait à la prison					
	13	" J. B. Askin, pour copier les rôles des contribuables de 1838 et 1839	2	2	3		
	12	" J. B. Askin, papeterie et bois de chauffage pour le bureau de la paix	40	0	0		
	1	" J. B. Askin, une année de salaire comme greffier de la paix, jusqu'à avril 1840	224	15	0		
	4	" James Hamilton, comme Shérif 1 année de salaire, jusqu'à do.	202	2	0		
	16	" James Stearns, provisions fournies aux prisonniers	2	19	9		
	42	" Wm. Marsell, pour remettre à des témoins nécessaires qui ont été appelés, aux assises	5	10	0		
	24 11	" Wm. Ashberry, ouvrage de forgeron fait à la prison	8	10	0		
		Porté autre part	£	718	2	7	

Appendice (O.)		1840.		Rapporté		£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre.	Avril	24	14	Payé à James Bailie, vitrage à la prison	718	2	7	22 Septembre.	
			8	" Peter Schram, comme grand constable	0	14	7½		
Mai			17	" A. McCormack, plûtrage à la cour	25	0	0		
			3	" J. Wilson, pour conduire une poursuite pour cause de nuisance publique	1	5	0		
			15	" R. Ellis, comme constable	6	15	0		
		30	22	" John Livingston, do.	0	11	4		
			2	" Smith et Cie., effets fournis aux prisonniers	1	0	5		
			19	" C. Coombs, pain pour do.	16	2	6		
			6	" Frais d'une poursuite, La Reine vs. Curry	1	3	6		
				" J. B. Askin, pour 26 rapports d'arrérages des contributions dans les townships	5	0	0		
			7	18	" C. J. Brady, cercueil pour un enfant mort à la prison	0	10		0
			8	21	" W. McMaster, do. pour J. C. Pomroy	1	0		0
Juin			20	" W. A. Park, réparations faites dans la chambre des débiteurs	21	16	3		
			15	" Condon et Tenant, provisions pour la prison	4	0	7		
			9	27	" Henry Groves, comme constable	6	13		10
			5	38	" J. Harris, cinq subpoenas à L. Lawrason	0	5		0
				32	" W. MacMillan, inspecteur des chemins	5	0		0
				29	" D. O'Brien, provisions fournies à la prison	1	10		0
				23	" Henry Cavery, comme constable	2	17		6
				23	" Peter Schram, comme do.	3	16		3
			21	36	" Peter Schram, pour services de divers constables, pour 1 année	87	0		0
		Juillet		2	...	" L'assurance de l'Amérique Britannique	25		0
	41			" J. C. W. Daly, comme coronaire	4	0	0		
	43			" J. Stevens, comme constable	1	0	0		
	23			" G. J. Goodhue, port de lettres pour le bureau de la paix	3	3	0		
	33			" L. Lawrason, provisions fournies à la prison	11	6	9		
	24			" W. A. Park, travaux faits au pont de Westminster	22	10	0		
	36			" S. et B. Hodginson, pour des imprimés	9	15	2		
	10			" Yale et Waters, provisions fournies à la prison	0	15	7½		
	14			37	" R. Hendley, services comme constable	7	19	3	
	15			28	" W. Little, do. do.	1	2	6	
			25	" W. Little, do. do.	1	12	6		
			20	25	" S. H. Park, provisions fournies à la prison	14	10		3
			1	" Thomas Shoebottom, surchargé dans ses contributions	4	3	7½		
			21	19	" Parke et Hackstall, pour des imprimés, etc.	2	3		0
			22	...	" J. McDonald, trésorier du comité de bâtisse à Goderich	200	0		0
				7	" Frais de poursuite, La Reine vs. P. Griffin, larcin	1	17		6
				6	" do. do. La Reine vs. H. Merrick, do.	1	4		6
				17	" G. J. Goodhue, port de lettres, trimestre expiré en avril, 1840.	4	0		10
				2	" W. Halcroft, pour un chemin sur sa terre d'après une estimation faite par un jury	2	18		0
				12	" Docteur Hamilton, services comme coronaire	10	10		0
Août		21	15	" Frais de poursuite, La Reine vs. W. Murie et Downs, larcin.	1	12	0		
			24	" P. Schram, dépenses pour conduire des prisonniers au pénitencier.	47	0	0		
			25	16	" Frais de poursuite, La Reine vs. Turner et autres, pour émeute	3	1		6
			27	" James Hamilton, services comme shérif	1	15	0		
			27	26	" B. Springer, services comme inspecteur	3	10		0
				4	" Frais de poursuite, La Reine vs. Johnston, Johnston, et Johnston	2	1		6
				44	" James Henderson, comme constable	0	16		0
				31	" T. Ryan, ouvrage de forgeron à la prison	1	5		0
			1	5	" J. Smith, surchargé dans ses contributions	0	8		1
				30	" J. Allworth, comme constable	2	12		9
			2	8	" Frais de poursuite, La Reine vs. J. Sullivan, larcin	1	12	0	
			3	39	" D. J. Bowman, comme coronaire	15	13	9	
			5	18	" J. et B. Hodgkinson, pour des imprimés	3	1	6	
			7	14	" Frais de poursuite, La Reine vs. R. Cox, larcin	1	5	6	
				22	" C. Coombs, pain fourni à la prison	10	10	5	
				21	" S. G. Stratford, comme coronaire	7	13	6	
				20	" Wm. Haskett, pour réparer des fenêtres à la cour	2	5	0	
			11	40	" Robert Ellis, comme constable	7	9	3	
			13	4	" Thomas Neil, constable, jusqu'aux Sessions de 1840.	2	14	0	
			18	3	" John Barclay, sur la recommandation du grand jury, pour le soin de Janet McBean, aliéné	10	0	0	
Octobre		20	...	" L'assurance de l'Amérique Britannique	2	5	0		
			29	" P. Tegest, tables, etc., pour la cour	5	15	0		
			26	5	" Frais de poursuite, La Reine vs. M. Carter et A. Hales	0	18		0
			31	10	" do. La Reine vs. R. Robinson, larcin	1	11		0
				9	" do. La Reine vs. W. Mari, do.	1	12		6
					" Sur un ordre du juge, à Hough, Judge McDonald et Hough, témoins nécessaires, La Reine vs. Tillotson, pour meurtre.	4	0		0
			5	...	" Shérif Hamilton, pour conduire Jesse Tillotson au pénitencier.	25	0		0
			13	28	" J. Woodhull, comme constable, juillet, 1840	3	2		0
			16	2	" D. Smith, comme inspecteur des chemins, dans le comté de Huron, Sessions d'octobre, 1840	3	0		0
		Porté autre part.....							£

Appendice (O.)
22 Septembre.

1840		Rapporté		£	s.	D.	Appendice (O.)
14	14	Payé à	Joce & Matthews, effets divers fournis aux prisonniers	115	5	5	Appendice (O.) 22 Septembre
	29	"	J. B. Askin, services comme greffier de la paix	6	18	11½	
	11	"	E. Gregory, comme constable	1	10	0	
	10	"	B. B. Bingham, services comme inspecteur des chemins	5	12	6	
	22	"	A. Van Walkenburgh, pension etc. d'un enfant pauvre	2	6	5	
	37	"	G. J. Goodhue, aide pour une pompe à incendie	12	10	0	
	13	"	G. J. Goodhue, port de lettres jusqu'à octobre 10-10	3	4	8	
	38	"	Wm. Robertson, pour un bac sur la rivière Thames, township de Aktred	2	10	0	
20	23	"	C. Sumner, comme constable, 1839	0	13	0	
	31	"	C. Sumner, do. 1840	8	12	3	
	18	"	McGarry, do. 1840	5	0	0	
	25	"	Parke & Hackstaff, pour des imprimés	4	4	4	
	36	"	D. Merrill, alloué par un grand-jury, pour un chemin à travers sa terre, township de London	30	0	0	
	7	"	Peter Schram, comme constable	1	6	9	
	17	"	Peter Schram, et autres, pour aller à la recherche d'hommes accusés du vol d'un cheval	14	7	6	
	20	"	Peter Schram, comme constable, Octobre, 1840	1	11	3	
	21	"	Peter Schram, pour conduire un prisonnier au pénitencier	12	0	0	
	19	"	P. Bennett, comme constable, octobre, 1840	3	6	0	
	8	"	P. Bennett, comme do.	5	4	9	
21	4	"	E. Mills, comme coronaire, comté de Middlesex	10	17	6	
	34	"	Wm. Asberry, ouvrage de forgeron fait à la prison	3	8	9	
	30	"	C. Coombes, pain fourni aux prisonniers	7	10	10	
23	...	"	W. Robertson, alloué par les magistrats pour bâtir un bac	12	10	0	
26	5	"	W. MacMillan, services comme inspecteur des chemins	7	5	0	
	31	"	Finlay MacDonald, réparations faites à une pompe à la prison.	0	16	3	
29	9	"	George Moore, six mois de salaire comme médecin des prisonniers	12	10	0	
	6	"	George Moore, pour cinq enquêtes, dépenses, etc., jusqu'en octobre, 1840	12	9	0	
	33	"	W. Haskett, réparations des fenêtres de la cour	1	19	0	
	12	"	J. & B. Hodgkinson, pour des imprimés, octobre, 1840	1	5	8	
	30	"	Yale & Waters, ferblanterie fournie à la prison	3	18	6	
	11	"	Frais de poursuite, etc.	1	19	0	
Novembre	3	"	G. G. Bostwick, six mois de salaire comme crieur	12	10	0	
	24	"	S. H. Park, provisions pour les prisonniers	10	6	8	
	26	"	M. Hamilton, coronaire, comté de Huron	7	19	9	
	3	"	Park & Hackstaff, pour la publication de la liste des terres sujettes aux contributions	3	11	0	
	16	"	C. Smith, surchargé dans ses contributions, Southwold.	1	3	9	
	27	"	T. Neil, comme constable à Mosa	3	4	0	
	28	"	T. Neil, do.	2	10	0	
Décembre	21	"	G. J. Goodhue, port de lettres, du 5 Décembre, 1839 au 31 Décembre, 1840	10	7	4	
	22	"	R. Webb, pour les entrepreneurs de la réparation du pont Delaware, sur la rivière Thames	25	0	0	
		"	E. Maghuc, ouvrage en fer pour le pont Delaware	19	8	9	
		"	Pour réparer les ponts suivants: Delaware, Clinch, Cooke, Mills et Springer.—ordre des commissaires, Juillet 1840	100	0	0	
		"	En aide pour bâtir un pont sur la partie nord de la rivière Thames—le Révd. B. Cronyn, T. H. Hall, et L. Lawrason, commissaires	50	0	0	
		"	pour réparer le pont à Woodhull, C. Hall, et F. K. Carey, commissaires	20	0	0	
		"	Pour réparer le pont sur la route de London, à Westminster par où passent les diligences, près de la terre de O'Neil, S. McCormic et J. Douglas, commissaires	20	0	0	
		"	Pour réparer le pont sur la rivière Thames, au moulin de Hall, C. Hall, et J. Shore, commissaires	10	0	0	
		"	Pour bâtir un pont sur le bras nord de la rivière Thames, T. H. Ball, Moore, Douglas, Prior et Lawrason, commissaires	350	0	0	
		"	Pour réparer le pont à St. Thomas, Warren, Ermatinger et Woodward, commissaires	50	0	0	
		"	Pour bâtir un nouveau pont sur la partie ouest de Kettle Creek, à St. Thomas, Warren, Ermatinger et Woodward, commissaires	20	0	0	
		"	Pour bâtir un nouveau pont et en réparer un autre à Medway et Mill Dam, sur la vraie ligne, E. Cronyn et F. H. Hall, commissaires	50	0	0	
		"	Pour réparer la route à travers la savane dans la vraie ligne, de la 16e concession de London, près de chez la veuve McDonnell, Adamson et Ball, commissaires	50	0	0	
		"	Pour réparer la route qui va du Moulin de Buchanan, Carradoc, au chemin de Egremont, Adélaïde, entre les lots No. 21 et 22, Buchanan et Pegley, commissaires	25	0	0	
Port autre part				£	2403	3	6½

Appendice (O.)	1840.	Rapporté	£	s.	d.	Appendice (O.)
22 Septembre.	Décembre 22.		2403	3	6½	22 Septembre.
		Payé en aide pour bâtir un pont sur le bras est de la rivière Thames, à l'extrémité sud de la rue Wellington, London. J. Douglas et Geo. Moore, commissaires	20	0	0	
		“ Pour continuer et améliorer le chemin de London à St. Thomas. C. Hall et J. Shore, commissaires	30	0	0	
		“ Pour améliorer le chemin depuis le village de Katesville à Adélaïde, et bâtir un pont, Blake, Buchanan et Pegloy, commissaires	50	0	0	
		“ Pour améliorer le chemin de Wharnclyff, dans Westminster, Shore et Hall, commissaires	25	0	0	
		“ Pour améliorer le chemin qui conduit au village entre Westminster et Dorchester, J. Shore et C. Hall, commissaires	15	0	0	
		“ Pour le chemin à partir du lot 14, dans la 7e concession, au sud de celui d'Egramont dans Adélaïde, à aller au Moulin, lot 11e. Magle et Hart, commissaires	15	0	0	
		“ Pour réparer le chemin depuis Long-Woods, jusqu'à l'établissement de feu Wm. Young, H. Cooke, commissaires	20	0	0	
		“ Pour réparer le pont sur la Delaware et le rendre sûr pour la saison. Clinch, Mills, Webb et Cooke, commissaires	3	16	0	
		“ Pour continuer un chemin, tracé et commencé il y a environ huit ans, entre Delaware et North Street, et sur lequel ont déjà été dépensés des deniers accordés par le gouvernement, Webb et B. Springer, commissaires	25	0	0	
		“ Pour améliorer le chemin qui conduit au township Williams, à travers Lobo, McKenzie, Fraser et McArthur, commissaires	50	0	0	
		“ Pour réparer le pont sur le chemin des commissaires, dans Dorchester, près du Moulin de Thos. Putnam, James Ingersoll, commissaire	5	0	0	
		“ John McDonald, trésorier du comité de construction de Goderich, à compte des deniers qui pourront devenir dûs au comté de Huron lors de la liquidation des comptes entre le District de London et le dit comté de Huron, pour l'année 1840, sur un ordre en session du 17 octobre 1840	150	0	0	
		“ J. B. Askin, pour les items suivants :				
		Pour un tableau approximatif de la population du district de London en triplicata, pour le gouvernement à 30s chaque, .. £ 4 10 0				
		35 Rôles des contributions, à 30s. 52 10 0				
		Pour un rôle approximatif des contributions en triplicata, pour le gouvernement, à 30s. 4 10 0				
		Trois rôles supplémentaires des contributions, à 30s. 4 10 0				
		Do. do. de la population du district, pour le gouvernement	4	10	0	
		Do. do. des contributions pour le district de London, en triplicata, pour le gouvernement	4	10	0	
		“ Au Secrétaire de London, 1840:	75	0	0	
		Do. Adelaïde	4	0	0	
		Do. Dorchester, nord et sud	4	0	0	
		Do. Ekfrid	4	0	0	
		Do. Lobo	4	0	0	
		Do. Mosa	4	0	0	
		Do. Carradoc	4	0	0	
		Do. Southwold	4	0	0	
		Do. Dunwich	4	0	0	
		Do. Bayham	4	0	0	
		Do. Westminster	4	0	0	
		Do. Yarmouth	4	0	0	
		Do. Delaware	4	0	0	
		Do. Malahide	4	0	0	
		Do. Aldborough	4	0	0	
		Do. Goderich	4	0	0	
		Do. Hilet, McKillop, Hibbert & Tucker Smith	4	0	0	
		Do. Williams	4	0	0	
		Do. Ellice	4	0	0	
		Do. Colborne	4	0	0	
		Do. Stanley	4	0	0	
		Do. Stephens et Osborne	4	0	0	
		Do. Downie	4	0	0	
		Do. Biddulph	4	0	0	
		Do. McGillivray	4	0	0	
		Do. Easthope nord	4	0	0	
		Do. Easthope sud	4	0	0	
		Porté autre part	£	2994	19 6½	

1840.		1840.		Appendice		Appendice	
Décembre 22.		Rapporté.....		(O.)		(O.)	
Appendice		Payé aux Asseyeur de la ville de London.....		22 Septembre.		22 Septembre.	
(O.)		Do. Township de London.....					
22 Septembre.		Do. do. Dorchester nord.....					
		Do. do. Dorchester sud.....					
		Do. do. Ekfrid.....					
		Do. do. Lobo.....					
		Do. do. Mosa.....					
		Do. do. Carradoc.....					
		Do. do. Southwold.....					
		Do. do. Adelaide.....					
		Do. do. Dunwich.....					
		Do. do. Bayham.....					
		Do. do. Westminster.....					
		Do. do. Yarmouth.....					
		Do. do. Delaware.....					
		Do. do. Malahide.....					
		Do. do. Aldborough.....					
		Do. do. Goderich.....					
		Do. Ville de Goderich.....					
		Do. Township de Hullet.....					
		Do. do. McKillop.....					
		Do. do. Williams.....					
		Do. do. Ellice.....					
		Do. do. Colborne.....					
		Do. do. Stanley.....					
		Do. do. Stephens.....					
		Do. do. Hibbert.....					
		Do. do. Tuckersmith.....					
		Do. do. Downie.....					
		Do. do. Biddulph.....					
		Do. do. McGillivray.....					
		Do. do. Osborne.....					
		Do. do. Easthope, sud.....					
		Do. do. Easthope, nord.....					
		Collecteur, liste des absentes Bayham, 1840.....					
		Do. do. paucus, Bayham, 1840.....					
		Do. surchargé dans la rôle, Bayham.....					
		Do. liste des non-résidants Ellice.....					
		Do. do. Malahide.....					
		Do. do. Tuckersmith.....					
		Do. do. Easthope nord.....					
		Do. do. Lobo.....					
		Do. do. Delaware.....					
		Do. do. Ekfrid.....					
		Do. do. Southwold.....					
		Do. do. Aldborough.....					
		Douglas & Warren, provisions fournis aux prisonniers, Juillet 1840.....					
23.		Do. Pour 52 loups tués, comté de Middlesex, à 30s. chaque.....					
		Do. Pour 25 do. comté de Huron, à 30s. chaque.....					
		John Tidy, témoin dans une cause pour larcin.....					
		Alloui aux membres pour leur présence en chambre durant les sessions, savoir :					
		Dunlop, comté de Huron.....					
		Parke, comté de Middlesex.....					
		Moore, comté de Middlesex.....					
		Au membre pour London, 1835-6 et 1836-7, à £57 15s.....					
		Collecteur, liste des non-résidants Aldborough.....					
		Do. do. Williams.....					
		Do. do. Dorchester nord.....					
		Do. do. Dereham.....					
		Do. do. Goderich.....					
		Do. do. Stanley.....					
		Do. do. London.....					
		Do. do. Biddulph.....					
		Do. do. Yarmouth.....					
		Do. do. Mosa.....					
		Do. do. Aldborough.....					
		Do. do. Tucker Smith, Hullet et McKillop,..					
		Do. do. Dorchester sud.....					
		Do. do. Stanley.....					
		Honoraires du collecteur pour les townships de Ussborne et Stephens 1841.....					
		Do. do. McGillivray.....					
		Do. do. Ellice.....					
		Do. do. Downie.....					
		Do. do. Easthope nord.....					
		Do. do. Williams.....					
		Porté autre part.....					
				2994	19	6½	Appendice (O.)
				4	13	1½	
				9	11	2½	
				0	14	7½	22 Septembre.
				1	13	5½	
				3	3	0	
				3	16	0	
				3	5	7½	
				3	9	0½	
				8	8	9	
				3	17	9	
				3	19	5	
				6	15	3	
				8	15	4½	
				10	9	10	
				1	16	11½	
				7	14	11	
				2	7	4½	
				3	1	9½	
				2	7	11½	
				0	5	1½	
				0	9	3½	
				1	14	3	
				0	15	5½	
				1	14	6½	
				0	14	10½	
				0	6	1	
				0	1	11	
				1	9	7½	
				1	5	10	
				0	19	6½	
				0	13	7½	
				0	9	0	
				1	12	8½	
				1	3	11½	
				5	2	5	
				1	5	0	
				0	10	2	
				0	2	6	
				2	10	11	
				0	16	6½	
				0	11	11	
				0	12	9½	
				1	2	9	
				5	9	4	
				5	12	4	
				1	18	1	
				0	19	10	
				78	0	0	
				37	10	0	
				2	0	0	
				58	10	0	
				57	10	0	
				57	10	0	
				115	10	0	
				1	15	8	
				1	1	1½	
				0	12	8	
				0	7	3	
				4	2	10½	
				2	12	5	
				22	19	6	
				0	15	8	
				16	19	1	
				1	11	5	
				1	4	9	
				0	14	10½	
				0	10	1	
				2	2	4½	
				1	4	8	
				1	1	4	
				1	4	7	
				2	1	10	
				2	13	6	
				2	15	4½	
				3597	13	4½	

1840		Rapporté		£	s.	d.	Appendice	
Appendice (O.)	Décembre 22.	Payé	honoraires du collecteur, township de Delaware	3597	13	4 $\frac{1}{2}$	(O.)	
			Do. do. Ekfrid	3	4	0	22 Septembre.	
			Do. do. Lobo	4	16	11		
			Do. do. Southwold	6	15	6 $\frac{1}{2}$		
			Do. do. Bayham	15	18	0		
			Do. do. Aldborough	12	5	2		
			Do. do. London	3	16	3		
			Do. do. Westminster	19	15	2		
			Do. do. Malahide	14	14	3		
			Do. do. Yarmouth	13	11	7		
			Do. do. Carradoc	16	19	1 $\frac{1}{2}$		
			Do. do. Mosa	5	4	5 $\frac{1}{2}$		
			Do. do. Dorchester nord.	5	4	10		
			Do. do. Dorchester sud	1	6	0		
			Do. do. Hullet, McKillip, Hibbert et Tucker Smith	2	18	4		
			Do. do. Bidulph et Osborne	3	15	6		
			Do. do. Dorchester sud, 1837.	1	11	4		
			Do. do. Dorchester sud, 1839.	2	16	3		
			Do. do. Mosa, 1840	2	5	4		
			Do. do. Carradoc, 1840	1	14	0		
29			M. Burwell, membre pour London, 1838.	0	16	10		
44			J. Wood, comme constable aux sessions de Janvier 1841	57	10	0		
16			R. Ellis, comme do., octobre 1841	3	10	6		
79			F. Devany, surchargé dans ses contributions	12	6	6		
63			R. Ellis, comme constable	0	19	7		
50			Douglas & Warren, provisions fournies à la prison	6	2	6		
55			S. H. Park, pour conduire des prisonniers au pénitencier	9	13	0		
66			S. H. Park, effets fournis aux prisonniers	35	15	0		
49			Parke & Haestaff, pour impression	14	7	1		
	1841		Keir & Armstrong, effets fournis pour la bureau de la paix	2	1	7		
51	Janvier		A. Cassidy, surchargé dans ses contributions	1	15	0		
86			E. Gregory, comme constable	0	9	3		
64			J. Estell, do.	8	16	0		
45			J. Ingersoll, pour un pont sur la rivière Thames, dans Dorchester, Janvier 1841	0	15	0		
47			L. Lawrason, poêles, etc., fournis à la prison	14	11	10		
54			L. Perrin, pain pour les prisonniers	6	3	4		
88			E. Berner, comme constable	7	19	9		
62			J. McDonaldson, surchargé dans ses contributions	1	2	8		
81			J. B. Askin, à compte de ses services comme greffier de la paix	0	9	7		
43			S. Condon, serblanterie et réparations faites au toit de la prison	30	0	0		
67			T. & B. Hodgkinson, pour imprimer les comptes publics	9	13	4		
68			J. Bailey, surchargé dans ses contributions	28	6	0		
78			W. McMillan, comme inspecteur des chemins	1	0	2		
59			J. Wood, ouvrage fait à la cour	8	0	0		
41			Frais de poursuite dans une cause pour assaut et batterie, Henley vs. Haskett, etc.	0	17	6		
63			J. Stevenson, comme constable	1	1	6		
57			J. Jury, comme constable	10	10	2		
77			Frais de poursuite, la Reine vs. Smith, 1841	1	15	0		
46			W. Little, comme constable	1	13	0		
76			Do. do. la Reine vs. Twcedy et Bissett	5	7	10		
86			J. Wells, surchargé dans ses contributions	4	13	0		
80			E. Pellifore, do. do.	3	4	6		
85			Frais de poursuite, la Reine vs. Barton, Janvier 1841	0	4	11		
72			Do. do. la Reine vs. Cutler y, do.	0	2	6		
73			Do. do. la Reine vs. Twcedy, do.	2	5	6		
74			Do. do. la Reine vs. Smith, do.	1	13	0		
75			E. Mills, comme coronaire du district de London, do.	2	16	0		
48			R. Hendley, comme constable, do.	1	12	0		
56			R. Hanley, comme do. do.	4	1	0		
52			R. Hanley, comme do. do.	1	5	0		
60			B. Woodhull, comme do. do.	2	12	6		
69			Frais de poursuite, la Reine vs. Jackson, do.	1	7	6		
70			Do. do. dans une cause en appel	5	10	0		
40			D. Hanvey, Inspecteur des chemins	1	10	0		
48			E. Evers, surchargé dans ses contributions	4	3	0		
83			G. Moore, une année de salaire comme médecin des prisonniers	2	15	0		
	1840		Frais de poursuite, la Reine vs. Hayden, etc.	0	12	11		
9	Avril		Do. do. la Reine vs. P. O'Meara	25	0	0		
13			R. Stanton, pour imprimer des notices au sujet des arrérages de contributions, Juillet 1839.	0	15	0		
42			R. Stanton, do. do. et port d'une lettre 9d.	1	16	6		
			Porté autre part	10	15	0		
				4	10	3		
				4102	4	1 $\frac{1}{2}$		

Appendice (O.) 1840
Avril
22 Septembre.

		Rapporté	£	s.	d.	Appendice (O.)
Payé pour quatre états de terres incultes sur lesquelles il est dû des arrérages et les publier, £5 chaque			4102	4	13	22 Septembre
Do.	do.	1839	20	0	0	
Do.	do.		20	0	0	
			£	4142	4	13
RECETTES.						
Montant des contributions.	London et la ville		293	1	9	
" Do. do.	Bayham		123	19	8	
" Do. do.	Dunwich		62	8	9	
" Do. do.	Yarmouth		242	19	2	
" Do. do.	Malahide		142	6	2	
" Do. do.	Delaware		29	1	3	
" Do. do.	Aldbrough		37	4	10	
" Do. do.	Southwold		176	16	3	
" Do. do.	Mesa		45	10	10	
" Do. do.	Lobo		64	5	4	
" Do. do.	Westminster		160	15	6	
" Do. do.	Carradoc		54	4	9	
" Do. do.	Dorchester nord et sud		37	16	0	
" Do. do.	Adelaide		63	10	11	
" Do. do.	Ekfrid		49	10	4	
" Do. do.	Easthope nord		31	3	1	
" Do. do.	Stephens et Usborne		44	7	4	
" Do. do.	Biddulph		18	11	8	
" Do. do.	Hibbert, Hullet, McKillop et Tucker Smith		43	16	9	
" Do. do.	Stanley		14	3	8	
" Do. do.	Colborne		22	18	4	
" Do. do.	Downie		24	12	2	
" Do. do.	Williams		32	12	5	
" Do. do.	Ellice		14	14	9	
" Do. do.	McGillivray		12	19	4	
" Do. do.	Comté de Middlesex		129	13	5	
" Do. do.	Comté de Huron		185	8	4	
" Do. do.	Comté de Oxford		30	13	7	
" Do. do.	Compagnie du Canada		1687	3	0	
Reçu du shérif à compte du prix des terres incultes vendues			139	10	0	
			3991	14	4	

JOHN HARRIS,
Trésorier.

Dr. LE DISTRICT DE LONDON en compte avec le Trésorier, du 1er Avril, 1840, au 1er Avril, 1841. Ar.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Doit				Avoir			
Montant des dépenses, p. compte...	4142	4	13	Balance en caisse	772	10	10 1/2
Quatre pour cent sur do.....	165	13	9	Reçu des différents Collecteurs pour les townships et la part des contributions sur les terres incultes	3991	14	4
Pour papeterie	6	9	0				
Balance en caisse	450	7	3 1/2				
	4764	5	2 1/2		4764	5	2 1/2
				Balance en caisse, le 1er Avril 1841	£450	7	3 1/2

Bureau du Trésorier,
District de London, 1er Avril 1841.

JOHN HARRIS.

Le compte courant ci-dessus, ainsi que le résumé des dépenses et recettes mentionné comme vérifié, ont été comparés avec les pièces justificatives à l'appui et approuvés. Suivant ces documents il reste une balance de quatre cent cinquante livres, sept schellings et trois deniers et trois quarts, entre les mains du Trésorier.

Attesté en la cour des Sessions trimestrielles de la paix, à London, le 16 Avril 1841.

(Signé.) JOSEPH B. CLENCII,
President, S. T.

Le compte courant ci-dessus, ainsi que les pièces qui l'accompagnent, sont de fideles copies des originaux soumis et adoptés le 16 Avril 1841.

JOHN HARRIS,
Trésorier, D. L.

Attesté devant moi, à London, }
le 3 Mai, 1841. }

J. LAWRASON, J. P.

LE DISTRICT DE LONDON en compte avec le Trésorier, du 1er avril, 1841, au 1er janvier, 1842.

Appendice
(O.)Appendice
(O.)

22 Septembre.

DEPENSES.

£ s. d. 22 Septembre.

1841.			£	s.	d.
		Payé à John Wilson, officier rapporteur pour le comté de Middlesex	22	19	4½
		“ do. do. pour la ville de London	22	13	9
Avril	16	“ Erreurs dans le rôle des contributions de Carradoc	6	6	7
		“ Surchargé do. d'Adélaïde	1	2	0
		“ J. B. Askin, frais d'une poursuite, La reine vs. Wm. Westover	1	10	0
		“ Eusibius King, constable, ordre en sessions	2	15	0
		“ John Livingston, constable	5	8	0
		“ James Izet, do. jusqu'aux sessions d'avril	2	18	6
		“ Garret Stephens, do.	0	10	0
		“ John Shore, dépensé sur les chemins de Westminster	6	17	5
		“ Nelson B. Schram, comme constable, jusqu'aux sessions d'avril 1841	1	3	0
		“ John Woods, services comme constable			
		“ Andrew Dobbie, frais d'une poursuite en appel aux sessions trimestrielles d'avril 1841, per Solomon Moore	5	3	3
		“ Michael McGeary, services comme constable	7	3	6
		“ David Bowman, do. do.	13	9	9
		“ Amos Smith, do. do.	35	4	6
		“ William Little, do. do.	12	15	0
		“ James Woods, pour un cercueil, sur l'ordre du coronaire	10	8	3
		“ John Livingston, services comme constable	1	0	0
		“ Peter Schram, do. pour une année de services aux différentes cours tenues dans le district de London, jusqu'aux sessions d'avril 1841	6	1	0
		“ Peter Schram, une année de salaire comme grand constable	43	15	0
		“ Peter Schram, services comme constable	25	0	0
		“ Henry Groves, do. do.	4	11	3
		“ Samuel Park, effets et bois fournis aux prisonniers	14	16	3
		“ Parke & Hackstaff, pour impression	71	15	11
		“ Samuel H. Parke, une année de salaire comme geolier jusqu'en avril 1841	4	11	9
		“ Frazer & Pringle, réparations faites à la cour	100	0	0
		“ G. G. Bostwick, six mois de salaire comme crieur aux différentes cours du district de London, jusqu'aux sessions d'avril 1841	1	1	8
		“ M. M. Hodgkinson, pour impression	12	10	0
		“ E. P. Ellis, pour deux cercueils	5	17	9
		“ Philo Bennett, services comme constable	1	7	6
		“ James Ingersoll, effets divers et livres fournis pour la cour	9	16	3
		“ Samuel Jones, soins donnés à une personne pauvre et étrangère trouvée gelée dans le chemin, en décembre 1840, à août 1841 ..	9	6	6½
		“ Douglas & Warren, effets fournis aux prisonniers	10	0	0
		“ Archibald Hitchenson surchargé dans le rôle des contributions du township de London, 1840	13	10	1
		“ Dennis O'Brien, effets fournis pour la cour, ordre en session	0	5	6
		“ J. B. Askin, pour lui tenir lieu de bois et papeterie pour le bureau de la paix, jusqu'en avril 1841	0	8	1½
		“ Do. pour copier les rôles contributifs du district de London, pour l'année 1840, ordre en sessions ..	25	0	0
		“ Do. à compte de ses services comme greffier de la paix jusqu'aux sessions d'avril 1841, ordre en sessions et divers actes du Parlement	20	0	0
		“ Henry Jordan, pour lui et trois autres témoins nécessaires dans la cause de Timothy Cavan et autres, pour félonie	128	17	3
		“ Amos Sweet, témoin nécessaire appelé par la couronne, la Reine vs. Samuel Ryckman, pour félonie	2	10	0
		“ A l'imprimeur du <i>Christian Guardian</i> pour annonces	0	12	6
		“ J. B. Askin, à compte de ses services comme greffier de la paix	2	18	4
		“ John Woods, services comme constable	75	0	0
		“ Peter Schram, do. comme grand-constable	6	13	6
		“ Au sherif, à compte de ses dépenses pour conduire cinq prisonniers au Pénitencier	3	5	3
		“ Roger Hendley, services comme constable	35	0	0
		“ Port de lettres, jusqu'au 30 septembre 1841	5	7	6
		“ William Haskett, pour blanchir et nettoyer la cour	3	5	5
		“ Thomas Mastic, pour réparer le toit de la cour	19	8	0
		“ Nelson B. Schram, services comme constable	4	17	6
		“ Leonard Perrin, à compte d'une traite en la possession de Mr. Askin ..	2	6	6
		“ Richard Brown, services comme inspecteur des chemins	22	4	0
		“ T. & B. Hodgkinson, annonces publiées dans la Gazette	5	5	0
		“ T. & B. Hodgkinson, do. do.	19	18	10
		“ T. & B. Hodgkinson, do. do.	8	8	5
		Porté autre part	£	275	1 2½

Appendice (O.) 1841. Avril 16. 22 Septembre.

		£	s.	d.	Appendice (O.)
	Rapporté.	275	1	2½	Appendice (O.) 22 Septembre.
Payé à	George Hackstaff, pour impression.	2	8	4	
"	Frais de poursuite, la Reine, vs. Robert Kirkpatrick, pour voie de fait sur une femme âgée	1	9	0	
"	J. et W. Barke, services comme constables	6	15	0	
"	B. B. Brigham, do. comme inspecteur des chemins.	1	16	0	
"	Docteur Moore, services comme coronaire	19	17	6	
"	Benjamin Springer, pour arpenter des routes	4	10	0	
"	John Gore, pour enterrer une personne morte en la prison.	0	10	0	
"	J. B. Askin, services comme greffier de la paix.	75	0	0	
"	Henry Searth, compensation accordée pour le terrain d'un chemin pris dans le township de Downie, comté de Huron	7	10	0	
"	Broek Schram, services comme constable.	1	3	6	
"	Peter Van Every, do. do.	2	6	6	
"	Leonard Perrin, pain fourni aux prisonniers	22	4	4	
"	Peter Schram, services comme constable	8	2	0	
"	Henry Groves, do. do.	15	12	7	
"	Frais de poursuite, la Reine vs. J. W. Rord, pour larcin	1	9	6	
"	Do. la Reine vs. Archibald McLachlin, do.	2	15	0	
"	F. H. Wright, pour diverses choses fournies à la cour.	6	15	0	
"	James Ingersoll, effets fournis à la cour et à la prison.	6	3	4½	
"	Wm. McMillan, inspecteur des chemins	2	0	0	
"	Jacob Shearer, comme constable	0	15	0	
"	Frais de poursuites, la Reine vs. Anson Gould, pour nuisance	3	5	6	
"	Do. la Reine vs. J. Wilson Bird, larcin	2	15	0	
"	Michael McGeary, constable	27	0	5	
"	Michael McGeary, do.	2	12	6	
"	Philo Bennett, do.	3	18	9	
"	Keir et Armstrong, effets divers fournis à la cour	3	17	3	
"	Henry Reid, services comme constable.	6	18	9	
"	John Wood, do. do.	2	17	0	
"	Edmund Mills, services comme coronaire.	2	5	3	
"	Thomas Clark, do. comme constable.	3	2	6	
"	Peter Carroll, do. comme inspecteur des chemins.	2	0	0	
"	S. H. Park, provisions fournies aux prisonniers	27	14	6½	
"	Laurence Lawrason, divers effets fournis aux prisonniers	6	16	9½	
"	John Archer, compensation accordée par un jury pour un chemin à travers sa terre à Westminster	6	5	0	
"	Henry Purdy, services comme constable	2	17	0	
"	Wm. Haskett, peinture et vitrage à la cour et à la prison.	2	6	6	
"	L. Lawrason, pour papeterie	2	10	0	
"	Finlay Macdonald, réparations faites à la prison.	4	7	8	
"	M. Segar, pour voiture, mener Askin et Harris à Ingersoll, pour y passer le contrat du pont à faire à Reynold's Mills.	1	5	0	
"	C. Hall, pour le rembourser des deniers qu'il a dépensés sur le chemin qui mène de London à Hall's Mills	20	0	0	
"	Syrus Summer, services comme constable	2	10	0	
"	C. B. Hall, nourriture et médicaments donnés à une personne pauvre et trouvée à moitié gelée	5	0	0	
"	T. Lawrason, provisions fournies à la prison	3	1	11	
"	James Kills, soins donnés à un malade pauvre, et frais funéraires, sur un ordre en session.	3	0	0	
"	Smith, Snore et Cie., provisions fournies aux prisonniers.	12	7	11	
"	Jonas W. Garrison, do. do.	1	1	10	
"	Docteur Moore, six mois de salaire comme chirurgien auprès des prisonniers, jusqu'aux sessions d'avril 1841.	12	10	0	
"	George Moore, services comme coronaire pour le district de London, pour l'année expirant aux sessions d'avril 1841.	14	14	3	
"	John Wilson, ses déboursés pour le service d'un constable additionnel aux élections de London, en Mars 1841.	4	0	0	
"	A l'éditeur du <i>Christian Guardian</i> , pour impression	0	4	7	
"	James Williams, ouvrage de forgéon fait à la prison	6	15	0	
"	Wm. McMillan, services comme inspecteur des chemins, jusqu'aux sessions d'avril 1841	1	0	0	
"	Leonard Perrin, pain fourni aux prisonniers, pour le trimestre finissant aux sessions d'avril 1841	10	16	0	
"	J. B. Askin, montant de son compte pour compléter les livres et répartir les contributions sur les terres incultes	4	13	6	
"	J. B. Askins, pour percevoir les contributions pour la bâtisse de la prison	35	14	6	
"	*Do. pour répartir les contributions dans le district de London, pour la bâtisse d'un asyle pour les aliénés, en vertu de l'autorité d'un acte du parlement, et autres matières y relatives.	43	15	0	
	Porté autre part.	1360	3	5	

* Cette charge sera remboursée à même les contributions pour l'asyle des aliénés.

1841.		Rapporté	£	s.	d.	Appendice (O.)
Appendice (O.) 22 Septembre.		Payé à James Hamilton, une année de salaire comme shérif du district de London, jusqu'aux sessions d'avril 1841, sur un ordre en session et en vertu d'actes du parlement	1360	3	5	Appendice (O.) 22 Septembre.
		James Handford, services comme constable	48	1	4	
		Sumner, do. do.	8	8	3	
		Frais de poursuite, la Reine vs. Anson Gould, pour nuisance.	3	17	6	
		do. la Reine vs. John Dunn	2	8	6	
		do. la Reine vs. John Dunn	1	2	0	
		James Stearns, seaux pour l'usage de la prison	1	10	0	
		Roger Hendley, services comme constable	1	0	0	
		James Philpots, do. do.	2	17	0	
		A l'officier rapporteur pour le comté de Huron	25	5	0	
		A. D. Ward, constable	7	2	9	
		Pour trois témoins nécessaires assignés par la couronne	4	10	0	
		Au shérif, pour conduire Seth Robertson au pénitencier	25	0	0	
		Lezars, services comme coronaire	6	19	0	
		John Barclay, soins donnés à Janet McBean, aliénée	20	0	0	
		Peter Van Every, constable	2	1	4	
		Erreur dans le rôle des contributions de Carradoc	6	6	7	
		Thomas Radcliff, surchargé dans ses contributions, 1840	0	7	6	
		James Farlay, do. do.	0	10	7½	
		Renouvellement de l'assurance No. 323 sur la cour	25	0	0	
		John A. Tiley, à compte de l'arpentage fait à Norwich	4	0	0	
		A l'officier rapporteur pour le comté de Middlesex	25	5	0	
		J. B. Askin, services comme greffier de la paix	12	16	0	
		Port de lettres pour le bureau du trésorier, du 1er novembre 1840, au 31 mars 1841	3	13	1	
		W. W. Street, à compte pour le district de Brock	116	2	7	
		Eliza Nooley, surchargé dans ses contributions, ville de London, pour 1840	0	4	8	
		Prime d'assurance sur la maison d'école, jusqu'au 20 août 1842, No. 44	2	5	0	
		Leonard Perrin, pain fourni aux prisonniers	10	17	8	
		Patrick Kenney, témoin nécessaire, la Reine vs. Stephen Haight, pour larcin	2	0	0	
		Geo. Moore, services comme coronaire du district de London	16	7	9	
		J. B. Askin, pour examen des différents rôles de contributions pour la bâtisse de la prison à Woodstock	18	0	0	
		Patrick Dohany, pour un chemin à travers le front du lot No. 18, au nord de Long Woods, à Carradoc	10	0	0	
	Samuel H. Park, provisions fournies aux prisonniers, jusqu'aux sessions de juillet	15	0	7		
	Daniel Harvey, services comme inspecteur des chemins, jusqu'aux sessions d'avril	3	0	0		
	Wm. Thompson, montant du contrat pour faire un chemin latéral, à travers les Nos. 24 et 25, au nord du township d'Adélaïde, et étant partie des £30 accordés pour le dit chemin en avril dernier ..	5	0	0		
	Do. autre à compte pour do.	6	0	0		
	J. B. Askin, items suivants :					
	Pour faire 35 rôles des contributions pour la ville et les townships du district de London pour 1841, à 30s. chaque	52	10	0		
	Pour trois do. supplémentaires	4	10	0		
	État général des contributions, pour le gouvernement en triplicata ..	4	10	0		
	Do. de la population, pour le gouvernement, en triplicata	4	10	0		
	Do. do. supplémentaire du district de London pour 1841, pour la gouvernement, en triplicata	4	10	0		
	Cinquante-cinq loups tués dans le district de London, à 30s. chaque ..	82	10	0		
	Dix-huit do. do. comté de Huron, à 30s. chaque	27	0	0		
	James Henderson, pour un pont au moulin de Reynold, Dorchester sud	50	0	0		
	Port de Lettres pour le bureau de la paix, jusqu'aux sessions d'avril ..	6	8	6		
	Do. do. jusqu'à celles d'octobre.	11	1	5		
	Honoraires de l'asseyeur, Yarmouth,	11	4	4		
	Do. do. London	13	18	3½		
	Do. do. Southwold	9	15	7½		
	Do. do. Westminster	8	16	7½		
	Do. do. Malahide	7	15	6½		
	Do. do. Bayham	7	12	7½		
	Do. do. Lobo	4	0	3½		
	Do. do. Adélaïde	3	17	3		
	Porté autre part	£	2122	11	8	

Appendice
(O.)
22 Septembre.

1841.

			Rapporte	£	s.	d.	Appendice (O.) 22 Septemb.
Payé honoraires de l'Asseyeur.			Carradoc	2122	11	8	
"	Do.	do.	Ekfrid	3	6	9	
"	Do.	do.	Dunwich	4	1	1	
"	Do.	do.	Goderich	5	7	4 1/2	
"	Do.	do.	Aldborough	2	9	1	
"	Do.	do.	Dorchester	3	8	9 1/2	
"	Do.	do.	Delaware	1	18	10 1/2	
"	Do.	do.	Easthope nord	2	0	1 1/2	
"	Do.	do.	Easthope, sud	1	7	7 1/2	
"	Do.	do.	Mosa	3	6	11	
"	Do.	do.	Williams	1	19	9 1/2	
"	Do.	do.	Colborne	1	15	7	
"	Do.	do.	Tucker Smith, et Hullet.	1	17	2 1/2	
"	Do.	do.	Usborne et Stephens	0	15	3	
"	Do.	do.	McKillop et Hibbert	0	13	3	
"	Do.	do.	Downie et Fullerton	1	12	10	
"	Do.	do.	McGillivray	0	15	4 1/2	
" A déduire pour les non-résidants dans les townships suivants							
Township de Downie, pour 1840				0	10	5 1/2	
Township de Adelaide				10	19	9	
Township de Westminster				1	8	5	
Township de Dunwich				1	4	4	
Township de Colborne				3	16	7	
Township de Dorchester, sud 1841				3	0	0	
Township de Tucker Smith				0	17	0	
Township de Westminster				4	13	4 1/2	
Township de Williams				0	9	8 1/2	
Township de Lobo				0	18	4	
Township de Easthope, nord				0	11	11	
Township de Downie				0	15	1	
" Au secrétaire de			Yarmouth	4	0	0	
"	Do.	do.	London	4	0	0	
"	Do.	do.	Southwold	4	0	0	
"	Do.	do.	Westminster	4	0	0	
"	Do.	do.	Malahide	4	0	0	
"	Do.	do.	Bayham	4	0	0	
"	Do.	do.	Lobo	4	0	0	
"	Do.	do.	Adelaide	4	0	0	
"	Do.	do.	Carradoc	4	0	0	
"	Do.	do.	Ekfrid	4	0	0	
"	Do.	do.	Dunwich	4	0	0	
"	Do.	do.	Goderich	4	0	0	
"	Do.	do.	Aldborough	4	0	0	
"	Do.	do.	Dorchester	4	0	0	
"	Do.	do.	Delaware	4	0	0	
"	Do.	do.	Easthope, nord	4	0	0	
"	Do.	do.	Easthope, sud	4	0	0	
"	Do.	do.	Mosa	4	0	0	
"	Do.	do.	Williams	4	0	0	
"	Do.	do.	Colborne	4	0	0	
"	Do.	do.	Tucker Smith et Hullet	4	0	0	
"	Do.	do.	Usborne et Stephens	4	0	0	
"	Do.	do.	McKillop et Hibbert	4	0	0	
"	Do.	do.	Downie et Fullerton	4	0	0	
"	Do.	do.	McGillivray	4	0	0	
" Honoraires du collecteur.			Easthope, sud, 1840	2	0	0	
"	Do.	do.	Colborne, 1840	2	17	7	
"	Do.	do.	Ellice, 1841	1	2	0 1/2	
"	Do.	do.	Downie, 1841	1	13	1	
"	Do.	do.	Fullerton, sud, 1841	0	5	3 1/2	
"	Do.	do.	Easthope, sud, 1841	1	11	7	
"	Do.	do.	Easthope, nord	2	5	10 1/2	
"	Do.	do.	Williams	2	5	5 1/2	
"	Do.	do.	Tucker Smith	1	16	10	
"	Do.	do.	Hullet	0	5	7 1/2	
"	Do.	do.	Dorchester sud	2	15	2 1/2	
"	Do.	do.	Dorchester nord	0	17	8 1/2	
"	Do.	do.	Carradoc	3	8	9 1/2	
"	Do.	do.	Lobo	4	12	6 1/2	
"	Do.	do.	Malahide	9	1	5 1/2	
"	Do.	do.	Westminster	10	4	1	
" John C. Keys, montant du contrat pour un chemin latéral à travers les Nos. 24 et 25, au nord du township d'Adelaide, étant partie des £30 accordés le 16 Avril 1841				19	0	0	
" James Ingersoll, dépensé sur le chemin qui passe au sud de Dorchester				20	14	10	
" Porté autre part				£	2378	11	2

Appendice (O.)		1841	Rapporté	£ s. d.	Appendice (O.)
22 Septembre.			Payé à John Wilson et Thomas Cronyn, pour améliorer le chemin près de chez M. Wilson.....	2378 11 2	22 Septembre.
				15 0 0	
			Déduisez, payé à Perrin, somme entrée deux fois dans le compte	£ 2393 11 2	
			Total des dépenses.....	£ 22 4 0	
				£ 2371 7 2	
RECETTES.					
			Montant des contributions pour Biddulph, (partie)	8 10 0	
	Do. do.		Ellice	12 4 10	
	Do. do.		Downie	20 8 6	
	Do. do.		Follarton	3 10 0	
	Do. do.		Easthope, sud	19 15 1	
	Do. do.		Easthope, nord	28 13 9	
	Do. do.		Colborne, (partie)	4 10 0	
	Do. do.		Williams	28 8 3	
	Do. do.		Tucker Smith	23 0 7	
	Do. do.		Hullet	3 10 8	
	Do. do.		Goderich, [partie]	53 10 5	
	Do. do.		Dorchester, sud	34 10 2	
	Do. do.		Dorchester, nord	14 1 9	
	Do. do.		Delaware, [partie]	12 10 9	
	Do. do.		Mosa, [partie]	26 15 0	
	Do. do.		Carradoc	48 16 6	
	Do. do.		Lobo	61 14 0	
	Do. do.		Southwold, [partie]	60 17 6	
	Do. do.		Adélaïde, [partie]	50 13 4	
	Do. do.		Dunwich, [partie]	39 19 1	
	Do. do.		Yarmouth, [partie]	220 0 0	
	Do. do.		Malahide	129 12 0	
	Do. do.		Aldborough, [partie]	25 5 0	
	Do. do.		Westminster	146 7 6	
	Do. do.		London, [partie]	262 19 3	
	Do. do.		Easthope, sud, 1840	17 2 2	
	Do. do.		Colborne, [partie]	1 15 2	
	Do. do.		Goderich, 1839	72 5 9	
	Do. do.		Do, provenant des terres incultes	112 14 1	
			Montant reçu du shérif, provenant des terres incultes	224 12 3	
			Total des recettes.....	£ 1767 13 2	

RECAPITULATION, ou COMPTE COURANT relatif à celui ci-dessus, 1842.

1841	£ s. d.	1841	£ s. d.
Déc. 31. Montant dépensé	2371 7 2	Déc. 31. Balance en caisse le 1er avril, 1841	450 7 3½
Quatre pour cent sur do.	94 16 9	Reçu des collecteurs pour les divers townships, et contributions provenant des terres incultes.....	1767 13 2
Pour papeterie	3 10 0	Balance mentionnée plus bas	251 13 5½
	£ 2469 13 11		£ 2469 13 11

Balance due au trésorier, £251 13 5½

Bureau du Trésorier, district de London,
13 Janvier, 1842.

Attesté. (Signé) L. LAWRASON,
Président du comité des contributions.
Chambre de comité, London, 13 Janvier, 1842.

(Signé) JOHN HARRIS.

Le compte courant ci-dessus, et les résumés de dépenses et de recettes, dont il est fait mention, ont été comparés avec les diverses pièces justificatives à l'appui et approuvés; ils font voir qu'une balance de deux cent cinquante et une livres, treize schellings et six deniers courant, reste due au trésorier.

Cour des sessions trimestrielles de la paix,
London, le 13 Janvier 1842.

(Signé.) JOSEPH B. CLENCII, Président.

John Harris, Trésorier pour le district de London, est personnellement comparu devant moi et a déclaré que le compte ci-dessus est une copie exacte des comptes du district, vérifiés le 13 Janvier 1842.

JOHN HARRIS,
Trésorier, D. L.

Attesté devant moi, à London, }
le 27 Janvier, 1842. }

J. LAWRASON, J. P.

C E D U L E

DES

DEBENTURES DU GOUVERNEMENT.

RACHETÉES ET RESTANT DUES,

EMANÉES SOUS L'AUTORITÉ D'ACTES DE LA LEGISLATURE PROVINCIAL DE CETTE
PARTIE DE LA PROVINCE DU CANADA CI-DEVANT LE HAUT-CANADA.

A—£25,000 Courant, "Milice," 1ère Session, 5e Parlement Chap. 5.—Rachetées.

B—£16,000 Courant, "pour le Service Public de 1824," 4e Session, 5e Parlement, Chap. 24.—Rachetées.

C—£8,000 Courant, "Canal de Burlington," 3ème et 4ème Session, 5ème Parlement, Chaps. 8 et 16.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
24 Juin, 1824	Messrs. Clark et Street.	16	22 Juin, 1826	19 Déc. 1831	1000 0 0	} Rachetées.
"	do.	17	" 1828	17 Oct. 1832	1000 0 0	
"	do.	18	" 1830	do.	1000 0 0	
"	do.	19	" 1832	10 Oct. 1834	1000 0 0	
"	do.	20	" 1834	do.	1000 0 0	
"	do.	21	" 1836	1000 0 0	
"	do.	22	" 1838	1000 0 0	
"	do.	23	" 1840	1000 0 0	
Total..					£ 8000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

D—£25,000 Courant, "Canal de Welland," 2e Session, 9e Parlement, Chap. 20.—Rachetées.

E—£8,000 Courant, "Canal de Burlington," 3e Session, 9e Parlement, Chap. 19.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
3 Mars, 1827	Les Président, Directeurs et Cie, de la Banque du H. C. possédant une Charte.	33	3 Mars 1830	10 Oct. 1834	666 13 4	} Rachetées.
"	do.	34	" 1833	"	666 13 4	
"	do.	35	" 1836	666 13 4	
15 Nov. 1827	do.	96	15 Nov. 1830	10 Oct. 1834	833 6 8	} Rachetées.
"	do.	97	" 1833	"	833 6 8	
"	do.	98	" 1836	833 6 8	
Total..					£ 4500 0 0	C. In. à 6 p. c.

F—£50,000. Courant, "Canal de Welland," 3e Session, 9e Parlement, Chap. 17.—Rachetées.

G—£3,000 Courant, "Kettle Creek Harbour," 3e Session, 9e Parlement, Chap. 18.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
24 Nov. 1827	Le Président, les Direct- eurs et la Cie. de la Banque du Ht-Canada.	99	24 Nov. 1847	£ 3000. 0 0	In. à 6 p. cent.

H—£25,000 Courant, "Compagnie du Canal de Welland," 2e Session, 10e Parlement, Chap. 11.—
Rachetées.

I—£5,000 Courant, "Canal de Burlington Bay." 2e Session, 10e Parlement, Chap. 12.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Date des Débentures.	A. qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
					£ s. d.	
Mai 28, 1830.	Président, directeurs et Cie., de la Banque du Haut Canada, possédant une charte.	193	28 Mai, 1833	30 Juin, 1835	666 13 4	} Rachetées.
"	"	194	" 1835	16 Jan. 1836	666 13 4	
Juill. 29.	"	195	" 1837	"	666 13 4	} Rachetées.
"	"	196	29 Juil. 1833	30 Juin, 1835	333 6 8	
"	"	197	" 1835	16 Jan. 1836	333 6 8	
"	"	198	" 1837	"	333 6 8	} Rachetées.
Nov. 23.	"	199	23 Nov. 1833	30 Juin, 1835	333 6 8	
"	"	200	" 1835	16 Jan. 1836	333 6 8	} Rachetées.
"	"	201	" 1837	"	333 6 8	
Août 2, 1831.	"	209	2 Août 1834	30 Juin, 1835	250 0 0	Rachetée.
"	"	250	" 1836	"	250 0 0	
"	"	251	" 1838	"	250 0 0	
Fév. 4, 1832.	"	253	4 Fév. 1835	30 Juin, 1835	83 6 8	Rachetée.
"	"	254	" 1837	"	83 6 8	
"	"	255	" 1839	"	83 6 8	
Total.....£					5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

K—£2,500 Courant, "Oakville Harbour" Prêt à William Chisholm, Ecuyer, 1e Session, 11e Parlement, Chap. 25.

Mai 4, 1831	Hon. Wm. Allan.....	202	4 Mai, 1831£	2500 0 0	Intérêt à 6 pr. ct.
-------------	---------------------	-----	-------------	--------	----------	---------------------

L—£20,000 Courant, "Chemins et Ponts." 1e Session, 11e Parlement, Chap. 17.

Date des Débentures.	A. qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
					£ s. d.	
Mai 16, 1831	Président, Directeurs et Cie., de la Banque du Haut Canada	203	Mai 16, 1851	1000 0 0	
"	"	204	"	"	1000 0 0	
"	"	205	"	"	200 0 0	
17, 1831	Syndics Hôpital de York	206	17, 1831	500 0 0	
"	Président, Directeurs et Cie., de la Banque du Haut Canada	207	"	"	500 0 0	
"	"	208	"	"	500 0 0	
"	"	209	"	"	400 0 0	
18, 1831	"	210	18, 1831	500 0 0	
"	"	211	"	"	500 0 0	
"	"	212	"	"	500 0 0	
"	"	213	"	"	400 0 0	
26, 1831	"	214	26, 1831	400 0 0	
"	"	215	"	"	400 0 0	
"	"	216	"	"	400 0 0	
"	"	217	"	"	400 0 0	
27, 1831	"	218	27, 1831	100 0 0	
"	"	219	"	"	100 0 0	
"	"	220	"	"	100 0 0	
"	"	221	"	"	100 0 0	
"	"	222	"	"	100 0 0	
"	"	223	"	"	100 0 0	
"	"	224	"	"	100 0 0	
"	"	225	"	"	100 0 0	
"	"	226	"	"	100 0 0	
"	"	227	"	"	100 0 0	
"	"	228	"	"	100 0 0	
"	"	229	"	"	100 0 0	
"	"	230	"	"	100 0 0	
"	"	231	"	"	100 0 0	
"	"	232	"	"	100 0 0	
"	"	233	"	"	100 0 0	
"	"	234	"	"	100 0 0	
Juin 16, 1831	"	235	Juin 16, 1831	1000 0 0	
"	"	236	"	"	1000 0 0	
Juil. 11, 1831	"	237	Juil. 11, 1831	1000 0 0	
"	"	238	"	"	1000 0 0	
"	"	239	"	"	1000 0 0	
"	"	240	"	"	1000 0 0	
"	"	241	"	"	1000 0 0	
"	"	242	"	"	1000 0 0	
"	"	243	"	"	700 0 0	
Transporté. £					18000 0 0	

Appendice
(P.)
22 Septembre.

L—"Chemins et Ponts."—Continués.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
					£ s. d.	
Juil. 19, 1831	Président, Directeurs, et	245	Juil. 19, 1851	Rapporté..	1800 0 0	
"	Cie. de la Banque du	246	"	"	500 0 0	
"	Haut Canada	247	"	"	500 0 0	
"	do.	248	"	"	500 0 0	
					2000 0 0	Ct. Int. à 6 p. c.

M—£50,000 Courant, "Compagnie du Canal de Welland," 1e Session, 11e Parlement, Chap. 18—
Rachetées.

N—£3,500 Courant, "Kettle Creek Harbour," 1e Session, 11e Parlement, Chap. 26.

Juil. 11, 1831	Prés't. Directeurs et Cie de la Banque du H. C.	243	Juil. 11, 1861	1000 0 0	
Jan. 6, 1832	Wm. Campbell	252	Jan. 6, 1852	500 0 0	
Mars 22,	do.	256	Mars 22,	500 0 0	
Juil. 7,	Prés't Directeurs, et Cie de la Banque du H. C.	259	Juil. 7,	500 0 0	
					Total.....£	2500 0 0 Ct. In. à 6 p. c.

O—£2,000 Courant, "Prêt à la Compagnie du Havre et quai de Port Hope," 2e Session, 11e Parle-
ment, Chap. 23.

27 Avril, 1832	Messrs. Clark & Street.	257	28 Avril, 1842	£ 2000 0 0	Ct. In. à 5½ p. c.
Le Principal et Intérêt payables par la Compagnie.						

P—£3,000 Courant, "Prêt à la Compagnie de Cobourg Harbour," 2e Session, 11e Parlement, Chap. 22.

4 Mai, 1832	Messrs. Clark & Street.	258	4 Mai, 1842	£ 3000 0 0	Ct. In. à 5½ p. c.
-------------	-------------------------	-----	-------------	-------	------------	--------------------

Q—£5,000 Courant, "Desjardins Canal," 2e Session, 11e Parlement, Chap. 24.

Mai 30, 1832	Compagnie du Canal de	1	28 Jan. 1842	1000 0 0	Intérêt payable par la compagnie
Juin 11, "	Desjardins	2	"	1000 0 0	
Juin 24, "	do.	3	"	1000 0 0	
Juil. 16, "	do.	4	"	1000 0 0	
Août 11, "	do.	5	"	1000 0 0	
					Total.....£	5000 0 0 Ct. In. à 6 p. ct.

R—£70,000 Courant, "Navigation du St. Laurent," 3e Session, 11e Parlement, Chap. 22.

Mai 16, 1833	Jonas Jones, Président	260	16 Mai, 1841	£ 333 6 8		
"	du bureau des Com-	261	" 1842	333 6 8		
"	missaires sous l'autori-	262	" 1843	333 6 8		
Août 9,	té du dit acte.....	271	9 Août 1841	333 6 8		
"	do.	275	" 1842	333 6 8		
"	do.	276	" 1843	333 6 8		
"	do.	277	" 1841	166 13 4		
"	do.	278	" 1842	166 13 4		
"	do.	279	" 1843	166 13 4		
"	do.	280	" 1841	166 13 4		
"	do.	281	" 1842	166 13 4		
"	do.	282	" 1843	166 13 4		
					£ 3000 0 0		Ct. Int. à 5 p. c.

S—£7,500 Courant, "Canal de Welland," 3e Session, 11e Parlement, Chap. 55.

2 Mai, 1833	George Jacob.	263	2 Mai, 1843	£ 1000 0 0	
23 Mai, "	do.	264	23 Mai, "	250 0 0	
					Total.....£	

Appendice (P.) T—£2,000 Courant, "Inland Waters, District de Newcastle," 3e Session, 11e Part. Chap. 33.

Appendice (P.) 22 Septembre.

Date des Débentures.	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Juin 3, 1833	James G. Bethune.	265	Juin 3, 1836	500 0 0	Principal et intérêt payables par les peages seulement
"	do.	266	" 1838	500 0 0	
"	do.	267	" 1840	500 0 0	
"	do.	268	" 1842	500 0 0	
Total					£ 2000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

U—£1,050 Courant, "Pont de la Rivière Trent," 3e Session, 11e Parlement, Chapitre 34.

Date	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.	
Juin 3, 1833	James G. Bethune.	269	Juin 3, 1841	£ 166 13 4	Principal et intérêt payables sur les peages seulement.	
"	do.	270	" 1842	166 13 4		
"	do.	271	" 1843	166 13 4		
Août 20	do.	283	Août 20, 1841	333 6 8		
"	do.	284	" 1842	333 6 8		
"	do.	285	" 1843	333 6 8		
Nov. 5	do.	291	Nov. 5, 1841	166 13 4		
"	do.	292	" 1842	166 13 4		
"	do.	293	" 1843	166 13 4		
Total					£ 2000 0 0		Ct. In. à 6 p. c.

V—£10,000 Courant, "Chemins dans les environs de York," 3e Session 11e Parlement, Chapitre 38.

Date	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Juillet 1, 1833	Le Président, les Directeurs et la Cie. de Banque du Haut Canada.	272	Juillet 1, 1863	£ 500 0 0	Principal et intérêt payables sur les peages seulement.
" 27	do.	273	" 27	500 0 0	
Sep. 28	do.	289	Sep. 28	500 0 0	
Oct. 26, 1833	do.	290	Oct. 26	500 0 0	
Jan. 4, 1834	do.	297	Jan. 4, 1864	500 0 0	
Mars 29	do.	298	Mars 29	500 0 0	
Mai 6	do.	306	Mai 6, 1854	400 0 0	
Juillet 25	do.	343	Juillet 25	300 0 0	
Août 4	do.	344	Août 4	300 0 0	
Août 30	do.	345	Août 30	400 0 0	
"	do.	346	"	400 0 0	
"	do.	347	"	400 0 0	
Mai 14, 1835	do.	363	Mai 14, 1855	500 0 0	
"	do.	364	"	500 0 0	
"	do.	365	"	500 0 0	
"	do.	366	"	500 0 0	
"	do.	367	"	500 0 0	
"	do.	368	"	500 0 0	
"	do.	369	"	500 0 0	
"	do.	370	"	500 0 0	
"	do.	371	"	400 0 0	
"	do.	372	"	400 0 0	
Total					£ 10000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

W—£1,500 Courant, "Pont de Brantford," 3e Session, 11e Parlement, Chapitre 31.

Date	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Sep. 28	Andrew Drew, Esq.	286	Sep. 28, 1841	£ 333 6 8	Principal et intérêt payables sur les peages seulement.
"	do.	287	" 1842	333 6 8	
"	do.	288	" 1843	333 6 8	
Nov. 21	do.	294	Nov. 21, 1841	166 13 4	
"	do.	295	" 1842	166 13 4	
"	do.	296	" 1843	166 13 4	
Total					£ 1500 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

X—£50,000 Courant, "Canal de Welland," 4e Session, 11e Parlement, Chapitre 39.

Date	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Mars 8, 1834	Le président de la Compagnie du canal de Welland.	299	Mars 8, 1874	£ 5000 0 0	Principal et intérêt payables sur les peages seulement.
"	do.	300	"	1000 0 0	
"	do.	301	"	1000 0 0	
"	do.	302	"	1000 0 0	
"	do.	303	"	1000 0 0	
"	do.	304	"	500 0 0	
Transporté					£ 9500 0 0	

X—£50,000 Courant, "Canal de Welland."—Continué.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachatées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Mars 8. 1834	Le Président de la Com- pagnie du Canal de Welland.	305	Mars 8. 1874	Rapporté £	9500 0 0	
"	do.	307	"	"	5000 0 0	
"	do.	308	"	"	100 0 0	
"	do.	309	"	"	100 0 0	
"	do.	310	"	"	100 0 0	
"	do.	311	"	"	100 0 0	
"	do.	312	"	"	100 0 0	
"	do.	313	"	"	100 0 0	
"	do.	314	"	"	100 0 0	
"	do.	315	"	"	100 0 0	
"	do.	316	"	"	100 0 0	
"	do.	317	"	"	500 0 0	
"	do.	318	"	"	500 0 0	
"	do.	319	"	"	500 0 0	
"	do.	320	"	"	500 0 0	
"	do.	321	"	"	500 0 0	
"	do.	322	"	"	500 0 0	
"	do.	323	"	"	500 0 0	
"	do.	324	"	"	500 0 0	
"	do.	325	"	"	500 0 0	
"	do.	326	"	"	500 0 0	
"	do.	327	"	"	500 0 0	
"	do.	328	"	"	1000 0 0	
"	do.	329	"	"	1000 0 0	
"	do.	330	"	"	1000 0 0	
"	do.	331	"	"	1000 0 0	
"	do.	332	"	"	1000 0 0	
"	do.	333	"	"	1000 0 0	
"	do.	334	"	"	1000 0 0	
"	do.	335	"	"	1000 0 0	
"	do.	336	"	"	1000 0 0	
July 18	do.	337	Juillet 18	"	1000 0 0	
"	do.	338	"	"	1000 0 0	
"	do.	339	"	"	1000 0 0	
"	do.	340	"	"	1000 0 0	
"	do.	341	"	"	1000 0 0	
"	do.	342	"	"	1000 0 0	
Sept. 9	do.	348	Sept. 9	"	500 0 0	
"	do.	349	"	"	1000 0 0	
"	do.	350	"	"	1000 0 0	
"	do.	351	"	"	1000 0 0	
"	do.	352	"	"	1000 0 0	
"	do.	353	"	"	1000 0 0	
"	do.	354	"	"	1000 0 0	
Janv. 16. 1835	do.	355	Janv. 16. 1875	"	1000 0 0	
"	do.	356	"	"	1000 0 0	
"	do.	357	"	"	1000 0 0	
"	do.	358	"	"	1000 0 0	
"	do.	359	"	"	1000 0 0	
"	do.	360	"	"	1000 0 0	
"	do.	361	"	"	1000 0 0	
"	do.	362	"	"	500 0 0	
Total					£ 50000 0 0	Ct. In. à 6 p. ct.

Y—£7,000 Courant, "Desjardins Canal." 1er Session, 12e Parlement, Chapitre 24.

Date	À qui accordées.	No.	Date	Montant	Remarques.	
Juin 6, 1835	Le Président et les Di- recteurs de la dite	6	Juin 6, 1845	£ 2000 0 0		
Juillet 1,	Compagnie.	7	Juillet 1,	1000 0 0		
Oct. 1,	do.	8	Oct. 1,	1000 0 0		
"	do.	9	"	1000 0 0		
Janv. 2, 1836	do.	10	Janv. 2, 1846	200 0 0		
"	do.	11	"	200 0 0		
"	do.	12	"	200 0 0		
"	do.	13	"	200 0 0		
"	do.	14	"	200 0 0		
Avril 2,	do.	15	Avril 2,	200 0 0		
"	do.	16	"	200 0 0		
Sept. 17,	do.	17	Sept. 17,	600 0 0		
Total					£ 7000 0 0	Cy. In. à 6 p. ct.

Z—“Pertes occasionnées par la Guerre.” 3e Session, 11e Parlement, Chapitres 26 & 27.

Appendice (P.) 22 Septembre.		Date des Débitures.	A qui accordées.	No. des Débitures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débitures.	Remarques.	Appendice (P.) 22 Septembre.
		Mai 13. 1833	A divers Réclamants ou à leurs Agents.	1	Mai 13. 1853	£ 110 0 0		
		"	do.	2	"	50 0 0		
		"	do.	3	"	430 0 0		
		"	do.	4	"	340 0 0		
		"	do.	5	"	200 0 0		
		"	do.	6	"	50 0 0		
		11	do.	7 à 12	14	à 57/chaque	510 0 0		
		"	do.	13	"	350 0 0		
		"	do.	14	"	150 0 0		
		"	do.	15	"	150 0 0		
		"	do.	16	"	60 0 0		
		"	do.	17	"	70 0 0		
		"	do.	18	"	240 0 0		
		15	do.	19	15	3000 0 0		
		"	do.	20	"	500 0 0		
		"	do.	21	"	160 0 0		
		"	do.	22	"	300 0 0		
		"	do.	23	"	100 0 0		
		"	do.	24	"	70 0 0		
		16	do.	25	16	210 0 0		
		"	do.	26	"	170 0 0		
		"	do.	27	"	170 0 0		
		"	do.	28	"	100 0 0		
		"	do.	29	"	50 0 0		
		13	do.	30	13	1400 0 0		
		"	do.	31 à 127	"	à 55/chaque	4850 0 0		
		"	do.	128 à 175	"	60 "	2880 0 0		
		"	do.	176 à 207	"	70 "	2240 0 0		
		"	do.	208 à 233	"	80 "	2080 0 0		
		"	do.	234 à 248	"	90 "	1350 0 0		
		"	do.	249 à 299	"	100 "	5100 0 0		
		"	do.	300 à 314	"	200 "	3000 0 0		
		"	do.	315 à 319	"	500 "	2500 0 0		
		"	do.	320 à 327	"	1000 "	8000 0 0		
		"	do.	328	"	200 0 0		
		"	do.	329 à 330	"	50 "	100 0 0		
		17	do.	331 à 333	17	150 0 0		
		"	do.	334	"	90 0 0		
		"	do.	335	"	1200 0 0		
		"	do.	336	"	300 0 0		
		"	do.	337	"	50 0 0		
		"	do.	338	"	240 0 0		
		"	do.	339	"	70 0 0		
		"	do.	340 à 342	"	300 0 0		
		"	do.	343	"	à 100/chaq.	140 0 0		
		20	do.	344	20	50 0 0		
		21	do.	345	21	100 0 0		
		"	do.	346	"	230 0 0		
		22	do.	347	22	280 0 0		
		"	do.	348	24	560 0 0		
		"	do.	349	"	100 0 0		
		25	do.	350	25	70 0 0		
		27	do.	351	27	150 0 0		
		13	do.	352	13	220 0 0		
		29	do.	353	29	150 0 0		
Jun		1	do.	354	Jun 1	50 0 0		
"		"	do.	355	"	300 0 0		
		5	do.	356	5	50 0 0		
		"	do.	357	"	70 0 0		
		6	do.	358	6	100 0 0		
		"	do.	359	"	100 0 0		
		"	do.	360	"	50 0 0		
		"	do.	361	"	400 0 0		
		"	do.	362	"	90 0 0		
		"	do.	363	"	100 0 0		
		10	do.	364	10	120 0 0		
		11	do.	365	11	380 0 0		
		"	do.	366	"	50 0 0		
							Transporté	47560 0 0	

Z—“Pertes occasionées par la Guerre.”—Continuées.

Appendice
(P.)Appendice
(P.)

22 Septembre.

22 Septembre

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Jun 12, 1833	A divers Reclamants ou	307	Jun 12, 1853	Rapporté. £	47500 0 0	
"	à leurs Agents	368	"	"	50 0 0	
13.	do.	369	13	"	80 0 0	
"	do.	370	"	"	109 0 0	
14.	do.	371	14	"	50 0 0	
15.	do.	372 à 375	15	à 50% chaque	200 0 0	
17.	do.	376	17	"	130 0 0	
"	do.	377	"	"	100 0 0	
20.	do.	378	20	"	70 0 0	
22.	do.	379	22	"	50 0 0	
"	do.	380	"	"	150 0 0	
25.	do.	381	25	"	60 0 0	
"	do.	382	"	"	50 0 0	
26.	do.	383	26	"	50 0 0	
28.	do.	384	28	"	90 0 0	
"	do.	385	"	"	250 0 0	
"	do.	386	"	"	520 0 0	
29.	do.	387	29	"	190 0 0	
Juliet 3	do.	388	Jul. 3	"	200 0 0	
"	do.	389	"	"	60 0 0	
"	do.	390 à 392	"	à 50% chaque	150 0 0	
"	do.	393	"	"	80 0 0	
4.	do.	394	4	"	80 0 0	
5.	do.	395	5	"	230 0 0	
13.	do.	396	13	"	50 0 0	
"	do.	397	"	"	50 0 0	
15.	do.	398	15	"	180 0 0	
16.	do.	399	16	"	180 0 0	
17.	do.	400	17	"	50 0 0	
19.	do.	401	19	"	480 0 0	
20.	do.	402	20	"	60 0 0	
"	do.	403	"	"	50 0 0	
22.	do.	404	22	"	50 0 0	
Avout 9.	do.	405	Avout 9	"	180 0 0	
12.	do.	406	12	"	120 0 0	
"	do.	407	"	"	50 0 0	
30.	do.	408	30	"	70 0 0	
Sept. 12.	do.	409	Sept. 12	"	50 0 0	
"	do.	410	"	"	70 0 0	
13.	do.	411	13	"	50 0 0	
"	do.	412	"	"	50 0 0	
17.	do.	413	17	"	50 0 0	
Oct. 1.	do.	414	Oct. 1	"	150 0 0	
10.	do.	415	10	"	50 0 0	
14.	do.	416	14	"	50 0 0	
"	do.	417	"	"	50 0 0	
15.	do.	418	15	"	150 0 0	
Nov. 8.	do.	419	Nov. 8	"	80 0 0	
11.	do.	420	11	"	100 0 0	
23.	do.	421	23	"	50 0 0	
Déc. 17.	do.	422	Déc. 17	"	80 0 0	
19.	do.	423	19	"	50 0 0	
Mai 13.	do.	424	Mai 13	"	1300 0 0	
Janv. 3, 1834	do.	425	Janv. 3, 1854	"	70 0 0	
9.	do.	426	9	"	50 0 0	
"	do.	427	"	"	50 0 0	
"	do.	428	"	"	70 0 0	
14.	do.	429	14	"	180 0 0	
"	do.	430	"	"	100 0 0	
20.	do.	431	20	"	50 0 0	
22.	do.	432	22	"	140 0 0	
24.	do.	433	24	"	50 0 0	
Fév. 22.	do.	434	Fév. 22	"	70 0 0	
Mars 7.	do.	435	Mars 7	"	50 0 0	
Avr. 14.	do.	436	Avril 14	"	50 0 0	
21.	do.	437	21	"	150 0 0	
Mai 20.	do.	438	Mai 20	"	70 0 0	
Jun 30.	do.	439	Jun 30	"	800 0 0	
Transporté. £					56500 0 0	

Z—"Pertes occasionnées par la Guerre,"—Continuées.

Appendice
(P.)Appendice
(P.)

22 Septembre.				22 Septembre.		
Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
					£ s. d.	
Oct. 16, 1834	A divers Réclamants	440	Oct. 16,	Rapporté..	56500 0 0	
Juil. 11, 1835	ou à leurs Agents.	441	Juil. 11, 1855	50 0 0	
Mai 25, 1837 do.	442	Mai 25, 1857	50 0 0	
Août 17, do.	443	Août 17,	50 0 0	
Déc. 20, do.	444	Déc. 20,	80 0 0	
Mai 11, 1838 do.	445	Mai 11, 1858	60 0 0	
Sep. 12, 1839 do.	446 à 448	Sept. 12, 1859	150 0 0	
Déc. 29, 1840 do.	449	Déc. 29, 1860	£50 chaque	100 0 0	
..... " do.	450 à 451 "	100 0 0	
Juin 26, 1841 do.	452	Juin 26, 1861	£50 chaque	70 0 0	
				Total	£ 57260 0 0	Ct. In. à 5 p. c.

Négoiciées à Londres par le Receveur Général.

A A—£200,000 Sterling, "pour éteindre partie de la Dette Publique, &c." 4e Session, 11e Parlement, Chapitre 53.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombre etc. des débentures.	Montant des Débentures.	Remarques.
			£ s. d.	
Avril 1, 1834	A l'ordre de l'Hon. G.	A 1 à A 500 incl. £100 chaque.	50000 0 0	Transmises à Messrs. Thomas Wilson & Cie.
..... "	H. Markland, Inspecteur Général	B 1 à B 200 " 500 "	100000 0 0	
..... "		C 1 à C 50 " 1000 "	50000 0 0	
	Intérêt à 5 par cent.	payable à Londres, par semestre.	£ 200000 0 0	Sterling.

Négoiciées à Londres par le Receveur Général.

B B—£100,000. Sterling, "Pour éteindre partie de la Dette Publique, etc.", et pour Travaux Publics," 1e Session, 12e Parlement, Chap. 31.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombre etc. des débentures.	Montant des Débentures.	Remarques.
			£ s. d.	
Juil. 1, 1835	A l'ordre de l'Hon. G.	A 501 à A 1295 incl. à £100 chaque.	79500 0 0	Divisées également entre les Maisons de Messrs. T. Wilson et Cie et Baring Frères et Cie. de Londres.
..... "	H. Markland, Inspecteur Général	B 201 à B 605 " 500 "	202500 0 0	
..... "		C 51 à C 168 " 1000 "	118000 0 0	
	Intérêt à 5 par cent.	payable à Londres, par semestre.	£ 100000 0 0	Sterling.

Dont il a été disposé dans le Haut-Canada, transmises à Baring Frères et Cie. à Londres.

C C—£269,650 Sterling, "Pour divers Travaux Publics," 2e Session, 13e Parlement, Chap. 4.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombre etc. des débentures.	Montant des Débentures.	Remarques.
			£ s. d.	
Juil. 1, 1837	A l'ordre de l'Hon. G.	M 1 à M 88 incl. à £1000 chaque.	88000 0 0	
..... "	H. Markland, Inspecteur Général	D 1 à D 191 à 500 "	95500 0 0	
..... "		C 1 à C 199 à 100 "	19900 0 0	
..... " do.	B 1 à B 5 à £50	250 0 0	
Mai 1, 1838 do.	A 1296 à A 1305 à £100	1000 0 0	
..... " do.	B 606 à B 613 à £500	4000 0 0	
..... " do.	C 169 à C 173 à £1000	5000 0 0	
Juin 1, do.	B 614 à B 618 à £500	2500 0 0	
..... " do.	C 174 à C 187 à £1000	14000 0 0	
Juil. 1, do.	C 188 à C 190 à £1000	3000 0 0	
..... " do.	B 619.	500 0 0	
..... 2. do.	C 191 à C 205 à £1000	15000 0 0	
..... " do.	B 620 à B 629 à £500	5000 0 0	
..... 9. do.	C 206 à C 213 à £1000	8000 0 0	
..... 10 do.	C 214 à C 221 à £1000	8000 0 0	
	Intérêt à 5 p. ct. payable à Londres	pour les six mois.	Total	£ 269650 0 0 Sterling.

Appendice D D—£100,000 Courant, "Chemins de York," 1e Session, 13e Parlement, Chap. 76.

Appendice (P.)

22 Septembre.	Date des Débentures.	A qui données.	No des Débentures.	Date du Rachat.	Quant Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
	Avril 26 1837	Banque du Haut Canada	373	Avril 26 1847	500 0 0	
 "	do.	374 "	500 0 0	
	Juin 19	Truscott, Green & Cie.	399	Juin 19	100 0 0	
	Avril 24 1841	Commission des chemins à barrières du District de Home.	455	Avril 24 1851	660 0 0	
Total.....£						1760 0 0	Ct. Int. à 6 p. c.

E E—£1,500 Courant, "Pont de Chatham," 7e Guil. IV. Chap. 83.

Avril 26 1837	D'Hon. Thomas Talbot.	375	Avril 26 1845	500 0 0		
.... "	do.	376 " 1846	500 0 0		
.... "	L'Hon. Wm. Allart.	377 " 1847	500 0 0		
Total.....£						1500 0 0	Ct. Int. à 6 p. c.

F F—£5,000 Courant, "Erie et Ontario Railroad," 7e Guil. IV. Chap. 68.

Avril 26, 1837	Samuel Street, Ecuyer.	378	Avril 26, 1847	1000 0 0		
"	do.	379	"	1000 0 0		
"	do.	380	"	1000 0 0		
"	do.	381	"	1000 0 0		
"	do.	382	"	1000 0 0		
Total.....£						5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

G G—£30,000, Courant, "Chemin de Kingston et Napanee," 7e Guil. IV. Chapitre 81.

				£	s.	d.	
Mai 15 1837	Le Président, les Directeurs & Cie. de la Ban- Commerciale, District de Midland.	383 384 385	Mai 15 1857	500	0 0	
"	do.	401	"	300	0 0	
"	do.	402	"	200	0 0	
"	do.	403	"	500	0 0	
"	do.	404	"	300	0 0	
"	do.	405	"	200	0 0	
Aug. 21 1839	do.	417	Aug. 21 1859	100	0 0	
"	do.	418	"	100	0 0	
"	do.	419	"	100	0 0	
"	do.	420	"	100	0 0	
"	do.	421	"	100	0 0	
"	do.	422	"	100	0 0	
"	do.	423	"	100	0 0	
"	do.	424	"	100	0 0	
"	do.	425	"	88	17 9	
Total.....£				3888	17	9	Ct. In. à 6 p. c.

H H—£5,000 Courant, "Canal Desjardins," 1e Session, 13e Parlement, Chapitre 65.

Mai 26, 1837	Le Président et les Di- recteurs de la Com- pagnie du Canal Des- jardins	386 à 389 390 à 396 406 à 413	26 Mai, 1847	à £500 chaq.	2000 0 0		
"			"	à £200 chaq.	1400 0 0		
Avril 1, 1837			1 Avril 1847	à £200 chaq.	1600 0 0		
Total.....£						5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

I I—£35,000 Courant, "Chemins du Home District," 6e Guil. IV. Chapitre 30.

Juin 19, 1837	Les Président, les Direc- teurs et Cie., de la Banque du H. Canada.	397 398	Juin 19, 1857	500 0 0		
"			"	500 0 0		
Total.....£						1000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

K K—£245,000 Courant. "Canal de Welland," 1^e Session, 13^e Parlement, Chapitre 92.

Appendice (P.)						Appendice (P.)	
22 Septembre.						22 Septembre.	
Date des Débitures.	A qui accordées.	No. des Débitures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débitures.	Remarques.	
Août 1, 1837	Banque du Haut Canada.	414	Août 1 1857	£ s. d.		
" 23	Messrs. Truscott & Green.	415	" 26	1000 0 0		
Juin 19 1840	Boursier de King's College	445	Juin 19, 1860	2000 0 0		
					Total....£	3200 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

L L—£77,507 11 4¹/₂ Courant. "Navigation de la Rivière Trent," 7^e Guill. IV. Chap. 66.

Date	Nom	No.	Date	Montant	Remarques		
Sep. 18 1840	Robert Barclay	450	Sep. 18 1860	£ 500 0 0			
"	do.	451	"	500 0 0			
"	do.	452	"	500 0 0			
"	do.	453	"	270 0 0			
Mai 11 1841	George S. Boulton	454	Mai 11 1861	1280 0 0			
					Total ...£	3050 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

M M—£30,000 Courant. "Chemin Macadamisé de Queenston à Grimsby," 1^e Session, 13^e Parlement, Chapitre 82.

Juin 25 1839	Bursar de King's College.	416	Juin 25 1859	£ 2000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.
--------------	---------------------------	-----	--------------	------------	-------------------

N N—£4103 13s. 5d., Courant, "Pertes causées par l'Insurrection," 4^e Session, 13^e Parlement, Chap. 68.

Date	Nom	No.	Date	Montant	Remarques		
Janv. 1 1839	Robert C. Horne.	1	Jan. 1 1859	£ 127 18 9			
"	do.	2&3	"	400 0 0	à £200 chaque		
"	do.	4	"	300 0 0			
"	do.	5	"	400 0 0			
"	do.	6	"	400 0 0			
"	do.	7	"	400 0 0			
"	do.	8	"	100 0 0			
"	Michael Murnan,	9	"	7 4 0			
"	Jane Mulligan.	10	"	9 0 0			
"	William Burrows,	11	"	350 0 0			
"	Nicholas Burrows,	12	"	33 5 3			
"	Clarke Gamble, Ecuyer.	13	"	125 0 0			
"	Syndics à la succession de Benjamin Whitrey.						
"	M ^{de} . Washburn.	14	"	1000 0 0			
"	do.	15	"	221 6 5			
"	John Detelman,	16	"	60 14 0			
"	Joseph Stafford,	17	"	133 0 0			
"	James Stafford,	18	"	36 5 0			
					Total....£	4103 13 5	Ct. In. à 6 p. c.

O O—£10,000 Courant, pour compléter le "Chemin de Kingston et Napanee," 4^e Session, 13^e Parlement, Chap. 51.

Août 22 1839	Le Président, et les Directeurs & Cie. de la Banque Commerciale, District de Midland.	426 à 432	Août 22 1859	à £100 chaque	£ 700 0 0		
"	"	433 à 440	"	à £50 "	400 0 0		
					Total....£	1100 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

P P—12,500 Courant, "Compagnie pour la Navigation de Grand River," 7^e Guill. IV. Chap. 73.

Jan. 29 1840	Le Président, les Directeurs & Cie. de la Banque de Gore	441	Jan. 29 1860	£ 500 0 0	Ct. In. à 6 p. c.
--------------	--	-----	--------------	-----------	-------------------

Q Q—£359 Courant, "Pont de Chatham," 3^e Victoria, Chap. 51.

Juin 5 1840	Boursier de King's College.	442	Juin 5 1848	£ 119 13 4			
"	do.	443	" 1849	119 13 4			
"	do.	444	" 1850	119 13 4			
					Total....£	359 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

R R—£30,000, Courant, "Chemin de Hamilton et Brantford," 7e Guill. IV, Chap. 78.

Appendice
(P.)
29 Septembre.

Appendice
(P.)
29 Septembre.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	Remarques.
Sept. 2, 1840	William W. Watson, Ecuyer.....	446 à 448	Sept. 2, 1860	à £1000chaque	£ 3000 0 0	
"	do.	449	"	"	430 0 0	
Total....£					3430 0 0	Ct. In. à 5 p. c.

S S—"Achet des actions du Canal de Welland," 4e et 5e Victoria, Chap. 18.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des actions.	No. des Débentures.	Montant des Débentures.	Date du Rachat.	Remarques.
Nov. 24, 1841	Ogden Creighton	75	1	£ 937 10 0	Nov. 24, 1861	Intérêt payable, 1re et 2de années 2 pour ct. par an. 3e année 3 pour ct. 4e année 4 pr. cent. 5e année 5 pour cent, 6e et années suivantes 6 pour cent par an.
"	Henry Black	2	2	25 0 0	"	
"	D. D. Campbell	100	3	1250 0 0	"	
"	Archibald Campbell	4	4	50 0 0	"	
"	Joseph Cary	4	5	50 0 0	"	
"	Thomas Cary	2	6	25 0 0	"	
"	Catharine Craigan	4	7	50 0 0	"	
"	V. P. Down	30	8	375 0 0	"	
"	John Donaldson	15	9	187 10 0	"	
"	John Ely	96	10	1200 0 0	"	
"	John Elmsley	12	11	150 0 0	"	
"	Thomas Fargues	8	12	100 0 0	"	
"	John Fraser	4	13	50 0 0	"	
"	Noah Freer	20	14	250 0 0	"	
"	Forsyth, Richardson & Cie.	85	15	1062 10 0	"	
"	Samuel Gale	100	16	1250 0 0	"	
"	Hammond Gowan	10	17	125 0 0	"	
"	John Jones, Junior	2	18	25 0 0	"	
"	Robert Kortwright	20	19	250 0 0	"	
"	N. G. Kortwright	140	20	1750 0 0	"	
"	Helan McLeod	67	21	837 10 0	"	
"	Elizabeth McLeod	67	22	837 10 0	"	
"	Hannah McLeod	66	23	825 0 0	"	
"	Archibald McIntyre	692	24	8650 0 0	"	
"	Archibald McIntyre, Junior	97	25	1212 10 0	"	
"	W. Hamilton Merritt	40	26	500 0 0	"	
"	Louis Massue	12	27	150 0 0	"	
"	Joseph Masson	30	28	375 0 0	"	
"	George Moffatt	20	29	250 0 0	"	
"	John Molson	17	30	212 10 0	"	
"	William Phillips	4	31	50 0 0	"	
"	Charles F. Roi	4	32	50 0 0	"	
"	Tobias Seaman & Cie.	645	33	8062 10 0	"	
"	John Stewart	5	34	62 10 0	"	
"	T. A. Stayner	10	35	125 0 0	"	
"	David R. Stewart	28	36	350 0 0	"	
"	Francis J. Townsend	50	37	625 0 0	"	
"	Benjamin Tremain	2	38	25 0 0	"	
"	John Torrence	20	39	250 0 0	"	
"	Henry Yates	192	40	2400 0 0	"	
"	Succéssion de J. B. Yates	2560	41	32000 0 0	"	
"	Hancox & Cringan	4	42	50 0 0	"	
"	James Hunt	8	43	100 0 0	"	
"	Hart, Logan & Cie	50	44	625 0 0	"	
"	Samuel Hatt	55	45	687 10 0	"	
"	R. & A. Handyside	10	46	125 0 0	"	
"	R. & R. Burrage	5	47	62 10 0	"	
"	Edward Burroughs	10	48	125 0 0	"	
"	Matthew Bell	5	49	62 10 0	"	
"	Samuel Street	10	50	125 0 0	"	
"	Jeffery Hale	10	51	125 0 0	"	
"	Mary Hale	1	52	12 10 0	"	
"	G. H. Ryland	10	53	125 0 0	"	
"	John Anderson	2	54	25 0 0	"	
"	William Budden	4	55	50 0 0	"	
Porté autre part				£ 69312 10 0		

S S—"Achat des actions du Canal de Welland."—Continué.

Appendice
(P.)
22 Septembre.Appendice
(P.)
22 Septembre.

Date des Débitures.	A qui données.	No d'actions	No des Débitures.	Montant des Débitures.	Date du Rachat.	Remarques.
Nov. 24 1841	Rapporté			£ s. d.	Nov. 24 1861	
"	James Bell	4	56		"	
"	Francis Bell	8	57	50 0 0	"	
"	Martin Chinic	2	58	100 0 0	"	
"	Fisher & McLeod	2	59	25 0 0	"	
"	John Millichap	5	60	25 0 0	"	
"	Samuel Neilson	4	61	62 10 0	"	
"	Patterson & Weir	10	62	50 0 0	"	
"	M. Percival	4	63	125 0 0	"	
"	A. A. Sturch	5	64	50 0 0	"	
"	Yate & McIntyre	193	65	62 10 0	"	
"	Ellen Stott	10	66	2412 10 0	"	
"	Succession de James Sweeney	40	67	125 0 0	"	
"	William Creighton	75	68	500 0 0	"	
"	John Henry Dupn	20	69	937 10 0	"	
"	William Dawson	70	70	250 0 0	"	
"	Dawson Brothers	20	71	875 0 0	"	
				250 0 0	"	
	Total Montant des Débitures	6016		£75212 10 0	Courant.	Intérêt comme ci-dessus.

RECAPITULATION.

Actes de la Législature.	Lettre des Cédules.	Service.	Sommes prélevées.		Taux d'intérêt par année.	Remarques.
			Courant.	Sterling.		
2 Geo. 4, chap. 5.	A	Millice	£ 25000	s. 0	d. 0	6 p.c. Rachetées.
4 Geo. 4, chap. 24.	B	Service Public de 1824	16000	0	0	6 p.c. Rachetées.
3 Geo. 4, chap. 8 }	C	Canal de Burlington	8000	0	0	6 p.c. £5,000 Rachetées.
4 Geo. 4, chap. 16 }						
7 Geo. 4, chap. 20.	D	Canal de Welland	25000	0	0	6 p.c. Rachetées.
8 Geo. 4, chap. 19.	E	Canal de Burlington	4500	0	0	6 p.c. £3,000 Rachetées.
8 Geo. 4, chap. 17.	F	Canal de Welland	50000	0	0	6 p.c. Rachetées.
8 Geo. 4, chap. 18.	G	Havre de Kettle Creek	3000	0	0	6 p.c.
11 Geo. 4, chap. 11.	H	Canal de Welland	25000	0	0	6 p.c. £3,000 Rachetées.
11 Geo. 4, chap. 12.	I	Canal de Burlington	5000	0	0	6 p.c.
1 Guill. 4, chap. 25.	K	Havre d'Oakville	2500	0	0	6 p.c.
1 Guill. 4, chap. 17.	L	Chemins et Ponts	20000	0	0	6 p.c. Rachetées.
1 Guill. 4, chap. 18.	M	Canal de Welland	50000	0	0	5 p.c.
1 Guill. 4, chap. 26.	N	Havre de Kettle Creek	2500	0	0	6 p.c.
2 Guill. 4, chap. 23.	O	Compagnie du Quai et Havre de Port Hope	2000	0	0	5 1/2 " Prêt à la Compagnie.
2 Guill. 4, chap. 22.	P	Cie du Havre de Cobourg	3000	0	0	5 1/2 " do.
2 Guill. 4, chap. 24.	Q	Cie. du Canal Desjardins	5000	0	0	6 p.c.
3 Guill. 4, chap. 18.	R	Navigation du St. Laurent	3000	0	0	5 p.c.
3 Guill. 4, chap. 55.	S	Canal de Welland				
3 Guill. 4, chap. 33.	T	Eaux intérieures du District de Newcastle	1250	0	0	5 p.c. Payable sur les Péages seulement.
			2000	0	0	6 p.c.
3 Guill. 4, chap. 34.	U	Pont de la Rivière Trent	2000	0	0	6 p.c.
3 Guill. 4, chap. 38.	V	Chms. dans le vnage de York	10000	0	0	6 p.c.
3 Guill. 4, chap. 31.	W	Pont de Brantford	1500	0	0	6 p.c. Prêt à la Compagnie.
4 Guill. 4, chap. 39.	X	Canal de Welland	50000	0	0	6 p.c. do.
5 Guill. 4, chap. 34.	Y	Canal Desjardins	7000	0	0	6 p.c.
3 Guill. 4, ch. 26, 27.	Z	Pertes causées par la guerre	57260	0	0	5 p.c.
4 Guill. 4, chap. 53.	A	Pour éteindre partie de la Dette publique		£ 200000		5 p.c. Payable en Angleterre.
5 Guill. 4, chap. 31.	B	Do. et pour divers Travaux Publics		400000		5 p.c. do.
7 et 8 Guill. chap. 4.	C	Pour divers Travaux Publics		269650		5 p.c. do.
7 Guill. 4, chap. 76.	D	Chemins de York	1760	0	0	6 p.c. Péages dont le District est comptable.
7 Guill. 4, chap. 83.	E	Pont de Chatham	1500	0	0	6 p.c.
7 Guill. 4, chap. 68.	F	Chms. de fer Erié et Ontario	5000	0	0	6 p.c.
7 Guill. 4, chap. 81.	G	Chms. Kingston et Napance	3888	17	9	6 p.c.
7 Guill. 4, chap. 65.	H	Canal Desjardins	5000	0	0	6 p.c. do.
6 Guill. 4, chap. 30.	I	Chemins de Home District	1000	0	0	6 p.c.
7 Guill. 4, chap. 92.	K	Canal de Welland	3200	0	0	6 p.c.
		Porté autre part	£ 401858	17	9 1/2	£ 869650

RECAPITULATION. — *Continuee.*

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Appendice
(P.)
22 Septembre.

Actes de la Législature.	Lettre des Cédulés.	Service.	Sommes prélevées.		Taux d'intérêt par année.	Remarques.
			Courant.	Sterling.		
		Rapporté	£ 401858	17 9½	£ 869650	
7 Guil. 4, chap. 66.	L. L.	Navigation de la Rivière Trent.	3050	0 0	6 p.c
7 Guil. 4, chap. 82.	M. M.	Chemin de Kingston et Grimsby.	2000	0 0	6 p.c
2 Victoria, ch. 68.	N. N.	Pertes causées par l'Insurrection.	4403	13 5	6 p.c
2 Victoria, ch. 51.	O. O.	Chemin de Kingston et Napanee.	1100	0 0	6 p.c
7 Guil. 4, chap. 73.	P. P.	Compagnie de la Navigation de la Grand Rivière	500	0 0	6 p.c
3 Victoria, ch. 51.	Q. Q.	Pont de Chatham	359	0 0	6 p.c
7 Guil. 4, chap. 78.	R. R.	Chemin de Hamilton et Brantford.	3430	0 0	6 p.c
1 et 5 Vict. ch. 18.	S. S.	Achat des actions du Canal de Welland	75212	10 0	
Total du Montant des Débentures émancées			491614	1 2½	£ 869650	
Montant de ditto, rachetées			202000	0 0		
Montant restant dû			289614	1 2½	£ 869650	

* 2 pour cent pour les 1^{re} et 2^e années, 3 pour cent pour la 3^e année, 4 pour cent pour la 4^e année, 5 pour cent pour la 5^e année, et 6 pour cent pour la 6^e et années suivantes.

Taux de la Dette Publique de la partie inférieure du Canada, telle qu'autorisée par des Actes ou Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada.

Actes ou Ordonnances.	Montant alloué.	Service.	Sommes payées par débentures en rentes.	Taux d'Intérêt annuel.	REMARQUES.
10 ^e et 11 ^e Geoi. 4, chap. 28.	10000	Pour agrandir et améliorer le Havre de Montréal.	10000	2500 à 5 p. et. 2500 à 5½ p. et. 4000 à 5½ p. et. 1000 à 6 p. et.	Rachetables à même les Péages, etc., toutes les fois que les revenus seront suffisants pour cet objet. L'Intérêt payé par la Province dans l'intervalle.
1 ^{re} Geoi. 4, chap. 11.	10000	Pour continuer le même ouvrage.	10000	à 5 p. et.	do. do.
2 ^e Geoi. 4, chap. 6.	15000	do.	15000	6500 à 6 p. et. 4700 à 5½ p. et. 3800 à 5½ p. et.	do. do.
Ord. 1 ^{re} Victoria, chap. 23.	22575	do.	22575	à 6 p. et.	do. do.
Ord. 3 ^e Victoria, chap. 28.	23000	do.	19900	15000 à 6 p. et. 4000 à 8 p. et.	Il n'a été fait rapport que d'une partie de cet emprunt seulement. Il est pourvu au rachat et à l'intérêt comme ci-dessus.
Do. do.	5000	Pour compléter et mettre en opération le Curé-Môle.	1500	à 8 p. et.	Même remarque.
Ord. 4 ^e Victoria, chap. 12.	17000	Pour continuer l'amélioration du Havre de Montréal.			Il n'a pas encore été fait rapport d'aucun emprunt, mais les Travaux continuent.
Ord. 3 ^e Victoria, chap. 20.	35000	Pour achever le Canal de Chamblay.	35000	à 6 p. et.	La Province est tenue pour le principal et les intérêts, dont £15,000 sont rachetables le 1 ^{er} Juillet, 1848, et £25,000 le 1 ^{er} Juillet, 1849, et seront remboursés sur la caisse publique à même les péages reçus.
Total			£ 113975	Courant.	

SOMMAIRE.

Montant total restant dû dans la partie inférieure de la Province du Canada, d'après le rapport des Commissaires jusqu'à cette date	£ 113975	0 0	Courant	Sterling.	
Ditto dans la partie supérieure de la Province	289614	1 2½	Courant	et	£ 869650 0 0
Montant total de la dette publique du Canada Uni, tel que rapporté jusqu'à cette date	£ 403589	1 2½	Courant	et	£ 869650 0 0
Dont	£ 75212	12 0	Courant, à 2 pour cent d'Intérêt par année pour les 1 ^{er} et 2 ^e années.		
	74010	0 0	" 5 "		
	2500	0 0	" 5½ "		
	7800	0 0	" 5½ "		
	4700	0 0	" 5½ "		
	5000	0 0	" 5½ "		
	228868	11 2½	" 6 "		
	5500	0 0	" 8 "		

Grand total, £ 403589, 1 2½ Courant, payable en Canada, et £ 869650 0 0 Sterling à 5 pour cent. Intérêt payable en Angleterre.

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Copie.)

TERME DE PAQUE.

5e VICTORIAE, 1842.

REGLES ET REGLEMENS de la COUR DU BANC DE LA REINE, du Haut-Canada, qui doivent être soumis au Conseil Législatif et à l'Assemblée à la prochaine Session, conformément au Statut de la 7e Guill. IV., chapitre 3.

ATTENDU que le Statut de la 7e Guill. 4. Chap. 3. prescrit que les Juges de la Cour du Banc du Roi du Haut Canada, ou la majorité d'entr'eux, y compris le Juge en chef, pourront, par tel ordre, règle ou règlement qu'ils jugeront à propos d'établir de temps à autre, pendant le terme ou la vacance, dans les cinq années à compter de la mise en vigueur du dit Acte, changer le mode des procédures de la Cour, ainsi que le mode d'entrer et transcrire les plaidoiries, jugement, et autres procédures dans les actions en loi, et établir tels autres réglemens qu'ils jugeront convenables relativement au paiement des frais et dépens, et pour mettre à effet les dits changemens:—et attendu que le dit Acte prescrit de plus que tels règles, ordres et réglemens seront mis devant les deux Chambres de la Législature, tel qu'y mentionné, et ne devront avoir de force et effet que six semaines après qu'ils auront été ainsi mis devant les deux Chambres de la Législature: Pouvant qu'aucune telle règle, ordre ou règlement n'aura l'effet de priver aucune personne de la faculté de plaider l'issue générale, et de donner la matière spéciale en preuve, dans tous les cas où elle avait alors, ou pourrait par la suite avoir le droit de le faire en vertu d'aucun Acte du Parlement maintenant en vigueur, ou qui pourrait le devenir par la suite:—Et attendu que pour simplifier les procédures dans la dite Cour (maintenant dénommée Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour la Province du Haut-Canada.) et les rendre moins dispendieuses pour les plaideurs, le Juge en chef et les Juges d'icelle ont établi certaines autres règles ou règlement concernant la pratique et le mode des procédures à employer dans la dite Cour; et que pour la convenance, et la facilité, ils les ont incorporés parmi ceux qui doivent être soumis à la Législature, en ayant soin néanmoins de distinguer, par une note à la marge, tout et chaque règlement ainsi établi en vertu du dit Statut.

I.—Il est en conséquence ordonné, que depuis et après le dernier jour du terme prochain de la St. Milaire inclusivement, les règles et réglemens suivants auront pleine vigueur et effet, à moins que la Législature n'ordonne autrement.

II.—Dans toutes les causes, l'émanation de l'ordre sera considérée à toutes fins quelconques, comme le commencement de l'action.

III.—Dans toutes causes, ou un Défendeur aura été ou sera détenu en prison en vertu d'un *Writ de capias*; ou s'il est arrêté et conduit en prison faute de caution; ou s'il a été ou est emprisonné avant que la déclaration ait été filée ou s'il est déchargé, le Demandeur sera tenu de fournir sa demande ou déclaration contre le Défendeur, avant la fin du terme qui suivra immédiatement telle arrestation ou emprisonnement, ou décharge; autrement le Défendeur

pourra obtenir son élargissement en entrant la comparution d'usage, à moins que le Demandeur n'ait obtenu un délai ultérieur pour fournir sa déclaration, en vertu d'une règle de Cour ou de l'ordre du Juge.

IV.—Copie de chaque déclaration, et de toute plaidoirie subséquente sera signifiée à la partie adverse, soit que la cause, soit susceptible de cautionnement ou non, ou que l'action soit instituée contre une personne privilégiée ou autrement, et soit que le Demandeur ait comparu pour le Défendeur en vertu du Statut, ou que le Défendeur ait comparu en personne ou par procureur.

V.—Aucun jugement de *non pros*; faute de déclaration, de réplique, ou autre plaidoirie subséquente, ne sera signé que huit jours après que la demande en aura été faite par écrit et signifiée au Demandeur, ou à son Procureur ou Agent, selon la circonstance.

DE LA PRATIQUE EN FAIT DE DECLARATION.

VI.—Une déclaration alléguant que la cause de l'action (*venue*) a eu lieu dans un District différent de celui qui est mentionné dans l'exploit d'assignation, ne sera pas considérée pour cela comme invalidant le cautionnement.

VII.—Avec chaque déclaration contenant les chefs ordinaires pour *indebitatus assumpsit*, ou pour dette ou sur un simple contract, le Demandeur sera tenu de fournir un compte détaillé des particularités de sa demande sous chaque chef, pourvu que ce compte détaillé ne comprenne pas plus de trois feuilles (*folios*); et s'il ne peut pas être compris dans ce nombre de feuilles, il sera alors tenu de donner un état indiquant la nature de sa demande, et la somme ou balance qu'il réclame pourvu que cet état ne comprenne pas plus de trois feuilles; et afin d'obliger les Demandeurs à donner un compte de particularités dans toutes telles causes, il est de plus ordonné que, si la déclaration n'est pas accompagnée d'un compte détaillé ou état comme susdit, et que le Juge ordonne ensuite la production d'un compte détaillé, le Demandeur ne pourra réclamer de frais ou dépenses sur aucune procédure pour obtenir un tel ordre, ou pour le compte détaillé qu'il pourrait ensuite livrer; et le Procureur du Demandeur sera tenu d'annexer à la liasse de la clause copie du compte détaillé de la demande, et de la compensation plaidée par le Défendeur (si aucune il y a), quand la dite liasse sera entrée dans le Bureau du *Marshal* de la Cour.

VIII.—Si le Demandeur forme une demande contre le Prisonnier, il ne sera pas tenu de donner plus de deux Copies de la déclaration, dont l'une se-

Appendice (Q.)

23 Septembre.

XX.—Il ne sera pas nécessaire de faire une Motion ou d'obtenir une règle de Cour pour un *Concilium*; mais toutes les défenses en droit ainsi que les cas ou verdicts spéciaux seront inscrits par l'Officier de la Cour pour être entendus à la demande de l'une ou l'autre partie, et il en sera donné avis à la partie adverse quatre jours avant le temps fixé pour l'audition de la matière en litige.

XXI.—Quatre jours avant le temps fixé pour la discussion, la partie qui inscrit sa cause pour être entendue, donnera à chacun des Juges copie de telle défense en droit, cas ou verdict spécial entré sur la liasse de la cause; autrement la cause ne sera pas censée inscrite pour être entendue par la cour.

DES ENTREES, RÔLES, LIASSES, &c.

XXII.—Tout jugement, soit interlocutoire ou final, sera enregistré les jour, mois et année qu'il aura été signé, soit pendant le terme ou la vacance, et n'aura trait à aucun autre jour; il sera loisible néanmoins à la Cour ou à un Juge de donner ordre de faire enregistrer un jugement *nunc pro tunc*.

XXIII.—Aucune entrée de la continuation d'une cause par forme de délai *imparlance, curia ul- visari vult, vicecomes non misit breve*, ou autrement ne sera faite dans aucune liasse ou rôle quelconque, ou dans les plaidoyers, excepté le *jurata ponitur in respectu*, qui doit être conservé.

Pourvu que ce règlement ne change ou n'affecte aucune des règles de pratique existantes, quant aux temps fixés pour procéder dans la cause.

Pourvu aussi que dans tous les cas où leur plaidoyer de *puis darrein continuance* est maintenant permis dans la cour du Banc du Roi ou de *nisi prius*, la même défense pourra être plaidée en alléguant que la matière qui en fait l'objet, a eu lieu depuis le dernier plaidoyer, ou l'émanation de l'ordre pour assigner le *jury*, selon la circonstance.

Pourvu aussi qu'aucune telle défense ne sera admise, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un affidavit constatant que la matière qui en fait l'objet a eu lieu dans les huit jours qui ont précédé tel plaidoyer ou défense, ou à moins que la Cour ou un Juge n'ordonne autrement.

XXIV.—Après un jugement par défaut, il ne sera pas nécessaire de faire aucune entrée des continuations de la Cause.

XXV.—Aucune prouration pour poursuivre, ou défendre une cause, ne sera entrée sur la liasse de la Cause.

DES FRAIS.

XXVI.—Les frais ne seront pas alloués au demandeur dans aucune procédure ou contestation dans laquelle il n'aura pas réussi; et les frais de toutes les contestations décidées en faveur du défendeur seront déduits des frais alloués au demandeur.

XXVII.—Quand il est payé de l'argent en Cour dans plusieurs actions qui sont réunies, et que le demandeur, sans faire taxer les faits, procède sur l'une et est débouté, il obtiendra ses frais dans l'autre, jusqu'au moment où l'argent a été payé en Cour.

XXVIII.—L'une ou l'autre partie, après avoir filé son plaidoyer, et donné un temps raisonnable

avant l'enquête, pourra signifier à la partie adverse, soit à la ville ou à la campagne, suivant la formule ci-annexée, marquée A, ou autre formule semblable, qu'elle entend produire, comme preuve dans la cause, certains documents écrits ou imprimés; et à moins que la partie adverse ne consente, dans les quarante-huit heures, à admettre cette preuve, elle pourra être sommée de montrer cause devant un Juge, pourquoi elle ne consentirait pas à faire telle admission, et en cas de refus, être condamnée à payer les frais de cette preuve; et, si la partie adverse ne consent pas formellement à faire telle admission, le Juge, s'il trouve la demande raisonnable, pourra donner ordre, que les frais de la preuve de tout document indiqué dans la notification, et qui sera prouvé, lors de l'enquête, à la satisfaction du Juge, seront payés par la partie récalcitrante, quelque soit d'ailleurs le résultat de la cause. Le Juge pourra néanmoins, s'il ne trouve pas la demande raisonnable, endosser la notification en conséquence. Le Juge pourra également donner tel temps pour consulter et examiner les documents que l'on entend produire comme preuve, et imposer à la partie qui demande cette admission, telles autres conditions, qu'il croira convenables. Si la partie sommée consent, le Juge ordonnera que la preuve soit admise. Les frais de la preuve d'aucun document écrit ou imprimé ne seront pas alloués à la partie qui le produit comme preuve, à moins qu'elle n'en ait donné avis comme susdit, et que la partie adverse n'ait refusé ou négligé d'en faire l'admission, ou à moins que le Juge n'ait écrit au dos de la sommation, qu'il ne croit pas qu'il soit raisonnable de l'exiger. Le Juge pourra donner tel ordre qu'il jugera convenable relativement aux frais de l'application, et de la production et inspection des documents; et en l'absence d'un ordre spécial, les frais suivront l'événement du procès.

FORMULE DE NOTIFICATION A LAQUELLE IL EST FAIT ALLUSION.

A.
 Cour du Banc de la Reine : } A. B.
 } es.
 } C. D.

Faites attention que le Demandeur (ou le Défendeur) en cette cause se propose de produire comme preuve les divers documents ci-après spécifiés, et qu'ils pourront être consultés et examinés par le Demandeur (ou le Défendeur) à le entre heures; et que le Demandeur (ou le Défendeur) sera requis d'admettre que tels documents qui sont indiqués comme étant des originaux, ont été respectivement écrits, signés et passés tels qu'ils sont représentés l'avoir été; que ceux qui sont indiqués comme copies, sont des copies fidèles; et que les documents qui sont déclarés avoir été signifiés, transmis ou livrés, ont été ainsi signifiés, transmis ou livrés, sauf toute exception légale contre l'admissibilité de tels documents comme preuve en cette cause.

Daté, etc.
 G. R.
 Procureur du Demandeur (ou Défendeur.)
 A
 E. F.
 Procureur ou Agent du Demandeur, (ou Défendeur.)

Appendice (Q.)

23 Septembre.

Proposé en vertu du statut de la 7e Guill. 4, Chap. 3

Proposé en vertu du statut de la 7e Guill. 4, Chap. 3

posé en vertu du statut de la 7e Guill. 4, Chap. 3

Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Donnez ensuite une description des documents ;
ce que l'on pourra faire de la manière suivante :—

ORIGINAUX.	
Description des Documents.	Dates.
Acte de convention entre A. B. et C. D., d'une part, et E. F. de l'autre part	1 Janvier, 1838.
Bail entre A. B. et C. D.	1 Février, 1838.
Décharge par A. B. et C. D., d'une part, E. F., etc.	2 Février, 1838.
Lettre du Défendeur au Demandeur	1 Mars, 1838.
Police d'Assurance	3 Décembre, 1839.
Mémoire d'une convention entre C. D. et E. F., Lettre de change pour £100, à 3 mois, tirée par A. B. sur C. D., et par lui acceptée, endossée par E. F. et G. K.	9 Janvier, 1838.
	1 Mai, 1839.

COPIES.		
Description des Documents.	Date.	Original ou Dupli- cata, comment et par qui signifié, transmis ou livré.
Extrait Baptistaire de A. B., Paroisse de —	1 Janvier, 1808.	{ Transmis par la Poste Générale, le 2 Février, 1838.
Lettre du Demandeur au Dé- fendeur	1 Février, 1838.	
Notification de produire des papiers	1 Mars, 1838.	{ Signifié le 2 Mars, au Procureur du Défendeur, par E. F.
Régistre d'un jugement de la Cour du Banc du Roi, dans la cause de J. D. vs. J. N.	Termes de la Trinité, 10e Geo. 4.	
Lettres Patentes du Roi George III	1 Janvier, 1800.	

FORMALITES RELATIVES AUX DECLARATIONS.

XXIX.—Toute déclaration à l'avenir indiquera en tête la Cour devant laquelle elle est présentée, et le jour du mois et de l'année où elle est filée, et commencera comme suit :—

Cour du Banc de la Reine.

jour de dans l'année de notre
Seigneur A. B. par le
ministère de E. F. son Procureur (ou en sa propre
personne) se plaint de C. D. etc.

XXX.—Tout plaidoyer, ainsi que la déclaration, indiquera en tête le jour du mois et de l'année où il est filé, et n'aura pas d'autre date : et toute déclaration et autre plaidoyer seront aussi entrés sur la liasse de la cause et sur le rôle des jugements, sous la date du jour où ils ont été respectivement entrés, et sans avoir rapport à aucune autre époque ou date, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par la Cour ou un Juge.

XXXI.—Le nom d'un District sera, dans tous les cas, inséré à la marge d'une déclaration, et sera considéré comme le *venue* proposé par le Demandeur : et il ne sera pas nécessaire d'indiquer aucun autre *venue* dans le corps de la déclaration, ou dans aucune autre procédure subséquente.

Pourvu que dans tous les cas, où une description locale est maintenant requise, telle description locale sera donnée.

XXXII.—Et attendu que par le mode de procédure ci-après prescrit, les divers faits en contestation essentiels aux mérites de la cause, seront portés à la connaissance des parties respectives d'une manière

plus distincte que ci-devant, et attendu que l'Acte de la 7e Guil. 4, chap. 3, sect. 15, donne aux parties une plus grande latitude pour amender, lors de l'audition de la cause, dans les cas de variantes relativement à des détails que ne sont pas essentiels aux mérites de la cause.

En conséquence, il ne sera pas alloué d'honoraires sur plusieurs chefs (*counts*) de la déclaration à la fois, à moins qu'on ne se propose d'établir un sujet de plainte distinct pour chaque chef séparé ; il ne sera pas permis non plus de filer plusieurs défenses, plaidoyers ou exceptions déclinatoires à moins que chaque plaidoyer ne contienne une réponse ou moyen de défense distinct et séparé.

Ainsi il ne sera pas permis d'employer plusieurs chefs fondés sur le même principal sujet de plainte, mais différant seulement quant à l'énonciation, à la description ou aux circonstances.

Ex. gr. Plusieurs chefs fondés sur le même contrat, spécifié dans l'un comme un contrat sans condition, et dans l'autre comme un contrat avec une condition, ne seront pas alloués ; car ils sont fondés sur le même sujet de plainte, et ne varient que quant à l'énonciation de même contrat.

Ainsi il ne sera pas permis d'employer plusieurs chefs dans une déclaration pour n'avoir pas donné, livré, ou accepté une lettre de change, en paiement d'effets vendus et livrés, suivant contrat de vente, et dont le prix devait être payé en argent.

Ainsi il ne sera pas permis d'employer plusieurs chefs pour indiquer un refus d'accepter et payer des effets vendus, et pour demander le prix des mêmes effets comme ayant été marchandés et vendus.

Mais plusieurs chefs pour une lettre de change ou un billet promissoire, et pour le paiement de la dite lettre ou billet, en effets, argent ou autrement, seront considérés comme fondés sur des sujets de plainte distincts et séparés et permis en conséquence ; car la dette et la sureté sont des contrats différents.

Il ne sera pas permis d'employer deux chefs pour la même police d'assurance. Mais on pourra employer un chef pour la police d'assurance, et un autre chef pour argent obtenu et reçu, pour recouvrer la prime en vertu d'un contrat impliqué par la loi.

Il ne sera pas permis d'employer deux chefs pour la même charte-partie : mais on pourra employer un chef pour le fret en vertu de la charte-partie, et un autre chef pour le fret *pro rata itineris* d'après un contrat sous-entendu par la loi.

Il ne sera pas permis d'employer plusieurs chefs. Un fondé sur un bail et l'autre pour la jouissance et l'occupation de la même terre pour la même période de temps.

Dans les actions de *tort* pour *misfeasance*, il ne sera pas permis d'employer, pour le même dommage, plusieurs chefs qui ne font qu'exprimer la chose d'une manière différente.

Dans les actions semblables pour *nonfeasance*, il ne sera pas permis d'employer différens chefs pour exprimer la non-exécution du même contrat ou engagement.

Il ne sera pas permis non plus, dans les actions de *trespass*, d'employer plusieurs chefs, par rapport à des Actes commis dans le même temps et le même lieu.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guil. 4,
Chap. 3.Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guil. 4,
Chap. 3.Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Appendice
(Q.)

23 Septembre

Si l'on allègue, dans une action d'*indebitatus assumpsit*, que différentes dettes sont dues pour diverses causes; *Et. Gr.* pour gages, ouvrage et travail comme serviteur, ouvrage et travail généralement, effets vendus et livrés, effets marchandés et vendus, argent prêté, argent payé, argent obtenu et reçu, et autres semblables, l'énonciation de chaque dette sera considérée comme un chef distinct, dans le sens de la règle qui défend l'emploi de plusieurs chefs, quoique l'on n'allègue qu'une seule promesse de paiement, en considération de toutes les dettes.

Cependant un chef pour de l'argent, dû d'après un compte arrêté, pourra être ajouté à un autre chef pour une demande d'argent, quoique l'on ne désire pas par là établir un sujet de plainte séparé relativement à chaque tel chef.

La règle qui défend l'usage ou l'emploi de plusieurs chefs dans une déclaration ne doit pas être considérée comme privant le Demandeur du droit de faire plusieurs allégués dans le même chef pour établir la non-exécution du même contrat.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7^e Guil. 4,
Chap. 3.

XXXIII.—Il ne sera pas permis de faire plusieurs défenses, admissions (*ad auries*) et reconnaissances, fondées sur la même cause principale, et ne différant entr'elles que quant à la manière de les énoncer ou de les décrire (et les fins de non recevoir *in replevin* tombent sous la même règle.)

Il ne sera pas permis de plaider à la fois les deux exceptions de *solvit ad diem et solvit post diem*, car icelles n'ont rapport qu'à l'époque du paiement seulement.

Mais les défenses par lesquelles on plaide paiement, accord, quittance ou décharge, sont des défenses distinctes, et ne sont pas prohibées.

Des défenses par lesquelles on allègue une convention d'accepter le cautionnement de A. B., pour satisfaire à la demande du Demandeur, et une promesse d'accepter le cautionnement de C. D. pour le même objet, sont aussi des défenses distinctes, et ne sont pas prohibées.

Mais une défense alléguant que le Demandeur a accepté le cautionnement d'un tiers en paiement de sa dette, et une autre défense alléguant une convention de suspendre le terme de paiement, à cause de ce cautionnement, ne sont pas des défenses distinctes et séparées: car ce sont simplement différentes manières d'alléguer la même convention, sous une forme plus ou moins étendue, en considération du même cautionnement; et de pareilles défenses ne seront pas tolérées.

Dans les actions de *trespass quare clausum fregit*, il sera permis au Défendeur de plaider qu'il est propriétaire du terrain, et en outre qu'il possède un droit de passage, car ce sont là des défenses distinctes.

Mais il ne sera pas permis d'offrir plusieurs défenses alléguant un droit de passage sur le terrain en litige, et ne donnant que des explications différentes des conditions de la servitude.

Il sera permis de faire une admission dans les cas de saisie pour le prix du loyer ou de l'affermage, et une autre admission pour dommages causés.

Mais il ne sera pas permis de faire plusieurs admissions dans les cas de saisie pour le prix du loyer ou de l'affermage, en énonçant le montant de différentes manières, ou ne spécifiant que différentes époques auxquelles la rente est payable.

Les exemples rapportés plus haut ne sont donnés que pour faire voir l'application des règles auxquelles ils se rapportent; mais les principes que ces règles contiennent, ne doivent pas être considérés comme s'appliquant uniquement aux exemples qui ont été donnés.

Appendice
(Q.)

23 Septembre

DES PLAIDOIRS.

XXXIV.—Attendu que les déclarations dans les actions fondées sur des lettres de change ou billets promissoires, et que les chefs qui sont généralement connus sous le nom de *chefs ordinaires*, occasionnent des frais inutiles aux parties, à cause de leur longueur, et pourraient être dressés sous une forme beaucoup plus concise; il est en conséquence ordonné, afin d'éviter ces frais, que si, dans une action d'*assumpsit*, et après que ces réglemens seront devenus en vigueur, il est filé ou enregistré une déclaration (pour aucune des demandes mentionnées dans la Table des formules ou instructions annexées à ce réglement, ou autres demandes de même nature); et si telle déclaration excède en longueur celle des dites formules énoncées dans la dite Table; ou si une déclaration pour dettes filée pour une cause semblable d'action, dans les cas où l'on pouvait procéder par une action d'*assumpsit*, excède la longueur de la formule, il ne sera pas accordé d'honoraires au Demandeur, pour ce surcroît d'écritures, s'il réussit sur sa demande; et les frais occasionnés au Défendeur en conséquence, seront taxés, et lui seront remboursés sur les frais alloués au Demandeur.

Et il est de plus ordonné qu'en taxant les frais entre le Procureur et le Client, il ne sera rien accordé au Procureur, pour ce surcroît d'écritures; et, si à raison de la longueur de la déclaration, le Demandeur est condamné à payer quelque chose au Défendeur, ces frais seront déduits du compte du Procureur.

TABLE DE FORMULES ET DIRECTIONS.

Chef de déclaration sur un Billet promissoire contre le Tireur par celui à qui il est payable ou en faveur de qui il est endossé, selon la circonstance.

DISTRICT, } Attendu que le Défendeur a
C'EST A SAVOIR: } fait son Billet promissoire
par écrit le jour de dans l'année
de notre Seigneur , et qu'il a par là
promis de payer au Demandeur £
 jours, (semaines ou mois) après la date d'icelui (selon
le fait), lequel terme était échu avant l'institution de
cette poursuite; (ou si le Billet est payable à A. B.),
et qu'il a par là promis de payer à A. B. ou ordre
£ jours (semaines ou mois), après la
date d'icelui (selon le fait), lequel terme était échu
avant l'institution de cette poursuite; (et que le dit
A. B. l'a alors endossé en faveur du Demandeur);
pourquoi le dit Défendeur est tenu de payer le mon-
tant du dit billet au Demandeur, suivant sa forme et
teneur.

Chef de déclaration sur un billet promissoire, contre celui à qui il est payable par celui en faveur de qui il est endossé.

DISTRICT, } Attendu que C. D. a fait son
C'EST A SAVOIR: } billet promissoire par écrit
le jour de dans l'année de Notre
Seigneur , et qu'il a par là promis de payer
au Défendeur ou à son ordre £ jours (se-
maines ou mois), après la date d'icelui (selon le fait),
lequel terme était échu avant l'institution de cette
poursuite, et que le Défendeur l'a alors endossé en
faveur du Demandeur; (ou, et que le Défendeur l'a
alors endossé en faveur de X. Y., et le dit X. Y. l'a

Appendice
(Q.)

23 Septembre

alors, endossé en faveur du Demandeur); et attendu que le dit C. D. n'a pas encore payé le montant du dit billet, quoiqu'il lui ait été dûment présenté le jour de son échéance, ce dont le Défendeur a eu avis; pourquoi le dit Défendeur est tenu de payer le montant du dit billet au Demandeur, suivant sa forme et teneur.

Chef d'une déclaration sur un billet promissoire contre l'endosseur par celui en faveur de qui il est endossé.

District, } Attendu que C. D. a fait son
c'est à savoir: } billet promissoire par écrit
le } jour de } dans l'année de Notre
Seigneur } et qu'il a par là promis de
payer à X. Y., ou ordre £ } jours
(semaines ou mois) après la date d'icelui (selon le
fait), lequel terme était échu avant l'institution de
cette poursuite; et que le dit X. Y. l'a alors endossé
en faveur du Défendeur; et le Défendeur l'a alors
endossé en faveur du Demandeur; (ou, et que le Dé-
fendeur l'a alors endossé en faveur de Q. R., et le dit
Q. R. l'a alors endossé en faveur du Demandeur); et
attendu que le dit C. D. n'a pas payé le montant du
dit billet, quoiqu'il lui ait été dûment présenté le jour
de son échéance, ce dont il a été dûment donné avis
au Défendeur; pourquoi le Défendeur est tenu de
payer le montant du dit Billet au Demandeur suivant
sa forme et teneur.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre l'accepteur par le tireur auquel elle est payable.

District, } Attendu que le Demandeur a
c'est à savoir: } tiré sa lettre de change par
écrit le } jour de } dans l'année
de Notre Seigneur } et qu'il a par
là requis le Défendeur de payer au Demandeur
£ } jours (semaines ou mois) après
la date (ou à vue) d'icelle (selon le fait), lequel terme
était échu avant l'institution de cette poursuite; et
que le Défendeur a alors accepté la dite lettre de
change, à raison de quoi, il est tenu d'en payer le
montant au Demandeur, suivant sa forme et teneur;
(ou, si l'acceptation est spéciale, ajoutez.) et de son
acceptation d'icelle.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre l'accepteur par le tireur contre qui elle est payable.

District, } Attendu que le Demandeur a
c'est à savoir: } tiré sa lettre de change par
écrit le } jour de } dans l'année
de Notre Seigneur } et qu'il a par
là requis le Défendeur de payer à O. P. ou ordre,
£ } jours (semaines ou mois), après
la date (ou à vue) d'icelle, lequel terme était échu
avant l'institution de cette poursuite, et qu'après l'a-
voir acceptée, il n'en a pas néanmoins payé le mon-
tant, quoique la dite lettre de change lui ait été dû-
ment présentée le jour de son échéance, sur quoi elle
a été remise au Demandeur; pourquoi, le Défен-
deur est tenu de payer la dite lettre de change au
Demandeur, suivant sa forme et teneur.

Chef d'une déclaration d'une Lettre de change de l'intérieur contre l'accepteur par celui en faveur de qui elle est endossée.

District, } Attendu que E. F. a tiré
c'est à savoir: } sa lettre de change par écrit
le } jour de } dans l'année de

Notre Seigneur } et qu'il a par là requis le
dit Défendeur de payer au dit E. F. (ou à G. H.)
ou ordre £ } jours (semaines ou mois)
après la date ou à vue d'icelle, lequel terme était
échu avant l'institution de cette poursuite, et que le
Défendeur a alors accepté la dite lettre de change; et
que le dit E. F. (ou le dit G. H.) l'a alors endossée en
faveur du Demandeur (ou bien, et que le dit E. F. ou
le dit G. H. l'a endossée en faveur de J. K. lequel l'a
alors endossée en faveur du Demandeur;—pourquoi le
Défendeur est tenu de payer le montant de la dite
lettre de change au Demandeur, suivant sa forme
et teneur.

Appendice
(Q.)

23 Septembre

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre l'Accepteur par celui à qui elle est payable et qui n'en est pas le Tireur.

District, } Attendu que E. F. a tiré.
c'est à savoir: } sa lettre de change par écrit
le } jour de } dans l'année de
Notre Seigneur } et qu'il a par là requis le
Défendeur de payer au Demandeur £
jours (semaines ou mois) à vue ou après la date
d'icelle, lequel terme de paiement était échu avant
l'institution de cette poursuite, et que le Défendeur
l'a alors acceptée;—pourquoi il est tenu de payer au
Demandeur le montant de la dite lettre de change
suivant sa forme et teneur (ou, si l'acceptation est
spéciale, ajoutez) et son acceptation d'icelle.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre le Tireur, par celui à qui elle est payable, pour non acceptation.

District, } Attendu que le Défendeur a
c'est à savoir: } tiré sa lettre de
change par écrit, le } jour de } dans l'année
de Notre Seigneur } et qu'il a
par là requis J. K. de payer au Demandeur £
jours (semaines ou mois) à vue ou après la
date d'icelle; et qu'elle a alors été présentée au dit
J. K. pour être par lui acceptée, et que le dit J. K.
a alors refusé d'accepter la dite lettre de change, ce
dont il a dûment été donné avis au Défendeur;—
pourquoi le Défendeur est tenu de payer au De-
mandeur le montant de la dite lettre de change.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre le Tireur par celui en faveur de qui elle est endossée, pour non acceptation.

District, } Attendu que le Défendeur a
c'est à savoir: } tiré sa lettre de change par
écrit le } jour de } dans l'année
de Notre Seigneur } et qu'il a par là requis
J. K. de payer à l'ordre du dit Défendeur £
jours (semaines ou mois) à vue ou après la
date d'icelle, et que le dit Défendeur l'a alors endos-
sée en faveur du Demandeur (ou, et que le dit Défen-
deur l'a alors endossée en faveur de L. M. lequel l'a
endossée en faveur du Demandeur);—et que la dite
lettre de change a alors été présentée au dit J. K.
pour être acceptée, lequel dit J. K., a refusé de ce
faire, ce dont il a été dûment donné avis au Défen-
deur;—pourquoi il est tenu de payer au Demandeur
le montant de la dite lettre de change.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre l'Endosseur par celui en faveur de qui elle est endossée, pour non acceptation.

District, } Attendu que N. O. a tiré sa
c'est à savoir: } lettre de change par écrit, le

Appendice (Q.)

23 Septembre.

Seigneur, jour de dans l'année de Notre Seigneur, et qu'il a par là requis P. Q. de payer à l'ordre du dit N. O. (ou de X. Y.) £ jours (semaines ou mois) à vue ou après la date d'icelle, et que le dit N. O. (ou le dit X. Y.) a alors endossé la dite lettre de change en faveur du Défendeur (ou en faveur de R. S., lequel l'a endossée en faveur du Défendeur);—et attendu que le dit Défendeur l'a alors endossée en faveur du Demandeur, et qu'elle a alors été dûment présentée au dit P. Q. pour être par lui acceptée, lequel dit P. Q. a refusé de l'accepter, ce dont il a été dûment donné avis au Défendeur;—pourquoi il est tenu de payer le montant de la dite lettre de change au Demandeur.

Chef d'une déclaration sur une lettre de change de l'intérieur contre celui à qui elle est payable par celui en faveur de qui elle est endossée, pour non-acceptation.

DISTRICT. } Attendu que N. O. a tiré sa C'EST A SAVOIR: } lettre de change par écrit le jour de dans l'année de Notre Seigneur, et qu'il a par là requis P. Q. de payer au Demandeur ou ordre £ jours (semaines ou mois) à vue ou après la date d'icelle; et que le Défendeur a alors endossé la dite lettre de change en faveur du Demandeur (ou en faveur de R. S., lequel dit R. S. l'a alors endossée en faveur du Demandeur; et qu'icelle a alors été dûment présentée au dit P. Q. pour être par lui acceptée, lequel dit P. Q. a refusé de l'accepter, ce dont il a été dûment donné avis au Défendeur;—pourquoi il est tenu de payer le montant de la dite lettre de change au Demandeur.

Chef d'une déclaration sur un Billet promissoire d'après la disposition du Statut de la 3e Victoria, chap. 8.

DISTRICT. } Attendu que le dit C'EST A SAVOIR: } (le tireur du billet) a fait son billet promissoire par écrit, et qu'il a par là promis, (alléguant le contenu du billet en la manière ordinaire) et que les dits (le premier, second ou autres Endosseurs) l'ont ensuite dûment endossé, et que le dit (le dernier Endosseur) a remis au dit Demandeur le billet ainsi endossé, (alléguant la présentation, la notification etc. dans les cas où cela est requis par la loi); à raison des quelles prémisses, les dits (tous les Défendeurs) sont conjointement et solidairement tenus de payer au dit Demandeur la dite somme d'argent spécifiée dans le dit Billet, et étant ainsi obligés, ont ensuite promis conjointement et solidairement de payer le dit Billet au dit Demandeur (insérez l'allégué ordinaire concernant le non accomplissement de la promesse.)

Chef d'une déclaration sur une lettre de change, d'après la disposition du Statut de la 3e Vict. Chap. 8.

DISTRICT. } Attendu que le dit C'EST A SAVOIR: } (le Tireur) a, le jour de tiré une certaine lettre de change adressée à (alléguant le contenu de la dite lettre, suivant sa forme et tenneur), et que le dit (le Tireur) l'a ensuite dûment acceptée; et que les dits (le premier ou autres Endosseurs) ont ensuite dûment endossé la dite lettre de change; et attendu que le dit (le dernier Endosseur) a remis au dit Demandeur la dite lettre de change ainsi endossée (alléguant la présentation, le protêt, la notification etc., dans les cas où cela est

requis par la loi); pourquoi les dits (tous les Défendeurs) sont conjointement et solidairement tenus de payer au dit Demandeur la dite somme d'argent spécifiée dans la dite lettre de change, et étant ainsi obligés, ont ensuite promis conjointement et solidairement de la payer au dit Demandeur (insérez l'allégué ordinaire du défaut d'accomplir la promesse.)

Appendice (Q.)

23 Septembre.

Instructions relatives aux déclarations fondées sur des lettres de change quand l'action est portée pour non-paiement.

Premièrement.—Lettres de change payables après leur date.

Si la déclaration est dirigée contre toute autre partie, que le Tireur ou l'Accepteur, et que la lettre de change soit payable en aucun temps après la date d'icelle, et que l'action soit intentée pour non-paiement, il sera nécessaire, comme dans les déclarations sur les billets promissoires, d'insérer immédiatement après les mots indiquant le temps fixé pour le paiement, les mots suivans, savoir: "lequel terme était échu avant l'institution de la poursuite;" et au lieu d'alléguer, que la lettre de change a été présentée à l'acceptation de celui en faveur de qui elle est tirée, et qu'il a refusé de l'accepter, il faudra alléguer que celui en faveur de qui elle est tirée (en le nommant) n'a pas payé la dite lettre de change, quoiqu'elle lui ait été dûment présentée à son échéance.

Secondement.—Lettres de change payables après vue.

Et si la déclaration est dirigée contre toute autre partie que le Tireur ou l'Accepteur, et que la lettre soit payable après vue d'icelle, il sera nécessaire, après les mots qui indiquent le temps fixé pour le paiement, d'insérer les mots suivans, savoir: "et celui en faveur de qui elle est tirée (le nommant) a alors vu et accepté la dite lettre de change, et le dit terme était échu avant l'institution de cette poursuite;" et au lieu d'alléguer que la lettre a été présentée à son acceptation et refusée, il faudra alléguer, que celui en faveur de qui elle est tirée, n'a pas payé la dite lettre de change, quoiqu'elle lui ait été dûment présentée à son échéance.

Instructions à suivre relativement aux déclarations fondées sur des Lettres de change ou Billets payables à vue.

Si le billet ou la lettre de change est payable à vue, la déclaration devra être dressée de manière à convenir à l'espèce; ce qu'il sera facile de faire.

Lettres de change étrangères.

Les déclarations fondées sur des lettres de change étrangères pourront être dressées d'après les principes expliqués dans ces formules, en faisant les changements nécessaires.

Chefs Ordinaires.

DISTRICT. } Attendu que, le C'EST A SAVOIR: } jour de dans l'année de Notre Seigneur, le Défendeur était endetté envers le Demandeur, en une somme de £ pour effets marchandés et vendus (ou vendus et livrés) par le Demandeur au Défendeur, à sa demande.

Et en une somme de £ pour ouvrage fait, et matériaux fournis par le Demandeur au Défendeur, à sa demande.

Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Et en une somme de £ pour argent
prêté par le Demandeur au Défendeur, à sa de-
mande.

Et en une somme de £ pour argent
payé par le Demandeur pour l'usage du Défendeur,
à sa demande.

Et en une somme de £ pour argent
reçu par le Défendeur pour l'usage du Demandeur.

Et en une somme de £ pour de l'ar-
gent que le Défendeur se trouve devoir au Deman-
deur, d'après un compte arrêté entr'eux.

Conclusion générale.

Et en considération des prémisses respective-
ment, le Défendeur a promis de payer au Demandeur
les dites diverses sommes d'argent respectivement ;
et néanmoins il n'a payé aucune des dites sommes
d'argent ou aucune partie d'icelles, au grand dommage
du Demandeur, au montant de £ et sur
ce, il intente poursuite etc.

Si la déclaration ne contient qu'un seul chef sur
une lettre de change, ou un billet promissoire, ou
pour une demande d'argent, la conclusion devra être
dressée, et la non-exécution de la convention allé-
guée, de manière à convenir à l'espèce.

DEMANDES OU DEFENSES DANS DES ACTIONS PAR- TICULIÈRES.

I.—Assumpsit.

Premièrement.—Dans les actions d'*assumpsit*,
excepté dans celles fondées sur des lettres de change
ou billets promissoires, la défense de *non assumpsit*
opérera seulement comme une dénégation du contrat,
ou de la promesse alléguée dans la demande, ou des
faits d'après lesquels la loi présume un tel contrat ou
promesse.

Ex. Gr.—Dans une action fondée sur une pro-
messe de garantie la défense sera censée nier que telle
promesse a été donnée pour la cause alléguée, mais
non pas qu'elle a été accomplie ; et dans une action
fondée sur une police d'assurance, la défense équi-
vaut à une dénégation du fait que le Défendeur a
signé la police d'assurance, mais non pas de l'intérêt
que le Demandeur peut avoir eu d'effectuer une telle
police d'assurance, du temps où a commencé le risque,
de la perte, ou de l'accomplissement des conditions
de la garantie.

Dans les actions contre des Voituriers et autres
Portefaix, pour n'avoir pas livré ou mis en sûreté, ou
remis les effets quand ils ont été demandés ; et dans
les actions contre un Agent, pour ne pas avoir ren-
du compte, la défense opérera comme une dénégation
de la convention alléguée dans la déclaration, et de
tout contrat ou emploi créant aux yeux de la loi
une promesse telle qu'alléguée, mais non comme une
dénégation du non-accomplissement de telle promesse
ou contrat.

Dans une action d'*indebitatus assumpsit*, pour
effets vendus et livrés, la défense de *non assumpsit*
opérera comme une dénégation de la vente et de la
livraison ; dans une action semblable pour argent
obtien et reçu, elle opérera comme une dénégation
du fait que l'argent a été reçu, et de l'existence des
faits au moyen desquels le Défendeur est présumé
avoir reçu tel argent pour et dans l'intérêt du De-
mandeur.

Secondement.—Dans toute action fondée sur une
lettre de change ou un billet promissoire, la défense
de *non assumpsit* ne sera pas reçue, et dans toute
telle action, le Défendeur sera tenu de nier quelque
fait particulier allégué par le Demandeur.

Comme, par exemple, que la dite lettre ou billet
a été tiré, ou fait, ou endossé, ou accepté, ou pré-
senté ; ou qu'il a été donné avis que la dite lettre de
change n'a pas été acceptée et payée.

Troisièmement.—Dans les actions d'*assumpsit*,
il faudra plaider spécialement, toute confession ou
reconnaissance tendant à faire voir non seulement
que la dette est éteinte, mais que la transaction est
nulle ou annulable en loi, pour cause de dol ou au-
trement ; par exemple : minorité, — que la femme est
sous puissance de mari, — décharge, — paiement, —
exécution du contrat, — que la cause de l'obligation
est contraire, soit au Statut ou à la loi commune, —
que les lettres de change ou billets ont été tirés, en-
dossés, acceptés, sans en avoir reçu la valeur, —
compensation, — comptes courants entre les parties,
— fausses représentations, — suppression de faits, —
et diverses autres défenses, qui toutes devront être
plaidées spécialement.

Quatrièmement.—Dans les actions fondées sur
des polices d'assurances, l'intérêt qu'a la partie as-
surée, pourra être allégué de la manière suivante :
" que A. B. C. et D., ou plusieurs ou l'un d'entr'eux,
" étaient ou était intéressés, etc." et l'on pourra aus-
si alléguer que l'assurance a été effectuée dans l'in-
térêt et pour le profit de la partie ou des parties ainsi
intéressées.

II.—Action pour dette ou fondée sur une convention, (Covenant.)

Premièrement.—Dans une action fondée sur une
obligation ou reconnaissance (*specialty*) ou sur une
convention, la défense de *non est factum* n'opérera
seulement que comme une dénégation du fait de la
passation du contrat, et toute autre défense devra
être plaidée spécialement, tant pour les matières qui
rendent l'acte nul, que pour celles qui le rendent an-
nullable.

Secondement.—La défense de *nil debet* ne sera
reçue dans aucune action, excepté dans celle pour
dette en vertu d'un Statut pénal.

Troisièmement.—Dans les actions pour dette
fondées sur tout autre contrat qu'une lettre de change
ou billet promissoire, le Défendeur pourra plaider
" qu'il n'a jamais été endetté en la manière et forme
" alléguées dans la déclaration", et cette défense aura
le même effet qu'une défense de *non assumpsit* dans
une action d'*indebitatus assumpsit*, et toute admission,
ainsi que toute fin de non-recevoir et de non-valoir
(*avoidance*) seront plaidées spécialement, tel que pres-
crit relativement aux actions d'*assumpsit*.

Quatrièmement.—Dans les autres actions pour
dette dans lesquelles la défense de *nil debet* a été
reçue jusqu'à présent, ainsi que dans celles fondées
sur des lettres de change et billets promissoires, le
Défendeur sera tenu de nier quelque matière ou fait
particulier allégué dans la déclaration, ou de plaider
spécialement une fin de non-recevoir ou de non-
valoir.

III.—Action en revendication (*detinue*.)

La défense de *non detinet* opérera comme une
dénégation du fait que le Défendeur retient les effets
réclamés, mais non du droit de propriété que le De-
mandeur peut avoir sur ces effets ; et nulle autre
défense ne sera reçue en pareille circonstance.

Proposé en
vertu du statut
de la 7^e Guill.
4, Chap. 3Appendice
(Q.)

23 Septembre

IV.—Action *in factum*.Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Premièrement.—Dans les actions *in factum* ou sur l'espèce particulière, la défense de "non coupable" opérera seulement comme une dénégation que le Défendeur a commis l'acte ou le tort dont se plaint le Demandeur, mais non comme une dénégation des faits d'après lesquels le Demandeur infère l'acte ou le tort dont il se plaint; et nulle autre défense ne sera reçue relativement à ce plaidoyer; et toutes autres défenses ou exceptions n'ont et contesteront quelque fait particulier allégué dans la déclaration.

Ex. Gr.—Dans une action pour nuisance à l'occupation d'une maison, par l'exercice d'un métier nuisible, la défense de "non coupable" opérera seulement comme une dénégation que le Défendeur a exercé son métier de manière à nuire à l'occupation de la maison, mais ne sera pas censée mettre en question l'occupation de la maison par le Demandeur. Dans une action *in factum* pour avoir obstrué un droit de passage, une pareille défense sera censée nier l'obstruction seulement, et non le droit de passage du Demandeur; et dans une action pour s'être approprié les effets du Demandeur, l'appropriation, et non le titre du Demandeur aux effets réclamés, sera censée mise en question.

Dans une action pour injure faite au Demandeur dans son état, profession ou commerce, la défense de "non coupable" aura le même effet qu'elle a aujourd'hui, qui est de nier d'avoir proféré l'injure avec malice, dans le sens que lui impute le Demandeur, de manière à lui faire tort dans son état, profession ou commerce; mais elle ne sera pas censée nier le fait que le Demandeur exerce en effet tel état, profession ou commerce.

Dans une action portée contre le Shérif ou ses officiers pour avoir permis l'évasion d'un débiteur commis à leur garde, la dite défense sera considérée comme une dénégation de la négligence ou acte d'omission imputé au Shérif ou à ses officiers, mais non de l'existence de la dette, jugement ou autres procédures préliminaires.—Dans une action de cette espèce contre un Portefaix, la défense de "non coupable" sera censée nier la perte ou le dommage, mais non la réception des effets en qualité de Portefaix à gages, ou la cause ou l'objet pour lequel ils ont été reçus.

Secondement.—Toute confession et fin de non-recevoir et de non-valoir sera plaidée spécialement comme dans les actions *d'assumpsit*.

V.—Action de *Trespass*.

Premièrement.—Dans les actions pour voie de fait (*Trespass*), *quare clausum fregit*, le terrain ou emplacement dans lequel etc., devra être désigné dans la déclaration par tenants et aboutissants, faute de quoi le Défendeur pourra objecter à la forme.

Secondement.—Dans les actions de *Trespass quare clausum fregit*, la défense de "non coupable" sera censée nier que la voie de fait a été commise dans le lieu indiqué, mais non la possession, ou le droit de possession du Demandeur, qu'il faudra nier spécialement, si le Défendeur entend contester telle possession ou droit de possession.

Troisièmement.—Dans les actions de *trespass de bonis asportatis* la défense de "non coupable" sera considérée comme une dénégation que le Défendeur a commis la voie de fait alléguée, en prenant et endommageant les effets désignés, mais elle ne sera pas censée contester le droit de propriété du Demandeur.

Quatrièmement.—Lors que, dans une action de *trespass quare clausum fregit*, le Défendeur plaide dans la même défense un droit de passage, tant pour les voitures et bestiaux, que pour les personnes, chaque partie de la défense sera considérée séparément; et si le Jury reconnaît que le Défendeur possède en effet un droit de passage, le Verdict sera prononcé en faveur du Défendeur, quant aux voies de fait par lui commises en passant sur le terrain suivant le titre et le droit qu'il aura justifié posséder; et en faveur du Demandeur, quant à celles des voies de fait que le Défendeur n'aura pas ainsi justifiées.

Cinquièmement.—Et dans toutes les actions où un tel droit de passage, ou autre droit semblable, sera allégué de manière à ce que l'on puisse considérer jusqu'à quel point tels droits s'étendent, l'étendue des dits droits sera considérée séparément.

Pourvu toujours que rien de contenu dans aucune des susdites règles ou règlements, relativement aux demandes ou défenses dans les actions spéciales, n'affectera les affaires dans lesquelles la déclaration sera datée avant le dernier jour du terme prochain de la St. Hilaire.

XXXVI.—Toute dénégation spéciale, ou dénégation, alléguant un fait affirmatif, sera soumise à l'examen d'un Jury; cependant ce règlement n'empêchera pas la partie adverse de répondre aux faits allégués par le Défendeur, quand telle dénégation n'est pas essentielle pour la décision de la cause.

XXXVII.—La formule d'une exception sera comme suit: "Le dit Défendeur, son procureur, (ou en sa propre personne) (ou le dit Demandeur) dit que la déclaration (ou la défense etc.) n'est pas "suffisante en loi," (*alléguant les moyens de défense, si aucun il y a.*)

La formule d'une exception sera comme suit: "Le dit Demandeur, (ou Défendeur) dit que la "déclaration (ou la défense) est suffisante en loi."

XXXVIII.—Dans tous les cas où il sera intenté une action en vertu du Statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3, et où le Défendeur, ayant plaidé qu'une autre personne aurait dû être mise en cause, le Demandeur jugera à propos d'intenter une nouvelle action contre le Défendeur et la tierce personne qui aurait dû ainsi être mise en cause, avant d'avoir fait prononcer jugement dans l'action par lui premièrement intentée, la déclaration commencera avec la formule suivante:

"(Venue) A. B. par le ministère de E. F. son Procureur (ou en sa propre personne etc.), se plaint de C. D et G. H. lequel C. D a plaidé comme moyen de défense que le dit G. H. aurait "dû être mis en cause etc." On devra suivre la même formule, *mutatis mutandis*, dans les cas d'arrestation ou d'emprisonnement.

XXXIX.—Dans toute action intentée par ou contre les Exécuteurs ou Administrateurs, ou autres personnes autorisées par Actes du Parlement à poursuivre ou être poursuivies comme parties nominales, la qualité en laquelle le Demandeur ou le Défendeur poursuit ou répond, sera censée admise, à moins qu'elle ne soit protestée d'une manière spéciale.

XL.—L'inscription de la cause sur le registre des causes à être entendues, ou sur le rôle des jugements (selon la nature de la circonstance) sera considérée et sera de fait, la première inscription des procédures dans la cause ou d'aucune partie d'icelles, et il ne sera accordé aucun honoraire pour aucune instruction antérieure sur aucun rôle ou registre quelconque.

Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Proposé en vertu du statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3.Proposé en vertu du statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3.Proposé en vertu du statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3.Proposé en vertu du statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3.Proposé en vertu du statut de la 7^e Guill. 4, Chap. 3.

Appendice
(Q.)

23 Septembre.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guill. 4,
Chap. 3.

XLII.—Dans toute défense, ou moyen de défense opposé à l'action généralement, il ne sera pas nécessaire de suivre la formule ordinaire, et d'alléguer *actionem non* ou demander que le jugement de la Cour soit prononcé; et dans toute réplique, et autres plaidoiries subséquentes pour maintenir l'action, il ne sera pas nécessaire pour le Demandeur de suivre la formule ordinaire et d'alléguer *precludi non*, ou de conclure à ce que le jugement de la Cour soit prononcé; et toutes défenses, moyens de défenses, répliques, et autres plaidoiries subséquentes fournis sans avoir observé les formalités susdites, seront considérés comme des réponses à l'action généralement, ou comme des moyens tendant à faire valoir la dite action. Pourvu que rien de contenu au présent ne soit censé s'étendre aux cas où l'exception (*estoppel*) est plaidée.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guill. 4,
Chap. 3.

XLII.—Aucune formalité particulière ne sera requise pour une défense, et elle commencera comme suit:
"Le dit Demandeur par le ministère de son procureur (ou en personne etc.) dit etc."

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guill. 4,
Chap. 3.

XLIII.—Il ne sera pas nécessaire, dans aucune défense ou admission, d'alléguer que la dite défense ou admission est faite en vertu d'aucun Statut.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guill. 4,
Chap. 3.

XLIV.—L'on n'emploira à l'avenir aucun mode de protestation dans aucune défense ou plaidoyer, mais l'une et l'autre partie pourra se prévaloir du même avantage dans telle ou autre action, de la même manière que si elle avait fait telle protestation.

Proposé en ver-
tu du statut de
la 7e Guill. 4,
Chap. 3.

XLV.—Les contestations (*issues*), jugements, et autres procédures, seront rédigés et dressés suivant les diverses formules indiquées dans la table ci-jointe ou autres formules analogues, *mutatis mutandis*; cependant dans les cas où ces formules ne seraient pas suivies, la Cour ou un Juge pourra donner permission d'amender.

No. 1.

Formule d'une contestation élevée sur les faits (issue in fact) dans la Cour du Banc de la Reine.

Banc de la Reine.

Le (jour de la déclaration) jour de _____ dans l'année de Notre Seigneur, 18 _____

Venue.—"A. B. par le ministère de E. F. son procureur, (ou en sa propre personne) ou par E. F. à qui la Cour permet de poursuivre au nom du dit A. B. qui est mineur âgé de moins de vingt-et-un ans, comme le plus prochain ami du dit A. B. (selon le cas) se plaint de C. D., attendu que (copiez la déclaration depuis ces mots jusqu'à la fin, ainsi que la défense et autres plaidoiries jusqu'au "joinder of issue.")

"Sur ce, il est enjoint au Shérif de sommer ici le _____ jour de _____ douze etc., par qui etc., et qui ni etc., pour constater etc., parce que tout etc."

No. 2.

Formule d'un Record de Nisi Prius, dans la Cour du Banc de la Reine.

Les *Placita* doivent être omis.

Copiez l'*issue* jusqu'à la fin de l'octroi du *venire*, et continuez comme suit:

"Ensuite le _____ jour de _____ dans l'année de _____ les Jurés entre les parties sont sursis jusqu'au _____ jour de _____ à moins que _____ ne vienne le _____ jour de _____ suivant la disposition ds _____ Statut faite en pareil cas, par suite du défaut de _____ Jurés, aucun d'eux n'ayant comparu: Pourquoi il est enjoint au Shérif de produire les corps des dits _____ Jurés en conséquence."

Le *Postea* sera dressé suivant la formule ordinaire.

No. 3.

Formule d'un Jugement pour le Demandeur, dans une action d'assumpsit.

Copiez l'*issue* jusqu'à la fin de l'octroi du *venire*, et continuez comme suit:

"Le Jury entre les parties est sursis jusqu'au _____ jour de _____ à moins que _____ ne vienne le _____ jour de _____ à _____ suivant la disposition du Statut faite en pareil cas, par suite du défaut des Jurés, aucun d'eux n'ayant comparu."

"Ensuite, le _____ jour de _____ les parties susdites ont comparu par leurs procureurs respectifs susdits: (ou selon la circonstance); et devant lequel le dit procès a eu lieu, a transmis ici le record, en ces mots:"

Copiez le *postea*.

"Il est en conséquence ordonné que le dit A. B. recouvre contre le dit C. D. les dits dommages (frais et dépens) qui ont été constatés par la sentence des Jurés, en la forme susdite, et aussi

Louis, pour les frais et dépens qui sont adjugés par la Cour au dit A. B. en sus des dommages accordés par les jurés, de son consentement; les quels dommages, frais et dépens se montent en tout à _____ Louis; et le dit C. D., etc."

(Signé)

JNO B. ROBINSON, C. J.
J. B. MACAULAY, J.
JONAS JONES, J.
ARCHD. McLEAN, J.
CHR. A. HAGERMAN, J.

Toronto, 20 Avril, 1842.

Appendice

(Q.)

23 Septemb

ETATS DES BANQUES.

ETAT GENERAL des affaires de la BANQUE DU HAUT-CANADA, le 20 Septembre, 1842, fourni par ordre de l'Honorable Chambre d'Assemblée.

	£	s.	d.	£	s.	d.	
Capital versé	20000	0	0	Or, argent, et autres monnaies dans les voîtes de la Banque	24994	8	0
Billets en circulation ne portant pas intérêt, de la valeur de cinq piastres, et audeessus	£98006	15	0	Immeubles et mobilier de la Banque	13413	0	9
Ditto audeessous de cinq piastres	37329	10	0	Billets d'autres Banques	20807	0	0
Traites et billets en circulation, portant intérêt	13536	5	0	Du par les autres Banques et Banquiers	34570	14	3
Du aux autres Banques et Banquiers	0	0	0	Montant de toutes les créances de la Banque, y compris les billets, lettres de change, et tous les fonds en actions de quelque nature que ce soit, excepté les balances dues par les autres Banques	385416	11	0
Dépôts, y comprises toutes les sommes quelconques ne portant pas intérêt, dus par la Banque, excepté ses traites en circulation et les balances dues aux autres Banques	116155	4	4				
Dépôts portant intérêt	6358	7	8				
	£479131	14	0				
					£479131	14	0

Nous soussignés faisons serment et jurons que les Etats ci-dessus sont exacts au meilleur de notre connaissance et croyance.

WM. PROUDFOOT,
Président.

THOS. G. RIDOUT,
Caisier.

Attesté devant moi à Toronto, }
ce 23 Septembre, 1842

T. W. BIRCHALL, J. P.

DIVERS.

Le taux du dernier dividende a été de quatre pour cent sur le Capital, pour les 6 mois expirés le 30 juin, 1842, ci

£8000 0 0

Le montant des bénéfices en réserve, après la déclaration du dernier dividende, étant de

27761 12 5

Le montant des créances de la Banque non payées et en souffrance, est de, dont environ £7500 peuvent être considérés comme mauvais ou douteux.

58335 10 4

Appendice
(R.)
27 Septembre

Appendice
(R.)
27 Septembre

ETAT GENERAL des affaires de la BANQUE COMMERCIALE DU DISTRICT DE MIDLAND, Samedi le 24 Septembre, 1842.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital versé	200000	0	0			
Billets en circulation ne portant pas intérêt, de cinq piastres et au-dessus						
Ditto au-dessous de cinq piastres	£2118	10	0			
Billets en circulation portant intérêt	86031	0	0			
Balances dues à des Agents Britanniques et Etrangers	0	0	0			
Do. do. à d'autres Banques	41139	2	1			
Fonds contingent	8141	2	4			
Dépôts ne portant pas intérêt, y compris toutes les sommes quelconques dues par la Banque, excepté ses billets en circulation et les autres sommes mentionnés ci-dessus	31291	5	11			
Dépôts portant intérêt	33239	17	0			
	7141	4	9			
	£406981	12	1			
				£	406983	12 1
Or, argent, et monnaies de cuivre dans les voutes de la Banque, de ses succursales et de ses agents				58448	15	6
Billets des autres Banques				6838	5	0
Débetures du Gouvernement, payables à Londres				24661	2	11
Immeubles et mobilier de la Banque				8864	1	10
Balances dues par d'autres Banques				10831	3	9
Montant de toutes les créances de la Banque, y comprises les lettres de change, et tous les fonds en actions de toute nature que ce soit, excepté les balances des autres Banques, et les débetures du Gouvernement				297340	3	1

Taux du dernier dividende, 4 pour cent, No. 18

Montant des créances de la banque en souffrance, £ 8000 0 0
dont £4892 2 8 peuvent être considérés douteux 23635 0 6

Nous soussignés faisons serment et jurons que les Etats ci-dessus sont exacts, au meilleur de notre connaissance et croyance.

Attesté devant moi à Kingston, }
ce 26 Septembre, 1842.

GEORGE BAKER, J. P.

JOHN S. CARTWRIGHT,
Président.
F. A. HARPER,
Caissier.

{ Banque Commerciale, district de Midland,
Kingston, 24 Septembre, 1842.

Appendice (R.) **Etat de la moyenne du passif et de l'actif de la BANQUE DE MONTREAL, du 1 Juin au 31 Août, 1842, Appendice (R.)** publié conformément à l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 98.

27 Septembre.

27 Septembre.

PASSIF.	MOIS EXPIRANT:						
	30 Juin.		31 Juillet.		31 Août.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Billets promissoires en circulation ne portant pas intérêt.....	180623	5 0	183058	10 0	249251	5 0	
Lettres de change en circulation ne portant pas intérêt.....	0	0 0	0	0 0	0	0 0	
Traites et billets en circulation portant intérêt.....	0	0 0	0	0 0	0	0 0	
Balances dues à d'autres banques.....	3017	4 11	27319	5 3	49482	2 3	
Dépôts ne portant pas intérêt.....	205339	5 8	199852	18 0	210949	0 1	
Dépôts portant intérêt.....	39675	6 7	36417	3 3	29091	14 8	
Total, moyenne du passif.....	£ 428655	2 2	447577	16 6	538774	2 0	
ACTIF.	30 Juin.		31 Juillet.		31 Août.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
	Monnaies et métaux en lingots.....	77128	12 4	91626	2 4	95272	3 0
	Biens-fonds et autres de la banque.....	10500	0 0	10500	0 0	10837	4 5
	Sécurités du Gouvernement.....	5000	0 0	5000	0 0	5000	0 0
	Billets promissoires ou traites des autres banques.....	13263	14 8	26797	3 10	23770	16 4
	Balances dues par d'autres banques.....	6359	1 3	367	11 7	15147	0 3
	Billets et traites escomptés ou autres dettes dues à la banque, non compris sous les chefs qui précèdent.....	923263	9 4	798514	17 10	1014431	19 5
Total, moyenne de l'actif.....	£ 1035544	17 7	932805	15 7	1164459	3 5	

Banque de Montréal. }
Montréal, 24 Septembre, 1842. }

P. MCGILL,
Président.

WM. GUNN,
Caissier B. de M.

Etat de la moyenne du passif et de l'actif de la BANQUE DE QUEBEC, du 1 Mai au 31 Août, 1842 publié conformément à l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 94.

PASSIF.	MOIS EXPIRANT.								
	31 Mai, 1842.		30 Juin, 1842.		31 Juillet 1842.		31 Août, 1842.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Billets promissoires en circulation ne portant pas intérêt.....	33683	0 0	35813	15 0	37648	15 0	38603	15 0	
Lettres de change en circulation ne portant pas intérêt.....	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	
Traites et autres billets en circulation portant intérêt.....	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	
Balance due à d'autres banques.....	1403	4 10	0	0 0	0	0 0	3275	19 3	
Dépôts ne portant pas intérêt.....	34928	10 0	30833	18 3	27477	5 7	22317	9 11	
Dépôts portant intérêt.....	27494	7 2	23323	18 10	22412	11 2	21162	18 1	
Total, moyenne du passif.....	£ 102509	2 0	91971	12 1	87538	11 9	85360	2 3	
ACTIF.	31 Mai, 1842.		30 Juin, 1842.		31 Juillet 1842.		31 Août, 1842.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
	Monnaies et métaux en lingots.....	18502	3 1	8244	2 1	12398	2 1	12424	11 8
	Biens-fonds et autres de la Banque.....	5675	0 11	5675	0 11	5611	15 11	5611	15 11
	Sécurités du Gouvernement.....	2350	0 0	2350	0 0	2350	0 0	2350	0 0
	Billets promissoires, ou traites d'autres banques.....	1334	0 0	851	0 0	2133	0 0	706	0 0
	Balance due par d'autres banques.....	6065	18 2	8214	4 0	8928	12 7	2852	3 6
	Traites et Billets escomptés, ou autres dettes dues à la Banque, non compris sous les chefs qui précèdent.....	168031	4 3	166773	2 11	156270	5 8	162047	11 8
Total, moyenne de l'actif.....	£ 201958	6 3	192107	9 11	187691	16 10	185992	2 9	

Banque de Québec, }
1er Septembre, 1842. }

NOAH FREER,
Caissier.

Appendice
(R.)

ETAT du passif et de l'actif de la BANQUE DE LA CITE, le 24 Septembre, 1842, conformément à l'Acte de la 4e et 5e Victoria, chap. 97.

Appendice
(R.)

28 Septembre.

28 Septembre

PASSIF.		£	s.	D.
Billets promissoires en circulation ne portant pas intérêt		112225	5	0
Lettres de change en circulation ne portant pas intérêt		0	0	0
Traites et billets en circulation portant intérêt		0	0	0
Balances dues à d'autres banques		18368	5	6
Dépôts ne portant pas intérêt		30355	18	9
Dépôts portant intérêt		16516	7	8
Total, moyenne du passif.....	£	177465	16	11
ACTIF.		£	s.	D.
Monnaies et métaux en lingots		19036	11	7
Biens-fonds et autres de la Banque		4056	16	6
Sécurités du Gouvernement		0	0	0
Billets promissoires ou traites d'autres banques		20243	8	6
Balance due par d'autres banques		8921	10	8
Traites et billets escomptés, ou autres dettes dues à la Banque, non compris sous les chefs qui précédent		34904	12	1
Total, moyenne de l'actif.....	£	402162	19	4

Banque de la Cité,
Montréal, 24 Septembre, 1842. }

HENRY MACCULLOCH,
Teneur de livres.

Appendice
(R.)Appendice
(R.)

3 Octobre.

3 Octobre.

ETAT indiquant la somme totale du passif et de l'actif des Succursales Canadiennes de la BANQUE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD, le 24 Septembre, 1842.

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. D.		£	s. D.
Circulation	83686	10 0	Espèces	51759	18 7
Balance due aux autres Banques	919	6 3	Billets et mandats d'autres banques ..	12274	9 0
Dépôts	167051	4 11	Balances dues par d'autres banques ..	29055	6 2
Autres obligations	810	4 4	Autres créances	652051	14 10
	£252467	5 6		£746041	8 7

THOS. PATTON,
Inspecteur des Succursales.

Appendice
(R.)

10 Octobre.

ETAT GENERAL des affaires de la BANQUE DE GORE, Samedi le 30 Septembre, 1842, fourni par ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

PASSIF.		£	s.	d.	ACTIF.	
Capital versé		100000	0	0	Or, argent et autres monnaies dans les voûtes de la Banque,	£21734 5 10
Billets en circulation ne portant pas intérêt: —					Billets des autres Banques	5166 10 0
Audessus de cinq piastres	£31395 0 0				Balances dues par d'autres Banques	£22863 5 10
Audessous de cinq piastres	40602 10 0	74997	10	0	Do. do. par des Agents en Angleterre	18779 1 0
Dividendes non réclamés		205	10	0	Biens-fonds et meubles de la Banque	41642 6 10
Balances dues à d'autres Banques		8637	2	6	Montant de toutes les créances de la Banque, y compris les billets, lettres de change et tous les fonds en actions de quelque nature que ce soit, excepté les balances dues par d'autres banques	1163 7 9
Dépôts ne portant pas intérêt		21332	18	9	Compte ouvert pour prime payée sur lettres de change achetées récemment	1214 9 6
Dépôts portant intérêt		0	0	0		14796 18 1
Bénéfices faits à cette date		19554	16	9		
		£219017	18	6		£219017 18 0

Taux et montant du dividende déclaré pour les six mois expirés le 30 avril, 1842, £ 4000 0 0

Montant des bénéfices en réserve lors de la déclaration du dernier dividende £10491 12 8

Montant des créances de la Banque en souffrance, dont £550 peuvent être considérés comme douteux

£12054 19 3

Nous Colin C. Ferrie, président de la Banque de Gore, et Andrew Steven, caissier de cette Banque, certifions par le présent que l'état ci-dessus est un état véritable et juste des affaires de la Banque de Gore, au meilleur de notre connaissance et croyance.

COLIN C. FERRIE,
Président.

A. STEVEN,
Caissier.

Attesté devant moi à Hamilton,
ce sept Octobre, 1842.

EDMUND RITCHIE, J. P.

Appendice
(R.)

10 Octobre.

Appendice (S.)
28 Septembre

REPOSE à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, du 27 Septembre 1842, priant le Gouverneur-Général de faire mettre devant elle la correspondance relative à l'extradition de NELSON HACKET par les autorités d'Arkansas.

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

Kingston, 28 Septembre, 1842.

Liste des papiers touchant l'affaire de NELSON HACKET qui ont été transmis à la Chambre d'Assemblée, 28 Septembre, 1842.

No. 1.—Renvoi au Conseil Exécutif, avec la réponse du Procureur-Général, 31 Décembre, 1841.

No. 2.—Pétition de Nelson Hacket, 18 Septembre, 1841, et Pétition de Alfred Wallace transmise par Robert Mercer, avec trois dépositions, 21 Septembre, 1841.

No. 3.—Réquisition du Gouverneur d'Arkansas, transmise par le Col. Prince, avec les papiers joints, 23 Décembre, 1841, et Réquisition du Gouverneur de Michigan, avec deux dépositions, 18 Septembre, 1841.

No. 4.—Rapport du Conseil Exécutif sur ce sujet, 8 Janvier, 1842.

No. 5.—Copie d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat approuvant la décision donnée, 3 Mars, 1842.

No. 1.—Renvoi au Conseil Exécutif avec l'opinion du Procureur-Général.

(Copie.)

Conformément au Statut Provincial de la 3e, Guill. 4, Chap. 7, l'Administrateur du Gouvernement transmet au Conseil Exécutif la demande qui lui a été adressée par le Gouverneur de l'Etat d'Arkansas pour l'extradition du nommé Nelson Hacket, accusé de s'être rendu coupable de félonie dans cet Etat, et qui est maintenant détenu dans la prison de cette Province. Son Excellence désire connaître l'opinion du Conseil Exécutif pour savoir s'il doit accéder à cette demande ou non.

Par ordre,

(Signé.) T. W. C. MURDOCH,
Principal Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, }
31 Décembre, 1841. }

Rapport du Procureur-Général.

Bureau du Procureur-Général, }
Kingston, 29 Septembre, 1841. }

(Copie.)

Monsieur,

En réponse à votre lettre de cette date, qui contient la demande du Gouverneur de l'Etat du Michigan pour l'extradition d'un esclave nommé Nelson Hacket, qui est accusé d'avoir commis un vol dans les Etats-Unis et par laquelle vous m'enjoignez de faire rapport s'il y a lieu d'accéder à cette demande ou non, j'ai l'honneur d'exposer qu'en consultant les papiers qui accompagnent cette demande, je vois qu'on y allègue que cette félonie a été commise dans l'Etat d'Arkansas, tandis que la demande elle-même vient de la personne qui remplit les fonctions de Gouverneur de l'Etat du Michigan.

Appendice (S.)
28 Septembre

Le Statut Provincial du Haut-Canada, 3e Guill. 4, Chap. 7, autorise le Gouverneur, dans sa discrétion et de l'avis du Conseil Exécutif, à livrer à la justice toute personne accusée d'avoir commis quelque crime, sur la demande du Gouvernement d'aucun pays ou de ses Ministres ou officiers autorisés à le faire, dans la juridiction duquel on allègue que les crimes mentionnés dans ce Statut ont été commis.

Selon moi, cette demande devrait être faite par le Gouvernement des Etats-Unis, ou du moins par l'Etat d'Arkansas dans la juridiction duquel on prétend que le crime a été commis.

Mais indépendamment de cette objection, je croirais qu'il est encore très douteux si une telle demande de la part d'un Gouvernement Etranger ne devrait pas être basée et appuyée sur des procédés intentés devant quelque tribunal de juridiction criminelle compétente dans l'état ou pays où l'on prétend que la félonie a été commise.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant et
humble Serviteur,

(Signé) W. H. DRAPER,
Procureur-Général.

T. W. C. Murdoch, }
Secrétaire Principal. }

No. 2.—Pétition de Nelson Hacket et Pétition d'Alfred Wallace, transmise par Robert Mercer, avec dépositions.

(Copie.)

Au Très Honorable Lord Sydenham, Gouverneur-Général des Provinces de l'Amérique Britannique Septentrionale etc., etc., etc.

La Pétition de Nelson Hacket, homme de couleur, maintenant détenu dans la Prison du District de l'Ouest, expose humblement.

Que votre Pétitionnaire qui était esclave à Arkansas, dans les Etats-Unis de l'Amérique, a pris la fuite et s'est réfugié en Canada, où il avait appris que par l'humanité des lois britanniques il deviendrait libre en mettant le pied;—qu'après être arrivé à Chatham, la personne à qui il avait appartenu comme esclave, arriva en cet endroit, et qu'afin de pouvoir le ramener avec lui à Arkansas, elle accusa votre Pétitionnaire d'avoir volé des effets qu'il avait en sa possession, et de fait et en réalité, lui appartenaient. Que lorsque votre Pétitionnaire a été traduit devant les Magistrats pour être interrogé, il était dans un état tel à ne savoir ce qu'il disait, par suite des coups dont on l'avait frappé à la tête la nuit précédente avec le manche d'un fouet et un gros bâton; et que pour exciter l'indignation contre lui, son Maître l'aurait accusé d'avoir commis un viol sans même essayer d'en donner aucune preuve.

Pourquoi votre pétitionnaire prie votre Excellence de vouloir bien prendre sa demande en considération, et ne pas permettre qu'il soit livré à son ancien maître, attendu que, s'il est ramené à Arkansas, il serait exposé à des tortures telles que ce serait un Acte de clémence de le pendre tout de suite.

Votre pétitionnaire ose se flatter que Votre Excellence prendra pitié de lui et n'accédera pas à la demande de son maître sans la preuve la plus claire de sa culpabilité, étant bien assuré qu'on ne pourra obtenir de preuves qu'à l'aide de faux serments.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé.) NELSON HACKET,
marque.

Prison de Sandwich, }
18 Septembre, 1841. }

Appendice (S.) Lettre de M. Robert Mercer, écrite en transmettant la Pétition d'Alfred Wallace.

28 Septembre. (Copie.) Windsor, 21 Septembre, 1841.

Mon cher Monsieur,

Je vous adresse une Pétition de M. Wallace, d'Arkansas dans les Etats-Unis, au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que Nelson Hacket, qui est maintenant détenu dans la prison de Sandwich, soit livré aux autorités des Etats-Unis, et je vous prie de croire que je ne doute nullement de la vérité des allégués qui l'accompagnent.

Le fait que les effets trouvés sur lui, sont désignés avec tant de précision dans la déposition qui a été prise devant moi, et la confession même du prisonnier ne laissent aucun lieu de douter que cette demande est faite de bonne foi, et n'est pas un simple prétexte pour obtenir cet esclave.

A tout événement j'espère, que les effets trouvés sur le prisonnier, et identifiés sous serment, seront remis à Wallace.

Je m'attends que M. Wallace partira ce soir pour Kingston, je lui ai donné une note pour vous.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) ROBERT MERCER.

L'Hon. S. B. HARRISON.

Pétition d'Alfred Wallace.

(Copie.)

A Son Excellence, le Très-Honorable Charles, Baron de Sydenham, dans le Comté de Kent, etc., etc., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Pétition d'Alfred Wallace de l'Etat d'Arkansas dans les Etats-Unis, Marchand ; expose humblement :

Que Nelson Hacket, homme de couleur, a dérobé à votre pétitionnaire, le 18 Juillet dernier, une jument rouane, un surtout et une quantité de pièces d'or Américaines et Mexicaines de la valeur de cent louis et au delà ; que votre Pétitionnaire l'a suivi en Canada où il a trouvé sa jument et son surtout en la possession du prisonnier qui se trouve détenu dans la Prison de Sandwich par les autorités du Canada ; et il demande qu'il soit livré aux autorités des Etats-Unis, pour être traité suivant la loi. Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé) ALFRED WALLACE.

Sandwich, Canada. } 21 Septembre, 1842. }

Deux Dépositions d'Alfred Wallace.

(Copie.)

DISTRICT DE L'OUEST, } SAVOIR :

Plainte et déposition sous serment de Alfred Wallace, Comté de Washington, Etat d'Arkansas, dans les Etats-Unis de l'Amérique, Marchand, don-

née sous serment ce sixième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-et-un, devant Robert Mercer, et Samuel Gardiner, Ecuyers, deux des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District. Le déposant déclare, sous serment, que le dix-huit Juillet mil huit cent quarante-et-un, Nelson Hacket, homme de couleur, du comté de Washington, a féloniquement pris et enlevé une jument rouane, marquée du chiffre 2, à l'épaule gauche, aussi un surtout de drap bleu, doublé en velours de soie noire ; et aussi une quantité d'argent du Mexique, et de pièces d'or des Etats-Unis de la valeur de cent louis, appartenant au dit déposant. Le dit déposant déclare, de plus, qu'après l'avoir suivi dans les Etats-Unis jusqu'à Windsor en Canada, il a tout lieu de croire que le dit Nelson Hacket réside maintenant à Chatham dans le district de l'Ouest.

(Signé) ALFRED WALLACE.

Fait et attesté à Windsor, dans le district susdit, le 6e jour de Septembre, 1841.

(Signé) ROBERT MERCER, J. P., W. D. SAMUEL GARDINER, J. P., W. D.

DISTRICT DE L'OUEST, } SAVOIR :

Interrogatoire de Alfred Wallace, du comté de Washington de l'Etat d'Arkansas, Marchand, donné sous serment devant nous, Thomas McCrae et James Read, Ecuyers, deux des Juges de Paix de Sa Majesté, ce 7e jour de Septembre mil huit cent quarante-et-un, en la présence de Nelson Hacket, accusé ce jour d'avoir pris et volé une certaine jument rouane, un surtout bleu et une quantité d'argent ; le déposant déclare que le prisonnier, Nelson Hacket, a été à son service, comme esclave, depuis le mois de Juin mil huit cent quarante, qu'il a laissé son service en Juillet mil huit cent quarante-et-un ; que la jument rouane et le surtout trouvés en la possession du prisonnier, appartiennent au déposant ; que la montre d'or que l'on a aussi trouvée sur sa personne, appartient à Augustus J. Ward, d'Arkansas susdit ; que la selle aussi trouvée en la possession du prisonnier appartient à W. L. Wilson, d'Arkansas susdit ; et que le déposant croit sincèrement que la dite jument, la selle, le surtout et la montre valent soixante-huit louis quinze chelins, cours de la Province, que le prisonnier n'a jamais été hors de sa vue plus de trois ou quatre semaines à la fois, et le déposant croit sincèrement que le prisonnier a dérobé et volé la somme de cinq cents piastres en espèces d'or et d'argent, et il ne dit rien de plus.

(Signé) ALFRED WALLACE.

Fait et attesté ce 7e jour } de Septembre 1841. }

(Signé) THOMAS MCCRAE, J. P., W. D. JAMES READ, J. P., W. D.

Table with 2 columns: Item and Amount. Items include 'Une jument', 'Une selle', 'Un surtout', 'Une montre d'or'. Amounts are \$125, 25, 25, 100 respectively. Total is \$275.

Appendice
(S.)

23 Septembre.

*Deposition de Nelson Hacket.*DISTRICT DE L'OUEST,)
SAVOIR:)

Interrogation de Nelson Hacket, du Comté de Washington, Etat d'Arkansas, devant Thomas McCrae et James Read, Ecuyers, deux des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District; le dit Nelson Hacket étant accusé devant nous par Alfred Wallace, Marchand d'Arkansas susdit, d'avoir, le ou vers le 18 Juillet dernier, félonieusement pris, volé et enlevé une jument rouane, marquée du chiffre 2 à l'épaule gauche, un surtout bleu et une quantité d'argent du Mexique et d'or Américain, de la valeur de cent louis, appartenant au dit Alfred Wallace, déclare: que la jument désignée plus haut et qui a été trouvée en la possession du dit prisonnier ainsi que le surtout, appartiennent au dit Alfred Wallace;—qu'il était au service du dit Alfred Wallace comme esclave:—qu'il a pris la jument dans le champ, l'habit dans la maison, et la selle dans une autre étable;—qu'il a pris la montre dans la maison de M. Evans, à l'étage supérieur, pensant que c'était la montre de M. Augustus Wallace,—qu'il a été esclave de M. Willis, depuis le 15 Juin 1840, jusqu'au mois de Décembre, après quoi Alfred Wallace lui a ordonné de venir chez lui; qu'il ignore s'il a été vendu ou non, et qu'il n'a dérobé d'argent à personne. Et l'accusateur du dit Nelson Hacket étant interrogé en sa présence, on a demandé au dit Nelson Hacket s'il désirait dire quelque chose en sa faveur.

(Signé) NELSON ^{sa} HACKET.
marque.

Fait devant nous à Chatham, ce }
7e jour de Septembre, 1841. }

(Signé) THOMAS McCRAE, J. P., W. D.
JAMES READ, J. P., W. D.

No. 3.—Réquisition du Gouverneur d'Arkansas transmise par le Colonel Prince avec les papiers qui l'accompagnent; et Réquisition du Gouverneur de Michigan, avec deux Dépositions.

Lettre du Colonel Prince.

(Copie.) Park Farm, }
Sandwich, 23 Décembre, 1841. }

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous transmettre la demande du Gouverneur d'Arkansas à l'administration de cette Province, pour l'extradition de Nelson Hacket qui a été le sujet d'une correspondance récente dans votre Bureau. Aussitôt que je recevrai l'ordre de le livrer à M. Davenport, j'aurai soin que cet ordre soit convenablement exécuté.

Je suis, etc.,

(Signé) JOHN PRINCE.

A l'Honorable S. B. Harrison.

Réquisition du Gouverneur d'Arkansas.

Au Très Honorable Sir Richard Jackson, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Kingston, Canada.—SALUT:

Attendu que je suis informé que le nommé Nelson Hacket qui a été accusé du crime de grand larcin, et contre lequel les Grands Jurés de notre comté de Washington ont porté une accusation pour la dite offense, s'est enfui hors des limites de l'Etat d'Arkansas, et est maintenant dans la Province du Canada, et dans la juridiction du gouvernement que préside votre Excellence: Je, Archibald Yell, gouverneur du dit Etat d'Arkansas, demande respectueusement à votre Excellence, de vouloir bien ordonner que le dit Nelson Hacket soit rendu et livré au dit Etat d'Arkansas, qui a droit de prendre connaissance du dit crime et le juger suivant la loi; et par les présentes j'autorise Lewis Davenport, du comté de Wayne, dans l'Etat du Michigan, à recevoir des autorités constituées de la province du Canada, et prendre en sa garde le dit Nelson Hacket et de l'emmener et transporter au dit état d'Arkansas, comme susdit.

[L. S.] En foi de quoi, j'ai apposé mon seing et le Grand Sceau de l'état à ces présentes, à Little Rock, le 30e jour de Novembre, A. D. 1841.

(Signé) Abj. YELL.

Au Très Honorable Sir Richard Jackson, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord.

Votre Pétitionnaire expose respectueusement à Votre Honneur que Nelson Hacket, qui est accusé de Grand Larcin devant notre Cour de Circuit, est maintenant dans l'Amérique Britannique du Nord dans les limites de la juridiction de Votre Honneur; et Votre Pétitionnaire demande respectueusement que le dit Nelson Hacket soit livré sur la réquisition du Gouverneur de notre Etat d'Arkansas, afin qu'il puisse répondre aux accusations portées contre lui pour Grand Larcin; et Votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

WASHINGTON L. WILSON.

COMTE DE WASHINGTON, }
Arkansas, Novembre 26, 1841. }

ETAT D'ARKANSAS, }
COMTE DE WASHINGTON. }

Cour de Circuit du dit Comté, terme de Novembre 1841.

Les Grands Jurés de l'Etat d'Arkansas, dument choisis, assignés, autorisés, et chargés de la grande enquête du Comté de Washington, déclarent, sous serment,—que Nelson Hacket, esclave de couleur, appartenant à Alfred Wallace, ci-devant du dit Comté, a félonieusement volé, dérobé, et enlevé dans le Comté susdit, le second jour de Juillet de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-et-un, une selle de la valeur de vingt piastres, des biens et effets appartenant au nommé Washington L. Wilson, con-

Appendice
(S.)

28 Septembre.

Appendice (S.) trairement à la disposition du Statut établi à cet égard, à la paix et à la dignité de l'Etat d'Arkansas.

28 Septembre.

(Signé) A. M. WILSON,
Procureur poursuivant 4e
arrondissement judiciaire
de l'Etat d'Arkansas.

ETAT D'ARKANSAS, } ETATS-UNIS
COMTE DE WASHINGTON. } D'AMERIQUE.

Je, Benjamin H. Pierson, Greffier de la Cour de Circuit et ex-officier gardien des Archives du Comté de Washington sus-dit, certifie par le présent, que ce qui précède est une copie fidèle de l'Acte d'accusation porté par les Grands Jurés du dit Comté contre Nelson Hacket, l'esclave y désigné, les jour et date ci-dessus.

En foi de quoi, J'ai, comme Greffier, apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, ce 26e jour de Novembre A. D. 1841.

(Signé.) B. H. PIERSON,
Greffier et gardien des Archives.

ETAT D'ARKANSAS, }
COMTE DE WASHINGTON. }

Je, Joseph M. Hoge, Juge de la Cour de Circuit du 4e arrondissement judiciaire du dit Etat d'Arkansas, certifie que Benjamin H. Pierson dont les signature et sceau d'office sont apposés au certificat précédent, est et était alors Greffier du Circuit du Comté de Washington;—Que l'on doit pleinement ajouter foi à tous ses actes officiels, et que ce certificat est revêtu des formalités requises par la Loi.

Donné, sous mon seing à Fayette-Ville, ce 26e jour de Novembre, 1841.

(Signé.) J. M. HOGE,
Juge de la Cour de Circuit.

ETAT D'ARKANSAS, }
COMTE DE WASHINGTON. }

Cour de Circuit du dit Comté, terme de Novembre, 1841.

Les Grands Jurés de l'Etat d'Arkansas, dûment choisis, assignés, autorisés et chargés de la grande enquête du Comté de Washington sus-dit, déclarent, sous serment, que Nelson Hacket, esclave de couleur, appartenant à Alfred Wallace, ci-devant du dit Comté, a félonieusement volé, dérobé et enlevé dans le Comté sus-dit, le dix-septième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-et-un, une montre d'or de la valeur de cent cinquante piastres, des biens et effets appartenant au nommé Augustus J. Ward, contrairement à la disposition du Statut établi à cet égard, et à la paix et à la dignité de l'Etat d'Arkansas.

(Signé.) A. M. WILSON,
Procureur poursuivant du 4e arrondissement
judiciaire, de l'Etat d'Arkansas.

ETAT D'ARKANSAS, } ETATS-UNIS
COMTE DE WASHINGTON. } D'AMERIQUE.

Je, Benjamin H. Pierson, Greffier de la Cour Civile, et gardien des Archives, dans et pour le Comté de Washington sus-dit, certifie par le présent

que ce qui précède est une vraie copie de l'Acte d'accusation, porté par les Grands Jurés contre Nelson Hacket. Appendice (S.)

[L. S.]

En foi de quoi, j'ai comme Greffier et Gardien des Archives sus-dit, apposé à ces présentes mon seing et le sceau de mon office, à mon Bureau, ce 26e jour de Novembre, A. D. 1841.

(Signé.) B. H. PIERSON,
Greffier et Gardien des Records.

ETAT D'ARKANSAS, }
COMTE DE WASHINGTON. }

Je, Joseph M. Hoge, Juge de la Cour de Circuit du 4e arrondissement judiciaire du dit Etat d'Arkansas, certifie que Benjamin H. Pierson, de qui la signature et le sceau d'office sont apposés au certificat précédent, est et était alors Greffier du Circuit du dit Comté de Washington, et que l'on doit pleinement ajouter foi à tous ses Actes Officiels, et que ce certificat est revêtu des formalités requises par la Loi.

Donné sous mon seing à Fayette-ville, ce 26e jour de Novembre, 1841.

(Signé.) J. M. HOGE,
Juge de la Cour de Circuit.

Réquisition du Gouverneur du Michigan pour l'extradition de Nelson Hacket, accompagnée de deux dépositions.

(Copie.)

JAMES WRIGHT GORDON,

Remplissant les fonctions de Gouverneur de l'Etat de Michigan.

A Son Excellence, le Très Honorable Charles, Baron Sydenham, etc., etc., etc., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc.

Il paraît, d'après les papiers ci-joints, dûment légalisés, suivant les lois de notre Etat, que Nelson, homme de couleur, aussi appelé quelque fois Nelson Hacket, ci-devant du comté de Washington dans l'Etat d'Arkansas, s'est rendu coupable du crime de Larcin, dans le mois de Juillet, A. D. mil huit cent quarante-et-un, dans les comté et Etat sus-dits;—Et comme il m'a été représenté que le dit Nelson s'est enfui de l'Etat d'Arkansas, échappant ainsi aux bras de la justice, et s'est réfugié dans la Province du Canada; et qu'il a été arrêté et est maintenant détenu dans la prison de Sandwich dans la dite province du Canada: Or donc maintenant, d'après l'usage établi et existant, je vous requiers de livrer le dit Nelson à Daniel Thompson, Shérif, qui est dûment autorisé par le présent à le recevoir et le transporter dans l'Etat du Michigan, pour y être jugé suivant la loi.

[L. S.] En foi de quoi, j'ai au présent apposé mon seing et le grand sceau de l'Etat du Michigan. Donné en la cité de Détroit, ce dix-huitième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-et-un.

(Signé.) J. WRIGHT GORDON,
Remplissant les fonctions de Gouverneur.

WM. S. DRIGGS,

Remplissant les fonctions de Secrétaire d'Etat.

Appendice
(S.)*Déposition d'Alfred Wallace, accompagnant la Réquisition du Gouverneur du Michigan.*

(Copie.)

ETAT DU MICHIGAN. } Alfred Wallace, après ser-
Comté de Wayne. } ment dûment prêté, dépose
et dit, que le ou vers le vingt-quatrième jour de Juil-
let, A. D. 1841, en retournant à sa demeure, dans
le comté de Washington, Etat d'Arkansas, il apprit
que l'on était entré de force dans la maison de O.
Evans, dans les dits Comté et Etat, et qu'on y avait
volé une montre et une chaîne d'or dans la nuit du 16
Juillet ou vers ce temps là; qu'une jument rouane,
marquée du chiffre 2 à l'épaule gauche, avait été vo-
lée sur sa propre plantation; aussi un surtout de
drap bleu doublé en velours noir, qui lui appartenait;
et que vers le même temps aussi, une belle selle pi-
quée avait été volée chez M. L. Wilson. Qu'ayant
appris à peu près dans le même temps où ces vols
avaient été commis, qu'un homme de couleur nommé
Nelson, et quelque fois aussi Nelson Hacket, était
tout à coup disparu, le déposant, soupçonnant quel
était l'auteur de ces vols, se mit à sa poursuite, le ou
vers le premier jour de Juillet, que le six Septembre
suivant il arriva près de Chatham dans le Haut-Ca-
nana où il trouva le dit Nelson ayant en sa possession
la jument, la montre et la chaîne, la selle et le sur-
tout ci-dessus désignés;—Et qu'avec l'aide du dé-
puté shérif Tipman, du district de l'Ouest, il arrêta
le dit Nelson et le conduisit devant James Read et
Thomas W. McCrac, Ecuyers, Juges de Paix à
Chatham, qui le firent conduire en prison.

(Signé) ALFRED WALLACE.

Assermenté devant moi, ce }
seizième jour de Sep- }
tembre, A. D., 1841.(Signé) J. ROBERTS, Notaire Public,
Du Comté de Wayne, Etat de Michigan.*Déposition de George G. Grigg, accompagnant la Réquisition du Gouverneur du Michigan.*

(Copie.)

ETAT DU MICHIGAN. } George G. Grigg, après
Comté de Wayne. } serment dûment prêté, dé-
pose et dit, qu'il est citoyen du comté de Washing-
ton, dans l'Etat d'Arkansas; que le ou vers le
seizième jour de Juillet, A. D. 1841, tard dans la
nuit, on est entré dans la maison de O. Evans, des
dits Comté et Etat, et qu'on y a volé une montre
et une chaîne d'or, appartenant à Augustus J. Ward,
évaluées à cent quarante-huit piastres; que l'on est
entré, dans la nuit du 17 Juillet, A. D. 1841, sur la
plantation de A. Wallace, mêmes Comté et Etat, et
qu'on y a volé une jument rouane marquée du chiffre
2 à l'épaule gauche, évaluée à cent piastres, et qu'à
peu près dans le même temps et dans les mêmes en-
viron, on a volé une belle selle piquée appartenant
à W. L. Wilson et un beau surtout bleu, doublé en
velours noir, appartenant à A. Wallace; et que le
nommé Nelson, homme de couleur, aussi quelque fois
appelé Nelson Hacket, a disparu à peu près dans le
même temps. Le déposant dit de plus que présumant
que Nelson était le voleur, il s'est mis à sa pour-
suite le vingt-et-unième jour de Juillet, et qu'il est
arrivé à Sandwich dans le Haut Canada le treize de
Septembre courant; qu'il a trouvé que le dit Nelson
avait été arrêté et logé en prison; qu'il l'avait connu
et identifié à travers les grilles de la prison de Sand-
wich; que le Magistrat qui avait fait arrêter le dit
Nelson lui avait montré la chaîne, la selle et le sur-

tout ci-dessus désigné, et qu'il les avait reconnus et
identifiés comme étant les effets volés dont il est
parlé plus haut, et qu'il avait aussi vu et reconnu
la dite jument rouane, et que le Magistrat lui avait
dit que ces articles et la jument, avaient été trouvés
en la possession du dit Nelson.

(Signé) GEORGE G. GRIGG.

Assermenté devant moi, ce }
seizième jour de Sep- }
tembre, A. D. 1841.(Signé) E. J. ROBERTS, Notaire Public,
Comté de Wayne, Etat de Michigan.

No. 4.—Rapport du Conseil Exécutif.

(Copie.)

A Son Excellence le Gouverneur-Général, Sir Ri-
chard Downes Jackson, K. C. B., Adminis-
trateur de la Province du Canada, etc., etc.Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif. Présents:
L'Honorable M. Sullivan, Président, M. Daly,
M. Harrison, M. Draper, M. Day et M.
Killaly.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Conformément à l'ordre de Sir Richard Jackson
le Comité du Conseil a pris en considération l'affaire
de Nelson Hacket, esclave fugitif de l'Etat d'Ar-
kansas, et il est convenu d'entrer ce qui suit dans
ses minutes :

Lu la réquisition de Son Excellence le Gouver-
neur de l'Etat d'Arkansas exposant qu'il a été infor-
mé que le nommé Nelson Hacket, esclave contre le
quel il a été porté un acte d'accusation pour grand
Larcin, par les Grands Jurés du Comté de Washing-
ton, dans le dit Etat, et maintenant dans la Provin-
ce du Canada; et demandant que le dit Nelson
Hacket lui soit remis et livré pour être transporté
dans le dit Etat d'Arkansas où son crime pourra être
jugé et justice ordonné comme de droit: —et autori-
sant le nommé Lewis Davenport à recevoir le dit
Nelson Hacket, et à le transporter au dit Etat d'Ar-
kansas.

Lu aussi les copies certifiées des deux Actes
d'accusation (*Bills of Indictment*) présentés par les
Grands Jurés du Comté de Washington, dans l'un
desquels le dit Nelson Hacket est accusé d'avoir
volé une montre, et dans l'autre d'avoir volé une
selle.

Lu aussi les diverses dépositions données dans
le dit Etat d'Arkansas et en Canada et l'interrogatoi-
re que le dit Nelson Hacket a subi à Chatham dans
le District de l'Ouest devant deux des Juges de Paix
de Sa Majesté.

Et le Comité du Conseil est respectueusement
d'opinion, qu'il y a des preuves suffisantes de crimi-
nalité de la part du dit Nelson Hacket, pour justifier
et autoriser son arrestation et mise en jugement, si
l'offense dont il est accusé eût été commise dans
cette Province; et il recommande en conséquence
qu'il soit ordonné de livrer le dit Nelson Hacket à
Lewis Davenport pour être transporté dans le dit
Etat d'Arkansas pour y être jugé suivant la Loi, con-
formément à un Acte du Parlement de la Province
du Haut-Canada, passé dans la troisième année du

Appendice
(S.)

28 Septembre.

Appendice
(S.)

28 Septembre.

régne du Roi Guillaume 4, intitulé: "Acte pour appréhender les criminels fugitifs des pays étrangers et pour les livrer à la justice."

Le tout néanmoins humblement soumis.

Par ordre,

(Signé.) R. B. SULLIVAN,
Président.

CHAMBRE DU CONSEIL. }
3 Janvier, 1842. }

BUREAU DU CONSEIL EXECUTIF,
Kingston, 5 Janvier 1842.

Ce Rapport est réservé pour la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Par ordre de l'Administrateur.

(Signé.) W. H. LEE,
Remplissant les fonctions de Greffier du
Conseil Exécutif.

No. 5.—Copie de la Dépêche du Secrétaire d'Etat en approbation de la décision du Gouverneur-Général.

(Copie.)

No. 89.

DOWNING-STREET, }
3 Mars, 1842. }

Mylord,

Je dois accuser la réception de votre Dépêche No. 10, du 10 janvier, rendant compte des circons-

tances dans lesquelles vous aviez ordonné la remise à l'autorité de l'Etat d'Arkansas, d'un esclave du nom de Nelson Hacket, qui s'était enfui de cet Etat, après avoir commis un vol.

Appendice
(S.)

28 Septembre.

Ayant communiqué votre Dépêche au Comte d'Aberdeen, et expliqué à Sa Seigneurie la manière dont j'envisageais cette affaire, j'ai reçu de sa Seigneurie une réponse, dont je vous transmets copie pour votre information.

Je vous transmets ci-incluse également une copie de ma lettre au Ministère des Affaires étrangères: et je suis heureux de pouvoir vous informer que le gouvernement de Sa Majesté approuve tout ce que vous avez fait dans cette question.

J'ai etc.,

Au Très Honorable

SIR CHARLES BAGOT, G. C. B.,

etc., etc., etc.

EXTRAIT d'une lettre du Vicomte Canning à M. le Sous-secrétaire Hope, en date du Ministère des Affaires étrangères le 2 Mars 1842.

"Je dois vous informer, en réponse à votre lettre, que Lord Aberdeen concourt entièrement avec Lord Stanley, dans l'expédition, vû toutes les circonstances, d'approuver, dans le cas actuel, l'exercice du pouvoir discrétionnaire dont les lois du Canada ont revêtu le Gouverneur-Général."

Vraie copie,

RAWSON W. RAWSON,
Principal Secrétaire.

RÉPONSE à un Adresse de l'Assemblée Législative présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le 27 Septembre, 1842, pour lui demander un état détaillé des sommes reçues pour la Coupe des Bois,—des noms de ceux qui les ont payées—et du nombre de pièces ou de billots pour lesquels elles ont été payées au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne à Bytown, ainsi qu'un état détaillé des dépenses du dit Bureau, en 1841.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES TERRES,
Kingston, 28e Septembre, 1842.

JOHN DAVIDSON.

Projet de la Lettre envoyée à M. James Stevenson, le 30 Mars, 1842.—Instructions.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES TERRES,
Kingston, 30 Mars, 1842.

MONSIEUR,

Je dois vous requérir d'observer les règles générales qui suivent, dans l'octroi des Licences que vous accorderez pour couper du Bois sur les Terres incultes de la Couronne dans votre arrondissement, jusqu'à ce que vous receviez de nouvelles instructions à cet égard :—

1.—Les Licences qui seront accordées cette année, contiendront les mêmes conditions que ci-devant, relativement aux prix des coupes de bois,—aux termes de paiement, et à la manière dont le bois doit être mesuré.

2.—Toutes les Licences seront accordées pour une période de tems déterminée, à compter de la date de la Licence, à l'expiration de laquelle le droit de l'acquéreur dans les limites présentes, cessera.

3.—Lorsqu'une autre personne que celle qui a eu le privilège de couper du bois dans un circuit donné, l'année précédente, demandera une Licence pour ce même circuit, s'il n'y a pas de raison ou d'ordre de refuser de renouveler la Licence en faveur du premier acquéreur, cette demande sera suspendue jusqu'au premier d'Août, à moins que le premier acquéreur ne se présente dans cet espace de tems et ne demande le renouvellement de sa Licence ; il vous sera alors loisible soit de rejeter la première demande, ou dans les 10 jours après celle de l'acquéreur de l'année précédente, de mettre en vente publique le circuit en question, et de l'adjuger au plus haut enchérisseur, (l'acquéreur de l'année précédente ayant droit d'enchérir le premier sur la mise à prix), à condition que l'adjudicataire paiera les frais de l'encanteur,—déposera le quart du prix d'achat,—et donnera des suretés suffisantes pour garantir le paiement des trois autres quarts avant 4 heures du jour de la vente ; et dans le cas où il manquerait de le faire, le circuit sera accordé au prochain plus haut enchérisseur qui pourra se conformer aux conditions de la vente.

4.—Si deux personnes, ou plus, demandent le même jour, un circuit sur lequel il n'aura pas été coupé du bois l'année précédente, ou sur lequel le bois n'aura pas été coupé selon le sens et l'esprit véritable de la Licence accordée, le circuit sera mis en vente publique dans les dix jours après les demandes reçues, aux conditions énoncées dans l'article précédent pour ce qui a rapport aux frais, au quart du prix déposé, et aux garanties.

5.—Lorsque des informations suffisantes vous parviendront dans lesquelles on déclarera que les termes et conditions d'une Licence accordée pour un certain circuit n'ont pas été strictement remplis, ou dans lesquelles le détenteur de la Licence sera accusé d'avoir empiété sur les limites des autres, il vous sera loisible de refuser à la personne accusée, une Licence pour couper du bois ; mais vous pouvez nommer à la demande et aux frais de cette personne un D. P. A. pour examiner la plainte, et si son rapport est rejeté, la Licence pourra être renouvelée, ou une nouvelle accordée pour quelqu'autre circuit.

6.—Les demandes de Licences pour couper du bois peuvent être reçues à votre Bureau, dans les mois de Mai, Juin et Juillet, entre 9 heures A. M. et 4 heures P. M. Toutes les demandes doivent être faites par écrit, et adressées "Au Collecteur du revenu de la coupe des bois à Bytown." Et il sera de votre devoir de mentionner sur chaque demande, le jour que vous l'avez reçue à votre Bureau.

7.—Chaque demande, aussitôt possible après sa réception, sera remise au Député Arpenteur qui l'inscrira ou la fera inscrire par une personne sous ses ordres dans un livre tenu à cet effet, et la personne faisant la demande sera informée 48 heures après, si elle peut être accordée.

8.—Toutes les Licences devront être signées et le montant du dépôt d'un quart payé à votre bureau le ou avant le premier d'Août, à défaut de quoi la demande sur laquelle la Licence devait être accordée, sera considérée comme nulle, excepté dans les cas prévus dans la troisième article.

9.—La quantité de bois insérée dans la Licence et que les parties s'obligent de tirer, sera évaluée à 5,000 pieds par mille de longueur, et il ne sera pas accordé de circuit de plus de 10 milles d'étendue, à une même personne dans le même endroit.

10.—Les réclamations pour le remboursement du quart déposé à raison de ce qu'il n'aura pas été coupé du bois en vertu de la Licence octroyée, ne seront pas admises.

11.—Les limites seront fixées d'après les lignes tirées par un D. A. aux frais communs de la Couronne et du requérant ; et dans le cas de difficultés touchant les limites, les lignes seront tirées de nouveau par un D. A. aux frais communs de la Couronne et de la partie ; et tout empiètement volontaire prouvé sera puni par l'annulation de la Licence et la saisie du bois coupé.

12.—Dans les Townships arpentés, il est du devoir de l'Agent du District de protéger les terres de la Couronne des empiètemens dans leurs arrondissemens respectifs ; et ils seront informés de vous fournir le premier de Février un état de la quantité de coupes de bois vendues sur les terres de la Couronne, ainsi que de se mettre en communication avec vous ; et vous de votre côté, vous leur prêterez toute l'assistance en votre pouvoir pour poursuivre les délinquants.

(Signé)

JOHN DAVIDSON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Vraie Copie.

J. C. TALBUTT.

RECETTES DE LA COUPE DES BOIS, &c.—Continuation.

Appendice
(T.)
28 Septembre.

Appendice
(T.)
28 Septembre.

PARTIES.	Billots.	1d. Pin Rouge.		1d. Pin Blanc.		1d. Chêne&Orme.		Coupe de bois.	Deniers déposés.		Recettes.
		Billots.	Pieds.	Billots.	Pieds.	Pièces.	Pieds.		£ s. d.	£ s. d.	
<i>Rapporté</i>		6565	249170	3781	253190	67	2278	d.			£ s. d.
McIntyre.....	81		3078								1537 7 8
Stubs.....				769	53830						19 16 6
Stubs.....	115		4370					130 7 1		20 16 8	93 17 11
Moore.....				567	39690					15 12 6	
Do.....	16		608							8 6 8	64 10 0
Do.....						36	1234	a 1½			
Stevenson.....				583	40810					20 16 8	69 8 3
Do.....	33		1254					90 4 11			
Duncan.....				61	4270						8 17 11
Miller.....				166	11620						24 4 0
O'Neil.....	36		1368								5 14 0
Do.....				725	50750						105 14 7
Rogerson.....	287		10906								45 8 10
McCrea.....	790		30020								125 1 8
Do.....						9	306	a 1½			1 18 3
Yuille.....				571	39970						83 5 5
Do.....	49		1862								7 15 2
Colton.....				369	25830						53 16 3
Do.....	165		6270								26 2 6
Do.....						5	170	a 1½			1 1 3
Johnston.....	973		36974								154 1 2
Brigham.....				480	33600						70 0 0
Do.....	17		646								2 13 10
Adams.....	330		12540								52 5 0
Do.....						11	374	a 1½			2 6 9
		9157	359366	8072	565040	128	4352				2568 7 10
Durrall.....	1220		46360								193 3 4
McDonnell.....				437	30590						63 14 7
Thomson.....	1309		49742								207 5 2
Do.....				17	1190						2 9 7
Colton.....	786		29868								124 9 0
Inglis.....				261	18270						38 1 3
Parker & Cie.....	1287		48906								
Do.....				28	1960			207 17 2		20 16 8	166 3 10
McArthur.....				679	47530						99 5 0
Do.....	386		14668								61 2 4
Do.....				692	48440						100 18 4
Do.....	389		14782								61 11 10
Do.....				673	47110						98 2 11
Do.....	366		13908								57 19 0
Thomson.....				457	31990						
Do.....	62		2356							8 17 1	
Do.....						6	204	a 1½		1 11 3	56 18 1
Do.....								77 14 9		10 8 4	
Johnston.....				103	7210						15 0 5
Do.....						17	578				3 12 3
Do.....	1429		54302								226 5 2
Durrall.....	1231		46778								194 18 2
McDonnell & Cie.....	1030		39140								163 1 8
Do.....				327	22820						47 13 9
Do.....				219	15330						
Do.....	18		684					34 15 9		10 8 4	24 7 5
Do.....				783	54810					31 5 0	82 18 9
A. McDonell.....	733		27854								116 1 2
Do.....				182	12740						26 10 10
Do.....	1093		41534								173 1 2
Conroy.....	1036		39368								164 0 8
Do.....	1195		45410								189 4 2
Johnston.....	1174		44612								185 17 8
Powell.....				46	3220						6 14 2
Do.....	218		8284								34 10 4
Do.....						6	204	a 1½			1 5 6
Hyde.....	658		25001								104 3 8
Do.....				18	1260						2 12 6
Miller.....				150	10500						21 17 6
Durrall.....	1197		45486								189 10 6
Do.....	1179		41802								186 13 6
Jackson.....				388	27160						56 11 8
Do.....	12		456								1 18 0
Price & Cie.....				484	33880						70 11 8
Do.....	30		1140								4 15 0
Hamilton & Cie.....	105		3990								16 12 6
Dunlop & Cie.....	1765		67070								279 9 2
		19908	756504	5944	339080	29	986				3920 18 7
McGeoy.....	980		37240								155 3 4
Do.....	2000		76000								316 13 4
McLachlin.....				755	52850						110 2 1
Avlin.....	500		19000								
Do.....				74	5180			89 19 2		67 14 2	22 5 0
J. Parker.....	200		7600								31 13 4
Supple.....	1338		50814								211 17 0
Porté ci-contre.....		5018	190684	829	58030						847 14 1

RECETTES DE LA COUPE DES BOIS, &c.—Continuation.

Appendice (T.)

28 Septembre.

Appendice (T.)

28 Septembre.

PARTIES.	Billots.	Id. Pin Rouge		Id. Pin Blanc.		Id. Chêne & Orme.		Coupes de Bois.	Deniers Déposés.	Recettes.
		Billots.	Pieds.	Billots.	Pieds.	Pièces.	Pieds.			
<i>Rapporté</i>		8492	322696	5615	393050	159	5406	d. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Robertson	99	3762		77	5390					2099 12 9
Do.										15 13 6
Do.						12	408	à 14		11 4 7
Egan & Cie.	931	35378								2 11 0
Do.				96	6720					147 8 2
Martin	545	20710								14 0 0
Egan & Cie.	860	32680								86 5 10
McIntyre	199	7562								136 3 4
Brezar				554	38780					31 10 2
Do.	86	3268								80 15 10
Do.	971	36898								13 12 4
H. Noel										153 14 10
		12183	462954	6342	443940	171	5814			2792 12 4
McGeoy	1200	45600								190 0 0
Dickson	327	12426	204	14280						29 15 0
Do.										51 15 6
Johnston			119	8330						17 17 1
Craig & Cie.			673	47110						98 2 11
Do.	8	304								1 5 4
D. Carmichael	15	570	305	21350						44 9 7
Do.										2 7 6
Martin	369	14022	578	40460						84 5 10
Moor	960	36480			60	2010				58 8 6
Do.										12 15 0
Bearman										152 0 0
Carmichael			343	24010	moins le dépot sur le lot sur lequel n'a pas été coupé de bois, No. 76, £20 16 8.			50 0 5		29 3 0
A. R. McDonell			364	25480						53 1 8
Do.	164	6232								25 19 4
Do.					96	3204				20 8 0
Brezar			667	46690						97 5 5
A. R. McDonell			73	5110						10 12 11
G. & R. Lang			576	40320						84 0 0
Do.	29	1102								4 11 10
Do.					52	1768				11 1 0
Snedden	208	7904								32 18 8
Do.			137	9590						19 19 7
Do.					55	1870				11 13 9
Chapman & Cie.	341	12958								53 19 10
Do.			16	1120						2 6 8
Do.	37	1406								5 17 2
Houston	75	2850								11 17 6
Do.			63	4410						9 3 9
Messenger			39	2730						5 13 9
Do.	18	684								2 17 0
Noel	811	30818								128 8 2
Brezar			613	42910						
Do.	50	1900								
Do.					28	952		103 5 3	10 8 4	92 16 11
Poupar			813	56910						
Do.					22	2738		135 19 9	31 5 0	104 14 9
Gillan			353	24710				51 9 7	13 10 10	29 12 1
Moor	724	27664						115 5 4	15 12 6	94 8 8
Roddy			594	41580					5 4 2	86 12 6
Do.	62	2354								9 16 4
Maxwell	530	20140								83 18 4
Do.			132	9240						19 5 0
McGeoy	1229	46792								194 11 10
Do.	1442	54796								228 6 4
		8603	326914	6662	446340	373	12682			2308 4 9
McFarlane	323	12374								51 2 10
Do.					57	1938				12 2 3
Do.			324	11480						47 16 8
Poupar	1364	51832								186 15 2
Do.			14	980				218 0 2	31 5 0	
Wright	788	29044								124 15 4
Halliday	858	32604								135 17 0
Forbes			1155	80850						
Do.					10	340		170 11 3	15 12 6	154 18 9
Do.	1127	42826								178 8 10
McCrea	1106	42028								175 2 4
Stevenson & Cie.	28	1064								
Do.			259	18130				42 4 1	20 16 8	21 7 5
McDonell			570	39900						83 2 6
Do.	23	874								3 12 10
Brigham			514	35980						74 19 2
Do.	16	608								2 10 8
Do.	926	35188								146 12 4
Do.			333	23310						48 11 3
Dickson			37	2590						5 7 11
Do.	6	228								0 19 0
McIntyre			571	39970						83 5 5
Porté ci-contre		6565	249470	3781	253190	62	2278			1537 7 8

RECETTE DE LA COUPE DES BOIS, &c.—Continuation.

Appendice (T.)

Appendice (T.)

28 Septembre.

28 Septembre.

PARTIES.	Billots.	1d. Pin Rouge.		1d. Pin Blanc.		1d. Chêne & Orme.		Coupes de Bois.	Deniers Déposés.	Recettes.
		Billots.	Pieds.	Billots.	Pieds.	Pieds.	Pieds.			
<i>Rapporté</i> ..	5018	190684	829	58030				£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Sparks ..	937	35606								847 14 1
Jardin ..	2468	93784								148 7 2
Hill ..	885	33630								390 15 4
Gillan ..			640	44800						140 2 6
do. ..					5	170		94 7 11	19 15 10	35 10 10
Kidder ..			775	54250						
Do. ..	54	2052						121 11 5	10 8 4	111 3 1
Cook & Cie.	696	26448								110 4 0
C. Symes.	2459	93442								389 6 10
Dunlop ..			562	39340						81 19 2
Do. ..	278	10564								44 0 4
Do. ..	194	7372								30 14 4
Do. ..			512	35840						70 13 4
G. & R. Lang.	907	34466								143 12 2
Durrell.	1353	51414								214 4 6
McConnell.	701	26638								110 19 10
Do. ..	672	25536								106 8 0
Do. ..			10	700						1 9 2
Bearman.	599	22762	Rendu à	M. Mall	och po	ur bois	appar-	94 16 10	64 17 11	29 18 11
T. O'Neil.	782	29716	tenant	à des par	ticulier	s.				123 16 4
Do. ..			14	980						2 0 10
Hill ..	795	30210								125 17 6
Do. ..	91	798								3 6 6
McKay.	600	22300								95 0 0
Sparkos.	947	35986								149 18 10
Bennett.	1211	46018								191 14 10
Do. ..			13	910						1 17 11
McDonell.	822	31236								130 3 0
Do. ..	932	35416								147 11 4
C. & S. McDonell.	881	33478								139 9 10
Do. ..	1810	63780								286 11 8
Hill ..	807	30666						127 15 6	20 16 8	86 2 2
Moor.	934	35492								
Do. ..			278	19460				188 8 6	10 8 4	167 11 10
Supple.	883	33554							10 8 4	
Wadsworth.	765	29070						121 2 6	31 5 0	139 16 2
Atkinson & Cie.	1092	41496								89 17 6
Do. ..	1060	40220								172 18 0
										167 16 8
	31563	1199394	3633	254310	5	170				5232 14 6
Cunningham.	763	28994								
Do. ..			154	10780						
Do. ..					39	1326	d. à 1 1/2	151 11 1	26 0 10	115 1 11
Sullivan.			269	18830					10 8 4	39 4 7
Do. ..					31	1051	d. à 1 1/2			6 11 9
Breckenridge & Cie.	469	17822								74 5 2
Atkinson & Cie.	1052	39976								166 11 4
Hill ..			678	47460						98 17 6
Hamilton & Cie.	33956		371	25970				706 18 4	208 6 8	498 11 8
LeClaire.					9	306				54 2 1
Do. ..	398	15124								63 0 4
Do. ..										1 18 3
	33956	2682	101916	1472	103040	79	2686			1118 4 7
		31563	1199394	3633	254310	5	170	Montant du	folio 8	5232 14 6
		19908	756501	5944	389080	29	986		7	3920 18 7
		9457	359366	8072	565040	128	4352		5	2568 7 10
		8603	326914	6662	466340	373	12682		4	2308 4 9
		12183	462954	6342	443940	171	5814		3	2792 12 4
	56	8256	313728	6480	453600	3524	11985		2	2296 2 10
	34012	92652	3520776	38605	2675350	11374	38675			20237 5 5
Montant brut des Recettes.—Dû à Québec sur les Coupes de Bois.										
J. Egan & Cie.								136 3 4		
Sneddon.								17 10 0		
Inglis.								38 1 3		
Thomson.								56 18 1		
Do. ..								35 10 10		
Kidder.								111 3 1		
Addams.								54 11 9		
Sneddon.								11 13 9		
Messenger.								5 13 9		
Do. ..								2 17 0		470 2 10
										£ 19757 2 7

E. E. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
Bytown, 14 Février, 1842.
(Signé,) JAS. STEVENSON, Percepteur.

Appendice
(T.)

PERCU SUR LES VENTES DE COUPES DE BOIS DU CLERGÉ en 1841, par JAMES STEVENSON, Percepteur, Bytown.

Appendice
(T.)

28 Septembre.

28 Septembre.

PARTIES.	Billots.	1d. Pin Rouge.		1d. Pin Rouge.		1d. Chêne&Orme		Coupes de Bois.	Deniers. Déposés	Recettes.
		Billots.	Pieds.	Billots.	Pieds.	Pièces.	Pieds.			
Hawley		23	874					£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Grierson		59	2242							3 12 10
Hilliard		8	304							9 6 10
Egan & Cie.						24	816			1 5 4
Sneddon		17	646							5 2 0
McLachline		23	874							2 13 10
McCabe		2	76							3 12 10
Chapman & Cie.						39	1326			0 6 4
Martin		65	2470							8 5 9
Sneddon				58	4060					10 5 10
Halliday				21	1470					8 9 2
Addams				61	4830					3 1 3
Grimes				220	15400					10 1 3
								32 1 8	2 12 1	29 9 7
		197	7486	368	25760	63	2142			£ 95 12 10
Rapporté.....										£ 95 12 10
Dû sur obligations pour Bois non vendu à Québec.										
Sneddon								5 9 2		
Addams								10 1 3		18 10 5
										£ 77 2 5

E. E.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
Bytown, 14 Février, 1842.

(Signé.)

JAS. STEVENSON,
Percepteur.

PERCU SUR LES VENTES DE COUPES DE BOIS audessous de BYTOWN, en 1841, par JAS. STEVENSON, Percepteur.

No.	PARTIES.	Billots.	Pin Rouge		Pin Blanc.		Chêne&Orme		Dépôts.	Recettes
			Billots.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.		
1	McPhee					12000			£ s. d.	£ s. d.
2	Whitcomb					20000				25 0 0
3	Baines					7500			15 12 6	46 17 6
4	Taylor					3000				15 12 6
5	Hatt					15000				6 5 0
6	McMartin					8000				31 5 0
7	McDonald					6480				16 13 4
8	A. Chesser					4000				13 10 0
9	Cummings					1500				8 6 8
10	McGuire					4500				3 2 6
11	Cameron					3000				9 7 6
12	McLaren					7000				6 5 0
13	McDonald					2992				14 11 8
14	Hollisher					2040				6 4 8
15	McArthur					8000				4 5 0
16	McKerecher					4200			2 1 8	14 11 8
17	McDonald					10500				8 15 0
18	J. Baker					9428				21 17 6
19	McDonald					9000				19 12 10
20	McSwain					2500				18 15 0
21	McCaul					11200				5 4 2
22	Johnston					2300				23 6 8
23	McCrea					6000				4 15 10
24	Lough					2240				12 10 0
						172380				4 13 4
	Moyenne de 70 pieds, environ				2462					£ 341 8 4

E. E.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Bytown, 14 Février, 1842.

(Signé.)

JAS. STEVENSON,
Percepteur.

Appendice
(T.)

PERCU SUR LES VENTES DE COUPES DE BOIS par G. L. MARLER, en 1841.

Appendice
(T.)

	£	s.	d.	£	s.	d.
7 Septembre. P. Patterson, Licence pour couper 10,000 d'Épinette et 200 de Pin..... † de	145	16	8	30	9	2
A. Stein, " " 3,000 do † de	31	5	0	7	16	3
Do. " " 500 Paires de Rames de Frêne.... † de	6	5	0	1	11	3
T. Yale, " " 15,000 Pin Blanc..... † de	31	5	0	7	16	3
V. Cook, " " 4,000 do. † de	8	6	8	2	1	8
T. Heaven, " " 1,000 Billots de Pin Blanc..... † de	20	16	8	5	4	2
T. Callis, " " 1,000 do do..... † de	12	10	0	3	2	6
A. McDonald, " " 400 Paires de Rames de Frênes.... † de	5	0	0	1	5	0
Pour des Rames de Frêne coupées par Bernard Marcotte dans l'augmentation de Somerset, pendant l'été de 1840, lettre du 26 Décembre, 1841.....				1	7	6
				£	66	13 9
Perçu sur les Coupes de Bois par C. F. Fournier, en 1841.						
W. Patton & Cie., à compte du Dépôt sur Bois à couper, lettre du 16 Décembre 1841.....				70	6	3
W. Price & Cie., sur Billots coupés l'hiver et le printemps de 1842.....				128	18	2
				£	199	4 5
Perçu sur les coupes de Bois par W. Morrison, en 1841.						
Jolette & Leodell, arrérages dus sur Licences, 1839 et 1840, 4,000 Billots.....				62	10	0
" " Licence 1841 3,000 do.....				46	17	6
W. Price & Cie., " arrérages sur Billots coupés en 1840.....				36	9	2
" " " en 1842.....				41	13	4
Trueman Kempton, à compte de 6,000 Billots de Pin et 6,000 do. d'Épinette.....				46	15	0
W. Price & Cie., Dépôt sur obligation pour £140 12s. 6d.....				46	17	6
				£	281	2 6
Perçu sur les coupes de Bois par Wm. McDonald, 1841.						
<i>Montant des ventes de Bois suivant Rapport No. 10, savoir :</i>						
P. & D. Stewart.....	9	7	6			
Wm. Cuthbert & Cie.....	65	10	5			
A. Ritchie & Cie.....	89	6	5			
				164	4	4
<i>Montant des ventes de Bois suivant Rapport No. 11.</i>						
A. Ritchie.....	141	15	11			
W. Cuthbert.....	195	12	6			
W. McPherson.....	18	15	0			
Ridout & Carter.....	52	10	0			
John Montgomery.....	28	2	6			
W. Cuthbert.....	70	0	0			
				486	15	11
<i>Montant des ventes de Bois suivant Rapport No. 12.</i>						
Wm. Cuthbert.....	6	5	1			
Arthur Ritchie.....	17	1	8			
				23	6	8
<i>Montant des ventes de Bois suivant Rapport No. 13.</i>						
Wm. Cuthbert & Cie.....	11	13	4			
A. Ritchie & Cie.....	18	15	0			
				30	8	4
<i>Argent reçu pour Bois coupé à Ristigouche et Streams.</i>						
Peter Stewart.....	35	16	8			
Idem.....	30	16	8			
				66	13	4
				£	771	8 7
Coupes de Bois payées par Messrs. W. Price & Cie. 1841.						
<i>St. Thomas.—Coupé en 1840-41.</i>						
18641-12 pieds de Billots d'Épinette, à 2½d.....	193	3	6			
334-16 do. do. à 3½d.....	4	17	5			
	199	0	11			
Dépôt Payé.....	52	1	8			
				146	19	3
<i>Rimouski et Métis suivant les Rapports de Bradley & McGuire.—Coupé en 1839-40.</i>						
5620 Billots de Pin, à 5d.....	117	1	8			
4076 do. d'Épinette à 2½d.....	42	9	2			
	159	10	10			
Dépôt Payé.....	8	9	3			
				151	1	7
<i>Rimouski & Metis—Coupé en 1840-41.</i>						
3016 Billots de Pin, à 5d.....	62	16	8			
3533 do. d'Épinette à 2½d.....	36	16	0			
	99	12	8			
Dépôt Payé.....	10	8	4			
				89	4	4
<i>Le Quarrean, coupé par P. McGill & Cie. en 1840-41.</i>						
2000 Billots de Pin, à 5d.....	41	13	4			
Dépôt Payé.....	5	4	2			
				36	9	2
				£	423	14 4

28 Septembre.

Appendice (T.) ETAT des Déboursés faits par JAMES STEVENSON, Percepteur, Bytown, portés au compte des deniers perçus sur les ventes de coupes de bois, à Bytown, 1841. Appendice (T.)

28 Septembre.

28 Septembre.

	£	s.	d.
Payé à McLean Stewart, Percepteur, Québec, salaire et pension.....	150	0	0
“ do voitures pour le mener aux anses du Foulon, pendant toute la saison.....	22	11	3
“ do Ports de Lettres et de Bonds.....	15	1	3
“ J. Patterson, Compteur de Bois, et autres Officiers (Waterside Officers).....	80	0	0
“ J. Cameron, do. do.....	80	0	0
“ W. Cameron, Check Officer stationné à Chatham.....	74	1	8
“ L. Pellite, Batellier, pour la saison, £54 12s. } “ Jean Gregoi, do. do. £46 16s. }	101	8	0
“ Commis et Teneur de Livres, de Septembre à Mars.....	75	0	0
“ A. Christie, pour Impression.....	17	4	11
“ McCrea, pour poser un tuyau de poele, réparations et boîte de fer blanc.....	5	2	10
“ Frais de Port, de Janvier à Décembre.....	18	18	6
“ Pour nettoyer le Bureau.....	10	0	0
“ Gray, Chitty, Armour & Cie., et Alexander Graham, pour papeterie.....	7	5	0
“ Bois de chauffage et Chandelles pour le Bureau et la Chambre de l'Inspecteur.....	14	18	0
“ J. English, Goudron et Peinture pour la Chaloupe.....	2	0	0
“ Commis et Teneur de Livres, de Mars à Septembre.....	75	0	0
“ Loyer du Bureau et de la Chambre de l'Inspecteur.....	25	0	0
“ McLean Stewart, Garde des Forêts au-dessus de Bytown, jours de salaire et louage de chevaux.....	57	0	0
“ C. D. Dawson, Assistant, accompagnant M. Stewart.....	17	5	0
“ J. Cameron, pour louage de chevaux et de cariole pour aller à Montréal.....	6	0	0
“ J. Stevenson, 12 jours à 10s par jour.....	6	0	0
“ G. & R. Lang, Chambre de sûreté en fer pour mettre les Licences et papiers.....	5	0	0
“ W. Cameron, à North Nation, £11 16s J. Cameron South Nation £46 5s.....	58	1	0
“ Pour percevoir le montant des Bonds et des comptes dans le District de l'Ottawa au-dessous de Bytown.....	50	0	0
“ W. Cameron, à Range and Blancé.....	12	7	6
“ J. Stevenson, frais de voyage pour aller à Montréal au sujet de l'affaire de Gatineau.....	6	10	0
“ do. salaire du Percepteur, une année.....	300	0	0
“ J. Robertson, D. A. pour arpentage et rapport sur les empiétements dans Packenham et Fitzroy.....	9	10	0
“ J. Stevenson, frais de voyage pour aller à Kingston.....	9	5	0
“ Commission payée à la Banque sur une remise de £831 4s. 8d. faite en Décembre, 1840, et portée au compte de l'année dernière.....	4	3	2
“ J. McNaughton, au débet du Département de l'A. G., déboursés jusqu'en Décembre, 1840.....	131	15	0
“ D. Christie, Impression.....	0	11	5
“ F. Allan, par ordre du Commissaire.....	0	15	0
“ McLean Stewart, aller à Bytown pour des plans, Arpenteur Général.....	51	0	0
“ J. McNaughton, son salaire du 31 Décembre, 1840, au 31 Décembre, 1841, au débet du Département de l'Arpenteur Général.....	240	13	4
	£	1739	7 10

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, Bytown, 9 Août, 1842.

ETAT—résumé du Bois passé à Bytown jusqu'à cette date, et coupé en vertu de Licences accordées par le Bureau dans le cours de l'hiver de 1841 à 1842.

Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.	Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.
772	70	..	5722	7105	26
100	814	..	117
612	69	..	744
534	19	..	95
49	943	1383	..
38	55	..	1052	1358	..
372	1183	..	152	689	..
161	165	847	..
888	1160	..	352	391	..
..	1157	..	342
56	770	..	195
65	683	..	76
399	523	50	..
118	6	..	449	400	..
352	344	..	184	..	138
311	440	15	191	84	..
417	165	7	..	1221	..
315	636
88	261	445	17
75	189	4	17	850	..
5722	7105	26	12140	14823	276

ETAT—résumé du Bois passé à Bytown, &c.—Continué.

Appendice
(T.)
29 Septembre.

Appendice
(T.)
28 Septembre.

Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.	Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.
12140	14823	276	22034	65845	356
--	944	--	429	299	--
--	352	--	684	--	--
381	416	--	468	107	--
161	354	--	--	803	--
240	160	4	--	1262	--
342	202	7	--	1302	--
6	814	5	--	1208	--
365	29	5	196	683	--
--	1387	--	758	214	19
--	1288	--	115	983	7
--	893	--	--	1344	--
263	352	--	403	553	--
105	1007	--	825	1019	--
--	822	--	318	27	--
--	1269	--	723	1256	--
--	331	--	614	80	--
--	770	--	--	472	--
5	441	--	--	1189	--
79	712	--	128	1133	--
235	954	--	--	981	--
519	49	--	196	637	--
12	1026	--	26	1642	--
18	1000	--	16	774	--
603	45	--	480	67	--
--	1507	--	263	854	--
671	1273	4	--	1135	--
72	--	--	--	1686	--
352	--	--	--	1348	--
101	--	49	281	560	--
175	--	--	131	1016	--
--	1385	--	--	1720	--
13	916	--	--	1764	--
--	900	--	--	1028	--
--	886	--	--	1227	--
--	514	--	1037	1566	--
252	598	--	--	1832	--
--	643	--	--	944	--
--	872	--	30	992	--
19	25	--	--	917	44
296	644	--	--	1094	--
577	44	--	--	1322	--
--	472	--	--	489	--
394	--	6	1048	1496	--
237	922	--	46	1452	--
87	874	--	53	1200	--
27	614	--	--	600	--
--	6	--	--	1129	--
735	563	--	--	476	--
393	935	--	--	1302	--
371	1133	--	--	1304	--
449	347	--	186	1262	--
238	1054	--	--	959	--
--	300	--	--	1107	--
577	1319	--	--	1456	--
397	1985	--	20	40	--
--	1152	--	--	824	--
--	984	--	--	1074	--
--	1014	--	--	1058	--
77	27	--	--	1134	--
--	1109	--	309	779	--
--	879	--	--	1354	--
--	665	--	--	1385	--
--	1025	--	--	1304	--
--	460	--	166	1088	--
--	1450	--	--	900	--
8	239	--	--	1720	--
42	772	--	--	1102	--
--	1519	--	--	1075	--
--	1311	--	--	1052	--
--	1169	--	--	896	--
--	--	--	--	1617	--
22034	65845	356	31983	138373	426

Appendice
(T.)

ETAT—résumé du Bois passé à Bytown, &c.—Continué.

Appendice
(T.)

28 Septembre.	Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.	Pièces de Pin Blanc.	Pièces de Pin Rouge.	Pièces de Chêne et d'Orme.	28 Septembre.
	31983	138373	426	32002	140900	480	
	19	941	54	--	945	--	
		1586			1068		
	32002	140900	480	32002	142913	480	Total.

MOYENNE.

Egal, suivant la moyenne ordinaire de 70 pieds pour la pièce de Pin Blanc, 38 pieds pour celle de Pin Rouge, et 34 pieds pour celle de Chêne, aux chiffres suivants:—

	£	s.	d.
Disons 2,240,140 pieds de Pin Blanc à 1d.	4666	19	2
" 5,430,694 do. do. Rouge à 1d.	22627	17	10
" 16,320 do. Chêne et Orme à 1½d.	102	0	0
" 21,667 Billots, à 5d. chaque.	451	7	11
	£	27848	4 11
A quoi il faut ajouter le Bois qui reste encore à passer, environ 570,000 pieds de Pin Rouge à 1d.	2375	0	0
	£	30223	4 11

N. B.—Il y a encore beaucoup de réclamations à régler au sujet des Bois appartenant à des particuliers, qu'on dit être compris dans les Etats qui précèdent, et qui n'ont pas encore été payés faute de preuve suffisante.

(Signé.)

JAS. STEVENSON,
Percepteur.

Appendice
(T.)

3 Octobre.

Appendice
(T.)

3 Octobre.

Reponse à deux Adresses que l'Assemblée Législative a présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, le 19e Septembre, 1842, pour prier Son Excellence de mettre devant la Chambre un Etat détaillé des deniers reçus par l'Agent des Terres de la Couronne à Gaspé, dans les années 1835, '36, '37, '38, '39, '40, '41 et '42, sur les ventes de Terres, et de coupes de Bois de la Couronne, et des sommes remises dans la même période, avec l'indication de la balance que cet Agent doit aux officiers de la Reine; et aussi, un Etat détaillé des licences accordées et du bois coupé dans le comté de Bonaventure, de 1835 à 1842 inclusivement, par Robert Ferguson, Arthur Ritchie et compagnie, Peter et John Adams, William Hamilton, Hugh et John Montgomery, Peter et Donald Stewart, Peter Sutherland, William Cuthbert et compagnie, Ralph Pretchard, James McCracken, John McDougal, William Carter, William McPherson, et autres engagés dans le commerce de Bois dans le comté de Bonaventure; et enfin des deniers reçus dans la même période par l'Agent des Terres du District de Gaspé.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Est. }
Kingston, 1 Octobre, 1842. }

No. 1.—Etat détaillé des deniers reçus par l'Agent des Terres de la Couronne à Gaspé dans les années 1835, '36, '37, '38, '39, '40, '41 et '42, sur les ventes de Terres et les coupes de Bois de la Couronne, et des sommes remises durant la même période, indiquant la balance que le dit Agent peut devoir maintenant aux officiers de la Reine.

No. 2.—Etat des ventes de Bois dont il a été fait rapport par W. MacDonald, Ecuier, Agent des Terres de la Couronne, Gaspé, du 1835 à 1842, inclusivement.

No. 3.—Copie des Rapports de No. 8 à 37, relatifs aux Terres de la Couronne, faits par M. MacDonald accompagnant le compte courant transmis le 26e septembre, 1842.

Appendice
(T.)
3 Octobre.

No. 1.

ETAT DETAILLE des deniers reçus par l'Agent des Terres de la Couronne à Gaspé dans les années 1835, '36, '37, '38, '39, '40, '41 et '42, sur les ventes de Terres et les coupes de Bois de la Couronne, et des sommes remises durant la même période, indiquant la balance que le dit Agent peut devoir maintenant aux officiers de la Reine.

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 28e Septembre, 1842.

JOHN DAVIDSON.

Dr.

William Macdonald, Ecuier, Agent, Gaspé, en Compte avec le Département des Terres de la Couronne.

Ar.

	Montant des ventes de terre		Montant des coupes de bois		1834. Décembre 31. 1835. Janvier..... 24 29. Mai	1836. Septembre 7. 29. Janvier 14. Fevrier 4. Avril 18. Juin 4. 30. Décembre.....	Montant.					
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.				
1834. Décembre 31.	338	16	114		Montant de toutes les remises de 1834.....			213	6	9		
1835. Décembre 31.	238	10	44	45	Traite de J. LeBel sur le Receveur Général " William Cuthbert " Arthur Ritchie. Traite sur William L. Felton Lettre de change de E. Enright, Sig Traite de H. Montgomerie.....	7. 29.	120	11	3	49	1	9
				855	Lettre de change de Montgomerie..... Traite de A. Ritchie..... " R. Ferguson..... Payé par W. L. Felton.....		559	0	0	106	5	0
					Exploration de la rivière Tomkeswick.....		12	0	0			
1836.	54	13	5	28	Traite de A. Ritchie..... " W. Cuthbert..... " A. Ritchie & Cie..... " W. Cuthbert & Cie..... Billets de Banque du New Brunswick..... " W. Cuthbert..... " H. & J. Montgomerie..... " A. Ritchie..... " J. Hardeley..... Argent payé à Quebec..... do.....	14. 4. 18. 4. 30.	139	0	0	93	15	6
				1214	Payé à Forest, suivant reçu transmis par M. McD..... Comptes de frais d'arpentage des Townships de Cox, Hamilton, et Newport.....		6	0	0	611	6	5
	632	0	84	2143	Porté autre part.....					788	5	3
					Porté autre part.....					2670	3	64

Appendice
(T.)
3 Octobre.

N. B. On ne trouve point dans le Bureau d'Etat détaillé des recettes ci-dessus à compte des ventes des coupes de bois.

Reçu sur les ventes de terre dans toute l'année, suivant les Etats Nos. 15, 16, 17.....
Reçu sur une vente de foin, de J. Adams.....
Reçu sur les ventes de coupes de bois en 1836 :
* De Cuthbert, Lyons, Ramsay, Humphrey, Campbell et Adams..... £156 0 0
* Obligation de W. Cuthbert, payée le 1 fevrier..... 93 15 6
* De W. Cuthbert, 12 do..... 180 0 0
* Obligation de J. Paul payée..... 50 12 6
* De J. McCracken..... 31 0 0
* De Montgomerie et Paul..... 41 15 0
Reçu à compte de l'Etat No. 1..... 661 9 6

* L'on ne trouve point dans le bureau d'Etat détaillé de ces recettes.

Appendice (T.)
3 Octobre.

Appendice (T.)
3 Octobre.

Dr. William Macdonald, Ecuier, Gaspé, en Compte avec le Departement des Terres de la Couronne.

No. 1.

(CONTINUE.)

1837.	Montant des ventes de terre		Montant des coupes de bois		1837.	Rapporté.	Montant.	Montant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Décembre 31	632 0 5	2113 15 9	170 8 3				2670 3 6	
	Reçu sur les ventes de Terre dans toute l'année, suivant les Etats No. 18, 19, 20, 28. (N.B.—Les Etats de 21 à 27 inclusivement ont été résiliés.) Reçu sur les ventes de coupes de Bois: Partie de l'Etat No. 1, ventes, 2 janvier, à McCracken et Ritchie..... £33 15 0 Dépôt sur l'Etat No. 2..... 148 5 0 Arrérages sur l'Etat No. 1, savoir: James McCracken..... £16 5 0 J. Montgomery..... 40 12 6 Ramsay..... 55 0 0 111 17 6 Argent payé par le Dr. G. M. Douglas à compte pour l'exploitation de l'Etat No. 1, ventes, 2 octobre, 1836..... £47 0 0 Do. do. do. mars, 1837..... 100 0 0							
				298 17 6			281 7 6	
				117 0 0			118 8 9	
				802 9 0			53 5 7	
				3392 2 3			3392 2 3	
1838					1838			
Janvier 1					Janvier 29	Traite par M. Sheppard.....	13 0 0	
Décembre 31	114 13 1				Mars 12	et Lettres de change.....	41 3 0	
					Mars 22	Argent reçu.....	7 15 0	
					Mai	Traite sur Synes & Ross.....	55 0 0	
					Juin 5	do. Baird, et argent reçu.....	57 2 0	
					Septembre 11	Traite de Ritchie sur Gilmore.....	88 0 0	
					Novembre 6	do. sur Baird.....	131 0 0	
						do. Ritchie & Cie.....	62 5 4	
						do. do. sur Baird.....	25 0 0	
						Argent remboursé à Louis Cyr, sur la licence 591.....	3 11 10	
						do. A. Ritchie sur do. 153.....	18 15 0	
						Payé à McGie pour exploration de rivières.....	7 0 6	
						Surcrédit George Dickson, le 3 du courant.....	0 10 0	
	114 13 1	489 5 1				Porté autre part.....	29 17 5	
							509 2 9	

Dr.

Appendice (T.)

3 Octobre.

An.

No. 1.

William Macdonald, Ecuyer, Agent, Gaspé, en Compte avec le Département des Terres de la Couronne.

(CONTINUE.)

Dr.		Cr.		Montant.		Montant.	
		ventes de terres coupes de bois		£ s. d.		£ s. d.	
1839.	Décembre 31.....			114 13 14	4 9 5 1		569 2 9
		Rapporté.					
		Etat des ventes de terres No. 31.....					
		Foin de sarrasin vendu à Barclay.....					
		Reçu sur les ventes de coupes de bois, savoir:					
		De W. Hamilton, Etat A..... £ 9 1 1					
		Dépôt sur l'Etat No. 1..... 131 5 0					
		Arretrages sur l'Etat No. 3..... 332 8 5					
		Surplus de bois, Etat A. Hamilton, Perchard et Ritchie, 105 16 8					
		573 11 2					
		1540.					
	Décembre 31.....	23 13 1					511 15 0
		Montant de l'Etat des ventes de terres No. 35.....					
		Reçu sur les ventes de coupes de bois, savoir:					
		Dépôt sur l'Etat No. 5..... £ 66 5 0					
		Arretrages sur do. No. 1..... 303 17 0					
		Dépôt sur do. No. 7..... 125 12 8					
		Arretrages sur do. No. 3..... 90 12 4					
		Surplus sur do. No. 2..... 717 1 8					
		1376 14 10					
		(Etat No. 6.—Recapitulation.)					
		Payé à compte des arpentages, suivant les Instructions du 21 Décembre, 1833.....					
		135 0 0					
		1541.					
	Décembre 31.....	2 12 0					1 11 3
		Montant de l'Etat des ventes de terre No. 37.....					
		Reçu sur les ventes de coupes de bois, savoir:					
		Dépôt sur l'Etat No. 9..... £218 17 1					
		Do. No. 10..... 164 4 4					
		Do. No. 12..... 23 6 8					
		Do. No. 13..... 31 8 1					
		Do. No. 11..... 66 13 4					
		Arretrages des Etats Nos. 7 et 9, suivant l'Etat No. 11, 126 15 11					
		990 5 8					
		Argent, mandat sur La Banque de P.A.B..... 160 15 8					
		Do. en billets, reçu le 22 janvier, 1842..... 19 11 5					
		3752 10 10					
		Porté autre part.....					
		£ 2179 3 9					

Appendice (T.)

3 Octobre.

Appendice (T.)
3 Octobre.

Appendice (T.)
3 Octobre.

Dr. William McDonald, Ecuyer, Agent, Gaspé, en compte avec le Département des Terres de la Couronne.

Ar.

No. 1.

(CONTINUE.)

1841.		1841.	
Montant.	1841.	Montant.	1841.
Rapporté	£ 3752 10 10		
Décembre 31			
	£ 3752 10 10		
Frais de perception du surplus des coupes de Bois en 1835, suivant compte No. 3 Rapporté			
Pour garde des Bois, sur £105 16 8, surplus sur les coupes de bois, en 1832, suivant compte No. 4			
Pour do. sur £117 1 8, surplus sur les coupes de Bois, Mai, 1840, suivant compte No. 5			
Pour do. du 1 Janvier au 19 août, 1841, suivant compte No. 6			
Pour do. du 17 août au 31 décembre, 1841, suivant compte No. 7			
Compte d'arpentage du township de Itope, No. 1			
Do. Nouveau Richmond, No. 2			
Do. Ristigouche, No. 3			
Do. Carleton, No. 4			
Do. Baie de Ristigouche, No. 5			
Do. de la ligne de derrière de Maria et partie de la rivière Cas- capédia			
Do. du front du township de Port Hautel			
Do. partie de la ligne de derrière du Nouveau Richmond			
Do. front du township de Nouvelle, et une concession de la Rivière			
Commission sur les ventes de coupes de Bois, £3993 18 2, à 10 pour cent			
Do. sur les ventes de Terre, £163 15 8 1/2, à 5 pour cent			
	£ 3752 10 10		

Reçu ni Flats ni argent de M. MacDonald, depuis le 1 Janvier, à venir au 26 Septembre, 1842.
Les différents items du compte ci-dessus marqués * n'ont pas encore été approuvés.

Commission sur les ventes révoquées 1836	£116 8 9
Frais d'examen, etc. 1839	27 1 3
Frais pour recevoir les réclamations des Squatters, 1840	85 9 8
Charges des comptes Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 1841	166 4 4
	£397 4 0

Dr.

ETAT des ventes de coupes de Bois, par William Macdonald, Ecuyer, Agent des Terres de la Couronne, Caspé, de 1835 à 1842, inclusivement.

Année.	Noms des acquéreurs	Pieds de pin blanc à 2d.	Billots de pin à 5d.	Billots d'épette à 2½d.	Montant.
1835.	Il n'y a pas dans ce Bureau d'Etat détaillé de ventes de coupes de Bois pour cette année; le montant total remis à compte des coupes de bois en 1835, suivant le résumé fait sur les comptes de M. Macdonald, est de				£ s. d. 855 13 3
1836.	Reçu à compte des ventes de coupes de Bois, suivant le rapport de M. Macdonald de 1836; il n'y a pas d'autre Etat détaillé que le compte courant transmis ci-joint				553 3 0
En addition aux Etats qui précèdent les rapports ci-dessus ont été reçus:					
	Noms des acquéreurs	Pieds de pin blanc à 2d.	Billots de pin à 5d.	Billots d'épette à 2½d.	
	A. Ramsay	35200			73 6 8
	Lawrence Lyons	12000		150 Tonneaux de pin blanc, à 120s ..	31 0 0
	W. Cuthbert			2660 " " " " ..	159 12 0
	James M. Cricken			760 " " " " ..	45 12 2
	A. Ritchie	108400		1880 " " " " ..	315 6 0
	J. Montgomerie	26000		760 " " " " ..	99 3 4
		181600		6210	£ 1310 3 2
1837.	James McCracken	10400			91 13 4
	A. Ritchie	59600	250	250	131 19 7
	W. Carter	9600			20 0 0
	W. Cuthbert	48000	350	350	111 15 5
	J. Montgomerie	8000			16 13 4
		135600	600	600	£ 302 1 8
1838.	W. Ritchie et Cie	179450	825	625	361 14 7
	W. Cuthbert	120320	200		251 16 8
	J. Montgomerie	12000			25 0 0
	Elias Le Bus			268000 pieds de bois, à 2s. 1d	28 0 0
		285200	1025	625	£ 669 11 3
1839.	W. Cuthbert	88000	250	250	191 2 11
	A. Ritchie et Cie	48000	500	500	157 5 10
	J. Montgomerie	31000			70 16 8
	W. Adams	4000			8 6 8
	H. Ramsay	21600			45 0 0
	Peter Stewart	26000			54 3 4
	George Ridout	4800			10 0 0
	W. Hamilton	17986			37 7 9
	P. Perchard			314000 pieds de bois, à 2s. 1d	35 16 8
		244386	750	750	£ 609 19 10
1840.	W. Ritchie	216000	8000	150	618 4 7
	P. Perchard	16000	1000	500	59 7 6
	W. Cuthbert	192000	800		419 3 4
	W. McPherson	30000			62 10 0
	George Ridout, chez Carter	20800			43 6 8
	Montgomerie et Cie	41000			85 8 4
	P. et D. Stewart	21000			44 3 4
	H. et A. Ramsay	11600			24 3 4
	W. Hamilton	25600			53 6 8
	R. Pritchard		960		20 0 0
		575000	10760	650	£ 1429 13 9
1841.	R. Ferguson	8000			16 13 4
	A. Ritchie	301600	500	850	677 16 3
	W. Cuthbert	200800			428 15 0
	P. Stewart	50000			104 3 4
		560400	500	850	£ 1227 7 11

Appendice (T.) 3 Octobre.	1842.—Aucun Etat de ventes ou recettes pour cette année n'a été reçu jusqu'au 26 Septembre, 1842. Restant à percevoir sur les ventes, 1841, P. et D. Stewart W. Cuthbert et Cie A. Ritchie et Cie	£ 28 2 6 250 6 3 375 9 5 <hr/> £653 18 2	Appendice (T.) 3 Octobre.
---------------------------------	--	---	---------------------------------

Kingston, 26 Septembre, 1842.

Récapitulation, 1835.....	£ 855 13 3
1836.....	1310 3 2
1837.....	302 1 8
1838.....	669 11 3
1839.....	609 19 10
1840.....	1429 13 9
1841.....	1227 7 11
	<hr/> £6404 10 10
Ventes de bois suivant compte courant, 1 ^{re} partie.....	£2369 3 3
2 ^{de} partie.....	3381 11 2
Restant à percevoir, suivant état.....	653 18 2
	<hr/> £6404 12 7
Remis en plus dans l'état No. 1.....	£0 1 10
" en moins, No. 4.....	0 0 1
	<hr/> 0 1 9
	<hr/> £6404 10 10

No. 3.

Copie des Etats de ventes de terres de M. Macdonald, No. 8 à No. 37, accompagnant le Compte courant transmis le 26 Septembre, 1842.

Township.	Lot et Rang.		Acres.	Noms des acquéreurs.	Date.	Prix.		Montant.		Paiement fait.		Total de l'état.			
						£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.				
No. 8.															
Richmond.....	O.	3	144	Robert McNair.....	Juillet 29	1	3	9	0	0	2	5	0		
		4	81	John McNair.....	"	1	6	6	1	6	1	10	4½		
		1	50	Alexander Calder.....	"	1	3	3	2	6	0	15	7½		
		2	222	François X. Cyre.....	"	1	3	13	17	6	3	9	4½		
		3	54	Edward Le Blanc.....	"	1	6	4	1	0	1	0	3		
		5	52½	William Cuthbert et Cie.....	"	1	6	3	18	6½	0	19	6		
		6	105	John Cochrane.....	"	2	3	11	16	3	2	19	0½		
		7	120	L'Amant Cyre.....	"	1	6	9	0	0	2	5	0		
8	105	William Cuthbert et Cie.....	"	1	6	7	17	6	1	19	4½				
												17	3	6½	
No. 9.															
Richmond.....	O.	1	100	Robert Cumming.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
		2	100	Henry Cochrane.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
		3	100	James Campbell.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
		4	100	Daniel Sillers.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
		5	100	Edward Le Blanc.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
		6	100	John Parout.....		1	3	6	5	0	1	11	3		
7	100	John McWhirter.....		1	3	6	5	0	1	11	3				
												10	18	9	
No. 11.															
Carleton.....	45	2	98	Hilary Michaud.....		1	3	6	2	6	4	11	10½		
			76	Révd. L. S. Malo.....		1	3	5	4	6	5	4	6		
												9	16	4½	
				Porté autre part.....									£ 37	18	8½

Appendice
(T.)
3 Octobre.

No. 3.

Appendice
(T.)
3 Octobre.

Cours des Etats de ventes de terres de M. Macdonald, No. 8 à No. 37, accompagnant le Compte courant transmis le 26 Septembre, 1842.

(CONTINUE.)

Township.	Lot et Rang.	Acres.	Noms des acquéreurs.	Date.	Prix.	Montant.	Paiement fait.	Total de l'Etat.				
					s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Ristigouche.....	18 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1	50 Moody Cogswell.....	Nov. 7.	1 9	4 7 6	1 1 10½	37 18 8½				
			95s Robert Ferguson, Ecuyer.....	"	1 9	23 9 0	23 9 0					
			200 James Dunkin Sillers.....	"	1 9	17 10 0	4 7 6					
			110 John Sharp.....	"	1 9	9 12 6	2 8 1½					
			110 Thomas Sharp.....	"	1 9	9 12 6	2 8 1½					
			136 Neil Rogers.....	"	1 9	11 12 0	2 19 6					
			114 Marcellus Marshall.....	"	1 9	13 10 0	3 7 6					
			188 William McNeil.....	"	1 9	17 2 6	4 5 7					
			50 George Mour.....	"	1 9	4 7 6	1 1 10½					
			50 John C. Tingloy.....	"	1 9	4 7 6	1 1 10½					
			55 Stephen Grover.....	"	1 9	4 16 3	1 10 7½					
			100 John Stanfield.....	"	1 8	8 6 8	2 1 8					
			Montant des Etats 13 et 14, manquant, supposé.....								50 3 3	
											150 8 5	
								£ 238 10 4½				
No. 15.												
Richemont.....	12	1	116 James Powell.....	Sep. 15. 1835.	2 0	14 12 0	3 13 0					
	30	4	100 Archibald McKay.....	Mars 18 1834.	1 3	6 5 0	1 11 3					
Marin.....	25	2	33 John Doddridge.....	Sep. 15. 1834.	2 0	3 6 0	0 16 6					
Carleton.....	16	2	84 Leon Le Blanc.....	"	1 8	7 0 0	1 15 0					
	45	2	98 Hilary Michaud.....	1832. 1834.	1 3½	6 7 6	1 10 7½					
	3	1	100 Christopher Kerr.....	Sep. 15. 1835.	3 0	15 0 0	3 15 0					
	19	}	250 Alexander Allan.....	"	1 3	15 15 0	3 18 9					
	20		300 John Nichol.....	"	1 3	18 15 0	4 13 9					
	9	}										
	10											
Hamilton.....	10	1	200 Aimé Arseneau.....	Mars 18 1835.	1 6	15 0 0	3 15 0					
Carleton.....	6	}	327 John Grant.....	"	1 3	20 8 9	10 4 5					
	7		107 Joseph Allain.....	"	1 3	6 13 9	1 13 6					
	8	}										
	9											
							37 6 9½					
							Intérêt....	0 8 9				
No. 16.												
Richemont.....	40	1	69½ Robert Jamieson.....	Sep. 15. 1834.	2 0	6 19 4	1 14 10					
Marin.....	40	1	50 Fabien Allard.....	25.	2 9	6 17 6	1 11 4½					
	25	2	105 Robert Stewart.....	"	1 8	8 15 0	2 3 9					
	6	}										
	7		327 John Grant.....	Mars 18 1835.	1 3	20 8 9	5 2 2½					
Carleton.....	8	}										
	9		107 Joseph Allain.....	"	1 3	6 13 9	1 13 6					
							Intérêt....	12 8 8				
								0 1 8				
No. 17.												
Marin.....	25	2	105 Robert Stewart.....	Juil. 1834.	1 8	8 15 0	4 7 6					
								4 7 6				
No. 18.												
Richemont.....	4E	1	104 Archibald Kerr.....	Juil. 29. 1834.	2 0	10 8 0	2 11 0					
	11		140 William Howatson.....	"	2 0	14 0 0	3 16 0					
	53		144 John Chubbell.....	"	2 0	14 8 0	3 12 0					
	52		53 Laven nee Caley.....	"	2 0	5 6 0	3 19 6					
	40	}	69½ Robert McTaggart.....	"	2 0	6 19 4	3 9 8					
	50		69½ Robert Jamieson.....	"	2 0	6 19 4	1 14 10					
	22	}	144 Nazaire Cormier.....	"	2 0	1 8 6	0 7 1½					
	25		33 John Doddridge.....	"	2 0	2 6 0	1 13 0					
	28	}	36 Aubin DeGonfle.....	"	1 10	3 6 0	2 9 6					
	3		144 Robert McNeil, par John McCormick.....	"	1 3	9 0 0	4 10 0					
	1	}	54 Alexander Calder.....	"	1 3	3 2 6	0 15 7½					
	2		222 François X. Cyré.....	"	2 3	13 17 6	6 18 9					
	40	}	105 John Cochran.....	"	2 3	11 16 3	2 19 0½					
	7		120 L'Annan Cyré.....	"	1 6	9 0 0	4 10 0					
Porté autre part.....							43 0 0½					

Corre des Etats de ventes de terres de M. Macdonald, No. 8 à No. 37, accompagnant le Compte courant transmis le 26 Septembre, 1842.

3 Octobre.

3 Octobre.

(CONTINUE.)

Township.	Lot & Rang.	Acres.	Noms des acquéreurs.	Date.	Prix.	Montant.	Paiement fait.	Total de l'Etat
				1834	s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Rapporté							43 0 0	
Richemont	1/2 E 1	4	100 Robert Cummings	Juillet 29	1 3	6 5 0	1 11 3	
	1/2 O 2	2	100 Henry Cochrane	"	1 3	6 5 0	1 11 3	
	1/2 O 2	2	100 Daniel Sillers	"	1 3	6 5 0	1 11 3	
	1/2 E 3	3	25 James Adair	Jan. 6	2 0	2 10 0	1 7 6	
	1/2 E 3	3	75 John McColm	"	1 10	6 17 6	3 8 0	
	1/2 E 14	2	54 Michael Murphy	"	1 6	4 1 0	2 0 0	
			80 Edward Power	"	1 6	6 0 0	2 0 0	26 10 3 1/2
No. 19.								
				1834				
Richmond	8	1	231 William Cuthbert & Cie	Juillet 29	1 9	20 4 3	10 2 1 1/2	
	29	2	200 do.	"	1 6	15 0 0	7 10 0	
	1/2 O 20	2	63 do.	"	2 0	0 12 0	0 6 0	
	1/2 E 21	2	73 do.	"	2 0	0 17 0	0 8 6	
	1/2 O 22	2	164 do.	"	2 0	1 13 6	0 16 9	
	1/2 O 32	3	100 do.	"	1 10	9 3 4	4 11 8	
	1/2 O 32	3	52 1/2 do.	"	1 6	3 18 6 1/2	1 19 3 1/2	
	1/2 E 3	3	105 do.	"	1 6	7 17 6	3 18 9	
Marin	1/2 E 7	1	100 do.	26	1 6	16 13 4	8 6 8	
	1/2 E 7	3	180 do.	"	1 8	15 0 0	7 10 0	
			105 do.	"	1 8	8 15 0	4 7 6	49 17 3
No. 20.								
				1834				
Marin	1/2 O A	1	50 Fabien Alard	Juillet 26	2 9	6 17 6	1 14 4 1/2	
	1/2 E 12	2	65 1/2 John U. Campbell	Août 6	2 0	6 11 1	1 12 10 1/2	
	1/2 E 12	2	84 Etienne Guillot	Juillet	1 8	7 0 0	1 15 0	
	1/2 E 12	2	141 1/2 Alexander Campbell	Août 6	1 8	11 15 0	2 18 9	
	1/2 E 19	1	388 Gillis, voir W. Campbell & Cie	"	1 8	32 6 8	8 1 8	
	1/2 E 17	2	81 Urbain Johnston	Jan. 6	1 9 1/2	7 10 6	3 15 3	
Hamilton	1/2 E 23	2	200 F. & P. Arsenau	"	1 3	12 10 0	9 7 6	
	1/2 O 29	3	100 Muxime Poirier	"	1 3	6 5 0	4 13 0	
	1/2 E 29	3	100 Jean L. Carlotier et Morris Cavanagh	1835				
Carleton	9	2	107 Joseph Alard	Jan. 5	1 3	6 5 0	4 13 9	
	1	1	100 William Nichol	Juillet 15	3 0	15 0 0	3 15 0	
	3	3	100 Christopher Cain	"	3 0	15 0 0	3 15 0	
	23	3	234 George Dickson	"	1 3	15 11 9	3 7 11	
	1/2 S 12	1	50 Moody Cogswell	Nov. 7	1 9	4 7 6	2 3 9	
	1/2 S 8	1	50 John C. Tingley	"	1 9	4 7 6	1 1 10 1/2	54 6 11 1/2
No. 23.								
				1835				
Hamilton	10	1	200 Aimé Arsenau	Jan. 5	1 6	15 0 0	5 0 0	
	1/2 E 29	2	100 Charlemagne Arbou	"	1 3	6 5 0	4 13 9	9 13 9
No. 29.								£ 170 8 3 1/2
				1831				
Marin	59	1	65 1/2 John U. Campbell	Juillet	2 0	6 11 6	1 12 10 1/2	
	53	2	141 1/2 Alexander Campbell	"	1 8	11 15 0	2 18 9	
Richmond	1/2 O 9	1	132 Donald Campbell	"	2 0	13 4 0	3 6 0	
	11	1	140 William Howatson	"	2 0	14 0 0	3 10 0	
	12	1	146 James Powell	"	2 0	14 12 0	3 13 0	
	53	1	144 John Campbell	"	2 0	14 8 0	3 12 0	
	1/2 O 50	2	69 1/2 Robert Jamieson	"	2 0	6 19 4	1 14 10	
	11	2	81 John McNair par Wm. Fitzgerald	"	1 6	6 1 6	3 0 9	
	6	3	105 John Cochrane	"	2 3	11 16 3	2 19 0 1/2	
	1/2 E 1	4	100 Robert Cumming	"	1 3	6 5 0	1 11 3	
	1/2 E 2	2	100 James Campbell	"	1 3	6 5 0	1 11 3	
	1/2 O	2	100 Daniel Sillers	"	1 3	6 5 0	1 11 3	31 1 0 1/2
No. 30.								
				1834				
Richmond	1/2 O 2	4	100 Daniel Sillers	Juillet	1 3	6 5 0	1 11 3	
	9	1	309 John Nichol	"	1 3	18 15 0	4 13 9	6 5 0
No. 31.								
	13	1	118 Neil Campbell	Juillet	2 0	11 16 0	6 17 0	
	1/2 O 1	2	50 Alexander Calder, par Robert McNair, acquéreur.	"	1 3	3 2 6	0 15 7 1/2	7 12 7 1/2
Porté autre part								£ 44 18 7 1/2

Compte des Etats de ventes de terres de M. Macdonald, No. 8 à No. 37, accompagnant le Compte courant transmis le 26 Septembre, 1842.

(CONTINUÉ.)

Township.	Lot et rang.		Acres.	Noms des acquéreurs.	Date.	Prix.	Montant.	Paiement fait.	Total de l'Etat.
						s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Rapporté									44 18 7½
No. 32.									
1834.									
Richemont	½ O.	9	130	Donald Campbell	Juillet	2 0	13 4 0	3 6 0	
		12	146	James Powell		2 0	14 12 0	3 13 0	
	½ E.	52	53	John Porter		2 0	5 6 0	2 13 0	
	½ O.	50	69½	Robert McFiggart		2 0	6 19 4	1 14 10	
		23							
		24	45½	James Adair		2 0	4 11 0	1 10 6	
	½ O.	1	100	Henry Cochrane		1 3	6 5 0	1 11 3	
	½ O.	6	100	John Paréut		1 3	6 5 0	4 13 9	
	½ E.	6	100	John McWhister		1 3	6 5 0	4 13 9	
1835.									
		51	100	Michel Lasante	Janvier	2 0	10 0 0	7 10 0	
		19							
	½ O.	20	42	Hugh McCready		2 0	4 4 0	2 1 5½	
		21							
		26							
		27	111	John McColm		1 10	10 3 6	1 12 6	
		29							
		9							
		10	300	John Nichol		1 3	18 15 0	4 13 9	
		11							
		19							
		20	252	Alexander Allan		1 3	15 15 0	7 17 6	
1834.									
Ristigouche		7	50	George Mour	Nov. 7	1 9	4 7 6	2 3 9	
		8	50	John C. Tingley	"	1 9	4 7 6	2 3 9	
Marin		59	90½	Louis Cyre	Juillet	1 8	7 17 6	3 11 10½	
Hamilton		15	100	Etienne Bugcol		1 3	6 5 0	1 11 3	
Richemont	½ E.	50	69½	Romain LeBlanc		2 0	6 19 4	3 0 0	
60 1 11½									
No. 33.									
Ristigouche		2	110	John Sharp	Nov. 7	1 9	9 12 6	4 16 3	
		3	110	Thomas Sharp	"	1 9	9 12 6	4 16 3	
9 12 6									
No. 34.									
1835.									
Richemont	½ E.	Part. 1	352	Edward Burton	Jan. 6	1 3	22 0 0	16 10 0	
		4							
		29	120	Anthony Metcalfe	Jul. 15	1 3	7 10 0	3 2 6	
19 12 6									
No. 35.									
Carleton	A.	1	82	John McPherson, décédé, Peter Day, légataire	Oct. 6	1 6	6 3 0	4 12 3	
	B.	5	96	John Wright, par Arthur Ritchie	"	1 6	7 4 0	5 8 0	
Ristigouche		6	200	George Callock	"	1 8	16 13 4	11 13 4	
Richemont	½ E.	50	69½	Romain LeBlanc	"	2 0	6 19 4	2 4 6	
23 18 1									
No. 37.									
	½ E.	9	104	Archibald Kerr	1834. Jul. 26	2 0	10 8 0	2 12 0	
2 12 0									
£ 46 2 7									

Appendice
(U.)

1 Octobre.

RAPPORT ANNUEL des Commissaires de l'asile temporaire des aliénés de Toronto, établi conformément à une adresse de la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du Haut-Canada, en date du 8 Février, 1840, pour 1842.

Rapport des Commissaires de l'asile temporaire des aliénés, Toronto.

A Son Excellence le Très Honorable Sir Charles Bagot, G. C. B. Gouverneur-Général de la Province du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Les Commissaires de l'asile temporaire des aliénés, établi à Toronto, font respectueusement rapport:—

Qu'en recevant la nouvelle de leur nomination, ils se sont assemblés à l'asile, et ont, conformément à la demande de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, rédigé un code de réglemens pour la régie de l'Institution par le Surintendant médical et l'Économe, et aussi pour servir de guide à la Matrone et aux serviteurs qui y sont employés.

Ils ont reçu des fonds de votre Excellence, afin de payer les dépenses qui avaient été faites pour arranger la maison, acheter des hardes, des meubles, des médecines etc., et pour nourrir les patients. Après avoir soigneusement examiné les comptes de l'économe, ils ont réduit les prix de dix à sept shellings et demi par semaine, pour la pension des patients, et ont depuis fait des arrangements pour que ceux qui sont pauvres soient nourris à raison de six shellings chacun par semaine.

Le nombre des aliénés dans l'asile a été d'environ 36, terme moyen. Plusieurs sont des idiots ou incurables, parmi lesquels s'en trouvent qui ont été renfermés durant des années, dans la prison du district de Homé, et qu'on y a laissés lorsque les prisonniers ont été transférés dans la nouvelle prison. Il y en a quelques uns de cette description, qui, quoique jouissant de beaucoup plus de confort qu'ils n'en ont jamais eu depuis qu'ils sont confinés, sont cependant dans un état tel, qu'il ne reste plus d'espoir de les voir retirer des avantages permanents du mode de traitement adopté pour les maniaques; et ils occupent la place qui devrait être réservée à d'autres, pour lesquels on l'a demandée, et dont la maladie y recevrait des soulagemens essentiels, et serait en toute probabilité guérie. Les Commissaires se sont vus avec regret, obligés de refuser d'admettre plusieurs personnes qui, par la nature de leur mal, ou par sa longue durée, ne donnaient aucun espoir de guérison probable; car sans cela l'asile se serait trouvé rempli d'idiots, ou de patients incurables.

Les Commissaires n'ont pas borné les avantages de l'asile aux patients pauvres seulement, ils en ont admis plusieurs qui ont pu contribuer, pour une petite somme, à leur aise et à leur soutien; et ils sont heureux de dire que, vu toutes les circonstances, une plus grande somme de bien a été effectuée, soit pour la guérison, soit le soulagement des malades, qu'ils n'avaient osé l'espérer.

La maison de l'asile avait besoin d'être nettoyée, réparée, améliorée et agrandie pour la rendre capable de recevoir des patients. D'ailleurs, par sa proximité de la partie dense de la ville, sans puits et avec une cour de très petites dimensions, laquelle est encore exposée à être diminuée par la prolongation d'une rue, elle est loin de suffire aux besoins de la province.

Elle a aussi, nécessité beaucoup plus de dépenses qu'on ne l'avait pensé d'abord; mais les Commissaires sont heureux de pouvoir dire que, par le système qu'ils ont adopté, ils ont opéré, sur l'année, et demi expirée le 21 Juillet dernier, une économie de près de £200 sur l'estimation de la somme jugée nécessaire au commencement de l'année.

Pour remédier au besoin de plus d'espace pour que les malades puissent prendre de l'air et de l'exercice, le Surintendant Médical a trouvé moyen d'atteindre ce but, en imaginant certaines récréations et d'autres sources d'amusement pour eux; et souvent l'on a pu voir un patient pêcher, se promener sur le bord du lac, ou prenant de l'exercice dans la campagne sous la charge d'un gardien. Ces arrangements ont été en apparence suivis de bons résultats.

Le Surintendant Médical a eu à soigner quelques cas de maladie extrêmement importants, et un entre autres où l'opération du trépan a été faite à sa demande et avec succès. Cette circonstance engage les Commissaires à suggérer d'ajouter des médecins consultants à l'institution.

Les Commissaires présentent le rapport du Surintendant Médical, et aussi le compte des recettes et dépenses pour l'année et demi que l'asile a été ouvert; et en terminant leur rapport ils prennent la liberté d'exprimer leur approbation de l'attention incessante du Surintendant Médical, et leur satisfaction du succès qui a accompagné ses efforts. Ils le recommandent aussi à la considération favorable de Votre Excellence, afin qu'elle lui accorde le salaire permanent qu'elle croira suffisant pour rémunérer les services d'un médecin expérimenté, qui dévoue tout son temps et tous ses travaux professionnels à l'institution.

Les Commissionnaires considèrent qu'il est dû des louanges à l'économe, à la matrone et aux gardiens pour l'attention bienveillante et la bonté qu'ils ont montrées envers les patients. Ils ont aussi la satisfaction d'avoir reçu l'approbation de bien des personnes respectables de profession ou autres états qui ont visité l'asile, et qui ont été témoins de l'aisance et du bonheur dont jouit aujourd'hui une classe infortunée de leurs compatriotes, si on compare leur état actuel à celui où ils se trouvaient lorsqu'ils étaient détenus en prison, ou sous la garde injudicieuse de leurs amis.

Il a été porté à la connaissance des Commissaires qu'il y a un très grand nombre de personnes dans la province affligées de folie; et ils prient respectueusement Votre Excellence de voir dans ce fait la nécessité de commencer et achever de bonne heure la construction de l'asile permanent.

Le tout est respectueusement soumis.

W. B. JARVIS,
Président.

Toronto, 21 Septembre 1842.

Rapport du Surintendant Médical.

Aux Commissaires de l'Asile provincial temporaire des aliénés.

MESSEURS,

Lorsque j'ai été appelé, en Septembre 1840, à faire les arrangements qui étaient nécessaires, et subséquemment à organiser cette Institution, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'était offerte de mettre en pratique des vues que j'avais longtemps nourries, relativement au traitement médical et moral des personnes insensées ou affligées de maladies mentales, et aux soins qu'on doit leur porter en général.

Appendice
(U.)

4 Octobre.

Appendice
(U.)

4 Octobre.

Des scènes d'horreur et de cruauté, dont j'avais été témoin dès le commencement de ma carrière médicale, m'avaient profondément convaincu de la nécessité d'améliorer le système de ces établissements.

C'est donc avec des sentiments d'une grande satisfaction que j'ai remarqué que, pendant que j'établissais un système de traitement nouveau et plus humain dans cette ville, depuis près de deux ans, le même système était suivi dans l'un des principaux asiles pour les aliénés de la Grande Bretagne; je veux parler plus particulièrement du système de liberté décrit récemment, et adopté sur un si grand plan, à l'asile des aliénés de Hanwell près de la Métropole Britannique, à l'asile royal des aliénés de Glasgow, et à la Retraite près de New-York. Et quoiqu'il ne soit pas encore universellement adopté, il fait heureusement des progrès de plus en plus.

Cette institution, qui est encore dans son enfance, et qui a été établie dans des vues d'humanité et pour servir de retraite et de refuge à cette classe de la société, destinée de tout secours et si négligée, a été organisée et conduite sur le principe de substituer au système de coercition et de gêne mécanique, ce qui n'a pas été mal à propos appelé le système adoucissant, lequel consiste d'abord, dans l'augmentation du nombre des serviteurs et une plus grande attention de la part des Inspecteurs ou de ceux qui sont préposés pour les conduire; et secondement à mettre en réclusion les patients que l'on avait coutume de tenir dans une gêne irritante, ou sous le régime de mesures coercitives dont on s'est plaint si hautement.

Le résultat de ce système amélioré de traitement a plus que réalisé les espérances les plus grandes que j'avais pu me former, quoique je l'aie commencé avec tous les désavantages qui accompagnent un asile temporaire fondé dans une maison qui avait servi de prison, était située dans une partie renfermée de la ville, et entourée de populations.

Lorsqu'à une époque la liste des aliénés s'est élevée à cinquante, dont la plupart étaient affectés de maladies négligées et aggravées, on n'a pas dans un seul cas eu besoin d'avoir recours à la réclusion absolue, et encore bien moins à aucune espèce de coercition, quoique plusieurs d'entr'eux eussent été amenés à l'hospice enchaînés, ou attachés avec des cordes, et que d'autres portassent des marques de violence sur leurs personnes.

Il serait sans doute inutile de citer en détail les cas de maladie mentale, intéressants ou particuliers, à une époque encore si peu éloignée de la naissance de cette nouvelle Institution; il suffira de faire remarquer qu'en entrant dans l'institution on leur a ôté immédiatement les chaînes ou les fers de quelque espèce que ce soit qu'ils portaient, et leurs personnes et leurs vêtements ont été soigneusement lavés. Il était ordonné aux serviteurs et aux servantes de se conduire toujours à leur égard avec une attention pleine de bonté (cette partie n'était pas la moins difficile des devoirs du Surintendant Médical) et l'on permettait de suite à ceux qui n'étaient pas violents de se mettre à la table commune, où ils prenaient leur frugal repas avec autant de jouissance, d'aise et de tranquillité que toute autre classe de la société. La plus grande attention a été donnée à leurs besoins en général, et c'est là en effet ce qui forme exclusivement les devoirs des serviteurs. Leurs lits sont très confortables et distribués dans des salles comme dans les hôpitaux ordinaires. Il y a des chambres séparées pour les plus respectables, et ceux qui contribuent au soutien de l'Institution. La ventilation et la propreté dans toute la maison forment l'objet de l'attention la plus rigide; et l'on permet toute sorte d'exercices, de récréations et d'a-

musements que l'on peut prendre dans un local aussi circonscrit.

Appendice
(U.)

4 Octobre.

Mais ici je désire particulièrement attirer l'attention des Commissaires sur un objet sérieux et essentiel, savoir l'instruction religieuse donnée périodiquement, et aussi sur le rapport du Dr. Hutchinson, de l'asile Royal des aliénés de Glasgow, sur le même point. (Voir extrait dans l'appendice A.)

Bien souvent on permet aux convalescents, faute de terrain nécessaire à l'entour de l'asile, de se promener dans la ville, d'aller au marché, à la porte et sur le bord du lac, toujours sous la garde d'un employé confidentiel. Au bord de la baie ils s'amuse à pêcher, quelquefois à se baigner et à des occupations de divers genres, et il n'y a pas d'exemple où ils se soient montrés refractaires dans ces occasions; au contraire ils ont paru beaucoup mieux sous bien des rapports, et très contents de la liberté qu'on leur donnait. Il n'y a personne qui ne déploie une sensibilité aussi exquise, et autant de gratitude que les convalescents de cette espèce. C'est évidemment une erreur que de supposer que ces gens sont insensibles aux actes de bonté, ou que c'est une chose tout à fait vaine que de vouloir raisonner avec des fous.

Comme les préjugés et les idées les plus erronées et les plus funestes existent relativement à l'aliénation mentale, je ne puis m'empêcher de renvoyer les Commissaires à deux extraits de l'excellent document dont j'ai déjà parlé (voir appendices B. et C.) et qui contribuera à avancer l'époque d'émancipation de cette classe infortunée et maltraitée de nos frères.

Quant à ce qui regarde la partie du traitement qui est plus strictement médicale, je puis faire observer ici que les principes généraux qui ont été adoptés sont, premièrement d'ôter et d'exclure toutes les causes extérieures d'irritation, et secondement de réduire et de tranquilliser l'action désordonnée du système vasculaire, nerveux et volontaire, par les moyens les plus énergiques locaux et généraux, et l'attention la plus sévère pour régler toutes les fonctions animales.

Après avoir ainsi donné aux Commissaires une esquisse rapide des progrès et de l'utilité de l'Institution jusqu'à cette époque, je ne m'étendrai pas ici sur les obstacles et les difficultés qui ont si long-temps entravé son établissement, et des nombreuses vexations et des déceptions que j'ai eu à dévorer avant de pouvoir lui donner une forme et un commencement; je ne m'étendrai pas non plus sur tout ce qu'il y a encore à faire pour rendre cet asile digne d'une province britannique, et de la philanthropie de ses habitants éclairés.

J'ai annexé à ce rapport un tableau général des malades qui ont été admis depuis le commencement, savoir: du 21 Janvier 1811 au 1^r. Septembre 1842, indiquant les divers districts d'où les patients sont venus; la forme, la durée, et le résultat de chaque maladie; la cause du mal, autant qu'on a pu le constater, le métier ou l'occupation ordinaire des patients; leur religion, leur âge, et le lieu de leur naissance.

Sur les 126 patients qui ont été admis des différents Districts, 39 étaient incurables, ou des idiots qui avaient été renfermés dans les prisons, et dont on n'a pu obtenir aucune information satisfaisante. Je dois remarquer ici qu'après la publication des règlements, l'on n'a plus admis dans l'établissement les personnes qui étaient regardées comme incurables. Des 96 restant, 59 ont été renvoyés guéris, 14 soulagés, 15 convalescents, et 7 sont morts.

Parmi ceux qui ont été déchargés de l'asile, sept ont eu une rechûte, dont la cause générale a été l'in-

Appendice
(U.)

4 Octobre.

tempérance, des habitudes irrégulières, ou bien la suite de l'action irritante qui avait occasionné leur première maladie.

Des trois hommes qui sont décédés, l'un est mort d'apoplexie, l'autre d'une diarrhée bilieuse, et le troisième d'une extrême débilité; ce dernier est mort peu de temps après son entrée, presque épuisé par ses longues souffrances.

Parmi les femmes deux étaient cachectiques et deux sont mortes de pulmonie.

Sur le nombre des patients, l'un d'eux qui avait reçu une contusion à la tête, a été guéri par l'opération du trépan, sept étaient affligés d'une complication d'épilepsie, quinze pris des fièvres intermittentes, sept des fièvres rémittentes, et vingt-cinq étaient affectés de symptômes à peine développés de maladies intermittentes, qui toutes ont cédé à un traitement convenable.

Parmi les hommes qui ont été admis, 27 étaient mariés, et 32 garçons; des personnes du sexe, 45 étaient mariées et 22 filles.

Parmi ceux affectés de folie, sous sa forme la plus aiguë, 25 étaient des femmes mariées et 14 filles, 8 hommes mariés et 14 garçons.

Parmi ceux affligés de monomanie, 17 étaient des femmes mariées et 7 filles; 19 étaient des hommes mariés et 14 garçons.

Au nombre des patients qui ont été admis, autant qu'on a pu le constater, 20 ont été amenés à l'asile, trois mois après avoir été atteints de la maladie; 17, six mois après; 20, une année après; 24, deux années après; 21, trois années après; 13, cinq années après; et 5, sept années après la première attaque.

De ceux qui ont été guéris, 36 ont été renvoyés trois mois après leur admission; 7, six mois après; 8, neuf mois après; 5, douze mois après; et 3, dix-huit mois après leur admission.

Par rapport à l'âge, 4 patients de l'un et de l'autre sexe n'avaient pas encore atteint leur vingtième année; 21 hommes et 14 femmes étaient âgés de 20 à 30 ans; 21 hommes et 21 femmes de 30 à 40 ans; 8 hommes et 20 femmes de 40 à 50 ans; et 7 hommes et 2 femmes de 50 à 60 ans.

Quarante cinq des patients devaient leur maladie à des causes physiques, 35 à des causes morales, et 18 à des causes héréditaires.

Quatre femmes avaient été abandonnées par leurs maris, et neuf étaient veuves.

Parmi les causes chez les patients non indigents 8 sur 13 étaient héréditaires.

WM. REES.

Appendice.

EXTRAITS du Rapport du Docteur Hutchinson, de l'Asile Royal des Aliénés à Glasgow.

(A)

" Dans les rapports précédents, nous avons souvent parlé des bons effets qu'ont produit les services du Chapelain, tant en public qu'en particulier. Pendant le cours de l'année dernière, à part ses devoirs ordinaires, il nous a aidé à introduire un système régulier de culte et d'instruction religieuse, matin et soir. Cette pratique a exercé une influence très salutaire sur les patients, à qui elle paraît beaucoup plaire. Cela a aussi beaucoup contribué à établir une certaine régularité dans l'établissement, et a été accompagné des meilleurs effets sur les officiers et les assistants. Comme, par suite de ses autres occupations, nous n'avons pu obtenir les services précieux du Chapelain que trois fois la semaine seulement, ce devoir est retombé principalement sur moi et mes assistants. Mais, dans le nouvel asile, dès que tous nos arrangements seront complets, nous pourrons adopter un système plus efficace d'instruction morale, que nous ne pouvons le faire, avec nos moyens et nos ressources actuelles;

et je me flatte, qu'avec l'aide du Chapelain, nos patients, en laissant l'asile, seront non seulement guéris de leurs maladies, mais en sortiront avec une meilleure instruction et de meilleurs principes que ceux dont il étaient imbus avant d'y entrer.

" On encourage les patients à se réunir ensemble, avec certaines restrictions convenables. On leur procure des amusements et des récréations les jours de fête, et lorsqu'il arrive quelque événement d'un grand intérêt national; et il en est invariablement résulté les meilleurs effets. Dans toutes les occasions, les personnes des différents sexes sont tenues à part; et quoique, dans plusieurs asiles, on les ait réunies ensemble, comme dans des bals et autres assemblées, sans inconvénient, dit-on, néanmoins j'ai de fortes objections à ces réunions, et n'en ai jamais fait l'essai."

(B)

" Mais tout en consultant la santé, l'amusement, et l'amélioration intellectuelle de nos patients, nous ne négligeons pas de cultiver et affermir leurs principes moraux. En même temps que nous cherchons à réprimer en eux tout sentiment de violence et d'égoïsme, et à leur inculquer celui de la politesse et de la bienveillance les uns envers les autres, nous n'oublions pas qu'il est des intérêts d'un ordre plus élevé dont il faut aussi s'occuper, et nous ne pensons pas non plus, de ce que l'esprit du patient n'est pas arrêté ou qu'il est partiellement obscurci, que l'individu ne soit pas responsable, plus ou moins, aux yeux du Tout Puissant. Dans les affaires ordinaires de la vie, comme on ne peut établir des distinctions bien subtiles, l'on doit nécessairement considérer toute personne aliénée, comme nullement responsable de ses actions. Mais d'un autre côté, il doit paraître évident aux yeux de toute personne qui voudra réfléchir un instant, que là, où brille le moindre rayon de raison, là aussi il doit y avoir responsabilité. La somme seule en variera, selon les circonstances. Mais toujours est-il, qu'il y a responsabilité chez l'individu. Il est donc du devoir de tous ceux auxquels la garde des aliénés est confiée, de veiller avec soin que le salut de ses patients ne soit pas négligé. Quand on considère aussi dans combien d'occasions la maladie provient de causes latentes et éloignées, du mouvement irrégulier des passions, des troubles de l'esprit occasionnés par des considérations mondaines, et du vice en lui-même; et lorsque même la maladie a disparu, qu'il en reste encore des semences qui peuvent la faire éclater de nouveau, on verra combien il est essentiel d'employer les moyens qui seuls peuvent déraciner la cause du mal."

(C)

" Afin d'adopter un système convenable pour le traitement moral du patient, il faut cultiver son esprit, et en diriger tous les ressorts. Les occupations, les amusements et l'instruction doivent être adaptés à la disposition, aux habitudes antérieures et à l'éducation du patient. Cette tâche est immense, mais aussi quelle brillante récompense! Car je ne connais pas de bonheur plus grand pour une âme bienveillante et éclairée que de réussir à calmer des passions excitées, à réprimer le sentiment de la haine et de la malveillance, et à lui substituer celui de l'amour et de la bienveillance, et à inspirer au patient, au lieu des satisfactions sensuelles, le désir de n'aspirer qu'aux jouissances qui tendent à élever l'âme et la dignité de l'homme. Ceux qui n'ont pas observé avec soin tout ce qui a été fait pour améliorer la condition des aliénés depuis les quarante années dernières, pourront peut-être considérer cet espoir, comme les songes creux d'un visionnaire. Je me flatte néanmoins de voir ce projet se réaliser, et vivre moi-même assez longtemps pour voir ces asiles dépouillés de toutes les idées d'horreur dont ils sont accompagnés."

Appendice
(U.)

4 Octobre.

Appendice
(U.)

4 Octobre.

Liste générale des Patients qui ont été admis dans l'Asile Provincial des Aliénés à Toronto, depuis son établissement le 21 Janvier, 1841, jusqu'au 1er Septembre, 1842.

Appendice
(U.)

4 Octobre.

CAS DE MALADIES.	Admis.			Renvoyés guéris.			Renvoyés guéris ou déplacés.			Morts.			Convalescents.			Restant.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Monomanie.....	32	24	56	21	10	31	5	5	1	..	1	4	3	7	10	6	16
Manie.....	24	34	58	13	13	26	2	2	2	4	6	4	3	7	6	14	20
Démence et imbécillité..	4	5	9	2	2	1	6	7	1	..	1	6	1	7	7
Idiotisme.....	2	1	3	1	1	2	2	2
Total général....	62	64	126	36	23	59	6	9	15	3	4	7	9	6	15	24	21	45

Causes de la maladie, autant qu'on a pu les constater.

CAUSES.	Hommes.	Femmes.	Total.	CAUSES.	Hommes.	Femmes.	Total.
Idiotisme.....	3	3	Rapporté.....	27	31	58
Affection cérébrale.....	4	3	7	Frayeur.....	4	4
Maladie corporelle.....	3	2	5	Fièvre.....	1	3	4
Pour avoir pris du froid, étant sous l'influence du mercure.....	1	1	Fanatisme.....	3	6	9
Chagrin et désappointement.....	1	1	Jeu et dissipation.....	1	1
Désappointement en amour.....	1	2	3	Blessures à la tête.....	5	1	6
Ivrognerie.....	10	13	23	Jalousie.....	2	2
Affliction domestique.....	4	10	14	Héréditaires.....	8	7	15
Etudes excessives.....	1	1	Manie puerpérale.....	2	2
Porté en l'autre part.....	27	31	58	Inconnues.....	15	10	25
				Total.....	66	60	126

*Ce sont, pour la plupart, des patients qui ont été envoyés de différentes prisons, et de qui l'on n'a pu rien ou presque rien tirer, avant leur emprisonnement.

Nombre de patients qui ont été admis des Districts suivants, 126.

Cité de Toronto.....	59	District de Bathurst.....	2
District de Home.....	18	District de Wellington.....	1
District de Newcastle.....	10	District de Brock.....	1
District de Midland.....	5	District de London.....	1
District de l'Est.....	1	District de l'Ouest.....	2
District de Johnston.....	6	District de Huron.....	1
District de Niagara.....	7	Canada Est.....	1
District de Gore.....	10	District de Prince Edward.....	1

Appendice (U.)

4 Octobre.

Patients natifs des pays ci-dessous :

Angleterre	36	}	126
Irlande	68		
Ecosse	8		
Etats-Unis	3		
Canada	12		

Appendice (U.)

4 Octobre.

Etat ou métier des Patients.

Forgeron	1	Tailleur	1
Ferblantier	1	Imprimeur	1
Plombier	1	Colporteurs	2
Cordonniers	4	Bouchers	1
Boutiques et Commis	3	Journaliers	52
Pensionnaires	2		
Maçon	1	Total	72

Nombre de Patients appartenant aux différentes Sectes religieuses suivantes...

Protestants Episcopaux	58	Baptistes	1
Presbytériens	11	Inconnus	3
Méthodistes	21		
Catholiques Romains	32	Total	126

Appendice (V.)

7 Octobre.

Reponse à une adresse de l'Assemblée Législative du 29 Septembre, 1842, demandant un état détaillé de tous les pertes souffertes pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, restant à payer, avec l'indication de chaque district séparément.

Appendice (V.)

7 Octobre.

JOHN H. DUNN,

Receveur Général, de S. M.

Bureau du Receveur Général,
Kingston, 7e Octobre 1842.

ETAT des pertes souffertes pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique restant à payer, fourni par ordre de son Excellence le Gouverneur-Général, et transmis dans une lettre du Bureau du Secrétaire provincial, en date du 30 Septembre, 1842.

TROISIEME PAIEMENT DE 33 1/2 POUR CENT.

RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours provinciale.
Alyca, John	Ameliasburgh	£ s. d. 1 13 4
Anderson, Cornelius	York	4 3 4
Bellnap, Eleanor	Flamboro, E.	1 0 10
Benedict, Charles	Port Talbot	1 0 0
Brown, Cornelius	Bertie	1 3 8
Cameron, Duncan, Senior	Johnstown	3 16 8
Charron, Antoine	Belleville	1 15 0
Cook, Andrew	Ancaster	4 3 4
Dale ou Daniel, Jacob	Flamboro, O.	4 1 2
Derenzy, Elizabeth	York	4 3 4
Douglas, Thomas	York	7 16 8
Drake, John	Ancaster	1 10 0
Ernestown Church	Ernestown	3 6 8
Filker, John	Gainsborough	5 0 0
Fillman, John	Ancaster	4 0 0
	Porté autre part.....	48 14 0

Appendice
(V.)

7 Octobre.

RECLAMANTS.

RESIDENCE.

Montant en
cours provin-
cial.Appendice
(V.)

7 Octobre.

RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours provin- cial.
	Rapporté	£ s. d. 48 14 0
Fulker, Jacob	Ancaster	5 8 4
Halket, Jacob	Flamboro, O.	6 19 2
Hess, Jacob	Ancaster	1 4 8
Humberston, Thomas	York	4 3 4
Johnson, Henry	Hallowell	4 10 0
Keiter, Benjamin	Burford	3 16 4
Lamping, Anthony	Cornwall	4 1 8
McDonald, James	Matilda	6 13 4
McIntosh, Margaret	Johnstown	2 13 4
McKirgan, David	River Thames	4 4 2
McMurray, Samuel	York	3 7 6
McPhee, Hugh	York	6 13 4
Markle, Jacob	Toronto	7 10 0
Merriman, Joseph	Crosby S.	5 0 0
Millar, George	Thorold	1 6 8
Morrison, Charles	Baldon	1 1 8
Nelson, William	Nelson	5 15 10
O'Keefe, Andrew	York	50 0 0
Pennebaker, Cornelius	Moravian town	1 13 4
Pickle, Susannah	Carrying Place	4 3 4
Playter, Eli	York	4 6 8
Randall, Robert	Stamford	1 10 0
Ruttlemiller, J. P.	York	8 6 8
Rogers, William	Beverly	2 13 4
Sheneanor, Robert	Charlottetown	3 6 8
Smith, Jacob	Glandford	1 17 6
Smith, James	Prescott	6 16 8
Sovereign, Robert	Nelson	1 16 8
Spears, Abigail	Cornwall	2 1 6
Strond, Christian	Augusta	4 3 4
Tetzl, John	Grimsby	1 0 0
Trokey, Christian	Lansdown	6 5 0
Vankoughnet, John	Cornwall	1 16 6
Warren, John	Bertie	168 16 8
Will, Philip	Beverly	1 13 4
Wilson, John	Saltfleet	4 11 8
Wright, James	Marysburgh	13 6 8
<i>Première Supplémentaire.</i>		
Pitts, James	Louth	2 0 0
<i>Deuxième Supplémentaire.</i>		
Brown, Henry	York	12 6 8
Bird, William	Amherstburgh	3 6 8
Kitchen, Henry	Niagara	1 6 8
Pearson, Andrew	Barton	1 13 4
Poole, Catharine (et Thomas) ci-devant veuve Thompson, sa part de réclamation, celle de Thomas Poole étant payée.	Westminster	9 6 8
Pannier, Jean B.	Sandwich	2 15 0
<i>Quatrième Supplémentaire.</i>		
Bownoan, Abner	Stamford	2 0 0
Blan, James	Mersca	8 10 4
Cameron, John	Charlottenburgh	5 0 0
Hutcheson, David	Young	10 0 0
Louck, John P.	Williamsburgh	4 11 8
Moor, Rachel	Pelham	1 13 4
McBean, Gillis	Cornwall	1 10 6
Princ, Daniel	Beverly	2 9 2
<i>Cinquième Supplémentaire.</i>		
Janisse, Hypolite, Senior	Sandwich	4 10 0
Meyers, Peter	Charlottenburgh	2 16 0
Porté autre part.		490 5 6

Appendice (V.) 7 Octobre.	RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours provincial.	Appendice (V.) 7 Octobre.
		Rapporté.....	£ s. d. 490 5 6	
	<i>Sixième Supplémentaire.</i>			
	Dogherty, Isabella.....	Charlottenburgh.....	1 0 0	
	Fairfield, Benjamin.....	Ernestown.....	2 0 10	
	Falkner, Ralph, Senior.....	Lancaster.....	2 0 0	
	McDougal, Angus.....	Charlottenburgh.....	5 0 0	
			£ 500 6 4	

JOHN H. DUNN,

Receveur Général de Sa Majesté.

Etat des pertes souffertes pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique restant à payer, fourni par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, et transmis dans une lettre du Bureau du Secrétaire provincial, en date du 30 Septembre, 1842.

QUATRIEME PAIEMENT, 33½ POUR CENT.

RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours provincial.
		£ s. d.
Alyea, John.....	Ameliasburgh.....	1 11 8
Anderson, Cornelius.....	York.....	3 19 2
Bellnap, Eleanor.....	Flamborough, Est.....	0 19 9½
Benedict, Charles.....	Port Talbot.....	0 19 0
Bird, William.....	Woodhouse.....	4 15 0
Brown, Cornelius.....	Bertie.....	1 2 5½ 12-60
Brunner, George.....	Gosfield.....	5 14 0
Cameron, Duncan.....	Johnstown.....	3 12 10
Campeau, Louis.....	Rivière Ste. Claire.....	14 12 1½
Carnall, Antoine.....	Sandwich.....	23 18 9½ 24-60
Caster, George.....	Barton.....	2 17 0
Charron, Antoine.....	Belleville.....	1 13 3
Cook, Andrew.....	Ancaster.....	3 19 2
Cotte, Joseph.....	Sandwich.....	2 11 3½ 24-60
Derenzy, Elizabeth.....	York.....	3 19 2
Douglas, Thomas.....	Do.....	7 8 10
Drouillard, Alexis.....	Sandwich.....	2 7 7½ 35-60
Dubois, James.....	Haldimand.....	1 11 8
Duseur, Charles.....	Rivière Canard.....	3 19 2
Dunham, Charles.....	Brockville.....	8 2 3½
Ernestown, Eglise de.....	Ernestown.....	3 3 4
Forsythe, Catherine.....	Niagara.....	47 10 0
Freeman, Daniel.....	Woodhouse.....	4 15 0
Fuller, Benjamin.....	Burford.....	2 3 8½ 36-60
Gortier, Alexis.....	Maidstone.....	3 3 4
Hainer, Margaret.....	Grantham.....	0 15 0½
Hall, James.....	Brockville.....	7 12 0
Harnden, Luther.....	Haldimand.....	1 5 4
Henry, Daniel.....	Ancaster.....	6 16 2
Hainer, Frederick.....	Moravian Ville.....	1 5 4
Hubble, Prindle.....	Rivière Thames.....	12 0 3½
Humberston, Thomas.....	York.....	3 19 2
Hutt, Adam.....	Niagara.....	1 14 10
Inglis, George.....	Barton.....	0 11 10½
Jackson, John.....	St. Davids.....	5 9 3
Johnson, Henry.....	Hallowell.....	4 5 6
	Porté autre part.....	£ 206 4 6 11-60

Appendice (V.) 7 Octobre.	RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours.			Appendice (V.) 7 Octobre.
			provincial.			
			£	s.	d.	
		Rapporté.....	206	4	6	11-60
Jones, Peter		Barton	10	15	4	
Kirby, George		Niagara	4	15	0	
Labady, Pierre		Sandwich	3	19	2	
Lafraimboise, Pierre		Amherstburgh	6	8	3	
Lagrano, Augustin		Sandwich	31	13	4	
Lamping, Anthony		Cornwall	4	16	7	
Livinge, Richard		Oxford, L. D.	5	10	10	
McCurdy, Richard		Port Talbot	1	10	1	
McDonald, James		Matilda	6	6	8	
McKenzie, Alexander		Malden	13	4	5	
McKenzie, Alexander		Amherstburgh	7	7	8½	48-60
McKenzie, John		Rivière Thames	0	15	10	
McKenzie, Kenneth		Baldwin	5	6	1	
McKernan, David		Rivière Thames	3	19	11½	
McPhee, Hugh		York	6	6	8	
Marsh, Abraham		Cornwall	16	12	10½	
Messimore, John		Rivière Thames	4	15	0	
Morden, Capt. James		Nelson	38	12	8	
Morrison, Charles		Baldoon	1	0	7	
Muma, Samuel		Ancaster	3	1	9	
O'Keefe, Andrew		York	47	10	0	
Pickle, Susannah		Carrying Place	3	19	2	
Playter, Eli		York	4	2	4	
Randal, Robert		Stanford	1	8	6	
Reaume, Antoine		Sandwich	1	3	9	
Renoux, Charles		Rivière Canard	1	11	8	
Richardson, Robert		Amherstburgh	12	13	4	
Ross, Jacob		Osnabruck	3	3	4	
Ryckman, Samuel		Barton	1	11	8	
Ryckman, Albert		Barton	7	6	7½	36-60
Sayles, Charles		Burford	3	19	2	
Scott, Everett		St. Davids	15	14	3½	
Searl, William		Amherstburgh	40	12	6½	12-60
Sheaffer, Henry		Ancaster	1	19	7	
Sheneanor, Robert		Charlotteville	3	3	4	
Smith, Jacob		Glanford	1	15	7½	
Smith, James		Preseott	6	9	10	
Smith, John L.		Saltfleet	7	18	4	
Spears, Abigail		Cornwall	1	19	5	24-60
Stewart, George		Osnabruck	7	7	1	24-60
Strange, J. et Cie		Kingston	12	13	4	
Stronde, Christian		Augusta	3	19	2	
Swayze, Isaac		Niagara	102	1	8½	
Teezel, John		Grimsby	0	19	0	
Underwood, William		Oxford, L. D.	7	0	11	
Valade, Jean B.		Sandwich	2	15	5	
Vannatta, Benjamin		Grantham	16	12	6	
Vanevery, William		Flamboro. Ouest	1	18	0	
Van Koughnet, John		Cornwall	1	14	8	24-60
Walker, Peter		Woodhouse	3	19	2	
Warren, John		Bertie	160	7	10	
Westover, William		Grantham	2	1	2	
Whitney, John		Yonge	9	15	4½	24-60
Will, Phillip		Beverly	1	11	8	
Wilson, Gilman		Dunwich	37	1	0	
Woodley, George		Burford	9	10	0	
Wright, John		Oxford, L. D.	5	17	2	
<i>Premier Supplémentaire.</i>						
Brown, Jacob		Osnabruck	2	17	0	
Doan, Israel		Louth	6	9	10	
Fowler, Nathan		Ancaster, maintenant Sandwich	9	14	3½	12-60
Maisonville, Alexis		Amherstburgh	4	3	7	48-60
Pitts, James		Osnabruck	1	18	0	
Porté autre part.....			£	963	13	9 23-60

Appendice (V.)	RECLAMANTS.	RESIDENCE.	Montant en cours provincial.	Appendice (V.)
7 Octobre.			£ s. d.	7 Octobre.
		Rapporté.....	£ 963 13 9	23-60
	<i>Second Supplémentaire.</i>			
	Brink, Nicholas.....	Oxford, L. D.....	4 15 0	
	Brown, Henry.....	York.....	11 14 4	
	Bird, William.....	Amherstburgh.....	3 3 4	
	Chase, Mark.....	Port Talbot.....	4 4 8½	
	Edward, Isaac.....	Oxford, L. D.....	2 10 8	
	Kitchen, Henry.....	Niagara.....	1 5 4	
	Pearson, Andrew.....	Barton.....	1 11 8	
	Paüter, Jean B.....	Sandwich.....	2 12 3	
	Robinson, William.....	Townsend.....	6 19 4	
	Thomas, Sarah.....	York.....	7 18 4	
	<i>Troisième Supplémentaire.</i>			
	Huntley, Enoch.....	Port Talbot.....	5 19 4½	24-60
	<i>Quatrième Supplémentaire.</i>			
	Acker, Cornelius.....	Thorold.....	2 7 6	
	Blanc, James.....	Mersea.....	8 1 9¾	12-60
	Cummings, succession de.....	Chippawa.....	100 7 8½	32-60
	Camp, Isaac.....	Nelson.....	3 19 2	
	Hutchinson, David.....	Young.....	9 10 0	
	Hunter, James, Senior.....	Barton.....	2 13 10	
	Louck, John P.....	Williamsburgh.....	4 7 1	
	Marchand, Jean B.....	Sandwich.....	34 8 9	
	Moor, Rachel.....	Pelham.....	1 11 8	
	McBean, Gillis.....	Cornwall.....	1 8 11½	48-60
	Malkory, Jeremiah.....	Yonge.....	6 13 0	
	Pine, Daniel.....	Beverly.....	2 6 8½	
	Suckot, Manuel.....	Thames, W. D.....	5 4 2	48-60
	Water, Benjamin.....	Charlottetown.....	2 7 6	
	<i>Cinquième Supplémentaire.</i>			
	Holmes, William.....	Niagara.....	47 10 0	
	Meyers, Peter.....	Charlottenburgh.....	2 13 10	
	McCaig, Eve.....	Ancaster.....	4 15 0	
	Petty, Charles.....	Delaware.....	4 14 2½	
	<i>Sixième Supplémentaire.</i>			
	Dougherty, Isabella.....	Charlottenburgh.....	0 19 0	
	Fairfield, Benjamin.....	Ernestown.....	1 18 9½	
	McDougal, Angus.....	Charlottenburgh.....	4 15 0	
			£ 1269 1 10	7-60

JOHN H. DUNN,

Receveur-Général de Sa Majesté.

Appendice
(W.)

8 Octobre

AFFAIRE MOUNT CASHEL.

Appendice
(W.)

8 Octobre

LE COMITÉ Spécial auquel ont été renvoyées la Pétition du Très Honorable Comte Mount Cashel et autres, Membres du Comité de l'Association Coloniale à Londres, pour l'Amérique du Nord.—la Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara et la réponse à l'adresse de la Chambre du 22 Septembre dernier,—ainsi que les diverses dépêches relatives à l'importation du blé et de la farine de blé, a l'honneur de faire rapport.

Qu'il a consulté les divers documents qui lui ont été renvoyés, et c'est avec une vive satisfaction que les Membres du Comité voient l'intérêt que prennent leurs co-sujets de la Grande-Bretagne, à la prospérité du Canada.—(Voir Appendice No. 1.)

Le moyen de remédier à l'inconvénient pratique et à l'incertitude qui ont résulté jusqu'à présent du mode de présenter des adresses, serait de permettre à l'Assemblée Provinciale d'originer par Bill toutes les mesures relatives à l'abrogation des droits, selon que Lord Sydenham le recommande dans sa Dépêche, (voir Appendice No. 2) sujettes à l'approbation du Parlement Impérial, tel que prescrit par la quarante-deuxième clause de l'Acte d'Union.

La Dépêche de Lord Stanley, du 2 Mars, 1842. (No 83), a aussi occupé l'attention sérieuse du Comité.—(Voir Appendice No. 3.)

Notre position géographique particulière, les avantages relatifs et presque balancés qu'offrent les deux grandes voies rivales de communication avec l'Océan, le St. Laurent et la Rivière Hudson,—l'importance du sujet et des divers intérêts qu'il embrasse, ont engagé le Comité à mettre à contribution tels renseignements statistiques qui pouvaient tendre à faire comprendre l'opération pratique du droit projeté.

Et d'abord, à l'égard de la protection due au producteur Anglais:—

D'après le tableau qui se trouve à l'Appendice No. 4, il paraît que les frais de transport d'un quart de farine, du Canal de Welland à aucun port du Royaume Uni par la voie du St. Laurent, est de 14s. 6d. Il paraît aussi que le blé devrait se vendre de 4s. à 5s. courant, ou 45. 6d. sterling, le quart, pour rémunérer le producteur Canadien.—(Voir Appendice No. 6.)

Après l'achèvement de nos grandes communications, le transit subira une réduction de 2s. 6d. par quart. Pour assurer à nos producteurs un prix qui puisse les rémunérer, et donner en même temps une ample protection au Producteur Anglais, la farine devra se vendre en Angleterre 33s. sterling le quart, et comme cela est évidemment le résultat de causes naturelles, ce but ne peut être atteint qu'à l'aide de la Législation Impériale.

Quant à l'admission en Canada, des produits Américains des Etats de l'Ouest, il paraît que le fret d'un quart de farine de Cleveland (Ohio) au lac Ontario, est de 1s. 6d. 3/4 cent, joint à la somme ci-dessus et au droit projeté, suffira amplement pour protéger le cultivateur Britannique contre toute concurrence Américaine qui par la voie du St. Laurent.

A l'égard du Commerce de transport:—

Tout le grain de la provenance du Canada ne suffirait pas à la consommation de l'Amérique Britannique du Nord; et s'il est transporté en Angleterre, et que la population de nos villes commerçantes fit venir son approvisionnement des Etats-Unis, la quantité de notre grain ainsi exportée serait très limitée d'ici à plusieurs années.

En consultant l'Appendice No. 5, on verra que les frais de transit d'un quart de farine à Liverpool, par la voie du Canal Erie, est de 3s. 11d., de moins que par la voie du St. Laurent; ajouté au droit projeté, cela laisserait 5s. 11d. en faveur de la voie de New-York.

En référant au tarif des droits, on verra que cette différence n'a lieu seulement que lorsque le blé se vend de 61s. à 62s le quartier (quarter.) (Voir Appendice No. 7.) Et chaque fois que les prix en Angleterre excéderont cette moyenne, les produits des Etats de l'Ouest seront transportés par le canal Erie. Après l'agrandissement du canal Erie, qui est la voie rivale la plus formidable pour notre commerce, malgré la réduction indiquée plus haut par la voie du St. Laurent, les frais de transport par les deux voies seront à peu près les mêmes, et le Gouvernement Impérial devrait donner un encouragement décidé au transit par la voie du St. Laurent, du moins d'ici à quelques années. Si le producteur en Canada ne peut exporter son grain en Angleterre avec profit, que lorsque la farine se vend 33s. le quart, et le blé de 60s. à 61s. le quartier, la farine de l'Ouest prendra la voie du canal Erie, d'où il suit qu'à moins que les prix en Angleterre ne se maintiennent fermes de 55s. à 61s. le quartier, nos producteurs ne pourront retirer aucun avantage des marchés britanniques, et notre commerce de transport sera exposé à tant de fluctuations, que personne ou peu de personnes voudront entreprendre ce commerce, et que les navires et le cabotage qui y sont maintenant employés courront risque de ne plus trouver de cargaison.

En lisant la Dépêche, on verra qu'il n'est jamais entré dans la pensée du gouvernement de la Métropole de sacrifier ce commerce; la Législation tant Impériale que Coloniale doit donc avoir pour but de le conserver et de l'encourager.

Il est vivement à désirer que cette branche de commerce soit placée sur une base solide et permanente; et votre Comité est d'opinion que l'on n'atteindra ce but, en ce qui concerne cette Législation, qu'en allouant un rabais à Québec ou Montréal, chaque fois que le prix de la farine excède 30s. le quart, dans les ports de Québec et de Montréal; et, en y ajoutant le prix du transport, on aura en Angleterre un prix moyen de 77s. 11d. par quartier*. Par cet arrangement, le producteur Anglais et Canadien trouveront une protection efficace sans aucun risque, perte ou préjudice à d'autres intérêts.

*NOTE.—Le quartier Impérial est égal à 9 minots et à 20 lbs. de blé, 60 lbs. au minot.

Le quart de farine de 5 minots, à Montréal ou à Québec	£1 10 0
De la en Angleterre	0 7 11
Ce qui porterait le prix du quart à	£1 17 11
ou £3 10 9 sterling, par chaque quartier de blé.	

A l'égard des intérêts agricoles du Canada.

Un des avantages les plus notables que le producteur Canadien retirera de cette mesure, c'est que, quoiqu'il ne puisse soutenir la concurrence avec le producteur en Angleterre, il pourra néanmoins tirer partie des marchés de la Mère-Patrie, et de l'Amérique Britannique du Nord, dont il a été exclu avec trop de succès jusqu'à ce jour, sous le système actuel, par son trop heureux rival.—le producteur Américain.

Il paraît, d'après les minutes des témoignages, et les nombreuses adresses de la Législature au gouvernement de la Mère-Patrie, que les intérêts agricoles et le commerce du Pays sont dans un état de grande dépression.

La protection qui sera ainsi donnée par le droit projeté, assurera aux produits du producteur Canadien des prix plus élevés, et engagera les personnes à placer leurs capitaux dans cette province plutôt que dans les Etats-Unis, pour des fins ou des entreprises agricoles. Les droits dont les articles importés de la Mère-Patrie sont frappés, seront imposés sur les articles qui viennent en concurrence avec ses produits. Notre commerce de transport sera maintenu, en assurant à la voie du Canada le transit des Céréales quand les prix sont élevés en Angleterre, au lieu de leur laisser prendre la voie du canal Erie; enfin cette protection aura l'effet de créer un marché considérable, par l'emploi de bras et de vaisseaux sur nos Lacs et nos Fleuves, et de réduire matériellement les prix de transport en diminuant les prix des péages sur nos canaux, par l'accroissement du commerce ainsi nouvellement créé.

Valeur et importance du commerce avec les Etats de l'Ouest.

D'après la Dépêche à laquelle il a été fait allusion, il est évident que la valeur de ce commerce, ainsi que les avantages qui résulteront, pour le Canada, de la mouture des grains pendant leur transit, ont été l'objet de l'attention du ministre.

L'imposition d'un droit de 3s. sterling, sur le blé, par quartier Impérial, est égale à 4 4-10d. par minot de 60 livres. Le droit de 2s. imposé sur chaque quart de farine par l'Acte des Possessions Britanniques, est égal à 54d. par minot; cette différence est insuffisante pour nous assurer la conservation de l'avantage que nous possédons maintenant, mais on y pourra parvoir dans le tarif des droits qui sera proposé ci-après. Si la matière première, le blé par exemple, qui est embarqué à Cleveland, vaut 3s. 9d. le minot, ou 18s. 9d. le quart de farine, l'excédant qui est payé par le consommateur dans la Grande-Bretagne, n'en retourne pas moins à des sujets Britanniques, sous une forme ou une autre, soit pour droits, travail, mouture, transit, navigation ou autres profits.

Si les Colonies de l'Empire Britannique sont maintenues et conservées à grands frais à cause de leur commerce, il est par conséquent d'une très grande importance de s'emparer et de s'assurer de celui des Etats de l'Ouest, et surtout quand on peut le faire sans dépenses ou même sans négociation. Le dégrèvement des droits existants entre les Ports de la Mère-Patrie et le Canada, aussitôt que les droits sur les articles étrangers, les péages de nos canaux et autres ressources, nous rapporteront un revenu suffisant, non seulement nous assurera ce commerce, mais mettra de plus la Grande-Bretagne à même d'approvisionner les vastes Etats de l'Ouest de ses manufactures; et en réduisant le prix du fret à la sortie, cette mesure nous mettrait en état de rivaliser avec succès contre toute autre route

de commerce avec la Grande-Bretagne sur le continent de l'Amérique.

Pour parvenir à ce grand résultat, et assurer aux sujets de Sa Majesté, en Canada, la réalisation des avantages contenus dans la déclaration de l'homme d'état éclairé qui préside les Conseils du Royaume-Uni, votre Comité recommande que les résolutions suivantes soient soumises à la considération de votre Honorable Chambre, dans la vue, si elles sont agréées, de fonder une adresse à Sa Majesté sur icelles.

Résolu.—Que cette Chambre est pleinement persuadée que la déclaration publique qui a été faite par le Ministre d'état éclairé qui préside les Conseils de la Mère-Patrie, sera mise à effet, et qu'à l'avenir le Canada sera traité comme s'il formait une partie intégrante de l'Empire.

Résolu.—Que le seul moyen de parvenir à un résultat aussi désirable, est d'enlever tous les droits dont les produits du Canada, et particulièrement le grain et la farine de blé, sont frappés à leur entrée dans les ports de la Mère-Patrie; et qu'adhérant strictement à ce principe, l'Assemblée Législative saisira la première occasion, aussitôt que les finances de la Province, et les engagements pris pour la sûreté de la dette publique, le permettront, de recommander l'abolition des droits imposés sur les manufactures de la Mère-Patrie, à leur entrée dans les ports du Canada.

Résolu.—Que cette Chambre a tout lieu d'espérer que le Revenu, provenant du commerce étranger, et des péages de nos canaux, suffira pour mettre le Gouvernement Provincial en état de faire cette réduction, dans un petit nombre d'années, après que nos grandes voies de communication avec l'océan, auront été ouvertes.

Résolu.—Que dans la vue d'assurer le transit des produits des Etats de l'Ouest de l'Amérique par nos eaux, il est indispensable de permettre un rabais sur tout le grain et la farine transportés dans la Grande-Bretagne des ports situés sur le fleuve Saint Laurent, toutes les fois que le prix de la farine excède 30s. sterling, le quart, dans les ports de Québec et de Montréal.

Résolu.—Qu'une humble Adresse à Sa Majesté soit fondée sur les susdites Résolutions.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

WM. HAMILTON MERRITT.

Président.

8 Octobre, 1842.

MINUTES DES TÈMOIGNAGES.

WILLIAM HAMILTON MERRITT, Ecuyer, au Fauteuil.

Vendredi, le 30 Septembre, 1842.

Les questions suivantes ont été proposées à divers messieurs faisant le commerce de transport, et leurs réponses sont ci-annexées.

1.—Quel est le prix actuel du blé sur les rives du Lac Ontario et du Lac Erié?

2.—Quels sont les frais de transport d'un minot de blé à Montréal?

3.—Quels sont les frais de là en Angleterre, toutes les dépenses comprises?

Appendice (W.)

8 Octobre.

4.—Quoique le grain Américain ait été admis franc de droit, et exporté comme produit Colonial, le capital employé à la mouture et à l'achat du grain a-t-il rapporté un profit?

5.—Quel devrait être le prix du blé sur les rives du Lac Erié, pour que le producteur y trouve une rémunération?

6.—Pensez-vous que le tableau des frais de transport d'un quart de farine (Appendice Nos. 4 et 5) soit exact?

7.—Après l'achèvement du Canal de Welland, quelle réduction sera opérée dans les prix du fret?

8.—D'après le tarif actuel des droits imposés sur la farine dans la Grande-Bretagne, quel devrait être le prix moyen du blé pour assurer le transit des produits des États de l'Ouest par le St. Laurent?

9.—Quel est le prix d'un minot de blé de Cleveland à Liverpool, par la voie de New-York?

10.—Le Canada produit-il une quantité suffisante de céréales pour fournir à la consommation de l'Amérique Britannique du Nord?

Réponses aux questions qui précèdent :

1.—Le prix actuel du blé, sur les rives du Lac Erié, est de 2s. 9d., sur celles du Lac Ontario, de 3s. 14d. Le fret de Chicago, Etat du Michigan, à Ste. Cathérines, Canal de Welland, est de 9d., de Cleveland, Etat de l'Ohio, à Ste. Cathérines, Canal de Welland, il est de 6 cents, et de là à Kingston, de 2 cents.

2.—Le fret de Kingston à Montréal, est de 7½d. le minot.

3.—Le fret de Montréal en Angleterre, sur un minot de blé, est de 2s., toutes dépenses comprises?

4.—Il est à notre connaissance, que la mouture, et toutes autres spéculations sur le blé, n'ont pas été profitables depuis les vingt dernières années.

5.—Le blé de la provenance des territoires situés sur le Lac Erié, ne devrait pas se vendre moins de 4s., pour que le producteur y trouvât son compte?

6.—Nous pensons que le tableau des frais de transport indiqués dans les Nos. 4 et 5, est exact?

7.—L'achèvement du Canal St. Laurent devra opérer, dans le fret jusqu'à Montréal, une réduction de 33½ pour cent.

8.—Le prix moyen du blé en Angleterre devrait être de 60s. par quartier, pour assurer à la voie du St. Laurent le transit des céréales des États de l'Ouest; quand les prix sont plus élevés, les Américains peuvent transporter leur blé en Angleterre avec plus d'avantage par la voie de New-York.

9.—Le fret d'un minot de blé de Cleveland à Liverpool, par la voie de New-York, est de 1s. 8d. environ, le minot.

10.—Non.

MACPHERSON et CRANE,
HOOKER, HENDERSON et Cie,
SANDERSON et MURRAY,
McGIBBON, FERGUSON et Cie,
H. C. S. JONES.

M. U. S. McDonald étant interrogé, a répondu : Quand le prix moyen du blé en Angleterre est de 57s. sterling, par quartier, notre droit est de 2s. sterling, par quartier.

Appendice (W.)

8 Octobre.

A 57s. le quartier, 60 lbs de Blé valent. £0 6 1
Ajoutez le change et la différence du courant 0 1 2

Valeur, argent courant £0 7 3
Un minot de Blé franc de droit chargé à Montréal £0 5 0
Frets, et autres frais jusqu'en Angleterre 0 2 0
Ce qui ne laisse qu'une fraction de 0 7 0
£0 0 3

Or, à 5s. le minot franc de droit, chargé à bord des navires à Montréal, le cultivateur établi sur les rives des lacs Erié et Ontario, ne peut obtenir plus de 3s. à 3s. 6d. courant, le minot, pour son Blé; et à ce prix le producteur ne saurait être indemnisé.

L'état ci-dessus sert à faire voir que le droit actuel dans la Grande Bretagne n'est pas d'une conséquence bien grave, attendu que nous ne pouvons exporter de Blé quand le prix en Angleterre est si bas qu'il devient nécessaire d'imposer un droit sur le Blé transporté de cette Colonie.

Etat comparatif indiquant l'effet qui résulte relativement à la mouture en Canada, et dans les Etats-Unis, quand le droit est prélevé sur la Farine et le Blé.

Dans les Etats-Unis.

5 minots de Blé à Circleville, Etat de l'Ohio, à 50 cents \$2 50
Fret de 1 quart de Farine à Cleveland 62½ cents
do. do. Kingston .. 37½
do. do. Montréal .. 40
Droit projeté 1 40
\$4 40

Egal à 22s. par quart livré à Montréal.

En Canada.

5 minots de Blé à Circleville, à 50 cents .. \$2 50
Fret de 1 minot de Blé à Cleveland, à 20 cents 1 00
do. do. à Kingston, à 8 cents .. 0 40
Fret de 1 quart de Farine à Montréal 0 40
Droit, par minot, à 5d. 0 41
\$4 71

Egal à 22s. 7d. par quart livré à Montréal.

Différence en faveur de la mouture dans les Etats 1s. 7d. courant.

Quand le prix moyen du Blé en Angleterre est de 60s. sterling, le quartier; ce qui est à peu près le prix auquel ce commerce peut se faire avec avantage pour toutes les parties en Canada, voici un état comparatif des frais d'un quart de Farine pris à Cleveland, et transporté en Angleterre par la voie de New-York, et de 5 minots de Blé pris sur la même place et envoyés à Cananogue et dont la Farine est transportée en Angleterre par la voie de Montréal.

Par la voie des Etats.

Un quart de Farine, fret jus- qu'à Oswego	37½ cents			
Do. jusqu'à New York. 50				
	87½ cents	£0	4	4½
De New York en Angleterre	0	1	1½	
Droit 3s. 7d. sterling	0	4	4	
		£0	9	10

Par la voie du Canada.

5 minots de Blé: fret jusqu'à Gananoque	40 cents.			
1 quart de Farine, do. jus- qu'à Montréal	40			
	80 cents,	£0	4	0
De Montréal en Angleterre	0	4	6	
Droit, 7d. sterling	0	0	9	
		£0	9	3

La différence en faveur de la voie du Canada est de 7d. seulement, par minot; elle pourra s'accroître de 1s. 9d. à 2s., lorsque nos améliorations seront achevées, mais l'imposition du droit projeté aura l'effet de détruire cet avantage.

LISTE DE L'APPENDICE.

- No. 1.—Pétition du Très Honorable Comte Mount Cashel, et autres.
- No. 2.—Extrait d'une réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 22 septembre, 1842.
- No. 3.—Extrait de la même réponse, étant copie d'une Dépêche de Lord Stanley à Sir Charles Bagot, G. C. B., en date du 2 Mars, 1842.
- No. 4.—Fret et autres frais d'un quart de Farine de Cleveland à Liverpool, par la voie de Montréal.
- No. 5.—Frais de transport d'un quart de Farine de Cleveland à Liverpool.
- No. 6.—Question soumise aux Membres de l'Assemblée Législative, par rapport au prix auquel le Blé devrait se vendre dans leurs Districts respectifs pour payer l'intérêt des Capitaux placés sur des terres, et pour indemniser le producteur.
- No. 7.—Extrait du Tarif des droits imposés par la loi des céréales passée dans la dernière session du Parlement Impérial.

Appendice No. 1.

Pétition du très honorable Comte de Mount Cashel et autres.

A l'Honorable Chambre d'Assemblée du Canada, réunie en Parlement Provincial.

Nous soussignés, membres du Comité de l'Association Coloniale pour l'Amérique du Nord, ayant récemment présenté au Très Honorable Lord Stanley, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les

Colonies, un Mémoire dont copie est ci-jointe, pour lui exposer l'importance d'un commerce libre avec la Grande Bretagne pour les produits agricoles de l'Amérique Britannique du Nord, et la nécessité de protéger ce commerce contre la concurrence étrangère sur les marchés de la Colonie et sur ceux de la Mère-Patrie, priions humblement votre Honorable Chambre de prendre en considération l'importance d'une telle protection, de manière qu'on ne puisse plus élever d'objections contre l'admission libre de ces produits, sur les marchés de la Mère-Patrie, et qu'il n'y ait à l'avenir qu'un seul intérêt impérial entre les Provinces de l'Amérique Britannique et la Mère-Patrie.

Le Mémoire ci-joint renferme l'opinion des Pétitionnaires sur cet important sujet; et en le soumettant à la considération de votre Honorable Chambre, le but des soussignés est de prier le Parlement Provincial d'adopter les mesures législatives qu'il croira les plus convenables pour lier le plus intimement possible les intérêts de la Grande Bretagne et ceux de l'Amérique Britannique du Nord, que les soussignés regardent comme méritant une attention particulière dans ce moment où une émigration considérable se dirige vers le Canada. Il paraît aux soussignés que le seul moyen qui puisse assurer l'établissement de cette nombreuse population en Canada, tant dans son intérêt que dans celui de la Mère-Patrie, et servir à diriger à l'avenir le flot d'une émigration non interrompue dans la Colonie, est d'encourager autant que possible la culture des terres, en suivant les mesures recommandées dans le Mémoire ci-joint.

Mount Cashel, Président.	A. T. Robertson.
Dunmore.	W. T. Ouseley.
Macdonald.	Neil Malcolm.
Augustus D'Este.	David Urquhart.
Pringle Taylor, Lt. Col.	D. McDougall.
Charles Franks.	Rt. Montry Martin.
R. F. Maitland.	Robert Gillespie, Jun.
William Mill.	D. M. Chisholme.
C. Shirreff.	C. F. Head, Lt. Colonel.

[Copie du Mémorial auquel il est fait allusion dans la Pétition ci-dessus.]

Au Très Honorable Lord Stanley, principal Secrétaire d'Etat pour le département des Colonies.

M. NORD,

Les membres du Comité de l'Association Coloniale pour l'Amérique du Nord, considérant le grand nombre de personnes qui émigrent actuellement de ce Royaume, le nombre de celles qui ont émigré depuis bien des années, et que l'on doit s'attendre à voir s'augmenter par le surcroît de population qui se trouve sans emploi; et considérant combien il est important pour l'Empire que ce surcroît de population trouve les moyens de s'établir de manière à accroître sa richesse et sa prospérité, ont constaté quel avait été le chiffre total de l'émigration pendant les deux dernières années, en consultant les tableaux Parlementaires pour les années 1840 et 1841. Il appert par ces tableaux, que sur 209,335 personnes qui ont émigré en 1840 et 1841, 156,116 se sont dirigées vers l'Amérique du Nord, dont 85,659 se sont établies dans les Etats-Unis, et 70,457 dans les Provinces Britanniques. Le fait seul que la plupart des personnes qui émigrent, (savoir les trois quarts) se transportent dans l'Amérique du Nord, sans même aucune assistance publique, sert à démontrer que l'on considère l'Amérique du Nord comme offrant de plus grands avantages aux émigrés Britanniques qu'aucune autre partie du globe. Ce que l'on peut attribuer à sa proximité, aux communications faciles et peu dispendieuses avec ce pays, à son sol et à son

Appendice
(W.)

8 Octobre.

climat si favorables à la santé et au bien-être des habitans de ce Royaume, et à la conformité du langage. Il paraît aussi que le nombre de personnes que se rendent aux Etats-Unis est beaucoup plus considérable que le nombre de celles qui s'établissent dans les Provinces de l'Amérique Britannique; et comme cette proportion comprend, en grande partie, la classe des émigrés ayant des capitaux, le Comité a recherché avec un soin particulier les causes qui entraînent un résultat si préjudiciable à l'Empire. Il n'y a aucune raison de supposer, qu'il y ait rien, dans le gouvernement, les lois ou les usages des Etats-Unis, qui puisse tenter des Bretons, ou que le climat ou le sol offrent des avantages supérieurs à ceux des Provinces Britanniques. Le Comité s'est en conséquence donné toutes les peines imaginables pour découvrir s'il existe réellement, dans les Colonies de l'Amérique du Nord, quelques causes qui mettent obstacle à l'entrée et à l'établissement des émigrés, et particulièrement de ceux qui possèdent des capitaux.

Dans le cours de ses recherches, le Comité a découvert qu'il existe depuis longtemps un grand mécontentement en Canada, qui ne paraît pas très clairement compris du public Britannique. L'adresse de la Législature du Haut-Canada à Sa Majesté, du 4 janvier, 1810, contient une exposition des causes de la dépression de l'agriculture qui, si elles sont fondées, méritent l'attention la plus sérieuse. Il paraît non-seulement que la protection accordée aux producteurs de la Grande Bretagne, est refusée aux cultivateurs du Canada, mais encore que, quoique les marchés du Canada soient ouverts francs de droit aux produits agricoles de toutes les nations de la terre, même à ceux des Etats voisins de l'Amérique, les produits du Canada n'en sont pas moins frappés d'un fort droit à leur entrée dans les Etats-Unis et dans la Mère-Patrie, qui sont les seuls marchés, sur lesquels ils puissent compter, puisque les habitans du Canada sont privés de l'avantage de ceux des autres Colonies, par l'abrogation des droits coloniaux depuis quelques années, mais surtout de ceux des Indes occidentales, qui étaient autrefois d'une grande importance pour le Canada. La position avantageuse des Etats-Unis pour l'approvisionnement des Indes occidentales, leur a toujours donné un grand avantage; et cette position avantageuse, jointe à l'abrogation des droits, devra anéantir le commerce de l'Amérique Britannique du Nord avec ces Colonies.

En 1833, l'Assemblée du Canada présenta une adresse au Gouvernement Impérial, demandant quelques modifications à cet égard; et entre autres raisons en faveur de l'admission libre des produits de la Colonie sur les marchés de la Grande Bretagne, on alléguait l'éloignement de la mer des districts les plus favorables à la culture du blé, et le prix élevé du transport, qui offre toujours par lui-même une protection certaine et naturelle au producteur Britannique, ainsi qu'il est clairement démontré par l'état ci-joint, marqué A, indiquant que les frais du cultivateur Canadien pour le transport de son blé en ce pays, se montent à 26s. 2d. courant, ou 23s. 7d. sterling, par quartier. Le transport du blé des parties Ouest des Etats-Unis exige encore des frais additionnels, et les habitans du Canada désirent ajouter à cette protection naturelle, l'imposition d'un droit sur les grains Américains et sur les autres produits, à la frontière, afin de protéger leurs propres produits, tant sur leurs marchés que sur ceux de la Grande Bretagne. Cette opinion a été récemment exprimée avec beaucoup de force en Canada, et l'on peut consulter à cet égard la pétition des marchands de Montréal, et celle d'une partie nombreuse des cultivateurs dans le Canada Ouest, qui a été transmise dernièrement par l'entremise de la Compagnie du Canada, et dont le contenu a été soumis à la considération de votre Seigneurie. Depuis quelques années, on a transmis ici, à diverses reprises, de

semblables adresses et représentations, qui toutes tendent à faire voir l'importance que les habitans du Canada attachent à un commerce libre avec la Grande Bretagne, et à une protection nécessaire sur leurs propres marchés contre toute concurrence, mais surtout contre la concurrence des Etats-Unis, qui ont imposé des droits pour protéger leurs produits.

Le Comité pense que la grande raison, pour laquelle on s'oppose en ce pays à l'entrée libre sur nos marchés des produits agricoles du Canada, c'est que l'on craint que l'entrée n'en aille pas aux produits de la Colonie, mais que l'on n'introduise par la Colonie, le grain et les autres produits des Etats-Unis, comme s'ils étaient de la provenance du Canada. Pour remédier à cela, et en même temps pour protéger leur propre agriculture, les Colons sont disposés à imposer immédiatement un droit suffisant sur leurs frontières; mais on a élevé des doutes, si ce commerce ne s'en ferait pas moins, au moyen d'une contrebande organisée sur la frontière, et malgré tous les réglemens que l'on pourrait établir dans les ports Canadiens.

Le Comité a pris des informations sur cette question et croit que cette contrebande n'aurait pas lieu pour les raisons suivantes:

1^o. Les habitans du Canada, dont la prospérité dépend entièrement de l'agriculture, profiteraient avec empressement de la protection que leur procurerait l'imposition d'un droit sur leur frontière; et ils donneraient volontiers leur appui à la mise en vigueur d'une loi à cet effet.

2^o. La culture du blé dans les Etats-Unis, qui est le principal article dont le transit par le Canada puisse causer aucune inquiétude, est limitée à cette partie des territoires qui bordent la partie Ouest du Canada, à l'endroit où la ligne limitrophe des deux pays est formée par les lacs; et il faut nécessairement que les produits soient chargés dans des vaisseaux, et débarqués dans les Ports ou sur les rivages Canadiens. Si ces produits sont débarqués dans les Ports, qui sont en petit nombre, les droits seront toujours prélevés; si au contraire, on tentait de les débarquer ailleurs sur la rive, opération difficile à exécuter, les frais de transport et les distances à parcourir, entraîneraient de si grands frais, que les parties elles-mêmes préféreraient payer les droits aux différens ports.

Le Canada est devenu aujourd'hui un pays d'exportation, et il deviendra graduellement en état de fournir à la Grande Bretagne l'approvisionnement de blé dont elle aura besoin, si toute fois elle consent à ouvrir ses marchés aux produits de la Colonie.

Le Comité désire fixer l'attention de votre Seigneurie, sur la grande importance, qu'il y a à encourager l'importation du blé d'un pays qui en recevra assurément le prix en manufactures britanniques, échange qui sera très avantageux à ce pays; surtout quand on considère que les cultivateurs établis en Canada étaient incapables de se soutenir dans leur propre pays, et qu'ils produisent ou récoltent maintenant assez, non seulement pour suffire à leur propre consommation, mais encore pour échanger l'excédant de leurs produits pour les fruits du travail et de l'industrie de leurs anciens compatriotes, et cependant toutes les différentes branches de ce commerce, la culture des fermes, le transport des produits, et la navigation des vaisseaux qu'il nécessite, tendent directement à la prospérité et au soutien du manufacturier et du marin Britanniques.

Le Comité serait en conséquence fortement porté à recommander que les produits agricoles des Colonies de l'Amérique du Nord, soient admis francs de droits, sur les marchés Britanniques; qu'il soit

Appendice
(W.)

8 Octobre.

permis aux Colons d'imposer sur les produits étrangers les droits qu'ils jugeront suffisants pour protéger leurs propres produits et ceux du cultivateur Britannique; et que les droits réciproques entre les Colonies soient réglés de manière à donner aux Colons l'avantage pour le commerce colonial, sur les citoyens des Etats-Unis et les autres étrangers. C'est alors que le Canada et les autres Colonies de l'Amérique du Nord formeraient réellement une partie intégrante de l'Empire Britannique, et augmenteraient rapidement en richesses et en importance, et qu'il en résulterait les effets les plus avantageux. On verrait renaitre une entière confiance dans la prospérité, la paix et le bonheur futur de ces importantes Colonies, et tout sujet Britannique cherchant à s'établir dans l'Amérique du Nord, se déciderait aussitôt à se fixer sur le territoire Britannique.

Le Tarif actuel des droits n'a jamais satisfait les sujets de Sa Majesté, soit dans la Colonie ou la Mère-Patrie; la continuation de ce Tarif aura nécessairement l'effet de porter l'attention et l'énergie du colon sur les moyens d'encourager l'établissement de manufactures, et de se créer un marché chez lui pour les produits de son sol. Ce but ne pourra être atteint que par l'imposition de droits additionnels sur nos manufactures, et produira cet intérêt hostile qui existe dans les Etats de l'Est de l'Union Américaine.

Si les colons imposaient des taxes sur l'importation des produits étrangers et particulièrement sur le blé et la farine des Etats-Unis, afin de se créer un revenu pour faire face aux dépenses du gouvernement local, l'on pourrait réduire proportionnellement la taxe sur les articles fabriqués ou exportés de ce pays, et porter, et étendre, par ce moyen, le commerce de cabotage de la Grande Bretagne, jusqu'aux limites les plus reculées du Canada, sans autres restrictions que celles qui existent actuellement entre Londres et Dublin, ou Edinburgh.

Non seulement alors, les Colons recevraient de la Mère-Patrie leur approvisionnement d'articles manufacturés, mais les habitants mêmes des vastes contrées de l'ouest des Etats-Unis, trouveraient leur intérêt à recevoir par la frontière du Canada, les effets qui leur sont nécessaires; et sous le rapport du commerce, la Grande Bretagne retirerait de ces contrées les mêmes avantages qui si elles étaient une Colonie de l'Empire.

Au lieu du doute, et de l'incertitude qui règnent actuellement dans l'Amérique Britannique du Nord, chaque habitant sentirait tout le prix de sa liaison avec la Mère-Patrie, en voyant ses produits augmenter de valeur, les prix diminuer sur les articles nécessaires à sa consommation, et le développement rapide du commerce intérieur; ce serait bien là le moyen de cimenter l'union de ces importantes Colonies avec la Mère-Patrie, d'une manière beaucoup plus sûre et durable, qu'en dépensant des millions pour construire des fortifications et maintenir des troupes, car tout homme alors supporterait de cœur et d'action les intérêts de l'Empire, et les Colons pourraient ainsi défier tous les efforts d'une ambition étrangère.

Considérant ce sujet comme de la dernière importance pour la prospérité de l'Empire, et intimement convaincus que les mesures qu'ils recommandent tendraient à promouvoir également les intérêts de la Mère-Patrie et des Colonies de l'Amérique du Nord, vos Mémorialistes ont transmis une semblable représentation à la Législature du Canada, la priant avec instance d'adopter les mesures recommandées dans ce Mémoire; et ils supplient en même temps votre Seigneurie de vouloir bien les prendre en considération, et engager le Cabinet de les adopter, aussitôt que vous trouverez l'occasion favorable de le faire.

A.

Dans les tableaux imprimés qui ont été mis devant le Parlement on trouve l'Etat suivant des frais de transport d'un minot de blé, depuis Hamilton, à la tête du lac Ontario, jusqu'à Montréal, port de mer le plus voisin:—

Emmagasinage et embarquement à Hamilton	£0	0	2½
Péage sur le canal de la baie de Burlington	0	0	0½
Frei sur le lac Ontario	0	0	3
Frei de Kingston à Montréal, par le St. Laurent	0	0	7½
Assurance Id., Emmagasinage à Montréal Id.	0	0	3
Commission et garantie	0	0	3½

Le montant pour 1 minot de blé, ci. . . £0 1 7½

Le quartier, équivalant à 8 minots donnera

£0 13 2

Les frais de Montréal à Londres, d'après l'évaluation la plus basse, sont de 13s. à 16s. le quartier.

0 13 0

Ce qui donne au cultivateur Anglais, une protection de

£1 6 2

Sans ajouter le prix additionnel du travail sur le coût primitif de l'article.

Appendice No. 2.

Extrait d'une Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative du 22 septembre, 1842.

Extrait d'une Dépêche du très honorable C. P. Tuomson, ci-devant Gouverneur-Général du Canada, à Lord John Russell, datée de l'Hôtel du Gouvernement, Montréal, 26e mai, 1849, autant qu'elle a rapport à la transmission d'une Adresse de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant l'introduction du Blé du Canada dans la Grande Bretagne, franc de droit, et à autoriser le Législateur de cette Province à passer des lois relatives au Commerce des Colonies en général.

“ La Chambre d'Assemblée a transmis une autre Adresse, demandant l'introduction du Blé du Canada dans la Grande Bretagne, franc de droit, et elle demande encore que la Législature locale soit autorisée désormais à changer les Lois de commerce de la Colonie, dans les cas où elles pourraient être affectées par les Lois Impériales avant rapport au commerce des Colonies en général, avec la restriction néanmoins que telles Lois ne recevront pas la sanction royale avant d'avoir été mises devant les deux Chambres du Parlement, qui pourront respectivement présenter des Adresses contre leur passation.

“ Il est inutile pour moi de présenter aucune remarque sur le premier de ces deux objets. La question ne peut être considérée convenablement qu'en référant à la question entière des Lois sur les Céréales, et certainement je ne crois pas que, vu le prix moyen du Blé dans les années communes dans la Grande Bretagne, les Colonies aient aucun droit de se plaindre du pied sur lequel elles se trouvent maintenant.

Appendice (W.)

8 Octobre.

Appendice (W.)

8 Octobre.

Appendice (W.)

8 Octobre.

" Le second point est extrêmement important. Je suis sans doute d'opinion que le règlement des principes sur lesquels le commerce des Colonies doit être conduit, doit être réservé entièrement au Parlement Impérial. Le pouvoir de régler ce commerce est un des principaux avantages résultant de possessions Coloniales, et s'il est exercé convenablement, procure une des principales compensations pour les dépenses que la Mère-Patrie est forcée d'encourir pour la défense et la protection de la Colonie. Mais tout en admettant ce principe dans sa plus grande latitude, j'ai été en même temps obligé d'observer les grands inconvéniens et même les pertes qui résultent, pour la Colonie, de la nécessité actuelle que tout changement à cet égard origine en Angleterre. Il y a un grand nombre des points mineurs affectant sérieusement les intérêts du Commerce Colonial, et qui ne dérangent pas du tout le principe général ou les objets que cherche à établir la Législature Impériale, pour lesquels un changement est souvent trouvé être désirable. Il y a une grande difficulté d'abord à expliquer ces points dans la métropole, et ensuite à prouver qu'ils sont assez importants pour demander l'intervention de la Législature Impériale; mais même après ces préliminaires, je connais moi-même par expérience dans ce département qu'il s'élève inévitablement trop de difficulté et de délai lorsqu'on porte de telles mesures devant le Parlement. Je suis en conséquence très disposé en faveur du parti moyen, maintenant suggéré par l'Assemblée. S'il était permis à la Législature locale de donner origine à des mesures de cette nature, je ne doute nullement qu'elle pourrait introduire plusieurs améliorations très avantageuses au commerce de la Colonie, et nullement injurieuses aux intérêts impériaux. Ces mesures, envoyées à la métropole, pourraient recevoir l'assentiment de la Couronne et du Parlement, pendant que, si la Législature locale s'immiscait mal-à-propos dans des matières affectant les intérêts généraux du commerce, son travail serait sans effet et sujet à être rejeté immédiatement. Si votre Seigneurie consent avec moi à considérer ainsi ce sujet, et est disposée à accorder cette extension de pouvoir à la Colonie, sujette à la restriction que j'ai établie, il serait peut-être mieux de passer une Loi spécialement pour cet objet que de l'incorporer dans l'Acte d'Union."

Extrait d'une Dépêche du Très Honorable Lord Joux Russell, du 1 juillet 1840, No. 171, au ci-devant Gouverneur Général du Canada, tant qu'elle a rapport à la transmission d'une Adresse de la Législature de la ci-devant province du Haut-Canada, demandant l'introduction du Blé du Canada dans la Grande Bretagne, franc de droit.

" A l'égard de l'Adresse au sujet de l'introduction du Blé du Canada dans la Grande Bretagne et de la proposition de revêtir la Législature Provinciale du pouvoir de régler, sous certaines restrictions, le Commerce de l'Empire en général, tant qu'il affecte le Canada, j'ai, en obéissance aux ordres de Sa Majesté, communiqué cette Adresse, avec vos remarques sur icelle, aux Lords du Comité du Conseil Privé pour le Commerce, pour la considération de leurs Seigneuries."

(Copie.)

No. 267.

Downing Street, }
1 Décembre, 1840. }

Mlord.

Je vous envoie la présente copie d'une lettre que j'ai reçue, dans laquelle, il est fait une suggestion à

l'égard de l'admission en ce pays, franc de droit, du Blé du Canada, de la Fleur et autres produits agricoles; et je vous requiers de prendre ce sujet en considération.

J'ai &c.

(Signé) J. RUSSELL.

Au Très Honorable Lord SYDENHAM.

(Copie.)

No. 320.

Downing Street, }
3 Mars 1841. }

Mlord.

Référant à la Dépêche de votre Seigneurie No. 115, du 26 mai, 1840, dans laquelle était incluse l'Adresse à la Reine de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada au sujet des réglemens de Commerce de la Province et le rappel des droits prélevés sur les produits agricoles importés du Canada dans le Royaume-Uni, à ma réponse à cette Adresse du 1er Juillet, No. 171, et à la proposition récente de votre Seigneurie d'altérer la clause des instructions Royales, qui défend à la Législature Provinciale de législater sur des sujets liés au commerce de l'Empire Britannique, j'ai à informer Votre Seigneurie que les Lords du Comité du Conseil Privé pour le commerce ont pris en considération les recommandations contenues dans votre Dépêche et dans l'Adresse, et que je communiquerai à Votre Seigneurie par la première occasion la décision du Gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet.

Le Président du Bureau de commerce mettra devant la Chambre des Communes, vendredi le 12 du courant, différentes propositions liées à ce sujet, et je regrette qu'elles ne soient pas suffisamment mûries pour me permettre de vous les transmettre par la présente malle.

Le Gouvernement de la Reine aura pour objet d'affranchir le commerce du Canada de restrictions inutiles, et en même temps de rendre justice à l'industrie et aux manufactures du Royaume-Uni.

J'ai &c.

(Signé) J. RUSSELL.

Au Très Honorable Lord SYDENHAM.

&c. &c. &c.

Appendice No. 3.

Extrait d'une Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative de 22 septembre, 1842, étant une copie d'une Dépêche de Lord Stanley à Sir Charles Bagot, datée du 2 mars, 1842.

(Copie.)

No. 83.

Downing-Street, 2 Mars, 1842.

Le Gouvernement de Sa Majesté a porté avec anxiété son attention, comme il était de son devoir de le faire, sur la question importante et compliquée de l'importation des Céréales en ce pays, sans perdre de vue l'intérêt que ressent la Province du Canada sur cette question, et qui a été manifesté dans les mémoires des Corps Législatifs et autres, adressés

Appendice (W.)
8 Octobre.

Appendice
(W.)
8 Octobre.

Appendice
(W.)
8 Octobre.

à Sa Majesté et à la Législature de ce pays; et quoique le Gouvernement de Sa Majesté n'ait pas cru devoir recommander au Parlement d'accéder généralement à la demande des divers mémorialistes, de permettre l'importation des Céréales du Canada dans le Royaume-Uni, moyennant un Droit nominal, j'ose me flatter que les mesures qu'il a prises, et les motifs qui l'ont détourné de s'engager plus avant dans la même voie, convaincront les habitants du Canada, que la marche qu'il a suivie n'a pas été dictée par un sentiment hostile aux intérêts du Canada, et surtout à l'Agriculture Canadienne.

Les mesures qui ont été prises, au point où elles s'étendent, ont été décidément en faveur de ces intérêts. Par la Loi telle qu'elle existait auparavant, le blé et la farine du Canada étaient admis dans la Grande Bretagne à un taux équivalent à 5s. par 8 minots (*quarter*), jusqu'à ce que le prix sur les marchés Anglais s'élevât à 67s.; arrivé à ce prix, le droit baissait à 6d. D'après le Bill qui est maintenant devant le Parlement, le droit de 5s. ne doit être payé que tant que le prix est au-dessous de 55s., mais lorsque le prix est à 58s. ce droit n'est plus que d'un chelin seulement. Mais outre cette diminution dans le montant du prix auquel le droit moins fort est payable, on se propose d'enlever la restriction qui a été imposée jusqu'à présent sur l'importation de la farine Canadienne en Irlande, et ouvrir ainsi un nouveau marché au produit que l'on doit considérer à juste titre comme une des manufactures du Canada.

Dans les mesures qu'il a adoptées, non sans donner la plus mûre attention aux divers intérêts concernés, le Gouvernement de Sa Majesté a toujours désiré, tout en facilitant l'admission des produits sur les Marchés Britanniques, troubler le moins possible les avantages relatifs dont jouissent les produits coloniaux et étrangers sur ces Marchés. Aussi en même temps qu'il a continué les facilités données aux Iles de la Manche, et dont elles ont toujours joui jusqu'à ce jour, d'importer librement leurs produits dans la Grande-Bretagne, et de tirer leurs importations d'un Marché voisin et plus économique, le Gouvernement ne s'est pas cru autorisé à ôter les restrictions qui ont été récemment imposées sur les importations étrangères dans l'Ile de Man, tant que cette Ile posséderait les avantages d'un Commerce sans restriction avec la Grande-Bretagne.

Le même principe a guidé la marche que le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir suivre par rapport au Canada. Il est impossible d'être plus pleinement convaincu, que ne le sont les Membres du Gouvernement de Sa Majesté, de l'importance qu'il y a, tant dans l'intérêt de la Colonie que de la Mère-Patrie, de maintenir entre les deux Pays la liberté la plus large dans les relations commerciales. L'examen le plus rapide des faits et des chiffres, doit démontrer la valeur que l'on doit attacher, sous le point de vue commercial, et encore plus sous le point de vue moral et politique, à la continuation et au développement de ces relations croissantes; et le Gouvernement de Sa Majesté aurait eu beaucoup moins de difficulté à aborder la question de l'admission sans restriction des Céréales du Canada sur les Marchés Britanniques, s'il était en son pouvoir de n'envisager cette question que comme une simple question de relations commerciales entre la Grande-Bretagne et sa Colonie la plus importante, et à part toute autre considération de Commerce Étranger.

Mais il était impossible pour le Gouvernement de Sa Majesté, de l'envisager sous ce point de vue. Il était impossible qu'il ne consultât pas la position géographique du Canada relativement aux grandes Contrées de l'Ouest de l'Amérique, si fertiles en céréales. Il était impossible de ne pas voir, quelque avan-

tageux qu'il fût, d'encourager le transit par le Canada des produits de ces Etats, (indépendamment de l'avantage qui résulterait au Canada, de la mouture des Céréales dans le transit par la Province); il était impossible de ne pas voir, que l'effet de l'exemption de ce droit, au point de rendre l'admission des Céréales en Angleterre libre ou presque libre, n'aurait pas été limité et restreint comme il devrait l'être aux produits d'une Colonie Britannique.

Il est vrai qu'en admettant les produits Canadiens, moyennant un droit nominal, le Parlement Impérial aurait pu imposer un droit correspondant sur l'importation du Blé Américain en Canada; et mettre ainsi un frein à l'introduction indue des produits étrangers, sous le nom de produits Canadiens. Mais de quelque manière que le Gouvernement de Sa Majesté aurait envisagé cette question dans d'autres circonstances, et si l'autorité Coloniale avait imposé une taxe sur le Blé importé des Etats-Unis, et payable à la Trésorerie Canadienne; et par là protégé l'Agriculture en Angleterre contre la concurrence des producteurs étrangers, il n'aurait pas été disposé à faire intervenir l'autorité du Parlement pour imposer une taxe sur un article brut qui pourrait être nécessaire à la consommation intérieure du Canada; et en l'absence d'une telle taxe, le Gouvernement a senti qu'il était impossible de proposer au Parlement une plus forte réduction des droits que celle qu'il a déjà soumise en faveur du Blé et de la Farine transportés des Ports du Canada.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé)

STANLEY.

Au Très Honorable

SIR CHARLES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

Appendice No. 4.

Fret et autres frais pour un quart de farine transporté de Cleveland à Liverpool, par la voie de Montréal.

	£	s.	d.
Prix du quart, et frais de tonnellerie	0	1	10½
Fret de Cleveland à Kingston	0	1	10½
Fret de Kingston à Montréal	0	2	0
Assurance de do. à do.	0	0	2
Transbordement à Montréal	0	0	6
Frais de tonnellerie à do.	0	0	2
	0	6	7
Frais de transport à Liverpool et autres frais dans cette ville suivant le compte de vente ci-joint	0	7	11
	£	14	6

(Copie.)

Pro forma; compte de la vente de 1000 quarts de Farine du Canada à Liverpool, par Gibb, Bright et Cie.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Vente de 1000 quarts de farine à 28s., dans les trois mois après leur arrivée; terme de paiement, 3 mois				1400	0	0
FRAIS.						
Assurance sur £1150 à 40s. pour cent, police d'assurance, 6s.	26	12	0			
Droits de port et de quaiage	11	9	2			
Droit sur 1000 quarts à 7d., 7.32	30	1	6			
Fret 3s. du quart, chargement 5 pour cent.	157	10	0			
Charrage et frais de tonnellerie	30	4	2			
Emmagasinage 3 mois à raison de 1.6s. de denier, par semaine	9	0	6			
Assurance contre le feu, 7 pour cent.	4	18	0			
Intérêt sur les droits £41 10 8: 6 mois.	1	1	0			
Intérêt sur le fret £157 10 0: 3 mois.	1	10	6			
Commission de la Banque sur £41 10 8: 4 pour cent.	0	2	1			
Commission et <i>del credere</i> sur £1400, à 4 pour cent.	56	0	0			
				328	17	11
Net	£	1071	2	1		

Appendice
(W.)

Appendice No. 5.

Appendice
(W.)

Frais de transport d'une quart de Farine, 196 lbs. de Cleveland à Liverpool.

8 Octobre.

8 Octobre.

Par la voie de Montréal.		£	s.	d.
Fret jusqu'à St. Catherines		0	1	3
do. à Liverpool, No. 5		0	14	6
		£	0	15 9
Par la voie de New-York.				
Pour soncer et clouer le quart, etc.		0	1	10½
Fret jusqu'à Buffalo		0	0	7½
Emmagasinage et chargement		0	0	3½
Fret jusqu'à New-York		0	3	1½
Frais de tonnellerie 2d., assurance 2d.		0	0	4
		£	0	6 3
Chargement	£0	0	3	
Fret jusqu'à Liverpool	0	1	6	
* Frais à Liverpool, suivant le No. 4, moins l'assurance	0	2	0	
Assurance, 1 pour cent sur 30s	0	0	4	
Intérêt sur déboursés	0	0	3	
Quatre mois d'intérêt sur 20s., coût primitif	0	0	3½	
			0	5 4½
		£	0	11 7½
Gain en faveur de la voie de New-York		0	3	1½

* Note.—Les frais à Liverpool sont les mêmes; la différence entre Montréal, et New-York et Liverpool, provient du fret et de l'assurance, qui sont de 4s. et 6d., ou 3s. 8 àmes par cette première voie; et de 1s. 6d. et 4d. par cette dernière.

Appendice No. 6.

QUESTION soumise aux membres de l'Assemblée Législative, relativement au prix que le Blé devrait rapporter dans leurs Districts respectifs, pour payer l'intérêt des Capitaux placés sur les terres, ou pour indemniser le producteur.

Quel est le prix auquel le minot de blé devrait se vendre dans votre District pour payer l'intérêt de Capitaux placés sur des terres, ou pour indemniser le producteur?

Noms.	Districts.	Prix du Minot.	REMARQUES.
Boulton, Henry John..	Niagara.....	s. d. 4 0	Mais je crois qu'il devrait commander 5s.
Boswell, G. M.	Northumberland. (Sud.).....	5 0	
Boutillier, Thomas	St. Hyacinthe.	5 0	
Cameron, Malcolm	Lanark,	5 0	Notre contrée n'est pas un pays à blé.
Chesley, S. Y.	Cornwall,	6 3	
Child, Marcus.	Stanstead,	5 0	
Christie, Robert	Gaspé,	10 0	
Cook, John	Dundas,	5 0	
Delisle, A. M.	Montréal,	5 0	Il n'en produit pas assez pour la consommation intérieure à cause des mouches.
Derbshire, S.	Bytown.....	5 0	
DeWitt, Jacob	Leinster,	5 0	Même à ce prix la rémunération est faible, parce que la main d'œuvre est plus chère dans mon District que dans la Province.
Dunlop, William	Huron,	5 0	
Forbes, C. J.	Deux Montagnes.....	5 0	
Foster, S. S.	Shefford,	5 0	Cette contrée n'est pas un pays à blé.
Gilchrist, John	Northumberland, (Nord.)	5 0	Lorsque le blé est à 5s. à Cobourg, on n'en peut obtenir qu'à 4s. 6d., à cause du transport.
Hale, Edward	Ville de Sherbrooke,	5 0	
Hamilton, J. R.	Bonaventure,	10 0	
Hineks, Hon. F.	Oxford,	5 0	
Hopkins, Caleb	Halton, (Est.)	5 0	

Appendice
(W.)

Appendice No. 6.—Continué.

Appendice
(W.)

8 Octobre.

8 Octobre.

Noms.	DISTRICTS.	Prix du Minot.	REMARQUES.
Johnston, James	Carleton.....	5 9	Cela ne fera que payer, lors que la saison sera belle.
Kimber, René J.	Champlain,	5 0	
Macdonald, J. S.	Glengary,	5 0	
McLean, Alexander ...	Stormont,	5 0	
Moore, John	Sherbrooke,	5 6	
Parent, Etienne.....	Saguenay,	Cela dépend de la quantité récoltée, laquelle dépend de la gelée et de la mouche.
Parke, Thomas.....	Middlesex,	5 0	
Roblin, J. P.	Prince Edward,	5 0	
Smith, Henry	Frontenac,	5 0	Mais je pense qu'il devrait valoir 5s. 6d.
Smith, Hermannus....	Wentworth,	5 0	
Sherwood, George	Brockville,	5 0	
Steele, Elmes	Simcoe,	4 6	
Taché, E. P.	L'Islet,	5 6	
Taschereau, A. C.	Dorchester,	5 0	
Thompson, David	Lincoln,	5 0	
Turcotte, J. E.	St. Maurice,	5 0	
Williams, J. T.	Durham,	4 6	
Woods, Joseph	Kent,	4 0	
Yule, John	Chambly,	5 6	

Appendice No. 7.

Echelle de droits en vertu de la dernière loi des Céréales passée dans la dernière session du Parlement Imperial.

	Blé par quartier Imperial.		Farine par quart.		Différence entre le droit étranger et Colonial sur la farine.
	Droit sur le blé étranger.	Droit sur le blé colonial.	Droit sur la farine étrangère.	Droit sur la farine coloniale.	
Au-dessous de 51s.....	s. d. 20 0	s. d. 5 0	s. d. 12 0 $\frac{3}{4}$	s. d. 3 0	s. d. 9 0 $\frac{3}{4}$
51s. et do. 52s.....	19 0	5 0	11 5 $\frac{1}{8}$	3 0	8 5 $\frac{1}{8}$
52s. do. 55s.....	18 0	5 0	10 10	3 0	7 10
55s. do. 56s.....	17 0	4 0	10 2 $\frac{1}{2}$	2 4 $\frac{7}{8}$	7 9 $\frac{1}{4}$
56s. do. 57s.....	16 0	3 0	9 7 $\frac{1}{2}$	1 9 $\frac{5}{8}$	7 9 $\frac{1}{4}$
57s. do. 58s.....	15 0	2 0	9 0 $\frac{1}{4}$	1 2 $\frac{1}{2}$	7 9 $\frac{1}{4}$
58s. do. 59s.....	14 0	1 0	8 5	0 7 7-32	7 9 25-32
59s. do. 60s.....	13 0	1 0	7 9 $\frac{1}{4}$	0 7 7-32	7 2 21-32
60s. do. 61s.....	12 0	1 0	7 2 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	6 7 13-32
61s. do. 62s.....	11 0	1 0	6 7 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	6 0 5-32
62s. do. 63s.....	10 0	1 0	6 0 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	5 4 29-32
63s. do. 64s.....	9 0	1 0	5 5	0 7 7-32	4 9 25-32
64s. do. 65s.....	8 0	1 0	4 9 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	4 2 17-32
65s. do. 66s.....	7 0	1 0	4 2 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	3 7 11-96
66s. do. 69s.....	6 0	1 0	3 7 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	3 0 11-96
69s. do. 70s.....	5 0	1 0	3 0	0 7 7-32	2 4 25-32
70s. do. 71s.....	4 0	1 0	2 4 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	1 9 21-32
72s. do. 73s.....	2 0	1 0	1 2 $\frac{1}{2}$	0 7 7-32	0 7 9-32
73s. et au-dessus.....	1 0	1 0	0 7 7-32	0 7 7-32	0 0

PREMIER RAPPORT.

Le COMITÉ SPECIAL, auquel ont été renvoyées la pétition de GEORGE MACDONELL, et autres, habitants des Districts de l'Est et de l'Ottawa, par laquelle ils se plaignent que la somme de £1500, votée par la Législature pour réparer le chemin postal de Cornwall à l'Ottawa n'a pas été employée à l'objet pour lequel elle était affectée; et celle de T. WARD, et autres, de la ville de Port Hope, Comté de Durham, District de Newcastle, relative à un chemin pavé en madriers, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a l'honneur de faire rapport sur la première des dites pétitions :

Que d'après les témoignage et les documents mis devant Votre Comité, il est d'opinion que le principal chemin qui conduit de Cornwall à l'Original, dont différentes parties étaient connues sous les noms de chemin postal, chemin Militaire et chemin de Dundas, est celui même indiqué par l'acte de la 4e et 5e Victoria, Chap. 28, sous le nom de Chemin Militaire, pour l'achèvement duquel cet Acte a affecté quinze cents louis.

Que sur cette appropriation de quinze cents louis, la somme de cinq cent soixante et quinze louis a été employée, sous la direction du Bureau des travaux publics, à la confection d'un chemin conduisant à Lancaster sur le Lac St. François, emploi de derniers qui n'est pas, dans l'opinion de Votre Comité, conforme aux termes de l'octroi. Votre Comité est, en outre, d'opinion que les intentions primitives d'après les quelles on a formulé l'octroi, devraient être mises à exécution dans le plus court délai possible.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

ALEX. McLEAN,
Président.

8 Octobre, 1842.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

ALEXANDER McLEAN, Ecuyer, au fauteuil.

Jeudi, 29 Septembre, 1842.

Alexander Macdonell, Ecuyer, est appelé et interrogé :

1.—Qu'est-ce que l'on regarde généralement comme le Chemin Militaire dans le District de l'Est? J'ai toujours regardé comme tel le chemin qui conduit de Cornwall à l'Original, indiqué par une ligne rouge dans la carte de M. Cull, qui m'est maintenant montrée.

2.—Pensez-vous que la terminaison de ce chemin à Lancaster sur le lac St. François, soit une terminaison au fleuve St. Laurent? Oui. Je pense que, par terminaison au St. Laurent, on veut désigner Cornwall, Lancaster ou tout autre point sur le lac ou le fleuve. Je sais que des sommes d'argent considé-

rables, se montant à plusieurs centaines de louis, ont été dépensées sur ce chemin, de St. Raphaël à Greenfield, et que l'on en a encore dépensé sur la partie qui se trouve entre Lancaster et Greenfield, et qui passe pour le chemin ordinaire.

3.—Pensez-vous que la dépense d'aucune partie de l'octroi de £1500 sur le chemin qui conduit de Lancaster à l'angle Est de Greenfield, fût autorisée par l'Acte d'appropriation? Non, je ne le pense pas. J'ai toujours cru, que l'appropriation était exclusivement pour l'ancienne route.

Joseph F. Macdonell, Ecuyer, est appelé et interrogé :

4.—Pouvez-vous donner au Comité un état des deniers dépensés, sous la direction du Bureau des travaux publics, sur le chemin en question, et des marchés conclus en conséquence? Il a été dépensé £1123 courant, de Vaneleck's Hill à l'angle Est de Greenfield sur le chemin indiqué par une ligne rouge dans le plan de Cull; et de là sur celui indiqué par une ligne verte jusqu'à Lancaster, la somme de £1527 courant, dont £575 depuis l'angle Est de Greenfield jusqu'au chemin de Dundas.

5.—A-t-il été dépensé d'après vos instructions, ou avez-vous l'intention de dépenser aucune partie de cette appropriation sur les vingt-cinq milles et demie de chemin qu'il y a entre cet angle et Cornwall, et qui sont indiqués par une ligne rouge dans le plan? Non, et mes instructions ne comportent pas cette intention.

6.—Dans quelle partie du chemin avez-vous commencé vos opérations, après avoir reçu vos instructions du Bureau des travaux publics? A Lancaster, et de là à l'angle Est de Greenfield. Je n'ai point reçu d'ordre de commencer par une extrémité du chemin plutôt que par l'autre; mais comme il y avait plus d'ouvrage à faire à l'extrémité sud, à Lancaster, qu'à l'autre, je désirais l'achever avant la saison des pluies.

7.—Quand avez-vous commencé vos travaux derrière Greenfield? Les marchés ont été conclus le 16 Juillet dernier, pour le chemin qui va jusqu'à l'auberge de la veuve McPhee, dans la 5e Concession de Lochiel, et pour celui qui va de là jusqu'à Vaneleck's Hill, le 3 et le 4 Août.

8.—N'a-t-il pas été affecté, sur cette appropriation, une somme de plus de £1500 au chemin qui est au nord de celui de Dundas? Oui, £1698. Des marchés ont été conclus pour ce montant, et toute cette partie du chemin va être bientôt achevée. Je ne puis dire si aucuns des deniers employés sur le bout de chemin situé au sud de celui de Dundas, sont partie des £1500 accordés par la Législature provinciale. La somme totale, placée à la disposition du Bureau des travaux publics, dépassait £2650.

Lundi, 3 Octobre, 1842.

L'Honorable Alexander Fraser, Ecuyer, membre du Conseil Législatif, est appelé et interrogé.

9.—Où le chemin, connu généralement pour le Chemin Militaire, commence-t-il et où se termine-t-il? J'ai toujours cru que c'était le chemin qui conduit du

Appendice (X.)
8 Octobre.
Long Sault à la rivière Delisle, appelé généralement chemin de Dundas. Il a été fait aux frais du Gouvernement. J'ignore si c'est à même la caisse militaire ou la caisse provinciale.

10.—Avez-vous connaissance qu'il ait été fait des octrois de deniers publiés par le Parlement du Haut-Canada pour améliorer le chemin de L'Original à Cornwall? Je sais qu'il a été fait de pareils octrois, mais j'ignore si ce chemin a été jamais nommé chemin militaire. J'ai résidé 26 ans dans cette partie du pays, et je n'ai jamais entendu désigner aucun chemin par le nom de chemin militaire. C'est depuis le dernier octroi en question que j'ai entendu appeler ce chemin, "Chemin Militaire." J'ai toujours entendu désigner le chemin qui conduit de l'angle Est de Greenfield par le nom de chemin postal, et les octrois faits par le Parlement du Haut-Canada étaient déclarés être affectés au chemin postal.

11.—Pensez-vous que, par une juste interprétation, les mots "Chemin Militaire" puissent s'appliquer au chemin qui va de l'angle Est de Greenfield à Lancaster? Oui certainement je le pense.

12.—D'après ce que vous connaissez de l'intention du Gouvernement avant l'envoi du Message à la Chambre l'année dernière, pour quelle route cette somme était-elle destinée; et déclarez si vous saviez qu'elle était pour le chemin le plus court et vos raisons pour le croire? Je sentais la nécessité de faire passer le chemin en ligne droite de celui de Dundas à Greenfield. J'ai rencontré M. Killaly, et en quelque conversation avec lui. Je lui ai expliqué la nécessité de rendre le chemin aussi court que possible, et lui ai indiqué Lancaster comme le meilleur point de terminaison; il a toujours été parlé de ce chemin comme d'un chemin ordinaire: cela a eu lieu avant l'octroi, et d'après ce que j'ai compris, j'ai toujours cru que la ligne la plus courte était celle que l'on se proposait d'adopter.

13.—Avez-vous jamais dit au Président du Comité que vous vous opposeriez à ce qu'aucune partie de l'octroi des £1500, fût employée sur le chemin de Greenfield à Lancaster? Oui, et je sais qu'il n'en a été dépensé aucune partie sur le chemin entre celui de Dundas et l'Original.

14.—Croyez-vous qu'une conversation entre vous et le Président du Bureau des travaux publics, dût influencer sur l'interprétation de l'intention de la Législature au sujet de l'octroi dont il s'agit maintenant? J'ai fait des efforts pour obtenir l'octroi dans cette vue, et je pense que j'ai fortement contribué à le faire accorder.

15.—L'acte d'octroi dit "pour compléter le chemin militaire de l'Original au St. Laurent:" quel chemin, pensez-vous, était désigné par là? Je considère qu'on laissait au Bureau des travaux publics la liberté de décider quel était le chemin militaire. La route qui conduit à Lancaster n'a pas plus de droit à être appelée chemin militaire qu'aucune autre, excepté qu'elle est la plus courte de l'Original au St. Laurent. Il n'y avait point de chemin connu sous le nom de chemin militaire.

16.—Savez-vous si le chemin, nommé chemin de Lancaster, a jamais servi pour le transport des effets militaires, ou été amélioré à même la caisse militaire? Je l'ignore. Je crois que des armes ont été transportées de Cornwall par le chemin qui part de cet endroit. Des effets militaires ont été aussi envoyés par un autre chemin que ces deux-là.

17.—Pensez-vous que c'est par votre influence et celle de M. Macdonald, membre de Glengarry,

que l'octroi a été obtenu? Je crois qu'on peut l'attribuer principalement à cette cause.

Appendice (X.)
8 Octobre.

18.—Savez-vous que des pétitions signées par un grand nombre de personnes, ont été présentées à lord Sydenham et au Parlement en faveur du chemin qui conduit de l'Original à Cornwall? Oui, j'en ai signé une.

19.—Pensez-vous que votre influence et celle du membre de Glengarry aient plus contribué à faire obtenir l'octroi que ces pétitions? Oui, parce que l'octroi ne paraît pas avoir été fait conformément à la demande des pétitionnaires.

20.—M. Cull a-t-il passé chez-vous? Oui. J'ai vu ses instructions. Je lui ai indiqué les deux chemins, et déclaré que je n'avais pas l'intention de lui donner de conseil ni d'opinion, parce que je croyais qu'il était préférable qu'il se guidât d'après son propre jugement, lorsqu'il les aurait vus tous deux. M. Cull m'a dit qu'il avait été adressé à moi et au Colonel Turner; mais comme je demeurais sur l'un des chemins, j'ai refusé de lui communiquer ma pensée. Je l'ai laissé se former lui-même une opinion sans être influencé par moi, ni, d'après ce que j'en connais, par aucun autre.

21.—De l'Original à Cornwall, le chemin n'est-il pas aussi court en passant par Lancaster, que par l'autre direction? Il est plus court.

22.—Regardez-vous le nouveau chemin comme le chemin militaire? C'est le chemin le plus propre pour les transports militaires, et a autant droit d'être appelé "Chemin Militaire" qu'un autre.

23.—Dans quel état est le chemin depuis Cornwall jusqu'à l'endroit où il quitte la direction de Dundas pour Greenfield? C'est un très bon chemin; il est aussi beau que les chemins fréquentés ordinairement par les diligences: j'y ai passé souvent.

24.—Si l'on vous montrait une lettre d'une personne de l'Exécutif, dans laquelle elle mentionne que l'octroi doit être attribué à d'autres causes qu'à votre influence ou à celle du membre de Glengarry, reconnaitriez-vous que vous auriez pu vous tromper sur ce point? Non. D'après ce que je sais, si M. Macdonald n'était pas allé voir lord Sydenham peu de temps avant la fin du dernier Parlement, l'octroi n'aurait pas été accordé.

Le Colonel Duncan Macdonell, de Glengarry, est appelé et interrogé:—

25.—Où résidez-vous? A Glengarry: j'y réside depuis 1792.

26.—Connaissez-vous un chemin de l'Original au fleuve St. Laurent nommé le "Chemin Militaire"? Oui; ce chemin est celui indiqué par une ligne rouge dans le plan, et qui va de Cornwall à l'Original.

27.—Quand et comment a-t-il acquis ce nom? Il a acquis ce nom en 1813 et 1814, parce qu'il a été fait à même la caisse militaire. La partie qui conduit de St. Andrew à St. Raphael a été faite d'abord; et ensuite celle de Vanclack's hill à St. Andrew. Des pétitions ont été présentées en 1838 pour demander un octroi, afin d'améliorer ce chemin; elles étaient appuyées de certificats des principaux officiers militaires du voisinage; ces certificats furent accordés afin d'obtenir un bon chemin militaire, et ils ont rapport à la route que j'ai indiquée et qui conduit de Cornwall à l'Original. Je sais que deux compagnies de soldats ont travaillé

Appendice
(X.)

5 Octobre.

sur cette route pendant la guerre. Cette route est généralement appelée chemin militaire; c'est un fait notoire dans le district de l'Est.

28.—Avez-vous jamais connu avant l'octroi d'autre chemin appelé chemin militaire? Non jamais; j'ai pensé que l'on n'employait pas les fonds selon les termes de l'appropriation lorsque j'ai entendu dire que l'on ouvrait un chemin depuis Lancaster jusqu'à l'angle Est de Greenfield.

29.—Jusqu'à quel point a-t-on fait le chemin avec les deniers de la caisse militaire? Jusqu'à la rivière Delisle audessous de la ligne frontière provinciale.

30.—Savez-vous de qui on a obtenu les fonds qui ont été dépensés sur le chemin qui conduit à l'Ottawa? Du Commissariat; ils ont été payés par M. Ridout, sur des certificats signés par moi et contresignés par le Colonel George Macdonell, commandant du District; partie par le commandant du Côteau du Lac, le Colonel Scott.

31.—Y-a-t-il jamais eu des postes militaires établis sur le chemin? Oui, il y en a eu durant la guerre, à St. Andrew, et à Campbell's corner, Alexandria, Martintown et St. Raphael ont toujours été des points de ralliement pour les habitants à chaque alarme. Ces circonstances ont servi à lui confirmer le nom de "Chemin Militaire." Ce chemin est celui que l'on a suivi pour transporter des armes aux habitants de Grenville pendant les derniers troubles. Le 24^e Régiment a aussi passé par ce chemin en 1837 et 1838.

Mardi, 3 Octobre, 1842.

William Dunlop, Ecuyer, membre de la Chambre, est appelé et interrogé:—

32.—Savez-vous s'il existe aucun chemin militaire dans le district de l'Est? Oui, depuis chez Mattice jusqu'à la rivière Delisle.

33.—Savez-vous si le chemin qui conduit à l'Ottawa est appelé chemin militaire? Je n'ai jamais entendu appeler le chemin entre les deux rivières le chemin militaire, et je n'en connais pas d'autre dans le district de ce nom, excepté celui dont je viens de parler.

34.—Considérez-vous que par le mot "St. Laurent," on entend aussi le lac St. François? Oui; mais dans le langage ordinaire, on leur donne des noms différents. J'ai toujours compris pour ma part que l'octroi était destiné à l'achèvement du vieux chemin qui part de Cornwall.

35.—Avez-vous connaissance que l'on ait employé des miliciens sur le vieux chemin? Non; mais je sais que le chemin du Côteau du Lac jusque chez Mattice, a été fait par le militaire. Je ne désignerais pas comme chemin militaire, la partie qui conduit de Cornwall à St. Andrew.

36.—Comme on est encore en doute de savoir ce que c'était que le chemin militaire depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à l'Orignal, êtes-vous surpris que le Bureau des travaux publics ait choisi celui qui part de Lancaster? Je ne connais pas d'autre chemin militaire dans le district de l'Est, si ce n'est celui qui commence près de chez Mattice; et je ne vois pas comment mon opinion ou ma surprise, relativement à la conduite du Bureau des travaux publics, puisse en aucune manière influencer sur cette question. Si j'avais à faire choix du chemin, sans l'entrave d'un Acte du Parlement, je choiserais la route plus courte de Lancaster; mais j'ai compris que l'octroi avait été accordé pour l'amélioration de l'ancienne route de Cornwall.

37.—Connaissez-vous d'autres chemins, de Cornwall à l'Orignal, que l'ancienne route? Non.

Charles John Forbes, Ecuyer, membre de la Chambre, est appelé et interrogé:—

38.—Savez-vous si le chemin de Cornwall à l'Orignal a jamais été employé pour des fins et communications militaires? Oui; on s'en est servi pour transporter des armes en 1827, par ordre de Sir John Colborne. Les armes destinées aux volontaires du comté du Lac des Deux Montagnes ont été envoyées de Cornwall à l'Orignal; et en 1838, j'ai reçu ordre de Sir John Colborne, de me procurer les voitures nécessaires pour transporter par la même route, le détachement du 24^e régiment, sous le commandement du Colonel Townsend; et postérieurement, toutes les armes des volontaires (au nombre de 1200) ont été transportées à Kingston par la même route. J'ai depuis voyagé sur ce chemin. Je considère qu'il était entendu que l'octroi de la dernière session devait être employé à l'amélioration de ce chemin.

39.—Êtes-vous d'opinion que le chemin qui mène à Lancaster se termine au fleuve "St. Laurent"? Assurément non. Je conçois que Lancaster est situé sur le lac St. François et que si l'on avait voulu terminer là le chemin, on aurait dû l'exprimer clairement, et non pas comme on l'a fait, "jusqu'au St. Laurent." Je suis d'opinion, que comme le premier octroi a été avancé à même les deniers de la caisse militaire pour le chemin de Cornwall, ce chemin est un chemin militaire; que le second octroi de £1000, pour le chemin militaire entre Cornwall et l'Orignal, était une continuation du premier octroi; et que les £1500, accordés pendant la dernière session, l'ont été pour l'achèvement du chemin militaire depuis le St. Laurent jusqu'à l'Orignal, et qu'on ne pouvait avoir en vue d'autres chemins que celui qui va de Cornwall à l'Orignal; et cette opinion se trouve appuyée et corroborée selon moi, par les certificats des officiers militaires annexés aux pétitions, qui ont été présentées au Parlement du Haut-Canada, en 1838 et 1839. J'ai connaissance que l'on a employé un détachement de soldats à travailler à cette route en 1813 et 1814.

40.—Si le chemin avait été continué jusque chez Mattice, huit milles au-delà de Cornwall, cette interprétation ne serait-elle pas tombée sous les termes mêmes de l'octroi? Non pas certes; puisque Cornwall était désigné expressément dans l'un des octrois et je regarde les autres octrois comme la continuation du premier. Cela rend nécessaire, selon moi, que Cornwall soit la terminaison du chemin.

Donald McDonald, Ecuyer, membre de la Chambre, est appelé, et interrogé:

41.—Savez-vous ce qu'on appelle généralement chemin militaire, depuis le St. Laurent jusqu'à l'Ottawa? Je n'ai jamais entendu désigner le chemin qui mène de Cornwall à l'Orignal, comme le chemin militaire, et je n'ai jamais non plus entendu donner ce nom au chemin de Dundas. J'ai résidé plusieurs années sur le chemin de l'Orignal à Cornwall. J'ai entendu nommer le chemin qui conduit de la rivière Delisle, chez Mattice, le chemin militaire. Je n'ai pas connaissance que l'on ait dépensé aucun argent sur le chemin de l'Orignal, dans des vues et pour des objets militaires. J'ai conseillé à l'Ingénieur d'employer l'argent depuis St. Raphael indiqué sur la ligne rouge jusqu'à Vanclerk's hill; je reconnais sa signature au bas de la pétition qui a été présentée à la Chambre.

42.—L'octroi étant accordé pour l'achèvement du chemin militaire depuis, à, ou près de l'Orignal sur l'Ottawa jusqu'au fleuve St. Laurent, pensez-

Appendice
(X.)

8 Octobre.

vous que le Bureau des travaux publics fût justifiable d'employer cet argent comme il l'a fait, en conduisant le chemin jusqu'à Lancaster? Si le texte même du statut l'autorisait à le faire, il a agi pour le mieux. Lancaster est considéré comme étant sur le flanc St. Laurent. J'ai signé la pétition qui a été présentée contre ce projet, car je désirais que l'argent fût dépensé depuis St. Raphael, jusqu'à Vaneleck's Hill. Je crois que le chemin qui part de Lancaster, conviendrait mieux en été pour les communications militaires. J'ignore si le chemin qui va de Cornwall à l'Orignal, a été fait à même les deniers de la caisse militaire. J'ai entendu dire que deux compagnies de Miliciens avaient été employées autrefois à y travailler, depuis Vaneleck's Hill jusqu'à l'Orignal. Je n'ai pas lu la pétition en entier, avant de la signer. J'ai désapprouvé la dépense qu'on a faite, de Greenfield corner à Lancaster, parce que je désirais, comme je l'ai déjà dit, borner les travaux, depuis St. Raphael jusqu'à Vaneleck's Hill.

Le Colonel Duncan Macdonell appelé de nouveau et interrogé, a déclaré: qu'il avait présenté la pétition maintenant devant la Chambre à Donald McDonald, Ecuyer, et qu'il avait paru l'examiner et la lire en entier.

Le Colonel Carmichael étant appelé, et interrogé, a répondu:—Je suis l'officier chargé spécialement du commandement de la Frontière de Glengarry. On m'a présenté une des pétitions pour la signer; j'ai répondu que je ne connaissais pas le pays, et que je n'étais pas en état de juger de la nature du chemin; mais étant assuré que cette route était beaucoup à l'avantage du pays et voyant les noms des Colonels Phelpotts et Turner au bas du certificat, je signalai la pétition. Depuis que l'on a accordé un octroi pour établir un chemin militaire depuis le St. Laurent jusqu'à l'Ottawa, j'ai bien étudié et examiné cette partie du pays et j'ai cru en conscience pouvoir donner mon avis. J'ai senti que, si je laissais dépenser cet argent pour établir une communication militaire, sans indiquer en même temps la route de Lancaster, je laisserais derrière moi dans cette province le monument de mon incapacité comme Militaire. J'ai consulté les principaux Militaires en ce pays sur ce sujet, et ils ont tous exprimé la même opinion. J'ai appris que Sir John Colborne était fortement en faveur de la route la plus courte. Si la route de Lancaster avait été ouverte en 1838, la Milice de Glengarry serait arrivée à Beauharnois au moins un jour plutôt qu'elle ne l'a fait. J'ai été questionné par M. Cull sur la meilleure route pour établir un chemin militaire, et je lui ai déclaré mon opinion. Je n'ai jamais entendu désigner aucuns des chemins, "comme le chemin militaire." Je ne connaissais pas M. Kellaly, mais je ne lui en ai pas moins représenté, à lui et au Gouvernement, la nécessité d'achever la route de Lancaster, comme celle qui, sous le point de vue militaire, présentait le plus d'avantages, et je suis tout prêt à prendre ma part du blâme qui pourrait s'attacher au tracé de cette route. Avant appris que le Colonel Macdonell (Greenfield) fésait signer une pétition en faveur de la route tortueuse, j'ai transmis au Gouvernement un plan de la nature du terrain; ainsi que mon opinion à cet égard. Un autre puissant motif chez moi, c'est que la partie Est de Glengarry et les établissemens de l'intérieur sont exposés à de grands inconvéniens faute d'une bonne ligne de communication directe sur la frontière: la Malle de l'Est étant obligée de faire un détour par Cornwall, distance de trente deux milles de plus qu'il est nécessaire: mais on peut également attribuer ces inconvéniens à l'absence de réglemens de la part des Bureaux de Poste, puis qu'il y a un autre chemin qui raccourcirait de beaucoup cette distance, le chemin de Lancaster néanmoins ferait passer la Malle en ligne directe par les établissemens qui se trouvent derrière Glengary. J'étais avec le Colonel Turner

quand M. Cull est venu me trouver, par ordre du Bureau des Travaux Publics, et nous sommes tous deux tombés d'accord, que la route de Lancaster était préférable. Je me suis opposé avec énergie à la route tortueuse qui conduit à Cornwall. J'ai pris part aux discussions qui ont eu lieu relativement à ce chemin, dans la persuasion, que c'était un chemin militaire, destiné aux communications militaires, et que par conséquent il était libre aux Militaires d'exprimer leur opinion sur la meilleure route à suivre. Le Colonel Turner a partagé mes idées et mes vues à tous égards sur cette question.

Le Colonel Alexander Macdonell étant appelé et interrogé de nouveau, a répondu comme suit: Je parle la langue Celtique; la partie du chemin qui conduit de l'Orignal à Cornwall, est appelée par les Montagnards Ecossais établis en ce pays *Raill-moeran-rie*; ce qui veut dire chemin militaire. C'est l'expression que l'on emploie généralement pour désigner les chemins militaires dans les montagnes d'Ecosse; mais ils ne se servent de cette expression que pour désigner cette portion de la route qui forme partie du chemin qui conduit de chez Mattice jusqu'au Côteau du Lac.

Mercredi, 5 Octobre, 1842.

M. James West est appelé et interrogé: Je suis le Surintendant du chemin sous la régie du Bureau des Travaux publics. On travaille actuellement au chemin de Lancaster, et nombre de personnes y sont employées.

Connaissez-vous ce que l'on veut désigner par le chemin militaire? Je suis étranger comparative-ment dans cette partie du Pays, et par conséquent je n'en sais rien.

Où a-t-on commencé les travaux? Les travaux ont été cominencés à Lancaster; et de là jusqu'à l'angle Est de Greenfield, il a été dépensé, je crois, £1452 11 9, somme pour laquelle il a été passé des marchés. Il est probable que la dépense actuelle n'excèdera guère cette somme; il a dû être dépensé au-delà de £1000, depuis l'angle Est de Greenfield gagnant vers le nord: La dépense, à partir du chemin de Dundas, au nord, excèdera £1500. Depuis le chemin de Dundas jusqu'à Lancaster, la dépense sera un peu plus de £900. Je suis d'opinion que le chemin de Lancaster serait généralement beaucoup plus utile.

Jeudi, 6 Octobre, 1842.

Duncan McDonald, Ecuyer, Membre de la Chambre, est appelé et interrogé:

Avez-vous passé par le nouveau chemin depuis que les améliorations sont commencées?—Oui.

Quelle est votre opinion de la nature des travaux qui s'y font: sont ils bons et bien exécutés? Dans les parties qui sont finies, ils sont bien exécutés, et ceux qui sont incomplets ont généralement une apparence favorable.

John Sanfield Macdonald, Ecuyer, membre de la Chambre, est appelé, et étant interrogé, il a répondu: Je corrobore le dernier témoignage de Duncan McDonald, Ecuyer. J'ai passé par ce chemin, et je le regarde comme l'un des meilleurs qui j'aie vus en Canada. Je ne connais rien des devis. Je n'ai jamais eu de rapport directement ni indirectement, avec aucune personne attachée à l'ouvrage, pour ou au nom d'aucun des entrepreneurs, et je n'ai jamais employé la moindre influence pour faire donner les marchés à qui que ce soit.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Le Colonel Mackenzie Fraser, assistant quartier maître général, est appelé et interrogé. A l'époque où le Commandant des Forces était administrateur du Gouvernement, il m'envoya trouver M. Killaly au sujet du chemin qui conduit de l'Ottawa au St. Laurent. Je lui déclarai mon opinion que tout chemin pour les communications militaires devrait aboutir au St. Laurent, à Lancaster, et j'exprimai la même opinion à M. Killaly. Je suis au service depuis plusieurs années, et j'ai été plus de quatre années à la tête du Département du Quartier Maître Général dans le Haut-Canada. J'ai en ma possession des cartes du District de l'Est où sont désignés tous les chemins; aucun

chemin n'est marqué comme "chemin militaire." Le Chemin de Cornwall à L'Orignal est désigné comme "Chemin Postal." Je suis allé trouver M. Killaly et lui ai représenté la convenance de suivre la ligne droite à Lancaster. J'ai compris que l'octroi avait été donné pour établir un chemin militaire depuis l'Ottawa jusqu'au St. Laurent sans faire allusion aux chemins existants. La première conversation que j'ai eue avec le Commandant des forces était d'une nature privée. De ce qu'un chemin est fait à même les deniers de la caisse militaire, il ne s'en suit pas selon moi que cela suffise pour en faire un chemin militaire.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

A P P E N D I C E .

No. 1.—Pétition des habitants des districts de l'Est et de l'Ottawa, demandant une aide pour améliorer le chemin postal de Cornwall à l'Orignal, datée le 9 novembre, 1838.

No. 2.—Pétition des Magistrats, Francs-tenanciers, et autres habitants des districts de l'Est et de l'Ottawa, demandant une aide pour améliorer le chemin postal de Cornwall à l'Orignal, 1841.

No. 3.—Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics sur la pétition des habitants du comté de Glengarry, pour l'achèvement du chemin militaire depuis l'Ottawa près de l'Orignal jusqu'au St. Laurent, datée le 8 septembre, 1841.

No. 4.—Instructions données à M. James Cull, ingénieur civil, pour l'étude ou exploration d'un chemin militaire, depuis l'Ottawa jusqu'au fleuve St. Laurent, datée le 21 octobre, 1841.

No. 5.—Rapport de M. James Cull, datée le 13 novembre, 1841.

No. 6.—Lettre du Secrétaire Militaire du Commandant des Forces, au Président du Bureau des Travaux Publics, datée le 25 avril, 1842, avec une incluse.

No. 1.

Pétition des habitants des districts de l'Est et de l'Ottawa, demandant une aide pour améliorer le Chemin Postal de Cornwall à l'Orignal.

A l'honorable Chambre d'Assemblée de la Province du Haut-Canada, réunie en Parlement Provincial.

La pétition des habitants soussignés des districts de l'Est et de l'Ottawa,

Expose humblement:

Que le chemin postal de Cornwall à l'Orignal, chefs-lieux des dits districts, est la seule voie directe de communication qui lie la frontière nord et sud de ces districts, et qu'il s'étend une distance de

soixante milles à l'Est de l'entrée Nord du canal du Rideau, depuis les rives de l'Ottawa jusqu'à la ville de Cornwall, située à l'extrémité sud du canal de St. Laurent.

Que le chemin traverse en partie une étendue de pays qui est encore couverte de forêts et que partout ailleurs, dans toute sa longueur, il traverse un pays très peu peuplé; il en résulte, que ce chemin est dans un très mauvais état, principalement le printemps et l'automne, où il est difficile et même dangereux pour les voyageurs d'y passer à cheval, les voitures ne pouvant y passer du tout.

Que l'on ne peut donner une meilleure preuve du mauvais état où se trouve cette communication importante, qu'en signalant ce fait; qu'il faut près de deux jours pour transporter la malle entre l'Orignal et Cornwall, quoique la distance soit moins de soixante milles.

Que, considéré sous le point de vue militaire, il suffit de jeter un regard rapide sur la carte, pour se convaincre de toute l'importance de ce chemin: il traverse plusieurs des townships du district de l'Est qui sont presque exclusivement habités par une race brave et courageuse de montagnards Ecossais; il débouche sur la rivière Ottawa environ cinq milles à l'ouest de l'entrée occidentale du canal de Grenville, et sur la grande route qui conduit en ligne directe de Montréal à Bytown, et se trouve à peu près à une distance égale de ces deux villes. Un examen topographique des localités fera voir que ce chemin traverse et commande aussi plusieurs positions fortes qui pourraient devenir d'une importance grave dans un temps de guerre ou d'invasion.

Pourquoi vos pétitionnaires prient humblement votre honorable Chambre de vouloir bien passer un Acte pour accorder une somme d'argent suffisante pour mettre ce chemin en état de servir aux communications civiles et militaires; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Signé de DAVID JONES, J. P., et de 93 autres personnes.

Charlottenburg, 9 novembre, 1838.

Nous, soussignés, certifions par le présent que nous considérons le chemin qui conduit de Cornwall à Longueuil, comme de la plus haute importance, sous le point de vue militaire, tel qu'on l'allègue dans la

pétition qui précède, et nous ne pouvons trop fortement recommander au Gouvernement Provincial de l'achever aussitôt possible.

C. B. TURNER,
Colonel Comant, District de l'Est.
GEO. PHILLIPOTS,
Asst. Quar. M. Général.
L. CARMICHAEL,
Colonel Commandant
au Côteau du Lac et à Lancaster.
F. H. BADDELEY, Capt. G. R.

No. 2.

Pétition des Magistrats, Francs-Tenanciers, et autres habitants des Districts de l'Est et de l'Ottawa, demandant une aide pour améliorer le chemin postal de Cornwall à l'Orignal.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Province du Canada, assemblés en Parlement Provincial.

La Pétition des soussignés, Magistrats, Francs-Tenanciers et autres habitants des Districts de l'Est et de l'Ottawa dans la dite Province,

Expose humblement :

Que le chemin postal de Cornwall à l'Orignal, chefs-lieux de ces Districts, est la seule voie directe de communication qui lie la frontière nord et sud des dits districts, et qu'il parcourt environ soixante milles depuis la rivière Ottawa jusqu'au fleuve St. Laurent. Que ce chemin commence d'un côté au nord, à la rive même de l'Ottawa, soixante milles environ de la ville de Bytown à l'entrée nord du Canal de Rideau, et à environ cinq milles à l'ouest de l'entrée du canal de Rideau, sur la route qui conduit en ligne directe presque à Montréal; et qu'il aboutit au sud, à Cornwall, sur le fleuve St. Laurent.

Que le dit chemin traverse une étendue de pays encore couverte de forêts, et que, quoiqu'il passe aussi au milieu des établissements, néanmoins la population est trop faible et trop éparse, pour que le travail des habitants puisse être d'une grande utilité pour l'amélioration de cette route importante, puis qu'ils sont d'ailleurs obligés d'entretenir les autres chemins de traverse. En conséquence, ce chemin se trouve dans un très mauvais état, surtout le printemps et l'automne, où il est difficile et même dangereux pour les voyageurs d'y passer à cheval, étant presque impossible d'y passer en voiture.

Que la dernière Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, a pleinement reconnu, combien ce chemin était important sous le point de vue militaire; et qu'elle a passé un Acte, dans la 4e Session, fondé sur un rapport très favorable qui avait été présenté par un Comité spécial de la Chambre, pour accorder une somme de mille louis pour l'améliorer; déclarant en même temps, en termes formels, que ce chemin était "très important et nécessaire, tant pour la défense de cette partie de la Province, en cas d'insurrection" ou d'invasion, que pour promouvoir les améliorations intérieures en temps de paix."

Que quoique ce don généreux de la Législature ait puissamment contribué à l'amélioration de ce chemin, vos pétitionnaires déclarent à regret, que la longueur de cette route, et d'autres difficultés lo-

cales ont présenté des obstacles tels, qu'il se trouve encore aujourd'hui dans un mauvais état.

Vos pétitionnaires ne récapituleront pas ici les raisons et les motifs qu'ils ont déjà fait valoir pour obtenir un secours de la Législature, et qui ont reçu l'appui et la sanction des noms militaires du premier rang, tels que le Colonel Turner, commandant dans le district de l'Est, le Colonel Carmichael, officier inspecteur dans l'Etat-Major, le Colonel Phillipots, assistant Quartier-maître Général, et le Capitaine Baddeley, du Génie-Royal. Ils doivent néanmoins signaler aux yeux de votre honorable Chambre, et l'importance de cette voie de communication, et le mauvais état où elle se trouve actuellement, dans l'espoir que la Législature voudra bien donner à ce sujet l'attention qu'il mérite, et accorder encore une fois un secours généreux pour améliorer ce chemin: secours, qui employé sans délai aux améliorations qu'il réclame, ne manquera pas de consolider les réparations qui ont déjà été faites, et d'en assurer la permanence et l'utilité.

Où verra aussi par la minute en Conseil qui suit, que le Gouvernement du Haut-Canada était bien pénétré de la grande utilité publique du dit chemin; cette minute fondée sur une pétition présentée par la Grande-Enquête du district de l'Est, et autres habitants pour obtenir un octroi temporaire de £200, afin de faire disparaître un des obstacles les plus formidables qui s'opposait à l'amélioration de ce chemin, est conçue comme suit: "En Conseil, le 31 octobre, 1840. Le Gouvernement n'a entre les mains aucun argent dont il puisse disposer pour faire le chemin en question. Si les pétitionnaires peuvent obtenir une avance du district, la chose pourra être mise devant le Parlement avec une recommandation de rembourser cette avance."

Qu'après un encouragement aussi favorable, l'on a emprunté une somme considérable d'argent qui a été employée avec avantage à faire des améliorations partielles sur le dit chemin, sur la foi que cet emprunt serait remboursé au moyen d'un octroi de la Législature.

Pourquoi vos pétitionnaires prient humblement votre honorable Chambre de vouloir bien passer un Acte pour accorder telle somme d'argent qu'elle jugera suffisante dans sa sagesse pour mettre le dit chemin en état de servir aux communications civiles et militaires, et aussi pour rembourser le dit emprunt. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Signé de DAVID JONES, J. P.,
et de 176 autres personnes.

Nous connaissons les localités que traverse le chemin dont il est parlé dans la pétition des Magistrats et autres, des districts de l'Est et de l'Ottawa, et nous le considérons comme d'une grande importance sous le point de vue militaire, à cet égard, nous partageons pleinement l'avis des Pétitionnaires relativement aux avantages et aux facilités que son amélioration donnerait au public. Dans un temps de crise ou de troubles, on pourrait facilement transporter des troupes par cette route, sur de bons chemins et en très peu de temps, de Bytown à Cornwall; on pourrait aussi maintenir la communication entre cette dernière ville et Montréal, si la voie du St. Laurent se trouvait fermée;—mais indépendamment de ces motifs, ce chemin traverse des établissements habités par des milliers de montagnards Ecossais braves, robustes et courageux, dont les services sont toujours prêts quand le cri du devoir les appelle à la défense de leur Reine; nous devons donc recommander de rendre l'accès à leurs demeures aussi libre que possible. En conséquence, nous croyons

Appendice
(X.)

5 Octobre.

devoir appuyer cordialement la demande des pétitionnaires, comme nous l'avons déjà fait dans d'autres occasions.

C. B. TURNER,
Colonel commandant
District de l'Est.

L. CARMICHAEL,
Lieutenant-Colonel.

Cornwall, Mars, 1841.

No. 3.

Rapport du Président du Bureau des Travaux Publics sur la pétition des habitants du Comté de Glengarry, pour l'achèvement du Chemin Militaire qui conduit de la rivière Ottawa près de l'Orignal au fleuve St. Laurent.

(Copie.)

Bureau des Travaux Publics, }
8 septembre, 1841. }

Monsieur :

J'ai consulté la pétition de certains habitants du Comté de Glengarry, qui demande l'achèvement du chemin militaire depuis la rivière Ottawa près de l'Orignal jusqu'au St. Laurent; et j'ai l'honneur de faire rapport pour l'information de Son Excellence, que, comme la Session est déjà très avancée, il ne m'est pas possible de faire faire l'étude et l'exploration nécessaires pour me mettre en état de juger, avec connaissance de cause, des avantages de ce projet; je suis néanmoins porté à entretenir une opinion favorable de cette amélioration, vu que la Législature a déjà affecté une somme d'argent pour cet objet, et que le Colonel Turner, dans son rapport à Sir George Arthur, recommande fortement la nécessité d'achever cette ligne de communication. D'après les données que j'ai pu recueillir, je serais porté à croire, que £1500 serait à peu près la somme nécessaire pour effectuer cette amélioration.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HAMILTON H. KILLALY.

A l'honorable S. B. HARRISON, }
Secrétaire Provincial. }

No. 4.

Instructions données à M. James Cull, Ingénieur Civil.

Bureau des Travaux Publics, }
21 octobre, 1841. }

Instructions données à James Cull, Ecuier, pour le guider dans son étude et exploration d'un Chemin Militaire depuis l'Ottawa jusqu'au St. Laurent.

Dans la dernière Session, le Législature a voté " Une somme n'excédant pas £1500, pour l'achèvement du chemin militaire depuis la rivière Ottawa près de l'Orignal jusqu'au fleuve St. Laurent."

Aussitôt qu'il pourra le faire convenablement, M. Cull se rendra sur les lieux pour étudier la ligne de chemin en question. D'après la somme indiquée plus haut, il est évident que par le mot "achèvement", dont on s'est servi, l'on entend simplement que le chemin sera ouvert dans toute son étendue, et rendu praticable comme tout autre chemin Canadien ordinaire.

En arrivant à Cornwall, M. Cull se mettra en communication avec le Colonel Turner; car c'est en conséquence du rapport et des représentations de ce Monsieur que l'on a consenti en grande partie à dépenser cette somme.

Le Bureau a tout lieu de croire qu'il existe une variété d'opinions et d'intérêts de localité, relativement à la ligne de chemin que l'on devra choisir; et que l'on en présente plusieurs qui ne tombent pas évidemment sous les termes de l'octroi, savoir le "Chemin Militaire." Le Bureau considère en conséquence, que le Colonel Turner est la meilleure autorité à consulter sur ce point. Après s'être informé des vues de ce Monsieur, M. Cull fera une étude et un examen soignés de la ligne choisie par le Colonel, comme le chemin militaire, afin de pouvoir donner une estimation précise de la somme nécessaire pour ouvrir le chemin dans toute son étendue, construire les ponts sur les ruisseaux, et faire les égouts et chaussées; remarquez que, dans les terrains marécageux, ces dernières ne doivent pas être faites au moyen de pièces de bois mises sur le travers, mais qu'on devra employer, pour cela, des fascines d'une moyenne grosseur rangées sur un double lit, et recouvertes de neuf pouces de terre. On ne fera aucune excavation, si ce n'est à douze pieds de l'un et l'autre côté du centre du chemin.

M. Cull aura soin d'employer cet octroi, à l'amélioration des parties du chemin qui en ont le plus besoin, retenant une somme modique pour couvrir les frais de l'étude et exploration.

M. Cull voudra bien aussi transmettre au Bureau, aussitôt possible, un rapport détaillé de ses opérations; et se mettre au fait des vues que l'honorable Colonel Fraser entretient sur ce sujet.

(Signé) HAMILTON H. KILLALY,
Président du Bureau des
Travaux Publics.

No. 5.

Rapport de M. James Cull, Ingénieur Civil.

Rapport de l'exploration ou étude du chemin, connu sous le nom de chemin militaire qui conduit du fleuve St. Laurent à l'Orignal sur la rivière Ottawa, fait par ordre de l'Honorable Hamilton Killaly, Président du Bureau des travaux publics.

Conformément à mes instructions, datées le 21 Octobre, 1841, je me suis transporté à Cornwall; et me suis aussitôt présenté au Colonel Turner; j'ai eu le bonheur d'y rencontrer le Colonel Carmichael. Le même jour, je me suis rendu chez l'Honorable Colonel Fraser; et tous ces messieurs m'ont donné volontiers tous les renseignements et l'assistance en leur pouvoir.

Il n'était pas difficile de déterminer ce que l'on désigne comme le chemin militaire; c'est évidemment le chemin postal qui conduit de Cornwall à l'Orignal; il a été accordé à plusieurs reprises des octrois d'argent pour le réparer, sous cette désignation; et on le voit clairement reconnu et désigné comme tel, dans les Journaux de la Chambre d'Assemblée, 2^e vol. 2^e partie, pages 743 et 744.

Cette ligne de chemin est ouverte dans toute sa longueur, et comme la plupart des chemins en Canada, dont le parcours est de 60 milles environ, ce chemin est presque impraticable en plusieurs endroits, un peu mieux ailleurs, mais presque partout en mau-

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Appendice (X.)
8 Octobre.

vais état, tellement qu'on ne peut, excepté dans la meilleure saison, y faire en voiture plus de deux ou trois milles à l'heure.

Comme on l'avait prévu dans les instructions qui m'ont été données, j'ai trouvé en effet qu'il régnait une diversité d'opinions (dont plusieurs, sans doute, puisent leur source dans des motifs d'intérêt privé et sectionnel, comme cela arrive d'ordinaire dans les cas semblables) non pas par rapport au chemin même, mais sur la meilleure direction à lui donner. J'ai en conséquence tracé, pour l'information du Bureau, un diagramme de la ligne que l'on suit maintenant en voyageant, et qui me paraît être généralement considérée comme le chemin militaire, et je l'ai coloriée en rouge indiquant les distances d'un village à l'autre. J'ai aussi indiqué sur le diagramme les changements que quelques personnes ont proposés, et qui sont marqués par une couleur verte. J'ai également indiqué par des points, les divers chemins qui traversent et intersectent le District, avec leurs distances respectives.

Mes instructions m'ordonnant principalement de porter mon attention sur le "chemin militaire," et de faire une estimation de la dépense nécessaire pour en faire un aussi bon chemin qu'un "chemin Canadien ordinaire," en égard à la somme accordée pour cet objet, je l'ai examiné et étudié avec soin, le divisant par sections, et plaçant en regard de chacune d'elles, les sommes d'argent qui m'ont paru requises pour le mettre dans cet état de réparations que le Bureau semble avoir en vue pour un chemin de cette nature.

Cependant, comme nombre de personnes respectables désiraient que je fisse personnellement l'inspection des diverses lignes qu'elles regardaient comme préférables à la route actuelle, et qu'elles représentaient comme devant être très avantageuses pour le pays, je me suis prêté à leur désir, et les ai examinées avec soin.

J'ai fait une estimation de ces diverses routes, et donné un état comparatif des frais qu'entraînerait chacune d'elles, ajoutant quelques observations qu'il m'a paru important de communiquer au Bureau; j'ai aussi donné mon opinion sous quel rapport cette partie du District en retirera le plus d'avantage, sous le point de vue civil et militaire; en consultant le plan, on verra que la distance de la route où l'on passe actuellement, de Cornwall à l'Original, est de 59 à 60 milles.

Les premiers vingt-six milles, de Cornwall à l'Eglise de St. Raphael, traversent en grande partie, un terrain ferme et solide, assez raboteux à cause des grosses pierres qu'on y a employées; mais en l'égoûtant avec discernement, on le mettrait en état de rivaliser avec les meilleurs chemins Canadiens ordinaires. Environ quinze milles de ce parcours, forment partie du chemin de Dundas, qui est la grande voie de communication de la province; il est donc important d'améliorer cette partie du chemin autant que les circonstances le permettront.

Les trois milles et trois quarts qui suivent, et qui comprennent l'angle nord-ouest, à partir de l'Eglise de St. Raphael et passant par Greenfield, sont un des points sur les quels il règne une diversité d'opinions. La partie indiquée en rouge est la route ordinaire; on y a dépensé une somme considérable (plusieurs centaines de Louis) pour y faire des ponts et des égouts; cependant plus d'un mille de cette route que l'on suit ordinairement, ne se trouve pas sur la ligne que l'on croit avoir en vue; elle en est distante de quelques perches. Suivant une direction presque parallèle, elle aura besoin d'être rectifiée étant dans un aussi mauvais état qu'aucune autre

partie de la route de St. Raphael à l'Original. La question se résout donc ici, en une simple question de dépense et d'utilité. Pour réparer cette ligne, il faudra £250; pour ouvrir l'autre, il en faudra £385.

Appendice (X.)
8 Octobre.

Le chemin de Dundas forme un côté du carré; il est dans un assez bon état, et traverse le village de St. Raphael; l'autre, la ligne Est, indiquée en vert, est presque entièrement ouverte; on y a creusé des fossés, elle est pavée en partie avec de grosses pièces de bois, et elle est dans un tout aussi bon état que le côté Ouest. La meilleure raison pour améliorer la ligne Est, c'est qu'elle forme partie de la route directe entre Lancaster et l'Original qui est la voie la plus courte entre le St. Laurent et l'Ottawa. En conséquence, j'ai annexé une estimation des frais de l'une et l'autre route, et je laisse au Bureau des Travaux Publics à décider laquelle est préférable, toutes choses considérées.

Le point qui a ensuite attiré mon attention, est un morceau de chemin de 85 verges environ, à un quart de mille d'Alexandria.

Cette partie du chemin présente (chose assez rare) un petit étang, qui n'a aucune sortie, et n'offre aucun moyen de l'égoûter, qu'en creusant de longs fossés, très profonds; il n'est pas facile non plus de lui donner une autre direction, ce qui coûterait beaucoup plus que d'y construire un pont; on dit que les eaux s'y élèvent jusqu'à une hauteur de quatre pieds, le printemps, et que le fond en est tellement fangeux, que les chevaux n'y peuvent passer. Le moyen le plus efficace et le plus économique de réparer cette partie de la route, serait de construire un pont; et comme c'est la grande voie militaire entre les deux rivières, l'on ne saurait élever de doute sur l'absolue nécessité de cette amélioration.

Un quart de mille plus loin environ, en gagnant vers Loehiel, on rencontre un marais qui couvre une étendue de 1300 verges; ce marais et l'étang dont il est parlé plus haut, sont les parties les moins praticables de toute la route; et suffiraient seuls, pour couper toute communication entre le fleuve et l'Ottawa, excepté quand le froid rend la glace assez forte pour permettre d'y passer.

J'ai donné plus loin une estimation comparative des frais qu'entraînera l'emploi de fascines et de graviers, et la confection d'un pavé de madriers, pour réparer cette partie de la route, et j'ai donné la préférence à ce dernier, pour les raisons suivantes.

La différence du coût, comme on le verra par l'estimation, est de £61.

Les fascines et le gravier nécessiteront des réparations fréquentes; tandis qu'au contraire le pavé de madriers peut durer six ans, sans réparations, et même plus long-temps, si l'on peut se procurer du cèdre, que l'on trouve en abondance, et d'une belle qualité.

Plusieurs des habitants voisins ont offert volontairement de fournir le cèdre: un morceau de chemin ainsi pavé en madriers, donnera aux habitants du district en général, et aux Conseils Municipaux de district, l'occasion d'en connaître la valeur, l'utilité et le prix.

Une autre remarque que je soumets à la considération du Bureau, c'est la convenance de changer la direction de la route ordinaire, à l'angle sud-ouest de cette partie qu'on appelle Common's road, qui conduit chez D. Cadenach.

En consultant le plan, on verra que la distance est la même dans les deux cas, chacune des lignes formant les deux côtés d'un carré.

Appendice
(X.)

La route qu'on passe actuellement exigera pour la réparer, £60 15 0.

8 Octobre.

La nouvelle ligne, qui n'est ouverte, qu'en partie seulement, entraînera une dépense de £325; mais on déclare, si cette ligne est adoptée, que les habitants des townships voisins contribueront pour leur part 300 jours de travail personnel et volontaire.

Il est évident que les personnes qui résident derrière l'établissement de Cattonach, à l'ouest, (et cette partie du pays est très peuplée) se trouvent obligées de parcourir les trois côtés du carré, ou 74 milles au lieu de 24 milles, pour porter leurs produits au moulin d'Alexandria, qui est le marché le plus voisin.

Le chemin qui mène à l'Église de Lochiel, et qui est parallèle au côté sud, est également bon; et pour montrer l'anxiété et l'intérêt que prennent les habitants des environs à cet égard, près de cent d'entre eux m'ont accompagné dans la visite et l'inspection que j'ai faite de cette ligne de chemin.

D'un autre côté, comme l'octroi n'a été accordé que pour réparer et améliorer le chemin militaire, dont cette route ne fait assurément pas partie, c'est au Bureau à décider s'il convient de l'améliorer ou non; je dois en même temps déclarer, quant à ce qui concerne cette route ainsi que le chemin de St. Raphael, que l'opinion des militaires qui ont été consultés à cet égard, est grandement en faveur de la nouvelle ligne.

Ce qui reste du chemin jusqu'à Vankleek's Hill, aura besoin de réparations, comme on pourra s'en convaincre, en jetant les yeux sur l'estimation.

L'état du chemin et des améliorations qu'on y a faites, depuis Lancaster, jusqu'à son point de jonction, en ligne droite, avec le chemin militaire actuel, à l'angle qui se trouve près de Greenfield; à aussi fixé mon attention; et quoiqu'il ne paraisse pas avoir été compris dans mes instructions, et que je ne croie pas, considérant le montant de l'octroi, qu'il soit permis d'en employer aucune partie à cette amélioration, j'ai cru néanmoins devoir l'examiner, afin que si le Conseil de District juge à propos de s'en occuper, le Bureau puisse avoir, sous les yeux des renseignements qui pourront lui être de quelque utilité.

En consultant la carte, on verra que cette route suit une ligne directe, et qu'elle est parfaitement droite, jusqu'à dix milles de son point de terminaison: la distance entière, d'une rivière à l'autre, n'exécède pas quarante-cinq milles, dont vingt-huit forment partie du chemin militaire actuel, ne laissant que douze milles à améliorer; ce que l'on pourrait faire, pour une somme de £2500, d'une manière bien supérieure à aucune autre partie du chemin actuel. L'ouverture et l'achèvement de cette ligne seraient d'un avantage immense pour le District en général, et formeraient incontestablement la communication la plus expéditive entre le fleuve St. Laurent et l'Ottawa. Cette ligne traverse un pays fertile et peuplé; et si l'on y faisait un pavé de madriers, amélioration d'une valeur incalculable pour le District, nul doute que le revenu qui en proviendrait, suffirait non seulement pour payer l'intérêt de cette dépense, mais encore avec le temps, pour en rembourser le capital; et cette opinion est pleinement partagée par les autorités militaires.

En rapport avec cette ligne, j'ai dû porter mon attention sur la ville de Williamstown. C'est là que se font toutes les affaires publiques du comté. Elle est située à la tête des eaux navigables de la rivière aux Raisins, à cinq milles environ de son embouchure au lac St. Francois, près de Lancaster; les berges chargées peuvent remonter jusqu'aux moulins situés dans la ville, et appartenant à ——— McGilles, Ecuyer, où l'on trouve un pouvoir d'eau d'une grande

Appendice
(X.)
8 Octobre.

Le chemin qui conduit de Lancaster à Williamstown est excellent; il y a cinq bonnes amérises, et des venies pour plusieurs centaines de chevaux, et l'opinion générale est que cette dernière ville deviendrait une place importante, en temps de guerre, sous le point de vue militaire.

Le trajet de Lancaster à l'Original en passant par Williamstown, au lieu de suivre la voie directe, augmente la distance de cinq milles; et les personnes qui partent des établissements situés à l'est de l'Église de Lochiel, sont obligées de faire tout ce chemin de plus qu'elles n'auraient à faire en suivant la ligne droite. On observera aussi, en référant à la carte, qu'on a tiré une ligne diagonale, indiquée par des points, de Cornwall à l'Original; si les autorités militaires étaient d'avis, que, comme poste militaire, Cornwall est préférable à Lancaster, on verra que la distance par cette route jusqu'à l'Ottawa est de 48 milles environ, et l'on pense qu'aucun obstacle naturel ne s'opposera à l'établissement de cette ligne de communication; et si elle est jugée préférable, elle aura l'effet d'ouvrir un débouché très avantageux pour les Townships qu'elle traverse respectivement.

Plusieurs des Commissaires à qui l'on a confié l'emploi des £1000, qui ont été accordés il y a deux ans, m'ont vivement pressé de donner mon opinion, tant sur la quantité que la qualité des travaux qui ont été faits dans cette occasion, et principalement entre St. Raphael et Vankleek's hill; le chemin étant divisé par sections, les travaux faits sur chaque section, m'ont été indiqués, et je dois déclarer que je ne doute nullement que cette somme n'ait été employée consciencieusement, et avec discernement, dans la plupart de cas, et en outre, que nombre de personnes y ont travaillé gratuitement. Le principal défaut est l'étroitesse du chemin d'un fossé à l'autre dans plusieurs places; et l'absence de rigoles pour faire écouler les eaux; en quelques endroits la largeur du chemin d'un fossé à l'autre, n'exécède pas 10 à 12 pieds, et ailleurs il est même plus étroit. J'ai tout lieu de croire néanmoins que les Commissaires ont tiré le meilleur parti possible de cet octroi, en égard à leur expérience dans l'art de la construction des chemins.

Je pense que l'estimation ci-jointe indiquera le mode le plus avantageux d'utiliser les £1500 qui ont été accordés par la Législature pour l'amélioration d'une ligne de chemin aussi étendue; mais beaucoup dépendra nécessairement de la personne chargée de diriger ces travaux, et aussi de savoir profiter de la saison convenable. On peut commencer immédiatement le morceau de chemin qui doit être pavé en madriers ainsi que le pont que j'ai recommandé de jeter sur l'étang, près d'Alexandria, et l'on peut aussi transporter les fascines, tout le long du chemin, pendant l'hiver, opération qui serait moins dispendieuse alors qu'en toute autre saison de l'année.

Quant à la manière d'effectuer ces réparations, je propose que le chemin soit divisé par sections, tel que désigné dans l'estimation, et que les travaux soient donnés à l'entreprise; que les devis indiquent clairement la manière dont les travaux seront faits, et le temps où ils seront achevés; et que le tout soit soumis à l'approbation d'un Ingénieur nommé par le Bureau, et placé sous la surveillance d'un ou plusieurs habitants résidant sur la ligne de chemin, qui, je pense, se chargeront volontiers de cette tâche. Il faudrait aussi exiger des cautions, pour la due exécution des travaux, et réserver un tiers du prix des travaux qui auront été faits, et des matériaux fournis, jusqu'à ce que toute la section soit terminée. L'estimation contient un item de 2½ pour cent sur £1400, alloué pour frais de surveillance.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) JAMES CULL.

Appendice (X.)
8 Octobre.

ESTIMATION des réparations qui sont les plus nécessaires sur le Chemin Postal et le Chemin Militaire actuels entre Cornwall sur le fleuve St. Laurent, et l'Original sur la rivière Ottawa, et des frais qu'entraînera l'ouverture de Common's Road, depuis Lancaster jusque chez D. Cattenach.

Appendice (X.)
8 Octobre.

PREMIERE SECTION.

Depuis Cornwall jusqu'à St. Raphael: — distance 26 milles.
Pour nettoyer les fossés actuels, et en creuser de nouveaux dans les endroits où cela est nécessaire; pratiquer des saignées latérales d'une longueur moyenne de 30 verges, de 2 pieds de large, et d'une profondeur suffisante pour égouter les fossés de chaque côté du chemin; faire des canaux souterrains ou caissons de pièces équarries à travers le chemin, et les couvrir de broussailles, vider les ornières, les égouter dans les fossés, les combler avec des broussailles, et les recouvrir d'une couche de gravier de neuf pouces d'épaisseur; enlever les pierres détachées, etc.

£ s. d.
207 11 0

SECONDE SECTION.

Depuis l'Eglise de St. Raphael jusqu'à l'angle à l'Est de Greenfield.
Pour abattre les broussailles sur une largeur de 50 pieds, arracher les souches sur une largeur de 24 pieds, l'espace de 2010 verges; aplanner le terrain, faire les fossés et les saignées ou rigoles pour les égouter, couvrir de fascines les savannes, dans la partie du chemin réservé comme tel entre l'Eglise de St. Raphael et le premier pont, les couvrir d'une couche de gravier de neuf pouces d'épaisseur, et faire en outre deux canaux souterrains qui traverseront le chemin

250 0 0

Depuis l'angle à l'Est de Greenfield, jusqu'à Alexandria; distance 4 milles.
Pour creuser des fossés extérieurs, en faire de nouveaux où il en est besoin, pratiquer des saignées latérales, abattre les broussailles, combler les ornières, et couvrir les endroits marécageux de broussailles et de neuf pouces de gravier; coût estimé, par mille, à

71 0 0

TROISIEME SECTION.

Depuis Alexandria jusqu'à l'angle adjoignant la ligne dite Common's Road qui conduit chez M. Cattenach: — 1½ milles.
Pour faire un pavé de madriers de 240 pieds de long sur l'étang qui traverse le chemin immédiatement après avoir laissé Alexandria, et de vingt pieds de large à l'endroit où l'on dit que l'eau s'élève à quatre pieds, le printemps, le dit pavé appuyé sur des poteaux de cèdre de 12 pouces de diamètre, que l'on enfoncera au moins quatre pieds en terre. Les pièces de traverses auront 22 pieds de long, 12 pouces carrés, et seront placées de 10 en 10 pieds. Cinq lambourdes de 12 pouces carrés, le plancher de madriers de 2 pouces, 480 pieds de balustrades, y compris la charpente; estimation

95 0 0

Estimation comparative du pavage en madriers ou avec des fascines.

FASCINES.

Pour creuser des fossés additionnels, pratiquer des saignées latérales, poser une couche légère de broussailles, sur le long de 6 pouces d'épaisseur, avec des fascines sur le travers de 10 pouces; ou bien, deux lits de fascines de 9 pouces d'épaisseur avec deux caissons (culverts) de pièces équarries, le tout recouvert de terre et de gravier, que l'on devra transporter de la colline voisine, et bien et solidement fait. £361.

PAVAGE EN MADRIERS.

Trois cents verges de madriers de 3 pouces, et de 9 à 12 pieds de long, placés diagonalement, cette partie du chemin étant déjà suffisamment essartée, aplannée et fossoyée pour recevoir un plancher de madriers; il est à présumer que le cèdre pour les lambourdes sera fourni par corvée, ainsi que plusieurs des principaux habitants l'ont proposé. N. B. Cette estimation est ainsi faite dans la supposition que les lambourdes à placer en terre seront fournies par corvées, comme on l'a promis.

300 0 0

Pour réparer le Pont de la rivière Delisle: — baisser le plancher du Pont en rognant les tenons des étais du milieu, et réparer la balustrade ou garde-fous

6 0 0

Depuis le Pont jusqu'à l'angle qui conduit à Common's road: — 2 milles.
Pour nettoyer les fossés, et en faire de nouveaux où cela est nécessaire, égouter les ornières, remplir les cavités de broussailles, et les couvrir de gravier

15 6 0

Côtés Est et Sud du carré formant le vieux chemin qui conduit à l'Eglise de Lochiel.
Pour réparer et aplanner le terrain, combler les ornières, mettre du gravier dans les places qui en ont besoin, de manière à mettre le chemin dans un bon état; et creuser des fossés à travers le chemin, 5 milles

60 15 0

Porté autre part 1005 12 0

Appendice (X.) Estimation des réparations qui sont le plus nécessaire sur le Chemin Postal et le Chemin Militaire actuels entre Cornwall sur le fleuve St. Laurent, et l'Original sur la rivière Ottawa, et des frais qu'entraînera l'ouverture du Common's Road depuis Lancaster jusque chez D. Cattenach. Appendice (X.)

8 Octobre.

8 Octobre.

(CONTINUÉ.)

	£	s.	d.
Rapporté	1005	12	0
PAVAGE EN MADRIERS.			
Depuis l'Eglise de Locheil jusqu'au village de Bull Frog: — 2½ milles.			
Pour creuser des fossés profonds, l'espace d'un mille et un quart, pratiquer des saignées latérales, couvrir les places marécageuses d'une couche légère de broussailles placées sur le long, avec des fascines sur le travers, et les recouvrir de terre ou de gravier, vider et combler les ornières			
	57	10	0
Depuis le village de Bull-Frog jusqu'à Vankleek's Hill: — 5½ milles.			
Comblér les fossés d'un côté du chemin, ou la route a moins de 20 pieds de large, avec des fascines bien liées, et les recouvrir de terre, ou d'une couche du meilleur gravier que l'on pourra se procurer, élargir le chemin, pratiquer des saignées ou rigoles latérales où il en est besoin, couper les broussailles de manière à donner au chemin une largeur de 24 pieds, niveler et faire des fossés pavés en planches pour décharger les eaux par les rigoles latérales			
	89	0	0
Depuis Vankleek's Hill jusqu'à l'Original: — 9 milles.			
Cette partie est la meilleure de tout le chemin, et a été entretenue avec soin dans un bon état.			
Pour ouvrir la ligne depuis Lancaster jusqu'à Dundas Street, de là jusqu'au chemin de traverse qui passe par Greenfield, et la partie de Common's Road qui va jusque chez D. Cattenach, indiquée en vert, savoir: —			
Depuis Lancaster jusqu'au chemin de Dundas: — distance 9 milles.			
Pour jeter un Pont sur le crique, creuser des fossés et égoutter et réparer environ 2½ milles de chemin à partir de Lancaster: le tout estimé à environ £2500.			
Un caisson ou canal souterrain en bois à environ un demi-mille du chemin de Dundas, auquel on donnera un lit de 12 pieds, avec levée, mur sec, et clôture.			
Coût des réparations à faire à la ligne Est de Common's Road depuis le chemin de Dundas jusqu'à la partie qui aboutit au chemin actuel ou chemin militaire qui mène à Alexandria: — distance 2½ milles.			
Pour abattre les broussailles, faire et applanir les parties du chemin qui ne sont pas encore faites, et faire 6966 verges de fossés pavés en planches.			
Pour faire 1934 verges de fossés plus profonds, dans la savanne.			
Pour faire des rigoles latérales creusées de 2 pieds, et larges aussi de 2 pieds, mettre des fascines dans les parties qui sont pavées avec des pièces de bois, et les couvrir d'une couche de gravier de 10 pouces d'épaisseur: jeter un pont sur tréteaux sur la rivière Beaudet de 80 pieds de longueur et 20 de largeur; dépense estimée à £385.			
Commons Road depuis l'angle jusque chez M. Cattenach: — 2½ milles.			
Pour arracher les souches sur une largeur de 20 pieds, faire un découvert de 40 pieds, applanir le terrain où cela est nécessaire, et faire des fossés pavés en planches, avec une déclivité convenable dans les terres hautes.			
Pour compléter les fossés de chaque côté du chemin, et pratiquer les saignées ou rigoles latérales, réparer avec des fascines les anciennes chaussées, et les recouvrir d'une couche de gravier de 9 pouces d'épaisseur.			
Pour consolider les bords de la rivière Delisle à l'endroit où elle traverse le chemin, en construisant du côté sud un quai en pièces brutes, élevé de 2 pieds au-dessus de la plus haute crue des eaux: et construire un pont sur la rivière de 107 pieds de long et de 20 pieds de large, avec un plancher de madriers de 3 pouces, et gardes-fous &c. et faire une levée au sud du pont			
	283	0	0
Le tout estimé à	£ 1435	2	0
Ajoutez pour plans, estimations, etc., et 5 pour cent sur £1500	75	0	0
	£ 1510	2	0

(Signé)

JAMES CULL.

13 Novembre, 1841.

No. 6.

Lettre du Secrétaire Militaire du Commandant des Forces, au Président du Bureau des Travaux Publics, avec une incluse.

Bureau du Secrétaire Militaire, }
Montréal 25 Avril, 1842. }

MONSIEUR :

Je suis chargé par le Commandant des Forces, d'accuser la réception de votre lettre du 16 de ce mois, avec un plan indiquant les deux lignes de chemin, depuis l'Original sur la rivière Ottawa, jusqu'à Cornwall et Lancaster sur le fleuve St. Laurent; et j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, un rapport qui a été dressé sur ce sujet, par l'Officier Commandant le Génie Royal à la demande du Lieut. Général Sir Richard Jackson, le Gouverneur Général ayant exprimé le désir de connaître l'opinion du Commandant des Forces, sur la meilleure direction à donner, pour les communications militaires, à la route que l'on se propose d'ouvrir entre l'Original et le fleuve St. Laurent.

Considérée sous le point de vue militaire, Sir Richard Jackson envisage cette question de la même manière que le Lieutenant Colonel Wood, et partage pleinement ses vues: il n'a aucune observation à ajouter à celles que cet officier a consignées dans la lettre ci-jointe.

On a gardé le plan dans ce Bureau.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

(Signé) BROOK TAYLOR, S. M.

A l'Honorable M. Kellaly, M. P. P. }
Président du Bureau des Travaux Publics. }

(Incluse)

Département du Génie Royal. }
Quartiers Généraux, Montréal, 20 Avril, 1842. }

MONSIEUR :

En réponse à votre lettre du 19 de ce mois, qui contenait celle du Président du Bureau des Travaux Publics, datée le 16 du présent, avec un plan indiquant les deux lignes de chemin entre l'Original sur la rivière Ottawa, et Lancaster et Cornwall sur le fleuve St. Laurent, et dans laquelle vous me demandez mon opinion sur la meilleure de ces routes,

considérée sous le point de vue militaire, j'ai l'honneur de faire rapport pour l'information du Commandant des Forces, qu'il est grandement à désirer, selon moi, qu'il soit établi une bonne ligne de communication qui traverse cette étendue de pays appelée Glengary-Country, entre le fleuve St. Laurent et la rivière Ottawa.

Il paraît que les deux routes indiquées sur le plan du Bureau des Travaux Publics, entre l'Original sur la rivière Ottawa, et Cornwall et Lancaster sur le fleuve St. Laurent, mesurent la même distance, 45 milles; le Lieutenant Moodie, du Génie, qui a été employé à reconnaître et étudier cette partie du pays, rapporte que cette partie du chemin qui se trouve entre l'Original et Lochiel, est dans un assez bon état; mais depuis Lochiel jusqu'à St. Raphael, il faudrait des réparations considérables, et il me paraît inutile d'ouvrir et améliorer le chemin, indiqué en vert sur le plan, à moins qu'on ne fasse ces réparations. La somme affectée par la Législature, me paraît bien modique pour faire un bon chemin depuis Lancaster jusqu'à l'angle de Greenfield, distance de près de douze milles; et il ne resterait assurément pas assez d'argent pour faire les améliorations nécessaires depuis cette place jusqu'à Lochiel, qui est la partie du chemin dont il est essentiel de s'occuper en premier lieu.

Dans l'état actuel de cette partie du pays, et considérant la question sous le point de vue militaire seulement, je suis porté à croire qu'il est beaucoup plus désirable d'améliorer le chemin actuel depuis Lancaster jusqu'à Williamstown et St. Raphael que d'ouvrir une nouvelle route, qui serait même plus directe; ces deux villages, et surtout ce dernier, étant capables, jusqu'à un certain point, d'arrêter la marche d'un ennemi venant de la rive sud du St. Laurent.

Quant à la rivière Beaudet dont vous parlez dans votre lettre, cette rivière est fangeuse, les rives en sont très basses, et elle n'est guéable qu'au milieu de l'été.

Ainsi, en n'envisageant que la seule question d'assurer une bonne communication de l'Original à Cornwall et Lancaster, et cela avec des moyens limités, je recommanderais d'employer la somme qui a été accordée, à améliorer et réparer le chemin depuis Lancaster jusqu'à Williamstown, St. Raphael et Alexandria, et delà jusqu'à Lochiel; et je pense que cette somme serait suffisante pour cet objet.

J'ai l'honneur d'être &c. &c.

(Signé) W. C. WARD,
Lieut. Col. Commandant
le Génie Royal en Canada.

Au Capt. Brook Taylor, Secrétaire Militaire, }
Quartiers Généraux, Montréal. }

Appendice (X.)

8 Octobre.

8 Octobre.

8 Octobre.

LE COMITÉ SPÉCIAL auquel ont été renvoyées la pétition de GEORGE McDONNELL et autres, habitants des Districts de l'Est et de l'Ottawa, par laquelle ils se plaignent que la somme de £1500, votée par la Législature pour réparer le chemin postal de Cornwall à l'Ottawa n'a pas été employée à l'objet pour lequel elle était affectée; et celle de T. WARD, et autres, de la ville de Port Hope, Comté de Durham, District de New-Castle, relative à un chemin pavé en madriers, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, à l'honneur de faire rapport sur la dernière des dites pétitions:—

Qu'il a fait des recherches minutieuses et soignées sur ce qui fait l'objet de la Pétition de Thomas Ward et autres, qui se plaignent du choix de la route de Boshel pour la paver en madriers, depuis l'extrémité supérieure du lac Rice jusqu'au lac Ontario, et demandent à votre Honorable Chambre d'examiner les avantages comparatifs de cette route, et de celle qu'ils indiquent près de l'ancien chemin, depuis le Port Hope jusqu'aux Townships de l'intérieur près de la ligne de séparation entre les comtés de Durham et de Northumberland; et il recommande de suspendre les travaux sur la dite route de Boshel, et d'adopter le chemin plus direct, moins dispendieux près dudit ancien chemin, désigné par les pétitionnaires.

Votre Comité est convaincu que cette route examinée par N. H. Baird, Ecuier, Ingénieur-civil, par ordre du Bureau des Travaux Publics, examen dont il a fait rapport, le quinze de Juillet dernier, sera plus commode pour les Habitants des Townships de l'intérieur et rendra de meilleurs bénéfices en retour des deniers qui y seront dépensés. Dans un espace de plusieurs milles, il n'y a point de routes qui suivent la même direction, et elle coupe le principal chemin postal qui conduit à Cobourg, entre les lots No. 3 et 4.

Votre Comité recommande que le chemin soit pavé en madriers depuis la ville de Cobourg jusqu'à celle de Port Hope.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

ALEXR. McLEAN,
Président.

8 Octobre 1842.

MINUTES DES TÊMOIGNAGES.

ALEXANDER McLEAN, Ecuier, au Fauteuil.

Mardi, 27 Septembre, 1842.

M. J. W. Cleghorn est appelé et interrogé:

1.—Connaissez-vous le pays qui est entre le côté Ouest du lac Rice et le lac Ontario, dans le voisinage du chemin pavé projeté?—Je le connais un peu.

2.—Dites ce que vous connaissez des deux routes.—Je connais bien la route actuelle.

3.—Y a-t-il quelque obstacle qui s'oppose au pavage du chemin actuel?—Je ne le crois pas.

4.—Quel avantage gagnerait-on en adoptant le vieux chemin au lieu du nouveau?—L'ancien chemin est beaucoup plus court. Je ne puis voir quel avantage résulterait, pour le public généralement, du pavage du nouveau chemin au lieu de l'ancien. Je crois que, lors même que le nouveau chemin serait pavé, la plus grande partie des voyageurs passeraient par l'ancien.

5.—Les neuf-dixièmes de la population des townships ne l'intérieur ne passent-ils pas par l'ancien chemin?—Je crois que la proportion est plus grande.

6.—Connaissez-vous les plaines du lac Rice?—Oui.

7.—Des incendies périodiques ne passent-ils pas sur ces plaines?—Oui, presque tous les ans.

8.—Ne pensez-vous pas que le chemin pavé en madriers ne court des dangers?—Je ne le pense pas, parce que le pavé serait couvert de terre.

9.—La route projetée ne traverse-t-elle pas une étendue de pays que l'eau submerge quelque fois?—Oui, à peu près l'espace d'un mille que l'eau couvre à une hauteur de deux ou trois pieds au-dessus du niveau du chemin projeté.

10.—Quelle est la distance du lac Rice au havre de Port Hope, par l'ancien chemin?—Dix milles et demie.

11.—Et celle par le nouveau?—Dix huit milles, y comprise la partie pavée entre Port Hope et Cobourg.

12.—Les frais de couper le bois, remuer la terre et préparer le nouveau chemin pour recevoir le pavage, ne couvriraient-ils pas une bonne partie de la dépense du pavage de l'ancienne route?—Je ne puis dire quelle proportion, mais ils en couvriraient une bonne partie.

13.—En supposant les deux routes pavées, laquelle serait la plus fréquentée?—Je suis certainement d'opinion que l'ancienne serait fréquentée par les neuf-dixièmes des voyageurs.

Mr. James Grant est appelé et interrogé:

14.—Connaissez-vous le pays qui est entre le côté ouest du lac Rice et le lac Ontario, dans le voisinage du chemin pavé projeté?—Oui.

15.—Avez-vous voyagé par les deux routes, l'ancienne et la neuve?—Oui.

16.—Quelle est la qualité du sol, le premier mille, en partant du lac Rice par la nouvelle route?—Une grande partie est submergée; il y a deux ou trois pieds d'eau; il y a aussi beaucoup de marécages.

17.—La route n'est-elle pas tortueuse et pleine de côtes en approchant des plaines du lac Rice?—Oui.

18.—Combien de fois la nouvelle route traverse-t-elle une rivière?—Sept fois.

19.—En approchant des concessions de devant, ne traverse-t-elle pas diagonalement plusieurs fermes améliorées et d'une grande valeur?—Oui.

20.—Le chemin pavé courrait-il des dangers des incendies périodiques?—Oui, je le croirais.

Appendice
(X.)

Octobre.

21.—Le pays qu'ils ravagent est-il susceptible de culture?—Non.

22.—Si la nouvelle route était achevée, la grande majorité des habitants des townships de derrière ne passerait-elle pas par l'ancienne route pour s'éviter le péage?—Oui, une très grande majorité d'entre eux.

23.—Quelle proportion d'habitants retirerait des avantages de l'amélioration du vieux chemin au lieu du nouveau?—Les trois quarts environ.

24.—Le rapport de l'Ingénieur n'est-il pas inexact en parlant des lots de terre que le nouveau chemin doit couper, et quant aux distances qui y sont spécifiées?—Oui.

25.—N'y a-t-il pas une erreur de plus de deux milles dans les calculs?—Oui, deux milles environ.

26.—La distance spécifiée dans le rapport, entre le haut du lac Rice et le havre de Port Hope, est-elle exacte?—Oui.

27.—Combien coûteraient le défrichement, l'aplanissement &c. des plus mauvaises parties du chemin, de manière à pouvoir recevoir le pavé, par mille?—£100 environ. Je crois que la dépense à faire sur la nouvelle route doublerait celle qui serait nécessaire sur l'ancienne.

28.—Quelques-uns des propriétaires des terres sur lesquelles le chemin doit passer ne demandent-ils pas des indemnités considérables?—Oui.

29.—Pensez-vous que les retours provenant des péages soient proportionnés à la grandeur de la dépense?—Non, ils ne seront pas d'un demi pour cent.

30.—Pensez-vous que si l'ancien chemin était pavé, le revenu fût proportionné à la dépense?—Oui, je le pense.

31.—Où résidez-vous?—A Port Hope.

M. Erasmus Fowke est appelé et interrogé:

32.—Connaissez-vous la section de chemin, qu'il y a depuis le côté ouest du lac Rice et le lac Ontario?—Oui.

33.—Avez-vous passé par le nouveau chemin pavé projeté?—Oui, j'y ai passé vers le commencement d'août pour l'examiner; je l'ai tout parcouru, excepté un mille entre Bank's Mills et le lac Rice, que l'on m'a dit être impraticable pour les chevaux et les voitures.

34.—Quelle est la distance que l'on projette de paver en madriers?—Depuis le lac Rice jusqu'à Cobourg et Port Hope, environ 18 milles; dont sept milles se trouvent sur le chemin du lac, depuis Port Hope jusqu'à Cobourg.

35.—Combien de rivières le chemin traverse-t-il?—Le chemin traverse des rivières sept fois; et quelques-unes exigent des travaux d'élévation considérables sur leurs rives.

36.—Quels sont les townships de derrière qui ont la plus grande population?—Cavan et Emily.

37.—Le nouveau chemin sera-t-il commode pour les habitants de ces townships?—Pas tant que l'ancien.

38.—Quelle portion, selon vous, des townships de derrière, viendra par l'ancien chemin pour éviter le péage, si on en fait un nouveau?—Pas un dixième

du roulage ne se fera par le nouveau chemin; le reste suivra toujours l'ancien.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

39.—La nouvelle route donnerait-elle selon vous un pour cent?—Je pense que ce serait une perte totale.

40.—Pensez-vous que les incendies périodiques, qui ravagent les plaines, détruiraient le pavé du chemin?—Certainement, je le crois, ou le feu s'éteindrait faute d'air.

41.—Savez-vous s'il y a des obstacles sur la vieille route qui s'opposent au pavage?—Je ne vois pas de meilleur chemin; et je pense que les montagnes que l'ancienne route traverse ne sont rien en comparaison de celles par où la nouvelle est tracée. Je pense que les travaux d'aplanissement, des fossés &c., de la nouvelle route coûteraient presque autant que le pavage du vieux chemin. Je préférerais paver le vieux chemin, que d'aplanir et faire les fossés du nouveau pour le même prix. La nouvelle route est dans un plus mauvais état que ne le sont ordinairement les nouveaux chemins.

42.—Quelle somme d'argent a été dépensée sur l'ancien chemin?—£1000 environ, je pense, ou plus, outre le travail personnel pendant 25 ans.

43.—Savez-vous qu'une pétition des habitants des townships de l'intérieur, signée de 1600 personnes, a été présentée au Gouverneur Général, pour lui demander d'arrêter les travaux de la nouvelle route?—Je sais qu'une pétition de cette nature a été envoyée; mais je ne sais pas combien il y avait de signatures.

44.—La grande majorité des habitants des townships de l'intérieur ne sont-ils pas en faveur de l'ancien chemin?—Les dix-neuf-vingtièmes environ, je crois.

45.—Où résidez-vous?—A Port Hope.

M. Samuel C. Dean est appelé et interrogé:

46.—Connaissez-vous le chemin qu'a choisi le Bureau des Travaux Publics pour le paver?—J'en connais une partie.

47.—Le nouveau chemin ne traverse-t-il pas plusieurs fermes d'une grande valeur?—Oui, il en traverse six diagonalement.

48.—Les personnes sur les terres desquelles le chemin va passer n'y sont-elles pas opposées?—L'on m'a dit que oui.

49.—Le rapport du Bureau des Travaux Publics mentionne que le chemin passe sur les lots No. 27 et 28 de la troisième concession, cela est-il exact?—Non, le chemin passe sur les lots No. 28 et 29.

50.—Ne pensez-vous pas que si même le nouveau chemin était fait, une grande partie des habitants ne continuât de passer par le vieux?—Très certainement.

51.—Combien de fois le nouveau chemin traverse-t-il des rivières dans la seconde concession?—Deux fois; le terrain est là très bas et marécageux. Je n'ai pas parcouru la nouvelle route dans toute son étendue.

John D. Smith, Ecuyer, est appelé et interrogé:

52.—Connaissez-vous le pays qu'il y a entre le côté ouest du lac Rice et le lac Ontario?—Oui.

53.—Quel est le chemin le plus court qui va du côté ouest du lac Rice au lac Ontario?—Le vieux chemin qui conduit à Port Hope.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

54.—Quelle proportion du roulage continuerait de se faire par le vieux chemin, si le nouveau était amélioré?—Les neuf-dixièmes, je pense.

55.—Le nouveau ne traverse-t-il pas un pays très difficile?—Je ne crois pas qu'on puisse jamais faire un bon chemin là.

56.—N'est-il pas exposé à des incendies périodiques?—Oui, et je crois que le pavé serait détruit par eux en peu d'années.

57.—Le pays que traverse le nouveau chemin est-il susceptible de culture?—Il pourrait être cultivé, mais avec très peu de profit.

58.—Quels sont les plus populeux des townships de derrière?—Monaghan, Cavan et Emily, ainsi qu'on peut le voir par le recensement de l'année dernière. J'en fournis au Comité un état indiquant le nombre d'habitants de ces townships l'année dernière. (voir appendice No. 1.)

59.—Quel revenu pensez-vous que le nouveau chemin produisit s'il était achevé?—Je ne crois pas qu'il pût produire assez pour en payer les frais; le roulage se ferait par l'ancien chemin. Je n'ai pas passé par la ligne de chemin nouvellement examinée.

60.—N'est-il pas à votre connaissance qu'une pétition, signée par un grand nombre d'habitants des townships de l'intérieur, a été présentée au Gouverneur Général en faveur de l'ancien chemin, et contre le nouveau?—Oui; elle était signée par environ 1400 personnes, et a été envoyée à Kingston pour être présentée.

61.—Dans le projet actuel, quelle longueur se propose-t-on de paver en madriers?—De Cobourg à Port Hope, 7 milles, et le chemin jusqu'au lac Rice, un peu plus de onze milles.

62.—Quelle longueur faudrait-il paver du vieux chemin?—Dix milles et demi.

63.—Savez-vous que le nouveau chemin traverse plusieurs fermes d'une grande valeur?—C'est ce qu'on m'a dit, et que des indemnités considérables ont été demandées. Il n'y aurait point d'indemnités à donner sur la vieille route. Voir appendice No. 1, pour les octrois de terre accordés par le Parlement et arpentés sur cette route.

Mercredi, 28 Septembre, 1842.

M. John Huston est appelé et interrogé :

64.—Êtes-vous arpenteur assermenté?—Oui.

65.—Où résidez-vous?—A Cavan.

66.—Avez-vous examiné les deux routes du lac Rice au lac Ontario?—Oui. J'ai été employé par M. Baird, Ingénieur du Bureau des travaux publics, pour mesurer l'ancienne route du havre de Port Hope, jusqu'au débarcadère de Black sur le lac Rice, où aboutissent l'ancien et le nouveau chemin. J'ai arpenté aussi le dernier, mais non pour le Bureau des travaux publics.

67.—Le nouveau chemin n'est-il pas extrêmement tortueux?—Oui, il change cent quarante-six fois de direction depuis le chemin du lac jusqu'au côté ouest du lac Rice; l'ancien n'en change que onze fois.

68.—Quelle est la distance, par l'ancien chemin, du havre de Port Hope au lac Rice?—10 milles, 44 chaînes et 85 chainons, au mesurage actuel.

69.—Quelle est la distance par le nouveau chemin?—Depuis le débarcadère de Black sur le lac Rice au chemin de devant, il y a 11 milles 4 chaînes et 69 chainons; de là au havre de Port Hope, environ 3 milles; aux limites Est de la ville, 2 milles 4 chaînes et 50 chainons.

70.—Quels avantages naturels le nouveau chemin a-t-il sur l'ancien?—Je n'en connais aucun.

71.—Si l'ancien chemin était pavé, pourrait-on éviter facilement les barrières?—Non, je ne le pense pas; mais si le nouveau chemin était ouvert, je crois que tout le roulage de Port Hope continuerait de se faire par l'ancienne route pour éviter les péages.

72.—Quelle serait, pensez-vous, la différence de dépense pour finir les deux chemins?—Je crois que le nouveau coûterait un tiers de plus que l'ancien. Je n'exagère pas dans mon estimation. Je ne pense pas qu'on puisse trouver d'entrepreneur qui voudrait prendre les 8 ou 9 milles de la nouvelle route.

M. F. Whitehead, Ecuyer, avocat de Port Hope, est appelé et interrogé :

73.—Connaissez-vous la section du pays qui se trouve entre le lac Rice, Port Hope et Cobourg?—Je connais très bien le pays, généralement; mais je ne connais pas si bien le devant que l'intérieur du pays que le nouveau chemin traverse.

74.—Quelle est, dans votre opinion, la meilleure route, l'ancienne ou la neuve?—Je pense que l'ancienne, sous le rapport de la commodité générale et des profits, est préférable.

75.—Quelle est, dans votre opinion, la mieux adaptée au pavage en madriers?—Je pense que la nouvelle route coûterait deux fois plus que l'autre.

76.—Quel est, dans votre opinion, le sentiment général des habitants des townships de derrière sur cette question?—Dans les townships de l'intérieur de Durham, ils sont fortement en faveur de la vieille route qui conduit à Port Hope.

77.—Les incendies périodiques qui éclatent dans les plaines mettraient-ils le nouveau chemin en danger?—Très certainement. On ne pourrait pas le conserver un mois après que le feu se serait déclaré; et je ne crois pas qu'on puisse le mettre hors de danger.

78.—En supposant que l'on décide de former une jonction avec le chemin de devant par celui de l'est, cette route serait-elle plus économique que celle qui conduit à Blecher?—Je pense que l'ancienne le serait très certainement. Indépendamment de cela, les avantages que possède Port Hope, c'est que comme havre servant de chaînon de communication entre les lacs intérieurs et le lac Ontario, il est plus près du haut du lac Rice qu'aucun autre point, et est ouvert aux bâtiments beaucoup plus longtemps qu'aucun autre havre de la rive Nord.

Dr. Hutchinson, de Peterboro', est appelé et interrogé :

79.—Connaissez-vous la vieille route de Peterboro' à Port Hope?—Oui.

80.—Laquelle des deux routes en question serait la plus commode pour la majorité des townships de l'intérieur?—Plus la route passera à l'ouest plus elle sera commode; les habitants de ces townships préféreraient qu'elle aboutît aussi près de Port Hope que possible. Une raison pour cela, c'est que le vieux chemin est déjà préparé pour recevoir le pavé,

Appendice
(X.)

8 Octobre.

et que l'on peut, par lui aller au marché de Port Hope ou à celui de Cobourg, si l'on veut. La nouvelle route, si elle était achevée, n'attirerait pas la majeure partie du roulage; l'ancienne en retiendrait une bonne portion.

81.—Avez-vous quelque intérêt dans l'une ou l'autre route?—Aucun.

82.—Savez-vous que les plaines sont incendiées périodiquement?—Oui; si la nouvelle route traverse ces plaines, elle sera continuellement en danger; mais je ne connais pas exactement la ligne du nouveau chemin. L'ancien n'est pas sujet à cet inconvénient.

James Smith, Ecuyer, avocat de Port Hope, est appelé et interrogé :

83.—Connaissez-vous les deux routes en question?—Oui.

84.—Voulez-vous spécifier les avantages comparatifs des deux routes?—D'abord l'ancien chemin est plus droit et plus court depuis le haut du lac Rice jusqu'au lac Ontario, et les habitants des townships de l'intérieur en détournant la tête du lac sont conduits nécessairement à ce chemin. Je suis d'opinion que les marchandises et choses de cette nature seront généralement transportées par terre de Port Hope à Peterboro' et dans le pays en arrière, et non pas par le lac Rice et Otonabee. Je ne crois pas qu'il en passe par la nouvelle route. Cette route serait beaucoup plus coûteuse que l'autre. Quatre milles à partir du lac Rice coûteraient autant dans mon opinion, pour la préparer à recevoir la pavage, que le pavage de toute l'ancienne; et je ne crois pas qu'une fois finie, elle donnât des retours proportionnés à ce qu'elle aurait coûté. Le roulage de Port Hope ne se ferait pas par cette voie.

85.—Quels sont les plus peuplés des townships de l'intérieur?—Cavan et Emily.

86.—Savez-vous que des incendies périodiques parcourent les plaines que traverse le nouveau chemin?—Oui, et je crois que s'il était pavé, il courrait de grands dangers.

M. George Hughes, d'Emily, est appelé et interrogé :

87.—Quelle est l'opinion générale des habitants où vous résidez au sujet du nouveau chemin?—Les habitants sont généralement alarmés de la grande dépense que le nouveau chemin va nécessiter, et des forts péages qu'ils seront obligés de payer. Ils éviteraient de passer par le chemin, je pense, même s'il était fini; et je suis d'opinion que si l'argent était dépensé, ce serait des deniers publics gaspillés. Je sais qu'une pétition signée par environ 1600 habitants des townships de l'intérieur a été présentée. (J'en fournis une copie avec une liste des objections contre la nouvelle route qui ont été soumises au président du Bureau des travaux publics.) Je formais partie de la députation qui est venue à Kingston pour présenter la pétition au Gouverneur Général. Son Excellence était absente, et la pétition fut laissée entre les mains de M. Harrison. Peu de tems après notre retour, nous reçûmes une lettre dans laquelle on nous informait qu'elle serait soumise à Son Excellence. Ayant été quelque tems sans en entendre parler, je pris des informations, et M. Knowlson écrivit à ce sujet à M. Hopkirk pour lui demander si elle avait même été présentée. Il ne recut point de réponse. Les signataires de la pétition sont fortement en faveur de l'ancienne route, parce qu'elle est la plus courte et la plus économique pour eux et qu'elle possède d'autres grands avantages que la nouvelle n'a point.

George Grierson, Ecuyer, est appelé et interrogé : Appendice

88.—Avez-vous quelque intérêt à Port Hope ou à Cobourg?—Non, aucun; je n'ai de bien que dans l'intérieur du pays. Appendice (X.) 8 Octobre.

89.—Connaissez-vous la nature du pays par où passent les deux routes?—Je connais parfaitement le pays que traverse les deux routes. Je n'ai jamais, cependant, parcouru la nouvelle dans toute sa longueur.

90.—Les incendies périodiques mettraient-ils la nouvelle route en danger?—Très certainement.

91.—Si la nouvelle route était achevée, attirerait-elle beaucoup de roulage?—Je ne le crois pas; l'ancien chemin a toujours eu et aura toujours, je crois, la majeure partie du roulage. Je ne vois pas d'avantage à gagner par la nouvelle route; les deux extrémités de la vieille route aboutissent bien. Celles du nouveau chemin au contraire sont très défavorablement placées. La route actuelle est presque impraticable dans la 6e concession; mais on peut y remédier en lui faisant faire un petit détour à l'ouest.

92.—Les parties impraticables ne sont-elles pas beaucoup plus nombreuses sur la nouvelle route?—Certainement; l'élévation de cette route est au moins de 170 pieds plus grande que celle du vieux chemin.

David Smart, Ecuyer, de Port Hope, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je partage entièrement les opinions exprimées par M. George Hughes, quant à la nature des deux routes. J'ai examiné la nouvelle et en ai trouvé plusieurs parties très mauvaises, particulièrement les 5e, 9e et 10e milles. Le feu a traversé la nouvelle ligne ce printemps, et je pense que si le chemin avait été fini, il aurait éprouvé de grands dommages. Je crois qu'il si l'argent était dépensé, ce serait de l'argent perdu. Je pense que l'ancien chemin peut être pavé; la chose est parfaitement praticable, en faisant faire quelques petits détours ou déviations à cette route, qui est de beaucoup préférable à l'autre; le nouveau coûterait le double de l'ancien.

Nesbitt Kirkhoffer, Ecuyer, Avocat de Port Hope, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je confirme les déclarations des deux derniers témoins, quant à la nature du chemin. Je ne sais point s'il y a des parties impraticables, comme le dit M. Grierson, dans la 6e concession. Je suis d'opinion que le 9e mille du nouveau chemin coûterait plus à applanir que ne coûterait la confection de tout l'ancien chemin.

M. Charles Hughes, de Port Hope, marchand, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je confirme le témoignage de M. Smart, quant à la nature de la nouvelle route. Je connais intimement les habitants des townships de derrière, et sais qu'ils préfèrent de beaucoup l'ancien chemin. Je pense que pour les trois derniers milles de la nouvelle route, le choix est des plus extraordinaires; il y a des parties sur lesquelles il y a quelquefois trois pieds d'eau. Je ne crois pas que la vingtième partie des habitants des townships de derrière passât par le nouveau chemin, s'il était achevé.

M. Henry H. Meredith, marchand du Port Hope, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je confirme le témoignage de M. Hughes. Je pense que les quatre derniers milles de la nouvelle route coûteraient autant, pour la disposer à recevoir le pavé, que toute l'ancienne, ensemble; un quart du roulage tout au plus prendrait la nouvelle voie. La pavage du vieux chemin serait beaucoup plus avantageux pour les cultivateurs des townships de derrière, parce qu'il ferait hausser la valeur de leurs produits et

Appendice
(X.)

8 Octobre.

baisser les prix des marchandises qu'ils achètent en retour.

M. Coheen est appelé et étant interrogé a répondu :—Je connais bien le pays généralement dans le voisinage des deux routes en question. Je pense que le nouveau chemin de la 5e concession vers le lac Rice à la 7e, est la meilleure ligne de chemin qui pût être adoptée ; et si les deux étaient à l'état de nature cette ligne serait de beaucoup préférable à celle du vieux. Le nouveau chemin passe sur ma terre et l'endommagé un peu. M. Williams m'en a offert £500, si le chemin n'y passait pas. Je n'ai pas passé par le marécage qui est au haut du lac Rice. Dans les endroits du nouveau chemin que j'ai visités, il peut être achevé à aussi bon marché que l'ancien. Les incendies périodiques éclatent généralement tous les trois ans. Je ne crois pas que le chemin courût de grands dangers s'il était couvert de sable, à moins qu'on n'y fit du feu. Je veux bien que le chemin traverse ma terre si je reçois une compensation. Le 9e mille de la nouvelle route se trouve dans la partie la plus montagneuse du pays. Je n'ai pas passé sur le chemin qui en traverse la partie de devant. Depuis Bear-track hill dans la 6e concession jusqu'au derrière de la 7e concession, le pays est montagneux.

Jeu. 29e septembre, 1842.

John Gilchrist, Ecuyer, membre de la Chambre, est appelé et interrogé :

93.—Peterboro' n'est-il pas le principal entrepôt des produits de l'intérieur du pays?—Oui, c'est la ville de district du district de Colborne; elle renferme plus de 1000 habitants.

94.—Les habitants de l'intérieur préféreraient-ils généralement un chemin qui conduirait de Port Hope à Cobourg, ou à un lieu intermédiaire?—Je pense que ceux qui s'y entendent préfèrent qu'il passe entre les deux villes ; il y a toujours eu rivalité entre Port Hope et Cobourg ; elle a été avantageuse pour l'intérieur du pays, parce qu'elle produit une baisse dans le prix des marchandises et ainsi de suite. Le chemin intermédiaire laisserait le choix des deux villes.

95.—Comment faites-vous cadrer votre opinion avec le fait que des pétitions ont été signées par un grand nombre de personnes de l'intérieur en faveur de Port Hope?—Je pense que quelques-unes ont été signées parce qu'on a représenté faussement les choses. Si s'agissait d'arranger cette affaire par le moyen des pétitions, on pourrait obtenir un grand nombre de signatures pour la nouvelle route. J'ai dit cela à M. Killaly.

96.—Avez-vous des intérêts dans Port Hope ou dans Cobourg?—Non.

97.—Ne savez-vous pas que le havre de Cobourg est entre les mains du Gouvernement?—L'on me l'a dit.

98.—Le commerce de Cobourg n'est-il pas plus grand que celui de Port Hope?—Je le crois, et comme c'est la ville de district, beaucoup plus de personnes sont obligées d'y aller.

99.—Quelle est votre opinion sur le projet d'employer généralement la voie du lac Rice?—A présent, on paie six deniers par minot pour faire transporter les produits de Port Hope à Cobourg. Quand le chemin pavé sera fini, le prix sera réduit à trois deniers, en faisant transporter les produits à Peterboro' et delà, par eau, au chemin pavé.

100.—Pensez-vous que le marais soit préjudiciable au chemin par la nouvelle ligne?—Je ferais passer le chemin tout aussi bien par le marais que par tout autre endroit.

101.—Pensez-vous que les incendies périodiques mettent le chemin en danger par la nouvelle ligne?—J'ai vu souvent les plaines en feu ; ce n'est pas si formidable qu'on veut le faire croire. Il y a quelques métairies sur les plaines ; les fermiers pratiquent généralement quatre fossés autour de leurs clôtures et cela les protège efficacement. La même précaution protégerait le chemin.

102.—Quel revenu pensez-vous que donne le nouveau chemin?—Je ne puis pas le dire exactement. Je crois que les habitants de Cavan, et de l'intérieur généralement prendront la voie de Peterboro' et celle de la navigation, et de là le chemin pavé. Je pense que la nouvelle route attirera la plus grande partie du roulage, et rendra les plus grands revenus.

103.—Pensez-vous que ce soit juste envers Cobourg que d'attirer tous les transports à Port Hope par les lacs, et d'en priver Cobourg?—Cobourg est la route la plus directe, et je crois qu'en autant que la navigation y est concernée, cela ne serait pas juste. Si le blé est apporté de Peterboro', et de là, par la route directe, à Cobourg, il y a plusieurs moulins à farine qui pourront le moulin en route.

104.—Quelle proportion des habitants de Durham passerait par la nouvelle route si elle était achevée?—Les habitants de Cavan et de l'intérieur de Hope.

105.—Un plus grand nombre passerait-il par l'ancienne?—Je ne le crois pas ; à présent on ne transporte de là que des produits agricoles. Si le chemin est achevé, je crois qu'on transportera aussi de là des douves et du bois en assez grande quantité.

106.—Si le vieux chemin était pavé perdrait-il tout le voiturage de Cobourg?—Je crois que oui.

Charles Rubidge, Ecuyer, de Peterboro', est appelé et interrogé :

107.—Combien de temps avez-vous résidé dans l'intérieur du pays?—Je suis un de ses premiers habitants. J'y ai résidé 23 ans. Mes biens sont à Otonabee dans l'intérieur. Je suis régistrateur du District. Je suis d'opinion que les habitants qui sont à l'est de l'Otonabee, et ceux de l'intérieur du pays généralement, préféreraient la route intermédiaire telle qu'elle est projetée à présent. Je crois que la meilleure route pour l'intérieur généralement aurait été celle qui aurait conduit de l'embouchure de l'Otonabee directement à Cobourg.

108.—Quelle est votre opinion relativement aux incendies périodiques?—Je crois qu'il est absurde d'imaginer qu'ils endommageraient le chemin, même lorsqu'il venterait.

109.—A-t-on fait des dépenses pour empêcher le pavage depuis vis-à-vis Otonabee jusqu'à Cobourg?—L'on m'a dit que non, excepté l'arpentage. Je ne connais pas le pays vis-à-vis l'embouchure de l'Otonabee, ni les facilités qu'il y a d'y faire un chemin pavé.

L'Honorable Zacheus Burnham, de Cobourg, est appelé et étant interrogé a répondu : Je suis trésorier du District de Newcastle. Je ne connais pas bien toute la nouvelle route. Si tout le transport se faisait par elle, elle paierait. Le transport de Port Hope continuera toujours par le vieux chemin qui est environ quatre milles plus court et par où l'on évitera le péage.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Appendice
(X.)

Detail.

110.—Quelle route, dans votre opinion, est la meilleure et rendrait les plus grands profits?—Je crois que le chemin le plus court serait celui qui conduirait du haut du lac Rice au lac Ontario, dans ou près de la ligne du chemin actuel. Ce chemin raccourcit de quatre milles en venant à Port Hope. Le vieux chemin accommoderait la majorité des habitants des townships de l'intérieur. La route de Cobourg aux townships de l'intérieur par chez Bletcher et de là par le vieux chemin, est plus courte ou aussi courte que la nouvelle route.

111.—S'il n'y avait qu'un chemin de pavé, un chemin qui conduirait de chez Bletcher à la tête du lac Rice n'attirerait-il pas tout le transport?—Je crois certainement que oui; s'il partait de la tête du lac et conduisait à Cobourg, il diviserait le transport. Tous les intérêts que je puis avoir sont à Cobourg. J'ai assez de bien dans l'intérieur du pays. Je ne craindrais pas de danger pour la nouvelle route des feux périodiques.

Nichol H. Baird, Ecuyer, Ingénieur civil, de Cobourg, est appelé et étant interrogé a répondu: Je suis l'ingénieur qui a tracé les chemins en question. Je réside à Cobourg et n'ai point d'intérêt dans cette ville ni dans le District de New-Castle.

112.—A-t-on fait des tentatives à Cobourg pour influencer votre esprit dans le tracé de cette route?—Non certainement; la seule personne qui ait vu mon rapport avant d'être transmis au bureau des travaux publics, c'est M. Green qui l'a copié. J'ai refusé de le montrer à personne. Je suis engagé dans cette profession depuis 1816. J'ai fini mon apprentissage en 1820. J'ai servi d'abord sous mon père. J'ai été employé aussi en Russie et subséquemment au Canal du Rideau en cette Province. J'ai examiné le chemin en question qui sert à présent; il est impossible de le paver, la pente est trop grande; les trois ou quatre milles à partir du lac Rice exigeraient des excavations et des travaux d'élévation considérables. La plus grande excavation nécessaire serait de 28 à 29 pieds de profondeur et de trois ou quatre perches de longueur. J'ai été chargé par le Bureau des travaux publics de ré-examiner le vieux chemin, et je me suis assuré que l'on ne pourrait pas les éviter par de légers détours. Je ne crois pas que dans l'intérêt public, l'ancienne route avec des détours pût être aussi avantageuse que la nouvelle. Je ne crois pas non plus qu'il y ait des obstacles qui s'opposent au pavage de cette dernière route. Prise dans tout son ensemble, c'est une route très facile. La moyenne des soumissions pour faire cette route est de £220 par mille; c'est un prix raisonnable pour ce chemin. Je ne voudrais pas essayer de paver le vieux chemin en comparaison du nouveau. Le sol par où passe le nouveau chemin est admirablement adapté pour faire un pavé. Excepté à la tête du lac Rice il n'y a pas un quart de mille de savanne. A la tête du lac, le marais est un peu mauvais; mais on peut y remédier facilement. Cette route a 11½ milles de longueur de la tête du lac à Cobourg. C'est la meilleure ligne de chemin. La distance à Port Hope est un peu moindre. Quelques habitants de Cavan exceptés, ceux de l'intérieur du pays préfèrent le chemin nouveau. J'ai vu la copie d'un plan que M. Grierson montrait avec les pétitions et auquel elle faisait allusion. Il était très inexact. Le chemin y paraissait beaucoup plus tortueux, et le représentait comme laissant le lac Rice à 2½ milles de distance de son extrémité supérieure. Il n'y a pas de danger à craindre des incendies périodiques dans les plaines. J'ai suivi les instructions du Bureau des travaux publics au meilleur de ma capacité, laissant de côté les intérêts locaux et ne consultant que l'intérêt général.

113.—Il est dit dans le rapport transmis à M. Williams par le Bureau des travaux publics, qu'il y

a 1½ mille de la jonction de la nouvelle route avec le chemin de la devanture jusqu'aux limites de Port Hope, cela est-il exact?—Je ne connaissais pas les limites exactes de Port Hope quand ce plan a été fait; la distance est de deux milles.

114.—Est-il vrai que la distance du lac Rice aux limites de Port Hope, par le chemin de Boshel, soit de 11 milles, 16 chaînes?—Ce n'est pas la distance mentionnée dans le rapport. Je dois parler de la route de Newton. Je ne connaissais pas alors les limites exactes de Port Hope: la distance est de 12 milles 16 chaînes par la route de Boshel.

115.—Est-il vrai que le nouveau chemin traverse diagonalement les No. 27 et 28?—Oui, et le No. 29 aussi. Le rapport était accompagné d'un plan dans lequel le chemin était correctement tracé. Je ne crois pas que des erreurs dans le rapport aient pu avoir influé sur la détermination du Bureau des travaux publics.

116.—Quelle est la plus grande hauteur du terrain que la nouvelle route doit passer?—Deux cent huit pieds, réduite de 18, au-dessus du lac Rice avec les réductions pour les excavations. Elle est de cent cinquante-cinq pieds par la vieille route; mais l'élévation y est soudaine, tandis que sur la neuve elle s'opère par des rampes douces. Les obstacles de la vieille route ne peuvent pas être évités par de légers détours. En tems sec, l'ancien chemin est beau. Les côtes sont mauvaises. Je ne crois pas qu'il soit possible de rendre le nouveau chemin aussi mauvais que l'ancien. La savanne, cependant, dans le dernier mille forme une exception.

117.—Quelle partie du chemin du lac Rice à Port Hope est aujourd'hui comparativement propre à recevoir le pavé?—La plus grande partie de l'ancien chemin n'est pas assez unie pour être pavée. La moitié peut l'être.

118.—Y a-t-il 146 directions différentes dans la nouvelle route tracée par vous ainsi que l'a dit M. Huston, député arpenteur?—Il y a près de 700 niveaux qu'il appelle je pense directions; mais ils sont notés seulement dans le tracé, parce qu'ensuite on fait le chemin aussi droit que possible sans égard à ces directions: il n'y a pas plus de 20 directions différentes dans le chemin projeté.

119.—Nos instructions du Bureau des travaux publics étaient-elles de tracer un chemin depuis l'extrémité ouest du lac Rice jusqu'au lac Ontario?—Mes instructions étaient de partir du ou près du lac Rice. J'en ai tracé un jusqu'à Duck Harbour et un autre aussi jusqu'à Port Hope. M. Kellaly, m'a demandé sur les lieux quel était le meilleur endroit pour faire aboutir la route, et j'ai recommandé Duck Harbour.

120.—Le président du Bureau des Travaux Publics a-t-il, à votre connaissance, examiné la nouvelle route?—Pas à ma connaissance; il était avec moi à la tête du lac Rice et m'a montré l'endroit où le chemin devait aboutir. Il s'était aussi trouvé avec moi auparavant à l'autre bout de la route sur le lac Ontario; mais pas sur toute la route.

121.—Si le nouveau chemin est achevé, les transports ne seront-ils pas divisés?—En tems sec et avec de légers voyages, on pourra l'éviter; mais avec des charges pesantes on prendra le chemin neuf. Si l'on pave l'ancien, je crois qu'ils seront plus divisés encore, parce que le roulage se fera par la ligne intermédiaire de Cavan.

122.—A quelle cause attribuez-vous l'erreur qui est dans le rapport?—Il faut que ce soit une erreur commise en copiant, et elle me paraît à moi absolument sans importance.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

James Lyons, Ecuyer, est appelé et étant interrogé a répondu : Je suis ingénieur. J'exerce cet état depuis quinze années. Je suis l'arpenteur du district de Newcastle. Je réside à Cobourg, la ville du district. Je n'ai point de bien à Cobourg ni dans le District. J'ai examiné les deux chemins. Le vieux chemin, il n'est pas possible de le paver sans lui faire subir de grandes déviations. Il n'est pas possible d'approcher du débarcadère de Black sans passer dans le marais. Des excavations considérables seraient nécessaires dans l'ancienne route, disons 472,266 verges cubes. Le nouveau chemin est praticable.

123.—Quelle est l'opinion des habitants de l'intérieur au sujet des deux routes ?—Ils semblent généralement préférer la route intermédiaire aboutissant à Cobourg ou à Port Hope. J'ai tiré les niveaux de la nouvelle route qui est parfaitement praticable ; il serait difficile de trouver dans le District 13 milles de chemin si favorable pour paver. Il n'y a pas du tout de probabilité que les incendies endommagent le chemin.

124.—Si la nouvelle route était pavée, n'attirerait-elle pas malgré ses déviations, à elle tout les transports ?—Je connais si peu le pays que je ne suis pas capable de donner une opinion à cet égard. Il faut faire constamment des arrêts dans les tracés pour éviter les obstacles, mais ils ne font pas varier la ligne de route.

George Boulton, Ecuyer, est appelé et étant interrogé a répondu :—J'ai été autrefois membre pour Durham dans trois ou quatre parlements. Je réside à Cobourg. Je possède de grandes étendues de terre dans les townships de l'intérieur. J'ai parlé à plusieurs habitants de Peterboro' et de Otonabee. Ils préfèrent le chemin intermédiaire. Je pense que la partie Est de Cavan préférerait la nouvelle route. La partie Ouest sortirait au-dessus de Port Hope. J'ai entendu dire par plusieurs personnes qu'elles avaient signé les pétitions sur de fausses représentations.—M. Graham en est une. Cobourg est la ville de District, et il s'y rend constamment un grand nombre d'habitants. L'on m'a dit qu'on transporte plus de blé à Cobourg qu'à Port Hope. Si la nouvelle route s'achevait pendant l'hiver, on pourrait l'éviter facilement ; le vieux chemin partagerait une partie du roulage, et s'il était pavé, on l'éviterait à son tour. Tous les produits apportés par la voie des eaux intérieures passeront par le nouveau chemin. Si la nouvelle route est achevée, la plus grande partie du roulage se fera par elle.

125.—Avez-vous jamais entendu les habitants de Cavan donner la préférence à la nouvelle route ?—Je l'ai entendu donner par M. Chambers. Je crois que la majorité des habitants de Cavan préférerait le nouveau chemin lorsqu'il sera fini.

M. William Weller, de Cobourg, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je suis propriétaire de diligences de Prescott à Hamilton et de Cobourg à Peterboro'. J'ai passé par le nouveau chemin ; il est beaucoup plus beau que la plupart de ceux du voisinage. Mes diligences ont été de Cobourg par Port Hope à Peterboro'. La nouvelle route est hors du danger des incendies périodiques. Les montées et les descentes y sont douces. Dans l'ancienne il y a plusieurs mauvaises côtes. J'ai été à Peterboro' par cette route, et j'ai trouvé que les habitants préféreraient généralement le chemin tel qu'il est tracé entre Cobourg et Port Hope. Deux personnes qui faisaient signer les pétitions par les habitants m'ont dit qu'ils les induisaient en erreur par de fausses représentations. J'ai été par la nouvelle route jusqu'à la savanne au lac Rice, à cheval sans rencontrer d'obstacles. Mes intérêts privés y trouveraient mieux leur compte par le chemin à Port Hope, parce que si

on se décide à prendre cette route, je serai obligé d'établir une nouvelle diligence de Port Hope par la route qui s'embranché avec le chemin de Dundas, pour y rencontrer celle de Cobourg et Peterboro'.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

M. Edward Hale, cultivateur, est appelé et étant interrogé a répondu :—J'ai travaillé à la confection des chemins depuis plusieurs années. Je réside à Cobourg. J'ai examiné le nouveau chemin avec attention, et je trouve que c'est une bonne ligne de route. £900 seraient suffisants pour niveler 10 milles de la route que j'ai examinée avec l'estimation pour 6 ponts et 22 ou 23 canaux couverts. Il n'y a pas plus de 250 verges de marécage dans toute la route, excepté au lac Rice. J'ai été surpris de trouver le terrain si propice. Les élévations sont faciles et graduelles. J'ai parcouru la vieille route et d'après la connaissance que j'en ai en général, je pense qu'il faudrait autant d'argent pour la finir qu'il en faudra pour faire le nouveau. Dix milles de la nouvelle route coûteront £3,400 pour la préparer à recevoir le pavé. J'ai aidé mon frère et Samuel Campbell à dresser leurs soumissions pour niveler la nouvelle route.

M. Samuel Campbell, cultivateur, est appelé et étant interrogé a répondu :—Je réside à Hamilton, au lot No. 30, à la jonction du chemin projeté avec celui du lac. J'ai parcouru dix milles du nouveau chemin. J'ai la même opinion de cette route qu'en a M. Hale ; elle passe par un terrain sec ; elle est praticable et serait selon moi la plus commode pour l'intérieur, parce que les habitants auraient le choix des marchés. Je les ai souvent entendus se plaindre des prix de Port Hope et de l'obligation où ils étaient d'aller à Cobourg pour acheter à meilleur marché.

Samedi, 1 octobre, 1842.

Wilson S. Conger, Ecuyer, de Peterboro' est appelé et étant interrogé a répondu :—Je suis Shérif du district de Colborne. Je connais les deux routes et depuis des années le pays généralement dans le voisinage. Je crois que la nouvelle route est de beaucoup préférable à l'ancienne. Cette dernière me paraît impraticable. Le nouveau chemin serait le plus commode pour la généralité des habitants. Par cette nouvelle ligne ce serait plus long pour aller à Port Hope. Par l'ancien chemin, en passant par Port Hope, la distance est de trois ou quatre milles plus longue pour aller à Cobourg. Le sol par le nouveau chemin est très favorable au pavage. Je n'ai jamais vu beaucoup d'eau dans la savanne à la tête du lac. Je n'ai pas parcouru la nouvelle route dans toute sa longueur depuis qu'elle a été tracée, mais j'y ai passé auparavant, excepté dans le marais à la tête du lac où je n'ai pas été. Les habitants de l'intérieur préféreraient la route intermédiaire. Ils préfèrent généralement Cobourg pour leur marché.

126.—Savez-vous quelque chose de la pétition au Gouverneur-Général, dont M. Grierson a parlé ?—Oui, M. Grierson a été employé pour se procurer des signatures dans l'intérieur, et il a lui-même employé plusieurs personnes pour aller dans différentes parties de la campagne. J'ai vu un plan entre les mains de l'une d'elle ; il était extrêmement inexact. Le chemin était représenté laissant le lac à trois milles à l'est du point véritable. Je ne croirais pas M. Grierson même, s'il disait qu'il s'est intéressé à cette affaire purement pour servir les intérêts des habitants de l'intérieur. Plusieurs cultivateurs de là m'ont dit que la question leur avait été faussement représentée par M. Grierson. Il n'y a pas de doute sur le sentiment des habitants de l'intérieur par rapport à ces chemins.

127.—Est-il à votre connaissance que des pétitions, signées par plus de 900 personnes de Peterboro' en faveur de la route de Port Hope, aient été

Appendice
(X.)
8 Octobre.

présentées à Lord Sydenham?—Depuis que je réside à Peterboro' il n'y a pas eu de manifestation d'opinion publique en faveur de Port Hope. J'y suis depuis près de douze mois. Le gouvernement fait des dépenses considérables sur les eaux intérieures du District. Pour utiliser cette navigation la meilleure ligne pour une chemin pavé serait celle qui commencerait à un mille et demi à l'est du vieux débarcadère indien et serait dirigée directement à Cobourg. Par le vieux chemin qui passe à Port Hope, la distance à Cobourg est de quatre milles. Par la nouvelle à Port Hope, elle est de deux milles environ plus longue que par le vieux chemin. Si le nouveau chemin est pavé, il faudra établir une route qui ira droit à Cobourg et par laquelle se feront tous les transports de cette ville. Les avantages pour l'intérieur du pays, dériveraient principalement de l'amélioration du chemin qui forme la continuation de communication avec la navigation. Les habitants à l'est et au nord de l'Otonabee, et quelques-uns de ceux du voisinage de Peterboro' vont d'abord en cette ville qui leur sert de dépôt, et delà par la voie navigable jusqu'au chemin pavé.

128.—Quels sont les townships les plus peuplés de Durham?—Eldon et Smith: Cavan n'est pas suivant moi un township intérieur. Les habitants des parties postérieures de Cavan vont à Peterboro'; le reste va à la devanture par un chemin nommé la ligne intermédiaire de Cavan. La différence des frais de transport par eau et par le chemin pavé serait de la moitié de ce que l'on paie aujourd'hui, et plus encore que cela si les cultivateurs avaient le choix des deux ports à cause de la concurrence qui existerait.

129.—Combien la nouvelle route est-elle plus longue pour aller à Port Hope que l'ancienne?—J'ai dit qu'elle était deux milles et demi plus longue et je le crois.

Ebenezer Perry, Ecuyer, de Cobourg, est appelé et interrogé:—

130.—Dites ce que vous pensez au sujet de ces chemins?—Je demeure à Cobourg depuis 1815. J'ai été dix ans au Bureau du Shérif lorsque tout l'intérieur était compris dans le même district. Depuis cette époque, j'ai été engagé dans les affaires. J'ai bonne occasion de connaître les opinions des habitants de l'intérieur, parce que j'ai fait un grand commerce avec eux. Je pense que les habitants de l'ouest de la rivière Otonabee seraient opposés à un chemin qui conduirait exclusivement à Cobourg ou à Port Hope; ceux de l'est préféreraient une route qui conduirait directement à Cobourg. J'ai passé souvent par l'ancien chemin, mais je ne me sens pas juge compétent pour dire s'il est susceptible d'être pavé.

131.—Ne serait-il pas sage d'améliorer les deux routes?—Je ne crois pas que les deux routes puissent payer: le chemin intermédiaire paierait certainement. Les deux tiers des habitants de Cavan et Emily préféreraient une route intermédiaire. Tous ceux de l'est voudraient une route plus directe à Cobourg. Si l'on n'accordait pas de suite tout l'argent nécessaire pour faire chaque chemin, ils ne pourraient pas servir au transport des marchandises pesantes.

132.—Si le nouveau chemin est achevé, et la route de Cobourg à Port Hope pavée, y aurait-il beaucoup de roulage sur les autres routes?—Non: les bons chemins ont bientôt acquis la vogue parmi les fermiers et attirent tous les voyageurs.

133.—L'augmentation de longueur de la nouvelle route pour aller à Port Hope, n'est-elle pas plus que contrebalancée, pour les habitants de l'intérieur, par le choix des marchés qui offrira la jonction de cette route avec le chemin de la devanture?—Certainement.

On fera peu de cas de cette augmentation sur un chemin pavé. Appendice
(X.)

134.—Quelle est l'étendue du commerce de Cobourg?—Il est considérable: Cobourg exporte plus que Port Hope. Je n'ai jamais entendu mettre cela en question. Le havre est maintenant entre les mains du Gouvernement.

135.—Laquelle des trois routes recommandiez-vous, celle qui va droit à Port Hope, celle qui va droit à Cobourg ou une route intermédiaire?—La route intermédiaire serait la plus commode généralement; elle attirerait la plus grande partie du roulage et paierait la mieux.

136.—Lequel rendrait les plus grands retours, de l'ancien chemin qui va à Port Hope, ou du nouveau entre les deux ports?—La route intermédiaire certainement. Si le vieux était pavé, ceux qui sont intéressés à Cobourg amélioreraient le chemin qui conduit à cette ville: ils ramasseraient déjà des fonds pour le faire, quand on a choisi la route intermédiaire: ils ont abandonné leur projet. En outre, si le chemin qu'il y a entre Cobourg et Port Hope est pavé, il paiera une grande partie de toute la dépense; cela sera perdu si le chemin conduit directement à l'un ou à l'autre port. Cobourg étant la ville de district plusieurs personnes sont obligées d'y aller pour les affaires de district.

137.—Les habitants de l'intérieur de Durham passeraient-ils par le nouveau chemin ou par le vieux avec leur grain?—Lorsque leurs préjugés seraient effacés, ils prendraient le chemin neuf. Je fais un grand commerce à Peterboro'. Je transporte mon grain etc. de cette ville en bateaux de l'autre côté du lac et ensuite à Cobourg directement. Les habitants de l'intérieur peuvent laisser le vieux chemin soit au débarcadère de Black, ou chez Bletcher, et comme ils seraient obligés d'aller à Port Hope la distance serait augmentée pour eux de trois à quatre milles.

Frederick Ferguson, Ecuyer, est appelé et étant interrogé a répondu:—

J'ai résidé à Peterboro' sept ans et demi. J'y ai été engagé dans le commerce et la distillerie. Je sais qu'une pétition à Lord Sydenham a été mise sur pied pour faire un chemin de Peterboro' à Port Hope. Il n'y a pas eu de fausses représentations à cet égard. J'ai mis la pétition sur pied, elle a été signée par un grand nombre de personnes respectables, c'est la première démarche des habitants de l'intérieur à cet égard. J'ai passé souvent par l'ancienne route et je crois qu'elle serait le plus commode pour la généralité des habitants. J'ai compté 270 voitures qui y ont passé le même jour. Il y a plus de douze mois que j'ai quitté Peterboro'.

Mercredi, 5 Octobre, 1842.

Nichol H. Baird, Ecuyer, de Cobourg, est appelé de nouveau et étant interrogé a répondu:—

L'objet qu'il y a à atteindre par le chemin projeté c'est de compléter la communication entre l'intérieur du pays dont Peterboro' est le principal entrepôt et le lac Ontario, de manière à donner aux habitants de cette section un accès facile au marché le plus avantageux sur le lac Ontario. Les points à relier ensemble sont la tête du lac Rice et les meilleurs marchés et ports commerciaux sur le lac Ontario.

138.—Quelles sont les estimations pour chaque route?—Je ne crois pas que la question se borne aux deux chemins seulement; il y a quatre chemins qui ont fixé nécessairement mon attention avant que j'aie recommandé celui qui a été adopté par le Bureau des travaux publics. Le premier commençait vis à vis

8 Octobre.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

de l'embouchure de la rivière Otonabee et se dirigeait presque en ligne droite au sud à Cobourg, qui était la principale voie pour aller au lac Ontario, lorsqu'il y avait autrefois des bâtimens à vapeur. La distance par cette ligne de l'embouchure de l'Otonabee à Cobourg est de 14 $\frac{1}{2}$ milles, c'est à dire 2 $\frac{1}{2}$ sur le lac et 12 $\frac{1}{2}$ par terre. La seconde route commençait à l'embouchure de la rivière Otonabee, passait à la tête du lac Rice, ou près de là, disons au débarcadère indien, et de là se rendait à Cobourg 17 $\frac{1}{2}$ milles, c'est à dire, 4 $\frac{1}{2}$ milles par eau et 12 $\frac{1}{2}$ milles par terre. La troisième route commençait aussi à l'embouchure de la rivière Otonabee et aboutissait à Port Hope par la tête de lac Rice, distance 17 milles, savoir; 6 $\frac{1}{2}$ par eau et 10 $\frac{1}{2}$ par terre. La quatrième route, celle qui a été recommandée, partait de la tête du lac Rice et allait à Cobourg, distance 15 milles 31 chaînes, et à Port Hope, 1 $\frac{1}{2}$ mille 71 chaînes. Je n'ai pas fait d'estimation détaillée pour la première route depuis l'Otonabee jusqu'à Cobourg: parce que mes instructions n'en parlaient point. La seconde, de la tête du lac Rice jusqu'à Cobourg, j'en estime le coût à £11000, pas plus. Le chemin actuel de la tête du lac Rice à Port Hope directement, est la troisième ligne: il n'est pas susceptible d'être pavé si l'on ne lui fait faire 3 $\frac{1}{2}$ milles de détours: il coûterait £11840. S'il était pavé de la jonction de cette ligne avec celle de la base, c'est à dire depuis les lots No. 2 et 3 à Hope, ce pavage coûterait £3250, faisant en tout £15090. Le chemin recommandé, ou la quatrième ligne, coûtera £11,166 à partir de la tête du lac Rice jusqu'au grand chemin: et si l'on pave le grand chemin entre Cobourg et Port Hope, le tout, y compris £4073 pour ce pavage, se montera à £15239 et les townships intérieurs auront le choix des marchés.

139.—Quels sont les avantages de chacune de ces routes?—Celle qui est mentionnée la première aurait certainement de grands avantages: mais pour la navigation seulement. On n'atteindrait pas l'objet que l'on gagne par les autres qui partent d'un point où il y a beaucoup de communications entre l'intérieur des terres et l'extérieur. Si le chemin devait aboutir à un seul port sur le lac Ontario, le second dont il est parlé deviendrait préférable, à raison de la modicité de la dépense et de la facilité d'exécution, à toutes les autres routes, et réunirait tous les avantages d'un chemin aboutissant à un seul point, outre qu'il faciliterait l'accès à la ville de district. La troisième ligne, ou le chemin actuel, présente de grands obstacles au pavage: mais elle a un avantage sous le rapport de la longueur, si l'on veut n'atteindre qu'un point. Sous tous les autres rapports je suis d'opinion que les routes

No. deux et quatre lui sont préférables: et le chemin recommandé, c'est à dire, la quatrième ligne, réunit suivant moi des avantages beaucoup plus grands qu'aucune des autres. Je regarde comme de la plus grande importance pour l'intérieur de cette partie du pays, qu'il ne soit pas adopté de mesure pour donner à Cobourg ou à Port Hope un avantage l'un sur l'autre, car la concurrence entre ces deux places en rend les marchés beaucoup plus modiques qu'ils ne le seraient sans cela. La même concurrence qui existerait sur le chemin pavé recommandé, ferait baisser les frais de transport de l'intérieur d'au moins 30 pour cent au calcul le plus bas pour l'allée et venue. L'adoption exclusive de l'une de ces routes donnerait au port où elle aboutirait un si grand avantage que le marché de l'autre se trouverait nécessairement presque anéanti: et toute concurrence cessant, les frais de transport resteraient presque au même point où ils sont aujourd'hui.

140.—Quelle est celle que serait la plus commode pour le plus grand nombre d'habitants?—Je n'hésite pas à dire et c'est mon opinion bien décidée, que la route intermédiaire, ou la quatrième, sera commode pour un plus grand nombre d'habitants qu'aucune des autres et que c'est la seule qui promet raisonnablement de rendre quelque chose.

141.—Avez-vous tracé une ligne de route pour paver près du chemin actuel?—Oui.

142.—Quelle est la longueur de cette route?—La longueur est de 10 milles 21 chaînes jusqu'à la ligne de la base, et delà jusqu'au havre d'un mille en tout, 11 milles 21 chaînes.

143.—Quelle est l'estimation de la dépense?—L'estimation, jusqu'à la ligne de la base, est de £10,090, et de là jusqu'au havre de Port Hope, de £1000, en tout, £11090. Si le chemin est continué jusqu'à Cobourg, il coûtera £15166.

144.—Pensez-vous qu'une appropriation de deniers faite pour un chemin du lac Ontario au lac Rice, puisse être dépensée sur le chemin de Cobourg à Port Hope?—Je pense que c'est là l'interprétation que le Président du Bureau des Travaux Publics donne à l'appropriation.

145.—Le chemin depuis chez Bletcher et qui aboutit au magasin de Smart, est-il praticable?—Je ne le crois pas.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

LISTE DE L'APPENDICE.

Appendice
(X.)Appendice
(X.)

No. 1.—Etat des deniers dépensés sur certains chemins dans le district de New-Castle, avec un recensement de la population des divers townships.

No. 2.—Récapitulation des distances du lac Rice au lac Ontario.

No. 3.—Copie du rapport de M. N. H. Baird, sur le Chemin pavé du lac Rice au lac Ontario, 15^e juillet, 1842.

Appendice No. 1.

ETAT des deniers dépensés sur certains chemins dans le District de New-Castle, avec un recensement de la population des divers townships.

Sur la ligne de séparation entre Hope et Hamilton, Cavan et Monaghan, jusqu'à Smith et Emily, 58 George 3, chap. 5.....	£	s.	d.
	*250	0	0
Sur la ligne de séparation entre Durham et Northumberland courant entre Hope et Hamilton, Cavan et Monaghan, Emily et Smith, et Emily et Ennismore, 11 George 4, chap. 14, sec. 7.....	*337	10	0
Sur la ligne de séparation entre les Comtés de Durham et Northumberland, 1 Guil. 4, chap. 17, sec. 16.....	*250	0	0
Sur le chemin conduisant de Port Hope jusqu'au point d'intersection avec la ligne entre Hope et Hamilton, nommé le chemin de Cavan, 1 Guil. 4, chap. 17, sec. 16.....	†	26	0 0
Sur le chemin de la diligence depuis les moulins de Brown, jusqu'à Peterboro', à son point d'intersection avec la ligne de Cavan et Monaghan, 3 Guil. 4, chap. 60, sec. 15.....	†	150	0 0
Sur le chemin de la 9 ^e concession de Monaghan à la ligne d'Emily et Smith, 4 Guil. 4, chap. 48, sec. 16.....	‡	50	0 0
Pour ouvrir un chemin de la ligne de séparation d'Emily et Smith du nord jusqu'au point où il atteint le lac aux Pigeons sur la limite d'Emily, Smith et Ennismore, en choisissant le meilleur terrain, 4 Guil. 4, chap. 48, sec. 16.....	†	75	0 0
Pour réparer le chemin de la diligence depuis les moulins de Brown jusqu'à Hope, à son point d'intersection avec la ligne de Cavan et Monaghan, 4 Guil. 4, chap. 48, sec. 16.....	†	100	0 0
Pour réparer le chemin entre Cavan et Monaghan jusqu'à la 10 ^e concession de Cavan, 4 Guil. 4, chap. 48, sec. 16.....	†	50	0 0
Sur le grand chemin depuis les Moulins de Brown jusqu'à l'auberge de Black, 7 Guil. 4, Chap. 107, sec. 8.....	†	200	0 0
	£	1488	10 0
* Cette marque indique les appropriations pour le district généralement.....	837	10	0
† Cette marque indique les appropriations par le comté de Durham.....	601	0	0
‡ Cette marque indique les appropriations par le comté de Northumberland.....	50	0	0
	£	1488	10 0

Il y a eu de dépensé sur le chemin en usage actuellement de Port Hope à la ligne de Cavan et Monaghan, sur les appropriations ci-dessus, £476.

Si le chemin était continué sur la ligne de séparation jusqu'au point où il aboutit aux eaux intérieures du District de New-Castle, à Bobicageun, il deviendrait utile pour les townships dont suit le tableau de la population :—

Cavan....	2899	Emily....	1851	Ops....	1386	Monaghan	2141	Smith....	1349
Ennismore.	279	Harvey..	50	Manvers	604	Verulam..	366	Fenelon..	158
Total, 11,083.									

Ci-suit le population d'Otonabee.....	1931
" " Douro.....	858
" " Dummer.....	868
" " Asphodel.....	551

4208 Total.

M. Killaly prétend que le chemin est pour la commodité de ces derniers townships; réunis tous ensemble leur population n'est pas égale à celle de Cavan et Emily seuls.

Appendice
(X.)

Appendice No. 2.

Appendice
(X.)

RECARRULATION des distances du lac Rice au lac Ontario.

8 Octobre.

8 Octobre.

	Milles.	Chaines.	Chainons
Du lac Rice à Port Hope.			
Par le chemin actuellement fréquenté.....	10	48	25
Aux limites de Port Hope.....	9	6	25
Du lac Rice au havre de Cobourg.			
Par une ligne praticable directe, et 6 milles 4 chaines du chemin fréquenté.....	13	50	10
Aux limites.....	11	18	0
Lac Rice jusqu'au grand chemin 30 et 31.			
Par la route de Newton.....	10	68	25
Par la route de Boshell.....	10	71	75
Havre jusqu'à la route de Boshell.			
A Port Hope par 30 et 31.....	13	39	75
A Cobourg.....	15	31	75
Aux limites de Port Hope.....	11	16	0
A Cobourg.....	13	50	10

(Signé.)

N. H. BAIRD.

Ingénieur-Civil.

Appendice No. 3.

Cornu du rapport de M. N. H. Baird sur le chemin pavé du lac Ontario et lac Rice. 15 Juillet, 1842.

A Thomas A. Begley, Ecrivain, Secrétaire, Bureau des travaux publics, &c. &c. &c.

Messieurs :

Conformément aux instructions du Bureau des Travaux Publics, transmis dans votre lettre du 3 ulto., au sujet de la ligne que doit suivre le chemin pavé des lacs Ontario et Rice, dans lesquelles vous dites que le Bureau n'avait pas de renseignements suffisants pour adopter de décision à cet égard, et vous m'engagez d'examiner de nouveau la ligne nommée la ligne de séparation dans le rapport, la ligne du chemin actuel depuis chez Bletcher jusqu'au lac Rice, ou toute autre ligne qui me paraîtra meilleure à l'ouest de cette dernière.

"L'examen que vous me ferez sera détaillé, indiquera les facilités etc. de chaque ligne de route, les moyens d'éviter les mauvaises côtes, ou autres obstacles par des déviations ou détours légers d'un côté ou de l'autre, selon les circonstances du terrain, et contiendra un état comparatif de dépenses de chacune." J'ai procédé à examiner de nouveau les différentes routes en question ainsi qu'à fouiller soigneusement le pays à l'ouest du chemin actuel, et ai profité des services de M. Lyon pour lever les niveaux etc., ayant été mis hors d'état de le faire moi-même par une chute de cheval, ainsi que je l'ai mentionné dans ma lettre du 11 ulto.

Après avoir décidé la question de la possibilité de faire un chemin à l'ouest du chemin actuel, même le long du ravin nommé la vallée du canal qui se prolonge jusqu'aux lots No. 8 et 9 de Hope, mon attention s'est trouvée ramenée exclusivement sur le chemin fréquenté actuellement, et sur la ligne de séparation avec aussi ses déviations.

Cette nouvelle étude n'a servi qu'à appuyer d'avantage l'assertion que contient mon premier rapport, savoir, que "la ligne de séparation est impraticable pour un chemin" ainsi que la route actuelle en ne lui faisant faire que de légers détours. Mais afin de ne rien omettre de ce qui peut servir à jeter du jour sur ce point, je transmets ci-jointes des sections comparatives des différentes lignes avec un plan du terrain. Elles indiquent les variations de ces lignes qui sont de 3³/₄ milles du chemin actuel et de 1¹/₂ mille de la ligne de séparation, comme le chemin actuel suit cette ligne depuis chez la veuve Foe jusque près de chez Black à l'extrémité sud.

Depuis Port Hope, le chemin actuel s'élève au versant nord par de légères gradations de 1 sur 12 jusqu'à Bletcher's Hill. Cette colline peut être évitée en partie par un détour considérable à l'ouest, ou au prix de £360 en réduisant la montée de 1 sur 18. De là à aller chez la veuve Foe, excepté quelques buttes à niveler, le chemin est assez bon. Mais dans cet endroit qui est le point de jonction avec la ligne de séparation, la hauteur doit être aplaniée par une excavation, ou le chemin faire un détour à l'ouest de la maison et de la grange, et traverser la prairie de Dale. Ensuite la route continue belle et unie jusqu'au coteau à l'auberge de la veuve Kennedy, mi-chemin. En faisant une profonde excavation dans ce coteau, on peut adoucir essentiellement la pente du chemin jusqu'en bas, au pied de la chaîne couverte de pins. Là le chemin doit s'éloigner entièrement de la ligne de séparation, et suivre celle tracée pour un canal il y a quelques années, se terminant à la crique d'Orton sur le lac Rice, et rejoignant la ligne entre les lots 30 et 31, à environ 25 chaines du débarcadère, traverser le marais dans cette même ligne.

Cette route, d'après les plan et section qui accompagnent le présent, en s'éloignant du chemin actuel et de la ligne de séparation en A, n'augmentera guère la distance (11 chaines) et si on la compare avec la ligne de séparation depuis chez la veuve Foe jusqu'à la ligne qui divise les deuxième et troisième concessions, elle paraît certainement préférable;

pour qu'on puisse faire la comparaison, j'ai tracé en profil avec des points le chemin actuel sur la ligne de séparation.

La section de la ligne de séparation depuis la ligne de la base jusqu'au derrière de la 2^e concession présente une élévation très favorable, beaucoup plus favorable que celle du chemin actuel; mais en laissant cette ligne au nord à partir du point D. (plan et section) le terrain devient réellement impraticable, excepté en faisant des détours considérables, et tels que je ne voudrais pas les recommander. Il faudrait couper plusieurs fermes défrichées et d'une grande valeur; ces fermes resteraient avec une superficie irrégulière qui leur ôterait de leur prix.

J'ai fait les frais du tems et de l'argent pour examiner à fond cette ligne afin de faire voir clairement au Bureau des travaux publics qu'elle était impraticable. Elle joindrait le chemin actuel chez la veuve Foe, et le suivrait jusqu'au point A au-delà de chez la veuve Kennedy; et ensuite se rendrait par un grand détour à la tête du lac, tel que décrit.

D'après tout ce qui précède, il doit paraître évident que le chemin actuel et la ligne de séparation sont impraticables s'ils ne font que de légères déviations; que le chemin actuel avec un détour de 3 $\frac{1}{2}$ milles dans un endroit, et d'autres détours depuis C jusqu'à E, et en aplatisant Bletcher's et Foe's hill, est praticable et préférable à la ligne de séparation continuée jusqu'à la ligne de la base. Ainsi je considère maintenant que la question se réduit à une comparaison entre le chemin actuel (avec des détours de 3 $\frac{1}{2}$ milles depuis A, jusqu'au lac Rice, et depuis C, jusqu'à la ligne de base E, et de là le long de cette ligne) et la ligne intermédiaire depuis la tête du lac jusqu'au point de terminaison entre 30 et 31.

Avant d'aller plus loin, je ne pense pas qu'il soit hors de propos de citer des faits que l'on connaît, quelle est l'opinion des habitants généralement sur ce sujet, et qui sont venus à ma connaissance.

Les personnes qui se sont montrées les plus opposées dans l'intérieur contre la ligne intermédiaire ou la ligne qui aboutit à 30—31, ont déclaré ouvertement qu'elles n'auraient jamais signé de pétition contre un chemin aboutissant même à mi-distance entre Cobourg et Port Hope; qu'elles ont été portées à supposer, d'après des fausses représentations qui leur ont été faites, que cette ligne ne devait pas partir de la tête du lac, mais bien à trois milles plus bas; et enfin qu'elles désirent le choix des marchés, et voudraient voir plutôt la route descendre jusqu'au vieux chemin sur la devanture à un point intermédiaire, de manière à avoir les mêmes facilités pour aller à Cobourg que pour aller à Port Hope. Et j'ose assurer que c'est là le sentiment général dans l'intérieur si l'on excepte ceux qui sont conduits par une influence indue, l'intérêt ou les préjugés.

Dans mon premier rapport j'ai donné en détail la longueur relative de chaque route, mais je prends la liberté d'en joindre au présent une récapitulation complète, afin d'éviter la peine de consulter le premier.

Je puis assurer le Bureau que loin de changer, je me suis convaincu d'avantage que la ligne tracée aboutissant entre 30 et 31, est la mieux choisie, la plus équitable et la plus commode pour le public, sans égard aux intérêts locaux. Et dès que la navigation sera complète et qu'une ligne de communication sera établie entre les différents townships et Peterboro', l'avantage d'avoir une ligne de chemin intermédiaire, se manifestera encore plus clairement qu'à présent, parce que je suis convaincu qu'il va s'établir une espèce de roulage auquel on n'a jamais pensé, la chose étant encore impraticable, savoir, le transport des bois à construire et des douves. Je suis informé qu'il y a des arrangements sur pied par des hommes entreprenants de l'intérieur pour établir des waggons dites Pennsylvanie afin de transporter du bois, des douves, etc., en grande quantité, des moulins, des townships, du lac Rice et de la rivière Ottonabee.

On dit que si l'on ne fait pas passer le chemin par l'ancien, les retours seront nuls, que tout le transport se fera par le vieux chemin. Je crois que le contraire aura lieu; et même dans la supposition où une partie du transport se ferait par ce chemin dans les beaux tems de l'été, les péages provenant du commerce sur le chemin neul feront plus que couvrir le déficit que cela pourrait causer. L'hiver lorsque les chemins seront beaux, ceux qui iront à Port Hope prendront la vieille route, et si elle était garnie de barrières, ils prendraient la route encore plus à l'ouest pour s'éviter de payer le péage. Quelques milles de plus sur un bon chemin d'hiver sur lequel on voyage comme sur un chemin pavé, ce n'est rien pour eux.

Ci-jointes sont deux estimations approximatives des deux seules lignes praticables, excepté la route directe de la tête du lac à Cobourg; d'après lesquelles la ligne qui conduit de la tête du lac à la ligne de la base à E, coûtera £10,000 8s. 7d.

Distance: 10 milles 21 chaines.

La ligne intermédiaire aboutissant entre 30 et 31, £11,166 2s.

Distance 10 milles 71 chaines 75 chainons.

Après avoir mûrement examiné de nouveau la matière qui fait l'objet de ce rapport, je ne puis en venir à aucune autre conclusion qu'à celle de recommander au Bureau des travaux publics, la ligne déjà tracée et recommandée par moi, et qui joint le grand chemin entre les lots 30 et 31, comme étant la plus avantageuse, sous tous les rapports, pour l'intérêt public.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très Obéissant Serviteur,

(Signé.) N. H. BAIRD.
Ingénieur Civil.

Bureau de l'Ingénieur, Cobourg, D. N. C. }
15 Juillet, 1842.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Appendice
(X.)

8 Octobre.

Appendice
(X.)

RECAPITULATION des Distances.

Appendice
(X.)

	Milles.	Chaines.	Chainons
De Port Hope à la tête du lac Rice :			
Par le chemin actuel	10	41	45
Par le chemin actuel, avec des déviations de A. au lac, et de C. et E. à la ligne de la base	11	28	69
Par la ligne intermédiaire joignant le chemin et la ligne de base entre les lots 30 et 31	13	78	71
De Cobourg à la tête du lac Rice :			
Par le chemin actuel avec déviations	16	41	40
Par la ligne intermédiaire jusqu'au point entre les lots 30 et 31	15	41	75
Par le chemin actuel et Port Hope	17	52	0
No. 1.—Du lac Rice à la ligne de base entre les lots 30 et 31	10	71	75
No. 2.—De do. do. do.	10	21	0
De do. do. à la Cour de Justice	11	40	0

Estimation du No. 1, y compris 10 pour cent pour les dépenses contingentes .. £11,166 2 0

Estimation du No. 2, do. do. do. .. 10,090 8 7

N. H. BAIRD.

Ingénieur civil.

Bureau de l'Ingénieur, Cobourg. }
15 juillet, 1842. }

RECAPITULATION de l'Estimation—Ligne intermédiaire 30—31.

	£	s.	d.
1er mille du grand chemin	738	5	7½
2d do. do.	954	4	1½
3e do. do.	900	2	7½
4e do. do.	715	11	7½
5e do. do.	896	18	1½
6e do. do.	991	16	5½
7e do. do.	736	11	3½
8e do. do.	749	2	5½
9e do. do.	1650	4	9½
10e do. do.	904	14	9½
11e, ou 71 chaines 75 chainons jusqu'à la tête du lac	913	8	3
	£	10151	0 0
A quoi ajoutez pour les dépenses imprévues, régie, etc.. 10 pour cent.		1015	2 0
	£	11166	2 0

Par le chemin actuel, avec des déviations jusqu'au point E. sur la ligne de base.

	£	s.	d.
1er Mille de la ligne de base	764	19	4
2d do. do.	796	2	10
3e do. do.	777	3	10
4e do. do.	1085	18	10
5e do. do.	807	15	1
6e do. do.	850	8	1
7e do. do.	918	4	4
8e do. do.	911	1	1
9e do. do.	893	1	1
10e do. do. et 21 chaines	1368	7	9
	£	9173	2 3
A quoi ajoutez pour les dépenses imprévues et régie, 10 pour cent.		917	6 4
	£	10090	8 7

ESTIMATION du pavage en madriers du Grand Chemin, depuis la jonction des lignes du Nord jusqu'aux limites de Port Hope et Cobourg.

Appendice (X.)
1 Octobre.

Appendice (X.)
8 Octobre.

DESCRIPTION DES TRAVAUX.	Quantités en verges.	Prix.	Montant.
Pour niveler et former le chemin	44916	6d.	£ 1122 18 0
Rigoles latérales	6844	4d.	114 1 4
Pavé	369600	80s.	1478 8 0
Lambourdes	121000	"	484 0 0
Fiches, 23. 100 lbs.		30s.	316 6 0
Pons et Ponceaux.			
Pont de Roc	35 pieds.		
Do. do. Campbell	35		
Do. do. Browne	40		
Do. do. Hagerman	40		
Ponceaux	100		
	250	15s.	187 10 0
A quoi il faut ajouter pour dépenses contingentes, régie, etc. 10 pour cent.....			£ 3703 3 4
			370 6 6
			£ 4073 9 10

Disons quatre mille soixante et treize livres, neuf shellings et dix deniers.

(Signé.) N. H. BAIRD,
Ingénieur Civil.

Bureau de l'Ingénieur,
Cobourg 15 Juillet, 1843. }

ESTIMATION de la dépense de confection d'un chemin pavé en madriers du lac Ontario au lac Rice, joignant le grand chemin entre les lots 30 et 31.

Description des travaux.	Quantités.	Prix.	Montant 1r mille.	Quantités.	Prix.	Montant 2d mille.	Quantités.	Prix.	Montant 3e mille.
Dréficement	1 acre.	£3	£ s. d. 3 0 0	6 acres.	£3	£ s. d. 18 0 0	2 acres.		£ s. d. 6 0 0
Préparation du terrain	1/2 acre.	£15	7 10 0	3 acres.	£15	45 0 0	2 acres.	£15	30 0 0
Excavation et fondation	7333 verges.	6d.	183 6 6	8800 verges.	7d.	275 0 0	8800 verges.	7d.	275 0 0
Rigoles latérales	3520 verges.	4d.	58 13 4	3520 verges.	4d.	58 13 4	3520 verges.	4d.	58 13 4
Pons				70 pieds.	20s 6d.	71 15 0	45 pieds.	21s 6d.	48 7 6
Madriers de 12 pieds	63360	80s.	253 8 94	63360	80s.	253 8 94			253 8 94
Lambourdes 21 pieds, sur 6	9900	80s.	39 12 0	9900	80s.	39 12 0			39 12 0
Fiches de 7" pouces	46 quintaux.	30s.	69 0 0	46 quintaux.	30s.	69 0 0	46 quintaux.	31s.	71 6 0
Usage des lambourdes et madriers et les recouvrir de sable			123 15 0			123 15 0			123 15 0
			£ 738 5 74			£ 954 4 14			£ 900 2 74

Appendice
(X.)

ESTIMATION de la dépense de confection d'un chemin pavé en madriers du lac Ontario au lac Rice, joignant le grand chemin entre les lots 30 et 31.

Appendice
(X.)

(CONTINUED.)

8 Octobre.

8 Octobre.

Description des travaux.	Quantités.	Prix.	Montant 4e mille.	Quantités.	Prix.	Montant 5e mille.	Quantités.	Prix.	Montant 6e mille.
			£ s. d.			£ s. d.			£ s. d.
Défrichement				9 acres.	£ 3	27 0 0	6 acres.	£ 3	18 0 0
Préparation du terrain	1/2 acre.	£ 15	7 10 0	4 acres.	10	40 0 0	4 acres.	250s.	50 0 0
Excavation et formation	7333 verges.	6d.	183 6 6	7333 verges.	6d.	183 6 6	8800 verges.	7 1/2d.	275 0 0
Rigoles latérales	3520 do.	2 1/2d.	36 13 4	3520 do.	4d.	58 13 4	3520 do.	5d.	73 6 8
Ponts				51 do.	21s. 6d.	54 16 6	51 do.	20s.	30 0 0
Terrassement				1200 do.	9d.	55 0 0	1500 do.	9d.	56 5 0
Madriers de 3 pouces sur 12 p.	63360	80s.	283 8 9 1/2			253 8 9 1/2			273 8 9 1/2
Lambourdes de 2 1/4 p. 4 sur 6	9900	80s.	39 12 0			39 12 0			39 12 0
Fiches de 7 pouces	46 quintaux.	31s.	71 0 0			71 6 0	46 quintaux.	31s. 6d.	72 9 0
Posage des madriers et lambourdes et les recouvrir de sable			123 15 0			123 15 0			123 15 0
			£ 715 11 7 1/2			£ 896 18 1 1/2			£ 991 16 5 1/2

Description des travaux.	Quantités.	Prix.	Montant 7e mille.	Quantités.	Prix.	Montant 8e mille.	Quantités.	Prix.	Montant 9e mille.
			£ s. d.			£ s. d.			£ s. d.
Défrichement	6 acres.	£ 3	18 0 0	9 acres.	£ 3	27 0 0	10 acres.	£ 3	30 0 0
Préparation du terrain	4 acres.	£ 10	40 0 0	4 acres.	£ 12	48 0 0	6 acres.	£ 10	72 0 0
Excavation et formation	7333 verges.	4 1/2d.	137 9 10 1/2	9333 verges.	4d.	155 11 0	8800 verges.	6d.	220 0 0
Rigoles latérales	3520 do.	2d.	29 6 8	3530 do.	2d.	29 6 8	3520 do.	3d.	44 0 0
Ponts	30 pieds.	15s.	22 10 0				60 pieds.	15s.	45 0 0
Madriers de 3 pouces sur 12 p.	63360	80s.	253 8 9 1/2			253 8 9 1/2			253 8 9 1/2
Lambourdes de 2 1/4 p. 4 sur 6	9900	80s.	39 12 0			39 12 0			39 12 0
Fiches de 7 pouces	46 quintaux.	31s. 6d.	72 8 0			72 9 0			72 9 0
Posage des lambourdes et madriers et les recouvrir de sable			123 15 0			123 15 0			123 15 0
Excavation profonde dans la chaîne des pins							24000 verges.	7 1/2d.	750 0 0
			£ 736 11 3 1/2			£ 749 2 5 1/2			£ 1650 4 9 1/2

Description des travaux.	Quantités.	Prix.	Montant 10e mille.	Quantités.	Prix.	Montant 11e mille disons 71 chs. 75 m.
Défrichement	11 acres.	£ 3	33 0 0	9 acres.	£ 3	27 0 0
Préparation du terrain	6 acres.	£ 12	72 0 0	6 acres.	250s.	75 0 0
Excavation et formation	8800 verges.	6d.	220 0 0	7000 verges.	7 1/2d.	218 15 0
Rigoles latérales	3520 do.	3d.	44 0 0	2288 do.	4d.	38 2 8
Ponts	60 pieds.	15s. 6d.	46 10 0			
Madriers de 3 p. sur 12 pieds	63360	80s.	253 8 9 1/2	57000	75s.	213 15 0
Lambourdes de 2 1/4 p. 4 sur 6	9900	80s.	39 12 0	1910	75s.	33 8 7
Fiches de 7 pouces	46 quintaux.	31s. 6d.	72 9 0	46 quintaux.	32s.	73 12 0
Posage des lambourdes et madriers et les recouvrir de sable			123 15 0			123 16 0
Fascines pour la partie du chemin qui traverse le marais				4400	6d.	110 0 0
			£ 904 14 0 1/2			£ 913 8 3

(Signé) N. H. BAIRD,
Ingénieur Civil.

15 Juillet 1842.

Appendice
(X.)
8 Octobre.

ESTIMATION de la dépense de confection d'un chemin pavé en madriers dans la ligne que suit la route actuelle, jusqu'à la ligne de division de Hope, entre les lots 2 et 3; et depuis A. dans cette ligne en faisant une déviation jusqu'en B., au lac Rice, entre les lots 34 et 35, Hamilton.

Appendice
(X.)
8 Octobre.

(Voir l'Etat résumé ci-dessus pour le coût de chaque mille, formant en tout £10,090 8 7; et pour le détail des travaux, l'Anglais.)

Appendice
(Y.)
10 Octobre.

ETATS reçus des Syndics des Districts Municipaux de BEAUHARNAIS et ST. JEAN, conformément à la 43e Section de l'Ordonnance de la 4e Victoria, chapitre 4.

Appendice
(Y.)
10 Octobre.

Certificat destiné à suppléer à l'Etat annuel des Comptes du District Municipal de Beauharnais, pour l'année expirée le 31 décembre, 1841.

Je Matthew W. Harrison, Ecuyer, Syndic du District Municipal de Beauharnais, dans la Province du Canada, certifie par ces présentes qu'aucun compte, à l'encontre du District Municipal de Beauharnais n'a été réglé ni payé par le dit Conseil pour l'année expirée le trente-unième jour de décembre, mil huit cent quarante et un; et le dit Conseil jusqu'à l'époque ci-dessus spécifiée n'a point non plus prélevé ni fait prélever d'argent pour le paiement de ces comptes.

Les sommes connues pour être dues par le dit District, sont le salaire des Officiers, et les autres dépenses nécessaires du Conseil, pour l'année expirée comme ci-dessus, pour lesquelles il n'a pas encore été présenté de comptes au Conseil, ou qu'il n'a pas encore approuvées.

Donnée sous mon sceau et sceau à Durham, dans le dit District de Beauharnais, le quatre janvier, mil huit cent quarante-deux.

(Signé) M. W. HARRISON.
Syndic.

Appendice
(Y.)

10 Octobre.

Résumé de la Recette et de la Dépense du Conseil du District Municipal de St. Jean, pour l'année expirant le 5 septembre, 1842, fait en conformité de l'Ordonnance de la 4^e Victoria, chapitre 4, intitulé, "Ordonnance pour pourvoir au meilleur gouvernement intérieur de cette Province, par l'établissement d'autorités locales ou municipales en icelle."

10 Octobre.

		RECETTES.	£	s.	d.
		Reçu du Trésorier, suivant compte, pour le quartier expirant le 1 ^r . mars, 1842	8	0	0
		DEPENSES.			
1841.					
Août	15..	Payé à Joseph Avel, 15s. ; Hubert Demaray, 10s. ; Orange Teler, 20s. ; et J. Hubbard, 7s. 6d., pour délivrer des Warrants aux différents Officiers Rapporteurs à l'Élection de Conseillers, etc	2	12	6
Septembre...		" M. Gamelin, à compte de ses services comme Greffier du District ..	3	15	0
Octobre	27..	" M. Bourne: seau pour la Corporation	1	12	6
Décembre	3..	" M. Gamelin, copie des Journaux envoyés au Gouvernement	1	10	0
"	6..	" Mott et Pattee, loyer de maison	5	0	0
"	"	" do. Tapis de table, Bible, papier, encre et plumes	4	4	3
"	"	" Marchand et Bourgeois, un poêle	2	5	0
"	"	" Harrison, tuyaux de poêle, etc	0	7	6
"	"	" Starke, imprimer les règles et réglemens du Conseil de District	5	13	0
"	"	" Frais de port	1	5	7
"	"	" Transmission aux différentes paroisses des tableaux de recensement.	2	12	6
"	"	" Pour chauffer la salle du Conseil	0	12	6
"	"	" Loyer de la salle du Conseil pour la session de décembre	5	0	0
1842.		" Messrs. Mott et Pattee	0	18	4
		" Messrs. Starke et Cie, Imprimeurs	5	5	0
			£	43	13 8

(Signé)

W. McGINNIS.

Syndic.

St. Jean, 17 septembre, 1842.

RAPPORT.

LE COMITÉ SPECIAL auquel ont été renvoyés, 1^o. la copie de l'estimation du coût probable d'un canal pour les bateaux-à-vapeur entre le lac St. Louis et le lac St. François, faite par Mr. Samuel Keefer, ingénieur civil, le 19 juin, 1841, et mise devant l'Assemblée Législative le 20 septembre, 1842; 2^o. la pétition de G. Beaudet, et autres, du comté de Vaudreuil, et 3^o. enfin, le message de Son Excellence le Gouverneur-général, du 30 septembre, 1842, relatif à la nomination d'un ingénieur militaire pour surveiller et inspecter la construction du canal St. Laurent, et faire rapport; le dit Comité ayant pouvoir de rapporter ses progrès de tems à autre, a l'honneur de faire RAPPORT:

Qu'afin de compulser plus facilement les cartes, plans et documents déposés au Bureau des travaux Publics, il a jugé à propos, d'accepter une chambre dans ce département, qui a été mise à sa disposition par l'Honorable Président de ce Bureau, et c'est là que le comité a conduit ses recherches et ses délibérations.

Qu'après l'investigation la plus patiente et la plus soigneuse sur le sujet important qui lui avait été renvoyé, il se trouve incapable de former aucune opinion concluante, à cause de la nature particulière de l'objet de l'enquête, et des déclarations contradictoires des hommes tant pratiques que de science, dont les témoignages ou les opinions ont été entendus ou interpellés dans le cours de ces recherches.

Attendu ces circonstances, la terminaison de toutes les autres affaires de la Législature, et la prorogation qui va avoir lieu immédiatement, votre Comité a résolu de clore ses procédés et de faire rapport des témoignages et des documents qui sont devant lui: et sans exprimer d'opinion à leur égard, il les soumet humblement à votre Honorable Chambre.

G. MOFFETT,

Président.

12 octobre, 1842.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

L'Honorable GEORGE MOFFATT, écuyer, au fauteuil.

Samedi, 24 septembre, 1842.

William Stewart, Ecuyer, est appelé et interrogé:

1.—Dites quel est votre nom, profession, et résidence, et si vous avez des intérêts dans ou contre le canal de Beauharnois?—Je m'appelle William Stewart, et suis marchand de Bytown; je n'ai aucun intérêt dans ou contre le canal.

2.—Connaissez-vous la rive sud du lac St. François, savoir: la partie qui se trouve vis-à-vis du débarcadère des bateaux-à-vapeur, au Coteau-du-Lac?—Je la connais généralement, mais non particulièrement, ayant monté et descendu le long de cette rive en bateau, avant l'introduction des bateaux-à-vapeur.

3.—Avez-vous descendu le St. Laurent, trente à quarante fois?—Non, je le crois pas.

4.—Voulez-vous dire combien vous avez remonté et descendu le St. Laurent de fois, au meilleur de votre connaissance?—12 ou 15 fois.

5.—Connaissez-vous la pointe McPherson, au dessous de l'île aux Chats, ou l'île Cushing?—Non pas particulièrement.

6.—Connaissez-vous la baie de Hungry?—Oui, j'ai été sur ses rives une ou deux fois.

7.—Pensez-vous qu'il y ait un bon mouillage dans cette baie pour les bâtiments qui descendent le St. Laurent, et s'il y en a un, pourquoi?—Quand le vent souffle d'en haut, l'eau est très agitée, et le courant porté de ce côté; c'est pourquoi le mouillage n'est pas toujours sûr.

8.—Pensez-vous qu'un radeau, à 7 ou 8 milles de l'île aux Chats, serait en sûreté du côté du sud, le vent soufflant du nord, ou du nord-ouest?—Je ne le crois pas en sûreté, parceque les radeaux, qui sont poussés vers cette rive, ont beaucoup de peine à reprendre le large; mais je n'ai jamais descendu moi-même sur un radeau dans cette partie du fleuve.

9.—Les radeaux, qui ont été jetés dans la baie par le vent, peuvent ils en sortir sans l'aide d'un bateau-à-vapeur, ou d'un fort vent de sud?—Je ne le crois pas, sans l'aide d'un vent favorable; les pilotes évitent généralement, avec beaucoup de soin, d'être jetés dans cette baie.

10.—N'est il pas, en tout tems, dangereux pour un radeau d'être jeté dans la baie de Hungry?—Je pense que oui.

11.—Avez-vous descendu par le chenal entre la pointe Chartier et l'île aux Chats, et, si vous y avez passé, décrivez ce chenal?—Je ne connais pas suffisamment le chenal du fleuve pour donner des informations sur ce point.

12.—Connaissez-vous la baie de Hungry vous même personnellement, et pensez-vous qu'elle offre un bon abri aux bâtiments lorsqu'il vente fort?—Je la connais d'une manière générale; mais non pas parfaitement; lorsque le vent souffle d'en haut, je croirais qu'elle n'offre pas un bon abri.

13.—Connaissez-vous la rive nord du lac St. François, et particulièrement le lieu où les bateaux-à-vapeur abordent aujourd'hui?—Jene la connais que d'une manière générale, n'ayant acquis cette connaissance qu'en montant, et descendant le lac à diverses reprises.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

11.—Pensez-vous que le canal du Rideau soit suffisant pour tous les besoins du commerce de cette Province, d'ici à quelques années, et que la construction d'un canal, entre les lacs St. Louis et St. François, soit une dépense inutile des deniers publics?—Je crois que oui, dans l'état dans lequel se trouve maintenant le commerce du pays, et avec la bonne navigation que nous avons.

Jacques, pilote Indien, est appelé et interrogé :

Réponse à la Q. No. 1.

Je réside à Cockhawaga, et suis pilote d'un bateau-à-vapeur ; je suis pilote depuis vingt ans.

15.—Connaissez-vous l'île aux Chats, et cette partie de la rivière?—Oui.

16.—Les bateaux peuvent-ils descendre le chenal entre l'île aux Chats, et la rive sud?—Les bateaux peuvent descendre ; mais non les barges.

17.—Quelle espèce de barge pourriez-vous descendre par ce chenal?—Un bateau portant 200 quarts de farine.

18.—Y a-t-il un bon mouillage, ou quelque bon port et sûr, à sept milles de l'île aux Chats sur la rive sud?—Avec un vent léger un radeau peut y mouiller ; un vent violent le mettrait en pièces. La nature du mouillage est telle que nous n'avons pu lever notre ancre, il y a six ou sept ans, et la chaîne se brisa.

19.—Connaissez-vous la pointe de McPherson au-dessous de l'île aux Chats?—Oui.

20.—En supposant qu'à la pointe McPherson fut l'embouchure d'un canal, pourriez-vous y faire entrer une barge chargée de 1400 à 1500 quarts de farine?—Je ne voudrais pas l'entreprendre.

21.—Pensez-vous qu'il soit possible d'y faire entrer une telle barge sans mettre en danger l'équipage ou la cargaison?—Ce n'est pas tant le danger de descendre ; mais la barge serait jetée à terre avant d'entrer.

22.—Pourriez-vous conduire une barge sans charge à la pointe McPherson dans une nuit noire?—Non. J'aimerais mieux descendre une barge portant 1500 quarts, du côté nord, qu'une barge vide du côté sud.

23.—Une barge pourrait-elle entrer dans le lac St. François, en partant de la pointe McPherson, si le vent était contraire?—Cela n'est pas possible.

24.—Un vaisseau pesamment chargé serait-il en sûreté à la pointe McPherson, avec un vent d'en haut?—Non, car les vagues qui viennent du lac sont plus fortes que le courant du rapide.

25.—Êtes-vous le premier pilote que l'on ait choisi pour conduire un bateau-à-vapeur du Haut-Canada dans le Bas-Canada?—Oui, j'ai piloté le bateau-à-vapeur "Lord Sydenham" depuis Prescott jusqu'à Montréal, et j'ai passé par le chenal du nord, au Coteau du Lac.

26.—Pourquoi avez-vous passé par le chenal du nord?—Parcequ'il n'y a pas de passage au sud pour un bateau de cette grandeur.

27.—Pouvez-vous dire au comité quelle est la profondeur de l'eau entre la pointe à Chartier et l'île aux Chats?—L'eau est profonde dans quelques endroits ; dans d'autres, il n'y en a pas plus de deux pieds.

28.—Une barge tirant 5° pieds d'eau pourrait-elle descendre du côté sud?—Une barge tirant trois pieds d'eau pourrait le faire ; mais non une barge tirant cinq pieds d'eau.

29.—Connaissez-vous parfaitement l'extrémité inférieure du lac St. François du côté nord, particulièrement l'endroit où abordent les bateaux-à-vapeur?—Oui.

30.—Y a-t-il une assez grande profondeur d'eau dans un rayon de six à sept milles de cet endroit, et un bon mouillage?—Il y a assez d'eau et un excellent mouillage.

31.—Les bateaux et radeaux peuvent-ils descendre à la pointe, et les bateaux monter à toute heure de la nuit?—Oui, à toute heure de la nuit.

32.—Le mouillage est-il bien exposé, et avez-vous entendu dire que des bateaux ou radeaux aient fait naufrage dans les environs?—Le mouillage est bon ; je n'ai jamais entendu dire qu'aucun bateau y ait été brisé, excepté les radeaux qui n'avaient pas d'aneres.

Mercredi, 28 septembre, 1842.

Le Président a mis devant le Comité des copies de certaines correspondances entre Son Excellence le Gouverneur-Général, et le Secrétaire d'Etat pour les colonies, touchant le canal Beauharnois, lesquelles il a reçu du secrétaire de Son Excellence.—(Appendice No. 16.)

William Roebuck, cœuyer, est appelé et interrogé :

Réponse à la Q. No. 1.

Je me nomme William Roebuck ; je réside au Coteau du Lac ; je suis surintendant des pilotes, et agent de sauvetage pour la compagnie d'assurance maritime intérieure du St. Laurent ; j'ai étudié à Woolwich comme ingénieur, et j'ai été cinq ans dessinateur de Lord Dalhousie, je n'ai point d'intérêt dans ou contre le canal de Beauharnois.

33.—Connaissez-vous la rive sud de la baie de Hungry, entre la pointe McPherson et 7 milles en remontant?—Oui.

34.—Dites quelle est votre opinion sur le mouillage, et si cette rive offre un havre sûr pour les bâtiments qui y jettent l'ancre?—Il n'y a point de bon mouillage ; le havre peut-être bon, mais on n'y peut entrer.

35.—Quel est le tirant d'eau, entre la baie de Hungry et la pointe McPherson, et quelle espèce de barge peut y naviguer?—J'ai fréquemment sondé dans cet endroit, et n'ai jamais trouvé plus de 8½ pieds d'eau. Dans la partie du chenal où sont les chiffres, 690 pieds, sur le plan, la difficulté est passée. La véritable largeur du chenal au-dessus ne dépasse pas cent pieds. Il faut une barge très petite, et ne tirant pas plus de 3 pieds d'eau, pour y passer.

36.—Un bâtiment entrant dans le fleuve à 3 milles de distance de la pointe McPherson, pourrait-il, si le vent changeait, ancrer et rester en sûreté dans aucune partie de la baie de Hungry?—Un bâtiment ne peut pas ancrer en sûreté au-dessous des bas-fonds.

37.—Un bâtiment ordinaire, chargé ou non, pourrait-il passer de la pointe McPherson, dans le lac, sans le secours d'un remorqueur, si le vent ne soufflait pas fort de l'est?—Non, pas certainement avec son équipage ordinaire.

38.—Pourrait-on, avec aucun nombre d'hommes, faire monter une barge chargée ou non, de la pointe

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

McPherson, au lac St. François, lorsque le vent soufflerait frais de l'ouest, du sud, ou du nord?—Non.

39.—Une barge venant de l'ouest, peut-elle entrer à la pointe McPherson, après ou avant le jour?—C'est impossible.

40.—Une barge tirant cinq pieds d'eau pourrait-elle trouver un passage à la pointe McPherson, si elle venait de l'ouest?—Je ne le crois pas.

41.—Une barge pourrait-elle, du débarcadère des bateaux-à-vapeur, au Côteau du Lac, aller à la pointe McPherson avec les vents ordinaires?—Non; elle le pourrait avec un vent d'est.

42.—Quels sont les courants et les vents qui régnent généralement dans ou sur le St. Laurent; dites ce que vous connaissez à cet égard?—Le courant se dirige de la rive sud vers l'entrée au nord; il se divise à quelque distance au-dessus du Côteau du Lac, et la plus forte partie suit la rive nord. Les vents qui régnent généralement, sont des vents d'ouest et de nord-ouest tournant quelque fois au sud.

43.—Quelle est, selon vous, la rive sous le vent, du lac St. François?—La baie de Hungry.

44.—Y a-t-il des dangers à passer entre la baie de Hungry et la pointe McPherson; et s'il y en a, en quoi consistent-ils?—Il y a de grands dangers, lorsque le vent est violent; le lac offre à son impétuosité une étendue de 40 milles; c'est l'endroit le plus mauvais du fleuve St. Laurent; et lorsque le vent souffle du nord-ouest, les vagues atteignent le quart de la hauteur des arbres de la Grosse Pointe. Il y a peu d'eau; le fond est rocheux, le chenal tortueux et il n'y a pas de mouillage.

45.—Combien y a-t-il de chenaux pour les barges ou les radeaux de la baie de Hungry, à la pointe McPherson; et quelle est la grandeur des bateaux ou des radeaux (c'est-à-dire leur tirant d'eau) qui peuvent naviguer entre ces deux endroits?—Il y a deux chenaux pour des radeaux ou bateaux tirant 3 pieds d'eau.

46.—Y a-t-il trois chenaux de 600 à 1200 pieds de largeur, et de 12 à 20 pieds de profondeur du côté du sud, en détournant la pointe McPherson? Non; il n'y en a pas.

47.—Connaissez-vous quelque endroit, dans le St. Laurent, qui soit plus dangereux que la baie de Hungry, et le voisinage de la Pointe McPherson, relativement au mouillage, à l'abri et aux gros vents qui peuvent venir de tous les points de l'horizon? Il n'y a point d'endroit dans le St. Laurent si dangereux dans une tempête, excepté le lac St. Pierre.

48.—Voulez-vous regarder la carte du chenal du sud, et dire si elle est correcte, suivant vous; et si elle ne l'est pas, en quoi consistent ses défauts?—Dans la partie inférieure du chenal, la plus voisine de l'île aux Chats, elle est inexacte tant par rapport à la largeur qu'à la profondeur du chenal. Il n'a que 100 pieds de large, et il n'y avait que 8½ pieds d'eau lorsqu'elle était six pouces plus élevée qu'elle ne l'est à présent. La partie supérieure du chenal est également inexacte, tant pour la largeur que pour la profondeur. Il y a, entre la Grosse Pointe et l'île aux Chats, des bas-fonds qui ne sont pas dans la carte, et qui empêcheraient des bateaux de suivre une ligne droite dans le chenal. La carte est incomplète, suivant moi, parce qu'elle ne donne point la direction des courants. La profondeur de l'eau sur le bas-fonds du milieu, elle la spécifie beaucoup plus grande qu'elle ne l'est réellement. Je peux sauter d'une chaloupe et marcher sur ce bas-fond près de la moitié de sa longueur. La largeur et la profondeur

du chenal le plus au sud, sont bien moins considérables que celles qui sont mentionnées dans cette carte.

49.—Par chenal de 8½ pieds, voulez-vous dire un chenal praticable pour les barges allant à la voile ou à la rame?—Non pas; par chenal praticable, je veux dire un chenal suffisant pour correspondre à un canal.

50.—Quelle est la profondeur du chenal praticable entre la Grosse Pointe et la pointe McPherson?—3 pieds.

51.—Savez-vous où sont le débarcadère des bateaux-à-vapeur, et le quai d'Asselin au Côteau du Lac?—Très bien.

52.—Les bâtiments peuvent-ils aborder au quai d'Asselin, ou au débarcadère des pyroscaphes à toute heure de la nuit en parfaite sûreté?—Généralement; mais dans les cas extrêmes il peut devenir nécessaire de jeter l'ancre.

53.—La rive nord offre-t-elle un bon mouillage et un bon port?—On trouve partout un bon mouillage en descendant depuis la pointe McPherson, 30 milles environ au-dessus du débarcadère.

54.—Si un fort vent d'est, ou de l'ouest, s'élevait tandis que des bâtiments seraient au quai d'Asselin, ou à celui des bateaux-à-vapeur, l'un ou l'autre vent les mettrait-il en danger?—Non, si on veillait avec attention.

55.—Depuis combien de tems connaissez-vous la navigation du fleuve St. Laurent?—Depuis le printemps de 1823; j'ai descendu fréquemment en bateaux, radeaux et canots le fleuve des deux côtés.

56.—Est-il possible de faire, sans des dépenses énormes, un chenal artificiel entre la pointe à Chartier et l'île aux Chats?—Non.

57.—Le Comité vous a-t-il bien compris lorsque vous avez dit, qu'une fois qu'on était en dedans de la pointe à Chartier, l'effet des vagues n'était plus à craindre?—Oui; un bateau y serait hors de la violence des flots.

58.—Vous dites que vous n'avez trouvé que 8½ pieds dans le chenal qui est indiqué sur la carte; pouvez-vous dire au Comité si ces 8½ pieds d'eau étaient sur un fond de roches, ou sur un bas-fond, et qu'elle est l'étendue des rochers et la composition des bas-fonds?—Je pense que le fond est formé d'immenses cailloux et de pierres détachées.

59.—Avez-vous voulu dire au Comité qu'il y avait un havre et un mouillage sûr entre la pointe à Chartier et celle de McPherson?—Je n'y connais pas le mouillage; mais on peut y amarrer un bateau aux arbres du rivage.

60.—Quelle est la raison pourquoi les ancres ne tiennent pas dans le voisinage des bas-fonds, ou au dessus?—Parce que le fond est rocheux, et que la ressac et l'agitation des vagues sont considérables lorsque le vent est fort.

61.—Pourquoi un bateau tirant 5 pieds d'eau ne pourrait-il pas monter dans le chenal, où vous dites qu'il y en a 8½ pieds?—Parce que le chenal est si tortueux et difficile à suivre, et que la direction des courants est telle, qu'ils peuvent jeter un bateau sur les bas-fonds s'il perd ses amers ou s'il dérive; c'est pourquoi je préfère des bateaux d'un faible tirant d'eau dans la crainte de toucher quelque partie des bas-fonds; un petit bateau qui ne tirerait que trois pieds d'eau, pourrait être plus facilement manœuvré à la perche, que les gros bateaux comme ceux qui seront proportionnés à la grandeur du canal.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

62.—Savez-vous si les vents influent sur la hauteur de l'eau, et jusqu'à quel point le font-ils? —La hauteur de l'eau se ressent de l'influence du vent. Un vent d'est fera baisser l'eau des rapides et hausser celle du lac; et lorsque ce vent tombera, l'eau des rapides s'élèvera à proportion de leur grandeur. J'ai exploré le chenal entre l'île aux Chats et la Grosse Pointe deux fois avec de légers vents d'est.

63.—Regardez-vous l'entrée est du canal comme bien choisie pour sa destination; c'est à dire, l'entrée, la sortie, l'abri, le mouillage y sont-ils bons? —A ma connaissance personnelle, il n'y a rien à dire contre; et je désirerais que l'autre extrémité fut aussi avantageuse.

64.—La construction du canal du côté du sud, au lieu du côté du nord, ne fera-t-elle pas tort à la propriété de ce dernier côté, dans le voisinage du Coteau du Lac? —Je ne le crois pas; si j'y avais une terre, je donnerais beaucoup pour que le canal ne passât pas dessus; je croirais que cela en diminuerait la valeur de 50 pour cent.

65.—Savez-vous quel est l'effet que la construction d'un canal à Cornwall, a eu sur la propriété? —Je n'ai pas de renseignements positifs à cet égard.

66.—La construction du canal sur la rive sud, affecterait-elle sérieusement les émoluments de l'office de M. Simpson, le collecteur du Coteau du Lac? —Je ne le crois pas; car si la voie commerciale est placée de l'autre côté, le collecteur ira s'y établir.

67.—L'achèvement du canal affecterait-il les intérêts de votre frère qui est pilote au Coteau du Lac? —Je ne le crois pas.

68.—Pouvez-vous donner au Comité aucune autre information sur les avantages relatifs des deux rives pour la jonction des deux lacs, par un canal? —Il faudra avoir des pilotes aussi capables que ceux qui sont employés maintenant dans les rapides des Cédres, pour aller rencontrer les bateaux à une grande distance sur la rive sud, et les conduire dans l'entrée difficile du canal. Cette opération sera dangereuse en tout sens, et toujours incommode et dispendieuse; dangereuse pour les barges, à cause du ressac du lac et de l'absence d'un bon mouillage; incommode par l'incertitude de l'arrivée des bateaux, et dispendieuse à cause de la nécessité où l'on sera d'avoir toujours des petites embarcations et des hommes aux aguets, et qui devront être payés par le propriétaire ou le marchand de transport à Québec, ou dans quelques autres ports de mer.

Presque tous les hommes, employés maintenant sur le fleuve, connaissent très bien la rive nord, et à peine quelques-uns, la rive sud. Il faudra, en conséquence, faire beaucoup de dépense avant que les connaissances nécessaires soient acquises.

La profondeur de l'eau, suivant la carte que le Bureau des travaux publics possède, n'est pas aussi grande que celle qu'il doit y avoir dans le canal; et chacun doit savoir qu'il faut 18 à 24 pouces d'eau au moins de plus pour la plongée du bateau dans les gros vents; tout cela se trouve du côté du nord.

Je me rappelle que je suis descendu à pied aux entrées projetées, et que j'y ai trouvé le courant extrêmement rapide; les bateaux y passeraient aussi vite qu'ils le font à Lachine, où ils reçoivent plus de dommage en entrant dans le canal que dans tout le reste de la route, excepté aux Cédres. Rien de cela n'aurait lieu au Coteau du Lac, l'eau y étant tranquille et le courant presque nul à l'embouchure du canal dans la baie de McIntyre.

Si des radeaux arrivaient au mouillage ordinaire avant de descendre les rapides, et qu'un vent

contraire s'élevât, ils pourraient encore descendre dans le chenal du nord, tandis qu'il n'y aurait pas de bateau à vapeur, qui pût les remorquer à l'embouchure du canal au sud. C'est ce qui aura lieu souvent l'automne, lorsque les radeaux seront mal arrangés; cela seul donnerait un revenu considérable.

Il y a sur la rive nord un ravin qui, d'après le plan de Mr. W. R. Casey, a cinq milles et demi d'étendue, et qui offre par sa conformation une belle ligne de canal, sinon un canal naturel. Je sais que du côté du sud le terrain est facile; mais j'ignore s'il l'est assez pour contrebalancer cette excavation naturelle. On a fait des objections contre cette ligne, parce qu'elle passe par le lit d'un cours d'eau d'une grande étendue de pays, et qu'il se comblerait graduellement; mais il a une si grande profondeur qu'il faudra bien des années pour l'exhausser de manière à mettre obstacle à la profondeur d'eau requise. Quant au surplus de l'eau, on pourrait la faire écouler au moyen de déversoirs sans faire de mal aux ouvrages.

Il a été d'usage de ridiculiser ceux qui envisageaient la situation locale du canal sous le point de vue militaire; mais depuis qu'on a vu la dépêche du secrétaire colonial actuel, je pense pouvoir dire quelque chose sur ce point sans m'attirer de sarcasme. En envisageant, en conséquence, le canal sous ce point de vue, la rive nord présente des avantages incalculables. En temps de guerre, il faudra un corps de troupes considérable pour défendre le canal qui sera sur la rive sud, et ces troupes seront par conséquent paralysées et obligées de rester sur la défensive, au lieu de co-opérer, avec le reste de l'armée, à des opérations actives contre l'ennemi. J'ai vu la réponse de son Excellence Sir C. Bagot à l'adresse de Vaudreuil; mais l'expérience nous a appris à connaître que les promesses bienveillantes et paternelles, tout agréables qu'elles soient à nos cœurs, ne peuvent pas toujours s'accomplir.

Dans les troubles qui ont signalé les jours malheureux que nous avons vus passer, naguère, aucun corps d'homme ayant traversé le Saint Laurent, est retourné avec impunité; mais tous ceux qui ont commis des excès ou des invasions sur la rive sud du fleuve, en sont sortis sains et saufs. Si nous ajoutons à cela, que le fleuve St. Laurent est si rapide vis-à-vis tous les points de ce canal, qu'il devient lui-même une forte défense naturelle. L'on ne pourrait rassembler des hommes et des bateaux pour attaquer le canal, sans qu'on en eût connaissance. D'un autre côté, tout corps de chasseurs, ou d'hommes connaissant bien les forêts, peut se donner rendez-vous sur le point le plus faible du canal, y commettre les dégâts qu'ils jugeraient à propos et se retirer avant le jour au travers des bois. Je puis choisir, d'Ogdensburg à la ligne du canal, de 200 à 300 hommes capables de le faire. Ce canal entre les mains de l'ennemi, il pourrait réunir, concentrer et organiser des troupes et une flottille pour conduire une attaque sur Montréal, ou obtenir la suprématie sur le lac St. Louis, et couper ainsi toute communication avec le Rideau, à moins qu'on n'eût l'ascendance navale sur ce lac; mais sans canal au sud, aucun bateau ne pourrait descendre le fleuve sans être exposé au feu tout le long de sa route, parce que rien, ayant quelque ressemblance à un armement, ne peut descendre du côté du sud à cause des rapides affreux qui s'y trouvent. Du côté du nord il y a un fort au Coteau du Lac déjà bâti, et où il y a toujours des troupes pour sa défense. Il ne serait pas nécessaire de faire la dépense d'en construire un au sud. En m'exprimant ainsi, je ne veux pas dire qu'un canal sur la rive nord servirait de défense; mais je veux dire qu'un canal sur la rive sud affaiblirait nos moyens de défense au lieu de les augmenter.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.)
Hubert Sauve dit La Plante, pilote, est appelé et interrogé :

3 Octobre.

Réponse à la 1^{re} question.—Je réside au Coteau du Lac. Je suis pilote depuis 23 ans, entre Montréal et Cornwall ; mais je suis principalement employé entre Cornwall et le Coteau du Lac. Je suis nullement intéressé au canal de Beauharnois.

Réponse à la 15^e Q.—Oui.

Réponse à la 16^e Q.—Je ne le crois pas, surtout quand le vent souffle d'un certain côté ?

Réponse à la 17^e Q.—Je ne voudrais pas entreprendre de descendre une barge qui tirerait 4 pieds.

Réponse à la 18^e Q.—Non, parce qu'il n'y a pas d'abri contre les vents qui règnent généralement.

Réponse à la 19^e Q.—Oui.

Réponse à la 20^e Q.—Non.

Réponse à la 21^e Q.—Je ne voudrais pas le risquer.

Réponse à la 22^e Q.—Aucune espèce de bateau, quelque petit qu'il fut, ne pourrait descendre avec sûreté pendant la nuit.

Réponse à la 23^e Q.—Non, du tout.

Réponse à la 24^e Q.—Oui, la pointe McPherson n'est pas bien mauvaise.

Réponse à la 27^e Q.—Il y a de 1½ à 8 pieds d'eau depuis la pointe à Chartier jusqu'à l'extrémité supérieure de l'île aux Chats ; il y a des endroits où l'eau est plus profonde.

Réponse à la 28^e Q.—Non, à cause des sinuosités du chenal, de la force du courant, et de la violence du vent.

Réponse à la 29^e Q.—Oui, je connais cette partie du lac parfaitement bien.

Réponse à la 30^e Q.—Oui, il y a une assez grande profondeur d'eau, et un excellent mouillage près de la rive.

Réponse à la 31^e Q.—Oui, cela arrive tous les jours.

Réponse à la 32^e Q.—Le mouillage y est bon, et je n'ai pas connaissance qu'aucun bateau ou radeau y ait péri.

70^e question.—Avez-vous jamais descendu des barges à Lachine par le rapide du Coteau du Lac ? —Avant d'avoir été employé comme pilote d'un bateau-à-vapeur, j'ai descendu plusieurs bateaux et radeaux.

71.—Étiez-vous à bord du bateau-à-vapeur le "Neptune", lorsqu'il a transporté des troupes à Beauharnois en 1838, et s'est-il échoué à la pointe McPherson, ou près de là ?—J'étais à bord du "Neptune" ; notre intention était de nous rendre à la pointe McPherson ; mais nous n'avons pu y arriver. J'ai fait deux voyages dans cette occasion ; au premier, le tems était beau ; mais au second, je jetai l'ancre, entre la Grosse-Pointe et la pointe à Chartier, et tandis qu'on débarquait les troupes, ce qui prit quelque tems, le vent s'éleva et fit glisser l'ancre, emportant le bateau-à-vapeur sur les bas-fonds qui se trouvaient entre la pointe à Chartier et l'île aux Chats. Il dérivait de bas-fond en bas-fond ; pendant que j'étais là, une barge employée au même service, alla se briser sur les mêmes bas-fonds.

72.—Combien d'eau tirait cette barge ?—Trois pieds d'eau.

Appendice (Z.)

73.—Pourquoi, si vous désiriez aller à la Pointe McPherson, êtes-vous entré dans la baie près de la Grosse-Pointe, au lieu de suivre le chenal des bateaux ou radeaux ?—Il n'y a pas de chenal, dans cet endroit, pour les bateaux ou radeaux.

12 Octobre.

74.—Quelle est la direction du courant entre la Grosse-Pointe et l'île aux Chats ?—Il se dirige vers le Nord.

Capitaine Ashahel Whipple est appelé et interrogé :

Réponse à la Q. No. 1.—Je suis propriétaire de la ligne des bateaux-à-vapeur et des diligences qui voyagent entre Dickenson's Landing et Montréal. Je n'ai aucun intérêt dans le canal ; mes affaires se font sur la rive nord.

Réponse à la 33^e Q.—Je connais parfaitement cette rive, y ayant souvent débarqué dans de petits bateaux.

Réponse à la 34^e Q.—Je crois que cette partie du lac est très exposée ; il y a des bancs de sable et des bas-fonds près du rivage.

Réponse à la 35^e Q.—Je pense qu'un vaisseau tirant plus de 6 ou 7 pieds d'eau, ne pourrait pas y naviguer, à moins qu'on ne creusât le lit ; un vaisseau de ce tirant d'eau pourrait le faire, en suivant le chenal où l'eau est plus profonde ; mais ce chenal est très tortueux.

Réponse à la 36^e Q.—Je crois que le mouillage n'est pas sûr, et n'offre pas d'abri ; le fond est de sable.

Réponse à la 37^e Q.—Je ne le pense pas.

Réponse à la 38^e Q.—Je ne le pense pas, à moins que le bateau fut si léger qu'on pût le diriger à la perche, le long de la rive.

Réponse à la 39^e Q.—Pas en sûreté, sans un phare.

Réponse à la 40^e Q.—Je ne crois pas qu'elle le pourrait.

Réponse à la 41^e Q.—J'en doute ; le courant est si rapide, que c'est tout ce qu'un bateau-à-vapeur peut faire que de traverser.

Réponse à la 42^e Q.—Le courant court au nord ; les vents qui règnent d'ordinaire sont les vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-ouest.

Réponse à la 43^e Q.—La rive sud.

Réponse à la 46^e Q.—Je ne sache pas qu'il y ait trois chenaux ; et je ne le crois pas non plus.

Réponse à la 47^e Q.—Je crois que c'est l'endroit le plus exposé, à cette extrémité du lac.

Réponse à la 48^e Q.—Je crois qu'il y a un bas-fond au-dessus de ceux qui sont indiqués sur la carte, qui n'est pas marqué.

Réponse à la 49^e Q.—Je ne pense pas qu'il existe à présent un chenal praticable.

Réponse à la 51^e Q.—Les bateaux-à-vapeur peuvent y entrer à toute heure de la nuit ; mais les batiments à voile ne peuvent le faire qu'à l'aide du vent.

Réponse à la 53^e Q.—Oui.

Appendice
(Z.)

19 Octobre.

Réponse à la 51e Q.—Non, pas du tout ; il est abrité du côté de l'est.

Réponse à la 50e Q.—Je ne crois pas le mouillage bien bon ; mais plus bas que les bancs, il y a un abri.

Réponse à la 65e Q.—Je ne pense pas que la valeur des propriétés ait augmenté, excepté à l'entrée et à la sortie du canal.

Question 75.—Etes-vous propriétaire de quelques biens fonciers sur la rive nord entre le Coteau du lac et les Cascades ?—Non, je ne possède qu'un quai, et 8 à 9 acres de terre.

Question 76.—L'achèvement du canal affecterait-il la ligne de diligences entre les Cascades et le Coteau du lac ?—Je ne le pense pas.

Question 77.—Avez-vous connaissance qu'aucuns des radeaux dont vous avez parlé, comme se trouvant dans la baie de Hungry, aient été brisés par la force du vent ?—Je sais qu'il en a été brisé un grand nombre, depuis que je connais cette partie du lac.

78.—Savez-vous de quoi sont formés les bas-fonds et les battures qui se trouvent dans le courant vis-à-vis de l'île aux Chats ?—De roche.

Dr. John Joseph Loy est appelé et interrogé :

Réponse à la Question No. 1.—Je réside au Coteau du lac, où je suis établi depuis plus de dix ans, comme médecin pratiquant. Je n'ai aucun intérêt dans ou contre le canal de Beauharnois.

Réponse à la 33e Q.—Oui.

Réponse à la 34e Q.—Je ne suis pas ingénieur, et ne connais pas le lit du fleuve ; mais je ne crois pas le mouillage sûr depuis la Grosse Pointe en remontant, à cause de la violence des vents.

Réponse à la 35e Q.—Je ne crois pas qu'une barge portant 200 quarts de farine pût y passer en sûreté, car le chenal est très tortueux, et les bancs se touchent presque.

Réponse à la 36e Q.—Du tout.

Réponse à la 37e Q.—Non. J'y ai été moi-même dans une petite chaloupe à quatre rames, il y a environ trois semaines ; et nous n'avons pu remonter le courant ; il nous a fallu gagner la rive, et tirer la chaloupe à terre.

Réponse à la 39e Q.—Je ne le pense pas. Ce serait une entreprise hasardeuse.

Réponse à la 41e Q.—Je ne pense pas qu'une barge, pesamment chargée, puisse le faire, sans l'aide d'un remorqueur.

Réponse à la 42e Q.—Le courant va au nord de la Grosse Pointe à l'île aux Chats. Les vents qui prévalent sont ceux de nord-ouest et sud-ouest.

Réponse à la 43e Q.—La rive nord.

Réponse à la 44e Q.—Je crois avoir déjà répondu à cette question. Le courant est très tortueux, et les bas-fonds sont en grand nombre ; il y en a un sur lequel il y a 5 pieds d'eau plus ou moins, qui n'est pas marqué sur le plan, et qui se trouve droit au milieu du chenal : je n'ai pas sondé cette partie du chenal, mais j'ai pu distinguer les roches très clairement.

Réponse à la 45e Q.—Les radeaux qui descendent cette partie du fleuve sont principalement de bois de corde, et ne tirent pas plus de 3 à 3½ pieds d'eau.

Réponse à la 46e Q.—Non.

Réponse à la 47e Q.—Non. Je considère que cet endroit est le plus dangereux du lac.

Réponse à la 48e Q.—J'ai déjà fait remarquer les défauts de la carte par rapport au chenal du sud, que je ne crois pas être un chenal du tout ; il y a aussi des bas-fonds qui ne sont pas indiqués, au-dessus et au-dessous de ceux qui s'y trouvent marqués.

Réponse à la 51e Q.—Oui.

Réponse à la 52e Q.—Depuis que je réside au Coteau du lac, il en est entré à toute heure, de la nuit.

Réponse à la 53e Q.—Oui ; au-dessous de la Pointe Molière, de la Pointe McGee et de la Pointe au Foin.

Réponse à la 54e Q.—Ils sont là à l'abri.

Question 79e.—Quelle est la plus grande vélocité du courant entre la baie de Hungry et la pointe McPherson ?—Je considère que c'est à l'extrémité inférieure de l'île aux Chats que le courant est le plus rapide ; j'ai déjà remarqué qu'une chaloupe avec 4 rames, ne pouvait le remonter ; je calcule qu'il est de plus de 3 milles à l'heure.

Réponse à la 64e Q.—Je ne le pense pas.

Réponse à la 71e Q.—Je n'étais pas à bord, mais j'étais dans un bateau qu'il remorquait. Ce bateau à vapeur échoua au-dessus de la pointe à Chartier.

Réponse à la 72e Q.—Je ne puis le dire.

Question 80.—Pensez-vous qu'un vaisseau avec de bonnes ancres, puisse mouiller en sûreté dans aucun endroit des trois milles à l'ouest de la Grosse Pointe sur la rive sud, dans des vents ordinaires ?—Je pense que cela serait dangereux, parce que la houle y est très grosse.

Question 81.—Les radeaux se brisent-ils fréquemment dans le Lac ?—Oui, il s'en est brisé un encore tout récemment au-dessus de la Grosse Pointe, sur la rive sud.

Question 82.—Pensez-vous que si l'on plaçait des fardeaux sur la Grosse Pointe, l'île aux Chats, et la pointe McPherson, les bateaux pourraient entrer, la nuit, dans le chenal du nord ?—Je ne le pense pas.

Question 83.—Dans quel temps, à peu près, la débacle des glaces a-t-elle lieu le printemps, sur la rive sud et sur la rive nord (Coteau du Lac et Beauharnois), et quand les glaces se forment-elles l'automne ?—Le chenal du nord est ouvert généralement plus à bonne heure le printemps, et plus tard l'automne, que celui du sud ; pour le temps, je ne puis pas dire la différence ; mais elle n'est pas grande.

Réponse à la 75e Q.—Je possède un arpent de terre au Coteau du Lac.

Jeudi, 29 septembre, 1842.

M. Allan Perry, est appelé et interrogé :

Réponse à la 1ère question.—Je réside depuis 40 ans au Coteau du Lac, je suis cultivateur et pilote : je n'ai aucun intérêt soit pour ou contre le canal.

Réponse à la 33e Q.—Oui, je connais cette partie du lac, pour y avoir descendu et remonté à diverses reprises.

Réponse à la 34e Q.—Les bâtiments peuvent y jeter l'ancre par un temps calme, mais la chose est impossible lorsqu'il vente fort.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Réponse à la 36e Q.—Non, pas en sûreté.

Réponse à la 38e Q.—Non.

Réponse à la 39e Q.—Non.

Réponse à la 40e Q.—Elle le pourrait, si le temps était calme, en suivant les sinuosités du chenal au milieu des bas-fonds, mais cela serait impossible si le vent soufflait fort.

Réponse à la 42e Q.—Le courant se dirige sur la pointe Chartier du côté de Beauharnois; les vents qui règnent généralement sont les vents du sud-ouest, du nord et du nord-ouest.

Réponse à la 43e Q.—La rive sud.

Réponse à la 46e Q.—Non, on ne pourrait pas les trouver.

Réponse à la 51e Q.—Oui, je le connais.

Réponse à la 52e Q.—Cela arrive souvent.

Réponse à la 53e Q.—Oui, elle offre un bon mouillage.

Réponse à la 54e Q.—Pas le moins du monde.

Réponse à la 59e Q.—Au-dessous des bas-fonds, un bateau peut mettre à l'ancre, mais le courant est très fort.

Réponse à la 78e Q.—Des bas-fonds rocheux.

Réponse à la 62e Q.—Le vent d'est fait baisser l'eau des rapides de 5 à 6 pouces; au contraire, le vent d'ouest la fait monter.

Réponse à la 60e Q.—Cela vient de ce que le fond est mauvais, et les vents violents.

Réponse à la 75e Q.—Oui, j'y ai une ferme.

Réponse à la 79e Q.—Probablement de 8 à 10 milles à l'heure vis-à-vis de la pointe à Chartier, en gagnant le nord. J'ai remonté le courant dans un canot à l'aide d'une perche; mais je ne pourrais pas le faire avec des rames seulement.

Réponse à la 83e Q.—La navigation est ouverte environ trois semaines plus tard l'automne, et quinze jours plutôt le printemps sur la rive sud que sur la rive nord.

M. Joseph Asselin, est appelé et interrogé :

Réponse à la 1ère question.—Je suis né au Coteau du Lac, et y ai résidé toute ma vie; je suis âgé de 28 ans; je n'ai aucun intérêt soit dans ou contre le canal.

Réponse à la 33e Q.—Je la connais passablement.

Réponse à la 34e Q.—Le mouillage n'y est pas bon, ni le havre sûr.

Réponse à la 36e Q.—La chose est impossible.

Réponse à la 38e Q.—Un canot léger, avec 7 à 8 rames, pourrait y monter; j'y suis moi-même monté dans un canot léger avec quatre rames seulement.

Réponse à la 42e Q.—Si un bateau était mis en dérive à la Grosse Pointe, il passerait entre l'île aux Chats et la pointe à Chartier. Les vents qui prévalent généralement sont ceux du nord, du nord-ouest et du sud-ouest.

Réponse à la 49e Q.—Pas que je connaisse.

Question 84.—Le quai et la propriété connue sous le nom du quai d'Asselin, au Coteau du Lac, vous appartiennent-ils?—Oui.

Question 85.—Pouvez-vous dire pourquoi tous vos voisins sont opposés à ce que le canal passe par la rive sud?—Parce qu'ils n'approuvent pas qu'on gaspille ainsi les deniers publics.

M. Robert McIntyre est appelé et interrogé :

Réponse à la 1ère question.—Je réside au Coteau du lac depuis onze ans; je suis cultivateur et fais commerce de bois. Je n'ai aucun intérêt que le canal soit construit sur la rive sud; mais je désirerais le voir passer au nord, par des motifs d'intérêt public et privé.

Réponse à la 33e Q.—Oui.

Réponse à la 34e Q.—Depuis la Grosse Pointe en descendant, il n'y a pas de bon mouillage; et toute cette partie est très exposée à la houle du lac; le fond est de sable; au-dessous de la Grosse Pointe, il est rocheux en général.

Réponse à la 36e Q.—Je le regarderais comme très exposé et en danger.

Réponse à la 39e Q.—Cela est hors de question.

Réponse à la 43e Q.—La rive nord, car les vents qui règnent généralement, soufflent du nord; j'ai fréquemment été obligé de me mettre à l'abri sous la rive nord, de crainte d'être entraîné dans les rapides du sud.

Réponse à la 46e Q.—Je ne pense pas qu'il y ait un seul chenal; et je doute que toute la largeur qui se trouve entre l'île aux Chats et la rive, puisse être considérée comme tel.

Réponse à la 48e Q.—Il y a un bas-fonds au-dessus de ceux indiqués sur le plan, qui ne s'y trouve pas; il y en a un autre plus haut, entre la Grosse Pointe et l'île aux Chats, d'une très grande étendue, et courant au nord, qui est aussi omis; j'ai souvent sondé ce chenal, et n'y ai guère trouvé plus de 3 pieds d'eau.

Réponse à la 51e Q.—Oui.

Réponse à la 52e Q.—Oui, ils peuvent y arriver à toute heure de la nuit.

Réponse à la 53e Q.—Oui.

Réponse à la 54e Q.—Non.

Réponse à la 82e Q.—Je considère cela comme une impossibilité, même le jour et avec un bon vent; sur vingt-cinq bâtiments, deux à peine pourraient entrer, n'importe avec quel vent.

Question 86.—Est-il possible d'ôter les obstructions qui gênent ces chenaux?—Oui en faisant des frais considérables.

Question 87.—Avez-vous jamais eu occasion d'évaluer les dépenses que cela entraînerait?—Non.

Question 88.—Si cela est, à combien se monteraient, selon vous, les frais de creusage du chenal, de manière à lui donner une profondeur de 9 pieds d'eau;—(Question déclarée inopportune.)

Réponse à la 75e Q.—J'ai des propriétés au Coteau du Lac.

Réponse à la 78e Q.—De grosses roches.

Réponse à la 79e Q.—Je considère que l'endroit où le courant est le plus rapide, se trouve vis-à-vis

Appendice (Z.) de l'extrémité supérieure de la Grande Ile; il est de 3 milles à l'heure, et peut être 4.

12 Octobre.

Vendredi, 30 Septembre, 1842.

W. R. Casey, écuyer, ingénieur civil, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je réside à New-York; je pratique comme ingénieur civil depuis douze ans.

Rép. à la 43e question.—La rive sud ou est. Je parle d'après l'expérience que j'ai acquise sur la rive sud du St. Laurent, et Laprairie, en 1834, 1835 et 1836.

Question 89.—Peut-on trouver une bonne ligne de canal sur le plateau en le suivant jusqu'aux Cascades?—Oui, une très bonne.

Question 90.—Après avoir consulté les documents du Bureau des travaux publics par rapport à ce canal, seriez-vous capable de vous former une opinion sur la dépense relative de sa construction sur l'une ou l'autre rive?—J'ai consulté tous les documents qui sont maintenant devant le comité, et je n'y vois rien qui puisse justifier l'assertion que l'on peut construire à meilleur marché un canal sur la rive sud, que sur la rive nord du fleuve.

Question 91.—Avez-vous quelque remarque ou suggestion à offrir au comité, sur les documents qui lui ont été soumis par le Bureau des travaux publics?—La dépêche du Gouverneur-Général, à Lord Stanley, No. 157, renferme un état comparatif du coût des deux lignes, dans lequel il est dit que la longueur du canal, au nord du fleuve, serait de quinze milles. J'objecte à cette assertion: car quoique le canal soit plus court au sud, il aboutit au pied d'un courant très rapide, tandis qu'au nord, il débouche dans les eaux comparativement plus tranquilles du lac St. François. La dépêche dit de plus, que les aqueducs sur la rive sud, n'auraient que dix pieds de longueur, tandis qu'au nord, ils en auraient cinquante; je pense au contraire, moi, qu'il suffira de donner une longueur de 15 pieds seulement aux aqueducs sur la rive nord. La dépêche dit encore que le terrain à fouiller, sur les deux rives, est argileux, excepté un mille à l'entrée inférieure, où c'est du roc; et de plus, qu'il y a un ravin qui s'étend près de la moitié de la longueur de la ligne du nord. Le fait est, qu'en suivant ce ravin on évite le roc, excepté à la terminaison commune des deux routes où le lit du fleuve est rocheux. Quant au curage du ravin, le canal devra être curé dix fois plus souvent.

92.—Avez-vous examiné la terminaison ouest du canal entre l'île aux Chats, et la rive?—Oui, mais pas assez attentivement.

93.—Jusqu'à quel point, l'avez-vous examinée, et quel a été le résultat de votre examen?—En examinant le chenal indiqué par les bouées au sud du fleuve, j'ai cherché le bas-fond, et ai trouvé 9 pieds d'eau dans les endroits les moins profonds.

94.—Ce chenal offre-t-il une entrée praticable pour les vaisseaux qui peuvent naviguer dans le canal?—Non: il doit y avoir neuf pieds d'eau sur le seuil des écluses du canal et dix ailleurs; il faudrait pour correspondre qu'il y aurait 11 pieds d'eau dans le chenal du fleuve.

95.—Ce bas-fond peut-il facilement être creusé?—Je ne le pense pas: mais je n'en puis rien dire d'une manière positive, ne l'ayant pas examiné avec assez d'attention. Je ne crois pas que ce soit un bon moyen d'améliorer la navigation, que d'ôter les

Appendice (Z.) bas-fonds; on doit plutôt continuer le canal quelques milles plus haut; car en ôtant les obstructions, on augmente la rapidité du courant.

12 Octobre.

96.—Les vaisseaux pourraient-ils entrer et sortir du canal sur la rive sud, sans l'aide de remorqueurs ou d'un vent favorable?—Pas, avec l'équipage ordinaire.

97.—Pensez-vous qu'il soit absolument indispensable de connaître la profondeur de l'eau aux deux terminaisons du canal, avant de faire choix de la ligne qu'il doit suivre?—Sans doute; car de là dépend, et la longueur et les frais du canal.

98.—Laquelle des deux rives du fleuve, offre le plus de facilités pour la navigation?—La rive nord à l'extrémité inférieure du lac St. François, parce que le canal y est meilleur, et qu'il est situé du côté du vent.

99.—Le vent nécessaire pour faire entrer un bâtiment à l'une ou l'autre entrée, serait-il également favorable pour le faire partir du canal sur la rive sud?—Je serais porté à le croire.

100.—Si l'usage des bateaux-à-vapeur est nécessaire du côté de Beauharnois; quelle objection peut-il y avoir au plan recommandé par M. Mills?—La seule objection que je trouve, c'est la difficulté des travaux à exécuter sous l'eau.

101.—Combien y a-t-il de rivières sur la rive nord; quelle est la longueur et la largeur, et comment faudrait-il de traversées?—Il y en a trois: savoir: la rivière De l'Île, la rivière Rouge, et la rivière à la Grasse; on pourrait faire une digue dans l'une, et traverser les autres au moyen d'aqueducs.

102.—Y a-t-il des rivières aussi grandes sur la rive sud?—Je ne puis pas répondre à cette question, pour le présent.

103.—Quelle est la nature des bas-fonds que vous avez sondés entre l'île aux Chats et la pointe à Chartier?—Ces bas-fonds sont rocheux, et couverts de gros cailloux; je suppose que le lit même est de roc, d'après l'apparence à l'île aux Chats.

Rép. à la 48e question.—Je crois que le chenal du nord est indiqué avec exactitude, mais je ne connais pas les autres; j'ai aussi trouvé que les sondes du chenal du nord près de l'île aux Chats étaient indiquées correctement autant que j'ai pu le constater; quant à l'exactitude du plan, je ne pourrais pas en parler d'une manière positive, sans un examen qui me prendrait trois semaines.

Question 104.—Le chenal le plus au sud, offre-t-il une entrée sûre dans le canal?—Si le plan est exact, il offrirait une bonne entrée pour les bâtiments tirant huit pieds d'eau.

105.—Le vent du nord sera-t-il favorable pour la sortie des vaisseaux de l'extrémité du canal, par le passage plus au sud?—Un bon voilier peut sortir à l'aide d'un fort vent.

106.—Voulez-vous dire au comité quelle est votre opinion sur les avantages relatifs des terminaisons est sur les deux rives du lac St. Louis; sur les frais qu'entraînera la confection de l'entrée du canal et sur l'époque où les glaces se forment et se brisent?—Je n'ai point de connaissance personnelle à cet égard.

107.—Connaissez-vous l'intérieur du pays situé entre les lacs St. François et St. Louis; et veuillez donner votre opinion généralement sur les avantages relatifs des deux rives, pour y effectuer la jonction

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

des deux lacs, au moyen d'un canal?—Je connais très bien le terrain sur la rive nord, et j'ai une connaissance générale du terrain sur la rive sud. Par la rive nord, on peut établir la ligne du canal au bord du fleuve lui-même ou dans l'intérieur; au côté sud, il n'y a pas d'autre voie que celle de l'intérieur. Admettant que les douze milles de canal sur la rive sud, coûtent £50,000 de moins que les quinze milles de canal sur la rive nord; il faut déduire de cette somme, les frais des travaux à faire entre le canal et le lac. J'ai déjà refusé de donner une estimation de la dépense qu'entraîneront ces travaux; mais il est facile de démontrer qu'elle ne peut guère être moindre de £40,000, si le lit du chenal n'est pas rocheux. Les frais, les réparations, et les renouvellements d'un remorqueur ne peuvent guère s'élever à moins de £1500 par année, ou 5 pour cent sur un capital de £30,000; à quoi, il faut ajouter, £5000 pour l'arasement des bas-fonds; en tout, £35,000. Un chemin de halage ordinaire, de 15 pieds de hauteur, 2 milles de longueur, avec un mur en pente des deux côtés, coûterait £30,000 au moins; et si l'on y ajoute £5000, comme je l'ai dit plus haut, nous aurons une somme de £35,000, outre la dépense additionnelle du remorquage contre le courant, objection qui devient de plus en plus grave, avec l'accroissement du commerce. Si le lit de rivière à excaver est de roc solide, la différence sera en faveur de la rive nord; mais que ce lit soit rocheux ou non, je n'en crois pas moins devoir déclarer de nouveau, que je ne vois rien dans les documents qui sont maintenant devant moi, qui soit de nature à justifier l'assertion que l'on peut faire à meilleur marché un canal aussi bon sur la rive sud que sur la rive nord.

M. Joachim Wattier dit Lanois, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je suis marchand résidant au Coteau du Lac. Je n'ai aucun intérêt soit dans ou contre le canal.

Question 108.—Le vent qui serait bon à faire entrer un vaisseau dans le canal, le serait-il également pour l'en faire sortir?—Il n'est pas de vent à l'aide duquel un bâtiment peut entrer dans le canal qui ne puisse l'en faire sortir.

Question 109.—De quel côté du fleuve la glace se forme-t-elle le plus à bonne heure, et séjourne-t-elle le plus longtemps?—A l'extrémité ouest, il n'y a pas de différence. Si le canal est prolongé à l'est jusqu'à la pointe à Faucilles, c'est en cet endroit que la navigation s'ouvre plutôt le printemps.

Question 110.—Si l'on faisait un canal sur la rive sud, et que vous auriez à descendre un bateau de Cornwall à Montréal, quelle route prendriez-vous en descendant le lac, et à quelle distance seriez-vous obligé de longer le Coteau du Lac?—Il n'y a aucune nécessité pour un bateau qui descend le fleuve de passer à un mille et demi du Coteau du Lac; mais il est nécessaire, en passant la pointe de Knight, de prendre le large, vu qu'elle s'étend de 2½ à 3 milles dans ce lac. Depuis qu'on navigue le St. Laurent, les bateaux et radeaux n'ont jamais tenté de descendre par le chenal du sud; tous ceux qui ont été entraînés dans ce chenal ont été généralement regardés comme perdus.

Lundi, 3 octobre, 1842.

M. William Bowron, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je réside depuis vingt ans à Huntingdon et suis cultivateur et meunier. Je n'ai aucun intérêt particulier quant au site du canal.

Question 111.—Connaissez-vous particulièrement la rive sud, à l'extrémité inférieure du lac St. François; et avez-vous jamais descendu par ce chenal entre l'île aux Chats et la terre ferme?—Je connais très bien les deux rives, mais je n'ai jamais descendu par ce chenal entre l'île aux Chats et la terre ferme.

112.—Quel est le vent qui règne le plus généralement dans les environs en été?—Le vent du sud ouest, ou d'en haut généralement.

113.—Connaissez-vous le chenal à l'entrée ouest du canal, et considérez-vous que cette entrée soit sûre et facile pour les bateaux?—Je ne puis répondre à cette question d'après ma connaissance personnelle.

114.—Les vents qui sont favorables aux vaisseaux ou bateaux qui descendent et remontent les lacs, sont-ils également favorables aux bateaux qui passent par le canal?—Je pense que oui, le canal se trouvant presque en ligne parallèle avec le chenal du fleuve et le lac.

115.—Voulez-vous dire au Comité quelle différence il y a entre les époques aux quelles se forment les glaces sur la rive nord et sur la rive sud du fleuve, aux deux entrées du canal?—Je ne puis répondre d'après mon observation personnelle.

116.—Voulez-vous dire au Comité quel effet aurait la construction d'un canal sur la valeur des propriétés de l'un ou l'autre côté du fleuve, c'est à dire dans le voisinage immédiat du canal?—Je crois que l'effet serait d'augmenter essentiellement la valeur des terres à l'entrée et à la sortie du canal; mais plus particulièrement à l'entrée ouest; je pense qu'un lot valant à présent £100, en vaudra alors mille.

Mardi 4th Octobre, 1842.

Mr. R. W. Casey est appelé et interrogé :

Question 117.—Vous avez dit au comité, qu'afin de donner une bonne entrée au canal du côté sud du St. Laurent, il faut le prolonger jusque dans l'eau paisible; un barrage placé à travers le chenal au-dessous de la pointe McPherson, effectuerait-il cet objet, et, dans ce cas, combien cet ouvrage coûterait-il, selon vous?—Quant à l'effet de ces barrages, je dois faire observer que la profondeur d'eau additionnelle acquise par là serait plus grande à l'embouchure du canal, où il y en a le moins de besoin, si même il y en a du tout besoin, et moindre sur les bas-fonds au-dessous du plan incliné où il y en a le plus de besoin. Il faudrait toujours araser les bas-fonds, et comme l'inclinaison du fleuve augmente beaucoup au-dessous de la pointe McPherson, la hauteur et l'inclinaison du barrage, ou plutôt de la digue (car il ne faut pas que l'eau passe par dessus) se trouveraient augmentées considérablement, de plusieurs pieds peut-être. Cette circonstance obligerait de faire ces ouvrages avec encore plus de soin. En supposant qu'ils aient 2500 pieds de longueur, et une hauteur, terme moyen, de 15 pieds, ils coûteraient de £20,000 à £40,000, selon le style de l'ouvrage, les obstacles à surmonter, etc. etc. A cela il faut ajouter les frais d'arasement des bas-fonds. D'un autre côté, la profondeur de l'eau sur les bas-fonds serait quelque peu augmentée, et l'excavation diminuée dans la même proportion; un chenal plus étroit sans courant répondrait au même but. Des détours seraient encore mieux, et à moins que le courant, qui se dirige maintenant de la pointe de Knight vers le nord, ne se trouvât bien augmenté, l'effet serait avantageux de toute manière. —Cependant, si l'on considère que la dépense égalerait, si elle n'excédait pas, le coût d'un canal; que les avantages pour le commerce serait moindres; et

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

que ces digues seraient toujours accompagnées de quelque risque, tout me confirme dans ma première opinion.

Question 118.—Un chemin de halage depuis la pointe McPherson, obvierrait-il, dans votre opinion, au désavantage d'y placer l'entrée du canal ; et dans ce cas, quel en serait le coût, et quelle serait la dépense annuelle du remorquage jusqu'à l'eau paisible ?—Il ne serait guère possible de continuer le chemin de halage au-dessus de la pointe à Charter ; et dans ce cas, il n'en résulterait qu'un avantage partiel. Je ne suis pas capable de répondre à la seconde partie de la question.

Question 119.—Quelle serait, selon vous, la dépense probable de la continuation du canal jusqu'à un point dans le lac où l'on trouverait une bonne entrée ?—Je ne puis répondre à cette question.

Question 120.—Si le canal était continué jusqu'à ce point, l'entrée, relativement à la profondeur d'eau, au mouillage et à l'abri, serait-elle aussi bonne que celle qu'on pourrait trouver du côté du nord près, ou dans le voisinage, du débarcadère des bateaux-à-vapeur ?—(Lorsque cette question a été faite à M. Casey, il y a répondu en partie ; mais le comité l'a prié de l'emporter et d'y penser. M. Dunseomb, membre du comité, s'est opposé à cette démarche, et a désiré que ses objections fussent prises par écrit ; la réponse a été donnée subséquemment par écrit comme suit :)

J'ai déjà répondu à cela tout ce que je me suis cru autorisé à dire.

Charles De Witt, écuyer, est appelé et interrogé :

Réponse à la question 1.—Charles Dewitt ; je réside depuis deux ans à Godmanchester, et je navigue sur le lac St. Louis depuis 1833. Je ne sais pas que j'aie des intérêts dans le canal, si ce n'est sous le rapport de l'avantage public.

Réponse à la Q. 2.—Oui.

Réponse à la Q. 5.—Oui.

Réponse à la Q. 11.—J'y ai monté et descendu bien des fois dans un canot de bois, tirant de trois à six pouces d'eau, et je n'ai jamais remarqué de bas-fonds dans le chenal, qui pussent mettre obstacle à la navigation ; j'ai toujours passé tout près de Knight's point.

Réponse à la Q. 16.—Je le crois ; j'y ai descendu moi-même en canot ; et d'après mes observations et l'apparence de l'eau, je pense qu'il n'y aurait pas de difficulté à descendre.

Réponse à la Q. 18.—Je ne puis le dire.

Réponse à la Q. 20.—Je le crois.

Réponse à la Q. 21.—Oui, Je le crois.

Réponse à la Q. 24.—Je le crois.

Réponse à la Q. 27.—Je ne puis le dire.

Réponse à la Q. 28.—Je crois qu'une barge, tirant plus de cinq pieds d'eau, pourrait y passer ; mais je n'ai jamais fait les sondes moi-même.

Réponse à la Q. 29.—Non pas particulièrement.

Réponse à la Q. 34.—Avec certains vents, l'abri serait bon ; mais les bâtimens y seraient exposés lorsque le vent soufflerait de l'ouest ou du sud-ouest.

Réponse à la Q. 37.—Oui, avec un vent d'est, ou de nord-est.

Réponse à la Q. 43.—La rive sous le vent dépend du côté d'où le vent souffle ; le vent de sud-est étant le vent qui règne généralement, je regarde la rive nord comme étant celle sous le vent.

Réponse à la Q. 112.—J'y ai répondu dans ma réponse précédente.

Réponse à la Q. 48.—En autant que je puis en juger, elle est presque correcte.

Réponse à la Q. 63.—Je crois qu'elle est bien exposée au vent de nord-est ; l'entrée est bonne.

Réponse à la Q. 64.—Elle le pourrait, je crois, mais je ne puis le dire exactement.

Réponse à la Q. 76.—Je le croirais ; mais je ne puis le dire précisément.

Réponse à la Q. 83.—Je pense qu'il y a très peu de différence à cet égard entre le Coteau du lac et Beauharnois ; mais à l'entrée est, aux Cascades, la navigation est ouverte deux ou trois semaines plus tard l'automne, du côté de Beauharnois, et deux ou trois semaines plutôt le printemps.

Réponse à la Q. 104.—Je le penserais.

Réponse à la Q. 108.—Certainement.

Réponse à la Q. 113.—Oui.

Réponse à la Q. 114.—Je le croirais.

Réponse à la Q. 116.—Quelques parties en retireraient, je crois, des avantages ; la chose serait désavantageuse pour d'autres.

Mercredi, 5 octobre, 1842.

Hubert Sauve dit Laplante, est appelé et interrogé :

Réponse à la question 110.—De Cornwall à la Grosse Pointe un bâtiment peut descendre en ligne droite.

Question 121.—Le bas-fond qui n'est pas indiqué dans la carte, et qui est à l'extrémité supérieure du chenal, vous empêcherait-il d'entrer dans le chenal du sud ?—Non, en venant de la Grosse Pointe, on évite le bas-fond.

George Crauford, écuyer, est appelé et interrogé :

Réponse à la question 1.—Je réside à Cornwall, et suis entrepreneur de travaux publics ; je n'ai point d'intérêt dans le canal.

Question 122.—Avez-vous jamais examiné la ligne du canal Beauharnois ?—J'ai examiné la ligne par terre.

123.—Avez-vous jamais fait les calculs pour savoir ce que coûterait le creusage d'un chenal de la Grosse Pointe à celle de McPherson, pour dix pieds d'eau, et examiné si la chose était praticable : dans le cas affirmatif, pouvez-vous dire au comité quelle est votre opinion à cet égard, et quelle serait la dépense probable ?—Les seuls calculs que j'aie faits, c'est d'après le plan de M. Rubidge ; prenant les quantités spécifiées dans le rapport de l'ingénieur pour exactes, j'ai ajouté 1000 verges pour les éventualités. J'ai été engagé à faire ces calculs par un ancien ami, qui est aussi un entrepreneur, et qui m'avait demandé de me joindre à lui pour entreprendre d'approfondir le chenal, ayant tous les outils nécessaires pour cet objet. Je pense qu'on peut en porter les dimensions à 300 pieds de largeur et 10 de profondeur, pour £7000, s'il n'y a pas de roc solide ; et j'entreprendrais, dans ce cas, à le faire pour cette somme.

Appendice
(Z.)

12 Octobre

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

124.—Avez-vous aucune idée de ce que coûteraient, comparativement parlant, les écluses du côté du nord et du côté du sud, à Beauharnais et au Coteau du Lac ?—Il y a cinq écluses à l'extrémité inférieure de la ligne sud qui seront assises sur le roc vif, et une sur un terrain argileux. En supposant qu'il en faille le même nombre du côté du nord, et toutes assises sur un sol argileux, les écluses du côté du sud coûteraient encore moins, parceque, de ce côté, la pierre, excepté pour les parements, serait sur le lieu même; ce qui épargnerait au moins £1000 par écluse. Je crois aussi que l'on ferait une nouvelle épargne de £1000, si les écluses étaient appuyées sur un roc au lieu de l'être sur de la glaise, parcequ'alors il ne serait pas nécessaire d'établir d'ouvrage de protection dans le fond des écluses.

125.—Etes-vous allié à aucune des personnes employées par le Bureau des travaux publics, et si cela est, à qui ?—M. Keefer est mon gendre.

126.—Avez-vous entrepris quelques travaux pour le Bureau des travaux publics, et en quel endroit ?—J'ai entrepris des travaux sur le canal à Ste. Anne et à Cornwall; dans le premier endroit par marché, dans le second par un arrangement fondé sur un ancien marché.

127.—Les ouvrages que vous avez entrepris de faire sont-ils inachevés; ou s'ils sont finis, sont-ils encore à recevoir par le Bureau des travaux publics ?—J'en ai de fait et à faire; et il n'y en a pas encore de reçu par le Bureau des travaux publics.

128.—Vous dites que vous pouvez araser les bas-fonds pourvu qu'ils ne soient pas de roc vif, savez-vous de quoi est composée la base de l'île aux Chats ?—Non.

Thomas A. Begley, écuyer, secrétaire du Bureau des travaux publics, est appelé et interrogé :

Réponse à la question 1.—Je demeure à Kingston, et suis secrétaire du Bureau des travaux publics; je le suis depuis l'union des Canadas.

Question 129.—Les procédés journaliers du Bureau des travaux publics sont-ils enregistrés ?—Le Bureau n'a pas d'assemblées journalières; le président est quelquefois absent un mois.

130.—Les procédés du Bureau sont-ils entrés dans un livre ?—Il y a des procédés qui sont entrés dans un livre.

131.—Les décisions du Bureau sont-elles enregistrées pour chaque ouvrage séparément, avec les raisons qui ont motivé ces décisions ?—Non pas toujours.

132.—Produisez le livre dans lequel sont entrés les procédés du Bureau des travaux publics ?—(Le témoin produit le registre des procès-verbaux de séances; celui des instructions, et les rapports.)

133.—Dites au comité quelles études et estimations étaient devant le Bureau, lorsqu'il a pris la résolution de placer le canal sur la rive sud du fleuve ?—Le Bureau des travaux publics ne pouvait pas résoudre de placer le canal là où il lui plaisait, (voir 4 et 5 Vic. chap. 38 sec. 14) c'était à l'exécutif qu'il appartenait de décider, et au Bureau d'agir d'après l'autorisation reçue. Voici quelles étaient les études et estimations dont le Bureau des travaux publics était en possession, avant de recommander la construction du canal pour opérer la jonction du lac St. François avec le lac St. Louis du côté sud du fleuve.

De MM. Stevenson et Trudeau, }
côté sud, } Recues en octobre.
De M. Baird, côté sud. } 1839.

De M. Mills, côté nord, dans les journaux de l'assemblée.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Du colonel Phillpotts, reçu en 1841.

De M. Tate, côté sud, }
De M. Keefer, côtés sud et } Recues dans l'hiver
nord. } et le printems
de 1842.

De M. Thompson, plans ou cartes, } Recus en no-
De M. Larue, do. do. } vembre 1840.

Le Bureau a aussi reçu beaucoup d'informations verbales de M. Keefer, ce monsieur ayant acquis une connaissance particulière de la rive nord, en assistant M. Mills dans ses études.

134.—Montrez au comité l'entrée des procédés du Bureau, lorsqu'il a adopté la ligne de la rive sud ?—Je ne sache pas qu'il y ait d'entrées dans les livres du Bureau, excepté les instructions.

135.—Fait-on des entrées dans les régîtres sans votre connaissance ?—Non.

136.—Tient-on minute des assemblées et des procédés du Bureau, et si cela est, voulez-vous fournir au comité un extrait des entrées qui ont rapport à l'adoption de la rive sud du St. Laurent, au lieu de celle du nord, pour le canal, afin d'éviter les rapides entre les lacs St. François et St. Louis ?—Je ne sache pas que le Bureau des travaux publics ait, jamais eu en vue de faire un canal sur la rive nord du St. Laurent pour éviter les rapides dont il s'agit, puisque la question lui a été renvoyée le 1er oct. 1839. D'après les informations requises de tems à autre, il a toujours regardé la rive sud comme la ligne la meilleure et la moins dispendieuse; mais alors, non plus qu'après, la détermination prise de recommander finalement la construction du canal, et les procédés des assemblées du Bureau, sur cet objet, n'ont point été enregistrés.

M. W. R. Casey est appelé de nouveau et interrogé :

Question 137.—Avez-vous tiré votre niveau sur la ligne indiquée dans le plan ?—Oui, la ligne dans le ravin est tortueuse, et je n'ai pas pris les directions au compas.

138.—Avez-vous fait des sondes dans la baie de McIntyre, et de là en allant dans le lac, et si cela est, où en est la carte ?—J'ai sondé en gagnant le lac l'espace de 400 pieds, et j'ai trouvé dix pieds d'eau. Je n'ai pas fait de carte.

139.—Avez-vous examiné le sol, et y avez-vous découvert le roc ?—J'ai examiné le sol du moyen des ravins et des puits, et j'y ai trouvé du roc à French's Rift, à un mille et demi du débarcadère des bateaux-à-vapeur au Coteau du Lac, et dans le ravin qu'il y a à un mille environ de l'Ottawa.

140.—Avez-vous fait des sondes vers l'embouchure de la Quinchean, et quels sont les chiffres de ces sondes ?—Non, je n'en ai pas fait.

141.—En quel endroit avez-vous fait terminer le canal sur la rivière Ottawa ?—Aux écluses militaires, près du débarcadère des bateaux-à-vapeur.

142.—Quelle est la somme d'excavation à faire sous l'eau, et dans le roc ?—Je ne puis pas le dire.

143.—Construisez-vous des ouvrages pour protéger le bord du fleuve contre l'action de la glace et du courant de l'Ottawa ?—Oui, j'ai ajouté une somme dans l'estimation pour faire un mur de protection.

144.—Quelle longueur y a-t-il depuis l'embouchure de la rivière Quinchean, jusqu'au bout du canal, et quelle somme avez-vous fixée pour pomper

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

l'eau de cette section du canal?—1000 pieds. J'ai loué £7400 pour les digues et le mur de protection depuis les écluses jusqu'à l'embouchure du ravin. Je n'ai pas fait d'estimation pour le batardeau et les épaissements; mais je considère que la dépense sera la même des deux côtés.

145.—Avez-vous noté les directions du ravin, et sont-elles marquées dans votre plan, d'après vos notes?—Non.

146.—Avez-vous fait des allocations dans votre estimé pour les dégradations?—Non, je les ai supposées les mêmes des deux côtés.

147.—Où est votre écluse de protection?—Dans la baie de McIntyre.

148.—Pourquoi avez-vous omis dans vos estimations les contre-fossés, fossés, défrichements, clôtures, construction de maisons pour les percepteurs de péages, éclusiers et gardes de pont, et enfin les dommages et compensation pour les ponts?—Parce que je supposais, qu'à l'exception des dommages, ils ne pouvaient pas différer essentiellement sur les deux rives. Je ne puis pas donner d'opinion sur le montant des dommages à la propriété des deux côtés. Je n'ai pas voulu faire d'estimation pour tous les ouvrages; il faudrait trois mois pour cela.

Charles Manuel, écuyer, est appelé et interrogé :

Réponse à la 1^{ère} question.—Je suis arpenteur et réside depuis vingt-six ans à Beauharnois, je n'ai aucun intérêt dans ce canal.

Réponse à la 2^e Q.—Oui.

Réponse à la 5^e Q.—Oui.

Réponse à la 11^e Q.—Oui, je suis descendu en canot. J'ai accompagné M. Tate comme assistant. Et m'attendant à donner mon témoignage, j'ai sondé depuis la pointe Chartier jusqu'à l'île aux Chats, et les autres lignes plus bas. J'ai laissé dériver mon canot avec le courant, à partir du chenal jusqu'à mi-chemin entre la Grosse Pointe et l'île aux Chats; il a dérivé dans le chenal du sud; et j'ai trouvé le résultat suivant, savoir: 21, 19, 20, 15, 12, 11, 11, entre les bas-fonds; et au-dessous des bas-fonds 21, 12, 30, 14; Nous avons jetté la sonde pendant que le canot dérivait.

Réponse à la 1^{re} Q.—Oui.

Réponse à la 2^e Q.—Avec un guide j'entreprendrais de faire passer un bateau d'aucune grandeur au milieu de ces battures.

Réponse à la 24^e Q.—Oui, cette pointe est abritée par l'île aux Chats.

Réponse à la 29^e Q.—Non pas particulièrement, n'y ayant été que deux ou trois fois, et n'ayant jamais sondé.

Réponse à la 45^e Q.—Les vaisseaux qui descendent passent 6 milles à la droite de la baie de Hungry; ils n'ont pas d'affaire pour s'approcher plus près.

Réponse à la 48^e Q.—Je pense que les bas-fonds sont représentés comme plus considérables qu'ils ne le sont en réalité. J'entreprendrais moi-même de les faire disparaître.

Réponse à la 59^e Q.—Oui; le courant est ordinairement de 2½ milles à l'heure, d'après une expérience j'ai faite, en jettant un billot à l'eau, et en mesurant sa vitesse sur la terre ferme.

Réponse à la 63^e Q.—On peut rendre cette entrée très sûre au moyen de l'art.

Réponse à la 78^e Q.—Le haut des bas-fonds consiste en gros cailloux (non des rochers), ensuite Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Rép. à la 83^e Q.—Quant à l'autre extrémité du canal, je n'en puis pas parler; à l'extrémité inférieure, les glaces partent à Beauharnois le printemps douze à quinze jours plutôt qu'aux Cascades; et l'automne elles se forment plutôt aussi aux Cascades.

Réponse à la 62^e Q.—Oui, on peut monter en aucun tems à la perche.

Réponse à la 104^e Q.—Oui.

Réponse à la 112^e Q.—Je ne puis le dire.

Question 149.—Vous dites que vous avez mesuré la profondeur du chenal avec la sonde, combien de fois avez-vous sondé dans une minute?—Je sondais environ tous les 180 pieds.

150.—Vous dites que les barges peuvent descendre à travers les bas-fonds, en avez-vous jamais vu descendre?—Je n'en ai jamais vu descendre, mais j'ai vu des petites barges de bois, dites *Durham Rafts*, du côté du sud.

Réponse à la 128^e Q.—Je ne puis dire de quelle nature est le fond; mais il y a de gros cailloux à l'entour de l'île.

Pierre Leduc, père, est appelé et interrogé :

Réponse à la Q. No. 1.—Je réside à St. Théophile, vis-à-vis les Cédres, je suis cultivateur, et pilote depuis 30 ans, je n'ai aucun intérêt dans le canal.

Réponse à la 2^e Q.—Oui.

Rép. à la 5^e Q.—Je connais très bien cette pointe.

Rép. à la 11^e Q.—Je passe par ce chenal 3 ou 4 fois la semaine. J'ai conduit plusieurs radeaux de l'extrémité supérieure du fleuve vis-à-vis la Grosse Pointe et de la baie de Hungry, et j'ai passé par le chenal du sud; j'en ai encore conduit un il n'y a pas plus de deux ou trois semaines; je considère qu'il n'y a pas plus de danger en cet endroit, pendant une tempête, que partout ailleurs; je me suis souvent trouvé là avec un radeau pendant le gros vent. J'étais du nombre de ceux qui ont sondé les bas-fonds, et nulle part nous n'avons trouvé moins de 8½ pieds d'eau.

Question 151.—Entreprendriez-vous demain de descendre un bateau-à-vapeur tirant 8 pieds d'eau par le chenal du sud, et de vous rendre responsable des dommages s'il arrivait quelque accident?—Je l'entreprendrais volontiers, s'il y avait des bouées dans le canal.

Réponse à la 24^e Q.—Oui, car au moyen de l'île aux Chats, il est à l'abri du vent.

Question 152.—Vous avez dit que vous entreprendriez de descendre un bateau-à-vapeur tirant 8 pieds d'eau; croyez-vous qu'un bâtiment du même tirant d'eau, pourrait descendre en sûreté à pleine voile?—Oui, si le vent était favorable.

Réponse à la 63^e Q.—Elle ne peut pas l'être mieux.

Réponse à la 114^e Q.—Sans doute.

Réponse à la 83^e Q.—La différence est de trois semaines en faveur de la rive sud, le printemps et l'automne.

Q. 153.—Pensez-vous que les ancres d'un bâtiment pourraient tenir près ou dans un rayon de 6 milles de la Grosse pointe sur la rive sud, si le vent soufflait du

Appendice (Z.)
12 Octobre

ou N. O. ou N. E., avec autant de sûreté que sur la rive nord, avec les mêmes vents ?—Je pense que les ancras d'un bâtiment peuvent résister tout aussi bien d'un côté que de l'autre. Je m'y suis moi-même arrêté avec des radeaux sans le moindre accident.

Pierre Leduc, fils, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je suis cultivateur et réside à St. Timothé ; je ne suis pas pilote, mais j'ai été employé sur le fleuve par des ingénieurs.

Réponse à la 2e Q.—Oui.

Réponse à la 5e Q.—Oui.

Réponse à la 11e Q.—J'ai passé par le chenal en canot et sur des radeaux ; j'y ai aussi passé avec des ingénieurs ; j'ai trouvé, en sondant, onze pieds d'eau à un arpent et demi du bas-fond. Du milieu de la rivière, j'ai laissé dériver le canot, et il est descendu par le chenal du sud. J'ai trouvé là pas moins de 8 pieds et demi d'eau, et en d'autres places plus bas, de 11 à 20 pieds d'eau. D'après la connaissance que j'ai du chenal, je considère qu'il peut offrir un passage sûr aux grandes barges. Si les personnes qui conduisaient le bateau à vapeur, lorsqu'il a échoué, avaient tenu le chenal, il serait descendu sans accident.

Réponse à la 17e Q.—Je pourrais descendre une barge tirant 8 pieds d'eau, par ce chenal.

Réponse à la 104e Q.—On ne pourrait en trouver un meilleur.

Réponse à la 114e Q.—Certainement.

Réponse à la 63e Q.—Oui.

Réponse à la 24e Q.—Oui.

Réponse à la 24e Q.—Oui.

Rép. à la 83e Q.—À l'extrémité est du canal, la glace part de 2 à 3 semaines plutôt sur la rive sud ; à l'ouest c'est à peu près la même chose des deux côtés ; il y a à peu près la même différence, l'automne, quand les glaces se forment.

Charles Laroque, écuyer, est appelé et interrogé :

Réponse à la Q. No. 1.—Charles Laroque.—Je réside à la rivière St. Louis, près de St. Timothé ; je suis marchand et n'ai point d'intérêt dans le canal Beauharnois.

Réponse à la 2e Q.—Oui.

Réponse à la 5e Q.—Oui.

Réponse à la 11e Q.—J'ai passé dans le chenal dans une barge qui tirait 4 pieds d'eau.

Réponse à la 17e Q.—Je ne puis le dire, ne l'ayant jamais sondé.

Réponse à la 104 Q.—D'après l'apparence des bouillons sur l'eau, je crois qu'on peut y trouver un bon chenal.

Réponse à la 24e Q.—Oui.

Réponse à la 63e Q.—L'entrée est excellente.

Réponse à la 83e Q.—Je ne puis rien dire par rapport à l'entrée ouest à l'autre extrémité, il y a une différence de dix à quinze jours en faveur du côté sud le printemps.

Réponse à la 114e Q.—Certainement.

Le président a mis devant le Comité une lettre reçue du greffier du Conseil exécutif, avec une copie

du rapport d'un comité de ce conseil, touchant l'extension des améliorations publiques. (Appendice No. 24.)

Aussi, une lettre reçue du secrétaire du Bureau des travaux publics, touchant la détention des témoins à transquestionner par le Président de ce Bureau. (Appendice No. 25.)

Jeudi, 6 octobre, 1842.

Salomon Y. Chesley, écuyer, membre de la chambre, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je suis membre de l'Assemblée législative pour la ville de Cornwall, où je demeure depuis 42 ans.

Question 154.—Avez-vous examiné personnellement l'entrée du canal Beauharnois, entre la Grosse Pointe et l'île aux Chats, et décrivez-la ?—Oui ; en deux occasions différentes l'été dernier. J'ai trouvé le chenal excessivement tortueux avec un courant de 3 milles à l'heure, suivant moi. J'ai découvert dans l'entrée ce que je regarde comme sept bas-fonds différents, et de gros cailloux innombrables sur et entre ces fonds. Quant à celui qui est donné par les ingénieurs, comme chenal du milieu, et qui est indiqué par des bouées, j'ai trouvé qu'il formait un angle d'au moins quarante degrés nord, et qu'il s'étendait du haut de la pointe à Chartier presque dans la direction de l'île aux Chats. Il y a un grand bas-fond qui me paraît couper le chenal, et qui n'est pas indiqué dans le plan de M. Rubidge.

155.—Savez-vous quelle largeur il y a de la Grosse Pointe au bas-fond qui n'est pas bien indiqué suivant vous ?—D'après ce que j'en puis juger, je croirais qu'il y a un mille entre la Grosse Pointe et l'île aux Chats ; l'extrémité sud du bas-fond est à environ un tiers de mille de la Grosse Pointe ; il peut y avoir plus. Je crois qu'il est justement dans l'endroit où passerait un bateau qui descendrait le lac et se dirigerait à ce point du fleuve. Je regarde le bas-fond comme étant extrêmement dangereux parcequ'il est caché ; et le fort courant qui sort de la baie de Hungry, avec le vent S. O., en rendrait l'entrée très dangereuse aux bateaux. Je ne crois pas néanmoins que ce vent soit celui qui règne ordinairement. Je regarde cette partie du fleuve comme plus exposée aux vents d'ouest que toutes les autres. L'extrémité sud du bas-fond est celle où il y a le moins d'eau ; dans plusieurs endroits, il n'y avait pas plus que trois pieds d'eau.

Réponse à la 48e Q.—Je ne la crois pas exacte ; elle ne contient pas tous les bas-fonds que j'y ai trouvés. Je n'ai pas trouvé plus de 3½ pieds d'eau dans quarante endroits différents, tandis qu'il n'y en a que deux d'indiqués dans la carte ; sur le bas-fond où passe la ligne supérieure des sondes, au lieu de huit pieds comme il y est marqué, j'y ai trouvé de 3½ pieds à 9 pieds d'eau. À partir de la pointe à Chartier en gagnant la ligne rouge la plus au sud, j'ai suivi un bas-fond en forme de croissant, sur lequel j'ai trouvé 3½ pieds d'eau en plusieurs endroits. Dans le chenal central, j'ai découvert un fond plat sur lequel il y avait 8½ pieds en descendant jusqu'au coude décrit dans mes premières réponses.

156.—Vous dites que vous n'avez pas eu les moyens de mesurer les distances, quels moyens aviez-vous de mesurer la profondeur de l'eau, aviez-vous une sonde, et avez-vous tenu note de vos sondes et pouvez-vous fournir ces notes au Comité ?—J'ai pris une barre de fer de 5 huitièmes de pouce carré échelonnée en pieds avec de la peinture blanche, avec deux règles de bois de douze pieds de longueur partagées aussi en pieds. Le bateau était sous ma direction. La première fois que nous

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

avons fait des sondes, nous avons traversé le fleuve en cinq différents endroits. La seconde fois, le chenal du milieu était alors indiqué par des bouées, nous montâmes à son extrémité supérieure et le suivîmes en descendant : nous débarquâmes sur l'île aux Chats, et suivîmes les lieux les plus profonds du fleuve que nous pûmes trouver, en remontant vers les bas-fonds les plus hauts du côté nord du chenal indiqué dans la carte. Nous suivîmes ce bas-fond en sondant, traversâmes à celui du milieu et descendîmes le chenal.

157.—Connaissez-vous bien, au côté nord du lac, l'emplacement où est le débarcadère des bateaux-à-vapeur et le voisinage, et dites au comité quelle y est la rapidité du courant ; et si, sous d'autres rapports, cet endroit est d'un accès plus facile pour l'entrée d'un canal, que la rive sud du fleuve?—Je le connais bien : dans la baie de McDonnell l'eau est presque dormante. Je crois que l'accès en est parfaitement libre ; l'entrée du côté sud ne lui est pas comparable.

Alexander McLean, écuyer, membre de la chambre, est comparu devant le comité, et a déclaré ce qui suit :

J'ai visité l'entrée du canal avec *M. Chesley*, expressément pour m'en former une opinion moi-même, et le témoignage de ce monsieur m'ayant été lu, je concours généralement dans ce qu'il dit ; mais il est entré dans plus de détails que je ne pourrais le faire moi-même.

Question 158.—Qui vous accompagnait vous et *M. Chesley*, quand vous avez été examiner l'entrée du canal?—Le capitaine *Sterns* du bateau-à-vapeur, La-Plante, le pilote, *M. William Roebuck*, le docteur *Loy*, *M. Robert McIntyre*, et les bateliers.

Thomas A. Begley, écuyer, est comparu de nouveau devant le comité, et a remis les documents suivants, qu'il avait préparés à sa demande : (Documents 26 à 30, inclusivement, de l'appendice.)

M. Begley continue d'être interrogé :

Question 159.—Produisez le rapport auquel fait allusion celui du président du Bureau des travaux publics, en date du 1er août dernier?—Je ne connais point d'autre rapport que celui que j'ai donné ce matin, numéro 29.

160.—Dans ce rapport, sont indiquées plusieurs études et estimations faites par ceux qui y sont nommés, pouvez-vous informer le comité si le président lui-même, a examiné personnellement, les deux côtés du fleuve, relativement à l'entreprise actuelle, et quand l'a-t-il fait?—Je ne puis le dire, parceque je n'accompagne pas *M. Killaly* quand il quitte la ville.

161.—Les extraits, que vous avez déposés sur la table, forment-ils les seules entrées dans vos registres des procédés du Bureau des travaux publics sur le canal de Beauharnois?—Avec ceux que j'ai donnés précédemment.

162.—Voulez-vous dire quels sont les noms des membres du Bureau des travaux publics?—*MM. Killaly*, (président), *Harrison* et *Davidson*.

163.—Voulez-vous voir dans vos registres combien le Bureau s'est assemblé de fois, au sujet du canal Beauharnois?—J'ai déjà répondu à cette question, les assemblées n'ont pas été enrégistrées.

164.—Avant qu'il ait été fait aucune dépense pour le canal Beauharnois, le sujet a-t-il été soumis au Bureau, et le Bureau a-t-il donné des ordres pour payer cette dépense?—(Cette question a été rejetée

par le comité, parcequ'elle outre-passait les pouvoirs qui lui étaient confiés.)

165.—Tenez-vous un livre dans lequel sont entrées toutes les autorisations de paiement de deniers pour le canal Beauharnois?—(Question rejetée pour la même raison que la précédente.)

Samuel Keeser, écuyer, ingénieur civil, est appelé interrogé.

Réponse à la question 1.—Je suis ingénieur du Bureau des travaux publics.

Question 166.—Pouvez-vous indiquer brièvement les items qui forment la grande différence entre vos estimations pour les deux canaux, l'un sur la rive sud et l'autre sur la rive nord, au bas du lac St. François?—Qui ; excavation, digues particulièrement dans la rivière Ottawa, contre-fossés, (il n'y en a pas du côté du sud) fossés et clôture, (le canal est 3 milles plus long du côté du nord que du côté du sud), maisons d'éclusiers, maisons de gardes de ponts, dommages à la propriété, écluses (plus dispendieuses du côté du nord que du côté du sud), batardeaux (il en faudrait un de plus du côté du nord que du côté du sud), mur de protection sur la rive de l'Ottawa ; voilà les principaux items.

167.—Voulez-vous dire au comité quelle est votre opinion de l'exactitude généralement de la carte de *M. Thompson*, et si vous avez trouvé les sondes et les largeurs du fleuve bien correctes?—Quant à la situation du bas-fond du milieu, la carte de *M. Thompson* est exacte ; mais je n'ai pas trouvé les mêmes profondeurs d'eau. L'exploration de *M. Thompson* a été faite en 1839, dans les hautes eaux ; j'ai fait mes sondes presque dans les plus basses eaux.

168.—Pouvez-vous dire positivement quelle est la vitesse du courant de la Grosse Pointe à celle de *McPherson*?—Non, pas d'après mon propre mesurage.

169.—Quand avez-vous donné au Bureau des travaux publics votre opinion finale en faveur de l'adoption de la rive sud?—En février dernier.

170.—Sous quels points de vue pensez-vous que le rapport de *M. Casey* soit defectueux?—Parceque d'après sa propre confession, il n'a pas fait une étude complète, ni une estimation du coût total de la rive nord, sans quoi je pense qu'il est impossible de faire une juste comparaison entre le coût de chaque rive. Je ne crois pas même que dans l'estimé partiel qu'il a fourni, les quantités d'excavation et de digues soient suffisantes ; et je sais que ses plans et sections sont incorrects. (Le témoin a montré, d'après son plan du 5 juillet dernier, que les directions du ravin sont inexactes dans celui de *M. Casey*.) *M. Casey* ne parle pas des difficultés qu'il y a à surmonter en entrant dans le lac St. Louis, point qui forme un item très considérable dans mon estimation. Son rapport renferme très peu d'information sur le sujet qui nous occupe ; son but, avoué, c'est de prouver que le Bureau des travaux publics est dans l'erreur, en disant que le canal coûtera £100,000 de plus du côté du nord que du côté du sud, et il entreprend cette tâche sans avoir examiné les deux rives, comme il est évident qu'il devait le faire, et même sans avoir examiné complètement la rive nord, et en avoir fait une évaluation parfaite.

171.—Êtes-vous d'opinion qu'il avait les moyens de faire une évaluation d'après les rapports que vous avez vus?—Je suis d'opinion qu'il n'avait pas les moyens de le faire.

172.—Quelle est la différence du niveau entre les deux côtés du fleuve, et pourquoi faites-vous un estimé pour dix écluses du côté du nord, et seulement

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

pour neuf du côté du sud ?—La différence du niveau n'est que de 6 pouces ; mais d'après la nature particulière du terrain du côté du nord, il est nécessaire en entrant dans le lac St. Louis, de faire une écluse de six pieds de chute et une autre de neuf ; de sorte que si le nombre des écluses était le même du côté du nord que du côté du sud, il y en aurait quelques unes qui auraient nécessairement plus de onze pieds de chute, ce qui serait dangereux, selon moi. Ce qu'il y a de particulier dans le terrain en question, c'est que l'eau à l'embouchure de la Quinchien, et pendant une grande distance en descendant le lac St. Louis, n'a qu'une moyenne de 4 à 6 pieds de profondeur, et je conçois que le meilleur moyen de surmonter ici la difficulté, c'est de construire une digue parallèle au rivage pour élever l'eau de six pieds ; je parle de ce moyen pour éviter une excavation sous l'eau, et l'épuisement d'une très longue section de canal, qui serait nécessaire par l'autre plan. La digue aurait 3700 pieds de longueur.

173.—Quelle épargne serait-on, selon votre estimation, si le côté nord était adopté, et le canal fait dans le ravin ?—Je n'ai pas fait d'estimation ; mais quand bien même l'on devrait se servir du ravin en y faisant des barrages, je pense que les travaux à faire, et qui seraient, dans mon opinion, indispensables, égaleraient presque, s'ils ne l'égalaient pas tout à fait, la somme de l'épargne.

Réponse à la question 123.—Oui, cela est inclus dans mon estimation qui est devant vous.

174.—Pourriez-vous obtenir une eau paisible pour la navigation, entre la pointe McPherson et le lac St. François, en plaçant un barrage au-dessous de la pointe, et un autre entre la Grande Ile et l'île aux Chats, et quelle en serait la dépense probable ?—Oui, certainement ; mais je ne puis dire qu'elle en serait la dépense probable.

175.—Un chemin de halage depuis la pointe McPherson obvierait-il, dans votre opinion, aux désavantages d'avoir l'entrée là, et quelle en serait la dépense probable ?—Je pense que le chemin de halage obvierait entièrement aux difficultés. On en trouvera une estimation de la dépense probable dans mon estimé.

176.—Quelle serait, dans votre opinion, la dépense probable pour continuer le canal jusqu'à un point dans le lac où l'on trouverait une bonne entrée dans l'eau paisible ?—Elle ne serait pas de beaucoup moins de £20,000.

177.—Croyez-vous que la terminaison du canal soit aussi bien placée là, que dans le lieu qu'on a choisi ?—Oui, mais pas mieux.

Réponse à la 120e. Q.—Oui, je le crois.

Ques. 178.—Savez-vous s'il y a un bas-fond sur la route de la Grosse Ile à l'île aux Chats, qui ne soit pas dans la carte ?—Oui, il y a des bas-fonds qui ne sont pas indiqués dans la carte, parce qu'ils ne nuisent pas à la navigation.

179.—Avez-vous fait les sondes qui sont notées dans le plan de M. Rubidge, et pouvez-vous répondre de leur exactitude ?—Je les ai faites et je réponds de leur exactitude.

180.—Vous dites que le canal, du côté du sud, est de 3 milles plus court que du côté du nord, si cependant il était continué jusque dans l'eau dormante, c'est à dire, jusqu'ou l'eau est comparativement tranquille dans le lac St. François, quelle serait alors la différence de longueur ?—Un mille seulement en faveur du côté sud.

181.—Faudrait-il faire les deux milles additionnels dans le roc, ou dans un terrain mou ?—Je n'ai

pas examiné les lieux ; mais je pense que la plus grande partie de la fouille serait dans la terre et les cailloux.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

182.—Quelle est la nature du sol à la pointe McPherson, où aboutit maintenant le canal ?—Le sol est argileux avec quelques cailloux.

183.—Entre vos calculs et ceux de M. Casey de la quantité d'excavation à faire, il y a une différence (du côté du nord) d'un million de verges cubes, d'où provient cette différence ?—Elle provient d'abord de ce que M. Casey a fait ses calculs pour une excavation moins profonde que la mienne. Je vois en effet, en comparant sa section avec la mienne, faite en juillet dernier, qu'elle n'indique pas une excavation aussi profonde. En second lieu, en faisant passer le canal par le ravin, comme il le prétend, il évite encore du creusage, tandis que moi, je continue mon canal le long du ravin sans l'y faire descendre ; et qu'en le creusant sur le bord, j'évite la nécessité d'avoir un contre-fossés à chaque écluse. Enfin, il ne parle pas de l'excavation sous l'eau, ni de la digue qui est nécessaire à l'extrémité inférieure du canal.

184.—Le plan que vous avez exhibé est daté du 5 juillet, 1842, comment se fait-il que la rive sud ait été adoptée avant que cette étude ait été faite ?—Je ne sache pas que je puisse répondre relativement à la décision du Bureau des travaux publics.

185.—Toutes les écluses du côté du nord ne peuvent-elles pas être placées dans le ravin, ou au-dessous, si les nivellements de M. Casey sont exacts ?—Oui.

186.—Pourquoi une écluse additionnelle serait-elle nécessaire du côté du nord ?—J'ai déjà répondu à cette question.

187.—Vous dites qu'un chemin de halage serait nécessaire, depuis la pointe McPherson, pour surmonter les obstacles entre cette pointe et le lac, pourquoi donc le canal, du côté du nord, ne se terminerait-il pas aux écluses du Coteau du lac, et un chemin de halage ne serait-il pas fait depuis les écluses jusqu'au lac, afin de rendre ainsi le canal plus court du côté du nord que du côté du sud ?—Parce que le courant du côté du nord est beaucoup plus fort que du côté du sud.

188.—Quelle est la rapidité du courant entre les écluses du Gouvernement au Coteau du lac et le lac St. François ?—

Je n'ai pas constaté actuellement la rapidité du courant ; mais d'après l'apparence je crois qu'elle est de 4 à 7 milles à l'heure.

189.—Savez-vous que, depuis des années, on remorque des bateaux depuis l'écluse jusqu'au lac ?—Oui.

Vendredi, 7 Octobre, 1842.

L'Hon. R. M. Harwood, est appelé et interrogé :

Réponse à la Ques. 1. Je suis seigneur de Vaudreuil, où je réside.

190.—Vos intérêts privés seraient-ils favorisés par la construction d'un canal du côté du nord, et de quelle manière le seraient-ils ?—Ils ne pourraient l'être qu'à mon désavantage. D'abord je ne possède aucune propriété sur toute la ligne du canal, et la raison pourquoi je pense qu'ils le seraient à mon désavantage, c'est qu'un canal, fait dans l'endroit recommandé dans le rapport de M. Casey, créerait des pouvoirs d'eau considérables sur la rivière Delisle et la rivière Rouge, en opposition aux ouvrages hydrauliques que je fais maintenant aux Cascades et

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

par le moyen des quels le marché serait encombré de certains produits, &c. Je pense que la construction du canal n'augmentera pas la valeur même des terrains dans les villages où il passera. Je veux dire que je n'ai pas de terre en ma possession sur la ligne du canal, ou de la digue aux Cascades, car je pense que la sortie serait dans l'eau profonde vis-à-vis du canal actuel; et le gouvernement possède tout le terrain de chaque côté du canal sur une largeur de 200 pieds. On ne gagnerait rien à pousser le canal plus bas, car la glace est toute partie, vis-à-vis de l'embouchure du canal des Cascades, avant que les canaux intérieurs soient ouverts et libres de glace et de neige, du côté du nord ou du côté du sud; car quelle raison avons-nous d'espérer que des canaux intérieurs, creusés avant dans le sol, soient ouverts avant celui de Lachine, ou le canal de l'ouest dans les États-Unis. Depuis plusieurs années, j'ai remarqué que le fleuve est libre de glace au Lac des deux Montagnes et ici, aux Cascades, avant qu'une barge puisse descendre le canal de Lachine, et même, je crois, presque toujours avant que les barges puissent naviguer sur le canal de l'ouest.

191.—Avez-vous examiné les études et rapports officiels du bureau des travaux publics, ou de ses ingénieurs, sur les lignes de canal sur les deux rives, au Coteau du lac et vis-à-vis?—J'ai lu ce matin pour la première fois les rapports officiels de Samuel Keefer, Coyer, ingénieur du Bureau des travaux publics, sur le coût probable de la construction d'un canal, sur la rive sud et sur la rive nord, datés du Bureau des travaux publics à Kingston, le 1^r octobre, 1842.

192.—Avez-vous des doutes sur l'exactitude d'une étude et d'un rapport faits à l'ordre du Bureau des travaux publics, et pourquoi?—J'ai douté de l'exactitude d'une étude et d'un rapport faits, par ordre du bureau des travaux publics, par M. Keefer de la ligne d'un canal sur la rive nord, depuis le lac St. François par le ravin jusqu'au lac St. Louis, après avoir lu une lettre, datée le 1^r août 1842, de l'Hon. Hamilton H. Killaly, Président du Bureau des travaux publics, dans laquelle il dit que, d'après le rapport de M. Keefer, la ligne du canal que je lui ai indiquée, coûterait £64,989, de plus que le coût estimé du canal intérieur de M. Mills.

193.—Avez-vous vu une lettre, datée du 1^r août, 1842, de Hamilton H. Killaly, Coyer, Président du Bureau des travaux publics, transmise à M. Simpson du Coteau du lac, touchant le canal Beauharnois, et les faits qui y sont mentionnés sont-ils exacts, sinon, dites en quoi ils ne le sont pas?—J'ai vu cette lettre dans la Gazette de Montréal, du 11 d'août dernier, et je crois que M. Killaly, est dans l'erreur lorsqu'il dit que "la première étude a été faite il y a vingt ans par un ingénieur français qui, ayant examiné généralement les deux rives du fleuve, adopta la rive sud pour le canal;" car d'après ce que j'ai pu apprendre, l'étude, en question a été faite par un arpenteur canadien, et non pas par un ingénieur français, et elle le fut aux frais du seigneur de Beauharnois, et resta confinée au côté sud. M. Killaly, dans ses observations, sur la route de M. Mills par le fleuve, dit que les objections qu'il y a contre ce plan, sont exposées avec beaucoup de force dans les rapports de Messrs. Baird et Stevenson; et que leurs raisonnements sont, selon lui, invincibles. L'entrée du canal est représentée comme étant obstruée de bas-fonds, et sur la rive sous le vent du lac St. François. Je pense qu'il n'est pas juste que M. Killaly donne l'appui de son opinion, comme président du Bureau des travaux publics, aux rapports de M. Stevenson et de M. Baird, en les supposant parfaitement exacts, relativement aux bas-fonds dont il y est parlé; car il devait savoir que les études de M. Baird et de M. Stevenson avaient été faites *en partie*, il y a bien des années, aux frais du propriétaire de Beauharnois; et que celle de M. Mills

a été exécutée en vertu d'un acte public; cet ingénieur a trouvé l'entrée bonne, et il n'y a pas de doute qu'elle l'est en effet, comme il le dit.—C'est une erreur aussi que d'avancer que la rive nord-est la rive sous le vent, lorsque l'on sait que les vents qui règnent le plus souvent sont ceux du nord, du nord-est et du nord-ouest. Les vents du sud sont généralement modérés dans cette partie du pays. C'est une erreur que de dire en parlant de la route intérieure de M. Mills, "que M. Mills n'a pas recommandé lui-même cette ligne, et entre aux objections pratiques, qu'il faudrait peut-être réunir toutes les écluses (82 pieds de hauteur)" dans un même endroit," tandis que M. Mills, d'après ses rapports publiés, les plaçait ainsi:—

4 écluses de 8 pieds de chute séparées le unes des autres.

3 écluses de 8 pieds de chute accolées

2 do. do. do. accolées.

1 do. de 10 pieds de chute, et qu'il était impossible, à cause du niveau du terrain, de réunir toutes les écluses dans un seul lieu, ou dans l'espace de quelques milles; et que M. Mills n'a pas recommandé la route intérieure, parcequ'il préférerait recommander celle du fleuve, et qu'il a, d'ailleurs, déclaré dans le même rapport, que pour un canal intérieur d'un lac à l'autre, il la croyait la meilleure que l'on put trouver, et préférable à celle du côté de Beauharnois; car en parlant de ce côté, M. Mills dit: "je crois que le canal serait plus long par cette route, et quoique très praticable, elle ne possède aucun avantage ni facilité extraordinaire de construction." Il n'est pas juste, ni digne de la haute position du président du Bureau des travaux publics, de faire une comparaison entre le coût d'un canal qu'on bâtit du côté du sud, et celui d'un canal du côté du nord, et de le comparer ensuite avec la ligne du ravin pour montrer une différence de £104,932, en faveur du côté du sud, en supposant l'estimation de M. Keefer, exacte, pour cette route; estimation que M. Casey a démontrée être excessivement erronée, tandis que dans la même lettre M. Killaly déclare que la ligne du ravin coûtera £64,989, de plus que celle de M. Mills, dans l'intérieur. Il veut faire voir par là que l'estimation de M. Mills, faite par ordre de la législature, pour la rive nord depuis l'eau tranquille du lac St. François, jusque dans l'eau tranquille du lac St. Louis, est seulement de £39,943, de plus que le coût d'un canal sur la rive sud, estimé par M. Stevenson, par ordre du seigneur de Beauharnois, depuis les grands écoulements, en bas du lac St. François, jusqu'à un point du lac St. Louis où l'on peut pas considérer l'eau tranquille. M. Killaly dit que la 7^e étude a été faite du côté sud par M. Keefer, en mars dernier, et qu'elle a confirmé complètement la 5^e. La huitième a été faite en avril dernier par M. Tate, et s'accorde aussi avec celles de MM. Baird, Keefer et Stevenson; et la cinquième dont on vient de parler. Il me paraît à moi entièrement impossible qu'un ingénieur pût à cette saison de l'année, en venir à aucune conclusion, attendu que le pays était couvert de neige ou le sol gelé, et encore moins trouver la ligne particulière tirée il y a tant d'années par M. Stevenson. M. Killaly n'était pas, en conséquence, autorisé à dire que ces études étaient une confirmation de la cinquième. Si l'estimé de M. Keefer que j'ai maintenant devant moi, datée de Kingston le 1^r octobre 1842, a été faite à cette époque, je ne puis m'imaginer comment il a pu découvrir si le sol qu'il y avait à fouiller, était du roc ou de la glaise; car il n'a pas fait creuser de trous pour le savoir, ainsi que je m'en suis assuré. Si M. Tate était aussi inexact dans son étude de la ligne de terre, qu'il l'est dans celle de l'eau, faite d'après la carte de M. Keefer, je ne vois pas comment il aurait pu confirmer l'étude de M. Stevenson; car M. Tate dit qu'il y a trois entrées de 600 à 1200 pieds de largeur chacune; et de 12 à 20 pieds de profondeur, terme moyen, suivant ce que rapporte

Appendice
(Z.)

19 Octobre.

Appendice (Z.)
12 Octobre.
M. Killaly dans sa lettre; et ce Monsieur donne cette assertion pour une réfutation complète de la représentation que nous avons faite au Gouverneur-général, qu'il n'y avait pas d'entrée dans le lac St. François pour un canal du côté du sud.

194.—Avez-vous indiqué une ligne de canal à M. Keefer du côté du nord, et M. Keefer a-t-il suivi la ligne que vous lui avez indiquée?—D'après l'assurance réitérée que j'ai donnée au Gouverneur-général, que le Bureau des travaux publics n'avait pas examiné ni étudié le terrain de la rive nord, et qu'il y avait un ravin dont on pouvait tirer le parti le plus avantageux, M. Keefer reçut ordre de faire l'étude de la ligne de canal que je lui indiquerais, ainsi qu'il m'en informa par une lettre, dans laquelle il me pria de le rencontrer au Coteau du lac. Il me fut alors impossible de décider, si l'on devait prendre avantage de certaines basses terres qui s'étendaient dans la direction voulue, ou si l'on devait suivre les terres élevées, à moins que l'on ne me permit de connaître la différence de niveau entre le lac et le terrain où nous étions; ce que M. Keefer me refusa. Je lui donnai alors des instructions écrites, dont voici autant que je puis me le rappeler, le résumé: Commencer le canal dans les eaux navigables du lac, ou près du débarcadère des bateaux-à-vapeur, et le faire passer, en faisant le moins d'excavation possible, à l'extrémité supérieure du grand ravin, derrière l'église des Cèdres, et de là par le ravin jusqu'au lac St. Louis. D'après le rapport de l'étude qu'il a faite, ou M. Keefer n'a pas fait passer la ligne dans les endroits où il y aurait le moins d'excavation à faire, ou ses calculs de la quantité de verges qu'il y a à fouiller, sont très inexacts; loin d'être satisfaits du rapport mentionné dans la lettre de M. Killaly du 17 août dernier, nous avons employé M. Casey à faire une nouvelle étude, dont les plans et estimation sont en votre possession, et suivant lui, la somme d'excavation serait d'un million de verges de moins que suivant M. Keefer. Il faut donc que cet ingénieur n'ait pas suivi exactement la ligne que je lui ai indiquée, ou il n'y aurait pas tant de différence.

195.—Quelle est la nature du ravin, et des excavations de la ligne étudiée par M. Casey?—Le ravin que j'ai vu à ses deux extrémités, et à plusieurs endroits vers le centre, est particulièrement adapté à la construction d'un canal, et assez grand pour le passage d'aucun pyroscaphe. Les côtés n'y seraient pas exposés à des dommages comme les digues d'un canal creusé. Il va en pente graduelle et unie comme on le voit par le plan de M. Casey. Il y coule aussi peu d'eau, comme il est évident par le peu de longueur et d'élevation du pont, pour le traverser, sur le chemin de St. Antoine. Cela vient de ce qu'il y a un autre ravin, un mille plus haut, qui arrête les eaux des terres de l'intérieur. Au fond du ravin, est la ferme de M. Robertson; et sur celle qui la joint, il y a beaucoup de pierre, bonne au moins pour les masses de maçonnerie, et peut-être pour les écluses. Je suis sûr, qu'à partir de la rivière Delisle jusqu'au bout de l'excavation, dans le plan de M. Casey, on ne trouvera que du sable et de l'argile de l'espèce la plus facile à creuser; les fossés et les puits des habitants en font foi.

196.—Le Col. Phillpotts a-t-il, à votre connaissance, fait actuellement une étude du terrain au côté nord, pour l'autoriser à dire qu'on évaluant à une peu moins de £500,000, ce que M. Mills évalue à £235,782, il ne choisirait qu'avec répugnance la meilleure ligne de canal que puisse offrir la rive nord?—Je n'ai pas connaissance que le Col. Phillpotts ait jamais fait actuellement une étude du terrain de la rive nord; et je crois qu'il n'aurait pas pu la faire, sans que j'en eusse eu connaissance. Peu de tems avant son départ de ce pays, il vint me voir, à Vaudreuil, et pendant le diner, notre conversation

roula principalement sur les améliorations du St. Laurent; et si je me le rappelle bien, il s'exprima en faveur du canal que M. Mills proposait de construire sur le St. Laurent. Je ne puis concilier cette opinion avec celle qu'il a émise depuis, suivant la lettre de M. Killaly, sur l'immense dépense que coûterait ce canal. S'il eut eu étudié le terrain à cette époque, je suis certain qu'il m'en aurait parlé. Il n'y a pas d'ingénieur qui, ayant examiné la ligne de terre, ne lui donnât la préférence sur celle du rivage, s'il croyait que cette dernière ligne ne coûtât guère moins de £500,000.

John Davidson, écuyer, est appelé et interrogé:

Question 197.—Etes-vous un des membres du Bureau des travaux publics; et quand avez-vous été nommé?—Ma nomination a paru dans la gazette officielle vers le 14 décembre, 1841.

198.—Quels sont, selon vous, les devoirs d'un membre du Bureau des travaux publics?—Assister aux séances du Bureau, lorsqu'il en est requis.

199.—Voulez-vous dire combien de fois vous avez assisté aux séances du Bureau, au sujet du canal de Beauharnois?—Jamais.

200.—Avez-vous jamais été requis d'assister aux séances du Bureau des travaux publics au sujet du canal de Beauharnois?—Non; si j'avais reçu l'ordre d'assister dans le mois de juillet dernier, je n'aurais pu le faire, étant alors absent de Kingston.

201.—Voulez-vous dire combien de fois vous avez assisté aux séances du Bureau des travaux publics; et qui étaient présents à telles assemblées?—Je n'ai jamais été présent à aucune des séances du Bureau; j'étais membre du Bureau avant l'union, sous l'ordonnance du Bas-Canada, et l'ai toujours été depuis; mais je n'ai jamais été requis officiellement d'assister à aucune des séances du Bureau.

202.—L'acte qui établit le Bureau des travaux publics, exige-t-il que le Bureau se rassemble?—Combien de membres forment un quorum; et pour quels objets se rassemble-t-il?—Si j'avais eu à prendre une part active aux affaires du Bureau, j'aurais étudié l'acte; mais ne l'ayant pas fait, je n'en connais pas les dispositions.

L'honorable *Hamilton H. Killaly*, est comparu de nouveau devant le Comité, et a présenté les documents suivants:

Rapport de M. H. G. Thompson, sur l'exploration du fleuve St. Laurent, entre le Coteau à Coulonge et le Coteau du Lac, daté le 22 septembre, 1836. (No. 31.)

Rapport de dito, sur l'étude de la rive du Saint-Laurent, entre les lacs St. François et St. Louis, daté le 31 décembre, 1836. (No. 32.)

William Roebuck, Ecuyer, est appelé de nouveau, et interrogé:

Question 203.—Quelle est la force du courant entre l'entrée supérieure du canal, au Coteau du Lac, et le quai des bateaux-à-vapeur plus haut?—La plus grande vélocité du courant n'exécède pas quatre milles à l'heure; dans bien des endroits, l'eau est presque dormante, et offre peu de résistance à un bateau qui remonte.

204.—Quelle est la distance entre ces points et l'eau profonde à distance convenable de remorquage de la rive.—La distance de ces points à l'eau profonde n'exécède pas 100 pieds, excepté dans un endroit, savoir: sur le bas-fond qui se trouve à la pointe McDonald; on pourrait facilement y construire un pont

Appendice (Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

comme on l'a déjà fait sur d'autre partie de la route: Les baies présentent de plus grandes difficultés, étant plus éloignées de l'eau profonde, et exigeant par conséquent une plus longue haussière de remorque.

205.—La rive nord du fleuve, entre ces points, offre-t-elle un terrain, aussi favorable pour construire un chemin de halage que la rive sud; et quels en seraient les frais?—N'était-ce la difficulté de l'entrée sur la rive sud, ce serait bien la meilleure place pour un chemin de halage, autant que je puis en juger; mais comme il y en a un sur la rive nord qui est déjà fait en grande partie, c'est là, selon moi, l'endroit le plus convenable de le placer. J'entreprendrais moi-même, pour la somme de trois mille louis, de faire un bon chemin de halage pour monter les bateaux, depuis le fort jusqu'aux eaux paisibles du lac, où les bateaux à vapeur pourraient venir les prendre pour les remorquer jusqu'au débarcadère actuel.

Réponse à la 173^e Q.—Je le crois, si l'on y construit une chaussée assez bonne pour élever l'eau, et lui faire détourner l'île aux Chats.

Réponse à la 175^e Q.—Je ne le pense pas.

Réponse à la 176^e Q.—Un tiers d'excavation de plus, sans compter les écluses.

Question 206.—Pensez-vous qu'il existe un bas-fond en ligne directe partant de la Grosse Pointe jusqu'au haut de l'île aux Chats; qui ne soit pas clairement indiqué sur le plan de M. Rubidge?—Oui.

207.—Ce bas-fond se trouverait-il sur la voie des bateaux qui descendent en ligne droite du lac St. François par le chenal du sud; et pouvez-vous dire à quelle distance de la Grosse Pointe se trouve l'extrémité sud de ce bas-fond?—Oui; et pour l'éviter, il faut longer de près la Grosse Pointe.

208.—Pensez-vous qu'en plaçant des fanaux sur la Grosse Pointe et la pointe McPherson, les bateaux pussent entrer dans le chenal du sud, s'il était creusé, et le canal achevé?—Non.

Réponse à la 108^e Q.—Il y a des vents à l'aide desquels il pourrait le faire; mais ce ne sont pas ces vents là qui règnent généralement.

Wm. R. Casey, écuyer, étant appelé, a ajouté les remarques suivantes à son premier témoignage.

Après avoir consulté l'estimation du Bureau des travaux publics, afin de répondre à la question qui m'a été faite quelques jours avant que ces documents aient été reçus, je vois que la ligne de canal sur laquelle le Bureau a basé son estimation, pour montrer qu'un canal, construit sur cette rive, coûterait £100,000 de plus que sur l'autre, estimation qui a réussi à faire approuver le choix de cette localité par le secrétaire d'état pour les colonies, je vois, dis-je, que cette ligne de canal est très inférieure à une autre qui lie les mêmes points, et qui est bien connue du Bureau des travaux publics.

Par la "ligne intérieure" qui a été étudiée, par ordre des commissaires en 1831, pour un canal de 100 pieds de large au fond, et de 10 pieds de profondeur, c.-à-d., un sixième plus large que le canal actuel, on trouve,

Excavations : verges cubes	2,788,913
Digues "	310,139
	<hr/>
	3,099,052
Un sixième de moins	516,508
	<hr/>
Total, ligne de 1833, verges cubes,	2,582,544

Dans la ligne du Bureau des travaux publics, on trouve,
Excavations : verges cubes 3,076,000
Digues " 289,066

Total, ligne de 1842. 3,365,066
Dito dito 1833, 2,562,544

Différence en faveur de la ligne de 1833, verg. cub. 792,522

(N.B.—Voir la "Note" annexée au document No. 22.)

A un chelin la verge, cela ferait près de £40,000; mais je laisse cette question de côté pour le présent.

Ce plan se trouve donc appuyé sur la supposition que le Bureau, après avoir examiné les localités sur l'une et l'autre rive, a adopté la meilleure ligne; car il n'y a pas plus de justice à attribuer à une ligne de canal des difficultés que l'on sait pouvoir éviter, que de trouver des avantages dans une autre, que l'on sait ne pouvoir réaliser. Vous voudrez bien remarquer que je fais ici particulièrement allusion aux études faites par ordre du gouvernement en 1833 et 1842, et dont les premières se trouvent confirmées par mes études de cette année même. La différence est assez frappante, tant sous le rapport de la dépense que sous celui de la localité; et j'y appelle instamment et respectueusement votre attention immédiate.

Samedi, 8 octobre, 1842.

L'honorable S. B. Harrison, membre de la Chambre, et secrétaire provincial du Canada ouest, est appelé et interrogé:

Réponse à la Q. 113.—J'ai été nommé membre du Bureau vers le 14 décembre, 1841.

Réponse à la Q. 197.—Le Bureau des travaux publics, c'est dans ma pensée, le gouvernement exécutif; l'intention d'abord était que le Bureau se composât des principaux officiers du gouvernement; le devoir de chaque membre du Bureau est de donner toutes les informations en son pouvoir, dans l'intérêt des travaux publics.

Quest. 209.—Considérez-vous que, comme membre du Bureau, vous soyez lié par l'acte d'incorporation?—Le Bureau des travaux publics étant une corporation, il va sans dire que les membres du Bureau sont liés par l'acte, en vertu duquel ils sont incorporés.

Réponse à la 199^e Q.—Je n'ai pas assisté régulièrement aux séances du Bureau à ce sujet.

Réponse à la Q. 200^e—Je n'ai pas assisté régulièrement.

Question 210.—Voulez-vous dire combien de fois vous avez assisté aux séances du Bureau des travaux publics; qui était présent à ces séances; et si la question du canal de Beauharnois y est venue sur le tapis?—Je n'ai pas assisté régulièrement aux séances du Bureau; mais j'ai souvent eu des entretiens avec le Président sur ce sujet, et sur d'autres questions relatives aux devoirs du Bureau.

Question 211^e.—Nommez les membres qui étaient présents aux entretiens dont vous venez de parler; dites si les plans et estimations ont été produits dans ces occasions, et où ces conversations ont eu lieu?—Les membres présents en général étaient le président et moi; plusieurs fois d'autres membres se sont trouvés présents; mais je ne puis pas dire leurs noms positivement.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

Question 212. Vous dites que M. Davidson est un des membres du Bureau des travaux publics, est-il aussi membre du conseil exécutif?—Non.

Question 213.—Comme membre du Bureau des travaux publics, avez-vous jamais parcouru les différentes lignes du canal, ou avez-vous jamais accompagné le président, quand l'inspection en a été faite?—Non, je n'ai jamais assisté aux inspections, et n'ai pas étudié la partie scientifique de ces différentes améliorations.

Question 214.—Le Bureau a-t-il présenté un rapport relativement à la ligne qu'il a choisie et adoptée; et étiez-vous présent quand ce rapport a été agréé par le Bureau?—Le Bureau a fait un rapport au Conseil; mais je n'étais pas présent quand ce rapport a été fait.

Question 215.—Pouvez-vous dire quels renseignements le Bureau avait devant lui, quand il a adopté ce rapport?—Je ne puis le dire.

Question 216.—Pouvez-vous informer le comité si le commandant des forces a été consulté, sur la convenance, au point de vue militaire, de placer le canal sur la rive sud du fleuve?—Je l'ignore.

Question 217.—Pouvez-vous dire dans quel tems ce rapport a été soumis au Gouverneur-général?—Non.

Question 218.—Si les discussions dont vous avez parlé, sur la question de savoir si le canal devait être construit sur la rive de Beauharnois, ont eu lieu dans le conseil exécutif, n'en trouverait-on pas les minutes dans les registres du conseil?—Non.

Question 219.—Le Gouvernement provincial a-t-il obtenu un emprunt de la Banque de la Cité, à l'effet de commencer le canal de Beauharnois?—Oui.

Question 220.—Veuillez dire au comité les conditions auxquelles il a obtenu cet emprunt?—Je ne puis le dire; le Receveur-général pourra vous donner ces renseignements.

Question 221.—D'après l'estimation de travaux publics qui accompagnait le message du Gouverneur-général, et qui a été soumise à la Législature l'année dernière, les travaux pour l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, entre le lac St. François et le lac St. Louis, ne devaient être commencés qu'en 1843, expliquez les motifs qui ont engagé à les commencer une année plutôt?—Les motifs, c'était la grande immigration à Montréal, ayant appris qu'on pouvait obtenir de l'argent de la Banque de la Cité pour cet objet, l'ordre a été donné de pousser immédiatement les travaux, afin de donner de l'emploi aux émigrés pauvres et indigents.

Question 222.—Qui en a fait la proposition?—M. le secrétaire Daly.

Question 223.—Avez-vous vu la carte de M. Rubidge que voici, avant qu'on ait pris la résolution de placer le canal sur la rive sud?—Non.

Réponse à la 203e Q.—L'acte parle pour lui-même. Le Bureau des travaux publics a toujours été considéré comme un département du gouvernement.

Question 224.—Les frais de voyage et déboursés sont remboursés aux membres du Bureau, en vertu de cet acte; vous a-t-il été payé quelque chose pour ces objets?—Non, pas pour les travaux qui sont sous la régie du Bureau.

John W. Dunscomb, Ecuyer, Membre du comité est interrogé: Appendice
(Z.)

225.—Pouvez-vous dire au comité qui a proposé ce prêt de la part de la Banque de la Cité?—C'est moi.

226.—En avez-vous fait la proposition par écrit?—Oui, le caissier l'a faite par écrit.

227.—A qui cette proposition a-t-elle été adressée?—au Receveur-général, je crois.

228.—Etes-vous un des directeurs de la Banque de la Cité, et étiez-vous présent lorsque l'argent a été donné?—Oui.

229.—Dites les conditions aux quelles ce prêt a été fait?—Cet argent devait être employé, selon les besoins du public, à construire un canal pour ouvrir la navigation entre les lacs St. François et St. Louis. Il était prêté à 6 pour cent d'intérêt; il devait être employé exclusivement à ces travaux, et payé en billets de Banque de la Cité.

230.—La localité, ou la ligne du canal, où cet argent devait être employé, a-t-elle été le sujet de la conversation au Bureau?—Non.

231.—Est-ce qu'il n'y a pas eu d'autres conditions que celles dont vous venez de parler?—Non, pas à ma connaissance.

232.—Aurait-on pu apposer quelque autre condition à cet emprunt, sans votre connaissance, quoi que vous fussiez présent au Bureau quand le prêt a été fait?—Je ne le pense pas; il n'y a pas eu d'autres Conditions aux assemblées où j'étais présent.

233.—S'est-il élevé quelques discussions à la banque touchant la rive sur laquelle le canal devait être placé, et a-t-il été imposé quelques conditions par rapport à la localité du canal?—Aucune.

234.—Voulez-vous dire en quel tems cet emprunt a été effectué?—Dans le mois de juillet, je crois.

235.—Avez-vous assisté à aucune assemblée à Montréal avant qu'on ait décidé de placer le canal sur la rive de Beauharnois?—Je me suis transporté avec la chambre de commerce auprès du Gouverneur-général, pour présenter une pétition de la part des négociants de Montréal, afin de lui représenter la nécessité de commencer immédiatement ces travaux; cela a eu lieu aussitôt après l'arrivée de Son Excellence dans cette ville, dans le mois de mai dernier.

236.—N'avait-on pas déterminé de placer le canal sur la rive sud, avant que l'argent ait été offert par la Banque de la Cité?—Oui.

L'Hon. Dominick Daly, membre de la Chambre, et Secrétaire provincial du Canada, est appelé et interrogé:

237.—Connaissez-vous les conditions auxquelles la banque de la cité de Montréal a fait un prêt de £20,000 au gouvernement?—Non, je n'en connais pas les conditions.

238.—Voulez-vous donner tous les renseignements que vous possédez par rapport à cet emprunt?—M. Dunscomb m'en a fait la proposition, pour en faire part au gouvernement; mais étant parti pour l'Angleterre, quelque temps après, je n'en ai plus entendu parler.

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

239.—Avez-vous connaissance que le gouvernement se soit adressé précédemment à la Banque de la Cité, pour lui demander cet emprunt?—Non.

L'hon. John H. Dunn, membre de la Chambre, et Receveur-général de la Province, est appelé et interrogé :

240.—De qui avez-vous reçu la première intimation du prêt de £20,000, par la Banque de la Cité?—Du gouvernement.—[Le témoin a remis copie d'une lettre de C. H. Castle, écuyer, caissier de la banque, à ce sujet, marquée 29.]

241.—Dans la lettre de M. Castle, que vous venez de mettre devant le Comité, datée Montréal, le 16 juin, 1842, il est dit, "conformément à l'arrangement fait avec "vous", voulez-vous dire quel était cet arrangement?—C'est un arrangement qui avait eu lieu entre M. Castle et Messrs. Harrison et Kilbaly, et non avec moi. Mr. Harrison m'a prié de rencontrer M. Castle à ce sujet, mais comme je n'avais aucun motif d'y aller, je ne l'ai pas vu.

242.—En accusant la réception de la lettre de M. Castle, avez-vous fait quelque remarque sur la partie de sa lettre, où il dit "conformément à l'arrangement convenu entre nous," afin de mettre à effet l'ordre du gouvernement?—[Le témoin a remis copie de sa lettre en réponse à celle de M. Castle.]

243.—Avez-vous eu aucune communication avec M. Edward Gibbon Wakefield, soit de vive voix ou par écrit, au sujet du canal de Beauharnois, ou de l'emprunt fait à la Banque de la Cité?—Je n'ai jamais eu de conversation avec lui, à ce sujet, au meilleur de ma mémoire.

Samuel Keefer, écuyer, est appelé de nouveau et interrogé :

Question 244.—La construction d'un chemin de halage sur le rivage au-dessus des Cèdres, offre-t-elle quelque difficulté particulière?—Avant de répondre à cette question, je remarquerai qu'il sera nécessaire de faire quelque chose de plus qu'un chemin de halage à la pointe au Diable, où le courant est de 4 à 7 milles à l'heure; ce qui fait qu'il est impossible de touer les grandes barges chargées. Il me semble donc qu'il faut absolument construire un canal et une écluse en cet endroit. Il y a aussi d'autres lieux dans le fleuve, où le courant est de 3 à 5 milles à l'heure; et il serait bon de les éviter. En divers endroits le long de cette rive, il y a eu des éboulements. Ces éboulements sont causés par les ruisseaux qui se déchargent au pied de la berge. En outre, il y a d'autres places où l'eau est très profonde près du rivage, comme devant chez la veuve Taylor, et au-dessous de la rivière à la Graisse. Dans le premier cas, le chemin de halage serait exposé à être précipité dans la rivière, ou couvert par les éboullis; et dans le second, il faudrait enfoncer des pilots pour empêcher la berge artificielle d'être entraînée dans l'eau. Si le chemin de halage fait le tour d'une pointe, il faudra le protéger, par un mur solide, contre la violence du courant, et le charriage des glaces.

245.—Quelle objection y a-t-il contre une chaussée, ou un mur solide, depuis la Pointe au Moulin jusqu'à la Pointe au Chinette, et ensuite de descendre au moyen d'une Ecluse? Ces travaux étant destinés à lier ensemble les améliorations projetées par M. Mills, aux Cèdres et aux Cascades, il faudrait les prolonger jusqu'à la Pointe à Coulonge. La plus grave objection à ce plan, ce sont les dépenses. Les frais d'un mur solide seraient énormes, parcequ'on n'en peut jeter les fondations qu'à prix d'argent; il faudrait le prolonger sur une distance

de 1 mile et $\frac{1}{2}$, et le construire dans l'eau à une profondeur de dix-pieds. Une chaussée en madriers remplie de pierres serait plus économique, mais coûterait encore cinq fois plus qu'un canal de la même longueur sur la rive sud, à partir du point où la moyenne de l'excavation est de 6 pieds de profondeur.

John Jones, Ecuyer, est appelé et interrogé :

246.—Vous avez été Président d'une commission qui a été nommée pour surveiller l'exploration du canal St. Laurent, et vous avez eu devant vous les plans de M. Thompson et de M. Mills; quelle était votre opinion, et celle de vos collègues, sur les avantages relatifs de l'établissement d'un canal, sur l'une ou l'autre rive du St. Laurent?—Par l'acte de la 5e Guel. 4. ch. 23, il a été nommé une commission, dont j'étais Président, pour surveiller l'exploration de certaines parties des lacs St. Louis et St. François, et du fleuve St. Laurent. Cette exploration était dans le but de constater la ligne la plus convenable pour faire des canaux, d'après l'échelle du canal et des écluses de Cornwall. L'exploration des deux lacs a été confiée à M. A. Larue; et celle du fleuve, à M. Henry G. Thompson. Ayant trouvé dans les deux lacs une profondeur d'eau suffisante, la question la plus importante ensuite était de constater la meilleure ligne à suivre, pour lier la navigation de ces deux lacs. D'un côté, nous avions les plans de l'étude de M. Mills, pour le chenal du sud, indiquant trois lignes différentes où l'on pourrait construire le canal projeté, avec estimations et rapport; de l'autre, nous avions le plan du chenal du sud, par M. Henry G. Thompson, ainsi que les plans et estimations donnés par Messieurs Baird et Stevenson, d'un canal étudié à la demande du propriétaire de Beauharnois. Après avoir examiné ces divers plans avec la plus mûre attention, nous sommes tombés d'accord, mes collègues et moi, que le canal devait être situé sur la rive nord, pour les raisons suivantes: La pointe McDonald, sur cette rive, offrait une bonne entrée au canal, dans un eau paisible, et un havre sûr; notre examen de cette ligne nous avait convaincu, que sur toute la longueur des 14 $\frac{1}{2}$ milles, il y avait une bonne navigation par eau de 8 milles, avec une lisière offrant de grandes facilités pour établir un chemin de halage; tandis qu'au contraire, le chenal du sud n'était point propice pour un canal. Il aurait fallu nécessairement faire un canal continu d'un lac à l'autre. Le second point qui fixa aussi notre attention, c'est que la baie de Hungry était le seul endroit par lequel le canal pût entrer dans le lac; et là encore, nous avions trouvé par le résultat des sondes faites par M. Larue, et par d'autres sources d'informations, qu'il n'y avait pas assez d'eau; en conséquence, toute idée de faire passer le canal par la rive sud fut abandonnée.

Lundi, 10 octobre, 1842.

David Thompson, écuyer, est appelé de nouveau et interrogé :

Question 247.—Connaissez-vous assez bien le pays des deux côtés du St. Laurent, entre les lacs St. François et St. Louis, pour pouvoir dire de quel bord serait mieux placé le canal projeté, pour éviter les rapides qui sont dans cette partie du fleuve, tant sous le rapport de la dépense, que de l'efficacité et de la sécurité?—Comme arpenteur juré, je me considère sous serment, et comme tel, je dirai pour réponse, que depuis ma première jeunesse jusqu'à présent, j'ai passé toute ma vie (à quelques exceptions près) à arpenter et explorer ce continent, depuis le lac St. Pierre et la Baie d'Hudson, jusqu'à l'océan pacifique. Pour un homme accoutumé depuis si longtemps et si profondément à examiner les couches

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

ou strates qui forment la croûte terrestre d'aucune section du pays, il n'est pas nécessaire qu'il ait toujours le niveau à la main. J'ai souvent parcouru la distance qu'il y a entre le lac St. François et le lac St. Louis, laquelle est de 14 milles et 54 chaines.— En 1833, M. Mills et moi, nous fûmes employés à faire une étude d'une ligne de canal depuis le lac St. François jusqu'au lac St. Louis; M. Mills par terre, et moi par eau; nos communications et notre confiance étaient mutuelles et réciproques. J'ai souvent réfléchi avec calme sur les avantages comparatifs de la rive nord et de la rive sud pour construire un canal, la dépense qu'il coûterait, son efficacité et sa sécurité. L'étude de 1833 fut entreprise sous les auspices de la haute autorité de la Législature du Bas-Canada; et je ne connais pas personnellement d'autre étude de ce terrain. L'étude de M. Mills confirmée et approuvée par M. Wright, le célèbre ingénieur du canal Erie, est sous mes yeux, et je dois faire observer à votre honorable Comité, qu'en s'occupant de la construction d'un canal depuis le lac St. François jusqu'au lac St. Louis, ces ingénieurs, en 1833, pensaient que l'usage des bateaux-à-vapeur pour transporter les hommes et les marchandises, remplacerait celui de toute autre espèce de bâtiments. Le tems et l'expérience ont prouvé le contraire, et, en conséquence, les estimations qu'ils ont faites pour ouvrir une navigation aux bateaux-à-vapeur de 6 milles 7-8es par la voie d'un canal et de 7 milles 64-80es par celle d'un fleuve dont le courant est très fort, sont devenues inutiles. Il est maintenant reconnu qu'il faut un canal pour les bâtiments tirant 9 pieds d'eau, depuis le lac St. François jusqu'au lac St. Louis. M. Mills a divisé les 14 milles et 54 chaines en 5 sections, dont je vais parler aussi brièvement que possible. Dépense de la section No. 1.—2 milles 67½ chaines; 2 écluses, £69,210 4 6½ et.; ces deux écluses ont 17 pieds de chute. Il remarque "que l'amélioration du fleuve, telle que proposée, détruirait toutes les améliorations effectuées par le gouvernement britannique." Section No. 2.—De la Rivière Rouge aux Cèdres, 6 milles. M. Mills dit de cette section: "Dans cette distance, il y a trois pointes qui exigent quelque remarque. A la Pointe au Diable, suivant des expériences répétées, le courant est de 6 milles 1-10e par heure, l'espace de 452 pieds. A la Pointe à Wattier, le courant est de 4 milles à l'heure, et à la Pointe à Biron, de 5 milles à l'heure." Il regarde cette section comme bien adaptée à la navigation des bateaux-à-vapeur, et ajoute: "Il est digne de remarque que pendant toute la longueur de cette section, la rive nord a de 20 à 30 pieds d'élévation, et est formée de glaise avec quelques veines de sable; de grosses masses s'en détachent fréquemment et se précipitent en bas; ce qui montre la destruction à laquelle serait exposé un canal construit immédiatement au pied de la berge, ou sur le bord à sa cime."— Tout le monde reconnaît qu'il faut un canal continu dans toute la longueur de ces 6 milles pour des bâtiments pesamment chargés, et que l'excavation sera très profonde. La dépense, y comprise celle d'une écluse de 7 63-100èmes de chute, s'élèvera à £227,000 6s. 6d. et. Pour sa sûreté, cette partie du canal devra passer derrière les maisons et les granges, et les séparer du reste de la ferme; en conséquence, il faut ajouter à cette somme l'achat d'un terrain de soixante verges de profondeur sur six milles de long, [opération qui demandera du tems et de l'argent,] et le coût de plusieurs ponts. Section No. 3.—1 mille et 57 chaines à travers le village des Cèdres etc. Dépense estimée par M. Mills, à £80,176 3 5 et. Section No. 4.—Depuis la pointe au Moulin jusqu'à la pointe à Coulonge, distance, 1 mille et 64 chaines; rives élevées et qui se dégradent comme dans la section numéro 2. Un canal destiné à la navigation des bateaux-à-vapeur nécessitera une profonde excavation, dont la dépense sera de £64,641 12 0 et.; à quoi il faudra ajouter l'achat des terrains, le coût des ponts,

etc. Section No. 5.—Commencant à la pointe à Coulonge, et finissant dans le lac St. Louis, distance de 2 milles 25½ chaines, dépense selon M. Mills) £86,395 15 3 et. Résumé: section (de M. Mills) Nos. 1, 3 et 5, 6 milles et 70 chaines, coûtent £235,782 3 2½ et. Point d'estime pour l'achat des terrains, etc. Sections No. 2 et No. 4, 7 milles et 64 chaines, excavation profonde, £292,171 18 6 et. Total, £527,954 1 8½ et. Point d'estime pour l'achat des terrains, etc., dans les sections Nos. 2 et 4. M. Mills en faisant terminer les sections Nos. 1 et 3 dans le fleuve nécessite une excavation de 30 pieds dans les sections Nos. 2 et 4. D'après M. Mills, les sections 1, 3 et 5 exigent sur le fleuve 515,177 verges cubes de digues et de terrassement, ouvrages qui seraient exposés, pendant cinq mois, à l'action des glaces charriées par le courant, et qui ne seraient, conséquemment, ni efficaces, ni en sûreté. Mais laissant de côté le projet imaginaire d'ouvrir une voie navigable pour les bateaux-à-vapeur, l'espace de 7 milles 64 chaines, et de faire depuis le lac St. François jusqu'au lac St. Louis, un canal continu sans entrer dans le fleuve, on peut régler les niveaux de manière à éviter la moitié des profondes excavations des sections Nos. 2 et 4. L'estimé pour le canal serait alors, pour les sections numéros

1, 3 et 5,	£235,782	3	2½
Pour les sections, numéros 2 et 4,	152,221	8	2½
	£388,003	11	5

A quoi il faut ajouter l'achat des terrains, 14 milles 54 chaines de longueur sur 60 verges de largeur, ou 404 arpents mesure française; lesquels coûteront avec les frais d'arbitrage, etc.,	£12	10	l'arpent, terme moyen.	5050	0	0
15 ponts, distants les uns des autres d'environ 1 mille, à £1500 par pont.	22,500	0	0			
	£415,553	11	5			

Je doute beaucoup si les entrepreneurs voudraient faire les travaux des différentes sections au prix de l'estimation. Du côté sud du fleuve, la seule objection qui se présente, c'est l'entrée du canal dans le lac St. François, entre l'île aux Chats et la rive sud, dont j'ai fait l'exploration et sondé les eaux en novembre 1839. Les eaux du fleuve étaient alors probablement 3 pieds plus élevées, environ qu'elles ne le sont dans cette saison-ci. D'après le plan qui est devant-vous, l'on peut rendre l'entrée sûre en tout tems, et les travaux durables. J'ai parcouru presque toute la rive sud et ai toujours admiré la facilité qu'il y aurait d'y faire un canal efficace qui serait en sûreté. L'absence de digues, de terrassements et d'autres ouvrages de cette nature ne nécessiterait point de réparations. Suivant moi, on peut construire un des plus beaux canaux sur la rive sud pour moins de £240,000 et.; mais je n'ai point de données pratiques pour baser mes calculs.

248.—Avez-vous examiné le lit du fleuve dans les chenaux, entre la Grande Pointe et l'île aux Chats, et de quoi est-il formé?—Les sondes ont fait connaître qu'il était formé de roc *in situ*, ou roc ordinaire du pays, parsemé de gros cailloux.

249.—Avez-vous examiné quelle quantité de roc il faudrait ôter pour faire le chenal?—Non.

250.—En ôtant les cailloux, le chenal serait-il assez profond sans miner le lit?—Non, je ne le pense pas.

251.—Combien faudrait-il en miner de verges pour y faire un chenal de dix pieds de profondeur, et combien cela coûterait-il?—Il y a six bas-fonds

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

dans le chenal qu'il faudra creuser. J'ai fixé la superficie à creuser pour chaque fond, et fait un calcul séparé pour chacun d'eux. La masse de roche à miner dans les 6 bas-fonds serait de 68,570 verges cubes; la dépense £11,477 courant. A quoi il faut ajouter 12 pour cent pour les éventualités, l'ingénieur, etc., faisant en tout £12,854 4s. courant. Ce calcul est purement approximatif faute de renseignements suffisants.

252.—Quelle est la nature du lit de la rivière pendant un mille au-dessous de la Grosse Pointe, et y trouverait-on un bon mouillage?—Je le pense, le lit étant de nature alluviale.

253.—Êtes-vous employé par le Bureau des travaux publics?—Oui; j'ai reçu ordre, le 22 d'août dernier, du Bureau des travaux publics de sonder les bas-fonds du canal de Lachine, et je me considère depuis lors à son service.

254.—Votre fils Henri est-il dans le même service et depuis quand est-il employé?—M. Holmes l'a envoyé chercher il y a huit ou dix jours pour être employé au Bureau des travaux publics.

255.—Ne serait-il pas possible par une légère déviation de la ligne du canal d'un côté ou de l'autre, d'augmenter les excavations de 800,000 ou 1,000,000 de verges?—Oui.

256.—Combien coûterait l'excavation dans le roc, disons le calcaire, à 8 pieds sous l'eau, la verge?—Le calcaire en couche mince peut-être miné à 1s. 6d. de la verge cube; mais en couche épaisse le minage pourra coûter 5s. la verge cube. Si le creusage était pratiqué dans le roc à partir de la surface à aller à 8 pieds dans l'eau, il pourrait coûter moins la verge, comme 1000 verges coûteraient moins que 100; la moyenne du prix pourrait être de 3s. 6d. à 4s la verge cube.

257.—L'échelle du canal projeté par M. Mills par la ligne du fleuve, étant plus grande que celle du canal Beauharnois, quelle serait la différence de dépense entre ces deux échelles pour la ligne du fleuve, d'après les données fournies par le rapport de M. Mills?—J'ai trouvé, dans le très peu de tems que l'on m'a donné pour répondre à cette question, qui nécessite des calculs fatiguants, que la différence, d'après les estimations de M. Mills, serait pour la section No. 1, une réduction de £6,754 9s. et. Pour la section No. 3, une réduction de £6,652 13s. 10d. et. Pour la section No. 5, l'estimation de l'excavation à faire dans le roc étant trop basse, je l'ai portée à sa valeur probable la plus modique, et balançant l'addition avec la réduction de l'échelle, j'ai trouvé qu'il fallait ajouter à l'estimé de cette section £1,192 8s. 7d. et. Les calculs approximatifs sont pour :

La Section No. 1.	£62,455	15	6	
No. 3.	73,523	9	7	
No. 5.	87,588	3	10	
	£223,567	8	11	Pour un canal réduit aux dimensions de celui de Beauharnois.
	235,782	3	2	Pour un canal des dimensions de celui de M. Mills.
Différence	£ 12,214	14	3	en moins.

258.—Un tel canal serait-il aussi avantageux que celui de Beauharnois, sinon combien faudrait-il d'argent pour le rendre aussi avantageux?—Il paraît d'après cette question que l'on veut savoir si l'on ne pourrait pas faire, dans les sections No. 2 et 4, un chemin propre au halage des bâtiments d'un fort tonnage, et combien cela coûterait. Le temps ne me permet pas de faire les calculs nécessaires pour

donner une idée exacte de la dépense d'un chemin de halage. Section No 2, de M. Mills: elle a six milles de longueur de la rivière Rouge au village des Cèdres. L'inclinaison du fleuve dans cette distance est de 7 pieds et 7 pouces, et nécessiterait une écluse de 3 pieds de chute dans l'excavation de 110 verges à travers la pointe au Diable. 2°. Pointe à Wattier: il faudrait une écluse de 2 pieds de chute dans le canal de 120 verges de longueur qui devra traverser cette pointe. 3°. Pointe à Biron: il faudrait une écluse de 2½ pieds de chute dans le canal de 120 verges de longueur qu'il y aurait à creuser à travers cette pointe. Les travaux à exécuter sur ces pointes, on peut les estimer à £5000 chacun, ou £15000 pour les trois. Dans la plus grande partie de la distance de la rivière Rouge au village des Cèdres, il faudrait, pour le chemin de halage, une bonne ligne de palplanches de 8 pieds, tous les 10 pieds, du côté extérieur de ce chemin, que je proposerais de faire de madriers de 3 pouces, et le haut appuyé sur trois traverses dormantes. Chaque mille coûterait £800, et en tout £4800 et. Ainsi le coût des travaux à faire dans les 6 milles, serait de £19 800, et. La section No 4, dont la longueur est de 1 mille 64 chaînes, pourrait coûter en faisant un bon chemin de halage en madriers, £1100 et. Total £20900, et. Il faut se rappeler que ce chemin de halage de 7 milles 64 chaînes, serait au pied d'une côte élevée et sujette aux éboulements.

M. William Stevenson, arpenteur et ingénieur civil, est appelé et interrogé :

Réponse à la question No. 1.—Je réside à la Montagne de Rouville, je suis arpenteur et ingénieur.

259.—Avez-vous exploré la rive sud vis-à-vis le Coteau du Lac, dans la vue de constater la possibilité de construire un canal pour joindre la navigation des lacs St. François et St. Louis: et avez-vous quelque autre information à donner au comité sur ce sujet, relativement à l'entrée, à la construction et aux avantages relatifs d'un canal sur les rives nord et sud?—J'ai examiné la rive sud dans les mois de septembre et octobre 1834, depuis la pointe McPherson, qui regarde le lac St. François, jusqu'au pied des rapides intermédiaires à la petite anse près de chez Couvillon, qui regarde le lac St. Louis dans une partie de la seigneurie de Beauharnois, dans la vue de construire un canal navigable, entre ces deux lacs. A l'entrée inférieure, il y a deux brasses d'eau, depuis l'entrée jusqu'au havre du village Beauharnois, en remontant le lac St. Louis jusque chez Couvillon; et là, quelque jetée en projection suffirait pour le mettre à l'abri des glaces, ou des gros vents du nord et du nord-est; les vents de nord-ouest, ayant à traverser un courant très rapide, ne pourront jamais beaucoup affecter les travaux construits dans cet endroit, et les vents du sud et du sud-ouest, ne le pourront pas du tout. La ligne de ce canal, d'une extrémité à l'autre, n'a que onze milles et trois quarts de long, et traverse le terrain le plus avantageux possible, tant par rapport à la durée du canal une fois fait, qu'à l'économie des travaux. A partir de la petite anse immédiatement au-dessus de la pointe McPherson, près de la ferme de Lebœuf en allant vers le lac, jusqu'à la Grande-Pointe ou Longue-Pointe, en ligne directe jusqu'à michenal, on a trouvé, à la sonde, à 60 pieds de la rive, 8, 15, 12 et 8 pieds d'eau, sur un récif vis-à-vis l'extrémité inférieure de l'île aux Chats; puis 24, 18, 12 et 6 pieds d'eau jusqu'à un autre récif vis-à-vis le centre de l'île aux Chats, et la pointe qui se trouve plus bas que la Longue-Pointe; puis encore 12, 18, 20, 24 pieds d'eau, et vis-à-vis la Longue-Pointe, au large où les courants qui se croisent, causent de gros bouillons, il y a trente pieds d'eau. Cet endroit (Saranac), est parfaitement bien défendu contre tous les vents, excepté contre ceux du sud-ouest, qui,

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

soufflant dans la même direction que le courant, ne peuvent jamais occasionner de vagues assez fortes pour endommager les travaux, et empêcher ou obstruer la navigation du chenal; en un mot, c'est un des meilleurs havres que l'on puisse trouver sur le fleuve Saint-Laurent, ou les lacs. Quant à la dépense de la confection d'un canal, au nord ou au sud des rapides, je ne suis pas maintenant en état de donner une réponse précise. J'ai vu le rapport et l'estimation de M. Mills; et d'après la connaissance que j'ai de cette partie du terrain, je dois dire que je n'approuve ni la ligne choisie par ce monsieur, ni sa manière de terminer le canal à l'une et à l'autre extrémité; et comme il y a plus d'un mille et demi de différence dans la distance, après avoir mûrement pesé les avantages qu'offrent l'une et l'autre rive, je crois vraiment que l'on peut (ou que l'on aurait pu) faire une économie d'environ £60,000, en construisant un canal sur la rive sud au lieu de celle du nord, et que ce canal aurait été à la fois plus durable et mieux situé.

260.—Pour qui cette étude a-t-elle été faite?—Elle a été faite à la demande de M. Ellice, et des commissaires nommés par le Bas-Canada pour améliorer la navigation entre les deux provinces; et le premier m'a payé par l'entremise de ses agents à Montréal et Beauharnois.

261. Où se trouve situé l'endroit que vous appelez "Saranac"?—A l'embouchure du canal projeté.

262.—Votre estimation est-elle basée sur la supposition que le lit du chenal est rocheux; et si cela est, quelle espèce de roc?—De la Grauwacke.

263.—Combien coûterait par verge l'excavation dans un roc de l'espèce dont vous venez de parler, à huit pieds sous l'eau?—12s. 6d. par verge cube.

264.—Avez-vous étudié et examiné personnellement les trois lignes sur la rive sud du fleuve?—Non.

Réponse à la 253e Q.—Non.

Réponse à la 251e Q.—Je ne crois pas qu'il y ait plus de 200 verges. J'ai déjà répondu à la dernière partie de cette question.

265.—Vous dites dans votre réponse à la 250e Question, que le canal sur la rive sud coûterait £100,000 de moins que sur l'autre rive; les estimations sur lesquelles vous appuyez votre opinion, ont-elles été faites par vous-même, d'après vos propres opérations sur le terrain, ou sur des renseignements qui vous ont été donnés par d'autres personnes?—Ces estimations n'ont pas été faites d'après mon étude personnelle du terrain; mais d'après ma connaissance générale de la géologie du pays, et de l'existence des deux rives, dont l'une serait extrêmement difficile à traverser; en outre, il y a à l'extrémité supérieure, du côté nord, environ 4 milles de roc, dans lequel il serait très difficile de faire des excavations.

W. R. Casey, Ecuyer, est appelé de nouveau, et interrogé:

Question 266.—Voulez-vous dire quels sont les travaux auxquels vous avez été employé en qualité d'ingénieur?—En qualité de sous-assistant ingénieur. J'ai été employé au chemin de fer de Philadelphie et Germantown, et aux travaux hydrauliques pour fournir de l'eau à New-York; comme assistant ingénieur, j'ai été employé au chemin de fer de Long-Island, et au canal de Chambly environ cinq ou six mois en 1834; comme ingénieur en chef, j'ai été employé à construire le chemin de fer de St. Jean à

Laprairie, depuis le commencement jusqu'à la fin des travaux; j'ai aussi fait de nombreuses études de terrain, tant comme assistant que comme principal ingénieur dans différentes parties du Haut et du Bas-Canada et des Etats-Unis.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

267.—Dans quel état les travaux du Chambly, étaient-ils quand vous les avez laissés?—Ils n'étaient pas encore achevés.

268.—A quelle occasion avez-vous laissé le canal?—Mes services n'étant pas requis pendant l'hiver et le printemps suivants, j'ai été employé au chemin de fer.

269.—Quand les travaux du canal ont-ils été repris?—Je n'en sais rien; mais deux des commissaires m'ont demandé, en 1838, de me charger de la direction des travaux du canal, si l'on réussissait à obtenir de l'argent à cet effet.

270.—Connaissez-vous l'état de confusion dans lequel les travaux du canal ont été laissés; et savez-vous qu'il y a encore un compte considérable à régler entre les commissaires et les entrepreneurs?—Oui.

271.—Savez-vous que les entrepreneurs réclament maintenant plus de £20,000, pour des travaux additionnels qu'ils prétendent que vous avez autorisés?—Je n'ai pas autorisé de travaux additionnels, car je n'étais alors qu'assistant-ingénieur, et je ne connais pas le montant des réclamations qu'ils font maintenant.

272.—Avez-vous été interrogé devant les arbitres au sujet de ces réclamations?—Oui, j'ai été interrogé il y a environ trois semaines.

273.—Quel a été l'objet de votre examen?—L'objet principal a été de prouver que la levée et le mur de protection, à l'extrémité supérieure du canal, devaient être considérés en grande partie comme ouvrages additionnels.

274.—Les entrepreneurs ont-ils fondé quelques réclamations sur votre témoignage?—Oui, ils ont produit ma lettre qui dit qu'une grande partie de ces travaux a été faite sous ma surveillance comme assistant-ingénieur.

275.—Entendez-vous dire que les entrepreneurs ont fondé une grande partie de ces réclamations sur des ordres irréguliers qu'ils auraient reçus de l'ingénieur et de l'assistant-ingénieur?—Oui, partie de ces réclamations sur des ordres irréguliers donnés par M. Hopkins, principal ingénieur; mais l'item principal a été agréé par les commissaires. Le principal ingénieur m'avait autorisé à donner des ordres. Les entrepreneurs ont reçu de moi une lettre amicale dans laquelle je déclare que je considérais qu'ils avaient droit à une indemnité.

276.—Quand cette lettre a-t-elle été écrite?—Dans l'automne de 1838.

577.—Qu'entendez-vous par une lettre amicale?—Une lettre pour les aider à obtenir de l'argent pour remplir leurs engagements et achever le canal.

278.—Etiez-vous employé par les commissaires du canal de Chambly quand vous avez écrit cette lettre?—Non, je l'ai écrite près d'une année après avoir laissé le canal.

279.—Pensiez-vous, quand vous avez écrit cette lettre, que les entrepreneurs avaient droit de réclamer légitimement cet argent?—Oui je pensais qu'ils avaient droit de réclamer une grande partie des £20,000 pour des ouvrages additionnels; mais une grande partie des travaux qu'ils étaient tenus de faire, en vertu de leur contrat, n'était pas encore achevée.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

280.—Vous dites que deux des commissaires vous ont demandé de vous charger de la direction des travaux, vous ont-ils fait cette demande avant ou après que la lettre a été écrite?—Cette demande a été faite dans l'été de 1838, près de trois ans après que la lettre a été écrite.

281.—Avez-vous témoigné le désir d'être employé par le Bureau des travaux publics?—Oui.

282.—Savez-vous s'il a été adressé quelques demandes dans cette vue, au président du Bureau?—Oui, je crois que l'honorable Peter McGill a mentionné mon nom au président du Bureau. Ce premier était président des commissaires du chemin de fer dont j'avais dirigé les travaux, et ce dernier était président des commissaires du canal de Chambly quand j'y étais employé.

283.—Quelle réponse a-t-on donné à votre demande?—Aucune.

284.—Avez-vous été employé par le Bureau des travaux publics à la suite de votre demande?—Non.

285.—Les commissaires qui vous ont demandé de reprendre la direction des travaux du canal de Chambly, savaient-ils que vous aviez écrit la lettre dont il a été parlé plus haut?—Oui.

286.—En vertu de votre nomination pour surveiller les travaux du canal de Chambly, avez-vous eu quelque chose à faire avec les comptes ou les marchés?—Je ne me suis pas mêlé des marchés; seulement j'ai aidé à faire les estimations mensuelles.

287.—Avez-vous jamais donné aucun ordre pendant que vous étiez employé au canal de Chambly, sans l'autorisation du principal?—Non.

288.—Combien coûterait une verge d'excavation dans le roc (calcaire) à huit pieds sous l'eau?—Je sais que l'excavation dans le roc pour faire un canal souterrain, a coûté cinq piastres de la verge, et je pense qu'avec des batardeaux il en coûterait autant?

289.—Le roc peut-il être creusé sans batardeaux?—Je croirais que oui.

290.—Pensez-vous que le fond à creuser se compose de pierres détachées ou de roc solide?—Je n'en sais rien.

291.—Avez-vous eu occasion de creuser du roc sous l'eau?—Très peu.

292.—Avez-vous jamais creusé un fond rocheux sous l'eau?—Non.

293.—Avez-vous jamais fait usage de la fusée et des cartouches à patentes, qui contribuent tant à faciliter maintenant les opérations de cette nature?—Non.

294.—En comparant les frais de minage dans le roc solide et dans un tunnel, quel est le coût comparatif d'extraction dans un tunnel fermé et dans une carrière à ciel ouvert?—Quatre ou cinq fois plus dans un tunnel.

295.—Avez-vous été employé par M. Simpson et Harwood pour explorer la ligne d'un canal, sur la rive nord, et pensez-vous leur avoir fourni toutes les estimations et données professionnelles convenables, pour commencer ce canal?—Oui, j'ai été employé par eux; mais je ne leur ai pas fourni d'estimations ni de données.

296.—Quelle est donc la nature précise des informations que vous avez données à M. Simpson et

à M. Harwood?—Que la différence des frais du canal entre les deux rives, n'est seulement que d'une fraction de £100,000 en faveur de la rive sud. Appendice
(Z.)

297.—Qu'entendez-vous par une fraction de £100,000?—£30,000, ou £40,000. 12 Octobre.

298.—Quand vous avez donné cette opinion, n'avez-vous pas fait votre estimation pour un canal de moindres dimensions sur la rive nord que celui qui a été commencé sur la rive sud?—Oui.

299.—Dites clairement si vous avez fait une estimation pleine, entière et détaillée de ce qu'il en coûterait pour faire un canal sur la rive nord du fleuve?—Non, je ne l'ai pas faite.

300.—N'y a-t-il pas plusieurs items très importants pour la construction d'un canal, au nord du fleuve, que vous n'avez pas constatés;—je veux dire l'excavation sous l'eau, à l'entrée Est?—La première écluse serait placée de manière à éviter le fond rocheux du fleuve, et toutes autres excavations profondes sous l'eau. Je n'ai pas moi-même sondé les eaux à l'entrée Est, mais M. Harwood l'a fait, et ses sondes correspondent avec celles de M. Keeser.

301.—La carte que vous avez donnée et qui indique la ligne du ravin, est-elle exacte?—La carte n'est pas exacte, mais la section en profil l'est.

302.—Les diverses sections des bords des rivières sont-elles indiquées avec exactitude dans le plan?—Oui.

303.—La manière inexacte dont le ravin est représenté sur le plan, ne pourrait-elle pas induire le comité en erreur jusqu'à un certain point?—Je ne le pense pas; il n'y aurait pas de sinuosités sujettes à objection.

304.—Cette inexactitude ne tend-elle pas à raccourcir la distance?—Non.

305.—Expliquez les raisons pour lesquelles vous n'avez pas tracé correctement le cours du ravin sur la carte?—Je n'en avais pas le loisir, et je pensais que cela ne pouvait nullement affecter la question dont il s'agit.

306.—Pensez-vous qu'il soit d'usage pour un homme de profession de donner, surtout dans une affaire contestée, une carte qui est reconnue inexacte?—Je considère que cela n'est d'aucune importance, surtout quand l'erreur ne peut aucunement affecter la question en litige.

307.—L'erreur ne gît-elle pas dans l'indication de la ligne du canal projeté?—Oui.

Réponse à la 255e Q.—Oui.

308.—En faisant une étude soignée du terrain, ne pourrait-on pas trouver sur la rive nord, une meilleure ligne que celle que vous avez étudiée?—La ligne pourrait être améliorée dans divers endroits.

309.—Savez-vous si les honorables messieurs McGill et Hatt ont reçu quelque réponse du Bureau des travaux publics, à la demande qu'ils ont faites en votre faveur?—Je n'en sais rien.

310.—Les inexactitudes qui se trouvaient dans votre plan, y ont-elles été mises dans quelque vue particulière, et dites pour quel objet?—Elles sont dues à la précipitation avec laquelle le plan a été dressé.

311.—Dans quelle vue a-t-on représenté le cours du ravin comme parfaitement droit sur la carte, tandis que vous venez de montrer avec le doigt qu'il

est très tortueux?—Je ne connaissais pas la direction des détours; j'ai expliqué cela au long dans mon rapport.

312.—Vous dites que cette carte a été dressée contre votre désir; à la demande de qui a-t-elle été ainsi dressée?—A la demande de M. Harwood; je pensais que cette carte était tout-à-fait inutile dans la circonstance.

John Jones, est appelé de nouveau et examiné :

313.—Dans les remarques que vous avez faites, avez-vous voulu donner à entendre que vous approuviez le tracé de M. Mills dans toute son étendue?—Non, parceque dans la partie située entre la Pointe au Moulin et la Pointe à Coulonge, M. Mills recommanda qu'on fasse usage de la rivière.

314.—La partie inférieure de la ligne, de la Pointe au Moulin à la Pointe à Coulonge, recommandée par M. Mills, a-t-elle été considérée comme offrant assez d'eau pour un canal semblable; et cette partie de son tracé n'a-t-elle pas été condamnée par votre commission?—Oui, la commission l'a condamnée parcequ'il n'y avait pas assez d'eau.

315.—Quel moyen y a-t-il, selon vous, de remédier à cette difficulté; et quelle autre ligne proposez-vous?—J'ai proposé de faire un canal, au moyen de terrassements sur le bord du fleuve.

316.—Voulez-vous donner à entendre au comité que le canal sur la rive nord serait continué dans les terres?—Non, nous avons adopté le tracé de M. Mills, depuis les Cèdres en montant.

317.—Pensez-vous qu'à partir des Cèdres le canal dût être prolongé dans les terres?—Je le pense; c'est à dire, le long des bords du fleuve en traversant les pointes.

318.—L'étude qui a été faite du terrain a-t-elle été regardée comme suffisante pour donner à la commission les moyens de décider si elle était exacte, et la commission a-t-elle jamais présenté quelque rapport à ce sujet?—Notre commission n'a jamais fait de rapport parceque l'exploration n'a pas été achevée.

Mardi, 11 octobre, 1842.

Samuel Keefer, Ecuyer, est appelé de nouveau, et interrogé

319.—Avez-vous reçu des instructions du Bureau des travaux publics de faire une étude de la ligne du canal sur la rive sud du fleuve?—Oui.

320.—Ces instructions étaient-elles par écrit?—Non, elles ne l'étaient pas.

321.—Avez-vous reçu des ordres de faire une étude pour les différentes lignes du canal sur la rive nord?—J'ai reçu des ordres de faire une étude d'une ligne particulière seulement sur cette rive, celle suggérée par M. Harrison.

322.—Les directions qui vous ont été ainsi données étaient-elles par écrit?—Non.

323.—Produisez le plan de votre étude du côté sud du fleuve?—(Le témoin a choisi les documents en question parmi ceux qu'il y avait déjà devant le comité.)

324.—Dites en quel tems vous avez reçu vos instructions pour faire une étude des lignes du canal sur les rives nord et sud?—Quant à la rive sud, j'ai reçu des instructions dans le mois de janvier der-

Appendice (Z.)
12 Octobre.
nier de faire un examen préliminaire des études faites précédemment; mais non pas une étude.

325.—N'y a-t-il pas d'entrée dans les registres du Bureau qui puisse vous mettre en état d'informer le comité de la date de vos instructions?—Il n'y en a pas.

326.—Avez-vous fait un rapport au Bureau des travaux publics après votre examen préliminaire?—Oui.

327.—Ce rapport était-il par écrit, et produisez-le?—(Le témoin en a référé le comité à son rapport qui est déjà devant lui.)

328.—Le rapport que vous venez de produire a-t-il été approuvé, et avez-vous reçu de nouvelles instructions?—Il a été approuvé dans le tems; mais je n'ai reçu de nouvelles instructions que vers le 20 ou le 21 de juin dernier.

329.—Les instructions que vous avez reçues le 20 de juin dernier étaient-elles par écrit?—Non, mes instructions étaient d'examiner une portion de la ligne que l'ingénieur-en-chef devait tracer, pour voir si elle était exacte, afin de donner de l'emploi aux émigrés qui arrivaient en grand nombre.

330.—Quand avez-vous reçu vos instructions pour faire l'étude et l'estimation de toute la ligne du canal Beauharnois?—Le 19 juillet, j'ai reçu des instructions du président de faire les nivellements de toute la ligne, afin de s'assurer si tout était bien; mais ce n'est que vers le 1^r. d'août, que j'ai reçu seulement ordre de faire l'étude et le tracé de toute la ligne.

331.—Quand avez-vous commencé l'étude que vous aviez reçu ordre de faire le 1^r. août?—Immédiatement.

332.—Quand avez-vous complété cette étude?—Elle n'est pas encore finie; il faudra encore à l'ingénieur qui en est chargé, deux mois pour l'achever. La section du centre est finie, ce qui est suffisant pour baser une estimation du coût probable de tout l'ouvrage. L'étude de cette section et l'estimation sont devant le comité; mais ce qui est encore à faire, c'est le tracé du terrain pour commencer les travaux.

333.—Quand avez-vous achevé l'estimation du côté sud, et l'avez-vous mise devant le Bureau des travaux publics?—Je l'ai complétée le 1^r. octobre, et soumise au comité; le président du Bureau des travaux publics n'était pas ici.

334.—Votre estimation a-t-elle été examinée et approuvée par quelque membre du Bureau des travaux publics, avant qu'elle ait été soumise au comité, et nommez les membres qui l'ont examinée?—Elle n'a été soumise à aucun membre du Bureau; mais je l'ai faite d'une forme particulière pour l'information du comité, et je me suis cru obligé de la soumettre au comité sans attendre le retour du président.

335.—Le président ou aucun des membres du Bureau des travaux publics a-t-il parcouru avec vous, avant ou après votre étude, la ligne du côté du sud, ou du nord?—Non, excepté le président qui a parcouru avec moi la partie la plus importante de la ligne du côté du sud.

336.—Votre estimation était-elle basée sur la supposition que le lit du chenal, à l'entrée ouest du côté du sud, était de roche?—De cailloux et non pas de roc solide.

337.—Combien coûterait la verge cube d'excavation dans le roc, dans le fond de la rivière pour y

Appendice
(Z.)

12 Octobre

former un chenal de dix pieds de profondeur ?—Un
louis la verge cube environ.

338.—Avez-vous pris des moyens de connaître
la nature du fond du fleuve, à l'extrémité ouest, sous
les cailloux ?—Non.

339.—Avez-vous examiné la première section à
la pointe McPherson, par le forage, et quelle était
la composition du terrain ?—Oui, en plongeant une
baguette en deux endroits, et j'ai trouvé de la glaise
et des cailloux dans les proportions mentionnées dans
mon estimation.

340.—Avez-vous inféré de cet examen qu'il
indiquait la nature du fond du chenal ?—Oui, jusqu'à
un certain point.

341.—Quelles sont vos raisons pour dire qu'il
n'y a pas de roc solide, à la profondeur de dix pieds
dans le chenal, entre la pointe à Chartier et File
aux Chats ?—Je pense que les sondes que j'ai faites,
dans le sol à la pointe à Chartier, peuvent fournir
des indications générales sur la composition du fond
du canal, et en sondant, tel qu'il est mentionné
dans ma carte, dans 8 pieds d'eau au moyen d'une
perche de bois graduée, j'ai pris la peine de reconnaître
la nature du lit, et j'en ai conclu que le fond
qui était immédiatement au-dessous des 8 pieds d'eau,
était formé d'une masse de cailloux, variant de 10
à 40 pieds cubes de grosseur, entre lesquels je fai-
sais entrer ma perche. Je pouvais les voir dans 7
pieds d'eau ; mais je n'ai pas de connaissance posi-
tive sur la formation du fond qui se trouve sous
ces cailloux. Je pense, néanmoins, qu'il importerait
peu de quoi serait composé ce fond, si les cailloux
étaient otés. La manière que j'ai adoptée pour
connaître la nature du lit du chenal, c'était d'exami-
ner et de tâter en différents endroits du fond, avec la
perche, en remontant lorsque je faisais les sondes,
comme je l'ai déjà dit.

342.—Combien pensez-vous que coûtera la verge
cube pour miner le roc et les cailloux que vous dites
y avoir dans le chenal ?—Cinq shellings la verge cube
environ.

343.—Avez-vous fait les estimations que vous
avez fournies au comité, sur vos propres projets d'es-
timations, afin de vous conformer à la forme de la
question soumise par le comité, ou les avez-vous
faites, après avoir vu cette question, sur d'autres
sources d'information ?—Je n'ai pas fait l'estimation
du côté nord, soumise au comité, sur des estimations
originales, je l'ai faite, pour la rendre conforme aux
questions soumises par le comité, sur mon étude du
mois de juillet dernier, en y joignant une partie de
l'étude faite par M. Mills en 1833, dont je fis alors
la section. Quant au côté sud, je n'ai pas fait l'es-
timation que j'ai soumise au comité sur des estima-
tions originales brutes, mais sur l'étude que j'avais
terminée seulement quelques jours avant d'être assi-
gné pour comparaître devant le comité. Je n'avais
pas d'autres sources d'information que celles que je
viens de mentionner.

344.—Quand avez-vous complété l'étude de la
rive nord ?—J'ai achevé, le 15 juillet dernier, le plan
et l'estimation brute de £380,008, de la ligne de M.
Harwood que l'on m'avait envoyé examiner.

345.—De quelle étude avez-vous compilé l'es-
timation d'un canal sur la rive nord, que vous avez
préparée pour le comité ?—Afin de rencontrer les
vues du comité, et de lui donner les informations
qu'il demandait dans ses questions, j'ai laissé de
côté la ligne de M. Harwood, et choisi celle que je
regardais comme la meilleure et la moins coûteuse
que l'on pût trouver sur la rive nord, pour un canal
intérieur continu, celle enfin que je croyais la meil-
leure, qu'il y eut entre les deux lacs.

346.—Quand avez-vous fini l'estimation finale
de la ligne, dont vous avez fait l'étude du côté nord,
et quand l'avez-vous présentée au Bureau des tra-
vaux publics ?—Je l'ai finie le 1^r octobre, et l'ai
soumise de suite au comité, en l'absence du prési-
dent du Bureau des travaux publics.

347.—Cette estimation a-t-elle été achevée sur
des informations acquises par vous-même person-
nellement, ou sur des informations que vous avez
obtenues d'autres personnes ?—Sur des informa-
tions acquises par moi-même personnellement ; car
celles tirées de l'étude de M. Mills, j'en avais une
connaissance personnelle, puisque je lui avais aidé.

348.—Cette estimation a-t-elle jamais été ap-
prouvée par le Bureau des travaux publics ?—Elle
a été approuvée depuis qu'elle a été soumise au
comité.

349.—Avez-vous fait des sondes dans le sol du
côté nord, et combien en avez-vous faites ?—Non ;
j'ai fixé les prix vis-à-vis des quantités dans l'estima-
tion, pour lesquels on ferait faire l'ouvrage, si tout le
sol était pareil à celui qui paraît à l'extérieur. La
quantité de roc spécifiée dans l'estimation est tirée
des attachements des sondes faites par M. Mills en
1833.

350.—Si le lit des chenaux, à l'entrée ouest du
côté nord, se trouve être formé de roc solide, ne
faudra-t-il pas prolonger le canal jusqu'à la Grosse
Pointe ?—Pas du tout ; parceque d'après ce que je
connais de la place, le roc solide ne peut pas être à
moins de dix pieds de la surface de l'eau ; de sorte
qu'il n'y a pas de nécessité de continuer le canal
jusqu'à la Grosse Pointe, particulièrement, comme
dans l'espace qu'il y a entre le bas-fond et la Grosse
Pointe, la profondeur varie de 12 à 20 pieds.

351.—Quel emploi remplissez-vous dans le Bu-
reau des travaux publics ?—Celui d'ingénieur, et en
cette qualité, je suis le chef du département des
ingénieurs.

352.—La décision adoptée par le président du Bu-
reau des travaux publics, touchant la ligne de canal,
était-elle fondée sur vos estimations, études et rap-
ports ?—Je suis incapable de dire s'ils ont influé ex-
clusivement sur sa décision.

353.—Comment le comité doit-il comprendre ce
que vous dites de votre étude de la rive sud, qui
n'est pas encore finie, et de vos estimations qui ont
été faites cependant sur vos études complétées par
vous même depuis que vous êtes à Kingston ?—L'es-
timation a été faite sur la ligne que j'ai tracée et
les nivellements que j'ai tirés au centre ; ce qui est
suffisant pour établir une bonne approximation du
coût actuel. L'étude du centre de la ligne a été
achevée dans le mois dernier, mais comme les
piquets de fouille et d'angles et pentes des digues ou
levées, ne sont pas encore placés, le tracé n'est pas
considéré encore comme fini, parce qu'il faut que
tous les niveaux soient réglés pour déterminer les
quantités actuelles de déblais.

354.—Il a été dit au comité que l'on pouvait
faire un chemin de halage, depuis l'entrée ouest des
céluses au Coteau du lac jusqu'au débarcadère des
bateaux-à-vapeur, que pensez-vous de cela, et quelle
serait la dépense probable de ce chemin ?—On peut
sans doute faire un chemin de halage ; mais il ne
serait d'aucune utilité quelconque lorsqu'il serait fait,
excepté pour touer les petites embarcations parti-
ciellement chargées qui naviguent sur le fleuve
actuellement. La chute de l'eau est de 8 1/2 pieds
dans 2 1/2 milles, et le courant fait de 4 à 7 milles à
l'heure ; de sorte que pour la classe des grands
bâtiments qui vont naviguer sur le canal de Corn-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

wall, il ne serait d'aucun service. Pour répondre à un cours d'eau de dix pieds de profondeur, il faudrait mener le chemin de halage jusqu'à quelque distance dans le fleuve, ou bien creuser un chenal sous l'eau près du rivage. N'ayant point de sondes suffisantes de cette partie du fleuve, je n'entreprendrai pas de donner au comité une estimation de la dépense probable.

355.—Combien pensez-vous que coûterait la confection d'un chenal, depuis l'entrée ouest de l'écluse au Côteau du lac jusqu'au débarcadère des bateaux-à vapeur, indépendamment du chemin de halage, pour des bâtiments tirant dix pieds d'eau?—Je ne puis répondre à cette question pour les raisons données dans ma réponse qui précède.

356.—A quels travaux avez-vous été employés, et en quelle qualité l'êtes-vous à présent?—J'ai commencé mon apprentissage d'ingénieur par porter la règle pour mesurer sur le canal de Welland, il y a 14 ou 15 ans. J'ai servi ensuite comme assistant-ingénieur sur le canal de Cornwall durant 6 ans. Voilà qu'elle était l'étendue de mon expérience quand j'ai été employé par le Bureau des travaux publics.

357.—Où avez-vous obtenu votre éducation professionnelle?—Par expérience dans les ouvrages publics que je viens de mentionner.

L'honorable H. H. Killaly, membre de la Chambre et président du Bureau des travaux publics, est appelé et interrogé :

358.—Dans votre rapport du 1^r août dernier, renvoyé au comité et qui a été publié, vous parlez de diverses études et estimations faites par les personnes qui y sont nommées, et de la connaissance générale que vous avez du pays et de la nature du sol, voulez-vous informer le comité, si vous avez examiné personnellement les deux côtés du fleuve, dans la vue d'y placer le canal et en quel tems l'avez-vous fait?—J'ai examiné, à diverses reprises pendant les 3 ou 4 dernières années, la section du pays par où passent les lignes qui ont été indiquées du côté nord. En effet, j'ai été obligé de passer par cette section qui se trouve sur le grand chemin qui suivent ces lignes projetées dans presque toute leur longueur, tant de fois tous les ans en allant et revenant de Montréal, que mon attention s'y portant naturellement, j'ai observé le terrain en tant qu'adapté pour un canal, et comme les rives du fleuve, dans toute la distance, donne tout d'abord une idée exacte de la nature du sol, je connais depuis longtemps cette section de la rive nord. Je l'ai examinée aussi plus minutieusement, particulièrement le ravin en question que j'ai parcouru en grande partie à pied, il y a deux ans.—J'ai examiné la rive sud deux fois, d'abord dans le printemps de 1840, et ensuite dans le commencement de cette année.

359.—Voulez-vous fournir au Comité une copie du rapport dont vous parlez dans le vôtre du 1^{er} août dernier?—Elle est déjà devant le comité. (Vide appendice 29.)

360.—L'estimation de M. Keefer pour le canal du côté sud du fleuve, s'élève à £226,900; et celle de M. Mills pour la ligne du fleuve du côté nord, à £235,782. 3 24. Dites quelles sont vos objections contre la dernière ligne, et si vous en avez estimée la dépense?—J'objecte à la ligne du fleuve de M. Mills, comparée à celle qui est en cours d'exécution sur la rive sud, pour plusieurs raisons; d'abord leur destination et l'objet qu'elles pourraient remplir sont si entièrement différents, qu'on ne peut les comparer qu'en faisant plusieurs additions dispendieuses au projet de M. Mills. Le canal du côté sud passé dans l'intérieur des terres dans toute sa longueur et ne sera point, par conséquent, exposé à l'action des

Appendice (Z.)

12 Octobre.

glaces, à la crue des eaux, ni aux éboulements de berges élevées, comme l'autre canal l'aurait été. Le canal du côté sud, muni d'un chemin de halage d'un bout jusqu'à l'autre, peut recevoir toute sorte de bâtiments; tandis que celui de M. Mills est adapté pour les bateaux-à-vapeur seulement; et il n'y a pas de doute que les produits agricoles, qui constitueront toujours la plus forte portion des transports, seront, lorsque le canal sera achevé, transportés dans de grandes berges de 200 tonneaux ou plus, à l'aide, dans les cas de nécessité, de forts remorqueurs. En outre de ces objections générales, je suis opposé à la ligne du nord à cause des difficultés de construction, qui sont telles qu'il est impossible de se reposer sur les estimations. Dans cette ligne, il y a trois canaux séparés de 2 milles de longueur chacun, nécessitant six batardeaux et autant de machines à épuisement. Les difficultés que nous avons éprouvées pour construire l'écluse de Ste. Anne (presque dans le même voisinage) me feront toujours éviter soigneusement, lorsque cela sera possible, d'entreprendre des ouvrages de maçonnerie exposés durant leur construction à l'influence du fleuve St. Laurent et de la rivière Ottawa. Presque tous les travaux de maçonnerie de la ligne du nord se trouveraient dans cette circonstance difficile. Il faudrait neuf écluses ordinaires et trois écluses de protection. Il y a de très fortes objections aux barrages ou aux chaussées qui seraient nécessaires pour la navigation, dans une grande partie de la longueur du canal. L'estimation de M. Mills pour son canal le long du fleuve, est comme suit :

Section 1. }	£69,210
" 2. }	
" 3. }	80,176
" 4. }	
" 5. }	86,396

£235,782 ct.

Voici mon estimation de la même ligne, avec les additions dont j'ai déjà parlé :

Section 1	£69,516
Ecluse de protection	11,000
Section 2, chemin de halage	30,000
Canal et écluse à la Pointe au Diable	25,000
Section 3	77,176
Ecluse de protection	11,000
Section 4, chemin de halage en eau profonde	20,000
Section 5	84,146
Ecluse de protection	11,000

£329,838 ct.

Dans cette estimation, j'ai pris comme exacts les prix de M. Mills, et j'ai basé mes calculs sur eux; mais cette augmentation de dépense faite, la ligne du nord ne pourrait pas encore être comparée à celle du sud, parcequ' dans la première, le courant serait en plusieurs endroits de 4 à 6 milles à l'heure, et les frais d'entretien infiniment plus considérables que ceux de l'autre. Voici quelle est l'estimation du coût du canal du fleuve, par le colonel Phillpotts :

Section 1	£117,050
Ajoutez pour rebâtir le fort	3,250
	£120,300

Section 2, qu'on dit navigable pour les bateaux-à-vapeur; mais il y a des points où le courant est de 5 milles, 4 milles et 5 milles respectivement.

Section 3	£125,000
Section 4	
Section 5, Pointes des Cascades; le canal doit être creusé dans le roc	£129,000

Total, exclusivement du chemin de halage, £374,300 stg

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

ou £415,900 et. Rien ne fait voir plus clairement la difficulté, la dépense et le danger, soit de faire un chemin de halage pour rendre le canal de M. Mills propre à la navigation de toutes sortes de bateaux, soit de construire un ouvrage de la nature de celui que M. Jones propose, qui est de faire un canal le long du rivage depuis les Cédres jusqu'aux Cascades, que les termes dans lesquels s'est exprimé M. Mills, relativement au sol et à la conformation du terrain, et que je prendrai la liberté de citer ici :— au-dessus des Cédres les rives ont de 20 à 30 pieds d'élévation, et sont formées de glaise avec quelque veine de sable. Des éboulements considérables y ont lieu souvent ; ce qui fait voir à quels dommages serait exposé un canal bâti le long de cette rive, ou au pied ou à la cime de sa berge. Au-dessous des Cédres il serait impossible, sans faire de dépenses énormes, de construire un canal, soit au pied, soit à la cime de la berge de la rive, à cause des masses énormes qui s'en détachent fréquemment et tombent en bas. Cette opinion est pleinement confirmée par Judge Wright, qui dit que les rives sont formées d'argiles et de marne, sur un lit de sable ; ce qui occasionne tous les ans des éboulements considérables ; et un canal construit dans un tel terrain courrait de grands dangers tout le long du fleuve.

361.—L'échelle proposée par M. Mills, pour la ligne du fleuve, étant plus grande que celle de la ligne du canal Beauharnois, qu'elle serait la différence de la dépense entre ces deux échelles appliquées à la ligne du fleuve, suivant les données fournies par le rapport de M. Mills ?—Dans la section supérieure, l'épargne faite dans les travaux en terre, serait, en adoptant la plus petite échelle, de 2-193s ; il n'y aurait point d'autre épargne dans cette partie du canal. L'épargne sur les écluses serait d'environ £750, pour chacune. Dans ma réponse à la question 360, j'ai tenu compte de la différence des échelles.

362.—Quelle est la longueur du canal, à Cornwall, qui se trouve à portée de fusil des Etats-Unis ?—Je ne puis pas dire quelle est la longueur ; mais je pense que plusieurs portions du canal sont tellement exposées aux attaques des Américains qu'il serait impossible en face de l'ennemi d'y faire naviguer un seul bateau.

363.—Dites quelles sont les parties du canal qui sont ainsi exposées ?—Je fais allusion à la partie qui se trouve vis-à-vis de Barnhart's Island, et de Chimney Island. Je considère que dans la partie étroite du fleuve St. Laurent, au-dessus de Cornwall, un canal serait tellement exposé que la navigation n'en serait pas sûre en tems de guerre ; et c'est pour cette raison je pense que l'on a fait le canal du Rideau.

364.—Savez-vous qu'il n'y avait pas d'autres communications par eau durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, que le St. Laurent ?—Oui.

365.—Avez-vous jamais parcouru la ligne de canal de la rive nord, indiquée par M. Harwood ?—Oui. La ligne de M. Harwood ne diffère des autres lignes de canal intérieures qu'à l'extrémité est, comme on peut le voir dans ma réponse à la question No. 358.

366.—Qui a fait l'estimation du canal de la rive sud, l'avez-vous examinée et quand ?—M. Stevenson a fait une estimation de même que M. Baird. J'ai examiné ces estimations l'automne dernier, une seconde fois vers Noël, et encore ce printemps. M. Keefer, a fait aussi une estimation. Ces divers estimations sont devant le Comité.

367.—Avez-vous examiné les estimations faites, pour les deux rives, par M. Keefer, et quand ?—Je les ai examinées ces jours derniers.

368.—Y a-t-il des membres du Bureau des travaux publics qui vous aient accompagné pour inspecter la ligne de canal sur la rive sud et sur la rive nord, et nommez-les ?—Non.

369.—Avez-vous fait un rapport basé sur les études et les estimations qui devaient être mises devant le Bureau des travaux publics, avant qu'on se fut décidé à adopter la ligne de Beauharnois ?—M'étant pleinement satisfait sur le coût comparatif des deux lignes, j'ai fait mon rapport au conseil avant qu'on eut pensé de commencer les travaux cette année.

370.—Le rapport et les témoignages sur les quels ils étaient fondés ont-ils été mis devant le Bureau des travaux publics et quand ?—Je conçois que, par la constitution du Bureau, l'acte n'exige pas de quorum, et que par conséquent tous les documents qui sont mis devant moi, comme président, sont mis devant le Bureau.

371.—Quels sont les devoirs des membres du Bureau des travaux publics ?—Les membres du Bureau sont aussi membres de départements publics, et je conçois que l'objet qu'on a en vue en les nommant membres de ce Bureau, n'est pas qu'ils se mêlassent des matières professionnelles ; mais leur devoir est, quand les circonstances l'exigent, de donner au président toute l'assistance qu'ils peuvent lui prêter, lorsque des motifs de politique générale peuvent exercer quelque influence sur les opérations du département.

372.—Avez-vous jamais convoqué une assemblée du Bureau, au sujet du canal de Beauharnois, en quel temps et qui y a assisté ?—M'étant satisfait du coût comparatif de ces canaux, j'en ai fait rapport au Gouverneur en Conseil, lui laissant à décider si le canal devait être sur la rive nord ou sur la rive sud. Je désirerais faire observer ici, que le Bureau n'a jamais entrepris aucun ouvrage sans l'ordre spécial du conseil, et que, quand une fois il lui a été ordonné de le faire, je crois que c'est le devoir ordinaire du département de l'exécuter, et qu'il n'est pas plus nécessaire de tenir minute de ce qui est fait à cet égard, qu'il n'est nécessaire pour l'inspecteur-général, ou pour le commissaire des terres de la couronne, de tenir minutes des travaux de leurs départements respectifs.

373.—Avez-vous soumis au Gouverneur et au Conseil, par écrit, les témoignages et les raisons qui vous ont engagé à donner la préférence à la ligne sud, et avez la bonté de fournir au comité le document qui les contient, ou une copie de ce document ?—Le rapport que l'on demande dans cette question, est celui qui a été donné dans ma réponse à la question No. 359.

374.—Entrez-vous dans un registre ou des registres à votre Bureau les procédés de vos assemblées, et les raisons qui ont motivé les décisions que le Bureau peut prendre, et produisez-les ?—Nous tenons trois registres ; un registre d'estimations, un registre de rapports et un de correspondance. Tous les procédés du Bureau, sont entrés dans l'un ou dans l'autre de ces registres.

375.—Les extraits qui ont été mis devant le comité par M. Begley, secrétaire du Bureau, sont-ils les seules entrées qu'il y ait dans vos registres, touchant le canal Beauharnois ?—Je crois que oui. J'ai donné ordre que tous les documents qu'il y avait dans le Bureau, et toutes les entrées dans les registres, qui avaient rapport au canal Beauharnois, fussent mis devant le comité.

376.—Lorsque le Gouverneur et le Conseil ont approuvé votre recommandation d'adopter la ligne de la rive sud du fleuve, les estimations et les

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.) témoignages qui vous ont induit à la recommander, ont-ils été mis devant le Conseil?—Non.

12 Octobre. 377.—Comment la décision du Gouverneur et du Conseil vous a-t-elle été communiquée? si c'est pas écrit, fournissez la?—(Le témoin a renvoyé le comité au rapport du comité du Conseil exécutif, qui est déjà devant lui.)

378.—L'estimation de l'entrée ouest du canal sur la rive sud, a-t-elle été fondée sur la supposition que le lit du fleuve, entre la pointe à Chartier et l'île aux Chats, était de roche?—Non; on savait qu'il y avait des bas-fonds.

379.—Si le fond du chenal se trouvait être de roche, la dépense ne serait-elle pas beaucoup plus grande?—Oui, jusqu'à un certain point; mais vu la profondeur de l'eau dans le chenal, il n'y aura toujours que peu d'excavation à faire.

380.—Quel serait le prix de la verge cube d'excavation dans le roc, à huit pieds sous l'eau dans cet endroit?—Les cailloux peuvent être ôtés pour 3s. 6d. à 5s. la verge cube; le creusage dans le roc coûterait de 5s. à 10s. la verge. Dans le cours de ma pratique professionnelle, j'ai fait creuser dans le roc à une beaucoup plus grande profondeur sous l'eau, à presque le même prix que sur terre.

381.—Avez-vous exposé verbalement au Conseil vos vues sur le canal Beauharnois, les informations que vous aviez reçues, et les conclusions que vous aviez adoptées?—Pleinement.

382.—Le Gouverneur-général dit dans sa dépêche du 19 juillet, que le rapport d'un ingénieur civil éminent, et l'opinion du Président du Bureau des travaux publics, l'ont décidé à faire le canal sur la rive sud, de qui son Excellence veut-elle parler, et lequel de vos rapports indique-t-elle?—Elle parle de M. Keefer ou de M. Tate, et le rapport doit être celui, je pense, auquel j'ai déjà fait allusion dans mon témoignage.

383.—On lit dans la même dépêche: "les objections avancées par les pétitionnaires du Coteau du lac, et réfutées par des ingénieurs de science et d'une grande expérience, qui étant étrangers au pays n'ont pu être influencés par des intérêts de localité," à qui son Excellence fait-elle allusion?—Je présume que son Excellence parle des autorités que j'ai déjà nommées, et auxquelles j'ai fait allusion dans mon rapport.

384.—Le Gouverneur-général dans sa dépêche à Lord Stanley, du 8 août, lui transmet votre rapport sur les avantages relatifs des deux rives, duquel de vos rapports parle-t-il?—De mon rapport du mois d'août dernier.

385.—Quel est l'ingénieur français dont vous parlez dans votre rapport daté de Montréal le 1^r. d'août?—Je ne puis rien dire de plus que ce qu'il y a dans ce rapport.

386.—Avez-vous fait quelques-unes des estimations désignées dans votre mémoire du 12 août, 1842?—Je renvoie à ce mémoire pour ma réponse à cette question.

387.—Qui vous a induit à commencer le canal en 1842, lorsqu'il ne devait l'être qu'en 1843, dans votre projet?—L'ordre en conseil.

388.—L'emploi des émigrés est la cause assignée pour commencer plutôt le canal à Beauharnois, quel est le nombre des émigrés qui y sont employés?—Quand j'ai visité les travaux, j'ai demandé combien il y avait d'hommes employés, et l'on m'a répondu; 1200 environ, dont plus de moitié composée d'émigrés.

Appendice (Z.) 12 Octobre. 389.—Le Gouverneur-général dans sa dépêche à Lord Stanley, du 19 juillet, dit: "Par l'intervention des agents de la compagnie de Beauharnois, qui est très intéressée naturellement à cette entreprise, le terrain nécessaire pour le canal a été donné pour rien, des fonds ont été avancés pour payer les premières dépenses." Voulez-vous nommer l'agent ou les agents de la compagnie de Beauharnois avec lesquels vous avez traité, et expliquer ce que veulent dire ces mots: "et des fonds ont été avancés pour payer les premières dépenses?"—J'ai écrit à M. E. G. Wakefield, qui est une personne d'influence à Beauharnois, et par le moyen de son intervention, j'ai obtenu d'environ 200 personnes, de faire passer le canal sur leurs terres. Je n'ai point personnellement connaissance des conditions auxquelles l'argent a été obtenu.

390.—Avez-vous eu sous votre considération le rapport du comité de la Chambre d'assemblée du Bas Canada, dont Andrew Stuart était président, au sujet du canal St. Laurent?—J'ai eu sous ma considération tous les rapports relatifs à ce canal, et je fournirai une copie du rapport en question.

391.—Revenant à la question 383, pensez-vous que le Gouverneur-général ait fait allusion principalement à vous en disant "un ingénieur d'une grande expérience, étranger au pays, et n'étant pas influencé par des intérêts de localité?"—Je le crois.

392.—Quelle était le proportion des émigrés employés au canal Beauharnois au commencement?—Je pense avoir déjà répondu à cette question.

393.—Vous avez dit que vous avez commencé le canal Beauharnois, afin d'employer les émigrés, pourquoi n'avez-vous pas commencé à dépenser les £73,500, destinés pour les chemins du Haut-Canada, et les £97000 pour ceux du Bas-Canada, sommes qui devaient l'être en 1842, et avec lesquelles on aurait pu leur donner de l'ouvrage?—Les chemins situés dans la section ouest de la Province, dont le détail des travaux étaient prêts, étaient en progrès. Les travaux du chemin de Gosford étaient en pleine activité. Ceux du chemin de Gaspé étaient nécessairement retardés, parcequ'il fallait se procurer des provisions, et pour d'autres causes. Ceux du chemin des Cascades étaient suspendus faute de détails pratiques.

394.—Qu'est-ce qui a empêché d'avoir ces détails pratiques?—La première cause vient de ce que M. Simpson m'ayant demandé, pour son beau-fils, M. Roebuck, la direction de ces travaux, j'y avais d'abord acquiescé; mais après des recherches, il fut subséquemment refusé. Un autre Monsieur a été envoyé sur le chemin pour obtenir ces détails; mais il a été obligé d'interrompre son travail pour aller à Washington.

395.—Quand cette demande a-t-elle été faite, et pourquoi a-t-elle été refusée?—La demande a été faite au commencement de janvier, et refusée de bonne heure en février.

396.—M. Wells n'a-t-il pas été retenu ici six ou sept semaines pour attendre des ordres, au sujet de ce chemin là même?—Non, pas certainement.

397.—Quel est le montant dépensé pour le canal jusqu'à présent?—Pour la section de Beauharnois du canal St. Laurent jusqu'au 6 octobre, 1842. £24,198
A quoi il faut ajouter les dépenses de ces deux semaines-ci, environ 3,000

£27,198
Outre cette somme, il y a les dommages faits aux terres, et d'autres dommages encore qui n'ont pas été constatés.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

398.—Avez-vous considéré que le prompt achèvement de ce canal était d'une importance égale à celui des chemins en question?—Infiniment plus grande; car après la rapidité avec laquelle j'avais vu avancer le canal de Cornwall, j'ai pensé qu'il était très important de faire disparaître aussitôt que possible, la seule interruption qui restait dans la navigation du fleuve, afin que les grandes dépenses qui ont déjà été faites, passent devenir immédiatement productives.

M. Killaly a fini au Comité les observations suivantes, en réponse aux témoignages donnés devant le comité, dont il avait pris communication.

Bureau des travaux publics,
Lundi soir, 10 octobre, 1842.

L'Honorable Geo. Moffat, *Président*.

Monsieur,

Avant de commencer mes remarques sur les témoignages qui ont été donnés devant le comité dont vous êtes président, à l'appui des accusations portées contre le Bureau des travaux publics par M. Simpson, je désire vous faire, à vous, monsieur, et au reste du comité, mes remerciements les plus sincères de la marche que vous avez adoptée, en me permettant d'examiner ces témoignages et de les commenter.

J'ai reçu copie des témoignages du greffier du comité, hier, (dimanche,) après midi à cinq heures.

Avant de lire ces documents volumineux, je croyais y trouver au moins quelque témoignage qui avait trait au point en contestation, digne de mon attention la plus sérieuse; mais une lecture rapide m'a suffisamment convaincu que ces témoignages ne sont pas de nature à me permettre, à moi ni à aucun autre ingénieur, de les analyser pour en tirer des résultats utiles. Ceux qui sont donnés à l'appui des accusations de M. Simpson, forment, pour la plupart, la matière de ce que je puis désigner par l'épithète d'ignorants commerçants, tout à fait indignes de l'objet qui en a été l'occasion. Il est vrai que les assertions et les opinions vagues ne manquent pas; mais elles sont exprimées en termes qui suffisent seuls pour démontrer à l'homme d'expérience, que les témoins qui s'en sont servis ignorent profondément la nature même de la question sur laquelle ils parlent avec tant de confiance. Ces témoignages se distinguent d'une manière singulière par le vague, les contradictions, la confusion dans les idées, une exagération grossière, et des assertions fausses. Il n'y a qu'un point sur lequel les témoins s'accordent toujours entre eux. Ils trahissent tous, d'une manière qui doit être évidente pour tout le monde, leur vive anxiété de prouver la vérité des accusations de M. Simpson, au moyen d'assertions faites sans discrétion. Je crois que je puis ajouter, à en juger d'après l'esprit intime des témoignages, que les dépositions des témoins ont été arrangées d'avance par eux, ou qu'ils ont pris pour guides une ou plusieurs personnes, pour ne pas dire qu'ils se sont mis sous leur direction, dont le devoir était d'appuyer les accusations que M. Simpson portait contre moi. Ces témoins sembleraient avoir été, pour ainsi dire, exercés pour l'occasion. Des dépositions de cette espèce, je n'excepte pas même le témoignage écrit ni verbal de M. Casey, l'ingénieur que M. Simpson et M. Harwood ont employé, et que le premier a assigné pour déposer contre moi. Ce monsieur dit lui-même, je me sers de ses paroles: "l'objet de mes examens et de mon rapport n'était pas de fournir une estimation du coût probable d'un canal du côté nord, mais simplement de faire voir que l'honorable H. H. Killaly était dans l'erreur, en voulant faire croire au public qu'un canal coûterait £100,000 de plus sur la rive nord que sur la rive sud," et en effet, jusqu'à ce jour là même, il n'avait fait aucune estima-

tion complète de la dépense que nécessiterait la construction d'un canal sur la rive nord. Il dit qu'il n'a pas été sur la rive sud depuis sept ans, et déclare, en réponse à une question, que lorsqu'il a paru devant le comité, il ne savait pas sur quelle échelle se faisait le canal actuel, chose si importante. Ces deux déclarations sont conformes, sous tous les rapports, au reste de son témoignage, c'est à dire, on y remarque la même absence d'informations essentielles ou utiles, relativement au sujet particulier, qu'il prétend examiner. Il pouvait bien dire que son seul objet était de critiquer mon rapport, car la plus grande partie de son témoignage se compose d'une espèce d'observations littéraires sur mon rapport au Gouverneur-général du premier août dernier, qui sont beaucoup plus propres à former des articles pour une gazette opposée au gouvernement, qu'à être soumises à un comité de la législature pour guider son jugement sur un point de science. Dans ma longue carrière professionnelle, je suis sûr que je n'ai jamais vu de production, passant pour celle d'un ingénieur, qui manifestât aussi clairement, de la part de l'auteur, la détermination *per fas aut nefas* d'imaginer et de bâtir une cause pour ceux qui l'employaient, et qui méritât si peu une attention sérieuse.

Les autres témoins assignés par M. Simpson, quoiqu'ils n'aient pas la science de M. Casey, ne sont pas capables néanmoins de donner une opinion que je puisse respecter, à cause de leur ignorance totale du sujet dont ils parlent. Ce sont des pilotes, des propriétaires de quais, de diligences, des cultivateurs, un boutiquier, un docteur, un marchand de bois résidant à Bytown, et l'agent d'une compagnie d'assurance, le dernier étant beau-fils de M. Simpson; tous, sans en excepter le marchand de Bytown, sont très intéressés dans cette question.

Il est nécessaire, et je suis sûr que le comité considérant que je suis mis en jugement, me permettra, dans ma défense, d'exposer les motifs sur lesquels je mets en question la croyance que méritent ces témoins, sous le rapport de l'intérêt personnel.

Il n'y a pas de doute que la navigation du Saint-Laurent aura l'effet de diminuer la valeur des propriétés de Bytown, et les profits des personnes qui y font le commerce. Le témoignage de M. William Stuart, le marchand de Bytown, est réellement dépourvu de toute valeur quant au point en contestation. Néanmoins il fait voir la manière dont les personnes intéressées dans l'Ottawa, envisagent ce sujet, et aussi l'esprit qui a dirigé celui qui a fait appeler ce témoin. D'autres témoins sont intéressés d'une manière encore plus évidente et à un plus haut point, à arrêter la construction de ce canal. Le revenu de M. William Roebuck, beau-fils de M. Simpson, dépend de la continuation d'une navigation dangereuse, qui a besoin de la protection dispendieuse des assurances. M. Henry Roebuck est bien connu pour être pilote des rapides, et employé dans la direction d'un établissement pour remorquer les barges montantes dans cette partie du fleuve, établissement qui deviendra parfaitement inutile après l'achèvement du canal. Un proche parent de M. Roebuck, le fils de M. Simpson lui-même, est percepteur de douane au Coteau du Lac, où lui, et son père avant lui, ont été, dans l'habitude d'exiger des émoluments contrairement à la loi, des barges qui descendaient le fleuve; et il est certainement très probable que lorsque la navigation sera ouverte partout, le bureau de douane au Coteau du Lac sera regardé comme étant plus qu'inutile, et que le revenu considérable que M. Simpson et son fils recevoient sous forme de salaire, comme officiers de douanes, ou en exigeant illégalement des émoluments, va cesser. Le premier soin de toute la famille dont on vient de parler, et des pilotes des rapides qui ont été interrogés, c'est d'arrêter, s'il est possible, l'exécution des travaux qui se font actuellement. Et s'ils ne peuvent pas réussir dans cela, leur

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre

intéret sera de tâcher d'avoir le canal du côté nord, où M. Simpson possède des biens considérables près de l'entrée projetée de ce canal. Il est vrai que le beau-fils de M. Simpson, M. Roebuck, dit : " Si j'avais une terre au Coteau du Lac, ou dans le voisinage, je donnerais beaucoup d'argent pour que le canal ne passât pas dessus, parceque cela, je crois, en diminuerait la valeur de 50 pour cent." et il n'y a pas de doute non plus que M. Harwood avance avec autant d'assurance, que la seule manière dont il serait affecté, si le canal passait dans sa seigneurie, serait "à son désavantage"; mais le comité saura estimer ces assertions à leur juste valeur. L'évidence de l'intéret personnel des témoins ne le cède, chez eux, qu'à l'absence de tout scrupule à le nier. M. Whipple, le propriétaire de diligences, tout en disant qu'il n'a qu'un quai et huit ou neuf acres de terre, oublie d'ajouter que l'entrée même du canal sur la rive nord en serait tout près, et que cela augmenterait leur valeur de plusieurs milliers de louis; en outre, que la construction d'un canal, de l'un ou de l'autre côté, mettrait fin, durant une grande partie de l'année, à l'usage des diligences dans lesquelles il est fortement concerné. Il est facile à prouver que la fortune des autres témoins, résidant au Coteau du Lac, serait améliorée en plaçant le canal de leur côté, et tout éloigné que je sois de vouloir fatiguer le comité en m'appesantissant sur un sujet aussi désagréable, il me reste encore à citer un fait, afin de décréditer les témoins de M. Simpson. Parmi eux, les deux qui parlent avec la plus grande confiance et de prétention à la science, sont M. Casey, l'ingénieur, et M. William Roebuck, beau-fils de M. Simpson. On m'a demandé sans succès de l'emploi pour chacun d'eux depuis un an. Je n'ai pas méprisé les demandes qui m'ont été faites pour M. Casey; au contraire, elles m'ont engagé à prendre des renseignements sur son habileté dans sa profession, et ce n'est que sur les rapports qu'on m'a faits de lui, que j'ai jugé que j'aurais tort de lui confier aucun emploi important sous le Bureau des travaux publics. Quant à M. William Roebuck, je suis dans la pénible nécessité de dire que sur la demande de M. Simpson, il n'y a que quelques mois, de l'employer à un ouvrage public, j'exprimai mon désir sincère de le faire; mais après avoir pris les informations que je croyais nécessaires de posséder avant de placer une personne qui m'était étrangère, dans un poste de confiance sous le Bureau des travaux publics, j'abandonnerai toute idée de me rendre aux vœux de M. Simpson.

Pour confirmer la grande probabilité que ces témoins ont été mus par des motifs d'intéret personnel, si non de mauvais vouloir à mon égard, j'appellerai de nouveau l'attention du comité sur leurs professions de n'avoir en vue que l'amour de la vérité et du bien public. Et pour donner un exemple de ces professions très suspectes de désintéressement et d'amour du bien public, j'appellerai l'attention du comité sur le témoignage de M. Asselin, qui ayant dit qu'il n'avait point d'intéret personnel pour ou contre le canal, et "reconnu qu'il était le propriétaire du quai connu sous le nom de quai d'Asselin au Coteau du Lac, a l'effronterie d'ajouter que la raison pourquoi tous ses voisins sont opposés à ce que le canal soit fait du côté du sud, "c'est qu'ils ne voulaient pas qu'on gaspillât les deniers publics."

Ces témoignages que je ne pouvais commenter avec trop de sévérité sont dignes du fait dont je puis parler ici en toute convenance, parcequ'il est parfaitement notoire, et se rattache étroitement à la question qui est soumise au comité; le voici. La famille Simpson a eu pour système de tâcher, par les assertions les moins scrupuleuses, de préjuger l'esprit de tous les voyageurs, et particulièrement des membres de la Législature, qui arré-

taient au Coteau du Lac, en faveur des accusations portées contre moi, et que M. Simpson a soumise à la Chambre d'Assemblée. Si les membres du comité l'ignorent, il y a des centaines de personnes qui savent que, dans la poursuite de ce système de détraction, les gens que j'expose ici, ne se sont pas bornés à faire des allégués faux, relativement aux matières qui sont du ressort de l'ingénieur, ils ont encore, au milieu de leurs imputations, accusé positivement de malhonnêteté et de corruption non seulement moi, mais plusieurs messieurs dont j'ai la bonne fortune d'avoir l'aide en leur qualité d'officiers de mon département, et dont le caractère sans tache est depuis longtemps bien établi.

Telle est la nature des témoignages qu'on a ramassés pour prouver que j'ai commis une erreur grossière, ou le crime volontaire de choisir, pour un canal qui doit coûter £250,000, une situation qui présente des obstacles insurmontables à la navigation. Je ne prétendrais pas prouver que ces témoignages sont faux, je ne puis même me persuader à les comparer avec celui des ingénieurs habiles et expérimentés, sur les études minutieuses desquels, faites en différents teins depuis bien des années, conjointement avec mes propres observations, j'ai formé mon opinion sur le choix de cette ligne de canal délibérément, et le Gouverneur et le Conseil ont fondé leur décision. C'est à peine avec sang froid que j'ose mettre les noms de M. William Roebuck, M. Whipple et du pilote Perry, même celui de M. Casey, à côté de ceux de M. Stevenson, M. Baird, M. Mills, du colonel Phillpotts et de M. Keefor; et il n'est pas nécessaire non plus que j'invoque le nom de ce dernier Monsieur, ou ma longue expérience pour repousser les accusations de M. Simpson. Ces accusations, elles ont été détruites par le témoignage même sur lequel on a voulu les appuyer. Je le demande au comité humblement mais avec confiance, ce témoignage a-t-il ébranlé ma décision en faveur de la ligne de la rive sud, tant sous le rapport du bon marché que sous celui de son efficacité.

Si dans le cours de ces observations je me suis laissé aller à un sentiment d'indignation qui, après tout, est bien naturel, et ai fait usage d'expressions trop fortes, je demande pardon au comité de lui avoir manqué de respect. J'ai tâché de me tenir dans les bornes de la convenance, et je ne puis m'empêcher d'espérer que tous les membres du comité, s'étant mis un moment à ma place, et étant resté exposé à des accusations qui, si elles étaient vraies, devaient être fatales à mon caractère privé et à ma réputation comme ingénieur, y trouveront de quoi m'excuser de la vivacité avec laquelle je me suis exprimé.

En repoussant les accusations de M. Simpson, je me suis abstenu exprès de parler des témoignages qui ont été donnés en ma faveur devant le comité, pendant mon absence. J'ai cru qu'il n'y en avait pas besoin pour anéantir des témoignages contre moi qui se détruisaient d'eux-mêmes. Je ne suis pas disposé non plus à attacher aucun poids aux déclarations de personnes qui ne sont pas de l'art, et qui se sont prononcées pour la ligne sud. Je me repose avec confiance sur le témoignage complet, calme et intelligible des ingénieurs qui ont été examinés. Je déclare sur mon honneur qu'après plus d'une année de réflexion et d'anxiété sur ce sujet, ma ferme opinion est entièrement conforme à celle de ces Messieurs. Je suis convaincu que si deux fois leur nombre d'ingénieurs faisaient des études et des rapports touchant ces lignes de canal, ils concluraient tous que la ligne de la rive sud est, comme je le crois fermement, de beaucoup supérieure, pour la destination du canal qui y est maintenant en cours d'exécution, à toute ligne du côté nord, et qu'elle coûtera £100,000, de moins.

Appendice
(Z.)

12 Octobre

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

En terminant, j'ajouterai seulement que malgré toute l'intrigue politique et l'esprit de parti dans lesquels on s'est étudié à envelopper cette question, les seuls points dans lesquels le pays est intéressé, selon moi, est de savoir simplement, 1^o, si la ligne du canal maintenant en construction est bonne, et pas un mot n'a été dit au contraire; 2^o, si elle est la moins coûteuse. Suivant le témoignage de M. Casey, la seule personne assignée par M. Simpson, qui prétende parler de la dépense, il paraît dire que l'épargne en l'adoptant peut-être au dessous de £50,000. Mais bientôt après il reconnaît avoir fait une omission, la valeur de la différence de l'échelle, qu'il estime à £20,000 de plus. Dans une autre partie de son témoignage, il déclare que l'épargne peut-être d'une fraction de £100,000, et par fraction il entend £30,000 ou £40,000, mais l'estimé détaillé et minutieux de M. Keefer, des lignes sur les deux rives, porte l'épargne à £103,000. Enfin, y-a-t-il des obstacles naturels sérieux et insurmontables? Non; l'examen soigné de M. Keefer a démontré que les bas-fonds sont formés de gros cailloux, de pierre et de sable, et qu'il y a deux chenaux qui n'ont pas moins de 8 pieds 6 pouces d'eau; et un ancien entrepreneur expérimenté et solvable s'offre, en donnant de bonnes cautions, de faire un chenal convenable de quatre cents pieds de longueur pour sept mille louis.

Je prends la liberté de joindre au présent, les observations concluantes de M. Keefer sur les témoignages rendus à l'appui des accusations portées contre le Bureau des travaux publics.

Soumis respectueusement,

HAMILTON H. KILLALY.

REMARQUES sur les témoignages rendus devant le comité contre la situation du canal sur la rive sud du fleuve.

Le témoignage des pilotes et autres de la rive nord, est très contradictoire, quelques uns disant que la rapidité du courant de la Grosse Pointe à celle de McPherson, est de 3 milles, d'autres de 8 à 10 milles à l'heure. Plusieurs admettent qu'il y a un chenal de 8 ou 9 pieds, d'autres nient entièrement l'existence de ce chenal. Un témoin dit qu'il peut débarquer sur le bas-fond et y marcher près de la moitié de sa longueur, et que dans le ressac à la Grosse Pointe, les vagues ont de 10 à 12 pieds de hauteur. Toutes les gens de la rive nord s'accordent cependant à déclarer que les vents ordinaires sont les vents de l'ouest, nord-ouest, ou nord.

Il est facile de se procurer des témoins qui contrediront tout ce que les premiers ont dit sur les points dont on vient de parler; mais il n'y a aucune nécessité de le faire. En effet, le courant, malgré ces témoignages, n'exécède pas au mesurage 2 milles à l'heure, et lorsque le chemin de halage, évalué dans l'estimation, aura été fait, toutes les difficultés qu'ils ont indiquées disparaîtront; car ce courant n'offre pas d'obstacle sensible aux bateaux-à-vapeur; et si on le compare à la ligne générale de navigation entre le lac Ontario et la mer, on ne peut pas raisonnablement y trouver des motifs d'objection, lorsqu'il y a cent autres endroits dans le fleuve et les lacs, où le courant est le même, et on n'a jamais jugé nécessaire d'y porter remède.

D'après l'état amélioré dans lequel se trouve le chenal actuellement, il est parfaitement possible de conduire un bateau-à-vapeur tirant sept pieds d'eau,

de la Grosse Pointe à celle de McPherson et en revenir, après avoir mis des bouées pour indiquer le chenal.

On ne peut pas toujours se fier sur le témoignage des pilotes, et cela est prouvé par le fait qu'il descend tous les jours des barges et des bateaux-à-vapeur dans les rapides de Lachine, quoiqu'ils aient déclaré qu'il n'y avait pas de chenal praticable.

Quant à leur témoignage sur ce point, je désire dire simplement que la carte a été dressée d'après les sondes que j'ai faites moi-même avec le plus grand soin, et dont je garantis l'exactitude. Je n'ai pas entrepris d'indiquer tous les bas-fonds qui se trouvent au-dessus et au dessous de ceux qui sont entre la Pointe à Chartier et l'île aux Chats; j'ai borné mes travaux à l'endroit où le chenal présente le plus de difficultés, parceque les bas-fonds ne gênent point la liberté de la navigation du fleuve pour se rendre à l'entrée du canal.

Ces sondes ont été exécutées dans un grand canot portant un homme pour ramer, un pour gouverner, et deux autres sans me compter, 5 en tous. Loïn de trouver le courant aussi fort que ces témoins l'ont représenté, je n'ai par éprouvé la moindre difficulté à passer d'un côté à l'autre, en haut, en bas, ou de quelque côté que je voulais aller. J'ai souvent ramé pour traverser de la Pointe Macpherson au Coteau du Lac.

On verra dans l'estimation que j'ai mis, une somme pour couper les pointes des bas-fonds près du chenal du centre, afin de donner une entrée libre de 400 pieds de largeur et 10 pieds de profondeur. Les bas-fonds sont formés d'une masse caillouteuse et encaissée dans le sable en quelques endroits, et facile à ôter.

Pour ce qui a rapport au vent qui prédomine, je remarquerai seulement que tous ceux qui connaissent le moins les grands lacs Erie et Ontario, savent parfaitement bien que le vent qui règne ordinairement, est celui du sud-ouest, et il n'est pas raisonnable de supposer qu'une distance de 160 milles de longitude sera suffisante pour donner un vent dominant soufflant d'un autre point du compas. Je sais que des témoins impartiaux, et qui n'auront subi aucune influence étrangère, diront le contraire. Tel étant le cas, le Coteau du Lac doit être plus souvent sous le vent, tandis que la Grosse Pointe abrite l'entrée sud.

Mais il me paraît ridicule d'appeler à son aide tous les raisonnements nautiques au sujet de l'entrée d'un canal dans le fleuve St. Laurent, comme si nous étions sur les côtes de France ou de l'Irlande. Les bâtiments jettent rarement l'ancre avant d'entrer dans les canaux, l'usage est d'accoster à un quai ou jetée et de s'y amarrer, voilà tout.

Le témoignage que fournit la critique de M. Casey, intitulée *Rapport* est très maigre. Il paraît par ce document qu'il n'a pas fait une étude convenable de la rive nord, qu'il n'a pas vu la rive sud depuis 7 ans, et qu'il ne l'a pas examinée du tout relativement au sujet qui nous occupe. Avant de pouvoir estimer la différence du coût entre les deux rives, il était évidemment nécessaire de faire une estimation de ce que chacune coûterait; mais M. Casey croit que cela n'est pas nécessaire, et pense satisfaire le public et le comité en ne donnant pas une estimation de chacune. Le comité lui ordonne de fournir une estimation pour la rive nord, et celle qu'il donne est partielle, toujours en persistant à dire néanmoins que la principale différence git dans l'excavation, qu'il suppose s'élever à £50,000 et négligeant entièrement l'accroissement de dépenses nécessité sur la rive nord par la construction de digues, contre-fossés, rigoles, clôtures, écluses et maisons d'éclu-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.) siers, ponts et maisons des gardes de pont, murs de protection, batardeaux et epuisements, et les dommages à la propriété.

12 Octobre.

Il est oisif de faire des comparaisons, sans avoir une estimation entière et complète de chaque rive.— Un examen attentif et sévère de mes estimations des rives nord et sud, convaincront le comité, je pense, que le Bureau des travaux publics n'était pas dans l'erreur, en disant que le canal sur la rive nord coûterait £100,000 de plus que sur la rive sud.

M. Casey trouve qu'il est injuste qu'on dise que le canal sur la rive sud est 3 milles plus court que s'il était sur la rive nord, "parceque," dit-il, "le canal Beauharnois, fuit au pied d'un fort courant." Cela n'est pas. Le canal aboutit au-dessus d'un courant remontant le lac plus de deux milles. Le carte fait voir que la rive sud fait comme la corde, et la rive nord comme l'arc d'un cercle; ce qui explique la différence de longueur.

M. Casey est tombé dans une singulière illusion en estimant le coût des écluses à tant du pied de chute. Il aurait dû savoir que deux écluses de 5 pieds de chute coûteront près du double d'une écluse de 10 pieds; mais d'après sa méthode, elles ne coûteraient que le même prix; une écluse de protection qui n'a pas de chute ne coûterait rien du tout. Il est également dans l'erreur en parlant des écluses du canal de Cornwall, dont il porte le prix, à £3000 par pied de chute. Comment peut-on alors se reposer sur ses calculs?

Quant au ravin du côté nord, quoique M. Casey fasse ses estimations comme si le canal devait y passer, il ne donne son opinion qu'avec beaucoup de réserve, et comme il n'a point destiné d'argent pour les contre-fossés, il est présumable qu'il les regarde comme inutiles. Mais M. Roebuck parle avec plus d'assurance, et considère que l'emploi du ravin est avantageux, qu'il faudra un grand nombre d'années pour encombrer les biefs entre les écluses, et que des pertuis pourraient être pratiqués pour laisser écouler les eaux.

Je regarde les contre-fossés comme indispensables pour faire écouler, sans endommager les écluses, les eaux qui s'y précipiteraient tout à coup avec violence. Dans l'art de l'ingénieur le contre-fossé est une des constructions les plus difficiles à faire d'une manière durable. Mais placé dans un banc

de terre nouvellement remuée, ou dans un terrain primitif de glaise (aussi peu sûr) la moindre imperfection dans la fondation ou la construction, la terre rendue moins compacte à la suite du dégel, le printemps, peut faire déclarer, au moment d'une crue soudaine et violente, une voie d'eau qui, si elle n'était pas découverte à l'instant même et arrêtée, deviendrait inévitablement la cause de la distraction des digues, et la première une fois emportée, toutes les autres le seraient à leur tour.

Il arrive rarement qu'un ravin permette de placer les écluses assez avantageusement, pour que les bâtiments puissent s'en approcher et s'en éloigner en décrivant des courbes faciles; ce qui est nécessaire pour empêcher les bâtiments de venir en contact avec les angles des écluses et endommager les murs.

En outre, en plaçant les écluses dans le flanc d'une colline comme il faudrait le faire, si on lesait passer le canal par le ravin, toutes les précautions de l'art seront nécessaires, comme pilots, etc. pour assurer les fondations et empêcher qu'ils ne se forment des renards, etc. précautions qui ajouteraient beaucoup au coût des écluses sur la rive nord.

Quant au témoignage de M. Harwood, je dois dire bien distinctement que la ligne pour laquelle j'ai fait mon estimation sur la rive nord, n'est pas celle qu'il m'a indiquée: c'est la moins coûteuse que j'ai pu trouver. Si j'avais suivi la ligne de M. Harwood, il y aurait eu à l'extrémité supérieure une excavation à faire de 17 pieds de profondeur, terme moyen, pendant une longueur de 3 milles, tandis que dans ma ligne, la moyenne de l'excavation dans cette distance est de 12 pieds.

Je désire faire observer particulièrement, que ce n'est qu'après avoir complété mon étude de la ligne de M. Harwood, conformément à la désignation écrite qu'il m'en avait donnée, qu'il m'a demandé de faire les nivellements.

Tout système de communication, le long du rivage du côté nord, coûterait encore plus que la ligne par les terres que j'ai estimées à £359,490. La ligne de la rive sud, à l'exception du léger obstacle qui se trouve à l'entrée, et qui peut être facilement dissipé, est singulièrement favorable, et préférable de beaucoup à toute autre que l'on pourrait trouver pour réunir les deux lacs. Elle est plus courte, plus sûre, plus efficace, et moins coûteuse de plus de £100,000.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

EXPOSE des avantages et désavantages comparatifs des canaux par l'intérieur, sur les rives nord et sud du fleuve St. Laurent.

RIVE NORD.

Le canal aurait 14 $\frac{1}{2}$ milles de long.

Il recevrait les crues formidables de la rivière Delisle, et s'il était continué jusqu'au ravin de Quinchiens, les eaux de toutes les terres d'un grand plateau; ce qui obligerait de construire et d'entretenir des contre-fossés.

La plupart des écluses auraient leurs fondations sur un fond de glaise.

Ce canal coûterait £359,490.

Bureau des travaux publics, }
Kingston, 10 Oct. 1842. }

RIVE SUD.

Le canal a 11 $\frac{1}{2}$ milles de long.

Il est plus élevé que tous les cours d'eau dont il peut se passer, et n'a pas besoin par conséquent de contre-fossés. La navigation y sera ouverte 2 ou 3 semaines de plus tous les ans que sur la rive nord. Les frais de réparations et d'entretien seront moins grands de ce côté.

La plupart des écluses seront assises sur le roc.

Ce canal va coûter £255,000.

SAMUEL KEEFER,
Ing. B. Trav. Pub.

APPENDICE.

12 Octobre.

12 Octobre.

- No. 1.—Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, demandant l'estimation du coût d'un canal pour joindre les lacs St. François et St. Louis, faite par M. Keefer. Présentée le 20 Sept. 1842.
- No. 2.—Pétition de G. Beaudet, et autres, du comté de Vaudreuil. Présentée le 23 Sept. 1842.
- No. 3.—Message du Gouverneur-général, avec des extraits de dépêches, touchant la nomination d'un ingénieur anglais pour surveiller les travaux sur le St. Laurent. Présenté le 30 Sept. 1842.
- No. 4.—Coûts comparatifs des lignes proposées par divers ingénieurs, pour un canal à bateau-à-vapeur, entre les lacs St. François, et St. Louis, extraits de leurs rapports par M. Keefer.
- No. 5.—Rapport sur les différentes lignes de canal proposées dans la seigneurie de Beauharnois, afin de joindre les lacs St. François et St. Louis, par M. Keefer, daté le 17. février, 1842.
- No. 6.—Rapport sur l'étude d'une ligne de canal dans la seigneurie de Beauharnois, avec des estimations, par M. A. Stevenson, ingénieur, en date du 10 février, 1835.
- No. 7.—Rapport sur la possibilité de construire un canal dans cette seigneurie, avec une estimation, par M. H. Baird, ingénieur, en date du 27 février, 1835.
- No. 8.—Instructions données par le Bureau des travaux publics à M. Tate, pour examiner le chenal sud du St. Laurent, entre la Grande Ile et Beauharnois, et aussi pour étudier une ligne de canal dans la seigneurie de Beauharnois, 12 février, 1842.
- No. 9.—1^r. rapport de M. Tate, 21 mars, 1842.
- No. 10.—2^e. rapport de M. Tate, 13 août, 1842.
- No. 11.—3^e. rapport de M. Tate, 1^r. septembre, 1842.
- No. 12.—4^e. rapport de Mr. Tate 15 septembre, 1842.
- No. 13.—Lettre du Secrétaire du Bureau des travaux publics à M. Tate, transmettant de nouvelles instructions, 6 juillet, 1842.
- No. 14.—Rapport du président du dit Bureau sur le canal Beauharnois, 1^{er}. août, 1842.
- No. 15.—Rapport sur l'étude d'une ligne de canal sur la rive nord du St. Laurent, faite à la suggestion de M. Harwood, par M. Keefer, 5 juillet 1842.
- No. 16.—Devis des travaux de tranchée et digues du canal de Beauharnois, par M. Keefer.
- No. 17.—Correspondance entre le Gouverneur-général et le Secrétaire des colonies, touchant la construction du canal sur la rive sud du St. Laurent.
- No. 18.—Exposé des objections de M. Simpson, contre la construction du canal sur la rive sud.
- No. 19.—Premier rapport sur l'étude d'un canal sur la rive nord, faite par W. R. Casey, ingénieur, à la demande de MM. Simpson et Harwood, 5 Sept. 1842.
- No. 20.—Seconde partie du dit rapport, 17 Sept. 1842.
- No. 21.—Estimation du coût d'un canal sur la rive sud du St. Laurent par M. Keefer, 10 Oct. 1832.
- No. 22.—Estimation du coût d'un canal sur la rive nord, par M. Keefer, 1^r. Oct. 1842.
- No. 23.—Estimation détaillée du coût d'un canal sur la rive nord, par M. Casey, 3 octobre, 1842.
- No. 24.—Lettre du greffier *pro tem*, du Conseil exécutif, renfermant copie du rapport d'un comité du Conseil, sur la nécessité de donner immédiatement de l'extension aux travaux publics, 13 juin 1842.
- No. 25.—Lettre du Secrétaire du Bureau des travaux publics, touchant la détention des témoins à transquestionner par le président de ce Bureau, 4 octobre, 1842.
- No. 26.—Extraits des procédés du dit Bureau, 13 décembre, 1839.
- No. 27.—Rapport du dit Bureau au Gouverneur-général, touchant le canal Beauharnois, 14 décembre, 1839.
- No. 28.—Extrait d'un nouveau rapport de ce Bureau au même sujet, 20 février, 1840.
- No. 29.—Extrait du rapport fait par le Président du dit Bureau au Gouverneur et au Conseil, le 12 mai, 1842, concernant le canal depuis le Coteau jusqu'aux Cascades.
- No. 30.—Extrait d'un rapport du Colonel Phillpotts, touchant la situation du canal, 24 octobre, 1838.
- No. 31.—Rapport sur l'examen du fleuve St. Laurent, entre le Coteau à Coulonge et le Coteau du Lac par H. G. Thompson, arpenteur et ingénieur, 22 septembre, 1836.
- No. 32.—Rapport sur l'examen du St. Laurent entre les lacs St. Louis et St. François, par M. Thompson, 31 décembre, 1836.
- No. 33.—Lettre du Receveur-général au caissier de la Banque de la Cité, de Montréal, touchant un emprunt de £20,000 pour les améliorations du St. Laurent, 16 juin, 1842.
- No. 34.—Réponse du caissier de la Banque de la Cité, de Montréal, au Receveur-général.
- No. 35.—Copie du 4^e rapport du comité permanent de la Chambre d'Assemblée du B. C. sur les chemins et améliorations publiques, 10 février, 1834.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

No. 1.

Réponse à une Adresse de la Chambre d'Assemblée demandant au Gouverneur-général d'ordonner à l'officier que cela concerne, de mettre devant la Chambre l'estimation de £255,900, faite par M. Keefer, et dont parle feu Lord Sydenham, dans son message de la dernière session, (mémoire du président du Bureau des travaux publics,) avec les plans, études, rapports ou estimations touchant la jonction des lacs St. François et St. Louis, au moyen d'un canal, ainsi qu'une copie des portions de dépêche du secrétaire colonial qui ont rapport à cet objet.

S. B. HARRISON.
Secrétaire.

Kingston, 20 septembre, 1842.

Estimation du coût probable de la construction d'un canal, pour les bateaux-à-vapeur, entre le lac St. Louis, et le lac St. François.

La distance par le fleuve St. Laurent est de 14½ milles, et la différence de niveau 82½ pieds. Ecluses : 45 pieds de largeur, 170 pieds de longueur et 9 pieds de profondeur d'eau sur les seuils. Canal : 80 pieds de largeur par en bas, et 10 pieds de profondeur, avec talus de 2 à 1.

Si la ligne du fleuve de M. Mills est adoptée, (voir son rapport, ligne No. 1.) nous aurons un canal de 6 milles 7-8 de longueur, et une navigation par le fleuve de 7 milles 7-8, comme suit :

Aux rapides du Coteau—

2 milles 7-8 de canal, excavation de 12 pieds de profondeur, terme moyen, dans un sol argileux, à £12000	£34500
Deux écluses, une de 7 pieds de chute, l'autre de 10 pieds de chute	21000
Ecluse de protection	9000
	<hr/> £64500

Rapides des Cèdres—

1 mille ¾ de canal, excavation de 18 pieds de profondeur, terme moyen, dans un sol argileux et une roche sans consistance la moitié de la distance ; dans l'autre moitié, digue à faire, sur le fleuve de 26 pieds de hauteur, à £14000	£24500
1 écluse 8 pieds de chute	£11000
1 do. de 12 do. 12500	} complètes. 35000
1 do. de 10.80 do. 11500	
	<hr/> £59500

Aux Cascades.

2 milles ½ de canal, excavation dans la terre et dans le roc, avec digue dans le fleuve, £25000 par mille, terme moyen	£56250
1 écluse, 7 pieds de chute	£10000
1 do. de 8.22 do. 11000	} complètes. 33000
1 do. de 10 do. 12000	
	<hr/> £89250

Résumé.

Les rapides du Coteau	£64500
Les Cèdres	59500
Les Cascades	89250
	<hr/> 213250
Surveillance, dépenses contingentes et casualités, 20 per cent	42650
Total	<hr/> £255900

On ferait probablement une épargne d'environ £50,000, en adoptant la rive sud du fleuve.

(Signé) SAMUEL KEEFER,
J. C.

Kingston, 19 juin, 1841.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

No. 2.

Pétition de G. Beudet, et autres, du comté de Vaudreuil, présentée à la Chambre le 23 septembre, 1842.

Aux Honorables Chevaliers, &c. réunis en Parlement provincial.

La pétition des soussignés habitants du comté de Vaudreuil, expose humblement,

Que vos pétitionnaires, en voyant le rapport du président du Bureau des travaux publics, ont été convaincus qu'il était basé sur des exposés faux, relativement aux avantages de la rive sud du St. Laurent sur la rive nord, à la profondeur de l'eau à l'entrée ouest, à la largeur et au nombre des chenaux, et au coût de l'ouvrage, enfin que l'auteur de ce rapport s'était préjugé et formé des idées très erronées sur ces points; et qu'il s'est oublié jusqu'à descendre du rôle de juge à celui d'avocat.

Qu'avec cette conviction, ils ont fait faire, à leurs frais, une étude d'une ligne de canal sur la rive nord, par un ingénieur habile et heureux, et dont le rapport et les nivellements ci-joints confirment les assertions qui précèdent.

Qu'ils ont fait chercher et sonder, aussi à leurs frais, les trois chenaux indiqués par le président, et dans lesquels il y aurait eu de 12 à 20 pieds d'eau à l'entrée ouest; et qu'il n'en a pas été trouvé un d'une profondeur ou d'une largeur approchante, et encore bien moins navigable.

Que le principal ingénieur a voulu faire placer des bouées dans 9 pieds d'eau, pour guider les bateaux qui apportaient des provisions au canal, pendant sa construction, mais qu'on n'a pas pu trouver cette profondeur: et il a été obligé d'abandonner son projet, et de faire de nouvelles sondes dans cette entrée si vantée, pour appuyer le rapport du président; mais sans succès. Au contraire, il n'a découvert qu'un chenal au lieu de trois, lequel est bien connu pour être dangereux, étroit, tortueux, peu profond et impraticable, excepté pour des embarcations légères et petites.

Que vu toutes ces circonstances, vos pétitionnaires représentent que justice n'a pas été faite, et qu'un système de favoritisme a été suivi au détriment de l'intérêt public, et au prix d'un gaspillage des deniers du peuple.

En conséquence, ils supplient la Chambre de faire interroger des témoins, et instituer une investigation complète à cet égard; de faire faire aussi un examen par terre et par eau, des deux côtés du fleuve par des hommes compétents, désintéressés, et sans relation avec le Bureau des travaux publics (dans lequel ils doivent déclarer qu'ils n'ont pas de confiance) et que l'exécution de ce vaste ouvrage, le canal Beauharnois, soit suspendue jusqu'à ce que votre Honorable Chambre ait reçu ce rapport et adopté une détermination.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Vaudreuil, septembre, 1842.

(Ci-suivent les Signatures.)

Appendice
(Z.)

No. 3.

12 Octobre.

Message de son Excellence le Gouverneur-général, avec des extraits de diverses dépêches, concernant la nomination d'un ingénieur anglais pour surveiller les travaux sur le fleuve Saint-Laurent.

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur-général informe la Chambre d'Assemblée, en réponse à l'adresse qu'elle lui a présentée ce matin, qu'aucune correspondance n'a été échangée avec le Secrétaire des colonies dans les années 1841 et 1842, au sujet de la nomination d'un ingénieur pour inspecter et surveiller la construction du canal St. Laurent spécialement, et faire rapport de sa surveillance; mais qu'une correspondance a eu lieu sur la nomination d'un officier du génie, comme commissaire de la part du gouvernement de sa Majesté, pour surveiller l'exécution de tous les travaux publics faits par la province avec les fonds empruntés sur la garantie du Parlement impérial.

Son Excellence a quelque scrupule si elle doit communiquer cette correspondance à la chambre d'Assemblée, sans la permission du Secrétaire d'Etat; mais désirant fournir les informations les plus amples possibles à la Chambre, elle lui transmet ci-joints des extraits de la correspondance qui a eu lieu à cet égard, dans l'espoir que le Secrétaire d'Etat, lorsqu'il en connaîtra la raison, approuvera la marche qu'elle a adoptée.

Hôtel du gouvernement,
Kingston, 30 septembre, 1842.

Extraits de la correspondance mentionnée dans le message qui précède :

Extrait d'une dépêche de lord Stanley à sir Charles Bagot, en date du 2 avril 1842.

Il ne peut y avoir guère de doute que des travaux aussi étendus, et de nature à produire de si importants résultats, doivent être surveillés dans leur exécution par les hommes les plus habiles de l'art. Le gouvernement de sa Majesté ne doute point du vif désir du Bureau des travaux publics du Canada de remplir avec fidélité les devoirs laborieux dont il sera chargé; mais je ne puis douter non plus du désir anxieux qu'il doit éprouver de s'associer, dans sa situation, la première capacité professionnelle que la Mère-Patrie puisse fournir.

Mon intention est, en conséquence, dans l'anticipation, sur laquelle je ne puis douter un moment, que la Législature coloniale acquiescera à tous les arrangements généraux suggérés par le gouvernement de sa Majesté, d'envoyer un officier du corps du génie, en qualité de commissaire de sa Majesté, (que la Législature pourra j'espère sans difficulté associer au Bureau des travaux publics) pour sur-

veiller les travaux à faire, et son expérience pourra probablement mettre en état de conduire ces entreprises avec l'efficacité et l'économie que doivent également exiger l'intérêt de la colonie et celui de ce pays."

Extrait de la dépêche de son Excellence sir Charles Bagot à lord Stanley, en date du 28 avril, 1842.

"Je crois qu'il est nécessaire pour moi de faire quelques remarques sur la nomination d'un officier du génie, comme commissaire du gouvernement de sa Majesté, pour surveiller l'exécution des travaux publics.

"Sans doute, que, comme le gouvernement de sa Majesté doit avancer les fonds pour faire ces travaux, il est raisonnable qu'il prenne part à leur direction, s'il le désire. Je suis certain que M. Killaly n'a pas d'objection contre cette nomination; mais il seroit très-désirable que la personne qui sera nommée, soit un ingénieur civil au lieu d'être un ingénieur militaire. Les règles du service militaire rendent les officiers des ingénieurs royaux responsables à leurs supérieurs immédiats, et à nul autre; ils ne correspondent que par leur canal, et reçoivent leurs instructions par la même voie. Lorsqu'ils sont employés à des travaux civils, ce système entraîne inévitablement des délais et de la confusion, et souvent des collisions de pouvoirs. Chaque fois, je crois, que des ingénieurs civils et militaires ont été employés aux mêmes ouvrages en cette province, et ces exemples ne sont pas rares, il en est résulté les mêmes inconvénients. Cependant, si votre Seigneurie choisissait un ingénieur civil pour co-opérer avec le Bureau des travaux publics, en qualité de commissaire de sa Majesté, je n'appréhenderais aucune difficulté, et je suis certain que M. Killaly n'en ferait aucune. Mais je crains que la Législature ne voie d'un mauvais oeil la nomination d'un militaire qui, vu les règles de son état, comme elle l'a appris par expérience, ne pourrait lui donner toutes les informations qu'elle pourrait obtenir de suite d'un ingénieur civil."

Extrait d'une dépêche de lord Stanley à son Excellence sir Charles Bagot, datée le 2 juillet, 1842.

"Dans votre dépêche du 28 avril, vous parlez de la nécessité de nommer un officier du génie, comme commissaire de la part du gouvernement de sa Majesté, pour surveiller l'exécution des travaux qui peuvent être entrepris, et indiquez les raisons qui vous font préférer un ingénieur civil à un ingénieur militaire."

"Je n'ai qu'à observer à cet égard, que si la Législature veut pourvoir au salaire d'un ingénieur civil (ce qui seroit, je l'avoue, très-désirable, le gouvernement de sa Majesté n'a pas de préférence plutôt pour un ingénieur militaire que pour un ingénieur civil, et il n'a point d'autre désir que celui d'obtenir les services de la personne la plus compétente qui puisse être engagée pour cet objet."

Appendice
(Z.)
12 Octobre

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

No. 4.

COURS COMPARATIFS des diverses lignes proposées par différents ingénieurs, pour un canal à bateau-à-vapeur, entre les lacs St. François et St. Louis, sur l'échelle de celui du St. Laurent dans le Haut-Canada, savoir :—Canal, 100 pieds au fond, 110 à la surface, et 10 de profondeur.—Ecluses, 200 pieds de longueur dans la chambre, 55 de largeur et neuf pieds d'eau sur le seuil.

1. 2.—Lignes projetées sur la rive nord du fleuve.

Tableau indiquant le résultat de l'étude de trois lignes de canal par M. Mills, pour joindre les lacs St. François et St. Louis, l'une par le fleuve, et deux par terre.

Parties.	Longueur de la navigation naturelle. Milles.	Longueur de la navigation artificielle. Milles.	Nombre d'écluses.	Chute des écluses.	Coût, estimé par M. Mills, en 1833.	Remarques.
Ligne No. 1.—Ligne du fleuve. M. Mills la divise en cinq parties, comme suit :— Partie No. 1.—Canal, passé le rapide du Coteau, depuis la pointe McDonell jusqu'à celle du Pas de Cheval au-dessous du fort	6 00	2 63	2	17	£69,910	1re écluse, 7 pieds de chute, 24c, 10 pieds de chute. Les travaux projetés détruiront le fort et anéantiront l'usage du canal militaire. Les bords bas et favorables. Digue à l'embouchure de la rivière à Delisle, 350 toises de longueur, et 11 de hauteur. Coût estimé par le colonel Phillips, £136,269. L'inclinaison dans cette distance est de 7, 63 pieds; chenal variant de 12 à 35. La vitesse du courant à la pointe au Diabla, est l'espace de 152 pieds, de 6 7/10 milles par heure, l'espace de 1286 pieds, 5 milles par heure.
Partie No. 2.—Depuis le fort jusqu'aux Cedres	2e écluse, 8 pieds, 2 écluses accolées 6, 105 pieds chacune. Le seuil, 10 pieds de chute. Coût estimé par le colonel Phillips, £150,810.
Partie No. 3.—Aux rapides des Cedres, depuis le village jusqu'à la Pointe au moulin	1 57	1	30 81	£80,176	L'inclinaison dans cette distance est de 1, 84 pieds. Le courant de 2 à 3 milles à l'heure; profondeur du chenal de 10 à 35 pieds.
Partie No. 4.—De la Pointe au moulin à la pointe Coulouge	1 61	25 22	£36,396	Dignes principalement dans le fleuve. 1re écluse, 7 pieds, 2de, 8, 22, 3e, 10 pieds de chute. Excavation dans le roc aux Cascades. Coût estimé par le colonel Phillips, £158,862.
Partie No. 5.—Canal, de la pointe à Coulouge jusqu'au lac St. Louis	2 25	3	
Distance totale, 14 milles 51 chaînes	73 03	£235,782	
Chute totale des écluses 82 pieds 50	
Total	7 61	6 70	9	73 03	£235,782	
Ligne No. 2.—Ligne par terre, commençant et finissant aux mêmes points que la ligne No. 1	Les dommages (qui ne sont pas compris dans ces estimés) seraient moindres par cette ligne que par les deux autres, et en achetant la Pointe au Moulin et celle des Cascades, il n'y aurait pas besoin de ponts. Coût de cette ligne estimé par le colonel Phillips, £115,932.
Ligne No. 3.—Par terre, du Coteau jusqu'à Ste. Anne	14 52	10	82 50	£321,913	Cette ligne est parallèle au fleuve à environ 1/2 mille de distance, et exige deux aqueducs et six ponts.
Partie No. 1.—Du Coteau au lac des Deux Montagnes, à Vaudreuil	Cette ligne commence à la pointe McDonald, suit celles Nos. 1 et 2 jusqu'à la rivière Rouge, et va de là en ligne droite jusqu'à Vaudreuil. Dans cette distance il faut 2 aqueducs et 6 ponts. La moyenne de l'excavation est d'environ 17 pieds, sol principalement argileux.
Partie No. 2.—De Vaudreuil jusqu'à Ste. Anne	13 49	10	72 32	£102,161	Il faut ici quelques travaux de curage, estimés dans la partie No. 1.
Partie No. 3.—Du canal à Ste. Anne	3 53	1	3 13	£10,589	Le canal n'aura que 50 pieds au fond, et 70 à la surface. Fouille principalement dans le roc.
Distance totale, 17 milles 61 chaînes	
Chute totale des écluses, 81 pieds 45	
Total	3 53	14 8	11	81 45	£142,763	

Note.—M. Millie dit qu'il est généralement convenu que le St. Laurent est libre de glaces 2 ou 3 semaines plutôt le printemps et plus tard l'automne que l'Ottawa, le St. Laurent venant d'une latitude plus au sud; ces 2 ou 3 semaines l'automne et le printemps sont les plus importantes de toute l'année. C'est pourquoi il donne préférence à la ligne No. 1, ou celle du fleuve.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

25.—Lignes projetées sur la rive sud du fleuve.

Tableau indiquant le résultat des études des deux lignes de M. Baird et de M. Stevenson, dans la seigneurie de Beauharnois, pour joindre les lacs St. François et St. Louis.

PARTIES.	Longueur de navigation naturelle.		Longueur de navigation artificielle.		Nombre d'écluses.	Chute des écluses.	Coûts estimés.	REMARQUES.
	M.	Chs.	M.	Chs.				
Ligne de M. Stevenson depuis la pointe McPherson (24 milles au dessus de la pointe McDonald, du côté nord du fleuve) jusqu'à la place de débarquement de Couvillon, au pied des Cascades, passant à travers la terre concession de la seigneurie de Beauharnois.	2	40	11	69	3 à chute. 1 de protce. tion.	83 32	£221141	Cette ligne, à 3 de mille du fleuve, le suit presque parallèlement et passe ainsi à la tête de tous les petits cours d'eau et des contées. Il faut 3 ponts, et des aqueducs sur les petites rivières Marche-à-terre et St. Pierre. Le terrain est d'ailleurs favorable, attendu que l'on peut choisir la profondeur d'excavation que l'on veut, cette estimation comprend l'acquisition de 136 acres de terre (évalués à £1366) et toutes les autres dépenses. M. S. propose des écluses de 110 chs sur 33 de largeur avec 7 pieds d'eau. Le canal coûterait £137,763.
Ligne de jonction de M. Baird à travers le pays, du fleuve St. Laurent à la rivière St. Louis; de là le long de cette rivière jusqu'à la baie de Beauharnois, laissant à St. Laurent 11 milles au-dessous de la pointe McPherson, ou 33 milles au-dessous de la pointe McDonald, au-dessous du Côteau, sur la rive nord de la rivière.	3	60	15	60	9	82 00	£191800	Canal de jonction de 9 milles de longueur; moyenne de l'excavation, 9 pieds, 6 milles de la rivière St. Louis rendus navigables par trois digues ou chaussées. Baie de Beauharnois reconstruite comme un très bon havre, y ayant dix pieds d'eau, à 125 pieds du rivage. M. Baird regarde l'échelle de ce canal comme étant trop grande. La munérence des écluses serait irréalisable. Il propose un canal mieux proportionné ayant des écluses de 131 p. sur 33 de largeur avec 8 pieds d'eau. Coût de ce canal, toutes les dépenses comprises, £136,900. Il pense que la ligne du fleuve de M. Mills créerait des monopoles de bateaux à vapeur parcequ'il n'y aurait que des pyroscopiques grands et puissants qui pourraient y passer.
Résumé du tableau ci-dessus.								
Ligne de M. STEVENSON :	Longueur de navigation naturelle.		Longueur de navigation artificielle.		Total.	Nombre d'écluses.	Chute des écluses.	Coût estimé courant.
M.	Ch.	M.	Ch.					
Distance totale.	14	29	6	70	14	51	73 03	£235782
Inclinaison totale	83	32	3	53	14	59	82 50	321913
Lignes de canal projetées.			3	53	17	61	81 45	412763
Rive nord, ligne du fleuve de M. Mills No. 1.			2	40	11	29	83 32	221111
" " par terre, No. 2.			3	60	19	40	82 00	191800
" " jusqu'à Vaudreuil No. 3.								
Rive Sud; ligne de M. Stevenson,								
" " de jonction de M. Baird,								

L'aperçu ci-dessus des divers rapports faits sur les améliorations projetées du fleuve St. Laurent, entre les lacs St. François et St. Louis, a été dressé par le soussigné en Mars, 1841.

SAMUEL KEEFER,
Ingénieur du Bureau T. P.

Bureau des travaux publics.
Kingston, 1r. Oct. 1843

Appendice
(Z.)

No. 5.

12 Octobre.

Rapport sur les différentes lignes de canal proposées dans la seigneurie de Beauharnois, afin de joindre les lacs St. François et St. Louis, par M. Keefer.

West Hawkesbury, }
17 février, 1832. }

Monsieur,

Le 26 et le 29 ulto. j'examinai les lignes de canal proposées par M. Baird et par M. Stevenson, dans la seigneurie de Beauharnois, pour joindre les eaux du lac St. François et du lac St. Louis, et spécialement le chenal sud du fleuve, afin de voir si l'idée, qui avait été suggérée de faire une ou plusieurs digues ou barrages dans ce chenal pour le rendre navigable jusqu'en bas de la Grande Ile, pouvait être exécutée.

J'emportai avec moi les rapports et estimations de ces Messieurs, et la rapport de M. D. G. Thompson sur les sondes qu'il a exécutées dans le fleuve.

Quant à barrer le fleuve, j'ai trouvé, qu'en ne faisant qu'une digue à l'extrémité inférieure de l'île, on éleverait l'eau de 23 pieds, et submergerait une grande étendue de terre cultivée sur la principale rive. Comme les habitants sont bâtis tout le long de la côte, qui varie de 4 à 12 pieds d'élévation au-dessus de l'eau, la chose est impraticable. En outre, pour passer derrière le village de St. Timothé, (on ne peut pas passer devant) il faudrait toujours conserver toute la hauteur du niveau, ou peu de chose près, du lac St. François, et on ne pourrait pas conséquemment établir deux digues ou plus. Tout ce qu'on pourrait faire donc, pour utiliser ce chenal, ce serait de le barrer vers la grande courbure, un peu au-dessus de la rivière Marche-à-terre, où se trouve un bas-fond, et où les deux rives sont élevées, la pente du lac en cet endroit étant d'environ 6 pieds, les eaux ne pourraient faire que peu de dommage aux terres et dépendances qu'il y a dessus. Cependant pour un si petit avantage, je regarderais comme une imprudence de courir le risque de faire une digue, qui malgré tous nos soins, resterait exposée à des désastres imprévus, qui détruiraient la navigation, particulièrement si des personnes mal disposées, ou un ennemi en tems de guerre, entreprenaient de la rompre.

Il y a encore une autre raison qui milite contre une digue. D'après l'étude de M. Thompson, il paraît que, même à présent, il y a des bas-fonds de gravier à l'entrée du chenal qui ont été formés sans doute par l'action des vents d'ouest. Il est évident en conséquence que si le courant en haut était arrêté par une digue, la formation des bas-fonds marcherait encore plus rapidement. J'ai abandonné, pour ces raisons, l'idée d'une digue.

La ligne dans les terres, par la rivière St. Louis et sortant au village de Beauharnois, n'a été recommandée par M. Baird, que parce qu'elle était *moins coûteuse*. Son estimation portait le coût de cette ligne à £194,800, et celle de M. Stevenson à £224,444, faisant une différence en faveur de la sienne de £29,644. Mais par sa ligne, la distance est de 15 milles $\frac{3}{4}$, et par celle de M. Stevenson 11 $\frac{3}{4}$, faisant une différence de 4 milles en faveur de la dernière.

Un examen soigné de ces estimations m'a convaincu que sous le rapport de la dépense, la ligne de Stevenson est la moins coûteuse. M. Baird estime l'excavation dans le roc à 3s. la verge; elle est portée dans l'estimé de M. Stevenson, approuvé par M.

Baird, à 10s. la verge, et à 15s. dans le roc sous de l'eau. (voir les estimations.)

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Somme toute, je crois que la ligne de M. Stevenson est très judicieusement choisie, et que c'est celle qu'indiquait la nature du terrain. Aussi M. Baird a complètement approuvé le rapport de Stevenson, et, comme je l'ai déjà dit, il n'a recommandé la ligne intérieure que sous le point de vue économique.

Il y a encore deux raisons qui peuvent être alléguées contre la ligne de la rivière St. Louis.

1^o.—En exhaussant de 3 pieds la digue au moulin à scie, comme M. Baird le propose, les terres seraient submergées. On me dit que la chaussée actuelle cause des inondations sérieuses tous les printems, et endommagent les terres; en l'élevant de 3 pieds plus haut, l'eau submergerait et détruirait tant de terre, que c'est là une objection très grave à la ligne intérieure.

2^o.—Les écluses à Beauharnois, si elles ne sont pas accolées, devront être au moins très rapprochées les unes des autres; ce qui doit être évité dans une route aussi fréquentée que le sera ce canal.

Dans la ligne de Stevenson, les écluses peuvent être distribuées dans des distances convenables, en descendant la colline plus graduellement. Il y a long tems que je pense au choix de la meilleure ligne de canal pour réunir les eaux de ces deux lacs. Vous savez que j'ai aidé à M. Mills à faire l'étude des trois lignes de la rive nord, et que je dois, en conséquence, en avoir une connaissance parfaite. Aujourd'hui je n'hésite pas à déclarer que l'on trouvera la ligne de M. Stevenson, ou une ligne qui s'en rapprochera de très près, non seulement la moins dispendieuse; mais la meilleure sous tous les rapports. Le terrain est si favorable que le canal peut être placé de manière que les déblais en fassent exactement les digues. La ligne ne subit point d'interruption; elle est éloignée du fleuve, et de l'action perturbatrice de la glace et des hautes eaux; et l'ingénieur en est parfaitement maître.

Je désirerais voir faire un examen de l'embouchure de ce chenal plus minutieux que celui de M. Thompson, qui a été exécuté dans un tems très défavorable. La situation et l'étendue de tous les bas-fonds devraient être constatées avec exactitude, afin s'assurer s'il n'y a pas d'obstacle qui empêche d'adopter cette ligne; mais je ne crois pas qu'il faille d'autres études pour le reste, et il n'y a pas besoin, selon moi, de ne rien faire de plus jusqu'à ce que le canal soit actuellement tracé sur le terrain; alors il faudra beaucoup d'habileté pour choisir la ligne la moins coûteuse. Il serait nécessaire aussi d'examiner la carrière de St. Timothé pour voir si la pierre en sera bonne pour la construction des écluses, et pour chercher d'autres carrières ailleurs, si elle ne l'est pas.

Respectueusement soumis par votre obeissant serviteur

(Signé) SAMUEL KEEFER

Appendice
(Z.)

19 Octobre.

No. 6

Rapport sur l'étude d'une ligne de canal intérieure, pour les bateaux à vapeur, entre le lac St. Louis et le lac St. François, par la première concession de Beauharnois, avec plan, sections et une estimation du coût probable de sa construction sur une échelle de 100 pieds de largeur par en bas, et 10 pieds de profondeur d'eau, avec des écluses de 200 pieds de longueur, 55 pieds de largeur et 9 pieds de profondeur d'eau sur le seuil.

Monsieur,

Conformément à vos ordres, j'ai examiné très minutieusement la côte du lac St. Louis, depuis le havre du village de Beauharnois, jusqu'au pied des rapides de Cataronou ou St. Laurent, distance d'environ 2 milles, et y ai trouvé assez d'eau pour les bâtiments de la grosseur de ceux qui naviguent sur le St. Laurent, avec une rive régulière et un fond uni. Près du pied de ces rapides, il y a une petite anse (A sur le plan qui accompagne ce rapport) à la place de débarquement de Couvillon, qui présente l'emplacement le plus commode pour l'entrée d'un canal de cette nature.

Je me transportai ensuite sur le lac St. François, et étant au large, dans le lac, je sondai le chenal en descendant jusqu'à un demi mille de l'extrémité supérieure de Grande Ile, et trouvant là que l'eau devenait trop basse pour l'objet qui me préoccupait dans une petite anse, sur la terre de Le Bouf, au peu au-dessus de la pointe McPherson, où la rive est basse et où il y a 10 pieds d'eau à 150 pieds du rivage.

Au point B, dans le plan, je commençai à prendre les nivellements par terre sur une ligne continue pour passer tous les rapides, mais assez loir en arrière pour éviter tous les principaux ravis, dont le terrain sur le bord du rivage est très entrecoupé, et ayant continué mes nivellements jusqu'au point A, au débarquement de Couvillon, je trouvai que la différence de niveau était de 83 pieds 32-100, et la distance 11 milles et 69 chaînes, à travers des champs cultivés la plus grande partie du chemin, traversant une petite rivière en C, nommée la petite rivière Marche-à-terre, et une autre en D, appelée rivière St. Pierre, sur chacune desquelles il faudra construire un aqueduc; celui en C ne sera ni considérable ni dispendieux, mais celui en D sera étendu et coûtera beaucoup; il formera une fort item dans l'estime de la dépense probable.

Le premier mille de cette ligne, comme il arrive presque toujours, exigera la plus grande excavation; mais dans l'endroit le plus profond, elle ne sera pas de 17 pieds; le sol est tuffier, quelque peu rocheux, mais il n'y a pas de lit de roche; cependant on peut dire que ce terrain sera dur à creuser. La fouille dans les 2^e, 3^e, 4^e, et 5^e milles, et presque dans tout le 6^e mille, sera très facile, la profondeur n'excédant jamais 4 ou 5 pieds, et donnant justement assez de déblai pour former les digues, ce qui n'est qu'une fouille de niveau, comme l'indique la section transversale No. 2. Vient ensuite 1 mille $\frac{1}{2}$ de terrain primitif, un peu rocheux, mais ne contenant aucun lit de roche; néanmoins, vu la nature de ce sol et sa texture lâche, on ne peut le ranger au nombre des plus difficiles, particulièrement comme il n'y a point d'excavation profonde à faire dans cette distance, ainsi qu'on peut le voir dans la section No. 1.

Cette portion de la ligne se trouve vis-à-vis de l'église St. Timothé, et du nouveau moulin, et exige une écluse à la station 120.

Dans les trois derniers milles et un quart pour arriver à la station 144, le plus élevé des sept biefs, l'excavation sera pratiquée obliquement dans le flanc d'une colline argileuse dans toute la distance, ce travail sera très facile. Voir la section transversale No. 3.

Pour donner une idée plus parfaite de la profondeur des fouilles à opérer, depuis la station 144 jusqu'à la station 150, distance de 163 verges, et embrassant l'espace qui doit contenir les 7 écluses, j'en ai fait un tracé sur une échelle naturelle dans la section No. 4, indiquant l'emplacement de chaque écluse, et j'ai marqué la qualité du sol sous chaque bief, et sous chaque écluse; et on verra par là, que depuis la station 144, il y a une distance de 103 verges de sol argileux, et 573 verges de rocher très dur, outre environ 10 verges de rocher à creuser sous l'eau pour former l'entrée.

Toute cette ligne, prise dans son ensemble, forme donc peut-être une des plus favorables que l'on puisse imaginer; les fouilles sont comparativement faciles; la plus grande partie l'est beaucoup; il n'y a pas d'autres digues à faire que celles à la formation desquelles serviront les déblais. Il faudra plusieurs canaux souterrains d'environ 160 verges de longueur chacun; mais comme les cours d'eau sont peu considérables, il ne sera pas nécessaire de les faire bien grands. La ligne étudiée traverse trois chemins publics, sur lesquels il faudra ériger des ponts-levés ou tournants solides; mais les ponts particuliers, dont il faudra un au moins tous les demi-milles, n'auront pas besoin de l'être tant. Je recommanderais d'établir des ponts-tournants sur les routes, tant à cause de la grande largeur du canal, que de la vapeur qui sera employée pour la navigation, et pour cette raison, je crois qu'il serait préférable de se passer de ponts particuliers, et de permettre aux cultivateurs de faire des enclaves ou enfoncements dans les digues du canal, afin d'y placer de petites embarcations pour traverser le canal quand ils le désireraient. Le terrain nécessaire pour construire le canal formera un item de dépense assez considérable; car il faudra qu'il ait 300 pieds de largeur pour le canal, les digues, chemin de halage, rigoles latérales et un chemin de chaque côté. Beaucoup dépendra des dispositions de l'acte législatif; mais si la fixation du prix des terrains est laissée à des arbitres, il est impossible de faire plus que des conjectures sur ce qu'ils coûteront. La superficie totale occupée par cet ouvrage sera de 436 acres. Il y a une carrière de pierre à chaux près de l'emplacement de l'écluse, à St. Timothé, qui peut faciliter beaucoup les constructions sur ce point. La chaux que produit cette carrière est de bonne qualité, mais comme la carrière n'a été explorée qu'imparfaitement, on ne sait s'il y a de la bonne pierre à bâtir. Pour les 7 écluses à l'entrée du canal, elles seront si près du lac St. Louis, que l'on pourra obtenir, pour les construire, la pierre des meilleures carrières du district, à un prix comparativement petit, en la faisant venir par eau, tandis que l'on trouvera, dans le voisinage immédiat des ouvrages, du sable, de la pierreaille, de la chaux de la meilleure qualité, etc.

12 Octobre

(Z.)

Appendice (Z.)		ESTIMATION.		Appendice (Z.)	
				£	s. d.
12 Octobre.	Section du 1r. mille	274500 verges à 1s		13728	0 0
	2de. " 4 $\frac{1}{2}$ milles	481530 " à 6d		12028	8 0
	3e. " 1 $\frac{1}{2}$ do. à 7 $\frac{1}{2}$	221760 " à 2s		22176	0 0
	4e. " 3 $\frac{1}{2}$ do. 16 chs.	129792 " à 6d		10744	16 0
	Ecluses supérieures, Nos. 6 et 7, et 5	99792 " à 8d		3326	8 0
	En sus sur l'écluse, No. 5, 10 pieds de roc	5785 " à 10s		2592	10 0
	Ecluse No. 4	5185 " à 10s		2592	10 0
	Bief entre les Nos. 4 et 3	5120 " à 9s		2254	0 0
	Ecluse No. 3	5685 " à 10s		2592	10 0
	Bief entre les No. 2 et 3	1570 " à 9s		571	10 0
	Ecluse No. 2	6222 " à 10s		3111	0 0
	Ecluse No. 1 jusqu'au bord de l'eau	11665 " à 10s		5833	0 0
Sous l'eau pour l'entrée	1426 " à 15s	}	2527	10 0	
Entrée supérieure du canal	1944 " à 15s				
24 milles de rigoles latérales, à £20 par milles			480	0 0	
Total d'excavation				£	84568 2 0
Maçonnerie de toutes les écluses, y compris l'écluse de protection, les murs latéraux, jetées, contreforts, bajoyers, terrassements et ares à l'envers—61949 verges cubes à 25s					77436 5 0
Aqueduc sur la rivière St Pierre					6000 0 0
Ditto Marche-à-terre					2500 0 0
6 contre-fossés en pierre à £1000 chaque					6000 0 0
3 grands canaux couverts de 300 verges, 5 pieds de diamètre, à 40s la verge					600 0 0
3 petits do. do. 300 verges, 2 pieds de diamètre, à 7s la verge					105 0 0
7 paires de portes pour 8 écluses, une écluse de protection à £850					5950 0 0
3 ponts-tournants, à £1000 chaque					3000 0 0
436 acres de terre, à £10 l'acre					4360 0 0
2 maisons pour les éclusiers					400 0 0
Ingénieurs, assistants-ingénieurs, commis aux travaux, surveillants, etc. etc.					4250 0 0
				£	195269 7 0
Eventualités, à 15 pour cent sur £195,169 7s					29275 8 0
				£	224444 15 0

RECAPITULATION.

Excavation totale, y comprises les chambres d'écluse et les rigoles latérales	£	84568	2	0
Maçonnerie des écluses		77436	5	0
Aqueducs		8500	0	0
Contre-fossés		6000	0	0
Canaux couverts		705	0	0
Portes d'écluses		5950	0	0
Ponts		3000	0	0
Achats de terre		4360	0	0
Maisons des éclusiers		400	0	0
Surveillance, etc.		4250	0	0
Eventualités		29275	8	0
	£	224444	15	0

L'immense largeur de ce canal, tel qu'on propose de le faire, et la grande disproportion entre la largeur des différents biefs, et la longueur et la largeur des écluses, ajoutées à sa trop grande profondeur et aux conséquences qui doivent en résulter, sont cause principalement de l'énormité de la somme à la quelle est estimé le coût probable; car si le canal avait des proportions plus justes dans toutes ses parties, et seulement la profondeur d'eau dont le commerce entre les deux provinces pourra avoir besoin en toute probabilité, le chiffre de l'estimation pourrait être réduit d'au moins les deux cinquièmes; la facilité du cours du canal et du terrain à creuser généralement autorise cette assertion. Je puis dire avec assurance, que si l'on construit ce canal, ou tout autre, sur l'échelle projetée, le pays et toutes les parties concernées éprouveront de grands déappointements sous le rapport du revenu, et cette communication leur offrira presque autant d'obstructions que de facilités.

La carte qui accompagne ce rapport et les sections, représente les deux rives du fleuve Catarauqui ou St Laurent; sur celle du nord-ouest, est tracée la ligne de canal étudiée l'année dernière par M. Mills, et sur celle du sud-est, dans la seigneurie de Beauharnois, la ligne étudiée par moi cette année. Je prends la liberté de vous y renvoyer pour l'intelligence plus parfaite de ce rapport. La distance du côté sud-est est presque aussi courte que de l'autre, et possède ce grand avantage, que le terrain est beaucoup plus favorable aux fouilles, que le canal coûtera bien moins dans le principe, qu'il sera continu d'un lac jusqu'à l'autre, et qu'il ne sera pas par conséquent exposé aux interruptions auxquelles le sera, et devra nécessairement l'être, la navigation de l'autre, à cause de sa solution de continuité, l'espace d'environ 5 milles, et d'autres interruptions dans d'autres parties de la ligne, qui, outre les inconvénients, et les risques pour la vie et la propriété auxquels exposera le voisinage d'épouvantables rapides, dans le cas du moindre accident, devront

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

occasionner des délais, selon les tems de partance et d'arrivée, la nature différente des bâtimens, et peut être aussi les transbordemens, toutes choses qui ne peuvent avoir lieu sur un canal continu.

J'ai pris tous les soins possibles pour établir les prix de mon estimation, et je suis convaincu que, si l'on juge à propos de faire construire le canal dans la ligne que j'ai indiquée, il n'y a pas un item des travaux qu'on ne fasse faire pour le prix qui y est mentionné, et peut-être en quelques cas pour moins.

Mais comme il règne une grande diversité d'opinion sur les dimensions que doivent avoir un canal et ses écluses, afin de produire les plus grands avantages avec le moins de dépense dans leur première construction, j'ai consulté les meilleurs auteurs français et anglais qui ont parlé de cette matière; j'ai considéré aussi les dimensions des canaux déjà construits dans le Haut et le Bas-Canada, particulièrement de ceux de Chambly, de Lachine, du Rideau, de Gravelle, de Carillon, et de Welland. J'ai posé l'opinion qu'un ingénieur, qui passe pour l'un des meilleurs des Etats-Unis, a été appelé à prononcer récemment sur les dimensions que l'on devait donner à un canal pour joindre les eaux du lac Ontario à celles de l'Hudson, par l'Etat de New-York. Cet ingénieur a déclaré que le canal que l'on faisait dans le Haut-Canada pour passer les rapides du Long Sault, etc. ainsi que celui qu'il avait recommandé de faire entre le lac St. Louis et le lac St. François, dans la Province inférieure, étaient des expériences; au moins c'est la conclusion naturelle que l'on peut tirer de sa déclaration. Et pour contre-carier les avantages que pouvaient produire, dans ces provinces, des canaux d'aussi grandes dimensions, il y a recommandé de construire dans l'Etat de New-York, pour attirer le commerce qui doit se faire par les canaux Canadiens en question, au marché de New-York, un canal qui, quoique traversant une immense étendue de pays, n'aurait que la moitié de la grandeur de ceux qu'il avait recommandés dans le Canada. Les proportions du canal qu'il propose à ses compatriotes, sont

fondées sur la plus stricte économie et sur la sagesse, et sont d'ailleurs conformes à la règle commune dans cette matière, qui est d'employer les dimensions qui ont été éprouvées avec avantage sous le rapport du revenu, et qui ont satisfait, autant que possible, aux besoins du commerce. Il vaut mieux, pour tous ceux qui y sont concernés, construire deux canaux parallèles d'une grandeur modérée, tels que ceux de Welland, Chambly ou de l'Ottawa (et ils sont de la plus grande classe) si le terrain le permet, moyennant une dépense comparative petite, que de déboursier de grandes sommes pour faire un canal de dimensions gigantesques. La pesanteur des parties mobiles d'un tel canal, la force requise pour les mettre en mouvement, et conséquemment la grande perte de tems pour passer d'un bief à l'autre, sont des obstacles qui contre-balaient tellement les facilités, qu'à la fin l'expérience qui a coûté beaucoup produit des avantages très médiocres.

Aussi mes recherches et toutes ces considérations corroborent ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur ce sujet. J'ai pris la liberté de faire une estimation de la dépense d'un canal mieux proportionné, et beaucoup plus efficace que celui dont nous avons parlé plus haut. Il suit la même ligne et aboutit aux mêmes points des deux côtés. Sa profondeur d'eau est de 8 pieds; les écluses ont 23 pieds de largeur et 110 de longueur en dedans des chambres, avec 7 pieds d'eau sur le seuil. La distance est de 11 milles et 69 chaînes, et l'écluse de protection est à chute. La dimension des écluses peut être agrandie considérablement, tant dans leur longueur que dans leur largeur sans augmenter beaucoup la dépense, parce que l'ouvrage étant le même, le niveau, après le premier mille et trois quarts, se rassemblera, et conséquemment les profondeurs et le prix de la verge d'excavation seront pareils dans les sections correspondantes. Il faudra dans ce canal, une écluse de plus que dans l'autre, mais même avec cette addition, on verra que le coût de ce canal n'est point comparable à celui du premier.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

ESTIMATION.

				£	s.	d.
19491 verges cubés d'excavation, premier mille	3 à	-	-	1s.	9705	0 0
202753 ditto ditto	4 milles suivans à	-	-	6d.	5068	0 0
123200 ditto ditto	1 1/2 " " à	-	-	2s.	12320	0 0
293010 ditto ditto	3 1/2 " " à	-	-	6d.	7326	0 0
66985 ditto ditto	écluses supérieures, Nos. 7, 6, 5, à	-	-	8d.	2032	16 0
2441 ditto ditto	roc de l'écluse No. 4, à	-	-	10s.	1222	0 0
2441 ditto ditto	" " No. 4, à	-	-	10s.	1222	0 0
5388 ditto ditto	" dans le bief entre les Nos. 4 et 3, à	-	-	10s.	2424	12 0
2441 ditto ditto	" écluse No. 3, à	-	-	10s.	1222	0 0
2320 ditto ditto	" dans le bief entre les Nos. 2 et 3, à	-	-	9s.	1044	0 0
2933 ditto ditto	" dans l'écluse No. 2, à	-	-	10s.	1466	10 0
11266 ditto ditto	dans l'écluse No. 1 jusqu'au bord de l'eau	-	-	10s.	5633	0 0
977 ditto ditto	sous l'eau pour les entrées à	-	-	15s.	732	15 0
1466 ditto ditto	ditto à la tête du canal, à	-	-	15s.	1099	10 0
21 milles de rigoles latérales à £20 par mille					480	0 0
Total d'excavation				£	52995	19 0

Maconnerie de neuf écluses, y compris l'écluse de protection, les murs latéraux, jetées, contre-forts, contre-fossés, et ares à l'envers—32023 verges cubés, à 25s. la verge	40028	15	0
Aqueduc sur la rivière St. Pierre	5000	0	0
Ditto sur la Petite Rivière Marche-à-terre	2500	0	0
6, contre-fossés de pierre à £800 chaque	4800	0	0
3 grands canaux couverts, 240 verges à £2 la verge	480	0	0
3 ditto petits, 240 verges à 7s. la verge	84	0	0
8 paires de portes pour neuf écluses et une porte-régulatrice	4000	0	0
3 ponts-tournants ou lévis à £800 chacun	2400	0	0
266 acres de terre, à £10 par acre	2660	0	0
3 maisons pour les éclusiers à £200 chacune	600	0	0
Ingénieur, surintendant, assistant, commis aux travaux, etc.	4250	0	0
Eventualités sur £119,798 14s. à 15 pour cent	17969	16	1

Total du coût probable £137708 16 1

Appendice
(Z.)

Le canal que je propose ici, quoique beaucoup moins grand que le premier dont j'ai fait l'estimation, appartient cependant encore à la plus grande classe de canaux. On peut néanmoins en varier considérablement la capacité des écluses, sans en accroître essentiellement la dépense. Quant à la question de savoir s'il répondra aux besoins probables du commerce entre les deux provinces, au moins d'ici à bien longtemps, et s'il sera lucratif, ce sont là deux points sur lesquels il peut à peine y avoir du doute. Pour se convaincre qu'il suffira à tous les besoins du commerce de transport, nous n'avons qu'à le comparer au canal de Welland dont la dimension des écluses est la même, mais la profondeur d'eau moindre. Les goélettes et les autres bâtiments à voiles passent sur ce dernier canal chargés pour naviguer sur l'un ou l'autre lac. Le canal de Lachine, par lequel se fait le commerce de l'Ottawa ainsi que celui du St Laurent sans que ce commerce paraisse souffrir de gêne, a des écluses de la même grandeur, excepté que celles proposées ont trois pieds de plus de largeur et de profondeur. Le canal du Rideau, sur lequel passent constamment des bateaux à vapeur dans la saison d'été, a des écluses quelque peu plus grandes, mais il a moins de profondeur. Les écluses du canal de Chambly ne sont guères différentes; mais le tirant d'eau y est aussi moins considérable. L'expérience de la canalisation dans les États-Unis, démontre que ces dimensions sont les plus efficaces, et celle de l'Europe fait voir clairement qu'il y a des limites au-delà desquelles on ne peut aller, sans faire un gaspillage des moyens qu'on a, lorsqu'on peut atteindre aussi complètement l'objet en vue à beaucoup moins de frais. On peut donc dire que les dimensions projetées, avec peut-être quelque légers changements, suffiront à tous les besoins du commerce; et en effet par la nature particulière de sa situation locale, un canal de l'un ou de l'autre côté, ne peut avoir guère plus que le commerce de la remonte à satisfaire, ce qui n'est pas le cas pour le canal de Lachine. Ainsi il n'y a rien à citer qui milite contre les principes généraux que j'ai avancés ici, et ayant fait voir qu'ils étaient exacts, les conséquences, relativement au revenu du canal, s'en déduisent d'elles-mêmes. Car le coût du transport, depuis le lac St. Louis jusqu'au lac St. François, s'élève à une somme plus forte que l'intérêt de celle qui est requise pour construire ce canal. Et si le canal de Lachine, avec ses écluses plus petites et de trois pieds moins profondes, est suffisant pour le commerce de l'Ottawa et du St. Laurent, et pour un commerce dix fois plus grand, comme on peut prouver qu'il l'est, je puis donc dire que celui que je propose a certainement des dimensions assez considérables pour les besoins du commerce du St. Laurent, d'ici à bien longtemps; et en toute probabilité il n'y en aura jamais besoin d'autre. Ce canal est préférable aussi à celui que l'on propose de faire sur la rive nord du fleuve, pour les raisons que j'ai déjà données tant sous le rapport de la sûreté que sous celui de l'expédition.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,
(Signé) ALEX. STEVENSON,
Ingénieur civil.

A. Lawrence G. Brown, Ecuyer.
Montréal, 10 février, 1835.

No. 7.

27 février, 1835.

Rapport sur la possibilité de construire un canal pour former la jonction des lacs St. Louis et St. François, et éviter les rapides du St. Laurent depuis les Cascades en remontant, d'après une inspection faite dans l'hiver de 1834 et 1835, par

N. H. BAIRD,
Ingénieur civil, Montréal.

Monsieur,

Conformément à vos instructions à moi communiquées verbalement, dans le mois d'octobre dernier,

pour examiner le pays situé entre les lacs St. Louis et St. François, dans la seigneurie de Beauharnois, dans la vue de m'assurer de la possibilité de construire, entre ces deux lacs, pour éviter ou surmonter la suite de rapides qu'il y a depuis les Cascades en remontant, un canal de communication sur une échelle proportionnée à celui que la province du Haut-Canada fait faire maintenant, et de dimensions mieux adaptées au commerce actuel et à venir du pays, et à ses intérêts généraux, j'ai procédé, le 4 de novembre dernier, à Beauharnois, ayant été empêché de donner mon attention à ce sujet plutôt, par des engagements antérieurs, et assisté de M. Stevenson, engagé arpenteur, qui avait déjà mesuré le terrain, j'ai commencé mes opérations, dont j'ai l'honneur de soumettre maintenant le résultat à votre considération.

Ne perdant point de vue l'objet principal de votre communication, mon premier devoir a été de constater les meilleurs points de départ sur les deux lacs, en égard à la profondeur d'eau requise sur le seuil des écluses, savoir: 9 pieds, et à la distance entre ces deux points, et j'ai trouvé les conditions requises à la pointe qui couvre la baie de Beauharnois, marquée P dans le plan, et aussi au point marqué A, deux milles au-dessus du village Beauharnois; et dans le lac St. François, dans ou proche le commencement du bras sud du fleuve à B et H respectivement. Le premier a été adopté par M. Stevenson dans son étude de la ligne intérieure A. B. comme étant le plus convenable; je partage entièrement son opinion, excepté pour le point de départ en H au lieu d'en B, tel qu'indiqué dans le plan ci-joint. Il a fait à l'occasion de cette étude, un rapport détaillé et un estimation qui m'ont été soumis avant d'être terminés, et y ayant fait plusieurs changements nécessaires dans les quantités, et augmenté les prix dans quelques cas, je le joins au présent pour votre information.

Je puis dire avec confiance que la portion descriptive de ce rapport n'est point surchargée, au contraire; dans tout le cours de mon expérience comme ingénieur-praticien, je n'ai jamais tracé une ligne plus favorable dans toute sa longueur; la conformation et la qualité du terrain à peu d'exception près, ainsi que la direction du canal, tout est comme on peut le désirer. Et s'il y a quelque défaut, c'est que le canal n'est pas assez avant dans la terre et oblige par là de faire des digues plus élevées que la nature de ce canal et de notre climat sévère ne le comporterait; mais on peut facilement parer à cet inconvénient, en plaçant une écluse régulatrice à l'extrémité supérieure de l'excavation. Quant aux prix fixés dans l'estimation, je les considère assez justes généralement, et je pense que les travaux pourront être faits pour ces sommes là. La ligne a, d'après le plan, 12 milles de longueur, et une pente de 83 pieds, 34 qui nécessitera la construction de 9 écluses. Tous les travaux en sont estimés à £224,404 15s. courant, et peuvent être faits en trois ans; c'est à dire, en 3 étés et 4 hivers, en commençant l'automne, ou à l'ouverture de l'hiver.

A ce rapport est jointe aussi une estimation pour un canal à navire d'une grandeur correspondante à celle du canal de Welland, et dont la construction est estimée à £137,768 10 1; mais je pense qu'on peut y ajouter £13,776 17 0, faisant en tout la somme de £151,545 7 1.

M. Stevenson ayant donné une description très détaillée du terrain, je pense qu'il m'est inutile d'allonger ce rapport pour répéter la même chose. Je vais donc procéder à exposer le résultat de mon investigation subséquente, conformément à l'esprit de vos instructions, savoir:

« De constater si la ligne maintenant désignée, est la meilleure ligne de communication possible

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

" pour l'objet en vue, ou si, en faisant une exploration minutieuse du pays situé entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière St. Louis, on n'en trouverait pas une meilleure et moins coûteuse."

J'ai commencé mes opérations, (M. Stevenson n'ayant laissé pour compléter la section de la première ligne) par examiner la rivière St. Louis depuis son confluent avec le lac St. Louis, dans la baie de Beauharnois, jusqu'à sa source, ensuite le pays qui s'étend de là jusqu'à la baie de Hungrey et l'espace intermédiaire, et j'ai enfin adopté la ligne pointée dans le plan, commençant dans la baie au-dessous de la première ligne, en H, comme étant la meilleure pour la communication par la rivière St. Louis. Le coût et les avantages comparatifs des deux seront indiqués par l'estimation de chacune.

La nature favorable des bords de la rivière St. Louis a donné l'idée d'en profiter pour y ouvrir une voie navigable, à peu de frais comparativement parlant, par un système de barrages, comme celui qui a été suivi avec tant de succès sur le Rideau; et un examen minutieux de la rivière a constaté que la chose était faisable une certaine distance, c'est-à-dire, tant que les bords de la rivière maintenaient leur hauteur; mais elles ne conservent pas cette hauteur beaucoup plus loin que jusqu'au point où la ligne de jonction du fleuve intercepte ou avoisine la ligne du domaine; au-dessus les rives deviennent plus basses.

Lorsque je tracai cette ligne la première fois, j'avais intention de la faire partir de chez Lafleur, au point marqué I dans le plan; ce qui aurait diminué de beaucoup la longueur de l'excavation; mais en faisant mes calculs, je m'aperçus que le coût des écluses pour couper la pointe du Cheval Rouge sur le St. Laurent, doublerait celui de continuer la ligne d'excavation; alors j'abandonnai immédiatement l'idée de laisser la rivière chez Lafleur, et j'adoptai le point de départ H, chez Antoine le Duc.

Je propose de continuer la navigation, par cette ligne, jusqu'à la rivière St. Louis et au lac en bas à la pointe Beauharnois, par le moyen d'une excavation, à travers des terres en grande partie non concédées, de 9 milles seulement de longueur jusqu'à la rivière St. Louis, et de 9 pieds de profondeur, terme moyen, et de 4 écluses, ainsi que l'indiquent les plan et section qui accompagnent le présent; et de là de lui faire suivre le cours de la rivière St. Louis jusqu'au moulin à scie, distance de 2-1-16 milles. Dans cet endroit, l'eau sera élevée permanentement de 3 pieds, par une digue de 16 pieds de hauteur et 250 de longueur, avec une écluse de 8 pieds de chute. Au-dessus il y aura une fouille à faire dans le lit de la rivière d'environ 200 verges de longueur. De là elle continuera le long de la rivière 1 mille 1-16 jusqu'au point E sur les plan et section, l'eau étant élevée suffisamment dans cet endroit pour déverser dans l'écluse No. 4, au moulin à scie, par la construction d'une digue de 14 pieds de hauteur et 190 de longueur, avec une écluse de 4 pieds de chute; de là la ligne continuera à travers une belle nappe d'eau qu'il faudra élever un peu au moyen d'une digue à Beauharnois. Il y aura quelque fouille à faire ensuite; puis la ligne traversera plusieurs ruisseaux tombant dans la rivière, les coudes de terre étant généralement plats et en prairie. Par ce moyen la navigation se trouvera portée à la chaussée du moulin à Beauharnois, distance de 3 milles 5-16. Dans ce lieu, ou immédiatement au-dessus, je propose de construire la digue dont j'ai parlé plus haut, dans l'embouchure de la rivière St. Louis au point G, où un fond de roche dure mais unie présente une excellente fondation, et où les rives, qui ont environ 25 pieds d'élevation, viennent encore favoriser, sous tous les rapports, la construction d'un pareil ouvrage.

De là la ligne va se terminer dans les eaux navigables du lac St. Louis, dans la baie de Beauharnois, abritée de tous les vents par les pointes et les îles qui projettent dans le lac, et qui forment une entrée très commode, dans laquelle il y a 10 pieds d'eau à 125 pieds de la pointe. Cette distance n'est que d'un demi-mille, et je propose d'y placer 4 écluses de 11, 10, 12 et 10 pieds de chute respectivement, avec une excavation intermédiaire, et une digue placée d'un côté répondant à la chaîne de la pointe qui est de l'autre. La sortie dans le St. Laurent se fera en H, dans une profondeur d'eau de 10 pieds, la même qu'il y a au point P dans le lac St. Louis. La longueur de cette ligne sera de 15 milles $\frac{1}{2}$ et coûtera £194,800 7 11. Les écluses auront 200 pieds de longueur, 55 de largeur et 9 de profondeur d'eau; elle coûterait £136,900 17 10 si les écluses n'avaient que 134 pieds de longueur, 33 de largeur et 8 de profondeur. Voici la récapitulation des travaux:

Neuf milles d'excavation de 9 pieds de profondeur, terme moyen. Neuf écluses de 8, 11, 8, 8, 4, 11, 10, 12 et 10 pieds de chute, avec 3 digues de 16, 14, et 81 pieds de hauteur et 250, 190 et 150 de longueur.—Six milles de navigation par la rivière St. Louis avec la balance en écluses, etc. etc.

En recommandant cette ligne à votre considération comme étant la plus convenable, je devrais, à proprement parler, borner mes observations à la question de possibilité et de dépense, et sous ce dernier rapport, elle paraît la plus favorable, comme le fait voir l'estimation détaillée; mais comme je sais quelles sont les raisons qui ont engagé ceux que vous représentez à faire les frais déjà encourus par vous pour avoir un état comparatif des diverses lignes de communication, pour l'information des gens qui seront chargés de régler les améliorations projetées du fleuve St. Laurent, et qu'il a déjà été dépensé beaucoup d'argent pour constater la possibilité d'une pareille communication sur la rive opposée du fleuve, je vais laisser de côté la question d'expédience, pour le moment, et passer à l'estimation.

RIVE NORD.

1. Ligne du lac des Deux-Montagnes, telle qu'estimée par M. Mills } £442,762 19 11 $\frac{1}{2}$
2. Ligne intérieure suivant le St. Laurent, 16 milles } £324,943 11 5
3. L'amélioration du fleuve, ligne de 16 milles. } £235,782 3 2 $\frac{1}{2}$

RIVE SUD.

1. Ligne intérieure, le long de la première concession de Beauharnois. } £224,444 15 0
2. Communication par le fleuve St. Laurent. } £191,000 7 11

Ces diverses estimations ayant été faites pour des canaux d'égales dimensions, c'est à dire, ayant des écluses de 200 pieds de longueur, 55 de largeur et 9 pieds de profondeur d'eau, elles peuvent être appréciées en tant qu'estimations. Quant à la possibilité d'ouvrir une communication dans le fleuve, du côté du nord, je ne puis former une opinion que d'après le rapport de l'ingénieur. Cependant sans vouloir rabaisser ses talents et son habileté, que son choix rend indubitables, je suis porté à croire, d'après la connaissance partielle que j'ai de ce fleuve et de ses rives, que l'entreprise serait hasardieuse, et accompagnée en tout tems de beaucoup d'inconvénients pour le commerce, surtout à cause de la ra-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

pidité du courant dans les espaces navigables, rapidité qui est beaucoup plus considérable qu'on ne l'a dit. En effet, la rapidité exprimée dans le rapport en question, est bien moins grande que celle qui est mentionnée dans le plan ci-joint, dont le détail a été tiré de l'exploration trigonométrique faite sous la direction des commissaires nommés pour l'amélioration du fleuve St. Laurent en 1830, opération qui paraît avoir été exécutée dans une saison favorable, et avec beaucoup de soin et d'attention. C'est du travail de cette exploration que j'ai fait compiler le plan dont je viens de parler, afin de faire voir géographiquement le mérite comparatif des diverses lignes projetées, et de démontrer que la ligne du fleuve, améliorée et limitée strictement à la navigation à la vapeur, et à celle des bâtiments de la plus grande classe, mettrait tout le commerce montagnard, sur le commerce entier, sous le monopole des compagnies de renforts, pour ne rien dire des risques qu'encourageraient les accidents qui auraient lieu sur le bord de rapides aussi terribles que le sont ceux qui sont là. On éviterait tous ces inconvénients en construisant un canal continu de navigation intérieure, par lequel toute classe de bâtiments pourrait passer, soit à l'aide de la vapeur ou de la traction, selon que la concurrence rendrait l'une ou l'autre plus avantageuse, à toute heure et en tout temps de la saison navigable. Ce canal serait ouvert à toutes sortes d'embarcations, depuis les goélettes et brigs des lacs Huron, Erie et Ontario jusqu'au plus petit bateau, tous participeraient à l'avantage général et favoriseraient les intérêts du commerce dans les limites les plus étendues de la navigation, au lieu d'être enchaînés par le monopole. Pour appuyer cette assertion, je citerai le canal de Forth et Clide en Ecosse, et le canal de Caledonia, mais particulièrement le premier, dans lequel passent tout chargés des navires partant pour la mer, avec autant de rapidité que l'on veut, et à un prix comparativement petit, répandant ainsi dans le pays environnant les avantages d'une dépense nationale. En conséquence, pour les raisons qui précèdent, il me semble que les lignes étudiées et estimées, d'après vos ordres, sur la rive sud, ne devraient pas être mises en comparaison avec une ligne de communication qui sera accompagnée, si elle est jamais adoptée, de tant d'inconvénients et de désavantages pour le commerce du pays : et quant à la ligne intermédiaire No. 2, du résumé ci-dessus, dont le coût est de £321,943 11 5d et. la différence entre cette somme et le coût des deux lignes de la rive sud, est assez évidente et parle pour elle-même.

Avant de terminer, j'espère que l'on ne m'accusera pas de m'éloigner de l'objet de mes instructions, si je vous offre quelques remarques sur l'échelle du canal, dont le gouvernement du Haut-Canada a ordonné l'exécution, sur les recommandations d'un ingénieur des Etats-Unis, étranger aux motifs et aux intérêts bien entendus qui doivent régler les dimensions d'un canal, pour opérer la jonction de l'Atlantique avec les lacs Ontario et Huron.

Le grand objet sans doute doit être de faciliter les communications autant que possible avec le moins de dépense possible, tout en ne perdant point de vue les intérêts présents et futurs du commerce, et la nature des navires qui pourront naviguer probablement dans cette ligne de communication avec commodité et avantage pour le public.

D'abord je serais disposé à croire que la meilleure échelle pour ce canal, devrait être déterminée par la grosseur des bâtiments chargés qui navigent sur les lacs, et viennent des différents ports sur les deux rives, y compris les bateaux à vapeur d'une moyenne grandeur : car l'expérience a enseigné, je crois, à plusieurs personnes entreprenantes, et ce à leurs dépens, que ces bateaux ne doivent pas être de la plus grande classe. Ce principe m'a principalement guidé dans les dimensions des ouvrages que j'ai eu l'honneur d'estimer dans ces provinces, comme les améliorations de l'Ottawa, derrière l'île de Montréal, projetées par le gouvernement métropolitain, et le canal de la rivière Trente pour réunir la baie de Quinté avec le lac Huron, projeté par le gouvernement du Haut-Canada, et qu'il a maintenant sous sa considération. En donnant aux écluses 134 pieds de longueur, 33 de largeur et 7 et 5 de profondeur d'eau, les excavations seront moins considérables, et comme de raison le coût estimé sera aussi moins élevé, et c'est sur cette échelle que j'ai fait ma seconde estimation, qui se monte à £136,500, et je suis fermement d'opinion que les dimensions que j'ai données au canal sont les plus commodes, les plus utiles et les plus efficaces. Je suis appuyé, me dit-on, dans cette opinion, tout singulier que cela puisse paraître, par M. Judge Wright dans un rapport qu'il a présenté à ses compatriotes sur la possibilité de faire un canal du lac Ontario à la rivière Hudson, et sur les dimensions convenables qu'on doit donner à un canal à navires construit en opposition aux canaux projetés sur le fleuve St. Laurent. Je m'abstiens de présenter aucun commentaire sur ce rapport auquel je vous renvoie.

Ecluses d'une grande échelle, 200p. x 55 x 9.

Encore, supposant qu'on adopte un canal d'aussi vastes dimensions, tout coûteux qu'il soit, et toutes pesantes et incommodes qu'en seraient ses parties mobiles, je ferai remarquer la disproportion qu'il y a entre sa capacité et celle de ses écluses et de leur profondeur d'eau, savoir, 9 pieds sur le seuil. Cette disproportion deviendra encore plus frappante, si je compare ces dimensions avec celles du canal Caledonia. Ce canal qui a 18 pieds de profondeur d'eau, et dans lequel passent de grandes frégates et des navires, n'a que 50 pieds de largeur par en bas et 116 à la surface de l'eau. Ses écluses ont je crois 170 pieds de longueur, 40 pieds de largeur et 30 de profondeur. Il a 22 milles $\frac{1}{2}$ de longueur, et a été projeté et exécuté par feu Thomas Telford, écuyer, ingénieur civil. Il paraîtrait, d'après cela, qu'un canal de 68 pieds, disons en compte rond 70 pieds de largeur au fond et talus proportionnés, avec des écluses de la grande classe de 200 pieds de longueur, 55 de largeur et 9 de profondeur, serait parfaitement suffisant, et devrait coûter beaucoup moins.

Après vous avoir ainsi exposé aussi brièvement que l'importance du sujet pouvait le permettre, le résultat de mon inspection, suivant la teneur de vos instructions, et dans l'espérance que ce rapport sera suffisamment explicite,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
N. H. BAIRD.

Membre de la Société des
Ingénieurs civils de Londres.

L. G. Brown, Ecuyer,
Beauharnois.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

ESTIMATION du coût de la construction d'un canal navigable du lac St. François au lac St. Louis, par la rivière St. Louis, pour éviter les rapides du fleuve St. Laurent entre ces deux lacs, par N. H. BAIRD, ingénieur civil, 1835. Appendice (Z.)

12 Octobre.				12 Octobre.	
			£ s. d.	£ s. d.	
(Écluses 200 × 55 × 9 pieds d'eau.)					
Défrichement des terres, depuis l'établissement jusqu'à la rivière St. Louis		300 acres	£5 750 0 0		
Préparation du terrain ditto ditto		171 "	200s. 1710 0 0	2460 0 0	
Batardeau à l'entrée du fleuve St. Laurent				350 0 0	
Excavation, 1 ^r mille sol mou et argileux		191302 verg.	71d. 3936 0 5		
Do. 2 ^e " do do		98560 "	71d. 2874 13 4		
Do. 3 ^e " plus dur		139400 "	9d. 5115 0 0		
Do. 4 ^e " "		223520 "	10d. 3313 6 0		
Do. 5 ^e " "		214720 "	9d. 3052 0 0		
Do. 6 ^e " marécageux		93833 "	6d. 3345 16 6		
Do. 7 ^e " "		17920 "	71d. 3139 6 8		
Do. 8 ^e " "		110880 "	61d. 2003 0 0		
Do. 9 ^e " "		119360 "	8d. 3512 0 0		
Do. rigoles 18 milles d'isons		18 "	£26 360 0 0		
Do. chambre d'écluse, rivière St. Louis		9259 "	1s. 467 19 0		
Construction d'un batardeau			100 0 0	47523 1 11	
Do. digue au moulin à scie 250 × 16			750 0 0		
Do. écluse (voir écluses)					
Extraction des cailloux etc. de l'extrémité de l'écluse No. 4.		1200 "	2s6d. 150 0 0		
Construction d'une digue au point F, sur le plan		250 × 14 "	650 0 0		
Excavation sur l'emplacement de la digue		2000 "	1s. 100 0 0	1650 0 0	
Construction d'une digue au moulin Beauharnois		150 × 18 "	1150 0 0		
Excavation pour les écluses Nos. 6, 7, 8 et 9		31711 "	3s. 5206 13 0		
Do. entre les écluses, etc., etc.		23148 "	6d. 578 14 0		
Do. do. do.		30648 "	8d. 1021 12 0		
Jetée et terrassement projetant dans le lac pour former le bassin		4114 "	1s. 222 4 0		
Excavation entre les écluses Nos. 8 et 9		9722 "	629 3 0	8808 6 0	
MAÇONNERIE DES ÉCLUSES.					
Maçonnerie de l'écluse No. 1, jonction S.		161216 pied c.			
Do. 2. 11		221672 "			
Do. 3. 8		161216 "			
Do. 4. rivière St. Louis. 8		161216 "			
Do. 5. do. 4		92100 "			
Do. 6, 7, 8, 9, à Beauharnois, de 11, 10, 12, et 10 pieds		958536 "			
Portes d'écluses et leurs accessoires, etc.		1763956	11½	84106 0 0	
Batardeau, etc.				6500 0 0	
Ponts-tournants pour les chemins, ——— pareils à ceux du canal de la baie de Burlington				750 0 0	
Excavation de ——— rivière St. Louis, par détail				1600 0 0	
Indemnité pour dommages aux terres				6500 0 0	
Maisons des éclusiers, maçonnerie brute				3500 0 0	
Administration, surveillance, etc.		5	£90	450 0 0	
				160392 19 0	
A quoi il faut ajouter 15 pour cent pour les éventualités, réclamations imprévues, travaux d'épuisement, accidents, etc., etc.				25407 8 10	
Total				£194800 7 10	

Disons cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent livres, sept shillings et dix deniers, courant. Les travaux peuvent être faits en trois ans, c.-à-d. quatre hivers et trois étés, pour cette somme par des entrepreneurs solvables.

(Signé) N. H. BAIRD, C. E.
Membre de la société des ingénieurs civils de Londres.

Montréal, 27 février, 1835.

Ainsi des écluses de 200 × 55 × 9 pieds d'eau coûteront	£194800 7 10
Do. do 131 × 33 × 8 do do	136900 17 10

Différence £ 57899 10 0
(Signé) N. H. BAIRD, ingénieur civil.

Estimation des différentes lignes par M. Mills.

	RIVE NORD.	RIVE SUD.
Par le lac des Deux-Montagnes	£142762 19 11½	
Par les terres	£324943 11 5	(Intérieur) £234444 15 0
Par le fleuve	£235782 3 2	(St. Louis) £194800 7 10

No. 8

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Instructions données par le Bureau des travaux publics à M. Tate, pour examiner le chenal sud du St. Laurent, entre la Grande Ile et Beauharnois, et aussi pour étudier une ligne de canal dans la seigneurie de Beauharnois, 12 février, 1842.

Bureau des travaux publics, }
12 février, 1842. }

Monsieur,

Je suis chargé de vous informer que le Bureau des travaux publics désire vous confier l'examen du bras sud du fleuve St. Laurent, formé par l'île de Beauharnois et la Grande Ile, afin de constater quelle est la nature de ce chenal, et s'il peut former partie de la ligne de navigation projetée entre les lacs St. François et St. Louis. Vous en examinerez particulièrement l'entrée dans le lac St. Louis, la profondeur, la formation de son fond, son exposition aux vents, etc.

Après avoir examiné ce chenal, pris avec soin les niveaux de l'île et de la terre ferme, et ceux de la surface actuelle de l'eau, et constaté avec précision la profondeur du chenal et la rapidité du courant jusqu'au point où il faudra que le canal quitte le fleuve, vous continuerez votre examen et vos nivellements à travers le pays, en choisissant la ligne la plus favorable pour un canal, depuis le fleuve jusqu'au lac St. Louis, à la place de débarquement de Convillon ou près de là, ou jusqu'à tout autre point qui présentera le plus grand avantage pour l'issue du canal. Dans les parties de la ligne où le pente du terrain offrira plusieurs niveaux, vous ferez des nivellements dans les deux sens pour que le Bureau puisse juger de la meilleure route à choisir.

Dans votre examen général si vous trouvez que cette ligne soit praticable, vous procéderez à constater particulièrement la largeur, la profondeur et la nature du fond des parties du fleuve qui vous paraîtront propres à recevoir les écluses et les digues pour l'élevation des eaux. Vous examinerez aussi avec beaucoup de soin l'emplacement des différentes écluses que le Bureau veut isoler les unes des autres avec des bassins intermédiaires suffisants, et ne point grouper ensemble s'il est possible, comme on l'a proposé dans les divers plans donnés pour cet ouvrage.

Voilà une esquisse générale des devoirs que vous êtes appelé à remplir; mais il y a plusieurs autres détails qui s'y rattachent qui n'échappent point à l'observation d'un homme de l'art qui a un peu d'expérience, et qui'il sera nécessaire pour vous d'examiner, et de faire connaître dans le cours de vos opérations, afin que toute la matière soit soumise devant le Bureau d'une manière complète et satisfaisante, comme les niveaux des ruisseaux, petites rivières et autres décharges des terres, la manière dont ces cours d'eau seront affectés par les niveaux que vous proposerez pour le canal, la différence de hauteur entre les grandes et les basses eaux du fleuve, etc. etc. etc.

Le Bureau des travaux publics désire que ce travail soit fait avec toute la diligence qu'une exécution propre et convenable pourra permettre, et que les dépenses en soient réglées par l'économie la plus sévère. Il ne veut point que vous perdiez du temps à préparer des plans finis avec soin de vos opérations; l'esquisse faite sur vos attachements répondra pour commencer à tous les besoins, et vous lui transmettez toutes les semaines un rapport de vos progrès.

Si vous trouvez qu'il soit impossible de suivre le chenal du sud pendant une certaine distance, et

ensuite de traverser le pays jusqu'au lac, comme il est mentionné ci-dessus, vous procéderez à faire les nivellements de la ligne marquée sur l'esquisse que vous avez tracée dans ce Bureau, et étudiée naguère par M. Stevenson, et qui passe le plus près du fleuve à travers la première concession, en tâchant, vers le lac St. Louis, de choisir une autre ligne, afin de pouvoir placer s'il est possible les écluses nécessaires isolément et non réunies. Dans le cas où vous seriez forcé d'adopter la ligne de M. Stevenson, ou une autre dans son voisinage où le terrain ne serait pas uni, le Bureau vous requiert de faire des nivellements fréquents dans les deux sens, et de les indiquer dans le plan.

Une lettre a été écrite à M. Wakefield l'informant que vous aviez commencé vos opérations, et le Bureau ne doute pas que vous ne receviez beaucoup d'assistance de lui.

Je suis, Monsieur,

(Signé) THOMAS A. BEGLEY,

Secrétaire.

No. 9.

Premier rapport de M. Tate.

Beauharnois, }
21 mars, 1842. }

Monsieur,

Conformément à la lettre d'instructions du 12 février dernier, que j'ai eu l'honneur de recevoir de l'honorable Bureau des travaux publics, m'ordonnant, avant de tracer la ligne de canal choisie par M. Stevenson, d'examiner avec beaucoup de soin et d'exactitude le chenal sud du fleuve, ou de la partie du fleuve qui coule entre la Grande Ile et la terre ferme de Beauharnois, pour m'assurer jusqu'où il peut former la ligne du canal, soit par le moyen des digues, soit autrement, j'ai procédé à examiner le chenal et son entrée dans le lac St. François, et je prends la liberté de soumettre à l'honorable Bureau, le rapport suivant, qui fera connaître les avantages qu'offre cette section du pays pour la construction d'un canal. Mais il est bon auparavant de dire ce qu'il faut pour un bon canal de navigation.

1^o. Il est essentiel que les deux issues d'un canal, l'entrée et la sortie, soient d'un accès facile, et que ses eaux abondent et soient constantes et ne dépendent point des opérations de la nature.

2^o. Que la ligne de communication, d'un point jusqu'à l'autre, soit aussi directe que possible, et ne soit point exposée à l'action destructrice des opérations de la nature.

3^o. Que l'approche des écluses soit commode; qu'elles soient elles-mêmes faciles à mouvoir dans leurs parties mobiles, et séparées par des biefs d'une longueur suffisante.

4^o. Et que tous ces objets soient obtenus avec le moins de dépense possible.

Ces principes toujours présents à mes yeux, j'ai procédé à examiner le chenal du sud, son entrée dans le lac St. François, sa sortie projetée dans le lac St. Louis, et le pays intermédiaire.

La première dans l'ordre est l'entrée.

Au bas du lac St. François, une pointe nommée Grosse Pointe, de la rive sud-est projetée dans

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

la baie de Hungry, et forme un côté d'une petite baie qu'on appelle la baie de Chartier, et qui constitue l'embouchure du chenal sud, ou de la portion du fleuve St. Laurent, qui coule entre la Grande Ile et la terre ferme de Beauharnois. L'autre côté de cette baie est formé par une île nommée l'île Clarke, ou l'île aux Chats. En examinant les avantages de cette baie comme havre ou entrée d'un canal, elle paraît autant abritée par la Grosse Pointe contre le vent ordinaire, qui est le vent de sud-est, que protégée contre la houle de la baie de Hungry dont elle est parfaitement distincte et séparée. L'entrée de cette baie a une largeur et une profondeur suffisante, et dans toute sa largeur qui est de 188 verges, sont deux bas-fonds de peu d'étendue, sur l'un desquels il y a un rocher qui s'élève jusqu'à 5 pieds sous le niveau de l'eau. Il est très facile de creuser ces bas-fonds s'il est nécessaire; mais comme il y a trois entrées de 6 à 1200 pieds de largeur avec une profondeur d'eau de 12 à 20 pieds, il sera peut-être trouvé suffisant de placer des bouées dans ces endroits.

En descendant on parcourt une distance d'un mille et un quart, dans laquelle le lit du chenal est formé d'argile, et le chenal lui-même protégé contre les vents. Le courant n'excede pas deux milles à l'heure, et il y a dix pieds d'eau à douze pieds du rivage. Il y a donc ici un ancrage sûr et bon depuis la Grosse Pointe jusqu'à celle de McPherson, distance de deux milles cinq chaînes.

On peut assurer en conséquence que ce havre offre une entrée contre laquelle il n'y a rien à dire.

La description que j'ai donnée de cette entrée comme havre, et faite d'après un examen sur les lieux, diffère en plusieurs points très importants des cartes dans lesquelles est tracée la rive nord qui relie le Côteau du lac à Vaudreuil. Dans toutes les cartes que j'ai vues, la Grosse Pointe est placée en dehors de sa véritable situation de près de 1 mille, et paraît former un obstacle sérieux à la navigation des bâtiments qui sortent de la baie pour entrer dans le lac St. François. En effet, si la Grosse Pointe était située là où on l'a placée, le havre serait médiocre, mais où elle est réellement, il n'est guère possible de trouver un havre plus avantageux.

Si on descend le chenal du sud plus bas que la pointe McPherson, le courant devient rapide et impraticable pour un canal.

Comme les rives du fleuve diminuent graduellement, l'élévation et se rapprochent du niveau de l'eau, le barrage du chenal serait non seulement difficile, mais encore très dispendieux, tandis que le chiffre de la descente et de la distance qu'on atteindrait ainsi, ne serait point un équivalent de la dépense que nécessiterait cette manière de faire cette portion du canal.

Avant examiné, selon mes instructions, le chenal du sud et son entrée, je vais procéder à examiner la ligne de connection entre la pointe McPherson et la place de débarquement de Couvillon.

En commençant l'excavation à la pointe McPherson, passé le grand tournant, la ligne du canal se dirige vers le bout de la première concession. Elle suit alors la ligne de division entre le premier et le second rang, jusqu'à ce qu'elle entre dans le domaine de Buisson, où elle se tourne graduellement vers le nord jusqu'à ce qu'elle descende des hauteurs près du lieu de débarquement de Couvillon, et pénètre dans le fleuve au pied des Cascades.

Le lieu qu'on appelle la place de débarquement de Couvillon, et où il y a une profondeur d'eau suffisante à 132 pieds du rivage, est avantageux en ce

qu'il est situé dans une anse que forment deux chaînes de rochers; mais il l'est particulièrement pour l'issue d'un canal, parce qu'il se trouve au-dessus d'un tournant qui s'étend presque jusqu'à la pointe St. Louis; cet avantage remarquable de sa situation favorisera considérablement les bâtiments qui monteront vers le canal. Ce point présente aussi tous les avantages nécessaires pour sa sortie.

Après avoir examiné la rive du lac St. François depuis l'extrémité supérieure de la baie de Hungry et le bord du fleuve jusqu'en bas, je suis convaincu qu'il n'y a pas d'endroit dans cette distance plus favorable pour l'entrée d'un canal, ou sa sortie.

Pour la continuation de la ligne du canal, l'exactitude du rapport de M. Stevenson va me dispenser d'entrer dans des détails minutieux. Je dirai simplement que l'excavation qu'il y a à faire est généralement légère, et que les déblais ne seront pas plus considérables qu'il ne faut pour finir les digues. La ligne est directe, excepté dans un ou deux endroits, où on l'a fait dévier pour gagner quelques avantages.

Cette ligne a cela de particulier qu'elle embrasse toute l'inclinaison du fleuve entre les deux lacs, et qu'elle aboutit aux deux extrémités dans des havres très commodes; qu'elle est parfaitement indépendante du fleuve et de ces opérations de la nature, qui tout en fournissant l'approvisionnement d'eau, occasionnent souvent des dépenses à la fin qui surpassent de beaucoup le coût primitif de l'ouvrage; que la descente est très graduelle et l'excavation comparativement faible, et enfin que les écluses sont espacées de manière à satisfaire à tous les besoins de la navigation.

Je prendrai la liberté de terminer par une observation générale. Si l'on considère la distance qu'il y a entre les deux lacs, et la grandeur de la chute qu'il y a à surmonter, on voit que la nature a singulièrement compensé les obstacles que présente le fleuve, en donnant sur une de ses rives des facilités extraordinaires pour ouvrir, moyennant une dépense modérée, une navigation artificielle efficace et permanente.

L'inclinaison du sol suit de bien près celle du fleuve. Les cours d'eau qui traversent la ligne du canal sont très peu considérables, et il n'y a aucune coulée qui vaille la peine d'être mentionnée. Le terrain est favorable aux fouilles, et la ligne passe dans les dernières 79 chaînes le long d'un lit de pierre sableuse, dont on fait usage depuis longtemps pour la construction des maisons dans le voisinage, et qui paraît bien résister au climat. J'ai toute raison de croire que l'excavation en fournira assez de bonne pour la maçonnerie intérieure des écluses, et que les rebuts seront d'une grande utilité pour la maçonnerie des jetées à l'entrée du canal.

J'ai l'honneur d'être,

CHARLES MAITLAND TATE.

No. 10.

Deuxième rapport du M. Tate.

Canal Beauharnois, }
13 Août, 1842. }

Monsieur,

Je prends la liberté de soumettre à l'honorable Bureau des travaux publics le rapport suivant sur le progrès des travaux du canal Beauharnois.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.) Les travaux de la partie du canal comprise entre la station 146½ et 128, commencés le 12 du mois dernier, avancent rapidement et ont bonne apparence. La digue nord du canal a atteint sa hauteur en plusieurs endroits.

12 Octobre.

L'état ci-joint indique à peu de chose près la quantité d'ouvrage faite entre les stations.

De la station	146 1-2	à	146—1504	64	verges cubes.
"	146	à	145 1-2	—1481	20 "
"	145 1-2	à	145	—1467	90 "
"	145	à	144 1-2	—1651	33 "
"	144 1-2	à	144	—1826	70 "
"	144	à	143 1-2	—2090	69 "
"	143 1-2	à	143	—2144	92 "
"	143	à	142 1-2	—2408	30 "
"	142 1-2	à	142	—2684	00 "
"	142	à	141 1-2	—3388	81 "
"	141 1-2	à	141	—1383	06 "
"	141	à	140 1-2	—2791	81 "
"	140 1-2	à	140	—2462	16 "
"	140	à	139 1-2	—2709	50 "
"	139 1-2	à	139	—2522	60 "
"	139	à	138 1-2	—2978	07 "
"	138 1-2	à	138	—1796	66 "
"	138	à	137 1-2	—3025	09 "
"	137 1-2	à	137	—3162	50 "
"	137	à	136 1-2	—3795	00 "
"	136 1-2	à	136	—2251	33 "
"	136	à	135 1-2	—2218	33 "
"	135 1-2	à	135	—2750	00 "
"	135	à	134 1-2	—2677	75 "
"	134 1-2	à	134	—1994	66 "
"	134	à	133 1-2	—1833	33 "
"	133 1-2	à	133	—1833	33 "
"	133	à	132 1-2	—2124	83 "
"	132 1-2	à	132	—3385	00 "
"	132	à	131 1-2	—2595	63 "
"	131 1-2	à	131	—2695	90 "
"	131	à	130 1-2		
"	130 1-2	à	130		
"	130	à	129 1-2	—3246	46 "
"	129 1-2	à	129	—2214	29 "
"	129	à	128 1-2	—2133	39 "
"	128 1-2	à	128	—2376	00 "
Total				83879	52 "

Comme presque tous les irlandais qui travaillent sont des émigrés qui ne font que de débarquer, et que beaucoup d'entre eux ont très souffert durant la traversée, et éprouvé subséquemment des privations, les progrès de l'ouvrage n'ont pas été aussi satisfaisants au commencement qu'ils le sont maintenant, que les hommes, par une bonne nourriture, du repos et de la régularité, ont acquis de la force et travaillent avec un meilleur cœur.

Les mêmes observations sont applicables jusqu'à un certain point aux canadiens qui, d'abord inaccoutumés à un travail constant et de cette nature, sont maintenant en état, par la conduite judicieuse des premiers, de soutenir la concurrence avec les autres pour la journée de travail.

La santé des travailleurs a été généralement excellente. Il n'y a qu'un homme à présent dangereusement malade, et le docteur m'informe qu'il a de grandes espérances de le guérir.

La conduite des travailleurs et du contre-maître a été aussi excellente. Il n'a pas éclaté de collision ni d'aigreur entre les différentes races, et il n'y a eu que cinq hommes de renvoyés pour mauvaise conduite.

Ces circonstances jointes au tems favorable font supposer que cette portion de la ligne du canal sera bientôt exécutée.

R*

J'attends d'un jour à l'autre l'arrivée d'une quantité d'outils de Cornwall, comme des piques et des brouettes dont le besoin commence à se faire très sentir.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHARLES M. TATE.

Assistant-ingénieur.

No. 11.

Troisième rapport de M. Tate.

Canal Beauharnois.

1r. septembre 1842.

Monsieur.

Je prends la liberté de présenter à l'honorable Bureau des travaux publics un rapport du progrès des travaux de ce canal, depuis le 14 août jusqu'à ce jour.

Les travaux ont avancé d'une manière satisfaisante, et les espérances dont je parlais dans mon dernier rapport, ont été en grande partie réalisées. Je ne doute pas maintenant que les travaux ne continuent de marcher avec la même rapidité.

Voici la somme d'ouvrage exécutée depuis mon dernier rapport :

De la station	123½	à	124	—1660	5	verges c.
				125	—1324	5 "
De 123½ à 128,				125½	—1339	2 "
commencé de-				126	—1319	0 "
puis le dernier				126½	—1375	0 "
rapport.				"	—766	0 "
				127	—697	8 "
				"	—990	0 "
				127½	—748	0 "
				"	—2863	5 "
				128	—2538	2 " Exc. finie.
				128½	—2305	4 " "
				129	—2164	0 " "
				129½	—955	0 " "
				130	—795	0 " "
				130½		
				131		
				131½		
				132		
				132½		
				133	—1188	0 verges c.
				133½	—1698	0 "
				134	—733	0 "
				134½	—536	0 "
				135	—1576	0 "
				135½	—851	0 "
				136	—2310	9 " Exc. finie.
				136½	—1161	8 " "
				137	—2142	6 " "
				137½	—872	2 " "
				138	—1382	9 " "
				138½	—149	8 " "
				139	—2370	2 " "
				139½	—1538	6 " (Excepté le talus d'un côté.
				140	—1529	5 " "
				140½	—1110	4 " "
				141	—2307	5 " "
				141½	—797	3 " "

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

	142	—2275	2	{ Tranchée
	142½	—994	3	{ finie.
	143	—1252	7	{ Exc. finie.
	143½	—1277	2	{ Talus
	144	—1172	6	{ d'un côté
	144½	—988	0	{ fini.
De la station	145	—1131	3	verges c.
	145½	—982	2	"
	146	—739	9	"
	146½	—511	4	"
	147	—2128	5	{ Commencé
	147½	—1727	0	{ depuis le
	148	—1408	0	{ dernier
	148½	—1408	0	{ rapport.
	149	—1287	0	"
	149½	—1287	0	"
	150	—1283	3	"
	150½	—1213	6	"
	151	—1256	0	"
	151½	—1256	0	"
	152	—1228	0	"
	152½	—1212	1	"
	152	—843	8	"
		75,023	5	"

Les digues ont presque atteint leur hauteur dans la plus grande partie de la distance, et elles paraissent solides et bien faites.

La conduite des travailleurs continue excellente. Il n'y a aucune querelle entre les émigrés eux-mêmes, ni entre ceux-ci et les canadiens.

Une partie considérable de la carrière a été ouverte, et quoique la pierre qu'on en a retirée ne soit pas assez épaisse pour les parements, elle n'a que 13 pouces, elle est admirablement adaptée pour l'intérieur de la maçonnerie, parcequ'elle est d'une bonne grosseur et d'une épaisseur uniforme. On espère que les lits inférieurs seront assez épais. Cette pierre quoique dure se casse bien, et on croit qu'elle ne résistera pas plus à l'action des outils que le grès.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
etc., etc.

CHARLES MAITHLAND TATE.
Assistant-ingénieur.

No. 12.

Quatrième rapport de M. Tate.

Canal Beauharnois, }
15 sept., 1842. }
Monsieur.

Je prends la liberté de soumettre à l'Hon. Bureau des travaux publics l'état suivant des progrès du canal.

Le tems n'a pas été aussi favorable qu'il l'avait été dans les 15 jours précédents, et cela a occasionné quelque retard. Les travaux avancent cependant d'une manière satisfaisante, et la meilleure union continue de régner parmi les travailleurs.

Ci-suit le mesurage de l'ouvrage fait depuis le 1er de ce mois.

De	VERGES CUBES.	Appendice (Z.)
241½	217 31	12 Octobre.
242	542 63	
243	542 63	
244	806 63	
245	440 00	
124	2191 20	Digues finies.
125	1939 81	"
125½	1939 81	"
126	1998 30	"
126½	1935 70	"
127	1305 30	"
127½	751 80	"
128	—	"
128½	—	"
129	—	"
129½	—	"
130	—	"
Station 130½	Vallée de St. Pierre sera remplie au prochain rapport.	
131	—	Digues finies.
131½	—	"
132	—	"
132½	—	"
133	1404 48	"
133½	2112 00	" inachevées.
134	2561 46	"
134½	2561 46	" finies.
135	1577 30	"
135½	678 44	"
136	—	Digues finies.
136½ à 139	—	"
139½	202 10	"
140	1094 9	"
140½	631 5	"
141	1595 5	"
141½	1580 7	"
142	441 4	"
142½	930 1	"
143	101 2	"
143½	—	"
144	—	"
144½	—	"
145	—	Dig. inachevées.
145½	—	"
146	—	"
146½	—	"
147	—	"
147½	—	"
148	2612 50	"
148½	999 32	"
149	1449 00	"
149½	1169 46	"
150	1561 56	"
150½	2204 10	"
151	2154 30	"
151½	2147 00	"
152	2156 30	"
152½	2150 70	"
153	9049 10	"

53,838 70

Une quantité considérable de pierre de maçonnerie a été extraite de la carrière depuis 12 jours, et cette carrière va se trouver avoir une grande valeur. Le lit de pierre mentionné dans mon dernier rapport a 19 pouces d'épaisseur; la pierre en est plus facile à travailler, et a une couleur plus foncée que celle des lits supérieurs. Ce lit est considérable s'étendant dans toute la partie de la carrière qui est ouverte. Il y a un lit d'environ 6 pouces d'épaisseur au-dessous, et ensuite un autre dans lequel on a enfoncé une sonde 14 pouces. On croit que ce lit vaudra encore mieux que celui de dessus.

En changeant la direction d'une partie de la petite rivière St. Pierre, nous avons rencontré un banc de roc solide, dont la pierre est presque de la même qualité que celle qu'il y a au débarquement de Couvillon. On a l'espoir que cette pierre sera

Appendice (Z.)
12 Octobre.

suffisante pour le pont de St. Pierre à 100 pieds de là, et aussi pour l'écluse éloignée d'environ 15 chaînes. Cette circonstance va opérer une réduction assez considérable dans l'estimation de la dépense pour construire ces deux ouvrages de maçonnerie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHARLES M. TATE,

Assistant-Ingénieur.

No. 13.

Lettre du Secrétaire du Bureau des travaux publics à M. Tate, renfermant de nouvelles instructions.

Bureau des travaux publics, }
Kingston, 6 juillet, 1842. }

Monsieur,

J'attends le président ici vendredi, et je suppose qu'il vous transmettra immédiatement des instructions pour vous guider. Jusqu'alors je dois m'abstenir de répondre à votre lettre du 28 ult.

Comme je pense que le Bureau désirera avoir un état de toutes les sondes qu'il est possible d'exécuter, et voyant que vous n'avez pas d'autre occupation, je croirais que vous feriez bien de prendre de nouvelles sondes vers l'entrée supérieure du canal, afin de vous assurer non seulement de la profondeur du chenal qui conduit de là dans le lac St. François, mais aussi de sa largeur plus particulièrement dans les endroits les moins profonds.

Je suis, etc.

THOMAS A. BEGLEY,

Secrétaire.

C. M. TATE, Ecuyer,
Ingénieur Civil.

No. 14.

Rapport du président du Bureau des travaux publics sur le canal Beauharnois.

Montréal, 1er août, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser, par votre canal, le projet, ou remontrance, transmis à son Excellence le Gouverneur-général par M. Simpson, contre ce qu'il appelle "la ligne récemment choisie pour le canal St. Laurent". Le voyage d'inspection générale qui a nécessité mon absence depuis quelque temps, m'a empêché de recevoir ce document jusqu'à il y a un jour ou deux. Je m'empresse maintenant de vous soumettre des faits et des informations, relativement au sujet en question, qui prouveront à la satisfaction de Son Excellence, que la décision du Conseil d'après laquelle elle a autorisé l'ouverture du canal au sud du fleuve, n'a pas été prise sans une pleine et mûre délibération; que mon rapport *départemental*, sur lequel le conseil a principalement fondé cette décision, n'a pas été fait sans l'examen convenable, et sans des données abondantes et bien certaines; enfin, qu'en adoptant ce rapport, le conseil n'a fait que donner suite au plan pour lequel l'estimation avait été faite, et tel qu'il avait été soumis à la législature

et approuvé par elle. Nulle expression de désapprobation de la rive sud n'a eu lieu à la chambre, à ce que j'ai compris; mais elle a exprimé fortement sa répugnance à ce que l'achèvement d'aucune partie de la navigation du St. Laurent fût différé en vue ou comme devant dépendre d'un emprunt à obtenir d'une compagnie privée.

Le choix de la meilleure ligne pour le canal a occupé beaucoup et longtemps, l'attention des hommes de l'art et autres. L'on me dit qu'il y a plus de vingt ans que la première étude a été faite, et il y en a eu dix en tout d'exécutées depuis cette époque jusqu'à présent. En voici une esquisse:

1.—La première a été faite, il y a environ 20 ans, par un ingénieur français, qui, après un examen général des deux côtés du fleuve, s'est prononcé pour la rive du sud. Je n'ai pu me procurer le rapport de ce Monsieur, mais je tiens le résultat de son travail d'une personne très respectable.

2.—La seconde fut faite par M. Mills, en 1833 au nord du fleuve, sous la direction des commissaires d'alors, du nombre des quels étaient M. M. Harwood et De Beaujeu, sur les seigneuries desquels, devait passer le canal projeté par cette route, entrant dans le fleuve à la pointe à Macdonald, près de chez M. Simpson, et suivant en partie son cours et en partie des excavations artificielles jusqu'au pied des Cascades où il devait se terminer. Le coût en fut estimé à £235,782.

Les objections qu'il y a contre cette ligne sont exposées avec beaucoup de force et de justesse dans les rapports de M. M. Baird et Stevenson, et sont, dans mon opinion, irrécusables. L'entrée de ce canal y est représentée comme étant obstruée de bas-fonds, et se trouvant sur la rive sous le vent du lac St. François, où les vents de sud-ouest prédominent, et empêchent fréquemment les bâtiments à voiles de sortir, tandis qu'ils pourraient partir de l'autre côté sans difficulté. De cette ligne de canal, qui a environ 14 milles et $\frac{1}{2}$ de longueur, près de 8 milles suivent le cours du fleuve, dont la rapidité, en plusieurs endroits, est de cinq milles à l'heure, et il y en a trois parties passant par terre qui alternent avec deux du fleuve. Ces portions du canal coupent principalement des pointes à l'aide d'écluses. En plusieurs endroits, afin d'éviter des excavations profondes dans les rives du fleuve, qui sont ici composées d'une terre argileuse et grasse extrêmement de veines de sable, très sujette à se dégrader, on avait projeté de former le canal au moyen de chaussées ou jetées l'espace d'environ treize mille pieds de longueur. Dans cette distance l'eau est quelque fois très profonde, d'autre fois le courant rapide. Les fondations de toutes les écluses ainsi que celles des jetées se trouvaient exposées à l'action immédiate du fleuve, et les difficultés de la construction du canal généralement par cette ligne auraient été si grandes, que je suis convaincue qu'elle aurait coûté plus que l'estimation. Cette opinion est partagée par le Col. Phillips qui l'a estimée à guère moins de £500,000; et j'ai toute raison de croire qu'il a choisi cette ligne malgré lui, quoiqu'elle lui parût la meilleure que pouvait offrir la rive nord.

3.—La troisième étude a été exécutée aussi par M. Mills sur la rive nord, et la ligne aboutissait aux mêmes points que celle No. 2, aux deux extrémités. L'estimation de cette ligne est de £324,943. M. Mills ne l'a pas recommandée lui-même, et entre autres objections pratiques auxquelles elle est exposée, c'est que toutes les écluses (82 pieds de chute) se trouvent réunies dans un seul endroit.

4.—La quatrième étude faite aussi par M. Mills sur la rive nord, commençait au même point que les

Appendice (Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

deux précédentes, et après avoir traversé les seigneuries de M. M. Harwood et De Beaujeu, se terminait au lac des Deux-Montagnes, près du village de Vaudreuil à environ un quart de mille de la maison de M. Harwood. Le coût estimé de cette ligne par M. Mills était de £144,762; mais il n'en a pas recommandé non plus l'adoption.

5.—La cinquième, au sud du fleuve, à travers la seigneurie de Beauharnois, a été faite en 1833 par M. Stevenson, qui en a estimé le coût à £224,141. En parlant de cette ligne M. Stevenson dit: "Prise dans son ensemble, elle forme donc peut-être une des plus favorables que l'on puisse imaginer, les fouilles sont comparativement faciles; la plus grande partie l'est beaucoup; il n'y a pas d'autres digues à faire que celles à la formation desquelles serviront les déblais. Les canaux souterrains il ne sera pas nécessaire de les faire bien grands." En faisant son rapport sur cette ligne, M. Baird, ingénieur de grande expérience, et qui a été employé aux travaux du Rideau, déclare que: "Dans tout le cours de son expérience comme ingénieur-praticien, il n'a jamais tracé une ligne plus favorable dans toute sa longueur; la conformation et la qualité du terrain à peu d'exception près, ainsi que la direction du canal, tout est comme on peut désirer."

C'est ce canal qu'on construit maintenant après avoir fait quelques légers changements aux plans. Il est fait sur l'échelle adoptée pour £255,000; mais en faisant la comparaison entre ce canal sur son échelle actuelle, et celui du côté nord que M. Harwood dit moins coûteux, savoir: £389,932, l'estimation du No. 5, la ligne adoptée, doit être écrite £285,000.

6.—La sixième étude a été faite en 1835 par M. Baird, qui a aussi donné la préférence, au côté sud du fleuve, et son rapport confirme pleinement l'étude, et le rapport de M. Stevenson (No. 5). Mais M. Baird aurait voulu aller plus au sud encore, et faire aboutir le canal au village de Beauharnois, en y employant une portion de la rivière St. Louis.

7.—La septième étude a été faite sur la rive sud par M. Keefer, en mars dernier, et le résultat confirme l'étude No. 5.

8.—La huitième a été faite en avril dernier par M. Tate, et vient également à l'appui de M. Baird et Keefer, et de l'étude et rapport de M. Stevenson, No. 5.

9.—La neuvième étude consiste dans le tracé de la ligne No. 5, pour l'estimation des travaux, et chaque jour dans cette opération l'on découvre de nouveaux avantages.

10.—La dixième étude a été faite récemment par M. Keefer; c'est la ligne indiquée par M. Harwood sur la rive nord, comme étant la "moins dispendieuse, et n'ayant pas été encore étudiée."

Toutes ces diverses lignes de nivellements que le Bureau a en sa possession, faites depuis 1833 jusqu'à présent, et traversant le pays dans toutes les directions; les informations données par son ingénieur qui connaît intimement la localité, particulièrement la rive nord, avant aidé M. Mills à faire ses études sur le terrain; la nature très satisfaisante des documents de M. Stevenson, en faveur de l'établissement du canal sud, l'entière corroboration de ces documents par MM. Baird, Keefer et Tate, ainsi que la connaissance générale que j'ai du pays et du sol, tout m'a convaincu depuis longtemps que la rive sud était celle où devait être construit le canal. La justesse de cette opinion se confirme tous les jours de plus en plus par le résultat des tracés qui sont faits pour exécuter les travaux, ainsi que par l'excavation elle-

même qui fait des progrès rapides, sept cents hommes environ étant à cet ouvrage, depuis quelque temps. J'ai fait part de cette opinion à Lord Sydenham, il y a deux ans, et les notes que je lui ai soumises avant la session, et qui furent communiquées à la chambre et imprimées par son ordre, et sur lesquelles furent faites les appropriations, indiquaient distinctement un canal au sud du fleuve, et elles doivent, en conséquence, servir de réfutation suffisante à l'assertion de M. Simpson, qui avance dans sa lettre, que c'est une ligne *recemment* choisie.

Malgré les informations positives dont je viens de parler, et mes propres convictions auxquelles elles servent de fondement, que le pays avait été suffisamment examiné, voyant aussi les fausses représentations et les allégués intéressés publiés dans les gazettes, et enfin que M. Harwood lui-même avançait publiquement dans les journaux qu'il y avait encore une autre ligne non étudiée sur la rive nord, où il était certain que l'on pourrait faire un canal à meilleur marché que partout ailleurs, le Bureau, pour dissiper tous les doutes, ordonna à son ingénieur de se rendre à Vaudreuil, et après s'être fait montrer la ligne par M. Harwood, et de procéder à en prendre les nivellements, afin de pouvoir en estimer le coût. Ce devoir a été effectivement rempli par M. Keefer; mais comme je ne crois pas nécessaire d'infliger à son Excellence la tâche de compulsor cette masse de documents professionnels, je me bornerai à faire trois extraits du rapport de M. Keefer, lesquels sont comme suit:—

La profondeur de l'eau dans la baie dans laquelle se décharge la rivière Quinchien, et dans le rayon d'un quart de mille, n'aura pas une moyenne de plus de six pieds. J'ai en conséquence jugé nécessaire de faire une allocation pour "construire une jetée ou môle d'environ 200 pieds à partir du rivage à aller jusqu'au point de la ligne de M. Mills, No. 3. (distance de trois mille sept cents pieds.) Cette jetée devra élever les eaux dans le bassin qu'elle formera d'environ 6 pieds. La longueur totale de la ligne de M. Harwood est de quinze milles un quart. Elle est par conséquent 5-Ses de mille plus longue que celle de M. Mills, et trois milles et un quart que celle de la rive du sud."

Encore:—"Le plan ci-joint vous convaincra de suite qu'il n'a rien découvert qui mérite de fixer sérieusement l'attention du gouvernement, ni indiqué aucun accident favorable qui n'ait été examiné à fond dans les études déjà faites." Finalement: "Il paraît donc que le coût de la ligne proposée par M. Harwood excéderait celui de la ligne intérieure No. 2 de M. Mills d'environ un cinquième. Je pense que cela suffit pour faire voir l'inutilité d'entrer dans de plus grands détails, ou de perdre du temps à faire des examens plus exacts et plus soignés. La rive nord du St. Laurent entre ces lacs a été minutieusement examinée par M. Mills en 1833; j'ai pris part à ses opérations et ai fait tous ses plans. D'après la connaissance intime que j'ai acquise de cette partie du pays, je puis dire avec un assez grand degré d'assurance, qu'il est impossible de trouver de ligne, sur la rive nord, qui soit aussi favorable que la ligne que l'on se propose d'adopter sur la rive sud, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la facilité de navigation, et qui soit également à l'abri de l'action perturbatrice des glaces et des inondations.

Son Excellence dans sa réponse à l'adresse de Vaudreuil a exposé si complètement l'insuffisance des raisons militaires et politiques alléguées par les opposants de Beauharnois, qu'il ne me reste plus qu'à parler des assertions de M. Simpson, "qu'il n'y a pas à l'entrée et à la sortie du canal la profondeur d'eau qu'on doit lui donner; en consé-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.) " quence les bâtiments qui pourraient aller dans le canal ne pourront entrer ni sortir."

12 Octobre. Or pour ce qui regarde d'abord l'entrée projetée du canal dans le lac St. François, voici ce que dit M. Stevenson :

" Elle commence dans une anse au-dessus de la pointe McPherson, dans le bras sud du fleuve, à environ un demi mille au-dessous de l'extrémité supérieure de la Grande Ile, où la rive est basse, et où il y a dix pieds d'eau à 150 pieds du rivage."

M. Baird dit au même sujet, " mon premier devoir a été de constater les meilleurs points de départ sur les deux lacs, en égard à la profondeur d'eau requise sur le seuil des écluses, savoir : 9 pieds, et à la distance entre ces deux points, et j'ai trouvé les conditions requises à la pointe qui couvre la baie de Beauharnois, marquée P dans le plan, et aussi au point marqué A, deux milles au-dessus du village de Beauharnois; et dans le lac St. François dans, ou proche le commencement du bras sud du fleuve en B et H respectivement. Le premier a été adopté par M. Stevenson dans son étude de la ligne intérieure A. B. comme étant le plus convenable; je partage entièrement son opinion."

Et voici encore comment s'exprime à cet égard M. Tate qui avait été envoyé par le Bureau pour faire les sondes, nivellements, etc., avant de commencer les travaux :

" Au bas du lac St. François, une pointe nommée Grosse Pointe, de la rive sud-est projetée dans la baie de Hungry, et forme un côté d'une petite baie qu'on appelle la baie de Chartier, et qui constitue l'embouchure du chenal sud, ou de la portion du fleuve St. Laurent, qui coule entre la Grande Ile et la terre ferme de Beauharnois. L'autre côté de cette baie est formé par une île nommée l'île Clarke, ou l'île aux Chats. En examinant les avantages de cette baie comme havre ou entrée d'un canal, elle paraît autant abritée par la Grosse Pointe contre le vent ordinaire, qui est le vent de sud-est, que protégée contre la houle de la baie de Hungry dont elle est parfaitement distincte et séparée. L'entrée de cette baie a une largeur et une profondeur suffisante, et dans toute sa largeur qui est de 188 verges, sont deux bas-fonds de peu d'étendue, sur l'un desquels il y a un rocher qui s'élève jusqu'à 5 pieds sous le niveau de l'eau. Il est très facile de creuser ces bas-fonds s'il est nécessaire; mais comme il y a trois entrées de 6 à 1200 pieds de largeur avec une profondeur d'eau de 12 à 20 pieds, il sera peut-être trouvé suffisant de placer des bouées dans ces endroits."

" En descendant on parcourt une distance d'un mille et un quart dans laquelle le lit du chenal est formé d'argile, et le chenal lui-même protégé contre les vents. Le courant n'exécède pas deux milles à l'heure, et il y a dix pieds d'eau à douze pieds du rivage. Il y a donc ici un ancrage sûr et bon depuis la Grosse Pointe jusqu'à celle de McPherson, distance de deux milles cinq chaînes."

" On peut assurer en conséquence que ce havre offre une entrée contre laquelle il n'y a rien à dire."

La carte très détaillée de M. Thompson, hydrographe qui jouit à juste titre d'une grande réputation, confirme entièrement la description ci-dessus de M. Tate.

Quant à l'entrée du canal dans le lac St. Louis, M. Stevenson ajoute: " ayant examiné très minutieusement la côte du lac St. Louis, depuis le havre du village de Beauharnois, jusqu'au pied des rapides, distance d'environ 2 milles, j'y ai trouvé assez d'eau pour les bâtiments de la grosseur de ceux qui naviguent

sur le St. Laurent, avec une rive régulière et un fond uni. Près du pied de ces rapides, il y a une petite anse à la place de débarquement de Couvillon, qui présente l'emplacement le plus commode pour l'entrée d'un canal de cette nature. Appendice (Z.) 12 Octobre.

Voici quelle est l'opinion de M. Tate sur ce point :

" Le lieu qu'on appelle la place de débarquement de Couvillon, et où il y a une profondeur d'eau suffisante à 132 pieds du rivage, est avantageux en ce qu'il est situé dans une anse que forme deux chaînes de rochers; mais il l'est particulièrement pour l'issue d'un canal, parce qu'il se trouve au-dessus d'un tournant qui s'étend presque jusqu'à la Pointe St. Louis; cet avantage remarquable de sa situation favorisera considérablement les bâtiments qui monteront vers le canal." Et M. Tate conclut son rapport par les observations générales qui suivent :

" Si l'on considère la distance qu'il y a entre les deux lacs, et la grandeur de la chute qu'il y a à surmonter, on voit que la nature a singulièrement compensé les obstacles que présente le fleuve, en donnant sur une de ses rives des facilités extraordinaires pour ouvrir, moyennant une dépense modérée, une navigation artificielle efficace et permanente."

L'inclinaison du sol suit de bien près celle du fleuve. Les cours d'eau qui traversent la ligne du canal sont très peu considérables, et il n'y a aucune coulée qui vaille la peine d'être mentionnée. Le terrain est favorable aux foibles, et la ligne passe dans les dernières 79 chaînes le long d'un lit de pierre sableuse, dont on fait usage depuis longtemps pour la construction des maisons dans le voisinage, et qui paraît bien résister au climat. J'ai toute raison de croire que l'excavation en fournira assez de bonne pour la maçonnerie intérieure des écluses, et que les rebuts seront d'une grande utilité pour la maçonnerie des jetées à l'entrée du canal."

M. Keefer dit aussi que la place de débarquement de Couvillon est le lieu le plus convenable pour l'entrée du canal. Le fleuve est profond jusqu'au bord du rivage ainsi que l'avait annoncé M. Tate, les courants favorables à la montée ou à la descente des bâtiments. La construction de deux jetées sur les chaînes de roche de chaque côté du chenal, l'une servant de quai ou débarcadère, l'autre d'abri contre les vents soufflant du bas du lac, complètera tout ce qu'il faut pour rendre cet accès commode.

Laissant de côté les divers exposés faux qui ont circulé sous le manteau de l'anonyme, je me suis borné à citer les faits et la substance des divers rapports qui ont été présentés depuis 1833.

Je suis convaincu qu'ils satisferont pleinement son Excellence, et j'espère que, quand ils seront connus du public, ils détruiront les fausses impressions qui auraient pu rester dans son esprit. Je prendrai la liberté de soumettre à la considération de son Excellence quelques suggestions qui se rattachent étroitement au progrès paisible et satisfaisant des travaux en question, et à l'adoption desquelles je sollicite respectueusement sa sérieuse attention, parce qu'elles tendront essentiellement à prévenir des collisions entre les différentes races qui y seront nécessairement réunies, et dont les conséquences pourraient être déplorables.

Les circonstances particulières à cet ouvrage, me paraissent réclamer aussi des arrangements particuliers de la part du gouvernement. C'est la première fois qu'un grand ouvrage public est entrepris à travers un district entièrement peuplé de canadiens d'origine française; une nombreuse population passagère d'étrangers sera introduite et mise en contact immé-

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

diat avec les habitants domiciliés, entre lesquels et eux la différence de langage ne sera pas le seul obstacle à des relations amicales, mais il y a trop lieu de craindre que ces étrangers, soit travailleurs, soit entrepreneurs, soit officiers du gouvernement, par suite de leur ignorance de la langue, des usages et des sentiments particuliers des habitants, ne les offensent ou ne leur fassent tort sans le vouloir. Relativement à ce point, il se trouve malheureusement qu'il n'y a aucun ingénieur d'origine canadienne française qui soit capable : mais j'ai pris toute la précaution en mon pouvoir, en nommant deux sous-assistants de cette race, et en choisissant un payeur et un teneur de comptes qui comprennent le peuple et son langage. Il est à craindre, en outre, qu'il ne soit commis de petits délits en grand nombre qui engendrent de l'irritation et de l'hostilité, tels que des vols dans les jardins des habitants, etc., etc.

Pour parer à ces maux que je redoute, et pour rendre les premiers grands travaux publics populaires parmi les habitants, les mesures suivantes me paraissent désirables.

1.— Quoique je conçoive que pour assurer l'économie, surtout dans l'exécution de travaux publics de ce genre, la concurrence générale et le système des contrats (au rabais) soit absolument nécessaires, je pense qu'une certaine portion de la ligne, soit trois ou quatre milles, devrait être donnée à l'entreprise par petits lots. Je me propose de les répartir entre les résidants au prix évalué par l'ingénieur, et par-là, en employant une grande portion des habitants à leur propre compte, de diminuer les chances de collision. Comme cette mesure est directement départementale, je n'hésiterai pas à en prendre sur moi la responsabilité, quoiqu'en le faisant je sois sûr de m'attirer de nouvelles attaques et de nouvelles médisances.

2. Ce que je regarde comme le second point, c'est d'avoir un prêtre catholique irlandais qui réside,

pour le moment, près des travaux, et qui, par sa connaissance de la langue et des habitudes de cette classe, laquelle, à en juger par l'étendue de l'émigration, sera employée en grand nombre aux travaux, puisse exercer sur elle l'influence salutaire qu'il est reconnu que ce clergé possède.

3. Il serait important d'avoir un monsieur canadien-français, parfaitement au fait de la langue anglaise, sur la ligne en général, pour assister aux paiements et expliquer entre les parties, et qui employât tout son temps à maintenir la paix, à inculquer les sentiments de bienveillance, et à terminer les petits différends. Il devrait être juge de paix. Je conçois que la rémunération de ces deux messieurs, sur un pied respectable, pourrait être prise sur l'estimation pour les travaux.

4. Il serait nécessaire d'avoir quelques hommes de police des plus fiables près des travaux, pour empêcher les petits empiétements et autres petites causes d'irritation.

5. Enfin, considérant ce qui vient de se passer sur les canaux de Cornwall et du Welland, je pense qu'il faudrait avoir, non sur les travaux, mais dans le voisinage, un parti de militaires (je préférerais de beaucoup la troupe réglée.) Avec de tels arrangements, j'ai tout lieu d'espérer que l'intervention directe de ces derniers ne serait pas requise.

Si, après considération, son Excellence veut bien adopter ces suggestions, en tout ou en partie, elle peut facilement les faire mettre à exécution.

J'ai, etc.

(Signé) HAMILTON H. KILLALY,

Prés. Bureau des travaux publics.

No. 15.

RAPPORT sur l'étude d'une ligne de canal sur la rive nord du St. Laurent, faite à la suggestion de l'Hon. M. Harwood, Seigneur de Vaudreuil, par M. Keefer.

Kingston, 5 juillet, 1842.

Monsieur,

Conformément à vos instructions verbales du 21 ult., je me suis rendu au Coteau du lac, ayant emporté avec moi le mémoire de M. Harwood relatif au canal entre le lac St. François et le lac St. Louis.

J'ai envoyé chercher M. Harwood, et l'ai prié de m'indiquer la ligne de canal dont parle la dernière partie de son mémoire. Après avoir parcouru avec lui une partie du terrain, et reçu de lui une désignation détaillée de la ligne projetée, laquelle accompagne le présent, j'ai tiré le niveau d'un lac à l'autre, faisant tels nivellements et observations, à droite et à gauche, qui pouvaient me donner une idée générale du pays à travers lequel je passais, afin de m'assurer s'il n'existait pas une meilleure ligne de canal que celles qui avaient déjà été examinées.

Entre le Coteau du lac et les chutes de Smith, sur la rivière Delisle, j'ai nivelé deux lignes pour trouver le terrain le plus bas, et pour connaître le niveau des chutes de Smith relativement au lac. Le lac est à présent 15 pouces plus haut que le niveau de l'eau au-dessus des chutes de Smith.

Je crois que M. Harwood est dans l'erreur lorsqu'il avance que M. Mills lui a dit que le niveau de la rivière Delisle, au-dessus des chutes de Smith, était 8 pieds plus élevé que le lac St. François ; car je ne puis rien découvrir dans les plans, le rapport ni les estimés de M. Mills que confirme cette assertion. S'il avait spécifié que la surface de l'eau au-dessus des chutes de Smith était 8 pieds plus élevée que le fond de son canal, il aurait dit la vérité, ou presque la vérité. Comme dans les études de cette nature, les ingénieurs sont dans l'habitude de parler des hauteurs et des profondeurs relativement au fond du canal, c'aurait été une manière très naturelle pour M. Mills de répondre à la question.

Pour que vous puissiez vous former une opinion de la ligne proposée par M. Harwood, je vais maintenant en donner une description succincte, laquelle avec le plan ci-joint, vous convaincra de suite qu'il n'a rien découvert qui mérite de fixer sérieusement l'attention du gouvernement, ni indiqué aucun accident favorable qui n'ait été examiné à fond dans les études déjà faites. En désignant cette ligne, je la comparerai aussi avec la ligne intérieure No. 2, proposée par M. Mills, pour faire voir l'inutilité d'en estimer le coût.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

*Ligne proposée par M. Harwood.*Appendice
(Z.)

12 Octobre.

1.—Elle a son point de départ dans la baie, au-dessus du débarcadère des bateaux-à-vapeur au Côteau du Lac, et où l'eau est très basse. Il y a 9 pieds d'eau à 100 pieds de la rive.

Elle passe derrière le village, suit les basses terres à environ 1/2 mille du St. Laurent, et traverse la rivière à Delisle à près d'un demi mille au-dessous des chutes de Smith. Cette portion de la ligne a 3 milles 1-8 de longueur, et l'excavation est d'un peu plus de 17 pieds, terme moyen: le sol est argileux et il y a quelques lisières qui renferment beaucoup de cailloux. Le terrain va en baissant vers le St. Laurent.

2.—Après avoir traversé la rivière à Delisle (que l'on pourrait barrer pour en faire dévier les eaux dans le canal, en pratiquant un contre-fossé pour faire écouler les grandes eaux,) la ligne tourne graduellement à droite, traverse la rivière Rouge près de son embouchure, suit un de ses tributaires, ensuite tourne encore à droite et traverse le chemin St. Emanuel à 400 verges du St. Laurent, qu'elle suit parallèlement jusqu'à ce qu'elle traverse la rivière à la Graisse. Elle suit après cela le bord sud-est de cette rivière, à distance nécessaire pour donner 5 pieds d'excavation, afin que les déblais soient suffisants pour les digues, et ensuite traverse le chemin St. Dominique, à environ 12 verges du St. Laurent.

Cette section a 3 trois milles 7-8es de longueur, et la moyenne de l'excavation 12 pieds de profondeur: le sol est argileux. Elle exige une chaussée et deux aqueducs.

3.—De St. Domingue à St. Féréol, la ligne continue de remonter la vallée de la rivière à la Graisse, et traverse le sommet des hautes terres entre cette rivière et la petite rivière Quinchiens, à un mille à l'ouest de St. Féréol. L'excavation dans cette cime est de 8 pieds 1/2. La ligne traverse le chemin de St. Féréol près de la croix, à 8300 pieds du St. Laurent. Cette section a 2 milles 1-8es de longueur. Le sol est argileux, avec un léger mélange de sable par endroits, et la moyenne de l'excavation est d'environ 6 pieds, ou un peu plus.

4.—La profondeur de l'excavation au chemin de St. Féréol est de 7 pieds. A la distance d'un demi mille de ce chemin, la ligne coupe la rive sud de la rivière Quinchiens. Elle suit après le bord de cette crique, opérant sa descente dans chaque endroit propice, jusqu'à ce qu'elle atteigne enfin le fond de la vallée. Au chemin de St. Antoine, la vallée est à 8500 pieds du St. Laurent, et conséquemment avant d'arriver à l'Ottawa au-dessus des Cascades, il faut qu'elle prenne une direction presque sud-est; ce qui augmente beaucoup la distance.

La construction d'une ou plusieurs digues à travers ce ravin pour égoter les terres de tout le pays environnant dans le canal ou dans des contre-fossés, tel que suggéré par M. Harwood, entraîne de très fortes objections, parceque dans ce cas, non seulement les ouvrages seraient mis en grand danger par les inondations des terres, mais le gravier et le limon, apportés par ces inondations, seraient une source continuelle d'embarras dans les ports et autour des écluses, et en dérangeraient le service.

Pour ces raisons, et afin de laisser des espaces raisonnables entre les écluses, j'ai cru nécessaire, en suivant ce ravin, de placer le canal en partie dans le flanc sud de la vallée, en creusant assez pour tirer les terres nécessaires pour faire la digue du côté nord, et ainsi par des gradations régulières de descendre au fond de la vallée, en laissant un espace suffisant entre la digue du canal et la rive nord de la crique pour l'égot des terres. A environ un mille est de St. Féréol, ce ravin a 200 pieds de large au fond et 14 pieds de profondeur.

*Ligne intérieure, No. 2. de M. Mills*Appendice
(Z.)

12 Octobre.

1.—Elle a son point de départ dans la baie, au-dessous de la pointe McDonald, et suit les terres basses qui bordent le St. Laurent. La moyenne de l'excavation est de 10 pieds, et sa longueur est de 2 milles 5-8 jusqu'à l'embouchure de la rivière à Delisle.

2.—Traversant la rivière à Delisle sur un aqueduc, la ligne passe à travers la baie du Fer-à-Cheval, traverse la rivière Rouge près de son embouchure, (environ 1/2 de mille) et ensuite va presque en ligne droite de là jusqu'où elle traverse le chemin St. Dominique, à environ 1000 verges du St. Laurent. Cette section a 3 milles 7-8 de long, et l'excavation est de 12 pieds, terme moyen, sol argileux. Il faut 3 aqueducs.

3.—Entre St. Dominique et St. Féréol cette ligne prend un niveau plus élevé, suit une direction plus droite vers les Cascades et est presque parallèle au St. Laurent.

La longueur de cette section est de 2 milles 4-8. Le sol est argileux, avec un léger mélange de sable; la moyenne de l'excavation est d'environ 9 pieds.

4.—Peu après avoir quitté le chemin de St. Féréol, cette ligne n'exige qu'une excavation de 5 pieds, et peut ensuite prendre la direction que l'on veut au moyen d'écluses. C'est pour cela sans doute que M. Mills la dirige directement sur la hauteur aux Cascades. Au chemin St. Féréol, elle est à 1200 verges de celui de St. Antoine.

Il se trouve obligé de placer presque toutes les écluses aux Cascades très près les unes des autres. Le sol de toutes les hauteurs est principalement argileux; mais en descendant au lac, la ligne passe dans la pointe rocheuse des Cascades.

L'écluse de mouille, il la place dans les eaux du St. Laurent, parceque venant d'un pays plus oriental que celles de l'Ottawa, elles sont plus chaudes et libres plutôt pour la navigation. Des personnes dignes de foi m'ont assuré que la différence de tems est de 2 à 3 semaines.

Cette section a 5 milles 5-8es de longueur, et on peut porter la moyenne de l'excavation à 5 pieds.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Ligne de M. Harwood.

Les hauteurs qui forment la vallée s'élèvent graduellement jusqu'à la sortie de la crique, où elles atteignent 60 pieds ; mais la largeur du ravin est réduite ici à 80 pieds au fond. La pente de ces hauteurs varie de 2 pieds $\frac{1}{2}$ à 3 pieds pour pied. Aux yeux d'un ingénieur, ce lieu n'est pas propice pour un canal.

La longueur de cette section est de 6 milles 1-8e. Le sol est argileux principalement, et l'excavation (pour faire une comparaison) peut être de 6 *pieds*, terme moyen : ce qui est représenté cette section sous des couleurs peut-être un peu trop favorables.

La profondeur de l'eau dans la baie dans laquelle se décharge la rivière Quinchiens et dans le rayon d'un quart de mille, n'est pas à présent de plus de 6 pieds. Le fond est formé d'une glaise dure. J'ai en conséquence jugé nécessaire de faire une allocation pour construire une jetée ou môle, d'environ 200 verges à partir du rivage à aller jusqu'au point où M. Mills place son écluse dans la ligne No. 2. Cette jetée devra élever les eaux dans le bassin qu'elle formera, d'environ 6 pieds, et l'écluse être placée dans le fleuve St. Laurent.

La longueur totale de cette ligne, telle que décrite ci-dessus, est de 15 milles 2-8e, et la moyenne de l'excavation de 9 pieds 40. Elle est donc 5-8e de mille plus longue que la ligne intérieure No. 2, de Mills, et environ 3 milles que celle de Beauhar-

*Ligne intérieure, etc.*Appendice
(Z.)

12 Octobre.

La longueur totale de cette ligne est selon M. Mills de 14 milles 5-8e, et la moyenne de l'excavation d'environ 8 *pieds* 20.

L'estimation de M. Mills pour cette ligne [écluses, 55 pieds de largeur, 200 de longueur et 9 de profondeur ; canal, 100 pieds de large au fond.] est de £325,000. Elle a été faite la même année qu'il a fourni celle du canal de Cornwall (1835) dont le coût a excédé considérablement son estimation.

Pour comparer la dépense de ces deux lignes de canal à la grosse, on peut en estimer le coût en calculant leur longueur et leur profondeur, comme suit :

Coût de la ligne de	}	Coût de la ligne No. 2,	}	: : 154-9-10	: 145-8-20
M. Harwood.					
				ou : : 143-35	: 119-92
				ou : : 6	: 5 à peu près.

Il paraît donc que le coût de la ligne proposée par M. Harwood excéderait celui de la ligne intérieure No. 2 de M. Mills, d'environ un cinquième.

Je pense que cela suffit pour faire voir l'inutilité d'entrer dans de plus grands détails, ou de perdre du tems à faire des examens plus exacts et plus soignés. La rive nord du St. Laurent entre ces lacs a été minutieusement examinée par M. Mills en 1833 ; j'ai pris part à ses opérations et ai fait tous ses plans. D'après la connaissance intime que j'ai acquise de cette partie du pays, je puis dire avec un assez grand degré d'assurance, qu'il est impossible de trouver de ligne, sur la rive nord, qui soit aussi favorable que la ligne que l'on se propose d'adopter sur la rive sud, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la facilité de navigation, et qui soit également à l'abri de l'action perturbatrice des glaces et des inondations.

Sousmis respectueusement par etc,

(Signé) SAMUEL KEEFER,

Ing. du Bureau des travaux publics.

Appendice

No. 16.

(Z.)

12 Octobre.

DEVIS des travaux de tranchée et digues du canal Beauharnois, par Samuel Keeler, ingénieur civil.

Dimensions.

Le canal aura généralement 80 pieds de largeur au fond; mais dans les endroits où l'excavation n'excédera pas 5 pieds de profondeur pendant un quart de mille, la largeur du fond sera de 100 pieds

Les digues auront 15 pieds de hauteur à partir du fond du canal, et 12 pieds de largeur au sommet. Les talus intérieur et extérieur seront de deux pieds pour pied perpendiculaire. Le fond du canal sera un pied plus bas que le seuil des écluses, afin qu'il y ait 10 pieds d'eau dans le canal.

Rigole.

Il sera pratiqué une rigole, au bord sud de la digue du côté sud pour faire écouler les eaux du glacie dans le fossé le plus voisin, et elle aura la grandeur qui l'ingénieur jugera nécessaire de lui donner.

Défrichement.

Tous les arbres, souches et racines seront arrachés dans l'espace que doivent occuper le canal et les digues, et seront ou brûlés ou transportés ailleurs.

Quand l'excavation aura plus de 10 pieds, la surface du terrain contenant des matières végétales ou autres, impropres, selon les ingénieurs à la formation extérieure des digues, sera ôtée et enlevée dans toute l'étendue de l'excavation (avant de commencer la fouille) et ensuite de là jusqu'à la moitié de la largeur des digues de chaque côté, et ces matières seront déposées pour former le glacie en dedans des piquets extérieurs. Le terrain sera ainsi préparé et privé de ces corps étrangers trois chaînes en avant du progrès de la digue, laquelle ne pourra être formée qu'après que ce terrain aura été inspecté et approuvé par l'ingénieur ou le contre-maître sous lui.

Rigoles d'épuisement.

Les rigoles latérales pour l'égout des eaux au-dessous du fond du canal durant le progrès des travaux, seront faites aux frais des entrepreneurs, et seulement dans les endroits approuvés par l'ingénieur, afin de causer le moins de dommage possible aux fermes.

Excavation.

Toutes les meilleures terres pour former des digues solides, seront déposées sur le bord intérieur, et celle d'une qualité médiocre sur le bord extérieur; et toutes les roches trouvées dans la fouille seront transportées en dehors des digues, excepté en certains cas où les matériaux pour les digues étant rares l'ingénieur pourra ordonner de les déposer pour former le bord extérieur des digues. Dans les endroits du canal où il y aura un surplus de terre après que les digues vis-à-vis seront finies, ces terres seront transportées pour former les digues les plus voisines, ou elles seront distribuées en contre digues uniformes de chaque côté du canal, tel que l'ordonnera l'ingénieur. Le sommet des contre-digues sera uni et dirigé en pente de manière à renvoyer les eaux du côté opposé au canal, et si l'ingénieur l'exige, cette contre-digue ne sera formée que d'un côté du canal. Si le surplus des déblais est considérable, la contre-digue sera élevée de 3 à 6 pieds plus haut que le chemin de halage, tel que l'ordonnera l'ingénieur, et formée tel qu'indiqué dans la marge. Le talus sera de deux pieds pour un pied.

Digues.

Appendice

(Z.)

12 Octobre.

En formant les digues, les terres, si elles sont transportées en charrettes, seront mises en lits qui n'excéderont pas 12 pouces d'épaisseur, et les meilleures seront placées du côté du canal

Lorsque la digue devra être formée dans la rivière, comme dans la section No. 1, on ne l'élevra d'abord que de 18 pouces au-dessus de la surface de l'eau, et l'on n'en fera que la moitié extérieure de la largeur, afin qu'après que l'eau aura été retirée du canal, la portion intérieure de la digue puisse être formée par lits, tel qu'il est mentionné plus haut. Les pierres seront jetées du côté extérieur de la digue pour la protéger contre le courant.

Les terres pour former les digues seront tirées de l'excavation, ou de tel autre endroit qui sera indiqué par l'ingénieur.

Conroi.

Si les ingénieurs sont d'opinion qu'il paraît nécessaire, pour la sûreté des digues, d'établir un conroi, cela sera fait de la manière suivante. L'emplacement des digues ayant été préparé comme on l'a dit plus haut, on ouvrira une tranchée de 4 pieds de largeur et de 3 pieds de profondeur, et plus si l'ingénieur le juge à propos. On gâchera à la pelle la meilleure glaise que l'on pourra se procurer, en y jettant de l'eau. On la déposera en lits de 9 pouces d'épaisseur seulement, de sorte qu'en mettant un lit supérieur, la pelle puisse pénétrer jusqu'au lit inférieur; cela fait on pourra continuer l'élevation des digues à la charette par lits de 12 pouces jusqu'au conroi au fond, faisant un fossé de 3 pieds $\frac{1}{2}$ de largeur, et ayant soin de lier ensemble de lit supérieur du conroi avec le lit inférieur. La digue alors peut-être élevée encore de 3 pieds, et la même précaution adoptée pour chaque lit jusqu'au niveau supérieur de l'eau du canal.

Spécialement pour la Section No. 2.

Excavation dans le roc.

Dans l'espace où l'excavation sera pratiquée dans le roc solide, le fond du canal aura 55 pieds de largeur, ou plus si l'ingénieur l'exige. Les côtés seront aussi perpendiculaires que les circonstances le permettront, sans faire trop usage du marteau. Dans les parties de cette section où l'ingénieur le trouvera nécessaire, l'entrepreneur construira un mur brut de pierre sèche, tirée du lieu même, sur le bord supérieur de l'excavation, afin de donner à la surface un niveau uniforme et de soutenir les talus intérieurs des digues.

Toute la pierre de maçonnerie de bonne taille tirée de l'excavation, sera réservée pour le corps de maçonnerie des écluses; le reste sera porté pour faire les jetées à l'entrée inférieure, ou employé à la formation du bord extérieur des digues, selon que l'ordonnera l'ingénieur.

En formant la digue sur la surface unie du roc solide, et après avoir enlevé toutes les substances impropres à sa formation des lieux qu'elle doit occuper, suivant l'ordre de l'ingénieur, on ouvrira, à la mine, une tranchée de 10 pieds de largeur et de 2 pieds $\frac{1}{2}$ à 3 pieds $\frac{1}{2}$ de profondeur comme l'indiquera l'ingénieur; laquelle suivra le centre de la digue, et on en ôtera soigneusement toutes les pierres détachées et autres débris. Ensuite elle sera remplie de glaise battue à la dame de manière à la rendre aussi dure qu'il est possible. La glaise sera mise en lits n'excédant pas 4 pouces d'épaisseur, et on la trempera assez d'eau pour lui donner une consistance ferme.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

La digue sera alors assise sur ce conroi et élevée par lits en la manière déjà spécifiée, et si l'ingénieur le juge nécessaire, on continuera le conroi comme ci-dessus jusqu'au niveau supérieur de l'eau.

Toute la terre inutile du bief au-dessous de l'écluse No 5. sera portée pour former les digues au-dessus de l'écluse No. 6; et la terre dont on aura besoin pour les digues en bas de l'écluse No. 7 sera tirée des bancs de glaise voisins dans les endroits désignés par l'ingénieur.

L'ouvrage entier sera fait d'une manière substantielle et durable, selon le vrai sens et intention du devis qui précède, et à la satisfaction du Bureau des travaux publics ou de son ingénieur.

SAMUEL KEEFER,

Ingénieur du Bureau des travaux publics.

Beauharnois, 19 août, 1842.

No. 17.

Correspondance entre le Gouverneur-général et le Secrétaire des colonies, touchant la construction du canal sur la rive sud du St. Laurent.

(Copie.)

No. 157. Hotel du Gouvernement, }
Québec, 19 juillet 1842. }

My Lord,

Dans le choix des mesures à prendre dans la saison actuelle pour exécuter les travaux publics qui ont reçu la sanction de la Législature, et particulièrement pour achever la navigation du St. Laurent, à laquelle le gouvernement de Sa Majesté n'attache pas moins d'importance que le peuple de cette province, mon attention a été appelée spécialement sur la nécessité de commencer de suite le canal qui doit former la communication entre le lac St. François et le lac St. Louis. Le canal de Cornwall fini, et qui sera commencé dans le cours de cette saison ou au commencement de l'autre, les rapides qu'il y a entre ces deux lacs formeront la seule interruption dans la navigation depuis le lac Huron jusqu'à la mer. D'autres parties de cette navigation auront encore besoin d'amélioration; mais les rapides des Cedres et les Cascades seront les seuls obstacles qui nécessiteront le transbordement des marchandises pesantes, et l'emploi de la route de terre, ou de la route détournée de l'Ottawa et du Rideau.

En conséquence, il est évidemment de la plus grande importance, si l'on veut rendre immédiatement productive la grande dépense déjà faite dans les autres parties du St. Laurent, de faire disparaître cette interruption aussitôt que possible, et c'est pourquoi j'ai décidé de commencer les travaux de suite. J'ai été en outre induit à prendre cette détermination par l'arrivée d'une grande foule d'émigrés au commencement de la saison, et par l'impossibilité de leur procurer de l'ouvrage dans le voisinage de Montréal sans avoir recours à cette entreprise.

Alors s'est élevée la question de savoir de quel côté du fleuve serait fait le canal. Le côté nord possédait l'avantage plausible d'être protégé en tems de guerre. La rive sud offrait beaucoup plus de facilités dans l'exécution du canal et exigeait une dépense bien moindre, pour sa construction d'abord, et ensuite pour son entretien annuel. Le tableau suivant fera mieux voir les avantages des deux lignes sous le rapport économique.

	NORD.	SUD.
Longueur du canal, en milles	15	12
Profondeur de l'excavation, en pieds	9½	6
Ponts	7	3
Ponts-aqueducs	3	2

Ces derniers sur la rive sud n'auront que 10 pieds de longueur, tandis que ceux de la rive nord auraient en environ cinquante pieds. La nature du terrain à creuser était à peu près semblable des deux côtés, savoir de la glaise; excepté l'espace de moins d'un mille à l'extrémité inférieure sur les deux rives où c'est du roc. Le canal sur la rive nord passait, plus de la moitié de sa longueur, dans un ravin profond dont les côtés ont dans un endroit soixante pieds de hauteur, et qui est exposé comme de raison à recevoir toutes les eaux de pluies et tous les égouts des terres voisines, laissant à leur suite de grands dépôts qui auraient obligé de curer le canal tous les ans. Sur la rive sud, excepté aux deux issues du canal, le pays est plat et la fouille du canal ne produisait de déblai que juste à peu près ce qu'il fallait pour former les digues.

Dans ces circonstances, et après avoir eu devant moi le rapport d'un ingénieur civil éminent, et l'opinion du président du Bureau des travaux publics, j'ai décidé de faire le canal sur la rive sud, et les opérations à cet effet sont déjà commencées. Par l'intervention des agents de la compagnie de Beauharnois, qui est comme de raison fortement intéressée dans cette entreprise, le terrain nécessaire pour le canal a été donné gratuitement, et des fonds ont été avancés pour payer les premières dépenses. L'arrangement final quant aux conditions aux quelles ces fonds devront être avancés, doit attendre la détermination du gouvernement de Sa Majesté sur l'acte d'emprunt.

On ne devait pas s'attendre qu'une mesure dans laquelle tant de personnes ont un intérêt direct, serait adoptée sans créer beaucoup de discussion, et de l'opposition de la part de ceux dont les intérêts auraient été favorisés par une décision contraire. Aussi dès que ma décision a été connue, une assemblée des habitants du Coteau du Lac sur la rive nord a été convoquée, et ils m'ont présenté une adresse de laquelle ainsi que de ma réponse je vous transmets copies ci-jointes. J'ai reçu ensuite une semblable adresse du comté de Glengarry, de laquelle ainsi que ma réponse je vous transmets également copies ci-jointes.

Les principaux points allégués par ces opposants sont d'abord, que le peu de profondeur de l'eau, des rochers dangereux, un ressac presque continu, et le défaut d'amerage font qu'il n'y a pas de navigation sûre et avantageuse à établir sur la rive sud; et secondement qu'à cause de la proximité des Etats-Unis, le canal sera exposé à tomber entre les mains des américains en tems de guerre, et qu'une fois entre leurs mains, il leur facilitera l'investissement de la ville de Montréal, et les mettra en état de couper la communication entre le Haut et le Bas Canada.

Il suffit de répondre à la première objection, qu'elle n'est avancée d'un côté que par des personnes qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir une éducation professionnelle, ni d'acquérir de l'expérience comme ingénieurs, et dont on peut supposer que les désirs et les intérêts personnels n'ont pas laissé que d'influer sur leur jugement, et qu'elle est contredite de l'autre par des ingénieurs de grande expérience et de science, et qui, comme étrangers, ne peuvent avoir de préjugés locaux. En outre, ces derniers dans leurs représentations au gouvernement agissent sous le fait d'une très grande responsabilité, d'où dépend non seulement leur crédit immédiat, mais encore leur avancement futur. Je ne pouvais donc pas

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)Appendice
(Z.)

12 Octobre.

12 Octobre.

mettre sur ce point les assertions vagues des opposants en comparaison avec les rapports des ingénieurs.

Quant à la seconde objection, la question qu'elle embrasse est une de celles sur lesquelles il n'est pas difficile de se former une opinion. *Ceteris paribus*, j'aurais probablement choisi moi-même la rive nord pour la raison mentionnée dans cette adresse; mais si l'on met en balance la grande dépense additionnelle que cette ligne aurait coûtée, l'avantage qu'offre cette rive n'est pas assez grand pour la contrebalancer. En supposant que le Canada soit envahi par les États-Unis par la ligne du lac Champlain, la bataille devra se livrer sur la rive sud du St. Laurent. Une armée qui pourrait forcer les troupes de sa Majesté à traverser le fleuve, n'aurait pas grand-peine, à s'emparer de Montréal qui est entièrement sans défense. Mais dans ce cas, le canal en question ne donnerait aucun avantage ni facilité d'aucune sorte aux cavaliers. Il ne servirait au transport ni des troupes ni du matériel à Montréal, parcequ'on les ferait descendre par les rapides, qui sont parfaitement navigables, avec beaucoup plus de promptitude et beaucoup plus de facilité. Il ne servirait point pour les bâtiments montants, parcequ'il serait beaucoup plus facile de communiquer avec les États-Unis par le Richelieu et le lac Champlain. Il ne pourrait pas nuire à la communication entre le Haut et le Bas-Canada, parcequ'elle est assurée par l'Ottawa et le Rideau, qui en temps de guerre, devront toujours être la ligne de communication. Il serait exposé à être endommagé ou détruit s'il était pris; mais dans le cas improbable où l'on serait rejeté sur la rive nord, les canaux ne seraient guère plus en sûreté sur cette rive. Ils deviendraient, comme de raison, l'objet des attaques de l'ennemi, et il serait impossible de les défendre contre une armée que l'on a supposée assez puissante pour forcer l'armée britannique à traverser le fleuve.

Après avoir mûrement pesé ces considérations, il m'a paru qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour m'autoriser à choisir la ligne la plus dispendieuse, puisque l'autre présentait les mêmes avantages. Je n'ai pu me convaincre, qu'ayant déjà une route militaire incomparable ouverte par la munificence de la Grande Bretagne, j'étais tenu de donner le même caractère aux communications moins importantes destinées au commerce. J'ai été appuyé dans cette manière d'envisager la question par l'acquiescement que les habitants de toutes les parties de la province ont donné à ma décision, excepté ceux dont je vous transmets les adresses. Le commerce de Montréal et de Québec est aussi intéressé au succès de cette navigation que qui que ce soit dans le pays, cependant je n'ai reçu de sa part aucune remontrance ni aucune objection, et à l'exception de la vieille Gazette de Québec, aucun des journaux de cette section de la province ne s'est plaint de ma détermination. Je suis donc fondé à croire que l'opposition dont j'ai parlé, peut être attribuée à l'influence qu'exerce naturellement un grand intérêt personnel sur le jugement des hommes.

J'ai chargé le président du Bureau des travaux publics de me donner une copie du rapport de l'ingénieur sur la ligne de la rive sud, pour la transmettre à votre seigneurie; mais j'ai peur de ne pas la recevoir à tems pour l'envoyer avec cette dépêche.

J'ai etc..

(Signé,) CHARLES BAGOT.

Le très honorable lord Stanley,
etc., etc., etc.

(COPIE.)

No. 165.

Hotel du gouvernement,
Montréal, 6 août 1842.

MY LORD,

J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie la copie ci-jointe, annoncée dans ma dépêche du 19 ultimo, du rapport que m'a fait le président du Bureau des travaux publics sur les avantages relatifs que présentent la rive sud et la rive nord, pour construire le canal entre le lac St. Louis et le lac St. François. J'espère que la teneur de ce rapport convaincra votre seigneurie de la justesse de ma décision en faveur de la rive sud.

J'ai adopté les précautions qui m'ont paru nécessaires pour prévenir les difficultés entre les habitants du pays à travers lequel doit passer le canal, et les travailleurs employés à sa construction.

J'ai, etc.,

(Signé) CHARLES BAGOT.

Le très honorable lord Stanley,
etc., etc., etc.

(COPIE.)

No. 235.

Downing Street,
26 août 1842.

Sir,

J'ai eu l'honneur de recevoir vos dépêches publique et privée du 19 juillet, au sujet du canal entre le lac St. François et le lac St. Louis.

Je suis bien aise d'avoir reçu cet exposé de vos vues sur un sujet qui m'a fait adresser des questions, par des personnes en ce pays qui sont intéressées au progrès des travaux publics du Canada, auxquelles je n'ai pas eu jusqu'à présent les moyens de répondre, et je serai aussi bien aise de recevoir le rapport de l'ingénieur civil que vous me promettez.

J'ai remarqué que votre dépêche ne mentionne pas le montant de l'épargne effectuée en construisant le canal sur la rive sud du St. Laurent au lieu de la rive nord. Le rapport de l'ingénieur suppléera probablement à cette omission. J'avoue que ce n'est pas sans regret que je donne mon assentiment au sacrifice des avantages militaires que présentait la rive nord; mais je suis obligé de reconnaître, d'après les raisons que vous m'avez données, que l'inconvénient sera beaucoup moins grand qu'il ne le paraît au premier abord, et somme toute, après avoir dûment considéré les motifs qui ont déterminé votre choix, et la nécessité d'avoir des connaissances locales pour prononcer dans un cas de cette nature, je suis disposé à laisser la décision de cette question entre vos mains, et d'acquiescer aux conclusions auxquelles vous parvenez.

J'ai, etc.,

(Signé) STANLEY.

2 septembre, 1842.

P. S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai reçu votre dépêche subséquente du 6 août, No. 165, renfermant un rapport du président du Bureau des travaux publics sur le sujet. Les preuves qu'il contient justifient la conclusion que j'avais déjà adoptée.

S.

Appendice
(Z.)

No. 18.

Exposé des objections de John Simpson, Ecuyer, membre du Comité, contre la construction du canal sur la rive sud du St. Laurent.

I.—Extrémité ouest.

- 1.—Parceque les rochers et les bas-fonds y abondent.
 - 2.—Parcequ'on ne pourra pas en sortir sans l'aide d'un remorqueur.
 - 3.—Parceque, quand il ventera fort du nord ou du nord-ouest, du sud ou de l'ouest, les remorqueurs, sans lesquels il sera impossible de sortir, mettront les bateaux en danger, ou endommageront la cargaison.
 - 4.—Parceque la direction du courant et des vents ordinaires, rend l'approche de cette rive non seulement difficile, mais encore dangereuse.
 - 5.—Parcequ'il n'y a pas d'ancrage sûr près de l'issue ouest du canal, ni dans un rayon de sept milles.
 - 6.—Parcequ'il est dangereux presque en tout tems d'approcher de la pointe McPherson, et que si un bâtiment, en tâchant d'entrer dans l'embouchure du canal, manquait le chenal, l'équipage, la cargaison et le bâtiment courraient les plus grands dangers.
 - 7.—Parcequ'un bâtiment ne peut entrer dans ce canal ni en sortir que le jour.
 - 8.—Parceque, s'il s'élevait une tempête soudaine, le voisinage n'offre ni ancrage sûr ni havre.
 - 8.—Parceque quand bien même il y aurait assez d'eau dans le chenal, le chenal est lui-même trop tortueux pour être praticable sans remorqueurs.
- II.—Le canal étant une entreprise provinciale, quoiqu'il coûterait £50,000 de plus sur la rive nord que sur la rive sud, il serait encore économique et prudent de le faire sur cette rive :
- 1.—Parceque, le fleuve St. Laurent mettrait une barrière presque insurmontable aux incursions d'un ennemi étranger, ou des réfugiés mécontents de cette Province.
 - 2.—Parcequ'il serait moins dispendieux et plus facile de défendre des canaux sur un côté du fleuve seulement, que d'être obligé de diviser des troupes pour cet objet : celles de l'autre côté ayant cette partie dangereuse du fleuve à dos.
 - 3.—Parceque les niveaux sont les mêmes des deux côtés, et que les écluses doivent aussi être en pareil nombre : que la différence de dépense ne peut venir que de l'excavation, soit dans le nombre de verges cubes, soit dans la qualité rocheuse du sol à fouiller. Que sur la rive sud l'excavation sera de 1,763,956 verges cubes à 11½ la verge, £84,106.—et sur la rive nord, de à 12½ la verge.
 - 4.—Parceque la première estimation d'un ingénieur français n'est pas devant nous, et ne paraît fondée que sur un oui-dire.
 - 5.—Parceque les études et estimation de M. Stevenson et de M. Baird ont été faites par ordre du seigneur de Beauharnois, pour le mettre en état de disposer de sa seigneurie, et ne doivent avoir en conséquence que peu ou point de poids.

No. 19.

Premier rapport sur l'étude d'un canal sur la rive nord, faite par W. R. Casey, ingénieur, à la demande de MM. Simpson et Harwood, le 5 septembre 1842.

Coteau du Lac, 5 septembre 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la première partie d'un rapport sur l'étude que j'ai faite de la ligne d'un canal sur la rive nord du St. Laurent, pour joindre le lac St. François et le lac St. Louis. Comme cette étude a été rendue nécessaire par la lettre que l'honorable H. H. Killaly a adressée, le 18 août, au ci-devant principal secrétaire, il faut examiner cette communication avec quelque soin. Les deux points, en contestation sont l'entrée du canal dans le lac St. François, et le coût comparatif de sa construction sur l'un ou l'autre côté du fleuve.

La lettre dont j'ai parlé plus haut, est très explicite sur ce premier point ; et comme la situation de l'embouchure du canal est donnée, et que le nombre, la profondeur et la largeur des chenaux entre la côte de Beauharnois et l'île de Clarke sont clairement indiqués, ceux qui prennent de l'intérêt à cette question, ont, tous les moyens de faire des sondes eux-mêmes, opération que tout homme est capable d'exécuter, et dont il ne peut avoir de doute sur les résultats.

Il n'en est pas de même cependant du coût du canal, et à cet égard, à part de l'avancé que le canal sera de trois milles plus court sur le côté sud que sur le côté nord, cette lettre ne contient pas un seul mot d'information pour un ingénieur, de sorte que même, après avoir examiné la rive nord, et connaissant déjà quelque peu la rive opposée, je suis encore incapable de donner la *raison* pourquoi le coût du canal sur la rive nord doit être plus ou moins élevé que celui du côté du sud. Par raison, je ne veux pas dire des opinions ou des impressions, mais des faits et des informations présentés sous un tel jour, que tout homme réfléchi puisse juger par lui-même. Les opinions, même des plus hauts tribunaux judiciaires, sont appuyées sur des faits ou des raisons ; mais ici, on dit simplement que M. M. S. M. B. etc., ont donné la préférence à la rive sud, que le Bureau des travaux publics a agréé cette opinion, et que par conséquent tout est prouvé. Cette objection acquiert néanmoins beaucoup de force lorsque l'on vient à réfléchir que l'objet de la lettre n'est pas, en prenant un point de vue élevé, d'exposer ouvertement et franchement les avantages comparatifs des deux lignes, et de faire voir pourquoi l'une a été préférée à l'autre ; mais le but de l'auteur est de citer des opinions, des fractions d'opinions, des faits et des observations accidentelles qui peuvent, aux yeux du commun des lecteurs, paraître favorables à la rive sud.

Ainsi quel poids peut-on attacher à l'opinion de l'ingénieur français, dont l'expérience, le caractère et la capacité sont aussi inconnus du public, que son nom l'est à ceux qui invoquent son secours ?

En parlant de l'étude No. 2, la ligne recommandée par M. Mills, M. K. observe "que son entrée est représentée comme étant obstruée par des bas-fonds," c'est-à-dire, que la seule entrée en question du côté du nord n'est connue du Bureau que d'une manière imparfaite, et il ne paraît pas qu'il ait considéré qu'il était nécessaire de l'examiner ; mais l'entrée du côté sud a reçu toute son attention, et non content de citer M. Tate, il appelle aussi à son aide l'opinion de M. Thompson, "hydrographe d'un mérite très distingué certainement," et le président couron-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

ne le tout en déclarant qu'il est suffisant " pour satisfaire pleinement Son Excellence, et pour dissiper toutes les fausses impressions dans l'esprit public."

Le Col. Phillpotts a estimé le coût de la ligne du fleuve, sur l'échelle du canal de Cornwall, à près de £500,000; mais cette remarque ne nous aide pas à juger du coût comparatif des deux canaux intérieurs dont les dimensions sont entièrement différentes. Je rendrai au colonel la justice de croire qu'il n'a jamais pensé à la possibilité de construire un canal sur la rive sud. En effet, comment un officier du corps des ingénieurs royaux, plus particulièrement le Col. Phillpotts, aurait-il pu, après les événements de 1838, passer par dessus une proposition qu'un ingénieur civil américain considérait, en 1833, si évidemment claire, que la simple énonciation en était suffisante pour porter la conviction avec soi.

M. Mills dans le rapport même que M. Killaly a cité, dit: "il y a une objection politique à ce que le canal soit construit sur la rive sud du St. Laurent que je ne ferai qu'indiquer." L'ouvrage dont il s'agit doit être considéré comme ayant un caractère national, et situé de manière à être moins exposé au danger d'une invasion étrangère." Mais cette remarque n'était pas favorable au côté de Beauharnois, et elle n'a pas trouvé place dans la lettre.

On objecte à la troisième étude que toutes les écluses (la chute est de 82 pieds) sont groupées dans un endroit: "Il est impossible de trouver une ligne à laquelle on ne pourrait pas faire d'objection, mais cette objection est-elle assez puissante pour faire pencher la balance contre la rive nord? Il ne serait pas difficile de laisser deux ou trois petits biefs entre les écluses; ce qui obvierait à l'objection. En outre, la facilité avec laquelle on peut se procurer les matériaux, la plus grande économie dans le service des écluses, et la commodité pour les bateaux de pouvoir les passer toutes dans l'espace d'un mille, sont des objets qui méritent une considération sérieuse. L'estimation est de £321,943, et en déduisant seulement un quart pour la différence de grandeur du canal, il reste £243,707 pour une ligne intérieure sur la rive nord, contre £255,000, montant de l'estimé du canal intérieur de la rive sud. Si les estimations servent de preuve, lorsqu'elles favorisent la rive sud, elles ne devraient pas être omises lorsqu'elles sont favorables aussi à celle du nord.

La 4e étude a été faite par M. Mills, et à celle-ci ainsi qu'à la dernière on a objecté assez singulièrement que M. Mills ne les a pas recommandés, quoiqu'il dise expressément qu'il s'est décidé "à recommander la ligne No. 1, le long du St. Laurent."

La 5e étude a été faite par M. Stevenson, et il déclare très justement que la rive sud est très avantageuse.—Je considère la rive nord très avantageuse, mais ce n'est pas pour cela que je la crois préférable à celle du sud. M. Baird préfère la rive sud; mais il ne donne aucune raison. Dans une citation du rapport de M. Keeser, on trouve le passage suivant en italiques: "La rive nord du St. Laurent entre ces lacs a été minutieusement examinée par M. Mills en 1833; j'ai pris part à ses opérations et ai fait tous ses plans. D'après la connaissance intime que j'ai acquise de cette partie du pays, je puis dire avec un assez grand degré d'assurance, qu'il est impossible de trouver de ligne, sur la rive nord, qui soit aussi favorable que la ligne que l'on se propose d'adopter sur la rive sud, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la facilité de navigation, et qui soit également à l'abri de l'action perturbatrice des glaces et des inondations."

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

M. Mills dans son rapport de ces mêmes examens, dit: "J'ai visité la rive sud du St. Laurent et parcouru le pays depuis le lac St. François jusqu'à Beauharnois sur le lac St. Louis. Sous le rapport purement géographique, elle semblerait la plus naturelle et la plus directe pour un canal entre ces deux lacs. Je n'ai pas examiné cette ligne avec des instruments, mais je connais très bien le pays. Je crois que le canal y serait plus long, et quoique très faisable, il n'y a pas cependant des avantages ni des facilités extraordinaires pour le construire."

On cite avec empressement les remarques de M. Mills lorsqu'elles peuvent être employées contre le nord, mais on les évite aussi soigneusement lorsqu'elles vont à nier l'existence d'aucun avantage sur la rive sud. Enfin, on porte ce principe si loin, que l'avantage national évident de la rive nord n'est pas même admis. Non seulement cela, mais la réponse du Gouverneur-général faite à la députation en juillet dernier, est actuellement mise en avant pour obvier aux objections militaires et politiques, malgré les événements de 1838. Son Excellence a reçu l'assurance des autorités que cela concerne qu'il y a des circonstances, sur les lesquelles il n'a aucun contrôle, qui obligent de construire le canal sur la rive sud; que reste-t-il pour un gouverneur britannique à dire, sinon qu'il sera du devoir du gouvernement de le défendre? Mais le canal doit-il être placé du côté du sud, seulement parceque les armes britanniques sont capables de défendre un point de plus? Y a-t-il quelqu'un qui puisse douter que la différence dans le coût n'étant pas très considérable, son Excellence ne donne une vaste préférence à la rive nord?

Toute la question se réduit à ceci: pour le grand objet, l'objet commercial du canal, il serait aussi bien placé et aussi efficace sur une rive que sur l'autre. Sous le point de vue militaire, le canal sur la rive nord serait un canal national; mais sur la rive sud, il peut devenir non seulement inutile, mais être employé contre le pays. Une petite différence dans le prix ne devrait pas en conséquence influencer sur la décision. Le grand point est donc d'obtenir une approximation raisonnable dans la dépense relative. Or, comme il n'y a pas de tunnels à faire, ni de grandes vallées ni de larges ravins à traverser, ni même de travaux considérables des deux côtés, il ne reste que les excavations en terre et les écluses. Les écluses seront les mêmes sur les deux rives. La différence de £100,000 dans le prix ne provient donc que des travaux d'excavation en terre exclusivement. Cette somme est suffisante pour fouiller 1,600,000 verges cubes de terre à 1s. 3d. la verge; 2,000,000 de verges cubes à 1s. la verge; ou 2,600,000 verges cubes à neuf deniers la verge. La moindre de ces trois quantités est déjà une masse énorme de terre, et il n'est pas difficile de montrer où se trouve cet excès d'excavation sur la rive nord. Il faut l'établir clairement et avec précision. Pourquoi alors ne pas dire ouvertement: nous donnons la préférence à la rive sud, parceque nous avons 2 ou 3 millions de verges cubes de moins à remuer que du côté du nord, ou tant de moins de roc à miner, etc; ce qui rend la ligne nord £100,000 plus coûteuse que celle du sud.

Les estimations de différentes personnes, faites en différents tems pour des canaux de diverses dimensions, ne donnent point une idée des avantages comparatifs de deux lignes rivales; et à moins que vous ne présentiez quelque chose de tangible et de défini, quant à la quantité actuelle d'ouvrage à faire sur la rive sud, il me sera impossible de dire si vous êtes dans l'erreur ou non dans la position assumée, et si la rive sud offre des avantages substantiels sur celle du nord, relativement aux facilités de construction.

L'on dit que la ligne de M. Harwood, ou la ligne de la rive nord qui répond à la ligne du Bureau des

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

travaux publics sur la rive sud, excéderait d'un cinquième la ligne intérieure de M. Mills, et coûterait par conséquent £389,000. L'estimation de M. Mills était pour un canal de la grandeur de celui de Cornwall. Or j'ai entendu dire que le coût des écluses de ce canal a été d'environ £3000 par pied de chute, ce qui ferait £240,000 pour 82 pieds, £9000 seulement de moins que l'estimation du coût total du canal Beauharnois *acheté*. Il doit donc y avoir une immense différence dans la grandeur, et cependant le lecteur doit inférer naturellement que la comparaison est juste.

En disant que la ligne de la rive sud est plus courte que celle de la rive nord, on ne parle pas du fort courant qui règne entre la pointe McPherson et le lac St. François, et le lecteur infère que la terminaison supérieure du canal de l'un ou de l'autre côté est aussi avantageuse. On ne pouvait pas dire tout ce qui en était sans reconnaître quelque infériorité; de là vient que l'on ne dit que ce qui est favorable à la rive Beauharnois. Des gens du côté nord reconnaissent que la baie de Couvillon forme une excellente entrée, tandis que M. Killaly nie les lois mêmes de la nature, et appelle actuellement le nord ou l'ouest la côte *sous le vent* du St. Laurent.

Il est juste cependant de dire, à l'égard du président du Bureau des travaux publics, que sa réponse aux objections avancées contre les chenaux qui conduisent du lac St. François à la terminaison supérieure du canal, est complète et explicite. "Il assure au public qu'il y a trois entrées de six à douze cents pieds de largeur chacune, dans lesquelles il y a de 12 à 20 pieds d'eau." Or quoique l'existence même de ces chenaux soit niée par plusieurs personnes qui les ont sondés depuis quelques semaines, et que des hommes très respectables assurent qu'il n'y a pas même un seul chenal de 500 pieds de largeur et 12 pieds de profondeur, au lieu de trois comme il est dit plus haut, je crois encore qu'il y a quelque erreur à cet égard. Il est tout à fait impossible de supposer que le Bureau des travaux publics soit dans l'ignorance sur ce point, et également impossible de supposer que des rapports faux ont été faits sciemment, car l'infamie de la première supposition ne serait égale que par l'atrocité de la dernière. Je n'ai point fait de sondes depuis la côte de Beauharnois en traversant jusqu'à l'île de Clarke, mais en tant qu'un homme qui n'est pas marin, peut en juger, je dirais que l'entrée du côté sud, tant par rapport au courant que par son exposition au nord-ouest, d'où soufflent les vents pesants de l'automne, est très inférieure à l'ancienne place de débarquement sur la rive nord.

On ne peut attendre aucune donation de terre, ni même d'argent ou de matériaux sur la rive nord. Je crois aussi que la terre donnée à la province sur la rive sud sera éventuellement payée. Quel intérêt a l'habitant de Beauharnois plus que celui de St. Eustache dans le commerce de transport entre l'Angleterre et les Etats de l'Ohio, Michigan, etc. Quand il découvrira, comme il le fera bientôt, qu'il n'a donné une partie de sa terre que pour rendre ce qu'il lui en restera moins commode et lui ôter de sa valeur, il pétitionnera la législature pour demander une indemnité. Lorsqu'une compagnie particulière d'un chemin de fer en cette province a payé £25 de l'arpent le terrain qu'elle a pris, donnant en outre à chaque propriétaire un passage pour traverser sur sa ferme, dont elle aidait l'égout par la construction de son chemin, conviendra-t-il à la province du Canada d'accepter la bagatelle de quelques milliers de louis de terres, (2 ou 3 pour cent sur le coût probable de l'ouvrage,) obtenues des habitants de Beauharnois par quelque moyen ou autre?

Il n'est que juste d'observer que la ligne de la rive nord, examinée par moi sans assistant en 8 ou

10 jours, se présente sous de grands désavantages comparativement à la ligne de la rive sud, qui passe indubitablement par les lieux les plus favorables, et qu'on a étudiés plusieurs mois avec des moyens illimités. On peut faire de grandes améliorations à la ligne de canal du côté nord par les études systématiques et rigoureuses qui précèdent le tracé d'un canal; c'est pourquoi on doit en tenir compte en comparant la meilleure ligne du sud avec une ligne du nord qui ne peut être regardée que comme une assez juste approximation de la meilleure ligne trouvable de ce côté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WILLIAM R. CASEY.

Ingénieur civil.

No. 20.

Seconde partie du rapport de M. Casey.

Côteau du Lac. }
17 septembre 1842. }

Messieurs,

Je vous transmets maintenant les détails de l'étude que j'ai faite de la ligne sur la rive nord, avec les calculs et informations qui, avec les mêmes données pour la rive sud, vous mettront en état de pouvoir établir une assez juste comparaison entre les avantages des deux lignes.

On peut établir ainsi le résultat général: la longueur entière de la ligne, depuis la baie McIntyre, au pied du lac St. François, jusqu'aux écluses près du débarcadère des bateaux-à-vapeur, est de 14 milles 4-5, ou environ 15 milles continuée jusqu'aux eaux du St. Laurent. Dans cette distance il y a 9 milles $\frac{1}{2}$ de canal artificiel, et 5 $\frac{1}{2}$ de ravin qui, avec le secours de digues ou chaussées à des intervalles convenables, forme un grand chenal naturel. J'estime l'inclinaison totale à 82 pieds 2 pouces; mais comme il régnait un très fort vent d'est lorsque j'ai tiré le dernier nivellement, qui doit avoir élevé le niveau de l'Ottawa aux Cascades, il est bon d'ajouter 2 ou 3 pouces à cette quantité, disons 82 pieds 5 pouces, telle que donnée par M. Mills en 1833. La quantité totale d'excavation s'élève à 1,840,000 verges cubes pour un canal de 9 pieds de profondeur, 75 pieds de largeur au fond, ayant des digues de chaque côté de 12 pieds de hauteur, 12 pieds de largeur au sommet avec des talus en dedans et en dehors de 2 pieds horizontaux pour 1 pied vertical. Dans les endroits où la masse des digues excède l'excavation, 1-Se est ajouté, et la somme mise au compte de l'excavation. Il y a donc 1,840,000 verges cubes à extraire pour former la tranchée du canal. La différence du coût des deux côtés est portée à près de £100,000, et, comme on l'a remarqué dans la première partie de ce rapport, on doit chercher cette différence dans la plus grande quantité d'excavation à faire sur la rive nord, dont le terrain est de même qualité que sur la rive sud. On ne trouve le roc qu'à l'extrémité supérieure du canal sur la rive nord, et l'estimation de M. Mills pour la fouille à faire dans le roc solide ou cédant au pic dans cette section, se monte seulement à £8,200 pour son énorme canal. Le canal actuel se prolonge moins loin dans le roc, et n'a guère plus que les deux tiers des dimensions de l'autre. En déduisant cependant £10,000 pour 40,000 verges cubes d'excavation, il reste £95,000, ou une somme égale à 1 shilling $\frac{1}{2}$ par verge cube pour l'excavation sur la rive nord, prix pour lequel je crois que l'on trouve-

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

rait facilement à la faire faire par des entrepreneurs solvables. Pour que les calculs du Bureau des travaux publics fussent justes, il faudrait qu'il n'y eût pas d'excavation à faire sur la rive sud, et qu'il s'y trouvât un canal naturel tout fait qui n'aurait besoin que d'écluses. Mais il y a non seulement de l'excavation à faire du côté sud, mais j'ai raison de croire que les fouilles à exécuter dans le roc sont plus considérables de ce côté là. Supposez le cas le plus favorable et tel qu'il n'est pas probable qu'il se rencontre dans la pratique, c'est à dire, une profondeur d'excavation uniforme de 5 pieds, ce qui serait juste nécessaire pour former les digues, la quantité de déblais, en 12 milles, serait d'un million de verges, coûtant plus de £50,000; de sorte qu'il y a peu de risque à dire que l'épargne dans les fouilles à faire en terre ne doit pas s'élever à £40,000, en ne tenant aucun compte de l'excavation à faire dans la rive du côté du sud, ni de la réduction très considérable qu'une étude complète de la ligne du nord devra opérer dans l'estimation. On citera peut-être la rivière Delisle, et les rivières Rouge et la Graisse, mais je reviendrai là dessus de même que sur d'autres considérations mineures pour ou contre la rive nord, dans le cours de cet écrit.

La longueur du canal sur la rive sud a été fixée jusqu'à présent à douze milles, se terminant près de la pointe McPherson. Entre l'embouchure du canal et le large du lac, il y a un courant très fort contre lequel un remorqueur n'est capable de monter qu'une fraction du chargement qu'il remorquerait avec facilité du côté du nord du lac. Un remorqueur à vapeur peut partir des quais actuels avec toutes ses barges; ou si ces dernières ne sont pas remorquées, elles peuvent partir à la voile avec le moindre bon vent du lac. Il faudra une forte brise pour faire entrer dans le lac une barge de la pointe McPherson. Pour rendre le canal aussi efficace du côté du sud qu'il le serait du côté du nord, il faudra le prolonger plusieurs milles plus haut, et au moyen d'un brisecote étendu servant de protection contre les vents de nord-ouest, il sera alors tout au plus comparable à un canal fait au nord. Cette opinion est directement contraire à celle du Bureau des travaux publics qui déclare: "que l'on n'est pas capable de trouver une ligne sur la rive nord aussi bonne, sous le rapport de l'économie, des facilités de navigation, ou qui soit aussi à l'abri de l'action perturbatrice de l'eau ou de la glace, que celle que l'on se propose d'adopter sur la rive sud." Si j'étais disposé à parler avec ironie de la terminaison ouest du canal sur la rive sud, je chercherais en vain des termes plus à propos et plus acerbes que les mots "économie" supérieure et "facilité de navigation." Supposer qu'une barge peut être conduite aussi facilement d'aucun point du lac St. François (également éloigné de la terminaison ouest proposée des deux canaux) à la pointe McPherson, et de là à son point de départ, qu'à la baie de McIntyre et de là aussi à son point de départ, c'est avancer une chose contraire à l'évidence du bon sens. En vérité, cette assertion et celle des trois chenaux de six à douze cents pieds chacun de largeur et de douze à vingt pieds d'eau, terme moyen, me paraissent enveloppées dans le mystère. Un examen convenable qui pourrait autoriser un ingénieur à spécifier clairement la grandeur du canal, exigerait un travail de plusieurs semaines, vu que l'étendue d'eau est très considérable, que les bas-fonds sont nombreux, les chenaux très tortueux, et que le courant est extrêmement rapide. Cet examen, il était comme de raison entièrement hors de mon pouvoir de le faire; mais après avoir sondé partout où il y avait une apparence d'entrée, je n'ai pas réussi à trouver plus que 8 ou 9 pieds d'eau dans un chenal dont la largeur était environ du tiers de celle des chenaux indiqués par le Bureau des travaux publics. Plusieurs personnes, y compris quelques membres du parlement, ont examiné récemment cette entrée qui a toutes

les qualités requises; et elles n'ont pas été, me dit-on, plus heureuses que moi. Dire que les bouches maintenant placées indiquent le meilleur chenal, c'est admettre virtuellement qu'à venir jusqu'au 1^r. d'août dernier, le Bureau ne connaissait pas l'élément le plus important, celui qui, l'on peut dire, a fait décider la question en faveur du sud. Car en prenant pour vraies les facilités de navigation sur cette rive, la ligne du canal a été réduite à douze milles de longueur, et la dépense diminuée à proportion. Une copie de la carte de M. Thompson corroborant pleinement la description donnée par le Bureau des travaux publics, et indiquant les trois entrées, mettrait fin à cette question.

La capacité de cette entrée ou chenal doit nécessairement avoir fixé l'attention de M. Killaly, il y a deux ans, lorsqu'il disait à Lord Sydenham qu'il préférerait la rive sud; de M. Keefer lorsqu'il estimait le coût du canal pour le mémoire de M. Killaly, daté le 12 août 1841; de M. Keefer encore en mars dernier; de M. Tate en avril; de M. Keefer une troisième fois lorsqu'il faisait rapport des facilités de navigation supérieures que la ligne sud possédait sur celle du nord, après avoir examiné celle de M. Harwood, et enfin de M. Killaly lui-même lorsqu'il écrivait sa lettre du 1^r. août à M. Murdoch.

En comparant la longueur des deux lignes de canal, on doit tenir compte de la profondeur du chenal praticable, de la force du courant et des facilités générales de navigation; car ces circonstances sont essentiellement différentes des deux côtés, elles peuvent non seulement autoriser, mais rendre expédient et convenable la dépense d'une somme beaucoup plus considérable sur la rive qui présenterait les plus grands avantages au commerce. Le Bureau des travaux publics donne la préférence à la pointe McPherson sur la rive sud sur la baie de McIntyre du côté du nord, et moi je la considère non seulement inférieure à la dernière, mais j'ai des objections positives contre elle. Il est évident que c'est à ceux qui sont engagés dans la navigation du fleuve qu'on doit s'adresser comme hommes compétents en cette matière dès lors qu'il y a des raisons de doute. On se rappellera que les objections se rapportent à l'entrée ouest seulement, l'excellence de la baie de Couvillon étant généralement admise, je ne l'ai pas examinée.

Voici une description distincte de la ligne. L'esquisse dans la carte donne une idée assez exacte de la ligne jusqu'au ravin; de là jusqu'à l'Ottawa elle est tortueuse, mais sans coude qui puisse entraîner des inconvénients.

La ligne donnée dans le profil commence à la baie de McIntyre, traverse la pointe en bas, passe entre la maison de Simpson et le chemin, et rejoint le fleuve à $\frac{3}{4}$ de mille de son point de départ; de là elle suit le rivage du St. Laurent $\frac{3}{4}$ de mille jusqu'à près du moulin de McBean, où la ligne tourne au nord et traverse la rivière Delisle à environ 800 pieds au-dessus du pont; de là elle continue jusqu'à la rivière Rouge près du grand chemin, qu'elle suit jusqu'à après avoir dépassé madame Taylor, où elle traverse cette rivière et tombe dans un terrain bas au chemin de St. Emmanuel, à une distance de près de 4 milles $\frac{1}{4}$ du lac. Depuis ce point la ligne est presque droite pendant 4 milles $\frac{1}{4}$ jusqu'au ravin qui la conduit à la rivière Ottawa. L'extrémité supérieure du ravin aux Cèdres est presque à un mille et demi du fleuve. A l'exception de la pointe au lac, la plus grande élévation au-dessus du niveau du lac, est de 5 pieds 10 pouces, pendant quelques centaines de pieds derrière chez madame Taylor. Au premier endroit, le sol dans un espace de 600 pieds est environ 8 pieds plus haut que le lac, et le canal peut l'éviter en suivant la rive du fleuve.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Le seul ouvrage de cette ligne, dont celle du sud n'a pas besoin, c'est le barrage de la rivière Delisle, l'aqueduc ou la digue à travers la rivière Rouge, et l'aqueduc sur la rivière à la Graisse. Un barrage ou chaussée de 350 pieds de longueur sur la première a été estimé par M. Mills à £1000 : mais je dirai £2500, avec pertuis pour le passage des billots. Le même ingénieur a estimé, les aqueducs, de 240 pieds de longueur chacun, à £8000 : j'allouerai cependant £10,000 pour ces deux ouvrages : ce qui fera en tout £12,500. Mais en élevant une digue en terre depuis le voisinage de l'excavation à travers la vallée de la rivière Rouge, avec pertuis pour le passage des eaux du printemps, ce qui coûterait £500, on éviterait la nécessité d'un aqueduc, et on utiliserait, l'espace de 200 pieds, le ravin pour la navigation. On ferait par là une épargne de £4,500 sur l'aqueduc, et une en excavation de 100,000 verges cubes de terre, valant 1s. la verge, disons £5000, en tout £9500, laissant seulement £3000 contre la rive nord. Il importe peu néanmoins que nous prenions l'un ou l'autre, parceque les avantages du ravin ne peuvent être estimés à guère moins de £20,000 : car à l'exception d'environ un mille, la largeur est telle qu'elle rend inutiles, les réparations annuelles et constantes que demandent les digues d'un canal artificiel, des murs de protection étant indispensables, dans mon opinion, dans toute la longueur de ces immenses canaux. Ils sont même jugés nécessaires pour le canal Erie qui a été agrandi, quoiqu'il ne soit pas encore la moitié si large que celui-ci. Le coût d'un tel mur ne peut pas être de moins de £5000 par mille de canal, et 4 milles au moins du ravin n'en auraient pas besoin. Comme ce canal est destiné à la navigation des bateaux-à-vapeur, les avantages d'un canal qui aura deux ou quatre fois la largeur du canal artificiel, seront évidents pour qui savent apprécier le nouveau mode de transport, introduit par ces grands ouvrages. Jusque là où ces considérations secondaires peuvent s'étendre, il n'y a donc rien à appréhender de l'examen de la rive nord.

Il ne reste donc plus que la traversée du canal par les propriétaires voisins et les chemins. Si la ligne du côté du sud n'a que douze milles de longueur, on fera une épargne de plusieurs centaines de louis, dans les ponts, privés qui devront être achetés des deux côtés, et le coût des ponts sur les chemins sera je crois le double de celui des ponts sur la rive sud. Ainsi il pourra y avoir une différence de cinq à six mille livres courant contre la ligne du nord. Cette dernière exigera aussi un mille et demi de mur de talus, tandis qu'il n'y en aura que dans celle du sud. Il ne faudra que 4 ou 5 canaux couverts.

Un examen de tous ces détails confirme simplement ce qui doit paraître évident à tous ceux dont l'œil est exercé à juger de la qualité du terrain, et démontre que l'on ne doit chercher la cause de la différence de prix que dans les travaux d'excavation, lesquels dépendent de la longueur et de la profondeur du canal à creuser, ou plutôt de la hauteur des digues. Ainsi le coût d'une excavation de sept ou

de trois pieds est à peu près le même (5 étant le minimum) : mais les dangers qu'ils se forment des renards ou filtrations, et les chances d'insuccès sont infiniment plus grands dans le premier que dans le dernier cas. On devrait en conséquence comparer les deux profils ensemble tout en ne perdant pas cette considération de vue, parceque la crainte d'une rupture, des digues du canal laisserait une impression dans les esprits qui ne s'effacerait pas facilement.

Or si vous pouvez me fournir l'information tangible et définie dont je parle dans la première partie de ce rapport, il sera très facile de trouver la cause de la différence du prix, ce qu'elle est, et si elle est suffisante, en supposant qu'elle soit favorable à la rive sud, pour faire plus que contre-balancer les avantages nationaux que tout le monde, sauf une seule exception, reconnaît à la rive nord. Quant au montant précis, il y aura divergence d'opinion ; les uns le porteront jusqu'à £100,000, les autres descendront jusqu'à £10,000 : mais la généralité l'estimera peut-être entre 10 à 15 pour cent sur le coût probable, en ne se fondant exclusivement que sur l'expérience acquise en Canada, le seul pays où l'on entreprend des ouvrages de cette grandeur.

Les calculs ont été faits pour une ligne de canal passant par le ravin : mais le plateau qui s'étend jusqu'aux Cascades offre une excellente situation pour un canal, et possède quelques avantages particuliers dont on a déjà parlé. Il n'est donc pas impossible que cette dernière ligne soit préférable : mais comme l'objet de ce rapport est de donner une idée générale des avantages et désavantages de la rive nord, et non pas de comparer deux lignes rivales sur ce côté, ce point ne peut-être discuté ici. Ces calculs font voir qu'il est à peine possible que la différence de dépense soit de £50,000, même si le canal n'a que 12 milles : et si on le continue jusqu'en haut, comme je pense qu'il le sera éventuellement, il coûtera autant ou plus cher que celui de la rive nord. Mais on aura assuré la situation.

Quant à l'autre point, les facilités de navigation, la profondeur de l'eau, etc., le Bureau des travaux publics insistera à peine sur l'exactitude des avancés de M. Killaly du 1r. août dernier, parceque depuis lors trop de personnes l'ont examiné avec le résultat signalé plus haut. Cependant, s'il en est autrement, il sera nécessaire de se procurer une carte de ces trois entrées qui auraient de 12 à 20 pieds d'eau de profondeur.

Je termine en remarquant, comme je l'ai déjà fait plus d'une fois dans ce rapport, que je crois que la quantité d'excavation peut être réduite considérablement en faisant passer le canal par les endroits les plus favorables, après avoir fait une étude complète et systématique des lieux.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

W. R. CASEY.

Ingénieur civil.

A l'honorable R. W. Harwood et }
John Simpson, Ecr., M. P. P. }

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

No. 21.

Appendice (Z.) ESTIMATION du coût probable d'un canal entre le lac St. François et le lac St. Louis. Ecluses, 200 x 45 Appendice (Z.)
 19.—Canal 80 pieds de largeur au fond, 10 pieds de profondeur.—Digues 14 pieds d'élévation et 12 de largeur au sommet, talus 2 à 1.

12 Octobre.

12 Octobre.

RIVE SUD, LIGNE INTERIEURE. (Canal Beauharnois.)

1°.—Du chenal du lac St. François à la terre ferme.

Extraction de 19.100 verges cubes de cailloux des pointes de bas-fonds entre l'île aux Chats et la terre ferme, à l'aide du cure-môle à vapeur (construit sur le principe de l'excavateur à vapeur qui réussit si bien aujourd'hui dans les Etats-Unis) et matières extraites déposées dans l'eau profonde au-dessous des bas-fonds, à 5s.	£	s.	d.
			4775 0 0
Prix du cure-môle, £2,500; service			500 0 0

NOTE.—C'est là un item de dépense qui n'est pas, dans mon opinion, nécessaire pour le présent, et qui peut ne pas l'être d'ici à 10 ou 15 ans. Il y a à présent de 8 à 8 pieds ½ d'eau sur la barre dans le principal chenal, tandis qu'à Chimney Island, dans le St. Laurent en bas de Prescott il n'y en a pas plus de 7 ou 8 pieds. On croit que d'ici à bien des années, ou jusqu'à ce qu'on ait fait disparaître les obstacles qu'il y a dans les lacs, et que les chenaux soient mieux connus et tracés, on n'emploiera pas de bateau-à-vapeur tirant plus de 7 pieds d'eau. Le chenal actuel est suffisant pour des bateaux de cette grosseur.

Excavation sous l'eau, à l'entrée du canal, 5.500 verges cubes	£	s.	d.
			275 0 0
Cailloux qui peuvent être trouvés dans cette excavation, 1000 verges c. à 1s. en sus			50 0 0
Bout de la jetée formé du produit de la fouille, 1500 verges c. à 6d.			37 10 0
Mur en talus pour sa protection, 150 verges c. à 7s. 6d.			56 5 0
Batardeau (pas d'eau à pomper, parcequ'on pourra la faire écouler par le canal.)			600 0 0
Ouvrages en bois pour protéger la tête de la jetée, 550 verges c. à 9s.			247 10 0
Total du premier item			£ 6541 5 0

2°. Le canal de la terre ferme aux eaux du lac St. Louis :

			£	s.	d.	£	s.	d.
Excavation jusqu'en * 29.65 chaînes	204500	verges	à	11d	9372 18 4			
Digues	12000	"	"	6d	300 0 0			
Pierres détachées de l'excavation	15500	"	"	1s en sus	775 0 0			
Pierre à miner	5000	"	"	2s 6d	625 0 0			
Pierre à transporter de plus de 300 pils. de distance pour le front de la digue	5000	"	"	1s	250 0 0			11322 18 4
Excavation jusqu'en * 66.95 chaînes	199000	"	"	10d	8291 13 4			
Digues	14000	"	"	9d	525 0 0			
Fouille dans un terrain de pierres détachées	9000	"	"	1s en sus	450 0 0			
Pierre à miner	3000	"	"	2s 6d	375 0 0			9541 13 4
Excavation jusqu'en * 100-102 chaînes	130000	"	"	8d	4333 6 8			
Digues	16600	"	"	9d	622 10 0			
Pierre	1000	"	"	1s en sus	50 0 0			5005 16 8
Excavation jusqu'en * 171-191½ chaînes	262100	"	"	8d	8736 13 4			
Pierres détachées	4500	"	"	1s en sus	225 0 0			
Pierre à miner	1500	"	"	2s 6d	187 10 0			9149 3 4
Excavation jusqu'en * 227-129 chaînes	187000	"	"	1s	9350 0 0			
Digues	39300	"	"	6d	982 10 0			
Pierres détachées	24000	"	"	1s en sus	1200 0 0			
Pierre à miner	8000	"	"	2s 6d	1000 0 0			12532 10 0
Excavation jusqu'en * 261-97 chaînes	130000	"	"	9d	4875 0 0			
Digues	45800	"	"	9d	1717 10 0			
Pierre	1000	"	"	1s en sus	50 0 0			6642 10 0
Excavation jusqu'en * 290-87 chaînes	136400	"	"	9d	5115 0 0			
Digues	12700	"	"	9d	476 5 0			5591 5 0
Excavation jusqu'en * 319-87 chaînes	149100	"	"	9d			5591 5 0
Excavation jusqu'en * 327-24 chaînes	66000	"	"	9d			2475 0 0
Excavation, terre, jusqu'en * 334-21 chaînes	4900	"	"	8d	163 6 8			
Do. roc	5000	"	"	5s	1250 0 0			
Digues	38000	"	"	1s	1900 0 0			3313 6 8
Excavation, terre, jusqu'en * 252 can, 41 chaînes	25300	"	"	8d	843 6 8			
Do. roc	27300	"	"	5s	6825 0 0			
Digues	40000	"	"	1s 3d	2500 0 0			10168 6 8
Mur en talus, deux milles de canal, avec seuils	11000	"	"	7s 6d	4125 0 0			
Défrichement, préparation du sol	50 acres	"	"	£12	600 0 0			4725 0 0
Ecluse de protection					11000 0 0			
Huit écluses à chute					106000 0 0			
Un pont-viaduc sur la rivière St. Pierre					3500 0 0			
Quatre petits ponts £1000 chaque					4000 0 0			118500 0 0
Rigoles, 11 milles, à £65 par mille					715 0 0			
Clôtures 11½ " à £320 " des deux côtés					3760 0 0			
Deux maisons de percepteur de péage £250 chaque					500 0 0			
Six maisons d'éclusiers £150 chaque					900 0 0			5875 0 0
Trois ponts-tournants £1600 chaque					4800 0 0			
Domages et compensation pour des ponts					5000 0 0			9800 0 0
Total du second item								£220333 15 0

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

No.—Excavation sous l'eau jusqu'au chenal dans le lac St. Louis, jetées,atardeau, etc.

Butardeau et travaux d'épuiement				£2500	0	0
Excavation dans le roc sous l'eau 10800 verges à	5s			2700	0	0
Jetées	14600 "	à	7s 6d	5475	0	0
Mur dans l'eau	14300 "	à	2s 6d	1787	10	0
Mur hors de l'eau	1500 "	à	7s 6d	562	10	0
Terrassement derrière ce mur, etc.	8900 "	à	1s	445	0	0
				£13470	0	0

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

RESUME.

1 ^o . Item.—Du chenal du lac St. François à la terre ferme	£ 6541	5	0
2 ^o . —Item.—Le canal de la terre ferme aux eaux du lac St. Louis.	320332	15	0
3 ^o . Item.—Excavation sous l'eau jusqu'au chenal dans le lac St. Louis, jetées,atardeaux, etc.	13470	0	0
Surveillance et éventualités	15555	0	0
Total	£255900	0	0

REMARQUES.

Relativement au premier item, l'on trouvera peut-être à propos, au lieu de faire une fouille de 19,000 verges cubes dans les pointes de bas-fonds, de construire un chemin de halage depuis l'entrée du canal en suivant le bord de la rivière l'espace d'environ un mille, jusqu'à la maison de Knight; et de là, la distance de 30 chaînes le long du banc qu'il y a dans le côté sud du chenal jusqu'à l'endroit où le chenal lui-même est le plus étroit. Ce chemin coûterait à peu près le même prix que l'ouvrage déjà estimé:—

Chemin de halage le long du rivage	28,160 verges à	8d	£ 938	13	4
Do. jusqu'au banc dans le chenal	31,680 "	à 1s. 6d	2376	0	0
Fouille des pointes de bas-fonds	6,800 "	à 5s	1700	0	0
Usage du cure-mole			500	0	0
			£5514	13	4

SAMUEL KEEFER,

Ing. Bureau des travaux publics.

Bureau des travaux publics,
Kingston. 1 octobre, 1842. }

No. 22

ESTIMATION du coût probable d'un canal entre le lac St. François et le lac St. Louis. Ecluses 200 x 45 x 9 pieds; canal 80 pieds de large au fond, 10 pieds de profondeur; digues des deux côtés 14 pieds de hauteur et 12 pieds de large au sommet, talus 2 pour 1.

RIVE NORD, LIGNE INTERIEURE.

La ligne de canal, dont suit l'estimation, commence à la pointe McDonald au pied du lac St. François, et va le long du St. Laurent jusqu'à la rivière Delisle, qu'elle traverse à l'aide d'une chaussée; elle traverse ensuite la rivière Rouge sur un pont-viaduc près de son embouchure, ainsi que la rivière à la Grasse de la même manière, et tombe dans le ravin qui débouche dans l'Ottawa au-dessus des Cascades. La dernière écluse est placée près de la pointe des Cascades de manière à porter le canal dans les eaux du St. Laurent dans le lac St. Louis. Entre l'écluse de mouille et l'embouchure de la rivière Quinchiens, il n'y a qu'une seule digue du côté du fleuve, qui élève ce bief six pieds plus haut que l'Ottawa, et obvie ainsi à la difficulté de faire une excavation sous l'eau.

1 ^o . Du chenal dans le lac St. Louis jusqu'à la terre ferme:—				£	s.	d.	£	s.	d.
Excavation sous l'eau	5400 verges c.	à	1s.	270	0	0			
Cailloux qui peuvent être trouvés dans cette exc.	2700 "	à	1s.	135	0	0			
Extrémité de la jetée formée des déblais de l'exc.	7466 "	à	6d.	186	13	0			
Mur en talus pour sa protection	150 "	à	7s. 6d.	56	5	0			
Butardeau (pas d'épuiement, l'eau pouvant être envoyée par le canal)				800	0	0			
Ouvrage en bois pour protéger la tête de la jetée	550 verges c.	à	6d.	247	10	0			
							1695	8	0
2 ^o . Le canal depuis la terre ferme jusqu'aux eaux du lac St. Louis:—									
Excavation, 1 ^{re} section	132740 verges c.	à	1s.	6637	0	0			
Do. 2 ^e do.	441700 "	à	10d.	18529	3	4			
Pierres détachées dans ces 2 do.	62000 "	à	1s. en sus	3100	0	0			
Roc solide do.	54000 "	à	4s.	16800	0	0			
Digues formées des déblais de l'excavation	35500 "	à	6d.	887	10	0			
							39953	13	4
Excavation, 3 ^e section	562700 "	à	10d.	23445	16	8			
Do. 4 ^e do.	44300 "	à	8d.	1475	13	4			
Do. 5 ^e do.	498750 "	à	9d.	18703	2	6			
Do. 6 ^e do.	70220 "	à	8d.	2340	13	4			
Do. 7 ^e do.	205900 "	à	9d.	7721	5	0			
Do. 8 ^e do.	1103830 "	à	8d.	36794	6	8			
Digues de ces sections	160000 "	à	9d.	6000	0	0			
Pierres détachées	46000 "	à	1s. en sus	2360	0	0			
Pierre à miner	15300 "	à	2s. 6d.	1912	10	0			
							100694	7	6
Porté autre part				£			£50648	0	10

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Mur en talus, 2 milles de canal, des deux côtés, 11000	Rapporté à 7s. 6d.	4125 0 0
Défrichement, préparation du sol 50 acres	à £12	600 0 0
Ecluse de protection	chaque £12500	11500 0 0
Huit écluses à chute		10000 0 0
Batardeau, contre-fossé, à la rivière Delisle		2500 0 0
Deux grands ponts-viaducs sur les rivières Rouge et à la Craissac	chaque £3500	7000 0 0
Quatre petits do.	chaque £1000	4000 0 0
Rigoles, 14 milles à	£65	910 0 0
Clôtures, d'un côté 14 milles, de l'autre, 11 milles—12½ à	£320	4000 0 0
Deux maisons de percepteurs de péages,	chaque £250	500 0 0
Neuf do. d'éclusiers	chaque £150	1350 0 0
Six ponts-tournants à	£1600	9600 0 0
Domages et compensation pour des ponts		7500 0 0
Six maisons pour les gardes de ponts,	chaque £125	750 0 0
Déviation du cours de la rivière Quinchien,		1000 0 0
Batardeau et épuisement, 8e écluse		1500 0 0
Excavation en terre sous l'eau 7400 verges cubes à 1s.		370 0 0
Bord du fleuve entre les 8e et 9e écluses 123400 " à 1s. 6d.		9255 0 0
Batardeau et épuisement, 9e écluse		3500 0 0
Excavation dans le roc, pour faire l'écluse 2340 verges cubes à 5s.		585 0 0
Mur en talus pour protéger la rive 4000 " à 7s. 6d.		1500 0 0
Ecluse No. 9—six pieds de chute		12500 0 0

Total du second item

3°.—Excavation sous l'eau jusqu'au chenal dans le lac St. Louis, etc. :—

Excavation sous l'eau—Point.			
Jetées 8733 verges cubes à 7s. 6d.		£3274 17 6	
Mur dans l'eau 5688 " à 2s. 6d.		711 0 0	
Terrassement derrière la jetée du sud 5666 " à 1s. 6d.		424 19 0	

£ 50648 s. d. 0 10 Appendice
(Z.)

4725 0 0 12 Octobre.

125000 0 0

6760 0 0

£18850 0 0

29210 0 0

£325193 0 10

£ 4410 16 6

RESUME.

Premier item	£ 1695 8 0
Second item	325193 0 10
Troisième item	4410 16 6

Surveillance et éventualités, 7 pour cent

£331299 5 4

23190 19 0

Total

£354490 4 4

Afin d'établir une juste comparaison entre le coût d'un canal sur cette rive et celui d'un canal sur la rive sud, il n'est que raisonnable d'ajouter à cette estimation le salaire additionnel des trois gardes de ponts et des deux éclusiers, qu'il y aura de plus sur la rive sud. A £60 par année leur salaire se monterait à £300, ou à 6 pour cent d'intérêt au capital de

£ 5000 0 0

Estimé du côté du nord

£359490 4 4

Estimé du côté du sud

255900 0 0

Différence en faveur du côté du sud

£103590 4 4

NOTE.—Dans cette estimation il y a 3,076,000 verges c. d'excavation—289,066 verges c. de digues.—et 56,340 verges cubes de roc solide

Estimation de M. Mills do. 2,788,913 " " 310,139 " " 81,676 " "

Estimation de M. Casey, 1,840,000 " " Pas spécifié. Pas spécifié.

SAMUEL KEEFER,

Ingénieur Bureau des travaux publics.

Bureau des travaux publics, }
Kingston, 1r. Octobre, 1842. }

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

No. 23.

Estimation détaillée du coût d'un canal sur la rive nord du St. Laurent, par W. R. Casey, ingénieur civil.

Kingston, 3 octobre 1842.

L'objet de mon examen et de mon rapport n'était pas de fournir une estimation du coût probable d'un canal sur la rive nord, mais de faire voir seulement que l'honorable H. H. Killaly était dans l'erreur en portant le public à croire qu'un canal sur la rive du nord coûterait £100,000 de plus que sur celle du sud. Qu'il était aussi dans l'erreur en assurant qu'il existait trois chenaux dans lesquels il y avait de 12 à 20 pieds d'eau à l'extrémité ouest. On me dit que le Bureau des travaux publics reconnaît qu'on n'a pu trouver aucune trace même d'un seul de ces trois chenaux: de sorte qu'il ne reste que le coût comparatif.

Les items les plus forts sont les écluses et l'excavation; les moins importants sont les aqueducs, les canaux couverts, les ponts, les murs de protection, l'achat des terrains y compris les ponts des fermes. Or comme les écluses sont les mêmes, et que le coût des items moins importants sur la rive nord n'est, exclusivement de l'achat des terrains, que d'environ £30,000, la principale différence doit se trouver dans les travaux de fouille, qui ne dépasseront guère sur la rive nord, si toutefois ils excèdent, £120,000. La nature du terrain étant la même, les prix devront être semblables des deux côtés, et comme ils sont fixés un peu hauts dans l'estimation suivante, on pourrait les réduire en les comparant avec ceux du Bureau des travaux publics.

ESTIMATION.

Du Coteau du Lac au chemin St. Emanuel—4 milles 4	993515 verges c.	
Du chemin St. Emanuel au ravin—4 milles 5	639015	"
3400 pieds de digues jusqu'à la 1re écluse.	68000	"
Digues dans le ravin	322100	"
Chemin de halage do.	80000	"
Du ravin aux écluses, 4000 pieds	88000	"
Digues additionnelles à la rivière à la Graisse	30000	"
	2220631	à 1s. £111031
7 ponts à £1500		10500
8000 pieds de mur de protection, verges-cubes à 10s.	12000	6000
Chaussée sur la rivière de Lisle		2500
Aqueduc sur la rivière Rouge, 2222 verges c. de maçonnerie à £1 15s.	£3888	
60 pieds linéaires d'ouvrage en bois à £5	300	
Chemin de halage, 60 pieds à £2 10s.	150	
		4338
Aqueduc sur la rivière à la Graisse		£4338
5 canaux couverts ou ponts de 6 pieds en dedans, 1750 verges cubes de maçonnerie, à £1 15		3062
50000 verges cubes de roc. à 5s.		12500
		£151969

Total du coût des travaux en terre et dans le roc, des ponts, canaux couverts, aqueducs, chaussées et mur de protection de 14 milles 4-5e de canal, de-

puis les écluses aux Cascades jusqu'à la baie de McIntyre dans le lac St. François. Je ne sais pas quel serait le coût des terrains et des ponts des fermes.

Coût des travaux en terre et dans le roc. comme ci-dessus	£123531
Ligne intérieure de M. Mills	£133716
Déduisez 1-6e pour la différence des dimensions	22286
	111430

Excédant l'estimation de M. Mills pour une ligne beaucoup plus dispendieuse . . . £ 11101

Je mentionne ce fait, non pas de ce que je doute de l'exactitude de l'estimé de M. Mills, mais seulement pour faire voir que je n'ai pas essayé d'estimer trop bas cette portion des travaux sur la rive nord, sur la valeur desquels le comité a formulé sa décision.

Or pour la quantité:—	
Estimation de M. Mills	v. c. 3250728
La sienne	2270630 v. c.
Quantité épargnée par le ravin déduite de la ligne au-dessus du ravin	378918 "
	2649548 "
Ajoutez 1-5e pour la différence de dimensions	529909 "
	3179457
Différence	71271

Il est possible, que les 310,139 verges cubes de digues dans l'estimé de M. Mills soient comprises dans l'excavation. Dans ce cas, mon estimation excéderait la sienne de 238,868 verges cubes; autrement, elle serait de 71,271 verges cubes de moins que la sienne, ou près de 24 p. cent. Dans les endroits où la masse des digues excède l'excavation, j'ai ajouté à et l'ai porté au compte de l'excavation; ce qui donne en conséquence le nombre total de verges à remuer pour le canal. Les dimensions sont: 80 pieds au fond, 10' de profondeur; digues 12 pieds de largeur au sommet, 14 pieds de hauteur, et les talus de 2 à 1.

La rive nord offre trois lignes de canal: une par le fleuve; une par le plateau; et la troisième par le ravin. C'est la dernière qu'on a adoptée dans cette estimation; mais il n'a été exprimé aucune opinion quant à leurs avantages respectifs. Enfin, je suis certain que l'on pourrait effectuer des réductions notables dans l'excavation, si la rive nord était étudiée aussi minutieusement que la rive sud.

Le tout est respectueusement soumis.

W. R. CASEY.

Ingénieur civil.

No. 21.

Lettre du *grffier pro tem.* du Conseil exécutif, renfermant copie du rapport d'un comité du Conseil, sur la nécessité de donner immédiatement de l'extension aux travaux publics.

Bureau du Conseil exécutif, }
Kingston, 5 octobre, 1842. }

Monsieur,

J'accuse réception de votre billet de ce matin, et vous transmets ci-jointe une copie du rap-

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice (Z.) port d'un comité du Conseil au sujet du canal Beauharnois, lequel forme le seul procédé qui y est relatif conservé dans ce bureau.

12 Octobre.

J'ai l'honneur etc.,

W. H. LEE.

G. MOFFATT, Esq.
Président du comité,
Canal Beauharnois.

Copie du rapport d'un comité du Conseil exécutif, en date du 13 juin 1842, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-général, en Conseil, le même jour, relativement à la nécessité de donner une extension immédiate aux travaux publics.

Le comité du Conseil a, conformément aux instructions de votre Excellence, pris en considération la nécessité de donner une extension immédiate aux travaux publics non encore autorisés, afin de répondre aux besoins pressants de la grande foule d'émigrés venant de la Grande Bretagne, et de sujets britanniques venant des Etats voisins.

Le comité croit désirable, afin d'employer immédiatement ces émigrés, de continuer de suite la grande navigation du St. Laurent, en prenant des mesures pour commencer les travaux nécessaires pour opérer la jonction des eaux du lac St. François et du lac St. Louis; et comme le secrétaire de la province du Canada Est a annoncé que la Banque de la cité de Montréal était prête à avancer incontinent les fonds nécessaires pour mettre le gouvernement en état de mettre la main à l'œuvre, le comité est d'opinion qu'il est à propos de commencer immédiatement, et il recommande en conséquence que le Bureau des travaux publics soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour effectuer la construction de ces ouvrages, et qu'il soit enjoint au Receveur-général d'accepter le prêt de la Banque de la cité de Montréal de £20,000, afin que le Bureau des travaux publics puisse faire marcher les travaux cette saison.

Comme le président de ce Bureau a déclaré qu'il était d'opinion que le canal de jonction entre les deux lacs serait beaucoup mieux sur la rive sud du St. Laurent, que sur la rive nord, tant pour la durée du canal, le bon marché de sa construction, que pour son efficacité une fois finie, et que cette opinion a été confirmée par une étude minutieuse, le comité est d'opinion que le canal soit fait sur la rive sud du fleuve, et que le Bureau des travaux publics soit autorisé à procéder en conséquence.

(Certifié) Wm. H. LEE.

No. 25.

Lettre du Secrétaire du Bureau des travaux publics, touchant la détention des témoins à transquestionner par le président de ce Bureau.

Bureau des travaux publics, }
Kingston, 4 octobre, 1842. }

Monsieur,

Ayant examiné les témoignages relatifs au canal de jonction entre le lac St. François et le lac St. Louis, que m'a transmis M. Todd, le greffier du comité, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois

x*

Appendice (Z.) aucune nécessité de détenir les pilotes et autres qui ne sont pas de l'art, pour être transquestionnés par le président du Bureau. Suivant votre désir, j'ai consulté l'hon. M. Harrison qui partage parfaitement mes vues à cet égard.

12 Octobre.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) THOMAS A. BEGLEY.

L'hon. G. Moffatt.

No. 26.

Extraits des procédés du Bureau des travaux publics.

13 décembre, 1839.

Assemblée Ordinaire.

Présents : M. M. McCord, Président, de Bleury et Redpath.

Le Bureau a examiné les rapports et plans des différents ingénieurs employés pour chercher quels sont les meilleurs moyens de construire un canal entre le lac St. François et le lac St. Louis, et il a chargé le secrétaire de dresser un rapport à cet égard, embrassant les points suivants : indiquer les différences qu'il y a dans les rapports déjà faits, faire ressortir leur partialité, et déclarer que le Bureau ne peut donner d'opinion sur la meilleure ligne à adopter, avant d'avoir envoyé un ingénieur, dans lequel il aura confiance, pour examiner les diverses lignes de canal.

Certifié vraie copie.

(Signé) THOMAS A. BEGLEY.

Secrét.

No. 27.

Rapport du Bureau des travaux publics à son Excellence le Gouverneur-général, relatif au canal Beauharnois.

28. Bureau des travaux publics, }
Montréal, 14 décembre, 1839. }

Monsieur,

Relativement à la communication de son Excellence le ci-devant Gouverneur-général, du 13 octobre dernier, ayant pour objet de demander au Bureau "si, pour achever le canal St. Laurent, il serait à propos de le continuer sur la rive sud ou sur la rive nord du fleuve," le Bureau fait respectueusement rapport :

Qu'après avoir soigneusement examiné les rapports, plans et estimations de M. M. Baird et Stevenson, sur la possibilité de construire le dit canal à travers les seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil, il est incapable de former une opinion concluante sur cet objet, faute d'informations suffisantes.

Le Bureau trouve que les ingénieurs qui ont été employés pour examiner ces lignes de canal, se sont bornés, dans leur examen, chacun à son côté du fleuve, et qu'en conséquence il reste encore à faire un examen, par un homme de l'art, sur leurs avantages relatifs. Le Bureau est en outre d'opinion qu'il y a une autre ligne, pour ce canal, qui possède des

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

avantages décisifs, sur toutes celles qui ont été examinées, et afin qu'il puisse faire un rapport satisfaisant sur le renvoi qui lui est fait, il désire employer un ingénieur habile et compétent pour faire les examens qu'il pourra ordonner.

C'est pourquoi le Bureau prie respectueusement son Excellence qu'il lui plaise d'autoriser l'emploi d'un ingénieur pour faire, d'après les instructions qu'il recevra de ce Bureau, les examens qui pourront le mettre en état de faire rapport avec confiance de la meilleure ligne à adopter pour cette amélioration très importante.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. S. McCORD,

C. B. T. P.

No. 28.

Extrait d'un rapport fait par le Bureau des travaux publics, à son Excellence le Gouverneur-général, le 28 février, 1840.

“Le Bureau n'est pas prêt à décider à présent la question préliminaire qui lui est soumise, savoir : de quel côté du St. Laurent, entre le lac St. François et le lac St. Louis, doit être placé le canal, pour les raisons énoncées dans son rapport No. 28 ; mais s'il plaît à son Excellence d'acquiescer à sa prière, le Bureau est d'opinion qu'il pourra soumettre à la considération de son Excellence une ligne plus avantageuse et moins dispendieuse qu'aucune de celles proposées jusqu'à présent, pour cet objet.”

No. 29.

Extrait de la partie du rapport du président du Bureau des travaux publics fait au Gouverneur et au Conseil, le 12 mai, 1842, concernant le canal entre le Coteau et les Cascades.

“£500. Cette somme est pour payer les frais d'études, estimations, etc. Le Bureau recommande fortement l'autorisation de commencer les travaux de cette section cette année, afin de l'achever en 1844, rien n'y ayant encore été fait. Plusieurs lignes ont été étudiées, principalement sur la rive nord du fleuve, auxquelles le Bureau pense qu'il y a beaucoup d'objection, à cause des difficultés de construction et des dépenses ; il a en conséquence fait examiner soigneusement la ligne choisie autrefois par M. Stevenson sur la rive sud du fleuve. Le résultat de l'étude confirme pleinement les vues du Bureau à cet égard, la ligne étant sous tous les rapports préférable à celle du côté nord ; et les travaux peuvent être exécutés à beaucoup moins de frais.

Quelques personnes ont fait des objections à cette ligne sous un point de vue militaire ; mais le Bureau n'y attribue aucun poids, plus particulièrement comme la partie du canal à Cornwall, qui est presque finie, est à portée de fusil du territoire américain, ainsi que le seront nécessairement d'autres portions de la ligne générale, tandis que la portion projetée ici est à 20 milles environ de la frontière.”

Copie certifiée véritable,

THOMAS A BEGLEY,

Secrét. B. T. P.

No. 30.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Extrait du rapport du Col. Phillpotts, en date du 24 octobre, 1838.

Après que le Col. Phillpotts a fait ses objections à la rive sud, sous le point de vue militaire, il continue :

“A quoi on peut répondre que la communication en question est destinée principalement, sinon entièrement, au commerce, et que toute la ligne du St. Laurent serait si exposée en tems de guerre, qu'elle serait très peu fréquentée. Cependant cette question importante mérite d'être considérée pleinement, et elle sera sans doute décidée par une autorité plus élevée que le rapport d'un individu. J'ai mis ici le canal sur la rive nord du St. Laurent suivant le plan de M. Mills, et si M. Baird et M. Stevenson ne sont pas dans l'erreur, la somme que j'ai mentionnée sera plus que suffisante pour un canal sur la rive sud, si on adopte finalement cette ligne.

Je crois qu'il est probable qu'en construisant une ou deux digues entre la rive sud et la Grande Ile, l'on peut rendre le fleuve lui-même navigable presque jusqu'à St. Timothé ; mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner le terrain suffisamment pour pouvoir parler positivement à cet égard. Cependant je suis porté à croire que dans tous les cas, il est possible de faire un canal sur la rive sud à meilleur marché que sur la rive nord.”

No. 31.

Rapport sur l'examen du fleuve St. Laurent, entre le Coteau à Coulonge et le Coteau du lac, par H. G. Thompson, arpenteur et ingénieur.

A John Jones, écuyer.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport qui suit sur l'étude que j'ai faite, conformément aux instructions que vous m'avez communiquées, par votre lettre du 12 août, dans les termes suivants :

“Les commissaires nommés pour faire examiner le lac St. Louis et autres lieux, par l'acte de la 6e Guil. 4, chap. 23, ont retenu vos services pour explorer le fleuve St. Laurent, et en lever des cartes depuis le Coteau à Coulonge jusqu'au moulin des Cèdres, et depuis le village des Cèdres jusqu'au Coteau du lac. L'objet de cette exploration, comme vous le verrez par l'acte dont copie est ci-jointe, est d'obtenir les informations qui pourront éclairer la Législature, relativement aux travaux qu'il sera nécessaire d'entreprendre pour établir, dans les limites du Bas-Canada, une communication par eau qui corresponde, s'il est possible, à celle que la Législature du Haut-Canada a entrepris d'ouvrir sur le fleuve St. Laurent, près de Cornwall, dans la dite Province du Haut-Canada.

“Comme les eaux du St. Laurent sont sujettes à varier dans leur profondeur, en différents tems, il sera expédient que vous vous assuriez, des personnes qui demeurent sur ses bords, du niveau le plus bas auxquelles elles sont tombées au tems passé, sur lequel vous réduirez toutes vos sondes quant à la vraie profondeur de l'eau. Il sera nécessaire aussi que vous ayez quelque marque permanente graduée en pieds et en pouces, afin de rectifier vos sondes sur le même niveau dans le cours de vos opérations. Pour que les commissaires soient informés de vos progrès,

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

vous êtes prié de faire des rapports hebdomadaires par extrait de votre livre, que vous adresserez au président de la commission à Québec."

A. une assemblée des commissaires tenue à Montréal le 12 août, j'ai reçu ordre de me servir pour me guider dans l'exploration projetée, de la carte de la partie du St. Laurent qui est entre le Coteau du lac et les Cascades, dressée par Alexander Stevenson, écuyer, et aussi de me borner à faire des sondes, et à constater la rapidité du courant en différents points.

Les détails de l'examen que j'étais ainsi chargé de faire sont spécifiés dans le plan ci-annexé, auquel je prends la liberté de renvoyer. J'ai commencé mes opérations le 5 juillet à la pointe au Moulin, et les ai continuées de là jusqu'à la pointe aux Chenets d'abord. Les sondes marquées dans le plan font voir la grande irrégularité dans la profondeur d'eau de la baie entre les deux points. Il y a six lignes de sondes faites dans la baie indiquées dans le plan; la première est à 20 verges du rivage, la seconde à 40 verges, la troisième à cent verges, la quatrième à 180 verges, la cinquième à 280 verges, et la sixième à 400 verges. La moyenne de l'espace entre les sondes de chaque ligne est d'environ 60 verges. J'ai appris, des personnes qui demeurent sur la rive, que l'eau était généralement un pied et demi plus basse qu'au tems de mon exploration. J'ai établi une échelle graduée, mais je n'en ai retiré aucun avantage tant que j'y ai été: Les sondes sont réduites d'un pied et demi conformément à l'information que j'ai reçue. A la pointe au Moulin j'ai constaté par une expérience la rapidité du courant, laquelle est de 7 nœuds à l'heure. Un accident arrivé à la ligne du loch m'a empêché de la renouveler; mais j'ai raison de croire que le résultat que j'ai noté est correct à quelques verges près. De la pointe au Moulin le courant diminue graduellement, et à la pointe aux Chenets, j'ai constaté que sa rapidité était de 3 nœuds $\frac{1}{2}$ par heure, sur la moyenne de 7 expériences. Il y a de nombreux bas-fonds de roche qui s'étendent de la rive au large de 80 à 90 verges. Ils sont indiqués par des points sur le plan. Dans les trois quarts de la distance, depuis l'extrémité du canal jusqu'à l'ouest de la pointe au Moulin, il y a un chenal continu de 5 pieds réduits de profondeur; et dans le dernier quart, j'en ai trouvé un de quinze pieds. De la pointe aux Chenets à la pointe à Coulonge, il y a trois lignes de sondes marquées dans le plan, espacées du rivage et entre elles même, comme celles mentionnées plus haut. J'ai trouvé que le courant continuait d'augmenter graduellement de rapidité, et qu'à la pointe Coulonge, il était de 4 nœuds $\frac{3}{4}$ à l'heure, sur la moyenne de sept expériences. A 100 verges du rivage, et entre les deux points, il y a, ainsi qu'il paraît par le plan, un chenal continu d'au moins 16 pieds de profondeur. Entre les points au Moulin et aux Chenets, le courant est fort: on peut dire même qu'il est impraticable au delà des lignes de sondes.

Depuis le quai des bateaux-à-vapeur jusqu'à la pointe à Baudet, les lignes de sondes sont indiquées dans le plan en nombre irrégulier. Celles qui sont le long du rivage ont généralement été faites à pareilles distances que celles ci-dessus. Comme la première fois, j'ai érigé une échelle graduée, mais elle n'a pas marqué de variation. Les informations que j'ai reçues, touchant la profondeur de l'eau, correspondaient à celles que l'on m'avait déjà données. A la pointe McDonald j'ai trouvé que la rapidité du courant était de 2 nœuds $\frac{1}{2}$ à l'heure, plus bas de 2 nœuds $\frac{1}{4}$; 2 nœuds $\frac{1}{2}$ et 1 nœud $\frac{3}{4}$ étant en chaque cas la moyenne de 4 expériences. A French's Reef j'ai trouvé le courant de 4 nœuds $\frac{3}{4}$ à l'heure, et à la pointe d'Evats de 3 nœuds $\frac{1}{2}$, étant en chaque cas la moyenne de 4 expériences. Le courant, à la pointe

à Baudet, est faible et facile à surmonter. Il y a dans les petites baies, entre le quai des bateaux-à-vapeur et ce dernier endroit, un chenal dont la profondeur varie de 3 à 4 pieds, est qui est généralement rapide. Entre la pointe à Baudet et la pointe au Diable, j'ai fait plusieurs lignes de sondes qui sont marquées dans le plan. Il y a un excellent chenal tout près du rivage dont le fond est de glaise. Le courant est peu rapide; mais à la pointe au Diable il augmente jusqu'à 5 nœuds $\frac{1}{2}$.

Entre la pointe au Diable et la pointe Biron, j'ai trouvé de l'eau en abondance, et un léger courant. A la dernière pointe, il atteint 5 nœuds à l'heure. Le plan indique toutes les variétés de courant et les profondeurs d'eau.

De la pointe Biron la rapidité du courant diminue, et en approchant des Cèdres il devient très paisible. Entre la pointe Marcoux et le quai de King, à une distance de 80 verges du rivage, j'ai trouvé de 12 à 24 pieds d'eau. Les sondes en sens contraire indiquent la profondeur d'eau dans des points opposés.

L'exploration ci-dessus a été terminée le 8 de septembre.

J'ai l'honneur d'être, etc..

HENRY G. THOMPSON.

Montréal, 22 septembre, 1836.

No. 32.

Rapport sur l'étude du St. Laurent entre les lacs St. Louis et St. François, par Henry G. Thompson, arpenteur et ingénieur civil.

John Jones, écuyer,

Président.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 24 septembre 1836, j'ai, selon vos instructions, procédé à examiner et sonder la partie du fleuve St. Laurent, qui est comprise entre le lac St. Louis et le lac Saint François.

Conformément à ces instructions, j'ai engagé des hommes, acheté des provisions, etc., et le 1^{er} octobre suis arrivé au pied du lac St. François, sur la rive sud, où j'ai commencé mes opérations.

Je puis observer ici que tout pendant qu'elles ont duré, le tems a été excessivement défavorable, et il est arrivé souvent que des journées entières je n'ai pas pu employer mes hommes.

Le plan qui accompagne ce rapport indique mes opérations en détail. Vous verrez, monsieur, que l'examen a été commencé au bas du lac St. François, et continué en descendant jusqu'au lac St. Louis entre la station Z et 87. Mes opérations ont été faites trigonométriquement et graduées en conséquence.

Entre l'île aux Chats et la rive sud, il y a un bas-fond, tel qu'indiqué dans le plan, et un bon chenal de chaque côté de 16 pieds. Sous la surface du bas-fond, vient un lit de gravier.

De la station 4 à celle 8, j'ai constaté que le courant est paisible; de la station 8 à celle 12, sa rapidité augmente, et à la pointe McPherson, il est de 2 nœuds $\frac{1}{2}$ à l'heure, comme l'indique le plan. De la station 12 à celle 24, il y a une suite de forts rapides. Dans la baie, entre la station 24 et la station 30, j'ai trouvé de 10 à 30 pieds d'eau et un courant

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

paisible. Vis-à-vis de la station 31, existe un bas-fond sur lequel il y a de un à deux pieds d'eau. Sous la surface de ce bas-fond règne un lit de gravier comme dans l'autre. De la station 30 à la station 34, le courant est paisible. La profondeur de l'eau varie de 7 à 24 pieds. De la station 34 à 40, il est ou lent ou rapide, tel qu'indiqué dans la carte. Entre la station 40 et celle 46 se trouvent des rapides tortueux. Dans ces rapides et au-dessus j'ai voulu sonder; mais je n'ai pu le faire avec toute l'exactitude qui paraît être indiquée dans le plan. Cependant, j'ai fait quelques sondes en descendant. De la section 46 à 56, il y a un très fort courant qui m'a empêché d'y faire des sondes. De la station 56 à la station 90, sont les rapides des Cèdres; et de la station 90 à celle 99, il y a un courant très rapide, mais sans bouillons. Entre les stations 99 et 110, j'ai pu faire quelques sondes, elles sont indiquées dans le plan. De la station 110 à celle 128 existent des espaces d'eau non navigables, connus sous le nom de rapides des Cascades. La station 131 est la tête du lac St. Louis, où j'ai trouvé un bon havre et beaucoup d'eau.

La profondeur de l'eau sur la rive sud du fleuve St. Laurent, entre les deux lacs, est extrêmement inégale, et dans mon humble opinion, cet espace n'est pas navigable. Il n'y a que deux masses d'eau, entre les deux points extrêmes de l'espace examiné, qui puissent servir à la navigation; elles sont indiquées dans le plan.

J'étais chargé, par mes instructions, de faire des nivellements entre les portions d'eau navigables, et si j'avais pu, je l'aurais fait; mais l'état avancé de la saison, et le refus absolu de mes hommes de continuer leur tâche, selon leur engagement, m'ont obligé à borner mes nivellements au seul indiqué dans le plan; il est marqué en pieds. De la station 30 à la station 131, il faudra faire les nivellements par terre, le fleuve n'étant pas navigable entre ces deux points.

Je prends la liberté de dire que cette examen et les sondes ont été faits avec beaucoup d'attention, et que l'on peut se reposer sur l'exactitude de la carte.

J'ai l'honneur, etc..

HENRY G. THOMPSON.

Montréal, 31 décembre 1836.

No. 33.

Lettre du Receveur-général, au caissier de la Banque de la cité, de Montréal, touchant un emprunt de £20,000 pour les améliorations du St. Laurent.

(Copie.)

Montréal, 14 juin, 1842.

Monsieur,

Le Gouvernement ayant été informé que votre Banque était disposée à avancer un prêt de £20,000, pour les travaux publics de la province, jusqu'à ce qu'il ait été pris des arrangements en Angleterre pour se procurer les deniers accordés par la Législature dans sa dernière session, je suis chargé et autorisé de vous apprendre que votre offre sera acceptée avec plaisir. On n'a besoin de cet emprunt que pour les travaux publics exclusivement, et les deniers en seront employés à leur confection sous la direction du Bureau des travaux publics. Comme le Bureau tirera sur moi par ordre, je donnerai des mandats aux différentes parties sur votre Banque. En conséquence,

mon billet promissoire à trois mois de date pour les deniers que je pourrai tirer, sera placé à mon crédit. Appendice (Z.)

12 Octobre.

Les billets promissoires seront payés soit par lettres de change sur l'Angleterre, soit par versements à Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

JOHN H. DUNN,

R. G.

P. S. Les mandats tirés sur vous pour mon compte, signés de Bernard Turquand et contresignés par Thomas Cary, mes commis, seront valables comme s'ils étaient signés par moi.

Vraie copie.

8 oct. 1842.

B. TURQUAND,

Tr. Commis.

C. H. Castle, écuyer,

Banque de la Cité, Montréal.

No. 34.

Réponse du caissier de la Banque de la Cité, de Montréal, au Receveur-général.

(Copie.)

Banque de la Cité, Montréal. }
16 juin 1842. }

Monsieur,

Conformément à l'arrangement arrêté avec vous, pour mettre à exécution l'ordre du Gouverneur-général en Conseil, passé lundi le 13 du courant, qui vous autorisait à contracter un emprunt, j'ai aujourd'hui mis à votre crédit, dans ce comptoir, la somme de dix mille louis, courant, et m'oblige par la présente de mettre une pareille somme de dix mille louis à votre disposition le 1^r. août prochain.

En conséquence, vous m'obligerez en me transmettant à votre première commodité une accusation de la réception de cette lettre, avec ensemble votre billet pour £10,000, avec intérêt, payable à telle époque d'hui à douze mois qu'il vous plaira fixer. En attendant,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) C. H. CASTLE.

Caissier.

P. S.—Je paierai, suivant votre désir, les traites tirées pour vous signées de Bernard Turquand et contre-signées par Thomas Cary.

L'honorable John H. Dunn, écuyer,
Receveur-général,
Kingston.

Vraie copie.

B. TURQUAND,

Tr. commis.

Bureau du Receveur-général,
8 octobre, 1842.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

No. 35.

Copie du quatrième rapport du comité permanent de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, sur les chemins et les améliorations publiques.

Le comité permanent de votre honorable Chambre sur les chemins et les améliorations publiques, conformément à son ordre de renvoi, a procédé à l'examen du rapport, avec les plans, estimations et documens qui l'accompagnent, des commissaires nommés, en vertu d'un acte passé pendant la dernière session du Parlement provincial, intitulé, "acte pour "améliorer la navigation intérieure de cette province," pour faire des plans et des nivellements, afin de s'assurer si la navigation du fleuve St. Laurent n'était pas susceptible d'amélioration, et si l'on ne pourrait pas y faire des canaux pour des bateaux-à-vapeur ou autres bâtimens; entre Lachine et la ligne qui sépare cette Province de celle du Haut-Canada, et à l'honneur de faire rapport comme suit :

La Chambre sentait si bien tous les avantages généraux qui résulteraient de l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent entre les Cascades et le lac St François, qu'elle passa le susdit acte en vertu de l'autorité duquel les commissaires sus-mentionnés ont été nommés et ont agi.

Les intentions du dit Acte ont, dans l'opinion de votre comité, été entièrement remplies par le zèle éclairé des commissaires, et votre comité ne peut pas, en justice, s'empêcher d'exprimer son entière approbation des recommandations et procédés habiles et judicieux de M. Mills, ingénieur civil, choisi par les commissaires pour examiner le site des améliorations projetées, et faire les estimations nécessaires.

Il paraît cependant qu'il n'a pas été en leur pouvoir de déterminer quel serait le montant probable de l'indemnité qu'il faudrait payer aux personnes dont les terres seraient coupées par le canal. D'après les informations prises devant votre comité et ci-jointes, le montant probable de telle indemnité n'excèdera pas de £400 à £500.

Suivant le rapport de M. Mills, trois différentes lignes ont été tracées et estimées pour mettre à effet l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent entre Lachine et la frontière du Haut-Canada.

Votre comité concourt avec M. Mills et les commissaires à recommander la première route.— Cette route suit le bord du fleuve St. Laurent, et réunit la ligne du chenal par des canaux intermédiaires aux endroits impraticables. D'après ce plan, la longueur de l'amélioration, telle que mentionnée, embrasserait un espace de quatorze milles et cinquante-quatre chaînes, dont sept milles et soixante-et-quatre chaînes sur le fleuve, et six milles et sept-huitièmes au moyen de canaux. Cet espace subit une inclinaison de 82 43-100 pieds, dont le fleuve 9 pieds 47-100 et 72 pieds, 96-100 sont distribués entre neuf écluses de

différentes chutes. Le tout est estimé à £235,782 3 24 courant, exclusivement des sommes qui devront être payées pour indemniser les propriétaires sur les terres des quels le canal devra passer, et qui, comme il est mentionné plus haut, peuvent être estimées à la somme additionnelle de £400 à £500.

Votre comité recommande de se procurer cette somme, qui monte en tout à environ £240,000, par emprunt sur le crédit public de la province, à un intérêt aussi bas qu'on pourra l'obtenir.

L'on verra qu'elle est la valeur productive actuelle du fonds appartenant à la province dans le canal de Lachine, ainsi que la proportion de son accroissement passé, dans le tableau ci-après :—(Voir le tableau A.)

La province possède aussi d'autres fonds dans le canal de Chambly maintenant en construction et qui est presque fini. Les dépenses qu'a coûtées ce canal peuvent être estimées à environ cinquante mille livres courant, et ces deux canaux ne sont grevés d'aucune dette.

Outre ces fonds, il n'y a point de doute que le canal maintenant proposé ne rapporte, même la première année qu'il sera mis en opération, le montant entier de l'intérêt du capital qu'il coûtera, sans qu'il soit nécessaire d'imposer de péages qui soient à charge au commerce et à la navigation de la province.

Malgré l'insuffisance des écluses actuelles au Coteau du Lac, et aux Cascades, le revenu qu'on en retire est encore assez considérable, et augmente tous les ans, comme on le verra dans le tableau ci-après, qui a été fait d'après les rapports transmis à la Chambre par Son Excellence le Gouverneur en chef.—(Voir le tableau B.)

Au revenu de la dernière saison qui s'éleva à	£3093 15 6
L'on doit ajouter le transport par terre, montant à plus de	2400 0 0
Remorquage des barges (<i>Durham boats</i>) et bateaux par chevaux	3510 0 0
Remorquage par bateaux-à-vapeur depuis Lachine jusqu'aux Cascades	1700 0 0
Faisant un total de	£10703 15 6

L'on doit ajouter que les améliorations proposées ne gêneraient pas, pendant leur exécution, la ligne de communication fluviale fréquentée aujourd'hui.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ANDREW STUART.

Président.

10 Février, 1834.

Appendice
(Z.)
12 Octobre.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

A.

BAS CANADA.

Appendice
(Z.)

12 Octobre.

Tableau du revenu annuel net et brut provenant des écluses des Cascades, à Split Rock et au Côteau du Lac depuis l'année 1815.

Année.	Revenu brut.			Réparations et dépenses.			Revenu net.			Bateaux, bateaux durham, chaloupes et canots.								
	cours d'Hal.			cours d'Hal.			cours d'Hal.			CASCADES.			SPLIT ROCK.			CÔTEAU DU LAC.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	Bat.	Dur.	C. & C.	Bat.	Dur.	C. & C.	Bat.	Dur.	C. & C.
1816	873	5	0	307	8	5	556	16	7	225	34	251	1	4	994	130	5
1817	744	5	0	309	1	1	414	3	11	14	43	10	12	834	268	
1818	1621	17	6	336	3	6	1288	14	0	639	337	5	612	339	5	649	311	
1819	1513	5	0	316	13	2	1296	11	10	559	338	562	302	568	301	3
1820	1233	10	0	129	11	3	1403	18	9	430	560	430	569	427	456	
1821	1551	15	0	476	1	2	1178	13	10	336	517	343	452	357	442	
1822	1654	10	0	523	3	0½	1035	6	11½	370	437	4	388	476	4	385	407	3
1823	1334	0	0	633	12	4	604	7	8	378	351	2	378	374	3	377	317	
1824	1254	0	0	557	16	3	696	3	9	449	245	2	450	251	457	392	1
1825	873	5	4									
1826	1607	17	6	2421	0	10½	460	1	11½	162	308	3	193	342	3	167	313	8
1827	2239	5	0	881	18	6	1348	6	6	249	504	8	252	522	8	257	497	5
1828	2089	17	6	579	11	6½	1519	5	11½	399	403	4	408	440	4	403	258	6
1829	1273	12	6	253	15	3	1019	17	3									
1830	2627	17	6	777	19	8	1849	17	10	712	530	69	712	530	69	712	530	60
1831	2317	10	0	341	6	5	2105	3	7	837	371	20	837	371	20	837	371	20
1832	2315	5	0	932	3	11½	1636	1	0½	792	451	21	792	451	21	817	451	17
1833	3493	15	5	875	15	2	2218	0	5	863	512	13	863	612	26	861	612	15

B.

Etat du revenu annuel du canal de Lachine, depuis l'année 1827.

Année.	Montant des péages perçus.	Montant payé au Receveur-général.	Frais de régie, réparations, etc.	Remarques.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1827	3951 6 6	1659 3 10	1412 2 8	
1828	195 0 0	195 0 0	
1829	2925 18 8	1257 2 10	1668 15 10	
1830	5313 1 2	2500 0 0	2813 1 2	
1831	6632 18 4½	4691 13 8	1941 4 8½	
1832	5826 15 11	4422 8 10	1394 7 4	
1833	154 4 0½	5237 14 3½	1916 10 0	

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

Lundi, 10 février 1834.

ANDREW STUART, écuyer, au fauteuil.

En l'ordre de renvoi relativement au message de son Excellence le gouverneur en chef reçu samedi dernier, et le rapport des commissaires nommés en vertu de l'acte pour l'amélioration de la navigation intérieure de cette province, avec les documents et plans qui l'accompagnent.

Charles Archambeault, écuyer, membre du comité, a été examiné comme suit :

Avez-vous des moyens et quels sont-ils, de connaître la ligne de canal recommandée par les commissaires nommés en vertu de l'Acte de la 3e. Guil. IV., chapitre 9, dans leur rapport mis devant l'assemblée dans la présente session et référé à ce comité?—Je connais depuis longtemps les localités le long des Cédres, depuis le lac St. Louis jusqu'à celui de St. François. J'ai souvent descendu à travers les rapides dans cette partie de la province. C'est la route par où descendent presque tous les produits du Haut-Canada et des Etats-Unis, qui bordent les différents lacs. Ils descendent avec leurs Durham Boats, tirant environ trois pieds et demi d'eau, à travers ces rapides, guidés par des pilotes expérimentés. C'est aussi par cette route que montent presque toutes les marchandises envoyées des contrées ci-dessus mentionnées ; mais les marchands éprouvent de grandes difficultés, dommages et retardemens dans ces rapides, parcequ'ils sont obligés, à part des canaux militaires, de décharger une grande partie de leurs cargaisons pour être charroyée par terre à grands frais ; ils sont de plus obligés de faire touer les bateaux ainsi déchargés par des chevaux jusqu'au nombre depuis 8 jusqu'à 10 dans différents endroits. Il arrive assez souvent que des bateaux périssent de corps et de biens en montant et en descendant ces rapides.

Quel est le montant actuel du transport entre Lachine et la ligne de la province, sur la route par où l'on passe à présent, et quelles peuvent être les dépenses de ce transport?—Je ne puis dire au juste le nombre de tonneaux des différents effets exportés et importés par cette route, mais je puis affirmer que

c'est la seule route actuellement fréquentée pour le commerce du Haut-Canada et des Etats-Unis sur les lacs.

Quel serait, suivant vous, l'effet de l'ouverture de la ligne de canaux projetée?—Les canaux recommandés par la commission seraient d'un avantage incalculable pour les deux provinces et pour nos voisins établis le long des lacs, et seraient d'une grande économie pour tous.

Quel serait le montant probable qu'il faudrait payer pour indemniser les personnes sur les terres desquelles passerait le canal?—La route du canal recommandée par la commission passera presque généralement dans les endroits achetés et payés par la commission nommée en vertu de l'acte 1ère, Guil. IV., chapitre 21 ; ce qui restera à acheter ne peut guère monter à plus de £400 à £500.

Voyez-vous des obstacles à la ligne recommandée par les sus-dits commissaires et quels sont-ils?—Connaissant bien les lieux et ayant payé beaucoup d'attention à la ligne tracée sur le plan par où doit passer les canaux, je ne vois aucun obstacle ; au contraire, je crois sincèrement que c'est l'endroit le plus convenable, le plus économique et le plus expéditif dans tous les transports.

Paul Timothé Masson, écuyer, membre de la chambre, a comparu devant le comité, et le témoignage de Charles Archambeault, écuyer, lui ayant été lu, il l'a approuvé dans tout son contenu, et a ajouté à la réponse à la seconde question ce qui suit :

Au meilleur de ma connaissance la quantité de tonneaux qui monte dans ces endroits a été, en 1833, d'environ 20,000 et la descente 60,000 ditto. Depuis les Cascades, jusqu'au Coteau du lac, ou lac Saint François, il a été payé pour ces transports :

Charriage par terre environ la			
somme de	£	2400	0 0
Touage par des chevaux de Durham			
Boats et Bateaux, environ . . .		3500	0 0
Taux payé pour les canaux aux Cas-			
cades, etc..		3093	15 6
Touage par Steam-Boat de Lachine			
aux Cascades, environ		1700	0 0
Montant payé en 1833, depuis La-			
chine jusqu'au lac St. François.	£	10693	15 6

Appendice (Z.)

12 Octobre.

Appendice (Z.)

12 Octobre.

APPENDICE [A. A.]

Anno Quinto
VICTORIÆ REGINÆ.

Sess. 2.

CHAP. XIV.

ACTE pour amender les Lois sur l'importation des Céréales.

[29e Avril, 1842.]

ATTENDU qu'un Acte a été passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, intitulé, *Acte pour amender les Lois relatives à l'importation des Céréales*; Et attendu qu'il est expédient de révoquer le dit Acte, et d'y substituer de nouvelles dispositions; qu'il soit en conséquence statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes assemblés, maintenant en Parlement, et par l'autorité d'iceux, que le dit Acte soit, et il est par le présent, révoqué: Pourvu toujours, que tous Actes et portions d'Actes qui ont été abrogés par l'Acte précité, soient et demeurent aussi abrogés.

II. Et attendu qu'il est expédient que l'importation des Céréales, Grain, et Farine du crû, provenance et mouture de tout pays étranger, ou de toute possession Britannique en dehors des limites de l'Europe, soit permise dans le Royaume-Uni, pour sa consommation, moyennant des droits qui seront réglés de temps à autre sur le prix moyen des Céréales Britanniques, établi et publié, tel que spécifié ci-après; qu'il soit en conséquence statué, que depuis et après la passation du présent Acte, il sera prélevé et payé à Sa Majesté sur toutes les Céréales, Grain et Farine importés dans le Royaume-Uni, pour sa consommation, des pays situés audelà des mers, les divers droits spécifiés dans la Table annexée au présent; et que les dits droits soient prélevés, perçus et payés de la même manière sans exception que les droits de douane mentionnés et énumérés dans la Table des droits de Douane à l'importation, annexée à l'Acte passé dans la session du Parlement tenue dans les troisième et quatrième années du Règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé, *Acte pour accorder des Droits de Douane*, dont il est parlé ci-après, sous le nom de l'Acte des Droits de Douane, et en vertu et conformité des divers pouvoirs et dispositions détaillés en icelui, et dans les Actes qui l'amendent, et non autrement.

III. Et attendu que, par un Acte passé dans la session du Parlement tenue dans les cinquième et sixième années du Règne de feu Sa Majesté Guillaume Quatre, intitulé, *Acte pour régler l'importation des Céréales dans l'Île de Man*, il est statué qu'il ne sera loisible d'importer dans l'Île de Man aucunes Céréales, Farine ou Grain étrangers, sans payer les mêmes droits que ceux qui étaient spécifiés dans l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, et imposés à l'importation dans le Royaume-Uni, sur les Céréales, Grain et Farine; lesquels droits le dit Acte, maintenant cité, ordonnait de constater, prélever et percevoir tel qu'il y est mentionné. Et attendu qu'il est expédient que les droits payables sur les Céréales, Farine et Grain étrangers importés dans l'Île de Man, soient semblables à ceux qui sont imposés sur l'importation des Céréales, Farine et Grain étrangers dans le Royaume-Uni, et qu'il faut pour cela révoquer le dit Acte précité, réglant l'importation des Céréales dans

l'Île de Man, et y substituer les dispositions ci-après; qu'il soit en conséquence statué, que le dit Acte précité, réglant l'importation des Céréales dans l'Île de Man, soit, et il est par le présent, révoqué; et que depuis et après la passation du présent Acte, il ne sera loisible d'importer dans l'Île de Man aucunes Céréales, Farine ni Grain étrangers, sans payer les mêmes droits que ceux que cet Acte impose sur les Céréales, Farine et Grain importés des pays étrangers pour la consommation du Royaume-Uni; et ces droits seront prélevés, perçus et payés de la même manière que s'ils avaient été imposés par l'Acte passé dans la session du Parlement tenu dans les troisième et quatrième années du Règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé, *Acte pour régler le Commerce avec l'Île de Man*.

IV. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que toutes les actions et poursuites maintenant pendantes, ou qui seront intentées ci-après, pour cause de non-accomplissement d'aucune des dispositions des Actes révoqués par le présent, ou d'aucun d'eux, ou pour le recouvrement de tous les droits ou sommes d'argent dûs en vertu des dits Actes, ou d'aucun d'eux, pourront être continuées aussi efficacement et pleinement, à toutes fins et intentions, que si le présent Acte n'avait pas été décrété.

V. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, qu'aucunes Céréales, Farine ni Grain ne seront transportés d'aucun port des possessions Britanniques, hors de l'Europe, comme produits de telle possession, avant que le propriétaire ou le chargeur ait fait et signé, devant le Collecteur, ou autre principal officier de Douane au port de sortie, une déclaration par écrit, spécifiant la quantité de chaque espèce de Céréales, Farine ou Grain embarquée, et qu'ils sont du crû de quelque une des possessions Britanniques, hors de l'Europe, ni avant que ce propriétaire ou chargeur, ait obtenu du Collecteur, ou autre principal officier de Douane du dit port, un certificat sous son seing, de la quantité de Céréales, Farine ou Grain ainsi déclarée embarquée. Et avant de déclarer à la Douane d'aucun port ou lieu du Royaume-Uni que les dites Céréales, Farine ou Grain sont du crû d'une possession Britannique, hors de l'Europe, le patron du navire dans lequel ils seront importés, produira et délivrera au Collecteur, ou autre principal officier de Douane du port ou place d'entrée, une copie de cette déclaration certifiée exacte et vraie, et signée du Collecteur, ou autre principal officier de Douane du port de sortie, devant qui elle aura été faite, avec aussi le certificat, signé par le dit Collecteur, ou autre principal officier de Douane, de la quantité de Céréales déclarée avoir été embarquée; et ce patron fera et signera aussi, devant le Collecteur, ou autre principal officier de Douane, au port ou lieu d'entrée, une déclaration par écrit, que les diverses quantités de Céréales, Farine ou Grain à bord du dit navire, dont il veut faire inscrire l'entrée, sont celles qui sont mentionnées dans la déclaration et le certificat produits par lui, sans mélange ni addition; et si aucune personne fait, dans cette déclaration, sciemment et méchamment des allégues faux touchant le pays de provenance de ces Céréales, Grain ou Farine, ou leur identité, cette personne se rendra et deviendra passible d'une amende de cent livres courant, payable à Sa Majesté; et les Céréales, Grain et Farine qui lui appartiendront à bord de tel navire seront en outre confisqués; et le recouvrement de cette amende pourra être poursuivi, et les deniers en provenant, employés de la même manière que le sont les forfeitures encourues en vertu de l'Acte des Droits de Douane.

Actions intentées en vertu des Actes révoqués, peuvent être continuées.

Règles à observer pour l'embarquement des céréales.

Importation de la drèche prohibée.

VI. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, qu'il ne sera loisible d'importer des pays au-delà des mers dans le Royaume-Uni, pour sa consommation, aucune Drèche ni Céréales moulues, excepté de la Farine de froment et d'avoine; et si aucun de ces articles est importé en contravention à la présente disposition, il sera confisqué, et la réalisation des objets confisqués pourra être poursuivie, et les deniers employés, de la même manière que dans le cas de toute forfaiture encourue en vertu du dit Acte des Droits de Douane.

Des états des grains et farine, &c. seront publiés tous les mois.

VII. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que les Commissaires des Douanes de Sa Majesté feront publier une fois par mois, dans la *Gazette de Londres*, un état de la quantité totale de chaque espèce de Céréales, Grain et Farine respectivement, qui aura été importée dans le Royaume-Uni, et aussi un état de la quantité totale de chaque espèce de Céréales, Grain et Farine sur laquelle les droits d'entrée auront été payés dans le Royaume-Uni pendant le mois précédent, et des divers taux de droits payés de tems à autre dans le cours de ce mois sur chaque espèce de Céréales, Grain et Farine respectivement, avec ensemble un état de la quantité totale de chaque espèce des dites Céréales, Grain et Farine restant en entrepôt au bout du mois précédent.

Si une nation impose les navires britanniques plus que ceux des autres, la Reine pourra prohiber les céréales de cet état.

VIII. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que s'il vient à la connaissance de Sa Majesté en Conseil, qu'aucune des puissances étrangères ait levé sur les navires britanniques, dans aucun port dépendant de leurs possessions, d'autres droits ou charges, ou des droits plus élevés, que ceux qui sont imposés sur des navires nationaux dans le même port, ou y ait assujéti les marchandises de la provenance d'aucune des possessions de Sa Majesté, importées de ces possessions dans des navires britanniques, au paiement d'autres droits ou charges, ou de droits plus élevés, que ceux prélevés sur les mêmes ou de semblables marchandises de toute provenance que ce soit, importées dans des navires nationaux; ou ait assujéti, en aucun port ou lieu situé dans les possessions de telle puissance étrangère, tout article de la provenance des possessions de Sa Majesté, importé de ces possessions dans des navires britanniques ou nationaux, à des droits ou charges dont ne serait pas passible le même article s'il était de la provenance de tout autre pays, et importé de là dans des navires nationaux; ou qu'aucune puissance étrangère ait accordé un prime, allocation ou drawback, sur l'exportation, d'aucun des ports ou places situés dans ses possessions, d'articles provenant des possessions d'un autre pays étranger, qui n'ait pas été accordée aussi sur l'importation, du même port ou place, d'articles semblables provenant des possessions de Sa Majesté; alors et dans aucun des cas susdits, il sera et pourra être loisible à Sa Majesté, en vertu d'ordre ou ordres par elle donnés de l'avis de son Conseil Privé, de prohiber l'importation de toutes et chaque espèce de Céréales, Grain ou Farine des possessions de tel état ou pays étranger; et il sera aussi loisible à Sa Majesté, de tems à autre de l'avis de son Conseil Privé, de révoquer ou renouveler ces ordres comme susdit, selon le besoin.

Etats hebdomadaires des achats et ventes de céréales.

IX. Et attendu qu'il est nécessaire, pour régler le montant de ces droits, qu'il soit fait des dispositions pour constater de tems à autre les prix moyens des Céréales de la Grande Bretagne; qu'il soit, en conséquence statué, que des mercuriales hebdomadaires de l'achat et de la vente des Céréales britanniques seront faites et transmises, en la manière ci-après pourvue, dans et par les cités et villes nommées dans la liste de cités et villes jointe au présent Acte.

Contrôleurs des mercuriales des céréales.

X. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible à Sa Majesté de nommer une personne convenable Contrôleur des mercuriales des Céréales, pour les fins ci-après mentionnées, et de lui accorder le salaire ou allocation qu'elle trouvera bon: Pourvu toujours que la personne ainsi nommée tiendra son office durant le plaisir de Sa Majesté, et non autrement, et se conformera et obéira en

tout tems aux instructions légitimes, concernant l'exécution des devoirs de sa charge, qu'elle pourra recevoir de tems à autre des Lords du comité du Conseil Privé, nommé pour considérer toutes les matières relatives au commerce et aux plantations étrangères.

XI. Et qu'il soit statué, que le dit Contrôleur des mercuriales des Céréales remplira en tout tems les devoirs de son office en personne, et non par Député; mais il sera loisible à Sa Majesté de nommer une personne convenable pour agir comme Député-Contrôleur des mercuriales des Céréales, avenu le cas de maladie ou autre cause d'empêchement du dit Contrôleur, ou d'absence avec la permission des Lords du dit comité du Conseil Privé; et tous et chacun les pouvoirs dont le dit Contrôleur des mercuriales des Céréales sera revêtu, seront délégués au dit Député, qui pourra aussi faire et remplir tous les actes, matières et choses que son principal est par le présent chargé de faire et exécuter, comme susdit, durant la continuation de la maladie, empêchement ou absence du dit Contrôleur des mercuriales des Céréales; et le dit Député jouira de son office durant le plaisir de Sa Majesté, et non autrement, et aura et recevra tel salaire ou allocation que Sa Majesté jugera convenable.

Il remplira ses fonctions en personne.

Un Député sera nommé en certains cas.

XII. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible au Lord Maire et aux Echevins de la cité de *Londres*, à une assemblée tenue pour cet objet, et ils sont, eux ou la majorité d'entre eux présents à la dite assemblée, autorisés et requis par le présent de nommer une personne convenable Inspecteur d'états de prix des Céréales pour la cité de *Londres*; et il sera loisible aux dits Lord Maire et Echevins, de tems à autre et selon l'occasion, de la destituer de son dit emploi, pour cause de mauvaise conduite ou de négligence, par une résolution passée par eux à une assemblée convoquée et tenue spécialement pour cet objet; et dans le cas de décès, résignation, empêchement permanent, ou destitution du dit Inspecteur pour la cité de *Londres*, il sera loisible aux dits Lord Maire et Echevins, et il sont, eux ou la majorité d'entre eux présents à une assemblée tenue à cet effet, requis et autorisés par le présent de nommer une personne convenable pour succéder au dit emploi.

Le Lord Maire nommera un Inspecteur pour *Londres*.

XIII. Et qu'il soit statué, que le dit Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres* remplira en tout tems les devoirs de son office en personne, et non par Député; mais dans les cas de maladie ou autre empêchement temporaire du dit Inspecteur, il sera loisible aux dits Lord Maire et Echevins de la cité de *Londres*, de nommer une personne convenable pour agir comme Député du dit Inspecteur, durant la continuation de sa maladie ou de son empêchement, et pas plus longtemps; et tous et chacun les pouvoirs dont le dit Inspecteur d'états de prix des Céréales est revêtu par le présent, seront délégués au dit Député qui pourra aussi faire et remplir tous les actes, matières et choses que son principal est par le présent chargé de faire et exécuter, durant la continuation de son emploi.

Lequel remplira ses fonctions en personne.

Un Député sera nommé en certains cas.

XIV. Et attendu qu'il est expédient que les Inspecteurs d'état de prix des Céréales de la cité d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge* respectivement, soient nommés et destitués, comme ci-devant, par les Chanceliers, Maîtres et Etudiants des Universités respectives d'*Oxford* et *Cambridge*; et remplissent aussi comme ci-devant les devoirs de leurs charges respectives; et que les Chanceliers, Maîtres et Etudiants des dites Universités aient le pouvoir de suspendre les dits Inspecteurs, tel que ci-après mentionné; qu'il soit en conséquence statué, que les Chanceliers, Maîtres et Etudiants des dites Universités d'*Oxford* et *Cambridge* nommeront, et ils sont par le présent requis et autorisés respectivement de nommer, une personne convenable Inspecteur d'états de prix des Céréales pour la cité d'*Ox-*

Les Universités d'*Oxford* et *Cambridge* nommeront des Inspecteurs pour ces deux villes.

foré et une autre pour la ville de *Cambridge*, et il sera loisible aux dits Chanceliers, Maîtres et Etudiants respectivement, de tems à autre et selon le besoin, de destituer ou suspendre tel Inspecteur de son emploi, pour cause de mauvaise conduite ou de négligence de ses devoirs, ou pour toute autre cause qui leur paraîtra bonne et suffisante; et avenant le décès, résignation, destitution ou suspension du dit Inspecteur de la cité d'*Oxford* ou de celui de la ville de *Cambridge*, il sera loisible aux dits Chanceliers, Maîtres et Etudiants, et ils sont par le présent autorisés et requis respectivement, de nommer une personne convenable pour succéder au dit office devenu vacant par décès, résignation ou destitution, ou pour le posséder durant la continuation de telle suspension, selon qu'il y aura lieu.

XV. Et qu'il soit statué, qu'aucune personne ne sera éligible ni nommée à l'emploi d'Inspecteur ou Député-Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, ou de celle de la cité d'*Oxford*, ou de la ville de *Cambridge*, si dans les six mois qui ont immédiatement précédé le tems de sa nomination, elle a été engagée dans le métier de meunier, ou le commerce de Drèche ou de Céréales; ou si durant cette période, elle a, soit comme marchand, commis, agent ou autrement, acheté des Céréales pour revendre en nature ou en Farine, Drèche ou Pain; et si aucun Inspecteur ou Député-Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, ou de la ville de *Cambridge*, fait, tant qu'il tiendra cet emploi, le commerce ou négoce de Drèche, ou de Farine et le métier de meunier, ou achete, en qualité de marchand, commis, agent ou autrement, des Céréales pour revendre en nature ou en Farine, Drèche ou Pain, il sera destitué de son dit office; et depuis et après l'époque de sa destitution, il sera inhabile à agir comme Inspecteur d'états des Céréales, en vertu du présent Acte.

XVI. Et qu'il soit statué, que chaque nomination qui sera faite, comme susdit, d'un Inspecteur d'états de prix des Céréales pour la cité de *Londres*, celle d'*Oxford*, ou pour la ville de *Cambridge*, sera inscrite aux prochaines Sessions de la Paix qui seront tenues dans la dite cité ou ville; et la dite inscription, ou une copie d'icelle certifiée véritable et signée par le Greffier de la Paix de la dite cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, ou de la dite ville de *Cambridge*, selon le cas, seront consérées être, et elles seront à toutes fins et intentions, une preuve concluante que la dite nomination a été dûment faite.

XVII. Et qu'il soit statué, que tous ceux qui seront, dans la dite cité de *Londres*, ou dans un rayon de cinq milles de la Bourse Royale de la même cité, le commerce des Céréales, ou qui seront agents pour vendre des Céréales Britanniques, et tous ceux qui vendront de ces Céréales dans la Halle aux blés de *Mark Lane*, en la dite cité, ou dans tout autre bâtiment ou place maintenant destinés, ou qui pourraient être ci-après destinés, dans la cité de *Londres*, ou dans un rayon de cinq milles de la Bourse Royale de la dite cité, à l'usage auquel l'a été et l'est encore la Halle aux blés de *Mark Lane*, seront et délivreront, avant de commencer ce commerce, ou de vendre des Céréales, comme susdit, au Lord Maire, ou à l'un des Echevins (*Aldermen*) de la cité de *Londres*, une déclaration dans les termes suivants, savoir:—

Je, A. B. déclare que les états de prix que je serai, conformément à un Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé: [spécifiez ici le titre de cet Acte,] des quantités et des prix des Céréales Britanniques qui seront à l'avenir vendues ou délivrées par moi ou pour moi, contiendront, au meilleur de ma connaissance et croyance, toute la quantité, et pas plus, des Céréales vendues et délivrées *bonâ fide*, par moi ou pour moi, dans les périodes spécifiées dans ces états respectivement, avec leur prix

et les noms des acheteurs, et des personnes pour lesquelles elles auront été vendues; et qu'au meilleur de mon jugement le dit état sera sous tous les rapports conforme aux dispositions du dit Acte."

Laquelle déclaration sera faite par écrit et signée des personnes qui la feront; et le Lord Maire, ou le dit Echevin de la cité de *Londres*, pour le tems d'alors, délivrera et il est par le présent requis de délivrer, un certificat de la dite déclaration, signé de lui, à l'Inspecteur d'états de prix de Céréales de la cité de *Londres*, qu'il enregistrera dans un livre qu'il aura et tiendra à cette fin.

XVIII. Et qu'il soit statué, que tout marchand de Céréales, ou autre requis par le présent, comme susdit, de faire, et qui aura fait cette déclaration, fournira et il est par le présent requis de fournir, ou de faire fournir tous les Mercredis de chaque semaine, à l'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, un état par écrit signé de lui, ou de son agent dûment autorisé à cet effet, des quantités de chaque sorte de Céréales Britanniques vendues par lui durant la semaine finie le Mardi précédent inclusivement, avec leur prix, le montant de chaque lot, la quantité et valeur totale de chaque sorte de Céréales, et l'indication de la mesure ou du poids auxquels elles ont été vendues, des noms des acheteurs et de ceux pour ou au nom de qui elles ont été vendues; et il sera loisible à tout Inspecteur de délivrer à tous ceux qui feront et présenteront de semblables états, une notification par écrit leur enjoignant d'y déclarer et spécifier où, par qui et de quelle manière telles Céréales Britanniques ont été livrées à celui ou à ceux qui les ont achetées; et toutes les personnes à qui pareille notification sera signifiée, seront tenues, et elles sont par le présent requises, de s'y conformer, et de déclarer et spécifier dans leurs états, ou dans un état séparé par écrit, les diverses particularités susdites.

XIX. Et qu'il soit statué, que le Contrôleur et le Député-Contrôleur des mercures de Céréales, ainsi que les Inspecteurs des dits états de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, et de la ville de *Cambridge*, respectivement, qui, au tems de la passation du présent Acte, ou immédiatement auparavant, jouiront des dits emplois par et en vertu de l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, seront, et ils sont par le présent, autorisés et requis respectivement, sans qu'il soit besoin de nouvelle nomination, de jouir et remplir les devoirs de leurs emplois et offices par et en vertu du présent Acte, comme aussi de remplir ceux de leurs premiers offices de la même manière et aussi pleinement et efficacement, à toutes fins et intentions, que s'ils avaient été nommés à ces dits offices, par et en vertu du présent Acte; et tous et chacun les Inspecteurs d'états de prix des Céréales pour toutes les cités et villes, sauf celles de *Londres*, d'*Oxford* et de *Cambridge*, qui, au tems de la passation du présent Acte, ou immédiatement auparavant, jouiront de leurs emplois ou offices par et en vertu de l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, continueront, et ils sont par le présent autorisés à continuer, de jouir de leurs dits offices ou emplois jusqu'au vingt-quatrième jour de Juin qui suivra la passation du présent Acte, et ils sont par le présent autorisés et tenus de remplir les divers devoirs qui leur sont assignés ci-après: Pourvu toujours qu'à l'exception des Inspecteurs de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge*, et tels autres Inspecteurs qui conserveront leur office en vertu d'un ordre des Commissaires de la Trésorerie Royale du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande*, tel que pourvu ci-après, l'office ou emploi de tout Inspecteur d'états de prix des Céréales qui l'exercera au moment de la passation du présent Acte, ou immédiatement auparavant, cessera et s'éteindra au dit jour du vingt-quatre de Juin qui suivra la passation du dit présent Acte.

Les marchands de céréales fourniront des états de leurs achats et ventes aux Inspecteurs.

Les Contrôleur, Député-Contrôleur, &c. de *Londres*, &c. conserveront leurs emplois.

L'emploi des autres Inspecteurs cessera le 24 Juin prochain.

Ceux qui sont engagés dans le commerce des céréales ne pourront être inspecteurs.

Les nominations de *Londres*, &c. seront inscrites.

Les marchands de céréales de *Londres* feront une déclaration au Maire.

Formule de la déclaration.

Dans les villes et cités, excepté Londres, &c. les Officiers d'Accise feront les fonctions d'Inspecteurs.

XX. Et qu'il soit statué, que dans les diverses cités et villes énumérées dans la liste ci-annexée, excepté celles de *Londres, Oxford et Cambridge*, et aussi les cités ou villes où les Inspecteurs d'états de Céréales, nommés par et en vertu de l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George Quatre*, continueront pour le tems d'alors, de jouir de leurs emplois respectifs en vertu des dispositions du présent Acte, les devoirs de l'Inspecteur d'états de prix des Céréales seront remplis, comme il est mentionné plus haut, par les Officiers d'Accise, sous les ordres et directions des Commissaires d'Accise ; et à cet effet, les Commissaires d'Accise ouvriront un bureau convenable et commode, (lequel pourra être changé de place de tems à autre selon que les dits Commissaires le jugeront nécessaire,) auquel seront délivrés les états que le présent Acte oblige les acheteurs de Céréales dans les dites cités et villes respectivement de fournir ; et ils ordonneront à un Officier d'Accise d'assister au dit Bureau les jours auxquels les dits états devront être déposés, pour les recevoir ; et tout officier d'Accise qui assistera à ce bureau et recevra les dits états, sera censé l'Inspecteur d'états de prix des Céréales désigné par le présent Acte.

Les Commissaires d'Accise annonceront où les états doivent être délivrés.

XXI. Et qu'il soit statué, que les Commissaires d'Accise, dès que le bureau pour recevoir les dits états, aura été établi dans les dites cités ou villes, comme susdit, le feront connaître par annonce dans la *Gazette de Londres*, et dans quelque papier-nouvelles circulant dans la cité ou ville où il sera, et feront aussi fixer, dans la maison du marché, ou s'il n'y en a pas, dans quelque endroit public près du marché aux grains de la dite cité ou ville, une inscription sur une table de bois, indiquant le lieu où doivent être délivrés les états de prix des Céréales apportées dans la cité ou ville ; et toute personne qui ôtera, effacera, ou endommagera volontairement et malicieusement cette table ou l'inscription qu'il y aura dessus, en tout ou en partie, paiera et encourra pour chaque offense une somme n'excedant pas cinq livres.

Les Inspecteurs pourront être continués en office par l'Ordonnance des Commissaires de la Trésorerie.

XXII. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, ou de trois d'entr'eux, par une ou des Ordonnances signées d'eux, ou de trois d'entre eux, avant le vingt-quatrième jour de Juin qui suivra la passation du présent Acte, d'ordonner que la personne qui, au tems de la passation du présent Acte, ou immédiatement auparavant, jouira de l'office d'Inspecteur d'états de prix des Céréales dans une cité ou ville nommée dans cette Ordonnance, excepté les cités de *Londres* et d'*Oxford*, et la ville de *Cambridge*, par et en vertu de l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George Quatre*, continuera à en jouir ; et elle sera en conséquence Inspecteur d'états de prix des Céréales de la dite cité ou ville en vertu du présent Acte, jusqu'à ce qu'elle décède ou résigne, ou que son emploi s'éteigne comme il est ci-après mentionné, et remplira, pour ce qui regarde la cité ou ville dont elle continuera à être Inspecteur, les devoirs à elle assignés par le présent Acte, sous les ordres et directions des Commissaires d'Accise ; et il sera loisible aux Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, ou de trois ou plus d'entre eux, par Ordonnance revêtue de leurs signatures, ou de celles de trois ou plus d'entr'eux, d'ordonner, qu'en aucun tems fixé dans cette Ordonnance, l'office ou l'emploi de l'Inspecteur d'états de prix des Céréales ainsi continué en exercice par l'Ordonnance antérieure comme susdit, s'éteigne et cesse d'exister ; et le dit office ou emploi s'éteindra et cessera d'exister en conséquence ; et avenant le cas de mort, résignation ou extinction du dit Inspecteur d'états de prix des Céréales ainsi continué en office dans une cité ou ville, par la dite Ordonnance antérieure, les devoirs du dit Inspecteur de telle cité ou ville, seront dès lors remplis par les Officiers d'Accise, comme il est ci-dessus mentionné.

XXIII. Et qu'il soit statué, que tous ceux qui feront le commerce des Céréales Britanniques dans aucune des cités ou villes nommées dans la dite liste ci-annexée, excepté la ville de *Londres*, ou qui, dans une des dites villes ou cités, s'engageront dans le commerce de Farine, Drèche, ou dans le métier de brasseur ou distillateur, ou qui seront propriétaires ou co-propriétaires de diligences, waggons, charottes ou autres voitures destinés au transport des marchandises ou des voyageurs pour argent, allant ou venant de la dite cité ou ville, et toutes et chacune les personnes qui, soit comme marchands, commis, agent ou autrement, achèteront dans telle cité ou ville, des Céréales Britanniques pour revendre, ou vendront de la Farine, Drèche ou Pain en provenant, feront, avant d'entrer dans le commerce de Céréales Britanniques en telle cité ou ville, ou de commencer tel négoce et métier comme susdit, ou d'acheter des Céréales Britanniques pour cet objet en telle cité ou ville, et délivreront en la manière ci-après spécifiée, une déclaration dans les termes suivants, savoir :—

Les marchands de céréales feront une déclaration.

Je, A. B. déclare que les états que je ferai, conformément à l'Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté la Reine *Victoria*, intitulé, [spécifiez ici le titre de cet Acte,] des quantités et des prix des Céréales Britanniques qui seront achetées par ou pour moi à l'avenir, contiendront, au meilleur de ma connaissance ou croyance, toute la quantité, et pas plus, des Céréales Britanniques achetée *bonâ fide* par ou pour moi, entre les époques y spécifiées, avec l'indication de leur prix et des vendeurs respectivement ; et au meilleur de mon jugement les dits états seront sous tous les rapports conformes aux dispositions du dit Acte.

Formule de la déclaration.

Laquelle déclaration sera faite par écrit, et signée de la personne qui la fera, et délivrée par elle au Maire, Principal Magistrat, ou à un Juge de Paix de la cité ou ville, ou du comté, division ou arrondissement dans lequel elle sera située ; lesquels sont par le présent requis d'en délivrer un certificat à l'Officier d'Accise agissant comme Inspecteur d'états de prix des Céréales de la dite cité ou ville, ou à l'Inspecteur continué en exercice, comme susdit, pour telle cité ou ville (selon la cas), pour être par lui inscrit dans un registre qu'il tiendra à cet effet.

Laquelle sera délivrée au Maire, &c. qui en donnera un certificat aux Inspecteurs.

XXIV. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge* respectivement, et à tout Officier d'Accise agissant comme Inspecteur de toute autre cité ou ville, ou à tout Inspecteur continué en exercice, en telle autre cité ou ville, comme susdit, de signifier et délivrer à toute personne achetant ou vendant des Céréales en la dite cité ou ville, et qui, ne tombant point dans les termes et l'intention du présent Acte, ne sera point spécialement tenu de faire la déclaration susdite, une notification par écrit signée par le dit Inspecteur ou Officier, lui enjoignant de faire la dite déclaration ; et toute personne à qui cette notification sera signifiée s'y conformera, et elle est par le présent requise de s'y conformer ; et elle sera cette déclaration de la même manière à tous égards que si elle en avait été spécialement requise par les dispositions expresses du présent Acte.

Les Inspecteurs pourront exiger ces déclarations.

XXV. Et qu'il soit statué, que tous ceux qui sont ci-dessus requis de faire, et qui auront fait cette déclaration, fourniront ou feront fournir, le premier jour du marché qui se tiendra chaque semaine dans toutes et chacune les cités ou villes nommées dans la dite liste ci-annexée, excepté la cité de *Londres*, dans lesquelles ils feront le commerce de Céréales, les métiers susdits, ou achèteront des dites Céréales pour les dits objets, à l'Officier d'Accise agissant comme Inspecteur de telle cité ou ville, au lieu fixé pour recevoir les dits états, ou à l'Inspecteur continué en exercice pour telle cité

Les marchands de céréales fourniront des états par écrit aux Inspecteurs.

ou ville, ou à l'Inspecteur de la cité d'*Oxford* ou de la ville de *Cambridge* (selon le cas) un état par écrit signé par eux respectivement, du montant de tous et chacun les lots de chaque espèce de Céréales Britanniques qu'ils auraient achetés dans la semaine finissant le jour, inclusivement, qui précédera le premier du marché, comme susdit, avec l'indication du prix de chacun des dits lots, du poids ou mesures auxquels ils auront été achetés, et des noms des vendeurs d'iceux respectivement, ainsi que de ceux de la personne ou des personnes, si telles il y a, (en outre de celle qui fournira l'état,) pour et au nom de qui celle-ci les aura achetés et vendus; et il sera loisible à tout Officier d'Accise agissant comme Inspecteur d'états de prix des Céréales, ou, à tout Inspecteur continué comme susdit, de délivrer à la personne fournissant cet état, une notification par écrit lui enjoignant de déclarer où, par qui, et comment telles Céréales Britanniques lui ont été délivrées; et toute personne, à qui cette notification sera faite, s'y conformera, et elle est par le présent requise de s'y conformer, et de déclarer et mentionner dans son état ou dans un document séparé par écrit les diverses particularités susdites.

XXVI. Et qu'il soit statué, que les Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, et la ville de *Cambridge*, et tous les Officiers d'Accise agissant comme Inspecteurs dans les diverses autres cités et villes susdites, et enfin tous les Inspecteurs continués dans chacune des cités ou villes, comme susdit, entreront dûment et régulièrement, dans un registre qu'ils tiendront à cet effet, les divers états des quantités et prix des Céréales qui lui seront présentés, comme susdit; et tous et chacun les Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge*, et les Officiers d'Accise agissant comme Inspecteurs, et tous et chacun les Inspecteurs continués, comme susdit, pour aucune des autres cités ou villes nommées dans la dite liste, feront toutes les semaines un rapport au Contrôleur des mercuriales des Céréales, des quantités et prix des diverses sortes de Céréales Britanniques vendues dans la cité de *Londres*, ou dans les cités ou villes pour lesquelles ils seront ou agiront comme Inspecteurs, conformément aux états qui lui auront été présentés comme susdit, et en telle forme qui leur sera prescrite et ordonnée de temps à autre par le dit Contrôleur; et les dits rapports seront ainsi faits au dit Contrôleur par l'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, le Vendredi de chaque semaine; et par les Inspecteurs de la cité d'*Oxford*, et de la ville de *Cambridge*, et par les Officiers d'Accise agissant comme Inspecteurs, et par les autres Inspecteurs respectivement des diverses cités et villes, comme susdit, dans les trois jours qui suivront le premier jour du marché, tenu toutes les semaines dans chaque telle cité ou ville.

XXVII. Et qu'il soit statué, qu'aucun des Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, ou de la ville de *Cambridge*, ni aucun des Officiers d'Accise agissant comme Inspecteurs dans aucune autre des cités ou villes susdites, ni aucun des Inspecteurs d'états de Céréales continués dans aucune des autres cités ou villes susdites, n'insérera dans le dit rapport qu'ils feront, comme susdit, au Contrôleur des mercuriales des Céréales, aucun état de ventes ou achats de Céréales, à moins qu'il n'ait reçu une preuve satisfaisante que la personne qui présente le dit état, a fait la déclaration ci-dessus requise, et l'a délivrée au Lord Maire, ou à un Echevin de la cité de *Londres*, au Maire, Principal Magistrat, ou à quelque Juge de Paix de la cité ou ville pour laquelle agira tel Inspecteur ou Officier faisant les fonctions d'Inspecteur, ou à quelque Juge de Paix du comté, division ou arrondissement dans lequel sera située la dite cité ou ville, ou que telle personne avait antérieure-

ment à la passation du présent Acte, fait et délivré dûment la déclaration requise d'elle par le dit Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre.

XXVIII. Et qu'il soit statué, que la moyenne des prix de toutes les Céréales Britanniques, d'après laquelle le taux et le montant des dits Droits seront réglés, sera calculée et établie le Jeudi de toute et chaque semaine, en la manière suivante, savoir:—le dit Contrôleur des mercuriales des Céréales additionnera le Jeudi de chaque semaine sur les états qu'il aura reçus dans la semaine expirée le Samedi précédent, inclusivement, les quantités totales de chaque sorte de Céréales Britanniques qui paraîtront, d'après les dits états, avoir été vendues, et les prix totaux auxquels elles paraîtront l'avoir été, et divisera le montant de ces prix totaux par le montant des quantités totales de chaque sorte de Céréales Britanniques respectivement, et la somme que produira cette opération sera ajoutée à celles qui auront été produites de la même manière dans les cinq semaines qui la précéderont immédiatement, et le montant de ces sommes ainsi additionnées sera divisé par six, et le quotient qui sera ainsi produit, sera le prix moyen de chaque sorte de Céréales Britanniques respectivement qui servira à régler et constater le taux et le montant des dits Droits; et le dit Contrôleur des mercuriales des Céréales fera publier ces moyennes des prix de la semaine dans le prochain numéro de la Gazette, et transmettra le Jeudi de chaque semaine un certificat des prix moyens de chaque sorte de Céréales Britanniques au Collecteur, ou autre principal Officier de Douane, de chacun des différents ports du Royaume-Uni, et au Collecteur, ou autre principal Officier de Douane du port de *Douglas* dans l'*Ile de Man*; et le taux et le montant des droits à payer, en vertu des dispositions du présent Acte, seront réglés, de temps à autre dans tous les ports du Royaume-Uni respectivement, sur les prix moyens des Céréales Britanniques qui, au temps de l'entrée, pour la consommation intérieure, des Céréales, Grains ou Farine passibles de tels droits, seront mentionnés et spécifiés dans la dernière des mercuriales, qui aura été reçue par le Collecteur ou autre principal Officier de Douane de tel port; et le taux et le montant des droits à payer en vertu des dispositions du présent Acte, seront de temps à autre réglés dans l'*Ile de Man*, sur les prix moyens des Céréales Britanniques qui, au temps de l'importation dans l'*Ile de Man* des Céréales, Grain, ou Farine passibles de tels droits, seront mentionnés et spécifiés dans la dernière des dites mercuriales qui aura été reçue, comme susdit, par le Collecteur ou autre principal Officier de Douane au port de *Douglas*.

XXIX. Pourvu toujours, et qu'il soit statué que dans les rapports qui seront ainsi faits au Contrôleur des mercuriales des Céréales, dans la publication qui sera faite de temps à autre dans la *Gazette de Londres*, et dans le certificat qui sera aussi transmis par le dit Contrôleur à tels Collecteurs ou autres principaux Officiers de Douane, comme susdit, les quantités de chaque sorte de Céréales Britanniques, seront comptées et établies au pied du gallon, mesure impériale, fixé et établi par un certain Acte passé dans la cinquième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, intitulé, *Acte pour constater et établir l'uniformité des poids et mesures*, tel que le dit Acte est amendé ou changé par un certain autre Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, intitulé, *Acte pour prolonger le tems de la mise en opération d'un Acte de la dernière Session du Parlement pour constater et établir l'uniformité des poids et mesures, et pour amender le dit Acte*, et par un certain autre Acte passé dans la Session du Parlement tenue dans les cinq et sixième années du Règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume* Quatre, intitulé, *Acte pour révoquer*

La moyenne du prix sera publiée toutes les semaines.

Ces moyennes seront transmises aux principaux officiers de Douane.

Comment seront réglés le taux et le montant des droits.

Comment les quantités de céréales seront comptées.

5 Geo. IV. c. 74.

6 Geo. IV. c. 12.

5 & 6 Guil. IV. c. 63.

Les Inspecteurs entreront dans un livre, et transmettront une mercuriale des céréales de la place toutes les semaines au Contrôleur.

Les Inspecteurs ne tiendront compte des états que lorsque le marchand aura fait la déclaration requise.

un Acte des quatre et cinquième années du Règne de Sa présente Majesté, relatif aux poids et mesures, et pour établir d'autres dispositions à la place.

Jusqu'à ce qu'il y ait assez d'états, les anciens serviront.

XXX. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que jusqu'à ce que le dit Contrôleur des mercuriales de Céréales ait reçu, en vertu du présent Acte, un nombre suffisant d'états hebdomadaires pour établir les prix moyens des Céréales Britanniques, comme susdit, les prix moyens des Céréales de la semaine publiées par lui immédiatement avant la passation du présent Acte, lui serviront pour établir ses calculs de la même manière que s'ils avaient été faits et établis conformément au désir du présent Acte.

Céréales britanniques.

XXXI. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que toutes les Céréales et Grains récoltés dans le Royaume-Uni seront censés Céréales Britanniques pour les fins du présent Acte.

Les états censés frauduleux seront omis.

XXXII. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que si le Contrôleur des mercuriales des Céréales a, en aucun tems, raison de croire qu'un état présenté à aucun des Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, ou de la ville de *Cambridge*, ou à aucun des Officiers d'Accise agissant comme Inspecteurs d'états de Céréales, ou à aucun des Inspecteurs continués, comme susdit, d'aucune autre cité ou ville, soit frauduleux et infidèle, le dit Contrôleur mettra, et il est par le présent requis de mettre, avec toute l'expédition convenable, devant les Lords du dit Comité du Conseil Privé, un exposé des raisons de cette conviction; et si après considération de cet exposé, les Lords du dit Comité ordonnent au dit Contrôleur d'omettre le dit état dans ses calculs pour établir le prix moyen de la semaine, alors et en ce cas, et non autrement, le dit Contrôleur sera, et il est par le présent, autorisé à omettre tel état dans ses calculs pour établir le prix moyen de la semaine.

Les marchands de céréales qui ont fait une déclaration avant la mise en vigueur de cet acte, se conformeront aux règles du dit Acte.

XXXIII. Et qu'il soit statué, que tout marchand de Céréales, commerçant, ou autre personne, qui, à l'époque ou avant l'époque de la mise en vigueur du présent Acte, aura fait la déclaration requise de lui par l'Acte précité de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, présentera, et il est par le présent requis, de présenter immédiatement tous tels états aux Inspecteurs de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford*, et de la ville de *Cambridge*, et aux Officiers d'Accise faisant les fonctions d'Inspecteur d'états de Céréales dans les diverses autres cités et villes, comme susdit, ou à tels Inspecteurs continués en fonctions dans les dites autres cités ou villes (selon le cas); et de faire et exécuter tous et tels actes, matières et choses, et de se conformer à toutes et telles règles et réglemens et les observer, ainsi qu'en sont tenues par le présent Acte toutes personnes qui ont fait aucune déclaration requise par le même Acte, quoiqu'il puisse n'avoir pas actuellement fait la déclaration mentionnée en dernier lieu.

Le Contrôleur fera inspecter les livres.

XXXIV. Et qu'il soit statué, que le dit Contrôleur donnera, et il est par le présent autorisé à donner, de tems à autre, conformément aux instructions qu'il recevra à cet effet des Lords du dit Comité du Conseil Privé, aux Inspecteurs d'états de prix des Céréales des cités de *Londres* et d'*Oxford*, et de la ville de *Cambridge*, respectivement, des directions générales ou spéciales concernant l'inspection, par toute personne ou personnes, des livres ou registres que les dits Inspecteurs sont obligés de tenir comme susdit; et aucun des dits Inspecteurs des cités de *Londres* et d'*Oxford*, ou de la ville de *Cambridge*, ne permettra à personne d'inspecter tel livre, ni de consulter ou transcrire aucune partie d'icelui, si ce n'est pour se conformer aux directions générales ou spéciales du dit Contrôleur.

Les Inspecteurs ne laisseront point inspecter leurs livres sans l'ordre du Contrôleur.

XXXV. Et qu'il soit statué, que les Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge* respectivement, tous et chacun les Officiers d'Accise agissant en qualité d'Inspecteurs, et tous et chacun les Inspecteurs d'états de prix des Céréales continués, comme susdit, pour les cités et villes, excepté la cité de *Londres*, feront, et ils sont par le présent requis de faire, placarder tous les jours de marchés, dans le marché des cités ou villes pour lesquelles ils seront Inspecteurs, ou s'il n'y a pas de marché, dans quelque autre place publique près de l'endroit où se tiendra le marché aux Céréales, une copie du dernier rapport des prix fait par lui au Contrôleur des mercuriales des Céréales, omettant les noms de ceux qui peuvent avoir vendu ou acheté les dites Céréales; et tous les dits Officiers ou Inspecteurs placarderont tel rapport de nouveau le jour du marché qui suivra immédiatement celui auquel il aura été placardé pour la première fois, dans le cas où il aurait été enlevé par accident ou autrement, et veilleront avec le soin nécessaire à ce qu'il demeure placardé pour l'inspection publique jusqu'à ce que le nouveau rapport de la semaine suivante ait été dressé et affiché.

Copie de la dernière mercuriale des céréales sera affichée.

XXXVI. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté de fixer et allouer, par une ou des ordonnances faites et émanées à cette fin, des salaires raisonnables et modérés aux dits Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, de celle d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge*, respectivement, ainsi qu'aux Inspecteurs continués en exercice, comme susdit, pour et en considération des devoirs qu'ils rempliront, comme il est dit plus haut: Pourvu toujours que le salaire qui sera ainsi alloué à l'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres* n'excède pas la somme de trois cents livres par année; en retour de ce salaire il tiendra, et il est par le présent requis de tenir, un bureau ou place d'affaires convenable dans ou proche la dite Halle aux blés de *Mark-Lane* pour remplir les devoirs de son dit office; et ce à ses propres frais: Pourvu aussi, que le salaire à accorder aux Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge* respectivement, et aux Inspecteurs continués dans les dites autres cités et villes, n'excèdera pas pour chacun cinquante louis par année, ou une somme proportionnée par période de moins d'une année.

La Trésorerie fixera le salaire des Inspecteurs.

XXXVII. Et qu'il soit statué, que le salaire alloué à l'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la dite cité de *Londres*, sera payé par trimestre par le Receveur-Général des Douanes ou de l'Accise de la cité de *Londres*; et les salaires qui seront alloués aux Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge*, ou aux Inspecteurs continués en exercice comme susdit, dans toutes les villes et cités, excepté la cité de *Londres*, seront, pour ce qui regarde les personnes dont les offices ou emplois sont continués par le présent jusqu'au dit jour du vingt-quatre de Juin qui suivra la passation de cet Acte, auquel ils cesseront d'exister, payés jusqu'au dit jour; et pour ce qui regarde les Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité d'*Oxford* et de la ville de *Cambridge*, et les personnes qui seront continués en exercice après le dit vingt-quatre de Juin en vertu des ordres des Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, comme il est dit plus haut, seront payés par trimestres; et ces salaires seront payés par les Collecteurs ou autres principaux Officiers des Douanes ou Accise des cités ou villes dans lesquelles agiront les Inspecteurs continués en exercice comme susdit; pourvu qu'aucun salaire ne soit payé, soit à l'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de *Londres*, soit à aucun des Inspecteurs continués en exercice, avant que l'Inspecteur réclamant ait produit et délivré au Receveur-Général, ou au Collecteur des Douanes ou

Paiement des salaires.

de l'Accise par qui il devra être payé, un certificat signé du Contrôleur des mercuriales des Céréales, attestant que le dit Inspecteur a dûment fait les rapports requis de lui par le présent Acte, durant la période pour laquelle il demande à être payé ; lequel le dit Contrôleur est par le présent enjoint d'accorder sur demande de l'Inspecteur, à moins que cet Inspecteur, sans cause légitime et suffisante, n'ait négligé ou omis de faire les dits rapports ou quelques uns d'eux comme susdit. Pourvu aussi que si les devoirs du dit Office d'Inspecteur d'états de prix des Céréales de la cité de Londres ont été remplis, en tout ou en partie, durant le dit trimestre par Député, le dit Contrôleur spécifiera dans le dit certificat l'espace de temps durant lequel le Député aura rempli ces fonctions, et le trimestre sera payé en tout ou en partie, selon qu'il y aura lieu, au dit Député.

XXXVIII. Et attendu que ceux qui, au tems de la passation du présent Acte, jouissant des offices ou emplois d'Inspecteurs d'états de prix des Céréales dans les cités ou villes susdites, excepté la cité de Londres, celle d'Oxford et la ville de Cambridge, cesseront, à raison de l'extinction de leurs offices ou emplois, par l'effet des dispositions du présent Acte, de recevoir les salaires qui y sont attachés, peut être raisonnable et à propos de les indemniser d'une manière équitable ; qu'il soit en conséquence statué qu'il sera loisible à trois ou plus des Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, pour le tems d'alors, d'ordonner, par ordonnance signée d'eux, qu'une indemnité ou allocation annuelle, [n'excédant pas en aucun cas le salaire annuel de l'office pour lequel l'indemnité ou l'allocation est accordée,] qu'ils jugeront juste et raisonnable dans leur discrétion, ayant toujours égard à la longueur du service et à la conduite des parties, soit accordée aux diverses personnes qui, au tems de la passation du présent Acte, ou immédiatement auparavant, jouiront respectivement des offices ou emplois d'Inspecteurs d'états de prix des Céréales d'aucune des cités ou villes susdites, excepté de la cité de Londres, de celle d'Oxford, et de la ville de Cambridge, pour la perte du salaire qu'elles pourront respectivement souffrir à raison de l'extinction de leurs différents offices, par suite des dispositions du présent Acte ; et cette indemnité ou allocation sera payée à la partie à laquelle elle aura été faite, à telles époques et de telle manière qui seront indiquées dans la dite ordonnance, par le Collecteur ou le principal Officier des Douanes ou de l'Accise de la cité ou ville où elle possédait l'office d'Inspecteur d'états de prix des Céréales au tems de la passation du présent Acte. Pourvu toujours, qu'il sera fait rapport de cette compensation, dans les quatorze jours après qu'elle aura été octroyée, à la Chambre des Communes du Parlement, si le Parlement est alors réuni, ou s'il ne l'est pas, dans les premiers quatorze jours après la réunion du premier Parlement.

XXXIX. Et qu'il soit statué, que si aucune personne, requise par le présent de faire et délivrer une ou les déclarations particulièrement mentionnées ci-dessus, ne fait ni ne délivre la ou les dites déclarations au tems, en la forme, de la manière, et à la ou aux personnes ci-dessus prescrites et désignées, la personne ainsi contrevenant forfira et paiera une somme n'excédant pas vingt livres pour tous et chaque mois durant lequel elle négligera ou retardera de faire et délivrer la dite déclaration ; et si aucune des personnes requises ci-dessus de fournir des états de prix aux Inspecteurs d'états de prix des Céréales de la cité de Londres, de celle d'Oxford ou de la ville de Cambridge, ou à aucun des Officiers d'Accise faisant les fonctions d'Inspecteurs, comme susdit, ou à aucun des Inspecteurs d'états de prix des Céréales continués en exercice, ne les présente point aux dits Inspecteurs ou Officiers au tems, en la forme et de la manière ci-dessus ordonnée et pres-

crite, chaque contrevenant forfira et paiera pour chaque offense une somme n'excédant pas vingt livres.

XL. Et qu'il soit statué, que le recouvrement de toutes et chacune les pénalités susdites, pourra être poursuivi par et pour l'usage de toute personne qui intentera cette poursuite, devant deux Juges de Paix de la cité, ville, comté, division ou arrondissement dans lequel la contravention aura été commise ; et sur conviction de l'accusé devant ces Juges de Paix, soit par sa confession de culpabilité, ou par le témoignage d'un témoin ou de témoins dignes de foi sous serment (lequel les dits Juges sont par le présent autorisés à administrer), le montant des dites pénalités et forfaitures sera prélevé avec les frais de poursuite fixés et alloués par les dits Juges, par saisie et exécution des biens et effets de la ou des parties contrevenantes, sur l'ordre revêtu des seings et sceaux des dits Juges (lequel ordre les dits Juges sont par le présent autorisés et requis d'accorder) ; et le surplus (si tel il y a) après que les dites pénalités, forfaitures et amendes et les frais de telles saisies en auront été déduits, sera rendu, sur sa demande, au ou aux propriétaires des dits biens et effets ; et dans le cas où les dites amendes, pénalités et forfaitures ne seraient pas payées après condamnation, alors il sera loisible aux dits Juges de faire arrêter et détenir sous bonne garde, le ou les contrevenants ainsi convaincus jusqu'à ce qu'il ait été fait rapport du dit ordre de saisie, à moins que le ou les contrevenants donnent un cautionnement suffisant, à la satisfaction des dits Juges, pour répondre de leur comparution devant eux au ou aux jours qui seront fixés pour le rapport du dit ordre de saisie, lequel ou lesquels jours ne seront pas éloignés de plus de sept jours de celui où le dit cautionnement aura été donné, lequel cautionnement, les dits Juges sont autorisés à recevoir par forme de reconnaissance (recognisance) ou autrement ; mais si d'après le rapport du dit ordre, il apparaît qu'il n'y a pas d'effets suffisants à saisir, il sera loisible aux dits Juges de Paix, et ils sont par le présent autorisés et requis, de faire incarcérer, en vertu de leur Warrant ou Warrants revêtus de leurs seings et sceaux, le ou les dits contrevenants dans la prison commune ou dans la maison de correction de la cité, ville, comté, division ou arrondissement, où le contrevenant se trouvera ou résidera, et y demeureront, sans pouvoir être reçus à caution ou autrement, durant aucun espace de temps n'excédant pas trois mois, à moins que telles pénalités, forfaitures ou amendes, et tous les frais raisonnables accessoires ne soient payés plutôt.

XLI. Et qu'il soit statué, que si une personne, assignée comme témoin pour rendre témoignage devant des Juges de Paix, relativement à toute matière de fait contenue dans une plainte ou accusation pour contravention au présent Acte, soit de la part du poursuivant ou de la personne ou des personnes accusées, refuse ou néglige, après qu'une somme raisonnable d'argent lui aura été payée ou offerte pour ses frais et dépenses, de comparaître aux tems et lieu nommés pour cet objet, sans excuse raisonnable, ou comparissant, refuse de répondre sous serment, et de rendre témoignage devant les dits Juges de Paix, alors et dans tous ces cas, cette personne forfira pour chaque offense, une somme n'excédant pas dix livres, qui sera recouvrée d'elle de la manière ci-dessus mentionnée pour le recouvrement des diverses pénalités susdites.

XLII. Et qu'il soit statué, que si aucune personne fournit un état qui contienne des faits faux et frauduleux, ou insère ou fasse insérer faussement et volontairement dans le dit état, des ventes ou des achats de Céréales Britanniques qui n'ont pas été véritablement et bonâ fide faits, par et au nom de la ou des personnes mentionnées dans le dit état, pour

Recouvrement de ces pénalités.

Pénalité des témoins ne comparissant pas.

Peine de ceux qui feront des états frauduleux.

La Trésorerie pourra indemniser les Inspecteurs.

Qualité des marchands de céréales qui n'auront pas fait de déclaration.

les quantités et aux prix spécifiés, telle personne se rendra coupable du délit de *misdeameor*.

Mesurage des
céréales res-
tant le même.

XLIII. Et qu'il soit statué, que rien dans le présent Acte ne changera l'usage actuel de mesurer les Céréales, ou aucun des articles susdits à embarquer ou débarquer dans le port de *Londres*, lesquels seront mesurés par les officiers assermentés préposés à cet effet, sur le certificat desquels les douaniers visiteurs, ou autres officiers des Douanes de Sa Majesté, que cela concerne, sont par le présent autorisés et requis de donner un certificat de la quantité des Céréales ou des dits autres articles ainsi embarqués ou débarqués; et rien dans cet Acte n'affectera ni ne détruira les droits, privilèges, péages ou redevances du Maire, de la Corporation et des citoyens de la cité de *Londres*, ou du Maire de la dite cité pour le tems d'alors, ni ne détruira non plus les privilèges de toutes personnes qui les tiendront légitimement de la dite Corporation.

XLIV. Et qu'il soit statué, que si une action ou poursuite est intentée ou commencée contre une ou des personnes pour choses par elles faites, conformément au présent Acte, cette action ou poursuite sera commencée dans les trois mois après que la matière ou chose qui en est l'objet aura été exécutée et accomplie, et dans le comté dont la juridiction doit connaître de la dite cause; et le ou les défendeurs pourront la contester, et invoquer les dispositions du présent Acte pour leur justification; et si dans la suite le jugement est rendu en faveur du ou des défendeurs, ou que le ou les demandeurs abandonnent leurs actions, ou soit déboutés, ou que jugement soit rendu contre eux sur exception ou autrement, alors le ou les demandeurs seront condamnés à payer triple dépens aux défendeurs.

Actions limi-
tées.

XLV. Et qu'il soit statué, que le présent Acte pourra être amendé ou révoqué par aucun Acte passé dans la présente Session du Parlement.

Cet acte peu
être amendé
ou révoqué.

TABLE DES DROITS à laquelle renvoie le présent Acte.

A l'importation des PAYS ETRANGERS.

BLE'.—

Lorsque la moyenne des prix du Blé, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera pour chaque quartier (<i>quarter</i>),		£	s.	d.
—	Au-dessous de 51s. le droit sera par quartier de.....	1	0	0
—	51s. et au-dessous de 52s. ".....	0	19	0
—	52s. et au-dessous de 55s. ".....	0	18	0
—	55s. et au-dessous de 56s. ".....	0	17	0
—	56s. et au-dessous de 57s. ".....	0	16	0
—	57s. et au-dessous de 58s. ".....	0	15	0
—	58s. et au-dessous de 59s. ".....	0	14	0
—	59s. et au-dessous de 60s. ".....	0	13	0
—	60s. et au-dessous de 61s. ".....	0	12	0
—	61s. et au-dessous de 62s. ".....	0	11	0
—	62s. et au-dessous de 63s. ".....	0	10	0
—	63s. et au-dessous de 64s. ".....	0	9	0
—	64s. et au-dessous de 65s. ".....	0	8	0
—	65s. et au-dessous de 66s. ".....	0	7	0
—	66s. et au-dessous de 69s. ".....	0	6	0
—	69s. et au-dessous de 70s. ".....	0	5	0
—	70s. et au-dessous de 71s. ".....	0	4	0
—	71s. et au-dessous de 72s. ".....	0	3	0
—	72s. et au-dessous de 73s. ".....	0	2	0
—	73s. et au-dessus, ".....	0	1	0

ORGE—

Lorsque la moyenne des prix de l'Orge, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera pour chaque quartier (<i>quarter</i>),		£	s.	d.
—	Au-dessous de 26s. le droit sera par quartier de.....	0	11	0
—	26s. et au-dessous de 27s. ".....	0	10	0
—	27s. et au-dessous de 30s. ".....	0	9	0
—	30s. et au-dessous de 31s. ".....	0	8	0
—	31s. et au-dessous de 32s. ".....	0	7	0
—	32s. et au-dessous de 33s. ".....	0	6	0
—	33s. et au-dessous de 34s. ".....	0	5	0
—	34s. et au-dessous de 35s. ".....	0	4	0
—	35s. et au-dessous de 36s. ".....	0	3	0
—	36s. et au-dessous de 37s. ".....	0	2	0
—	37s. et au-dessus, ".....	0	1	0

AVOINE—

— Lorsque la moyenne du prix de l'Avoine, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera pour chaque quartier (*quarter*),

	£	s.	d.
— Au-dessous de 19s. le droit sera par quartier de.....	0	8	0
— 19s. et au-dessous de 20s. “.....	0	7	0
— 20s. et au-dessous de 23s. “.....	0	6	0
— 23s. et au-dessous de 24s. “.....	0	5	0
— 24s. et au-dessous de 25s. “.....	0	4	0
— 25s. et au-dessous de 26s. “.....	0	3	0
— 26s. et au-dessous de 27s. “.....	0	2	0
— 27s. et au-dessus, “.....	0	1	0

Ris, Pois et FEVES—

— Lorsque la moyenne du prix du Ris, Pois et Fèves, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera pour chaque quartier (*quarter*),

	£	s.	d.
— Au-dessous de 30s. le droit sera par quartier de.....	0	11	6
— 30s. et au-dessous de 33s. “.....	0	10	6
— 33s. et au-dessous de 34s. “.....	0	9	6
— 34s. et au-dessous de 35s. “.....	0	8	6
— 35s. et au-dessous de 36s. “.....	0	7	6
— 36s. et au-dessous de 37s. “.....	0	6	6
— 37s. et au-dessous de 38s. “.....	0	5	6
— 38s. et au-dessous de 39s. “.....	0	4	6
— 39s. et au-dessous de 40s. “.....	0	3	6
— 40s. et au-dessous de 41s. “.....	0	2	6
— 41s. et au-dessous de 42s. “.....	0	1	6
— 42s. et au-dessus, “.....	0	1	0

FARINE GROSSE et FINE—

— Pour chaque quart de cent quatre-vingt-seize livres, un droit égal en somme à celui qui est imposable sur trente gallons et demi de Blé.

FARINE D'AVOINE—

— Pour chaque quantité de cent quatre-vingt-une livres et demie,—un droit égal au droit payable sur un *quartier* d'Avoine.

BLE'-D'INDE, SARRASIN, BEAR ou BIGG.

— Pour chaque *quartier*,—un droit égal en somme à celui payable sur un *quartier* d'Orge.

A l'importation des produits des Possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord, ou ailleurs, hors de l'Europe.

BLE'—

Lorsque la moyenne du prix du Blé, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera de,

	£	s.	d.
Au-dessous de 55s. le <i>quartier</i> , les droits seront par <i>quartier</i> de.....	0	5	0
55s. et au-dessous de 56s. “.....	0	4	0
56s. et au-dessous de 57s. “.....	0	3	0
57s. et au-dessous de 58s. “.....	0	2	0
58s. et au-dessus, “.....	0	1	0

ORGE—

Lorsque la moyenne du prix de l'Orge, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera de,

	£	s.	d.
Au-dessous de 28s. le <i>quartier</i> , le droit sera par <i>quartier</i> de.....	0	2	6
28s. et au-dessous de 29s. “.....	0	2	0
29s. et au-dessous de 30s. “.....	0	1	6
30s. et au-dessous de 31s. “.....	0	1	0
31s. et au-dessus, “.....	0	0	6

AVOINE—

Lorsque la moyenne du prix de l'Avoine, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera de,

	£	s.	d.
Au-dessous de 22s. le <i>quartier</i> , le droit sera par <i>quartier</i> de.....	0	2	0
22s. et au-dessous de 23s. “.....	0	1	6
23s. et au-dessus, “.....	0	0	6

RIS, POIS et FÈVES—

Lorsque la moyenne du prix du Ris, des Pois ou des Fèves, établie et publiée, tel que requis par la Loi, sera de

	£	s.	d.
Au-dessous de 30s. le <i>quartier</i> , le droit sera par <i>quartier</i> de.....	0	3	0
30s. et au-dessous de 31s.	0	2	6
31s. et au-dessous de 32s.	0	2	0
32s. et au-dessous de 33s.	0	1	6
33s. et au-dessous de 34s.	0	1	0
34s. et au-dessus,	0	0	6

FARINE GROSSE et FINE—

Pour chaque quart de cent quatre-vingt-seize livres,

Un droit égal en somme à celui payable sur trente-huit gallons et demi de Blé.

FARINE D'AVOINE—

Pour chaque quantité de cent quatre-vingt-une livres et demie,

Un droit égal en somme à celui payable sur un *quartier* d'Avoine.

BLE D'INDE, SARRASIN—

Par *quartier*,

Un droit égal en somme à celui payable sur un *quartier* d'Orge.

LISTE des Cités et Villes à laquelle renvoie le présent Acte.

COMTE'S.	VILLES.	COMTE'S.	VILLES.
CHESHIRE.	Chester, Nantwich, Middlewich, Four Lane Ends, *Congleton, *Macclesfield, *Stockport.	WORCESTER.	Worcester, *Brooksgrove, *Kidderminster, *Stourbridge, *Evesham.
LANCASTER.	Liverpool, Ulverston, Lancaster, Preston, Wigan, Warrington, Manchester, Bolton, *Blackburn, *Bury, *Rochdale.	GLOUCESTER.	Gloucester, Cirencester, Tetbury, Stow-on-the-Wold, Tewkesbury, *Cheltenham, *Dursley, *North Leach, *Stroud.
DERBY.	Derby, *Chesterfield.	SOMERSETSHIRE.	Bristol, Taunton, Wells, Bridgewater, Frome, Chard, *Somerton, *Shepton Mallet, *Wellington, *Wiveliscomb.
NOTTINGHAM.	Nottingham, Newark, *Mansfield, *Retford.	MONMOUTHSHIRE.	Monmouth, Abergavenny, Chepstow, Pontypool, *Newport.
LEICESTER.	Leicester, *Loughborough, *Hinckley, *Lutterworth.	DEVONSHIRE.	Exeter, Barnstaple, Plymouth, Totness, Tavistock, Kingsbridge, *Oakhampton, *Tiverton, *Honiton.
NORTHAMPTON.	Northampton, *Peterborough, *Daventry, *Wellingborough, *Kettering.		
WARWICKSHIRE.	Coventry, Birmingham, *Warwick, *Stratford-on-Avon.		

COMTE'S.	VILLES.	COMTE'S.	VILLES.
CORNWALL.	Truro, Bodmin, Launceston, Redruth, Helston, St. Austell, *Falmouth, *Callington, *Liskeard, *St. Columb.	ESSEX.	Chelmsford, Colchester, Romford, *Chipping Ongar, *Safron Walden, *Braintree.
DORSETSHIRE.	Blandford, Bridport, Dorchester, Sherborne, Shaftesbury, Wareham, *Poole.	KENT.	Maidstone, Canterbury, Dartford, *Chatham et Rochester, *Dover, *Gravesend, *Ashford.
HAMPSHIRE.	Winchester, Andover, Basingstoke, Fareham, Havant, Newport, Ringwood, Southampton, Portsmouth, *Christchurch.	SUSSEX.	Chichester, Lewes, Rye, *Brighton, *East Grimstead, *Battle, *Arundel, *Hastings, *Midhurst, *Shoreham.
RUTLAND.	*Oakham.	BEDFORD.	Bedford, *Leighton Buzzard, *Luton.
HEREFORD.	*Leominster, *Hereford, *Kingston.	BERKSHIRE.	Windsor, Reading, *Abingdon, *Maidenhead, *Newbury, *Wallingford.
SHROPSHIRE.	*Shrewsbury, *Ludlow, *Newport, *Oswestry, *Wellington, *Wenlock, *Whitchurch. *Market Drayton.	BUCKS.	Aylesbury, *Buckingham, *High Wycombe, Newport Pagnel.
WILTSHIRE.	*Swindon, *Devizes, *Salisbury, *Trowbridge, Warminster, *Chippenham.	OXFORDSHIRE.	Oxford, *Banbury, *Henley, *Witney, *Chipping Norton.
STAFFORDSHIRE.	*Stafford, *Burton-on-Trent, *Litchfield, *Newcastle-under-Lyne, *Stone, *Uttoxeter, *Walsall, *Wolverhampton.	HUNTINGDON.	Huntingdon, *St. Ives.
MIDDLESEX.	London, Uxbridge.	CAMBRIDGE.	Cambridge, Ely, Wisbeach, *Newmarket.
HERTFORDSHIRE.	Hertford, Royston, *Bishop Stortford, *St. Albans, *Hemel Hempstead, *Hitchin.	SUFFOLK.	Ipswich, Woodbridge, Sudbury, Hadleigh, Stow Market, Beccles, Bungay, Lowestoft, Bury St. Edmunds.
SURREY.	Guildford, *Croydon, *Kingston, *Dorking.	NORFOLK.	Norwich, Yarmouth, Lynn, Thetford, Watton, Diss, East Dereham, Harleston, Holt, Aylsham, Falkenham, North Walsham, *Swaflham.

COMTE'S.	VILLES.	COMTE'S.	VILLES.
LINCOLN.	Lincoln, Gainsborough, Glanford Bridged, Louth, Boston, Steafor, Stamford, Spalding, *Barton on Humber. *Bourne, *Grantham, *Grimsby, *Horncastle, *Market Raisin, *Caistor, *Alford, *Holbech, *Long Sutton.	DURHAM.	Durham, Stockton, Darlington, Sunderland, Barnard Castle.
YORK.	York, Leeds, Wakefield, Bridlington, Beverley, Hawden, Sheffield, Hull, Whitby, New Malton, *Barnsley, *Bedale, *Bradford, *Doncaster, *Knaresborough, *Pickering, *Richmond, *Ripon, *Selby, *Skipton, *Thrisk, *Rotherham, *Otley, *Thorne.	NORTHUMBERLAND.	Walsingham, Belford, Hexham, Newcastle-upon-Tyne. Morpeth, Alnwick, Berwick.
		CUMBERLAND.	Carlisle, Whitehaven, Cockermouth, Penrith, Egremont, *Wigton, *Maryport, *Workington.
		WESTMORELAND.	Appleby, Kendal.
		WALES.	Carmarthan, Canarvon, Haverford West, Cardiff, Denbigh, Wrexham, *Brecon, *Mold, *Bangor, *Cowbridge, *Newton, *Corwen, *Welshpool, *Llangensf, *Llandillo, *Knighton, *Swansea.

Anno Quinto & Sexto
VICTORIAE REGINAE.

CAP. CVII.

Acte pour régler le transport des Passagers dans les Vaisseaux Marchands.

[12e Août, 1842.]

ATTENDU qu'il est expédient d'établir des dispositions pour transporter les passagers par mer, dans certains cas, et de révoquer à cet effet (sauf les exceptions ci-après mentionnées,) un Acte passé dans la Session du Parlement qui a été tenue dans les cinquième et sixième années du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé, *Acte qui révoque un Acte de la neuvième année du règne de feu Sa Majesté, pour régler la manière de transporter dans les Vaisseaux Marchands les Passagers partant du Royaume-Uni pour se rendre dans les Possessions Britanniques du continent et des Isles de l'Amérique du Nord, et qui établit de nouvelles dispositions pour régler le transport des Passagers partant du Royaume-Uni, et aussi un Acte passé dans la Session du Parlement tenue dans les troisième et quatrième années du règne de Sa présente Majesté, intitulé, Acte pour étendre aux Colonies Britanniques, dans les Indes Occidentales, l'opération d'un Acte passé dans les cinquième et sixième années du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, pour régler le*

transport des Passagers dans les Vaisseaux Marchands, et aussi, telle partie d'un Acte passé dans les première et seconde années du règne de Sa présente Majesté, intitulé, Acte pour amender les lois relatives aux Douanes, qui étend, dans certaines circonstances, les dispositions de l'Acte ci-dessus premièrement mentionné, aux Vaisseaux étrangers; qu'il soit donc statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, de l'avis et consentement des Lords spirituels et temporels, et des Communes, réunis dans ce présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, que les dits Actes et partie d'un Acte précités, seront, et ils sont par le présent révoqués, excepté la portion de l'Acte ci-dessus premièrement mentionné, qui révoque un Acte passé dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, intitulé, Acte pour régler la manière de transporter dans les Vaisseaux Marchands, les Passagers partant du Royaume-Uni pour se rendre sur le continent et dans les Isles de l'Amérique du Nord, lequel sera et continuera d'être révoqué: Pourvu toujours, que toutes les amendes, confiscations, et pénalités dont toute personne ou personnes se seront rendues passibles en vertu des dits Actes ou aucun d'eux, pourront être réclamées, poursuivies en justice, et recouvrés, et que tout droit d'Action qui pourra appartenir à aucune personne ou personnes, en vertu des dits Actes ou aucun d'eux, pourra être exercé ci-après, de telle et en la même manière, à tous égards, que si le présent Acte n'eût jamais été passé.

1ère et 2e Vt.
ch. 113, en partie.

Les Actes, et partie d'un Acte précités, sont révoqués, excepté en ce qui concerne la révocation de la 9e Geo. 4, ch. 21.

Passagers.

5e et 6e Guill. 4,
ch. 33.

3e et 4e Vict.
ch. 21.

Nombre de passagers limités, suivant le tonnage et la capacité du navire.

II. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire qui transportera des passagers, d'un port ou place du Royaume-Uni, ou des Iles de *Guernsey, Jersey, Alderney, Sark* ou *Man*, désignées ci-après comme les Iles ci-dessus mentionnées, à ou dans aucun port ou place situé hors de l'Europe, et ailleurs que dans la Mer Méditerranée, ne partira pour tel voyage, si les passagers à bord sont dans une proportion plus forte que trois personnes par chaque tonneau suivant le tonnage enregistré du navire, y compris le Patron et l'équipage qui formeront partie du nombre prescrit ; et qu'aucun navire, quel qu'en soit le port, ne partira pour tel voyage, ou ne transportera plus de passagers à bord que dans la proportion suivante relativement à l'espace qu'ils occuperont, destiné pour leur usage, et qui ne devra contenir d'autre bagage, que les effets personnels des passagers : c'est à savoir : — pont inférieur ou plate-forme, un passager par chaque dix pieds en superficie d'espace vuide, si le navire ne doit pas passer sous les tropiques pendant le voyage, et s'il doit passer sous les tropiques, un passager par chaque douze pieds en superficie d'espace vuide, si le voyage est réputé, d'après le calcul ci-après mentionné, ne pas devoir durer plus de douze semaines ; et un passager par chaque quinze pieds en superficie, si la durée de tel voyage doit excéder douze semaines : et sous la poupe, et sur le pont du tillac, s'il y en a, un passager par chaque quinze pieds en superficie d'espace vuide, dans tous les cas ; et si aucun navire comme susdit, transporte dans un tel voyage un plus grand nombre de passagers que la proportion ci-dessus désignée, le Patron du dit navire pourra être condamné à payer une pénalité n'excédant pas cinq livres pour chaque passager qui excédera cette proportion, laquelle pénalité sera réclamée et recouvrée, en la manière ci-après mentionnée.

Construction et épaisseur du pont inférieur.

III. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire ne transportera des passagers, dans un tel voyage comme susdit, à moins qu'il n'y ait dans la cale des baux formant partie du corps même du navire, ainsi qu'un pont inférieur ou plate-forme, dont le dessous ne sera pas plus bas que trois pouces au dessus de la face inférieure des dits baux, et qui y sera solidement attaché et lié ; ni à moins que le dit pont inférieur ou plate-forme n'ait au moins un pouce et demi d'épaisseur.

Espace entre les baux.

IV. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire ne transportera des passagers, dans un tel voyage, comme susdit, à moins qu'il n'y ait un espace de six pieds au moins entre le pont supérieur et le pont inférieur ou plate-forme ci-après mentionnée, ni, ne transportera de passagers sur le pont du tillac, (s'il y en a un), à moins qu'il n'y ait un espace de six pieds au moins entre le pont du tillac et celui immédiatement audessus.

Lits.

V. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire qui transportera des passagers dans un voyage comme susdit, n'aura plus de deux rangées de lits, et qu'il y aura, entre le plancher des lits et le pont ou la plate-forme au dessous, une espace d'au moins six pouces ; et de plus, que les lits seront construits et arrêlés d'une manière solide, et que chaque lit aura au moins six pieds de long, et dix-huit pouces de large.

Quantité d'eau et de provisions qui sera distribuée à chaque passager.

VI. Et qu'il soit statué, que dans tout navire qui transportera des passagers dans aucun voyage comme susdit, chaque passager recevra, au moins trois pintes d'eau par jour, et recevra aussi, chaque semaine, sept livres de pain, biscuit, farine, farine d'avoine ou riz, qui lui seront distribuées en temps convenable, au moins deux fois la semaine, pourvu que la moitié de ces provisions au moins consiste en pain ou biscuit, et l'autre moitié pourra être livrée en patates, cinq livres de ces dernières étant censées égaler un livre des autres articles énumérés plus haut. L'eau et les dites provisions seront distribuées pendant tout

le cours du voyage, et pendant les relâches, si le navire est forcé de relâcher dans quelque port ou place avant d'arriver au terme de son voyage ; et en outre, qu'aucun navire partant pour un tel voyage comme susdit, ne sera acquitté à moins qu'on ait pris et mis à bord, une quantité d'eau pure, et de bonnes et saines provisions, de la qualité requise, suffisante pour faire les dites distributions, pendant la période assignée pour faire tel voyage, suivant les dispositions de cet Acte.

VII. Et qu'il soit statué, que l'eau qui sera mise à bord de tout tel navire, tel que prescrit ci-dessus, sera mise dans des quarts et vaisseaux sains, et que la capacité d'aucun de ces vaisseaux n'excédera pas trois cents gallons ; et de plus, que chaque fois qu'un navire, devra relâcher dans aucun port ou place pendant le cours du voyage, pour y prendre de l'eau, s'il prend la quantité d'eau requise d'après l'échelle marquée plus haut, pour la durée présumée du voyage à tel port ou place de relâche, le dit navire sera censé s'être conformé aux dispositions de cet Acte, sujet aux conditions suivantes, (savoir) :

Autres réglemens par rapport à l'eau.

Premièrement, — Que l'Agent du Gouvernement pour l'Emigration, dans les Ports où il y a un tel Agent, et le Collecteur ou le Contrôleur de Douane, dans les Ports où il n'y en a pas, signifiera son approbation par écrit, laquelle sera conservée parmi les papiers du navire, et remise au Collecteur de Douane, ou au Consul de Sa Majesté, (selon la circonstance,) en arrivant au terme final de son voyage.

Secondement, — Que l'engagement de relâcher dans tel port ou place, sera inséré dans la reconnaissance ou obligation que le propriétaire, le noliseur, ou le Patron du navire, est ci-après requis de donner à la Couronne.

Troisièmement, — Que si la durée supposée du voyage à tel port ou place n'est pas désignée dans cet acte, il sera libre à l'Agent du Gouvernement pour l'Emigration, ou au Collecteur ou Contrôleur de Douane, selon la circonstance, de désigner cette durée, dans chaque cas ; et,

Quatrièmement, — Qu'avant d'être acquitté le navire aura à bord un nombre suffisant de quarts ou vaisseaux sains pour contenir la quantité d'eau requise pour la partie la plus longue de tout le voyage.

VIII. Et qu'il soit statué, que le nombre de semaines qui sera censé nécessaire pour le voyage d'aucun tel navire, suivant sa destination, sera réglé d'après la règle de calcul suivant, (savoir) :

Calcul de la durée des différens voyages.

Pour un voyage à l'*Amérique du Nord*, excepté à la Côte Occidentale d'icelle, dix semaines.

Pour un voyage aux *Indes Occidentales*, en comprenant sous ces termes les *Iles de Bahama* et la *Guyane Britannique*, dix semaines.

Pour un voyage au continent de l'*Amérique Centrale* ou *Méridionale*, excepté à la Côte Occidentale d'icelle, et à la *Guyane Britannique*, douze semaines.

Pour un voyage à la Côte Occidentale de l'*Afrique*, douze semaines.

Pour un voyage au *Cap de Bonne Espérance*, ou aux *Iles de Falkland*, quinze semaines.

Pour un voyage à *Mauritius*, dix-huit semaines.

Pour un voyage à l'*Australie Occidentale*, vingt semaines.

Pour un voyage à toute autre Colonie de l'*Australie*, vingt-deux semaines.

Pour un voyage à la *Nouvelle Zélande*, vingt-quatre semaines.

IX. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que pour les fins de cet Acte, deux enfans, âgés chacun de moins de quatorze ans, seront censés ne représenter qu'un

Manière de compter les enfans dans l'énumération des passagers.

seul passager, et que les enfans âgés de moins de douze mois ne seront pas compris dans le calcul du nombre des passagers.

X. Et qu'il soit statué, qu'avant d'acquitter aucun navire pour un tel voyage, l'agent du Gouvernement pour l'Émigration, dans les ports où il se trouve un tel officier, ou en l'absence de tel Agent, et dans les ports où il n'y en a pas, le Collecteur ou le Contrôleur de Douane, inspectera ou fera inspecter par quelque personne compétente, les provisions et l'eau que cet Acte requiert et exige pour le besoin et la consommation des passagers; il constatera si elles sont d'une bonne qualité et en bon état; et il vérifiera aussi, si, outre cela, il y a à bord, un approvisionnement suffisant d'eau et de provisions pour la nourriture et la subsistance de l'équipage, et des autres personnes, s'il y en a à bord du navire.

XI. Et qu'il soit statué, que tel officier veillera à l'exécution des dispositions de cet Acte, en autant qu'elles peuvent être mises à effet, avant le départ de tel navire d'aucun port ou place situé dans le Royaume-Uni, ou dans les Iles sus-mentionnées.

XII. Et qu'il soit statué, que s'il s'élève des doutes, savoir, si un navire sur le point de faire voile avec des passagers, est en état de tenir la mer, de manière à faire convenablement le voyage projeté, et si ces doutes ne sont levés à la satisfaction du Collecteur ou Contrôleur de Douane du port où le dit navire doit être acquitté, ou, à la satisfaction de l'agent du Gouvernement pour l'Émigration, (s'il y en a un dans le port), il sera loisible au dit Collecteur ou Contrôleur, ou à l'Agent du Gouvernement pour l'Émigration, (selon la circonstance) de faire inspecter en tout temps le navire par deux personnes compétentes; et si elles font rapport que le dit navire n'est pas, dans leur opinion, en état de tenir la mer, pour faire le voyage projeté, il ne sera pas acquitté, à moins qu'il ne soit prouvé que le dit rapport est erroné, et cela à la satisfaction des Commissaires des Douanes, ou des Commissaires des terres et de l'Émigration aux Colonies, dans les cas où le rapport aura été fait à l'instance de l'Agent du Gouvernement pour l'Émigration, ou bien jusqu'à ce que le dit navire ait été mis en état de tenir la mer.

XIII. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire ne transportera des passagers dans un voyage comme susdit, sans avoir à bord deux bonnes chaloupes, d'une grandeur convenable, et munies des choses nécessaires pour en faire usage, dans la proportion suivante, relativement au tonnage enregistré de tel navire, comme susdit, (savoir):

Deux chaloupes, si le port du navire est de cent cinquante tonneaux et au-delà, mais moins de deux cent cinquante.

Trois chaloupes, si le port du navire est de deux cent cinquante tonneaux et au-delà.

Quatre chaloupes, si le port du navire est de cinq cents tonneaux et au-delà, et si le nombre des passagers excède deux cents.

Ni à moins qu'une de ces chaloupes ne soit d'une grandeur proportionnée au tonnage du navire.

XIV. Et qu'il soit statué, que le Patron de tout navire qui transportera des passagers comme susdit, conservera à bord deux exemplaires de cet Acte; et à cet effet, le Patron, en s'adressant au Collecteur ou Contrôleur de Douane du port où le dit navire doit être acquitté, recevra deux exemplaires du dit Acte qui sera publié et fourni par autorité des Commissaires des Douanes; et tout passager, qui en fera la demande au Patron du navire en temps opportun, aura droit d'obtenir un des dits exemplaires pour en faire la lecture.

XV. Et qu'il soit statué, qu'aucun navire qui transportera des passagers, à quelque port ou place, comme susdit, excepté à un port ou place dans l'Amérique du

Nord, ne sera acquitté pour un tel voyage dans aucun port du Royaume-Uni, ou des Iles ci-dessus mentionnées, si le nombre des passagers à bord est de cent ou plus, si la longueur présumée du voyage, d'après le calcul indiqué plus haut, doit excéder douze semaines; ou si le nombre des passagers est de cinquante ou plus, à moins qu'il n'y ait sur la liste du personnel du navire, et servant actuellement à bord, quelque personne dûment autorisée par la loi à pratiquer dans ce Royaume comme Médecin, Chirurgien ou Apothicaire; et qu'aucun tel navire ne mettra à la voile et ne partira pour tel voyage, à moins qu'il n'y ait à bord un tel Médecin pratiquant partant de bonne foi pour le dit voyage, et emportant avec lui une boîte de Médecines, et un approvisionnement de médicaments, instruments et autres articles convenables pour le voyage projeté; et que tout navire qui transportera des passagers d'aucun port ou place du Royaume-Uni, ou des Iles ci-dessus mentionnées, à quelque port ou place situé hors de l'Europe et ailleurs que dans la mer Méditerranée, ne sera acquitté pour un tel voyage, à moins qu'on ait pris à bord des Médecines, et des prescriptions imprimées ou écrites, indiquant la manière d'en faire usage, et autres articles nécessaires pour le traitement médical des passagers pendant le voyage projeté; ni à moins que telles médecines et autres choses ne soient suffisantes, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, pour les exigences probables du voyage; et outre les médecines, tout navire, avant d'être acquitté pour un voyage comme susdit, obtiendra un certificat signé d'un ou de plusieurs médecins pratiquants et qualifiés comme susdit, qui n'auront pas vendu les dites médecines, constatant qu'ils ont inspecté les médecines et autres articles, et qu'ils conviennent et suffisent, selon eux, pour les exigences probables du voyage; et de plus qu'ils ne sont nullement intéressés dans la vente des dites médecines.

XVI. Et qu'il soit statué, qu'il ne sera pas vendu de boissons fortes ou spiritueuses à aucun des passagers pendant le voyage de tout navire qui transportera des passagers comme susdit; et si, soit directement ou indirectement, le Patron du navire vend, ou fait vendre des boissons fortes et spiritueuses à aucun des dits passagers pendant le voyage, il sera passible d'une pénalité n'excédant pas cent livres, dont la poursuite et le recouvrement se fera en la manière ci-après mentionnée.

XVII. Et qu'il soit statué, que le Patron de tout navire qui transportera des passagers, dans un voyage comme susdit, sera tenu, avant de pouvoir faire acquitter son navire pour tel voyage, d'aucun port ou place du Royaume-Uni ou des Iles ci-dessus mentionnées, de signer et livrer au Collecteur ou à tel Officier de Douane qui sera chargé d'acquitter le navire dans tel port ou place, une liste en duplicata, dressée suivant la formule contenue dans la cédule (A.) ci-annexée, de tous les passagers qui se trouvent à bord du dit navire, indiquant, aussi exactement que possible, tous les détails voulus dans la dite formule; et là dessus le Collecteur, ou tel autre Officier, contresignera, et remettra au dit Patron, un des duplicatas; et le dit Patron sera tenu d'exhiber le dit duplicata, avec les additions ci-après prescrites (s'il y en a à faire) au Collecteur ou au Principal Officier des Douanes de Sa Majesté dans tout port ou place situé dans les possessions de Sa Majesté, où les passagers ou aucun deux, doivent être débarqués, ou bien au Consul de Sa Majesté, si c'est dans un port étranger; et il sera également tenu de déposer le duplicata entre les mains du Collecteur, ou Principal Officier de Douane, ou du Consul, (selon la circonstance) en arrivant au port, terme final de son voyage.

XVIII. Et qu'il soit statué, que si un navire, qui n'avait pas à bord le complément de passagers qu'il pouvait légalement prendre en vertu des dispositions de

Nord) avec 100 passagers, ou 50 passagers, si le voyage doit durer plus de 12 semaines, prendra à bord un Médecin pratiquant, et des médecines; et tout autre navire, un approvisionnement suffisant de médecines.

Défense de vendre des boissons fortes ou spiritueuses aux passagers.

Avant d'acquitter le navire il sera donné une liste des passagers.

Liste additionnelle de passagers, quand un navire aura été acquitté.

Les Agents du Gouvernement pour l'Émigration, et les Officiers de Douane inspecteront l'eau et les provisions.

Les dits Officiers veilleront généralement à faire observer les dispositions de cet Acte.

Ils pourront s'assurer, par une inspection personnelle, si le navire est en état de tenir la mer.

Chaque navire aura un nombre suffisant de chaloupes.

On conservera à bord, des exemplaires de cet Acte, qui seront produits à la demande des Passagers.

Tout navire partant pour un port excepté à l'Amérique du

cet Acte, est acquitté ; ou si aucun des passagers nommés dans la liste sus-mentionnée, ne partent pas pour le voyage, et si l'on reçoit de nouveaux passagers à bord, le Patron ajoutera alors, à la première liste ainsi contresignée et remise entre ses mains, comme susdit, et cela en la manière requise pour la première liste, les noms ou noms des nouveaux passagers, avec les détails voulus ; et de plus, il sera tenu de dresser, d'après la formule susdite, une liste séparée des nouveaux passagers, et de la remettre, avec la première liste, après les avoir dûment signées l'une et l'autre, au Collecteur ou autre Officier de Douane du port ou de la place, où les nouveaux passagers auront été embarqués ; et là dessus, le Collecteur ou tel autre Officier de Douane, contresignera les additions ainsi faites à la première liste, comme susdit, la remettra au dit Patron, et gardera par devers lui la liste additionnelle séparée ; et ainsi de suite, chaque fois que l'on recevra de nouveaux passagers à bord : Pourvu toujours, que s'il n'y a pas de Collecteur ou autre Officier de Douane, stationné dans le port ou la place où tels nouveaux passagers seront reçus à bord, alors si le navire touche subséquemment à un port ou place présidé par quelque officier des Douanes de Sa Majesté, la liste séparée, ainsi que la dite première liste, avec les additions à y faire, comme susdit, seront remises par le dit Patron au dit Officier ; et tel Officier de Douane agira alors à tous égards comme aurait agi le Collecteur, ou tel autre Officier de Douane, s'il y en avait eu un dans le port ou la place où ces nouveaux passagers ont été embarqués.

XIX. Et qu'il soit statué, que si le propriétaire, noliseur ou Patron d'un navire, ou si un agent ou courtier de passages (*Passage Broker*) reçoit de l'argent pour le transport d'aucune personne comme passager, allant à quelque port ou place dans l'*Amérique du Nord* comme susdit, la personne qui recevra cet argent en donnera un reçu par écrit à celle dont elle l'aura reçu, suivant la formule contenue dans la cédule (B) ci-annexée, à défaut de quoi, elle sera passible d'une pénalité n'excédant pas dix livres pour tout tel passager, et la poursuite et le recouvrement s'en fera en la manière ci-après mentionnée ; et si elle a obtenu une licence, tel qu'il est dit ci-après, cette licence sera révoquée, si les Juges de Paix devant lesquels la pénalité sera réclamée la déclarent ainsi révoquée.

XX. Et qu'il soit statué, que du jour où cet Acte aura force et vigueur, personne, à moins qu'elle ne soit Propriétaire ou Patron d'un navire dans lequel on transportera des passagers, tel que ci-après mentionné, ne fera le métier d'Agent ou Courtier de passage, (*Passage Broker or Passage Dealer*), pour procurer des passages du Royaume-Uni, ou des Iles ci-dessus mentionnées, à tout port ou place situé dans l'*Amérique du Nord*, ou ne vendra ou louera, ou ne conviendra de vendre ou louer des passages, avant d'avoir pris une licence pour exercer le métier d'Agent ou Courtier de passage, tel que ci-après mentionné, ni à moins que sa licence ne continue en vigueur ; et, si aucune personne exerce ce métier, vende, ou loue, ou s'oblige de vendre ou louer un passage, contrairement à cette disposition, elle sera passible, pour toute et chaque telle offense, d'une pénalité n'excédant pas dix livres, dont la poursuite et le recouvrement se fera en la manière ci-après mentionnée, et elle pourra en outre être condamnée aux mêmes amendes et pénalités dont les Agents ou Courtiers de passage sont passibles en vertu de cet Acte ; et il sera loisible à toute personne qui désire exercer le métier d'Agent ou Courtier de passage, pour les passages à l'*Amérique du Nord* comme susdit, de s'adresser aux Juges de Paix assemblés en Sessions Trimestrielles ou Hebdomadaires pour le District où l'endroit où elle réside, aux fins d'obtenir une licence pour exercer ce métier ;—et les Juges de Paix ainsi assemblés sont autorisés par le présent à accorder une telle licence à la partie qui la demandera ;

—et cette licence sera dressée suivant la formule contenue dans la Cédule (C.) ci-annexée, et continuera en force et vigueur pendant la période de temps indiquée dans la formule ; à moins qu'elle ne soit révoquée plutôt, tel que ci-après mentionné ;—et s'ils accordent telle licence, les Juges de Paix en transmettront immédiatement avis par la Poste aux Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies, à leur Bureau dans *Londres* : Pourvu toujours qu'aucune telle licence ne sera ainsi accordée, à moins que la personne qui la demande, ne prouve à la satisfaction des dits Juges de Paix, qu'elle a donné avis aux Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies, de son intention de la demander, au moins vingt jours pleins avant telle demande ; et le dit avis sera transmis par la poste au Bureau des Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies, et dressé suivant la formule contenue dans la Cédule (D.) ci-annexée.

XXI. Et qu'il soit statué, que si un Agent ou Courtier de passage ayant une licence comme susdit, reçoit quelque argent pour le passage d'aucun passager pour un voyage à quelque port ou place situé dans l'*Amérique du Nord* sans une autorisation par écrit d'agir comme l'Agent de la personne au nom de laquelle le contrat pour le passage paraîtra avoir été passé ;—ou, si par fraude, ou par un faux prétexte quelconque, il engage aucune personne à acheter, louer ou retenir un passage dans un navire, pour un voyage comme susdit, tel Agent ou Courtier pour chaque telle offense, et après en avoir été dûment convaincu tel que ci-après mentionné, sera passible d'une pénalité n'excédant pas dix livres, dont la poursuite et le recouvrement se fera en la manière ci-après mentionnée ;—et il sera libre aux Juges de Paix devant qui la demande sera intentée, de déclarer, s'ils le jugent à propos, que la licence du dit Agent ou Courtier de passage, est révoquée, et sur cette déclaration, la licence sera révoquée en conséquence. Pourvu toujours, que dans le cas où, en vertu des dispositions de cet Acte, les Juges de Paix déclareront que la licence d'un Agent ou Courtier de passage est révoquée, ils en transmettront immédiatement avis par la poste, suivant la formule contenue dans la Cédule (E.) ci-annexée, aux Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies, à leur Bureau dans *Londres*.

XXII. Et qu'il soit statué, que si un passager, ou autre personne en son nom fait un marché pour obtenir un passage pour lui seul, ou pour lui et sa famille, dans un navire partant d'aucun port du Royaume-Uni, ou des Iles ci-dessus mentionnées, pour se rendre à un port ou place situé hors de l'*Europe*, et ailleurs que dans la mer *Méditerranée* ; et si tel passager, ou lui et sa famille (selon la circonstance) se trouvent au lieu fixé dans le marché pour embarquer, et qu'il demande son passage et celui de sa famille, et offre de payer ou paie en effet telle partie du prix du passage qui, en vertu de son marché, devait être payée avant de s'embarquer ;—et, si, vu le départ du navire dans lequel il avait engagé son passage ou celui de sa famille, ou si par suite de la négligence, du refus, ou autre faute du propriétaire, noliseur, ou Patron du navire, ou de la personne avec qui il avait fait marché de lui procurer tel passage ou passages, tel passager ne peut obtenir son passage, ou celui de sa famille, ou s'il ne peut s'en procurer d'autre dans un autre navire également bon et partant pour le même port ou place ;—et si, dans l'intervalle, il ne reçoit pas l'argent pour sa subsistance, et qu'on ne lui fournisse pas le logement et la nourriture tel que ci-après mentionné, tel passager pourra recouvrer, en la manière ci-après mentionnée, de la personne à qui il l'aura payé, ou du propriétaire, ou noliseur du navire dont elle était l'Agent, tout l'argent qu'il aura ainsi payé pour le dit passage, ou passages, et en outre, telle autre somme, n'excédant pas dix livres pour chaque passage, qui sera considérée par

Il faudra donner avis aux dits Commissaires, qu'on se propose de demander une licence.

Pénalités contre ceux qui agissent sans une autorisation par écrit de leurs commettants, ou qui se font payer frauduleusement le prix du passage.

Des reçus écrits seront donnés aux passagers partant pour l'Amérique du Nord.

Les Agents ou Courtiers de passage seront tenus de prendre une licence pour les passages à l'Amérique du Nord.

Les dites licences seront accordées par les Juges de Paix, et il en sera donné avis aux Commissaires des Terres, et de l'Emigration aux Colonies.

Remise du prix du passage, et compensation accordée aux passagers, dans certains cas.

les Juges de Paix devant qui la plainte sera portée; comme une compensation raisonnable pour la perte et les inconvénients que lui et sa famille auront soufferts, en perdant leurs passages comme susdit.

XXIII. Et qu'il soit statué, que si un navire ne met pas à la voile pour le voyage projeté comme susdit, le jour désigné dans le marché du propriétaire, Patron ou noliseur du navire, ou de leur agent, et que le passager soit à bord, et prêt à partir, alors et en tel cas, le Patron du navire sera tenu de nourrir tel passager de la même manière que si le voyage était commencé; et si le dit navire ne fait pas voile deux jours après le temps fixé pour son départ, (si le temps le permet,) il sera tenu de payer à chaque Passager, pour sa subsistance, un chelin pour chaque jour de délai, jusqu'à ce que le navire soit acquitté, et parti effectivement pour le voyage, et ce chelin pourra être recouvré en la manière ci-après mentionnée: Pourvu néanmoins, que si le navire est forcément détenu par les vents ou le mauvais temps, le Patron pourra nourrir le passager, au lieu de lui payer cet argent; de même aussi, il ne sera pas tenu de payer ce chelin, si, de son propre aveu, le passager est convenablement logé et maintenu à terre aux frais des parties qui s'étaient obligées de lui procurer un passage.

XXIV. Et qu'il soit statué, que le Patron de tout navire qui transportera des passagers en vertu des dispositions de cet Acte, ne pourra débarquer ou mettre à terre, ou faire débarquer et mettre à terre, aucun des passagers, sans leur consentement, dans aucun autre port ou place que celui ou celle où il sera convenu dans son marché, de les débarquer ou mettre à terre.

XXV. Et qu'il soit statué, qu'à la fin d'un tel voyage comme susdit, toute personne arrivant en qualité de passager dans aucun port ou place, aura droit, pendant les quarante-huit heures qui suivront l'arrivée du navire, de rester à bord, et de s'y faire nourrir et loger de la même manière que pendant le voyage, à moins que le dit navire, pour continuer son voyage, ne quitte tel port ou place avant l'expiration des dites quarante-huit heures.

XXVI. Et qu'il soit statué, que le Patron de tout navire qui transportera des passagers comme susdit, donnera à l'Agent du Gouvernement pour l'Emigration, ou à l'Officier de Douane, quel que soit le port ou place dans les domaines de Sa Majesté, d'où le dit navire aura fait voile, ou dans lequel il relâchera, ou auquel il arrivera à la fin de son voyage, ainsi qu'au Consul de Sa Majesté, dans tout port étranger où il arrivera, toutes les facilités, pour inspecter le navire, communiquer avec les passagers, et vérifier si l'on a rempli les dispositions de cet Acte.

XXVII. Et qu'il soit statué, que si, dans aucun navire qui transportera des passagers, dans un voyage comme susdit, le pont inférieur ou plate-forme n'a pas l'épaisseur requise plus haut, pendant toute la durée du dit voyage; ou si l'espace entre le pont inférieur ou plate-forme et le pont supérieur, est de moins de six pieds; ou s'il y a plus de deux rangées de lits; ou si ces lits ne sont pas construits d'une manière solide, ou n'ont pas les dimensions ci-dessus prescrites; ou, si, pendant toute la durée du voyage, il n'y a pas l'espace prescrit entre le pont et le plancher des lits; ou, si le navire est acquitté et fait voile pour la mer sans avoir à bord un nombre suffisant de quarts et vaisseaux sains, de la grandeur requise, comme susdit, ni la quantité, et la qualité d'eau et de provisions prescrites ci-dessus; ou si l'eau et les provisions ne sont pas distribuées en la manière ci-dessus prescrite, ou si le navire ne s'est pas muni de bonnes chaloupes, selon son tonnage; ou, si l'on n'a pas conservé à bord des exemplaires de cet Acte, et si on ne les produit pas à la demande des passagers, tel que ci-dessus prescrit; ou s'il n'y a pas

à bord de Médecin pratiquant, ni les médecines et autres choses nécessaires pour soigner les passagers, tel que ci-dessus prescrit; ou si le navire fait voile avant que l'on ait donné à l'Officier préposé à cet effet, la liste des passagers prescrite plus haut, en la manière et forme voulues; ou si les additions à cette liste, et la liste ou listes additionnelles et séparées ne sont pas dressées et remises comme susdit, dans les cas où elles doivent être ainsi dressées et remises; ou si telle liste, et les additions à y faire sont falsifiées sciemment; ou si telle liste, avec les additions (s'il y en a) n'est pas exhibée, ou déposée entre les mains de l'Officier préposé à cet effet dans chaque port ou place où icelle doit être exhibée ou déposée; ou si quelque passager, sans y avoir préalablement consenti, est mis à terre dans aucun autre endroit que celui où le Patron était convenu de le débarquer; ou si l'on refuse à quelque passager de rester à bord du navire, contrairement à ce qui est prescrit ci-dessus; ou si toutes les facilités ne sont pas données pour inspecter le dit navire, tel que ci-dessus prescrit, le Patron du dit navire, après un jugement sommaire, tel que ci-dessus mentionné, pourra être condamné, pour toute et chaque telle offense, à payer une amende n'excédant pas cinquante livres sterling, argent Britannique.

XXVIII. Pourvu néanmoins, et qu'il soit statué, que rien de contenu dans cet Acte ne sera censé enlever ou restreindre le droit de poursuite ou d'action qui pourrait appartenir à tout passager d'un navire, ou à toute autre personne, par suite de l'infraction, ou du non-accomplissement du marché fait entre lui, (ou en son nom, ou au nom d'une autre personne) et le Patron, le propriétaire ou les propriétaires du navire.

XXIX. Et qu'il soit statué, que la poursuite et le recouvrement de toutes les pénalités imposées par cet Acte, pour l'infraction d'aucune de ses dispositions, pourront se faire, pour l'usage de Sa Majesté, en la manière ci-après mentionnée, savoir: Dans le Royaume-Uni, par tout Agent du Gouvernement pour l'Emigration, tout Collecteur ou Contrôleur des Douanes de Sa Majesté, ou tout autre Officier des Douanes de Sa Majesté, qui sera autorisé par écrit à ce faire par les Commissaires des Douanes de Sa Majesté; et dans les possessions étrangères de Sa Majesté, par tout Agent du Gouvernement, Collecteur ou Contrôleur, ou tel autre Officier ainsi autorisé comme susdit; et aussi par tout autre Officier muni d'une autorisation par écrit, sous le sceau et le sceau du Gouverneur, ou de l'Officier chargé d'administrer le Gouvernement d'aucune telle possession; (et les Commissaires des Douanes de Sa Majesté, et tels Gouverneurs ou autres Officiers, sont par le présent autorisés à donner les dites autorisations); et tout passager, qui, en vertu de cet Acte, a droit de recouvrer quelques sommes d'argent, tel que la remise du prix du passage, l'argent pour sa subsistance, et autre compensation, pourra ainsi que tels Officiers comme susdit, pour et au nom du dit passager, ou pour et au nom d'un nombre quelconque de passagers, en faire la poursuite et le recouvrement, en la manière ci-après mentionnée, et en portant une seule ou plusieurs plaintes; et toutes telles pénalités et sommes d'argent pourront être réclamées et recouvrées devant deux ou plusieurs Juges de Paix, agissant dans aucune partie des domaines de Sa Majesté, dans laquelle l'offense aura été commise, ou bien où la cause de la plainte aura pris naissance, ou dans laquelle le contrevenant se trouvera alors; et sur une plainte portée devant un Juge de Paix, comme susdit, il émanera un ordre, assignant le contrevenant de comparaître le jour, l'heure, et au lieu indiqués dans l'assignation; et telle assignation sera signifiée au contrevenant, à sa dernière demeure, ou lieu de résidence, ou dans l'endroit où il exerce son métier ou état, ou à bord du navire auquel il pourra appartenir; et soit que le contrevenant compareisse ou

Subsistance du passager, en cas de détention.

Les passagers ne seront pas débarqués sans leur consentement, dans un autre endroit que celui dont ils sont convenus.

Les passagers pourront rester à bord, pendant 48 heures après leur arrivée.

Le Patron donnera toutes les facilités aux Officiers préposés à cet effet, d'inspecter son navire.

Pénalités.

Le droit d'action des passagers ne sera ni enlevé ni restreint.

Recouvrement des Pénalités.

faute défective, il sera loisible à deux ou plusieurs Juges de Paix de procéder d'une manière sommaire, soit qu'il y ait eu plainte par écrit ou non; et si la contravention, ou le droit du plaignant, est prouvée, par la confession du contrevenant, ou ce serment d'un ou plusieurs témoins dignes de foi, (et les dits Juges de Paix sont par le présent autorisés à administrer ce serment), il sera loisible aux dits Juges de Paix de condamner le contrevenant, et de prononcer jugement sur la plainte; et après telle condamnation, ou jugement, de lui ordonner de payer la pénalité que les dits Juges de Paix déclareront avoir été encourue, ou la somme que le plaignant réclamera, ou telle partie d'icelle qu'ils considéreront lui être légitimement due, avec ensemble les frais de la plainte, de l'assignation, de la conviction et du jugement;—et si, malgré tel ordre, l'argent n'est pas payé aussitôt, on pourra le prélever, ainsi que les frais de saisie et de vente, par la saisie et la vente des meubles et effets du contrevenant, dont l'excédant lui sera remis à sa demande;—et tels Juges de Paix pourront émaner leur Warrant en conséquence, et détenir le contrevenant en lieu de sûreté, jusqu'à ce que le retour du Warrant puisse se faire convenablement, à moins qu'il ne donne bonnes et suffisantes cautions à la satisfaction des dits Juges de Paix, qu'il comparaitra le jour fixé pour le retour du Warrant, lequel ne sera pas fixé plus tard que huit jours après qu'il aura ainsi donné caution;—mais s'il paraît aux dits Juges de Paix, d'après l'admission du contrevenant ou autrement, qu'il n'a pas assez de meubles ou effets pour couvrir la somme qu'il est condamné à payer, ils pourront, s'ils le jugent à propos, s'abstenir d'émaner le Warrant de saisie; et dans le cas, ou, après que le Warrant aura été émané, s'il paraît aux Juges de Paix comme susdit, qu'il n'y a pas assez de meubles et effets pour payer la dite somme, ils feront alors conduire le contrevenant en prison, en vertu d'un Warrant, où il sera détenu, sans pouvoir être admis à caution, pendant une période de temps qui n'excédera pas trois mois, à moins que dans l'intervalle, le contrevenant ne paie la somme et les frais auxquels il est condamné, ainsi que les frais de saisie et de vente, comme susdit.

La preuve du fait qu'une personne est agent ou officier du gouvernement pourra se faire de vive voix.

Les passagers qui intentent une poursuite, n'ou seront pas moins témoins compétents.

La saisie ne sera pas censée illégale, pour cause d'informalité.

XXX. Et qu'il soit statué, que si, dans aucune procédure intentée en vertu de cet Acte, devant un ou plusieurs Juges de Paix, ou, si dans toute action, poursuite ou autre procédure quelconque, intentée contre aucune personne ou personnes, pour avoir agi conformément ou en contravention aux dispositions de cet Acte, il s'élevait quelque difficulté, savoir, si une personne est Agent du Gouvernement pour l'Emigration, ou Officier de Douane, la preuve de ce fait pourra se faire de vive voix, et cette preuve sera considérée comme légale et suffisante.

XXXI. Et qu'il soit statué, que tout passager qui intentera une plainte ou poursuite, tel que ci-dessus mentionné, pour recouvrer une somme d'argent qu'il a droit de recouvrer en vertu de cet Acte, telle que la remise du prix de passage, l'argent accordé pour sa subsistance, ou toute autre compensation, ne sera pas considéré comme un témoin incompétent dans telle poursuite, nonobstant que la somme, s'il la recouvre, soit pour son propre avantage et profit.

XXXII. Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'il sera opéré, en vertu de cet Acte, une saisie pour recouvrer une pénalité, une somme d'argent et des frais, la saisie ne sera pas censée illégale, ni la partie saisissante en défaut, nonobstant qu'il se trouve quelque informalité dans la dénonciation, l'ordre de sommation, la conviction, ou le Warrant de saisie, ou dans toute autre procédure y relative;—et la partie saisissante ne sera pas non plus censée avoir commis une voie de fait *ab initio*, par suite d'aucune irrégularité qu'elle pourrait ensuite commettre, mais la partie lésée pourra obtenir pleine satisfaction pour le dommage qu'elle en aura souffert, en intentant une action spéciale.

XXXIII. Et qu'il soit statué, qu'aucun demandeur ne pourra rien recouvrer dans une action intentée contre aucune personne pour une infraction des dispositions de cet Acte, s'il a été fait des offres réelles et suffisantes avant l'institution de l'action, ou, si, après l'action intentée, il a été payé en Cour, pour et au nom du défendeur, une somme d'argent suffisante, avec les frais.

Offres réelles.

XXXIV. Et qu'il soit statué, qu'aucune action ou poursuite ne sera intentée contre aucune personne pour quoi ce soit fait en vertu ou sous l'autorité de cet Acte, à moins qu'il n'en ait été donné avis par écrit, vingt et un jours d'avance, à la partie ou personne contre qui telle poursuite ou action devra être intentée, ni après les trois mois de calendrier qui suivront le fait pour lequel telle action ou poursuite sera intentée; et toute telle action sera intentée, et jugée dans l'endroit où la cause de l'action aura pris naissance, et non ailleurs;—et le défendeur pourra plaider l'issue générale, et donner la matière spéciale en preuve, dans le procès qui aura lieu en conséquence;—et si la matière ou le fait paraît avoir été commis sous et en vertu de cet Acte, ou s'il paraît que telle action ou poursuite a été intentée, avant d'en avoir donné avis vingt et un jours d'avance, comme susdit, ou si elle n'a pas été intentée dans le délai ci-dessus prescrit, ou si elle est intentée et portée dans un autre lieu que celui prescrit par cet Acte, alors et en tel cas, le Jury rendra un verdict en faveur du défendeur;—et si le verdict est en faveur du défendeur, ou si le demandeur est débouté, ou permetto que l'action soit discontinuée,—ou si sur une exception ou fin de non recevoir, le défendeur obtient jugement en sa faveur, alors et en tels cas, le défendeur obtiendra et pourra recouvrer triples dépens, et il aura pour les recouvrer, le recours qui est accordé par la loi à tout défendeur pour recouvrer ses dépens dans toute autre cause.

Action limitée.

Le défendeur pourra plaider l'issue générale.

XXXV. Et afin d'assurer, d'une manière plus efficace, l'observation des dispositions de cet Acte, et le paiement des pénalités susdites, qu'il soit statué, qu'avant de faire voile pour un voyage, d'aucun port ou place du Royaume-Uni, ou des Iles ci-dessus mentionnées, le propriétaire ou noliseur, ou en l'absence du propriétaire ou noliseur, une personne solvable en son nom, approuvée du Collecteur ou Principal Officier de Douane dans le port, et le Patron de tout navire qui transportera plus de cinquante passagers, donneront solidairement une obligation ou reconnaissance à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, pour la somme de mille livres; la dite obligation ou reconnaissance portant que le dit navire est en état de tenir la mer, et que toutes et chacune les règles et réglemens établis par cet Acte, pour le transport des passagers, seront bien et fidèlement suivis et exécutés avant et pendant le voyage projeté, et que toutes les amendes et pénalités auxquelles le Patron du navire pourra être condamné, s'il enfreint soit avant ou pendant le voyage, aucune des dites règles ou réglemens, seront bien et fidèlement payées; Pourvu toujours que telle reconnaissance ou obligation ne sera ni timbrée, ni mise en cause; et qu'aucune poursuite, action, information ou plainte ne sera intentée en vertu de cet Acte, ou pour l'infraction d'aucune de ses dispositions, dans aucune des possessions étrangères de Sa Majesté après l'expiration des douze mois de calendrier qui suivront le jour du départ du navire; ni dans le Royaume-Uni, après l'expiration des douze mois de calendrier, à compter du jour où tel navire, ou le Patron d'icelui, sera de retour dans le Royaume-Uni, ou les Iles ci-dessus mentionnées.

Les propriétaires et patrons des navires, donneront une reconnaissance ou obligation non timbrée pour garantir l'accomplissement fidèle des réglemens établis par cet Acte.

Limitation de la poursuite.

XXXVI. Et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent Acte n'affectera, ni ne sera censé affecter les navires qui transporteront des passagers, si le nombre des passagers n'excède pas trente; et rien de contenu dans cet Acte n'affectera, ni ne sera censé affecter

Cet acte n'affectera pas certaines classes de vaisseaux.

aucun des vaisseaux de guerre de Sa Majesté, ni aucun bâtiment des Commissaires chargés de remplir l'Office de Lord Grand-Amiral du Royaume-Uni, ni les vaisseaux de guerre ou transports au service de la Compagnie des *Indes Orientales*.

XXXVII. Et attendu qu'il est expédient de régler aussi, dans certains cas, les voyages des navires qui partent des Colonies ; qu'il soit statué en conséquence, que cet Acte, s'étendra, sous les restrictions ci-dessous, au transport des passagers, par mer, d'aucune des Iles Britanniques *Occidentales*, (sous lesquels termes sont comprises les Iles Britanniques des *Indes Occidentales*, les *Bahamas* et la *Guiane Britannique*,) et de l'île de *Malte*, des possessions Britanniques en *Afrique*, et de *Mauritius*, à toute autre place quelconque.

XXXVIII. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible au Gouverneur, ou à l'Officier chargé d'administrer le Gouvernement d'aucune Colonie Britannique qui ne se trouve pas désignée dans la clause précédente, de déclarer, par une Proclamation qu'il émanera à cet effet, que l'opération de cet Acte s'étendra, sauf les restrictions mentionnées ci-après, au transport des passagers par mer de telle Colonie à telles autres places qu'il désignera à cet effet dans sa Proclamation ; et là-dessus, cet Acte aura aussitôt suite et effet en conséquence.

XXXIX. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible au Gouverneur, ou à l'Officier chargé de l'administration d'aucune des Colonies Britanniques, qui se trouvent affectées par les dispositions de cet Acte, en ce qui regarde le transport des passagers par mer, ou auxquelles l'opération de cet Acte aura été étendue par Proclamation, tel que ci-dessus indiqué, de déclarer, par une Proclamation ou Proclamations qu'il émanera de temps à autre à cet effet, la règle d'après laquelle le calcul de la durée du voyage de tout navire qui transportera des passagers d'une telle Colonie à toute autre place sera comptée. Pourvu toujours que cet Acte n'affectera, ni ne s'étendra, excepté en ce qui concerne les *Indes Occidentales*, tel que ci-après mentionné, à aucun voyage dont la durée, ainsi calculée, ne sera pas de trois semaines ou plus.

XL. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible au Gouverneur, ou à l'Officier chargé d'administrer le Gouvernement d'aucune des Colonies Britanniques, qui sont affectées par les dispositions de cet Acte, en ce qui concerne le transport des passagers par mer de ces Colonies, ou auxquelles l'opération de cet Acte aura été étendue par Proclamation, en la manière ci-dessus prescrite, de substituer, par une Proclamation ou Proclamations qu'il émanera de temps à autre à cette fin, à la place des aliments et provisions spécifiés dans cet Acte, et autres aliments et provisions équivalents pleinement à ces premiers.

XLI. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que toute telle Proclamation, et autre, comme il est dit ci-après, sera transmise à Sa Majesté, par le Gouverneur, ou l'Officier qui l'aura émanée, par la voie des Principaux Secrétaires d'Etat, afin d'être approuvée ou désapprouvée par Sa Majesté ; et si la dite Proclamation est désapprouvée par un ordre de Sa Majesté, émané à cet effet, de l'avis de son Conseil Privé, alors, elle cessera d'avoir force ou effet dans toute telle Colonie, à compter du jour de la promulgation de l'ordre en Conseil, mais jusque-là, elle sera observée et mise à effet. Pourvu aussi, que la production dans aucune des dites Colonies, d'une copie attestée de telle Proclamation comme susdit, ou en la manière ci-après mentionnée, sous le seing du Gouverneur, ou de l'Officier chargé d'administrer le Gouvernement de la Colonie, dans laquelle elle aura été émanée, et sous le sceau de la dite Colonie, sera reçue, dans la Colonie où elle sera ainsi produite, comme une preuve valable et suffisante

tant de l'émanation que du contenu de cette Proclamation.

XLII. Et qu'il soit statué, que tous les pouvoirs et autorités dont le Collecteur ou Contrôleur de Douanes sont investis plus haut, pour constater si un navire qui transporte des passagers d'aucun port du Royaume-Uni, est en état de tenir la mer, seront et ils sont par le présent conférés aux divers Gouverneurs et Officiers chargés d'administrer le Gouvernement des Colonies, relativement à tout navire qui transportera des passagers partant d'aucun port des dites Colonies.

XLIII. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que, relativement aux navires qui reviennent des Colonies, le Patron, propriétaire ou noliseur, de tout navire qui transportera des passagers dans un tel voyage, ne sera pas tenu de donner une reconnaissance ou obligation, tel que ci-dessus prescrit et exigé de lui pour les autres voyages dont il est question plus haut.

XLIV. Pourvu aussi, et qu'il soit statué, que les dispositions de cet Acte ne s'appliqueront ni ne s'étendront aux voyages des navires qui reviennent des Colonies, en ce qui concerne les objets suivants, savoir :—

La conservation à bord du navire, des exemplaires de cet Acte.

L'Emploi de la formule de reçu prescrite plus haut pour le prix du passage.

La licence des Courtiers de passage.

La remise du prix du passage et compensation, si le passager n'est pas transporté dans le navire désigné, ou quelque autre bon bâtiment, les aliments à fournir, ou l'argent à payer pour la subsistance du passager, s'il arrive que son départ est retardé.

XLV. Pourvu aussi, et qu'il soit statué, que, sauf les exceptions ci-dessus, relativement aux navires qui reviennent des Colonies, les dispositions et règlements de cet Acte s'étendront aux voyages des *Indes Occidentales* dont la durée sera moins de trois semaines, et pas moins de trois jours, d'après le dit calcul, excepté pour ce qui concerne les objets suivants, savoir :—

La construction ou l'épaisseur du pont inférieur ou plate-forme ;

Les lits ;

L'Espace entre les ponts ;

La boîte de chirurgie et de médicaments ;

Le logement et la subsistance des passagers quarante huit heures après l'arrivée du navire.

Pourvu toujours, quant aux voyages des navires revenant des *Indes Occidentales*, dont la durée sera moins de trois semaines, que le propriétaire ou le noliseur du navire, pourra, s'il le juge à propos, convenir avec les passagers, qu'ils fourniront eux-mêmes les vivres nécessaires pour le voyage, excepté l'eau ; et dans ce cas, les règlements établis par cet Acte pour obliger le Patron de fournir des provisions pendant le voyage, ne pourront être invoqués par les dits passagers.

XLVI. Pourvu aussi, et qu'il soit statué, qu'il sera loisible au Gouverneur, ou à l'Officier chargé d'administrer le Gouvernement d'aucune des Colonies Britanniques (autre que les *Indes Occidentales*,) qui sera affectée par les dispositions de cet Acte, en ce qui regarde le transport des passagers par mer de telle Colonie, ou à laquelle l'opération de cet Acte aura été étendue par proclamation, tel que ci-dessus prescrit, et par toute autre proclamation qu'il émanera subséquemment à cet effet, de déclarer que la disposition de cet Acte qui a rapport aux voyages des navires revenant des *Indes Occidentales* dont la

Le gouverneur pourra faire constater, si un navire est en état de tenir la mer.

Le patron &c. ne sera pas tenu de donner une reconnaissance, pour les navires qui reviennent des Colonies.

Restriction de certaines dispositions de cet Acte, relatives aux voyages des navires qui reviennent des Colonies.

Extension de cet Acte, (sauf plusieurs restrictions) aux voyages de moins de trois semaines des *Indes Orientales*.

Pouvoir accordé aux gouverneurs des autres Colonies d'adopter la même extension de cet Acte, aux voyages qui dureront moins de trois semaines.

L'opération de cet acte étendue aux Indes Occidentales, l'Afrique Orientale, l'île de Malte, et Mauritius.

Pouvoir donné aux gouverneurs des autres Colonies d'adopter cet Acte.

Les gouverneurs pourront déclarer la durée du voyage, d'après le calcul établi par cet Acte.

l'avis.

Le gouverneur &c. pourra émaner une proclamation pour substituer, d'autres vivres à ceux désignés dans cet Acte.

Telle proclamation sera transmise à Sa Majesté, pour être approuvée ou désapprouvée.

La copie attestée d'une telle proclamation sera reçue comme preuve dans la Colonie où elle sera produite.

durée est moins de trois semaines, s'étendra aussi aux voyages des navires revenant de la Colonie pour laquelle la dite proclamation sera émanée, pourvu que la durée de tel voyage soit moins de trois semaines et pas moins de trois jours, d'après le dit calcul; et là dessus, la dite disposition s'étendra aux dits voyages en conséquence.

XLVII. Et qu'il soit statué, que rien de contenu en cet Acte, ne privera ni ne sera censé priver les Gouverneurs, Conseils, et Assemblées, ou les autres Législatures locales des *Indes Britanniques Occidentales*, de l'*Amérique du Sud*, des *Iles de Bahama* et des *Bermudes*, ni Sa Majesté, de l'avis de son Conseil privé, du droit de passer les Actes, ou Ordonnances, ou de donner les ordres en Conseil, qui seront nécessaires pour faire et établir les règles et réglemens qui sont requis par cet Acte, ou pour les mettre en pleine force et opération: Pourvu néanmoins, qu'aucun Gouverneur, Conseil et Assemblée, ou toute autre Législature locale, ou Sa Majesté en Conseil, ne pourront, par là, établir aucune disposition, règle ou règlement, qui répugne en aucune manière, ou soit en opposition à cet Acte, étant déclaré par le présent, que toute telle disposition, règle, ou règlement, sera et est absolument nul et de nul effet.

XLVIII. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que rien de contenu dans cet Acte ne sera censé affecter aucun des territoires ou places sous le Gouvernement de la Compagnie des *Indes Occidentales*, ni les Gouverneurs nommés par la dite Compagnie; et pourvu aussi qu'aucune des dispositions de cet Acte n'affectera, ou ne sera censée affecter les pouvoirs, dont le Gouverneur Général de l'*Inde*, en conseil, est maintenant revêtu, de faire les lois et réglemens qui lui paraîtront nécessaires, pour étendre les dispositions de cet Acte, ou aucune d'elles, aux territoires et places sous le Gouvernement de la dite Compagnie, ou pour lesquels il est maintenant autorisé par la loi de législater; mais il est par le présent statué, que le Gouverneur Général de l'*Inde*, pourra, de temps à autre, par un Acte ou des Actes à cet effet, déclarer en Conseil, sauf les exceptions sus-mentionnées, que l'opération de cet Acte s'étendra au transport des passagers de tous ports ou places situés dans l'étendue des territoires de la Compagnie des *Indes Occidentales*, et qui seront spécifiés et désignés dans tel Acte ou Actes, à toutes autres places quelconques, qui y seront également spécifiés et désignés: et il pourra aussi permettre que l'on substitue d'autres vivres et provisions, dans tel voyage, à ceux qui sont énumérés plus haut, et établir la règle de calcul d'après laquelle la durée du voyage sera comptée, et conférer à tels Officiers de la Compagnie de *Indes Occidentales*, que le Gouverneur Général en Conseil le jugera à propos, les pouvoirs qui sont conférés plus haut à l'Agent du Gouvernement pour l'Emigration, et aux Collecteurs et Contrôleurs de Douane,

pour constater et vérifier si le navire est en état de tenir la mer; et depuis et après la passation de tel Acte ou Actes, et pendant qu'ils demeureront en vigueur, cet Acte affectera, sauf les exceptions établies plus haut, pour les voyages en revenant des Colonies, le transport des passagers, dans les voyages qui seront spécifiés dans les dits Acte ou Actes; les dits Actes néanmoins pourront être désapprouvés et révoqués, et seront transmis en Angleterre et soumis aux deux Chambres du Parlement, en la même manière que toutes les autres lois et réglemens que le dit Gouverneur Général, en Conseil, est maintenant autorisé par la loi à établir.

XLIX. Et qu'il soit statué, que le Gouverneur Général de l'*Inde* en Conseil pourra, en passant un Acte ou des Actes à cet effet, déclarer comment, devant quelles autorités, et par quelles formes de procédures, on pourra obtenir et recouvrer les pénalités imposées, et les sommes d'argent qui peuvent être recouvrées en vertu de cet Acte, dans toutes les places et territoires placés sous le Gouvernement de la Compagnie des *Indes Occidentales*, et il pourra aussi déclarer à quel usage ces pénalités seront employées.

L. Et qu'il soit statué, que les dispositions, réglemens, pénalités et confiscations mentionnés dans cet Acte, affecteront également, et seront censés affecter les navires étrangers qui transporteront des passagers d'aucun port ou place du Royaume-Uni ou des Iles ci-dessus mentionnées, à tout autre port ou place situé hors de l'*Europe*, et ailleurs que dans la mer *Méditerranée*; et dans tout autre voyage auquel les dispositions de cet Acte s'étendront pour le temps d'alors.

LI. Et qu'il soit statué, que partout où le mot "passage" ou "passagers" est employé dans cet Acte, ce mot sera censé comprendre cette classe de passagers ou de passagers que l'on désigne ordinairement comme passager de la chambre, ou passages dans la chambre d'un navire.

LII. Et qu'il soit statué, que, pour l'interprétation de cet Acte, chaque mot qui comporte le nombre singulier, ou le genre masculin seulement, sera censé comprendre et affecter diverses personnes, matières ou choses, aussi bien qu'une seule personne, matière ou chose, et les personnes du sexe féminin aussi bien que celles du sexe masculin, respectivement, à moins qu'il n'y ait dans le sens quelque chose qui répugne à cette interprétation.

LIII. Et qu'il soit statué, que dans toutes les procédures, il suffira de citer cet Acte, en le désignant comme "l'Acte des Passagers."

LIV. Et qu'il soit statué, que cet Acte commencera à avoir son effet le premier jour d'Octobre, mil huit cent quarante d'eux, et pas avant.

Le mode de procéder pour recouvrer les pénalités dans l'*Inde*, sera réglé par le gouverneur en Conseil.

Extension de cet Acte aux navires étrangers.

Cet Acte n'affectera pas les passagers de chambre.

Interprétation de cet Acte.

Titre de l'Acte.

Epoque où cet Acte commencera d'avoir son effet.

Cet Acte n'empêchera pas les assemblées coloniales, ni Sa Majesté en Conseil, de passer les lois nécessaires pour établir les règles et réglemens établis par cet Acte.

Pouvoir accordé au gouverneur général de l'*Inde* en conseil d'adopter cet Acte, sauf certaines exceptions.

CEDULES auxquelles il est fait allusion dans l'Acte qui précède.

CEDULE (A.)

A laquelle il est fait allusion dans la 17^e Section de l'Acte des Passagers.

Nom du Navire.	Nom du Patron.	Nombre de Tonneaux d'après le registre.	Nombre total de pieds en superficie dans les divers compartiments alloués aux Passagers de l'avant et de l'entrepont.	Nombre total d'adultes que le navire peut porter suivant la loi.	Destination.

Je certifie par le présent que les provisions qui se trouvent actuellement à bord de ce navire, conformément à la _____ section de l'Acte des Passagers, sont suffisantes, pour _____ Passager, comptés suivant le calcul établi par l'Acte.

Signé _____ } Patron.
 _____ }

Date _____,

Liste nominale des Passagers.*

Ports d'Embarquement.	Noms des Passagers.	Adultes.			Enfants âgés de moins de 14 ans.			Profession, art, ou métier du passager.	Port auquel les passagers doivent être débarqués, suivant leur marché.
		S. M.	S. F.	Total.	S. M.	S. F.	Total.		
	Nombre total d'âmes équivalant aux adultes, dont il est parlé dans le statut. }								

* Nous certifions par le présent que la liste ci-dessus est une liste exacte de tous les Passagers qui se sont embarqués au Port de _____.

(Signé) _____, Patron,

(Contresigné) _____, Officier de Douane.

N. B.—Pour les additions faites à la liste, après que le navire a été acquitté, il faudra régler les lignes de la même manière, et y ajouter les mêmes certificats, conformément aux dispositions de l'Acte.

CEDULE (B.) à laquelle il est fait allusion dans la 19e section de cet Acte.

BILLET DE PASSAGE.

N. B. Toute personne qui recevra de l'argent d'aucun passager sur le point de partir du Royaume-Uni pour quelque port de l'Amérique du Nord, ou en son nom sans se conformer à cette formule, sans en remplir les blancs exactement, et sans y mettre sa signature tout au long, sera passible d'une pénalité n'excédant pas £10, pour chaque tel passager.

Le Navire _____, du port de _____, tonneaux, suivant sa feuille, fera voile de _____ pour _____, le _____ jour de _____ 18—.

Noms.	Ages.	Equivalent aux adultes, suivant le statut.	<p>Je m'engage de procurer, aux personnes y dénommées, un passage, pour le port de _____, dans l'avant du navire _____, avec pas moins de dix pieds cubes pour loger le bagage de chaque adulte, suivant le Statut, moyennant la somme de £_____, y comprise la taxe personnelle, s'il y en a à payer, et tous autres frais ; et je reconnais par le présent avoir reçu la somme de £_____, pour le paiement en plein ou en partie du passage.</p> <p>L'eau et les provisions seront fournies par le navire conformément à la loi, suivant l'échelle ci-annexée, ainsi que le feu et des vaisseaux convenables pour faire la cuisine.</p> <p>Les ustensiles pour manger et boire seront fournis par _____.*</p> <p>Les lits seront fournis par _____.*</p> <p>Signature _____ { N. B. Si c'est un Agent ou Courtier, dites au nom de qui il agit.</p> <p>Date _____</p> <p>[A la fin de ce contrat, insérez l'échelle relative aux vivres, qui ne doit jamais être moindre que celle prescrite par les dispositions de l'Acte des Passagers.]</p>
<p>*Remplissez ces blancs, en indiquant dans chaque cas, si ces articles doivent être fournis par le navire ou par le passager.</p>			

Dépot £_____,
Balance £_____, à payer à _____.
Total £_____.

CEDULE (C.) à laquelle il est fait allusion dans la 20e section de cet Acte.

FORMULE D'UNE LICENCE DE COURTIER DE PASSAGE.

A. B.* de _____, dans le _____, ayant prouvé à la satisfaction des Juges de Paix soussignés, assemblés en sessions (Trimestrielles ou Hebdomadaires), qu'il a dûment donné avis aux Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies, qu'il se proposait de demander une licence pour agir en qualité de Courtier ou Agent de passage, pour les passages des personnes partant pour l'Amérique du Nord ; nous, les Juges de Paix soussignés, assemblés comme susdit, et n'ayant par devers nous aucun motif de lui refuser une licence, autorisons par le présent le dit A. B. à agir en qualité de Courtier et Agent de Passage, jusqu'au 31e jour de Décembre, de l'année qui suivra la présente, à moins que cette licence ne soit plutôt révoquée, en la manière prescrite par cet Acte, pour cause d'inconduite de la part du dit A. B.

Donné sous nos seings et sceaux respectifs, ce _____ de _____ 18— à _____.

_____, (L. S.)
Juge de Paix.
_____, (L. S.)
Juge de Paix.

*L'on devra insérer exactement et au long les noms, prénoms, et l'adresse de la personne qui demande la licence.

CEDULE (D.) à laquelle il est fait allusion dans la 20e section de cet Acte.

FORMULE DE L'AVIS que l'Agent ou Courtier de passage doit donner aux Commissaires des Terres et de l'Emigration aux Colonies.

Messieurs,

Je, A. B. de _____, dans le _____, vous donne avis par le présent, qu'à l'expiration de vingt-et-un jours pleins, à compter du jour que cet avis aura été mis à la poste, je me propose de m'adresser aux Juges de Paix, assemblés en sessions (Trimestrielles ou Hebdomadaires), qui aura lieu à _____, aux fins d'obtenir une licence pour exercer le métier d'Agent de passage ou Courtier de passage, pour les passages des personnes partant pour l'Amérique du Nord.

Signature, _____
Date, _____

Aux Commissaires des Terres
et de l'Emigration aux Colonies.

N. B. Il faut insérer exactement et au long, les noms, prénoms, et l'adresse de la personne qui donne cet avis.

N. B. Nommez le lieu et le District où réside la personne qui donne cet avis.

CEDULE (E.) à laquelle il est fait allusion dans la 21^e section de cet Acte.

FORMULE DE L'AVIS qui doit être donné aux Commissaires des Terres et de l'Émigration aux Colonies, de la révocation de la licence d'un Courtier de passage.

Messieurs,

La présente est pour vous signifier, que la licence accordée le _____ jour de _____, 18____, à A. B.— [Il faut insérer au long, les noms, prénoms et l'adresse de la partie,] de _____, dans le _____, pour agir en qualité d'Agent ou de Courtier de passage, a été dûment déclarée nulle, et révoquée le _____ jour de _____, par nous les Juges de Paix soussignés, assemblés en session hebdomadaire. [Insérez ici les motifs qui ont donné lieu à la révocation de la licence.]

Signatures, _____,
_____.

Date _____.

Aux Commissaires des Terres et de }
l'Émigration aux Colonies, }
à Londres. }